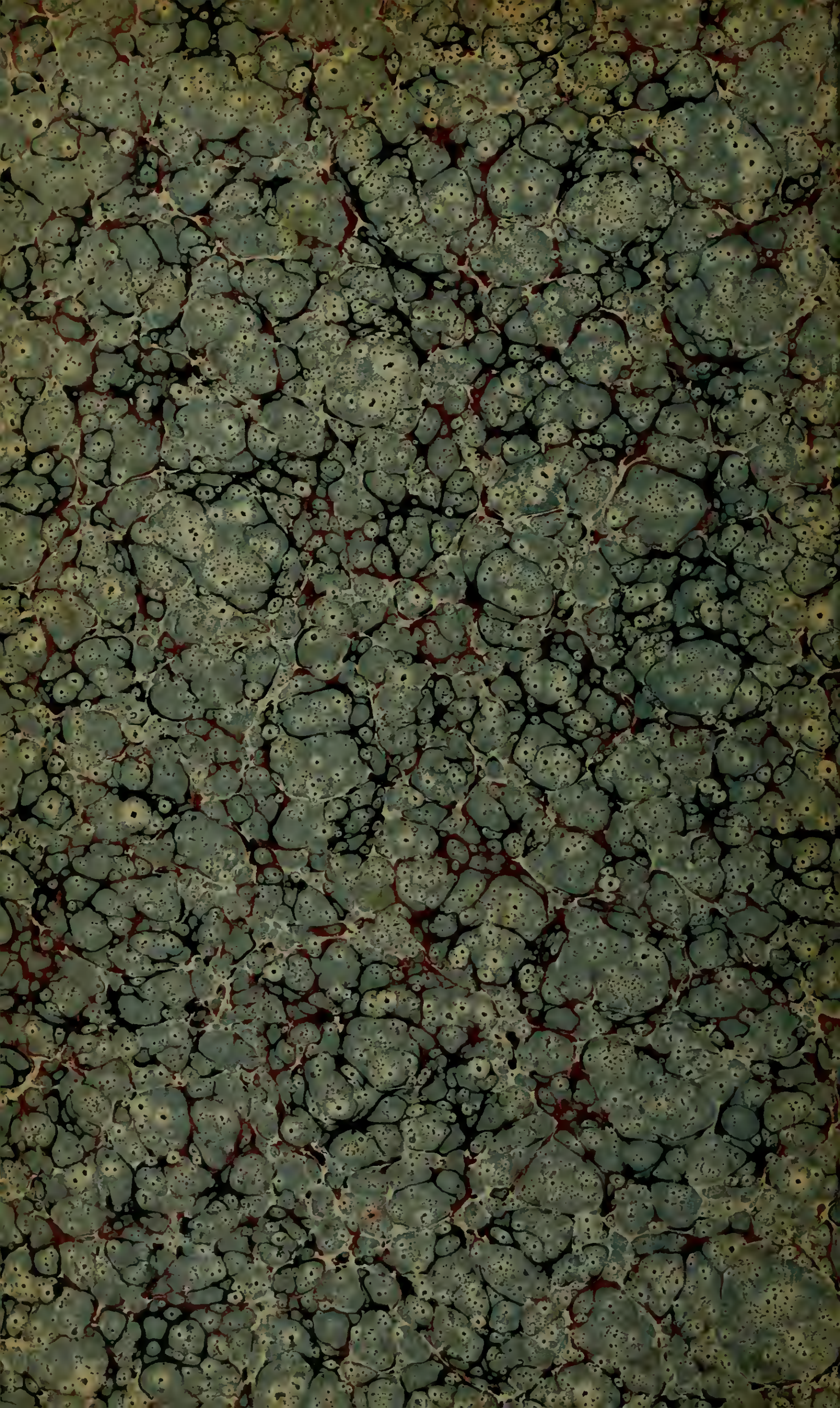
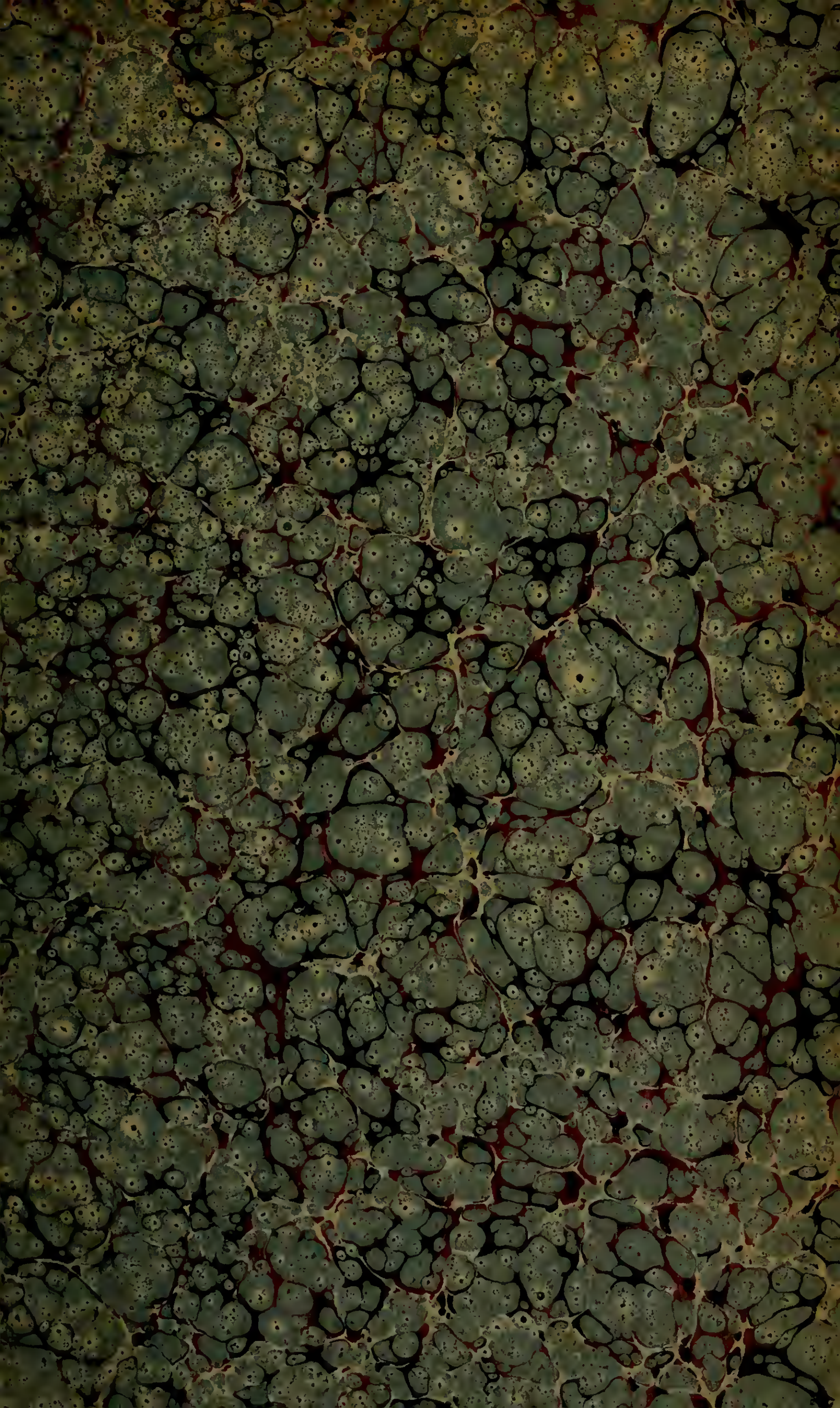








ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1890

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE
1890

—

(TOME LXXIV DE LA COLLECTION)

PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CONGRÉGATIONS ROMAINES

§ Ier. Institution des Congrégations romaines.

Tous les auteurs s'accordent à dire que c'est le nombre toujours croissant des causes et des affaires qui sont déférées au Souverain Pontife de toutes les parties du monde qui a fait ériger les diverses Congrégations.

Durant le moyen âge, le consistoire était la seule audience où le Souverain Pontife exerçât son autorité. C'est là qu'il examinait et décidait, de l'avis des cardinaux, une foule d'affaires, dont plusieurs étaient traitées sous la forme contentieuse, avec intervention de procureurs et d'avocats. La multitude toujours croissante des causes remplissait de plus en plus les audiences du consistoire, qui bientôt ne devait plus y suffire.

Il y avait, il est vrai, le Tribunal des auditeurs de Rote, mais, outre qu'il n'y avait jamais eu que les affaires d'une importance secondaire, ces juges, ordinaires dans tous les actes de procédure, et délégués dans les sentences qu'ils rendaient, ne pouvaient pas convenablement être appelés à juger les causes dont la nature même voulait qu'elles fussent tranchées par autorité apostolique : portées à Rome pour être l'objet de sentences pontificales, elles ne pouvaient pas tomber sous la juridiction de juges qui agissaient en vertu d'un simple pouvoir délégué.

Tous les autres tribunaux que le Pape aurait pu créer sur le modèle de la Rote, auraient été viciés par le même inconvénient. La cour romaine aurait été pleine de juges délégués, dont les sentences, pour être définitives, auraient dû recevoir la sanction du Souverain Pontife et devenir par conséquent l'objet d'une nouvelle discussion à son audience. C'eût été reculer la difficulté sans la résoudre.

Il fallait donc des juges exerçant l'autorité apostolique, ayant un seul et même tribunal avec le Pape, et rendant des sentences sans appel. Or, une autorité si grande ne pouvait être confiée qu'aux cardinaux, aux sénateurs de l'Eglise universelle, à ceux que saint Bernard appelait les juges de l'univers. Puisque la multitude toujours croissante des affaires imposait la nécessité

de les retirer du consistoire où les cardinaux étaient les conseillers du Pape et ses coopérateurs, il était naturel de les placer eux-mêmes dans les nouveaux tribunaux où ces mêmes affaires allaient être transportées. Telles ont été les raisons qui ont déterminé l'institution des Congrégations.

Dans sa constitution *Immensa æterni Dei*, Sixte V dit ouvertement que les congrégations ont été établies pour venir en aide au Pape dans le gouvernement de l'Eglise, pour faciliter l'expédition des affaires et la rendre plus prompte, et enfin pour que, chaque congrégation ayant des attributions spéciales et ne s'occupant que d'une certaine qualité d'affaires, les membres de cette congrégation soient plus habiles et puissent ainsi procéder avec plus de maturité, d'expérience, de sagesse et d'équité.

Toutes les congrégations ne furent pas fondées en même temps. La première par ordre de date est celle de l'Inquisition, érigée par Paul III. Le 2 juillet 1542, Pie IV érigea la Congrégation du Concile, par le bref *Alias nonnullas*. La Congrégation de l'Index doit son institution à saint Pie V. La Congrégation des Evêques, qui fut plus tard unie à celle des Réguliers, existait d'abord seule. Elle fut fondée par le Pape Grégoire XIII. La Congrégation des Réguliers fut érigée par Sixte V, par un bref du 17 mai 1586. Mais la connexion qui se rencontrait fréquemment dans les affaires soumises à cette Congrégation et dans les causes soumises à la précédente, fit bientôt réunir les deux Congrégations en une seule sous le titre de Congrégation des Evêques et Réguliers. Sixte V fonda encore la Sacrée Congrégation des Rites, celle des *Études* et celle des *Affaires consistoriales*, par la bulle *Immensa æterni Dei*. La Congrégation de l'Examen des Evêques a été établie par Grégoire XIV par la constitution *Onus Apostolicæ servitatis*. La Congrégation de la Propagande fut fondée par Grégoire XV pour aider à la propagation de l'Evangile chez les infidèles et les hérétiques. La Congrégation des Immunités fut érigée par Urbain VIII. Celle des Indulgences doit son établissement au bref *In ipsis Pontificatus* de Clément IX, daté du 6 juillet 1669. La Congrégation de la Résidence des Evêques, fondée par Urbain VIII, fut restaurée par Benoît XIV. Le même Benoît XIV établit aussi la Congrégation chargée d'examiner les relations des Evêques *Super statu Ecclesiæ*. La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires fut créée par Pie VII, et la Congrégation de la Revision des conciles provinciaux fut instituée par Pie IX, à Gaëte, en 1849.

§ II. Composition des Congrégations.

La Constitution des congrégations est collégiale : chaque congrégation se compose d'un assez grand nombre de cardinaux, d'un cardinal-préfet, d'un secrétaire, et a quelquefois des consulteurs adjoints et des prélats.

I. *Les membres*. Le nombre des cardinaux dont se compose chaque congrégation n'a rien de bien fixe et dépend de la volonté du Souverain Pontife. Suivant la Constitution *Immensa æterni* de Sixte V, lorsqu'il s'agit de délibérer et de juger, il doit y avoir au moins trois cardinaux présents à la séance sous peine de nullité de la sentence qui serait rendue. Cela se conçoit : car les congrégations devant voter collégialement, il doit y avoir au moins trois membres pour qu'il puisse y avoir une majorité : *Tres faciunt capitulum*.

II. *Le cardinal-préfet*. A l'exception de la Congrégation du Saint-Office, dont le Pape se réserve la présidence, toutes les autres congrégations ont un cardinal-préfet. Ses attributions sont déterminées par les lettres apostoliques d'institution. Il est ordinairement chargé de recevoir les questions à décider, de demander les renseignements aux Ordinaires, de proposer les doutes à la congrégation, de peser les différents avis, de recueillir les votes des cardinaux, d'annoter les décrets, de les signer et de les publier. Sa signature avec celle du secrétaire et le sceau de la congrégation, confère l'authenticité aux résolutions et sentences et leur donne force légale devant les tribunaux et magistrats inférieurs, qui doivent par conséquent ajouter foi aux résolutions ainsi présentées sous cette forme authentique.

Lorsque la sentence est intervenue, c'est au cardinal-préfet ou au secrétaire qu'il appartient d'accorder le bénéfice d'une nouvelle audience ou d'un nouvel examen devant la pleine congrégation.

En ces choses et dans une foule d'autres le cardinal-préfet est investi d'un pouvoir discrétionnaire dont les limites sont déterminées par la tradition et la pratique de la congrégation. Il traite les affaires qui n'allant pas à la congrégation générale des cardinaux sont expédiées par la simple audience du Pape, et il a, comme le secrétaire, le privilège d'être cru sur parole au sujet des ordres ou décisions qu'il atteste avoir reçu du Pape *vivæ vocis oraculo*.

Il y a enfin les affaires de moindre importance qui ne sont portées ni à l'audience du Pape, ni à la pleine congrégation des cardinaux, et sont traitées par le cardinal-préfet et le secrétaire en vertu des facultés ordinaires qu'ils ont à cet égard. Pour l'expédition de ces sortes d'affaires, ainsi que pour la direction des autres, il est d'usage, en quelques congrégations, de tenir, dans le palais du cardinal-préfet, des congrès auxquels le secrétaire et le substitut de la congrégation ont coutume d'intervenir.

Le cardinal-préfet est nommé à vie par le Souverain Pontife. A sa mort, c'est le cardinal secrétaire qui prend la signature des actes jusqu'à la nomination du nouveau préfet.

En l'absence du préfet, c'est le plus ancien cardinal de la congrégation qui a la signature. L'usage le veut ainsi, et on le suit ordinairement, à moins que le pape ne donne d'autres ordres. Dans les constitutions par lesquelles les papes ont organisé les congrégations, il n'est question nulle part du cardinal-préfet, tel qu'on le voit aujourd'hui. Il paraît néanmoins certain que, dès le principe, les congrégations eurent un cardinal-préfet, qui apposait sa signature sur leurs décrets et expédiait les affaires en leur nom.

III. *Le secrétaire.* Chaque congrégation a un secrétaire. Dans celle du Saint-Office dont le pape se réserve la présidence à cause de l'importance des affaires qu'on y traite, c'est un cardinal qui en remplit les fonctions. Dans les autres congrégations, c'est toujours un évêque portant le titre d'une église, ou du moins un prélat de la cour romaine. A l'Index, c'est un religieux dominicain qui a rempli de tout temps l'emploi de secrétaire.

Le secrétaire doit prendre note des décrets, des actes des congrégations, les enregistrer dans les livres, les rédiger en forme authentique, les publier, et s'il y a lieu, expédier les sentences rendues à ceux qui doivent les faire exécuter. Dans la Sacrée Congrégation du Concile, il est en outre chargé de présenter les relations des affaires qui sont au rôle et il a voix consultative. Il n'en est pas de même pour ce point dans les autres.

Comme les décrets doivent être déférés au Souverain Pontife, les secrétaires ont des jours fixes dans la semaine pour les audiences. C'est à la même occasion qu'ils soumettent au pape les affaires expédiées par le cardinal-préfet et le secrétaire, sans qu'on les porte en pleine congrégation des cardinaux.

Le secrétaire a aussi une grande part à la direction des

affaires et à la marche régulière des causes contentieuses et non contentieuses, pour toutes les phases qu'elles doivent parcourir avant d'arriver à la congrégation générale.

C'est aussi au secrétaire qu'il appartient d'avertir chaque cardinal du jour où la congrégation doit se tenir. Le secrétaire expose avec clarté et brièveté dans un feuillet qui doit être remis à chaque cardinal, l'état des causes qui sont traitées, avec les raisons des parties, les allégations de droit et de fait, s'il s'agit d'une cause contentieuse. Cette relation abrégée est suivie pour chaque affaire d'un sommaire qui renferme les principaux documents à l'appui, ainsi que le vote des consulteurs, s'ils ont été appelés à l'émettre. Ce feuillet est imprimé et remis aux cardinaux quelques jours avant la séance, afin qu'ils étudient à l'avance les causes proposées en pleine congrégation.

Il y a enfin les rescrits et les permissions de moindre importance que le secrétaire accorde lui-même en vertu de ses pouvoirs ordinaires.

Comme il est impossible que le secrétaire seul fasse tout le travail que requiert l'expédition des affaires, il a sous sa dépendance plusieurs ministres qui s'occupent des écritures, des expéditions et des travaux préparatoires aux séances des cardinaux. Ces ministres inférieurs n'assistent jamais aux réunions. Le premier de ces ministres ou employés est le substitut qui vient immédiatement après le secrétaire et le remplace en cas d'empêchement. C'est au substitut qu'incombe à peu près tout le travail préparatoire qu'exigent les causes avant leur introduction à la pleine congrégation. C'est lui qui est en quelque sorte le dépositaire et le gardien. Il lui faut une grande connaissance pratique du droit jusque dans les plus petits détails.

Il y a ensuite le *protocoliste*, chargé d'un registre où sont inscrites, sous des numéros d'ordre, toutes les affaires pendantes avec l'indication de l'état où elles sont.

Il y a aussi *l'archiviste* dont l'office consiste à garder le dépôt des archives de chaque congrégation. Toutes les fois qu'il communique une copie d'un document, il doit attester que l'original se conserve dans les archives, que la copie a été fidèlement confrontée, et ensuite l'authentiquer avec le sceau de la congrégation.

Enfin, il y a un certain nombre d'écrivains dits *minutanti* chargés d'inscrire les actes dans les registres; d'en écrire les copies, etc. Choisis dans un concours, ces écrivains sont nommés

à vie et prennent rang selon l'ancienneté. Ils touchent un traitement modique, mais ils ont l'avantage de le conserver toute la vie, quoique les maladies ou la vieillesse viennent interrompre l'exercice de l'emploi.

IV. *Les consulteurs.* L'usage d'avoir des consulteurs remonte à l'origine des congrégations. Pour que les affaires fussent traitées avec toute la maturité désirable, il importait que les cardinaux eussent des conseillers capables d'éclairer leur conscience et de les aider à juger les choses suivant l'esprit des saints canons. Les Souverains Pontifes pourvurent à cette nécessité en adjoignant aux congrégations, sous le nom de consulteurs, des théologiens et des canonistes qui ont voix consultative dans les affaires.

La nomination des consulteurs est réservée au Pape. Le plus souvent la demande lui en est faite par la congrégation elle-même. Les consulteurs sont nommés à vie. Par une concession d'Alexandre VII, confirmée par Clément X et Benoît XIII, les réguliers attachés à l'Index comme consulteurs ne peuvent ni s'absenter, ni être envoyés hors de Rome par leurs supérieurs sans l'autorisation de la congrégation. On ne prend qu'un seul religieux du même ordre comme consulteur.

La valeur du vote des consulteurs, comme leur nom même l'indique, est purement consultative et nullement décisive, car ils ne forment pas la congrégation qui a autorité pour juger. Ils ne sont établis que pour éclairer les cardinaux à qui il appartient de juger et dont la sentence est valide lors même qu'elle serait contraire au vote des consulteurs.

Les congrégations n'ont pas la même pratique dans le mode de recueillir le vote des consulteurs. Quelques-unes ont coutume de les convoquer à des délibérations communes pour recueillir leurs votes collégialement. Les autres appellent individuellement un des consulteurs à donner son avis par écrit sur la question spéciale qui lui est soumise, d'autres emploient tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux manières suivant les causes à traiter.

Ainsi au Saint Office et à l'Index, il y a réunion des consulteurs une fois par semaine. Quelquefois même les consulteurs assistent à la congrégation générale qui se tient en présence du Pape. A la congrégation des Évêques et Réguliers, on n'interroge qu'un consulteur ordinairement, et si l'importance du sujet demande les votes de plusieurs, ces consulteurs

agissent individuellement et ne sont convoqués à aucune délibération collégiale. A la Sacrée Congrégation des Rites les consulteurs assistent avec les cardinaux aux congrégations anté-préparatoires et générales qui se tiennent sur les vertus et les miracles des serviteurs de Dieu, et ils votent avec eux. La même congrégation procède diversement quand elle traite quelque affaire relative aux cérémonies et aux rites ; elle consulte alors les maîtres des cérémonies individuellement et leur vote qu'ils émettent par écrit, est communiqué aux cardinaux plusieurs jours avant la congrégation. Il y a en outre quelques congrégations auxquelles sont attachés, à poste fixe, certains prélats, qui y remplissent des fonctions spéciales.

§ III. Fonctions respectives des Congrégations.

Les attributions spéciales des congrégations doivent être déterminées par les constitutions pontificales qui leur ont tracé leurs fonctions. En général, chaque congrégation est restreinte à une espèce de causes. Néanmoins cette répartition n'est pas tellement rigoureuse qu'il n'y ait certaines affaires qui ne soient à la fois du ressort de deux congrégations diverses suivant l'aspect sous lequel on les envisage. Mais il est défendu de s'adresser à deux congrégations pour la même affaire.

1° *Attributions de la Congrégation du Saint-Office ou de l'Inquisition.* — De toutes les Congrégations de cardinaux, la Sacrée-Congrégation de l'*Inquisition* ou du *Saint-Office* est celle qui occupe le premier rang, soit en raison de son ancienneté, soit en raison des matières qu'elle traite, soit en raison du chef dont elle dépend immédiatement. Elle a été instituée, en effet, dès le 2 juillet 1542, par le Pape Paul III, dans la constitution *Licet ab initio ;* elle s'occupe des choses qui concernent la foi, et elle a pour préfet ordinaire le Souverain Pontife lui-même.

Cette congrégation se compose de plusieurs cardinaux choisis au gré du Pape et portant le titre d'inquisiteurs généraux. L'un d'eux remplit les fonctions de secrétaire. Il y a en outre plusieurs *consulteurs* ayant souvent rang de prélats, choisis parmi les clercs séculiers, et commis pour donner leur avis dans les questions soumises à ce tribunal. Enfin il y a plusieurs aides, dont le principal est un prélat désigné sous le nom d'*assesseur du Saint-Office*, qui est comme le premier conseiller de cette Congrégation. Celui qui l'assiste porte le nom de com-

missaire ; il est pris dans l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il a sous ses ordres plusieurs ministres secondaires, notaires ou autres, qui interviennent pour l'examen des accusés ou pour l'instruction des procès.

La Sacrée-Congrégation du Saint-Office veille à la pureté de la foi, punit les crimes qui la blessent. Elle a pour mission de qualifier et de condamner les propositions erronées ou dangereuses, et contraires à la pureté de la foi ou de la morale chrétienne. Elle a, cumulativement avec la Sacrée-Congrégation de l'Index, le pouvoir de condamner les livres mauvais ou dangereux, et d'en permettre la lecture. Tous les crimes qui en réalité ou par une présomption de droit impliquent une erreur contre la foi catholique, sont du ressort de la Congrégation du Saint-Office.

Nous dirons deux mots de la procédure suivie par cette congrégation en matière criminelle. Instituée uniquement pour la conservation de la pureté de la foi catholique, la Congrégation du Saint-Office se montre très éloignée de tout arbitraire et de toute cruauté. Elle ne juge aucune cause criminelle sans que l'accusé ait un défenseur. Elle n'inflige jamais de peines pécuniaires. Personne, selon les règlements, ne doit être condamné sans que le délit soit prouvé clairement et pleinement.

Quand les pièces sont réunies, les juges convoquent les consulteurs, et lisent devant eux tout le procès, en ayant soin de taire les noms et les circonstances qui feraient connaître les accusés. Après cette congrégation des consulteurs, se tient une congrégation des cardinaux, devant laquelle l'assesseur du Saint-Office réfère les affaires courantes, lit les procès, lettres et relations ; puis les cardinaux délibèrent entre eux. Quand ils ont fini, on fait entrer les consulteurs qui donnent leur vote. Après quoi, on détermine quelles affaires semblent suffisamment discutées et assez mûrement examinées pour être portées à la congrégation générale présidée par le Pape lui-même. On réfère en abrégé à Sa Sainteté toutes les choses discutées dans la congrégation précédente des cardinaux; puis le Pape, après avoir pris l'avis des cardinaux, donne une décision définitive.

2° *Valeur des décisions de la Congrégation du Saint-Office.* — Les décisions de la Congrégation du Saint-Office peuvent être *dogmatiques* ou *disciplinaires.*

Les décrets dogmatiques du Saint-Office sont infaillibles quand ils sont publiés au nom du Souverain Pontife, ou par son ordre spécial ou avec sa confirmation.

Dès que le Souverain Pontife enseigne publiquement comme chef de l'Eglise, par là même que le Pape a connaissance d'un décret dogmatique, qu'il veut et ordonne sa publication, il le fait sien en l'approuvant. C'est lui-même qui juge et définit le décret. Il agit donc ici comme docteur de l'Eglise universelle : il est infaillible.

Les décrets dogmatiques du Saint-Office publiés par la Sacrée Congrégation sans la confirmation ou le mandat spécial du Pape ne sont pas infaillibles. C'est l'enseignement commun des docteurs. La raison théologique nous fournit les preuves de cet enseignement. Le privilège de l'infaillibilité est personnel au Pape, qui ne peut le communiquer à qui que ce soit; tous les textes de l'Ecriture qui en parlent, et la définition qui le consacre, en font foi. Or on ne peut revendiquer l'infaillibilité pour les décrets dont nous parlons sans la communication de l'infaillibilité. Il faut donc y renoncer. Ces décrets, en effet, ne peuvent pas être regardés comme des jugements sur la foi émanés du Souverain Pontife, puisque, comme nous le supposons, ils n'ont pas été soumis à son approbation. Or personne ne peut juger de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, sans avoir examiné cette proposition et sans avoir fait à son sujet un acte de l'intelligence.

Bien que les décrets dogmatiques publiés par la Sacrée Congrégation du Saint-Office ne soient pas infaillibles quand ils n'ont pas été soumis à l'approbation explicite du Pape, ils n'en ont pas moins, aux yeux de tous les catholiques, une grande autorité à raison du tribunal d'où ils procèdent et de la manière dont ils sont portés.

Sous le nom de décrets *disciplinaires*, nous avons compris ceux qui obligent, non pas à croire telle ou telle proposition, mais à autre chose. Tout décret disciplinaire du Saint-Office est, jusqu'à un certain point, dogmatique par quelque côté. En effet, cette congrégation a reçu le pouvoir de juger les personnes et les choses en tant qu'il y a quelque délit contre la foi et les mœurs. Si elle défend telle pratique, si elle condamne tel livre, c'est parce que, à son avis, ce livre et cette pratique sont dangereux. Elle n'indique pas toujours en quoi consiste le danger, et elle se contente d'interdire la pratique et de défendre la lecture du livre. C'est pour cela que le décret est dit disciplinaire; mais au fond il y a un jugement implicite, soit sur la doctrine, soit sur un fait dogmatique.

Si on les considère par rapport à ce côté dogmatique, les décrets disciplinaires sont infaillibles, comme nous l'avons dit pour les décrets dogmatiques proprement dits, quand ils sont portés au nom du Souverain Pontife, ou par son ordre ou avec son approbation spéciale. Les motifs sont les mêmes : le Pape parle *ex cathedra* sur un sujet concernant la foi ou les mœurs; donc il ne peut se tromper. Si les décrets sont portés par la Sacrée-Congrégation avec le consentement du Pape, il est vrai, mais sans son approbation explicite, ils ne sont pas infaillibles. Mais hâtons-nous d'ajouter que le soin apporté par le Saint-Siège à l'examen de ces livres, la maturité avec laquelle on procède, préviennent autant que possible toute erreur.

Considérés au point de vue disciplinaire, tous les décrets du Saint-Office, même ceux qui n'ont pas reçu l'approbation explicite du Souverain Pontife, obligent au même degré. Pour qu'ils obligent en fait, il faut que le Pape ait pu communiquer à la Sacrée Congrégation du Saint-Office le pouvoir de commander et de défendre en son nom et qu'il l'ait fait en réalité.

Personne ne peut nier au Souverain Pontife le pouvoir de charger un tribunal de condamner un livre en son nom. Nulle part on ne trouve une défense de communiquer les pouvoirs attachés à son autorité suprême, comme on en trouve une pour l'infaillibilité. D'ailleurs cette communication est utile au bien de l'Eglise, parce que les livres mauvais étant nombreux, il est impossible que le Pape puisse les examiner tous par lui-même. Que le Souverain Pontife ait communiqué ce pouvoir au Saint Office, il suffit pour s'en convaincre de lire la constitution *Licet ab initio* de Paul III qui établit cette congrégation.

3° *Attributions de la Congrégation « Super residentiam Episcoporum ».* — Elle a pour attributions d'examiner si la résidence est observée par les évêques, et ceux qui ont juridiction quasi-épiscopale, de les ramener au devoir s'ils y manquent, et de leur infliger les peines canoniques dues à une absence illégitime. Elle reçoit les demandes de congé ou d'absence présentées par les évêques, juge des raisons alléguées à l'appui de ces demandes, puis accorde ou refuse la grâce sollicitée, selon qu'elle le juge convenable, après avoir pris l'avis du Pape.

4° *Attributions de la Congrégation « Super statu ecclesiæ ».* — Tous les évêques sont tenus de faire à des époques fixes le voyage *ad Limina* et de déposer entre les mains du Souverain

Pontife le compte-rendu de l'état de leur diocèse. Cette relation écrite en latin, d'après la formule proposée par Benoît XIII, est soumise à l'examen de la congrégation *super statu ecclesiæ*, qui, si elle ne la trouve pas assez claire pour porter un jugement en toute connaissance de cause, peut demander de plus amples éclaircissements à l'évêque. La congrégation fait de toute l'affaire un rapport à Sa Sainteté, à qui elle propose les observations et remontrances qu'elle croit utile d'adresser à l'évêque sur son administration et l'état de son diocèse. D'après la décision du Pape, le cardinal-préfet ou le secrétaire fait à l'évêque, par écrit et quelquefois de vive voix, les observations nécessaires, répond à ses doutes et lui donne les conseils dont il a besoin.

5º *Attributions de la Congrégation de la révision des Conciles provinciaux.* — Cette congrégation n'est, comme la précédente, qu'une section de la Sacrée Congrégation du Concile. Elle revoit les décrets des Conciles provinciaux, corrige ce qui, dans ces décrets, lui paraît erroné, anticanonique, inopportun, impossible ; ajoute, après avis du Pape, ce qui manque, quand les décrets ne parlent pas de certains points où le Saint-Siège juge qu'il serait utile de statuer. Cette révision n'équivaut en rien à une approbation ou une confirmation apostolique et ne donne pas aux décrets plus de force qu'ils n'en ont par eux-mêmes.

6º *Attributions de la Congrégation des Evêques et Réguliers.* — La congrégation actuelle de ce titre provenant de la réunion de deux congrégations a toutes les attributions de ces deux congrégations. Elle reçoit les consultations des évêques étrangères au Concile de Trente; juge sommairement les causes des Eglises, de leur juridiction, de leurs droits et privilèges, apaise les controverses par des transactions conclues d'office ou à la requête des parties, tranche les différends d'évêque à évêque, ou entre le clergé et son évêque, ou entre les clercs et les laïques. Elle juge les controverses relatives à l'élection des vicaires capitulaires, ou en député de son autorité. Elle juge aussi les causes d'appel en matière criminelle. Enfin il est des causes qui lui sont communes avec la Sacrée Congrégation du Concile, pour lesquelles on peut choisir la congrégation que l'on veut. Par rapport aux Réguliers, elle a plein pouvoir d'examiner et de résoudre sommairement les causes, les controverses et les affaires portées à Rome au sujet des Réguliers.

Sous ce nom sont compris les religieux et les religieuses de tous les ordres, de tous les instituts, tant de vœux simples que de vœux solennels, temporaires que perpétuels, sans aucune exception. Elle règle toutes les controverses, qu'elles aient surgi d'inférieur à supérieur, de religieux à religieux, d'ordre à ordre, de maison à maison. Elle prononce sur la légitimité et la validité des élections des supérieurs, résout les doutes, accorde les permissions de passer d'un ordre à un autre, donne la sécularisation, dispense de l'observation de certains points de la règle, ou même des vœux, de la récitation de l'office, absout des censures et des peines, juge de la validité des professions religieuses, règle ce qui a trait à la clôture, aux dots, à l'administration des biens, juge sommairement les causes criminelles des clercs, etc.

7° *Attributions de la Congrégation de la discipline régulière.* — Cette congrégation n'est qu'une section de la précédente et a pour attribution spéciale de veiller au maintien de la discipline et de l'observance monastique, de signaler les relâchements qui s'introduisent et d'y chercher remède.

8° *Attributions de l'Index.* — Cette congrégation a pour mission de signaler et de proscrire les livres mauvais ou dangereux, d'en défendre la lecture, de les retirer des mains des fidèles et de veiller à ce qu'il ne s'imprime aucun écrit contrairement aux règles ecclésiastiques. Elle a la faculté de résoudre les doutes qui s'élèvent touchant le sens des règles de l'Index et leur application pratique. Elle peut faire aux livres qui contiennent quelque chose de contraire à la doctrine et à la morale chrétienne, les corrections nécessaires, accorder la permission de lire et de conserver les ouvrages défendus. Elle a une ample juridiction sur la personne des écrivains, des libraires, des imprimeurs, des éditeurs en tout ce qui concerne l'observation des règles de l'Index; elle peut même employer les censures ecclésiastiques contre les réfractaires.

9° *Attributions de la Sacrée Congrégation des Rites.* — Tout ce qui a rapport au culte extérieur et public dans l'Eglise catholique rentre dans les attributions de cette congrégation. Elle a pour mission de veiller à ce que tout se passe selon les règles, de faire observer les décrets des Papes relatifs à la célébration de la messe, à l'administration des sacrements et aux offices divins; de réprimer et de déraciner les innovations, les mauvaises coutumes et les abus; de veiller à la correction et

au maintien de la pureté du texte des livres liturgiques, d'examiner les offices propres des saints, particuliers à un diocèse ou une contrée, etc. Elle a surtout pour mission d'instruire les procès de béatification et de canonisation, et de publier tous les décrets relatifs au culte des saints.

10° *Attributions de la Congrégation des Etudes.* — Elle a la direction de l'Université romaine et de toutes les universités catholiques. Elle représente ces universités auprès du Pape, prend leurs intérêts en main, répond à leurs consultations, les dirige par des avis salutaires et veille à la pureté de la doctrine qui y est enseignée.

11° *Attributions de la Congrégation de l'Examen des Evêques.* — Elle a pour attribution spéciale de faire l'examen de la bonne vie, de la prudence administrative et de la science de ceux que le Pape se propose d'élever à la dignité épiscopale. La juridiction de cette congrégation ne s'étend que sur les seuls candidats aux évêchés de libre collation pontificale. Pour les autres évêchés, l'examen des candidats se fait dans le consistoire, suivant les prescriptions du Concile de Trente.

12° *Attributions de la Propagande.* — La Propagande a pour mission d'envoyer des missionnaires dans les pays infidèles ou hérétiques. Elle propose au Pape les évêques et les vicaires apostoliques. Elle accorde directement aux missionnaires tous les pouvoirs spéciaux et les dispenses dont ils ont besoin; elle répond à leurs doutes, leur donne des conseils, leur trace certaines règles et fixe les limites des diverses missions. Enfin elle est le juge des controverses qui s'élèvent dans les pays de mission.

13° *Attributions de la Sacrée Congrégation de l'Immunité.* — Elle a pour attribution spéciale de traiter les affaires concernant la juridiction ecclésiastique et les obstacles que son exercice peut rencontrer. Elle veille à la défense de l'immunité personnelle, réelle et locale, protège la juridiction des tribunaux ecclésiastiques contre l'envahissement des juges séculiers. Elle veille à la conservation intacte des privilèges de l'Eglise et prescrit aux évêques les règles à suivre en cas de conflit avec le pouvoir civil.

14° *Attributions de la Sacrée Congrégation des Indulgences.* — Elle doit résoudre les difficultés au sujet des indulgences et des reliques des saints, empêcher la publication des

fausses indulgences, reconnaître les reliques nouvellement découvertes, etc.

15° *Attributions de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.* — Cette congrégation n'a pas d'attributions fixes; mais elle est appelée à étudier toutes les affaires importantes dans les relations du Pape avec les gouvernements.

Auteurs et sources à consulter : *Analecta* t. II, col. 2,230 et 2,362; Grandclaude : *Jus canonicum universum*, t. I; tous les cours complets de droit canon, etc.

ETUDE SUR L'HYPNOTISME

L'hypnotisme est un mot grec qui signifie sommeil, ou mieux l'art d'endormir par divers moyens. L'opérateur endort son sujet soit par les mêmes moyens que les magnétiseurs emploient, soit en maintenant le sujet immobile et les regards fixés sur un même objet pendant le temps nécessaire pour provoquer le sommeil; on choisit de préférence pour point de mire un objet brillant. Le temps nécessaire à la production du sommeil varie suivant les sujets. Dans l'état d'hypnotisme le sujet ne s'appartient plus; il n'a plus la liberté de sa volonté. L'opérateur peut lui inspirer ce qu'il lui plaît, et le sujet même réveillé agira conformément à l'inspiration qu'il aura reçue pendant le sommeil. L'opérateur peut commander à l'hypnotisé de lire dans la pensée et dans les secrets de personnes tierces; de se transporter par la vue intérieure en des lieux inconnus, et de les décrire; de comprendre et parler les langues qu'il n'a point apprises, de pénétrer dans un certain avenir, etc.

Il est impossible de nier la similitude du magnétisme et de l'hypnotisme, qui n'en est qu'une phase progressive. Au fond les effets sont les mêmes.

Par l'allusion que lui-même prend soin de faire à l'électricité ou à l'aimant, le magnétisme veut faire entendre qu'il existe une influence secrète et cachée mais réelle d'un animal sur un autre, comme il existe une attraction entre les diverses masses des corps privés de vie.

Une influence mutuelle met en constants et nécessaires rapports les corps célestes, la terre et les corps animés. Cette influence se fait et se propage à l'aide d'un fluide d'une subs-

tance telle qu'il peut propager et communiquer toutes les impressions du mouvement : ainsi s'établit entre tous les êtres une sorte de flux et de reflux qui produisent des effets alternatifs.

Ces effets alternatifs sont éprouvés par le corps animal et les nerfs en sont affectés parce que ces effets s'insinuent dans leur substance. Le corps humain a des propriétés analogues à celles de l'animal ; en lui aussi l'on distingue des pôles également divers et opposés qui peuvent être communiqués, changés, détruits et renforcés.

Comme il y a une analogie frappante entre les effets que produit l'aimant à l'aide de ses pôles et les effets que ressentent des corps animaux influencés par ce fluide, ce système a été appelé le magnétisme animal.

Mais l'action du magnétisme animal peut être communiquée à d'autres corps inanimés. On peut donc dire que le magnétisme animal est l'influence de la vie chez les êtres intelligents.

Voici les principaux effets que produit le magnétisme animal :

1° Un état de sommeil durant lequel les sens sont endormis comme pendant le sommeil naturel.

2° Un état nouveau succède à ce sommeil premier qui est l'entrée en matière du phénomène. Cet état second qui est vraiment le somnambulisme fait que celui qui a ainsi perdu l'usage de ses sens, voit, entend, parle, répond à toutes les questions qu'on lui adresse.

3° Enfin un troisième état se présente durant lequel le magnétisé a connaissance de son état ; il découvre les remèdes qui peuvent guérir les maladies ; il sait des sciences et des langues qui lui étaient jusque là absolument étrangères, il découvre même les actions que font à de longues distances les personnes qu'on lui désigne.

Tels sont les trois principaux phénomènes du magnétisme.

Longtemps la science officielle a refusé de croire à la réalité de ces faits. Bientôt l'hypnotisme faisait son apparition, et bon gré mal gré, il fallut bien que la science vît de près ce que pouvaient cacher ces phénomènes dont la réalité est indéniable.

En affirmant aussi catégoriquement l'existence du magnétisme, nous n'avons pas l'intention de dire que tous les phénomènes somnambuliques sont réels. Il faut ici faire une large part au charlatanisme, et ne pas oublier qu'il y a un agent extranaturel, le démon, qui rôde toujours aux confins du monde naturel pour entraîner les hommes curieux à des compromis-

sions qui mettraient le salut en péril; mais ce n'est pas une raison de conclure contre la réalité du magnétisme. L'hypnotisme qui a fait sa place à l'Académie a droit de cité présentement dans la science officielle. Grâce à des procédés spéciaux et à des contre-épreuves qui prouvent absolument sa réalité, le magnétisme animal est devenu une science qui se démontre avec des caractères incontestables de vérité et de rigueur.

Mais il convient aussi de remarquer que si, parmi les phénomènes hypnotiques, quelques-uns sont naturels, d'autres sont certainement extranaturels; la vue à distance dénote une intervention extrahumaine. Scientifiquement, je puis admettre que le fluide vital produise le sommeil, et même le sommeil artificiel chez un sujet; mais il convient aussi de dire qu'en certains phénomènes il y a plus que l'homme. Ici, pour emprunter les paroles mêmes de M. l'abbé Ribet, c'est l'homme qui commence avec ses forces naturelles le phénomène, et c'est le diable qui l'achève, qui le presse aux dernières limites de sa puissance propre.

Il y a dans l'hypnose quelque chose de plus, qui ne se trouve pas dans le somnambulisme naturel, c'est la *suggestion.* On peut, durant l'hypnose, *suggérer* au sujet endormi, des sentiments, des idées auxquels il n'aurait jamais pensé en l'état de veille. Dès lors cet être humain est à vous comme l'argile est au potier qui la pétrit, comme l'esclave antique appartenait à son maître, mais avec un caractère aggravant d'infamie, car il y a, pour le sujet perte de liberté absolument, pour l'hypnotiseur, s'il est malhonnête homme, sécurité absolue, puisque l'hypnotisé ne garde aucun souvenir de ce qu'il a fait. L'être humain hypnotisé livre à la fois son corps et son âme, il perd la seule arme qui puisse protéger une âme libre, il n'a plus sa volonté; elle est à l'hypnotiseur absolument et complètement. Celui-ci peut amener le sujet endormi à toutes les capitulations les plus infâmes, à tous les crimes les plus abominables.

Quand la question du magnétisme fut portée au tribunal de l'Eglise, elle déclara qu'il fallait condamner et réprouver tout ce qui pouvait porter atteinte aux mœurs et à la foi; ajoutant comme réponse à ceux qui voulaient une décision sur le fond même de la question scientifique, qu'elle allait prendre son temps pour étudier et se prononcer en temps utile.

Elle disait de plus que, considéré comme moyen curatif et comme étude scientifique, le magnétisme peut être pratiqué,

pourvu toutefois, que dans ses principes il ne contredise pas la foi catholique et que dans ses procédés il ne blesse pas les mœurs. (Voir les décisions de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, 1840, 2 septembre 1843, 30 juillet 1856.)

L'hypnotisme n'étant pas le magnétisme simplifié, ce que l'Eglise enseigne touchant le magnétisme, elle l'enseigne donc touchant l'hypnotisme, et si l'Eglise a toléré le premier comme moyen curatif et étude scientifique, *servatis servandis*, elle tolère le second sous les mêmes conditions. Cela est évident.

D'où nous concluons cette règle de conduite, à la fois rationnelle et catholique, que tant que l'Eglise n'aura pas prononcé une défense qui interdise l'usage de l'hypnotisme, il est permis de le pratiquer comme moyen curatif et comme étude scientifique.

Peut-on faire servir la suggestion hypnotique à l'éducation et à l'instruction des enfants? Le docteur Charcot a fait de ces expériences sur quelques-unes de ses malades. Que faut-il attendre de cette culture intellectuelle et morale?

Il est bien digne de nos savants matérialistes de traiter l'enfant comme un criminel que l'on dresse, de le faire fonctionner comme une machine qui n'a pas de responsabilité.

L'éducation morale doit être faite par des moyens moraux ; il faut laisser à l'être libre la liberté de sa vie.

D'ailleurs l'efficacité de cette méthode n'est pas démontrée; ce qui est clairement prouvé, c'est le danger physique qu'il y a à pratiquer l'hypnotisme; sous l'influence de cette suggestion et de ce sommeil imposé, le cerveau se fatigue, le système nerveux s'irrite, et nous ne croyons pas qu'il y ait au monde des parents assez barbares pour consentir à ce qu'on fasse de leurs enfants autant de malades, ni assez matérialistes pour croire que cette délicate et frêle créature qui leur doit la vie ne soit qu'une machine dont on dirige la vie et le mouvement comme fait l'ouvrier qui travaille et règle les rouages de la montre qu'il a construite.

Les expériences hypnotiques étant toutes plus ou moins dangereuses, il faut que l'hypnotiseur reste confiné dans ce qu'on nomme le champ de l'observation et de la science. L'Eglise et ses ministres doivent donc soigneusement distinguer entre les savants qui se livrent, par l'hypnotisme, au dur labeur de la science et cherchent de bonne foi la vérité dans l'étude, et les bandits de l'école qui sont à l'affût derrière tout phénomène

extraordinaire pour attaquer la foi catholique. Elle veut encore que l'on ne confonde point les honnêtes gens qui hypnotisent pour guérir ou pour apprendre, avec ces mercenaires, malfaiteurs d'un nouveau genre, qui font une nouvelle traite des blancs en ramassant par les rues des filles malades qu'ils dressent à l'hypnotisme pour les revendre aux barnums des foires ou des entrepreneurs des cirques ou des cafés-concerts. L'hypnotisme, dans ces conditions, n'étant que le magnétisme diabolique, il tombe sous les mêmes anathèmes que toutes les magies; ce ne sont, en effet, que de vraies apostasies diaboliques, et comme telles elles tombent sous la première excommunication spécialement réservée de la constitution *Apostolicæ Sedis* de Pie IX. L'abbé DE BREUILLERON.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

TROISIÈME PARTIE

Exemples à recueillir de la vie de la Bienheureuse.

On peut aimer à lire les vies des saints pour deux raisons qui ne s'accordent guère entre elles.

Tantôt, en effet, nous donnons notre préférence à celles qui renferment peu de visions, de miracles, de révélations extraordinaires, parce qu'elles n'exigent pas de nous des actes de foi trop difficiles et qu'elles nous semblent plus proportionnées soit à la trame accoutumée de notre vie, soit à la médiocrité de notre vertu.

Tantôt, au contraire, ce sont les vies où abonde le surnaturel qui nous plaisent davantage, parce que, d'emblée, nous les estimons tout à fait impossibles à imiter. Elles nous intéressent et elles nous émeuvent. Mais convaincus d'avance qu'elles ne sauraient en rien engager notre responsabilité, nous ne cherchons même pas à nous demander en quoi et comment elles pourraient contribuer à notre amendement et nous aider à faire des progrès dans les vertus fondamentales du christianisme.

La vie de la Bienheureuse appartient évidemment à cette seconde catégorie. Que de personnes, même solidement pieuses, se sont dit après l'avoir lue : Je ne saurais évidemment avoir

rien de commun avec cette habitante du cloître, conduite depuis son enfance jusqu'à sa mort par les voies les plus extraordinaires ; favorisée de grâces tout à fait rares ; mise par Jésus-Christ lui-même en dehors et au-dessus des règles qui président habituellement aux relations de l'âme avec Dieu durant cette épreuve de la vie présente où ce n'est pas le temps de voir, mais de croire; rendue capable ainsi de pratiquer dans des proportions véritablement exceptionnelles le recueillement, l'oraison, l'humilité, l'obéissance et la plus héroïque mortification.

Il résulterait de là que Marguerite-Marie n'aurait pas le droit de nous répéter la parole adressée par saint Paul aux Corinthiens : « Je vous en prie, imitez-moi comme j'ai imité Jésus-Christ » (1).

Pour dissiper cette erreur ou répondre à cette prévention, nous invoquerons ici le témoignage du prélat qui a porté un si courageux défi à l'incrédulité d'un siècle sceptique et libertin, en ne dissimulant rien des prodiges de grâce opérés par le Seigneur dans sa fidèle servante. La vie de la Visitandine de Paray, nous dit son principal historien, Mgr Languet, « n'est pas moins instructive qu'elle est admirable » (2). Ailleurs il ajoute « que ces merveilles doivent contribuer à l'édification du prochain (3). »

Ce n'est donc pas seulement pour satisfaire une curiosité pieuse qu'il convient de lire une biographie où le surnaturel tient une si grande place. Il faut qu'elle serve « à nous instruire et à nous édifier. »

La dernière partie de cette Instruction pastorale sera consacrée à montrer comment les exemples de la Bienheureuse sérieusement médités doivent contribuer au bien spirituel non seulement des âmes vouées comme elle à la perfection du christianisme par les vœux de religion, mais des simples fidèles de tout âge et de tout rang, pourvu qu'ils prennent au sérieux les engagements de leur baptême.

La Bienheureuse proposée en exemple d'abord aux religieuses de la Visitation, puis à toutes les âmes qui ont résolu d'embrasser la vie parfaite. — Avant tout, sans doute, il convient que nous nous adressions à la famille religieuse au sein

(1) Rogo ergo vos ; imitatores mei estote, sicut et ego Christi. (I Cor., IV, 16.)
(2) Mgr Languet, *Discours préliminaire*, II.
(3) Id. ibib., LII.

de laquelle s'est développée jusqu'à sa pleine maturité la sainteté de Marguerite-Marie.

Quel accueil a été fait à l'annonce de notre Centenaire et de notre Jubilé : nous le savons. De tous les pays où existent des couvents de la Visitation sont arrivés à notre cher Paray les touchants témoignages d'une joie fraternelle, inspirée par les motifs d'une délicate et toute surnaturelle charité. Ces lettres, venues de tous les points de l'horizon, nous ont révélé des trésors de piété et de tendresse. Toute la postérité spirituelle de saint François de Sales est émue de reconnaissance dans l'attente des solennités qui seront célébrées bientôt en ce lieu béni, pour honorer celle qui a si pleinement réalisé la prophétie de son bienheureux Père lorsqu'il donnait aux religieuses de son institut le nom significatif de « filles du Cœur de Jésus (1). » C'est, de toutes parts, un redoublement de ferveur dans la prière, de fidélité dans l'obéissance à la règle, de générosité à multiplier les actes de vertus et les sacrifices cachés.

Le 1er janvier 1613, le saint fondateur de la Visitation, faisant revivre dans son langage imagé les souvenirs de l'âge chevaleresque, avait envoyé, « en bonne étrenne, un sacré cartel de défi » à ses chères filles. Outre le défi général dont la devise était la parole de Dieu à Abraham : « Marche devant moi et sois parfait » (Gen., XVII, 1), il avait formulé autant de défis particuliers que de vertus religieuses à pratiquer ou de défauts à éviter pour tendre à la perfection.

Cette aimable et vaillante tradition est demeurée dans son institut un véritable héritage de famille soigneusement gardé et entretenu. Au 1er janvier 1890, à l'occasion du centenaire de cette Marguerite qui avait puisé dans ses colloques avec le Dieu caché de l'Eucharistie le désir ardent d'être à jamais oubliée par les créatures, ses sœurs de Paray ont résolu de se provoquer les unes les autres à faire des progrès dans la sainte vertu d'humilité. Toutes les autres maisons de l'ordre ont eu bientôt connaissance de ce « cartel » édifiant qui honore du

(1) « Les religieuses de la Visitation qui seront si heureuses que de bien observer leurs règles pourront véritablement porter le nom de filles évangéliques, établies en ce dernier siècle pour être les imitatrices du Cœur de Jésus dans la douceur et l'humilité, base et fondement de leur ordre qui leur donnera le privilège et la grâce incomparable de porter la qualité de *Filles du Sacré-Cœur de Jésus.* » (Saint François de Sales.)

même coup le Cœur très doux et humble du Sauveur et la fidèle imitatrice de ses abaissements.

Comme le monde se rirait de cette conspiration ourdie derrière les grilles du cloître en vue de compenser et d'expier tant de manifestations bruyantes inspirées par l'esprit d'orgueil ! Mais aussi qu'elle est belle cette lutte qui, dans les profondeurs de la vie ensevelie en Dieu avec Jésus-Christ, a pour but d'exalter une vertu dont les hommes font si peu d'estime ! « Aux plus humbles, la meilleure place dans le Cœur de Jésus ! » Voilà bien la devise de ce cartel où se retrouve la parole même du Maître : « Celui qui s'humilie sera exalté ! » *Qui se humiliat, exaltabitur* (1).

Ce généreux défi nous donne l'occasion d'adresser la parole à la grande famille de saint François de Sales et de sainte Chantal. Nous n'avons garde d'oublier que nous n'avons aucun pouvoir de juridiction sur ces nombreux monastères de France, d'Italie, d'Espagne, de Suisse, de Pologne, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Amérique, avec lesquels la célébration du Centenaire nous met en très particulière communion de prières et de saints désirs. Ce n'est donc pas en nous référant à l'autorité pastorale de gouvernement que nous soulignerons dans la vie de la Bienheureuse quelques traits sur lesquels nous voulons appeler plus spécialement l'attention de sa famille religieuse : nous le ferons uniquement au nom des sentiments de vénération dont nous sommes pénétré à l'égard de cette armée de vierges qui, sous l'égide du saint évêque de Genève et de notre vaillante compatriote sainte Chantal, ne se lassent pas de combattre et de s'immoler pour « faire triompher en elles le Christ Jésus » (2).

D'ailleurs rien ne sera de nous dans les sentences que nous leur proposons de méditer à l'occasion et en l'honneur du second centenaire de la Bienheureuse. Nous ne serons ici que son interprète et c'est elle-même qui, du sein de la béatitude et de la gloire, se chargera de donner à ses sœurs de la terre les conseils inspirés par l'unique désir de leur voir réaliser toute la perfection de leur saint état.

Ajoutons que son zèle, dilaté dans l'infinie charité du Cœur de Jésus, ne saurait s'arrêter aux limites de l'institut dont elle

(1) Matt., XXIII, 12.
(2) II Cor., II, 14.

est la gloire : elle s'adresse aussi, par notre intermédiaire, à toutes les âmes qui, dociles au mystérieux appel de l'Epoux, ont résolu d'embrasser la voie étroite, de mourir au monde et à elles-mêmes, de se consacrer complètement à Jésus-Christ afin de recevoir de Lui, suivant sa promesse, « abondance et surabondance de vie » (1).

Marguerite Alacoque a révélé elle-même pour quel motif, décidée à être religieuse, elle voulut l'être à la Visitation.

Au dix-septième siècle, les religieuses de cet ordre étaient communément appelées « les Saintes-Maries ». Cette dénomination populaire devint dans l'esprit de la jeune prétendante la majeure d'un raisonnement qui eut pour elle toute la rigueur d'un théorème de géométrie. Nous avons déjà vu plus haut en quels termes elle s'exprimait à cet égard, et personne ne nous reprochera de citer de nouveau ses admirables paroles :

« Je sentis gravé dans mon esprit, dit-elle, *que toutes celles qui habitaient ce monastère devaient être saintes ;* que ce nom de Sainte-Marie me signifiait qu'il le fallait être à quelque prix que ce fût, et que c'était pourquoi il fallait s'abandonner et sacrifier à tout sans aucune réserve ni ménagement (2). »

Mgr Languet fait remarquer très justement que « cette idée de sainteté à acquérir resta toujours dans son esprit. Elle lui servait de motif décisif pour passer en toute occasion pardessus les répugnances naturelles qui s'opposaient à sa perfection » (3).

Faire choix d'une des vérités fondamentales de la révélation chrétienne et avoir la volonté ferme d'en déduire toutes les conséquences sans se laisser rebuter par aucune difficulté et, comme disait la Bienheureuse, « coûte que coûte » : telle est la méthode des saints. Ils savent nettement ce qu'ils veulent et ils font ce qu'ils ont résolu d'accomplir, non certes en se confiant à eux-mêmes et aux ressources de leur vertu propre, mais à la grâce que Dieu ne refuse jamais aux humbles (4). Leur secret, c'est de mettre toujours et partout leur conduite d'accord avec les exigences de leur foi et de se gouverner par une logique dont la rigueur ne fléchisse jamais.

(1) Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. (Joan. XII.)
(2) *Sa Vie par elle-même*, II, 364.
(3) Édition de 1729, p. 37.
(4) Deus humilibus dat gratiam. (Prov., III, 34, I Petr., V, 5. Jac., IV, 6.)

Sans le savoir, la novice de la Visitation raisonnait comme saint Bernard, qui dans certains moments difficiles où la nature aurait été tentée de se décourager et de défaillir, s'interpellait lui-même et se disait : « Bernard, pourquoi es-tu venu ici : *Bernarde, ad quid venisti ?* » Paroles dans lesquelles on trouve un syllogisme très exact et le solide fondement de la vie religieuse : — « J'ai quitté le monde, afin d'appartenir à Jésus-Christ ; de le suivre de plus près ; de lui ressembler davantage, par conséquent, pour être humilié et pour souffrir. Donc, » — et cette conclusion s'impose absolument à quiconque s'engage dans l'étroit sentier de la perfection, — « il faut être saint à quelque prix que ce soit, » — et, pour cela, tout sacrifier sans aucune réserve ni ménagement.

Si l'oraison est l'âme de la vie de la grâce, l'état religieux sans l'oraison est un corps sans âme, puisque l'état religieux a pour fin de développer continuellement la vie de la grâce et de la rendre capable d'atteindre jusqu'aux cimes des plus hautes vertus.

Les méthodes d'oraison peuvent différer les unes des autres, et quand on appartient à un ordre religieux, il faut toujours avoir grand soin de se conformer exactement à la méthode prescrite par la règle.

Mais, sous ces diversités accidentelles, il y a un fonds qui est identique et qui constitue l'essentiel de l'oraison. D'après tous les saints, elle est un colloque dans lequel, tour à tour, Dieu appelle et l'âme répond ; l'âme cherche, et Dieu l'aide à trouver; l'âme scrute devant Dieu l'abîme de sa misère, et Dieu se plaît à répandre en cette âme sincèrement humiliée l'abîme de sa miséricorde.

L'âme occupée à l'oraison n'y saurait tout faire par elle-même ; bien loin de là, puisque, sans la grâce de Jésus-Christ, elle est incapable de quelque effort surnaturel que ce soit (1). Mais elle ne demeure pas non plus dans un état purement passif ; elle coopère à l'action de Dieu. Les exemples et les paroles de la Bienheureuse contiennent sur ce point de si haute importance l'exacte vérité. Sans doute, ses ravissements, ses extases, ses entretiens avec Notre-Seigneur vu et senti présent, demeurent des phénomènes exceptionnels qui ne sauraient être proposés en exemple à personne. Mais ce que peuvent lui em-

(1) Sine me nihil potestis facere. (Joan., xv.)

prunter avec grand profit pour leur avancement dans la vraie et bonne spiritualité toutes les âmes désireuses de se bien acquitter de l'oraison, c'est la méthode dont elle fut directement instruite par Notre-Seigneur lui-même, quand elle était encore dans le monde.

« Je ne savais pas autre chose de l'oraison que le mot qui ravissait mon cœur. Et m'étant adressée à mon souverain Maître, il m'apprit comme il voulait que je la fisse : *ce qui m'a servi toute ma vie*. Il me faisait prosterner humblement devant lui, pour lui demander pardon de tout ce en quoi je l'avais offensé ; et puis, après l'avoir adoré, je lui offrais mon oraison. Ensuite, il se présentait lui-même à moi dans le mystère où il voulait que je le considérasse... Mon cœur se sentait consumé du désir de l'aimer et cela me donnait un désir insatiable de la sainte communion et de souffrir (1). »

La préparation et le corps de l'oraison, l'exercice alternatif ou simultané des puissances intellectuelles et affectives de l'âme ; les résolutions et conclusions pratiques se résolvant dans un amour plus ardent de Notre-Seigneur et dans le désir courageux de souffrir pour lui témoigner cet amour : tout est là.

Pour faciliter cet exercice fondamental de l'oraison sur lequel repose toute l'économie des relations surnaturelles de l'âme avec Dieu, on peut encore trouver de précieuses indications dans le souvenir très instructif de deux épisodes de la vie de la Bienheureuse que nous avons précédemment rapportés.

Vous qui avez fait profession de suivre de plus près le Maître bien-aimé, puisque vous avez renoncé aux joies mêmes les plus légitimes du monde, allez souvent, avec Marguerite, vous agenouiller aux pieds de Jésus crucifié et demandez-lui « d'imprimer en vous son image souffrante ». Comme à elle, il vous répondra que tel est son désir et il vous sollicitera de coopérer à son accomplissement. Quelle oraison plus pratique et plus féconde en solides vertus qu'un semblable entretien entre le Dieu du Calvaire et une âme vouée à son service par les vœux de religion !

Inspirez-vous encore du conseil donné à la fervente novice dès son entrée au couvent, et quand vous ne saurez comment employer le temps inestimable de l'oraison, allez vous placer devant le Sauveur Jésus « comme une toile d'attente » et sup-

(1) *Vie*, 345.

pliez-le de peindre en vous la ressemblance très fidèle de ses mystères, de ses états et de ses vertus.

Encore une fois, il n'y a rien en tout cela qui présuppose l'intervention de grâces exceptionnelles. Avec le secours ordinaire de la grâce de Dieu, ces méthodes d'oraison sont accessibles à toutes les âmes de bonne volonté.

En quelle estime Marguerite-Marie a tenu les vertus d'humilité, d'obéissance et de mortification ; de quelle façon elle en a parlé ; mais, surtout, avec quelle perfection elle les a pratiquées : sa vie en rend témoignage.

Si nous revenons sur ces parties fondamentales de l'œuvre accomplie par Notre-Seigneur dans cette âme privilégiée, c'est pour y ajouter quelques réflexions dont de ferventes religieuses ne manqueront pas de tirer profit.

L'humilité court grand risque de n'être qu'une vertu abstraite, si l'on n'y joint pas la discipline pénible, mais nécessaire, des humiliations. Prétendre être humble et se refuser à être humilié, ce sont deux choses contradictoires et incompatibles.

De plus, si les humiliations sont comme l'accompagnement obligé de l'humilité, non seulement il ne faut pas être indisposé contre les personnes qui nous humilient ; mais, à l'exemple de la Bienheureuse, on leur saura gré du service inestimable qu'elles nous rendent. Au lieu d'éprouver de la froideur à leur égard, on leur témoignera une sincère reconnaissance ; on leur dira comme Marguerite-Marie à son ancienne supérieure la Mère Greyfié : « Vous ne pouviez me donner de plus effectives marques d'une parfaite amitié qu'en m'humiliant et me mortifiant » (1).

Quant à l'obéissance, nous n'avons pas oublié jusqu'à quel degré Marguerite-Marie sut la porter. Elle en avait reçu le commandement très exprès de Notre-Seigneur, lequel, afin d'appuyer à un fondement inébranlable une vertu sans laquelle aucun institut religieux ne peut subsister, voulut que, en cas de conflits entre ses révélations cachées et les commandements des supérieures, sa fidèle servante donnât toujours la préférence à ces derniers, et pratiquât de la sorte le sacrifice difficile des jugements intérieurs sans lequel l'obéissance extérieure n'est qu'une insuffisante formalité.

Assurément, nos supérieurs n'ont pas le privilège de l'infail-

(1) II, 184.

libilité. Ils peuvent se tromper quand ils nous imposent telle ou telle prescription. Mais nous qui n'avons qu'à obéir, nous sommes assurés de ne jamais nous tromper quand nous obéissons, et plus nous serons fidèles à ranger sous le joug de l'obéissance, non seulement nos actions qui se voient, mais nos pensées et nos jugements qui ne sont vus de personne sauf de Dieu seul, plus cette obéissance montera vers lui comme un sacrifice d'agréable odeur, plus elle sera féconde en mérites pour nous : *Pater qui videt in abscondito reddet tibi.*

La vie de la Bienheureuse nous rappelle encore comment, dans la vie religieuse, l'obéissance doit tout régler ; oui, tout, jusqu'à l'usage des pratiques les plus sanctifiantes, telles que sont les pénitences extérieures, dont Marguerite-Marie ajouta si généreusement les austérités à tant de souffrances et de mortifications qui lui venaient soit de Notre-Seigneur lui-même, soit de ses fréquentes maladies, soit des procédés pénibles du prochain à son égard. Un jour qu'elle avait dépassé la mesure autorisée par sa supérieure en s'infligeant la discipline, elle fut nettement avertie que Dieu n'agréait de ce sacrifice que ce qui avait eu la sanction de l'obéissance. Cet avertissement n'était d'ailleurs qu'un écho direct de cet oracle de nos Livres saints : « Il vaut mieux obéir qu'offrir des victimes, et Dieu se plaît plus dans la soumission que dans la graisse des béliers » (1).

Enfin, très chères et vénérées Sœurs de notre Bienheureuse, et vous toutes, âmes favorisées de la vocation à la vie parfaite, ne perdez jamais de vue ce qui lui a été surnaturellement révélé au sujet des défauts qui déplaisent le plus à Notre-Seigneur dans les personnes et dans les communautés consacrées à son service, et avec quelle rigueur il les châtiera dans l'autre vie.

Il suffit de les énumérer pour comprendre jusqu'à quel point ils sont un obstacle à la perfection et blessent le Cœur de celui qui est le maître et le modèle de la vie parfaite :

Le relâchement dans la pratique de la règle ;

Les relations trop fréquentes avec les personnes du monde ;

Les murmures contre l'obéissance et contre les supérieurs ;

Un attachement désordonné aux biens temporels ;

La tiédeur pour l'oraison et la communion ;

Les jalousies réciproques ;

Les railleries contraires à l'esprit de charité ;

(1) Melior est enim obedientia quam victimæ, et auscultare magis quam offerre adipem arietum. (I Reg., xv, 22.)

Les petites sensualités;
L'amour de la vanité et de ce qui la nourrit.

On dira peut-être que ce ne sont pas là de grands désordres. Il n'est pas nécessaire non plus que l'œil, cet organe si délicat, soit atteint par une pièce de fer ou de bois pour être blessé; il suffit pour cela d'un fétu de paille.

Les grands désordres mènent à une prompte ruine; les petits produisent le relâchement, l'abus des grâces, le marasme spirituel, et provoquent dans le Cœur de Notre-Seigneur ces redoutables nausées dont le disciple bien-aimé a parlé avec tant d'énergie au livre de l'Apocalypse (1).

Dans une lettre écrite le 24 avril 1685 à une de ses anciennes supérieures, la Mère de Saumaise, Marguerite-Marie rappelait le souvenir d'une Sœur morte depuis quelques mois. La défunte lui était apparue et elle lui avait révélé que les souffrances auxquelles elle était soumise dans le purgatoire venaient :

1° D'avoir mal observé son vœu d'obéissance, en n'obéissant qu'à ce qui lui plaisait : « Telles obéissances, avait-elle dit, ne sont qu'à condamnation devant Dieu. »

2° D'avoir éludé son vœu de pauvreté en donnant à son corps des soulagements superflus et en voulant ne manquer de rien.

3° Enfin d'avoir, par ses manquements à la charité, causé la désunion entre plusieurs Sœurs. Elle ajouta qu'en punition de cette dernière faute, les prières faites pour elle sur la terre ne lui étaient pas appliquées, « étant juste qu'ayant manqué de charité elle souffrît sans compassion » (2).

(*A suivre.*) Mgr PERRAUD.

(1) Incipiam te evomere ex ore meo. (Apoc., III, 16.)

(2) Il ne sera pas inutile d'ajouter ici ce que le Mémoire des contemporaines nous apprend d'une visite de saint François de Sales dont la Sœur Marguerite-Marie fut favorisée pendant son oraison au commencement de l'année 1673, un peu avant la fête du saint fondateur de la Visitation. « Il me fit voir, dit-elle, que les vertus qu'il avait toujours le plus souhaitées à ses filles étaient celles qui l'avaient continuellement toujours uni à Dieu : c'est-à-dire la charité envers Dieu et le prochain, et la plus profonde humilité; — que l'on était déchu de la charité envers Dieu lorsqu'on ne regarde que la créature en ses actions, ne recherchant que leur approbation, sans se soucier d'être de très mauvaise odeur devant Dieu qui détourne sa face de semblables actions; et que les amitiés particulières détruisent la charité et le silence. Quant à l'humilité, que c'était manque de se tenir en soi-même pour veiller à ses propres défauts; que l'on jugeait mal les intentions du prochain au moindre signe que l'on voyait de l'action. — C'est ce qui me fait beaucoup de peine, ajouta notre saint père. » (*Contemporaines*, II, p. 78.)

NI DIEU NI MAITRE

Sous ce titre, la *Revue des Deux-Mondes* vient de publier une « pièce en quatre actes », de M. Georges Duruy. Cette publication n'est pas seulement un événement littéraire, en ce sens que l'auteur aborde un genre plus sérieux et plus élevé que celui auquel il a jusqu'ici consacré son talent, mais c'est aussi un événement philosophique et moral qui n'est pas sans importance, tant à cause du sujet traité que de l'accueil que lui a fait la revue de M. Buloz.

Rien ne peut mieux le démontrer que la simple analyse que nous allons faire, d'après le *Monde*, de la nouvelle œuvre de M. G. Duruy, que nous n'entendons nullement examiner ici au point de vue de l'effet qu'elle pourrait produire sur la scène et du succès qui lui serait réservé au théâtre, mais seulement au point de vue, beaucoup plus attrayant pour nous et nos lecteurs, des idées qu'elle remue et des graves questions qu'elle agite. Disons néanmoins dès à présent, parce que c'est justice, qu'elle est écrite avec art, qu'elle ne manque ni de verve ni de mouvement, et qu'elle laisse une impression toute différente de l'ennui qui se dégage habituellement des essais dramatiques consacrés à des thèmes philosophiques ou à des problèmes sociaux.

Le héros que M. Duruy met en scène est un médecin, Pierre Nogaret, fils d'un humble paysan, qui, après vingt ans de travail, est parvenu à se former une brillante clientèle et que sa célébrité fait entrer à l'Académie de médecine. Très épris de son art, tout entier à la science, passionné pour le devoir professionnel, Nogaret est libre-penseur et athée, « mangeur de prêtres ». C'est dans l'exemple paternel qu'il a puisé ses idées, auxquelles il a cru par ses études donner la solidité d'une « foi philosophique et scientifique », et il n'a cessé, au cours de sa carrière, d'y conformer toute sa conduite. Deux enfants, Maurice et Adrienne, lui étant nés d'un premier mariage, il n'a pas voulu qu'ils fussent baptisés; il ne l'avait pas été lui-même.

Il ne pensait pas avoir « le droit de les enchaîner à une croyance avant qu'ils fussent en âge d'examiner l'un et l'autre les raisons qu'ils peuvent avoir de s'y rallier, ou de la rejeter ». Leur mère étant morte, il les confia à une institutrice, Mlle Jauzon, répondant pleinement à ses vues. « Républicaine à peu près aussi avancée » que lui; « un petit peu socialiste; un petit peu positiviste par dessus le marché; anticléricale, naturellement »,

elle se définissait elle-même « un cerveau » et ne concevait pas qu'on puisse aimer autre chose que les idées. En la chargeant de l'éducation d'Adrienne, Pierre lui avait dit : « Instruisez ma fille, et je vous tiens quitte du reste : l'instruction a une vertu moralisatrice qui suffit. »

Mademoiselle Jauzon suivit ce programme pendant quinze ans ; par la force des choses, elle dirigeait la maison de Nogaret, pour lequel elle en vint à professer une admiration passionnée, épousant toutes ses doctrines, se faisant un *credo* de toutes ses convictions, se considérant comme son « élève » et se montrant le plus enthousiaste de tous.

Mais, dans l'intérêt même de ses enfants, Pierre Nogaret se remaria. Les avantages physiques et les qualités extérieures de sa nouvelle femme le déterminèrent seuls. Elle était chrétienne et pieuse, et quand il s'en aperçut, ce ne fut que pour la qualifier de « béguine ». Il ne chercha pas autrement à savoir ce qu'elle valait, et, au bout de huit ans de ménage, il ne la connaissait pas plus que s'il l'avait rencontrée pour la première fois la veille, en passant dans la rue. Aussi tenait-elle dans cette famille la dernière place, presque dédaignée de son mari, insolemment traitée par ses beaux-enfants et au besoin par l'institutrice.

Après cette esquisse sommaire des principaux personnages de *Ni Dieu, ni maître*, nous pouvons entreprendre l'analyse de la pièce.

Au premier acte, M. Duruy nous introduit dans le luxueux salon du médecin célèbre. Nogaret vient d'être élu à l'Académie de médecine, et, pendant qu'il assiste à un banquet qui lui est offert par ses maîtres, ses collègues et ses élèves, quelques amis l'attendent pour le féliciter. L'un d'eux, le docteur Meynard, familier de la maison, « ci-devant libre-penseur, que ses confrères ont dégoûté de la libre-pensée et qui cherche autre chose », s'entretient tour à tour avec Mme Nogaret, Mlle Jauzon et avec l'intéressée elle-même, du projet de mariage d'Adrienne Nogaret avec le docteur Valmeyr, l'élève favori du nouvel académicien. Il apprend qu'aucun sentiment affectueux, encore moins enthousiaste, n'attire les fiancés l'un vers l'autre. « Ils parlent ensemble de leur futur mariage le plus tranquillement du monde. »

L'institutrice trouve cela très naturel ; pour elle, le mariage est « une affaire comme une autre » ; Adrienne déclare qu'elle

se marie « pour être libre », non pour avoir des enfants, et que ce qu'elle « aime » le plus dans son futur, c'est « le sens utilitaire ». Il a accompagné Nogaret au banquet uniquement pour « ne pas perdre une si bonne occasion d'entrer en rapport avec un tas de gros bonnets du métier, qui pourront l'aider à se faire une clientèle dans quelques mois ».

Du reste, Mlle Nogaret accueillerait aussi bien n'importe quel épouseur; au besoin, ce baron de Favreuil, qui depuis longtemps « flirte » avec elle, qui lui demande de « rester toujours bons camarades » après son mariage, et qui se fait une joie, avec une odieuse arrière-pensée que devine trop aisément une jeune fille élevée comme elle l'a été, « de suivre son jeune ménage », pendant que Valmeyr « fera ses visites ».

Sur ces entrefaites, le docteur Nogaret revient de son banqnet. Il est tout heureux et tout rayonnant de la manifestation organisée en son honneur; il la raconte avec ivresse :

Nous arrivons, Valmeyr et moi, vers sept heures et demie chez Durand... Nous montons au premier, j'entre dans le grand salon, sur la rue Royale... (*A Meynard*) Plein, mon cher, archi-plein !... Tous mes maîtres, ceux qui m'ont dégrossi, qui m'ont mis mon premier scalpel à la main, qui ont commencé à faire de moi ce que je suis aujourd'hui, ils étaient là, tous, tous, vous entendez !... Il n'y avait d'absents que ceux qui sont morts... Ah ! si vous saviez ce que ça m'a fait de les voir, les pauvres chers vieux, avec leurs têtes branlantes et leurs calottes noires, hors de chez eux, loin de leurs pantoufles et de leur feu, sortis, eux qui ne sortent plus, sortis par cette âpre bise qui fauche les jeunes, venus là pour m'embrasser, pour me dire qu'ils étaient contents de moi!... Aimez vos maîtres, Valmeyr, aimez-les bien ! Voyez-vous, on ne sait pas ce que l'on doit à ceux qui vous ont donné les premières becquées de la science !... Et, à côté des bons vieux, des jeunes gens, mes élèves, venus aussi pour me féliciter, qui m'entouraient, qui pressaient mes mains, qui me soulevaient presque dans leurs bras, qui criaient mon nom !... Ah ! si vous saviez, mes bons amis, si vous saviez comme je suis heureux... Tenez !... excusez-moi... mais c'est plus fort que moi... j'en pleure encore !...

... Et savez-vous à qui je pensais, mes enfants, pendant ce temps-là ? A mon père ! Je me disais : Et c'est pourtant à moi que tout cela s'adresse, à moi le fils du père Nogaret, paysan et rebouteur dans son village !... Je lui parlais tout bas, au pauvre vieux qui n'est plus; je lui disais : « Ces honneurs, ces toasts, tiens, prends tout cela, c'est pour toi, papa ! » J'aurais donné dix ans de ma vie pour lui rendre dix minutes de la sienne, et qu'il le vît à ce moment-là, son fieu!... C'est que vous ne savez pas, mes amis, le brave homme que c'était!...

Il n'aimait pas les curés, par exemple, pas plus que je ne les aime, ni les nobles... Il avait contre eux une vieille rancune tenace, la haine capitalisée des quinze ou vingt générations de serfs attachés à la glèbe, qui sont mes aïeux à moi!... Il disait souvent : « *Ni Dieu, ni maître!* » C'était sa devise, au bonhomme! Et je l'ai reprise, moi; je la trouve belle!... Ni Dieu, ni maître! Vous ne pouvez pas comprendre ça, vous autres. Mais moi, je l'aime, je la comprends, la devise de mon vieux Jacques Bonhomme de père, et toutes les fois que je la redis après lui, il me semble que c'est toutes les humiliations, toutes les souffrances huit ou dix fois séculaires des Nogaret, dont je sors, qui s'exhalent par ma bouche avec ces mots-là, comme en un cri de délivrance...

Et Nogaret continue sa profession de foi, se vantant d'avoir refusé de laisser baptiser ses enfants :

MEYNARD

Dieu veuille... Pardon! Puisses-tu n'avoir jamais à t'en repentir, tu m'entends!

NOGARET, *lui tapant sur l'épaule et prenant son bras.*

Peuh!... Vieux sacristain, va!...

(*Mlle Jauzon, Maurice, Valmeyr et Favreuil rient.*)

MEYNARD, *les regardant.*

Oui, oui!... Allez, riez, moquez-vous de moi, les esprits forts!... On ne retranche pas impunément l'idée religieuse de sa propre vie, et surtout on ne l'étouffe pas impunément dans la conscience de ses enfants, comme tu l'as fait, malheureux!

PIERRE

Si tu continues, Meynard, je vais te répondre comme le papa Nogaret à un jeune abbé du village qui venait faire du zèle auprès de lui, lors de sa dernière maladie... Je ne t'ai jamais conté ça? Ecoute alors!... Le vieux était à l'agonie, une agonie de paysan, silencieuse et stoïque, comme celle des bêtes... Il s'est soulevé lentement sur les coudes, il a regardé le calotin bien en face, avec ses yeux troubles déjà; il a tiré de sa poitrine maigre où le souffle râlait, il a tiré par trois fois un grand couâh! couâh! couâh! puis il s'est retourné du côté de la ruelle, afin de ne plus le voir; il a ramené sur sa tête les gros draps de toile grise, et deux heures après il est mort... Voilà comme on meurt chez nous!...

MLLE JAUZON

Superbe!

Adrienne Nogaret cherche à savoir l'effet produit sur son fiancé par la profession de foi de son père. Il déclare qu'elle ne en rien scandalisé :

ADRIENNE

Avez-vous bien songé que je ne suis ni catholique, ni protestante, ni rien du tout?... Cela ne vous effraie pas... pour plus tard... quand nous serons mariés ?

VALMEYR

Nullement... Une seule chose m'aurait ennuyé, c'est que vous fussiez juive... A cause de la clientèle, vous savez... Ça aurait pu me nuire : il y a des gens si drôles !... Mais que vous ne soyez rien du tout, cela m'est parfaitement égal !... Je suis moi-même un riendutoutiste convaincu.

ADRIENNE

Ah ! comme papa, alors ?

VALMEYR

Oh ! votre père n'en est pas un !.. Il a un fond d'enthousiaste... Ecoutez-le parler du progrès de la science, de l'humanité, de la patrie! Tenez, tout à l'heure encore, de ses maîtres... Parole d'honneur, on n'a pas idée de ça !

ADRIENNE

Ah ! vraiment ?... C'était bien, pourtant, ce qu'il disait.

VALMEYR

Oui, évidemment... Mais enfin cette émotion, parce que cinq ou six vieilles bêtes à moitié moisies sont venus à ce banquet, vous m'accorderez que c'est inouï... Au fond, voyez-vous, votre père était fait pour avoir de la religion... Ne le lui dites pas, au moins, je crois qu'il m'étranglerait !... C'est un faux impie, sincère dans son impiété, mais dupe d'elle. Tandis que moi, spiritualisme ou matérialisme, toutes les philosophies et toutes les religions, je m'en fiche comme de la dernière cigarette que j'ai fumée.

Enfin on se sépare. Meynard engage Nogaret à se ménager, à ne pas abuser comme il le fait de la santé dont il est si fier. A ce moment même, on vient réclamer pour un malade les soins du docteur. Malgré les supplications de son ami et de sa femme, il se rend à l'appel du devoir : « Nous devons aller à la maladie et à la mort, nous autres, dit-il, comme les pompiers vont au feu... C'est l'honneur du métier, ça !... » Mais bientôt on le rapporte évanoui. Le froid l'a saisi et un mal soudain et mystérieux l'a frappé, comme un coup de foudre.

Nous passons au deuxième acte. Six semaines de soins ont conjuré le danger; mais notre brillant académicien reste toujours sous l'étreinte du mal et ne se ressemble plus à lui-même. Au cours de l'épreuve, il a pu faire de longues réflexions; tout d'abord, il a découvert le dévouement et les vertus de sa femme, dont il se plaît maintenant à faire l'éloge. Son fils s'en étonne :

MAURICE

Je croyais pourtant que tu la trouvais un peu bigote.

PIERRE

Tu pourrais parler plus poliment... Elle est pieuse et non pas bigote, comme tu dis... Ce n'est pas du tout la même chose... Et quelle rectitude de jugement dans tout le reste ! quelle vaillance surtout!... Comme elle m'a soigné il y a six semaines !... Vous ne vous en êtes pas aperçus, ta sœur et toi. Vous aviez vos plaisirs... Mais votre belle-mère ! une vraie Sœur de charité !

MAURICE

Tu les as fourrées à la porte de ton hôpital, les Sœurs de charité !... Si tes infirmières laïques t'entendaient, elles ne seraient pas contentes.

PIERRE

Ma foi, tant pis !... Je ne m'en dédis pas.

Et il ne s'en dédit pas, en effet. De plus en plus, le tact, la bonté et la charité de Mme Nogaret l'impressionnent, et, pour dire le mot dont M. Duruy ne se sert pas, la grâce le travaille malgré lui. C'est qu'elle a trouvé un puissant auxiliaire dans le mal indéfinissable dont est atteint le savant médecin. En vain Nogaret cherche à en découvrir la nature ; sa science, pour la première fois, le laisse en défaut ; il l'avoue, découragé, à son ami Meynard, qui essaie de le rassurer :

PIERRE

Laisse-moi donc tranquille, avec tes processus !... C'est bon pour les clients, ces mots-là, ça fait partie du traitement. Nous sommes ici entre médecins, n'est-ce pas ? Eh bien ! tu sais comme moi que nous ne savons rien, rien, pas ça !

MEYNARD

Tu y croyais, pourtant, à la médecine !

PIERRE

Tant que j'ai dû seulement soigner les autres, c'est possible !... Mais, depuis des semaines que je m'observe, que je me surveille, que je m'analyse, que je suis enfin à moi-même mon propre malade, sais-tu ce qui arrive ? Je ne comprends plus rien, je ne vois plus clair, mon jugement se trouble, j'hésite, je doute, toute certitude m'échappe, je m'aperçois que mon ignorance est sans bornes, — comme l'était ma présomption quand je pensais savoir quelque chose !... Je sens que mon propre organisme, ce corps humain que je croyais si bien connaître, que j'ai disséqué mort et charcuté vivant : cette chair, ces muscles, ces artères, cette ossature, ces nerfs, tout mon être, enfin, m'est un mystère insondable, et je deviens fou rien qu'à me pencher sur cet abîme qui est moi...

Et cette anxiété qui torture Nogaret s'aggrave des préoccupations que lui donne l'avenir des siens, soit qu'il se trouve désormais réduit à l'impuissance, soit qu'il vienne à disparaître. Sa situation, d'apparence si brillante, est purement factice. Il n'a rien su économiser des honoraires princiers qu'il a tirés de sa clientèle; comme dit sa femme, « il a eu un idéal de placements patriotiques ou humanitaires qui est ruineux »; et il n'a rien fait pour assurer le sort de sa famille, ni le repos de ses vieux jours. Il le comprend aujourd'hui, et, dominé par un triste pressentiment, il voudrait restreindre le train de sa maison, diminuer les habitudes et les goûts luxueux qu'il a si facilement laissé prendre à ses enfants.

La visite d'un candidat à l'Académie qui vient solliciter son suffrage, le surprend dans cet état d'esprit. C'est un spécialiste, qui, pour le gagner, lui offre son dernier ouvrage, traitant précisément de l'ataxie. Nogaret l'amène à lui expliquer le cas d'un client frappé dans les mêmes conditions d'âge, de force et de santé que lui, et qui a fini par succomber. Mais alors, l'affreuse vérité éclate, et l'académicien comprend et voit qu'il est perdu.

(*A suivre.*)

LE CONGRÈS ANTI-ESCLAVAGISTE

Du 21 au 23 septembre, le congrès anti-esclavagiste convoqué par S. E. le cardinal Lavigerie a tenu ses séances à Paris. Le principal objet de ses travaux était d'organiser pratiquement la lutte contre l'esclavage conformément aux stipulations de la conférence internationale de Bruxelles, qui a prévu et encouragé d'avance les efforts que pourrait tenter l'initiative privée.

Dimanche 21 septembre, dans l'après-midi, a eu lieu, à Saint-Sulpice, devant une foule immense, une cérémonie imposante à l'occasion de l'ouverture du Congrès.

Mgr Combes, évêque de Constantine, a chanté pontificalement les vêpres, auxquelles assistaient plusieurs évêques, huit Pères blancs de la résidence de Paris, et quatorze jeunes noirs, arrivés le matin même pour aller commencer à Lille leurs études de médecine.

A l'issue de la cérémonie, Mgr Rotelli, nonce apostolique, a fait son entrée dans l'église et a pris place au chœur.

Mgr Lavigerie est monté en chaire. Il a prononcé une éloquente allocution, faisant l'éloge de Mgr Livinhac, arrivé

récemment d'Afrique et qui était présent ; puis il a développé au point de vue religieux, la doctrine anti-esclavagiste.

Le cardinal a rappelé cette parole que lui dit le Saint-Père : « Allez, mon fils, faites appel à l'opinion publique, maîtresse de ce monde. »

En finissant, l'illustre prélat a recommandé en ces termes, à la charité de ses auditeurs, les Œuvres et Missions d'Afrique pour lesquelles la quête allait se faire.

« Donnez-leur votre obole comme une marque que vous approuvez ce que nous allons faire dans le Sahara, n'oubliez pas que c'est la moisson du sang versé par un enfant de cette paroisse qui va germer, grâce à vos aumônes, et si vous ne pouvez suivre les traces généreuses de votre martyr, montrez, du moins, que vous êtes dignes de comprendre son héroïsme.

« Je termine, mes très chers Frères.

« C'est le dernier discours que je veux prononcer dans une chaire de France.

« Je vois depuis longtemps à trop de signes que la vieillesse est venue pour moi. Je sens que les infirmités et les fatigues m'interdisent de porter désormais au dehors le reste de mes forces épuisées. »

S'adressant alors à Mgr Livinhac, Son Eminence continue ainsi :

« J'en reçois d'ailleurs le signe manifeste par votre présence dans cette église en ce moment solennel, Monseigneur.

« J'ai obtenu du Saint-Père qu'il vous déliât des liens qui vous attachaient au Vicariat Apostolique du lac Nyanza, pour que je pusse employer le zèle, les vertus et les talents que vous avez reçus de Dieu, à la direction, sous mon autorité, pendant ma vie, et comme mon successeur, après ma mort, des œuvres de missions qui me sont confiées. »

La première séance du Congrès a été tenue le lendemain. S. E. le cardinal Lavigerie n'ayant pas voulu accepter la présidence, le bureau a été ainsi composé : Président, M. Keller ; secrétaire général, M. le comte de Renbecq ; vice-présidents : MM. Fieger, président du comité de Cologne ; Mgr Jacobs, président du comité de Bruxelles ; M. Luis Sorela, délégué général d'Espagne ; M. Annen, secrétaire général de l'*Anti-slavery Society* et le prince Rospigliosi, président du comité directeur de Rome.

On a ensuite arrêté que les décisions à intervenir dans la réunion des délégués seraient tenues secrètes.

Une séance publique a eu lieu le même jour, à trois heures du soir.

Dans un magnifique discours, M. Keller a insisté sur ce fait, que la suppression immédiate de l'esclavage était impossible, qu'il fallait songer pour le moment à combattre la traite.

Il a fait, en passant, l'éloge des missionnaires lyonnais, de leur œuvre en Afrique, et au Dahomey en particulier, puis, il a fait connaître à l'assistance le projet de Mgr Lavigerie de former un corps de volontaires destinés à atteindre le but proposé. Enfin, il a fait appel à la générosité des catholiques.

Ce discours a été fréquemment interrompu par les applaudissements unanimes de l'assistance.

M. Descamps, délégué belge, a traité ensuite la question des caractères providentiels du mouvement anti-esclavagiste, avec une chaleur des plus communicatives.

Enfin le Frère Alexis a décrit avec une science géographique consommée, la cartographie de l'Afrique, telle qu'elle est aujourd'hui partagée entre les nations européennes.

Après la bénédiction de l'assemblée par Mgr Livinhac, le Congrès s'est ajourné au lendemain.

Mardi 23, à trois heures et demie du soir, s'est tenue l'assemblée de clôture. NN. SS. Fabre, archevêque de Montréal au Canada, Lagrange, évêque de Chartres, Brincat, évêque d'Adrumète, y assistaient ainsi que Mgr Livinhac.

Le premier discours a été prononcé par M. le baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire qui a entretenu l'assistance d'un grand projet étudié par le comité français, et qui consisterait à opposer aux caravanes d'esclaves une triple barrière commerciale, militaire, religieuse. Cette barrière s'appuierait sur les grandes lignes ferrées projetées au Sud de l'Algérie à travers le noir continent.

Il a mis aussi l'assemblée au courant de la fondation récente par le cardinal Lavigerie, à Biskra, d'une vaste mission dont les établissements sont déjà en construction et qui aura bientôt des établissements sur les principaux points du Sahara où passeront les futures voies ferrées. Cette mission sera dirigée par les *Frères du Sahara*, les nègres y seront recueillis, soignés, évangélisés, instruits des procédés de culture les plus favorables aux terrains de ces lointaines régions.

S. E. le cardinal Lavigerie ayant fait son entrée à la fin du discours de M. d'Avril, a pris la parole pour remercier et encou-

rager l'assemblée. Il a donné ensuite lecture du télégramme envoyé par le Saint-Père :

« Je suis vivement touché des vœux que le Congrès me fait parvenir par votre entremise. Je suis attaché de cœur à l'œuvre de l'abolition de l'esclavage et renouvelle au Congrès tous mes vœux.

« Que les membres du Congrès reportent sur les pauvres esclaves le dévouement qu'ils me témoignent. Je leur envoie de tout cœur ma paternelle bénédiction. »

Mgr Livinhac, se rendant au désir exprimé par Mgr Lavigerie, a répondu à son tour à diverses questions posées par l'assistance, et donné notamment d'intéressants détails sur les événements et les massacres de l'Ouganda.

Actuellement, a-t-il ajouté, dix mille catéchumènes attendent le baptême, et sont soumis aux épreuves préparatoires à la réception de ce sacrement.

Aprés ce discours, M. Keller s'est fait l'interprète des sentiments de l'assistance pour Mgr Livinhac. Puis, annonçant la fin des travaux du Congrès, il a donné la parole à M. de Vogué pour la lecture des vœux et résolutions adoptés. En voici le texte :

1° Expression de la reconnaissance du Congrès pour les puissances signataires de l'acte général de Bruxelles et vœu que les clauses de cet acte rencontrent une prompte exécution ;

2° L'œuvre anti-esclavagiste est divisée en comités nationaux moralement unis, indépendants quant à leur action propre ;

3° Le Congrès compte avant tout sur l'action pacifique des missionnaires pour le relèvement des noirs ;

4° Organisation d'expéditions armées pour protéger les missions ;

5° Vœu que le Saint-Père, sur la demande de Mgr Lavigerie, accorde une quête annuelle pour l'œuvre anti-esclavagiste ;

6° Vœu que des mesures soient prises pour prévenir les abus de recrutement des travailleurs libres et faire respecter la sincérité des contrats ;

7° Le Congrès appelle l'attention des puissances sur le danger du développement des sectes musulmanes africaines ;

8° Vœu que chaque comité national publie un bulletin anti-esclavagiste et se tienne en relations avec la presse ;

9° Vœu que les comités nationaux examinent préalablement les manuscrits déposés sur la question de la suppression de l'esclavage pour laquelle un prix de 20,000 francs a été proposé afin de préparer le travail définitif ;

10° Vœu que les dons adressés aux missionnaires soient affranchis des droits de douane.

11° Vœu qu'un nouveau Congrès plus étendu ait lieu dans deux ans au plus tard.

LE BACCALAURÉAT

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux recteurs les circulaires suivantes :

Paris, le 24 septembre 1890.

Monsieur le recteur,

Le décret du 8 août dernier dispose que le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales, après échec à ces épreuves, est acquis aux candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, pendant l'année suivante, à la condition qu'ils se présentent pour réparer leur échec devant la faculté où ils l'ont subi.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé la mise en vigueur immédiate de cette disposition. En conséquence, les candidats aux baccalauréats ès-sciences, ès-lettres et de l'enseignement secondaire spécial admissibles aux épreuves écrites et refusés après les épreuves orales, soit à la session de juillet dernier, soit à la session de novembre prochain, conserveront le bénéfice de l'admissibilité pendant une année, à la condition de se présenter, pour réparer leur échec, devant la même faculté ou devant le même jury.

Je vous prie de porter cette décision à la connaissance des doyens des facultés des sciences et des lettres, des présidents des jurys de baccalauréat de l'enseignement spécial, et des chefs des établissements d'enseignement secondaire de votre ressort.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Léon Bourgeois.

Paris, 24 septembre 1890.

Monsieur le Recteur,

Je suis consulté sur la question de savoir dans quelles limites sont exécutoires, à partir de la session de juillet 1891, les dispositions du décret du 8 août dernier, relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Les épreuves de cet examen sont divisées en deux parties ; ces deux parties sont solidaires, et, de même qu'elles aboutissent à un seul diplôme, elles forment un tout indivisible. En conséquence, ne pourront se présenter à l'une des séries de la seconde partie que les candidats qui auront satisfait aux épreuves de la première partie telles qu'elles sont déterminées par le décret du 8 août 1890.

Il en résulte que la mise à exécution complète du nouveau régime ne peut se faire qu'en deux phases successives ; seront mises en vigueur à dater de la session de juillet-août 1891, les dispositions relatives à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ; seront mises en vigueur l'année suivante, les dispositions relatives à la seconde partie.

Par suite, aux sessions de juillet et novembre 1891, les candidats à la seconde partie, qui auront subi les épreuves de la première partie d'après l'ancien régime, devront subir aussi les épreuves de la seconde partie d'après le même régime.

Je vous prie de porter cette décision à la connaissance des doyens des facultés des sciences et des lettres, des présidents des jurys du baccalauréat de l'enseignement spécial et des chefs des établissements d'enseignement secondaire de votre ressort.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Léon Bourgeois.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser la lettre suivante à M. l'abbé Brugidou, directeur de l'œuvre de l'Adoration réparatrice des nations catholiques à Rome :

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous n'ignorons point, cher Fils, avec quel dévouement inébranlable vous vous employez au succès de l'œuvre récemment entreprise ayant pour but d'intéresser la piété et le zèle du monde catholique à l'érection des églises dans les nouvelles régions de la ville. Avec vive satisfaction Nous avons appris que cette œuvre obtient déjà l'approbation et le généreux concours d'un grand nombre.

Aussi croyons-nous le moment venu de vous exprimer à ce sujet un véhément désir de notre cœur : à savoir que la première église à construire soit dédiée en l'honneur de saint Joachim, Notre céleste et principal patron. De plus, Nous accordons en toute bienveillance que ce temple soit constitué siége et centre de l'association que vous présidez et qui a pour titre : l'Adoration réparatrice des nations catholiques, — Nous réservant d'ailleurs de vous communiquer prochainement Nos instructions sur ce double objet.

Nous avons la ferme espérance que, la bonté divine aidant, cet excellent dessein aura le plus heureux succès.

Comme gage des faveurs et dons célestes, à vous, cher

Fils, à ceux qui vous prêteront conseil et concours actif, à tous et à chacun des souscripteurs Nous donnons en toute dilection paternelle la bénédiction apostolique.

Fait à Rome, près Saint-Pierre, le 24 septembre 1890, la treizième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'appel qui se dégage de ce document trouvera sans doute l'écho voulu dans le monde catholique, et surtout en France, où l'œuvre de M. l'abbé Brugidou est, comme on sait, si avantageusement connue.

Il s'agit, en effet, d'empêcher que, dans ces nouveaux quartiers de Rome si tristement dépourvus de sanctuaires, l'impiété n'étende ses ravages et n'arrache au Pape l'âme de ses fils jusque dans la ville où il réside. Quant à l'exécution pratique du projet signalé dans le document pontifical, elle dépend de la générosité de ceux qui voudront y concourir. M. l'abbé Brugidou se propose, aussitôt un premier fonds constitué, d'acheter le terrain où devra s'élever la nouvelle église de saint Joachim, en y adjoignant, si c'est possible, l'emplacement pour des écoles et d'autres œuvres catholiques. Puis, on commencerait les travaux de manière à ce que le nouveau temple et les bâtiments annexes, au moins dans l'ensemble de leur structure, puissent être offerts à S. S. Léon XIII en 1893, qui est l'année de son jubilé épiscopal. La France tiendra sans doute à figurer au premier rang pour assurer le succès d'une entreprise aussi utile aux intérêts de la foi, qui se trouvent le plus menacés aujourd'hui au lieu même où est leur centre naturel.

—

Par billet de la secrétairerie d'Etat, dont l'annonce va être faite incessamment, le Souverain Pontife vient de nommer Mgr Antoine Sabatucci délégué apostolique et envoyé extraordinaire du Saint-Siège auprès du gouvernement des Etats-Unis de Colombie. Mgr Sabatucci sera consacré prochainement évêque titulaire de Thèbes. Il avait déjà fait ses preuves dans la carrière diplomatique comme attaché à la mission que Mgr Di Pietro (aujourd'hui nonce à Madrid) avait remplie dans la république de la Plata, et ensuite comme secrétaire de nonciature au Brésil.

—

France.

Les laïcisateurs ne se faisaient aucune illusion sur le peu de faveur que rencontrait, parmi l'immense majorité des Français, la mission qu'ils s'étaient atttribuée de leur propre autorité.

Mais ils se flattaient d'un espoir : c'est que, grâce à la gratuité, les parents finiraient par adopter l'école laïque pour leurs enfants au lieu de continuer à payer une rétribution à l'école chrétienne. Cet espoir s'est-il réalisé et le pays s'est-il enfin résigné à l'enseignement sans religion ?

Un document officiel, publié par le *Voltaire*, nous répondra.

Il y a environ dix-huit mois, M. Edouard Lockroy, alors ministre de l'instruction publique, prescrivait une enquête sur les résultats de la laïcisation des écoles primaires maternelles.

Voici le relevé des écoles primaires et maternelles laïques et congréganistes pour les années 1887-88 et 1888-89, établi par les soins de la direction de l'enseignement primaire.

Ecoles primaires.

Année scolaire 1887-88. — Les écoles laïques de garçons comptaient 2,333,372 élèves, et les écoles laïques de filles 1,397,179.

Les écoles congréganistes de garçons comptaient 290,567 élèves, et les écoles de filles 662,035.

Année scolaire 1888-89. — Les écoles laïques de garçons comptaient 2,331,595 élèves, et les écoles de filles 1,420,151.

Les écoles congréganistes de garçons comptaient 316,468 élèves, et celles de filles 695,913.

Il résulte d'abord, de l'ensemble des chiffres, une constatation intéressante, c'est que les écoles publiques ont perdu de leurs élèves à cesser d'être congréganistes, tandis que les écoles congréganistes en ont gagné à cesser d'être publiques.

Et quand on songe aux obstacles de toute nature que les écoles congréganistes ont eu à vaincre pour recruter leurs élèves, les résultats obtenus prennent une signification bien plus expressive encore. On n'imagine pas quelles violences, quels abus de pouvoir, quelles habiletés, quelles hypocrisies, quelles roueries ont été mis en œuvre pour faire le vide dans l'école religieuse et pour garnir les bancs de sa rivale ! La chronique de ces iniquités remplirait des volumes.

Ici, ce sont les retards administratifs accumulés à plaisir pour empêcher l'ouverture de l'école libre, c'est une pauvre sœur qui ne peut trouver ni maire, ni adjoint, ni même un conseiller municipal pour lui signer le récépissé de sa déclaration. Là,

c'est la limitation arbitraire du nombre des élèves que peut recevoir l'école congréganiste, sous prétexte de règlements relatifs à l'hygiène ou à l'installation matérielle des établissements. C'est, par exemple, l'école maternelle de Saint-Etienne qui, lorsqu'elle était communale, comptait 447 enfants et qui, depuis la loi, parce qu'elle est restée congréganiste, n'est plus autorisée qu'à en recevoir 194 *dans le même local !* Partout ce sont les secours des bureaux de bienfaisance impitoyablement refusés aux parents qui ne veulent pas violenter leur conscience et ne se résignent pas à envoyer leurs enfants à la laïque.

Malgré cela, malgré tous les efforts tentés pour entraver la concurrence, il y a encore des écoles laïques à peu près sans élèves.

Angers. — Voici le programme du quinzième Congrès des jurisconsultes catholiques, qui se tiendra les mardi, mercredi et jeudi 7, 8 et 9 octobre 1890, à Angers, sous la présidence d'honneur de Mgr Freppel et la présidence de M. Lucien Brun, sénateur :

Le rôle social de la propriété immobilière et mobilière. — Les dangers que lui fait courir l'application actuelle des principes révolutionnaires.

La propriété, son origine, sa légitimité et son but. Ses garanties pour l'indépendance individuelle, la stabilité des familles, l'activité et le progrès moral et matériel.

Dangers. — 1° La légalité révolutionnaire et les pratiques du régime ; 2° le socialisme ; 3° la mobilisation de toute propriété et les agissements juifs.

I. *La légalité révolutionnaire et les pratiques du régime.* — 1° Le système financier et les gaspillages ; 2° les lois d'enseignement ; 3° le partage forcé et le système successoral (questions déjà traitées) ; 4° le militarisme ; 5° la ruine des campagnes et leur abandon résultant des impôts, du système économique, du militarisme, du fonctionnarisme, de la concentration dans les villes, du luxe, de la tyrannie exercée par les agents des sectes et du régime. Ne faut-il pas que l'agriculture redevienne une carrière productive et honorée ? Moyens d'y arriver. La dépopulation n'est-elle pas un résultat logique de la concentration dans les villes, du système social actuel et de la corruption des mœurs, favorisée par la destruction systématique des institutions et des influences religieuses ?

II. *Le socialisme.* — 1° Les vrais principes sociaux. Théories de la Révolution contre la propriété. Limites du pouvoir de l'État ;

2° Les théories socialistes et radicales ;

3° Les divers socialismes d'Etat et socialismes mitigés. Les théories allemandes, autrichiennes, suisses, etc. L'obligation par les assurances, les retraites, les heures de travail, le taux des salaires, le choix des ouvriers.

Le socialisme d'Etat par le développement excessif des impôts et du fonctionnarisme.

III. *La mobilisation de toute propriété et les agissements juifs.* — 1° Des jeux de Bourse et de l'agiotage. Comment les supprimer ou les réfréner ?

Quelles garanties peut-on trouver pour la fortune publique et privée contre les grandes associations de capitaux et les spéculateurs? Sociétés anonymes, vérification des apports, réalité des versements, contrôle des opérations, des dividendes, des bilans, etc.

2° D'où est née la question juive. La préciser. En quoi elle intéresse essentiellement le droit national, la prospérité de nos institutions. Les juifs sont-ils une simple secte religieuse ou un peuple distinct de tout autre?

Raisons et faits qui établissent la vraie situation des juifs. La religion. L'histoire. Les faits actuels.

3° Accusations dirigées contre les juifs.

Y a-t-il une morale talmudique?

Agissements financiers. Action des juifs sur les valeurs mobilières, l'agiotage, la banque, les accaparements, etc.

Action des juifs sur la fortune territoriale. Situation de quelques pays résultant de cette action : Alsace, Algérie, Roumanie, Hongrie.

La presse juive. Oppression des juifs sur les pays qu'ils exploitent. Irritation populaire qui en résulte et dangers qu'elle fait prévoir pour l'ordre social et pour les juifs eux-mêmes.

Peut-on prévenir ces dangers, et comment? Mesures de Louis XVI et ensuite de la Révolution à l'égard des juifs.

Saint-Brieuc. — Mgr l'évêque de Saint-Brieuc vient de publier une nouvelle lettre pastorale pour établir dans son diocèse l'Œuvre « des écoles chrétiennes ». Le département des Côtes-du-Nord se trouve compris dans la série des départements où il ne sera plus permis, à partir de la prochaine année scolaire, de nommer des institutrices congréganistes dans les écoles publiques. L'application progressive de la loi amènera donc fatalement en un temps plus ou moins long, mais qui peut être calculé, la disparition totale de l'enseignement congréganiste dans ce coin même de la Bretagne.

En présence de cette éventualité, Mgr l'évêque de Saint-Brieuc n'a pas cru devoir garder plus longtemps le silence ni rester dans l'inaction. Il s'est souvenu que la même loi qui pres-

crit la laïcisation de l'école publique respecte la liberté de fonder des écoles libres où les congréganistes pourront trouver à s'employer et même donner à l'enseignement confessionnel une place qu'il ne pouvait avoir de droit dans les écoles de l'Etat. Le digne prélat adresse donc à tous ses prêtres et à tous les catholiques de son diocèse un chaleureux appel pour organiser avec leur concours des écoles libres à côté des écoles publiques. Il institue l'œuvre diocésaine des écoles chrétiennes pour laquelle les adhérents paieront cinq centimes par semaine, tandis que les personnes riches pourront donner davantage et recevoir le titre de fondatrices. En même temps un comité directeur est institué à Saint-Brieuc, chargé d'une part d'examiner les demandes des paroisses touchant la création ou l'entretien de leur école, et en même temps de centraliser les ressources et de les distribuer ensuite selon les besoins.

Le *Temps* commente la lettre-mandement que nous venons d'analyser et l'œuvre qu'elle recommande.

Dans l'appréciation de ce journal peu suspect, nous trouvons les lignes suivantes que devraient méditer les adeptes de la doctrine jacobine, qui n'admet l'interprétation et l'application des lois scolaires de la République, que dans un esprit hostile à la religion de l'immense majorité du pays ;

« ... Nous trouvons odieuse et intolérable la prétention de « faire des lois d'équité et de liberté apparente pour y cher- « cher ensuite des instruments de combat contre une religion ou « mettre l'Etat au service d'une philosophie positiviste et maté- « rialiste quelconque. Aussi avons-nous toujours répudié dans « ces lois républicaines la part de fanatisme jacobin et de « haine religieuse que certains radicaux ont parfois tenté d'y « mettre. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une lettre du comte de Paris. — Appréciations de la presse. — La rentrée des Chambres. — Orages et inondations. — Le cardinal Lavigerie chez M. Carnot.

2 octobre 1890.

On va lire la lettre que M. le comte de Paris vient d'adresser à M. Bocher.

C'est un acte de crânerie toute française. M. le comte de Paris revendique devant la France et devant l'histoire la responsabilité de la tactique suivie pendant les dernières élections.

Il couvre ses braves lieutenants et il déclare sans ambages, hautement et loyalement, qu'il a usé du mouvement boulangiste comme il a pu.

Contre la République, qui représente pour lui le gouvernement odieux, « il a ramassé les armes qu'elle lui a fournies ». Cette parole est d'un agissant, d'un viril.

Tout en affirmant avec raison que ni lui, ni ses serviteurs ne sont sortis un instant de la légalité, il reconnaît qu'il a eu recours aux moyens énergiques, pour vaincre les républicains, qui sous la conduite de Constans n'ont reculé et ne reculent devant aucune canaillerie.

Les *Constantinistes*, comme dit Rochefort, pourront se convaincre une fois de plus qu'ils ont dans la personne des d'Orléans, père et fils, des prétendants sérieux qui risquent un atout pour gagner la partie. Le langage des organes de la gauche témoignent par sa virulence la violence de leur colère.

Les monarchistes seront plus fiers de leur chef. Ils sentiront leur courage abattu, ranimé par cette lettre, vrai clairon de ralliement d'un parti éprouvé par une grande défaite.

On peut espérer que, « sans s'attarder à des récriminations sur le passé », tous les partisans de la légitimité seront désormais unis pour continuer une lutte acharnée contre la république des Ferry, des Constans et des Floquet, qui mène la pauvre France à sa ruine matérielle et morale.

Voici la lettre de Mgr le Comte de Paris :

Folkestone, 23 septembre 1890.

Mon cher monsieur Bocher,

La polémique suscitée par une récente série d'indiscrétions pourrait tromper l'opinion sur la politique que j'ai suivie dans les élections de l'année dernière.

Devant quitter demain l'Europe pour quelques semaines, je ne veux pas laisser s'établir des erreurs et des calomnies.

Je crois avoir bien compris, dans un moment difficile, les intérêts de la cause monarchique. Proscrit par la République, je ramasse pour la combattre les armes qu'elle me fournit. Je ne regrette pas de m'en être servi pour diviser les républicains. Leur trouble avant les élections, leurs violences après montrent quelles eussent été les conséquences du succès.

Représentant de la monarchie, je ne dois négliger aucune occasion d'en préparer le triompher. J'ai voulu que la parole fût rendue au pays. Je n'ai jamais poursuivi d'autre fin et je n'ai jamais rien attendu que de la France.

Aujourd'hui, je demande à mes amis de ne pas s'attarder à des récriminations sur le passé. Qu'ils affirment hautement leur foi dans le principe monarchique et qu'ils s'unissent pour continuer la lutte. Ils ne mériteront la confiance de la France que s'ils ont confiance en eux-mêmes, en leur cause et en Dieu.

Croyez-moi, je vous prie, mon cher monsieur Bocher, votre bien affectionné,

PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre quel accueil a été fait à ce document par la presse française. En voici quelques extraits :

L'*Univers* :

Pour nous, Monsieur le comte de Paris a fait tout simplement ce qu'il devait faire. Songez un peu, nous vous en prions, aux reproches pleins d'amertume que déverseraient abondamment sur lui, les conservateurs, aujourd'hui, s'il avait, par son refus de s'entendre avec l'aspirant dictateur, rejeté celui-ci vers l'extrême gauche ? L'influence de M. Boulanger, s'exerçant au profit de la droite, n'a certes pas produit tout ce qu'on espérait. S'exerçant contre la droite elle eût produit à coup sûr bien davantage en sens contraire. Monsieur le comte de Paris a conjuré ce péril. Les conservateurs doivent lui en garder, ce nous semble, quelque reconnaissance.

La *Gazette de France* :

La lettre de Monsieur le Comte de Paris est un témoignage rendu à la sincérité des intentions de ceux qui, malgré les conseils et les résistances de la grande majorité des comités, des journaux, des populations monarchiques ont engagé notre cause et nos principes dans une alliance avec le boulangisme césarien, après l'avoir compromis dans l'alliance avec le rouviérisme opportuniste.

Nous n'avons jamais douté des intentions, nous n'avons jamais envisagé que les résultats.

La *Correspondance nationale* :

A la bataille livrée l'an dernier d'autres succèderont. Il faut s'y préparer et pour que la lutte soit fructueuse, il est indispensable que l'union se maintienne et se fortifie encore s'il est possible entre les

défenseurs d'une même cause. C'est cette nécessité que rappelle à la fin de sa lettre Mgr le Comte de Paris lorsqu'il demande à ses amis de « ne pas s'attarder à des récriminations sur le passé » et d'affirmer hautement leur foi dans le principe monarchique.

Le *Figaro* :

Cette éloquente déclaration aura pour les royalistes la portée d'un véritable manifeste.

Le prince explique, en effet, dans les termes les plus fermes et les plus nets, les raisons de la tactique suivie pendant les dernières élections.

Au lendemain de la lutte, et malgré l'étendue de la défaite, il déclare, avec une crânerie toute française, qu'il n'a rien à renier dans les compromissions que quelques-uns lui reprochent, rien à regretter dans les petites difficultés de la politique adoptée par lui et les siens.

Et pour confirmer plus pleinement sa pensée dans l'esprit de tous, pour mieux prouver que l'attitude de ses conseillers les plus proches a toujours été en parfait accord avec le programme de la monarchie, il adresse précisément sa lettre à celui-là même qui a dirigé et conduit, pour le chef absent, tous les royalistes de France, et qui est l'honneur et la lumière du parti.

Le *Gaulois* :

Cette lettre est un acte, un acte vraiment noble et vraiment royal. Le prince que nous suivons prend nettement devant le pays et devant l'histoire la responsabilité de la politique qui fut suivie par le parti royaliste.

Et tout en affirmant, ce qui est la vérité évidente d'ailleurs, que ni lui, ni ses serviteurs, en aucune circonstance et à aucun jour, ne sont sortis du terrain de la légalité et du droit, il trace à ses partisans qu'il couvre leur voie, leur tâche...

Ceux qui savent quel homme honnête, loyal, droit, est le chef de la Maison de France, trouveront sa lettre tout à fait naturelle.

Ceux qui ne le connaissent pas l'admireront, et ceux-là seuls auront le courage de la blâmer ou de la railler qui sont inaccessibles aux idées de franchise et de bravoure dont est, pour ainsi dire, fait notre caractère national.

Le *Moniteur universel* :

Tous les royalistes auront à cœur de répondre au patriotique appel de M. le comte de Paris. Il a pu y avoir parmi eux des divergences d'opinions sur des questions de tactique, il n'y en a jamais eu sur le but à atteindre : le triomphe de la monarchie avec le concours et la volonté de la France.

L'*Autorité* :

C'est la parole d'un chef de parti qui sait assumer une responsa-

bilité, ne la décline pas parce que le succès n'a pas répondu à l'attente et ne regrette pas d'avoir livré la bataille, bien qu'elle n'ait pas abouti à la victoire.

Les prétendants qui ne sont jamais battus sont ceux qui ne se battent jamais.

Parlant, ces jours derniers, des royalistes qui se sont mêlés à l'incident boulangiste, M. Paul de Cassagnac écrivait :

« Ceux-là ne sont pas de ceux qui gardent les mains dans les poches et regardent les étoiles.

« Ils agissent; et, dans le boulangisme, ils n'ont vu qu'une chose : le moyen, l'occasion de restaurer la royauté. »

La lettre de Monsieur le Comte de Paris nous déclare formellement aujourd'hui, qu'à la tête de ces royalistes-là il y avait celui qui, pour tous les royalistes, est le Roi.

La *Patrie* rend, elle aussi, hommage à l'attitude de Monsieur le Comte de Paris.

Non sans crânerie, en revendiquant fièrement et pour lui seul toute la responsabilité de la campagne boulangiste, il a bien fait voir qu'il était toujours le maître de la maison et que ce n'était pas à lui d'en sortir.

Que vont dire les habiles qui se croyaient déjà les grands directeurs du jeune parti royaliste ?

Passons aux journaux républicains.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la *Lanterne*, du *Radical* et autres croquemitaines, qui n'y voient qu'un défi et une occasion d'organiser de nouvelles poursuites, tandis que d'autres feuilles, telles que le *Siècle* et à sa remorque l'*Avenir*, prophétisent, pour la centième fois au moins, que c'en est fini de la Royauté.

Le *Temps* s'exprime ainsi :

M. le comte de Paris, que certains amis essayaient, naguère, de dégager de l'aventure du boulangisme, a tenu à revendiquer pour lui-même l'entière responsabilité de la politique qui fut alors suivie par le parti royaliste. On trouvera plus loin une lettre de lui qui peut se résumer en ces mots : *Adsum qui feci!* Au moment où chacun essaye de se sauver de cette misérable équipée, où personne ne veut plus en être et cherche même à faire croire qu'il n'en a pas été, cette attitude ne manque pas d'une certaine audace.

Le *Journal des Débats :*

Le général Boulanger était un des principaux exécuteurs de la « proscription »; il avait chassé les princes de l'armée; son inqualifiable conduite envers M. le duc d'Aumale était présente à toutes

les mémoires ; on savait ce qu'étaient son passé politique et son entourage; tous ses amis avaient voté les lois d'exil; les révolutionnaires les plus violents, les hommes de la Commune formaient son cortège; le plus connu de ses publicistes n'avait cessé d'insulter depuis des années, dans son journal, la personne, la famille entière de M. le comte de Paris. C'est à ce personnage, environné de cet état-major, que le proscrit de 1886, au nom du « parti conservateur », a osé tendre la main.

L'*Estafette* :

La pitoyable lettre du comte de Paris est venue mettre le dernier sceau à l'abdication de ce parti, d'abord en confirmant tout ce qui a été publié sur la politique de hanneton dite politique parallèle, et ensuite en reconnaissant de la manière la plus formelle que tous les vils maquignonnages contre lesquels protestait la conscience publique avaient été opérés sous l'inspiration du prétendant.

Le *XIXe Siècle* :

Le petit-fils du roi constitutionnel de 1830, mettant sa conduite d'accord avec ses déclarations antiparlementaires, n'a pas voulu abriter son irresponsabilité derrière la responsabilité de quelques-uns de ses amis. Avec une résolution qui n'est pas sans quelque grandeur, c'est lui, au contraire, qui les couvre, leur épargnant ainsi aussi bien la pénible nécessité de céder aux sommations des royalistes intransigeants que les reproches d'incapacité qui discréditent toujours les chefs de parti ou les généraux vaincus. Cela est chevaleresque, mais c'est bien imprudent et bien impolitique, car le comte de Paris n'épargne les reproches à M. de Mackau que pour s'y exposer lui-même ; il ne détourne de la tête des boulangistes de droite les sommations de M. de Grandlieu et les colères de M. de Cazenove de Pradine que pour les attirer sur la sienne.

Le *Radical* :

L'aveu est net, précis ; il ne prête pas à ergotage. Cela met les soi-disant « vieux républicains », les « républicains d'origine », qui se sont faits les alliés du Comte de Paris, ses instruments, dans une singulière situation.

C'est particulièrement dur pour Rochefort, car, à moins d'avouer qu'il était le premier des imbéciles — et c'est certainement le dernier aveu qu'il fera — il doit reconnaître qu'il a travaillé de toutes ses forces à la chute de la République, puisqu'il agissait, suivant l'expression des catholiques « dans les intentions » du Comte de Paris, dont l'unique souci était de substituer la Monarchie à la République.

Rochefort aurait certainement le droit de reprendre la phrase qu'il adressait à M. Lucien Millevoye, le député boulangiste d'Amiens : « J'attendais autre chose de vous ».

La *Justice* :

Une seule phrase de cette lettre, qui est un monument de cynisme, mérite d'être retenue ; c'est celle-ci :

« Représentant de la monarchie, *je ne dois négliger aucune occasion d'en préparer le triomphe.* »

Décidément, on a bien raison de dire que quand on est mort, c'est pour longtemps, mais quand on est boulangiste, c'est pour toujours.

Nous ne pouvons que féliciter le chef de la Maison de France. Il est content de lui et ne demande qu'à recommencer.

Voilà avertis ceux qui de temps en temps regardent à droite.

Le *Paris :*

M. le comte de Paris déclare hautement qu'il continuera. Il conjure ses amis de ne pas s'attarder aux récriminations du passé et de s'unir pour continuer la lutte contre la République.

Avis à nos bons prêcheurs d'apaisement et de conciliation.

La situation est bien nette. C'est une guerre à mort, sans merci, dont on menace la République. Nous ne pourrons pas nous plaindre d'avoir été pris en traîtres.

Le *Siècle :*

Cette déclaration de guerre vient à point pour mettre le parti républicain en demeure d'examiner la question que posait hier le *Siècle :*

Faut-il reprendre le procès de la haute cour? Aux bravades du Comte de Paris, veut-on répondre par des discours sur la politique d'apaisement? En face d'adversaires implacables qui vont recommencer demain à préparer la révolution et la guerre civile, veut-on laisser impunis des crimes avoués par leurs auteurs?

Veut-on les laisser recommencer?

C'est une faiblesse que le pays aurait quelque peine à comprendre.

On brave la République, on la défie.

Qu'elle se défende !

Enfin, l'*Eclair* donne sur la lettre du Comte de Paris, une appréciation qui ne manque pas d'intérêt, celle du général Boulanger lui-même :

La publication de la lettre manifeste du comte de Paris, a dit le général à un correspondant de l'*Eclair,* ne m'étonne nullement ; mais, produite en ce moment, elle me prouve une fois de plus la bizarre coalition formée entre les monarchistes et certains républicains farouches qui étaient encore mes amis il y a peu de temps.

Cette déclaration m'oblige de mon côté à maintenir plus énergiquement que jamais qu'à aucune époque et dans aucune occasion, il ait jamais été question entre les monarchistes et moi du rétablissement d'une monarchie quelconque.

Que le comte de Paris ait désiré le renversement de la République cela est logique; mais permettez-moi de vous faire observer qu'il est non moins logique que moi je n'aie cherché qu'une chose, le maintien de la République et son affermissement avec et par le programme que j'ai adopté. Voilà tout ce que j'ai à dire et je ne vous demande qu'une chose : si vous reproduisez ma déclaration, reproduisez-la textuellement.

—

C'est au prochain conseil des ministres que la date de convocation des Chambres sera arrêtée. On assure que le choix du gouvernement s'est arrêté au lundi 20 octobre.

La commission du budget se réunirait dès lors le 12 ou le 13. M. Rouvier devra alors exposer à la commission les mesures propres à combler l'écart de 15 millions créé par le dégrèvement des propriétés foncières.

La commission aura en outre à s'occuper du projet de réforme de l'impôt des boissons, qu'elle a demandé au ministère de vouloir bien lui soumettre.

On se rappelle que par l'organe de M. Antonin Dubost, elle a indiqué comme base de cette réforme : 1° l'abolition des droits sur les boissons hygiéniques (vins, cidre, bière) ; 2° en compensation, un accroissement des droits sur l'alcool et des licences, et l'abolition, déjà proposée par le gouvernement, du privilège des bouilleurs de cru.

Dès la rentrée, le gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires destinés à venir en aide aux victimes des orages et des inondations qui viennent de dévaster certains points de la région du Midi.

De terribles inondations viennent, en effet, de semer le deuil et les ruines dans de nombreuses localités de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère et de l'Hérault. Il y a eu des victimes, hélas! sur plusieurs points. — Maisons, usines écroulées, ponts et viaducs emportés par la violence des eaux, champs dévastés, bestiaux noyés, récoltes perdues, les dépêches présentent un tableau lamentable du désastre et les secours que le gouvernement enverra ou que les Chambres auront à voter ne répareront qu'une faible partie du mal. Des appels seront faits à la charité; puissent-ils être entendus !

—

Le cardinal Lavigerie, accompagné de Mgr Livinhac, a déjeuné samedi chez M. Carnot.

Les prélats sont arrivés à Fontainebleau le matin, vers onze heures, et ont été reçus à la gare par le colonel Chamoin, qui était venu au-devant d'eux avec un landau de la présidence.

Le cardinal s'est longuement entretenu avec M. Carnot, qui lui a parlé, avec une rare bienveillance, de l'œuvre si humanitaire que Son Eminence a entreprise et qu'il est en train de mener à bonne fin. L'éminent prélat a été aussi, de la part de de M. Carnot, l'objet des égards les plus flatteurs.

Après le déjeuner, Son Eminence a pris congé du chef de l'Etat et reçu le curé et les vicaires de Fontainebleau.

Comme il n'avait jamais visité le palais, le cardinal a demandé à voir la chapelle ainsi que les appartements qu'avait occupés le pape Pie VII.

Il a pris grand intérêt à cette promenade à travers des souvenirs qui lui sont chers.

A cinq heures, le cardinal Lavigerie a quitté Fontainebleau, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, pour rentrer à Paris, qu'il a quitté définitivement mardi pour se rendre à Rome auprès de S. S. Léon XIII.

Cette réception — dit le *Figaro* — est le seul événement digne de remarque de l'existence présidentielle.

En effet, le cardinal Lavigerie arrivait précédé de ses œuvres comme d'une garde d'honneur. C'était plus qu'une tête couronnée que recevait M. Carnot, c'était une tête portant l'auréole de l'apôtre.

Mgr Lavigerie unit à une des plus hautes intelligences de son temps un de ces cœurs de chrétiens primitifs comme il n'en existe plus.

Les nobles prélats du XVII[e] siècle n'avaient pas dans leur pourpre plus grand air que le Primat d'Afrique. Sa tête expressive et sa longue barbe blanche ont été popularisées par le portrait de Bonnat. On sent, en le voyant, en l'écoutant parler, que l'apôtre des écoles d'Orient est un ouvrier de la vigne du Seigneur, plus robuste et plus militant que le suave Fénelon et l'éloquent Massillon.

C'est un soldat d'avant-garde, un combattant de l'armée catholique placé au premier rang, pour la gloire de l'Eglise sans doute, mais surtout pour la lutte et pour le danger.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

La Bienheureuse proposée en exemple aux fidèles. — Quant aux chrétiens appelés à vivre dans le monde, après avoir admiré dans l'histoire de la vierge de Paray les prodiges de grâce accomplis en elle et remercié le Seigneur d'avoir daigné la choisir pour révéler aux hommes les trésors cachés de son divin Cœur, peuvent-ils trouver dans une vie aussi extraordinaire des enseignements utiles, applicables à leur condition et à leurs devoirs ?

Au premier abord, — il faut l'avouer, — cette vie ne semble pas être plus accessible à l'imitation des simples fidèles que celle de saint Siméon Stylite ou de tel solitaire de la Thébaïde, dont les oraisons continuelles, les jeûnes, les veilles, les pénitences effroyables ne sauraient évidemment trouver place dans le cadre ordinaire et moyen de nos existences. Le récit de ces prodiges nous intéresse, nous touche, nous pénètre d'un respect profond pour l'héroïsme de ces âmes prédestinées. Mais il ne nous vient guère à la pensée que nous puissions tirer de leurs exemples un profit personnel.

N'oublions pas cependant, suivant la parole déjà citée de Mgr Languet, que « la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie n'est pas moins instructive qu'elle est admirable. »

Essayons de démontrer la justesse de cette réflexion.

Marguerite Alacoque allait avoir vingt-quatre ans accomplis quand, après de longues et douloureuses hésitations qu'elle se reprocha plus tard fort amèrement, elle prit le parti d'embrasser l'état religieux. La première période de son existence s'est écoulée au milieu de circonstances très analogues à celles où se trouvent beaucoup d'enfants et de jeunes personnes. Nous laisserons de côté les grâces extraordinaires et miraculeuses. On ne saurait évidemment proposer en exemple des faits exceptionnels. Mais il y a de fort utiles remarques à faire au sujet de l'enfance et de la première éducation de celle que Dieu réservait à de si grandes choses.

Avec la plus naïve et touchante candeur Marguerite-Marie nous apprend elle-même quelles furent ses dispositions habituelles dès l'âge où elle peut avoir conscience d'elle-même : « Aussitôt que je me sus connaître, dit-elle, la laideur du péché imprima dans mon âme tant d'horreur que la moindre tache m'était un tourment insupportable ; et pour me contenir dans la vivacité de mon enfance, on n'avait qu'à me dire que c'était peut-être offenser Dieu : cela m'arrêtait tout court (1). »

Heureuse et bénie en vérité cette petite fille à laquelle il suffisait de parler du péril possible d'offenser Dieu pour arrêter tout court en elle les premières et instinctives saillies du caractère ou du tempérament ?

Mais bénis et heureux aussi les parents qui prirent le soin d'imprimer dans le cœur de cette enfant l'horreur du mal avec le respect souverain de l'autorité et de la sainteté de Dieu ! Comment une éducation fondée sur de tels principes ne donnerait-elle pas les plus heureux fruits ?

Familles chrétiennes qui viendrez cette année prendre part aux fêtes du centenaire et aux exercices de notre jubilé, ne quittez pas nos sanctuaires sans avoir mis les âmes de vos enfants sous la protection toute spéciale de cette fille de notre Charollais qui, dès le premier éveil de la raison et de la conscience, ressentit à un si haut degré la crainte filiale d'offenser Dieu ! Puis, profitez de quelques moments de recueillement pour vous interroger vous-mêmes sur la méthode que vous avez suivie jusqu'à ce jour dans l'éducation de vos enfants ; pour vous demander à quelles pensées, à quelles préoccupations vous rattachez les détails de ce labeur sacré, de cette discipline du foyer domestique dont le Pape Léon XIII nous disait naguère, avec tant d'autorité, qu'elle constitue de beaucoup la partie la plus importante de la formation de l'homme et de sa préparation aux devoirs, aux responsabilités, aux épreuves de la vie.

Vous le voyez, un simple détail de la première enfance de Marguerite-Marie peut devenir pour un grand nombre d'entre vous la matière d'un enseignement directement approprié à leurs devoirs et aux nécessités les plus évidentes de leur vie de famille.

Devenue jeune fille, Marguerite était vive, gaie, spirituelle, enjouée. Sainte Thérèse a confessé elle-même dans son immor-

(1) *Vie*, p. 338.

telle autobiographie que la lecture des livres de chevalerie avait failli lui faire perdre le goût de la prière et de la piété sérieuse. Marguerite ne paraît pas avoir lu de romans. Mais, au moins à deux reprises, elle eut à lutter contre un amour du plaisir et une recherche de la parure qui faillirent arrêter le cours des grâces de Dieu sur elle et compromettre la sublime vocation à laquelle elle était destinée (1). Elle se reprocha en particulier avec beaucoup de vivacité de s'être laissée entraîner en temps de carnaval à se déguiser en compagnie d'autres jeunes filles.

Hâtons-nous de dire que, dans le même temps, elle prenait d'elle-même de terribles vengeances des faiblesses qu'elle avait à se reprocher et qu'elle exerçait dès lors sur elle-même les pénitences les plus rigoureuses.

Hélas ! combien de jeunes personnes de nos jours n'éprouvent aucun scrupule d'une mondanité en comparaison de laquelle les prétendus dérèglements de Mlle Alacoque paraîtraient sans doute bien innocents. Mais douée d'un tact très délicat, encore affiné par l'action de la grâce, elle sentait qu'il n'est pas possible d'appartenir en même temps et au monde et à Jésus-Christ ; et elle se punissait avec une sanglante sévérité des compromissions où l'entraînaient parfois sa jeunesse et le contagieux exemple de compagnes moins pieuses.

De nos jours, cette inflexible rigueur de la logique appliquée aux maximes évangéliques n'existe plus que dans un très petit nombre d'âmes. Des personnes qui affichent la haute piété et réclament aisément comme un droit d'être admises à la communion fréquente, ne voient aucun inconvénient, ni pour elles ni pour leurs filles, à prendre une très large part aux divertissements les plus mondains, à s'y montrer dans les toilettes conformes aux exigences de la mode, quelquefois même quand ces exigences s'éloignent des règles de la modestie, et elles ne s'examinent jamais sur la question de savoir si, et dans quelle mesure, elles posent par là, soit pour elles-mêmes, soit pour les autres, de véritables occasions de péché !

Il en faut dire autant de la facilité déplorable avec laquelle, même dans des familles où la religion est encore en honneur, libre accès est laissé à des romans, à des revues, à des pièces de théâtre où se trouvent fréquemment offensées les vertus les plus délicates, sans parler des livres qui s'attaquent directement

(1) *Sa Vie*, t. II, p. 340 et 349

à la foi et à l'égard desquels on ne se montre pas plus sévère, sous le prétexte qu'ils sont écrits avec talent et qu'il faut se tenir au courant du mouvement intellectuel.

Puissent, sur ce point, les aveux très édifiants d'une jeune fille du XVIIe siècle inspirer à nos contemporaines une conduite plus conforme à l'esprit de l'Evangile, et le dégoût de cette prétendue piété dont on allie sans scrupule les pratiques à des habitudes tout à fait incompatibles avec ce que Bossuet appelle si justement « l'incompréhensible sérieux » de la vie chrétienne (1) !

Durant plusieurs années, Marguerite demeura près de sa mère, laquelle devenue veuve, souvent malade, était de plus, comme nous l'avons dit, opprimée par une parenté indiscrète qui avait fait invasion chez elle et l'avait réduite à une humiliante servitude, ainsi que sa fille. Après avoir servi ces maîtresses incommodes et exigeantes, celle-ci sut trouver du temps pour secourir le prochain dans ses plus pénibles nécessités. Elle visitait les pauvres, soignait les malades et, malgré sa répugnance naturelle pour la malpropreté et les mauvaises odeurs, accomplissait de véritables prodiges de charité et de mortification en allant panser des blessures ou des plaies hideuses.

Parmi les bonnes œuvres auxquelles elle s'appliquait, il en est une que nous voulons recommander tout spécialement à l'attention des personnes chrétiennes animées de l'esprit de foi et sensibles aux dangers dont se trouve menacée l'éducation religieuse de la génération actuelle.

La Bienheureuse a raconté elle-même comment « elle engageait de petits pauvres à venir vers elle pour apprendre leur catéchisme et à prier Dieu. » Quelquefois il y en avait une si grande quantité qu'elle ne savait où les mettre. Souvent, ce ministère de charité était contrarié par les personnes qui exerçaient une autorité despotique sur elle et sur sa mère, et qui venaient parfois disperser fort brutalement la maîtresse et les écoliers réunis pendant l'hiver dans une des grandes pièces de la maison.

Combien nous avons béni Dieu d'avoir rencontré cet épisode dans l'histoire des jeunes années de notre Marguerite ! Que de grâces renfermées dans cet exemple si admirablement adapté à une des plus douloureuses épreuves du temps présent ! Chère

(1) Lettre du 13 septembre 1694.

Bienheureuse, par le Cœur de Jésus de qui vous avez reçu de tels sentiments, allumez ou augmentez en nous les ardeurs d'une compassion surnaturelle pour les âmes de tant d'enfants qui ne reçoivent ni à l'école, ni même trop souvent, hélas ! au foyer domestique l'enseignement élémentaire de la religion et auxquels leurs parents ne se préoccupent guère d'apprendre à connaître et à « prier le bon Dieu (1). »

Vous n'étiez pas encore devenue l'épouse de Jésus-Christ par vos vœux de religion, et déjà vous étiez apôtre. Communiquez votre zèle pour l'instruction catéchétique des enfants à ces dames et à ces jeunes filles qui sont redevables à leur situation sociale de pouvoir disposer de nombreux loisirs. Qu'elles se fassent, comme vous, les collaboratrices des prêtres auxquels les circonstances imposent le travail ingrat et difficile d'inculquer l'essentiel de la doctrine chrétienne à ces pauvres petits écoliers qui leur arrivent fatigués par le travail de la classe, à qui personne n'a pris soin d'apprendre la lettre du catéchisme et dont il faut tout à la fois exercer la mémoire, le jugement, la raison, la sensibilité, si l'on veut les préparer à se bien confesser et à communier dignement. Voilà une œuvre de miséricorde dont notre époque réclame instamment le bienfait. Elle existe déjà, nous le savons, dans un certain nombre de villes et de paroisses. Que toutes les pieuses personnes appliquées à ce charitable ministère reçoivent les plus tendres bénédictions du Cœur de Jésus ! « En vérité, je vous le dis, ce que vous aurez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait (2). »

Partout où MM. les Curés du diocèse d'Autun l'estimeraient possible, nous les engagerions à grouper les catéchistes volontaires de leurs paroisses dans des associations qui seraient placées sous le patronage de la Bienheureuse. Ce serait un excellent moyen d'honorer la charité dont elle faisait preuve quand elle instruisait de petits campagnards et les formait à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ (3).

(1) Au moment où ces pages s'imprimaient, nous avions connaissance d'un rapport présenté par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, président de l'Œuvre des Catéchismes du diocèse de Paris. L'œuvre est établie dans quarante-quatre paroisses et compte 794 dames, instruisant 12,019 enfants, dont 3,277 de six à dix ans.

(2) S. Mathieu, xxv, 40.

(3) Est-ce en souvenir de cet apostolat qu'existe dans la paroisse

Marguerite a quitté sa famille et le monde. Elle appartient désormais tout entière au monastère où, pendant près de vingt ans, elle ira d'ascensions en ascensions à une pratique toujours plus achevée de l'humilité, de l'obéissance, de la pauvreté, de la mortification.

Mais quel rapport des vertus spéciales à l'état religieux peuvent-elles avoir avec les obligations, les responsabilités, les tentations, les périls des personnes vivant dans le monde? Ici donc les fidèles, même les mieux disposés, peuvent croire de bonne foi que la différence des vocations rend tout à fait impraticables et inimitables pour eux les exemples donnés par une recluse, d'ailleurs favorisée des opérations les plus extraordinaires de la grâce de Dieu.

Faut-il accepter cette fin de non-recevoir sans essayer d'y répondre? Est-il exact de penser que les chrétiens du siècle n'ont aucun profit à faire des vertus pratiquées dans le cloître?

Nous estimons qu'il y a lieu de dissiper ici une grande erreur. Voici, à cet égard, la vérité bien digne d'être méditée par tous ceux qui prennent au sérieux leur nom et leur profession de chrétiens, et qui se rendent compte de la valeur des engagements résultant pour eux de leur appel à la foi et des vœux de leur baptême.

Jésus-Christ n'a pas prêché deux Evangiles, l'un pour les religieux, l'autre pour les simples fidèles. Il a, dans le même Evangile, distingué les conseils des préceptes. Ceux-ci sont imposés à tous; les conseils sont plus spécialement proposés à quelques-uns. Mais les préceptes et les conseils se réfèrent aux mêmes principes; ils ont pour ainsi dire les mêmes racines; s'ils se distinguent les uns des autres, c'est par l'étendue et la nécessité de leurs obligations : entre eux, la différence est non de nature mais de degrés.

« Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » n'a pas été dit seulement pour l'élite qui s'engage dans la voie

de Paray-le-Monial le touchant usage de réunir les enfants de la première communion à la chapelle de la Visitation pour les exercices de la retraite préparatoire à cet acte d'une si haute importance? Deux fois par jour, ils remplissent le pieux sanctuaire pour entendre les instructions qui leur sont adressées, chanter des cantiques et recevoir la bénédiction du Très Saint-Sacrement. De la châsse où reposent ses restes vénérés, on dirait que la Bienheureuse préside à ces exercices et catéchise cette chère jeunesse comme elle aimait tant à le faire dans sa maison de Lhautecour.

étroite des conseils évangéliques, mais pour tous les disciples de Jésus-Christ, quels qu'ils soient, et par conséquent la douceur et l'humilité surnaturelle doivent trouver leur place dans toute vie qui a la prétention d'être chrétienne.

Ce n'est pas non plus seulement pour les apôtres ou pour les saintes femmes dans lesquels on pourrait trouver la personnification de l'état religieux que le Sauveur a prononcé ces paroles : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. » — « Si vous voulez sauver votre âme en ce monde, il faut la haïr, » c'est-à-dire vous traiter vous-mêmes avec rigueur. C'est à tous, sans exception, que s'adressent ces monitions si austères et l'Évangile a soin d'en faire la mention très expresse (1). Il n'est donc pas un seul chrétien qui soit autorisé à raisonner de la façon suivante : Je puis demeurer étranger à la loi de la pénitence dont les saints se sont fait à eux-mêmes une si rigoureuse application. Cela ne me regarde pas.

La vérité est que cette loi nous regarde tous, puisque pour la formuler Notre-Seigneur s'est servi à dessein des termes les plus généraux et n'y a introduit aucune exception. Par conséquent, devant l'héroïsme déployé par la Bienheureuse en matière d'humilité, d'obéissance ou de mortification, il ne faut pas faire ce raisonnement : de tels exemples sont hors de toute proportion avec notre vocation et nos capacités ; c'est assez pour nous de les admirer ; il est inutile que nous cherchions à les suivre. Tout au contraire, les vrais chrétiens se tiendront à eux-mêmes ce langage : Voilà une fille, qui, au physique et au moral était née avec un tempérament délicat et impressionnable. De plus, par un dessein particulier, Jésus-Christ avait développé en elle ces dispositions natives, afin de multiplier les causes de ses souffrances et de leur donner plus d'intensité. Naturellement elle n'aimait pas plus que nous à être humiliée ou mortifiée soit dans son corps, soit dans son âme. Mais elle avait résolu de prendre au sérieux sa vocation au christianisme et de reproduire en elle l'image vivante du Sauveur crucifié. Dans la mesure compatible avec l'état de vie où la volonté de Dieu nous a placés et des grâces qu'il daigne nous faire, nous aussi, bien que nous n'ayons pas été appelés à nous renfermer derrière la clôture d'un monastère, nous devons nous préoccuper

(1) S. Luc, IX, 23.

d'acquérir et de pratiquer les vertus dont l'Évangile impose l'obligation à tous les chrétiens. Il ne nous suffira pas de nous mettre en garde contre l'orgueil, nous nous croirons obligés d'être humbles. Au lieu de voir dans les humiliations qui nous arrivent des malheurs auxquels il faut nous soustraire à tout prix, nous les considérerons dans la lumière de la foi comme des grâces très précieuses. Il résultera de là que nous n'aurons jamais aucun ressentiment contre les personnes dont Dieu aura jugé à propos de se servir pour nous infliger ces humiliations pénibles. Non seulement nous ne leur en saurons aucun mauvais gré, mais marchant sur les traces de Marguerite-Marie qui, sur ce point, soit dans le monde, soit dans le cloître, nous a laissé les exemples les plus admirables, nous nous estimerons les obligés de ces personnes et nous les tiendrons comme les vraies bienfaitrices et amies de nos âmes.

La question si pratique de la souffrance ne devra pas être traitée d'une manière différente.

Assurément, il faut déjà être fixé dans une sainteté consommée pour avoir de la souffrance l'estime, le besoin, le désir intense que la Bienheureuse ne cessait d'éprouver et d'exprimer. Toutefois, et sans atteindre jusqu'à une telle hauteur, il importe singulièrement d'envisager et de comprendre les épreuves et les peines de la vie « avec les yeux illuminés de la foi. (1) »

Or, la souffrance n'est compréhensible et supportable que dans sa relation avec le mystère fondamental de notre salut : à savoir la rédemption des hommes par le sacrifice de Jésus-Christ. En dehors de cela, elle n'est pour la nature blessée qu'un non-sens et une injustice qui la provoquent à se révolter, ou simplement la conséquence de ces lois générales de la nature auxquelles il est raisonnable de se soumettre, mais que nous ne sommes pas obligés de comprendre et encore bien moins d'aimer.

Pour l'âme éclairée par la lumière surnaturelle de l'Evangile, il n'en va pas de la sorte. La souffrance ne perd rien de son âpreté, parce qu'elle est contraire à nos instincts innés de bonheur. Mais elle cesse d'être une énigme et un scandale, parce que Jésus-Christ a voulu y être assujetti avant nous et qu'il a daigné nous en révéler le sens, la portée et la valeur infinie.

Laissons aux saints, si nous ne nous sentons pas le courage de les imiter jusqu'au bout, cette faim et cette soif de la souf-

(1) Illuminatos oculos fidei vestræ. (Eph., I, 18.)

france qui témoignent de la vivacité de leur foi et de l'intensité de leur amour pour Jésus crucifié. Mais laissons encore davantage aux mondains cette appréhension, cette terreur, cette horreur de la souffrance qui font un contraste par trop scandaleux avec notre qualité de chrétiens baptisés et de membres de Jésus-Christ. Heureux si, au lieu de nous tenir purement passifs sous ses coups inévitables, nous avious parfois le courage d'aller au-devant d'elle et de lui faire au moins de temps en temps une place dans notre vie par la pratique de la mortification volontaire, afin de mériter d'être du nombre de ceux dont saint Paul a dit qu' « appartenant à Jésus-Christ, ils ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences (1) ».

Vous le voyez, ni les voies extraordinaires dans lesquelles Marguerite-Marie a été engagée depuis son enfance jusqu'à sa mort, ni les grâces exceptionnelles dont elle a été comblée ne s'opposent à ce que nous tirions de ses exemples le plus sérieux profit pour notre avancement dans la vie chrétienne.

Toutefois, après avoir étudié en elles-mêmes, et à cause de l'édification que nous en pouvons retirer, les vertus de notre vierge charollaise, il importe de les considérer dans leur relation logique et surnaturelle avec la mission providentielle qui lui a été confiée.

(*A suivre.*) Mgr PERRAUD.

NI DIEU NI MAITRE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Cependant l'issue fatale sera lente à venir; en attendant, Nogaret traîne une vie languissante qui lui permet de moins en moins d'exercer sa profession. Les revenus diminuant, la gêne arrive ; il a fallu quitter l'élégant et riche appartement du boulevard Malesherbes, pour se loger au cinquième étage d'une maison « où il n'y a pas seulement de tapis dans l'escalier », ce qui désole Adrienne Nogaret.

C'est là que nous retrouvons, au troisième acte, notre héros Les clients deviennent de plus en plus rares; les domestiques partent l'un après l'autre. Il ne reste plus à Nogaret que l'amour et le dévouement grandissant de sa femme. Sa fille s'aigrit; elle regrette amèrement les toilettes et les plaisirs

(1) Gal., v, 24.

d'autrefois; c'est surtout sur sa belle-mère qu'elle fait retomber son dépit, et elle commence à aimer moins son père, depuis qu'elle le voit chérir tant sa femme. Et puis, comme il fallait s'y attendre, Valmeyr, qui a réussi à accaparer presque toute la clientèle de son maître, renonce à épouser une fille sans dot; il écrit à Adrienne que sa mère ne veut pas lui permettre de l'épouser parce qu'elle n'est point baptisée! — « Ils n'avaient qu'à le dire, s'écrie Mlle Nogaret furieuse; je me serais fait baptiser. Je suis toute prête, moi, si l'on y tient, à aller à la messe! Qu'est-ce que cela me fait?... »

Le baron de Favreuil, qui n'a pas encore osé rompre toute relation avec cette famille, s'esquive dès qu'Adrienne, avec la liberté d'allures que lui ont donnée son éducation et ses fréquentations, lui rappelle les déclarations antérieures et le met en demeure d'y donner une suite honnête, en l'épousant.

Cependant deux personnes sont encore restées fidèles à Pierre Nogaret: Mlle Jauzon, l'institutrice, et son ami Meynard. Ce dernier vient le visiter, au retour d'un voyage dans les Pyrénées et en Espagne, que le malade prend plaisir à lui faire raconter:

PIERRE

Tu es allé en Espagne tout de suite?

MEYNARD

Non... J'ai visité Lourdes auparavant... Il y avait justement un pèlerinage de Bretons. C'était très intéressant. J'ai passé là trois ou quatre jours.

MLLE JAUZON

Avez-vous bu... pendant que vous y étiez?

MEYNARD

Non... J'ai vu boire seulement...

MLLE JAUZON, *ironique*

Et cela faisait du bien, sans doute, à ceux qui buvaient?

MEYNARD

Je n'en sais rien... Mais ça ne leur faisait pas de mal, en tout cas... Je voudrais pouvoir en dire autant de quelques-uns de nos remèdes.

THÉRÈSE (Mme NOGARET)

Bien répondu, Meynard!

PIERRE

Quand je pense que je t'ai connu libre-penseur, autrefois!

MEYNARD

J'ai eu, en effet, la faiblesse de me croire esprit fort... Je t'ai bien connu matérialiste, toi ! . . . .

PIERRE

Qui te dit que je ne le sois plus ? . .

MEYNARD

Peuh !... Je ne sais pas pourquoi, mais il me semble que ton matérialisme doit mollir, en ce moment...

PIERRE

Ah !... tu trouves ?... Et ton spiritualisme, à toi, comment va-t-il ?

MEYNARD

Pas mal, je te remercie... J'espère même que je finirai dans la peau d'un chrétien... As-tu envie de voir un voltairien repentant, Pierre? Tu n'as qu'à me regarder... J'ai idée qu'à cette heure nous devons être quelques-uns, en France, logés à cette enseigne... C'est un état d'esprit excessivement curieux que le nôtre...

MLLE JAUZON

Curieux, ou affligeant ?

MEYNARD

Pourquoi serait-il affligeant, mademoiselle?

MLLE JAUZON, *durement*

Parce que je ne connais rien au monde de plus triste que le spectacle d'une apostasie.

THÉRÈSE, *vivement*

Est-ce donc une apostasie, mademoiselle, que d'ouvrir les yeux à la vérité et à la lumière?

MLLE JAUZON, *même ton*

C'en est une, et la plus honteuse de toutes, que de trahir les idées dont on a fait le fondement de sa vie !

THÉRÈSE, *même ton*

Quand on a reconnu que ces idées étaient fausses et funestes, on a raison de les abandonner, mademoiselle !

MLLE JAUZON

Vous entendez, docteur ?... Eh bien ! qu'en dites-vous ?

PIERRE, *gravement*

Je dis que les choses de la conscience sont des choses profondes et qu'il faut les traiter avec respect... Je dis aussi que la vérité est difficile à connaître et qu'il faut être indulgent pour ceux qui la cherchent avec un cœur sincère... là même où il ne semblait pas qu'ils dussent jamais la chercher.

MEYNARD

Bien Pierre !

. . . .

THÉRÈSE

... Continuez donc, Meynard... Vous disiez que les voltairiens repentants...

MEYNARD

Je disais que c'est un état d'esprit très intéressant et très complexe que le leur... Ces pauvres diables sont vraiment fort à plaindre ; ils ont l'habitude de ne croire à rien du tout, ce qui ne les empêche pas d'éprouver le besoin de croire à quelque chose... Arrangez cela !... Ainsi, moi, tenez, j'ai dans l'esprit un certain pli de scepticisme et d'ironie... Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, je ne peux pas mettre le pied dans une vieille église sans me sentir attendri comme une bête.

MLLE JAUZON

Je prends acte de l'aveu, monsieur !

MEYNARD

Faites, mademoiselle, faites... L'admirable poésie du christianisme me pénètre là, jusqu'au fond du cœur. Je me dis qu'il est la plus grande de toutes les religions, parce qu'il en est la plus humaine... n'en déplaise à Mlle Jauzon, qui évidemment pense à la Saint-Barthélemy... à moins que ce ne soit aux dragonnades... Je suis prêt à jurer que sa vertu n'est pas épuisée, qu'il possède encore une immense valeur sociale et qu'on est fou de le méconnaître... Enfin, que vous dirai-je ? C'est comme si un peu de l'âme naïve de nos aïeux, qui l'ont aimé, qui ont cru en lui, qui ont prié sous ces voûtes vénérables, se réveillait en moi... Le docteur Faust a dû éprouver quelque chose de semblable quand il s'est senti redevenir jeune... C'est délicieux, Pierre... seulement, voilà... Je sors de mon église, j'aperçois la tour Eiffel... D'où ne l'aperçoit-on pas ?... Et, va te promener, je sens aussitôt que le pli, le maudit pli est toujours là !... Ah ! que ne donnerais-je pas pour avoir une belle foi tranquille sûre d'elle-même comme de son objet !...

On vient de le voir, Mlle Jauzon ne remarque pas sans inquiétude l'évolution qui se produit dans les idées du docteur ; elle s'en indigne et s'efforce de la combattre. Mme Nogaret a sur ce point une explication assez vive avec l'institutrice, qui lui tient tête et prétend avoir, comme « élève » du mari, un droit égal au sien à surveiller la marche de ses idées. « Les enseignements qu'il m'a donnés, ajoute-t-elle, j'ai le devoir de les lui rappeler, s'il les oublie. »

THÉRÈSE

Vous avez le devoir de le laisser en paix, comme je l'y laisse.

MLLE JAUZON

On la connaît, la paix que les dévots laissent à ceux que la maladie leur livre!

THÉRÈSE

Il y a des fanatiques d'irréligion qui sont plus à craindre que les dévots dont vous parlez!... Je n'en suis pas, d'ailleurs, de ces dévots... Est-ce que j'ai jamais fait la moindre entreprise contre la liberté de conscience de mon mari, moi?... Et vous en faisiez une tout à l'heure, je vous le rappelle!... Je désire passionnément l'amener à mes croyances et l'arracher aux vôtres, oui, c'est vrai... Mais pour cela je n'ai jamais prêché que d'exemple, je le jure! Je lui ai montré ce qu'est une femme chrétienne, ce qu'elle vaut, comment elle supporte les revers, comment elle se dévoue, et ce qu'il peut y avoir de fermeté dans sa douceur, de vaillance dans son humilité... Voilà ce que j'ai fait, mademoiselle, et c'est tout... Qu'il compare et qu'il juge!

Bref, Mlle Jauzon, vivement dépitée, déclare qu'elle abandonne la place.

Voici le quatrième acte. La maladie de Nogaret poursuit ses lents et implacables progrès, sans triompher pourtant du dévouement de Thérèse. Pour procurer du bon vin et des douceurs à son mari, pour aider la maison à se tenir à flot, la pauvre femme s'est mise à peindre des abat-jour. Aussi l'admiration de Pierre ne cesse de grandir. Et cependant il s'étonne toujours de la voir mettre «la religion dans tout». — «Tu vas peut-être me dire aussi, lui dit-il, que c'est elle qui te donne le courage de me soigner avec tant de dévouement.»

THÉRÈSE

Elle m'y aide, en tout cas... Est-ce que tu crois que l'amour seul y suffirait?... Vous êtes bien fat, monsieur!... Mais regarde-nous donc, cher ami, nous ne sommes plus jeunes, nous sommes de vieux époux... Si l'idée d'un devoir à remplir envers toi n'était pas sans cesse présente à mon esprit, je serais peut-être moins bonne garde-malade, il n'y a pas à dire... Si tu es content de mes soins, ce n'est pas moi qu'il faut remercier, Pierre, c'est elle.

PIERRE

Décidément, tu veux me convertir aujourd'hui.

THÉRÈSE

Oh! ma foi! non... Je ne m'en occupe même pas. Tu te convertiras

bien tout seul, va, il y a longtemps que je te l'ai dit... D'abord, je ne suis pas une dévote, une convertisseuse, moi, tu le sais bien...

Et Mme Nogaret révèle à son mari qu'elle n'a pas cru devoir autoriser un vicaire de la paroisse, leur voisin, à venir le voir. C'est cependant un homme dont la conversation l'intéresserait, car il n'est entré dans les ordres qu'après avoir recherché dans la science la satisfaction qu'il désirait pour son intelligence et pour son cœur. Mais, ajoute-t-elle, « une soutane chez toi..., ça te donnerait mal aux nerfs. »

PIERRE

Je n'en suis plus là, tu le sais bien... La preuve, c'est que je me déciderai peut-être, un de ces jours, à te dire... de le prier de venir me voir... Me voir en voisin, bien entendu !... Nous causerons chimie, cela m'intéressera...

THÉRÈSE

C'est cela, mon ami, vous causerez chimie... Quand tu voudras.

Mais que deviennent les enfants de Nogaret? Adrienne est toujours de plus en plus insolente avec sa belle-mère ; elle se lamente à la pensée de « coiffer sainte Catherine »; elle en *a assez* et elle finira par faire quelque coup de tête. Son frère, Maurice, vient la voir. La nécessité de gagner sa vie l'a obligé de chercher une profession ; il gagne 2,800 fr. par an à vérifier des mémoires, à dresser des plans et des devis pour le compte d'un architecte : « Si tu crois que c'est une vie ! » dit-il à Adrienne.

Le frère et la sœur échangent leurs regrets du bouleversement survenu dans leur condition ; ils maudissent la maladie de leur père; un peu plus, ils maudiraient leur père lui-même. Adrienne lui reproche de ne l'avoir pas fait baptiser : « C'est ça qui vous aide à trouver un mari ! » s'écrie-t-elle. — Maurice, frappé du changement opéré chez Nogaret, déclare qu'il faut s'attendre à le voir disparaître un jour ou l'autre; cela ne l'émeut pas autrement, car « quand on souffre comme il souffre, c'est presque une délivrance ». Mais ce qui l'inquiète, c'est qu'il n'y a « pas même moyen de savoir si c'est héréditaire ou non », car il s'est « renseigné ». Et puis il suppute la maigre succession que laissera son père : 75 ou 80,000 fr. ; « là-dessus, belle-maman pour une moitié, plus la quotité disponible... » Et penser que « papa gagnait plus de 500,000 fr. par an et qu'il n'a pas mis de côté autre chose que ces méchants quatre sous-là » !

Dans cette voie, Adrienne et Maurice en viennent aux récriminations. — « Tu l'aidais à les dépenser, ces 100,000 fr. », dit Adrienne ; et Maurice riposte en opposant à sa sœur ses notes de couturière, sa jument, son poney, son panier, son groom...

MAURICE

Moi, d'abord, si j'ai fait des bêtises, c'est lui qui en est la cause. Il n'avait qu'à m'envoyer à confesse, quand j'étais gamin... Ça m'aurait retenu peut-être, quand j'ai commencé à me sentir vivre !... Si je parviens à décrocher un de ces jours la grosse dot que je cherche, tout en vérifiant mes mémoires de maçon, et si j'ai des enfants, tu verras un peu si je ne leur en fourre pas de la religion !... C'est une sauvegarde comme une autre pour les jeunes gens... Encore, je n'ai pas trop à me plaindre, moi, j'ai eu de la chance... Mais il y en a de mon âge qui sont aux trois quarts démolis et qui ont dans leur sac tout ce qu'il faut pour crever à quarante ans... C'est la fête !... Eh bien ! si j'en étais de ceux-là, franchement, est-ce que je n'aurais pas le droit de lui faire des reproches, à papa ? Je n'en suis pas, c'est vrai, mais j'ai perdu mon temps, au lieu de travailler je n'ai pas de situation... Ah ! il nous a richement élevés, avec ses manies de mangeur de prêtres !... Ça n'est pas gentil pour ce pauvre père... c'est même, au fond, un peu canaille, tout ce que je dis là... évidemment... évidemment... qu'est-ce que tu veux ? J'ai grandi je ne sais pas comment ; personne ne m'a jamais dit ce qui est bien ni ce qui est mal... et je ne sais pas le trouver tout seul, moi !... Papa me faisait faire des sciences et ne s'occupait que de savoir si j'avais bien appris mes théorèmes... Il faut croire que ça ne suffit pas d'en avoir appris... et de les avoir oubliés, d'ailleurs... car il y a des moments où je sens que je ne vaux pas le diable, des moments où je me dégoûte moi-même... Tiens, nous y sommes, dans un de ces moments-là... C'est ignoble, ma parole, tout ce que nous venons de dire.

ADRIENNE

Parle pour toi !

MAURICE

Oh ! tu sais, pas de manières !... Tu es moderne aussi toi, petite sœur. Nous sommes du même bateau, va, comme on dit... C'est effrayant ce qu'il y a de passagers sur ce bateau-là ! positivement, il n'y a plus que les prêtres qui essaient de vous empêcher d'y monter. Moi, si j'étais le gouvernement, je leur donnerais des primes, aux curés, pour cette besogne-là...

Mais le malheureux Nogaret a entendu toute la conversation de ses enfants : elle lui a percé le cœur, et il la leur reproche avec une émouvante amertume :

Pas d'explications... pas d'excuses! Vous êtes bien coupables, bien ingrats. Je vous ai peut-être aimés mal, mais je vous ai beaucoup aimés, et c'est de cela seul que vous deviez vous souvenir ! En tout cas, vous n'aviez pas le droit de me juger !... Il faut que vous ayez des cœurs de pierre pour avoir ainsi parlé de votre père, de votre pauvre père qui n'a plus six mois à vivre... tu le sais bien, Maurice, toi qui vois clair, toi qui observes, tu le sais, si elle l'ignore, elle, elle qui ne fait pas attention !... Oh ! c'est affreux ce que vous avez dit !... Vous êtes des monstres... mais vous êtes mes enfants !... Cela suffit... Je vous pardonne... Viens que je t'embrasse, ma fille... Viens aussi, mon fils...

Maurice se retire, les larmes aux yeux. On annonce la visite de Mlle Jauzon; mais, avant de la recevoir, Nogaret prie sa femme d'aller chercher le prêtre dont elle lui a parlé. L'ex-institutrice, introduite, se répand en lamentations; elle explique au docteur que si elle est partie, c'est parce qu'elle avait compris qu'elle allait perdre le bien « qui était la seule poésie de sa misérable existence », « cette belle intimité intellectuelle » dont elle avait joui si longtemps.

Pierre la plaint doucement, et, lui annonçant la rupture du projet de mariage d'Adrienne, il lui laisse entendre que sa fille n'a pas reçu l'éducation dont elle aurait eu besoin. Ce reproche surprend Mlle Jauzon, qui rappelle à Pierre ses recommandations d'autrefois : « Dans ce temps-là, continue-t-elle, vous aviez une devise, une belle et fière devise : « Ni Dieu, ni maî-« tre », docteur !... Si je m'en suis inspirée pour élever votre fille, à qui la faute ? »

PIERRE

Ni Dieu, ni maître !... C'est pourtant vrai, j'ai dit cela ! Eh bien, mademoiselle, j'étais aveugle, j'étais fou quand je l'ai dit !... Savez-vous ce qui s'est passé depuis? J'ai souffert; j'en suis venu à ce point de déchéance physique où vous me voyez, et ce maître dont je ne voulais pas, je l'ai trouvé dans la douleur ! Un maître impérieux, je vous le jure, et qui m'a donné de rudes enseignements ! Il a humilié l'arrogance de ma raison, il lui a prouvé qu'elle était présomptueuse et courte !... J'ai souffert, et, de par la souffrance seule, toute ma conception de la vie a changé. J'ai douté de ce qui me semblait démontré, je me suis mis à croire à des choses que j'avais niées ! En même temps que le froid de la mort commençait à monter dans mes membres, dans ces jambes glacées que la sensibilité abandonne, l'idée de Dieu, obscure d'abord, puis plus claire, commençait à poindre dans mon esprit...

MLLE JAUZON, *ironique*

Vraiment, monsieur?

PIERRE

... Et cette aurore me semble aujourd'hui d'autant plus bienfaisante et plus douce, que je pense davantage à la nuit, à l'horrible nuit du tombeau, et que je la sens plus proche! J'ai regardé autour de moi, et j'ai trouvé ceux que je croyais plus vaillants, plus sûrs et meilleurs que les autres... Valmeyr m'a trahi indignement, Favreuil nous abandonne : deux esprits forts, mademoiselle!... Mes domestiques même m'ont quitté. Ils n'allaient pas à la messe, je vous en réponds!... Mon fils et ma fille n'ont pas pu supporter les mauvais jours ; l'adversité les a aigris, détachés de moi... Ils m'accusent, ils me maudissent presque!... Si je leur avais autrefois enseigné les commandements de Dieu, les malheureux n'oseraient pas ainsi traiter leur père...

MLLE JAUZON

Vous en êtes aux commandements de Dieu, docteur?

PIERRE

Oui, mademoiselle... Et je vais vous en dire un : « Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement. » Voilà ce qu'il aurait fallu faire apprendre à mes enfants, quand il en était temps! De leurs lèvres, ces mots-là seraient descendus dans leurs cœurs, et je n'aurais pas entendus ce que je viens d'entendre! Mais ma femme use ses yeux à peindre des abat-jour, afin de pouvoir m'acheter quelques bouteilles de vieux vin; ma femme, depuis dix-huit mois, ne se couche plus, ne dort plus, ne me quitte pas, si ce n'est pour aller à l'église, et c'est de là qu'elle rapporte ce qu'il lui faut de force et de vaillance héroïque pour accepter, sans l'ombre même d'une défaillance, l'abominable vie qu'elle s'impose... Voilà ce que j'ai vu, mademoiselle, vu de mon regard d'homme qui va bientôt mourir, et ce regard va loin!... J'ai passé ma vie à combattre l'idée religieuse ; elle s'est vengée en me montrant ce qu'elle donne de vigueur morale à ceux qui la prennent pour règle de leur conduite et ce qu'elle en enlève à ceux qui la rejettent. Je n'avais plus qu'à m'incliner devant cette démonstration : c'est ce que j'ai fait. L'idée religieuse aide à vivre, et c'est déjà beau. Mais elle aide à mourir. Si vous étiez à ma place, vous comprendriez mieux le prix d'un semblable bienfait.

MLLE JAUZON

A quand le baptême, docteur?

PIERRE

A bientôt, peut-être!

MLLE JAUZON

Et votre père, votre père qui recevait si bien les corbeaux quand

ils venaient croasser à son lit de mort !... vous reniez aussi, comme le reste, ce souvenir dont vous étiez fier autrefois ?

PIERRE, *gravement*

Mon père avait ses raisons... J'ai les miennes.

MLLE JAUZON, *ironique.*

Voulez-vous que j'aille chercher un prêtre ?

THÉRÈSE

Inutile, mademoiselle..., le voici...

(*Un prêtre paraît dans l'embrasure de la porte du salon et s'y arrête.*)

PIERRE

Soyez le bienvenu, monsieur l'abbé !... Je vous attendais !

Nous avons assez largement laissé la parole aux personnages de *Ni Dieu, ni Maître*, pour n'avoir pas besoin d'ajouter de longues réflexions. Nos lecteurs ont pu se convaincre que l'étude de M. George Duruy est faite sur le vif et qu'elle dépeint très exactement l'état moral d'une bonne portion de notre société contemporaine. Il n'y a malheureusement rien d'exagéré dans les sentiments rabaissés et les aspirations grossières que lui prête l'auteur. Tous, nous en voyons autour de nous de ces familles dont le plaisir et la jouissance sont l'unique idéal, dont la morale de l'intérêt est la règle unique. Ce que dit M. Duruy de l'éducation sans Dieu et de ses résultats, qu'il rend si habilement tangibles, n'a rien d'excessif non plus : le tableau qu'il en présente n'est que la synthèse des aveux et des plaintes qui s'élèvent de toutes parts.

Mais cette partie de son œuvre était la plus facile ; il était plus délicat, plus hardi et, disons le mot, plus courageux de faire comprendre que la religion seule peut régénérer et sauver cette société. M. Duruy l'a fait avec une sincérité et une énergie dignes d'éloges. Il a entrepris nettement de réhabiliter l'idée religieuse, non d'une façon vague et sans conclusion, à la manière des articles que la force des choses arrache assez fréquemment à la plume des rédacteurs du *Journal des Débats* et du *Temps*.

Au contraire, il démontre que l'idée du devoir n'a pas de base plus solide que l'idée religieuse, et qu'elle seule peut engendrer l'esprit de sacrifice ; que l'éducation chrétienne est le meilleur instrument de la paix et de la prospérité des familles, la plus sûre sauvegarde de l'avenir d'un pays. Il met en scène

la femme chrétienne, en la vengeant des quolibets et des calomnies qu'il est de mode de lui prodiguer. Il va même jusqu'à expliquer le mystère de la souffrance et à rendre saisissants les effets salutaires de l'épreuve sur les âmes.

Nous ne connaissons pas assez M. George Duruy, ni ses œuvres antérieures, pour affirmer que *Ni Dieu, ni Maître* doive être considéré comme une conséquence normale et attendue des idées de toute sa vie et du genre d'écrits qui ont fait sa réputation littéraire. A en juger par l'étonnement que produit sa pièce, nous ne le croyons pas cependant et nous inclinons à penser qu'il y a là le résultat d'une évolution produite dans l'esprit de l'auteur — que nul n'a jamais classé comme écrivain chrétien — par l'étude attentive et sincère de ce qui se passe autour de lui. Cela ne ferait qu'ajouter à l'intérêt et à la valeur de son œuvre. Déjà son frère, M. Albert Duruy, dans des articles sur les questions d'enseignement, également publiés par la *Revue des Deux-Mondes*, a écrit de dures vérités à l'adresse des théories révolutionnaires et maçonniques. Il est remarquable que deux des fils du ministre de l'Empire qui a si fâcheusement mis à la mode chez nous l'enseignement *laïque* se séparent de plus en plus, avec une franchise qui leur fait honneur, des doctrines que leur père a défendues et qu'il a dû sans doute leur inculquer.

Une telle « évolution » est significative; elle est la preuve du mouvement qui s'opère en ce moment dans les esprits; et, sans aller jusqu'à croire, comme quelques-uns, que M. George Duruy s'est défini lui-même en qualifiant le docteur Meynard de « ci-devant libre-penseur, que ses confrères ont dégoûté de la libre-pensée et qui cherche autre chose », nous pensons qu'il est un porte-parole et qu'il constate un fait indéniable lorsqu'il fait dire au même Meynard : « J'espère même que je finirai dans la peau d'un chrétien. J'ai idée qu'à cette heure, nous devons être quelques-uns, en France, logés à la même enseigne. »

Ce qui n'est pas moins instructif, c'est que *Ni Dieu, ni Maître* ait été publié par la *Revue des Deux-Mondes*. Les abonnés de la puissante Revue, qui n'a que trop contribué à répandre dans les classes intelligentes les préjugés antireligieux, la fausse science et même les théories sectaires, qui ne cesse d'accueillir avec honneur les élucubrations du sceptique et rabelaisien Renan, ces abonnés, pensons-nous, ont dû éprouver quelque surprise à la lecture de ces pages, qui sembleraient plutôt destinées

aux *Etudes* des Pères Jésuites, où les disciples de Voltaire sont tournés en ridicule, où l'on parle de Lourdes avec respect! Sans doute, on nous fera observer qu'à maintes reprises déjà la publication de M. Buloz a inséré des articles où les idées qu'elle a si longtemps préconisées étaient singulièrement malmenées. Nous rappelions tout à l'heure ceux de M. Albert Duruy; on en peut citer de MM. Brunetière, Ch. de Mazade, etc. Mais ce n'est qu'un argument de plus qui prouve l'existence et même l'intensité du mouvement des esprits dont nous parlions tout à l'heure. Il est tel qu'il faut lui faire une part, ne serait-ce que dans un intérêt d'actualité !

Les catholiques doivent recueillir avec joie ces consolantes constatations; il est de leur devoir d'encourager ce mouvement qui ramène notre génération à l'idée religieuse, qui en proclame la supériorité et l'efficacité. La confusion des luttes politiques nous porte trop souvent à croire que nous avons affaire à des adversaires irréductibles, qu'il faut battre et humilier plutôt que convaincre. Ceux-là ne sont qu'une poignée; mais la masse, nous pouvons et nous devons la ramener à nous par les moyens que nous a enseignés l'Evangile et que Léon XIII ne cesse de nous rappeler : la charité, l'exemple, le zèle intelligent, l'apostolat généreux, la sainteté en un mot.

(Monde.) Camille Rémont.

LA PIÉTÉ DANS LES STATIONS BALNÉAIRES

Trouville (1).

« Louez le Seigneur dans vos chœurs de chant, louez-le sur les instruments à corde et sur l'orgue ». Cette recommandation du Psalmiste, cet artiste couronné qui chantait sept fois par jour les louanges de Jéhovah, en s'accompagnant sur la harpe, qui se levait au milieu de la nuit, montait sur la terrasse de son palais, et là, debout sous le beau ciel étoilé de de l'Orient, chantait encore, me revient en esprit chaque fois

(1) J'estime que sous ce titre on pourrait écrire un livre intéressant et consolant pour la piété, en réunissant les monographies que composeraient MM. les Curés et chapelains des différentes plages et villes d'eaux de la France. Outre l'édification dont il serait l'origine, il mettrait en lumière les industries du zèle les plus efficaces, et servirait comme de guide à tous les prêtres auxquels la Providence confie ce ministère.

que j'assiste *à la messe des baigneurs*, le dimanche, dans la coquette et gracieuse église de Notre-Dame de Bon-Secours à Trouville. C'est à croire que le doux mendiant d'Assise, qui s'en allait à travers les vallées fleuries de l'Ombrie et qui invitait ses petits frères les rossignols et ses petites sœurs les colombes à chanter avec lui les louanges du Seigneur, a passé sur la plage de Trouville. Seulement à Trouville les rossignols et les colombes s'appellent Georges Palicot, l'élève de Gounod; Tamberlick, Auguez, Jules Cogny, Giraudet, le maëstro Ferraris, Nadaud, Louis Dupuy; Mlles Ducreux, Mauduit, Marta Robert... Mmes Varambon, Boutin, comtesse de Cesti...; car, artistes de profession, grandes dames, amateurs de talent rivalisent de zèle et d'ardeur pour rendre un suprême hommage à Notre-Seigneur.

Le *Trouville pieux* a maintenant son histoire; et si la folie a élu domicile dans certains coins du *Trouville joyeux*, c'est pour mieux faire ressortir la piété, l'esprit religieux, la ferveur du vrai Trouville.

L'*église des baigneurs* est de date récente. Il y a soixante ans, Trouville était aussi inconnu des touristes que des géographes : son nom n'existait même pas. On ne connaissait qu'un petit village du nom d'Hennequeville, composé de deux groupes de maisons placés l'un près de la Cavée, l'autre près d'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié, et comptant à peine cent habitants. La partie du terrain qui avoisinait la mer n'était qu'un sable brûlant et inculte; le coteau, aujourd'hui boisé et cultivé, un herbage; et tandis que les localités environnantes attiraient l'attention par leurs souvenirs et leurs monuments, Hennequeville demeurait obscur et ignoré. Bonneville-sur-Touques, séjour favori des ducs de Normandie, possède encore les ruines imposantes du château de Guillaume le Conquérant. Touques a conservé son vieux manoir et ses deux églises, dont l'une est remarquable. Saint-Arnoult montre avec fierté son ancien prieuré. Ablonville est le centre d'un pèlerinage très fréquenté en l'honneur de sainte Apolline. Le petit hameau d'Hennequeville, avec sa pauvre chapelle basse, étroite, sans style, n'attirait ni la foule, ni les regards. C'est à peine si l'on jetait un regard distrait sur son rétable d'autel qui n'est pas sans valeur, avec ses petites colonnettes évidées et ses chapiteaux. La tradition prétendait bien que, deux cents ans auparavant, des pêcheurs avaient trouvé dans la mer une vierge

miraculeuse, qu'ils avaient baptisée du nom de Notre-Dame de Pitié, et en l'honneur de laquelle ils avaient élevé une chapelle; mais personne ne venait visiter la statue.

Ce n'est que vers 1830 que le petit hameau sortit de son obscurité. Des touristes égarés sur son coteau furent frappés des beautés du site et de la plage. Ils dessinèrent les points de vue les plus pittoresques. J'ai sous les yeux un de ces tableaux, fort bien brossé, ma foi. Trouville est au haut de la colline; à sa gauche, la riche vallée de la Touques rappelle les plus beaux paysages de la Suisse; à ses pieds, la vaste embouchure de la Touques; plus haut, les crêtes des collines du Lieuvin; le monticule de Bénerville, la pente boisée de Villers, tout le littoral du Calvados; à droite, une plage unie, la mer immense, l'embouchure de la Seine; au-dessus, le Havre avec ses forêts de mâts et ses collines.

Bientôt les étrangers affluèrent au *Hameau des Bains*. Les huttes des pêcheurs disparurent et furent remplacées par de délicieuses villas. En 1842, on comptait deux mille baigneurs à Trouville. L'abbé Lessard, curé de Saint-Michel d'Hennequeville, se préoccupa de leurs besoins spirituels. L'église paroissiale, située à trois kilomètres de la plage, au haut du coteau, qu'on ne pouvait atteindre que par un sentier abrupt et étroit, était inabordable. La petite chapelle de Notre-Dame de Pitié, à peine grande pour recevoir 40 personnes, était insuffisante. M. Lessard chercha à acquérir un terrain près de la plage. Ses successeurs, MM. Cauvin et Bauzamy, continuèrent son œuvre; M. Bauzamy fut même assez heureux pour obtenir de M. Thiers et de M. Jules Simon, par l'intermédiaire de M. Larrieu, député de Bordeaux, que la *chapelle des baigneurs* fût érigée en paroisse sous le vocable de *Notre-Dame de Bon-Secours*, le 6 mars 1872.

Ce fut pendant cet été de 1872 que M. Thiers vint séjourner à Trouville. Trouville avait déjà reçu la visite de plusieurs grandeurs déchues. C'est à Trouville qu'en 1848 Louis-Philippe s'était réfugié quelques heures avant de passer en Angleterre. L'ex-reine d'Espagne, Christine, avait séjourné pendant une saison à Trouville. En 1869, sa fille, la reine Isabelle, également exilée, y avait passé l'été avec sa famille et son fils le prince des Asturies, plus tard Alphonse XII. C'est à Trouville, qu'en 1870, l'impératrice Eugénie, fuyant l'émeute, vint se réfugier à l'hôtel de Paris, avant de s'embarquer pour l'Angleterre. M. Thiers plus heureux passa cinq semaines au chalet Cordier,

fêté et adulé comme un monarque dans tout l'éclat de sa puissance.

Quand il vint à Trouville, *l'Eglise des baigneurs* n'était encore qu'une assez pauvre chapelle, élevée à la hâte, et déjà annonçant ruine. Le curé, M. Bauzamy, homme vénérable, bienveillant, zélé, quêteur infatigable, mais mauvais administrateur, dut céder la place à un prêtre plus jeune et surtout plus rompu aux affaires. Mgr Hugonin désigna pour ce poste difficile et devenu périlleux l'un des prêtres les plus distingués du diocèse de Bayeux. M. l'abbé Le Fournier premier vicaire de Pont-l'Evêque. Quand l'abbé Le Fournier se fut rendu compte de la succession qu'il avait acceptée, son premier mouvement fut un mouvement de découragement. La caisse était vide et l'église, sans architecture, sans cachet, résistait à peine aux coups de vent et aux orages. Il était décidé à attendre, peut-être à ne rien faire, lorsqu'un jour il s'arma de courage, et se décida à reprendre l'œuvre si tristement abandonnée. Il s'en ouvrit à quelques personnes. Il n'essuya d'abord que des refus. C'était à qui le découragerait le plus. Les habitués de la plage redoutaient de nouveaux appels à leurs bourses et ne lui ménageaient ni les critiques, ni les remontrances. Il n'en commença pas moins ses démarches et eut recours à toutes les industries du zèle pour attirer les baigneurs à Bon-Secours. Il avançait lentement lorsqu'un jour une dame de Paris; une de celles qui lui avaient le plus représenté les difficultés de son entreprise, vint le trouver :

« — Etes-vous toujours décidé à reconstruire votre église, monsieur le curé ?

« — Plus que jamais, madame.

« — Eh bien! je crois pouvoir vous aider à la direction des cultes. »

M. Flourens, alors directeur général des cultes, pressenti, prêta à l'abbé Le Fournier son plus gracieux et plus puissant appui, et le nouveau curé était assez heureux pour faire bénir par son Evêque sa nouvelle église le 27 juillet 1884.

Sur la liste des dames patronnesses de Notre-Dame de Bon-Secours les noms les plus modestes se trouvent à côté des plus grands noms de l'armorial français. Je n'en relève que quelques-uns : la duchesse d'Uzès, la comtesse Georges de Wall, la marquise Amelot de Chaillou, la comtesse Hoyos, la comtesse Yvert, Mmes d'Ansac, Augusta Galezowska, Boullard de Ville-

neuve, Hélène Liech, Duperrou, de Kermène de Gouzillou, de Serennes Robin, d'Hautpoul, Mlle Dupont.....

Il fallait d'ailleurs trouver plus de cent mille francs. C'est ici où le curé de Bon-Secours s'est vraiment surpassé. Il a su, attirer chaque dimanche et plusieurs fois par semaine, une foule compacte et recueillie, grâce au talent avec lequel il fait concourir aux cérémonies saintes la piété, la poésie, la musique, l'éloquence chrétienne, sans faire perdre à ces cérémonies leur caractère religieux.

On a beau dire en effet, une messe en musique est toujours attrayante lorsqu'elle est exécutée par d'habiles artistes; et la piété y trouve toujours son profit. Quand le sentiment de l'art chrétien anime de belles voix, on comprend mieux, on goûte mieux l'*O Salutaris*, l'*Ave verum*, l'*Agnus Dei*, le *Crucifixus*, surtout quand ces poésies divines ont été interprétées par Stravella, Mozart, Mendelsohn, Beethoven. Ce n'est pas que je préfère pour nos églises la musique moderne au plain-chant. Le plain-chant c'est la prière chantée officielle. Il traduit admirablement tous les sentiments surnaturels : la foi, l'adoration, le sacrifice, la nostalgie du ciel, les espérances de l'âme chrétienne. Malheureusement, en dehors du clergé et de quelques chantres de mérite, à quels gosiers le plain-chant est-il assez familier pour élever l'âme à Dieu? De quelles déceptions n'est-il pas souvent l'occasion lorsqu'il est interprété par de malheureux novices, qui le massacrent sans pitié, et finissent par le rendre aussi odieux que ridicule? C'est alors que la musique moderne peut être appelée à le suppléer. N'est-elle pas dans bien des cas, principalement dans les stations balnéaires plus apte que lui à rendre la poésie qui chante dans toute âme? Ses mélodies, ses accords ne sont-ils pas l'expression de la prière humaine à sa plus haute intensité? Aussi a-t-elle le droit de chanter cette prière dans le temple, si l'on sait en bannir les accents qui troublent, qui énervent, qui détournent de Dieu. Ai-je d'ailleurs besoin de rappeler que Palestrina a gagné la cause de la musique moderne devant le Pape Marcel II? et que si le procès était à recommencer, les Gounod et les Massenet le gagneraient encore, surtout s'ils avaient pour interprètes des artistes de talent?

Loin de scandaliser les âmes pieuses, ces solennités les portent à la prière et à la pratique de la vertu; surtout quand aux attraits de la bonne musique se joignent ceux de l'éloquence chrétienne. Je trouve sur la liste des prédicateurs de Notre-

Dame de Bon-Secours les noms du P. Félix, du P. Matignon, du P. Minjard, du P. Perraud aujourd'hui évêque d'Autun, de l'abbé Moreau, vicaire général de Mgr l'évêque de Langres, du chanoine Boulvin, de l'abbé Dumont directeur de l'école Jeanne d'Arc, du P. Dupont, missionnaire de la Délivrande.

Chaque année l'ordre de Saint-Dominique envoie à *Bon-Secours* ses plus illustres prédicateurs: le P. Vasselin, le P. Etourneau... Aussi n'ai-je pas été surpris d'apprendre que cette année encore plus d'un pécheur a trouvé son chemin de Damas sur la plage de Trouville; que plus d'un incrédule, venu à Trouville pour s'amuser en joyeuse compagnie, est ressorti de Notre-Dame de Bon Secours, ému, ébranlé, quelquefois converti! G. M.

LE SERVICE MILITAIRE ET LES SÉMINARISTES

S. G. Mgr Lelong, évêque de Nevers, vient d'adresser aux séminaristes de son diocèse la lettre suivante :

Nevers, le 14 septembre 1890, en la fête de l'Exaltation de la sainte Croix.

Mes chers enfants,

Vous allez quitter le séminaire, où votre vie s'écoulait calme et pure, pour entrer dans une voie d'agitation et de périls. A cette heure douloureuse, je me sens pressé par l'affection surnaturelle que je porte à vos âmes de vous adresser quelques paroles d'encouragement et de conseil. Je voudrais tant vous voir tous soutenir vaillamment cette épreuve et en sortir victorieux !

Vous allez sur un champ de bataille. L'ennemi de votre vocation sacerdotale se présentera à vous plus d'une fois et sous bien des formes. Rappelez-vous alors la recommandation de l'apôtre saint Pierre : « Résistez lui, forts dans la foi. *Cui resistite fortes in fide* (1). »

L'esprit de foi! voilà l'armure qui vous rendra invulnérables. Profitez donc des quelques semaines que Dieu va vous faire la grâce de passer encore au séminaire et de la retraite du commencement de l'année pour achever de vous en revêtir.

Vous avez en ce moment à vous tenir en garde contre un double écueil également redoutable : l'écueil du découragement et l'écueil de la présomption.

(1) I Petr., v, 9.

Je ne serais pas surpris que la tentation du découragement vînt frapper à la porte de votre cœur. Vous vous êtes séparés du monde, disant avec le Prophète : « Voici que je me dérobe par la fuite et que je fixe ma demeure dans la solitude (1). » Bienheureuse solitude du séminaire, faite de prière, de travail, de sacrifices joyeusement acceptés pour l'amour de Dieu ! Vous espériez bien ne la quitter que revêtus du sacerdoce, pour continuer à titre de prêtres, dans les travaux et les renoncements du saint ministère, cette vie angélique consacrée tout entière au service de Dieu et des âmes; et vous voilà rejetés soudain au milieu de ce monde mauvais, de ses pièges, de ses scandales, dans un milieu où plus que partout, quoi qu'on en dise, ils abondent.

Vous voilà détournés, pour un temps notable, de vos chères études, mis dans l'impossibilité de remplir avec la perfection désirable vos exercices de piété et, par surcroît, condamnés à voir et entendre bien des choses qui répugnent à vos goûts, à la délicatesse de votre conscience; et, pour indiquer en un mot toute la distance qu'une loi inexorable va vous faire franchir brusquement, voilà que de séminaristes vous allez devenir soldats.

Je comprends qu'en face de cette perspective, la tristesse cherche à se faire jour dans votre âme, qu'une sorte de découragement veuille s'en emparer, que vous vous demandiez avec une légitime inquiétude : Serai-je assez fort, assez courageux pour persévérer ?

Eh bien, non, point de découragement, pas même de tristesse humaine. Faites appel à votre foi, elle vous montrera dans ce changement momentané de vie la manifestation de la volonté divine. Dieu permet cette épreuve. Assurément, ceux qui l'infligent à son Eglise sont bien coupables, car vous êtes de ceux dont il disait : « Vous toucher, c'est m'atteindre à la prunelle de l'œil; aussi ma main s'appesantira sur eux. *Qui enim tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei : quia ecce ego levo manum meam super eos* (2). »

Mais pour vous ils sont les instruments de la Providence, et la Providence, en cette circonstance de votre vie comme dans toutes les autres, a sur vous, n'en doutez pas, des desseins de

(1) Ps. LIV, 8.
(2) Zach., II, 8.

miséricorde. « Dieu est fidèle ; il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces ; il vous fera tirer profit de la tentation même, afin que vous puissiez en triompher. *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere* (1). »

Vous aurez peut-être à vous défendre contre une seconde tentation toute différente de la première : celle d'une joie et d'une confiance trop naturelles. Elle est moins facile à supposer, mais enfin elle est possible.

Quelques-uns seraient disposés à se réjouir et à se féliciter d'être mis dans l'occasion de voir de plus près beaucoup de choses dont ils ont entendu parler. Ils se promettent bien d'ailleurs de tenir bon, malgré tout, de ne pas abandonner leur vocation, de ne rapporter au contraire de la caserne qu'une expérience plus grande et une volonté plus affermie dans le dessein de servir Dieu.

En soi, ce sentiment est bon ; mais il est à craindre qu'il ne s'y glisse une certaine dose de témérité et de présomption dangereuses. Non, vous ne devez pas aborder la caserne avec joie. Si vous y étiez appelés pour servir utilement votre pays, le patriotisme devrait vous rendre heureux de faire quelque sacrifice et, s'il le fallait, de vous sacrifier vous-mêmes à cette noble cause.

Mais ce n'est pas le cas : vous subissez une servitude imposée à l'Eglise sans aucun profit pour la France. Allez-y donc avec résignation, comme à une épreuve redoutable. N'y portez pas cet empressement présomptueux qui conduisait saint Pierre dans la cour du prétoire ; car il en serait de vous comme de l'apôtre, et, vous trouvant au milieu de ceux qui ne connaissent pas et n'aiment pas Notre-Seigneur, vous en arriveriez facilement à l'oublier, à le méconnaître, peut-être à le renier.

Pour triompher de cette seconde tentation, faites encore appel à l'esprit de foi. La foi vous dira que quitter le séminaire, devenir, même pour quelques mois seulement, l'hôte de la caserne, sont choses éminemment regrettables. Mais elle ajoutera que si, envisageant cette épreuve à son véritable point de vue, vous prenez vos mesures en conséquence, vous n'avez rien à craindre. Elle vous deviendrait fatale seulement dans le cas où vous négligeriez les précautions et les préservatifs que Dieu met à votre disposition.

(1) I ad Cor., x, 13.

C'est bien en ce moment qu'il convient de vous rappeler l'avertissement de Notre-Seigneur à ses apôtres : « Veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation; car l'esprit est prompt et la chair est faible. *Vigilate et orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro vero infirma* (1). »

Vigilance et prière : telle doit être votre devise. Adoptez-la en quittant le séminaire; ne cessez pas de la mettre en pratique pendant tout le temps de votre séjour à la caserne. Autour de cette recommandation divine viennent naturellement se ranger toutes celles de détail que je crois utile de vous faire.

Votre vigilance à la caserne doit être incessante, parce que là, plus que partout ailleurs, vous trouverez des ennemis qui chercheront à vous dépouiller des inappréciables trésors que déjà vous avez amassés pendant vos premières années de séminaire.

Vous avez la foi. Vous pouvez dire avec saint Paul cette bonne et consolante parole : « Je vis dans la foi du Fils de Dieu (2). » Or, vous allez être exposés à rencontrer des gens qui ne l'ont pas, peut-être de ces fanfarons d'incrédulité qui en disent souvent plus qu'ils n'en pensent et qui mettront tout en œuvre pour vous la faire perdre. Vous l'entendrez attaquer ; on se permettra des plaisanteries grossières à l'endroit des saintes pratiques qu'elle vous conseille. C'est assez l'habitude des ignorants de blasphémer : *quæcumque quidem ignorant, blasphemant* (3).

Ne vous laissez pas troubler. Rappelez-vous les enseignements du séminaire, et, comparant dans votre esprit les preuves solides de la foi catholique avec les misérables raisons dont on se servira pour la battre en brèche, vous n'aurez pas de peine à dire avec le Prophète : « Les méchants, ô mon Dieu, m'ont raconté des fables, mais ce n'est plus comme votre loi. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua* (4). »

En ces sortes de rencontres, il peut se présenter une occasion favorable de repousser ces attaques et de venger votre foi, peut-être Dieu vous ménagera-t-il la consolation de porter la lumière dans des intelligences involontairement obscurcies. En ce cas, suivez avec prudence les inspirations de la grâce. Mais, la plu-

(1) S. Marc, XIV, 38.
(2) Galat., II, 21.
(3) S. Jud., 10.
(4) Ps. CXVIII, 85.

part du temps, il vaudra mieux ne pas essayer des réfutations inutiles et vous renfermer dans le silence. Ce sera la réponse la plus digne et la plus convenable à des adversaires de parti-pris, qui ne cherchent pas la vérité et qui ne sauraient utilement l'entendre.

L'essentiel, c'est que vous ne laissiez pas ces ténèbres de l'erreur envahir votre propre intelligence, et que, même dans ces conditions défavorables, la lumière de la foi continue à briller à vos yeux « comme une lampe qui luit dans un lieu obscur jusqu'à ce que le jour brille de nouveau et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs (1) ».

Vous portez encore à la caserne un cœur pur. C'est un trésor précieux ; mais il est contenu, comme dit l'Apôtre, dans des vases fragiles (2) ; ne l'oubliez pas. N'oubliez pas davantage que vous aspirez à être prêtres et que, Dieu aidant, vous le serez bientôt. Or, le sacerdoce présuppose et exige une pureté parfaite, d'un caractère et d'une trempe supérieurs.

Pour vous teuir en éveil et vous encourager, aimez à vous redire à vous-mêmes la parole du Prophète : « Qui montera sur la montagne du Seigneur, ou qui se tiendra dans son saint lieu ? *Quis ascendet in montem Domini aut quis stabit in loco sancto ejus ?* » Entendez, goûtez la réponse : « Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur. *Innocens manibus et mundo corde* (3). »

Quelle perte pour vous, quels regrets capables d'empoisonner toute votre vie si vous cédiez à un instant de faiblesse, si vous souilliez cette robe immaculée de votre innocence ! Et cependant vous allez vous trouver dans un milieu bien peu favorable à sa conservation.

Les tentations surgiront, pour ainsi dire, à chaque pas sur votre route. Ce seront des embûches d'autant plus dangereuses qu'elles vous ont été jusqu'à ce jour inconnues. Conversations, lectures, compagnies, exemples, tout conspirera à la fois contre cette belle et blanche vertu « de l'âme et du corps », comme l'appelle saint François de Sales. Il vous faudra subir des contacts, des influences, vivre dans une atmosphère propres à en émousser dans votre âme les saintes délicatesses. Voulez-vous échapper à ces dangers ? Voulez-vous être comme ces jeunes

(1) II Petr., I, 19.
(2) Ad Cor., IV, 7.
(3) Ps. XXIII, 4.

Hébreux jetés dans la fournaise et que « le feu n'atteignit même pas, auxquels il ne causa ni tristesse ni incommodité (1) » ? Je vous le dis avec Notre-Seigneur : veillez, *vigilate*. Veillez d'autant plus soigneusement sur ce point qu'il est plus important et sera plus menacé.

Vous pourrez avec raison invoquer, à certains moments, le consolant principe : l'impression ne nuit pas là où le consentement fait défaut : *Non nocet sensus ubi non est consensus.* Mais rappelez-vous non moins volontiers la sage recommandation de l'auteur de l'*Imitation* : « Il faut veiller cependant, surtout au commencement de la tentation ; car on triomphe beaucoup plus facilement de l'ennemi si on ne le laisse point pénétrer dans l'âme et si on le repousse à l'instant même où il se présente pour entrer (2) ». Ne cédez en rien ; ne vous permettez aucune parole, aucun geste, aucune démarche, aucune de ces lâches complaisances qui vous affaibliraient. Ne pactisez pas avec cet ennemi et, dans certaines circonstances délicates, conduisez-vous de telle sorte qu'il en soit de vous comme de ce saint dont la seule présence inspirait le respect et fermait la bouche aux impudents (3).

Que vous serez heureux de rapporter au séminaire votre trésor intact et de pouvoir, au jour de votre sous-diaconat, offrir au Dieu des vierges un cœur d'autant plus agréable à ses yeux qu'il aura été éprouvé comme l'or dans la fournaise ! Pénétrez-vous bien de cette pensée ; elle suffira à vous faire surmonter plus d'une tentation.

Vous veillerez soigneusement aussi sur votre tenue extérieure ; vous éviterez de contracter des habitudes qui contrasteraient avec les exigences de votre vocation et dont il vous serait très difficile ensuite de vous défaire.

Sans doute, votre attitude à la caserne ne saurait être la même qu'au séminaire. Mais, tout en vous prêtant aux modifi-

(1) Dan., III, 50.

(2) Vigilandum est tamen, præcipue circa initium tentationis ; quia tunc facilius hostis vincitur, si ostium mentis nullatenus intrare sinitur ; sed extra limen statim ut pulsaverit, illi obviatur. (L. I, c. XIII, v. 4.)

(3) Inter cæteras autem virtutes, castitatem, egregia forma repugnante, sanctissime custodivit, adeo ut, eo præsente, nemo unquam, ne impudentissimus quidem, verbum minus honestum proferre auderet. (S. Bernard. Sen., *Breviar. rom.*, 20 maii, in 2 nocturno.)

cations qu'exigera votre service, conservez toujours ce fonds de dignité et de gravité que réclame l'état ecclésiastique. Dans la discipline militaire, il y a assurément de très bonnes choses, certains côtés par lesquels elle se rapproche, on l'a remarqué avec raison, de la vie sacerdotale : l'ordre, la régularité, l'obéissance. Excellez en toutes ces qualités; elles doivent être celles du prêtre non moins que celles du soldat. Mais les défauts qu'y ajoute la faiblesse humaine en dehors des rangs, et pour se dédommager de la contrainte qu'il a fallu subir, ce sans-façon, cette trivialité de paroles, de gestes, d'allures, gardez-vous d'en rien adopter; rejetez tout cela, comme souverainement incompatible avec l'esprit de votre sainte vocation.

Entendez constamment retentir à vos oreilles l'avertissement de l'Apôtre : « Que votre modestie soit manifeste pour tous, car le Seigneur est proche (1). » En retour des efforts et des sacrifices que vous ferez dans ce but, Dieu vous accordera la grâce d'exercer dès aujourd'hui sur votre entourage cette influence salutaire que, prêtres, vous devrez avoir sur tous ceux qui vous approcheront, comme le recommande le saint Concile de Trente : *Ut eorum actiones cunctis afferant venerationem* (2).

Mais cette vigilance continuelle et universelle est un don de Dieu. Il faudra donc la lui demander, et c'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute, et je m'empresse d'ajouter avec lui : Priez : *Orate!*

Assurément, votre évêque priera pour vous; vos chers curés, vos excellents maîtres ne vous oublieront pas devant Dieu, et vos confrères du séminaire se feront un devoir de porter souvent votre souvenir au pied de l'autel et du tabernacle eucharistiques; je leur demanderai même de faire spécialement, chaque soir à la prière, mémoire de leurs frères absents : *Pro fratribus nostris absentibus.*

Mais vous, de votre côté, priez, priez beaucoup. C'est plus que jamais le moment d'être des hommes de prière. Vous devez en sentir le besoin, et, en présence de tant de luttes à soutenir, de tant de précautions à prendre, convaincus que, sans le secours de Dieu, vous seriez impuissants, vous devez, comme le sage, recourir à lui par des prières multipliées et ferventes : *Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, adii Dominum et deprecatus sum illum* (3).

(1) Philipp., IV, 5.
(2) Sess. XXII, *de Reform*, c. I.
(3) Sap., VIII, 21.

Votre vie à la caserne ne pourra être, extérieurement du moins, une vie de prière comme au séminaire. Il faudra pourtant que la prière y trouve une place, la plus large possible. Sous ce nom de prière, je comprends, vous le sentez bien, tous ces exercices spirituels qui sont des formes de la prière. Vous ne pourrez pas évidemment les faire avec la régularité d'un séminariste. Travaillez du moins à vous en rapprocher le plus possible. Je vous recommande surtout la méditation de chaque matin, ou, si elle vous était parfois absolument interdite, ces fréquentes élévations de l'âme vers Dieu qui y suppléent dans une certaine mesure, selon la remarque de saint François de Sales; la visite quotidienne au Saint-Sacrement, la confession de tous les huit ou quinze jours, et la communion au moins hebdomadaire.

Organisez ainsi, dès le début, votre vie spirituelle, sans affectation, mais avec cette fermeté qui impose presque toujours le respect. Agissez de telle sorte que vous puissiez dire à ceux qui vous environnent, comme l'ange à Tobie : « Je paraissais boire et manger avec vous; mais je me nourris d'un aliment invisible; je suis désaltéré par un breuvage que l'œil de l'homme ne voit pas (1). »

Pour persévérer dans cette fidélité, malgré tant d'obstacles inévitables, vous avez besoin d'être soutenus et encouragés. Ces secours extérieurs, vous les trouverez dans la correspondance que vous aurez soin d'entretenir avec votre directeur de séminaire, lui exposant vos difficultés, les besoins de votre âme et lui demandant ses conseils. Vous irez aussi les chercher auprès du prêtre chargé, par l'autorité diocésaine du lieu où vous résiderez, de ce fraternel ministère. Voyez-le de temps en temps, ainsi que votre confesseur; choisissez ce dernier de préférence parmi les directeurs du grand séminaire, s'il y en a un dans la ville de votre garnison. Appuyez-vous sur les séminaristes vos compagnons de caserne, et sur les bons jeunes gens laïques que vous y trouverez : l'union fait la force. Vous jouirez d'une liberté et d'une tranquillité plus grandes si vous pouvez former un petit groupe qui en impose par son attitude et sache se faire respecter. Bref, étudiez et mettez à profit tous les moyens de préservation et de persévérance que la Providence vous fournira.

(1) Tob., xii, 49.

Ne vous y trompez pas, d'ailleurs, cela vous sera peut-être plus facile que vous ne le pensez. Même à la caserne, on a une haute idée du séminaire ; on se représente ceux qui y sont élevés comme des jeunes gens d'élite au point de vue de l'intelligence, de la vertu et de la bonne éducation. N'allez pas démentir par vos actes cette réputation ; soutenez-la, au contraire, de votre mieux. On ne sera pas étonné de vous voir prendre position sur ce terrain ; on s'étonnerait, au contraire, on se scandaliserait même s'il en était autrement. C'est pour vous un précieux avantage dont il faut savoir profiter.

Tous ces conseils qui me sont inspirés par l'affection surnaturelle que je porte à vos âmes, je les résumerai dans l'exhortation de saint Paul à son disciple Timothée : « Travaillez comme un bon soldat du Christ Jésus. *Labora sicut bonus miles Christi Jesu* (1). »

Puisqu'il vous faut être soldats, soyez de bons soldats dans toute l'acception de ce mot, des soldats fidèles aux lois de la discipline, d'une conduite irréprochable, qui s'acquittent avec exactitude de tous les devoirs de la vie militaire, *bonus miles*.

Mais souvenez-vous qu'avant d'être soldats des armées de la France, vous êtes soldats de l'armée de Jésus-Christ. C'est votre vocation. La violence peut bien vous en détourner accidentellement, mais vous devez tendre sans cesse à y revenir. Conduisez-vous donc en tout comme de bons soldats du Christ Jésus : *sicut bonus miles Christi Jesu*.

Si, dans un but surnaturel, vous mettez tous vos soins à contenter vos chefs, à mériter leur estime et leur approbation, appliquez-vous davantage encore à vous rendre agréables à Dieu. Que les hommes qui voient seulement l'extérieur vous trouvent irréprochables, mais que Dieu qui lit dans le cœur puisse porter sur vous le même jugement.

Faites plus. Commencez à la caserne l'apprentissage de la vie apostolique. Proposez-vous d'y être des apôtres, sinon par la parole, au moins par l'exemple. Cherchez à gagner des âmes à Jésus-Christ, en le faisant malgré tout respecter, aimer, admirer en votre personne. Ayez présentes à l'esprit ces paroles de saint Pierre : « Mes bien-aimés, je vous conjure de vous abstenir, comme des étrangers et des voyageurs, des désirs charnels qui combattent contre l'âme. Ayez une bonne conduite parmi

(1) II Tim., II, 3.

les Gentils, afin qu'au lieu de vous calomnier comme des malfaiteurs, vous considérant par vos bonnes œuvres, ils glorifient Dieu au jour de sa visite (1). »

Si vous entrez pleinement dans ces dispositions, cette année d'exil passera vite. Votre vocation s'affermira dans cette épreuve comme le chêne au sein de la tempête. Voyant de plus près l'humanité, avec ses faiblesses et ses misères, vous apprécierez mieux le privilège de la sublime vocation qui doit vous y soustraire. Vous vous pénétrerez dès maintenant d'un sentiment de compassion plus profonde pour ces pauvres âmes séparées de Dieu et au salut desquelles vous êtes appelés à travailler. Ainsi « l'iniquité se sera encore une fois menti à elle-même (2) », et vous nous reviendrez plus désireux que jamais de vous consacrer au service de l'Eglise. Cette épreuve par laquelle Dieu vous fait passer aura pour résultat de prouver à tous que vous êtes dignes de lui et de son sacerdoce : *Quoniam Deus tentavit eos et invenit illos dignos se* (3).

Recevez, mes chers enfants, avec ma paternelle bénédiction, l'assurance de mes sentiments affectueusement dévoués en Notre-Seigneur. † ETIENNE, *évêque de Nevers.*

—

Mgr Trégaro, évêque de Séez, a adressé les lignes suivantes aux séminaristes qui vont être appelés sous les drapeaux :

Mes chers enfants,

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde tristesse, j'allais dire de véritable angoisse, que nous voyons approcher le moment fatal où, obéissant à une loi néfaste, vous allez vous éloigner de nous, du sanctuaire où vous formiez vos âmes dans la paix et la charité pour les grandes, mais pacifiques luttes apostoliques, et vous rendre à la caserne. Vous rendre à la caserne! Ne croit-on pas rêver, ou plutôt être en proie à un affreux cauchemar, en entendant cet appel, en plein dix-neuvième siècle, au sein de la catholique France? Qu'allez-vous donc y faire et que veut-on de vous? La patrie en danger y réclame-t-elle votre présence! Ah! s'il en était ainsi, mes chers enfants, votre évêque vous bénirait avec toute l'effusion de son âme; il vous verrait

(1) I Pet., II, 11.
(2) Ps. XXVI, 12.
(3) Sap., III, 5.

vous éloigner le cœur brisé, il est vrai, mais avec une sorte d'orgueil, connaissant les nobles sentiments qui vous animent pour Dieu et la France. Vous sauriez verser généreusement votre sang, faire le sacrifice de votre vie. Mais il s'agit bien de cela vraiment !

Nos ennemis savent fort bien, qu'à l'exemple de vos glorieux aînés, vous n'hésiteriez pas, le cas échéant, à prendre la plus modeste place sur les champs de batailles et à mourir ignorés, n'ayant pour armes que le bouclier de la charité et du dévouement obscur, en consolant, en soulageant vos frères tombés sous les coups de l'ennemi. Oui, cette noble, cette sublime mission vous l'ambitionnez, et point n'est besoin de surcharger le Code d'une nouvelle loi pour vous l'imposer. Aussi, ce n'est pas ainsi que l'entendent nos adversaires. Englobés dans deux millions d'hommes, 1,800 séminaristes ne sont absolument, pour me servir de leur langage, qu'une quantité négligeable ; mais arracher à l'Eglise de France 1,800 de ses prêtres, c'est lui porter un coup terrible, surtout quand le même fait doit chaque année se reproduire. Les loges franc-maçonniques juives ne s'y sont pas trompées ; aussi avec quel brutal enthousiasme ont-elles applaudi à cette mesure qu'elles avaient préparée de longue main, et qui est véritablement leur œuvre ! Le Christ, voilà l'ennemi ! tel est leur cri de guerre. Vous, au contraire, vous vous êtes rangés sous sa bannière : voilà pourquoi vous êtes en butte aujourd'hui à leur haine implacable. Ce n'est pas pour vous aguerrir contre les ennemis de la France qu'ils vous convient à la caserne, mais bien pour vous arracher l'auréole des soldats du Christ, et s'efforcer de vous rendre de plus en plus indignes de prendre rang dans sa milice sacrée.

Rien ne sera négligé pour vous faire adorer ce que, par un généreux amour pour lui, vous avez su jusqu'ici mépriser, et vous entraîner, — Seigneur, ne le permettez pas, — à renier peut-être les sentiments sublimes qui vous avaient fait envisager avec une généreuse, une héroïque audace la vie toute de sacrifices, que vous voulez embrasser. La lutte sera longue, une année entière. Elle sera sans trêve, de tous les jours, de tous les instants. Sur ce point, vous n'avez pas d'illusion à vous faire. Sera-t-elle mortelle ? Non, j'en ai l'intime confiance ; vous saurez, Dieu aidant, vous montrer à la hauteur des épreuves, quelque douloureuses qu'elles soient. Ayez confiance, vous ne serez pas tentés au-dessus de vos forces. Vous en avez pour

garant la parole infaillible elle-même, pourvu que vous restiez fidèles à vos engagements. Le bras de Celui qui a préservé les trois enfants d'Israël au milieu des flammes ne s'est point raccourci ; vous en sentirez à votre tour les tout puissants effets.

Je ne m'arrêterai pas ici, mes chers enfants, à vous tracer en détail vos devoirs dans la situation nouvelle qui vous est faite. Ils se résument, à la caserne comme au séminaire et dans toutes les situations, à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César, c'est-à-dire à vous-mêmes et à la société, ce qui revient à chacun. On vous les a expliqués longuement, fréquemment dans les chères demeures où vous avez passé votre jeunesse. Mettez en pratique ces précieux enseignements. Surtout, quoi qu'il arrive, soyez fidèles à la prière. Elle sera votre force, avec elle vous serez invincibles. Partout vous pouvez prier, car au milieu même des plus terribles assauts de l'impiété, votre cœur reste libre; nul, si vous le voulez, n'a le droit de violer ce sanctuaire sacré, et celui qui sonde les cœurs et les reins, y résidera comme sur un trône d'honneur au milieu des plus violents orages. La prière, la communion fréquente feront de vous des athlètes dignes des premiers siècles de l'Eglise, dignes de vos ancêtres dans la foi.

Est-il besoin de vous rappeler le respect, l'obéissance prompte et absolue que vous devez à ceux qui vous commandent : ce serait vous faire injure. Vous devrez être et vous serez des modèles sous ce rapport. Vous vous le devez à vous-mêmes, et vous le devez à vos camarades, qui tous n'ont pas reçu la même éducation que vous. Que votre conduite soit toujours correcte; soyez bons, serviables pour tous, et si parfois il vous arrive d'avoir à subir peut-être de grossières insultes, soyez dignes, sans faiblesse comme sans forfanterie, méprisant l'insulte et pardonnant à l'insulteur qui, presque toujours, du reste, est encore plus sot que méchant. Quoi de plus lâche qu'une insulte gratuite : elle se retourne contre l'insulteur et n'atteint que lui. Ne vous en mettez donc nullement en peine. En un mot, à la caserne comme au séminaire, soyez fidèles à tous vos devoirs. Vous mériterez ainsi l'estime de vos chefs, qui sauront vous apprécier, les égards et la bonne affection de vos camarades. Mais, dans ce milieu, qui pourtant n'aurait jamais dû être le vôtre, que la pensée de vos anciens maîtres, qui vous aiment d'une tendresse toute paternelle, et de leurs pieux enseignements ne vous quitte jamais; elle sera votre sauvegarde. Aimez à entretenir

avec eux une correspondance fréquente, toute d'abandon. Jamais l'ombre d'un mystère entre vous. Agissez donc envers eux avec la plus filiale intimité, afin qu'ils puissent vous donner de prompts et salutaires conseils : *principiis obsta, sero medicina paratur.*

En agissant ainsi, mes chers enfants, vous prouverez à ceux qui avaient odieusement fondé des espérances coupables sur votre faiblesse, que vous avez puisé dans nos séminaires la véritable force qui fait les héros et que les vrais chrétiens savent vaincre sur tous les champs de bataille. Il ne nous en aimeront peut-être pas davantage ; mais ils ne pourront pas, sans injustice, nous refuser leur estime. Vous nous reviendrez, mes chers enfants, le cœur haut, le front serein, et nous pourrons vous présenter avec un saint orgueil à nos ennemis comme à nos amis. Nous vous recevrons à bras ouverts, et vous reprendrez votre place au milieu de vos frères, qui pleuraient votre absence, impatients de vous revoir. Puissent nos adversaires, en vous voyant sortir triomphants de cette épreuve redoutable, comprendre combien est inutile et oppressive cette loi qu'ils nous font subir sans profit aucun pour la France, ni pour l'armée. Puissent-ils comprendre qu'il n'y a qu'un remède à une loi qui viole la liberté de conscience dans ses plus profondes délicatesses, en faisant du prêtre un soldat, c'est de la changer.

Ce jour-là, le gouvernement aura fait un grand pas dans la voie de l'apaisement dont il a plus besoin peut-être encore qu'il ne semble l'avouer. Qu'il nous donne donc la liberté, la liberté vraie qui nous appartient par le double droit divin et humain, et il pourra alors compter sur votre inviolable fidélité. Courage, mes chers enfants, le cœur de votre évêque vous suivra partout. Chaque jour ses prières et ses vœux les plus ardents monteront vers le trône de Dieu, il en prend aujourd'hui l'engagement. Il conjurera le Seigneur de vous garder dans son amour contre les ennemis de votre innocence, bien autrement redoutables que ceux qui peuvent attenter à votre vie. Mais, il en a la douce confiance, vous sortirez victorieux de la lutte. L'Eglise et la France peuvent donc compter sur vous ; vous saurez, quoi qu'il arrive, vous montrer toujours les dignes enfants de ces deux Mères bien-aimées.

† François-Marie, *évêque de Séez.*

NÉCROLOGIE

Le cardinal Hergenrœther vient de mourir à Mehrerau, près du lac de Constance. C'est encore une gloire de l'Allemagne catholique qui disparaît.

Le cardinal HERGENRŒTHER était né à Wurzbourg, en Basse-Franconie, le 15 septembre 1824. Son père était professeur à l'Université de cette ville. Des treize frères et sœurs du cardinal, plusieurs lui survivent. L'un d'eux s'est acquis un renom presque égal à celui du préfet des archives vaticanes, en qualité de professeur de théologie au *lyceum* èpiscopal d'Eichstætt.

Après des études brillantes faites dans son pays et au collège germanique de Rome, où il eut pour maîtres les célèbres Jésuites, Perrone, Passaglia, Ballerini, Patrizi, etc., il fut ordonné prêtre en 1848 et quitta la Ville Eternelle, alors livrée aux agitateurs révolutionnaires, en même temps que les Pères de la Compagnie de Jésus obligés par les circonstances à se mettre en sûreté en dehors du territoire italien. Le jeune prêtre retourna à Wurzbourg, y acheva ses études théologiques, devint vicaire, alla se faire recevoir docteur à l'Université de Munich en 1850, où il professa ensuite quelque temps comme *privat-docent*. Dès 1852, il fut nommé par décret royal professeur de droit canonique et d'histoire ecclésiastique à l'Université de sa ville natale. Il y fut le collègue du non moins savant et illustre Mgr Hettinger, mort récemment. Elevé plusieurs fois à la dignité de doyen, le professeur Hergenrœther dut à sa louable opposition contre le schismatique Dœllinger, lequel comptait à Wurzbourg un bon nombre de partisans, de ne point être appelé aux fonctions de « recteur magnifique. »

Dans l'intervalle, M. Hergenrœther se fit connaître comme prédicateur et conférencier distingué. Il se plaisait également à prendre part aux congrès des catholiques allemands, où il prononça à diverses reprises de remarquables discours. Mais ce sont surtout ses ouvrages historiques qui lui valurent une grande et légitime célébrité. Citons son *Photius, patriarche de Constantinople*, en trois volumes, commencé dès 1854 et achevé seulement en 1869; un *Précis d'histoire ecclésiastique*; la publication de la deuxième édition de l'excellent *Kirchenlexicon*, de Wetzer et Welte, travail qu'il ne put achever par suite de son élévation au cardinalat et de son départ pour Rome ; l'*Anti-Janus*, réponse victorieuse au *Janus* de Dœllinger ; une mono-

graphie du cardinal Maury, et enfin son ouvrage monumental, l'*Eglise catholique et l'Etat chrétien* dans leur développement historique.

Nul ne s'étonna, sauf lui, quand S. S. Léon XIII, en 1879, pour reconnaître son haut mérite et récompenser les éminents services rendus à l'Eglise, résolut de l'honorer de la pourpre romaine. Prélat de la maison du Pape depuis 1877, Mgr Hergenrœther fut donc nommé cardinal, membre de diverses Congrégations romaines (Concile, Index, Etudes, Affaires ecclésiastiques extraordinaires) et préfet des Archives apostoliques.

Malheureusement, le climat de Rome fut tôt préjudiciable à sa santé. Dès 1882, une première congestion cérébrale mit ses jours en danger et l'obligea à de grands ménagements. Chaque année le cardinal, pour échapper aux redoutables effets des chaleurs estivales de Rome, faisait un séjour prolongé au pays natal, ou dans les montagnes de la Suisse. Après un répit de huit ans, le mal qui minait cet infatigable travailleur vient de le ravir au Pape, qui l'appréciait et l'aimait ; à l'Eglise, dont il était une lumière ; à l'Allemagne catholique, qui le comptait parmi ses meilleurs et ses plus remarquables fils ; à la science catholique, que nul n'aima plus passionnément et ne cultiva avec plus de fruit que le cardinal Hergenrœther. (*Monde*).

—

Un ex-ministre italien, ancien conspirateur dans les Romagnes contre le gouvernement pontifical, M. *Alfred* Baccarini, vient de mourir à Russi, près de Ravenne, au lieu même où, il y a quelque trente ans, il était à la tête des révoltés. Sa mort a été horrible de désespoir et d'isolement. Après avoir refusé les secours de la religion, il a rejeté aussi ceux de la médecine et l'assistance même des personnes de sa famille. Poussant de vrais rugissements, repoussant quiconque s'approchait de lui, il a expiré au milieu d'atroces souffrances, après douze heures d'une effrayante agonie.

Voici ce que, en date du 2 courant, à la veille de la mort de M. Baccarini, on écrivait à ce sujet à l'*Osservatore romano* :

Une personne de mes amis, revenue naguère de Russie et ayant des rapports intimes, même de parenté, avec la famille Baccarini, me communique des détails vraiment épouvantables sur les souffrances morales et physiques auxquelles le malheureux Alfred Baccarini est en proie.

Cette personne me raconte que le malade repousse avec la plus inflexible résistance tout secours divin et humain. Il ne veut pas voir de médecins, il ne veut pas d'amis à son chevet; et il n'est pas jusqu'aux soins affectueux que voudraient lui prodiguer sa femme et sa fille qui ne l'irritent et l'exaspèrent. Il souffre les douleurs les plus atroces, qui le font je dirais presque rugir d'une façon si poignante que mon ami en a été littéralement épouvanté.

Il a presque toujours pleine connaissance de ce qui se passe autour de lui ; il voudrait être et paraître stoïque en face de la douleur et de la mort ; mais le malheureux est en proie, au contraire, au plus terrible désespoir.

Mon ami a conclu en me disant qu'au sortir de chez Baccarini, il lui semblait entendre l'écho de la voix de Voltaire, alors qu'en proie lui aussi, à de pareilles souffrances, il s'écriait désespérément : « Je meurs abandonné de Dieu et des hommes ! »

Alphonse KARR vient de succomber dans sa villa de Maison-Close.

Né le 24 novembre 1808, Alphonse Karr vécut d'abord modestement avec sa mère aux environs de Paris. Il fut chargé plus tard d'une classe de cinquième au collège Bourbon. Mais il abandonna bientôt la carrière de l'enseignement pour le journalisme. Il écrivit d'abord dans le *Figaro*. Puis il publia divers volumes. En 1838, *Geneviève* obtint un certain succès. *Fort en thème*, un de ses ouvrages les plus connus, parut en 1852. Depuis cette époque, les œuvres d'Alphonse Karr s'accumulèrent.

Les *Guêpes* constituent une de ses œuvres les plus remarquables.

Depuis 1860, Alphonse Karr était établi à Nice; mais il se réfugia ensuite à Saint-Raphaël, fuyant le bruit de la plage à la mode. Là, sur la côte d'azur, il s'était fait ermite, comme il aimait à le dire, cultivant des fleurs et recevant des gens de lettres.

M. Philippe Gille, dans le *Figaro*, parlant de l'écrivain que fut Alphonse Karr, écrit ce qui suit :

Les « mots » qu'il a semés à profusion dans tous ses ouvrages ne sont pas ce qu'on appelle communément des mots, ce sont comme des résumés, des condensations d'idées générales dont il trouvait la formule définitive. Quand il disait à propos des attendrissements des philosophes qui demandaient l'abolition de la peine de mort :

« Effaçons la peine de mort, je le veux bien, mais que messieurs les assassins commencent », il avait fixé en quelques mots une vérité

éclatante et répondu, sous une forme courte et pittoresque, à toutes les rêveries humanitaires. En disant : « Dans l'amitié tout est commun... pour un », il avait résumé encore la vérité sur l'amitié telle qu'elle est malheureusement pratiquée et dont ne peut donner une idée le *de Amicitia.*

Et il cite encore quelques-unes de ces pensées dont nos lecteurs goûteront l'originalité.

Les mendiants volent les pauvres.

On adore la gloire militaire, qui consiste à tuer sans haine, sans motifs, le plus grand nombre possible d'hommes nés sous un autre ciel, et cela dans des conditions tellement singulières que, si demain ce pays se soumet après avoir été suffisamment ravagé, il devient un crime puni par les lois, par l'horreur et par le mépris universel, de tuer un seul de ses habitants qu'il était si glorieux de massacrer hier.

Le bonheur ! c'est cette maison si riante, au toit couvert de mousse et d'iris en fleur. Il faut rester en face ; si vous entrez dedans, vous ne la voyez plus.

J'ai lu quelque part : On diminue la taille des statues en s'en éloignant ; celle des hommes en s'en approchant.

Le nombre des écrivains est déjà innombrable et va et ira toujours croissant, parce que c'est le seul métier, avec l'art de gouverner, qu'on ose faire sans l'avoir appris.

La vanité est l'écume de l'orgueil.

Je vois bien que l'homme perfectionne tout autour de lui ; mais je ne vois pas qu'il se perfectionne lui-même.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Autun. — Les pèlerinages se succèdent sans interruption dans la cité de Paray-le-Monial.

Dans la soirée de mercredi, le pèlerinage de Valence est venu prendre la place de celui de Besançon, puis dès l'aurore du jeudi 25 septembre les pèlerins affluent. Mgr l'évêque de Mende célèbre la messe de 6 h. 1/2 à la basilique, entouré de ses pieux diocésains, tandis que la chapelle de la Visitation est occupée par les pèlerins de Valence qui entendent la messe de leur évêque.

Aux vêpres, Mgr Cotton prononce un discours d'une grande éloquence : « Nous croyons à la charité que Dieu a pour nous,

charité dans la création, dans l'Incarnation, dans l'Eucharistie. »

Le pèlerinage de Clermont composé de 1.350 personnes arrive le soir, ayant à sa tête Mgr l'évêque, une partie du Chapitre et de nombreux ecclésiastiques. La procession se forme dans la cour du débarcadère et aussitôt retentit le cri de la croisade : Dieu le veut, Dieu le veut.

Mgr Boyer bénit avec effusion cette foule empressée, où il rencontre bien des visages amis.

A sept heures et demie, le chemin de croix est prêché en plein air par M. Planus, vicaire général d'Autun.

Deux mille flambeaux entourent l'orateur à chaque station. C'est un spectacle incomparable.

Dès le début, le prédicateur est maître de son auditoire. Sa voix puissante n'a pas de peine à se faire entendre de tout cet auditoire mouvant. Répercuté par tous les échos d'alentour, elle parvient même jusqu'à ses auditeurs qui écoutent derrière l'enceinte. Le thème choisi est l'amour que le Cœur de Jésus a eu pour les hommes dans les quatorze phases du drame de la passion. Après avoir rapidement marqué les mystères d'amour que sa piété profonde a su découvrir dans la passion de Notre-Seigneur ; après avoir ouvert largement le livre de son âme et les trésors de son cœur, l'orateur termine à la dernière station, qui se fait au pied de la statue du Sacré-Cœur, en demandant à ses auditeurs s'ils aiment Jésus. Cette foule saisie d'émotion répond d'une voie unanime : « Oui, nous l'aimons. »

Il n'y a que les grands orateurs qui parviennent à soulever de la sorte un auditoire chrétien.

Le lendemain vendredi, quatre évêques assistent à la messe solennelle : NN. SS. de Clermont, de Valence, de Mende et d'Autun.

M. l'abbé Planus est en chaire et prononce un discours éloquent au milieu duquel il sait glisser un mot d'éloge à Mgr de Clermont ; en voici une courte analyse :

« Jésus le Révélateur suprême a confié à son Eglise, au magistère infaillible de Pierre et de ses successeurs le trésor des vérités qu'il a enseignées au monde.

« Mais il ne s'est point pour cela dépossédé du droit de les enseigner Lui-même, en des communications plus intimes, à des âmes privilégiées, destinées par Lui au grand honneur d'un apostolat de choix ; Marguerite-Marie fut une de ces âmes. Le Maître adoré a daigné l'instruire ; elle a su entendre, elle a su

comprendre. Que lui disait Jésus dans ces apparitions, devenues célèbres autant qu'elles sont certaines, de 1673, 1674, 1675 ? Il lui disait ce qui est le dernier mot de l'Evangile, savoir qu'il a aimé les hommes et qu'Il veut être aimé en retour. L'humble Visitandine, embrasée d'un extraordinaire amour, a répété tout haut ce qui lui était ainsi rappelé dans le silence de son cœur. Et l'univers entier, à cette heure, l'entoure, pour cette mission qu'elle a si bien remplie, de respect et de reconnaissante admiration. *Beati qui audiunt verbum Dei.*

« Les chrétiens connaissent sans doute l'Evangile. Ils font profession de croire à l'élévation et à la sublimité des doctrines de Jésus-Christ, à l'incomparable autorité de ses exemples. Mais il est aisé de voir que trop souvent ils se laissent intimider et en quelque sorte déconcerter par les exigences de ces doctrines mêmes et de ces exemples. C'est qu'ils ne savent pas entendre et comprendre.

« Jésus n'a parlé comme il l'a fait, du péché qu'il faut éviter, de la pénitence qu'il faut embrasser, du devoir qu'il faut remplir, de la vie éternelle qu'il faut conquérir, que parce qu'il nous aimait et pour notre plus grand bien. Nombre de chrétiens ne savent pas que Jésus les aime et veut être aimé d'eux... Ce que viennent apprendre à Paray-le-Monial les pèlerins du centenaire, c'est précisément cette vérité consolante, dont Marguerite-Marie a été la théologienne et l'apôtre.

« Le nombre est considérable, et il semble grandir tous les jours, de ceux qui s'éloignent de Jésus-Christ et de l'Evangile. Faute d'en comprendre l'inspiration bienfaisante, d'y découvrir et d'y sentir le souffle d'amour qui l'anime, ils le tiennent pour suspect.

« Ils entreprennent de prêcher un Evangile nouveau : la matière éternelle ; l'homme, un des produits de ses évolutions fatales, plus d'amour nulle part, ni envers Dieu, qui cesse d'être le Père vivant des cieux ; ni envers Jésus-Christ, auquel un peu d'admiration doit suffire ; ni envers nos frères, qui ne sont plus nos frères, mais des antagonistes dans la lutte pour l'existence.

« Ces sophismes et ces blasphèmes ne réussiront pas à pervertir la conscience publique. On ne résout pas le problème de la destinée par l'erreur. On n'asseoit rien sur le néant. Le temps viendra, et déjà à certains symptômes, on peut affirmer qu'il est venu, où les âmes, lassées de ces doctrines désolantes, se retourneront du côté de Celui qui a fait de l'amour la base de tous

ses enseignements, et qui, pour prix de ce bienfait, ne demande qu'à être aimé.

« Les sociétés, comme les individus, ont besoin, pour leur bonheur, d'entendre la parole du Christ. *Beati qui audiunt verbum Dei.* »

CHARTRES. — M. le curé de Loigny a écrit récemment à Mgr Lagrange :

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Grandeur une nouvelle qui sera pour Elle des plus consolantes.

Ce matin même, trois sœurs du prétendu couvent, éclairées sans doute et convaincues de leur erreur par la logique serrée de la lettre pastorale dont elles ont entendu la lecture, ont déposé en même temps leur soi-disant habit religieux et ont quitté la communauté... Ce triple départ réduit à six, y compris la voyante et sa supérieure, le nombre des personnes habitant la susdite communauté. C'est un commencement de dissolution qui, il faut l'espérer, ne s'arrêtera pas là...

DIJON. — Nos lecteurs connaissent déjà les fêtes qui auront lieu, le 20 août 1891, au berceau de saint Bernard. Voici la lettre que Mgr Oury, évêque de Dijon, vient d'adresser au Père Fournier, spécialement chargé d'organiser tout ce qui a trait à ces solennités :

Dijon, 21 septembre.

Mon cher Père,

Désireux d'assurer à la célébration du *huitième centenaire* de saint Bernard un éclat incomparable, vous avez formé le projet de publier un *Bulletin mensuel,* et vous avez sollicité mes encouragements et mon approbation.

Je vous les envoie bien volontiers, trop heureux de commencer mon ministère pastoral dans ce diocèse par un acte de nature à glorifier le saint abbé de Clairvaux.

Il y a quelques années, un docte religieux de notre chère île de Lérins soumettait à mon approbation un livre remarquable sur *les Gloires de saint Bernard.* La lecture de cet ouvrage m'apprit à mieux connaître ce saint, qui, par la profondeur et la sublimité de sa doctrine, mérite d'être comparé aux quatre grands docteurs de l'Église latine : *Ultimus inter patres, sed primis certè non impar.*

Aussi l'une de mes joies, en apprenant ma translation au siège de Bourgogne, fut de penser que, devant vivre à côté du berceau de votre saint, j'en serais désormais le protecteur et le gardien.

N'est-ce pas vous dire avec quelle ardeur je m'associerai aux fêtes du *centenaire*, si vaillamment provoquées par le pieux archevêque

de Bordeaux et si énergiquement réclamées par Sa Sainteté Léon XIII?

« *Il convenait*, écrivait notre commun Père à Mgr Lecot, *que votre diocèse, qui a eu la gloire de donner au monde un tel homme, lui décerne avec enthousiasme le plus magnifique éloge* ».

En parlant ainsi, le Souverain Pontife ne se proposait pas seulement de signaler au monde les trésors d'éloquence, de sagesse et de science qui distinguèrent cet homme extraordinaire ; il voulait encore rappeler à notre siècle amolli et révolté, comme le douzième, les grandes leçons et les hautes vertus dont est remplie la vie de l'illustre moine.

Mais, pour préparer les belles fêtes voulues par Léon XIII et pour ériger le monument qui en doit à jamais perpétuer le souvenir, de grandes dépenses seront nécessaires et, par suite, vous aurez besoin d'être largement secouru. Il convient donc que vous fassiez appel non seulement à la Bourgogne, mais encore aux admirateurs et aux dévots de saint Bernard dans le monde entier.

Nul doute que votre voix, fidèle écho de celle de Léon XIII, ne soit partout entendue et que, de tous côtés, on n'y réponde avec une touchante libéralité.

C'est pourquoi, de tout cœur, je demande à Dieu et à la Vierge, si admirablement chantée par celui que nous voulons exalter, de bénir vos efforts, et je vous prie, mon cher Père, de vouloir bien agréer l'expression de mes plus dévoués sentiments.

† F. Henri, *évêque de Dijon.*

—

Lyon. — Nous lisons dans l'*Echo de Fourvière* :

Le diocèse de Lyon vient d'être cruellement éprouvé par la laïcisation de plusieurs écoles communales congréganistes. Dans le département du Rhône et dans celui de la Loire, un seul des instituts qui se dévouent avec tant de zèle à l'instruction et à l'éducation des enfants du peuple a vu laïciser onze écoles dirigées par ses religieux. C'est ainsi que l'on prétend mettre en pratique la conciliation dont nos gouvernants se proclament si volontiers les champions.

Heureusement, la transformation de plusieurs de ces écoles en écoles libres est dès mantenant assurée. Puisse-t-il en être bientôt de même, grâce à la générosité des catholiques, dans toutes les communes atteintes par cette nouvelle application de l'inique loi scolaire!

Orléans. — On lit dans les *Annales religieuses* d'Orléans du 4 octobre :

S. G. Mgr l'évêque d'Orléans a reçu, cette semaine, communication de la lettre suivante, adressée par le Souverain Pontife Léon XIII à Son Éminence le cardinal secrétaire d'État. Cette lettre est un acte

de la reconnaissance de notre Très Saint-Père à l'égard de tous ceux qui lui ont témoigné la part qu'ils prenaient à la douleur de la mort de son frère, S. Ém. le cardinal Pecci :

Seigneur cardinal,

Au milieu de la profonde douleur dont fut blessé Notre cœur par la mort de Notre bien-aimé frère Joseph, l'unique qui Nous restait, Nous éprouvâmes une grande consolation et indicible soulagement dans les marques particulières d'affectueux intérêt qui nous furent données à l'envi et de toute part.

Les souverains, les princes, le Sacré-Collège des cardinaux, les ambassadeurs et les ministres accrédités auprès du Saint-Siége, un très grand nombre d'évêques, en leur nom et en celui de leur clergé et de leurs fidèles ; les communautés religieuses, les associations catholiques s'empressèrent de Nous démontrer la part très vive qu'ils prenaient à notre douleur. Ce ne furent pas là de stériles condoléances, mais on fit des prières ferventes et spéciales pour notre consolation et le repos de l'âme de notre frère regretté. La Compagnie de Jésus, qui l'avait reçu au nombre des siens, et qui l'avait environné de soins particuliers pendant sa maladie, lui a prodigué après sa mort des marques d'honneur et de piété. Mais, dans ces démonstrations d'affection, Rome tient une place particulière. Les chapitres des basiliques patriarcales ont voulu lui rendre à la mort des honneurs funèbres solennels ; les prélats, les patriciens, la noblesse, les citoyens Nous ont fait exprimer leurs sentiments de douleur pour Notre deuil, et ils sont accourus en grand nombre prier pour le repos de notre défunt.

Emu et reconnaissant de toutes ces marques d'affection, Nous avons voulu faire connaître tous les sentiments de vive gratitude que Nous avons ressentie et de particulière consolation que Nous avons éprouvée. Et Nous vous chargeons spécialement de ce soin, vous, seigneur cardinal, qui connaissez nos sentiments à cet égard.

Fasse le Seigneur, dans son infinie miséricorde, que l'âme de Notre cher frère, qui a consacré toute sa vie à la recherche et à l'enseignement de la vérité dans laquelle il trouvait ses délices, délivrée par tant de prières, puisse bientôt jouir de la vision de la première et essentielle vérité, et être mise en possession du bonheur du ciel !

Recevez, seigneur cardinal, comme gage de Notre particulière

affection, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout cœur.

Du Vatican, le 15 février 1890.

LÉON XIII, PAPE.

Rouen. — Voici le texte de l'arrêté préfectoral laïcisant l'école d'Ourville :

Considérant qu'il résulte d'un rapport de M. l'inspecteur d'académie que la directrice congréganiste de l'école des filles d'Ourville et son adjointe sont d'une incapacité notoire ; que l'enseignement donné dans cette école est nul :

Que la majorité du conseil municipal a donné un avis favorable à la laïcisation de l'école.

Arrête :

Art. 1er. — L'école communale des filles d'Ourville est laïcisée.

Art. 2. — M. l'inspecteur d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 21 août 1890.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
Signé : E. Hendlé.

Nul ne sera dupe des motifs invoqués par M. le préfet, dit le *Nouvelliste* de Rouen. Lorsqu'on veut tuer son chien, on prétend qu'il est enragé. Lorsqu'on veut laïciser, on trouve toujours un prétexte à le faire.

Mais où l'arrêté de M. le préfet est tout à fait inexact, c'est dans cette phrase :

« La majorité du conseil municipal a donné un avis favorable à la laïcisation de l'école. »

Le vote a donné en effet 4 voix pour et 4 voix contre ; le président a fait connaître qu'il avait voté pour et que sa voix étant prépondérante, la laïcisation était demandée par le conseil. Or, il se trompait grossièrement : aux termes de l'article 51 de la loi du 5 avril 1884, la voix du président n'est pas prépondérante en cas de scrutin secret : or, le vote dont il s'agit a eu lieu au scrutin secret.

Le *Nouvelliste* ajoute :

Nous avons avancé que les convocations n'avaient pas été envoyées à temps.

Nous le maintenons.

Le conseil s'est réuni le mardi 19 août au matin.

Or MM. Dufour, Lenomel et Lepicard ont reçu leurs lettres de

convocation des mains du garde-champêtre *le dimanche* 17 *août*, *à huit heures et demie du matin*, sur la place d'Ourville.

Nous avons dit qu'un conseiller conservateur n'avait pas été convoqué. Ici nous avouons notre erreur, M. Capeson, dont il s'agit, a bien reçu sa lettre de convocation. Seulement, il l'a reçue le *lendemain* de la séance, le mercredi.

Le prétendu vote du conseil municipal d'Ourville est donc absolument nul et le préfet est tenu sur la réquisition de tout intéressé, à le prononcer.

Missions.

Deux nouveaux évêques ont été sacrés dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères, rue du Bac. Ces deux prélats sont Mgr Kleiner, évêque de Mysore, et Mgr Mutel, vicaire apostolique de Corée.

Mgr Kleiner est né à Thionville, en 1841. Il partit pour la mission du Maïssour (Indes) en 1865. Successivement, il a évangélisé, avec le plus grand succès, le district de Coorg et celui de Thimaya; il fut ensuite chargé d'une partie de la population chrétienne dans la grande ville de Bangalore, au centre de laquelle il construisit la magnifique église de Sainte-Marie de Black-Pally.

Il fut nommé vicaire général de Mgr Coadou le 20 juin dernier.

Par la mort de ce vénérable prélat, arrivée récemment, il est devenu évêque de Mysore.

Mgr Mutel est né, en 1854, à Blumerey (diocèse de Langres). Il entra au séminaire des Missions étrangères en 1873. Envoyé dans une mission de Corée, en 1877, il dut attendre pendant trois ans l'occasion de pénétrer en ce pays alors fermé aux Européens.

Il y vécut cinq années, obligé de se cacher dans quelque réduit obscur, de voyager la nuit, craignant, à chaque instant, que son arrestation n'amenât une persécution générale.

Il fut rappelé à Paris, en 1885, comme directeur du séminaire.

Le désir de ses confrères et la volonté de la Propagande le ramènent de nouveau sur la terre de Corée.

La cérémonie empruntait un éclat particulier non seulement à cette double conséquence, mais encore aux souvenirs que ce jour rappelait.

Le séminaire des Missions-Etrangères célébrait le cinquante

et unième anniversaire du martyre de Mgr Imbert, évêque de Capse et premier vicaire apostolique de Corée, dont Mgr Mutel est le sixième successeur.

—

Le Souverain Pontife vient d'ériger la mission de l'Oubanghi, au Congo, en vicariat apostolique, et Sa Sainteté en a nommé le Révérend Père Augouard, notre cher et vénéré compatriote, le premier vicaire apostolique, avec caractère épiscopal.

Tous les Poitevins se réjouiront de cette heureuse nouvelle.

Si, pour le religieux dont nous connaissons tous la parfaite humilité, cette dignité est un accroissement de charges et de responsabilité, elle est un grand honneur pour le diocèse de Poitiers et pour sa respectable famille.

Le R. P. Augouard, qui, pendant la guerre de 1870, a payé son tribut à la patrie comme zouave de Charette, est parti il y a treize ans au Gabon ; il est devenu l'un des principaux colonisateurs du Congo français, ou il a fondé d'importantes missions, entre autres Saint-Joseph de Linzolo, chrétienté florissante dont la bienfaisante influence s'étend dans un immense rayon.

Missionnaire exemplaire, le R. P. Augouard a parcouru ces contrées sauvages, obéissant à la parole divine, ne s'arrêtant devant aucun obstacle ; et chacune de ses étapes a été marquée par de nouvelles conquêtes pour l'Eglise, par un nouvel essor donné à la civilisation, par un témoignage rendu à la patrie française, que ses nouveaux sujets du Congo apprennent du P. Augouard à respecter et à bénir.

Le caractère épiscopal ne pouvait donc être imposé à un prêtre plus digne de le revêtir.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Election du 5 octobre. — Traité de paix avec le Dahomey. — La prochaine session. — Le bill Mac-Kinley. — Le socialisme en Allemagne.

9 octobre 1890.

L'élection législative de Rambouillet, qui avait donné lieu depuis quelques jours à des polémiques très vives, a abouti à un ballottage dans lequel le candidat rallié à la république M. le Comte de Caraman, conservateur, paraît devoir être définitive-

ment vaincu par la concentration. Autrefois, on croyait qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui se convertit que pour dix justes qui persévèrent. Il n'en est pas ainsi dans la république ; puisque la bonne grâce avec laquelle M. de Caraman a plié ses convictions aux circonstances n'a pas mérité la réciprocité de la part des républicains, et ce candidat ne semble avoir bénéficié que des voix purement conservatrices. La concentration se montre décidée à mettre en pratique le vieux refrain carliste : « Si nous sommes vainqueurs, nous serons les maîtres ; — si nous sommes vaincus, nous serons frères. »

—

C'est à un prêtre, le Père Dorgère, que nous devons le traité de paix qui vient d'être signé avec le Dahomey. Fait prisonnier à Whidah, avec les otages, conduit à Abomey et plus tard au campement royal, ce missionnaire a fait grande impression sur l'esprit du roi Behanzin, et, sans contredit, il était *persona grata* à la capitale. Reçu à Abomey avec de grands honneurs, la mise en liberté des émissaires envoyés par le commandant Fournier lui fut accordée et il entama des pourparlers avec le roi en personne. Le négociateur français a obtenu deux concessions importantes : la reconnaissance de nos droits sur Kotonou, que nous contestait d'une façon absolue le roi du Dahomey, ce qui a amené la campagne qui vient de finir ; celle de notre protectorat sur Poto-Novo, que le Dahomey réclamait comme son tributaire avec la dernière énergie et qu'il voulait replacer sous son autorité directe.

Behanzin appuyait, on le sait, ses prétentions par des expéditions périodiques dans lesquelles il dévastait les abords de la capitale du roi Toffa, après quoi l'armée dahoméenne rentrait sur son territoire suivie d'un cortège de prisonniers presque tous voués aux sacrifices sanglants des fêtes des coutumes. Tels sont les résultats du traité que l'amiral de Cuverville vient de transmettre au ministre de la marine. Nous ne pouvions exiger plus, à moins de faire une expédition dont certes on exagérait les dangers, mais qui cependant eût demandé un certain effort et de grands sacrifices.

—

L'ordre du jour de la session prochaine est d'ores et déjà très chargé et il faudra que la Chambre fasse des miracles

d'activité, si elle veut discuter une partie seulement des projets et propositions de loi qui attendent depuis lontemps déjà, qu'on veuille bien s'occuper d'eux.

Indépendamment du budget de 1891 qui sera le *clou* de la session, car il ne faut pas oublier que le budget contient diverses innovations sur lesquelles tout le monde est loin d'être d'accord, nous rappellerons que de nombreuses interpellations sont annoncées, dont quelques-unes ne laissent pas d'être fort dangereuses, pour la sécurité du cabinet présidé par M. de Freycinet.

Pourtant ce n'est là qu'une fraction de la besogne de la Chambre des députés et du Sénat; d'innombrables propositions de loi, dues à l'initiative parlementaire et dont on a voté l'urgence, se présenteront dès les premières séances en bataillons serrés, sollicitant leur mise à l'ordre du jour, mais le gouvernement qui, au cours de la session dernière, avait saisi la Chambre d'un grand nombre de projets, tous très importants et portant sur les questions les plus diverses, le gouvernement qui s'apprête à en déposer plusieurs autres qui sont depuis un certain temps en voie d'élaboration, insistera pour qu'on statue le plus vite possible sur quelques-uns d'entre eux au moins.

Nous croyons savoir que, parmi les projets de loi nouveaux qui seront présentés et sur lesquels le gouvernement demandera l'urgence, il convient de citer les suivants :

1° Projet de loi relatif à l'organisation municipale de Paris, en vue de rapprocher le plus possible le régime de la capitale de celui du droit commun.

2° Projet de loi tendant à assurer des pensions de retraite aux ouvriers qui, pendant un certain laps de temps, s'astreindront à des versements réguliers.

3° Projet de loi relatif au chemin de fer métropolitain de Paris.

4° Projet de loi tendant à accorder un privilège aux versements et retenues des ouvriers aux Caisses de retraite ou de secours mutuels des établissements par lesquels ils sont employés.

5° Projet de loi ayant pour objet de fixer le nouveau tarif général des douanes, qui devra être mis en vigueur à l'expiration des traités de commerce.

On voit d'après ce court exposé que ce n'est pas le travail qui manquera à nos représentants; nous faisons des vœux pour que nos représentants ne manquent pas au travail.

Depuis dimanche, à minuit, le bill Mac-Kinley est en vigueur. Les journaux américains sont pleins de détails sur les incidents qui ont précédé la fermeture du formidable cadenas que les Etats-Unis viennent de mettre à leur porte. Les dernières heures à la douane ont dû être homériques : cinq transatlantiques sont arrivés avec cargaisons pleines assez à temps pour débarquer sous l'ancien régime douanier. L'*Etruria* est arrivée à minuit moins une minute et a été naturellement accueillie par des hourrahs frénétiques.

Les Américains feraient peut-être bien de moins crier et de moins surélever leurs droits. Mais c'est leur droit, et il n'y a rien à dire. Seulement ils feraient bien de réfléchir à ce qui va leur arriver. Ils croient que l'Europe ne peut pas se passer de leur coton, de leur sucre, de leur pétrole et de leurs porcs. Ils se trompent. Leur plus grosse clientèle est l'Angleterre : l'Angleterre est pratique, elle ne perd pas son temps à récriminer et à crier.

Le *Times* disait lundi que, depuis la signature du blocus continental par Napoléon Ier, il n'y avait pas eu en Europe d'événement commercial aussi important. On peut être sûr que des gens qui ont résisté au blocus continental sauront résister au bill Mac Kinley. Les colonies anglaises fournissent tous les produits par lesquels les Américains croient tenir l'Angleterre. Dès la rentrée du Parlement, le gouvernement anglais préparera des mesures nécessaires pour la protection de ces produits, et on peut être certain dit le *Figaro*, qu'avant peu l'Angleterre se suffira à elle-même et fournira aux autres pays d'Europe une partie des produits dont ils ont besoin et que leur fournit actuellement l'Amérique.

Ce mouvement de résistance se produit même au Canada sur lequel MM. Mac Kinley et Blaine croyaient pouvoir compter, et il faut espérer qu'il se produira dans tous les pays d'Europe,

Les Américains veulent obliger l'Europe à manger leurs porcs. Or, quoi qu'ils pensent (les Américains) de leur système d'inspection sanitaire, il y a de nombreux cas de trichinose aux Etats-Unis.

—

D'après les dépêches de Berlin, le bruit court que le gouvernement de l'empereur se proposerait de prendre l'initiative d'une union commerciale européenne qui permettrait de lutter

contre la politique prohibitionniste des Etats-Unis. Les correspondances adressées aux journaux anglais ajoutent même qu'on n'est pas éloigné de croire, dans les cercles allemands, qu'une entente de cette nature puisse *contribuer à améliorer les relations avec la France.* Cette attitude du cabinet de Berlin est d'autant plus remarquable qu'elle atteste une évolution complète de ses intentions en ce qui traite la politique à opposer aux bill Mac Kinley. On se souvient, en effet, qu'à la première nouvelle des mesures prohibitionnistes édictées par le congrès de Washington, notre ministre des affaires étrangères avait tenté d'ouvrir, avec divers cabinets de l'Europe, des pourparlers en vue d'une résistance commune et que la chancellerie allemande lui avait opposé une fin de non-recevoir très nette, disant qu'il n'y avait plus rien à faire, et que toute velléité de représailles amènerait infailliblement le gouvernement des Etats-Unis à riposter par de nouvelles prohibitions. Il paraît que le gouvernement de Berlin a, depuis, changé d'avis. Et comme entre ses deux attitudes successives, la situation économique de l'Allemagne n'a pas varié, on peut se demander si c'est à des considérations économiques qu'il a obéi ou s'il n'a pas plutôt envisagé des intérêts d'un tout autre ordre, ceux de sa politique extérieure en Europe, par exemple.

—

Tout ce qui s'est passé en Afrique depuis le commencement de la crise anglo-portugaise autorise à supposer que les Anglais du Cap n'attendent qu'une occasion favorable pour élargir leur sphère d'influence aux dépens des Portugais. C'est placer le Portugal dans une situation intérieure dangereuse, qui peut se dénouer par une révolution. Admirez l'égoïsme féroce d'Albion! Bien qu'inféodée à la triple alliance, elle ne fait rien pour lui épargner le coup qui la menace, le plus terrible qu'elle puisse recevoir. La proclamation de la république à Lisbonne serait bientôt suivie d'une révolution à Madrid. Le jour où les trois quarts du monde latin seraient en république, le reste suivrait, en vertu de la loi de l'attraction. Tout le système sur lequel repose l'hégémonie allemande s'écroulerait. Il y a plus. Le roi Carlos est le neveu du roi Humbert ; la régente Christine est la nièce de l'empereur François-Joseph, et l'Angleterre est alliée de l'Italie dans la Méditerranée et de l'Autriche dans les Balkans. Elle représente en outre, au même

titre que les autres, le principe monarchique en Europe. Cependant comme ses intérêts sont en jeu et que ses intérêts passent avant tout, aucune de ces considérations ne l'arrête. Elle laisserait mettre l'Europe à feu et à sang plutôt que de céder un lambeau des territoires africains que sa violence et sa rapacité ont arrachés à la faiblesse et à l'impéritie du Portugal. C'est le fameux mot retourné : « Périssent les principes plutôt que mes colonies ! » Et notez que, dans l'espèce, il s'agit des colonies d'autrui.

—

Le socialisme est entré, en Allemagne, dans une ère nouvelle. L'expérience que veut tenter le jeune empereur vient de commencer. C'est au moment où les socialistes qui étaient 312,000 en 1881, se révèlent 1,427,000 qu'on leur fournit des facilités de propagande. Pour l'instant, les socialistes s'empressent, tout naturellement, de fêter leur délivrance. Ils ont organisé sept banquets où brillaient les orateurs Bebel, Singer et Liebknecht. Le *Social Democrat* disparaît et est remplacé par le *New Zeit*, qui paraîtra chaque semaine. Ce journal vraiment international aura parmi ses collaborateurs les citoyens Paul Lafargue, Jules Guesde (France); l'ancien communard Léo Franckel (Hongrie) ; le chef du parti ouvrier hollandais ; le Suisse Théodore Curti, la nihiliste Véra Zassoulitch, l'agitatrice Clara Zetlein, etc., sans compter les députés socialistes allemands Bebel, Liebknecht, Aner, Wollmar et Schippel. En résumé, l'objectif principal actuel des socialistes, c'est la propagande par la presse et l'union des socialistes de tous les pays. Aussi plusieurs centaines de socialistes de diverses nationalités doivent se rencontrer au congrès qui aura lieu prochainement à Halle.

Les partisans de la politique du jeune empereur d'Allemagne ont un atout qui n'est pas sans valeur. Le nouveau parti socialiste, dirigé par M. Vogtherr, conseiller municipal de Berlin, est bien autrement violent que le parti qui a pour chefs Bebel et Liebknecht. M. Vogtherr a même jugé à propos de soulever un mouvement social contre la religion. Les lois répressives ont pendant quelques années produit une sorte d'union entre les diverses écoles socialistes.

On se groupait devant l'ennemi commun, mais il n'en est plus ainsi. Lorsqu'il va s'agir, au congrès de Halle, d'organiser définitivement le parti socialiste en Allemagne, nous pourrions bien avoir le spectacle de frères ennemis. Quoi qu'il en soit, le

socialisme entre dans une phase d'activité en Allemagne, et par contre-coup dans le monde entier. Nos gouvernants feront bien, dans ces circonstances, de mettre une sourdine à certaines de leurs théories, qui peuvent plaire dans certains comités électoraux, mais qui serviraient à faire dire de la France qu'elle est le foyer de la révolution internationale.

—

Les libéraux du Tessin l'emportent dans le vote sur la question de revision, à quelques voix de majorité, une centaine, dit-on. Cet infime résultat représente tout le fruit de l'attitude injustifiable du Conseil fédéral, prenant fait et cause contre le droit; de l'indifférence coupable du commissaire fédéral M. Künzli, donnant, par l'impunité, une prime aux conspirateurs; des fraudes sans nombre commises par les radicaux dans la composition des listes électorales, sans parler des nombreux certificats d'origine remis à des Tessinois de contrebande.

L'ordre n'a pas été troublé; mais, d'après les dépêches, des piquets d'infanterie étaient stationnés à portée de tous les bureaux de vote, prêts à intervenir à la première réquisition. Précaution qui n'était pas faite pour encourager beaucoup à la résistance les inoffensifs montagnards, qui savaient que ces piquets étaient à la disposition des radicaux, par l'intermédiaire de M. Künzli. Maintenant que les radicaux triomphent, il est curieux de voir s'ils mettront en pratique le vœu formulé par eux ces derniers jours d'un gouvernement mixte où la minorité serait représentée.

Voici le texte du bulletin officiel sur lequel devait voter la population tessinoise :

Une demande de révision partielle de la Constitution cantonale ayant été faite par le nombre voulu de citoyens, et tendant :

1° A ce que le décret constitutionnel du 3 janvier 1890 soit abrogé en ce sens que l'on en reviendrait, pour l'élection des députés au Grand Conseil aux anciens arrondissements, en remettant en vigueur l'article 1er de la réforme constitutionnelle du 24 novembre 1876 ainsi conçu :

« Le Grand Conseil est nommé proportionnellement à la population de fait des arrondissements actuels, suivant le recensement fédéral, sur la base d'un député par mille habitants. Chaque fraction au-dessus de cinq cent compte pour mille; »

2° A ce que l'article 2 de la loi constitutionnelle du 10 février 1883 soit revisé en ce sens que les juges de première instance soient nommés directement par le peuple;

3° A ce que l'article 23 de la Constitution de 1830 soit revisé en ce sens que le Conseil d'Etat soit également nommé par le peuple,

Le peuple est appelé à se prononcer à ce sujet en répondant par *oui* ou *non* aux questions suivantes :

1° Voulez-vous la revision partielle de la Constitution cantonale ?

2° En cas de réponse affirmative, voulez-vous que le projet de revision soit élaboré par le Grand Conseil.

3° Voulez-vous au contraire qu'il soit élaboré par une constituante ?

La revision de la Constitution a été votée par 11,928 voix contre 11,834, c'est-à-dire à une majorité de 94 voix.

Ce résultat tout en témoignant des énergiques efforts des conservateurs pour la défense de leur cause, n'en consacre pas moins la défaite du gouvernement catholique.

A la vérité, le conseil national s'est engagé à rétablir le gouvernement immédiatement après les élections mais il est à craindre que les radicaux encouragés par leur succès ne recommencent l'agitation.

Le Tessin retombera-t-il sous la domination de la secte dont il a secoué le joug en 1875.

L'instant est grave pour les catholiques tessinois. Fasse Dieu qu'ils restent à la hauteur de la tâche !

Ils ont des chefs dévoués et vigilants, M. Respini a été admirable d'énergie. Que tous ses soldats le suivent sans hésiter, et l'arrogance de la révolution, un moment triomphante, sera réfrénée.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

S. Ém. le Cardinal Lavigerie.

Le cardinal Lavigerie aura été, dans la seconde moitié de ce siècle, une des figures les plus sympathiques de l'épiscopat français. J'ai peine à croire qu'on puisse rencontrer un prélat qui ait plus de charme, plus de savoir-faire que l'archevêque d'Alger et de Carthage. « Un des grands éloges qu'on puisse faire d'un homme, selon moi, a écrit M. Legouvé, c'est de dire qu'il sait se tirer d'affaire. »

Cette science, peu d'hommes l'ont comme le cardinal Lavigerie. Que ce soit en Orient avec Abd-el-Kader ; dans les salons des Tuileries avec Napoléon III ; au Vatican avec Pie IX et Léon XIII ; sous la troisième république avec M. Grévy, avec M. Gambetta, avec M. Flourens; partout, à Nancy, à Alger, en Tunisie, jamais le cardinal Lavigerie n'est pris au dépourvu. « Il faut que ce prêtre soit vraiment un homme supérieur, disait de lui Napoléon III, pour me parler avec cette franchise, sans que je puisse me fâcher. »

« Vous tombez mal en vous adressant à moi, m'écrivait un de ses plus anciens camarades, l'abbé K., mort à Marie-Thérèse, je n'ai jamais connu Lavigerie qu'en déshabillé, et ce n'est pas ainsi, sans doute, que votre crayon prétend le saisir... Quand il fit son entrée au petit séminaire de Saint-Nicolas, il me produisit un singulier effet. Physiquement, l'adolescent avait grandi trop vite. Il était lourd, fatigué, comme déhanché. C'est pourquoi, plus tard, à Saint-Sulpice, il obtint de M. de Courçon de nombreuses exceptions. Rarement il prenait part aux corvées connues sous le nom de promenades, ce qui fait qu'on le connaissait peu et que sa société était réservée à un petit nombre d'intimes. Travaillait-il peu ou prou? Je ne l'ai jamais su. Toujours est-il que son esprit net et lucide le mettait au premier rang à une époque qui compte des hommes de valeur. A l'école des Carmes, il était notre boute-en-train. Les mystiques s'effarouchaient de ses joyeusetés. Je me rappelle que quelques-uns l'accablèrent d'anathèmes parce qu'il prenait un malin plaisir à

aboyer dans les cloîtres pour troubler la solitude du Père Lacordaire qui avait horreur des chiens. J'ai toujours pensé que Lavigerie, avec sa nature en dehors, sa piété éclairée, sa verve endiablée, son grand talent, portait ombrage aux *minus habens*, qui, ne pouvant attirer la couverture à eux, s'en vengent toujours en jetant des cris de crapauds effarouchés. »

On raconte de Crébillon que quand il fut nommé à l'Académie, celui de ses collègues qui devait lui répondre le pria d'écrire au P. Oudin pour avoir ses notes d'écolier. En ce temps-là, les Jésuites avaient l'habitude d'exprimer par des épithètes, à côté de chaque nom, les bonnes et mauvaises qualités de leurs écoliers. A côté du nom de Prosper Jolyot de Crébillon, le P. Oudin trouva ces mots : *Puer ingeniosus sed insignis nebulo*, « enfant plein d'esprit, mais un franc polisson. » Crébillon rit de bon cœur et fut ravi que dans son éloge on rappelât ce souvenir (1).

Charles-Martial Allemand Lavigerie est né à Bayonne, le 31 décembre 1825. Il commença ses études dans sa ville natale, les continua à Marseille où son père, employé dans les douanes, avait été envoyé, et les acheva au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris « où, m'écrit un autre de ses condiciples qui fut son émule, il ne tarda pas à se faire remarquer par sa prodigieuse facilité. » « Je m'explique très bien la hauteur de son vol, écrit un troisième, aujourd'hui magistrat; c'est de tous nos camarades celui qui offrait la plus grande aptitude d'assimilation comme aussi le plus de science de la vie. »

L'abbé Lavigerie n'acheva pas sa théologie à Saint-Sulpice. Il fit sa troisième année de séminaire à l'école des Carmes, où il passa brillamment sa licence ès-lettres. « La soutenance de sa thèse de doctorat sur l'*Ecole chrétienne d'Edesse,* m'écrivait Mgr H..., fut des plus brillantes, M. Villemain fut très aimable; la thèse française révélait déjà les qualités d'écrivain dont l'abbé Lavigerie fit preuve plus tard ; M. Leclerc, alors doyen de la faculté des lettres, avait pour lui une prédilection particulière, je dirai plus, une affectueuse estime qu'il a toujours conservée.» Le souvenir de cette soutenance, d'ailleurs, est resté gravé dans la mémoire de ceux qui y ont assisté. Avec une verve dont M. Villemain ne savait plus comment faire l'éloge,

(1) Préface des œuvres de Crébillon.

l'abbé Lavigerie cita des textes de Michelet, de Guizot, de Cousin, de Villemain. Quelques années plus tard, devenu auditeur de rote, l'abbé Lavigerie avouait avec ce bon rire que Pie IX aimait tant, que ce jour-là il avait servi à ses juges du Villemain *un peu trop inédit* et qu'il s'était plus fié à sa facilité d'improvisation qu'à sa mémoire.

On s'étonnera que M. Villemain s'y soit laissé prendre. L'abbé Lavigerie avait un don d'assimilation qui tient du prodige. A l'époque où il faisait ses cours à la Sorbonne, il rendait compte d'ouvrages dont il avait à peine eu le temps de parcourir la table des matières, et qu'il analysait, avec une sûreté et un à propos merveilleux.

On lui fit offrir la chaire d'éloquence française à la Faculté de Caen ; il refusa, préférant rester à Paris. Il fut successivement professeur au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs, aumônier des Dames Augustines de la rue de Monsieur, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. L'archevêque de Paris, qui venait de rétablir le concours des chapelains de Sainte-Geneviève, lui fit demander de se présenter ; l'abbé Lavigerie obéit, mais démissionna en faveur de l'abbé Freppel. Son cours facile et enjoué, sa polémique avec quelques vieux jansénistes attiraient de plus en plus l'attention sur lui lorsqu'éclatèrent les massacres de Syrie en 1860.

Depuis trois ans déjà, l'abbé Lavigerie était directeur des écoles d'Orient ; le gouvernement songea à lui pour porter aux Maronites les aumônes de la France. L'abbé Lavigerie provoqua de son côté, une souscription qui dépassa deux millions et s'embarqua le 30 octobre pour l'Orient. « Chose merveilleuse, me disait l'abbé K***, il se trouva de suite capable de parler en leur langue aux victimes ; j'ai toujours cru et lui-même me l'a dit, qu'ayant passé son enfance dans les pays basques, il avait la clef de toutes les langues méditerranéennes. »

Dans ce voyage, l'abbé Lavigerie eut occasion de voir Abd-el-Kader. « Je n'oublierai jamais, a-t-il raconté lui-même (1), l'entrevue que j'eus alors avec l'émir Abd-el-Kader, j'étais le premier Français qui l'approchait, le premier qui fût entré à Damas après les massacres. Un de nos plus illustres prélats m'avait chargé de lui dire que sa conduite si noble ne l'avait pas surpris, car il n'avait jamais connu d'homme qui pratiquât

(1) *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, année 1861.

mieux la justice naturelle. Je m'acquittai de ce message et l'émir, avec une rare modestie, se frappant la poitrine à la manière arabe me répondit : « — J'ai fait mon devoir et je ne « mérite pas d'éloges pour cela. Je suis seulement très heureux « qu'en France on soit content de ce que j'ai fait, car j'aime la « France et je me souviens de tout ce que j'ai reçu... »

« Je l'écoutais avec admiration et avec bonheur parler, lui, mahométan sincère, un langage que le Christianisme n'eût pas désavoué. Lorsque je me levai pour sortir, il s'avança vers moi et me tendit la main. Je me souvins que c'était la main qui avait protégé contre la mort mes frères malheureux, et je voulus la porter à mes lèvres en signe de reconnaissance et de respect, mais il ne le voulut pas souffrir de moi, quoiqu'il acceptât cet hommage de tous les autres, parce qu'il voyait en ma personne un ministre de Dieu.

Je compris sa pensée et je lui dis :

« — Emir, le Dieu que je sers peut être aussi le vôtre; tous « les hommes justes doivent être ses enfants. » J'exprimais une espérance; il me regarda fixement et je le quittai plus ému que je ne saurais dire.

A son retour, l'abbé Lavigerie fut reçu par l'Empereur et l'Impératrice qui avaient exprimé le désir de le voir. Il leur plut beaucoup et l'année 1861 ne s'écoulait pas, qu'il allait à Rome remplacer, comme auditeur de rote, Mgr de la Tour d'Auvergne nommé archevêque de Bourges; il avait trente-six ans. L'abbé Lavigerie désira n'être présenté à Pie IX qu'au bout de huit jours qui lui suffirent pour aborder le Pape en fort bon italien. « Il sut vaincre les préjugés qu'on avait essayé de soulever contre lui, m'a écrit Mgr M***, un de ses successeurs à la Rote. Son esprit, ses qualités lui valurent l'affection très particulière de Pie IX qui le combla de faveurs; il était comme son enfant gâté. Admis aux réunions intimes, il savait les intéresser, les égayer par mille propos charmants. Assidu à son tribunal de rote, il étudiait lui-même les causes qui lui étaient confiées; il ne se contentait pas d'écouter les avocats qui ont plus d'une fois manifesté leur étonnement qu'un étranger fût si au courant de la savante jurisprudence des tribunaux romains... » « On se rappelle encore à Rome, ajoute Monseigneur Mourey, sa majesté et sa grâce dans les cérémonies pontificales, aussi bien que les charmes de sa généreuse hospitalité; trois années ont suffi pour lui assurer dans la capitale du

monde chrétien le renom d'un prélat éminent et d'un grand Français. »

Le 22 mars 1863, Mgr Lavigerie fut promu à l'évêché de Nancy; il prit pour armes un pélican avec cette devise : *caritas.* Il continua à Nancy l'œuvre de Mgr Darboy, s'appliqua à encourager les fortes études et créa une école supérieure, sur le modèle de l'école des Carmes, pour alimenter de professeurs instruits les maisons d'éducation du diocèse.

Son dévouement à la cause du Souverain Pontife se manifesta alors en plusieurs circonstances. Afin de donner un plus grand essor à l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, il s'inscrivit le premier sur la liste de souscription pour son traitement d'une année; Pie IX le récompensa en lui accordant, par une bulle spéciale, le privilège de porter dans les cérémonies ecclésiastiques, un insigne que, seul, le Pape a le droit de porter, interdisant à ses successeurs de jamais accorder ce privilège à un autre évêque.

Le gouvernement venait d'ériger en métropole l'évêché d'Alger; ce fut à Mgr Lavigerie qu'il offrit ce siège. Mgr Lavigerie avait à peine quarante-deux ans. Aux premières ouvertures qu'on lui fit il refusa. «...Ce ne fut que lorsque le ministre, qui l'encourageait dans ses hésitations, m'écrivait encore Mgr H***, lui eût fait connaître qu'il serait heureux qu'il n'acceptât pas, parce que le premier grand archevêché vacant serait pour lui, qu'il accepta Alger. Il se croyait trop jeune pour prendre la tête de l'épiscopat français ; il allait à Alger comme missionnaire et il est demeuré missionnaire... Mgr d'Alger est un grand esprit et un cœur généreux ; il peut rendre encore de grands services à l'Eglise. »

Ce fut le 12 janvier 1867 que Mgr Lavigerie fut nommé archevêque d'Alger, il prêta serment entre les mains de l'Empereur à la fin du mois de mai, et partit pour cette terre d'Afrique qu'il évangélise depuis bientôt vingt-cinq ans sans que les difficultés l'aient jamais découragé.

Ces difficultés ont été de tous les instants ; d'autres auraient déserté ; le cardinal possède la foi « qui transporte les montagnes » rien ne l'étonne, rien ne le rebute.

On a raconté qu'il n'avait pu s'entendre avec le maréchal de Mac-Mahon, alors gouverneur de l'Algérie ; c'est vrai. L'archevêque voyait avec déplaisir la maréchale substituer sa direction à la sienne dans les œuvres de charité ; en vain essaya-t-il de

régler ce zèle irréfléchi, imprudent, il se heurta à un entêtement que servaient le rang, une dévotion outrée, d'influentes coteries ; un jour même l'archevêque fit comprendre à la maréchale qu'il n'était pas d'humeur à déposer sa crosse entre les mains d'une femme.

En vain l'empereur fit savoir au maréchal que la conduite de sa femme était déraisonnable, préjudiciable au bien de la colonie, qu'il serait obligé de prendre une mesure de rigueur; la maréchale préféra quitter Alger que de s'incliner. On a même prétendu que c'était en expiation de son attitude que Mgr Lavigerie avait dû d'attendre si longtemps le chapeau de cardinal.

Ce fut à cette époque qu'il jeta les fondements de l'Œuvre des missions d'Afrique ; l'œuvre a grandi; le Saint-Siège et le gouvernement français ont même témoigné au cardinal combien ils appréciaient les services qu'elle rend à la religion et au pays en lui facilitant l'installation d'un séminaire à Rome.

Le cardinal aurait souhaité que le gouvernement mît à sa disposition l'église nationale de Saint-Louis des Français et une partie des revenus affectés à cet édifice. M. Barthélemy-Saint-Hilaire n'aurait pas demandé mieux que d'accorder au cardinal tout ce qu'il demandait, mais la chose n'était pas possible ; ce ne fut que sous le ministère Duclerc que M. Desprez trouva une solution.

La France possède à Rome quatre églises; M. Desprez était d'avis qu'on affectât aux œuvres du cardinal Lavigerie Saint-Jacques des Bourguignons; malheureusement cette chapelle venait d'être prêtée par la France aux Polonais et le nonce Mgr Czacki, supplia M. Duclerc de ne pas jeter le trouble dans la mission polonaise de Rome. Le cardinal Lavigerie n'insista pas, mais il obtint de loger quelques-uns de ses Pères à Saint-Louis, jusqu'au jour où la France pourra faire davantage. Depuis, le cardinal a tourné du côté de la Tunisie, des missions de l'Orient, de la libération des nègres en Afrique, de la politique générale de l'Eglise, son activité et son zèle.

Ce fut M. Barthélemy-Saint-Hilaire qui le premier, pria le cardinal Lavigerie d'aller à Tunis. Il y a un peu moins de dix ans, le clergé tunisien était presque exclusivement composé de religieux italiens dont le supérieur, Mgr Sutter, était un ennemi acharné de la France. C'est ce prélat qui venant prendre congé du cardinal, lui rapporta une boîte aux armes de Louis-Philippe en lui disant : « Voici une étole qui m'a été donnée en

1846 par la reine Marie-Amélie, reprenez-la, je ne veux rien garder des Français. »

On comprend quelle hostilité nos nationaux rencontraient auprès de ces moines, tout-puissants sur la population maltaise de beaucoup la plus nombreuse et exerçant sur les musulmans le prestige dont jouit tout représentant de Dieu.

Le gouvernement français fit demander au Souverain Pontife de rappeler Mgr Sutter et de le remplacer par un prélat français; Léon XIII, au risque de mécontenter le Quirinal, rappela Mgr Sutter et laissa carte blanche au cabinet de Paris pour lui trouver un successeur, M. Barthélemy-Saint-Hilaire demanda à l'archevêque d'Alger s'il consentirait à aller à Tunis; l'archevêque accepta.

Ce dont il fut témoin dès son arrivée ne lui laissa aucune illusion sur les sentiments du clergé italien à l'égard de la France; il demeura convaincu que s'il ne le remplaçait pas par un clergé français, jamais notre influence ne contrebalancerait l'influence italienne. Il fit donc venir d'Alger des prêtres français et pendant plusieurs mois supporta seul les frais de la mission. Les ressources s'épuisant, il informa le ministre qu'il ne pourrait pas continuer si on ne l'aidait pas. M. de Freycinet, qui avait succédé à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et qui savait de quel prestige l'archevêque jouissait à Tunis, trembla de perdre un collaborateur si précieux. Déjà on répétait partout que l'archevêque valait à lui seul, à Tunis, un corps d'armée. Les journaux tunisiens ne tarissaient pas d'éloges sur lui; plusieurs fois les Maltais avaient dételé sa voiture et l'avaient porté en triomphe, les Musulmans le priaient de trancher leurs différends et le vénéraient à l'égal d'un prophète.

M. de Freycinet pria le cardinal de ne pas se décourager. M. Gambetta insista à son tour; lui, qui fut un jour si impertinent envers le cardinal de Bonnechose, qu'il renvoya à M. Paul Bert sans même le recevoir, après lui avoir fait faire antichambre pendant près de deux heures, avait donné l'ordre que sa porte fût toujours ouverte au cardinal Lavigerie; et si le cardinal le voulait, il pourrait montrer des lettres très pressantes de M. Gambetta et de M. Spuller, le suppliant de continuer en Tunisie son œuvre éminemment patriotique.

(*A suivre.*) G. M.

DU PROTESTANTISME

Ses origines.

I. — Les protestants osent se dire la vraie religion et la vraie Eglise de Jésus-Christ, mais rien de plus faux que cette assertion. Et d'abord, toute doctrine qui est née d'hier est fausse, attendu que, si l'on a pu se passer d'elle jusqu'à hier, on pourra s'en passer toujours, et que Dieu, du reste, a dû dès l'origine donner la vérité pour dot à l'intelligence. Un Dieu nouveau et comme tombé des nues est nécessairement un faux Dieu : or le protestantisme date-t-il de l'origine? Se rattache-t-il à Dieu, à une révélation par une tradition suivie, par une chaîne non interrompue de pontifes? Non, loin de là, il remonte à trois siècles, à Luther, à Calvin, à Henri VIII, avant lesquels il était inconnu, il ne peut par là-même prétendre à une origine divine. Une grande preuve que le protestantisme est nouveau, c'est que Luther se fit gloire de rompre avec le passé, avec les pontifes établis, avec la doctrine transmise. Une autre preuve encore, c'est que l'univers chrétien se récria contre sa doctrine comme on se récrie contre une chose inouïe, et fit entendre des réclamations que Bossuet a appelées le grand cri de la foi.

Ce fait établi, il est facile de confondre le protestantisme. Il suffit de dire: quel âge le protestantisme a-t-il? Trois siècles, puisqu'il est venu en l'an 1517. Et le genre humain, quel âge a-t-il? Six mille ans bientôt. De combien le genre humain a-t-il précédé la religion nouvelle? De cinq mille cinq cents ans au plus. Si la religion nouvelle est vraie, elle a toujours été nécessaire au salut, si elle a toujours été nécessaire au salut, comment les hommes ont-ils pu se sauver pendant les siècles nombreux qui ont précédé son apparition? Comment supposer que la Providence ait laissé l'humanité croupir pendant une longue suite de siècles dans une ignorance invincible des vérités les plus essentielles, elle qui est la vérité, qui a fait l'homme pour la vérité, qui veille sur toutes les créatures, et leur donne soit par l'instinct, soit par une sollicitude de tous les instants, les moyens d'arriver à leur fin ? Comment supposer que Dieu qui est bon et sage, ait laissé s'éteindre le flambeau de la vérité ou ait attendu si tard pour le rallumer? Comment expliquer que, s'étant avisé de sortir du profond sommeil qu'il dormait depuis si longtemps, il se soit adressé à des hommes tels que les réfor-

mateurs pour faire sortir l'humanité de sa nuit profonde et reprendre la suite de ses desseins. Ne sont-ce point là autant de questions auxquels le protestantisme ne peut répondre?

Tandis que l'Eglise catholique, elle, ne date pas même seulement de dix-huit siècles. Par delà le Christ, elle remonte jusqu'à Adam qui fut de Dieu, et depuis l'origine, elle s'est conservée identique à elle-même, tant sous le rapport de la hiérarchie que sous le rapport de la doctrine, et a existé à trois états successifs correspondant aux trois manifestations successives de la vérité ou aux trois révélations. Les deux Testaments regardent Jésus-Christ, l'Ancien comme son attente, le Nouveau comme son modèle, tous deux comme leur centre. Le catholicisme, loin d'être une religion isolée qui n'a ni titres ni ancêtres, est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création. Aussi Jésus-Christ venant en ce monde ne se donne point comme apportant une religion nouvelle, mais bien comme donnant l'achèvement à la religion : « Je ne suis point venu pour détruire, mais pour accomplir. »

Avant le seizième siècle, le protestantisme était inconnu. Avant Luther, il n'y avait point d'églises luthériennes, avant Calvin, il n'y avait pas d'églises calvinistes, avant Henri VIII, il n'y avait point d'anglicanisme. Ces églises ne se rattachant pas à une église visible, elles ne peuvent avoir le caractère de visibilité. En vain les protestants allègueront-ils les vrais justes qui ont vécu cachés en Dieu et qui ont existé de tout temps. Des justes cachés n'ont pu former une église visible. En vain allègueraient-ils que leurs églises sont actuellement visibles. Où trouver le protestantisme au milieu de tant de sectes ? N'est-il pas un peu partout où il y a des protestants, sans se trouver précisément ici ou là ; sans que le luthérien puisse dire : le protestantisme est là où est Luther, puisque le calviniste qui le coudoie peut lui dire, en s'armant de la Bible : le protestantisme est là où est Calvin ! En tout cas, où était la visibilité du protestantisme jusqu'au XVIe siècle ? Une église invisible n'est pas une église. Pourquoi, en effet, la société surnaturelle doit-elle être instituée ? Pour éclairer le genre humain à sa lumière et le réchauffer à son amour. Si elle n'était pas visible et tangible comment les hommes pourraient-ils la reconnaître, se rallier à elle? Comment pourraient-ils lui prêter l'oreille pour s'instruire à ses enseignements, se ranimer à ses exhortations?

D'un côté, elle serait établi pour les hommes, de l'autre elle serait insaisissable aux hommes, et ne pourrait, en conséquence, atteindre le but pour lequel elle aurait été instituée ; ne serait-elle point dès lors, une inutilité, une superfétation, disons plus une contradiction ? Sans doute, la société surnaturelle, dans ce qu'elle a d'essentiel et d'intime, est une société spirituelle, puisqu'elle a principalement pour objet Dieu, l'âme, la vérité, la vertu, mais, considérée sous son aspect extérieur, elle est composée d'êtres humains qui sont à la fois âme et corps, esprit et matière, visibles et invisibles : il est donc nécessaire par là-même qu'elle revête ce grand caractère de dualité qui est inhérent à notre nature. En même temps donc qu'elle est spirituelle et invisible, elle doit être corporelle et visible, avoir des chefs visibles, des ministres qui commandent et administrent publiquement et des fidèles qui obéissent publiquement aussi. Une société qui serait privée de ce caractère de visibilité serait pour nous comme si elle n'existait pas ; nous ne pourrions la saisir ni en tenir compte ; elle ne ferait point partie de la vie humaine ; elle serait non avenue. Ainsi donc cette invisibilité du protestantisme tout aussi bien que sa nouveauté, son apparition relativement récente prouvent déjà suffisamment la fausseté de cette prétendue vraie religion, de cette prétendue vraie Eglise de Jésus-Christ. Mais nous avons encore bien d'autres preuves soit intrinsèques soit extrinsèques. Que dirons-nous, en effet, si nous venons à les envisager, du caractère et de l'autorité de ses auteurs, de ses fondateurs et apôtres ?

II. — Le protestantisme a-t-il la sainteté dans ses patriarches, ses fondateurs, ses instituteurs ? Evidemment non. Lequel d'entre eux, en effet, pourrait-il alléguer comme ayant l'esprit de sainteté et inscrire dans son martyrologe ? Est-ce Luther ? Mais qui ne sait qu'il viola le triple vœu par lequel il s'était consacré à Dieu, le vœu de pauvreté en acceptant l'or des riches, le vœu d'obéissance en se révoltant contre l'Eglise, le vœu de chasteté en formant des liens sacrilèges avec une religieuse ? Qui ne sait encore qu'il fut un homme colère, furieux, d'une rage haineuse, d'un orgueil effréné, se jouant de tout ce qu'il y a de plus saint sur la terre ? Est-ce Calvin ? Qui ne sait qu'il fut un despote cruel, soupçonneux, unissant en lui la cruauté de Néron et l'hypocrisie de Tibère ? Sa figure n'est-elle pas l'une des plus odieuses et des plus sinistres que nous présente la Réforme ? Bucer, qui fut son disciple, l'appelle un écrivain possédé de la

passion de médire, un chien enragé. Est-ce Henri VIII ? Qui ne connaît les hontes et les abominations de sa vie ? Qui ne sait qu'il alla à l'apostasie par le chemin de l'incontinence et de l'adultère ? Qu'on nous en cite un qui ne fût pas un monstre de dépravation ! On ne trouve rien à leur comparer dans les annales de l'infamie. L'âme se soulève de dégoût à la seule pensée des hontes et des souillures dont se sont couverts les patriarches de la Réforme qui faisaient la guerre contre Rome, comme autrefois les Grecs avaient fait la guerre contre Troie, pour l'amour des femmes. Loin de reconnaître, dans cette collection de misérables, les organes de la divinité, nous ne pouvons voir en eux, avec l'histoire, que des hommes cruels, cupides, débauchés, amateurs de la vie, dignes des dernières rigueurs de la justice humaine, et par là même d'être marqués du fer de l'ignominie et d'aller peupler les bagnes. Le seul point sur lequel ils sont d'accord, c'est l'inutilité des bonnes œuvres, et leur vie ne montre que trop combien ils ont su tirer les conséquences de leur principe. L'auréole de la sainteté ne brille point parmi eux. Qui pourrait, sans faire la plus horrible grimace, dire saint Luther, saint Calvin, saint Henri VIII ? La bouche se refuse à prononcer ces paroles blasphématoires. Le ciel et la terre passeront, mais l'impureté de la naissance du protestantisme ne passera pas, et ce sera toujours une honte au front du protestantisme d'avoir à son berceau, pour père et pour mère, un moine apostat et une religieuse sortie du cloître ! Tel est le caractère des prétendus réformateurs : quelle autorité peuvent avoir de tels hommes pour imposer au monde une religion nouvelle ? quel peut être leur crédit ? D'autre part, de qui tiennent-ils leur mission ? Ce n'est ni de Dieu ni de l'Eglise contre laquelle ils se sont révoltés tous, ni du peuple. De quel droit, dès lors, et de la part de qui viennent-ils donc parler de religion ? Quels miracles ont-ils faits ? Non, le protestantisme ne tient pas debout et, quand un mauvais prêtre catholique passe au protestantisme, on peut dire que c'est, à l'exemple de ses auteurs, par orgueil ou par inconduite. Selon le mot d'Erasme, le protestantisme ressemble à une comédie, cela finit toujours par un mariage. Bref, le protestantisme, loin d'avoir été une tentative sérieuse de réforme, ne fut qu'un manteau destiné à couvrir les mœurs des ecclésiastiques débauchés, la rapacité des seigneurs, l'ambition des princes et les vices du peuple, et c'est ce qui nous reste à démontrer.

III. — Un saint avec ses vertus, ses œuvres, ses miracles, est une preuve vivante de la divinité de l'Eglise dans laquelle il adore et pour laquelle il combat; mais encore une fois, où trouver des saints dans les prétendus réformateurs? Aussi leur religion ne fut-elle et n'est-elle encore qu'une religion humaine se soutenant par des moyens humains. Le protestantisme n'est pas divin dans son origine et il ne peut pas dire : j'ai été établi par Dieu. La grande hérésie du XVIe siècle n'a rien qui doive étonner, ni dans son apparition, ni dans ses succès. Une étincelle peut allumer le plus vaste incendie quand elle tombe sur des matières inflammables. Les réformateurs durent leurs succès à l'époque où ils vécurent. Cinquante ans plus tôt ou plus tard, Luther n'aurait rien fait. Les auteurs de la Réforme étaient des hommes dévorés de passions malsaines : ils ont voulu secouer le joug de l'Eglise qui les gênait, et ils prirent pour prétexte de leur défection les abus qui se trouvaient dans cette même Eglise, abus de discipline et de mœurs. A cette époque de la renaissance païenne et de l'esprit de révolte, tout était prêt pour une grande rupture, les matériaux d'un schisme étaient amassés et il ne fallait plus qu'un habile architecte. « L'œuf était pondu, dit Erasme, Luther n'avait qu'à le couver et à le faire éclore. » On ne peut le nier, il y avait alors réaction contre la puissance spirituelle et temporelle de l'Eglise. L'ordre temporel tendait à se séculariser, et l'esprit de foi se retirait de toutes parts pour faire place à l'esprit du siècle. Or, en détruisant toute subordination à l'autorité ecclésiastique, en proclamant l'indépendance absolue de l'esprit, en abolissant toutes les idées d'abstinence, de mortification, de pénitence, en niant la nécessité des bonnes œuvres, en rejetant le célibat ecclésiastique, en ouvrant la porte des couvents, en permettant aux princes d'épouser plusieurs femmes à la fois, en livrant les biens de l'Eglise aux seigneurs qui les convoitaient depuis longtemps, en un mot, en lâchant la bride à toutes les mauvaises passions, et cela sous le nom spécieux de réforme, Luther ne pouvait manquer d'avoir beaucoup de prosélytes et de réussir. Les prédications et les quêtes faites alors par les Dominicains qui avaient reçu le privilège de prêcher les indulgences, ne furent que la cause occasionnelle du protestantisme. On connaît la fatale influence des passions dans les choses de ce monde : il ne faut pas oublier que la nature est déchue. Ce n'est donc qu'aux passions favorisées par les tendances de l'époque que Luther dut son succès. Selon

Bossuet, la licence et l'indépendance firent la plus grande partie de la réformation. Au dire de Frédéric le Grand lui-même, si on veut réduire les causes du progrés de la réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne, ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre, celui de l'amour, et en France, celui de la nouveauté. En Allemagne, Luther flatta à la fois les passions du peuple et celle des grands. C'est ainsi qu'il trouva des protecteurs puissants et de nombreux adeptes; c'est ainsi qu'il sut gagner à sa cause l'électeur de Saxe, Frédéric III, Louis, comte palatin et vicaire de l'empire, Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, Philippe, landgrave de Hesse, etc. D'autre part, le chef de l'empire, Charles-Quint, ne sut pas user d'une assez grande fermeté et d'assez de rigueur pour réprimer les nouveaux sectaires, et plus d'une fois même il en vint à sacrifier les intérêts de la religion à ceux de la politique.

Plus tard, l'apostasie de deux archevêques de Cologne, Hermann et Gébard, son successeur, contribua aussi puissamment au succès du luthéranisme. A cette époque, beaucoup d'évêques étaient plutôt des princes temporels que des apôtres. De son côté, le peuple se voyait émancipé et se livrait à ses passions comme les seigneurs. « La réforme fait des progrès, disait encore Erasme; qui s'en étonnerait? Le peuple aime à prêter l'oreille à des prédicateurs qui lui enseignent que la confession n'est pas nécessaire et que la satisfaction est une chose vaine. » On s'attache à Luther, dit Mélanchton, parce qu'il nous a délivrés des évêques; on l'aime, parce qu'il nous a arrachés à leur juridiction. Nos associés disputent, non pour l'Evangile, mais pour leurs intérêts. » Selon Bucer, on ne recherchait rien tant dans la Réforme que le plaisir de vivre à sa fantaisie. L'Angleterre fut protestantisée de force par son roi débauché Henri VIII. « Je désirerais, dit un protestant anglais, par respect pour mon pays, ne point parler du faible motif qui produisit ce grand événement; mais il est trop connu pour qu'on le passe sous silence sans une espèce d'affectation : c'est la passion illégitime de Henri pour Anne de Boulen. Si la passion et le caprice n'avaient point eu de part dans la disposition de ce monarque, il aurait conservé ses relations amicales avec le Saint-Siège et le titre de défenseur de la foi qu'il s'était acquis par ses écrits. Le passage de l'Eglise à une secte, ajoute-t-il, se fait trop souvent par le chemin des vices et celui d'une secte à l'Eglise s'opère tou-

jours par le chemin des vertus. Et Calvin lui-même écrivait : Parmi cent évangéliques on en trouverait à peine un seul qui se soit fait évangélique pour aucun autre motif que pour pouvoir s'abandonner avec plus de liberté à toutes sortes de voluptés et d'incontinence. Enfin, en France, ce fut surtout l'amour de la nouveauté, avons-nous dit, qui implanta le calvinisme ; puis les passions et les intérêts politiques y vinrent ajouter leur ardeur et leur jalousie. Que de crimes et de flots de sang eussent été épargnés à l'Europe si l'Inquisition eût été établie partout comme en Espagne !

Ainsi donc, les paysans, aux cris de la liberté ; les princes et les grands, dans l'espoir de secouer le joug des évêques et des clercs et de s'emparer des biens du clergé ; les religieux, dans la pensée de rompre des engagements onéreux ; toutes les classes de la société, déjà imbues de révolte, écoutèrent la voix d'un moine apostat, et le nom de Luther était partout proclamé comme celui d'un libérateur et d'un père. Les causes du succès du réformateur tinrent aux éléments dont la société germanique était alors composée. Le nom de réforme devint un drapeau comme lorsqu'au nom de liberté la révolution promena plus tard sur l'Europe ses armes ensanglantées. A son avènement, Luther trouva le germe et les éléments de la révolte, il ne les créa pas, il s'en servit : la révolte fut son but ainsi que la satisfaction de son orgueil et de ses penchants violents ; le frein lâché à toute cupidité fut le moyen qu'il employa pour assurer son triomphe et se faire des adeptes et des protecteurs. La réforme ne fut qu'un prétexte. Origine humaine, fin humaine et moyens humains : voilà le protestantisme.

L'abbé Pluot.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

De quelle façon nous pouvons et devons coopérer à l'apostolat dont Marguerite-Marie a été chargée à l'égard du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Sans doute l'humilité, l'obéissance, la mortification de Marguerite-Marie, sa constante union à Notre-Seigneur, par la prière et par la charité ont fait d'elle une sainte digne d'être proposée à la vénération et à l'imitation du peuple fidèle.

Mais n'oublions pas que, dans le plan de Dieu, elles ont

encore été la pierre de touche de toutes les opérations surnaturelles accomplies en elle et une des preuves les plus solides de l'authenticité et de la véracité de ses révélations.

En définitive, les dons qui lui ont été départis, la perfection à laquelle ils l'ont élevée, l'enchaînement des grâces répandues sur elle à profusion, tout, dans sa vie, converge très visiblement vers l'œuvre dont elle devait être chargée et qui consistait à faire décerner par l'Eglise universelle un culte public au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

Or, ce n'est pas seulement sur la terre que les serviteurs de Dieu coopèrent à la réalisation de ses desseins. Le ciel, il est vrai, leur est un repos en même temps qu'une récompense. Mais ce repos n'est pas l'inaction. Les nobles ardeurs qui ont fait la vie des saints ne s'éteignent point en eux par la mort. Au contraire, dégagées des entraves et du poids accablant de la servitude terrestre, ces grandes âmes sentent redoubler en elles le désir d'étendre davantage ce règne de vérité, de justice, de sainteté pour lequel elles s'étaient généreusement dépensées pendant leur séjour en ce monde. Elles y emploient leur intercession, et loin de se désintéresser des causes pour lesquelles elles avaient travaillé, combattu et souffert, elles continuent à les servir avec un zèle qui va s'attiser sans cesse au foyer de l'éternelle charité.

Au temps de son pèlerinage parmi les hommes, toute la religion de Marguerite-Marie s'était concentrée sur ce culte du Cœur de Jésus-Christ, où elle avait appris du Sauveur lui-même à trouver le vivant abrégé et le symbolisme très expressif des ineffables mystères d'amour, de dévouement, de sacrifice renfermés dans le dogme de l'Incarnation (2).

(1) Cela est dit en propres termes dans le décret de béatification rendu le 9 août 1864 par S. S. le Pape Pie IX :

« Qui ne serait excité, y est-il dit, à rendre les hommages les plus empressés à ce cœur sacré du Sauveur, dont la blessure a répandu l'eau et le sang, source de notre vie et de notre salut ?

« C'est pour établir cette pieuse pratique, à la fois si salutaire et si légitime, et pour la répandre au loin parmi les hommes, que Notre-Seigneur a daigné choisir sa vénérable servante, Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, qui par l'innocence de sa vie et l'exercice continuel de toutes les vertus, s'est montrée, avec l'aide de la grâce de Dieu, digne d'un emploi et d'un ministère si élevé. »

(2) « Le culte du Sacré-Cœur a deux aspects différents. Le premier

Mais depuis qu'elle est entrée « dans les puissances du Seigneur (1) », que peut-elle désirer autre chose, sinon de voir se communiquer à toutes les âmes ce feu de l'amour divin dont elle avait senti les flammes dévorantes quand le Cœur de Jésus lui avait été manifesté ?

Dans ce concert éternel qui retentit au ciel autour du trône de l'Agneau (2), il semble en vérité qu'on l'entende répéter sans cesse la parole de son Maître bien-aimé et ne pas se lasser de redire : « Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que veux-je sinon qu'il s'allume ? (3) »

Nous ne saurions donc mieux faire pour honorer Marguerite-Marie à l'occasion de son second centenaire que d'exciter en nous un plus ardent désir de coopérer à l'apostolat dont elle s'est acquittée avec une si courageuse fidélité. Que lui importeraient, en vérité, le souvenir, l'admiration, les hommages des âmes chrétiennes si leur foi et leur reconnaissance envers le Cœur de Jésus-Christ ne devaient pas en être accrues ?

Toutefois, puisque saint Paul a cru pouvoir témoigner une sollicitude spéciale aux Israélites ses compatriotes (4), sans manquer en rien aux obligations dont il se sentait redevable à tous les hommes grecs ou barbares, libres ou esclaves, il est bien permis de penser que notre Bienheureuse souhaite avec une particulière ardeur de voir son diocèse se distinguer entre tous les pays catholiques par l'intensité de sa dévotion au Cœur sacré de Jésus.

Aussi, nous tenant pour assuré d'être l'interprète fidèle de ses sentiments, nous vous redirons les paroles qu'un de nos vénérés prédécesseurs adressait à vos aïeux, il y a cent vingt-cinq ans, lorsqu'il établissait la fête du Sacré-Cœur (5). Mgr de Bouillé s'exprimait en ces termes :

nous le montre comme le centre de tout le dogme ; l'autre, comme la source de la plus fervente dévotion. » (Le cardinal Manning, *les Gloires du Sacré-Cœur*, préface.)

(1) Ps. 70.

(2) Apocalypse, v, 11-13, vi, 10-12, xiv, 1-3.

(3) Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? (Luc xiii, 49.)

(4) Rom. ix, 3-5.

(5) A la suite du décret rendu par le Pape Clément XIII et du vœu que Marie Leczinska, reine de France, fit exprimer à l'assemblée générale du clergé de France. (Séance du 17 juillet 1765, présidée par Mgr de la Roche-Aymon, archevêque-duc de Reims.)

« La dévotion au Cœur de Jésus a pris naissance dans une des villes de notre diocèse. C'est donc un bien qui nous appartient à titre d'héritage transmis à notre piété par celle de nos pères. Nous avons eu la gloire d'en être en quelque sorte les auteurs; aspirons à celle d'en être les modèles; et à l'honneur d'en avoir tracé la leçon, joignons celui d'en donner l'exemple (1). »

Une décision solennelle de Sa Sainteté le Pape Pie IX (1856) a étendu le culte du Cœur de Jésus à l'Église universelle (2). Néanmoins il n'a pas cessé de nous appartenir à un titre spécial, et ce n'est pas pour nous appauvrir que le reste de la chrétienté s'est enrichi (3).

Prêtres et fidèles du diocèse d'Autun, il y a donc pour nous une très particulière obligation de seconder les intentions divines qui ont présidé à la révélation du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de correspondre à la grâce qui nous a été faite d'avoir été choisis dans toute l'Église pour être comme les dépositaires et les gardiens de cet inappréciable trésor.

En quoi consiste précisément le culte rendu par l'Église au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Principaux aspects sous lesquels ce culte peut être envisagé. — Avant toutes choses, il importe que nous sachions d'une façon très exacte en quoi consiste ce don de Dieu dont un éminent théologien (4) a pu dire qu'il est comme la « clé » du mystère de l'Incarnation ; et un livre de lumière où sont écrits, « au dedans et au dehors, la connaissance et l'amour de Dieu (5). »

(1) Une copie de ce Mandement, publié à Autun le 19 septembre 1765, se conserve aux archives de la visitation de Paray-le-Monial.

(2) Le décret pontifical de 1856 fut rendu sur la demande collective des évêques de France réunis à Paris le 17 juin. Nous tenons à honneur de rappeler que l'initiative de la proposition fut prise par Mgr de Marguerye, évêque d'Autun. Ce fut le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui remit le *postulatum* au légat du Pape, S. Em. le cardinal Patrizzi, venu à Paris pour le baptême du Prince impérial.

(3) Un récent décret de Sa Sainteté le Pape Léon XIII a élevé au rite double de 1re classe la fête du Sacré-Cœur. (Décret du 28 juin 1889.) Le diocèse d'Autun conserve de plus le privilège de célébrer l'octave de cette fête.

(4) Le cardinal Manning, *les Gloires du sacré Cœur*, pages 71 et suivantes de la traduction française.

(5) Et vidi, et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus

Or, l'Incarnation, ce n'est pas la transformation de la divinité dans la chair de l'homme, ni la conversion de cette chair en la divinité.

C'est, suivant la très exacte formule du symbole de saint Athanase, « l'assomption de la nature humaine en Dieu, » *Assumptio humanitatis in Deum.*

L'incarnation n'est pas non plus la confusion et le mélange de deux natures en une seule. C'est l'assomption de la nature humaine dans l'unité de la divine personne du Fils éternel de Dieu, lequel, en s'incarnant, a pris la nature de l'homme, c'est-à-dire une âme humaine comme la nôtre et un corps humain comme le nôtre, soumis à toutes les infirmités, hormis le péché. Par la vertu de cette unité de personne dans le Verbe fait chair, la vie de la nature humaine devient toute divine; et ainsi, « les yeux qui virent les hommes pendant que Jésus demeurait parmi eux étaient les yeux de Dieu ; les pieds et les mains qui furent cloués à la croix étaient les pieds et les mains de Dieu ; le sang qui fut répandu pour la rédemption du monde était le sang de Dieu ; et le cœur qui fut transpercé d'une lance sur la croix était le cœur de Dieu, — parce que dans l'humanité entière, prise par le Verbe, demeurait le Fils éternel de Dieu dans toute la plénitude de sa divinité (1). »

Il ne s'agit donc nullement, comme l'ont prétendu les jansénistes, dont la calomnieuse erreur a été condamnée par la bulle *Auctorem fidei* (2), de proposer à l'adoration des fidèles un cœur de chair séparé de l'humanité et de la divinité de Jésus-Christ ; ni non plus d'adorer ce cœur de chair comme sujet ou organe des sentiments de la douleur et de l'amour.

Ce n'est pas non plus au cœur de Jésus considéré métaphoriquement, c'est-à-dire comme étant une image purement abstraite et sans réalité extérieure de l'amour de Jésus-Christ pour nous, que l'Eglise nous demande d'offrir nos hommages.

liber ; et expandit illum coram me, qui erat scriptus intus et foris ; et scriptæ erant in eo lamentationes et carmen, et væ. (Ezech. II, 9.)

Quelques lignes plus bas, le Seigneur ordonne au prophète de se nourrir de ce livre: *Aperui os meum et cibavit me volumine illo.* (Id. IV, 1, 2.)

(1) In ipso Jesu Christo inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. (Col. II, 9.) Les lignes entre guillemets sont empruntées à l'ouvrage du cardinal Manning.

(2) Fideles Cor Jesu adorant ut est Cor Jesu, Cor nempe personæ Verbi, cui inseparabiliter unitum est. (Bulle *Auctorem fidei*. Prop. 63.)

Au résumé, le culte théologique et liturgique du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ comprend les éléments suivants :

Avant tout, l'amour infini du Verbe incarné qui en est comme la substance, ainsi que s'exprime le pape Pie VI (1).

Puis, un objet matériel et sensible, à savoir le cœur de chair, mais considéré comme faisant partie de l'humanité vivante de Jésus-Christ, par conséquent uni tout à la fois à son âme humaine et à sa divinité.

Enfin, ce même Cœur, pris pour symbole des affections de l'âme de Jésus-Christ et des sentiments du Verbe de Dieu.

Le P. Croiset, qui avait vu la Bienheureuse et conversé avec elle, résumait très bien ces données de la théologie qui découlent directement du dogme de l'Incarnation, lorsque, dans son livre publié en 1691, il disait : « L'objet et le motif principal de cette dévotion est l'amour immense que Jésus-Christ a pour les hommes. Mais parce que nous avons toujours besoin, dans l'exercice des dévotions même les plus spirituelles, de certains objets matériels et sensibles qui nous frappent davantage, nous en renouvellent le souvenir et nous en facilitent la pratique, on a choisi le sacré Cœur de Jésus (le cœur faisant partie de son humanité vivante et uni à la divinité) comme l'objet sensible le plus digne de nos respects (2). »

Avec une prudence véritablement inspirée par l'Esprit-Saint, l'Église n'a pas voulu se prononcer sur la question de savoir si le cœur est physiologiquement l'organe de l'amour. Mais n'est-ce pas une vérité d'expérience, confirmée par le témoignage de tous les idiomes et de toutes les littératures, que le cœur subit l'influence de certaines émotions douces ou pénibles dont l'âme est le principe et le cerveau le premier moteur? Suivant la nature de ces émotions d'ordre tout moral, comme la crainte, le désir, la joie, l'affliction, le cœur se resserre ou se dilate; ses mouvements deviennent plus lents ou plus accélérés. Il est donc vraiment, suivant l'expression d'un des maîtres les plus illustres de la science, « un instrument qui concourt à l'expression de nos sentiments (3). »

(1) Substantia illius devotionis ab omni certe superstitiosa materialitate immunis, revera spectat ut symbolica cordis imagine immensam caritatem effusumque amorem divini Redemptoris nostri meditemur atque veneremur. (Epist. ad Scip. de Ricci, 29 Juin 1871.)

(2) *La Dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, pages 3, 4, 5.

(3) Claude Bernard, conférence sur le cœur, cité par M. l'abbé Riche,

Ainsi, l'on ne saurait mettre en doute que le Cœur de Notre-Seigneur n'ait ressenti, même physiquement, le contre-coup des sentiments qu'il exprimait, soit lorsqu'il pleurait sur Lazare mort et sur Jérusalem endurcie ; soit lorsqu'il manifestait son ardent désir de manger avec ses disciples la pâque dans laquelle il devait préluder à son sacrifice et instituer le vivant et perpétuel mémorial de son amour dans la sainte Eucharistie.

Ajoutons encore que si le sang ne se forme pas au cœur, c'est cependant la fonction spéciale du cœur de le renvoyer, rajeuni et renouvelé par son contact avec l'air, à toutes les parties de l'organisme. Le cœur est donc vraiment le foyer où s'alimente sans cesse la vie et c'est du cœur de Jésus que partit ce sang dont l'effusion sur la croix opéra le salut de l'humanité.

Que si l'on demandait en quoi le culte du Cœur de Jésus-Christ diffère du culte du Très Saint Sacrement, nous répondrions avec le théologien Tetami, cité avec éloge dans une séance de la Sacrée Congrégation des Rites : « La fête du Saint Sacrement s'attache à la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, et la fête du Sacré Cœur s'attache au mystère de l'amour de Notre-Seigneur montré symboliquement par le cœur matériel lui-même (1). » On pourrait encore ajouter que la fête du Sacré Cœur comprend parmi ses éléments divinement révélés des pratiques dont le but est de compenser les outrages faits à Jésus-Christ dans le sacrement de son amour (2).

L'objet principal du culte du Sacré-Cœur est donc l'amour infini de Jésus ; l'objet matériel est son cœur de chair, et l'objet formel, comme parlent les théologiens, est le symbole d'amour qui est présenté par ce même cœur, vivant et substantiellement uni à la personne du Verbe incarné.

dans ses très intéressantes études sur les fonctions cardiaques et les merveilles du cœur. Un autre illustre naturaliste a dit : « Toute impression, toute sensation un peu vive retentit sur le cœur dont elle change et le rhythme et l'énergie contractile. » (Magendie.)

(1) Cité dans le précieux recueil du docteur Nicolas Nilles, professeur de droit canon à l'Université d'Inspruck. (De rationibus festorum sacratissimi Cordis Jesu et purissimi Cordis Mariæ.) Inspruck, 1875, p. 433.

(2) Voir le P. de Galliffet, l. I, ch. v., et le livre très substantiel et précis de M. l'abbé Thomas, docteur de Sorbonne, actuellement curé de Notre-Dame de Dijon, *la Théorie de la dévotion au sacré Cœur de Jésus*, ch. I, p. 188 et suivantes.

Ajoutons que l'étude des révélations faites à la Bienheureuse met très bien en relief les deux principaux motifs pour lesquels Notre-Seigneur a demandé que son Cœur fût honoré par un culte public.

Il a réclamé de Marguerite-Marie, et il l'a chargée de réclamer pour ce Cœur un tribut de reconnaissance et un tribut de réparation ; de *reconnaissance*, à cause des témoignages d'insigne charité que son Cœur exprime et symbolise d'une manière admirable; de *réparation*, parce qu'un trop grand nombre de chrétiens ne répondent que par une coupable ingratitude aux principaux bienfaits dont le Cœur de Jésus est le mémorial toujours vivant, à savoir l'Incarnation du Fils de Dieu les souffrances qu'il a endurées depuis sa naissance jusqu'à sa passion et à sa mort cruelle sur la croix, et enfin le don qu'il nous a fait de tout lui-même, corps et âme, humanité et divinité, dans l'ineffable sacrement de l'Eucharistie (1).

C'est bien à tous ces titres que notre divin Sauveur a réclamé de Marguerite-Marie et, par elle, de tous les chrétiens, des réparations et des actions de grâces. Les unes intéressent seulement la dévotion privée et consistent principalement dans la communion des premiers vendredis de chaque mois et dans la pratique de l'heure sainte durant la nuit du jeudi au vendredi. Les autres doivent être l'expression publique de la foi reconnaissante et compatissante de l'Eglise à laquelle Notre-Seigneur a fait demander, par la Visitandine de Paray, l'établissement d'une solennité spéciale dont il a lui-même fixé la célébration au lendemain de l'octave de la fête du très Saint-Sacrement.

Fidèlement répétées par celle qui les avait entendues dans le secret de ses extases et de ses mystérieux colloques avec son divin Maître, ces prescriptions sont entrées dans l'économie officielle de la liturgie et dans les habitudes de la piété catholique, et, depuis deux siècles, un très grand nombre d'âmes ont donné satisfaction aux désirs exprimés par Notre-Seigneur.

(1) « La fête du Sacré-Cœur n'a point pour objet un mystère particulier dont les jours solennels établis par l'Église n'aient pas fait mémoire; cette fête est le résumé des autres où l'on célèbre divers mystères et l'on honore la mémoire de cette immense charité par laquelle le Verbe s'est fait chair pour notre rédemption et notre salut, a institué le sacrement de l'autel, a porté nos péchés et s'est offert en mourant sur la croix à Dieu son père comme victime et sacrifice. » (Décret de la sacrée Congrégation des Rites de 1821. Gardellini, *Decreta*, n° 4,449.)

Progrès de la dévotion privée et commencement du culte public. — Réponse à l'accusation d'innovation formulée contre lui. — Déjà même, nous l'avons dit, avant d'avoir terminé sa course terrestre, la confidente des révélations du Sauveur avait eu la consolation ineffable de voir les commencements de la dévotion dont l'apostolat lui avait été confié. La correspondance de ses dernières années donne à cet égard les témoignages les plus décisifs et les plus consolants.

La mère Greyfié qui, pendant le temps de sa supériorité à Paray, semblait n'avoir jamais accueilli qu'avec défiance les révélations dont Marguerite-Marie lui apportait humblement les confidences, se fit la propagatrice très zélée du culte du Sacré Cœur dans le monastère de Semur-en-Auxois, qu'elle avait été appelée à gouverner.

La Mère de Saumaise agissait de même à Dijon, et une religieuse de ce monastère, la Sœur Madeleine Joly, composait un livre dont elle soumettait le manuscrit à Marguerite-Marie dans le courant de l'année 1686 (1). Déjà même, la Visitation de Dijon prenait l'initiative d'adresser une demande au Saint-Siège pour solliciter l'approbation d'une messe et d'un office propres en l'honneur du Cœur de Jésus.

A Lyon, à Marseille, dans le courant de l'année 1689, grâce au zèle des RR. PP. Jésuites, dignes émules des Pères de la Colombière et Croizet, les pratiques de piété et particulièrement les communions des premiers vendredis du mois se multipliaient comme « par miracle » (2).

La supérieure du premier monastère de la Visitation de Lyon, la Mère Marie-Eléonore d'Apchon de Poncins, qui avait coopéré à la fondation de la communauté de Varsovie, envoyait en Pologne, où il devenait une semence féconde, le petit livre du Père Croizet dont on devait bientôt donner une traduction italienne.

La solennité publique, il est vrai, a été plus longue à établir. Ces lenteurs prouvent avec quelle sagesse et quelle maturité l'Église procède en ces matières délicates, et de quelles sévères précautions elle s'entoure pour ne pas donner crédit à de prétendues visions qui n'auraient rien de commun avec les manifestations authentiques de l'Esprit de Dieu. Cette conduite si

(1) L'année suivante (1687), la supérieure de Moulins, la Mère Louise-Henriette de Soudeilles, faisait imprimer dans cette ville le livre de la Sœur Joly.

(2) Lettre de la Bienheureuse du 22 octobre 1689.

prudente de l'Église enlève toute excuse à ceux qui lui reprochent trop aisément des pratiques inconnues de l'antiquité chrétienne.

Il n'y a guère eu de siècles où le grief d'innovation téméraire n'ait été formulé contre l'Église. Selon les ariens, c'était innover que d'introduire dans le symbole de Nicée la formule qui devait confondre leur sacrilège négation de la divinité du Verbe. Nestorius ne tenait pas un autre langage quand les Pères du concile d'Éphèse décernaient à Marie le titre de « Mère de Dieu » ; et chaque fois que, soit pour réfuter victorieusement l'erreur, soit pour obéir aux inspirations venues d'en haut, l'Église a déterminé d'une façon plus précise telle vérité de foi, ou déduit telle conséquence pratique des dogmes renfermés dans le dépôt de la Révélation primitive, elle s'est vue poursuivie par les mêmes accusations.

Tels ont été le langage et l'attitude, au dix-huitième siècle, des jansénistes, dans leur lutte acharnée contre le culte du Sacré Cœur ; en 1854, des opposants à la définition de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge ; en 1870, des vieux-catholiques refusant d'accepter le concile du Vatican et de souscrire à la proclamation de l'infaillibilité doctrinale du Pontife romain.

Il ne sera pas inutile de montrer, au moins d'une façon sommaire, comment certaines nouveautés introduites dans le culte ou dans les manifestations de la piété catholique ne sont, si l'on veut bien les comprendre, que des applications logiques des vérités les plus anciennes et des dogmes primitifs et essentiels de la foi.

L'Église, en effet, n'est pas un mécanisme inerte auquel le mouvement ne puisse être communiqué que par l'action d'une force extérieure. Saint Paul nous l'apprend (1) : elle est un organisme destiné à grandir sous l'influence de l'Esprit-Saint qui est son âme et du Verbe incarné son chef, lequel transmet à toutes les parties de son corps mystique la vie surnaturelle et une incessante fécondité (2).

Il résulte de là que, sans rien changer aux principes immuables de sa constitution, elle ne demeure pas immobile et empri-

(1) Augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate. (Eph. IX, 16.)

(2) Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. (Joann. X, 10.)

sonnée dans des barrières infranchissables. Tout au contraire, elle a reçu de son fondateur une admirable aptitude à se mouvoir et à se développer. D'une part, elle reste identique à elle-même, car les principes sur lesquels elle est fondée sont inébranlables comme la parole de Dieu, dans laquelle il n'y a pas le *oui* et le *non* (1). D'autre part, suivant la parole célèbre de saint Vincent de Lérins, elle obéit à la loi d'un progrès continuel, ce qui lui permet de se proportionner aux nécessités toujours nouvelles des âmes et des sociétés humaines. Mais, comme l'explique admirablement ce grand docteur, ce progrès n'est pas le changement, c'est une évolution et non une révolution (2).

Si la requête envoyée à Rome en 1687 par la Visitation de Dijon avait pu paraître prématurée (3), il n'en est pas moins vrai que le pape Innocent XII adressait sept ans plus tard à ce même monastère un Bref accordant pour la fête du Sacré-Cœur des indulgences étendues à l'ordre tout entier.

En cette même année 1693 était instituée, avec l'approbation de l'Ordinaire, dans l'église de la Visitation de Paray une « confrérie de l'adoration du Sacré-Cœur de Jésus (4). »

Déjà d'ailleurs, avec l'assentiment du Saint-Siège, un certain nombre de diocèses avaient adopté la célébration d'une fête en l'honneur du Cœur sacré de Jésus. Toutefois, ce fut seulement

(1). II Cor., I, 19.

(2) Nullusne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur religionis? Habeatur plane et maximus... Ita tamen ut vere profectus sit ille fidei non permutatio... Dogma christianæ religionis, dilatetur tempore, sublimetur ætate, incorruptum tamen illibatumque permaneat. (*S. Vinc. Lirin. Commonitorium*, c. 23.) Voir sur cette importante question du progrès doctrinal, dans sa conciliation avec l'immutabilité du dogme, le beau livre écrit par le cardinal Newman pour exposer les motifs de son retour à l'Eglise catholique. (*Histoire du développement de la doctrine chrétienne.*) Au moment où ces pages s'impriment, nous apprenons la mort du grand serviteur de la vérité, rappelé à Dieu dans le cours de sa 90e année, le 12 août 1890.

(3) Cette démarche est attestée par les annales du monastère de Dijon (p. 145), et par plusieurs lettres de la Bienheureuse. (Lettres 57e, 60e et 88e, *Vie et Œuvres*, II, 146, 154, 212.) Les religieuses priaient le cardinal Cibo d'obtenir du Saint-Père l'institution de la fête et du culte du Sacré-Cœur dans l'Eglise universelle.

(4) On conserve encore aux archives du monastère quelques feuilles du registre sur lequel furent inscrits les confrères, avec indication du jour et de l'heure qu'ils avaient choisis pour l'adoration. (M. l'abbé Cucherat, *Histoire populaire de la bienheureuse Marguerite-Marie*, 4e édition, p. 200.)

en 1765 que l'autorité suprême de l'Eglise jugea à propos de donner une sanction liturgique aux vœux qui lui étaient exprimés par plusieurs nations catholiques, mais spécialement par la Pologne (1) et par la France.

(*A suivre.*) MGR PERRAUD.

L'ÉGLISE AU BRÉSIL

Protestation de l'épiscopat brésilien.

Voici, traduite du portugais, la protestation de l'épiscopat brésilien adressée au chef du gouvernement provisoire et dont nous avons publié une analyse télégraphique lors de sa publication :

Monsieur le maréchal,

Les évêques brésiliens, représentés par la députation que vous voyez ici, ont l'honneur de s'approcher de Votre Excellence, pour lui manifester l'immense épouvante et la profonde tristesse qui ont assailli leurs âmes à la lecture, dans les feuilles publiques, du projet de constitution nationale, promulgué par décret du gouvernement provisoire pour être soumis à la sanction du Congrès fédéral, qui doit se réunir le 15 novembre prochain.

Sous la funeste influence de doctrines radicalement opposées à nos croyances religieuses, non seulement les droits et les traditions trois fois séculaires de cette nation catholique ont été là laissés à la marge, dans le mépris le plus absolu, mais des points essentiels de foi et de la discipline de notre religion ont été positivement attaqués et pris pour but de la guerre la plus injuste.

Chefs et guides spirituels du peuple brésilien, ayant sous notre garde le principe supérieur, l'intérêt suprême et permanent dont dépendent l'honneur et la dignité humaine, la sainte liberté des âmes, nous accomplissons un impérieux devoir, en élevant devant Votre Excellence, monsieur le maréchal, devant la nation qui nous écoute, des voix émues et respectueuses pour réclamer et protester contre cette oppression des consciences absolument inadmissible dans un pays chrétien et libre. Et nous sommes d'autant plus incités à faire cette démarche que, pour le moment,

(1) La requête des évêques de Pologne avait été présentée en 1764 par le cardinal Albani, protecteur du royaume de Pologne auprès du Saint-Siège.

dans ce qui concerne le bien de l'ordre public, tout obéit au bon plaisir de Votre Excellence et tout dépend de votre volonté exclusive, Votre Excellence étant ainsi devant l'histoire, devant la conscience et devant Dieu, le principal responsable des maux immenses et profonds que causeront indubitablement à la religion ces clauses constitutionnelles, si peu en harmonie avec les principes de pleine liberté promise et garantie à tous les citoyens par la naissante république.

Que Votre Excellence, monsieur le maréchal, daigne donc écouter avec bienveillance la parole que lui adresse l'épiscopat, confiant dans votre droiture et dans la justice de notre propre cause. Nous vous affirmons, sans crainte d'un démenti, qu'aucune autre ne parviendra à vos oreilles, ni plus loyale, ni plus désintéressée, ni plus respectueuse.

Notre parole ne peut inspirer aucune défiance au gouvernement que vous avez l'insigne honneur de présider.

Dans un document public et solennel, l'épiscopat brésilien a parlé aux fidèles soumis à son autorité pastorale, et ses conseils ont tous été des conseils de paix et d'espérance. Nous avons porté aussi loin que possible les sentiments de bienveillance de notre cœur. Confessons-le : bien sinistres étaient les appréhensions qui nous obsédaient l'esprit ; mais nous nous sommes efforcés de les dissiper et, à la vue *d'assurances réitérées*, données à l'un de nos vénérables collègues, qu'*on ne mettrait rien dans la nouvelle Constitution qui pût toucher à la liberté de l'Eglise*, *qu'on la lui donnerait aussi ample qu'aux Etats-Unis*, nous en étions venus à nourrir quelques généreuses illusions.

Il nous semblait, en effet, impossible qu'un régime qui s'annonçait à la nation comme plein de respect pour tous les droits, se proposant de réaliser toutes ses plus nobles et plus légitimes aspirations, osât opprimer d'une main de fer la conscience catholique, se mettant dans un formel antagonisme avec les sentiments de cette même nation, qui toujours se fit gloire de son adhésion au catholicisme.

Hélas ! comme la désillusion a été rapide !

Monsieur le maréchal, ce n'est pas notre intention, et il ne nous paraît pas nécessaire de fixer votre intelligente attention sur les funestes principes qui prévalent dans la hâtive rédaction de ce document très grave, sur lequel doit se fonder tout le nouvel édifice politique et social de notre chère patrie.

Dans la pastorale collective que nous avons adressée au clergé

et aux fidèles de l'Eglise brésilienne, nous avons arboré bien haut la bannière catholique; nous avons flétri avec énergie, il est vrai, mais aussi avec un calme plein de dignité, la criante injustice faite à l'Eglise catholique, exclue ignominieusement de *toute relation officielle avec l'Etat*, bannie des écoles, des collèges, de tous les établissements du gouvernement, et spoliée de la dotation que le Trésor lui devait pour l'entretien et les solennités du culte.

Nous avons démasqué, par une très exacte exposition de principes, la fausseté du sinistre système qui, sous prétexte de *liberté de conscience*, ouvre les portes à tous les cultes, mettant sur le même pied la vérité et l'erreur, et plaçant dans la même catégorie la religion très sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, et les tristes sectes engendrées par l'orgueil et les passions des hommes insensés.

Nous avons enfin repoussé ce qu'on appelle *mariage civil*, par lequel on prétend légitimer entre chrétiens sans la bénédiction de Dieu, sans l'action de la grâce, l'union de l'homme et de la femme, union qui, hors du sacrement de mariage, a si souvent été anathématisée par le Saint-Siège comme un honteux et funeste concubinage, dont doivent s'abstenir avec horreur tous les chrétiens.

Bien que nous ne fussions pas surpris de voir de tels principes dissolvants de la société et de la famille chrétienne consignés dans des décrets dictatoriaux de la République naissante, cependant, malgré les adoucissements qu'on y adjoignit, malgré *les promesses qu'on nous fit*, nous n'en avons pas moins ressenti une amère douleur, en voyant les triomphes obtenus par l'*impie positivisme*, qui *rejeta la Croix de notre drapeau* pour y substituer sa triste devise et son absurde symbolisme.

Mais maintenant, monsieur le maréchal, maintenant que nous voyons ces décrets lacérés dans tout ce qu'ils avaient de tant soit peu favorable à l'Église ; maintenant que nous voyons sans effet toutes les promesses, notre esprit se trouble, vous devez le comprendre, et nous sommes sous le coup d'un abattement et d'une tristesse qu'il nous est impossible d'exprimer. Nous constatons, en effet, que la secte tente les derniers efforts pour consacrer, même dans la loi fondamentale et jusque dans la constitution d'une nation catholique, la tendance fatale *qui veut réduire à rien au sein de la société civile*, selon l'expression du Saint-Père Léon XIII, *l'enseignement et l'autorité de*

l'Église, exclure des lois et de l'administration publique la très salutaire influence de la religion, et constituer l'État tout entier hors des institutions et des préceptes de l'Église.

L'exclusion absolue de Dieu dans notre pacte constitutionnel est un fait unique, un fait nouveau, que l'on n'a jamais vu dans tout le développement historique de l'humanité, un fait qui ne se rencontre en aucune nation du globe, quelque forme de gouvernement qu'elles aient adoptée, monarchique ou républicaine. Ce que tel ou tel utopiste osa à peine formuler du haut d'une chaire universitaire, comme pure spéculation ou aspiration du radicalisme le plus exalté, réduit jusqu'à présent à l'impuissance par l'élévation d'un sens religieux du genre humain, tant en Europe qu'en Amérique, voilà ce qu'on a osé introduire dans le pacte constitutionnel d'un pays catholique comme le nôtre ! Le Brésil sera donc, depuis l'origine des sociétés humaines, l'unique agrégation politique qui sera constituée sans Dieu ! « *Aucun culte ou église*, dit la Constitution, *n'aura de relations de dépendance ou d'alliance avec le gouvernement de l'Union ou avec celui de ses États !* » En d'autres termes, ni la République, ni les Etats qui la composent ne sont plus soumis à la loi du Créateur ; ils ne reconnaissent, ils n'admettent aucun culte ; ils repoussent loin d'eux, dans la vaste sphère où peut s'étendre leur action, toute religion, toute soumission à la divinité !

Qui ne voit, monsieur le maréchal, combien cette exclusion est outrageante pour les croyances religieuses des citoyens brésiliens ? Qui ne voit que cette exclusion malveillante les obligera toujours à regarder avec tristesse et horreur cette charte qui, rédigée d'une autre manière, serait respectée de tous comme garantie de liberté ?

Pour le bien même de notre chère patrie, pour sauver et assurer l'ordre, la paix, l'avenir de la société, nous nous verrons donc contraints à travailler sans relâche, sur tout terrain légal, pour obtenir la dérogation de cet acte fondamental, souillé de la tache de l'athéisme.

En attendant, comme évêques et comme citoyens, nous élevons jusqu'au pouvoir suprême, non contre la République mais contre cet athéisme légal, nos protestations, satisfaisant ainsi à la conscience publique outragée.

Nous réclamons aussi, monsieur le maréchal, *contre l'odieuse loi d'exception fulminée contre le clergé national* que la Cons-

titution par la plus criante injustice, dépouille d'un droit reconnu à tout citoyen ! De quel crime, en effet, s'est rendu coupable le clergé du Brésil, pour être ainsi frappé d'incapacité légale pour la noble mission de représenter ses concitoyens dans les comices de la nation, où s'agitent tant de graves questions d'intérêt public et social, et où il pourrait, étant comme il est plus en contact avec le peuple, apporter son contingent des plus brillantes lumières, comme le fit dom Romuald et tant d'autres.

La république n'est-elle donc pas la forme de gouvernement qui donne indistinctement à tous les citoyens accès aux plus hautes charges de l'Etat, ne tenant compte que du mérite personnel de chacun ? Pourquoi donc la Constitution de la république brésilienne jette-t-elle le mépris et le dédain sur toute une classe de citoyens respectables qui, ayant à exercer dans la société un ministère auguste et très saint, si nécessaire au bien de cette société, est entourée par tous les peuples civilisés de considération et de respect ? Ce n'est qu'au Brésil, Monsieur le maréchal, que l'on trouve convenable et digne de mettre les membres du clergé national sur le même rang que les ignares, les repris de justice, les bannis, les aliénés, et de nous réduire à la condition dégradante de *parias* dans notre propre patrie !

Quelle injustice et quelle ignominie !

Nous réclamons aussi, Monsieur le maréchal, *contre l'expulsion préméditée de la Compagnie de Jésus*. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler l'histoire glorieuse de cette illustre Compagnie, ni même d'énumérer la longue série des éclatants services que, dès les temps coloniaux, elle a rendus au Brésil. Dire que les Jésuites furent les principaux et les plus intelligents pionniers de notre civilisation nationale, c'est alléguer un lieu commun déjà bien suranné. Quel zèle vraiment apostolique déployèrent ces vénérables prêtres dans la conversion de nos indigènes et pour établir leurs Réductions ? Quelles luttes acharnées ils eurent à soutenir pour leur assurer la jouissance de leur liberté ! Quelle activité infatigable ne montrèrent-ils pas pour promouvoir le progrès matériel, littéraire et scientifique de cet immense pays ! Ah ! s'il n'y avait pas eu l'explosion de cette haine infernale qui éclata sur la Compagnie de Jésus dans la seconde moitié du siècle passé, on ne rencontrerait plus aujourd'hui dans nos forêts un seul Indien qui ne s'assît fraternellement avec nous au banquet de la civilisation chrétienne.

Quand donc paraissait assoupie ou éteinte cette haine née de

causes inavouables, et enregistrée par l'histoire à la honte de ceux qui la nourrissaient, la bien méritante Compagnie oublia ses griefs et vint ici, à l'ombre de la liberté et de la paix, continuer la chaîne de ses insignes bienfaits, que la violence de la politique impie de Pombal et de ses perfides sectaires l'avait obligée à interrompre. Ces hommes de Dieu et de l'humanité, suivant l'exemple de leurs illustres prédécesseurs, qui laissèrent tant de traces lumineuses dans leurs labeurs au Brésil, travaillent pacifiquement au milieu de nous pour le bien des âmes, et il n'y a personne qui n'ait vu à l'œuvre leur zèle et leur dévouement.

Ils ont des ennemis, oui, comme en ont tous les grands hommes et toutes les grandes institutions. Mais que l'on examine soigneusement leur vie, et que l'on découvre un seul acte qui puisse les discréditer et les rendre indignes de notre hospitalité! Rio-Grand do Sul, Santa-Catharina, le Parada, Santa-Paolo, Rio-de-Janeiro, les voient de près et sont témoins des travaux de ces prêtres distingués. Les magnifiques établissements d'instruction fondés par eux à San-Leopoldo, à Ilié, à Nova-Friburgo, honorent le pays. Fréquentés par les fils de nos plus importantes familles, ces foyers d'instruction scientifique et littéraire ont attiré l'attention publique, et un grand nombre de personnes de premier mérite se plaisent à reconnaître les vertus exceptionnelles qui distinguent ces illustres prêtres, et leur consacrent la plus sincère et la plus cordiale sympathie.

Si Votre Excellence, Monsieur le maréchal, veut un témoignage à l'abri de tout soupçon, vous pouvez le trouver bien près de vous. Veuillez interroger l'un de vos ministres, qui a confié à ces respectables prêtres *un morceau de son âme*, comme il a lui-même coutume de désigner ses enfants. Sous les instigations de la droiture et de la justice, il ne sera pas capable d'étouffer la voix de la vérité. Interrogez-le, et il vous dira la confiance que les pères de famille accordent à ces infatigables et dévoués éducateurs de la jeunesse, et les innombrables services qu'ils rendent encore aujourd'hui au Brésil. N'aurons-nous pas alors le droit de demander aux persécuteurs de la bien méritante Compagnie : Pour lequel de ces bienfaits voulez-vous l'expulser de notre pays? Ingratitude!

Nous réclamons, Monsieur le maréchal, *contre la défense d'établir des ordres religieux au Brésil.*

Dans un régime de pleine liberté, comme celui que l'on pré-

tend avoir inauguré le 15 novembre, une pareille clause greffée, à la dernière heure, sur la Constitution ne se comprend pas.

Si la voix de la conscience et celle de Dieu disent à un chrétien que, dans les conditions où il se trouve, et pour des motifs tout particuliers de son domaine interne, il ne peut opérer le salut éternel de son âme — grand but de notre vie temporelle! — qu'en se consacrant à Dieu par la pratique des conseils évangéliques, dans l'un de ces sublimes vœux monastiques sortis du cœur d'un saint et approuvés par l'Eglise, et si l'on vient alors entraver les aspirations de sa vocation religieuse, n'est-ce pas là mettre cette pauvre âme à la torture et attenter à la liberté de sa conscience?

Si une jeune fille veut se précipiter dans l'abîme de la prostitution, la police de la République ouvre respectueusement ses rangs et la laisse passer, disant: « Elle est dans son droit, elle est libre d'ordonner sa vie comme bon lui semble! » Mais si elle dirige ses pas vers un pieux asile, pour y vivre dans la chasteté avec de saintes amies, s'occupant ensemble à des œuvres de religion et de charité, ayant pour unique famille la grande famille des malheureux: « Halte-là! lui dit la police, vous n'avez pas la permission, c'est défendu par la Constitution de la République! »

Tel est donc le droit, telle est la justice, telle est la liberté, tel est le respect de la conscience, dont les ennemis des ordres religieux se vantent et dont ils font étalage, eux qui ne cherchent qu'à abolir dans le monde la pratique de la perfection chrétienne! C'est une mutilation de l'Evangile! « La pauvreté volontaire, la chasteté perpétuelle, l'obéissance entière, » que ce code sacré conseille aux âmes supérieures, sont comme un triple et puissant levier de l'ordre moral, pour élever l'homme au-dessus de lui-même et le faire planer dans une région sereine, hors de l'influence des passions. La suppression des ordres religieux, mettant obstacle à la plus prompte ascension des âmes au sommet de la perfection chrétienne, rabaisse donc le niveau de la moralité commune, qui a son principal stimulant dans cet héroïsme.

Les ordres religieux ont toujours été, en effet, les moyens les plus efficaces pour entretenir parmi le peuple, des sentiments de foi et de piété, et pour fournir à l'Eglise une milice dévouée qui, sans préoccupations mondaines, se consacre au salut des âmes dans les missions et dans d'autres ministères de la vie apostolique.

Et puisque nous touchons à ce point, monsieur le maréchal, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner l'étonnement où nous nous trouvons en voyant qu'après avoir accordé à toutes les confessions dissidentes le droit de propriété dans toute sa plénitude, on veuille cependant restreindre celui de l'Eglise catholique, maintenant cette funeste législation de main-morte qui, dans les circonstances actuelles, n'atteint que les institutions catholiques, menacées ainsi de la spoliation de leurs biens, de ces biens légués par la piété des fidèles et destinés à des œuvres pies. Mais à ce sujet nous voulons nous livrer entièrement à l'espérance qui se réveille en nous au souvenir de la belle parole de Votre Excellence à l'un des membres de l'épiscopat brésilien : « On ne touchera même pas à une pierre des biens des ordres religieux. »

Nous réclamons, monsieur le maréchal, « contre l'exclusion de toute instruction religieuse dans les écoles publiques. » Il est pénible pour nos cœurs d'évêques, de voir que la loi civile oblige des professeurs catholiques à taire devant leurs élèves le saint nom de Dieu, et leur impose le triste devoir de ne plus parler des sublimes et touchants enseignements de notre foi, si propres par leur nature à imprimer dans des tendres âmes les principes éternels du bien, et à exciter en elles le sentiment de tout ce qui est juste, beau, noble, élevé et saint. Ce n'est pas sans la plus vive horreur que retentit dans les profondeurs de notre âme l'anathème évangélique fulminé contre ceux qui scandalisent les petits enfants ! Quelle plus grande pierre de scandale que l'irréligion dans l'école ! Que l'on élève dans l'athéisme la génération qui grandit à nos côtés, et bientôt, sous nos yeux attristés, apparaîtront étiolés par le vice ces cœurs juvéniles, dans lesquels la religion et la patrie plaçaient leurs plus flatteuses espérances.

Quelles terribles malédictions tomberont sur notre cher Brésil, s'il se rend coupable d'un si énorme crime ! La perspective de l'avenir qui nous attend, avec une pareille méthode d'éducation qui supprime par la base tout élément de moralité remplit d'inquiétude les cœurs des pères de famille vraiment dignes d'un si beau nom. Que sera-t-il, d'ici à quelques années, de cette noble et généreuse nation, quand les funestes doctrines de l'athéisme, qui circulent librement de toute part et sont obligatoires dans les écoles publiques, auront produit parmi nous les déplorables fruits de dissolution et d'immoralité que l'expérience d'autres pays a déjà tristement manifestés ?

Et nos soldats, monsieur le maréchal?... Sans le moindre enseignement religieux!... Pensez-y!

Nous réclamons enfin et nous protestons « contre la clause constitutionnelle qui oblige, pour le mariage, à observer toutes les rubriques de l'état civil avant la cérémonie religieuse, » et contre la menace de peines à infliger aux curés qui procèderaient à l'acte religieux avant la formalité civile.

Monsieur le maréchal, le mariage est un des sept sacrements de l'Eglise institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification des âmes. C'est aux prêtres qu'il appartient par droit divin de les administrer aux fidèles. Dès que ceux-ci se trouvent dans les conditions requises par les saints canons pour recevoir les sacrements, le prêtre ne peut pas les leur refuser, et dans cette administration il ne dépend en rien du pouvoir civil, surtout quand ce pouvoir s'est séparé de toute confession religieuse. Si donc elle vient à prévaloir cette clause que nous attaquons, le Brésil, ce noble pays catholique, pourra voir avec stupeur ses évêques et ses prêtres mis en prison pour ce seul crime inouï de s'être acquittés de leur devoir en conférant les choses saintes aux fidèles, qui, usant de leur droit, les réclament du ministère sacerdotal. Comment! Par le décret du 7 janvier qui opéra la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous sommes exclus, en qualité de prêtres, de toutes les relations officielles avec les pouvoirs publics de la nation, de sorte que le gouvernement n'a plus à s'occuper de nous, sinon à titre de simples citoyens, et cependant, voici que le gouvernement menace de punir les prêtres qui se bornent à rester exclusivement dans l'ordre spirituel en administrant un sacrement de l'Eglise!

Ce n'est pas tout. Le gouvernement garantissait solennellement à toutes les confessions religieuses la pleine liberté de se gouverner conformément à leur dogme et à leur discipline, et cependant, se contredisant lui-même, il menace de peines les ministres du culte catholique qui exercent un acte sans effets civils, et par conséquent purement religieux. Le gouvernement lui-même, après avoir répudié le mariage religieux et l'avoir dépouillé de tout effet civil, condamne à de longs mois de prison le prêtre catholique qui se décide à faire ce qui, aux yeux du gouvernement, n'est qu'une pure « cérémonie » dont il ne fait aucun cas! C'est à ne pas y croire! Prêtres et évêques incarcérés pour le crime abominable d'avoir célébré une « cérémonie » religieuse du culte professé par le peuple brésilien!...

Cela suffit, monsieur le maréchal. L'épiscopat brésilien ne pouvait pas et ne devait pas oublier son devoir de réclamer. Nous en appelons à votre patriotisme et malgré les tristesses dont nous sommes saturés, nous osons espérer dans l'efficacité de votre intervention pour que l'on efface du projet de constitution fédérale les choses contraires au droit de l'Église, insérées là en dépit des nobles sentiments du catholique peuple brésilien, et pour lui faire le plus cruel affront!

Dépositaire d'un pouvoir exceptionnel, vous êtes compétent, nous le disons de nouveau, pour nous faire justice, et il est exclusivement entre vos mains d'empêcher la violation de nos droits.

Si cet espoir, comme tant d'autres encore une fois, hélas ! ne vient aboutir qu'à une triste et cruelle déception, nous verrons alors, le deuil dans le cœur, s'ouvrir pour le catholicisme au Brésil, sous un régime appelé démocratique et qui nous promettait la plus ample liberté, une ère de persécutions et de violences comme les chrétiens n'en ont pas eu à subir, même en Turquie! Là, sous le pouvoir despotique du sultan, si l'Eglise n'occupe pas la place d'honneur qui lui convient comme à la messagère de la vérité, à l'oracle divin, au porte-étendard de la véritable civilisation et du progrès, du moins est-elle libre, et elle ne demande pas autre chose; elle est libre dans son culte, libre dans son expansion, libre dans ses institutions. Les ordres religieux, dégagés des entraves oppressives du pouvoir civil, y fleurissent sous l'influence de l'épiscopat catholique; la Compagnie de Jésus y multiplie ses établissements, y entretient toute une université et exerce en pleine liberté son apostolat.

Non, ce n'est pas dans la Turquie musulmane que les fidèles auraient la douleur de voir les ministres de leur culte jetés en prison pour avoir célébré les actes et les cérémonies de la religion!

L'athéisme social nous menace. S'il parvient à s'implanter parmi nous, réalisant ses prétentions, alors, quand on cherchera une comparaison pour exprimer l'oppression de la liberté, on devra abandonner l'ancienne formule, déjà maintenant injuste et tombée en désuétude de : « Persécutés comme les chrétiens de Turquie! » Dorénavant, quand on voudra montrer la liberté foulée aux pieds, il faudra, à la honte de notre chère patrie, s'exprimer d'une autre façon et dire : « Comme les catholiques

du Brésil! » parce que c'est exclusivement sur eux que doivent peser les lois oppressives de la liberté religieuse promulguées dans la Constitution républicaine qui nous est offerte.

La persécution religieuse, monsieur le maréchal, vous ne l'ignorez pas, crée pour tout un pays une situation violente, et par cela anormale. Tel ne peut être l'idéal que doivent chercher pour notre patrie les hommes d'Etat appelés à vous aider dans l'œuvre grandiose de sa reconstruction politique et sociale.

Quoi qu'il advienne, si, ne voulant pas entendre nos patriotiques protestations, le gouvernement provisoire est résolu à s'engager dans les chemins tortueux d'une politique de violence, oui, sans doute, nous serons accablés de la plus poignante tristesse, parce que nous verrons l'avenir de notre patrie chargé des maux les plus affreux; mais nous ne succomberons pas sous le poids du découragement, parce que le découragement n'est pas chrétien et ne convient pas à la fermeté de notre caractère épiscopal.

Nous acceptons le défi comme les grands lutteurs de Dieu, les yeux au ciel, prêts à manier, dans les bons combats de la justice, les armes pacifiques de notre auguste ministère. « Nous aurons autour de nous deux millions de catholiques! »

Nous nous servirons énergiquement de tout moyen légal pour soutenir, sans faiblesse, les intérêts sacrés de la foi et de la liberté des âmes.

Jusque dans les fers et du fond de l'exil, au prix de notre propre vie, nous élèverons notre voix avec une apostolique intrépidité, pour défendre la sainte cause de la religion.

Nous ne tremblerons pas dans la lutte : l'avenir doit appartenir à la vérité; à la justice et à Dieu. Quand, au terme fixé par la divine Providence, se briseront avec fracas les institutions humaines qui, à une heure d'orgueil et de vertige, auront osé s'insurger contre l'œuvre de Dieu, le monde alors verra avec stupeur que l'Église seule a reçu du Ciel des promesses de vie et d'immortalité!

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de notre respectueuse considération.

Dieu garde Votre Excellence.

Rio-de-Janeiro, 6 août 1890.

† Antoine, archevêque de Bahia;
† Louis, archevêque de Chalcide, résignataire de Bahia;

† Jean, évêque de Diamantina;
† Pierre, évêque de Saint-Sébastien de Rio-de-Janeiro;
† Lin, évêque de San-Paulo;
† Antoine, évêque de Marianna;
† Antoine, évêque de Maranhao;
† Charles, évêque de Cuyaba;
† Claude, évêque de Rio-Grande do Sul;
† Joseph, évêque de Olinda;
† Joachim, évêque de Fortaleza;
† Jérome, évêque de Para;
† Joachim, évêque de Goyaz;
† Jean, évêque de Gerra, coadjuteur de Olinda;
† Manuel, évêque de Eucarpia, coadjuteur de Bahia;
† Silverio, évêque de Comaco, coadjuteur de Marianna.

UNE INNOVATION A SIGNALER

L'*Univers* du 4 octobre contient, sur le nouveau catéchisme d'Aix, illustré, l'article suivant que nous nous faisons un devoir et un bonheur de reproduire :

« La peinture, disait un concile demeuré célèbre dans l'histoire de l'enseignement chrétien, est le livre de ceux qui ne savent pas lire. »

Or, il y a bien des nuances dans la façon de ne pas savoir lire, et, que de gens, grands ou petits, lisent sans entendre ce qu'ils lisent!

C'est aux petits spécialement que Mgr l'archevêque d'Aix entreprend d'enseigner à lire dans le grand livre de nos saints dogmes, le seul qu'il importe de savoir lire, et le seul, hélas! dont une législation récente, sous prétexte de libéralisme, « interdit l'enseignement aux enfants chrétiens dans les écoles du gouvernement! »

Le vénéré métropolitain de Provence, bien connu par son zèle infatigable, ingénieux et vaillant au service de l'enfance chrétienne, préoccupé de voir trop de parents oublier « qu'ils doivent confier leurs enfants à des maîtres chrétiens qui leur

enseignent le catéchisme, » vient de prendre une initiative qui sera certainement suivie.

Avec le concours de l'œuvre de Saint-Paul, Mgr Gouthe-Soulard édite le *Catéchisme du diocèse d'Aix*, remanié et présenté dans un ordre qu'admireront les personnes qui ont pratiqué la catéchèse, avec les plus gracieux encadrements et l'illustration d'images bien faites pour *éclairer* ce texte déjà si parfait.

C'est un plaisir pour les yeux et une lumière pour l'âme que cette série de gravures d'une rare perfection de trait et d'expression où, sous forme d'allégories et d'allusions scripturaires, de portraits et de scènes historiques, revit tout l'enseignement des pages que l'enfant vient d'apprendre par cœur.

Tous les catéchistes et les instituteurs devinent le parti que l'explication orale peut tirer de cette mise en action de la lettre même du catéchisme.

Mgr l'archevêque d'Aix serait contristé, si nous louions davantage la part qui lui revient dans cette innovation. Mais il nous a paru que cette œuvre avait une portée plus étendue que celle d'une œuvre diocésaine, et nous l'avons voulu signaler, à ce titre, aux lecteurs de l'*Univers*.

Si nous ajoutons que, au catéchisme proprement dit, où rien n'est oublié, pas même le devoir des catholiques devant l'urne électorale, s'adjoignent des précis très bien faits d'histoire sainte, d'histoire évangélique, d'histoire de l'Eglise, avec, en appendice, toutes les prières usuelles, chemins de croix, rosaire, réponses de la messe et cantiques principaux, le tout accompagné d'une illustration appropriée, nous aurons achevé de démontrer la haute valeur de ce petit livre merveilleusement imprimé à Bar-le-Duc et revêtu d'une élégante couverture qui en fait le plus agréable des livres, comme il en est le plus utile.

Ant. Ricard, prélat.

Professeur honoraire à la Faculté de théologie d'Aix.

La *Semaine Catholique* de Toulouse consacre au nouveau catéchisme d'Aix un article dont voici le début :

Nous avons sous les yeux un exemplaire du nouveau *Catéchisme à l'usage du diocèse d'Aix*, imprimé à Bar-le-Duc, par ordre de Mgr l'Archevêque ; in-18 de 272 pages, contenant près de 264 vignettes explicatives.

Ce livre est un vrai petit chef-d'œuvre d'intelligence des besoins spirituels de l'enfance et de la jeunesse. Il était naturel

que Mgr Gouthe-Soulard ayant mérité d'être surnommé l'*Evêque des Ecoles*, acquît également le titre d'*Evêque du Catéchisme.*

Le nombre et la finesse expressive des illustrations rendra ce volume attrayant non seulement pour le premier âge, mais aussi pour les parents et les maîtres.

LE FISC ET LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Le *Matin* annonce que le ministre des finances déposerait un nouveau projet de loi tendant à rendre plus équitable, dans la pratique, à l'égard des congrégations religieuses, l'exécution des lois budgétaires de 1880 et 1884.

Les républicains auraient-ils honte eux-mêmes de leur œuvre de spoliation? Est-ce seulement d'aujourd'hui qu'ils s'aperçoivent que leurs nouvelles lois d'impôt ne sont que des lois de confiscation? Estiment-ils qu'il est prudent de prévenir par une mitigation législative, les jugements que les tribunaux ne peuvent manquer de rendre à l'encontre de lois qui arriveraient à faire payer un droit dix, vingt, trente fois plus élevé que le chiffre du capital de la succession sujette au droit d'accroissement.

Car, si la question de droit, comme nous l'avons dit, peut être considérée comme résolue à l'égard des congrégations religieuses d'hommes, en ce sens que la cour de cassation a décidé qu'elles devaient en principe, le droit d'accroissement, malgré le double emploi avec la taxe de mainmorte ; la question de fait n'est pas encore posée et elle donnera lieu à de multiples procès, où l'iniquité et l'illégitimité des lois de 1880 et 1884 apparaîtra.

Le *Journal de l'enregistrement et des domaines* a fait ressortir les conséquences monstrueuses du nouvel impôt établi avec une telle haine et une telle précipitation qu'on en a oublié les règles générales de l'enregistrement, qui en rendent la perception impossible. Rappelons, en effet, la note, déjà citée, du journal administratif en question, qui concerne l'institut des Frères des écoles chrétiennes.

Pour le plus grand nombre des bureaux, la déclaration à passer ne comprendra que des valeurs minimes qui ne dépasseront guère le chiffre de 1.000 fr. Si l'on divise ce chiffre par le nombre des membres (10,000 au moins) il en résulte que la mutation produite par chaque décès aura pour objet une valeur

imposable de 10 centimes, qui, par application du mode de liquidation prescrit par l'article 2 de la loi de 27 ventose an IX, se trouvera assujettie, à raison de 9 pour 100 sur 20 fr., à 1 fr. 80 en principal, soit 2 fr. 25 avec les décimes.

Cette perception, répétée dans 2.000 bureaux pour lesquels, nous le supposons, la valeur imposable ne dépassera pas 10 centimes, donnera un produit de 4.500 fr. pour une valeur de 200 fr. Acceptons l'hypothèse assez vraisemblable d'un décès par jour, et l'administration arrivera à percevoir chaque année, dans ses 2.000 bureaux, 4,500 fr. multipliés par 365 jours, soit 1.642.500 fr. pour une valeur de (200 fr. multipliés par 365 jours) 73.000 fr.

C'est devant ces conséquences absurdes, monstrueuses, que le gouvernement et le parti républicain croient peut-être prudent de reculer; car ils comprennent qu'aucun tribunal ne pourra juger, en fait, que la régie est fondée à réclamer un million six cent quarante-deux mille francs de droit pour une succession de 73.000 fr.

Le *Matin* pourrait donc avoir été bien informé en annonçant une mitigation des lois de 1880 et 1884. Notons que si le projet du ministre des finances donne quelque satisfaction aux congrégations religieuses d'hommes, il laissera subsister intacte la question de droit pour les communautés religieuses de femmes placées sous l'empire de la loi de 1825, et auxquelles ne peuvent être appliquées d'aucune manière les lois de finances de 1880 et 1884.

LA PERSÉCUTION FISCALE

M. Robert, ancien avoué et ancien receveur d'enregistrement, vient de publier une importante consultation au sujet du paiement du droit d'accroissement que le fisc réclame aux congrégations religieuses de femmes, en vertu des lois de 1880 et de 1884.

Voici le modèle des conclusions que M. Robert propose d'opposer aux contraintes de la régie, devant les tribunaux :

Pour la communauté requérante, il est conclu à ce qu'il plaise au tribunal :

Premièrement. — Sur la question de droit public et administratif.

En donnant acte de ce qu'il est réclamé des droits à raison de l'accroissement qui s'est opéré au profit des membres res-

tants dans les biens meubles et immeubles possédés par ladite communauté ;

Vu la loi du 24 mai 1822 et notamment l'article 7, dire et juger « qu'une communauté religieuse légalement constituée n'est pas une société civile, que c'est un corps de mainmorte indépendant des personnes qui en font partie et que celles-ci ne peuvent demander ni la dissolution de la communauté, ni le partage des biens qui appartiennent à la congrégation, et qu'en cas de l'extinction de la congrégation, elles n'ont droit à aucune portion de ces biens, mais à une simple pension alimentaire » (conforme Cass. civ., 7 novembre 1845 — E. P. 55 — 1,437. Instr. 2059, § 1) ; que conséquemment, il est de toute impossibilité qu'il puisse y avoir un accroissement, entre les membres d'une communauté de femmes, pour les biens appartenant légalement à la communauté.

Deuxièmement. — Sur la question de droit fiscal.

Vu les rapports des rapporteurs généraux du budget en 1880 et 1884, les déclarations du sous-secrétaire d'Etat en 1880, les articles 4 et 8 de la loi du 28 décembre 1880 et la loi du 29 décembre 1884 ;

Dire et juger que, d'après les principes fondamentaux des lois sur l'enregistrement, d'après les seules solutions possibles que comporte l'équité, d'après les travaux préparatoires de la loi de 1880 et de celle de 1884 ; enfin, d'après le texte de la loi, l'impôt établi par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880, autrement dit *droit d'accroissement* (par décès) ne peut être défini autrement que l'*impôt de mutation par décès*, si l'accroissement se réalise par décès sur un accroissement opéré;

Et sans qu'il soit besoin de statuer sur des clauses de réversion non visées par la contrainte et qui sont d'ailleurs incompatibles avec les statuts des communautés religieuses de femmes autorisées ;

Déclarer la demande d'impôt formulée par la régie sur des accroissements opérés contradictoire avec la réalité qu'a créée la loi de 1825 ;

En conséquence, déclarer la contrainte nulle et de nul effet, comme visant un droit sur un accroissement qui se serait opéré, mais qui effectivement ne s'est pas opéré ;

Condamner M. le directeur général aux dépens ;

Sous toutes réserves utiles, notamment, du droit de réplique

dans les mêmes délais que la régie et d'autrement conclure en tout état de cause.

D'autre part, la *Liberté* a publié la note suivante :

« Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir nos lecteurs de l'amendement de M. Brisson concernant les congrégations ainsi que de la lettre écrite à ce sujet par le député de la Seine au ministre des finances.

« Nous croyons savoir qu'on étudie en ce moment le moyen de tempérer les dispositions des lois de finances de 1880 et de 1884, de façon à les faire concorder avec les prescriptions de l'article 2 de la loi du 27 ventose an IX.

« Le gouvernement est bien résolu à assurer le respect de la loi; mais on estime également qu'au moment où le Parlement est saisi d'un projet portant distraction de l'actif du passif en ce qui concerne les droits de succession, il ne serait pas juste d'appliquer aux congrégations une législation qui dans certains cas, ferait percevoir une somme supérieure comme droits au capital successoral.

« Nous le répétons donc, il est possible qu'un projet soit déposé remettant, qu'on nous passe le mot, la situation au point. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il y a quelques jours, la ville de Naples a été mise en émoi par un scandale d'autant plus grave qu'il provenait du premier représentant de l'autorité civile dans cette ville, du préfet Basile. Sur le simple fait de dénonciations anonymes, affirmant que les religieuses Capucines de la stricte observance, que l'on appelle communément les *Sepolte vive*, étaient, dans les couvents où elles vivaient enfermées, « traitées avec peu d'humanité », le dit préfet s'est transporté au couvent de Suor Orsola, et, violant la clôture, a forcé les religieuses à le laisser entrer, les menaçant en cas de refus de faire crocheter les portes par un serrurier qu'il avait eu soin d'amener avec lui. Comme les religieuses étaient voilées, conformément à leur règle, le préfet s'est permis de leur enlever le voile de vive force, sous prétexte de voir si elles étaient réellement émaciées et souffreteuses, comme on le lui avait dit.

La feuille juive de Rome la *Tribuna* a raconté le fait, en l'agrémentant d'odieuses calomnies, et ses abominables inventions ont été répétées par un certain nombre de journaux de l'étranger. Mais un journal napolitain, la *Roma*, libéral et par conséquent non suspect, a eu la loyauté de démentir ces mensonges. Il déclare que les Capucines ont affirmé au préfet Basile et au procureur du roi qu'elles vivaient pour Dieu et qu'elles étaient parfaitement heureuses. La *Roma* constate que, parmi ces religieuses, il y en a une, âgée de 81 ans, qui se trouve dans le couvent depuis 67 ans, ce qui prouve qu'on n'y meurt ni de faim, ni de mauvais traitements ; et une autre, la plus jeune, qui a 28 ans et qui jouit d'une excellente santé.

A la suite de l'indigne attentat commis par le préfet, qui a renouvelé dans un second couvent les scènes qui s'étaient produites au monastère de Suor Orsola, S. Em. le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, a adressé à ce fonctionnaire la très juste et très ferme protestation que voici :

A la profonde amertume de mon âme, on a vu s'accomplir en peu de jours par V. S. et d'autres personnes officielles des actes sacrilèges et violents contre deux monastères que Naples est habitué depuis des siècles à envisager avec amour et vénération, car il s'y trouve des dames appartenant à de nobles familles et qui, ignorées du siècle, dans l'esprit de prière et de sacrifice, montrent le constant héroïsme de la libre renonciation au monde et aux aises de la vie, pour l'amour de Dieu.

Sans le moindre égard, on n'a pas hésité à jeter soudainement dans la terreur de pieuses vierges, en violant leur domicile et, qui pis est, en foulant aux pieds jusqu'à la liberté personnelle par le fait de les avoir même obligées, sous l'empire de la force, à enlever le voile de leur visage. On a par là publiquement méconnu, méprisé l'autorité de l'Eglise, des règles canoniques et de ma personne, qui est préposée à régir l'Eglise de Naples.

Or, comme en présence d'un fait aussi grave, qui blesse profondément la conscience de cette catholique cité, mon silence serait condamnable, et que de la sorte je trahirais non seulement mon saint ministère, mais aussi la confiance de tous ceux qui dans l'archevêque ont le droit de reconnaître leur Père et pasteur et le fidèle gardien des lois de l'Eglise, je proteste hautement, de toute la force de mon âme, devant Dieu et devant les hommes, contre les violations sacrilèges dont il s'agit.

Que si les autorités terrestres ne donnent pas réparation au droit foulé aux pieds, j'en appelle d'un cœur sûr et inébranlable au Dieu tout puissant, d'où émane tout pouvoir et toute autorité et en qui

l'orphelin, le faible et les opprimés ont toujours trouvé secours et défense.

Naples, 8 octobre 1890.

GUILLAUME CARD. SANFELICE,
Archevêque de Naples.

France.

SENS. — La *Bourgogne* constate le désarroi dans lequel une guérison miraculeuse survenue au pèlerinage de Lourdes a jeté les radicaux bourguignons. Il s'agit de Mme Oppenot, guérie d'une plaie hideuse qu'elle avait à la main. Un journaliste radical de la région ne peut douter du témoignage de ses yeux. Il s'écrie : « C'est vrai, Mme Oppenot est guérie, la plaie hideuse qui rongeait sa main est cicatrisée, mais *ça reviendra.* »

Ça reviendra! Quel cri du cœur! Nos lecteurs liront avec intérêt le récit de cette merveilleuse guérison, qui a été racontée dans la *Semaine religieuse* de Sens par un témoin, M. l'abbé Picq, curé de Joux-la-Ville :

Mme Oppenot était atteinte, depuis plus de vingt ans, d'une maladie aussi extraordinaire que grave. Voici en quoi elle consiste : vomissements de sang considérables, plusieurs fois par semaines et pendant quelques semaines ; en même temps hémorragies par les oreilles.

Depuis deux ans, outre le sang et la muqueuse, elle vomissait encore des fragments d'os provenant des côtes; ils passaient par les voies pulmonaires.

M. le docteur Delétang, d'Arcy-sur-Cure, qui lui a donné tous ses soins, et que cette étrange maladie intéressait au plus haut degré, a recueilli plusieurs fois les débris de cette muqueuse ainsi que ces fragments d'os. — De plus, il y a environ cinq à six mois, elle a eu à la main droite un abcès qui a déterminé une nécrose et la rétraction des nerfs de la main. Des parties d'os sortirent de l'index. En conséquence le bras tout entier était très souffrant et paralysé. Il y avait relation entre ce mal extérieur et celui intérieur du côté.

Détails à noter. Chaque hémorragie mettait la veuve Oppenot dans un tel état de faiblesse qu'elle était un mois sans presque rien prendre et avait à peine la force de parler. Elle passait une bonne partie de l'année à se remettre, et quoique valide elle ressentait toujours des douleurs internes, signes précurseurs d'un nouvel accès.

Voilà la maladie, comme tout le monde ici l'a connue. Voici maintenant la guérison, dont je tiens tous les détails de Mme Oppenot elle-même.

Elle était à peine partie pour Lourdes que les douleurs du côté et de la main devinrent plus aiguës. Pendant le voyage, son corps enfla des pieds jusqu'à la tête et les hémorragies commencèrent. A son arrivée, on dut immédiatement la porter à l'hôpital, où elle reçut la visite de quatre médecins. Son état devint bientôt si grave qu'on dut lui administrer les derniers sacrements. C'est M. l'abbé Saunière, professeur de philosophie au petit séminaire de Narbonne, qui lui donna l'extrême-onction.

C'est dans cet état voisin de la mort que Mme Oppenot demanda à être plongée dans la piscine. Médecins, prêtres, infirmiers, tout le monde s'y opposa. Chacun disait : Elle y mourra. Elle insista : « Je consens, dit-elle, à mourir, si c'est la volonté de Dieu, je ne crains rien. Mais, je suis venue demander ma guérison à la sainte Vierge, je veux être transportée à la grotte et plongée dans la piscine. Encore une fois, que la volonté de Dieu soit faite ! » Devant cette résolution si ferme, on s'empressa de s'exécuter. Elle fut plongée quatre fois dans l'eau. A la première immersion, elle crut mourir et ceux qui la soutenaient le croyaient plus encore. A la dernière, les vomissements de sang furent tels que l'eau était toute rouge. Instantanément, l'enflure disparut; mais ce n'était pas encore la guérison. Sa faiblesse était extrême.

On la mit sur le passage du Saint-Sacrement, même faiblesse. En dernier lieu, on la transporta près d'un autel, au lieu dit : la réserve. C'est là, au bout de quelques instants, qu'elle éprouva en tout son corps une sensation qu'elle ne peut décrire. Et, se levant tout à coup, elle dit : « Je ne sens plus de mal, je suis guérie ! » — Quel ne fut pas l'étonnement des personnes qui l'accompagnaient ! Mais cet étonnement fut encore plus grand, lorsqu'on lui enleva les linges ensanglantés de la main pour faire le pansement. Elle était parfaitement guérie.

Et c'est dans cet état qu'elle reparut devant ses quatre médecins. L'un d'eux avait dit : « Si celle-là guérit, je crois. » Il fallut bien se rendre à l'évidence. Croit-il maintenant? Je ne sais; mais il a constaté la guérison subite, et il veut s'assurer qu'elle est radicale ; car il prie M. le docteur Delétang, d'Arcy, de lui donner des nouvelles de Mme Oppenot, « dont la guérison à Lourdes, dit-il, revêt un caractère spécial. »

Depuis son retour elle marche très bien et déclare n'avoir jamais mangé d'aussi bon appétit ni si bien dormi depuis vingt ans.

Les jours qui ont suivi son retour à Joux, elle a été accablée de visites. Chacun voulait revoir cette main dont, huit jours avant, on ne pouvait supporter la vue. On est émerveillé. Beaucoup disent : « C'est vraiment miraculeux ! » D'autres : « On n'a jamais vu pareille chose. » Mais les plus incrédules ne peuvent s'empêcher de dire : « C'est trop fort ! c'est un drôle de tour ! »

Mme Oppenot a toujours eu beaucoup de foi et une grande confiance en la sainte Vierge; elle est récompensée. D'ailleurs, est-ce que ce n'est pas la foi qui a toujours été la cause du miracle? Jésus-Christ n'en a peut-être pas fait un seul sans le proclamer hautement. « Allez! votre foi vous a sauvé! » Ailleurs: « Je n'ai jamais vu tant de foi en Israël! » Toujours, sous une formule différente, il déclare que la foi seule a fait violence à la Toute-Puissance.

Missions.

On lit dans les *Missions catholiques* du 10 octobre :

Sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Saint-Père a érigé dans le diocèse de Saint-Albert le nouveau vicariat apostolique de la Saskatchewan, avec la ville de Prince-Albert pour résidence épiscopale.

Ce vicariat apostolique contiendra toute la partie orientale et nord-est du diocèse de Saint-Albert, dont il est détaché. Il est borné : à l'Ouest, par le 109° de longitude, jusqu'à l'intersection de ce méridien avec le 55° de latitude, puis par une ligne montant vers le Nord-Ouest jusqu'aux hautes terres qui séparent le bassin de la mer Glaciale du bassin de la baie d'Hudson; au Nord et au Nord-Ouest, par ces hautes terres jusqu'à la rencontre du 60° de latitude, puis par ce parallèle en allant vers l'Est jusqu'au 100° de longitude, enfin par le 100e méridien jusqu'au pôle; à l'Est, par le fleuve Nelson et par la rive occidentale du lac Winnipeg; au Sud, par les limites civiles de la province de Manitoba et du district d'Assiniboia.

Dans son étendue immense, il ne contient que deux villes. La plupart des habitants, au nombre de quinze mille, dont la moitié est d'origine européenne, sont dispersés dans de petits hameaux ou au milieu des forêts. Le nombre des catholiques est de sept mille. Il y a dans le nouveau vicariat douze missionnaires français, quatre canadiens-français et un belge; tous appartiennent à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Ces missionnaires sont secondés pour l'éducation de la jeunesse par deux congrégations de religieuses, les Sœurs de la Charité et les Fidèles Compagnes de Jésus, pourvues les unes et les autres d'établissements convenables. Le service divin est célébré dans onze églises et douze chapelles, sans compter les oratoires des maisons religieuses.

Quant au diocèse de Saint-Albert ainsi démembré, pour rendre plus faciles les communications entre ses divers territoires, l'archidiocèse de Saint-Boniface lui cède la portion du district d'Assiniboia comprise entre le 109° de longitude à l'Est, le 49° de latitude au Sud, le 111° de longitude à l'Ouest et le 52° de latitude au Nord.

Voici donc les nouvelles limites du diocèse de Saint-Albert : à l'Est, le 109° de longitude jusqu'à l'intersection de ce méridien avec

le 55° de latitude, et de ce point une ligne longeant le 109° méridien jusqu'aux Hautes-Terres qui séparent le bassin de la mer Glaciale de la baie d'Hudson ; au Sud, le 49° de latitude ; à l'Ouest, la crête des monts Rocheux ; au Nord, le 55° de latitude depuis les monts Rocheux jusqu'au point où ce degré traverse pour la deuxième fois le fleuve Athabaska, puis le cours de ce fleuve jusqu'aux Hautes-Terres qui séparent le bassin de la mer Glaciale du bassin de la baie d'Hudson, puis la ligne de ces Hautes-Terres jusqu'à leur intersection avec le 100° de longitude.

Le diocèse conserve vingt-cinq missions, avec vingt-sept missionnaires, cinq villes et quatre villages, avec une population de trente mille âmes, dont les deux tiers sont européens et un tiers indigène. Les catholiques sont au nombre de onze mille.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les attaques contre M. Rouvier. — L'incident de Saint-Romain.
Le budget. — Etranger.

16 octobre 1890.

Est-ce que les scandales vont recommencer ? Voici M. Rouvier nettement accusé par M. Charles Laurent, dans son journal le *Jour*, de jouer à la Bourse, « et de jouer à coup sûr. »

On raconte, dit M. Ch. Laurent, que M. Rouvier, avec le concours d'intermédiaires dont on cite les noms, joue à la Bourse et joue à coup sûr.

On raconte qu'il pratique un ingénieux système de bascule, faisant ou laissant baisser le cours des rentes quand il veut en acheter à son compte, et faisant acheter du titre, au contraire par les agents de l'Etat, quand il a besoin que les cours se relèvent pour réaliser ses bénéfices.

On raconte qu'à ce jeu il a gagné, depuis quelques mois des sommes considérables, et l'on va même jusqu'à prétendre qu'il consolide ses gains au fur et à mesure en réclamant à son profit des liquidations supplémentaires de la complaisance de ses associés.

C'est ainsi qu'on explique une situation de Bourse, dont quelques-uns profitent, à la vérité, mais dont le caractère factice, et par conséquent dangereux, a frappé tout le monde.

Quand les finances d'un Etat sont ainsi menées, pour l'avantage d'un homme ou d'un groupe ; quand le crédit national, démesurément enflé, risque de subir une atteinte grave (et que la panique doublerait bien vite), au moindre incident qui rendrait précaire le pouvoir d'un seul individu, on peut affirmer, à coup sûr, que, sous cette apparence flatteuse, se place le plus coupable des agios, et il ne

reste plus alors qu'à chercher le nom de celui qui mène l'affaire à son profit.

Eh bien ! ici c'est à M. Rouvier qu'on attribue ce rôle.

Si l'on se trompe, il saura sans doute le démontrer. Il saura se dégager d'une opération où d'autres le compromettent, s'il ne s'y compromet pas lui-même. « Le scandale, en tout cas, conclut M. Laurent, a pris maintenant de telles proportions que le silence est impossible, et que le public a droit de tout savoir. »

—

Le *Nouvelliste de Rouen* raconte en ces termes la singulière histoire que voici. La scène se passe au petit village de Saint-Romain, près du Havre, le 5 octobre :

On avait pu croire tout d'abord que la fête qui devait se célébrer dimanche à Saint-Romain n'avait qu'un but : celui de l'inauguration d'un hôpital et d'un dispensaire.

Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que ce qui avait amené à Saint-Romain un certain nombre de notabilités politiques dont, après le préfet, MM. Félix Faure et Siegfried formaient le plus bel ornement, c'était une petite manifestation politique à laquelle le curé-doyen de l'endroit, M. l'abbé Palfray, a prêté de son mieux un concours dont on ne peut manquer de lui savoir gré en haut lieu gouvernemental.

L'hôpital et le dispensaire sont petits, mais bien construits, bien aménagés, bien situés. Ils étaient hier, en outre, bien pavoisés.

Lorsque nous aurons dit que Saint-Romain est le premier chef-lieu de canton qui possède un dispensaire, dans la Seine-Inférieure, nous aurons rendu à ce bourg, déjà célèbre par ses « trois héros » un hommage qu'il mérite.

Si nous ajoutons que l'éloquence a coulé à flots, pendant la visite aux deux établissements, nous aurons reconnu le talent de parole, du docteur Napias, spécialement délégué pour la circonstance par le ministre de l'intérieur.

Nous aurons aussi indiqué que M. Siegfried, qui ne peut jamais se taire dans les circonstances solennelles, a parlé après MM. Hendlé, Benoist, maire, et le docteur Gibert, « le père de l'hygiène », comme on l'appelle au Havre, à Saint-Adresse et même à Sandouville.

La ville de Saint-Romain avait d'ailleurs fait bien les choses. Elle s'était pavoisée ; les arcs de triomphe succédaient dans les carrefours aux arcs de trsomphe : *Honneur au ministre de l'intérieur ! — Honneur au docteur Gibert ! — A M. Siegfried ! — A M. Félix Faure, ses électeurs, etc.*

M. le curé avait fait sonner à toute volée les cloches de son église et arboré un drapeau orné de R. F. flamboyants.

On annonçait un feu d'artifice à neuf heures sur la place, mais on peut dire que la principale fusée est partie bien avant, au banquet, à l'heure des toasts, dans la salle des fêtes de Saint-Romain, et c'est encore M. le curé-doyen qui en a fait les frais.

Donc, après quelques paroles du docteur Napias qui a porté la santé du président de la république ; après la lecture banale de quelques remerciements faits par le maire, M. le curé s'est levé, a déplié un papier et a commencé à couvrir de fleurs l'autorité civile, qui s'entend si bien avec l'autorité religieuse. Eloge pompeux du maire, « si merveilleusement secondé par le préfet, » éloge de M. Félix Faure, compliments à M. Siegfried, souhaits sincères pour que M. Benoist obtienne bientôt la récompense honorifique qui lui est due, promesse de servir la république et de la défendre contre « ces complots ténébreux » qui pourraient surgir contre elle, rien n'a manqué à ce discours.

M. l'abbé Palfray termine par le *Salvam fac rempublicam*, ce qui signifie, dit-il, Vive la République !

On applaudit à outrance et pendant deux ou trois minutes les observateurs qui prennent part au banquet, assistent à une scène touchante d'effusion.

Les discours se succèdent. C'est le préfet qui boit au curé-doyen, en souhaitant que l'exemple que M. l'abbé Palfray vient de donner ait le plus grand et le plus salutaire retentissement dans la Seine-Inférieure et dans le pays tout entier.

C'est M. Siegfried qui oublie l'hygiène, pour seulement se souvenir qu'il a failli être arrêté à Saint-Romain, en 1877, par un commissaire de police, parce qu'il y faisait une réunion publique. Il boit aux habitants, messieurs et dames de Saint-Romain.

C'est M. Félix Faure qui prononce quelques paroles passablement incohérentes, ayant pour but d'inviter les habitants de Saint-Romain à léguer le plus possible à l'hospice et à ne pas tarder à mourir, pour voir leur nom inscrit sur la plaque de marbre des bienfaiteurs de l'œuvre.

C'est enfin le pasteur protestant de Bolbec, M. René, qui imite le discours de l'abbé Palfray, ce qui lui vaut l'honneur d'être embrassé par ce dernier.

Nous croyons devoir compléter ce compte rendu discret, mais fort exact, par la reproduction des parties essentielles du discours prononcé par M. l'abbé Palfray, curé-doyen.

M. l'abbé Palfray, après avoir célébré l'entente qui règne entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, les bons rapports qui existaient entre lui et le maire, M. Benoist, les vertus de

MM. le préfet, Félix Faure, Siegfried, a terminé ainsi ce dithyrambe :

De tels hommes sont rares de nos jours; aussi ont-ils des droits à la reconnaissance publique. Le gouvernement, monsieur le maire, sait apprécier à leur juste valeur vos éminents services, et c'est avec raison qu'il croira s'honorer le jour où il lui sera possible de vous donner un éclatant témoignage de sa haute approbation. (Double salve d'applaudissements.)

En attendant ce jour, qui réalisera le vœu de la population tout entière, nous continuerons, n'est-ce pas? monsieur le maire, à servir ensemble la République française avec le plus grand dévoûment, étrangers toujours à ces complots ténébreux qui n'auraient d'autre but que de renverser ce qui existe pour nous lancer dans l'inconnu. (Bravos unanimes.)

Nous savons que, si le pouvoir vient de Dieu, il appartient à la nation de désigner ceux qui doivent exercer ce pouvoir. Le peuple français a parlé : notre devoir est d'entrer dans le mouvement sans arrière-pensée et de concourir, chacun dans notre sphère, à l'union des esprits et des cœurs pour le bon et loyal service du pays.

Nous souhaitons que la République se fortifie toujours et jouisse d'une prospérité constante. Que Dieu inspire à nos législateurs des lois basées toujours sur la justice et les aide à remplir un mandat qui est aussi difficile qu'il est honorable! (Double salve d'applaudissements.)

Demain, messieurs, quand la presse dira qu'un curé n'a pas craint, dans un banquet officiel, de porter la santé de la République française, certaines consciences un peu timorées feront entendre peut-être quelques gémissements. Je leur pardonne de grand cœur et les recommande à l'infinie miséricorde de notre Dieu.

Que ces consciences, d'ailleurs, se rassurent : elles ne sont pas si éloignées de nous qu'elles le croient. A coup sûr, elles ne voudraient pas désobéir à l'Eglise : or, l'Eglise veut que nous formions chaque dimanche, pour notre chère patrie le souhait de la plus tendre charité; elle nous fait un devoir de chanter tous ensemble le *Domine, salvam fac rempublicam*, c'est-à-dire en bon et intelligible français : « Vive la République ! »

—

Le déficit auquel il faut pourvoir pour le budget de 1891 est de 18,293,981 fr.

Pour combler cette insuffisance, le ministre des finances propose les moyens suivants :

1° Il fait état, jusqu'à concurrence de 6 millions, des plus-values résultant du vote des lois des 8 et 10 juillet dernier, qui

ont frappé d'un droit d'entrée les riz et les mélasses de provenance étrangère ;

2° Il réduit de 5 millions les crédits prévus pour le payement des arrérages du futur emprunt de 700 millions, en raison des cours élevés actuels et du retard apporté à l'émission de l'emprunt ;

3° Enfin, il impose de 12 millions les spécialités pharmaceutiques hygiéniques et de toilettes, en rendant obligatoire pour ces produits le timbre de garantie institué par la loi du 26 novembre 1873, et qui était jusqu'ici facultatif.

On sait, en effet, que cette loi de 1873 porte que tout propriétaire de marque de fabrique ou de commerce peut, sur sa réquisition, faire apposer sur les étiquettes sur lesquelles figure sa marque un timbre ou un poinçon destiné à en affirmer l'authenticité.

Le ministre des finances propose aujourd'hui de rendre cette disposition obligatoire.

Le tarif serait fixé de la manière suivante :

10 cent.	pour les produits	au-dessous de 2 fr.
20	—	de 2 fr. à 5 fr.
30	—	au-dessus de 5 fr.

Les eaux minérales naturelles et l'eau de seltz artificielle seraient exceptées de l'application de ce droit.

Le ministre a dit que cet impôt avait pour but de frapper les spécialités répandues à grand renfort de publicité et qui font concurrence à la pharmacie proprement dite : telles que pastilles Géraudel, goudron Guyot, eau de Botot.

La taxe sera perçue au moyen d'un timbre analogue au timbre de garantie déjà existant, comme nous l'avons dit plus haut.

La publicité de ces spécialités a échappé jusqu'à présent à toute taxe; rien de plus légitime que d'établir une taxe sur ces produits, sur lesquels le bénéfice est énorme.

L'académie de Médecine, consultée, s'est montrée très favorable à cet impôt, qu'elle a demandé d'ailleurs depuis longtemps, et c'est la propre définition de ce corps savant que le ministre s'est appropriée dans son projet de loi.

M. Rouvier a fait connaître ses projets à la commission du budget. Il a été convenu qu'on demanderait à la Chambre de mettre à son ordre du jour du jeudi 23 octobre l'ouverture de la discussion du budget, afin de donner le temps matériel d'imprimer et de distribuer les rapports supplémentaires.

—

On nous pardonnera de passer sous silence les quatre congrès socialistes actuellement en séance (entre lesquels on risquerait de s'embrouiller, en les prenant l'un pour l'autre, quoique rien ne pût leur être plus désagréable) pour ne nous occuper que des résultats du congrès des voyageurs de commerce tenu à Bordeaux et qui méritent d'être pris en considération par le gouvernement aussi bien que par nos commerçants.

Le congrès, ainsi que nous l'avons dit, a été unanime dans ses récriminations contre nos consulats. Selon lui, nos consuls hors d'Europe, se répartissent en deux catégories : Les consuls de carrière, qui jouent les ambassadeurs au petit pied, font les personnages politiques, traitant de Turc à More les pauvres diables de négociants qui s'adressent à eux, et les simples agents consulaires, auxquels un membre du congrès a reproché de faire, quelquefois, passer leur intérêt personnel avant celui des nationaux dont ils ont le devoir de s'occuper.

Comme on le voit assez bien, le nœud de la question, pour le Congrès, est la réforme qui devra porter et sur les agents consulaires *trop* au courant des affaires commerciales et les agents diplomatiques tenant ces affaires comme au-dessous de leur dignité. Ces observations du Congrès des voyageurs de commerce entrent-elles pour quelque chose dans les modifications aux conditions d'admission dans la carrière diplomatique et consulaire qui font l'objet du décret que M. Ribot a fait signer hier matin au président de la République ?

—

M. Crispi a prononcé, à Florence, le grand discours politique annoncé depuis si longtemps. Ceux qui attendaient des révélations importantes sur la diplomatie internationale de l'Europe, et sur les relations existantes entre les grands Etats seront vivement déçus. Le premier ministre italien n'a rien dit, en effet, que tout le monde ne sût déjà depuis longtemps. Il détestait l'irrédentisme ; il lui a fait son procès, et lancé une déclaration de guerre en règle. Il aimait la triple alliance et la choyait comme son œuvre propre, la plus grande pensée de son règne ; il l'a exaltée en termes dithyrambiques et représentée comme le meilleur soutien de la paix universelle.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ces déclarations ?

M. Crispi a eu cependant un aperçu original : il paraît que l'irrédentisme n'a pas de plus sûr ni de plus fidèle allié que le

« vaticanisme ». Mais c'est là une de ces Crispinades, qui fera hausser les épaules à tous les gens sérieux. Seuls les radicaux italiens s'en montreront furieux.

—

La crise politique avec laquelle le Portugal est aux prises, depuis que l'Angleterre lui a envoyé le brutal ultimatum que l'on sait, persiste et prend une tournure inquiétante. Le roi ne peut réussir à former un ministère. Les autres hommes politiques auxquels dom Carlos s'est adressé pour constituer un cabinet ont décliné la mission qui leur était offerte.

La question africaine est la pierre d'achoppement. Aucun des hommes d'État portugais ne veut assumer la responsabilité de présenter aux Chambres le traité imposé par l'Angleterre. On avait espéré que lord Salisbury consentirait à soumettre à un arbitrage certains points du traité. Des démarches ont été faites dans ce sens auprès du gouvernement britannique. Elles ont reçu l'accueil le plus décourageant.

L'Angleterre a mis la main sur les colonies portugaises de l'Afrique qui étaient à sa convenance. Elle a commencé déjà à y installer une administration. Elle considère maintenant ces territoires comme anglais. Elle n'entend point accepter une intervention arbitrale qui remettrait en question une affaire qui, pour elle, est tranchée. Elle tient les territoires dont elle convoitait la possession ; elle ne les lâchera pas :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

L'Angleterre ne voulant ni soumettre le réglement de la question africaine à un tribunal arbitral dont la sentence lui serait très probablement défavorable, ni modifier le traité de manière à donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux intérêts matériels et moraux du Portugal, on ne voit pas bien comment tout cela pourra finir.

Le roi dom Carlos fait tous ses efforts pour obtenir de l'Angleterre des concessions qui rendent le traité acceptable pour la nation portugaise. Placé dans la situation la plus délicate et la plus difficile, il remplit consciencieusement ses devoirs de souverain. Mais il n'est guère secondé et malheureusement le nœud de la question n'est pas à Lisbonne, mais à Londres.

Il est triste d'avoir à constater que les républicains portugais, auxquels le patriotisme commandait de faire trêve à leur oppo-

sition antidynastique pour ne pas affaiblir le gouvernement vis-à-vis de l'étranger, profitent au contraire des embarras extérieurs du Portugal pour saper la Monarchie et pousser à une révolution.

La conduite des chefs des républicains portugais est d'autant plus condamnable qu'ils se savent impuissants à proposer un moyen d'aboutir, dans l'affaire du traité anglo-portugais, à une solution satisfaisante pour les intérêts du Portugal. Ils surexcitent les sentiments de chauvinisme d'une population crédule et ignorante en parlant sans cesse de l'honneur portugais que le gouvernement du roi, disent-ils, ne sait pas défendre. Ils n'ignorent pas, cependant, que le roi subit une situation dont il n'est pas responsable et qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour arriver à un arrangement honorable.

Si le Portugal était en République au lieu d'être en Monarchie, l'Angleterre se serait-elle abstenue pour cela de mettre la main sur les territoires qu'elle convoitait depuis longtemps pour arrondir ses possessions de l'Afrique australe ? Personne n'oserait le prétendre. Et si les républicains avaient été au pouvoir au moment de l'ultimatum anglais, quand la flotte anglaise menaçait Lisbonne, auraient-ils jeté le Portugal dans une guerre contre une puissance qui dispose de ressources militaires dix fois supérieures aux siennes ? Evidemment non. Ils auraient fait ce qu'a fait le gouvernement du roi : Ils auraient cédé à la force et ils auraient ensuite négocié, de manière à sauver ce qui pouvait être sauvé. Les républicains portugais n'ont donc rien à reprocher au gouvernement, et leurs attaques contre lui sont peu justifiées et, disons le mot, anti-patriotiques.

Nous espérons que le peuple portugais n'écoutera pas la voix des agitateurs républicains qui fomentent des désordres pour pêcher en eau trouble. Une révolution survenant en ce moment serait le plus grand malheur qui pourrait arriver au Portugal. Car l'Angleterre, qui a déjà enlevé aux Portugais un gros morceau de leur empire africain, profiterait du changement de gouvernement pour leur prendre le tout. Et ce que l'Angleterre a pris, elle ne le rend jamais.

—

Une première réparation est enfin accordée aux catholiques tessinois. Le Conseil fédéral a ordonné aujourd'hui le rétablissement du gouvernement légitime.

Les radicaux continuent de s'agiter pour obtenir la démission de M. Respini, mais les catholiques se montrent fermement résolus à ne pas laisser sacrifier le plus vaillant de leurs chefs et se groupent autour de lui avec une louable énergie.

Le Conseil fédéral vient d'adresser à M. Kunzli un message énergique en paroles, mais qui nous paraît destiné surtout à masquer la politique des francs-maçons du Conseil. Ce manifeste invite bien M. le commissaire fédéral à blâmer le langage tenu par le comité libéral dans ses télégrammes adressés au Conseil fédéral, mais en même temps on lui demande de « s'opposer à toute mesure gouvernementale de police ou autre, qui troublerait l'ordre. » Les dispositions du colonel Kunzli étant connues, la portée de ces instructions n'échappera à personne et nous verrons le commissaire fédéral, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, contre-carrer par tous les moyens en son pouvoir l'action du gouvernement légitime et favoriser au contraire tous les agissements des radicaux.

—

Bien qu'on ait de meilleures nouvelles de la santé du roi de Hollande, sa mort serait un événement de si haute importance qu'il en faut à l'avance prévoir toutes les suites, et surtout les périls qu'il pourrait faire courir à la France en cas de guerre avec l'Allemagne. Sans doute, la petite princesse Withelmine, née du second mariage du roi Guillaume III, est l'unique héritière du trône, conformément aux modifications introduites en 1884 dans la Constitution par le Parlement néerlandais, modifications qui accordent aux princesses le droit de succession directe à la couronne. Nous sommes donc tranquilles *a priori* du côté de la Hollande, bien que la santé de l'enfant royal laisse beaucoup à désirer. Mais c'est du côté du Luxembourg qu'apparaîtrait le danger.

La loi salique est toujours en vigueur dans le grand-duché. De plus, il est dit dans la loi de succession qu'en cas d'extinction de la lignée masculine de la branche royale des Nassau, le Luxembourg reviendra à la seconde branche, celle des Ducs, dont le représentant actuel, après avoir été dépossédé de ses Etats de Nassau, en 1866, s'est, depuis lors, réconcilié avec l'Allemagne. Dans ses mains, le Luxembourg pourrait devenir et deviendrait infailliblement une position de haute importance stratégique, par laquelle il serait très facile à une armée alle-

mande, s'appuyant sur Thionville, d'envahir la France. Cette éventualité mérite d'être examinée de près par le gouvernement français. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune crainte de guerre générale en Europe; mais c'est précisément parce qu'on nous sait forts qu'on nous respecte davantage. Notre frontière nord-est restant ouverte à l'ennemi, la triple alliance aurait peut-être moins de considération pour nous.

—

Dans l'ordre du jour que le contre-amiral de Cuverville a adressé aux troupes sous ses ordres à l'occasion des négociations de paix avec le Dahomey menées si habilement par le R. P. Dorgère, nous relevons le passage suivant qui mérite d'être signalé :

« Le contre-amiral commandant en chef des forces de terre et de mer, faisant fonction de gouverneur dans le golfe de Bénin, est heureux de porter à la connaissance des troupes et des divers services relevant de son autorité la conduite patriotique et le courageux dévouement avec lesquels le R. P. Dorgère, aumônier de la colonne expéditionnaire, s'est acquitté du message dont il était chargé près le Roi du Dahomey. »

Le ministre de la marine a demandé à M. Carnot de vouloir bien approuver la nomination du P. Dorgère au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Ce sera là une juste récompense des éminents services de cet humble religieux.

—

L'échec des négociations italo-anglaises pour la délimination de la sphère d'activité italienne sur le littoral de la mer Rouge et dans l'intérieur du Soudan est vivement commenté par la presse de Londres. Les journaux anglais sont presque unanimes à exprimer l'espoir que les pourparlers seront repris tôt ou tard. Mais ils donnent nettement à entendre qu'il faudra pour cela que l'Italie renonce définitivement au rêve d'occuper Kassala et accepte des bases toutes nouvelles d'arrangement. Là-dessus, il n'y a pas deux avis. Toute la presse de Londres répète à qui mieux mieux que l'Angleterre, en sa qualité de tutrice de l'Egypte, n'a pas le droit de céder ce qui appartient au moins nominalement, à celle-ci, et ce que l'Egypte peut avoir intérêt à reconquérir effectivement quelque jour. L'Italie n'a qu'à se le tenir pour dit. Il convient de noter l'effort que font

en même temps les organes de l'opinion anglaise pour se persuader ou nous persuader que les relations générales de l'Angleterre et de l'Italie sortiront indemnes de ces négociations infructueuses. Craindrait-on à Londres que M. Crispi ne tînt rancune à l'Angleterre d'avoir déçu ses convoitises sur Kassala? On le dirait, à en juger par le mal que se donne la presse anglaise pour convaincre l'Italie des dispositions amicales de la Grande-Bretagne et convaincre le monde que l'entente cordiale des cabinets de Londres et de Rome subsiste, en raison de leur désaccord sur la question d'Afrique.

Il n'y a point de conséquences immédiates à tirer de cet incident diplomatique. Que les négociations soient reprises entre les deux pays ou complètement interrompues, la situation ne saurait être profondément modifiée. M. Crispi aura seulement une défaite de plus à ajouter à la liste de celles qu'il a déjà subies tour à tour sur le terrain politique et économique. Il n'est pas à supposer en effet que le ministre italien ait l'idée de passer outre à la résistance de l'Angleterre, et d'envoyer des troupes à Kassala, au risque d'ouvrir la porte à tous les périls que ferait surgir un pareil coup de force. Mais l'affaire peut avoir des conséquences sur le terrain de la politique intérieure. M. Crispi comptait sans doute sur le succès des négociations en vue des élections pour le renouvellement de la Chambre des Députés. Il ne lui reste qu'à se rejeter du côté d'une amélioration de la situation financière et à joindre ses efforts à ceux que fait en ce moment M. Giolitti, le ministre des finances, pour présenter dans quelques jours un budget mis en équilibre au moyen de nombreuses et importantes économies.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, chers Fils, salut et bénédiction apostolique

Des hauteurs de ce Siège Apostolique, où la divine Providence Nous a placé pour veiller au salut de tous les peuples, Notre regard s'arrête souvent sur l'Italie, au milieu de laquelle Dieu, par un acte de singulière prédilection, a fixé la chaire de son Vicaire, et de laquelle néanmoins Nous arrivent présentement de nombreuses et très sensibles amertumes. Ce ne sont pas les offenses personnelles qui Nous attristent, ni les privations et les sacrifices que Nous impose la condition actuelle des choses, non plus que les injures et le mépris qu'une presse insolente a toute licence de déverser sur Nous chaque jour. S'il s'agissait de Notre seule personne, et non point de la ruine vers laquelle Nous voyons se précipiter l'Italie menacée dans sa foi, Nous supporterions les outrages en silence, heureux de pouvoir dire à Notre tour ce que disait de lui-même un de nos illustres prédécesseurs : « Si ma captivité sur cette terre ne s'aggravait du poids des sollicitudes quotidiennes, je garderais volontiers le silence sur les mépris et les mo-

queries dont je suis l'objet (1). » Mais, sans parler de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siége, il s'agit encore de la religion et du salut de toute une nation, et, disons-le, d'une nation qui, dès les premiers temps, ouvrit son cœur à la foi catholique et la conserva toujours depuis avec un soin jaloux. Cela semble incroyable, et pourtant cela est vrai : Nous en sommes venus à ce point, en Italie, d'avoir à y redouter la perte même de la foi. A plusieurs reprises, Nous avons donné l'alarme, afin qu'on avisât au danger, et cependant Nous ne croyons pas avoir encore assez fait.

En présence d'attaques incessantes et de plus en plus vives, Nous entendons retentir plus puissante la voix du devoir qui Nous presse de vous parler de nouveau à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple italien. Puisque l'ennemi ne se donne aucune relâche, le silence et l'inaction ne sauraient non plus Nous convenir, ni à Nous, ni à vous, qui par la divine miséricorde avons été constitués les gardiens et les vengeurs de la religion des peuples confiés à Nos soins, les pasteurs et les sentinelles vigilantes du troupeau du Christ, pour lequel Nous devons être prêts, s'il le faut, à sacrifier tout, même la vie.

Nous ne dirons point de choses nouvelles, car les faits tels qu'ils se sont produits sont toujours les mêmes, et déjà, du reste, Nous avons dû en parler d'autres fois à mesure que l'occasion s'en présentait. Mais ici Nous Nous proposons de récapituler ces faits, de les réunir comme en un seul tableau et d'en tirer pour l'instruction commune les conséquences qui en dérivent. Ce sont des faits incontestables, qui se sont produits en plein soleil : faits non isolés, mais connexes entre eux, de manière que, dans leur ensemble, ils révèlent avec évidence tout un système, dont ils ne sont que l'application et le développement. Le système n'est point nouveau ; mais, ce qui est nouveau, c'est l'audace, l'acharnement, la rapidité avec laquelle maintenant on

(1) Si terræ meæ captivitas per quotidiana momenta non excresceret, de despectione mea atque irrisione lætus tacerem. *S. Grégoire-le-Grand à l'empereur Maurice.*

l'applique. C'est le plan même des sectes qui se déroule actuellement en Italie, spécialement en ce qui touche de plus près à l'Eglise et à la religion catholique, plan dont le but final et notoire est de réduire, si cela était possible, la religion même à néant. Il serait superflu de faire le procès des sectes dites maçonniques, la cause est jugée : leur but, leurs moyens, leur doctrine et leurs actes sont connus avec une indiscutable certitude.

Animées de l'esprit de Satan, dont elles sont l'instrument, elles s'inspirent d'une haine mortelle, implacable, contre Jésus-Christ et contre son œuvre, qu'elles s'efforcent par tous les moyens de détruire et d'enchaîner. Cette guerre, en ce moment, se livre plus que partout ailleurs en Italie, où la religion catholique a jeté de plus profondes racines, et surtout à Rome, où est le centre de l'unité catholique et le siége du pasteur et docteur universel de l'Eglise. Il convient de retracer dès l'origine les diverses phases de cette guerre.

On commença sous prétexte de politique, par renverser le principat civil des Papes; mais, dans la pensée des véritables chefs, — pensée tenue d'abord secrète et déclarée ouvertement depuis, — ce renversement devait servir de moyen pour arriver à détruire, ou du moins enchaîner le suprême pouvoir spirituel des Pontifes romains. Et, pour qu'il ne restât aucun doute sur le but réel qu'on visait, on en vint aussitôt à la suppression des ordres religieux ; ce qui réduisait de beaucoup le nombre des ouvriers évangéliques, tant pour l'assistance des fidèles et le saint ministère que pour la propagation de la foi chez les nations infidèles, Plus tard, on ajouta l'obligation du service militaire pour les clercs, ce qui entraînait nécessairement comme conséquence de graves et nombreux obstacles au recrutement et à la formation convenable du clergé, même séculier. Puis on mit la main sur le patrimoine ecclésiastique, soit en le confisquant absolument, soit en le grevant d'impôts énormes, afin d'appauvrir le clergé et l'Eglise et de lui arracher des mains les moyens nécessaires en ce monde pour subsister et pour promouvoir les institutions et les œuvres qui secondent son apostolat divin.

Les sectaires l'ont eux-mêmes déclaré ouvertement; « Pour diminuer l'influence du clergé et des associations cléricales, il n'y a qu'un moyen efficace à employer: les dépouiller de tous leurs biens et les réduire à une pauvreté complète. » D'autre part, l'action de l'État est de soi dirigée à faire disparaître de la nation tout cachet religieux et chrétien. Dès lors, de tout ce qui constitue la vie officielle on exclut systématiquement toute inspiration et toute idée religieuse, quand on n'en vient pas aux attaques directes; les manifestations publiques de la foi et de la piété catholique ou sont prohibées, ou sont entravées, sous de vains prétextes, par des obstacles sans nombre; à la famille on a enlevé sa base et sa constitution religieuse, en proclamant ce que l'on appelle le mariage civil; et, grâce à l'instruction, que l'on veut exclusivement laïque depuis les premiers éléments jusqu'à l'enseignement supérieur des Universités, les nouvelles générations, autant que cela dépend de l'État, sont comme contraintes de grandir en dehors de toute idée religieuse et dans une ignorance complète des premières et des plus essentielles notions de leurs devoirs envers Dieu. C'est là mettre la cognée à la racine de l'arbre, et l'on ne saurait imaginer un moyen plus universel et plus efficace pour soustraire à l'influence de l'Église et de la foi la société, la famille et les individus. « Saper par tous les moyens le cléricalisme dans ses fon dements et aux sources mêmes de la vie, c'est-à-dire à l'école et dans la famille », tel est le mot d'ordre des écrivains francs-maçons.

On répondra que cela ne se passe point seulement en Italie, mais que c'est un système de gouvernement auquel les États se conforment d'une manière générale.

Cette observation ne contredit pas, mais confirme tout ce que Nous disons des projets et de l'action de la franc-maçonnerie en Italie. Oui, ce système est adopté et mis en pratique partout où la franc-maçonnerie exerce son action impie, et comme cette secte est très répandue, de là vient que le système antichrétien, lui aussi, est très largement appliqué.

Mais cette application est plus rapide et plus générale, elle est poussée beaucoup plus loin dans les pays où les gouvernements sont plus soumis à l'action de la secte et savent mieux en favoriser les intérêts. Or, par malheur, au nombre de ces pays il faut placer présentement la nouvelle Italie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est sujette à l'influence impie, malfaisante des sociétés secrètes ; mais depuis quelque temps celles-ci, devenues toutes puissantes et absolument dominatrices, la tyrannisent à plaisir. En Italie, la direction de la chose publique, en ce qui concerne la religion, est totalement en harmonie avec les aspirations des sectes, qui trouvent, pour mettre leurs idées à exécution, dans les dépositaires du pouvoir public des fauteurs déclarés et de dociles instruments. Les lois contraires à l'Église, les mesures directement agressives sont tout d'abord proposées, résolues, décrétées dans les réunions des sectes. Il suffit qu'une chose paraisse, de près ou de loin, devoir causer à l'Église quelque affront ou quelque dommage pour qu'elle soit incontinent favorisée et encouragée.

Parmi les faits les plus récents, nous rappellerons l'approbation donnée au nouveau code pénal, dans lequel ce qu'on a voulu avec le plus de ténacité et en dépit de toutes les raisons contraires, c'était d'adopter les articles dirigés contre le clergé, articles qui sont comme une loi d'exception et tendent à considérer comme délictueux certains actes qui sont des devoirs sacrés du ministère ecclésiastique. La loi sur les *Œuvres Pies* qui soustrait à toute action et toute ingérence de l'Église le patrimoine accumulé par la piété et la religion des aïeux à l'ombre et sous la tutelle de l'Église, cette loi avait été depuis bien des années résolue dans les assemblées de la secte, précisément parce qu'elle devait infliger à l'Église une offense nouvelle, diminuer son influence sociale et supprimer d'un trait une grande quantité de legs destinés au culte divin. Il faut joindre à cela une œuvre éminemment maçonnique, l'érection du monument au fameux apostat de Nola, résolue, décrétée, exécutée, avec l'aide et la faveur des gouvernants, par la franc-maçonnerie, qui, par la bouche des interprètes les plus

autorisés de sa pensée, n'a pas craint d'avouer le but de son œuvre et d'en déclarer la signification : le but c'était d'outrager la Papauté ; la signification, c'était qu'on entend désormais substituer à la foi catholique la liberté d'examen la plus absolue, la liberté de critique et de pensée, la liberté de conscience ; or, on sait ce que signifie un tel langage dans la bouche des sectaires.

Et comme pour mettre le sceau à toute cette entreprise, sont venues ensuite les déclarations les plus explicites, faites par celui-là même qui est à la tête du gouvernement ; elles ont le sens que voici : La lutte vraie et réelle, que le gouvernement a le mérite d'avoir entreprise, c'est la lutte entre la foi et l'Eglise d'une part, le libre examen et la raison de l'autre. Que l'Eglise cherche à réagir, à enchaîner de nouveau la raison et la liberté de penser et de vaincre. Quant au gouvernement, il se déclare, dans cette lutte, ouvertement en faveur de la raison contre la foi, et se donne la mission de faire en sorte que l'Etat italien soit l'expression évidente de cette raison et de cette liberté ; triste mission que Nous avons récemment, dans une occasion analogue, entendu de nouveau affirmer avec audace.

A la lumière de tels faits et de telles déclarations, il est plus que jamais évident que l'idée maîtresse qui préside à la marche de la chose publique, en Italie, est, en ce qui concerne la religion, la mise à exécution du programme maçonnique. On voit quelle partie du programme a déjà été réalisée : on sait ce qui reste à exécuter, et l'on peut prévoir avec certitude que tant que l'Italie sera aux mains des gouvernements sectaires ou dépendant des sectes, on en poursuivra la réalisation, plus ou moins rapidement, selon les circonstances, jusqu'à son plus complet développement. L'action des sociétés secrètes tend actuellement à réaliser les desseins suivants, conformément aux vœux et aux résolutions prises dans leurs assemblées les plus autorisées, vœux et résolutions tous inspirés par une haine à mort contre l'Eglise : « Abolition dans les écoles de toute instruction religieuse ; fondation d'établissements dans lesquels la jeunesse féminine elle-même ne soit soumise à aucune

influence cléricale, quelle qu'elle soit, puisque l'Etat, qui doit être absolument athée, a le droit et le devoir inaliénable de former le cœur et l'esprit des citoyens et qu'aucune école ne doit être soustraite à son inspiration, ni à sa surveillance; application rigoureuse de toutes les lois en vigueur qui ont pour but d'assurer l'indépendance absolue de la société civile vis-à-vis des influences cléricales; observation stricte des lois qui suppriment les corporations religieuses; emploi de tous les moyens capables d'assurer leur efficacité; remaniement de tout le patrimoine ecclésiastique, en partant du principe que la propriété appartient d'elle-même à l'Etat et l'administration des biens aux pouvoirs civils; exclusion de tout élément catholique ou clérical de toutes les administrations publiques, des Œuvres pies, des hôpitaux, des écoles, des conseils où se préparent les destinées de la patrie, des académies, des cercles, des associations, des comités, des familles; exclusion en tout, partout, toujours. Au contraire, l'influence maçonnique doit se faire sentir dans toutes les circonstances de la vie sociale et devenir maîtresse et arbitre de tout. C'est ainsi qu'on aplanira la voie à l'abolition de la Papauté, ainsi que l'Italie sera délivrée de son implacable et mortelle ennemie; et Rome, qui fut dans le passé le centre de la théocratie universelle, sera à l'avenir le centre de la sécularisation universelle, où doit être proclamée à la face du monde entier la grande charte de la liberté humaine. »

Ce sont là autant de déclarations, de vœux et de résolutions authentiques des francs-maçons ou de leurs assemblées.

Sans rien exagérer, tel est bien aussi l'état actuel de la religion en Italie et tel l'avenir qu'on peut prévoir pour elle. Dissimuler la gravité de la situation serait une erreur funeste; la reconnaître telle qu'elle est et lui faire face avec la prudence et la force évangélique, en déduire les devoirs qu'elle impose à tous les catholiques et à Nous spécialement, qui, comme pasteurs, devons veiller sur les fidèles et les conduire au salut, c'est entrer dans les vues de la Providence, c'est faire œuvre de sagesse et de zèle pastoral. En

ce qui Nous concerne, Notre devoir apostolique Nous impose de protester hautement de nouveau contre tout ce qui s'est fait, qui continue à se faire et se trame en Italie contre la religion. Défenseur et protecteur des droits sacrés de l'Eglise et du Pontificat, Nous repoussons ouvertement et Nous dénonçons au monde catholique les outrages que l'Eglise et la Papauté ne cessent de recevoir, spécialement à Rome, et qui rendent le gouvernement de la catholicité plus difficile et Nous font une condition plus grave et plus indigne. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous faisons appel à votre zèle et à votre amour des âmes, afin que, pénétrés de la gravité du danger où elles sont de se perdre à jamais, vous avisiez aux remèdes, vous vous employiez tout entiers à conjurer le péril. Aucun moyen en votre pouvoir ne doit être négligé; toutes les ressources de la parole, toutes les industries de l'action, tout l'immense trésor de secours et de grâces que l'Eglise place entre nos mains sont à employer pour la formation d'un clergé instruit et pleinement animé de l'esprit de Jésus-Christ, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, l'extirpation des mauvaises doctrines, la défense des vérités catholiques, la conservation du caractère et de l'esprit chrétien dans les familles.

Quant au peuple catholique, il est nécessaire avant tout qu'il soit instruit de l'état vrai des choses en Italie au sujet de la religion, du caractère essentiellement religieux qu'a pris la lutte contre le Souverain Pontife, et du but véritable auquel on tend constamment, afin qu'il voie à la lumière des faits de combien de manières on lui tend des embûches au point de vue religieux, et qu'il se persuade des dangers qu'il court d'être dépouillé du trésor inestimable de la foi. L'esprit convaincu de cette vérité, et sûrs d'ailleurs que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu et de se sauver, les fidèles comprendront qu'il s'agit du plus grand, pour ne pas dire de l'unique intérêt que chacun a le devoir ici-bas de garantir, de mettre avant tout en sûreté, au prix de n'importe quel sacrifice, sous peine d'encourir un malheur éternel. Ils comprendront en outre facilement que, puisque ce temps est un temps de lutte acharnée et à ciel ouvert,

ce serait une honte de déserter le champ de bataille et de se cacher. Le devoir est de rester au poste et de s'y montrer à visage découvert, par la foi et par les œuvres de véritables catholiques, et cela tant pour honorer la foi qu'ils professent et glorifier Celui dont ils suivent les étendards, que pour ne pas encourir la souveraine disgrâce d'être désavoués au dernier jour et de n'être pas reconnus pour siens par le Juge Suprême, qui a déclaré que qui n'est pas avec lui est contre lui. Sans ostentation, comme sans timidité, qu'ils donnent des preuves de ce vrai courage qui naît de la conscience qu'on remplit un devoir sacré devant Dieu et devant les hommes. A cette franche profession de foi, les catholiques doivent unir la plus grande docilité et l'amour le plus filial pour l'Eglise, la soumission la plus sincère aux évêques, un dévouement et une obéissance absolue au Pontife romain. Enfin, qu'ils reconnaissent combien il est indispensable qu'ils s'éloignent de tout ce qui est l'œuvre des sectes ou reçoit d'elles protection et impulsion, comme étant souillé par le souffle anti-chrétien qui les anime ; qu'ils s'adonnent au contraire avec activité, courage et constance, aux œuvres catholiques, aux associations et aux institutions bénies par l'Eglise, encouragées et soutenues par les évêques et par le Pontife romain !

Et comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il faut que les catholiques opposent la bonne presse à la mauvaise, pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Église. Et, de même que c'est la tâche de la presse catholique de mettre à nu les perfides desseins des sectes, d'aider et de seconder l'action des pasteurs, de défendre et de promouvoir les œuvres catholiques, ainsi c'est le devoir des fidèles de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer ; en quoi Nous croyons que jusqu'à présent en Italie on n'a pas fait assez.

Enfin, les enseignements par nous adressés à tous les catholiques, et spécialement ceux qui sont contenus dans l'Encyclique *Humanum genus* et dans l'Encyclique *Sapientiæ christianæ*, doivent être particulièrement appliqués et inculqués aux catholiques d'Italie. Que si, pour rester fidèles à ces devoirs, ils ont quelque chose à souffrir, quelque sacrifice à faire, ils se rappelleront que le royaume des cieux souffre violence et qu'on ne le peut conquérir qu'en se faisant violence ; ils se rappelleront que celui qui s'aime lui-même, ou qui aime ses biens plus que le Christ, n'est pas digne de lui. L'exemple de tant d'invincibles héros qui dans tous les temps ont tout sacrifié généreusement pour la foi, l'assistance singulière de la grâce qui rend doux le joug de Jésus-Christ et léger son fardeau, leur seront d'un puissant secours pour retremper leur courage et les soutenir dans ce glorieux combat.

Nous n'avons considéré jusqu'ici, dans l'état présent des choses en Italie, que le côté religieux, comme étant celui qui, pour Nous, est le principal et qui nous concerne en propre, en raison de Notre charge apostolique. Mais il est à propos de considérer aussi le côté social et politique, afin que les Italiens voient que ce n'est pas seulement l'amour de la religion, mais bien encore le plus sincère et le plus noble amour de la patrie qui doit les déterminer à s'opposer aux efforts impies des sectes. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer quel avenir préparent à l'Italie, dans l'ordre social et politique, des gens qui ont pour but — ils ne le cachent pas — de faire une guerre sans trêve au catholicisme et à la Papauté.

Le passé nous en a déjà donné des preuves bien éloquentes par elles-mêmes. Ce qu'est devenue l'Italie dans cette première période de sa vie nouvelle sous le rapport de la moralité publique et privée, de la sécurité, de l'ordre et de la tranquillité intérieure, de la prospérité et de la richesse nationale, les faits l'ont mieux démontré que ne le sauraient faire Nos paroles. Ceux-là mêmes qui auraient intérêt à le cacher sont contraints par la vérité d'en faire l'aveu. Nous dirons seulement que dans les conditions actuelles, par une

triste, mais véritable nécessité, les choses ne sauraient aller autrement. La secte maçonnique, bien qu'elle fasse parade d'un certain esprit de bienfaisance et de philanthropie, ne peut exercer qu'une influence funeste, et cela précisément parce qu'elle combat et tente de détruire la religion de Jésus-Christ, la véritable bienfaitrice de l'humanité.

Tous savent avec quelle force et par combien de moyens la religion exerce sur la société son influence salutaire. Il est incontestable que la saine morale, tant publique que privée, fait l'honneur et la force des Etats. Mais il est incontestable également que, sans religion, il n'y a point de bonne morale, ni publique ni privée.

De la famille solidement établie sur ses bases naturelles, la société tire sa vie, son accroissement et sa force. Or, sans religion et sans moralité, la société domestique n'a aucune stabilité, et les liens de famille eux-mêmes s'affaiblissent et se dissolvent.

La prospérité des peuples et des nations vient de Dieu et de sa bénédiction. Si un peuple, loin de reconnaître cette vérité, va jusqu'à se soulever contre Dieu, et, dans l'orgueil de son esprit, lui dit tacitement qu'il n'a plus besoin de lui, la prospérité de ce peuple n'est qu'un fantôme, destiné à s'évanouir sitôt qu'il plaira au Seigneur de confondre l'orgueilleuse audace de ses ennemis. C'est la religion qui, pénétrant jusqu'au fond de la conscience de chaque individu, lui fait sentir la force du devoir et l'anime à le remplir. De même aussi c'est la religion qui donne aux princes les sentiments de justice et d'amour à l'égard de leurs sujets, qui fait les sujets à leur tour fidèles et sincèrement dévoués à leurs princes, les législateurs droits et honnêtes, les magistrats justes et incorruptibles, les soldats valeureux jusqu'à l'héroïsme, les administrateurs consciencieux et diligents; c'est la religion qui fait régner la concorde et l'affection entre les époux, l'amour et le respect entre parents et enfants; c'est la religion qui inspire aux pauvres le respect pour la propriété d'autrui, aux riches le bon usage de leurs richesses. De cette fidélité aux devoirs et de ce respect des droits d'autrui naissent l'ordre, la tranquillité, la paix, qui

occupent une si large place dans la prospérité d'un peuple et d'un État. Otez la religion, et avec elle disparaîtront de la société tous ces biens infiniment précieux. Pour l'Italie, la perte en sera encore plus sensible.

Ses gloires et ses grandeurs les plus insignes, qui lui donnèrent durant longtemps le premier rang parmi les nations les plus cultivées, sont inséparables de la religion, qui les a produites ou inspirées ou à tout le moins favorisées, secondées, développées. Qu'il en soit ainsi, le témoignent quant aux libertés publiques les annales des communes ; quant aux gloires militaires, tant d'entreprises mémorables contre les ennemis déclarés du nom chrétien ; quant aux sciences, les universités qui, fondées, favorisées, enrichies de privilèges par l'Église, en furent l'asile et le théâtre ; quant aux beaux-arts, les innombrables monuments de tout genre semés à profusion sur tout le sol de l'Italie ; quant aux œuvres de bienfaisance en faveur des malheureux, des déshérités, des ouvriers, tant de fondations inspirées par la charité chrétienne, tant d'asiles ouverts à toutes sortes de misères et d'infortunes, les associations et les corporations qui se sont développées sous l'égide de la religion. La vertu et la force de la religion sont immortelles, parce qu'elles viennent de Dieu, elle a des trésors de secours, elle possède les remèdes les plus efficaces pour les besoins de tous les temps, de toutes les époques auxquelles elle sait admirablement les adapter. Ce qu'elle a su et pu faire en d'autres temps, elle peut le faire encore aujourd'hui, grâce à la vertu toujours nouvelle et toujours puissante qu'elle possède. Au contraire, enlever à l'Italie sa religion, c'est tarir d'un seul coup la source la plus féconde de trésors et de secours inestimables.

En outre, un des plus grands et des plus formidables périls que court la société actuelle, ce sont les agitations des socialistes, qui menacent de l'ébranler. L'Italie n'est pas exempte d'un aussi grand danger, et bien que d'autres nations soient plus qu'elle infestées de cet esprit de subversion et de désordre, il n'en est pas moins vrai que, sur son sol aussi, cet esprit se répand de plus en plus, prend chaque

jour de nouvelles forces. Et telle est la perversité de sa nature, telle est la puissance de son organisation, l'audace de ses projets, qu'il est nécessaire de réunir toutes les forces conservatrices pour en arrêter les progrès, en empêcher efficacement le triomphe.

Or, entre ces forces, la première, la principale de toutes, c'est celles que peuvent donner la religion et l'Église ; sans elle, les lois les plus sévères, les rigueurs des tribunaux, la force armée elle-même resteront vaines et insuffisantes. De même que dans le passé, contre les hordes barbares nulle force matérielle n'a pu prévaloir, mais bien au contraire la vertu de la religion chrétienne, qui, en pénétrant leurs esprits fit disparaître leur férocité, adoucit leurs mœurs et les rendit dociles à la voix de la vérité et de la foi évangélique, ainsi, contre la fureur de multitudes effrénées, il ne saurait y avoir de rempart assuré sans la vertu salutaire de la religion, laquelle, répandant dans les esprits la lumière de la vérité, insinuant dans les cœurs les préceptes de la morale de Jésus-Christ, leur fera entendre la voix de la conscience et du devoir, et mettra un frein aux convoitises avant même que d'en mettre à l'action et amortira l'impétuosité des passions mauvaises. Au contraire, attaquer la religion, c'est priver l'Italie de l'auxiliaire le plus puissant pour combattre un ennemi qui devient de jour en jour plus formidable et plus menaçant.

Mais ce n'est pas tout. De même que, dans l'ordre social, la guerre faite à la religion est très funeste et souverainement meurtrière pour l'Italie, ainsi dans l'ordre politique l'hostilité avec le Saint-Siège et le Pontife romain est pour l'Italie une source de très grands malheurs. Ici encore, la démonstration n'est plus à faire ; il suffit, pour compléter notre pensée, d'en résumer en quelques mots les conclusions. La guerre faite au Pape veut dire pour l'Italie, à l'intérieur, division profonde entre l'Italie officielle et la grande partie des Italiens vraiment catholiques ; — or, toute division est faiblesse ; — cela veut dire encore privation pour le pays de la faveur et du concours de la portion le plus franchement conservatrice ; cela veut dire enfin prolongation indéfinie,

au sein même de la nation, d'un conflit religieux qui jamais ne profita au bien public, mais porte toujours en lui les germes funestes des malheurs et des châtiments les plus graves. A l'extérieur, le conflit avec le Saint-Siège, outre qu'il prive l'Italie du prestige et de l'éclat qui lui viendraient infailliblement de rapports pacifiques avec le Pontificat, lui aliène les catholiques du monde entier, est pour elle une cause d'immenses sacrifices et peut à chaque instant fournir à ses ennemis une arme contre elle.

Voilà donc la prospérité et la grandeur que préparent à l'Italie ceux qui, ayant son sort entre les mains, font tout ce qu'ils peuvent pour détruire, conformément aux aspirations des sectes, la religion catholique.

Supposons au contraire que, rompant toute solidarité et toute connivence avec les sectes, on laisse à la religion et à l'Eglise, comme à la plus grande des forces sociales, une vraie liberté et le plein exercice de ses droits, quels heureux changements ne s'en suivraient pas pour les destinées de l'Italie! Les calamités et les dangers que nous déplorions tout à l'heure comme le fruit de la guerre à la religion et à l'Eglise cesseraient avec la lutte ; bien plus, sur le sol privilégié de l'Italie catholique, on verrait fleurir encore les grandeurs et les gloires dont la religion et l'Eglise furent toujours les sources fécondes. Sous l'influence de leur vertu divine, germerait naturellement la réforme des mœurs publiques et privées ; les biens de la famille reprendraient leur vigueur ; les citoyens de tous les ordres, grâce à l'action religieuse, sentiraient s'éveiller plus vives en eux les inspirations du devoir et de la fidélité à l'accomplir.

Les questions sociales, qui à cette heure préoccupent tous les esprits, s'achemineraient vers la meilleure et la plus complète des solutions ; grâce à l'application pratique des préceptes de charité et de justice évangélique, les libertés publiques, préservées de tout danger de dégénérer en licence, serviraient uniquement au bien et deviendraient vraiment dignes de l'homme ; les sciences, par cette vérité dont l'Église a le magistère ; les arts, par cette inspiration puissante que la religion tient d'en haut et qu'elle a le

secret de communiquer aux âmes, prendraient rapidement un nouvel essor. La paix faite avec l'Église, l'unité religieuse, la concorde civile en seraient bien plus fortement cimentées; on verrait cesser la division entre les catholiques fidèles à l'Église et à l'Italie, laquelle acquerrait ainsi un élément puissant d'ordre et de conservation. Une fois satisfaction donnée aux justes demandes du Pontife romain, ses droits reconnus et lui-même replacé dans une condition de vraie et effective indépendance, les catholiques des autres pays qui aujourd'hui, mus non point par une impulsion étrangère, ou sans se rendre compte de ce qu'ils veulent, mais bien par un sentiment de foi et par la conviction d'un devoir à remplir, élèvent ensemble la voix pour faire entendre leurs revendications en faveur de la dignité et de la liberté du Pasteur suprême de leurs âmes; ces mêmes catholiques n'auraient plus de motif pour considérer l'Italie comme l'ennemie de leur Père commun.

Alors tout au contraire, l'Italie verrait son prestige et sa considération grandir auprès des autres peuples à raison de la bonne harmonie qu'elle entretiendrait avec ce Siége apostolique. De même, en effet, que ce Siége a fait expérimenter tout particulièrement aux Italiens le bienfait de sa présence au milieu d'eux, ainsi, grâce aux trésors de foi qui se sont toujours répandues de ce centre de bénédiction et de salut, il a propagé le nom italien chez toutes les nations et lui a conquis leur estime et leur respect. L'Italie réconciliée avec le Pape, fidèle à sa religion, serait en état de rivaliser de grandeur avec les meilleurs temps de son histoire, et tout ce qui appartient au véritable progrès de notre époque ne pourrait que l'aider puissamment à poursuivre sa glorieuse carrière. Rome, cité catholique par excellence, prédestinée de Dieu pour être le centre de la religion du Christ et le siège de son Vicaire et pour cela même toujours stable et toujours grande à travers tant de périodes et de vicissitudes, Rome replacée sous l'autorité pacifique et le sceptre paternel du Pontife romain, redeviendrait ce que l'avaient faite la Providence et les siècles, non plus rapetissée au rôle de capitale d'un royaume parti-

culier, non pas divisée entre deux pouvoirs divers et souverains — dualisme contraire à toute son histoire, — mais capitale digne du monde catholique, grande de toute la majesté de la religion et du sacerdoce, maîtresse et modèle de moralité et de civilisation pour les peuples.

Ce ne sont pas là, Vénérables Frères, de vaines illusions, mais bien des espérances appuyées sur un vrai et solide fondement. L'assertion sans cesse renouvelée que les catholiques et le Souverain Pontife sont les ennemis de l'Italie et comme des alliés des partis subversifs n'est qu'une injure gratuite et une calomnie éhontée, répandue à dessein par les sectes pour couvrir leurs desseins criminels et écarter tout obstacle à leur entreprise exécrable de décatholiciser l'Italie. La vérité qui ressort clairement de ce que nous avons dit jusqu'à présent, c'est que les catholiques sont, en réalité, les meilleurs amis de leur pays et qu'ils donnent une preuve de vrai et solide amour non seulement envers la religion de leurs ancêtres, mais encore envers leur patrie, quand ils s'écartent entièrement des sectes, en abhorant leur esprit et leurs œuvres, en faisant tous leurs efforts pour que l'Italie, loin de perdre la foi, la conserve toujours vigoureuse, pour qu'elle évite de combattre l'Église et lui soit toujours fidèle, ne se montre point hostile à la Papauté, mais se réconcilie avec elle. Employez-vous tout entiers, Vénérables Frères, à ce grand but, afin que la lumière de la vérité se fasse jour au milieu des multitudes, et que celles-ci enfin comprennent où se trouvent leur bien, leur véritable intérêt, afin qu'elles se persuadent que c'est de la fidélité à la religion, de la paix avec l'Église et le Pontife romain que l'on peut seul espérer pour l'Italie un avenir digne de son glorieux passé.

A cette grande chose Nous voudrions que réfléchissent, Nous ne dirons pas les affiliés des sectes, qui, de propos délibéré, ne songent qu'à fonder sur les ruines de la religion le nouveau régime de la Péninsule, mais ceux qui, sans donner accès à ces infâmes projets, en favorisent l'exécution, en en soutenant la politique; plus particulièrement Nous adressons Notre invitation aux jeunes gens que

leur inexpérience et la prédomination du sentiment rend si faciles à se laisser induire en erreur.

Nous voudrions que chacun se persuade que la voie où l'on se trouve engagé ne peut qu'être fatale à l'Italie ; et si une fois de plus Nous signalons le péril, Nous ne sommes mu que par la conscience de Notre devoir et l'amour de Notre patrie.

Cependant, pour éclairer les esprits et rendre Nos efforts efficaces, il est besoin par dessus tout d'invoquer le secours du Très-Haut. C'est pourquoi, Vénérables Frères, que notre action commune soit accompagnée de la prière, et que cette prière soit générale, constante, fervente, telle qu'il la faut pour faire une douce violence au cœur de Dieu et le rendre propice à notre Italie, et qu'elle en éloigne tout malheur, notamment le plus terrible de tous, qui serait la perte de la foi. — Interposons comme médiatrice auprès de Dieu la très glorieuse Vierge Marie, la Reine victorieuse du Rosaire, qui a tant d'empire sur les puissances infernales et qui, en tant de circonstances, a fait sentir à l'Italie les effets de ses maternelles dilections. — Ayons enfin, avec confiance, recours aux saints apôtres Pierre et Paul, qui ont conquis à la foi cette terre bénie et l'ont sanctifiée par leurs fatigues et arrosée de leur sang.

En attendant, comme gage des secours que Nous demandons au Ciel et en témoignage de notre très particulière affection, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons du plus profond de Notre cœur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et au peuple italien.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 octobre 1890, la treizième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LA QUESTION SOCIALE

Lettre pastorale de NN. SS. les Évêques de Prusse.

Les Archevêques et Évêques réunis près du tombeau de saint Boniface, à Fulda, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Très chers Frères,

Dans ces derniers temps, on a vu devenir de plus en plus importante une question qui a déjà souvent préoccupé des esprits au cours des temps, mais qui nous apparaît actuellement sous la forme la plus grave : la question sociale.

Déjà depuis des années Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, que Dieu a placé comme docteur et gardien de la chrétienté sur le rocher de saint Pierre, a tourné toute son attention vers cette importante question et appelé l'attention des peuples et des princes sur la nécessité de la résoudre dans l'esprit du christianisme, en prévenant ainsi les dangers dont elle nous menace. Combien grande donc a dû être notre joie, lorsque notre auguste Empereur, suivant l'inspiration généreuse de son cœur et reconnaissant dans sa haute sagesse les besoins de la situation, a assumé cette tâche et invité, au commencement de cette année, les gouvernements à une conférence et à des mesures communes.

Grâce à cet acte de l'Empereur, l'année 1890 sera mémorable à jamais et portera, nous l'espérons, des fruits heureux. Tous les hommes sérieux et de nobles sentiments doivent reconnaître comme leur devoir de collaborer activement, sans égard pour des différences d'opinions, à cette grande œuvre d'où dépendent la paix du monde et l'existence de la société humaine avec ses biens les plus précieux.

Dans sa lettre à l'archevêque de Cologne, en date du 20 avril dernier, le Saint-Père a exhorté les évêques d'Allemagne à collaborer, en vertu de leurs fonctions, à la solution de la question sociale. Conformément à ce vœu de Notre Père dans le Seigneur, nous voulons d'abord vous exposer, nos très chers frères, sa lettre même dans sa principale partie.

« Vénérable frère, — ainsi commence la lettre du Souverain Pontife.

« Vous savez que cette importante question, qu'on appelle la question sociale, est devenue d'une importance si capitale qu'elle est en ce moment l'objet des préoccupations les plus sérieuses

des gouvernements européens. Vous savez, en outre, que Nous-même, Nous Nous occupons, depuis longtemps, de cette question, et que Nous Nous sommes efforcé de découvrir les causes les plus intimes de ce mal et les remèdes les plus efficaces à y apporter. En conséquence, Nous avons récemment, dans Notre lettre à S. M. l'empereur allemand et roi de Prusse, qui nous avait écrit d'une manière très aimable au sujet de la Conférence de Berlin, sur cette question, exprimé clairement Notre volonté de porter secours aux ouvriers qui ont besoin d'aide, et de leur montrer toute l'affection que nous ressentons pour eux. Il ne peut échapper à votre clairvoyance que, quelque grands que soient les moyens dont dispose le pouvoir temporel pour améliorer la situation des ouvriers, une part beaucoup plus grande dans cette œuvre salutaire est encore réservée à l'Eglise. Seule la force divine de la religion peut pénétrer au fond du cœur et de l'âme des hommes ; seule elle les dirige de sorte qu'ils prennent volontairement le bon et juste chemin Car l'Eglise est, en vertu du droit divin, la gardienne fidèle de la vérité révélée, et elle a mission et pouvoir de la part du Christ, qui est la sagesse du Père; elle est l'héritière de l'amour de Celui, « qui était riche, et qui est devenu pauvre pour nous » afin que le riche et le pauvre portent, l'un comme l'autre, son image en eux-mêmes, et puissent participer à la dignité de son origine divine. De lui est venue la sainte doctrine de l'Evangile, le don le plus précieux que l'humanité ait jamais reçu. Car dans l'Evangile sont inscrits tous les immuables droits et devoirs de tous et de chacun ; l'Evangile seul peut, par suite de l'heureuse combinaison de la justice et de la charité, avoir pour effet, malgré toutes les inégalités de conditions résultant de la nature des hommes et des choses, faire disparaître le caractère dur de cette inégalité. C'est pourquoi la nation qui prendrait cette vraie doctrine pour règle de toute la vie publique et privée, suivrait la voie la plus sûre et mènerait tout à une bonne fin. Dans cette pensée sont d'accord avec Nous les Evêques de l'Empire allemand, dont le zèle pastoral se révèle dans tant d'excellentes œuvres qu'ils ont entreprises et achevées pour alléger le sort du peuple qui travaille et qui souffre.

« Plus les forces et les moyens réclamés par la nature des choses et par le temps et confiés à l'Eglise sont nombreux et efficaces, plus nous sommes obligés de chercher et d'agir, d'unir tous nos efforts pour découvrir et pour accomplir tout ce qui

peut aider à diminuer les maux existants. Avant tout nous devons, en toute patience et en y mettant les soins les plus actifs, chercher à améliorer les mœurs et à habituer les peuples à mettre de plus en plus leur vie publique et leur vie privée d'accord avec la doctrine et l'exemple du Christ.

« En outre, nous devons tâcher d'arriver à ce que, quels que soient les opinions et les intérêts divergents des diverses classes sociales, on n'oublie jamais les saintes lois de la justice et de la charité, mais qu'on aplanisse les différends éventuels par l'intermédiaire paternel et par l'autorité des évêques. Enfin, nous devons faire en sorte que les difficultés de la vie deviennent plus supportables pour les pauvres, et que les richesses soient pour les riches, un moyen non pas de satisfaire leurs passions ou de commettre des injustices, mais de faire du bien, ce qui leur assurera des trésors plus précieux dans le Ciel. »

En suite de ces paroles apostoliques, le Saint-Père loue grandement les nombreuses sociétés et œuvres créées en Allemagne, depuis plus ou moins longtemps, par la charité chrétienne, et qui ont pour but le bien-être moral et matériel des classes ouvrières, notamment l'éducation religieuse de la jeunesse des deux sexes, ainsi que leur éducation en vue de la vie terrestre. Le Saint-Père exprime l'espoir que, par là, le bonheur matériel, les bonnes mœurs et la vraie piété seront puissamment propagés.

Le Saint-Père conclut par ces paroles :

« Nous éprouverions une joie extrême, si les évêques allemands, avec la grande persévérance qui leur est particulière, à l'aide du clergé et des fidèles, voulaient propager ou compléter les œuvres et institutions déjà créées, surtout dans les contrées où l'industrie fleurit et où se trouve, par conséquent, une nombreuse population ouvrière. Si ce vœu s'accomplit, il y aura lieu de féliciter les évêques allemands d'avoir assuré, dans la mesure de leurs moyens, la paix publique, et d'avoir propagé la cause de la véritable humanité et de la morale. »

Nous reconnaissons une des plus importantes tâches de notre apostolat dans l'accomplissement de ce vœu. Ne pouvant nous passer, dans cette tâche, de votre aide, nos très chers frères, nous croyons qu'il est nécessaire que nous vous exposions plus explicitement les idées exprimées par le Saint-Père. Car quelque simples qu'elles puissent paraître, elles contiennent tout ce qui peut nous diriger en maintenant nos pensées et nos actions dans

la voie de la sagesse et de la charité chrétienne, pendant que nous nous engageons dans l'examen des questions sociales, si ardues et si épineuses.

Le Pape qualifie avec raison la question sociale de grave et décisive. Dans son développement elle est devenue tellement terrible et menaçante que beaucoup en désespèrent et s'attendent à une prochaine catastrophe. Nous ne saurions nous placer à un point de vue aussi désespéré : *Sanabiles fecit nationes orbis terrarum* (Liber Sap., II, 14.), dit déjà la parole divine dans l'Ancien Testament.

Il est vrai qu'en se détournant du christianisme et de la morale et des vertus chrétiennes, des peuples peuvent périr, mais tant qu'ils conservent l'esprit chrétien dans lequel est renfermé l'esprit de la vraie humanité, ils peuvent, malgré les plus graves égarements, se redresser, car l'apôtre des nations dit : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum* (Epistola B. Pauli ad Romanos XXI, 12).

Aussi nous devons envisager avec confiance les magnanimes intentions de notre Empereur et des gouvernements européens et espérer que, grâce à ces intentions, on saura, avec l'aide de Dieu, parer au danger social et surmonter les difficultés des temps présents.

La question sociale est tout d'abord une question économique et de droit public. La législation, la politique et l'administration et la science profane ont une part égale dans sa solution.

C'est donc une grande consolation pour nous que les membres catholiques de nos corps législatifs aient avec tant de sagesse et de zèle travaillé à l'amélioration des conditions sociales de nos agriculteurs, des artisans et des ouvriers industriels, et soient déterminés à collaborer, à l'avenir, avec tous ceux qui tendent vers le même but.

Ce qui nous réjouit, en outre, c'est que ces catholiques, parmi lesquels se trouvent d'excellents prêtres, ont opéré, par des écrits et par des actes, tant de bien dans ce domaine. Que leur zèle ne ralentisse pas, et que leurs imitateurs capables deviennent de plus en plus nombreux.

Aux moyens naturels pour remédier à la question sociale doivent venir en aide les moyens surnaturels dont l'Eglise est la gardienne.

L'Etat et l'Eglise doivent travailler de commun accord dans l'application des remèdes dont chaque partie dispose. Cela est

vrai pour toutes les choses humaines, mais c'est surtout vrai pour la question sociale. La misère et les dangers de notre temps feront reconnaître cette vérité tant méconnue dans son application à des sphères toujours plus nombreuses.

Puisse cette entente si nécessaire entre l'Etat et l'Eglise se consolider par la justice et la bienveillance et que tout ce qui peut troubler la concorde soit tenu éloigné ! Puisse cette opinion étroite d'après laquelle l'Eglise seule sans l'Etat ou l'Etat seul sans l'Eglise, pourrait résoudre la question sociale, être une bonne fois abandonnée ! Enfin que cette autre opinion d'après laquelle ni l'Etat ni l'Eglise n'auraient à s'occuper de cette question, tout devant être abandonné à l'initiative privée, au jeu libre des forces ou même à la lutte pour l'existence. ne soit jamais admise!

On ne peut méconnaître que l'Eglise a une mission toute particulière, une tâche essentielle dans la solution de la question sociale. Son action ne peut être remplacée par rien. Le Saint-Père indique pour cela toute une série de raisons.

Pendant que le pouvoir temporel n'a à sa disposition que des moyens extérieurs, la religion exerce son action sur les cœurs des hommes, afin qu'ils s'engagent volontairement dans la voie de la justice et de la vérité. Qui pourrait ne point voir que c'est précisément ce qui importe le plus dans la question sociale? La loi et l'obligation peuvent bien endiguer les explosions brutales de l'égoïsme et des passions, mais ne peuvent détruire les principales sources des maux sociaux.

Evidemment les maux sociaux de notre temps, comme ceux des temps passés, ont, en grande partie, pour cause les conditions de vie extérieures, les vices des institutions humaines; il faut donc, pour supprimer ces maux, s'appliquer aussi à l'amélioration de ces conditions extérieures et de ces institutions. Mais la cause principale de tous les maux sociaux ne réside pas dans des circonstances extérieures, mais dans les dispositions intérieures des hommes, dans l'absence des vrais principes et de vertus, dans des vices dominants ; les conditions défavorables peuvent être rendues plus supportables par des sentiments chrétiens et par des vertus, et, par conséquent, elles peuvent en quelque sorte être améliorées de cette façon.

Qu'on mette un frein à cette avidité de biens et de jouissances qui énervent les peuples ; qu'on inspire aux patrons la justice, l'équité et la bienveillance, et aux ouvriers l'amour du travail,

la patience, la modération, l'économie et la simplicité; qu'on les préserve de l'immoralité et de l'ivrognerie.

Qu'on protége la jeunesse contre les entraînements des passions; qu'on crée une vie de famille où règne la pureté des mœurs, et la question sociale, quelque menaçante et dangereuse qu'elle soit, perdra beaucoup de son acuité. Ce sera en même temps une condition essentielle de l'amélioration des circonstances matérielles de la vie ouvrière: cette amélioration se fera par suite du bon vouloir des deux parties, en toute liberté et sans révolution violente.

La religion est la mère de la vraie sagesse et des vertus véritables; et l'Eglise en est la gardienne. Elle est instituée par Dieu, comme la gardienne de la vérité révélée, qui seule peut nous rendre la force et la vie et nous délivrer des grands maux dont l'humanité souffre si gravement. Car la dernière et la plus profonde cause de ces maux réside dans l'ébranlement de la foi et dans l'abandon du christianisme pratique.

Certes, il y a des savants impies qui veulent remplacer la religion par la philosophie et par les sciences naturelles et qui voudraient mettre à la place de l'Eglise une éducation basée sur la philosophie incrédule. Ceux qui rêvent une révolution complète de tout l'ordre social actuel se sont associés à cette folie et s'efforcent de la propager dans les masses par tous les moyens dont ils disposent.

Mais qu'on se détrompe. S'il n'existe pas de Dieu personnel, comme le prétend l'impiété, ni d'âme immortelle, et par conséquent pas de fin surnaturelle de l'homme; s'il n'existe pas de libre arbitre pour l'homme, ni de Providence gouvernant le monde avec sagesse et amour; si dans la nature et dans l'humanité il n'y a rien en dehors du jeu aveugle des forces ou de la lutte pour l'existence: alors il ne peut pas être question de justice ni d'amour dans le sens rationel et chrétien; alors seul le droit du plus fort aura raison, et tous ceux qui, se plaçant sur le terrain de l'incroyance impie, parlent encore de justice et d'amour, disent des mots vides de sens; ils se trompent eux-mêmes et ils trompent les autres.

En vérité, cette incroyance qui combat le christianisme, qui renie ou met en doute toutes les vérités sur lesquelles reposent d'après les lois de la raison et de la foi la valeur de la vie humaine et l'existence de la famille et de la société, cette incroyance, disons-nous, ne peut sauver le monde; au con-

traire, elle le détruira. Une éducation qui, émanant de cette incroyance, méprise l'Eglise et le christianisme, est de tous les maux sociaux le plus grand, parce qu'elle empoisonne le cœur de la jeunesse et livre les générations adultes sans merci, à toute séduction.

Revenons aux raisons par lesquelles le Saint-Père démontre l'importance de la part que l'Eglise a dans la solution de la question sociale. « l'Eglise, dit-il, est non seulement la gardienne de la vérité que le Christ lui a confiée, mais encore l'héritière de l'amour du Christ » qui continue à vivre dans elle et dans le cœur et la vie de tous les vrais chrétiens. C'est sur cet amour du Christ pour les fidèles que le Saint-Père appelle notre attention avant de parler des principes de la vérité; car le christianisme n'est pas seulement, vous le savez, une loi et une doctrine, mais il est action et vie, vivant en la personne de l'Homme-Dieu et en tous ceux qui sont unis à lui comme les branches à la vigne, comme les membres à la tête.

Là aussi, le Saint-Père nous rappelle la parole de l'apôtre des nations (II ad Corinth. 8, 9,) : « Vous connaissez la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'est fait pauvre pour vous, lorsqu'il était riche, afin que vous deveniez riches par sa pauvreté. » La profonde pensée que contiennent ces paroles est exprimée d'une façon aussi magistrale que belle dans sa forme par le Saint-Père, dans ces mots : « Celui qui est infiniment riche a choisi pour lui la pauvreté, afin que tout homme, le riche comme le pauvre, soit élevé sans distinctions, à la dignité d'enfant de Dieu, et puisse porter en soi-même l'image de Jésus-Christ. »

Le Saint-Père a évidemment voulu mettre en tête de sa lettre cette vérité indissolublement liée avec le principe du christianisme, parce qu'elle contient pour les fidèles, auxquels s'adressent sa parole et la nôtre, la base même de la solution de la question sociale.

Le christianisme a résolu, dans son domaine, la question sociale la plus terrible, à une époque où la foi chrétienne n'avait encore, au milieu d'un monde païen qui la persécutait, aucune influence sur des réformes extérieures de la vie publique. Alors le christianisme rendit aux plus pauvres de tous, aux esclaves des deux sexes, la conscience de leur dignité humaine naturelle et de leur dignité chrétienne surnaturelle. Il leur apprit qu'ils étaient enfants de Dieu, créés à l'image du Christ.

Cette conscience leur donnait la force de subir plutôt les tortures et la mort que de renier leur foi ou de renoncer à la pratique de la vertu.

Cette foi inspirait à l'ouvrier le respect de son état; celui-ci ne lui apparaissait plus comme une malédiction, que des dieux cruels, ou un sort impitoyable, ou l'injustice des puissants et des riches auraient fait peser sur lui, mais comme la condition du Fils de Dieu qui a choisi, sur la terre, non pas les jouissances, mais le travail dur, non pas la richesse, mais la pauvreté, non pas le commandement, mais l'obéissance jusqu'à la mort sur la croix.

Mais, cette foi changea aussi les cœurs des riches et des puissants, et les décida à reconnaître dans les pauvres et dans leurs sujets, les images de leur Seigneur et Sauveur, leurs frères en Jésus-Christ, et à les respecter, aimer et traiter en conséquence. Ainsi, nous voyons qu'aux temps des empereurs romains, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande tyrannie et de la plus grande corruption, les maîtres et les serviteurs chrétiens étaient unis dans la charité chrétienne, et que beaucoup d'esclaves recevaient des mains de leurs maîtres la libération et les moyens d'existence.

Le christianisme n'a pas seulement mis sur un pied d'égalité, devant Dieu, les pauvres et les riches, les maîtres et les serviteurs ; il a même donné la préférence aux pauvres d'une façon toute particulière. Certes, le divin Sauveur ne s'est pas détourné des riches, mais il s'est tourné avec un amour extraordinaire vers les pauvres. Il a voulu être pauvre lui-même, naître d'une mère pauvre, vivre du travail de ses mains, voire d'aumônes; il proclame les pauvres heureux et leur promet avant tous le royaume des cieux ; ce sont eux qu'il nourrit, guérit, console ; parmi eux il choisit ses apôtres et les premiers compagnons de son royaume. C'est ainsi qu'il a toujours manifesté les sentiments de son cœur, afin que les pauvres puissent se consoler et se réjouir en Lui, et afin que les riches imitent le Seigneur qui les a rendus riches par sa pauvreté, dans son amour pour les pauvres et les humbles.

Toutefois, et nous devons le relever expressément, la question sociale qui agite actuellement le monde, ne sera pas résolue uniquement par l'esprit de foi qui rend les pauvres contents, les riches doux et miséricordieux.

Bien des causes ont contribué à amener l'état de choses qui

forme de nos jours l'objet de la question sociale. Autrefois une réglementation, en elle-même bienfaisante, légitime et bien ordonnée de la propriété foncière, des métiers, du commerce et des communications, donnait aux individus comme aux familles, aux classes sociales comme aux communes, protection, sécurité et stabilité. Mais l'égoïsme humain et des abus sont parvenus à faire souvent ressentir cette protection tutélaire comme une charge et une chicane. C'est pourquoi on a délivré la propriété, l'industrie, le commerce et les communications de leurs entraves, mais on les a en même temps conduits au-devant de graves dangers. Ce déchaînement a eu comme suite, l'histoire nous l'enseigne, un grand progrès dans l'ordre matériel, a donné lieu à de nouveaux modes d'emploi des forces naturelles, provoqué des découvertes et des inventions utiles qui ne profitent pas uniquement aux grands et aux riches, mais dont aussi les moins fortunés et les pauvres tirent de grands bénéfices pour la santé et l'entretien de la vie. Mais qui pourrait se dissimuler les nombreux inconvénients et maux qui en sont résultés ? Paupérisme et diminution du bien-être général, incertitude de gain, relâchement des liens de la famille, éloignement réciproque des classes sociales ont pris une grande extension.

Les maux sociaux ayant leur source dans le domaine de l'humanité politique et juridique, les remèdes humains ne peuvent être négligés pour les guérir; ils doivent être employés avec de la prudence, avec des précautions et avec une persévérante patience.

Mais avant tout, c'est toujours l'esprit de la foi qui s'est montré comme une puissance salutaire, même dans les situations les plus difficiles, comme le vrai sauveur de l'humanité. L'histoire en est témoin. Cette puissance est aussi pour nous la base de notre espoir.

Partout où les riches et les pauvres, les maîtres et les serviteurs, les savants et les ouvriers croient encore à un même Sauveur et s'aprochent ensemble de la table à laquelle son amour nous invite, ce froid éloignement, cette envie, cette haine qui constituent par excellence le péril social actuel et en rendent la suppression et la guérison si ardues, ne pourront jamais établir leur domination.

Là où la foi de Dieu manque, on comprend imparfaitement les choses ; où l'amour de Dieu fait défaut, l'égoïsme l'emporte trop facilement sur la justice et sur la bienveillance humaines ;

des remèdes extérieurs ne suffiront plus pour améliorer la situation sociale.

C'est pourquoi l'Evangile est, comme le dit le Saint-Père, le cadeau le plus précieux que Dieu ait fait à l'humanité.

Il l'est avant tout pour cette raison qu'il n'est pas, comme toute science humaine, une simple science et une simple loi, mais une force et une grâce de Dieu pouvant donner une nouvelle nature à nos cœurs. (*A suivre.*)

NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

S. Ém. le Cardinal Lavigerie.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

L'archevêque resta, mais quand M. de Freycinet revint aux affaires, il lui rappela ses promesses. M. Cambon, notre résident à Tunis, était de passage à Paris. Il vit M. Léon Say. Le ministre des finances lui expliqua que malgré le décret du 22 avril 1882 qui rattachait le vicariat apostolique de la Tunisie à l'archevêché d'Alger, il n'y avait au budget des cultes aucun chapitre qui permît de trouver des fonds pour aider l'archevêque en Tunisie, qu'il faudrait essayer d'obtenir de la commission du budget qu'elle ajoutât au chapitre II du budget des cultes le mot Tunisie après le mot Algérie. La commission s'y refusa et le ministre M. Fallières fut de l'avis de la commission.

M. de Freycinet qui n'ignorait pas quel genre de service le gouvernement avait demandé au cardinal, service plus patriotique que religieux, avait déjà indemnisé le cardinal; malheureusement au lieu de puiser dans les fonds secrets du ministère des affaires étrangères, que les subventions aux journaux avaient absorbés, il avait fait ordonnancer par M. Humbert ministre des cultes, un mandat de 50,000 francs pris sur les secours accordés aux prêtres âgés et infirmes.

M. Jules Roche eut connaissance de ce virement par l'indiscrétion d'un employé de la direction des cultes et le 18 novembre 1882, lors de la discussion du budget des cultes, il proposa qu'à l'article 7, pensions ecclésiastiques et secours personnels, la chambre supprimât 50,000 francs.

« — Pourquoi? lui demanda-t-on.

« — Parce que, malgré l'avis de la commission du budget, on a donné en cachette à M. Lavigerie, archevêque d'Alger, 50,000 francs pour une mission en Tunisie. Or pour que ce virement ne se reproduise plus, nous demandons la suppression d'un crédit équivalent à la somme indument dépensée. » Les ministre, sous-secrétaire d'Etat, directeur des cultes, successivement interrogés, gardèrent de Conrart le silence prudent, pas un n'osa revendiquer la responsabilité de cet acte. C'en fut fini à jamais des crédits qu'on aurait dû accorder au cardinal. Jamais un ministre n'a osé faire inscrire au budget un centime en faveur de ses œuvres françaises en Tunisie. On lui a même supprimé une partie des crédits qu'on lui accordait pour l'Algérie.

Et cependant tout le monde le sait, les intérêts français et les intérêts catholiques en Orient sont si intimement liés qu'on ne peut toucher aux uns sans ébranler les autres. Des politiques prétendent que cet état de choses n'est pas conforme à l'esprit de notre politique moderne. Ils ont inventé la *politique rationelle* qu'ils opposent à la politique religieuse; or, rien n'est moins rationnel que cette politique. Un consul racontait qu'après les événements de 1860, Fuad-Pacha lui disait :

« — Je ne crains pas les quarante mille baïonnettes que vous avez à Damas, je crains les soixante robes que voilà. » Il lui montrait des jésuites, des lazaristes, des franciscains.

« — Pourquoi ? lui demanda le consul.

« — Parce que ces soixante robes font germer la France dans ce pays. »

Le cardinal Lavigerie le sait, c'est pourquoi il ne s'est pas laissé décourager; il est resté à son poste; il ne le quittera que le jour où la France l'en relèvera. Il trouve d'ailleurs dans le bien qu'il fait et dans l'accueil des fidèles auxquels il tend la main chaque année, une large compensation à l'ingratitude dont les ministres ont été prodigues à son égard.

Je me persuade que si Voltaire avait rencontré ce vieillard, d'une santé chancelante, parcourant la France, sans tenir compte de la fatigue, afin de conserver à son pays une colonie dont on tire tant de profits, il n'aurait jamais écrit :

« Lucien. — Qu'est-ce qu'un cardinal, Erasme?

« Erasme. — C'est un prêtre vêtu de rouge à qui on donne cent mille écus de rente pour ne rien faire du tout. »

Ce qu'il fait à Tunis, le cardinal Lavigerie essaie de le faire en Orient; son but éloigné est de briser les barrières qui séparent de l'unité romaine les schismatiques et les hérétiques dont l'Orient est peuplé ; son but immédiat est de garder à la France son antique influence dans ces contrées.

Comme on pouvait le lire, il y a quelques semaines, dans le *Moniteur de Rome* (1) : « La question d'Orient, sous quelque aspect qu'on l'envisage, a pour fondement la question religieuse. Les chrétiens d'Orient, à quelque confession qu'ils appartiennent, quelque rite qu'ils pratiquent, ne peuvent faire abstraction de la religion, qui est la vraie base de leur vie nationale. C'est par la religion qu'ils ont pu conserver cette vie nationale respective, au milieu même des musulmans, et c'est par elle qu'ils ne se lassent pas de travailler à s'affranchir pour se constituer en nationalités autonomes. Par conséquent, les chrétiens d'Orient, pour conserver leur vie nationale, n'ont que l'alternative ou de se réunir à l'Eglise Romaine qui dans l'unité de foi et de direction, sait garantir à chaque peuple son autonomie ; ou bien d'essayer, pour chacune de leurs communautés, de former un corps national, sous le rapport non seulement politique, mais ecclésiastique, en s'affranchissant de toute sujétion envers un élément ecclésiastique qui ne serait pas le leur. »

Or, il y a en Orient plus de 15 millions de catholiques de toute nationalité pour lesquels ce titre de catholique est synonyme de français. En Orient, un baptisé ne s'appelle pas un catholique mais un *frangi;* qu'il soit Arabe, Turc, Arménien, Anglais, s'il a à se plaindre des autorités locales, c'est chez le consul français qu'il court pour se faire rendre justice; du moment qu'il est catholique, il est *frangi;* en baptisant cet infidèle nos missionnaires en ont fait un Français.

Des personnes bien informées affirment que Léon XIII aurait dit un jour : « Nous avons été jusqu'ici beaucoup plus Italiens que catholiques, il est temps de devenir plus catholiques qu'Italiens. » Donner la main à la politique autrichienne ou italienne en Palestine serait pour le Saint-Siège sacrifier l'intérêt catholique à un intérêt purement national; aussi en dépit des froissements qui ont pu s'élever entre l'Église et la France, Léon XIII a compris que leur union en Orient était une nécessité qu'il serait singulièrement téméraire de dénoncer tant que subsistera l'empire ottoman.

(1) Cité dans le n° 976 des *Annales Catholiques*, p. 478.

Et M. de Bismarck le sait si bien qu'il avait eu soin de faire répandre parmi ces populations le bruit que le gouvernement de la République déteste les catholiques, qu'il songe à chasser tous les prêtres de France et qu'il n'y a par conséquent plus à compter sur son protectorat. En même temps qu'il cherchait à détacher de nous ces populations, il s'insinuait au Vatican pour faire déléguer à l'empereur d'Autriche ce titre de protecteur des catholiques en Orient dont la France républicaine n'est plus digne, disait-il. L'empereur d'Autriche était consentant, dans l'entourage du Pape où la France compte des ennemis acharnés, on grossissait les maladresses anti-religieuses de nos gouvernants pour presser le Pape d'accueillir les avances de M. de Bismarck ; le projet d'établir un nonce en Chine avec les pouvoirs les plus étendus venait de là.

« Il n'y a plus guère à Rome qu'un Français, aurait dit le cardinal Lavigerie à M. Challemel-Lacour, et ce Français c'est Léon XIII. »

Lorsque le cardinal Lavigerie vint en France, dans le courant de l'année 1883, il était chargé de faire connaître à nos gouvernants la situation et les intentions du Pape.

« Jamais, disait M. Challemel-Lacour, je ne m'étais rendu compte de la question d'Orient comme je m'en rends compte depuis que j'ai causé avec le cardinal Lavigerie. » Il engagea vivement le cardinal à voir MM. Grévy, Jules Ferry ; il aurait souhaité qu'il exposât ses idées devant les diplomates présents à Paris. Il avait même imaginé de donner un grand dîner en son honneur et lui avait réservé la première place en face de lui ; le dîner eut lieu mais le cardinal ne vint pas ; le matin, il envoya un de ses secrétaires prévenir le ministre qu'une affaire imprévue le retenait loin de Paris ; en réalité il ne voulait pas qu'à l'heure où le gouvernement supprimait aux desservants le pain qui les fait vivre, un prince de l'Église fût honoré à la table d'un de ses représentants.

La popularité dont le cardinal Lavigerie jouit en Orient tient du prodige. Ces peuples ont gardé un tel souvenir de son passage en 1860 qu'ils le regardent comme un être divin. « Il n'y a qu'un Dieu, disent-ils dans leur admiration, qui puisse être aussi bon et aussi généreux. » A ce sujet, on a quelquefois reproché au cardinal Lavigerie de mener la vie d'un grand seigneur ; le cardinal a grand air ; il sait honorer les dignités dont il est revêtu et mettre au service de la cause qu'il défend le

charme, la séduction, le prestige qui s'échappent de sa personne. Dans l'intimité il vit très simplement.

Un de mes amis, qui lui a souvent rendu visite dans la petite maisonnette qu'il habitait, 50, rue Pergolèse, m'assure que sa table et son mobilier n'avaient rien de recherché. A Versailles, où il logea, 55, avenue de Satory, même simplicité, même réserve. Un jour, je le vis sortir du ministère, le fiacre d'où il descendait était misérable.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Il est vrai que, sous l'Empire, quand il fut nommé évêque de Nancy, il avait cru, pour obéir aux ordres de l'empereur que les évêques fissent honneur à la couronne, devoir prendre un appartement au Grand-Hôtel ; un de ses amis l'avertit que ce lieu ne lui convenait pas, il s'inclina avec la docilité d'un enfant. Rien n'était d'ailleurs plus touchant que le respect dont il entourait son maître en Sorbonne, Mgr Maret. Le jour où il reçut la barrette et la calotte cardinalices, sa première visite, en sortant de l'Elysée, fut pour son ancien doyen. « Monseigneur, lui dit-il, permettez-moi de venir vous présenter mes hommages. Cette calotte rouge devrait être sur votre tête plutôt que sur la mienne », et, joignant le geste à la parole, il posa sa calotte sur la tête de Mgr Maret. « C'est à vous, Monseigneur, que je dois cet honneur, à vos enseignements, à vos exemples. »

Le cardinal Lavigerie est le dernier cardinal auquel la France ait fait cadeau de son chapeau. Ce chapeau coûte à celui qui en est favorisé presque une fortune, environ 52.000 fr.

L'« heureux » privilégié a, de fortes redevances » à acquitter...

Au garde-noble qui lui a apporté la calotte, cinq mille francs, ci .... Fr.	5.000
Plus un cadeau pour encrier, breloques ou... autres riens, la somme de mille francs, au bas mot, ci........	1.000
A l'ablégat qui a apporté la barrette dix mille francs, ci	10.000
Plus le cadeau de rigueur pour missel, croix pectorale ou boucles de souliers prélatoriens, mille francs, au bas mot, ci....................................	1.000
Or, l'ablégat étant réglementairement accompagné d'un secrétaire, il est réglementaire d'octroyer quinze cents francs à celui-ci, ci..............................	1.500
Dû pour l'enregistrement des bulles...............	22.000
Pour le voyage du cardinal à Rome, et tous les frais de réception et autres qu'entraîne ce voyage, douze mille francs au moins..............................	12.000
Total........	52.500

Le cardinal Lavigerie jouit à Rome et auprès de Léon XIII d'une très grande autorité. Plusieurs fois le Souverain Pontife lui a confié des missions officieuses auprès du gouvernement français ; c'est à la suite d'une de ces missions que le Souverain Pontife, dans le courant du mois de juin 1883, écrivit à M. Grévy une lettre qui était une réponse à une longue note que le ministre des affaires étrangères, M. Challemel-Lacour, avait envoyée d'après les conseils du cardinal Lavigerie ; dans cette lettre entièrement écrite de la main du pape, Léon XIII, après avoir rappelé qu'il désire garder avec la France les relations les plus *amicales*, attire l'attention de M. Grévy sur les lois à l'étude au Parlement : la loi sur le divorce, la loi sur le service imposé au séminaristes, la loi sur l'enseignement secondaire libre, enfin la loi dite du 28 mars, relative à l'enseignement primaire. C'est depuis cette époque que Sa Sainteté Léon XIII donna au cardinal Lavigerie les pouvoirs les plus étendus pour sa mission d'Orient. Plus récemment, le cardinal attacha son nom à la campagne antiesclavagiste et à la résurrection de l'Eglise de Carthage.

« Je vous ai gagnés à Jésus-Christ par les plus grands sacrifices ; écrivait saint Paul aux Galates (IV, 13-19), au prix de mes sueurs. Vous ne m'avez ni méprisé ni repoussé, mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu. Quand j'étais parmi vous, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner. Aujourd'hui des prophètes de mensonge s'efforcent de vous séparer de moi, afin que vous soyez zélés pour eux. Mais il est bon que vous soyez zélés pour le bien, afin que vous me demeuriez attachés même dans l'absence. »

Ne trouvez-vous pas que cette parole du grand Apôtre pourrait admirablement résumer la vie du cardinal Lavigerie ? N'a-t-il pas, lui aussi, apparu dans le monde africain comme un ange de Dieu, et suscité autour de lui d'admirables dévouements et de splendides enthousiasmes ? Aussi la postérité lui conservera-t-elle la place d'honneur qu'il a su se créer de son vivant dans l'Eglise, dans la France, dans le monde entier.

G. M.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Union de la Pologne et de la France dans les démarches faites à Rome pour obtenir l'établissement de la fête du Sacré-Cœur. — Nous ne saurions le taire : l'union de ces deux pays dans des démarches qui avaient pour but de glorifier le Cœur de Jésus et de faire écho aux révélations de notre humble Visitandine de Paray (1), nous touche profondément et éveille en notre âme des réminiscences et des émotions mêlées de tristesse et de douceur. Nous ne voulons pas laisser passer l'occasion qu'elles nous donnent de saluer ici une fois de plus les épreuves inénarrables d'un peuple autour duquel, hélas ! les puissances de la terre semblent à dessein faire le silence et l'oubli !

Chère et glorieuse Pologne, vous dont la grande voix de Bossuet proclamait l'existence « nécessaire à l'Église (2) », quels services, si vous aviez gardé votre autonomie, n'eussiez-vous pas rendus à la France, votre sœur aînée, lorsqu'il y a vingt ans elle ployait sous le choc du colosse germanique ! Et que ne feriez-vous pas encore pour le maintien de l'équilibre et de la paix de l'Europe, si entre deux empires dont la puissance s'exerce au profit du schisme et de l'hérésie, vos tronçons mutilés, de nouveau réunis, constituaient une nation assez forte pour être respectée de ses voisins et capable d'élever dans les conseils de l'Europe une voix autorisée ?

Tristement délaissée à cette heure, sauf par un petit nombre d'amis aussi impuissants, hélas ! à vous secourir qu'ils sont fidèles à vous plaindre et à vous aimer, il nous a semblé trouver votre image dans ce marbre d'une cité pyrénéenne où, au-dessous d'une croix et des monogrammes de Jésus et de Marie, un cœur renversé porte cette devise touchante : « J'attends l'heure (3). »

Daigne le Cœur de Jésus la faire sonner, l'heure de la délivrance et de la résurrection, pour le peuple héroïque et infor-

(1) La Providence semble avoir voulu consacrer cette pieuse et touchante fraternité des deux nations, en permettant qu'un cardinal polonais, S. Em. le cardinal Ledochowski, ancien archevêque de Posen et Gnesen, signât le Bref du Jubilé accordé à Paray-le-Monial sur la requête de l'évêque d'Autun.

(2) Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

(3) Ouvrage déjà cité de M. l'abbé Thomas, p. 131.

tuné qui a montré tant de zèle à promouvoir son culte! Quant à nous, il nous sera doux de proclamer bien haut que la Pologne a un droit particulier à n'être point oubliée dans nos solennités de Paray-le-Monial, puisque là-bas, soit dans l'ancien royaume dont Varsovie était la capitale, soit dans le grand duché de Posnanie et dans les provinces Galliciennes, évêques, princes et fidèles accueillaient avec un si pieux empressement, il y a deux siècles, l'appel de notre cité charollaise, pour convier le monde à honorer par un culte public le Cœur de Jésus (1). »

Raisons providentielles auxquelles peut se rapporter l'institution d'un culte public en l'honneur du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Nos précédentes méditations nous ont déjà permis de nous rapprocher de ce Cœur si élevé et si humble qui appelle à le mieux connaître toutes les âmes de bonne volonté. *Accedet homo ad cor altum* (2). Toutefois, il faut monter plus haut encore afin d'entrer plus complètement dans l'intelligence des desseins de Dieu au sujet d'une révélation qui, sans rien changer au fond même du christianisme, a vraiment été, suivant la parabole évangélique, le trésor tout à la fois « ancien et nouveau » dont l'inépuisable libéralité de notre Rédempteur a enrichi son Église.

Les merveilles de grâce opérées par Notre-Seigneur en la Bienheureuse Marguerite-Marie choisie pour devenir l'apôtre de son divin Cœur, ont-elles eu pour but unique d'introduire dans la vie catholique une fête de plus et quelques pratiques pieuses inconnues avant la fin du dix-septième siècle!

Il est permis de penser que ce résultat aurait pu être obtenu sans l'emploi de moyens si visiblement exceptionnels. En effet, l'Église, animée et conduite par l'Esprit de Dieu, est pourvue de pouvoirs suffisants pour régler avec une autorité souveraine toutes les manifestations légitimes de la vie et de la foi. Elle a été fondée et elle se soutient miraculeusement à travers les constantes oppositions du monde ; mais le miracle ne lui est pas indispensable pour s'acquitter d'un

(1) Le livre du P. de Gallifet contient entre autres précieux documents deux lettres adressées en 1726 au pape Benoît XIII par Auguste II, roi de Pologne, et par l'évêque de Cracovie. Dans la lettre du roi se trouvent ces paroles significatives : « Mon royaume est déjà sous la protection du Cœur de Jésus, envers lequel moi et toute la nation polonaise avons une dévotion particulière. »

(2) Ps. LXIII, 7.

mandat auquel ont été proportionnées d'avance toutes les ressources surnaturelles déposées dans sa constitution.

Si donc, pendant plus de dix-sept ans, de 1673 à 1690, Notre-Seigneur Jésus-Christ a eu recours à des révélations extraordinaires ; s'il a tant de fois exprimé les doléances les plus pathétiques sur l'ingratitude du peuple chrétien ; s'il a réclamé pour son Cœur outragé ou méconnu des réparations et des prières dictées par la reconnaissance; enfin s'il s'est solennellement engagé à faire jaillir de la blessure toujours ouverte de ce Cœur sacré une nouvelle effusion de grâces, il est bien permis de penser qu'il a eu l'intention explicite de ménager à son Église et aux âmes des secours à la fois plus abondants et plus décisifs dont il prévoyait qu'elles auraient besoin pour affronter les épreuves des temps nouveaux et les traverser victorieusement.

Cette pensée était exprimée avec une grande force il y a onze ans par l'auguste Pontife qui a bien voulu attacher son nom à la célébration solennelle du second centenaire de la mort de notre Bienheureuse.

Dix-neuf mois après son exaltation sur la chaire de saint Pierre, le Pape Léon XIII adressait à de pieux pèlerins les paroles suivantes :

« Nous désirons de toute notre âme que la dévotion véritable au sacré Cœur de Jésus se propage et se répande largement par toute la terre.

« Car, sachant combien elle est salutaire et profitable aux âmes, nous nourrissons la douce et certaine espérance que de grands biens découleront de ce Cœur et seront un remède efficace aux maux qui affligent le monde.

« Notre confiance s'accroît encore en pensant que la manifestation de cette dévotion a été un nouveau témoignage de la tendre charité de Jésus-Christ, lequel veut par ce moyen rappeler à Lui le monde qui s'égare, le réconcilier avec Dieu et lui faire goûter abondamment les fruits de la rédemption.

« Oui, ce fut un dessein miséricordieux et digne du plus bienfaisant amour de mettre sous les yeux de l'homme orgueilleux, détracteur de toute autorité et de tout frein, avide sans mesure des biens terrestres et des jouissances sensuelles, un Cœur divin uniquement animé du sentiment de l'humilité la plus profonde, doué d'une mansuétude inaltérable, d'une obéissance parfaite, d'un détachement sans exemple, d'une pureté et d'une

sainteté sans égales..... Les fruits de salut qui de ce Cœur sacré rejailliront sur les âmes seront multiples et précieux ; et il sera de nouveau visible que le salut des individus comme la vraie prospérité des peuples reposent en Jésus-Christ et dérivent de Lui comme d'une source bienfaisante (1). »

Une fois de plus, les paroles du Vicaire de Jésus-Christ nous tracent la voie sûre où nous allons nous engager après lui. Précédés par un tel guide, ne craignons pas de monter vers les plus hautes pensées de la foi dont nous allons voir s'agrandir devant nous les magnifiques horizons. L'heure est venue où, nous appropriant l'humble langage de saint Paul, nous voulons, nous « le plus petit et le plus chétif parmi les serviteurs de Dieu », essayer de mesurer dans tous les sens les dimensions et proportions de cette divine charité dont le Cœur de Jésus est tout à la fois la touchante manifestation et le symbole très expressif (2).

Mal fait par le jansénisme et par la réaction qu'il a provoquée contre le christianisme. — A l'époque où la Sœur Marguerite-Marie était investie par le Sauveur d'une mission révélatrice et d'un véritable apostolat à l'égard du Cœur qui a tant aimé les hommes une hérésie perfide travaillait depuis longtemps déjà et avec un succès déplorable à tarir parmi les catholiques les sources de la vie surnaturelle et de la vraie piété (3).

Le jansénisme faisait par lui-même beaucoup de mal au christianisme véritable, parce qu'il substituait la notion d'un Dieu terrible et toujours menaçant à ce Dieu de l'Evangile, lequel mu par une charité infinie, a donné aux hommes son « Fils unique »

(1) Allocution de S. S. le Pape Léon XIII aux délégués italiens de l'*Apostolat de la prière*, 23 novembre 1879. (Reproduite intégralement dans le *Pèlerin de Paray-le-Monial*, numéro du 15 décembre 1879.)

(2) Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi... ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum ; scire etiam supereminentem scientiæ caritatem Christi. (Eph. III, 8, 18, 19.)

(3) Le fameux livre de Jansénius, évêque d'Ypres, l'*Augustinus* parut en 1640, à Louvain. L'auteur était mort depuis près de deux ans quand son ouvrage fut publié. On ne saurait le rendre responsable des excès commis par la secte à laquelle, sans le savoir, il a donné son nom. Ce livre renfermait des erreurs ; mais, avant de mourir, Jansénius l'avait très humblement soumis au jugement du Saint-Siège. (Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, t. XXV, p. 459.) Ce fut le Pape Urbain VIII qui porta la première condamnation contre les thèses doctrinales soutenues dans l'*Augustinus*. (Bulle du 6 mars 1642.)

enu parmi eux et mort pour eux, afin non seulement de les sauver, mais de les rendre participants de sa propre vie.

Le jansénisme devait être plus funeste encore en provoquant par ses doctrines sombres et exagérées une réaction formidable contre les principes mêmes de la révélation chrétienne.

Tel est, en effet, le désolant spectacle présenté par le dix-huitième siècle aux regards de l'observateur qui suit avec attention les courants d'idées entre lesquels il se partage.

Une secte étroite, orgueilleuse, entêtée, terrorise les âmes qu'elle a entraînéees dans l'erreur et donne l'exemple d'une désobéissance scandaleuse à l'autorité suprême de l'Église et aux jugements des pasteurs légitimes.

Le christianisme, tel qu'elle le comprend et le présente aux hommes, devient insupportable à un grand nombre de ceux qui ne demandent que des prétextes pour s'émanciper.

On a voulu leur imposer une religion sans miséricorde et incompatible avec l'humaine faiblesse, ils rejettent toute religion. La doctrine authentique de Jésus-Christ porte la peine des exagérations inventées par des sectaires qui n'ont rien compris à la loi d'amour. Aussi, du jansénisme intransigeant au philosophisme incrédule et libertin, la distance sera vite franchie. Bientôt, en face des lugubres théologiens qui ne prêtent au Dieu de l'Évangile que des paroles sévères et de terrifiants anathèmes, va s'organiser une coalition puissante qui enrôlera sous son drapeau toutes les forces de l'esprit humain et les lancera dans une guerre à outrance contre la révélation chrétienne. Exégèse, critique, histoire, sciences naturelles, astronomie, poésie, roman, théâtre : tout sera mis en œuvre pour débarrasser le monde d'une religion qui traite le cœur de l'homme avec une si révoltante dureté.

Les conséquences philosophiques et sociales de cette formidable insurrection contre la religion de Jésus-Christ sont loin d'être épuisées. Elles continuent à se dérouler sous nos regards contre les doctrines, les institutions, les œuvres dont nous sommes les apôtres ou les champions.

Elles forment l'appoint le plus considérable des malaises qui troublent si profondément la conscience contemporaine et se traduisent à chaque instant par les plus douloureux conflits.

D'ailleurs, l'erreur a sa logique comme la vérité. Elle a suivi dans le monde et particulièrement en France, une marche progressive dont on peut aisément marquer les étapes dans l'histoire des esprits.

Il ne s'agissait d'abord que de protester contre le Christ fantaisiste et arbitraire inventé par des docteurs qui, sous prétexte de maintenir dans son intégrité le dépôt de la foi, se plaisaient à vilipender la raison et à lui contester l'exercice de ses droits les plus certains (1).

Bientôt ce fut le vrai Christ de l'Évangile qui fut attaqué, persiflé, honni, à l'égard des pires imposteurs.

Les sages s'applaudissaient d'avoir délivré le monde du joug superstitieux des religions révélées. Ils prophétisaient fièrement la venue d'un siècle où, débarrassé des langes de son enfance, l'esprit humain serait à jamais fixé dans le culte simple, bienfaisant, accessible à tous, du Dieu qui a pour temple la nature, pour prêtres tous les hommes « droits et sensibles », pour théologie les axiomes universels de la raison.

Ces émancipateurs s'imaginaient d'ailleurs naïvement avoir fermé définitivement l'ère des querelles doctrinales, et doté les hommes d'une paix imperturbable.

En effet, dès qu'il n'y avait plus de Christ, ni d'Eglise, ni de sacerdoce, ni de symbole, de quelle autorité religieuse pourrait-on désormais être tenté de demander la déchéance?

La logique a répondu : De ce Dieu même de la raison naturelle que des novateurs plus entreprenants s'apprêtent à traiter exactement de la même façon que leurs devanciers avaient traité le Christ de l'Evangile et de l'Eglise catholique.

Ils sont à l'œuvre maintenant, aussi acharnés contre la notion d'un Dieu personnel, régulateur suprême des consciences, principe et sanction de la morale, que l'avaient été les philosophes du XVIIIe siècle contre le Dieu de la révélation et toutes les exigences d'une religion positive.

Mais les erreurs doctrinales ne marchent pas seules ; et, dans leur développement, elles entraînent après elles des conséquences pratiques qui tendent à se faire chaque jour une plus grande place dans le domaine des faits.

Conséquences individuelles et sociales des erreurs antireligieuses. — S'il est démontré par la science que Dieu n'est plus qu'un mot, la liberté une chimère, la responsabilité un non-sens, que reste-t-il, sinon que chacun s'arrange pour tirer le meilleur parti possible des combinaisons inconscientes de la nature et des forces aveugles qui gouvernent le monde?

(1) Thèses de Baïus et de Jansénius, maintes fois condamnées par les Papes.

L'humanité de la fin du XIXe siècle, si fière de ses progrès, se trouve ainsi ramenée à cette lutte brutale pour l'existence que les naturalistes déclarent être la loi organique du monde animal. Déjà même, un mot de fabrique récente, assorti à cette théorie barbare, a été trouvé pour désigner cet homme des temps nouveaux dont l'unique mobile est d'être plus habile et plus fort que ses congénères.

Le roman et le théâtre ont déjà mis en scène ce *lutteur pour la vie* (1), type idéal de l'homme tel que l'a fait la science matérialiste et athée, fille du philosophisme antichrétien.

Quand ce personnage égoïste, délivré, comme il le dit, de tout préjugé, de toute illusion, de tout remords, a reçu le vernis d'une certaine éducation, il peut se croire obligé de compter avec les convenances sociales. Il s'arrange alors (c'est peut-être le dernier de ses préjugés) pour concilier avec elles la satisfaction de ses désirs et la soif de jouissance immédiate qui est dans la logique de cette philosophie des instincts et des passions. Encore esclave des habitudes que l'éducation donne à l'homme de bonne compagnie, il saura dissimuler sous une correction extérieure la plus radicale et systématique immoralité, d'ailleurs très conséquente avec elle-même lorsqu'elle rejette comme antiscientifique la distinction traditionnelle du bien et du mal, déclarée incompatible avec la fatalité des lois générales de la nature.

Mais ces désolantes et dégradantes doctrines ne demeurent pas confinées dans une aristocratie intellectuelle et sociale où elles peuvent s'allier agréablement avec le dilettantisme épicurien que de violentes commotions troubleraient dans ses plaisirs. Au-dessous de ces habiles et de ces heureux qui ont su se faire la meilleure part dans les hautes situations de la politique, de la finance, de la littérature, de la presse, du théâtre, il y a des millions de déshérités qui ne se résignent pas à être exclus des avantages dont jouissent les premiers.

Ceux-ci gardent des ménagements à l'égard des conventions et des combinaisons sur lesquelles repose l'ordre public, parce qu'ils sont au premier rang pour les exploiter à leur profit.

Mais les autres n'ont rien à gagner aux demi-mesures et aux

(1) On a même essayé d'importer chez nous un mot emprunté au vocabulaire scientifique de Darwin et de forger ce barbarisme anglo-français le « *struggle for lifeur* ».

atermoiements. On leur a persuadé qu'il n'y a plus « ni Dieu, ni maître »; que la croyance en une âme immortelle, avec toutes les conséquences qui en découlent, est une légende ridicule à proscrire de la première éducation de l'enfance; que la seule loi constatée par la méthode expérimentale est la loi du plus fort, loi qu'il faut appliquer sans retard aux difficultés de l'heure présente, parce que le lendemain n'appartient à personne et que, si les calculs savent attendre, les appétits ne le peuvent pas. Donc, avant d'aller pourrir dans le charnier commun, la « bête humaine » que le hasard de la naissance a rangée dans la partie la plus besogneuse du troupeau est autorisée par ses instincts à se ruer sur le banquet de l'existence pour s'y saisir des gros morceaux. Telle est, dans sa hideuse simplicité, la science sociale qui se charge de tirer les conséquences pratiques du positivisme scientifique de notre temps.

Or, il ne faut pas l'oublier, ceux qui raisonnent de la sorte souffrent et ils sont les plus pressés; ils s'organisent, et ils ne sont pas les moins intelligents; ils se comptent, et ils sont de beaucoup les plus nombreux. Sans doute, ils pourraient différer leurs revendications jusqu'à l'heure peu éloignée où le mécanisme des scrutins et la loi des majorités feront passer entre leurs mains le pouvoir politique, l'influence, le crédit, avec tous les avantages qui en découlent. Mais ce lendemain paraît encore trop éloigné aux impatients. Ce n'est pas plus tard, c'est tout de suite qu'il faut jouir. Que si l'on prétend retarder leur victoire ou leur en disputer le prix, ils seront terribles dans la vengeance et feront cruellement expier aux vaincus les inégalités les injustices, les privations, les affronts de toute sorte, dont ils souffrent depuis tant de siècles. Déracinez de la conscience de l'homme du peuple la foi au Christ consolateur : vous ne lui laissez plus d'autre alternative qu'un pessimisme sans espérance dont le suicide est la conclusion logique, ou la résolution hardie de se créer dès maintenant le Paradis qu'ils reprochent aux mystiques d'ajourner après la mort.

Hélas! comment exprimer les souffrances cruelles qui font presque toujours cortège à ces monstrueuses aberrations? Cheminer à travers les obscurités et les duretés de la vie sans être soutenu par une espérance, sans entrevoir une issue, sans pouvoir rattacher à une cause digne d'elles les luttes mystérieuses de la conscience sollicitée en sens divers par le devoir et la passion! Avoir une âme qui porte en elle d'invincibles instincts

d'immortalité, et sentir qu'elle étouffe sans air et sans lumière, sous le poids de misérables sophismes dont une ignorance souvent invincible ne permet pas de secouer le joug : tel est l'état auquel se trouvent réduites ces multitudes qui s'agitent, travaillent, souffrent, se désespèrent et meurent autour de nous.

Or, n'est-ce pas la prescience de ces évolutions de l'erreur et du mal qui a ému si profondément la miséricorde infinie du Sauveur, à l'aurore de ces temps nouveaux où, sous prétexte de progrès scientifique et d'émancipation politique et sociale, tant d'hommes devaient devenir la proie des négations les plus ténébreuses ? Une fois de plus, de son Cœur très compatissant, Jésus-Christ a laissé échapper ce cri pathétique : « J'ai pitié de ces foules : *Misereor super turbam !* » (1)

Mais comment les ramener à la religion qui seule explique la vie, transfigure la mort et rend l'homme, « roseau pensant », capable de vaincre « l'univers qui l'écrase ? » (2)

Recueillons-nous encore une fois, dans le silence pénétrant du sanctuaire où priait, il y a deux siècles, une fille de notre peuple ! Regardons son visage qui trahit l'adoration et l'extase; prêtons l'oreille à la conversation engagée entre elle et un invisible interlocuteur. Ecoutons le message qu'elle est chargée de nous transmettre : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ! »

Qu'est-ce à dire, et qu'y a-t-il dans cette révélation ?

Il y a, dirons-nous avec Bossuet, qui va nous servir de guide, l'abrégé substantiel de tout le christianisme et le moyen le plus saisissant de le faire comprendre et aimer par ces foules qui s'égarent.

Dans le Cœur de Jésus, vivant symbole de son amour infini pour les hommes, se trouvent résumées toutes les vérités essentielles de la révélation chrétienne. — Arrêtons-nous un instant avec le grand évêque à contempler saint Jean, l'apôtre bien-aimé, à ce moment de la Cène où il reposait amicalement sur le Cœur de son Maître. Il est impossible d'expliquer en un plus beau langage le dessein miséricordieux qui a présidé aux communications de notre béni Sauveur avec son humble servante, la Visitandine de Paray :

« Il ne suffit pas au Sauveur de répandre ses dons sur saint Jean : il veut lui donner jusqu'à la source. Tous les dons viennent de l'amour : il lui a donné son amour. C'est au cœur que

(1) Marc, VIII, 2.
(2) Pascal.

l'amour prend son origine : il lui donne encore le cœur et le met en possession du fonds dont il lui a déjà donné tous les fruits.

« Viens, dit-il, ô mon cher disciple. Je t'ai choisi devant tous les temps pour être le docteur de la charité. Viens la boire jusque dans sa source. Approche de ce Cœur qui ne respire que l'amour des hommes; et, pour mieux parler de mon amour, viens sentir de près les ardeurs qui me consument... »

Un peu plus loin, Bossuet ajoutait des paroles qui sont encore plus explicites, s'il est possible. Quelles n'eussent pas été la sécurité et la consolation de notre chère Visitandine, à l'époque où l'accomplissement de son divin mandat se heurtait à tant d'obstacles, si elle avait pu savoir en quels termes s'exprimait au sujet du Cœur de Jésus un des plus éminents docteurs du dix-septième siècle!

« Tous les écrits de saint Jean ne tendent qu'à expliquer le Cœur de Jésus. En ce cœur est l'abrégé de tous les mystères du christianisme : mystères de charité dont l'origine est au cœur; un cœur, s'il se peut dire, tout pétri d'amour; toutes les palpitations, tous les battements de ce cœur, c'est la charité qui les produit...

« Voilà quel est le Cœur de Jésus. Voilâ quel est le mystère du christianisme. C'est pourquoi l'abrégé de la foi est renfermé dans ces paroles : « Pour nous, nous avons cru à l'amour que « Dieu a pour nous. *Nos credidimus charitati quam habet* « *Deus in nobis.* » (I Joann., IV, 15.)

Ne sont-elles pas admirables ces intuitions du génie (1), par

(1) Nous avons reçu tout récemment la bienveillante communication d'un passage extrait des mémoires inédits de M. Olier, fondateur de la Société de Saint-Sulpice, mort en 1657. Voici en quels termes ce prêtre, dont les écrits révèlent la science la plus profonde unie à une éminente vertu, s'exprime sur le mystère dont l'ineffable secret ne devait être révélé au monde que plusieurs années après sa mort :

« Que dire de la gloire que la grandeur de Dieu reçoit du Cœur de Jésus-Christ tout seul qui rend plus de respects et de louanges à Dieu que tous les saints ensemble, puisque tous les anges et tous les saints ne sont faits que pour exprimer les sentiments intérieurs qui sont renfermés dans le Cœur de Jésus? O magnifique Cœur... qui contient tous les amours, tous les respects, toutes les louanges de tous les saints ensemble ! »

Dans ces effusions d'une piété alimentée aux sources de la plus profonde théologie, il nous est doux de retrouver les enseignements et comme l'héritage du cardinal de Bérulle qui forma le P. de Condren, devenu à son tour le maître et le père spirituel de M. Olier.

lesquelles se trouve justifié et appuyé aux fondements sacrés et les plus anciens de la foi tout ce qu'une pauvre religieuse, complètement étrangère aux spéculations de la science théologique, dira quelques années après quand elle transmettra au monde les messages de son souverain Seigneur?

C'est qu'en effet, pour répéter la parole si autorisée de Bossuet, nous avons ici « l'abrégé de tous les mystères du christianisme », — et que tout le christianisme est dans cette parole : « Nous avons cru à l'amour de Dieu pour nous; » — tout le christianisme, c'est-à-dire l'essence de la religion nécessairement et éternellement vraie (1).

(*A suivre.*) MGR PERRAUD.

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 20 *octobre.* — M. LE ROYER donne lecture du décret de convocation. Puis, il fait l'éloge funèbre de M. Calmon, sénateur décédé, et exprime les regrets que sa perte cause au Sénat. On procède au tirage au sort des bureaux et l'on fixe l'ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu jeudi.

Chambre des Députés.

Lundi 20 *octobre.* — Lecture est donnée du décret convoquant les Chambres. M. FLOQUET lit l'ordre du jour et annonce les demandes d'interpellations déposées. M. ROUVIER dépose le projet concernant les produits pharmaceutiques. M. REINACH dépose le projet tendant à voter un crédit de 3 millions pour l'exécution de la loi sur les enfants abandonnés.

Nous avons eu entre les mains un recueil d'offices composés en l'honneur des Cœurs de Jésus et de Marie par un autre disciple des premiers instituteurs de l'Oratoire, le P. Edme-Bernard Bourée, dont le travail parut en 1700. (A Lyon, chez Jean Certe.)

(1) Dans le livre écrit, il y a vingt-sept ans, pour découronner à tout jamais de son auréole divine le Christ de notre Evangile, l'auteur de la *Vie de Jésus*, prophétisant en quelque sorte malgré lui, a dit ces étonnantes paroles : « Le vrai royaume de Dieu, Jésus l'a compris, l'a voulu, l'a fondé. Il a posé la morale éternelle, celle qui a sauvé l'humanité. Il s'est proposé de créer un état nouveau de l'humanité. Il a conçu la réelle cité de Dieu, l'apothéose du faible, l'amour du peuple, le goût du pauvre, la réhabilitation de tout ce qui est humble, vrai et naïf. Chacun de nous lui doit ce qu'il a de meilleur. Jésus est plus que le réformateur d'une religion vieillie; c'est le créateur de la religion éternelle de l'humanité. » (E. Renan, *Vie de Jésus*, première édition, pages 283 et 332.)

Puis M. Pierre Alype demande à interpeller le gouvernement sur l'administration des colonies.

L'orateur a pensé qu'il devait, dès l'ouverture de la session, demander au gouvernement des explications sur ce qui se passe dans l'administration des colonies. L'avenir des colonies en dépend. De plus, le budget général y est intéressé. Dans cette administration, tout est soumis au régime du bon plaisir.

On place, on déplace, on replace des fonctionnaires. Il en résulte des frais de déplacements considérables, que supporte le budget. L'orateur cite divers exemples dont le plus saillant est celui-ci : M. Germain Casse, nommé gouverneur de la Martinique, à la suite de son échec électoral, puis déplacé et envoyé comme trésorier-payeur général à la Guadeloupe, aux appointements de 60,000 francs par an.

M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, vient répondre.

— Messieurs, dit-il, tout ce que vient de dire M. Alype n'a qu'une cause : M. Alype est mécontent de ce que je n'aie pas nommé à la direction de l'Indo-Chine le candidat de M. Alype.

Puis, M. Étienne prend un par un les points critiqués par l'interpellateur.

Bien entendu, le gouvernement a raison sur tous les points. Signalons toutefois le silence gardé par M. Étienne sur le cas de M. Germain Casse.

M. Alype avait déposé un ordre du jour demandant la répression des abus commis par l'administration des colonies. C'est l'ordre du jour pur et simple qui a été voté à mains levées.

M. Goussot, député de Pantin, l'un des plus jeunes membres de la Chambre, est venu demander à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre contre « ce qu'on appelle les menées boulangistes », à la suite des révélations apportées par les articles fameux publiés par M. Mermeix dans le *Figaro*.

M. Goussot étant boulangiste, on voit sa tactique et son argumentation.

Pourquoi donc, a-t-il dit, ne nous poursuivrait-on pas devant une Haute Cour quelconque ? On sait maintenant que nous avons conspiré, que nous n'avons rien fait de plus ni rien de moins que les condamnés de la Haute Cour. Si le gouvernement est fort qu'il applique une justice égale pour tous. On parle de calme, d'apaisement ? Mais il n'y a pas de calme qui tienne. Quand des gens sont coupables, il faut les punir ! Enfin dit M. Goussot, si vous ne nous poursuivez pas, les partisans du boulangisme pourront dire et diront que leurs élus sont innocents.

M. Constans est venu répondre que si M. Goussot voulait renouveler l'agitation dans le pays, le gouvernement ne se prêterait pas à cette fantaisie.

Il s'agit d'actes jugés une première fois par la Haute Cour, et une

seconde fois par le suffrage universel. Si de nouvelles tentatives se produisaient, le gouvernement n'hésiterait pas à sévir.

M. Deroulède a voulu répondre au ministre. Il a dit ne pas admettre que le gouvernement pût laisser la menace de poursuite suspendue « comme une épée de Damoclès » sur la tête d'un grand nombre de citoyens. Quand le ministre de l'intérieur disparaîtra — car il est homme et peut disparaître — qui peut affirmer que son successeur ne sévira pas?

Et comme M. Reinach, de sa place, interrompait M. Deroulède, ce dernier s'est écrié :

— Je défends à M. Reinach, à ce domestique de tous les pouvoirs, de m'interrompre.

Tumulte, cris, coups de sonnette. M. Floquet a prévenu M. Deroulède qu'il allait demander à la Chambre de lui appliquer la censure, en vertu de l'article 123 du règlement, qui réprime toute injure adressée à un député par un de ses collègues.

M. Floquet mettait aux voix la censure lorsque M. de Cassagnac a déclaré n'avoir pas entendu la phrase et ne pouvoir, par conséquent, prendre part à un vote équivalant à un jugement.

M. Floquet, à plusieurs reprises, a engagé M. Deroulède à retirer son expression. M. Déroulède a dit :

— Que la Chambre l'oublie ! Que M. Reinach s'en souvienne ! Et cela suffit !

M. Floquet a lu, dans le compte rendu sténographique, la phrase incriminée, puis a mis aux voix la censure, qui a été votée à mains levées à une grande majorité. La droite s'est abstenue.

Après le vote de la censure, M. Déroulède a continué son discours. Il a déclaré rester fidèle à la politique révisionniste, poursuivie longtemps en compagnie du général Boulanger. Il a terminé ainsi :

« En entrant à la Chambre, j'avais, écœuré de bien des choses, tant du réquisitoire de M. de Beaurepaire que des articles de Mermeix, résolu de donner ma démission de député. Cette démission, la voilà ! (Il tire une lettre de sa poche.) Mais, en présence de la menace de M. le ministre de l'intérieur, je la déchire et je rentre dans la lutte ! »

Et M. Déroulède, applaudi par ses amis pendant que tout le monde riait, a déchiré en morceaux la lettre de démission.

M. Maujan, pensant que seul, le suffrage universel doit exercer la justice politique, a déposé une proposition de loi tendant à organiser la révocation du mandat de député par les électeurs.

M. Dumay a soutenu, à un point de vue différent de celui de M. Goussot, la nécessité de poursuivre « les ennemis de la République ». Puisqu'on punit chaque jour les grévistes qui complotent contre leurs patrons, on peut bien agir de même envers les conspirateurs politiques.

M. Goussot a retiré son ordre du jour. M. Paulin Méry l'a repris

Mais c'est l'ordre du jour pur et simple qui, mis aux voix, a été adopté.

A ce moment une voix s'est élevée à l'extrême gauche :

— Vous en avez menti !

C'était M. Boudeau, député boulangiste de Courbevoie qui causait avec M. Baulard, député radical de Charenton. Les poings étaient tendus et les bras levés. M. Guillaumon, questeur, a paru même recevoir des horions qui ne lui étaient pas destinés.

On a renvoyé à la suite du budget la discussion de l'interpellation de M. le docteur Desprès sur la situation faite aux hôpitaux par le renvoi des sœurs.

Puis, M. Hubbard a déposé un projet de loi ayant pour but de substituer le suffrage universel au suffrage restreint dit de second degré, pour l'élection des membres du Sénat.

Il a demandé la déclaration d'urgence et a lu l'exposé des motifs.

M. Chautemps a combattu le projet. Il est, lui, hostile au Sénat, et veut sa suppression pure et simple, mais tant que le Sénat existera, il est utile que les deux Chambres n'aient pas la même origine, et que l'une serve à l'autre de contre-poids.

M. de Freycinet a combattu l'urgence et a demandé l'ajournement de la discussion, en insistant sur ce fait que ce serait jeter le trouble dans les esprits, au moment où le Sénat va avoir à discuter le budget, et va être en partie renouvelé.

Par 236 voix contre 197, l'urgence est repoussée.

En fin de séance, M. Burdeau a déposé son rapport supplémentaire sur le budget, qui sera mis en discussion jeudi, après la discussion de l'interpellation Barrès sur le monopole de la maison Hachette.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les fêtes de Lamartine. — Une statue à C. Desmoulins. — Les lycées. Elections du 19 octobre. — Etranger. —

23 octobre 1890.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui présidait les fêtes qu'on vient de célébrer à Mâcon à l'occasion du centenaire de Lamartine, est arrivé samedi dans cette ville ainsi que M. Jules Simon, représentant l'Académie française, et le lieutenant colonel Chamoin, représentant le président de la république.

Le soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu un banquet de 180 couverts.

Après le toast du préfet de Saône-et-Loire à M. Carnot, et

du maire de Mâcon, M. Thévenin, aux invités, M. Bourgeois a pris la parole. La fête locale de Mâcon, a-t-il dit, est une fête véritablement nationale. La leçon qu'elle donnera est l'exemple d'un grand esprit né d'une famille noble, retenu par les amitiés de l'esprit et du cœur, qui s'élève à la liberté pour aboutir à la république. Ce n'est pas, comme on a voulu le faire croire, l'ambition personnelle qui amena Lamartine à la république. C'est le besoin de la pensée et de la parole libres.

A la soirée littéraire et musicale qui a suivi le banquet, les sociétaires de la Comédie-Française ont obtenu un grand succès. Mlle du Minil, interprétant *Sapho*, a été rappelée.

Le lendemain, à dix heures, a eu lieu, dans les principales rues, le défilé de nombreuses sociétés musicales, puis le cortège s'est rendu devant la statue de Lamartine. Le monument disparaissait littéralement sous les fleurs. Là, un hymne en l'honneur du poète a été chanté par les sociétés chorales.

A deux heures, le ministre, qui a déjeuné à la préfecture avec M. Jules Simon, le colonel Chamoin et les personnages officiels, se rend à la salle des fêtes où a lieu la grande solennité du jour : la séance solennelle de l'Académie, où M. Jules Simon prononce un discours dont nous détachons le passage suivant relatif au poète :

Illustre et populaire, à un âge où les autres cherchent encore leur voie et essayent timidement de se faire accepter, d'une beauté plastique presque idéale, noble, ce qui était alors quelque chose il avait eu de brillants succès dans le monde ; mais il s'y regardait comme un étranger, comme un passant. Il disait : « La nature ne m'avait pas fait pour le monde de Paris. Il m'offusque et il m'ennuie. Je suis né oriental et je mourrai tel. » Il s'échappait, il fuyait, dès qu'il avait une occasion ou un prétexte, il courait ici, à cause d'une famille adorée et des chers souvenirs de l'enfance, ou en Italie, à cause du soleil.

Il finit par faire en Orient ce voyage qui est devenu un de ses beaux livres, qui fut pour lui comme un rêve et pour l'Europe un éblouissement. Il y jeta ses trésors ; il y perdit les délices de son cœur, sa fille chérie. Il parut au milieu des poètes et des philosophes orientaux comme un des leurs. Ils accouraient autour de lui pour l'entendre et lui demandaient de prophétiser. Le sultan, pour mieux marquer son admiration, lui fit présent d'un territoire.

Il était poète, par don de nature, dès son enfance. Il aimait cette langue cadencée, sonore comme la musique, vague comme elle, un peu plus précise cependant, exprimant toutes les sensations, depuis

la terreur jusqu'à la grâce et renfermant parfois la pensée dans une brève et heureuse formule, qui en augmente la force et en perpétue la durée.

D'autres ont employé tous les efforts de la volonté à développer et à féconder leur génie ; il n'a eu qu'à suivre le sien, qui lui fournissait en abondance les images, la passion et l'harmonie. Il portait les beaux vers et les laissait tomber de ses lèvres comme un arbre situé dans un sol fertile, sous les regards du soleil, se couvre de fruits et et de fleurs et jonche autour de lui la terre de ses produits embaumés et savoureux.

En l'absence de M. François Coppée, retenu à Paris par une légère indisposition, M. Georges Picot a donné lecture de strophes dont voici les trois dernières consacrées à la vieillesse de Lamartine :

Hélas ! autour du juste on fait bientôt le vide,
Les coquilles sont là, prêtes pour Aristide.
C'est le morne abandon, c'est le funèbre soir !
Salut ! grand citoyen, calme sous les injures,
Qui t'en vas dignement, sans plaintes, les mains pures,
Et qui sort pauvre du pouvoir.

Dirai-je tes vingt ans de vieillesse attristée,
Tes chagrins, ta maison de famille quittée,
Pour un peu d'or, avec des larmes de douleur?...
Qu'on fut ingrat !... Mais non, point de parole amère.
Tu n'en as dit aucune et tu savais qu'Homère
Serait moins grand sans le malheur.

Ne songeons qu'au triomphe ! Enfin ! justice est faite,
Le jour où tu naquis met ta patrie en fête.
Elle honore ton nom, l'acclame et le bénit.
Ton œuvre nous voit tous inclinés devant elle,
Poète, et te voici dans la gloire immortelle
Que chaque siècle rajeunit.

M. Lucien Paté a lu une poésie intitulée : le *Centenaire de Lamartine,* qui a été très applaudie.

Le ministre a remis la croix de la Légion d'honneur au docteur Aubert, président du comité; les palmes académiques à MM. Thévenin, maire de Mâcon; Lombard de Buffières, président de l'académie ; Décounes, conseiller général, et Lacroix, secrétaire de l'académie.

—

Après avoir érigé une statue à Danton, la République a dressé dimanche sur la principale place de Guise l'effigie de

Camille Desmoulins. Soyons juste : « Le procureur de la lanterne » mérite bien cet hommage. Si le gouvernement a voulu mettre sur un piédestal le cynisme et la lâcheté, il ne pouvait choisir un drôle qui incarnât mieux ces deux vertus révolutionnaires. Dans un temps où les jeunes filles elles-mêmes gravissaient d'un pas si intrépide les degrés de l'échafaud, Camille Desmoulins fut, on le sait, le seul homme de la Révolution qui ne sut pas mourir. Après avoir écrit dans le *Vieux Cordelier* : « Je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause : la République! »; après avoir poussé à tous les crimes, le pamphlétaire se colleta sur la charrette avec le valet du bourreau et, la bouche baveuse, la face exsangue, ne livra à l'exécuteur qu'un corps presque nu et déjà livide. Ce jour-là, le gouvernement républicain perdit le plus infatigable de ses délateurs. Embusqué depuis cinq ans dans ses journaux comme dans une caverne, Camille ne s'est-il pas fait un jeu de désigner au couteau des assassins tous les Français qui le gênent ou qu'il craint? « D'autres, dit Sainte-Beuve, dresseront de leurs mains l'échafaud de Bailly, mais nul n'y a plus que lui coopéré à l'avance; nul, on peut l'affirmer, n'en a mieux préparé les pièces... Odieux et infâme, il décrie tout ce qui est vertu et lumière dans l'Assemblée constituante... Et qu'on n'allègue pas en sa faveur l'excuse d'ignorance ou d'étourderie. Il sait bien ce qu'il fait; il a le génie du journal; il sait quelle est la puissance de l'instrument qu'il emploie et auquel, à la longue, dit-il, rien ne peut résister, Il chauffe l'opinion, la passion dans le sens où elle veut être chauffée, et il se vante d'être toujours de six mois ou même de dix-huit mois en avance. Il a l'instinct de l'attaque : d'un coup d'œil, il a deviné chez l'adversaire le point vulnérable ou ridicule, et tous les moyens lui sont bons pour le renverser. »

Et c'est de ce couard et de ce drôle qu'un ministre de M. Carnot a prononcé le panégyrique! Et voilà l'homme que M. Yves Guyot a recommandé comme un modèle et un exemple de courage et de civisme aux jeunes générations?

—

Les laïciseurs scolaires sont désolés. Ils constatent que les lycées se dépeuplent au profit des établissements libres. Ils avouent eux-mêmes que le lycée de Nantes comme tant d'autres, comme Louis-le-Grand, perdent des élèves. « Henri IV,

qui comptait, il y a dix ans, 750 élèves, arrive à peine, cette année, à 680. Condorcet est tombé de 1,900 à 1,860 élèves ; à Rollin, la différence est encore plus sensible. Orléans, Chartres, Vendôme, Caen..., bref, presque tous les lycées signalent la même décroissance. » Pourquoi ? Parce qu'au début de la mise en pratique de la gratuité et de la laïcité, on distribua un nombre considérable de bourses. L'argent venant à manquer, le nombre des boursiers a diminué.

Parce que le surmenage a été poussé aux dernières limites, parce que l'on a reconnu que, l'internat éloignant les enfants des familles, ils étaient abandonnés aux périls de l'enseignement antireligieux. Parce que l'enseignement spécial qui se pratique dans les lycées nuit aux études classiques et qu'on s'en défie, non sans raison. Pourquoi enfin ? Parce que les diatribes haineuses et stupides lancées du haut de la tribune contre les aumôniers et l'enseignement religieux dans l'intérieur du lycée ont justement irrité les familles catholiques.

—

Deux élections législatives ont eu lieu dimanche. A Rambouillet, M. Vian, radical, et à Confolens, M. Babaud-Lacroze, républicain, ont été élus. — Ils remplacent des républicains.

—

La crise ministérielle portugaise est terminée par la formation d'un ministère Abreu de Souza. Suivant les dernières dépêches de Lisbonne, la prorogation des Cortès suivrait de près la constitution de ce cabinet, ce qui voudrait dire que la convention avec l'Angleterre sera décidément abandonnée. C'est sans doute parce que cette issue du conflit était prévue et parce qu'à Londres on se lassait d'attendre, que la flottille de canonnières anglaises qui stationnait à tout événement à l'embouchure du Chindé, est entrée ces jours-ci dans le Zambèze ; une dépêche officielle de Mozambique annonce même qu'elles ont commencé à remonter le fleuve, où, suivant une version, on leur a laissé la route libre, sauf protestation, tandis que, suivant une autre, elles auraient dû se frayer un passage de vive force à travers une chaîne de canonnières portugaises qui se mettaient en travers de leur chemin.

Si ces nouvelles se confirment, elles ne contribueront certainement pas à calmer les esprits, ni à faciliter la tâche du ministère qui vient d'être formé dans des circonstances très cri-

tiques pour le pays et pour la monarchie, sous la présidence d'un vieillard de quatre-vingts ans. Aussi le *Morning-Post* ne croit-il pas au ministère Abreu de Souza, qui, formé d'éléments disparates, ne lui paraît pas devoir vivre longtemps, quel que soit le patriotisme de ses membres. Son unique ressource consisterait, paraît-il, dans l'envoi à Londres d'un représentant spécial chargé de tenter un dernier effort auprès du marquis de Salisbury pour obtenir des concessions de la part du gouvernement britannique. Malheureusement, à en juger par le langage du *Times* et du *Standard*, ces efforts seront vains.

Le président du conseil du nouveau ministère portugais a lu aux Cortès la déclaration ministérielle :

Au sujet du différend anglo-portugais, il dit textuellement : Le gouvernement ne peut pas recommander à la sanction du Parlement la convention du 20 août, bien qu'il ne veuille pas empêcher l'exécution de sa clause qui a déjà a été soumise à la sanction parlementaire.

Le gouvernement accepterait volontiers des modifications à la susdite convention qui, en sauvegardant la dignité et les intérêts de la nation, faciliteraient le rétablissement de la plus complète harmonie entre le Portugal et son ancienne alliée, mais il ignore encore s'il devra se croire interdit de faire des démarches pour obtenir ces modifications, en présence des faits que l'on dit avoir eu lieu récemment à l'embouchure du Zambèse, faits qui, s'ils ne sont pas expliqués d'une façon satisfaisante, rendront plus difficile encore l'accord équitable que le gouvernement portugais a toujours désiré sincèrement.

La déclaration ministérielle dit ensuite que le gouvernement ne représente pas un parti; il espère l'appui du Parlement, dont le gouvernement aura besoin pour régler la question financière et le malheureux différend avec l'Angleterre, motivé par la concurrence des intérêts anglais avec les droits portugais; sur ce point, le gouvernement s'est identifié avec le sentiment national. Le gouvernement n'a pris encore aucune résolution, mais aussitôt prise, il la communiquera au Parlement, qu'il convoquera de nouveau s'il a besoin de concours, car il désire l'appui de la nation dans toutes les éventualités de cette difficile conjoncture.

Au sujet de la question financière, le gouvernement s'efforcera d'affermir le crédit public, attaqué à l'étranger par des intérêts particuliers, mais non pas ébranlé.

Il adoptera comme politique financière, l'économie dans les dépenses. Il désire l'apaisement des passions politiques pour assurer la tranquillité et la confiance.

—

Le télégraphe nous apporte les passages les plus remarqués du discours que le comte de Paris a prononcé à New-York au banquet que lui ont offert les anciens officiers de l'armée du Potomac.

Le prince a prononcé ce toast en anglais, par courtoisie pour l'auditoire.

En voici la traduction :

Messieurs chers anciens camarades,

. . . .

Vingt-huit ans se sont déjà écoulés depuis le jour où j'abordais ici pour la première fois. Je vous apportais alors ma jeunesse, mon goût pour les aventures et une épée qui n'était jamais sortie du fourreau. — C'était à l'heure de vos difficultés les plus graves et peut-être fallait-il alors un certain courage moral pour affirmer, à l'encontre des préjugés de l'Europe, une foi absolue dans le triomphe final de votre Constitution et de votre cause. Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus ont été pour moi la meilleure des récompenses et ont établi entre la nation américaine et ma famille les liens d'un attachement solide. Laissez-moi vous rappeler que cet attachement tire son origine d'événements plus anciens, puisqu'il remonte aux premiers jours de votre existence comme nation indépendante. Le nom de Bourbon qui se lit si souvent sur la carte de votre pays, montre la popularité que la maison de France doit à l'aide si généreusement prêtée par elle, sous le règne de Louis XVI, à votre colonie émancipée. — La génération qui vous a précédés n'avait pas oublié non plus comment mon grand-père le roi Louis-Philippe, après avoir été lui-même l'hôte de Washington (à Mont-Vernon), avait coutume de recevoir les Américains qui visitaient la France alors qu'il était sur le trône.

La sympathie que j'ai pu mériter à mon tour pour m'être enrôlé sous la bannière étoilée quelques semaines après la bataille de Bull-Run, je dois la partager avec mon oncle, le prince de Joinville, et avec mon frère, le duc de Chartres, le légendaire Robert le Fort, des tristes jours de 1870. Tous deux encore, grâce à Dieu, pleins de vie et d'activité, mais retenus par d'impérieux devoirs, n'ont pu, malgré leur vif désir, m'accompagner dans ce voyage ; ils m'ont chargé de vous apporter leurs souvenirs et leurs vœux.

Que pouvais-je, messieurs, vous apporter de plus en ce temps de paix et de prospérité ? Un livre ? En effet, quelques-uns d'entre vous

peuvent le savoir, j'ai entrepris d'écrire avec impartialité une histoire générale de votre grande guerre civile et d'élever ainsi un monument à la mémoire des luttes héroïques où se sont mesurées les deux armées du Nord et du Sud. Mais mon œuvre n'est pas terminée, la vie errante d'un exilé n'est guère favorable à l'achèvement d'une si longue entreprise. J'ai cru mieux faire et je crois que vous m'avez approuvé de vous amener mon fils. Je l'ai amené, parce que je suis fier de lui. Déjà, par un acte hardi, il a su montrer combien il aimait son pays et quel ardent désir l'animait de remplir ses devoirs de soldat. Il a pensé, comme moi, que rien ne pouvait être plus intéressant et plus instructif que de visiter votre grande et glorieuse contrée.

Nous venons de suivre ensemble la trace des armées qui ont foulé le sol de la Virginie, du Maryland et de la Pensylvanie, et en même temps nous avons retrouvé encore vivante celle qu'ont laissée les les vétérans de Rochambeau, alors qu'ils combattaient côte à côte avec les jeunes troupes de Washington et les volontaires de La Fayette. Vous pouvez juger quels sentiments ont fait battre notre cœur, chaque fois que nous avons visité ensemble quelque site illustré par les exploits de cette vieille armée française, qui a marché pendant des siècles, sous la conduite de mes ancêtres, dans les rangs de laquelle plus de quarante membres de la maison de France ont trouvé la mort et qu'unissent toujours à ma famille, en dépit des efforts faits pour les rompre, des liens indestructibles.

. . . .

Durant les épreuves de cette terrible guerre, les deux partis en présence avaient appris à se respecter, je dirai plus, à s'admirer l'un l'autre. Aussi, lorsque la question qui était en suspens fut irrévocablement décidée par le sort des batailles, le plus illustre représentant de la cause vaincue a-t-il pu serrer cordialement la main de son vainqueur sous le chêne historique d'Appomatox. Quelques jours après, le plus grand des dangers qui avait menacé votre pays avait disparu. Les armées puissantes qui s'étaient rassemblées comme les nuages noirs s'assemblent aux premiers éclats du tonnerre, s'étaient rapidement dissoutes. Cette grande réconciliation a été l'œuvre de votre république, et votre république a pu l'accomplir parce qu'elle est essentiellement un gouvernement national.

Je n'ai pas l'intention, comme vous le savez, de m'engager sur le terrain de la politique. Je ne puis cependant me défendre de rappeler, qu'il y a trois cents ans, mon pays a connu aussi les horreurs d'une guerre civile sanglante, et qui avait mis en péril son existence même ; mais il a vu ses plaies pansées et sa grandeur rétablie par la politique paternelle et sage d'un pouvoir assez fort pour rallier tous les Français autour de son drapeau, et ce pouvoir était fort parce qu'il était un gouvernement national. C'était la monarchie du roi

Henri IV. — La monarchie en France, comme la république en Amérique est et demeure, en effet, malgré un siècle de révolution, la seule forme de gouvernement traditionnelle et nationale à la fois. C'est pourquoi, messieurs, vous qui êtes républicains au sens le plus large et le plus noble du mot, vous devez cependant le comprendre, les sentiments de fidélité et de dévoûment à la vieille constitution américaine, qui font votre honneur, ne sauraient exister en France à l'égard de la république qui est un gouvernement nouveau. Vous devez comprendre également qu'un grand nombre de Français demeurent fidèles aux traditions d'un passé glorieux, et qu'ils considèrent comme un devoir patriotique de consacrer toute leur intelligence et toute leur énergie à préparer, par les moyens légaux, le retour de la monarchie.

. . . .

Mais si nous admirons vos progrès, messieurs, nous les voyons cependant sans jalousie. Je n'ai pas non plus l'intention de toucher à l'économie politique ; mais je tiens à exprimer devant vous l'espoir que deux pays qui n'ont jamais pris les armes l'un contre l'autre ne se trouveront pas engagés dans une guerre d'une autre nature qui, à la longue, pourrait coûter cher à chacun d'eux. J'ajouterai que je ne puis m'asseoir à vos tables hospitalières, ni admirer, comme je le fais souvent, l'élégance des toilettes, qui ajoutent encore à la grâce de vos femmes et de vos filles, sans me dire tout bas que vous ne prendriez peut-être pas facilement votre parti de vous passer de nos vins français et de nos soies françaises.

. . . .

Je termine, messieurs. Comme compagnon de vos luttes d'autresoif ,comme témoin de votre prospérité d'aujourd'hui, comme Français, comme représentant de cette vieille race royale qui a soutenu les premiers pas de votre jeune république, je vous propose de boire à la prospérité et à l'amitié durable des Etats-Unis et de la France.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Dans la Lettre encyclique qu'il vient d'adresser aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie, le Souverain Pontife — il prend soin lui-même de l'annoncer — ne dit point des choses nouvelles. Il répète avec plus de solennité les enseignements qu'il a fait entendre, en maintes circonstances, à la nation italienne; il dévoile avec une clarté plus complète et il condamne avec plus de vigueur que jamais les manœuvres des sectes pour la pervertir; avec une admirable clairvoyance et une tendresse

profonde, il montre à ces Italiens, ses fils dans l'ordre surnaturel, et dans l'ordre naturel ses concitoyens, les deux voies, dont l'une les conduirait au salut et l'autre les mènerait à la ruine. Jésus pleura des larmes ineffables sur le malheur de Jérusalem, sa patrie; il est bien permis à son Vicaire de se souvenir, même lorsqu'il parle du haut de la Chaire suprême, qu'il appartient par le sang à une nation.

Léon XIII a voulu que la parole de vie qu'il envoyait à son peuple lui parvînt telle absolument qu'elle sortait de son cœur de Pontife et de Père. Voilà pourquoi l'Encyclique *Dall' alto dell' Apostolico* a été écrite non pas en latin, comme il est d'usage, mais en italien.

Le Saint-Père rappelle à l'Italie le privilège unique dont Dieu l'a dotée. Elle possède une ville qui, après avoir tracé dans l'histoire le sillon le plus illustre qui fut jamais, est devenue la capitale du monde. Le siège du Chef suprême de l'Eglise catholique y a été fixé à perpétuité et il en résultait, dans la condition des temps, que ce roi universel était toujours un Italien. La Révolution dépouille l'Italie de cette gloire incomparable et elle s'efforce de faire descendre Rome à une place subalterne dans le rang des capitales.

Le travail de l'impiété pour la perversion de l'Italie est énorme et l'on ne peut s'attendre qu'à le voir croître et se développer. L'Italie révolutionnaire s'est enchaînée dans le mal par une faute originelle. L'usurpation du domaine temporel du Saint-Siége l'a constituée en état d'hostilité avec l'Eglise, c'est-à-dire avec la religion : elle considère tout progrès religieux comme une menace pour elle, toute conquête de l'incrédulité comme une victoire à son profit.

La lutte ainsi engagée, on voit l'alternative qui se présente : ou l'Italie gouvernementale, accomplissant les réparations nécessaires, se réconciliera avec la papauté et recueillera alors cette abondance de biens dont l'Encyclique trace le séduisant et véridique tableau ; ou elle persévérera dans la guerre au Saint-Siége et à la foi, en se heurtant à la révolution politique et sociale à l'intérieur, aux revendications des catholiques au dehors, et par dessus tout, à la main du Dieu vengeur.

—

Sous le titre : « Notre programme », et en réponse à la demande que quelques-uns de ses lecteurs lui avaient adressée, l'*Osser-*

vatore romano vient d'exposer comme il suit les principaux points du programme des catholiques italiens :

1° Replacer le Pape dans la condition réclamée par sa dignité, son autorité, sa liberté et son indépendance ;

2° Cette condition ne saurait être établie que par une souveraineté civile, réelle et effective.

3° Cette souveraineté réelle ne saurait exister que le jour où le Pape aura un territoire propre, un peuple propre, et un gouvernement propre.

4° Remettre au jugement suprême du Pape, unique juge légitime et compétent de ce qui peut être nécessaire et utile à l'Eglise et à sa liberté, la fixation du mode et de l'étendue de cette souveraineté.

5° Harmoniser et combiner la souveraineté civile du Pape avec un régime politique et organique définitif de l'Italie, qui soit conforme à son génie national, à ses traditions historiques, à ses conditions topographiques, internationales, économiques et financières spéciales.

6° Retenir des faits accomplis et des circonstances présentes tout ce qui a été fait d'utile et de bon, en tenant un juste compte des besoins sociaux qui se sont fait sentir, des intérêts politiques qu'on ne saurait méconnaître et des aspirations nationales auxquelles on doit satisfaction.

7° Réorganiser la représentation nationale pour en faire le résultat des délégations légales de toutes les classes sociales qui concourent au gouvernement de la nation, avec l'autorité sociale émanant de Dieu et concrétée en vertu des titres et selon les modes déterminés par le droit naturel et admis et reconnus par le droit international.

8° Coordonner les libertés politiques raisonnables avec le respect dû à la religion de la presque totalité des Italiens, et avec les institutions politiques nationales et les rapports internationaux avec les autres gouvernements et nations.

9° Instituer un système d'impôt équitablement réparti sur tout produit de rente privée et de richesse publique, en déterminant les impôts, quant à leur quotité et leur perception, d'après la nécessité et l'utilité des services publics, toujours par des lois d'impôts établies d'accord avec l'autorité sociale et la représentation nationale.

10° Laisser la plus grande autonomie administrative possible aux provinces et aux communes, sans affaiblir les liens qui doivent rattacher ces corps spéciaux à l'autorité sociale et au gouvernement central.

11° Maintenir la nation et le gouvernement en bonnes et cordiales relations avec toutes les autres puissances de l'Europe, afin qu'ils ne soient pas isolés diplomatiquement, mais qu'ils restent politiquement libres et indépendants de tous et en tout.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ENCYCLIQUE AUX ITALIENS
ET LA FRANC-MAÇONNERIE

On aura remarqué que dans sa très grave Encyclique au clergé et aux fidèles d'Italie, S. S. Léon XIII met directement en cause la Franc-Maçonnerie, maîtresse du régime actuel, qu'il dénonce comme poursuivant la destruction de l'Eglise et la déchristianisation de l'Italie.

Nous sommes à même de prouver, à l'aide des documents maçonniques les plus authentiques, que le Pape, en parlant ainsi, dit la stricte vérité. Ce sont les aveux des Loges qui nous mettent à même de faire cette preuve.

I

Les Loges belges et Garibaldi.

Le *Bulletin* du Gr.·. Orient d'Italie, tome II, p. 526, publie l'adresse de félicitations suivante que la Loge belge des *Amis du Commerce et de la Persévérance* d'Anvers a envoyée à feu Garibaldi, « Souverain Grand Inspecteur. »

En voici des extraits :

Très cher et Très Ill.·. F.·. G. Garibaldi,

... Grâce à vous, l'Italie a levé son vrai drapeau qui est celui de la *guerre à la Papauté et la destruction* dans *son siège même de cette Eglise* universelle dont chaque peuple s'émancipe le jour où il a conscience de lui-même... Le jour où vous aurez vaincu l'antique autocratie verra son *trône déraciné* et sa force définitivement abattue... Dans les combats que vous livrerez encore sachez que nous sommes avec vous et que par vous *nous vaincrons*...

Par mandement de la Loge : *Les Amis du Commerce et de la Persévérance réunis* à l'Orient d'Anvers.

Le Secrétaire, HUISTLER. — *Le Vénérable*, Victor LEYNEN.

II

La Maçonnerie italienne et la Maçonnerie belge.

Le Gr.·. Orient d'Italie (Document de septembre 1884).

Au Grand Orient de Belgique.

Très Illustres Frères,

« ... En Italie, qui a eu le bonheur d'accomplir le plus grand

fait de l'histoire humaine : le renversement du pouvoir temporel des Papes, *nous tenons fièrement tête à l'infâme* qui maudit notre formule sacrée : Liberté, Egalité, Fraternité...

« ... Fiers de *notre œuvre* et sûrs de nos destins, nous adressons nos vœux et nos pensées à nos frères, qui, en divers Etats, avec un égal courage, combattent maintenant la *lutte suprême* qui chez nous finit par la défaite de nos ennemis.

« Et c'est avec le plus vif intérêt que les maç.·. d'Italie fixent aujourd'hui leurs yeux sur leurs frères si chéris de la Belgique lesquels en ce moment, ayant été surpassés dans leur dernière lutte politique par leurs adversaires, persévèrent, avec une foi inébranlable dans un triomphe immanquable et imminent...

« Poursuivez !

« Et comme elle a été anéantie pour toujours en Italie, la phalange réactionnaire sera par vous anéantie en Belgique... »

III

Le « Suprême Conseil » de Belgique.

« Au T.·. C.·. F.·. P. Varlet, 33e degré, grand représentant du Suprême Conseil de Belgique à Rome.

« Bruxelles, 14 décembre 1889.

« T.·. C.·. et T.·. Illustre Frère !

« Le suprême conseil de Belgique, dans sa séance du 29 novembre 1889, vous a voté des remerciements spéciaux pour avoir si bien interprété ses intentions en faisant inscrire le nom du Suprême Conseil de Belgique *parmi ceux des corps maçonniques représentés à l'inauguration de la statue de Giordano Bruno...*

« Par mandement du Suprême Conseil,

« G. Jottrand. »

(*Revista della Massoneria italiana*, vol. XXI, p. 19.)

IV

La conspiration maçonnique contre la Papauté.

« N'oubliez pas, mes frères, que notre sublime Gr.·. maître Garibaldi nous a laissé un legs sacré, un devoir à accomplir coûte que coûte : l'abolition de la « loi des garanties » *et du garanti, l'abolition de la Papauté.* » (*Revista della Massoneria italiana*, XIII, p. 228.)

Extrait du Rapport officiel du 16 janvier 1885 à l'*assemblée constituante de la Fr.·. maç.·. italienne.*

« La Franc-Maçonnerie italienne sur laquelle le monde entier a les yeux fixés dans l'attente du mot d'ordre de l'Avenir, ne doit pas faillir et doit se montrer digne de la *Sainte et sublime mission dont elle est chargée par tous les Francs-Maçons* de la terre, réunis en une merveilleuse et homogène unité. » (*Revista della Massoneria italiana*, XVI, p. 6.)

La Franc-Maçonnerie italienne a deux grandes missions à remplir : elle doit donner l'unité nationale à l'Italie et l'*unité morale dans le monde entier*. (*N. B.* C'est-à-dire se substituer à la Papauté après l'avoir détruite.)

« Elle est grandement propre à cette double mission comme le prouve la véhémence furieuse de l'anathème *Humanum genus* du Vatican... » (*Revista della Massoneria italiana*, XVI, page 133.)

Déclaration officielle du 8 mai 1855 à la réunion plénière des Loges d'Ancône. (*Revista della Massoneria italiana*, XVI, page 167.)

« La maçonnerie italienne... forme par la cohésion de sa solidarité une phalange compacte appelée à disperser les hordes mercenaires du *Vatican...*

« La Franc-maçonnerie italienne... a donné des grands maîtres, qui peuvent montrer sur leur membres les cicatrices des fers subis avec impassibilité pour obtenir *que le pouvoir temporel du Pape fût anéanti à jamais.* » (*Revista della Massoneria italiana,* XII, p. 339.)

« Le Pape maudit la Franc-Maçonnerie qu'il regarde comme l'inspiratrice... comme le véhicule le plus hardi de la Révolution.

« Il a raison, car c'est vrai.

« C'est à la Franc-Maçonnerie, sinon comme organisme, du moins comme esprit vivificateur, *qu'est dû tout*, *absolument tout ce qui s'est accompli en Italie depuis* 1859 *jusqu'à nos jours...* pour secouer le joug moral du Vatican... » (*Revista*, XVIII, p. 114.)

Déclaration du F.·. M.·. Bacci, directeur de la *Revista*, le 11 février 1890 :

« Devant la statue de Giordano Bruno, le F.·. Bovio déclara de Rome au monde entier que la *Papauté était morte* et qu'une ère nouvelle commençait. » (*Revista*, XXI, p. 15.)

« Sciana Colonna souffleta, à Agnani, le pape Boniface VIII, mais plus cuisant a été le soufflet donné par la main de bronze de Giordano Bruno à la *Papauté.* » (*Revista*, XX, p. 130.)

Déclaration du F.·. L.·. Cucurcillo, à Rome, le 15 nov. 1888. (*Revista*, XIX, p. 210.)

« Le pouvoir temporel du Pape est déjà un *cadavre pourri*, mais la Papauté veut l'unir indissolublement au pouvoir spirituel et à la vie du catholicisme...

« Laissons ce cadavre et ce vivant, dans leur enlacement mortel *et nous rapprocherons le jour du triomphe si ardemment attendu.* »

La Franc-Maçonnerie italienne est la première sinon la seule association italienne qui soit appelée en *duel à mort* par le Vatican... Par ses liens de solidarité avec les quinze millions de combattants de l'armée maçonnique... la F.·. M.·. italienne est prête pour la lutte et se sent puissamment armée. (*Revista*, X, page 310.)

« *Tant que le Pape ne sera pas chassé de Rome,* la Franc-Maçonnerie ne pourra pas se vanter de son vrai triomphe... » (*Revista*, XIX, p. 217.)

Déclaration officielle du Grand Maître de la Maçonnerie italienne, faite le 1er février 1882, dans le discours d'ouverture de l'Assemblée législative de la Maçonnerie italienne (*Revista*, XIII, page 188.)

« La Franc-Maçonnerie italienne combat et combattra sans trêve son éternelle ennemie la Papauté. »

Déclaration du Fr.·. Bacci, du 11 février 1890. (*Revista*, XXI, page 15.)

« La Fr.·. Maç.·. italienne en face de la Papauté qui brandit encore au Vatican la Croix... et qui se prétend la barrière de la Révolution et la garantie de la paix universelle lui dit :

« Oui, *nous voulons la Révolution.*

« A l'Eglise à se défendre si elle peut! »

V

L'action maçonnique sur les lois.

Déclaration du Gr.·. Maître *Adrien Lemmi* le 2 mars 1890. (*Revista*, XXI, p. 2.)

« La Franc-Maçonnerie ne se sert pas et ne s'impose pas aux gouvernements, car elle a le pouvoir *de créer et de diriger l'opinion publique*. C'est ainsi que par la force irrésistible de *notre propagande* incessante, l'Italie a vu ses lois modifiées et que *la réforme des œuvres pies* a été opérée malgré la perfidie et les cris de protestation des évêques.

—

Déclaration du F.·. Bacci, le février 1890 (*Revista*, XXI, p. 15.)

Notre triomphe est démontré... par la politique actuelle basée sur la *formule négative* : « L'Église libre dans l'État libre » *par les lois qui sont rédigées, approuvées et promulguées par nos frères pour enlever à l'Église le monopole des Œuvres pies.*

VI

Confiscation des biens ecclésiastiques.

Résolutions adoptées par la Fr.·. Maçonnerie italienne en vue de l'anéantissement de la Papauté, au Congrès maconnique de Milan du 28 septembre au 3 octobre 1881, approuvées par l'assemblée de la Constituante de la Maç.·. italienne le 2 juin 1882. (*Revista*, XIII, pp. 38 à 195.)

1° L'action maçonnique... doit commencer par la *transformation des Œuvres pies.*

8° Que la Maçonnerie italienne *organise secrètement les forces libérales* de l'Italie.

9° *Que la Maçonnerie italienne obtienne du gouvernement italien : a)* La *régularisation du patrimoine ecclésiastique dont la propriété appartient à l'État.* (Thèse soutenue en Belgique par le F.·. Mesdach de Ter Kiele, avocat général près la cour de cassation N. B.) *et dont l'administration appartient aux pouvoirs civils.*

c) L'observation rigoureuse des lois qui suppriment les corporations religieuses.

d) La promulgation de la loi sur les biens des corporations religieuses.

e) *L'abolition dans les écoles de toute instruction religieuse.*

—

« Pour amoindrir l'influence mortelle du clergé et des associations clèricales un seul moyen efficace est à employer : *il faut les dépouiller de tous leurs biens, il faut les appauvrir complètement.* » (*Revista*, X p. 310.)

« La Famille maçonnique *doit descendre sur le terrain de la Politique* pour faire valoir son influence et celle de ses membres, *pour obtenir du gouvernement* l'abolition de ces institutions qui, *sous prétexte de culte*, ne sont que des associations de malfaiteurs... *Qu'il s'empare enfin de cet immense patrimoine ecclésiastique* qui... s'est accumulé autour des chapitres des cathédrales et des églises. » (*Revista*, XX, p. 11.)

VII

Le satanisme maçonnique avoué.

« L'édifice social qui s'écroule a besoin d'une pierre angulaire. C'est lui qui la posera et cette pierre angulaire sera sur la terre et *non pas dans les cieux.*

« Saluez le *génie rénovateur*, vous tous qui souffrez, levez haut les fronts, mes Frères, car il arrive lui « *Satan le Grand* ». (*Revista*, XI, p. 265.).

« *Vexilla regis prodeunt inferni* a dit le Pape. Eh bien oui, oui, les drapeaux du roi des enfers s'avancent et pas un homme ayant la conscience de l'être... qui ne vienne se ranger sous ses drapeaux, *sous ces bannières de la Franc-Maçonnerie*... Oui, oui, les drapeaux du Roi des Enfers s'avancent car la Franc-Maçonnerie... a le devoir de combattre aujourd'hui plus énergiquement et plus ouvertement que jamais, toutes les menées de la réaction cléricale. » (*Revista*, XV, pp. 356 à 357.)

Discours du F.·. Jottrand prononcé le 28 janvier 1887. (*Bulletin du suprême conseil* n° 30 p. 34.)

« Lorsque nous verrons régner un maître sous les voûtes de nos temples, le *Père de tous les sectaires présents, passés et futurs*, il pourra nous dire, avec son ricanement légendaire :

« Très chers et illustres Frères, faites-moi la faveur de *reconnaître en moi :*

« *Le terme final du progrès maçonnique.*

« *Le parfait et sublime maçon* de la fin du XIXe siècle. »

LA FRANC-MAÇONNERIE MAITRESSE DE L'ÉTAT

« *La Franc-Maçonnerie doit pouvoir devenir un Etat dans l'Etat*, en sorte que les rênes de la chose publique se trouvant entre les mains des Francs-Maçons, ceux-ci puissent réaliser les vœux... de leurs Frères. » (*Revista*, X, p. 4.)

« La Franc-Maçonnerie italienne a reçu de l'Italie le poste si honorable de *sentinelle du Vatican*, mais quelque flatteuse que cette *mission de surveiller* les mouvements de l'*ennemi* puisse être, elle ne suffit pas à son activité.

« Elle éprouve le besoin, *elle sent la nécessité de transformer en celui d'*ASSAILLANT *son rôle d'observateur.* » (*Revista*, XV, page 24.)

VIII

Déclaration du Grand Maître de la Franc-Maçonnerie ita-

lienne au F.·. Crispi, ministre du roi Humbert. (*Revista*, XVI, page 371.)

« Par communication officielle adressée le 17 février 1886, à Son Excellence le président du conseil des ministres du Royaume d'Italie le Grand Maître de la F.·. M.·. italienne lui dit :

« Au nom des libres maçons italiens, je demande au gouvernement qu'en présence des graves indices de conspiration cléricale dénoncée par presque toute la presse (maçonnique N.-B.) il soit fait, sans délai ou pleine lumière ou *justice* complète (!)

« En attendant, je déclare que les *Loges maçonniques ne cesseront plus de maintenir vive et vigilante* la conscience publique contre les machinations du Vatican.

« Le Gr.·. M.·. de la F.·. M.·. italienne,

« ADRIEN LEMMI. »

IX

Adhésion du ministre Crispi à la politique de la Franc-Maçonnerie italienne.

Au Grand Maître de la F.·. Maçonnerie italienne,
Adrien Lemmi.

Rome, 2 mars 1890.

« Très honoré et très *Puissant Frère*,

« Je vous adresse mon salut fraternel.

« Que le Gr.·. Architecte de l'Univers (Satan N. B.) vous protège pour le Bien de la Patrie et de l'humanité.

« FRANÇOIS CRISPI, 33me. »

Extrait de la *Revista della Massoneria italiana*, XXI, p. 4.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Comment l'amour des hommes les uns pour les autres se rattache à l'amour de Dieu pour les hommes. — Qu'on laisse un instant de côté les objections de détail, et qu'on prenne la peine d'aller au fond des choses. La religion contenue dans l'Evangile, gardée, transmise par l'Église, ne consiste-t-elle pas tout entière en ceci que Dieu, notre Créateur et notre Père, nous aime, parce qu'il est bon ; que le propre de la bonté, c'est de se donner, et quand il s'agit d'une bonté infinie, de se donner infiniment? Or, Jésus-Christ est ce don de l'amour éternel qui ne

cesse de se communiquer à la créature humaine, afin d'établir entre elle et Dieu la plus parfaite des sociétés (1).

« O Père, je vous prie pour ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient consommés en unité avec nous! et que là où je vais (c'est-à-dire au sein de votre gloire et de votre béatitude), ils soient avec moi ! (2) »

Telle est, en effet, dans son admirable parallélisme, la double évolution par laquelle la religion chrétienne conduit l'homme à sa fin.

D'une part, le Verbe incarné s'est rendu participant des misères de notre nature et s'est abaissé, presque jusqu'à l'anéantissement, pour nous relever; mais si nous acceptons ce don de Dieu, nous devenons « participants de la nature divine (3) ». Le positivisme matérialiste précipite l'humanité dans un abîme d'abjection et de douleur; la doctrine révélée, issue de l'Évangile, met à la portée des plus petits et des plus méprisables selon le monde la possibilité glorieuse de ne faire qu'un avec Dieu par la médiation de Jésus-Christ.

Ce n'est pas tout. Le christianisme ne résout pas seulement le problème des relations de l'homme avec Dieu; il détermine encore de la façon la plus satisfaisante pour l'esprit et pour le cœur les relations de l'homme avec l'homme, parce qu'il les rattache immédiatement au principe très simple et fécond de l'amour de Dieu pour nous.

« Mon précepte, disait le Sauveur à ses apôtres, c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés (4) .»

Que l'on compare cette doctrine à tous les systèmes modernes d'égalité, de mutualité, de fraternité humanitaires et que l'on dise où se trouvent la grandeur, la dignité, la beauté, la consolation et par conséquent la vérité.

D'abord, si Dieu n'existe pas, il est impossible que les hommes soient frères, car il n'y a de frères que là où se trouve un père commun. La fraternité humaine, un des dogmes fondamentaux de la démocratie qui s'imagine l'avoir inventé, est donc incompatible avec le positivisme athée. Aussi bien, et malgré le luxe avec lequel la formule officielle de *Fraternité*

(1) I[re] Epître de saint Jean, I, 3.
(2) Saint Jean, XVII.
(3) Divinæ consortes naturæ. (II Petr. I, 4).
(4) Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos. (Joann. XV, 12).

s'étale sur nos murailles, la plupart du temps les livres de morale qui ont pris la place de nos catéchismes dans les écoles se servent du mot *semblables* pour caractériser les relations des hommes entre eux.

Cette expression est précisément celle que la logique réclame dans un système où, à la notion d'un Dieu créateur, vrai père de la famille humaine et reconnu comme tel par tous ses membres, une prétendue science substitue une loi d'évolution commune à la race humaine et à toutes les espèces animales.

L'athéisme fait donc de la fraternité un non-sens.

Afin de demeurer dans une complète exactitude, nous ajouterons que la fraternité n'est pas incompatible avec la religion purement naturelle. Celle-ci rejette, il est vrai, la révélation et ses dogmes, mais elle fait profession de croire à un Dieu personnel et vivant, première cause créatrice de l'univers et père de tous les hommes.

Toutefois, il importe de le remarquer pour comprendre combien, même au point de vue des idées et des aspirations modernes, le christianisme l'emporte sur le déisme rationaliste, — lorsque la fraternité n'est pas vivifiée par la charité surnaturelle, elle est neutralisée et comme réduite à néant par le second dogme fondamental de la démocratie, qui est l'égalité.

En effet, si l'égalité est strictement appliquée aux relations des hommes entre eux, elle les tiendra séparés les uns des autres par l'individualisme le plus exclusif, ou bien elle créera entre eux d'interminables querelles. Cela est facile à comprendre. Je suis votre égal et vous êtes le mien; par conséquent aucun de nous ne doit rien à l'autre. Sans doute, nous pourrons être amenés à échanger des services; mais ce sera purement affaire de convenances ou d'intérêts : le devoir n'y sera pour rien. Que des égaux disputent seulement entre eux à qui saluera l'autre le premier: — le conflit n'aura pas d'issue, chacun pouvant se dire : De quel droit céderais-je ? ne suis-je pas son égal? Cet antagonisme irréductible entre des droits strictement égaux demeurera toujours le point faible de l'économie sociale qui n'a pas d'autre base que la philosophie de la raison. En tout cas, entre une organisation des relations humaines n'ayant n'autres liens que l'égalité et la fraternité purement naturelles et la charité surnaturelle des chrétiens, il y a une distance incommensurable.

N'oublions pas que nous méditons ces grandes vérités en

présence du Cœur qui a tant aimé les hommes; de ce Cœur que notre Bienheureuse vit un jour tout environné de flammes. De là en effet, de ce foyer ardent de l'amour de Dieu pour les hommes, symbolisé d'une manière admirable par le cœur du Verbe incarné, vont jaillir des flots d'éblouissante et chaude lumière sur le problème qui trouble à fond aujourd'hui les nations les plus civilisées et qui les troublera tant qu'elles se refuseront à faire de l'Évangile la règle absolue de la vie individuelle et le code de la vie sociale. Voici, en effet, par quels liens le christianisme rattache à l'amour de Dieu les relations des hommes entre eux, tempère l'égalité par la fraternité et les transfigure toutes les deux par la charité.

Le point de départ, c'est que Dieu nous a aimés de l'amour le plus gratuit, — puisque nous n'avions rien fait pour le mériter ; — le plus généreux, puisque le suprême témoignage de cet amour a été le don de Jésus-Christ dans l'Incarnation et son immolation par le sacrifice de la croix ; — le plus libéral, puisque Dieu fait bénéficier l'humanité elle-même de la reconnaissance dont elle lui est redevable pour tous ces inestimables bienfaits.

« Mon précepte, dit le Sauveur dans le discours de la Cène, c'est que vous vous aimiez les uns les autres *comme* je vous ai aimés (1) ». On peut traduire cette divine parole par le raisonnement suivant : Les abaissements auxquels je me suis réduit en me faisant homme comme vous ; les souffrances et la mort que j'ai endurées pour vous racheter, vous ont constitués mes débiteurs. Comment serez-vous jamais capables de vous acquitter de votre dette? Je vais vous l'indiquer. Je transfère à l'humanité elle-même une partie de vos obligations envers moi. Quand vous aurez aimé Dieu par-dessus toute chose, vous n'aurez accompli que la moitié de votre devoir. Il restera que vous aimiez votre prochain comme je vous ai aimés.

Nous sommes donc tous, les uns à l'égard des autres, des créanciers et des débiteurs. Il ne s'agit plus de dire : je suis l'égal de mon semblable, et par conséquent je ne lui dois rien, — ce qui est souverainement logique dans la théorie de l'égalité rationnelle. Voici comment il faut raisonner : Je dois tout à Jésus-Christ, qui « m'a aimé et s'est livré pour moi » (2); mais qui a reporté sur mes frères la moitié de la dette dont je suis

(1) S. Jean, xv, 12.
(2) Gal. ii, 20.

redevable; et ainsi, ce que je ferai pour eux par charité, c'est à lui-même que je l'aurai fait.

Dans l'être le plus pauvre, le plus misérable, le plus déshérité, chez lequel, même avec les raisonnements de la philosophie, j'aurais eu bien de la peine à trouver un égal, la foi, qui est la racine de la charité, me montre un supérieur envers lequel j'ai des obligations, — non pas à cause des droits inhérents à sa condition d'homme, — car, à ce titre, je le vaux et il n'est pas plus que moi, — mais parce que, en vertu de la substitution sublime opérée par Jésus-Christ, chacun de mes frères est porteur des droits du divin Rédempteur. C'est donc à Lui que je paie ma dette quand, pour l'amour de Lui, je les sers et je me dévoue pour eux. « En vérité, ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait (1) ».

Proclamons-le hautement. Quand le christianisme tout entier se résumerait à cette seule idée, à cette seule et sublime conception d'avoir greffé l'amour des hommes pour les hommes sur la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu, nous devrions tous tomber à genoux, admirer et remercier, puisque de cette idée véritablement divine découlent logiquement en faveur de chacun de nous des droits certains et imprescriptibles, non seulement à l'assistance et à la compassion, mais à l'estime, au respect et à l'amour. Oui vraiment, voilà l'éternelle religion du genre humain.

En effet, remarquons-le : ce charitable Sauveur ne nous a pas seulement dit : Vous vous secourrez dans vos besoins ; vous vous donnerez les uns aux autres du pain, des vêtements et tout ce que pourront réclamer vos nécessités physiques ou morales ; — il a dit : « *Vous vous aimerez* » et il ajoute : « COMME *je vous ai aimés moi-même.* » C'est-à-dire que vous ne pourrez jamais aller trop loin dans les manifestations de votre amour pour vos frères. — Après avoir donné ce que vous avez, vous ferez comme saint Paul, vous vous donnerez vous-mêmes (2) ; vous ne direz jamais : c'est assez ; vous ne mesurerez pas votre dévouement; car mon Cœur s'est livré tout entier et se livre encore chaque jour pour vous dans le sacrifice et dans la communion eucharistiques. Vous le prendrez pour modèle et pour régulateur de vos relations avec votre prochain. Vous dépense-

(1) S. Matth., XXV, 40.
(2) II Cor., XII, 15.

rez sans compter à son service votre temps, votre argent, votre santé.

Vous, jeune fille réservée aux brillantes perspectives du monde, vous vous enfermerez dans les hôpitaux sous la cornette blanche des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; vous deviendrez l'humble servante des vieillards et de leurs rebutantes infirmités avec les Petites Sœurs des Pauvres. Vous, jeune homme, plein de vie et de santé, vous accepterez, comme le P. Damien, d'héroïque mémoire, de devenir lépreux avec les lépreux, afin de ne pas les abandonner dans leur détresse et de payer à chacun d'eux la dette que vous avez contractée envers Celui qui a été crucifié pour vous; et quand votre chair tombera en lambeaux dans une hideuse pourriture, votre âme tressaillira de joie, parce que vous aurez montré au monde comment les chrétiens s'aiment entre eux.

Ce transfert aux hommes nos frères de la reconnaissance qui nous lie à Dieu à cause de ses multiples et incessants bienfaits est une conception d'une telle grandeur, qu'on peut hardiment la donner comme une preuve décisive de la divinité du christianisme.

Aucune religion, dans le monde, n'a eu de l'homme cette estime et ce souci. Aucune n'a rendu à un tel point l'Être éternel et infiniment parfait solidaire des misères et des souffrances du plus humble et du plus petit d'entre nous. Les inventeurs de religions ont pu avoir du génie : aucun d'eux n'a eu cette intuition profonde qui pénètre si avant dans l'intelligence de la nature de Dieu et de son incompréhensible bonté : aucun n'a eu la pensée de faire de l'amour du prochain un devoir aussi obligatoire et aussi sacré pour la conscience que l'amour de Dieu.

C'est ce que Bossuet a indiqué d'une manière admirable dans le même panégyrique de saint Jean auquel [nous avons emprunté d'étonnantes paroles sur ce Cœur de Jésus, où se trouve « l'abrégé du christianisme. »

« Le cœur de Jésus, dit-il à la fin de son discours, embrasse tous les fidèles. C'est là où nous sommes tous réunis pour être consommés dans l'unité. *Ut sint consummati in unum.* C'est ce cœur qui parlait, lorsqu'il disait : Mon Père, je veux que là où je suis, mes disciples y soient avec moi. *Volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum.*

« Il ne distrait personne; il appelle tous ses enfants, et nous

devons nous aimer « dans les entrailles de Jésus-Christ. » *In visceribus Jesu Christi* (1).

« Aimons-nous dans le cœur de Jésus.... car, lorsque je répands mon cœur (dans mes frères), je le répands en Dieu qui est charité »...

Mgr PERRAUD.

JÉSUS-CHRIST, PAR LE PÈRE DIDON

La librairie Plon, Nourrit et Cie vient de mettre en vente le nouvel ouvrage du P. Didon, *Jésus-Christ* (2), dont il a été déjà beaucoup parlé dans la presse. L'*Introduction* du livre, publiée en article dans la *Revue des Deux Mondes*, a provoqué de vives discussions.

Nous ne pouvons songer à analyser hâtivement un tel ouvrage tout au moins nous voulons donner aux lecteurs des *Annales catholiques* la primeur de quelques pages, celles qui terminent le chapitre sur la vocation du Christ.

Au point de vue biblique, l'humanité est alors partagée en deux moitiés : judaïsme et paganisme. Dans le judaïsme, le règne de Dieu est déjà commencé et son nom terrible est connu; sa loi, — une loi imparfaite, une loi d'esclave, — est promulguée : Jésus devra y apporter le complément et la perfection, c'est en cela que consistera son rôle messianique. Il substituera à l'œuvre de Moïse son Eglise, et il convoquera non seulement les Juifs fidèles, mais les païens délaissés, en proie à toutes les erreurs et à tous les vices.

L'humanité entière, malgré la loi mosaïque donnée à Israël, malgré la sagesse et la raison des grands hommes, ploie sous l'empire du mal, impuissante à le vaincre : Jésus a pour fonction de lui donner l'Esprit même de Dieu qui seul triomphe du mal, et de la baptiser dans cet Esprit ; à ce titre, il ne sera pas seulement le Messie des Juifs, mais le Sauveur unique de tous les peuples.

L'humanité, sondée au plus profond de sa nature, aspire vers Dieu, vers Celui qui ne passe pas ; elle a pour destinée de le connaître, de participer à sa vie et d'y assouvir la plénitude de ses aspirations : la tâche de Jésus est de l'y conduire, de lui communiquer cette vérité et cette vie ; mais comme on ne les puise qu'en lui, il faut qu'il attire à lui l'humanité entière. La

(1) Ph. I, 8.
(2) Prix 16 francs.

conscience universelle appelle, et l'éternelle justice exige une expiation: Jésus sera l'Agneau de Dieu, la victime qui lave le péché du monde; l'humanité ignore ce Dieu pour lequel elle est faite, il faudra que Jésus lui révèle son nom ; il est son Maître, son unique Maître, elle n'a pas compris que toute la loi du devoir était dans l'amour, il faudra que Jésus le lui enseigne, et il sera son législateur.

C'est ainsi que doit se constituer le Royaume de Dieu, — ce royaume destiné à souffrir la violence et que les vaillants seuls emportent; Jésus en sera le fondateur.

Sous l'action de Dieu personnel et vivant qui emplit sa nature d'homme, connaissant la volonté de son Père, pénétrant l'âme du peuple dont il se sait le Messie, sondant l'être humain dans ses profondeurs, mesurant le double abîme de la douleur qui le torture et du mal qui le dévore, il a vu le drame universel de la grande vie de l'humanité, connu l'heure exacte de son histoire, et il s'est écrié d'une voix qui a tout ébranlé : « Je suis celui qu'attend mon peuple, je suis le Désiré des nations. »

Telle est la vocation de Jésus.

Nulle destinée ne peut lui être comparée, car toutes portent l'empreinte de l'infirmité du génie, du particularisme de la race, des préjugés du temps; et toutes, comme la sagesse de l'homme, sont courtes par quelque endroit. On peut accorder à Mahomet l'honneur d'avoir arraché quelques tribus arabes à l'idolâtrie et d'être ainsi pour une race l'apôtre de l'unité de Dieu; on ne l'absoudra pas de s'être donné lui-même comme apportant le dernier mot des révélations divines : le Coran était dépassé, avant de naître, par la Bible et par l'Evangile dont il est le plagiat. Quelque admiration que l'on ressente pour la mansuétude et le génie plein de bonté de Çakya-Mouni, se proclamant le maître destiné à enseigner aux hommes la voie du salut, qui ne reculera devant ce pessimisme pour lequel l'existence même est un mal, et le seul remède l'affranchissement de toute existence ou le Nirvâna? Son code moral et social est admirable en quelques points : quelle force donne le Bouddha pour l'accomplir? Impuissance radicale du génie humain : des paroles, des exemples, une loi morale qui éclaire; mais toujours la lettre morte qui tue, et jamais l'esprit qui vivifie.

La vocation de Jésus ne trahit aucune infirmité personnelle, aucune étroitesse de race, aucune erreur de temps. Originale,

comme tout ce qui vient directement de Dieu, elle porte dans sa forme humaine les caractères de Dieu : l'universalité, l'efficacité créatrice, l'immutabilité.

Né Juif, en un siècle déterminé, Jésus ne ressemble à aucun des génies de son peuple; il n'est ni palestinien ni alexandrin, il domine également le docteur jérosolymite Hillel et l'helléniste Philon. Ses paroles, ses doctrines ne rappellent rien ni de l'un ni de l'autre. Il est lui-même. Ce qu'il dit est de tous les temps, aussi actuel aujourd'hui qu'il y a dix-huit siècles; c'est l'homme-type qui agit en lui; son œuvre enveloppe l'humanité entière, dans ce qu'elle a d'éternel et d'essentiel; son royaume ne passera pas plus que le ciel et Dieu dont il porte les noms; la loi qu'il formule comme code de ce royaume ne sera pas dépassée, car elle exprime les rapports immuables entre la volonté de Dieu et les hommes qu'il doit sauver; et la force qu'il apporte avec sa loi est la force de Dieu même, son Esprit vivant et personnel, prêt à embraser l'humanité entière.

Telle était la puissance de cette idée qu'elle s'est ouvert un chemin à travers tous les siècles, et tous les peuples, vivante, indomptable comme au premier jour, malgré les résistances de l'homme. Le Christ disparu continue d'être tel qu'il s'est affirmé, à la face de l'univers; son esprit rayonne, son œuvre vit, le royaume de Dieu poursuit son évolution grandiose. Le judaïsme, toujours impuissant comme religion, le regarde grandir, incapable de l'entraver et condamné à le subir. Les derniers restes du paganisme hindou se décomposent, et tandis que le mahométisme essaie d'arracher les sauvages à leur fétichisme grossier, Jésus domine le monde par son Esprit, unique foyer où l'homme ne cesse de puiser la vérité de Dieu, la force et la paix.

Le propre des vocations puissantes est d'orienter la vie, de remplir l'activité intérieure, de concentrer les pensées, les résolutions, toutes les forces affectives; celles de Jésus a dû l'absorber tout entier; elle l'éclairait, le soutenait, le nourrissait dans les longues années de Nazareth. Pendant cette période de vie inconnue, l'Esprit de Dieu seul l'a fait grandir, le façonnant et le préparant pour son œuvre. Il a tout reçu de lui et rien des hommes. Quel maître eût pu l'initier à ce qui était au-dessus de l'homme? Tout ce qu'il a vu, senti, résolu, désiré, lui a été donné d'intuition et d'inspiration; c'est en lui-même qu'il regarde; tout ce qu'il dit est vivant dans sa conscience; sa

parole n'en est que l'écho ardent et pénétrant. Il n'hésite pas, il ne doute pas ; nul tâtonnement, nul effort.

Sous le coup de l'inspiration, le génie humain s'agite, emporté hors de lui, impuissant à se contenir; le calme de Jésus est comme son inspiration, il a la plénitude et la constance. Maître de lui-même, il n'agit qu'à son gré. L'heure est venue, et elle va sonner, l'ouvrier, le fils du charpentier, quittera sa vie obscure, et, avec une décision, une fermeté, une plénitude, une énergie tranquille il dira : « Les temps sont accomplis. Le Royaume des cieux est là; repentez-vous, et croyez. »

Ce sera son premier mot, le commentaire de la réponse mystérieuse qu'il faisait à douze aus : « Ne savez-vous pas que je dois être occupé aux affaires de mon Père? »

Ce mot contient toute sa vie publique et toute sa destinée.

Le rationalisme, dont les procédés critiques n'ont jamais pénétré le génie religieux de l'Orient, s'est lourdement mépris sur le rôle unique de Jésus comme sur sa nature. Il n'a rien vu dans ce rapport mystérieux qui soude le Christ à Dieu, et il n'a jamais pu donner qu'une interprétation insuffisante de sa filiation divine. De là ses aberrations sur la destinée du Maître. Il ne s'est point élevé jusqu'à l'idée qui lui est propre et qui le distingue de tout être humain. Il en a fait un réformateur, un moraliste, un révolutionnaire religieux et social, un législateur et un fondateur de la religion pure, ne disposant, comme tous les hommes, que de la puissance d'instruire, de formuler des dogmes nouveaux, des préceptes plus purs, d'établir une société nouvelle; il n'a pas reconnu en lui la puissance de communiquer à l'homme l'Esprit de Dieu, comme force vivante et personnelle.

Cette conception peut dépasser les systèmes d'une philosophie qui supprime la personnalité divine, mais elle s'impose à l'historien qui a le respect des documents évangéliques, et qui, au lieu de peindre Jésus selon ses propres idées, cherche à le représenter tel qu'il s'est affirmé lui-même, au témoignage irrécusable de l'histoire.

Lorsqu'un homme providentiel a atteint sa plénitude, le milieu où il doit agir l'invite à se produire, les circonstances vont au devant de lui; de la même main qui crée les génies et les applique à son œuvre, Dieu conduit les événements où ils doivent prendre place ; entre le cours des uns et l'évolution des

autres, c'est une harmonie préétablie : la même heure marque leur maturité.

Au moment où Jésus approche de sa trentième année, — l'âge de la virilité parfaite chez les juifs, — le même Esprit qui l'a produit et qui a fait converger vers lui tout le mouvement des siècles, prépare directement le théâtre où il va paraître ; il lui fraye le chemin, il éveille l'âme de son peuple par une de ces voix qui passionnent la foule et ébranlent les consciences.

En quoi cette *Vie* diffère-t-elle de celles qui l'ont précédée ? Avant même d'en avoir coupé les pages, nous trouvons des indications à cet égard dans certaines particularités voulues, où se révèlent les intentions de l'auteur.

D'abord la toilette extérieure des volumes : sur le large vide de la couverture, trois noms surgissent : en haut, souligné d'un trait gras, celui de l'auteur ; au centre, en caractères très saillants, celui du divin héros ; au bas, dans un coin, celui de l'éditeur : tout cela tire l'œil par l'inusité de la disposition, et parle à l'esprit. Le Père Didon : nous avons dit tout à l'heure ce que ce nom rappelle de hardiesse, ce qu'il promet d'originalité ; sous sa plume, la divinité de Jésus-Christ va s'affirmer sans doute en des termes appropriés aux besoins du siècle ; et ce n'est pas ici un simple livre pieux, puisque l'auteur a voulu le présenter au public par les mains d'un éditeur neutre, qui a plutôt la spécialité des publications historiques, et dont le catalogue, fort bigarré, n'est point fait pour effaroucher les incroyants.

En second lieu, le choix du héraut qui eut mission d'annoncer l'imminente apparition de l'ouvrage : ce ne fut ni la *Revue dominicaine*, ni la *Semaine religieuse*, ni même un journal catholique, mais la *Revue des Deux Mondes :* Voilà qui nous reporte aux conférences de Montpellier. Le Père Didon s'en est allé, comme le bon Père Jésuite de tantôt, trouver chez eux les lecteurs qu'il a surtout en vue : ceux de M. Renan ; et pour les amorcer, il leur a placé sous les yeux un fragment superbe de son introduction. Puissent-ils aller chercher le reste dans son livre !

Ce sont là détails, si l'on veut, mais qui montrent la préoccupation du Père Didon ; il semble avoir voulu écrire l'Evangile pour les gentils, tout en répondant au besoin profond des croyants qui désirent « une vie de Jésus-Christ racontée suivant les exigences de l'histoire. »

Demandons-lui donc et le plan de son œuvre et les moyens employés pour le réaliser.

Les éléments essentiels de la vie de Jésus sont fournis par les Evangiles. Celui qui les examine avec impartialité, à la

lumière d'une critique affranchie de toute idée philosophique, antérieure à toute croyance, d'une critique qui, seule, à ce titre, a le droit de se nommer la critique de la raison pure et impersonnelle, celui-là, n'eût-il pas la foi — devrait les accepter dans leur intégrité absolue, sans les altérer, ou les atténuer, sans retrancher un seul fait, une seule parole.

Tout en eux est historique et réel, même et surtout les faits miraculeux, et les paroles de Jésus les plus transcendantes par leur mystère.

C'est ainsi que je les ai acceptés dans cet ouvrage: ils s'y retrouvent intégralement, harmonisés et fondus. Alors même que ma foi ne m'eût pas fait un devoir sacré de les accueillir sans réserve, ma seule raison d'historien impartial me l'eût commandé. Loin de chercher à ramener les événements prodigieux de cette vie sans pareille et la doctrine mêlée à ces événements aux proportions de ma pensée individuelle, je me suis forcé de m'élever à la hauteur des choses que je raconte et de m'effacer moi-même devant la Sagesse infinie dont j'ai reproduit les enseignements. Une telle disposition d'esprit est une garantie de fidélité, car l'homme est naturellement incliné à substituer ses propres sentiments et ses propres idées aux sentiments et aux idées qu'il essaie de représenter.

Mais l'histoire n'est pas seulement une narration de faits ; elle a le devoir d'encadrer les faits et de les replacer dans leur milieu.

Tout événement est soumis à la loi du temps et de l'espace. La raison ne les conçoit qu'en le rapportant au point de l'espace où il s'est accompli, et au point du temps qui l'a vu se produire. Le point de l'espace nous est indiqué par la géographie ; le point du temps, par l'histoire générale des peuples et de l'humanité. La description d'un fait n'est complète qu'à la condition de le montrer non seulement en lui-même, mais dans ce double milieu qui l'enveloppe. Il est même souvent incompréhensible et il reste inexpliqué, si nous l'isolons de son cadre.

Je me suis appliqué avec soin à encadrer la vie de Jésus dans ce que j'appellerai son milieu pittoresque ou géographique et dans son milieu social et juif.

Deux voyages prolongés m'ont permis d'étudier de près la Palestine, la terre de Jésus. Je l'ai parcourue longuement, dans tous les sens. Suivant les traces du Maître depuis Béthléem et Hébron jusqu'aux confins de Tyr et de Sidon et aux sources du

Jourdain. Je me suis arrêté longuement dans les lieux mêmes où Jésus avait le plus longuement vécu, le plus ardemment lutté et souffert, le plus enseigné, le plus aimé. J'ai essayé de revoir ces lieux tels qu'ils étaient, il y a dix-huit siècles. J'ai consulté les traditions vénérables, interrogé les voyageurs les plus experts, étudié les Evangiles surtout, et je puis dire que je les ai vécus là-bas, sur cette terre où tout ce qu'ils racontent s'est accompli.

La reconstitution du milieu social où Jésus vécut est plus difficile que la peinture des lieux prédestinés à le voir agir. C'est peut-être le travail le plus complexe de l'histoire. On peut tenter le portrait d'un homme, non celui d'un siècle, d'un temps, d'une civilisation, à un moment déterminé de son existence. Cependant, on ne comprendra jamais un homme, surtout un homme public, si on ne l'étudie pas dans la société à laquelle il appartient. Or, une société est faite de milliers d'éléments qu'il est impossible, malgré tous les efforts et avec les informations les plus multipliées et les plus exactes, de reproduire dans leur complexité, leur mobilité et leur activité. Tout ce que peut essayer l'historien sincère, c'est de décrire l'organisation religieuse et politique d'un peuple, de nommer et d'expliquer les partis qui s'agitaient dans cette organisation, de signaler les doctrines philosophiques, les croyances, les préjugés, les habitudes de vivre, les mœurs, les coutumes traditionnelles, les passions politiques et religieuses. Quelque imparfaite que soit cette restauration, elle jette une grande clarté sur la vie d'un homme. Beaucoup de paroles de Jésus, beaucoup de faits de sa vie s'expliquent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les commenter, par cela seul que les uns et les autres sont replacés dans leur milieu vrai.

Lorsqu'il a rétabli les faits d'une vie humaine dans leur cadre naturel, l'historien n'a réussi qu'à en achever la description. Une tâche non moins nécessaire s'impose à lui, il doit les grouper dans leur ordre chronologique.

La suite des événements, c'est l'histoire même. L'unité d'une vie n'est pas concevable sans cet enchaînement. Une des difficultés, un des problèmes dans la vie de Jésus est de déterminer avec exactitude la succession des faits que les documents nous ont rapportés et qui constituent sa vie publique. Les données chronologiques fournies par le troisième et le quatrième Evangile et par quelques historiens profanes, éclairées d'ailleurs

par l'astronomie et la numismatique attentivement étudiées et comparées, nous ont permis d'arriver à un résultat motivé.

Les faits d'une vie décrits et classés suivant une chronologie justifiée, il ne reste à l'historien qu'un devoir, le plus ardu et le plus délicat, celui de les expliquer, d'en montrer la nature, l'importance, le lien profond, les causes diverses et les conséquences, sans cependant les altérer, les amoindrir, les défigurer.

C'est avec un respect infini que, devant une vie comme celle de Jésus, j'ai essayé ce travail. Chacune de ses paroles, chacun de ses actes me semblait comme un diamant, une perle précieuse ; je me suis contenté d'imiter l'art du joaillier, j'ai serti ces pierres taillées par une main divine, et je n'ai cherché, en les montrant, qu'à leur donner plus de relief et plus d'éclat.

Pour comprendre les actions du Christ et sa doctrine, les sciences auxiliaires de l'histoire, psychologie, morale, philosophie, théodicée, sociologie, anthropologie, ne suffisent pas. Jésus les dépasse toutes. Aucune ne le contient tout entier. Aussi en faisant appel à ces sciences dans la mesure où elles m'étaient familières, je n'ai jamais hésité à les élever à la hauteur de Jésus et jamais été tenté de l'y emprisonner. Quand il les domine, il ne les détruit pas, il les éclaire.

Le plus grand monument élevé par la théologie à la gloire de Jésus est le *Traité de l'Incarnation* de saint Thomas d'Aquin. Nul génie n'a exprimé dans une synthèse plus puissante, avec une raison plus ferme, le mystère du Christ. Je dois à ce maître le meilleur de ce que j'ai essayé pour atteindre ce qu'on pourrait appeler la philosophie chrétienne de cette histoire.

Voilà certes un beau programme, et présenté de façon à faire bien augurer du résultat. L'approbation du Père général des Frères Prêcheurs, et le rapport des deux religieux chargés par lui d'examiner l'ouvrage ne permettent pas de douter qu'il n'ait été dignement rempli. Les RR. PP. Joachim Berthier et Albert Lepidi — celui-ci bien connu parmi nous — déclarent, « après avoir lu attentivement le livre » que « la partie dogmatique est conforme aux enseignements de la théologie » et que « la partie historique est noblement comprise et exposée ». « Si l'auteur parle quelquefois le langage des adversaires — ajoute-t-il — on s'aperçoit bientôt qu'il veut surtout les combattre sur leur terrain ; et il y réussit spécialement lorsqu'il invoque contre leurs théories d'impiété les arguments positifs de l'histoire. »

Il y aurait témérité à nous prononcer à notre tour sur le mérite de cet ouvrage dont nous avons dû trop rapidement feuilleter les

mille pages; cependant nous pouvons dès à présent féliciter l'auteur de la sérénité qui règne dans son livre. Rien n'y évoque le souvenir des audaces d'il y a dix ans, et nous n'avons rien remarqué qui justifiât la défiance des uns, moins encore, bien entendu, les impertinences des pseudo-paroissiens de la Trinité en l'an de grâce 1890. Nous avons beaucoup goûté, par contre, les arguments de sens commun mis au service du miracle, de la prophétie, de la foi à l'existence des démons et des anges, comme aussi la démonstration sommaire de l'authenticité des évangiles et de la sincérité des évangélistes. Il nous a semblé enfin que cette Vie de Notre-Seigneur, qui n'est point une thèse, faisait, selon le vœu du Père Didon, « rayonner sa divinité à travers ses paroles, ses actes, ses douleurs », et la défendait mieux qu'une réfutation en règle des impiétés et des insanités d'outre-Rhin habillées à la française par l'odieux Renan.

DU PROTESTANTISME (1)

Ses principes.

Il n'y a que deux moyens d'apprendre une vérité : de s'en instruire par soi-même ou d'en être instruit par d'autres. La voie d'examen, la voie d'autorité, voilà les deux seules voies connues et possibles pour parvenir à une connaissance quelconque. Jésus-Christ a apporté à la terre une doctrine en chargeant les apôtres et leurs successeurs de l'enseigner : *Euntes docete*. Aussi les catholiques ne reconnaissent-ils que l'autorité de l'Église comme juge suprême des controverses, et comme règle de la foi; à elle d'enseigner la vraie doctrine et d'interpréter les divines Écritures.

Mais les protestants s'étant séparés de l'Église enseignent communément :

1° Qu'en matière de foi et de morale, le seul juge suprême, le seul auquel on soit obligé de se soumettre, le seul revêtu de l'infaillibilité, est l'Écriture sainte, inspirée par le Saint-Esprit. D'après eux c'est l'Écriture sainte qui est la seule règle de foi.

2° Ils enseignent encore que chaque chrétien a droit de juger par ses propres lumières, et après avoir invoqué le Saint-Esprit, quel est le vrai sens de l'Écriture sainte. Leur principe est le libre examen.

3° Ils enseignent enfin qu'il y a dans la doctrine de Jésus-Christ des points fondamentaux qui forment des articles de foi tellement nécessaires au salut, qu'on ne peut pas être sauvé

(1) Voir le numéro des *Annales Catholiques* du 13 octobre 1890.

sans les croire; et qu'il y a d'autres articles qui font partie également de la foi chrétienne et sont enseignés aussi par Jésus-Christ mais qui sont moins importants, et qu'on peut ne pas croire, sans risquer pour cela son salut. Il suffit de croire les premiers pour être de l'Église de Jésus-Christ. Réfutons ce système.

I. — L'Écriture sainte est la seule règle de foi. Ce principe est faux. D'abord où est l'Écriture véritable, canonique, divine? Le protestant ne peut établir la divinité des Écritures et partant invoquer leur autorité. « Avant de décider par l'Écriture sainte quelle est la véritable doctrine de Jésus-Christ il faut savoir quelle est la véritable Écriture Sainte, dit le cardinal de la Luzerne. Le protestant, avant même de commencer son examen sur le fond de la doctrine, doit donc préalablement s'assurer quels sont les livres inspirés.

« Mais comment pourra-t-il le savoir avec certitude? Il n'a d'autre autorité infaillible, propre à fixer sa foi, que la Sainte Écriture. Or l'Écriture Sainte n'enseigne pas, ne peut pas lui enseigner quels sont les livres dont elle est composée. Elle ne l'enseigne pas, car on ne le lit dans aucun des livres saints. Elle ne peut pas l'enseigner aux protestants; car si le catalogue des livres sacrés était consigné dans quelqu'un de ces livres, tout protestant devrait commencer par s'assurer que ce livre lui-même a été inspiré par le Saint-Esprit. Le protestant ne peut, dans ses principes, être assuré de la canonicité d'aucun de nos livres saints, puisqu'il n'a pas d'autorité infaillible qui lui en donne la certitude. Il ne croit, il ne peut croire l'authenticité d'un livre que sur la foi de ses docteurs, qui eux-mêmes l'ont apprise d'autres hommes. Il n'a que des autorités humaines, toutes, d'après son système, sujettes à l'erreur. Ainsi, la foi, prise dans son fondement même, est nécessairement, d'abord une foi humaine et non divine, ensuite une foi incertaine et non assurée. »

« Belle règle de foi que l'Ecriture, disait Jean Muller, quand il plaît à l'un d'en retrancher une épître de saint Paul, à l'autre d'y supprimer l'évangile de saint Jean, à un troisième de faire disparaître les trois premiers évangiles. »

Tous les lecteurs jugent-ils un livre de la même manière? Y voient-ils les mêmes choses? Et, en fait, la Bible n'a-t-elle pas été déchirée par les protestants livre par livre, chapitre par chapitre, feuillet par feuillet? On n'a plus vu dans le livre de Ruth qu'un

charmant tableau de famille; dans le livre de Judith, qu'un roman pieux; dans le Cantique des Cantiques, qu'un poème gracieux où sont chantés, sous des formes allégoriques, l'amour chaste et la fidélité conjugale; dans toute l'Ecriture qu'une grande épopée dépourvue de tout caractère historique. Et si le lettré lui-même est impuissant à établir la divinité des Ecritures, que dirons-nous de l'homme du peuple et surtout de celui qui ne sait pas lire. Combien ne savent pas lire et ne le sauront jamais! Combien d'autres n'en ont pas le temps!

Le projet de faire lire la Bible à tout le monde est la niaiserie portée à sa plus haute puissance. Par là même qu'il y a des multitudes qui ne sauront jamais lire, il y a des multitudes que le protestantisme condamne à l'incrédulité, qu'il exclut du royaume du ciel; par là même encore, il n'est pas la religion de tous, il n'est pas la religion de Dieu. « Pauvres âmes, s'écrie Lessing, qui êtes nées sur une terre où la Bible n'a pas encore été traduite, je vous plains! Et vous, insulaires, qui n'avez jamais appris à lire, et qui êtes chrétiens, puisque vous avez reçu le baptême, que vous êtes malheureux, car mes frères voudraient me faire croire que, pour être sauvé, il est aussi nécessaire de savoir lire que d'avoir reçu le baptême! Et quand vous aurez appris à lire, pauvres âmes, tout ne sera pas dit, il faudra encore que vous étudiiez l'hébreu, pour être sûres de votre salut! »

II. Le libre examen. — La divinité et la canonicité des Ecritures étant connues, il s'agirait encore de déterminer le véritable sens du texte qui est reconnu sacré. C'est encore, selon les protestants, chaque particulier qui a le pouvoir et le devoir de faire cette interprétation, selon ses propres lumières, après avoir invoqué celles du Saint-Esprit. Mais le protestantisme n'est pas moins impuissant à donner la véritable interprétation des Ecritures qu'à en reconnaître la divinité. L'expérience, du reste, a été décisive.

Dès l'origine, Luther, Zwingle, Calvin, se renvoyèrent l'anathème, un texte des Ecritures sur les lèvres. Chacun vit dans la Bible ce qu'il y cherchait, de telle sorte que l'Ecriture est devenue successivement luthérienne, anglicane, calviniste : les Allemands y virent le luthéranisme, les Anglais, l'anglicanisme, et les Français le calvinisme. Bref, le protestantisme a donné à tous les textes de l'Ecriture tant d'interprétations qui se détruisent, qu'on a pu dire avec vérité qu'il ne lui est guère resté du livre divin que la couverture.

La Bible, rien que la Bible ! Principe imprudent s'il en fut jamais. Combien n'est pas dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde un livre qui peut conduire l'homme aussi facilement à l'erreur que dans le chemin du salut ! a dit Hurter. Ce principe est opposé à l'Ecriture même ; car l'Evangile ne proclame rien tant que l'existence d'une autorité à laquelle il faut obéir. Une doctrine surnaturelle, au-dessus de la raison ne peut d'ailleurs avoir pour juge la raison ou le sens privé. La Bible est loin d'être un livre à la portée de tous les esprits.

Elle suppose, pour être entendue, de profondes connaissances en critique, en linguistique, en histoire, en paléographie, en géographie, en chronologie, en physique, en philosophie et en théologie ; à chaque pas on s'y heurte contre le mystère, la raison ne peut donc en être l'interprète naturel. Le protestantisme recourra-t-il à la lumière du sens divin, en alléguant les lumières et l'inspiration du Saint-Esprit, pour comprendre l'Ecriture. Mais s'il en est ainsi, comment expliquer que l'Esprit Saint suggérât des sens contradictoires et inspirât autrement Zwingle, autrement Calvin, autrement Luther ?

Le système protestant est opposé à ce qu'a fait et à ce qu'a dit Jésus-Christ qui a instruit de vive voix, qui n'a ni écrit, ni même dicté une seule ligne, qui a dit à ses apôtres non pas : Colportez et distribuez des Bibles, mais : Enseignez, prêchez ; il est opposé à la pratique des apôtres et au christianisme primitif. Le principe du libre examen est, en outre, d'une absurdité évidente dans la pratique : « Avancer que le peuple soit capable de se conduire dans la religion par la voie d'examen, et qu'il n'ait pas besoin du témoignage de l'Eglise, c'est, a dit Papin, parler aussi peu sérieusement que si vous disiez qu'il n'y a point d'aveugle qui ne puisse compter toutes les étoiles. »

Le principe de l'examen privé ou de l'interprétation de l'Ecriture par le sens individuel, est encore absurde dans ses conséquences, car il élève le jugement du plus ignorant au niveau de celui des plus savants et des plus saints. De plus, il précipite dans le doute et dans une incertitude qu'on ne pourra dissiper, quand il faudrait croire et pratiquer tout de suite : il suspend le jugement. Enfin, il est un principe et une cause de schisme, de division, de fanatisme, et n'est propre qu'à introduire l'anarchie dans l'Eglise, à produire cet effet lamentable : *Tot capita, tot sensus*, et c'est ce qui a lieu dans le protestantisme. Aussi

les confessions de foi protestantes ne peuvent arriver à maintenir l'unité et sont pleines de choses opposées, contradictoires et absurdes. « Nos docteurs, disait un protestant, dispersés, agités par tout vent de doctrine, sont emportés au large, de côtés et d'autres. »

Un protestant ne peut imposer à personne sa manière de voir, ou trouver la vérité chez aucun autre. « Supposons un protestant simple et ignorant, désirant sincèrement son salut et voulant connaître la saine doctrine, et le véritable sens des Ecritures, dit Mgr de la Luzerne, en qui, pour s'en éclaircir, pourra-t-il placer une confiance suffisante ? Il s'adresse à un ministre luthérien, qui donne son interprétation, en assurant que c'est la véritable. Il rencontre après cela un ministre calviniste qui lui assure qu'il a été induit en erreur par le luthérien, et qui lui donne comme la seule vraie, son explication. Un anabaptiste s'offre ensuite, qui lui dit que les deux précédents n'y entendent rien, et que ce n'est que dans son Eglise qu'est la clef des Ecritures. Vient un socinien, qui lui déclare que tous ces gens-là voient dans le texte sacré ce qui n'y est pas, et que lui seul peut en donner l'intelligence. Lequel de ces docteurs croira l'homme simple ? Quel motif aura-t-il d'ajouter foi à l'un plutôt qu'à l'autre ? » On voit donc qu'il faut une autorité infaillible qui juge en dernier ressort.

Il n'est donc pas vrai que l'Ecriture sainte soit le juge des controverses et la règle de la foi ; il n'est donc pas vrai qu'elle puisse et doive être interprétée par le sens individuel ou le libre examen, et que toute autorité doctrinale extérieure doive être rejetée.

III. — Enfin, disent les protestants, pour appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ il suffit d'admettre les articles fondamentaux de la révélation, et là-dessus l'Ecriture est claire et d'une évidence telle qu'on ne peut, en l'examinant de bonne foi, se méprendre. « Mais qu'y a-t-il de plus évident que l'existence de Dieu ? dit Mgr de la Luzerne, et cependant on rencontre des athées. La Providence divine ne se manifeste-t-elle pas de la manière la plus claire ? cela n'empêche pas qu'il existe des déistes. L'histoire de la philosophie, celle même de la religion, ne sont que des récits de contradictions qu'ont éprouvées, dans un temps ou dans un autre, les vérités les plus frappantes. »

Vous dites qu'il suffit d'être d'accord sur les points essentiels, mais qui déterminera ces points essentiels ? Chacun n'a-t-il pas

le même droit de les fixer? Ce qui pourra paraître essentiel à tel docteur ne pourra-t-il point paraître accessoire à tel autre? L'expérience n'est-elle point là, du reste, pour attester que les protestants n'ont pu s'entendre touchant les points fondamentaux? Les Calvinistes n'ont-ils point rejeté le dogme de la présence réelle qui paraissait fondamental aux Luthériens? Les Sociniens n'ont-ils pas rejeté le dogme de la divinité de Jésus-Christ qui paraissait fondamental aux Luthériens et aux calvinistes? Les protestants contemporains ne rejettent-ils point une foule de vérités qui paraissaient fondamentales à leurs devanciers? Toutes les vérités révélées doivent être crues à l'égal les unes des autres, et sont toutes aussi importantes d'autant plus qu'elles se rattachent les unes aux autres.

Qu'est-ce que le protestantisme avec ce système du libre examen? Une tour de Babel. Rousseau qui avait vu les protestants de près, disait : « Ils ne savent plus ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent... On ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils font semblant de croire. » Mme de Staël, protestante aussi, a écrit ces lignes : « Le droit d'examiner ce qu'on doit croire est le fondement du protestantisme. Les premiers réformateurs ne l'entendaient pas ainsi. Ils croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain au terme de leurs propres lumières, mais ils avaient tort d'espérer qu'on se soumettrait à leurs propres décisions comme infaillibles, eux qui rejetaient toute autorité de ce genre dans la religion catholique. »

Tel est le protestantisme. Il a pris le couteau de la division pour se séparer de l'Eglise, ce couteau lui est resté dans le sein, il est né au souffle de l'esprit d'examen; ce souffle l'a emporté et l'emporte encore aujourd'hui dans les directions les plus opposées, comme le souffle de l'aquilon emporte çà et là les feuilles desséchées et détachées de l'arbre. Ses adeptes se sont établis par manière d'enseignement personnel, d'école philosophique, école philosophique ils resteront; ils sont nés de l'esprit de secte, l'esprit de secte les dévorera, pulvérisant l'unité factice qu'ils veulent se donner. Ils auront beau tenter de se réunir et d'avoir le premier et le grand caractère de la société surnaturelle et divine; de morcellement en morcellement, ils arriveront à l'individualisme absolu, à une église par personne, ils resteront jusqu'à la fin des enfants de Baal, c'est-à-dire des hommes sans chef, sans autorité, et par là-même sans unité.

« *Filii Baal, id est absque jugo.* » Ils ne seront jamais des enfants de Dieu dont le royaume consiste dans la foi et non dans la dispute. Tout protestant peut dire aux protestants ce que Pierre Leroux a dit aux philosophes : « Dès mon enfance, j'ai ouvert vos livres, je m'en suis nourri pendant vingt ans, jamais Babel ne vit une plus grande confusion et tant de discorde. Au milieu de tous vos systèmes, rien n'est certain que l'incertitude de toutes choses. »

L'abbé PLUOT.

LE CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

Nous donnons ici un résumé rapide des délibérations du Congrès des jurisconsultes catholiques à Angers, nous réservant de publier *in extenso* plusieurs des beaux discours qui y ont été prononcés. La séance d'ouverture dans laquelle a été prononcé un magnifique discours de Mgr Freppel a été suivie, le même jour, d'une seconde séance qui s'est ouverte par un rapport de M. Théry, avocat à Lille, sur le socialisme d'Etat.

Successivement, l'orateur a fait l'examen et la critique des divers systèmes de socialisme : celui des partageux ; le socialisme d'Etat proprement dit ; le collectivisme, et enfin la doctrine qui se défend de ressembler en rien au socialisme, mais qui, d'après l'orateur, mène néanmoins inconsciemment au socialisme d'Etat. L'orateur distingue entre le salaire naturel et le juste salaire pour arriver à la question de la réglementation des heures de travail, qu'il tient pour connexe avec celle du salaire. Il explique dans quelle mesure et dans quelles circonstances l'Etat peut intervenir, dans quels cas au contraire on doit écarter son intervention, parce que cette intervention, n'étant plus justifiée par la nécessité de réprimer des abus manifestes, risquerait de porter atteinte au libre exercice d'un droit. C'est dans le même ordre d'idées que l'orateur examine ensuite et juge la question de l'assurance obligatoire, dont il repousse la contrainte tout en trouvant fort sage l'assurance libre et volontaire.

Le mal qu'il faut poursuivre, conclut l'orateur, c'est celui dont la multiplication des cabarets donne l'indice, parce que la question sociale est moins une question économique qu'une question morale. A l'appui de cette conclusion, l'orateur cite l'encyclique du souverain pontife sur la matière et, pour mieux

préciser tout l'ensemble de sa thèse, il termine en formulant un certain nombre de propositions qui la résument sur les points principaux qu'il a traités. Voici ces propositions telles qu'elles ont été adoptées par le congrès, après discussion :

1° L'Etat n'a pas le droit d'intervenir directement dans les relations résultant du louage d'industrie, pour imposer ce qui lui paraîtrait le plus avantageux aux parties ou à l'une d'elles.

Ainsi, l'Etat ne saurait légitimement calculer le temps qu'un ouvrier doit raisonnablement consacrer au repos, à sa famille, à sa vie intellectuelle, ou, s'il s'agit d'une femme, à son ménage, pour en déduire le nombre d'heures au delà duquel la loi interdira à l'ouvrier de travailler. Il ne saurait interdire le travail de nuit parce qu'il est plus sage de travailler de jour, ou imposer à titre d'acte de bonne administration, l'assurance contre les différents risques que court l'individu.

En effet, l'intérêt des citoyens est abandonné à leur libre appréciation.

L'intervention de l'Etat dans les affaires privées devient légitime au cas seulement où le droit de quelqu'un est violé ou se trouve en péril grave et manifeste ; comme si la moralité du travailleur était mise en danger, notamment par un travail de nuit exécuté dans certaines conditions, ou si sa vie était menacée par les agissements d'un tiers, ou s'il était incité à violer la loi divine, ou si des ouvriers se trouvaient forcés de travailler un nombre d'heures manifestement supérieur à celui que librement ils eussent accepté, si d'ailleurs ils n'ont pas, dans l'exercice du droit d'association le moyen de défendre leurs intérêts.

Le droit d'intervention ci-dessus indiqué n'est point spécial au louage d'industrie, il est général et forme la base de toutes les lois qui ont pour objet de prévenir ou de réprimer la violation du droit d'autrui.

2° Il ne faut pas confondre avec l'absence de liberté qui vicie le consentement les causes impulsives, quelques puissantes soient-elles, qui portent ordinairement un homme à contracter, et dire qu'un ouvrier ne contracte pas librement par le seul fait qu'il a besoin de travailler pour vivre.

3° Le patron, en vertu du contrat de louage d'industrie, est tenu uniquement à l'exécution du contrat.

Cependant le contrat étant de sa nature commutatif, la justice exige que chaque partie reçoive l'équivalent de ce qu'elle donne, soit, pour l'ouvrier, le juste salaire.

Dans les relations d'un patron et d'un ouvrier, le salaire doit se mesurer au travail fait et non aux besoins du travailleur.

En conséquence, le salaire est juste lorsqu'ils correspond au travail fait.

La valeur d'un travail déterminé s'apprécie d'après l'usage de la région à l'époque de son exécution.

Mais d'une part le juste salaire ainsi défini est généralement atteint; de l'autre l'appréciation commune varie incessamment suivant les industries, les lieux et les époques, et se trouve même, dans certains cas, grandement influencée par la valeur individuelle de chaque travailleur.

Il est donc impossible de fixer par voie législative réglementaire chose aussi variable que le juste salaire.

4° Le patron enfin doit à son ouvrier la charité que tout homme doit à son semblable. Il la lui doit comme à son prochain. S'il est obligé plus strictement à la charité envers son ouvrier qu'envers un étranger, c'est parce que la charité doit s'exercer d'abord envers ceux qui nous sont le plus proches, ce qui est le cas de l'ouvrier comparé à l'étranger.

Le devoir de charité ne correspondant à aucun droit chez un tiers ne justifierait l'intervention de l'Etat pour en imposer l'accomplissement.

5° La question sociale est avant tout une question religieuse et morale qui ne peut être pleinement résolue que par l'intervention de l'Etat.

Le rôle de l'Etat pour aider à la résoudre consiste donc : 1° à assurer à l'Eglise la pleine liberté d'action à laquelle elle a droit; 2° à prévenir ou réprimer les violences du droit; 3° à rendre possibles par sa législation la création et le fonctionnement d'institutions libres, telles que associations, caisses d'assurance, de secours, de retraites et autres, destinées à venir en aide au travailleur ; 4° à assurer par sa politique générale la prospérité du pays.

Dans la troisième séance, M. l'abbé Onclair, de Liège, lit un autre travail sur le socialisme d'Etat. Comme M. Théry, mais par des arguments empruntés surtout au droit canonique et à la théologie, M. l'abbé Onclair combat les doctrines émises au Congrès de Liège et enseignées par certains économistes catholiques; et, invoquant l'opinion des patrons du Nord dans une assemblée tenue en 1889, il repousse l'ingérence de l'Etat dans le règlement des intérêts entre patrons et ouvriers, parce que ces rapports n'existent qu'entre particuliers, qui peuvent régler comme ils l'entendent les liens qui les unissent.

Mgr de Kernaëret, dans une rapide allocution, expose ensuite son opinion sur la question mise en discussion. Comme les deux préopinants, l'orateur pose les principes sur l'intervention et les droits de l'Etat. Lorsqu'il s'agit de savoir si l'Etat doit intervenir, tout se résume en une question de « nécessité » ou

« d'utilité » de son intervention. Or, ceci implique des questions de fait, variables selon les temps, les lieux, le degré de civilisation. On ne peut donc pas songer à résoudre les questions *in abstracto*; il faut les étudier *in concreto*. Telles solutions, qui peuvent être justes en Allemagne et en Angleterre, ne le seraient plus en France, parce que les situations sociales sont différentes.

Ces principes posés, Mgr de Kernaëret arrive aux conséquences en ce qui concerne la France seulement. Relativement à l'obligation pour l'ouvrier de s'assurer, l'orateur la repousse; il est partisan de l'assurance; il est l'ennemi de l'obligation, qui astreindrait l'ouvrier à sacrifier une partie de son salaire, de sa propriété, pour parer aux éventualités d'accidents dont le nombre, grâce à la vigilance des patrons, grâce aux responsabilités qui les menacent, deviennent de plus en plus restreints.

Les mêmes solutions s'appliquent aux assurances en cas de chômage, de maladie ou de vieillesse; sans doute, il est préférable que l'ouvrier prenne ses précautions pour les mauvais jours, mais l'Etat ne peut le forcer à contracter une assurance dans ce but, parce que ce serait s'introduire dans la maison domestique pour la gestion des intérêts privés. Ce serait la mise en tutelle des particuliers.

Il peut arriver qu'à de certaines heures les ouvriers manquent du nécessaire, mais il faut laisser à la charité le soin de venir à leur secours et, dans ce but, favoriser les œuvres de bienfaisance qui se consacrent aux nécessiteux, encourager spécialement les œuvres de la Société de Saint-Vincent de Paul, les établissements des Petites-Sœurs des pauvres, au lieu de les frapper d'impôts et de diminuer ainsi le patrimoine des indigents.

M. l'abbé Defourny traite la question du militarisme; après avoir examiné les conséquences fâcheuses du militarisme au point de vue du dépeuplement des campagnes, des sacrifices énormes que l'organisation militaire actuelle impose aujourd'hui à toutes les nations, de la démoralisation qu'elle entraîne, il s'attache surtout à démontrer ce que la guerre, juste dans son principe, a d'immoral et de barbare dans ses applications modernes. Il demande que l'on revienne à l'étude des préceptes du droit canonique sur l'opportunité et la justice des guerres.

M. Baugas donne lecture d'un rapport sur la question agricole au point de vue social, en d'autres termes, sur la mobilisation de la propriété immobilière. L'orateur, examinant successive-

ment toutes les entreprises qui se font de divers côtés sur ce terrain, les juge tout ensemble au point de vue pratique et au point de vue moral. Ses savantes conclusions sont vivement applaudies par l'assemblée.

La séance se termine par un important travail de M. Lucien Brun fils sur la genèse et l'historique du socialisme d'Etat. Il montre l'accord pratique des partisans du césarisme, accord amené par l'identité d'une doctrine sociale, la même au fond, sous des dehors différents, puisque de part et d'autre il s'agit de sacrifier les droits individuels ou les droits des associations, soit pour les socialistes à la collectivité, soit pour les césariens à un homme qui représente cette collectivité? Au cours de son intéressante étude, il rend hommage à l'œuvre des cercles, en signalant les assemblées régionales organisées par l'œuvre comme pouvant servir, dans l'avenir, à l'organisation des efforts catholiques.

La dernière journée a été consacrée spécialement à la question juive, qui a un rapport très direct avec la question sociale. M. Auguste Roussel lit un rapport sur la presse juive. Il montre comment, depuis cinquante ans surtout, la juiverie, par le moyen de la presse, a envahi toutes les avenues de l'opinion, exerçant une influence désastreuse sur le pouvoir et sur les diverses classes de la société. Cela se fait non seulement en France, mais à l'étranger, et le rapporteur en apporte des preuves multiples. Depuis l'affaire Mortara jusqu'à nos jours, que n'a-t-on pas vu en ce genre? Finalement, l'orateur, après avoir rappelé ce qu'ont dit de l'ingratitude des juifs et de leur perversité les papes Innocent IV et Grégoire XIII, montre que les juifs n'ont pas changé, qu'ils sont bien toujours non pas des mosaïtes, mais des talmudistes, le talmud, soi-disant commentaire de la Bible, en étant la plus abominable dénaturation. Conclusion. Les juifs doivent être tenus et traités comme suspects, tant que, comme l'a dit Louis Veuillot, ils ne se seront pas eux-mêmes affranchis du talmudisme pour revenir au mosaïsme, seul chemin pour eux de leur conversion, si elle doit venir.

La dernière séance a été occupée presque entièrement par une magnifique conférence de M. Claudio Janet, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Paris. Il a successivement examiné : 1° le rôle que le capital est appelé à jouer dans l'industrie moderne ; 2° l'importance de l'argent dans les

opérations civiles et commerciales; 3° les causes de l'endettement des propriétaires fonciers et les moyens de dégrever le sol; 4° des sociétés anonymes, de leurs bienfaits et de leurs dangers, et des améliorations que comporte la loi de 1867, améliorations sur lesquelles il appelle l'examen et les études des prochains congrès; 5° des spéculations sur marchandises; 6° des spéculations de bourse.

A la fin de cette brillante conférence, M. Claudio Janet expose que beaucoup d'auteurs, faisant de l'antisémitisme à outrance, ne placent pas, suivant lui, la question sur son véritable terrain. Ce n'est pas comme capitalistes enrichis qu'il faut attaquer les juifs ; ce qu'ils font, d'autres le feraient à leur place, comme on a vu, au moyen âge et au commencement de l'ère moderne, les Italiens, Florentins ou Gênois, et plus tard, les Genevois, s'enrichir au détriment des Etats, par la faute de leurs gouvernements. Suivant l'orateur, même les fautes des gouvernements actuels ne sont point étrangères à l'enrichissement des enfants d'Israël. Il faudrait peut-être les écarter de notre société française, parce que leur nationalité spéciale, leur caste, est antipathique à toute fusion avec une autre nationalité, quelle qu'elle soit.

Mgr Freppel clôt la séance en se félicitant de l'union parfaite qui a présidé à l'examen des difficiles et graves problèmes qui ont occupé le congrès. Il estime qu'il faut avoir confiance dans le triomphe de la vérité. Toutes les œuvres catholiques, cercles ouvriers, union économique, etc., la recherchent avec une égale ardeur. Quelques divergences peuvent se produire ; il était du devoir du congrès de signaler certaines doctrines qui peuvent compromettre plutôt qu'atteindre le but poursuivi. Quoi qu'il en soit, les catholiques ont un terrain commun de défense et d'union sur lequel ils ne craignent aucune attaque de leurs adversaires.

LE CONGRÈS LIBRE ANTIESCLAVAGISTE

Discours de M. Keller.

Voici le discours que M. Keller a prononcé dans la séance publique du Congrès le 22 septembre 1890.

Messeigneurs,

En regrettant l'absence du cardinal de Paris, nous sommes tous consolés d'avoir au milieu de nous un autre représentant de l'épiscopat français, venant attester par sa présence l'intérêt que la religion catholique a pris, dans tous les temps, aux questions de vraie liberté, et nous sommes heureux en même temps de saluer ici un confesseur de la foi échappé aux périls de la persécution. J'ai nommé Mgr Livinhac, le fils spirituel du cardinal Lavigerie. Nous sommes heureux de posséder au milieu de nous ce grand et glorieux missionnaire. (Applaudissements.)

En prononçant le nom si cher du cardinal Lavigerie, nos collègues de l'étranger nous pardonneront certainement de ressentir une légitime fierté. Oui, dans nos cœurs de Français nous sommes fiers de le compter au nombre des enfants de notre pays. Oui, c'est un honneur et une gloire pour la France d'avoir un fils comme le cardinal Lavigerie... (applaudissements), qui a fait de si grandes choses sur la terre d'Afrique, de si grandes choses pour étendre au loin le prestige de la religion catholique, celui de notre pays et le règne de la vraie liberté.

La vue de cette figure d'apôtre, qui domine de si haut les petitesses et les médiocrités d'aujourd'hui, nous console de bien des tristesses.

Je suis heureux de vous annoncer que ce bien-aimé cardinal viendra présider lui-même notre séance de demain. Vous entendrez encore sa voix avant le départ qu'il nous a annoncé hier à Saint-Sulpice. J'espère, du reste, que Dieu ne ratifiera pas les adieux qu'il nous a adressés et qu'il le forcera à revenir encore souvent parmi nous.

Mesdames et messieurs, dans ce congrès anti-esclavagiste, dont je vais vous entretenir brièvement, nous sommes entourés des représentants de toute l'Europe chrétienne. Oui, il y a ici des délégués de cette Espagne et de ce Portugal, qui ont été les premiers pionniers de la civilisation chrétienne au-delà des mers; des délégués de cette forte Angleterre, si ferme, si persé-

vérante dans tous ses projets, de cette Angleterre où le drapeau de la Société anti-esclavagiste a été planté il y a longtemps déjà, nous donnant ainsi un exemple que nous avons été heureux de suivre. (Applaudissements.)

Nous possédons également les envoyés de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, et ceux de cette Belgique, petite par son territoire, mais toujours grande par son cœur et par sa générosité. (Applaudissements).

Alors que dans le monde on dépense tant d'argent — des milliards — pour faire des fusils et des canons, pour s'entretuer le plus vite possible, n'est-il pas consolant de voir ainsi les représentants de toutes les puissances chrétiennes unis dans une pensée de paix (applaudissements), unis dans une pensée de civilisation et de liberté? (Nouveaux applaudissements.)

Je suis heureux de voir que vous vous associez à ces sentiments et que vous tenez à témoigner d'une manière éclatante votre sympathie à tous nos collègues de l'étranger.

Pendant les quelques heures que j'ai passées avec eux, — car nous nous étions entrevus hier à Saint-Sulpice, dans cette grande cérémonie à laquelle vous avez sans doute assisté et dont nous ne perdrons pas le souvenir, et nous nous sommes retrouvés ce matin, — pendant ces quelques heures, dis-je, nous avons constaté que nos cœurs étaient à l'unisson et je viens ici, sans crainte d'être démenti par eux, vous exposer en très peu de mots quelle est la pensée qui nous anime tous, quel est le but et quelle est la portée de ce congrès.

L'œuvre, elle est grande comme le monde. Il s'agit d'attaquer en face une plaie de l'humanité qui existe depuis des milliers d'années, et par conséquent nous ne pouvons pas avoir la prétention de la faire disparaître en quelques instants. Ainsi, ayons grand soin d'écarter les illusions; il ne faut pas d'illusions, car elles sont toujours suivies de déceptions. Il faut voir le mal tel qu'il est.

L'esclavage, avant le christianisme, était un fait universel. Le monde ne croyait pas pouvoir vivre sans esclaves et les philosophes les plus illustres de l'antiquité, Platon lui-même, n'avaient pas rêvé une république sans esclaves. Les jurisconsultes avaient fait entrer l'esclavage dans le droit public et dans le droit des gens.

A partir de Jésus-Christ, les choses changent. A son berceau déjà, les chrétiens placent parmi les rois mages qui sont venus

l'adorer un roi nègre, représentant la branche déshéritée de la grande famille humaine. Sur la croix, le Christ est mort pour les noirs comme pour les blancs, et son sang a payé le rachat, la rédemption de tous les hommes. La race humaine tout entière fut appelée à jouir de la liberté et à sortir des chaînes de l'esclavage. Dès ce jour, la face du monde a été changée, et a commencé l'œuvre lente, mais progressive et continue, de l'émancipation des esclaves.

Je ne m'arrêterai pas sur les détails historiques de cette longue évolution. Je ne vous rappellerai pas comment l'Eglise a remis le travail en honneur et a fondé, par ses religieux, par ses moines, le travail libre au lieu du travail servile, car l'esclavage, c'était le résultat nécessaire de la révolte des hommes contre la grande loi du travail, et comme le genre humain ne peut pas vivre sans travail alors qu'il n'y avait pas d'ouvriers libres, il fallait des esclaves. C'est au christianisme que nous devons cette merveille de l'ouvrier moderne, de l'ouvrier travaillant spontanément, avec une infatigable activité, merveille à laquelle nous sommes si habitués qu'elle nous paraît naturelle, alors que les anciens ne la connaissaient pas. (Applaudissements.)

Cependant, en face de cet immense bienfait de l'émancipation des esclaves dans tous les pays chrétiens, le mahométisme est venu au contraire donner une vie nouvelle, une sanction religieuse à l'esclavage. Il a posé parmi ses règles morales, parmi ses dogmes fondamentaux, la polygamie et l'esclavage, ne répondant que trop aux instincts abaissés des peuples africains; l'islamisme, livrant les vaincus à la domination de croyants, a fait de la femme la proie et la servante de l'homme, du prisonnier de guerre l'esclave du vainqueur.

Les peuples chrétiens eux-mêmes, au seizième siècle, ont été pris comme d'une sorte de folie qui les a fait reculer dans leur œuvre de civilisation, et, après avoir extirpé l'esclavage de leur propre sol, ils ont fondé cette triste traite des noirs qui a été pendant trois siècles la honte de l'Europe civilisée. Oui, on a vu pendant trois siècles les navires chrétiens aller à la Côte des Esclaves, pour y chercher des noirs et pour les transporter ensuite dans nos colonies.

Mais, heureusement, cette folie n'a pas duré et dès le dix-septième siècle nous avons eu en France un grand homme et un grand saint qui s'est occupé des esclaves. C'est saint Vincent

de Paul, le glorieux fondateur de ces 30.000 Filles de la Charité qui dans le monde entier se dévouent au soulagement de toutes les misères.

Saint Vincent de Paul avait été esclave lui-même. Enlevé par des pirates barbaresques et vendu à Tunis, il avait partagé le sort de tant d'infortunés voués aux horreurs de la servitude. Aussi, rendu à la liberté, il consacra une partie de ses enfants, les premiers Lazaristes, à porter des secours aux esclaves chrétiens de Tunis et d'Alger. Il en envoya d'autres à Madagascar, au service des noirs, tandis qu'en France il témoignait une tendre sollicitude aux galériens, véritables esclaves, qui à cette époque dure et cruelle vivaient enchaînés, rongés par la vermine et par les maladies sur les bancs de leurs bateaux. Il a fallu toute la puissance de saint Vincent de Paul pour arracher ces malheureux de leurs bancs de rameurs et pour les faire entrer dans des hôpitaux, où la charité chrétienne les entourait de ses soins et de sa tendre sollicitude.

Voilà où nous en étions au dix-septième siècle.

Au dix-huitième siècle, l'Angleterre se préoccupe à son tour du sort des esclaves et l'illustre Wilberforce commence, vers 1773 je crois, cette campagne pour la suppression de la traite des noirs qui a duré toute sa vie et qui lui a assuré une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Cet homme de cœur est parvenu, après plus de trente ans d'efforts ininterrompus, à faire voter par le Parlement anglais l'abolition de la traite.

Quelques années après, au congrès de Vienne, c'est le Pape Pie VII qui, par son intervention personnelle, a fait décider par l'Europe entière la fin de ce honteux commerce.

Plus tard, en 1838, l'Angleterre a décrété l'émancipation des esclaves dans ses colonies. En 1848, la France a suivi cet exemple ; puis sont venus les Etats-Unis et le Brésil. C'est à l'occasion de ce dernier événement que notre grand Pape Léon XIII, félicitant le gouvernement brésilien de sa généreuse résolution, a solennellement signalé au monde et flétri la plaie de l'esclavage, qui, suivant lui, devait être extirpée le plus tôt possible.

Voilà la marche progressive qu'a suivie la réalisation de cette grande pensée d'émancipation, qui a préoccupé les hommes de cœur de tous les temps, mais pour laquelle il a déjà fallu dix-neuf siècles d'attente, de travaux et de lutte.

Enfin nous avons le bonheur de voir l'esclavage, justement

condamné par la plus haute autorité morale qui soit au monde, sortir du droit public et du droit des gens. Ah! messieurs, elle est considérable, cette déclaration de principes.

Sans doute elle ne suffit pas, et, une fois les principes proclamés, il faut les appliquer; mais ce sera un éternel honneur pour Léon XIII et pour notre temps d'avoir, d'une manière solennelle, proclamé et reconnu que l'esclavage est contraire au droit chrétien comme il est contraire au droit naturel. (Applaudissements.)

Je tiens à vous citer textuellemennt les expressions dont s'est servi Léon XIII, paroles mémorables qui méritent d'être retenues et méditées. Dans sa lettre du 5 mai 1888 aux évêques du Brésil, il signale cette plaie de l'esclavage qui depuis tant de siècles « tient dans une dégradante abjection une partie considérable de la famille hnmaine, contrairement à l'ordre établi par Dieu à l'origine. »

Et dans son bref du 17 octobre 1888, adressé au cardinal Lavigerie, Léon XIII l'invite « à tenter par tous les moyens en son pouvoir de mettre fin en Afrique à l'esclavage de tant d'infortunés. Il n'est guère d'œuvre plus digne d'un chrétien. En effet, la liberté est, à un titre égal, le bien propre de tous les hommes, et elle n'est pas moins fondée sur le droit chrétien que sur le droit naturel. » (Applaudissements.) Aprés cette déclaration, vous voyez qu'en principe il n'y a pas de distinction à établir entre l'esclavage domestique et la traite des noirs.

Certainement, nous n'avons pas la prétention de faire disparaître l'esclavage en un jour, je vous l'ai dit en commençant. Non, messieurs; et le cardinal Lavigerie, du haut de la chaire de Saint-Sulpice, avait raison d'affirmer qu'il serait insensé de vouloir d'un instant à l'autre supprimer l'esclavage domestique dans l'Afrique entière. Si nous arrivons, pour commencer, à faire disparaître les horreurs de la chasse à l'homme, nous aurons fait beaucoup; mais, au fond, nous avons le droit de dire et nous répétons que l'esclavage même domestique est contraire au droit naturel et au droit chrétien. Non, nous n'admettrons jamais qu'un homme ait sur un autre homme le droit de le vendre et de le tuer; non, nous n'admettrons jamais qu'un homme puisse priver son semblable des joies de la famille et le séparer brutalement de sa femme et de ses enfants pour le conduire à un marché d'esclaves.

Quand, dans notre amour pour nos frères, nous nous préoc-

cupons avec raison d'améliorer le sort de l'ouvrier libre ; quand nous cherchons, comme c'est notre devoir, à protéger sa femme et ses enfants contre la rigueur d'un travail excessif, comment pourrions-nous vis-à-vis des noirs d'Afrique, qui sont aussi nos frères, qui ont un cœur comme nos ouvriers français, vis-à-vis de ces pères et de ces mères qui aiment leurs enfants comme nous aimons les nôtres, comment pourrions-nous admettre le droit de l'esclavage? Non, nous ne l'admettons pas, et nous disons avec Léon XIII qu'il est contraire au droit naturel et au droit chrétien. (Applaudissements.)

Mais, je l'ai dit déjà, il ne suffit pas d'une proclamation de principes. Quelque honorable qu'il soit pour nous de condamner l'esclavage, il faut arriver à appliquer cette sentence, et c'est ici que les difficultés sont grandes comme le monde, car le continent africain est le plus vaste de tous, et il a été longtemps impénétrable.

Du temps de saint Louis, quand les croisés étaient en Egypte et qu'ils voyaient le Nil leur apporter des fleurs et des fruits inconnus, ils supposaient que le fleuve venait du Paradis terrestre. En effet, ce pays, par sa prodigieuse fertilité, est presque un Paradis terrestre, produisant spontanément les plus belles récoltes. Mais il semble que, pour le garder et nous empêcher d'y entrer, Dieu ait placé une sorte d'ange exterminateur. Sur les côtes, règnent des influences pestilentielles, qui font que le séjour pour les Européens y est presque impossible. Combien de centaines de nos missionnaires y ont succombé! Et il était difficile de pénétrer plus loin. Car presque tous les fleuves de ce pays sont magnifiques, dans l'intérieur des terres; on peut y faire en bateau des milliers de kilomètres. Mais, en approchant de la mer, ils se terminent par des cataractes de dix, de vingt, de cinquante lieues. De sorte que l'Afrique était en quelque sorte fermée et que sur les cartes de géographie, on voyait quelques ports sur la côte mais dans l'intérieur un immense désert, ou des pays inconnus.

Aujourd'hui, grâce à nos explorateurs, cet état de chose a cessé. L'Europe entière a eu ses intrépides voyageurs : Livingstone et Stanley pour l'Angleterre, le capitaine Wissmann pour l'Allemagne; de Brazza, Trivier, Binger et bien d'autres pour la France. Tous ils ont rivalisé de courage pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, pendant que nos missionnaires suivaient leurs traces et occupaieut bientôt toutes les parties de cet immense continent.

Qu'est-ce qu'il y ont trouvé? Des populations vouées à la plus triste dégradation, partout l'esclavage, et l'esclavage poussé aux dernières horreurs. Dans toutes les parties de l'Afrique, la femme est l'esclave de l'homme, elle seule travaille; l'homme a sur elle droit de vie et de mort; elle est tombée dans un tel état d'abjection qu'elle a peine à comprendre le langage de nos missionnaires et que ses oreilles paraissent fermées à toute parole d'espérance.

La polygamie admet jusqu'à des centaines de femmes. Le colonel Archinard a délivré six cents femmes d'Amadhou qu'il a rendues à la liberté. Sur un sourire, on coupe la tête à deux ou trois mille pour les sacrifices humains.

Puis partout la guerre de tribu à tribu, avec l'esclavage pour sanction. La chasse à l'homme organisée par de vraies bandes de brigands, et ces odieuses caravanes qui sèment le désert de morts pour conduire leur proie au marché. Mais ce n'est pas encore tout, Sur certains points il y a des sacrifices humains. Vous connaissez l'histoire du Dahomey, avec lequel nous sommes en guerre; vous savez que l'envoyé de la France, abreuvé d'outrages, traîné dans le sang des victimes, a été obligé d'assister à des égorgements de centaines de noirs enlevés par le roi de Dahomey pour être immolés à ses dieux. Enfin, à côté des sacrifices humains, l'anthropophagie.

Ces jours-ci même, le provicaire apostolique du Congo, le révérend Père Augouard, que je suis heureux de saluer dans cette enceinte, nous racontait que dans l'Oubanghi qu'il évangélise, on débite et on mange de la chair humaine comme ici de la viande de boucherie. Là, les esclaves ne sont achetés que pour être mangés. La chose est si bien entrée dans les mœurs, que si ceux qui sont mangés avaient été les vainqueurs, ils auraient mangé leurs ennemis. C'est le prix de la bataille.

Ainsi, vous le voyez, pendant que nous reconnaissons ici les grands principes de la civilisation, les grands principes chrétiens, là-bas les horreurs de l'esclavage sont poussées jusqu'aux dernières limites de la cruauté ou du cannibalisme.

Ces maux-là évidemment tiennent à l'abaissement du cœur et de l'esprit de ces populations, et ce ne sont pas des articles de journaux, si bien faits qu'ils soient, ce ne sont pas d'éloquentes conférences faites à Paris qui y porteront remède. Ce n'est pas davantage à coups de fusil ou à coups de canon que l'on y parviendra, et ce serait peu d'avoir effectué par les armes la

conquête matérielle de l'Afrique entière si l'on n'avait pas conquis les âmes. C'est de gagner et de relever les âmes qu'il faut nous occuper avec persévérance, et j'ajoute avec confiance dans le succès de nos efforts. Sachons braver les railleries de certains de nos compatriotes, qui haussent les épaules et qui plaisantent quand on parle des noirs. Ah ! ce n'est pas sans tristesse, et je tiens à le dire ici, que j'ai vu récemment, ici à Paris, un écrivain plein d'esprit et de valeur exercer sa verve aux dépens des noirs et prendre en pitié les efforts des missionnaires qui travaillent à les relever de leur abaissement. Messieurs, ce pessimisme et ses railleries ne sont pas dignes de notre temps. Il faut de même lutter contre le sentiment d'un certain nombre d'hommes sérieux, d'explorateurs, de publicistes que je connais, qui voient dans le mahométisme la forme de civilisation qui convient à l'Afrique et qui veulent laisser libre carrière à l'islamisme pour conquérir les noirs. Il y a là au contraire un péril qui n'est que trop sérieux, et vous savez avec quel zèle, avec quelle ardeur les madhistes et les senoussistes travaillent en ce moment à la conquête de l'Afrique entière. Savez-vous quelles seraient les conséquences de leur triomphe? La porte serait à jamais fermée à la civilisation ; la polygamie et l'esclavage si naturels aux noirs auraient reçu pour eux une sanction religieuse, une consécration définitive. Les plaies que nous déplorons seraient cent fois plus difficiles à guérir qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Luttons contre ce double sentiment celui des sceptiques, qui pensent qu'il n'y a rien à faire, et celui des fatalistes, qui pensent que le mahométisme est la forme de civilisation qui convient aux peuples africains. Ce n'est pas là la vérité. L'Europe chrétienne ne peut pas se contenter d'envoyer aux noirs d'Afrique de l'eau-de-vie pour s'abrutir, des fusils pour s'entretuer, ou d'en faire venir quelques-uns qu'on fait voir au Jardin d'Acclimatation comme des bêtes dans une ménagerie. Nous devons les relever et les sauver. (Bravos et applaudissements.)

Les premiers ouvriers de cette grande œuvre, tout le monde le reconnaît, ce sont nos missionnaires. Oui, le relèvement des noirs ne se fera que par les missionnaires; et ici je parle avec le plein assentiment de nos collègues de l'étranger, car, à l'heure où nous sommes, tous les peuples chrétiens remplis d'une généreuse émulation, veulent avoir leurs missionnaires en Afrique. C'est en donnant eux-mêmes, en donnant leur santé

et leur vie, en bravant les maladies, les supplices et la mort, que les apôtres travaillent efficacement au relèvement des noirs ; ils les gagneront, parce qu'ils les aiment ; car l'homme ne s'attache qu'à ceux qui lui témoignent de l'amour, et l'amour se mesure par le dévouement. Non seulement les noirs s'attachent à nos missionnaires, mais ils se donnent au Dieu qu'ils ont appris à connaître, et quand ils ont entendu les paroles de vérité, ces pauvres êtres si dégradés deviennent capables d'héroïsme nous en avons eu des preuves touchantes. Mgr Livinhac vous parlera tout à l'heure des néophytes de l'Ouganda, qui ont souffert héroïquement le martyre plutôt que de renier leur foi.

Le noir relevé par le missionnaire sort de son abaissement, il comprend les besoins et les joies de la vie de famille ; il est capable de travailler librement, il devient notre égal. Et c'est là le but à atteindre. On a dit pendant longtemps qu'il y avait des races supérieures et des races inférieures, et que les races inférieures étaient faites pour servir les autres ; je dis que c'est le contraire et qu'il est du devoir des races supérieures de servir et de relever les races inférieures ; c'est là la véritable mission qu'elles ont reçue. (Applaudissements.)

Grâce à Dieu, il ne manque pas de grands cœurs pour payer cette dette sacrée. Rien qu'ici vous avez sous vos yeux Mgr Livinhac, qui avec ses compagnons a évangélisé les grands lacs de l'Afrique, et un apôtre de l'Evangile que j'ai nommé tout à l'heure, et un Jésuite vétéran des missions de Madagascar, pendant qu'un missionnaire africain de Lyon sort des griffes du roi de Dahomey et a failli faire partie d'un sacrifice humain. Voilà les hommes d'action que nous devons seconder, en nous disant que tous nos efforts seront peu de chose à côté de ce que font ces grands apôtres sur la terre africaine pour la cause de la liberté. (Applaudissements.)

Cependant, à ces missionnaires il faut des ressources, et des ressources abondantes. Les noirs n'ont rien ; ils ne peuvent rien donner, et il est nécessaire d'ouvrir des classes pour instruire les enfants, des écoles professionnelles pour leur apprendre nos métiers européens, en faire des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, etc. Le noir est intelligent et fort adroit ; il deviendra rapidement l'égal de nos ouvriers européens. Mais il faut leur donner le goût et l'habitude du travail et c'est d'autant plus nécessaire que seuls ils peuvent résister à la fatigue dans ces contrées où les ouvriers européens ne vivraient pas. Mais

nous voulons avoir ainsi de vrais et non de faux travailleurs libres, car ceux dont on n'a pas fait l'éducation morale et qu'on recrute pour les grands travaux à exécuter ne sont que des esclaves dans la poche desquels on a mis un contrat, mais qui sont tenus sous le fouet d'un maître; et ce prétendu travail libre n'est alors qu'un esclavage dissimulé.

Le jour où l'on aura formé des ouvriers chrétiens, on n'aura plus besoin d'esclaves. A côté des écoles, il faut des hôpitaux pour les malades. Ces malheureux noirs sont quelquefois couverts de plaies qu'ils ne savent pas guérir, et c'est une admirable pensée qu'a eue le cardinal Lavigerie de faire venir en France de petits noirs qui deviendront médecins et qui soigneront leurs frères d'Afrique.

Vous connaissez l'histoire de ce petit noir qui a été racheté en Algérie, après avoir traversé toute l'Afrique à la suite des caravanes ou dans un sac sur le dos des chameaux.

Elevé par les missionnaires et formé dans nos écoles, il exerce aujourd'hui, comme médecin, une influence bienfaisante. Cet exemple est des plus encourageants.

Nos missionnaires auraient aussi besoin de moyens de transport pour franchir les grandes distances qui séparent leurs résidences, de bateaux pour naviguer sur ces fleuves où il y a parfois deux cents, cinq cents lieues à faire. Pour les remonter, il faut des bateaux à vapeur, et savez-vous ce que coûte un bateau à vapeur? Après l'avoir acheté en Europe, il faut le démonter par petits morceaux, et le transporter ainsi à dos d'hommes depuis le bord de la mer jusqu'à l'endroit où le fleuve devient navigable. Le plus petit revient ainsi à trois ou quatre cent mille francs, et nous devrions en avoir sur tous les fleuves. Vous voyez quel large champ est ouvert à votre générosité. Les missionnaires donnent leur vie, c'est à nous de donner le reste.

J'ai à vous parler aussi de la question des volontaires. En France, et je suis heureux de le proclamer, il y a eu un élan magnifique auquel nous aurions voulu répondre tout de suite. Des hommes de tout âge, d'anciens militaires, des officiers en activité de service, se sont offerts pour aller en Afrique. On a tenté de jeter la pierre au comité français pour n'avoir pas organisé sur-le-champ une grande expédition. La question n'était pas si simple. Certes nous avons devant nous un bel exemple dans le capitaine Joubert, cet ancien officier de zouaves pontificaux qui, après avoir défendu le Pape et la France en 1871,

est allé vivre avec nos missionnaires et se consacrer à la défense des noirs. Vous le savez, il a poussé son dévouement si loin qu'il a voulu épouser une négresse. Il vit aux bords des grands lacs et par sa seule présence il a su protéger des tribus entières au milieu de pays qui sont dépeuplés par les voleurs d'esclaves autour de lui, il a mis les noirs chrétiens à l'abri des incursions des brigands, qui enlèvent les hommes par milliers, qui dépeuplent des contrées entières.

Au début, nous étions préoccupés de venir à son aide; on n'avait plus de ses nouvelles et nous désirions qu'on se mît à sa recherche. Nous avions été arrêtés par la conférence de Bruxelles, qui disait qu'on ne pouvait agir que sur le territoire de sa nation; or le capitaine Joubert se trouvait sur un pays appartenant à la Belgique. Enfin, après des négociations qui ont duré un certain temps, ce sont les Belges qui ont envoyé du monde dans cette contrée.

Puis nous avons pensé à une expédition du côté de Porto-Novo, du Dahomey et du Niger. Il était intéressant de savoir comment on aurait pu parvenir à faire cesser les sacrifices humains du Dahomey. La guerre a éclaté sur ce point et toute espèce d'expédition a dû être ajournée.

En ce moment, le cardinal Lavigerie est préoccupé de la pénétration du Sahara; il s'occupe de réunir des volontaires pour fonder des postes dans ce grand désert, sur cette route d'Alger à Tombouctou que la France est appelée à ouvrir.

Vous voyez que nous ne sommes pas restés inactifs. Mais, sur cette question des volontaires, nous avons trouvé des objections dont je tiens à vous dire un mot.

On nous disait : « Ces volontaires doivent être armés ; s'ils sont armés, c'est la guerre, c'est la conquête ; ils vont verser le sang. Ce n'est plus l'émancipation telle que l'Eglise l'a comprise, telle que les missionnaires la voudraient. » C'est bien vrai ; nos missionnaires savent bien que ce n'est pas par la force qu'on gagne les âmes, et quand il faut du sang pour cimenter la foi, ce n'est pas le sang des autres qu'ils versent, c'est leur sang qu'ils donnent. (Applaudissements.)

Il ne s'agit pas de faire des conquêtes pour nos missionnaires. Non, nos missionnaires ne veulent même pas se défendre. Ils vont la poitrine découverte, et quand il faut mourir pour leu foi, ils savent que le sang des martyrs est fécond et que de ce sang il germera des chrétiens. (Applaudissements.)

Mais il est urgent de protéger les noirs chrétiens, qui sont exposés chaque jour à être enlevés, eux, leurs femmes et leurs enfants, et s'il n'est pas possible de rêver le missionnaire armé, nous ne devons pas laisser les populations sans défense ; et lorsque nous pouvons leur envoyer des armes, lorsque surtout nous trouvons chez quelques-uns de nos braves militaires français le cœur et le dévouement du capitaine Joubert et qu'ils peuvent devenir les chefs de la résistance au brigandage, nous serions inexcusables de ne pas les faire partir. Car j'affirme que c'est là une œuvre éminemment utile, une œuvre nécessaire, que personne n'a le droit de critiquer. Voilà comment nous comprenons les volontaires et comment nous les enverrons en Afrique, quand les circonstances le permettront.

Sans doute, les gouvernements ont fait beaucoup et ils feront plus encore. Ils vont faire des chemins de fer, créer des postes militaires. Néanmoins, la conférence de Bruxelles n'exclut pas les efforts des volontaires. Ainsi, je le répète, nous donnerons suite à cette pensée, qui n'est pas une pensée de conquête le fusil à la main, mais une œuvre de défense des noirs chrétiens contre leurs oppresseurs. (Applaudissements.)

Il reste un point bien important pour les volontaires et pour les missionnaires : c'est de se procurer des ressources. C'est à cela qu'il faut songer et sur ce point que nous devons faire notre examen de conscience. Songeons aux milliards que nous dépensons pour nos préparatifs de guerre et pour nos grands travaux publics, aux milliards que nous dépensons, nous particuliers, pour notre luxe personnel, pour nos plaisirs, pour nos inutilités, et demandons-nous s'il n'y aurait pas quelques miettes de ce festin à donner aux pauvres noirs d'Afrique.

Quand on pense qu'en une année, en France seulement, il s'en va un million par jour, en fumée de tabac... un million par jour et je ne parle pas des pays étrangers... Vous voyez un peu ce que nous pourrions faire et ce que nous pourrions donner pour une œuvre de cette importance !

Déjà le comité anti-esclavagiste de Paris a, comme ceux de l'étranger, envoyé des subsides aux différents missionnaires français pour venir spécialement en aide aux esclaves. Nous avons reçu sur l'emploi de ces sommes les détails les plus touchants. Pour trente francs quelquefois, cent au maximum, quand il s'agit d'une belle personne, on paie un esclave ou une jeune fille menacée d'être vendue, et bien souvent l'esclave

racheté tient à rembourser le prix de son rachat. Ce n'est qu'un argent prêté. Une fois l'homme affranchi, il vient, mois par mois, rembourser sur son travail le prix de son rachat. Nous avons eu sous ce rapport, de Madagascar et d'autres parties de l'Afrique, les détails les plus touchants. Oui, il suffit de quelques pièces d'argent pour sauver un noir, en faire un homme libre! croyez-vous qu'on puisse hésiter? Et souvent une caravane d'esclaves passe avec des êtres épuisés de fatigue que l'on va tuer d'un coup de massue, avec de petits enfants qui ne peuvent plus suivre et qu'on va égorger, si nos missionnaires n'ont pas de quoi les sauver.

Voil àdonc le point sur lequel le congrès appelle toute votre attention; c'est la question des ressources, elle ne peut être résolue que par votre générosité persévérante; je dis persévérante, car, il ne faut pas vous le dissimuler, c'est une œuvre qui durera longtemps et qui demandera de longs sacrifices.

Pensez-y, et donnez-vous au moins une fois par an la douce satisfaction d'arracher un petit noir à l'esclavage; je vous ai dit tout à l'heure ce que cela peut coûter; c'est une misère. Si vous ne pouvez pas le faire par vous-mêmes, engagez vos amis à se joindre à vous, et la Société anti-esclavagiste vous promet de vous donner ensuite le nom et l'histoire de l'enfant que vous aurez sauvé. Pour que nos amis ne s'endorment pas, nous réclamons le concours permanent de la presse. La presse est une sentinelle vigilante dont la voix est indispensable pour signaler les abus et pour réveiller l'attention des gouvernements, occupés de tant de choses qu'ils peuvent facilement oublier les pauvres noirs d'Afrique.

Voilà donc l'œuvre telle que nous la comprenons. C'est une œuvre de longue haleine, qui exigera beaucoup de temps et d'efforts, qui demande l'union persévérante de tous ceux qui s'en occupent.

Aussi nous supplions nos collègues de l'étranger qui par leur présence nous témoignent leur sympathie et dont les cœurs ne font qu'un avec les nôtres de nous rester unis et de continuer à travailler avec nous sans jamais nous lasser. Sans doute, nous ne suffirons pas à la tâche; mais nos enfants la continueront après nous.

Ainsi les comités anti-esclavagistes répareront les grandes iniquités de la vieille Europe; le crime séculaire de la traite des noirs. C'est peut-être ainsi, en effaçant la trace de ses fautes

passées, que l'Europe obtiendra elle-même de recouvrer la liberté et la paix qui paraissent lui échapper. (Applaudissements.)

Travaillons à cette grande entreprise de l'émancipation des noirs, travaillons-y sans jamais nous décourager et bien résolus à ne pas déposer les armes avant d'avoir vaincu l'esclavage dans ses derniers retranchements! (Bravos et applaudisesements.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

PARIS. — S. E. le cardinal Richard vient d'établir l'Œuvre des Missions dans Paris, à l'exemple de plusieurs autres diocèses de France, où elle produit des fruits merveilleux.

Les résultats obtenus ces dernières années par quelques prédications apostoliques dans les faubourgs ont décidé le cardinal à réaliser ce projet qu'il avait depuis longtemps formé. Les missionnaires ont loué, avenue de Ségur, 13, une petite maison où ils vivent en communauté; ils espèrent être bientôt nombreux.

Leur but principal est de prêcher des missions dans les paroisses pauvres des faubourgs et de la banlieue ; pour le faire plus largement, ils demanderont le concours de tous les prêtres de bonne volonté, en se réservant les charges les plus lourdes, celles qui seraient inconciliables avec le ministère paroissial déjà si laborieux. Ils accepteront encore les différentes prédications qui se rattachent au ministère apostolique, comme les retraites et adorations.

— Le 16 octobre a eu lieu, à Paris, la rentrée solennelle des Cours et des tribunaux.

Comme les Cours de province, à l'exception de celles de Dijon et de Nîmes, la magistrature de la capitale est restée fidèle aux traditions religieuses de cette journée.

La traditionnelle messe du Saint-Esprit a été célébrée avec éclat, à 11 heures, en l'église de la Sainte-Chapelle.

La Cour de cassation, la Cour d'appel, le tribunal civil, le tribunal de commerce, les juges de paix, les membres du Conseil de l'Ordre des avocats et de la Chambre des avoués y assistaient en robe.

A l'issue de la cérémonie, chaque corps judiciaire s'est rendu dans sa grand'chambre pour entendre le discours de rentrée.

A la Cour de cassation, il a été prononcé par M. l'avocat général Desjardins, sur la traite maritime, le droit de visite et la conférence de Bruxelles. A la Cour d'appel, M. l'avocat général Sarrut avait pris pour sujet : « l'œuvre législative de la troisième République dans le domaine des questions sociales. »

Langres. — Les républicains avaient essayé d'organiser des désordres à propos de l'inauguration de l'école libre de Vicq, qui avait lieu dimanche.

Monseigneur l'évêque de Langres, sur une démarche personnelle du nouveau préfet, n'est pas venu assister à l'inauguration, mais il a adressé au curé de Vicq une lettre où l'on relève ce passage :

« Homme de paix et de conciliation, je me fais tout à tous et je prie pour que la concorde soit maintenue entre tous les habitants d'une même paroisse. »

Malgré les provocations, les catholiques ont conservé tout leur calme, et la bénédiction de l'école a eu lieu devant 600 personnes environ.

Une réunion de la libre-pensée qui était annoncée n'a pas eu lieu.

Le maire avait pris un arrêté interdisant toutes les manifestations religieuses ou politiques.

Orléans. — Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de l'application de la nouvelle loi militaire, une lettre pastorale dont nous détachons le passage suivant :

« Oui, nous aimons notre France ; oui, nous aimons notre armée ; et ce sentiment n'a jamais été aussi profond et aussi vif dans notre âme qu'aux jours où il nous a fallu partager les épreuves de la patrie et panser les blessures de nos soldats.

« Aussi c'est avec énergie que nous repoussons l'odieuse calomnie dirigée contre nous et accueillie dans nos campagnes avec une faveur trop facile.

« Dire que nous, évêques et prêtres, nous sommes les ennemis, c'est mentir à l'histoire de quinze siècles.

« Dire que nous fuyons le service militaire pour échapper aux dangers des combats et aux fatigues de la guerre, c'est déchirer l'histoire contemporaine elle-même.

Interprète autorisé de tous nos prêtres, nous devions d'abord élever en leur nom cette légitime protestation et dissiper l'erreur répandue par les insinuations les plus malveillantes.

Conformément à la pensée du grand Pape qui préside aux destinées de l'Eglise, nous déclarons aussi que, dans l'exercice de notre ministère sacré, nous n'avons pas à nous occuper de la forme du gouvernement; au-dessus de toutes les questions accidentelles, nous voyons la patrie, et quand cette patrie s'appelle la France, notre regard est celui de la vénération, et le sentiment de notre cœur, celui d'un dévouement sans limites.

Et si, par notre consécration spéciale au service du Dieu de la paix, il ne nous est pas permis de verser le sang d'un ennemi, il nous est permis, du moins, d'offrir, s'il le faut, pour la patrie, comme pour Dieu, notre propre sang et d'étancher, par les soins de la charité, le sang de nos frères blessés.

Voilà la vérité, nos très chers frères; puisse-t-elle être entendue jusque dans vos chaumières les plus lointaines; puisse-t-elle dissiper à jamais cette défiance malheureuse dont nous avons tant souffert!

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 23 *octobre*. — Le Sénat procède à un rapide déblayage d'affaires pendantes. L'urgence a été votée sur le projet de loi, voté par la Chambre, tendant à modifier la loi sur le recrutement. Puis le projet lui-même a été voté sans discussion.

On a pris en considération une proposition de loi de M. Lisbonne ayant pour objet de modifier l'article 231 du Code d'instruction criminelle, dans le but d'obvier à l'inconvénient qui consiste à correctionnaliser arbitrairement les faits qualifiés crimes par la loi.

M. de Freycinet dépose un projet ayant pour objet le déclassement de la place forte de Givet.

Mardi 26 *octobre*. — Le Sénat adopte en première délibération le projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 110, 112 et 632 du code de commerce sur la lettre de change, et décide qu'il passera à une seconde délibération.

Chambre des Députés.

Jeudi 23 *octobre*. — Après une interpellation de M. Barrès sur le monopole de la maison Hachette dans les bibliothèques des chemins de fer, l'ordre du jour appelle la discussion générale du budget de 1891.

M. Boudenoot, député républicain, a lu un assez long discours dans lequel il a supplié la Chambre de donner au pays les réformes financières qu'il réclame.

M. Boudenoot, qui est d'ailleurs animé des meilleures intentions, n'a rien dit de bien neuf. Il a réclamé une surtaxe sur l'alcool. Il a soulevé quelques protestations en indiquant un vague désir de

frapper la rente, ce qui serait toutefois maladroit, a-t-il rectifié, à la veille d'un emprunt. Enfin, il a réclamé des économies sur les travaux des ports.

Simple hors-d'œuvre, ce discours, et qui a mis tout le monde en appétit. On était si pressé d'aller dîner qu'on n'a pas voulu entendre M. Le Senne, lequel a demandé vainement qu'on fêtât solennellement le centenaire de la République, le 22 septembre 1892.

Ce député s'y prend de bonne heure. On a le temps d'y songer. Sa demande a été envoyée à l'examen de la commission d'initiative.

Vendredi 24 octobre. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant au vote d'un crédit de 3 millions pour l'exécution de la loi concernant les enfants moralement abandonnés.

Le crédit a été voté à l'unanimité des membres de la Chambre, moins une voix.

On a repris ensuite la discussion générale du budget.

Mgr Freppel a pris le premier la parole et a combattu surtout l'extension du fonctionnarisme.

Le premier défaut que je constate dans le budget français, c'est l'abus de la fonction publique, ce qu'on appelait hier le développement excessif de la bureaucratie, cette malheureuse tendance à multiplier outre mesure les fonctions.

Je sais bien que cela ne date pas d'hier : Chamillard disait à Louis XV : « Toutes les fois que Votre Majesté crée un nouvel emploi, il semble que Dieu crée un sot pour le remplir. » (Rires.)

La parole était évidemment irrévérencieuse : mais il semble vraiment que les gouvernements, quand ils créent des emplois en nombre excessif, croient se créer ainsi des appuis, des garanties contre les événements. Or, l'histoire de nos révolutions, depuis cent ans surtout, a montré combien ces appuis étaient fragiles, et combien ces calculs renfermaient d'imprévoyance et d'illusion.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, ces dernières années notamment, on a cédé à la tentation de développer la bureaucratie à outrance. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Depuis 1876, le nombre des fonctionnaires a été augmenté d'un tiers, et de ce chef une somme de 118 millions par an est ajoutée au chapitre des traitements civils.

Si vous contestez mes chiffres, reportez-vous au mémoire déposé à cette tribune par notre collègue M. d'Aillières, et vous y verrez les augmentations de personnel par ministère.

D'ailleurs, à la commission du budget, un des ministres a avoué lui-même que la moitié de son personnel suffirait pour bien conduire les affaires de son département.

Et l'on parle de créer de nouveaux impôts alors que l'on peut opérer de semblables réductions dans les dépenses. (Très bien ! très bien ! à droite.) Ce que disait l'honorable M. Ribot, ses collègues

pourraient sans doute le dire aussi, et il n'est pas un seul directeur de grande administration qui ne le répétât, si on ne craignait pas de faire des mécontents.

En France, c'est un cri général : avec les bureaux de poste, les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones, le nombre des fonctionnaires est devenu excessif (Mouvements divers).

Il y a quelques jours seulement, on nous proposait de licencier, avec une gratification bien entendu, 450 agents temporaires des travaux publics devenus inutiles par suite de cessation ou d'achèvement de travaux.

La proposition, naturellement, a été repoussée (interruptions.) Sans m'arrêter au surcroît de charges qui résulte de cette situation pour le budget, je dis que le côté moral et social de la question appelle votre attention. Je dis qu'il est funeste d'encourager chez les jeunes Français ce goût de la bureaucratie. On enlève ainsi à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, de précieuses ressources dont elles auraient le plus grand besoin (Très bien ! très bien !)

Et l'orateur cite avec éloge le rapport de M. Gerville-Réache, qui a eu le courage de dénoncer les excès administratifs du ministère de la marine. Et il ajoute :

Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de M. Gerville Réache, que c'est lui qui m'a fait destituer comme rapporteur du budget des cultes. C'est là de ma part une vengeance chrétienne, qui donnera plus de prix à mes éloges. (On rit.)

La vengeance est aussi spirituelle que chrétienne.

Voici maintenant la conclusion :

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans ces dernières années, le nombre des fonctionnaires de l'Etat s'est accru dans des proportions inquiétantes. Il y a là, évidemment une réforme que tous appellent de leurs vœux, vous ne la ferez pas et vous ne pourrez pas la faire. Pourquoi ? C'est bien simple : les mêmes causes qui vous ont amenés à créer ces emplois vous empêchent aujourd'hui de les supprimer, parce que vous craignez de vous faire des adversaires de ceux en qui vous avez cherché des soutiens. (Réclamations à gauche et au centre.)

Cette réforme ne peut être accomplie que par ceux qui en ont pris l'initiative à cette tribune même, en demandant qu'on revienne au budget de 1876. (Bruit et interruptions sur les mêmes bancs.)

Le second grief, c'est l'ingérence de l'Etat dans une foule d'affaires auxquelles il devrait rester étranger :

Le meilleur rôle de l'Etat est d'encourager, de stimuler, de diriger vers des fins générales l'action individuelle et collective, mais non de se substituer à elle en tout et partout. L'action directe de l'Etat au point de vue administratif, judiciaire, militaire, rien de mieux ; mais l'Etat banquier, professeur (Exclamations à gauche), maître

d'école, comédien, tragédien, imprimeur, c'est inadmissible! (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Une voix à gauche : Alors supprimons le budget des cultes !

M. Poincarré. — Vous êtes donc partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Mgr Freppel. — Rien de tout cela ne correspond à une idée saine et correcte.

Votre objection, M. Poincarré, ne m'embarrasse pas. Croyez-vous que le budget des cultes soit mon idéal? J'aimerais bien mieux un clergé propriétaire. (Exclamations et rires à gauche.)

Il fallait laisser à l'Eglise ses propriétés, et alors il n'aurait jamais été question du budget des cultes. (Bruit à gauche.)

Et M. Poincarré se l'est tenu pour dit.

Troisième et dernier grief — c'est le plus grave — l'Etat fait du budget une arme de parti contre les catholiques :

C'est un principe de justice, d'équité, que le budget, étant alimenté par l'argent de tous les contribuables, ne doit pas être le patrimoine exclusif d'un parti politique. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Or vous vous servez du budget comme d'une machine de guerre contre une partie de vos concitoyens, vous excluez systématiquement des fonctions et emplois rétribués par l'État tous ceux qui pratiquent la religion. (Bruit et interruptions à gauche.)

C'est l'évidence même. (Très bien ! très bien ! à droite.) Un sous-préfet qui va à la messe est mal vu de l'administration supérieure (Nouvelles interruptions à gauche), et s'il va à vêpres, c'est un homme perdu. (On rit.)

Je le répète, vous employez les ressources du budget à traiter en ennemis une moitié de vos concitoyens. En avez-vous le droit? Est-il admissible qu'avec des finances comme les vôtres, vous entreteniez à grands frais des écoles qui n'ont et n'auront jamais d'élèves, à côté des établissements libres, uniquement parce que l'enseignement chrétien vous déplaît. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Hier encore, dans ma circonscription électorale, l'école du Conquet faisait sa rentrée sans une élève, alors que l'école des sœurs en avait 130. Cela n'empêchera pas l'institutrice de toucher son traitement.

Dans le département de Maine-et-Loire, nous avons une école laïque de garçons qui ne compte depuis quatre ans que trois à quatre élèves, alors qu'il y en a quatre-vingts chez les frères.

L'instituteur emploie ses loisirs à jouer les *Fourberies de Scapin* ; je ne lui en fais pas un reproche, mais ce n'est pas une raison pour lui servir un traitement.

A Neuvy, l'instituteur n'a jamais eu un seul élève, on prétend même qu'il va envoyer son propre enfant à l'école des Frères, pour qu'il ait au moins un camarade. (Rires à droite.)

Et l'on parle de créer en France de nouveaux impôts, quand il y a un pareil gaspillage des deniers publics. Car tout cela a son contre-coup dans le budget, et nos finances s'en relèveront difficilement.

Vous perdez annuellement 18 millions pour avoir voulu faire pièce aux écoles libres, en établissant, au lieu de la gratuité facultative, la gratuité obligatoire qui oblige les pauvres à payer pour les riches. (Bruit à gauche.)

Vous avez multiplié outre mesure les bourses de lycées, les bourses de licence. Pourquoi? Pour entraver le recrutement des collèges et des facultés libres.

Personne parmi nous n'a jamais songé à vous reprocher de construire des écoles: c'est là une œuvre très utile, pourvu qu'on la conduise avec à propos et mesure. Mais votre besoin de lutter ne vous a pas permis d'échelonner vos dépenses au prorata de vos ressources. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Plusieurs d'entre vous, je le sais, professent la théorie de l'Etat enseignant; je ne puis admettre, quant à moi, que celui qui fait profession de n'avoir aucune doctrine puisse revendiquer la faculté d'enseigner.

L'Etat est un pouvoir d'administration, de gouvernement, et non d'enseignement. Mais, même avec cette théorie de l'Etat enseignant, il n'y a aucune raison pour lutter contre l'enseignement libre.

Dans d'autres pays on serait heureux, au contraire, de se décharger d'une part des dépenses publiques sur un auxiliaire utile, dont le concours dégrèverait le budget. Seulement, l'enseignement chrétien se donne dans les écoles libres, dans les collèges libres, dans les facultés libres, et cela suffit pour que vous les traitiez en ennemis. J'ai donc le droit de dire que votre budget est un budget de parti, un budget de guerre contre la moitié de la France. (Très bien ! très bien! à droite.)

Et maintenant — car j'ai fini — qu'est-ce que j'attends de ce trop long discours? Pour le moment absolument rien. Vous continuerez à multiplier les emplois, et vous ne pouvez faire autrement sous peine de soulever contre vous toute une armée de mécontents.

Vous continuerez à exploiter l'idée jacobine de l'Etat, vous continuerez aussi à vous servir du budget comme d'une machine de guerre contre les doctrines catholiques, parce que telle a été l'idée fondamentale de la révolution du 4 septembre.

Cet état de choses ne pourra se modifier que lorsque le pays aura eu l'heureuse idée de ramener sur ces bancs la majorité conservatrice. (Mouvements divers.) Alors seulement rentreront dans nos finances l'ordre, l'économie et le souci des véritables intérêts du pays, en deux mots la justice et l'équité. (Applaudissements à droite.)

Après Mgr Freppel, M. de Soubeyran a pris la parole, pour oser attaquer audacieusement à la réputation d'habileté de M. Rouvier.

Puis M. DE LANJUINAIS a pris acte de ce que les républicains en étaient venus à reconnaître la justesse des critiques des réactionnaires, auxquels ils n'opposaient naguère que des démentis dédaigneux. Ce qui ne les empèche pas de suivre les mêmes errements. M. MAUJAN, républicain, a également battu en brèche l'œuvre de M. Rouvier.

Samedi 25 *octobre*. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1891.

M. FÉLIX FAURE compare la situation financière actuelle à la situation de 1876 qu'on lui oppose si souvent. Si les dépenses se sont accrues, l'outillage national s'est développé dans une large mesure, et l'on a dégrevé de 400 millions.

On parle d'économies à faire. Mais qu'on les indique. Les ajournements ne sont pas des économies, au contraire; car les dépenses d'entretien, si elles sont retardées, s'aggravent.

M. FÉLIX FAURE estime qu'il serait bon de compter sur la surtaxe de l'alcool plutôt que sur les droits de douane pour équilibrer le budget.

L'orateur se prononce pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

M. FÉLIX FAURE termine en déclarant qu'on aurait pu faire mieux encore, mais que le budget est en somme satisfaisant.

M. D'AILLIÈRES exprime l'avis contraire et s'élève contre le défaut de sincérité du budget.

Par des évaluations insuffisantes de dépenses, on rend indispensables des crédits supplémentaires.

L'orateur critique les impôts nouveaux et les économies réalisées qui sont artificielles, puisqu'elles sont temporaires. Il demande la réduction du nombre des fonctionnaires. Si on veut conserver les sinécures pour les amis de la majorité, on ne peut mieux faire que de maintenir l'état de choses actuel.

M. DE DOUVILLE MAILLEFEU dit que les sinécures sont obtenues par les protégés des réactionnaires.

M. POINCARRÉ objecte l'impossibilité de renvoyer les agents sans les pensionner.

M. D'AILLIÈRES dit que les dépenses pour les fonctionnaires étaient de 271 millions en 1876, elles sont actuellement de 424 millions.

M. ROUVIER conteste les chiffres de l'orateur.

M. FÉLIX FAURE dit que l'augmentation consiste en 55 millions pour les postes et 113 millions pour l'enseignement.

M. D'AILLIÈRES demande la mise en adjudication des bureaux de tabac et la suppression des écoles sans élèves. (Interruptions.)

L'orateur termine en déclarant qu'il refusera à la majorité les 100 millions d'impôts qu'elle demande; il ne votera pas le budget, car ce serait manquer à la promesse faite à ses électeurs.

M. Dubost s'attache à démontrer la nécessité des dépenses prévues, dépenses dont il n'est pas possible de réduire le chiffre. De notables économies, dit-il, ont été réalisées, notamment sur le budget de la guerre et le budget des travaux publics.

L'orateur pense qu'on peut aller plus loin, mais qu'il ne faut pas trop se hâter dans la crainte de tout désorganiser.

Lundi 27 *octobre.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Léon Say monte à la tribune.

M. Léon Say n'a pas la prétention de persuader ses auditeurs. Hamilton a dit : « J'ai entendu mille discours dans ma vie ; il n'y en a pas trois qui aient changé mon opinion, et il n'y en a pas un qui ait changé mon vote. » Mais l'orateur tient à dire ce qu'il pense de la situation.

Il établit ce principe qu'il y a trois sortes de budgets. Le budget de l'opposition, le budget républicain et le budget libéral. C'est ce dernier que voudrait voir triompher l'orateur.

M. Léon Say attaque les idées économistes des radicaux, après avoir attaqué celles des « bourgeois socialistes » protectionnistes à outrance et qui demandent aux lois des moyens de s'enrichir.

Il y a d'abord une formule qui a fait son chemin dans la Chambre et peut-être dans le pays, c'est la formule « ni emprunt, ni impôts ». Cette formule, qui a constitué des majorités et mis des ministères en minorité, n'est pas cependant ce qui caractérise le budget radical. L'honorable député qui l'a produite ici l'a prise à Turgot, et je n'ai aucune raison de me séparer de l'homme qui a honoré la France et l'humanité tout entière.

Il me paraît utile de rappeler dans quelles circonstances cette formule a pris naissance, pour montrer que les mêmes formules n'ont pas la même valeur à toutes les époques. Voici ce que Turgot disait, dans son rapport au roi : « Point d'augmentation d'impôts. La raison en est dans la situation de vos peuples et encore plus dans le cœur de Votre Majesté. Point d'emprunts, tous les emprunts diminuent toujours les revenus libres et conduisent au bout de quelque temps ou aux banqueroutes ou à des augmentations d'impositions. » (Très bien ! très bien ! à droite).

Voilà bien la formule qui a été acceptée par la majorité de la Chambre. J'y vois cependant un mot qui n'est pas de notre époque, il s'agit « du cœur ». Croyez-vous que la raison, pour ne pas créer d'impôts, soit bien « le cœur de Sa Majesté ? » Non. Vous êtes ici pour gérer la fortune des contribuables, non par bienveillance, mais par devoir. Votre rôle consiste à lever des impôts avec justice et égalité, et c'est sur ce dernier point que la discussion est possible.

J'ai encore un mot à dire de Turgot, vous savez que c'est une manie aujourd'hui, en politique, de dire : « Si tel grand homme

vivait, il serait avec moi. » Turgot était très ferme, il voulait des réformes et déclarait qu'il fallait les accomplir sans faiblesse. Dans cette lettre à Louis XVI, qu'on a longtemps crue apocryphe et qui est bien authentique, il dit au Roi : « Vous avez la réputation d'être faible, il ne faut pas l'être. »

Oui, il faut accomplir les réformes sans faiblesse ; et, quand nous nous laissons entraîner par la camaraderie ou peut-être par l'intérêt électoral, nous faisons acte de faiblesse.

Aujourd'hui, le gouvernement n'a pas besoin d'être faible, il a derrière lui ce grand centre dont je vous ai parlé. On y trouve de braves gens — on en trouve dans tous les partis.(On rit.)— Je veux parler de ce brave homme républicain qui veut rester dans la modération, et ce brave homme s'appelle légion, a été défini par un homme d'Etat, Cicéron (Bruit...) un peu de latin pour M. Reinach... (On rit.) *Vir optimus et constantissimus*, « l'homme honnête et aussi constant que possible ». Voilà notre homme.

Mais, pas de budget radical, pas d'impôt sur le revenu. Le budget libéral n'est pas incompatible avec les réformes, seulement il ne veut pas de celle-là.

Or, le budget de M. Rouvier se rapproche du budget libéral. Trois points principaux s'en dégageaient : l'unité de budget, l'équilibre par l'impôt sur l'alcool et la réforme de l'impôt foncier.

L'orateur examine ces trois points et critique les décisions prises par le Parlement avant les vacances au sujet du dégrèvement sur la propriété non bâtie. Puis il fait le parallèle entre les budgets précédents et celui qui est soumis à la Chambre. En route, il traite la question du fonctionnarisme :

Il y a une grande différence entre les budgets économiques et les budgets à bon marché. On a dit que les budgets nationaux, les budgets républicains pouvaient être économiques, mais difficilement à bon marché. La somme des services réclamés est, en effet, plus considérable. Du moment qu'on rend au pays les services qu'il demande, il faut que le pays les paye.

Et comme l'Etat se charge aujourd'hui d'un grand nombre d'attributions qui ne lui incombaient pas autrefois, les services vont en augmentant.

Et nous ne devons pas nous en étonner quand il s'agit d'un budget qui a pour caractère l'intervention croissante de l'Etat. Voyez par exemple, le service des postes : ses agents sont maintenant banquiers, recouvreurs de factures ; ils reçoivent les abonnements des journaux républicains, des autres journaux aussi. Comment le budget des postes n'augmenterait-il pas ?

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Ses recettes augmentent.

M. Léon Say. Sans doute ; mais il n'en est pas moins vrai que ses dépenses augmentent, et dans une plus grande proportion que ses

recettes, car la caractéristique de cette sorte de budget est l'augmentation des fonctions.

Oui, c'est une des considérations qui touchent le plus la démocratie, que la création d'un grand nombre de fonctions. Il est vrai que, par contre, elle n'aime pas les fonctionnaires. Mais, comme le disait M. Cochery, des inspecteurs sont nécessaires pour surveiller les agents nouveaux. Il nous faut ce que Bentham appelait la bonne qu'on met derrière chaque Anglais... (Rires.)

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Nous demandons une France libre, sans tutelle, sans bonne! (Nouveaux rires.)

M. Léon Say. — Comment voulez-vous que, voyant tant de fonctions, tout le monde n'aspire pas à devenir fonctionnaire. M. l'évêque Freppel s'en est justement pris à ce socialisme d'Etat qui nous envahit...

M. Léon Say, après avoir réclamé le relèvement du taux de l'alcool opération qui donnerait de l'argent au Trésor et diminuerait l'alcoolisme, a affirmé l'utilité de la suppression des budgets annexes et du relèvement de la dotation destinée à l'amortissement.

A NOS LECTEURS

COMMUNICATION IMPORTANTE

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une œuvre essentiellement catholique et d'une utilité quotidienne : le **Dictionnaire des Dictionnaires**, de Mgr Paul Guérin. Nous recommandons l'heureuse combinaison au moyen de laquelle on peu *encore* acquérir cet ouvrage à des conditions exceptionnelles si l'on souscrit *maintenant*. Par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la forme qui leur a été donnée, par la correction des texte, le **Dictionnaire des Dictionnaires** est l'équivalent d'une bibliothèque complète c'est la somme des connaissances humaines à la veille du vingtième siècle. Il y a dans ce vaste recueil, environ *quatre-vingts millions* de lettres, c'est-à-dire la contenance de 80 *vol. in-8° ordinaire*. Tandis que l'encyclopédie la plus vantée n'est cédée qu'à 750 francs et a le défaut d'être condamnée par la Congrégation de l'Index, l'ouvrage de Mgr Guérin est parfaitement orthodoxe et ne coûte que 180 francs, somme dont les souscripteurs privilégiés pourront obtenir le remboursement d'après la combinaison que l'auteur a expliquée clairement.

Nous exhortons donc vivement nos lecteurs à profiter des avantages stipulés est à souscrire sans retard. Nous reproduisons plus loin la nouvelle circulaire explicative et le *bulletin* de souscription.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ARCHÉOLOGIE SACRÉE

Les Catacombes.

Vases sacrés. — Calices et patènes. — Custodes. — Encensoirs et navettes. — Burettes.

I

Tous les Pères attestent qu'à l'exemple du Sauveur qui consacra son sang dans un calice, les Apôtres employèrent ces vases dans le ministère des autels.

Au commencement on se servit de calices de bois, mais le plus souvent de calices de verre, surtout depuis le pontificat de saint Zéphyrin. Tertullien parle de calices de verre ornés de peintures. Cependant, même au temps des persécutions, mais surtout au IVe siècle, on eut des calices d'or et d'argent. Valérien regardait comme un trésor ceux que saint Laurent vendit au profit des pauvres. Au VIe siècle, la reine Brunehaut offrit à l'église d'Auxerre un calice d'onyx garni d'or très pur. Saint Optat nous apprend qu'en Afrique les vases de l'église de Carthage, que les anciens avaient détournés au moment d'une persécution, furent une des causes du schisme des Donatistes. On gardait avant la Révolution, au monastère de Chelles, un calice d'or émaillé et orné de pierres précieuses que l'on attribuait à saint Éloi. Beaucoup de ces calices étaient ornés d'inscriptions.

Cependant les calices de verre furent longtemps en usage chez les moines et dans les églises pauvres ; il y eut même des calices de cuivre et d'étain. On conserve dans le trésor de la basilique de Saint-Anastase à Rome un calice, dont le pied est en cuivre et la coupe en faïence grossière. On a prétendu que ce calice avait servi à saint Jérôme : c'est faux, puisqu'on sait que saint Jérôme a toujours refusé par humilité de célébrer la sainte messe. Le concile de Tiber tenu en 895 défendit de se servir des calices de bois. C'est à propos de ce Concile que l'évêque de Mayence, Boniface, aurait prononcé cette parole : « Autrefois des prêtres d'or célébraient avec des calices de bois, maintenant des prêtres de bois ont des calices d'or. »

Les liturgistes divisent les calices de cette époque en calices *ministériels* et en calices dits *offertorii*.

Les calices *ministériels* ne servaient qu'à distribuer le sang du Sauveur aux fidèles. On les multipliait suivant le nombre des communiants; on les appelait *majeurs* ou *mineurs* suivant leur capacité.

Les calices *baptismi*, calices de baptême, qu'on employait pour communier les nouveaux baptisés et pour mettre le lait et le miel qu'on leur faisait prendre, étaient de grande dimension, ainsi que les calices qui ne servaient que pour l'ornement des autels. Ces calices avaient souvent un poids et des dimensions considérables. L'évêque Conrad, dans la *Chronique de Mayence*, fait mention d'un calice d'ornement qui était si grand qu'il n'aurait pu servir à l'administration de la sainte Eucharistie. Anastase le bibliothécaire parle d'un calice offert par Charlemagne à Léon III, pesant 58 livres; il en cite un autre dans la *Vie de Grégoire III*, de 34 livres. Dans la *Vie de Léon IV*, il est parlé de dix grands calices, suspendus en cercle; et de quarante autres placés entre les colonnes de l'autel et pesant ensemble deux cent soixante-sept livres. Ces calices avaient deux anses et on les attachait ordinairement avec des chaînes aux jours de grandes solennités.

Tous ces calices affectent la même forme : une coupe plus ou moins haute, plus ou moins évasée, soutenue par une tige munie d'un ou plusieurs nœuds et reposant sur un pied plat, hémisphérique, conique ou pyramidal; de chaque côté de la coupe se trouvent des anses.

Le P. Secchi pense que les vases historiés qu'on retrouve dans les catacombes et qui ont la forme de calices, servaient d'abord pour les agapes et ensuite pour la communion; en sorte que chaque fidèle aurait eu son petit calice pour communier. Au témoignage de saint Grégoire de Tours, les églises principales avaient un calice particulier pour la communion des princes qui ne la recevaient pas comme les fidèles avec le chalumeau.

On appelle patène le vase que l'on place sur le calice et qui est destiné à supporter l'hostie; ce nom qui, suivant la plupart des liturgies, vient de *patere*, a été donné à ce vase parce qu'il est aplati et ouvert et qu'il ressemble aux *patères* que les païens employaient fréquemment dans leurs sacrifices.

Les Evangélistes ne nous disent pas que Notre-Seigneur se soit servi de patènes en instituant l'Eucharistie; mais il est fait

mention de patènes dans la liturgie de saint Jacques et le *liber pontificalis* nous apprend que Constantin donna à l'église de Saint-Pierre et Saint-Marcelin une patène d'or du poids de trente-cinq livres.

Les patènes peuvent être, comme les calices, rangées en plusieurs classes, selon leur destination : les patènes ordinaires dont le célébrant se sert pour l'oblation; les *patenœ ministeriales* pour la communion des fidèles; les *patenœ crismales* pour la confirmation et le baptême; enfin, les patènes qui servent à l'ornement des autels. Les substances employées pour la fabrication des patènes sont à peu près les mêmes que celles dont on s'est servi pour les calices.

On a quelquefois fait usage de petites corbeilles d'osier en guise de patènes. Saint Exupère de Toulouse (v[e] siècle) ayant vendu les vases de son église pour secourir les pauvres, portait le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans un petit panier d'osier et son sang précieux dans une coupe de verre. Le Pape Zéphyrin III prescrivit de porter des patènes de verre devant les prêtres lorsque l'Evêque célébrerait la sainte messe. Un concile tenu au VIII[e] siècle, en Angleterre, sous Andrien I[er], en proscrivant les calices de corne, défendit aussi de se servir de patènes faites avec la même substance. On en faisait en ivoire, en cuivre, en étain, en or ou argent. On les ornait et on les décorait comme les calices. Toutes les patènes n'avaient pas les mêmes dimensions. Celles qui ne servaient que pour le célébrant étaient petites et plates. Les patènes ministérielles avaient un plus grand diamètre et plus de profondeur. Dans les églises orientales la patène appelée *disque* est beaucoup plus grande que chez les latins parce qu'on y place le calice aussi bien que les *oblata*.

II

« Custode, dit Larousse, est le nom que l'on donnait autrefois aux rideaux de lit (*Custodia*, *garder*). Dans le sens liturgique, il désigne les rideaux ou courtines qui servent d'ornements dans quelques églises aux côtés du maître-autel..... le pavillon dont on couvre le ciboire, le ciboire lui-même. »

Des différents noms pour désigner le vase dans lequel on conserve la sainte hostie, *custode* est un des moins employés, *ciborium* se trouve dans les anciens auteurs ecclésiastiques mais jamais pour désigner le vase renfermant les saintes hosties. Le

ciborium est le dôme ou baldaquin qui recouvrait l'autel. Ce n'est guère qu'au XIV[e] siècle qu'on a employé le mot ciboire pour indiquer le vase ou la suspension eucharistique. On trouve ce mot dans un inventaire de la Sainte-Chapelle de 1376, puis dans un obituaire manuscrit de l'église de Saint-Omer de 1440. On ne peut douter cependant que *ciborium* n'ait eu dans l'antiquité la signification de coupe. Horace l'emploie en ce sens dans une de ses odes (1) *O Sæpe mecum.....* Les baldaquins qui recouvraient les autels avaient été appelés ciboires parce qu'ils affectaient la forme d'une coupe renversée. Quant aux vases eucharistiques on leur a donné ce nom soit lorsqu'ils furent devenus de véritables coupes, soit parce qu'ils étaient suspendus à la voûte du ciborium. Cette opinion est celle de Jean-Baptiste Thiers et de Grancolas.

Pixis ou *pixida* (boîte, de πυξος, buis), est la dénomination le plus souvent employée pour désigner le vase eucharistique, quelles que soient sa grandeur et sa forme, et la matière avec laquelle il était fait. *Buxis*, *capsa*, *repositorium*, *cuppa*, *custodia*, *turris*, *feretrum* (cercueil), *tabernaculum*, *chrismale*, *columba*, servent tous à désigner le vase eucharistique.

On ne peut douter que le ciboire soit un des vases sacrés les plus anciens. Primitivement, on ne disait la messe qu'une seule fois par jour et dans un même lieu ; tous les fidèles ne pouvant y assister, on dut leur permettre de communier chez eux. Les persécutions d'ailleurs rendirent cet usage nécessaire. Saint Justin, mort en 167, dit formellement dans sa 1[re] *Apologie* « qu'après la célébration des mystères, on conservait quelques parcelles que les diacres portaient aux fidèles qui n'avaient pu s'y rendre. » Tertullien parle de la même manière dans le livre adressé à sa femme. De même, saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien. Après les persécutions, l'usage de conserver chez soi le corps du Sauveur devint plus rare ; cependant il ne fut pas aboli, comme en témoignent saint Basile (329) dans sa 289[e] épître, Pallade dans son *Histoire lausiaque* (chapitre 52 et 91), saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme. En Orient l'usage était presque général. En Occident on retira de bonne heure aux laïques ce privilège, et on obligeait les fidèles à communier à l'Église pour s'assurer s'ils n'étaient pas tombés dans l'hérésie.

L'usage de porter la communion aux malades est aussi ancien que l'Église.

(1) Odes, Liv. II. ode 5.

Une pratique fort ancienne était de porter avec soi le corp de Notre-Seigneur dans les voyages, surtout lorsqu'ils devaient être longs et périlleux. Aujourd'hui, dans l'Église latine, ce privilège est réservé au Pape. Les évêques des premiers siècles s'envoyaient la sainte eucharistie les uns aux autres en signe de communion. Cet usage fut remplacé par les *eulogies* ou pain bénit. Dans les premiers siècles, où il était permis d'emporter chez soi l'Eucharistie, il est probable que la plupart des fidèles, ceux du moins qui n'étaient pas riches, l'enveloppaient dans un linge et la déposaient dans une boîte de bois ou une corbeille d'osier. Plus tard, on déposa les saintes hosties dans les colombes d'or suspendues à la voûte du ciborium, dans des tours, dans des calices.

Lorsqu'on parle de la réserve de l'Eucharistie, on est souvent embarrassé parce qu'on ne sait pas toujours si les auteurs anciens entendent désigner les vases qui la contiennent immédiatement, ou bien les lanternes, les tabernacles, les coffres où ces vases étaient déposés et auxquels quelquefois on donnait la même forme.

III

L'usage de l'encens dans les cérémonies religieuses remonte à une très haute antiquité. Il en est fait mention dans les livres de Moïse. Plutarque (*Isis et Osiris*), Pline, Ovide (*Fastes* I liv. v. 337), Virgile (*Enéïde*, V, 449), Démosthène dans sa *Harangue contre Timocrate*, Cicéron (2e *action contre Verrès*, liv. IV, nº 21), parlent d'encensoirs, de cassolettes, d'encens, de parfums, en usage dans le culte idolâtrique.

C'est pour cette raison que les chrétiens ne voulurent pas d'abord se servir d'encens dans leurs cérémonies. Il est plus que probable qu'ils n'en faisaient pas encore usage au IIIe siècle.

Les encensoirs étaient de deux sortes. Ceux qu'on plaçait devant les autels, devant les images des saints sur leurs tombeaux ; et ceux dont on se servait pour encenser l'autel, le clergé et les fidèles. Les premiers avaient ordinairement d'assez grandes dimensions, ils étaient posés sur des colonnes ou suspendus comme des lampes par des chaînes.

Quoique les encensoirs n'aient jamais été mis au nombre des vases sacrés, on en fabriqua en or, ainsi, ceux offerts par Constantin, le pape Sergius Ier et Léon XIII; en argent et en vermeil, Sixte III en donna un à Sainte-Marie-Majeure (432) du poids de cinq livres; en cuivre, en fer.

Quant à leur forme, on ne trouve presque rien dans les auteurs anciens, il est probable que ceux qui étaient placés devant les autels, affectaient celle d'une urne et d'une cuvette circulaire. Au moyen-âge, les artistes leur ont fait prendre la figure de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, vomissant des flammes; la grue est l'oiseau préféré, soit parce qu'elle est l'emblème de la prévoyance, soit à cause de ses longs pieds et de son long cou; elle figurait mieux dans la pensée de nos pères la prière qui doit s'élever vers le ciel comme la fumée de l'encens.

Les encensoirs employés par les thuriféraires sont de deux espèces: les encensoirs à chaînes et les encensoirs à manche.

Les encensoirs à chaînes ont toujours présenté à peu près la même disposition générale. La partie qui a le plus varié est le couvercle; il affectait tantôt la forme d'un édifice, d'un dôme à plusieurs étages, d'un clocher élevé ou d'un élégant pinacle; tantôt il consistait en une simple calotte, formant avec la cassolette une sphère complète; tantôt enfin il était plat ou presque plat. C'est à partir du XIIe siècle qu'on a donné aux couvercles des encensoirs la forme d'une église, d'un dôme ou d'un clocher. Anciennement les chaînes étaient plus courtes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles étaient ordinairement trois.

L'encensoir à manche se composait d'une cassolette hémisphérique portée par un pied circulaire en doucine et d'un couvercle à six pans en forme de dôme réuni à la cassolette par une charnière. Le manche est fixé à la coupe. Il ressemble à celui des bougeoirs d'église. Il y a un de ces encensoirs au Mont-Athos.

L'encensoir a été appelé θυματήριον, πυρεῖον, *thuribulum*, *turabulum*, *lucerna*, *thuricremium*, *batillum* (pelle à feu pour réunir les tisons), *acerra*, *acerofaire*, *suffitorium*, *incensorium*, de là encensoir; le mot le plus fréquent est *thuribulum*.

La navette ou *acerre* destinée à contenir l'encens réduit en poudre, ainsi que la petite cuillère avec laquelle on le jetait sur le feu étaient ordinairement du même métal que l'encensoir, or, argent, cuivre, fer, pierres précieuses. L'inventaire de l'église de Mayence indique une navette formée d'une seule onyx et représentant un affreux lézard.

La boîte dans laquelle les Romains renfermaient l'encens qu'ils faisaient brûler en l'honneur de leurs divinités était assez souvent en bronze; elle avait la forme d'un parallélipipède et reposait sur des pieds ou des griffes d'animaux placés aux quatre angles. De riches ornements en décoraient le dessus aussi

bien que les côtés; on lui donnait le nom d'*acerra*. On en fit de rondes et profondes, d'ovales ou en forme de barque ; la forme adoptée aujourd'hui remonte au XIII[e] siècle.

IV

Durant les premiers siècles, les fidèles fournissaient eux-mêmes le vin qui servait de matière au sacrifice. Des vases appelés *scyphi*, *gemelliones* et plus communément *amœ* ou *amulæ*, selon leurs dimensions, étaient préparés pour recevoir cette offrande. Tous ceux qui assistaient au Saint-Sacrifice communiaient alors sous les deux espèces.

La moindre de ces urnes ou amphores devait contenir beaucoup plus que les burettes d'aujourd'hui. Aussitôt que le peuple cessa d'offrir le vin, les burettes prirent peu à peu la forme actuelle et le nom d'*urceoli* qu'on trouve pour la première fois dans une lettre du B. Lanfranc. Quant au terme français de burette, il vient, dit-on, du vieux mot *buirette*, dérivé lui-même de *buis* parce que, anciennement, le bois de cet arbuste aurait presque exclusivement servi à la confection de ces vases liturgiques. La matière des burettes fut la même que celle des calices. En première ligne figurent l'or, l'argent et les pierres incrustées. Anastase nous apprend que souvent les papes donnèrent des burettes pesant jusqu'à dix livres et plus. Il y en eut de bois, l'étymologie le prouve, de corne, d'étain, mais pas de cuivre, l'emploi en est dangereux; pas de verre et de cristal, à raison de leur transparence.

Beaucoup de burettes offrent une riche ornementation qui consiste principalement en moulures, arabesques, feuillages; quelquefois le burin de l'orfèvre y a gravé des médailles. Aux premiers siècles leurs dimensions présentaient un large champ de travail à l'artiste. Bianchini, dans son édition d'Anastase le bibliothécaire, a reproduit deux *amœ* d'une haute antiquité. Sur l'une on voit un bas-relief représentant les noces de Cana; sur l'autre se détache la figure du Christ entouré de quelques-uns de ses apôtres; plusieurs médaillons servent d'encadrement à des colombes, à de petits agneaux, à d'autres symboles familiers aux premiers chrétiens.

Aux burettes, les anciens joignaient le *colatorium* ou *couloir*. C'était un vase percé d'une grande quantité de fines ouvertures et destiné à filtrer le vin qui devait être consacré. Le mélange plus ou moins trouble et épais de toutes les variétés de vins

qu'offraient anciennement les fidèles, explique l'usage du *colatorium.* Le premier *ordo* romain mentionne *l'écumoire* parmi les vases nécessaires au sacrifice ; d'après le neuvième il doit être *ex aliquo metallo habens plurima quasi acus foramina.* Le même ordo décrit ensuite la manière de s'en servir. Au moment de l'Offertoire le sous-diacre porte le vin à l'autel ; à l'un de ses doigts est suspendu le *colatorium* que le diacre prend de la main gauche et place à la bouche du calice en y versant le vin. Anastase racontant les largesses des Souverains Pontifes nous apprend que Sergius II fit faire neuf *colatorium* en argent. Le cardinal Bona, avait donné deux de ces instruments au musée Barberini, et Bianchini en a fait graver plusieurs dans son deuxième volume d'Anastase. Un d'entre eux offre un dessin très délicat, assez semblable à un riche réseau. On ignore à quelle époque le *colatorium* a cessé d'être en usage.

(*A suivre.*) L'abbé G. M.

UNION DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES CATHOLIQUES, EN FRANCE

Les Congrès catholiques deviennent plus nombreux que jamais. Sans compter le congrès eucharistique d'Anvers et le congrès des œuvres sociales récemment tenu à Liège, réunions auxquelles les catholiques de France ont pris part, nous avons eu chez nous à Paris le congrès des propriétaires chrétiens, l'assemblée générale des comités catholiques, celle de la Société bibliographique, celle des cercles catholiques d'ouvriers; à Issoudun, celle de la Fédération du Sacré-Cœur ; à Sainte-Anne d'Auray, celle de l'Union des associations catholiques ouvrières ; à Angers, le congrès des jurisconsultes, et on annonce pour le mois de novembre deux autres congrès catholiques, à Lille et à Nantes.

Nous ne parlons pas de réunions d'un caractère moins général, telles que les assemblées diocésaines de l'Union et les assemblées régionales de l'œuvre des Cercles. Les Allemands ont eu à Coblentz une assemblée plus imposante que jamais, et tout fait prévoir qu'en Espagne le congrès de Saragosse sera un grand événement national.

Quelles sont, au milieu de tant d'assemblées, la place et la mission des congrès de l'Union des associations ouvrières catho-

liques, c'est un point qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner.

Le premier caractère de ces congrès, c'est qu'ils sont surtout pratiques. A l'origine, ils étaient une assemblée de directeurs d'œuvres, de *pères de jeunesse,* venant conférer entre eux des meilleurs moyens de faire prospérer les patronages d'écoliers, d'apprentis, de jeunes ouvriers. Le champ d'action s'est élargi: la tendance pratique a persévéré. Ce n'est pas que l'on soit indifférent aux questions de doctrine ; mais, l'*Union*, fidèle à son titre, ne demande à ses adhérents que la soumission aux enseignements de l'Eglise. Elle ne se prononce pas sur les questions librement discutées entre économistes catholiques. Dans ses congrès, deux ou trois commissions seulement abordent des questions théoriques, encore très sobrement et en vue des déductions pratiques; ce sont celles de la grande industrie, des œuvres économiques et des propriétaires chrétiens. Il est des questions de principes devant lesquelles les hommes d'action ne peuvent demeurer indifférents. C'est ainsi, par exemple, qu'en rappelant énergiquement au propriétaire ses devoirs, tous ses devoirs, il est juste de reconnaître ses droits, tous ses droits.

Mais l'*Union* n'a pas pour objet direct l'étude des problèmes sociaux. Elle appelle dans son sein les hommes qui s'y sont appliqués; des hommes accoutumés à panser les plaies des classes ouvrières, sans attendre le spécifique merveilleux qui, d'un coup les guérira toutes. Elle sait fort bien, selon une parole très juste de Mgr d'Hulst, que les *œuvres* (patronages, cercles, etc.) sont des remèdes, mais elle sait aussi que les remèdes sont actuellement et sans doute pour bien longtemps nécessaires ; elle avise en conséquence à ce qu'ils soient aussi largement et aussi utilement administrés qu'il est possible.

L'*Union* ne préconise exclusivement aucune forme d'association ouvrière. A chacun de ses adhérents de s'inspirer des mœurs du pays qu'il habite, des ressources dont il dispose, des exemples multiples et des conseils bienveillants que le secrétariat, sur sa demande, lui fournit toujours. Une seule chose est nécessaire, c'est que l'œuvre soit fortement catholique. De là le charme des séances où il est question des œuvres. On y voit toujours surgir quelques nouvelles, ingénieuses et fécondes inventions du zèle chrétien. Leur succès sur un point fait naître la pensée de les établir sur d'autres. Le terrain s'élargit, et plus d'une fois une grande œuvre commence. Un exemple.

Durant de longues années, au Val-des-Bois, la famille Harmel avait vainement cherché le moyen de régénérer la population ouvrière de l'usine. Enfin, ce moyen est découvert et mis en œuvre : c'est l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier. M. Harmel en révèle la puissance aux congrès de l'Union. On admire et longtemps on s'en tient à admirer. Mais enfin un jour quelqu'un commence à imiter; et maintenant dans un nombre considérable d'usines et d'ateliers l'apostolat mutuel, selon la méthode du Val-des-Bois, ou par des procédés analogues, donne les résultats les plus consolants.

Un autre exemple : les émigrants. Il s'agit des émigrants à l'intérieur, des habitants d'une contrée qui vont en nombre considérable gagner leur vie dans une grande ville et y gardent leurs coutumes, voire leur langue particulière. On s'est beaucoup occupé des Auvergnats au congrès d'Aurillac ; la question est revenue à Sainte-Anne d'Auray à propos des Bretons. On a compris la nécessité d'assurer aux émigrants l'assistance spéciale de prêtres de leur pays et de prendre un ensemble de mesures en vue de sauvegarder leur foi avec leur moralité, et de les aider même dans leurs besoins temporels. A Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, une communauté de gardes-malades venues du Cantal rend aux Auvergnats les plus précieux services. A Angers, un zélé religieux fait merveille au milieu des Bretons. Encore quelques congrès et l'œuvre de l'aumônerie des émigrants dans nos grandes villes sera fortement assise. Les congrès ne font rien *directement; indirectement*, ils font beaucoup faire.

Mais c'est à cette condition qu'ils soient annuels. Les causes plaidées devant l'opinion, même la mieux disposée, ne se gagnent pas d'un coup. Il y faut des plaidoyers répétés. « C'est, nous dit-on, tous les ans à peu près la même chose ». Assurément, et le succès est à ce prix. Dans les œuvres, il faut de la ténacité ; de la ténacité en ceux qui les prêchent, aussi bien qu'en ceux qui les fondent et les gouvernent.

Au reste, si l'*Union* dit chaque année les mêmes choses (sauf pourtant quelques aperçus nouveaux, quelques monographies originales, et aussi un certain nombre de choses locales, d'un intérêt particulier pour la contrée où se tient l'assemblée), elle le dit à des assistances chaque année renouvelées. Depuis vingt ans, sa bannière a flotté en vingt villes différentes, de Poitiers et Bordeaux à Lyon et à Reims, de Grenoble à Rodez, au Mans et à Sainte-Anne d'Auray.

Les vétérans qui se rendent au congrès pour y porter le trésor de leur longue expérience se répètent volontiers, et pour la partie neuve de l'assistance, de beaucoup la plus nombreuse naturellement, ces renseignements ressassés dans dix congrès constituent de véritables révélations. L'œuvre des cercles a pris le parti d'imiter en ceci l'Union; elle porte de ville en ville dans ses assemblées régionales des conseils et des renseignements nécessairement moins variés encore que ceux que donne l'Union, et elle s'applaudit de ses déplacements. Ainsi font également l'œuvre des Congrès Eucharistiques et celle des Congrès des Jurisconsultes catholiques. L'exemple donné par l'Union était excellent; il a été fécond.

Mais le point sur lequel il faut surtout insister, parce que là est la raison d'être de l'*Union*, en même temps que sa force et son avenir, c'est sa base, qui est la hiérarchie catholique. Elle ne s'en tient pas à une obéissance absolue à l'autorité ecclésiastique ; elle appelle sa direction effective. Son suprême *desideratum* est la formation du bureau diocésain, commission directrice des œuvres dont l'Evêque est le chef nécessaire et qu'elle met dans sa main, pour qu'elles lui soient soumises et pour que dans sa protection elles trouvent une force qu'elles n'auraient point, abandonnées à elles-mêmes. Déjà ces bureaux existent dans un bon nombre de diocèses, et il est rare qu'à la suite du Congrès annuel, on n'en voie pas surgir un ou deux nouveaux. Avec le bureau diocésain se combine la conférence des œuvres du grand séminaire, formée avec l'agrément de l'évêque et placée sous l'autorité du supérieur. Là, les jeunes lévites, en prenant une première et rapide connaissance du monde des œuvres, s'accoutument à envisager leur ministère sous un jour complet et s'enflamment du désir de sauver les classes laborieuses, au prix des sacrifices et des fatigues que réclament du prêtre les œuvres de l'apostolat des ouvriers.

Ce serait une dangereuse erreur que de vouloir faire de la paroisse le centre nécessaire de toutes les œuvres sans exceptions. Dans une ville divisée en plusieurs paroisses, chacune d'elles peut-elle avoir son patronage, son cercle, sa société coopérative de consommation, sa banque populaire ? Bien rarement. Que faut-il alors? Que le clergé des diverses paroisses, donnant aux populations l'édifiant exemple du zèle désintéressé, travaille fraternellement à faire l'œuvre de Dieu, dussent, dans telle ou telle paroisse, quelques chaises rester inoccupées. Il

n'est pas d'ailleurs si difficile, quand on veut s'entendre, de maintenir l'esprit paroissial dans une œuvre dont l'action s'étend à toute une ville. A Caen, dans ces réunions populaires, qui furent les prémices du patriotique apostolat de l'abbé Garnier, les auditeurs étaient groupés par paroisses, et apprenaient à former un faisceau catholique paroissial. Ajoutons qu'assez souvent aussi des religieux, des ecclésiastiques jouissant de quelque loisir, des frères, des laïques fondent et soutiennent des œuvres que le clergé paroissial, vu ses obligations, ne pourrait personnellement gouverner, et qui, placées sur le territoire d'une paroisse, profitent à la cité tout entière.

Faudrait-il les démolir ou même leur faire grise mine, parce qu'elles fonctionnent avec une certaine indépendance ? Ce serait odieux.

Mais, en somme, centre de la vie chrétienne, la paroisse est régulièrement, et doit être habituellement le centre des œuvres destinées à empêcher les lamentables écroulements dont notre siècle est si souvent le témoin. Il est toujours bon, il est parfois indispensable que le pasteur prenne la tête du mouvement, surtout que sa bienveillance encourage et les vicaires et les hommes de dévouement qui, d'ordinaire, doivent porter le poids de l'administration de ces œuvres. Cette bienveillance, dont les effets peuvent être si considérables et si étendus, fait d'ailleurs accepter les observations, les critiques, les prohibitions même que parfois l'expérience et la prudence commandent à un curé.

On ne peut trop le redire, et maintes fois Mgr Gay s'est plu à le constater du haut de la chaire, dans les congrès de l'Union : les laïques, même les plus impétueux, ne songent point aujourd'hui à empiéter sur les droits de l'autorité ecclésiastique ; ils recherchent son intervention, et ne sont jamais si satisfaits que lorsqu'ils la voient se mettre à leur tête. Et cela n'est pas seulement vrai en France, mais partout. Les congrès catholiques qui se tiennent en divers pays en fournissent la preuve.

L'Union, pour revenir à elle, n'est donc autre chose qu'un lien de charité fraternelle entre les hommes apostoliques, prêtres et laïques, occupés d'œuvres populaires. Si l'Union n'est pas davantage, alors, nous dira quelqu'un, à quoi sert-elle ?

Elle sert à beaucoup de choses.

Elle sert, par le secrétariat permanent de son bureau central, par les *Documents* qu'il répand, par la correspondance considérable qu'il entretient, par les services de toute nature qu'il rend

aux diverses œuvres, tantôt à éclairer, tantôt à encourager; tantôt à défendre les hommes d'œuvres et par là elle fait naître celles-ci, elle fait prospérer celles-là, elle empêchera ces autres de décliner ou de disparaître.

Elle sert par les congrès qu'elle prépare et qu'elle dirige, à créer, en faveur des œuvres ouvrières sous toutes leurs formes, et spécialement dans les populations, dans les rangs du clergé, un courant de vives sympathies dont les résultats sont illimités.

Elle sert, par les conférences d'œuvres dans les grands séminaires, à donner aux jeunes lévites des connaissances et des sentiments qui, les plaçant dès la première heure de leur ministère en face des formes les plus fructueuses comme les plus indispensables de l'apostolat, décupleront leur force. Elle sert, par les bureaux diocésains, qu'elle ne fonde pas, — l'Ordinaire est juge de l'opportunité de la fondation aussi bien que de son organisation, — mais qu'elle prépare, soit par de discrètes et respectueuses démarches, soit en suscitant des œuvres dont le nombre, l'importance, le succès, appellent l'attention plus soutenue de l'autorité ecclésiastique, à placer les œuvres à leur rang hiérarchique, dans la main de l'évêque, et par conséquent dans les conditions les plus favorables pour recevoir la bénédiction d'en haut, concourir efficacement au relèvement religieux du pays et se promettre un long et heureux avenir.

Qu'un service paroissial se renfermant dans la grand'messe, les vêpres et le catéchisme de première communion ne suffise plus ni à reconquérir les âmes perdues, ni même à conserver les âmes encore fidèles, tout le monde le voit. En temps d'épidémie, il faut des remèdes spéciaux. Ces remèdes contre le virus révolutionnaire et maçonnique, l'expérience les a fait connaître. Il faut les appliquer. L'Union y invite et y aide. Elle montre le bon chemin, en confiant à l'Église, à son sacerdoce, la direction des maisons de santé dont elle provoque la fondation. Là est surtout sa raison d'être comme son utilité. Un saint prélat, Mgr de Ségur, a dirigé ses premiers pas et fixé ses traditions; quand ses forces trahirent son grand courage, il la confia à un religieux dont la doctrine était la sienne ; depuis quatre ou cinq ans, l'illustre ami du cardinal Pie, Mgr Gay, la couvre de sa bienveillance la plus paternelle et de sa sollicitude quotidienne ; Rome l'a vingt fois bénie. Elle mérite la confiance de la France catholique.

(*Univers.*) L. DE MORTAIN.

EN CAMPAGNE

Souvenirs militaires.

Collobrières, 28 octobre 1890.

Le colonel Chanzy, après avoir fait une razzia de dix mille moutons dans la tribu révoltée des Ouled-Var, avait repris le campement de Sidi-Ben-Sffia d'où il avait suivi, pendant les quelques jours qui avaient précédé les opérations, les mouvements de l'ennemi qu'il voulait surprendre.

Cette position avait été admirablement choisie pour préparer, sans éveiller l'attention des Arabes, le plan de la campagne qui devait être faite contre eux avec la plus grande rapidité.

Dans un entonnoir formé par des collines élevées, couvertes de chênes-verts, de myrthes et de lauriers, on voit une clairière, affectant une forme circulaire, qui servait, autrefois, de lieu de retraite aux tribus errantes qui sillonnaient le pays et qui, de nos jours, abrita les hordes d'Abd-El-Kader lorsque, vaincu par les armes du général Bugeaud, l'émir vint signer sur les bords de la Tafna le traité de paix qui fixait les limites des possessions qui lui étaient concédées.

Un bois touffu, fleuri même en hiver, entoure ce site ravissant où règne, pendant le jour, un silence profond. Au pied d'un énorme rocher taillé à pic coule une source assez abondante pour subvenir aux besoins d'une troupe campée, dont l'eau limpide entretient dans ce lieu une délicieuse fraîcheur. Deux sentiers tracés dans l'épaisseur du bois y conduisent, sans que le bruit des pas d'une caravane ou d'un régiment puisse être entendu des hauteurs voisines, et donnent un accès facile dans les gorges étroites des montagnes qui s'étendent de la vallée de la Tafna aux frontières du Maroc.

Tel était le lieu d'où la colonne était partie pour châtier la tribu rebelle et où elle revint, le même jour, en poussant devant elle un troupeau de dix mille moutons qu'elle avait pris à l'ennemi.

Si le camp de Sidi-ben-Sffia était une excellente position propre à déguiser des mouvements de concentration de troupe, il présentait, après une opération de guerre de ce genre, de graves inconvénients avec l'encombrement occasionné par un nombre considérable d'animaux dont les bêlements incessants indiquaient au loin le point où la colonne s'était retirée.

Le colonel le savait mieux que personne. Obligé de revenir sur ses pas et de s'établir de nouveau à Sidi-ben-Sffia avant la nuit, il laissa son goum à l'entrée des gorges, mit les spahis autour du camp, et, sous la vigilance des postes avancés, il attendit le jour sans se débotter.

Aux premières lueurs de l'aurore, la troupe expéditionnaire se mit en route et se dirigea rapidement sur El-Aricha où elle arriva vers quatre heures du soir.

El-Aricha est sous le rapport de la position topographique et des productions de la nature l'antipode de Ben-Sffia. Situé à l'entrée du désert, il n'y avait, à cette époque, qu'un puits profond, creusé dans un terrain découvert, seule considération qui pût obliger le chef d'une colonne à s'y arrêter avant de s'avancer sur cet immense plateau des Augades, couvert de sable et d'alfa, où le pied ne rencontre pas un caillou, le regard pas un arbre et dont les ondulations du terrain, sans cesse renaissantes, ferment l'horizon à six cents mètres devant soi.

De ce point l'observation était d'autant plus facile qu'aucun obstacle ne pouvait dissimuler la présence de l'ennemi soit en troupe, soit en corps isolés ; aussi le camp y fut-il établi, avec une étonnante rapidité, sous la forme d'un carré, ayant au centre la razzia et sur ses quatre faces les grands-gardes, les postes avancés et les sentinelles volantes qui rendaient toute surprise impossible.

Ces dispositions étant prises, le colonel examina avec soin les positions et compléta par des instructions verbales celles qu'il avait dictées au rapport du matin.

— Capitaine T..., vous garderez le côté faible, dit-il au commandant de la 1re compagnie du 3e bataillon en lui montrant un ravin déjà plongé dans les ténèbres. Les Arabes nous ont suivis et pourraient nous attaquer, cette nuit. Tenez-vous sur vos gardes !

Le capitaine T... était un excellent homme à l'esprit fin et délié, ponctuel dans le service, mais ne possédant pas ce sang-froid qui permet d'avoir, dans la guerre, une appréciation exacte de la situation et d'assurer souvent par les moyens les plus simples, le succès d'une affaire ou le salut d'une troupe.

Stimulé outre mesure par les avertissements du colonel, il multiplia les rondes et les patrouilles, tripla les sentinelles, tint ses hommes debout toute la nuit et fit si bien que lorsque le jour parut, officiers et soldats harassés de fatigue ronflaient sur

leurs genoux au milieu de l'alfa blanchi par la gelée du matin.

Le clairon sonnant la marche les réveilla en sursaut. Les soldats plièrent leurs tentes, mirent le sac au dos, et lorsqu'ils eurent rompu les faisceaux, cinq d'entre eux restèrent sans fusils.

La surprise fut terrible. Le capitaine interdit resta cloué sur place tandis que les soldats se regardaient entre eux d'un air tout ahuri. Dans cet intervalle la colonne s'était mise en mouvement sans attendre la compagnie qui, en quête des armes perdues, restait en position malgré l'appel du clairon dont les sonneries de plus en plus pressées indiquaient le degré d'impatience qui agitait le chef de la colonne.

— Capitaine X..., dit enfin ce dernier à l'officier d'état-major qui l'accompagnait, allez vous rendre compte de ce qui se passe et donnez l'ordre au capitaine de ramener sa compagnie.

Le capitaine d'état-major X... faisait alors son stage réglementaire au régiment. Officier d'un rare mérite, vigoureux soldat doublé d'un homme du monde d'une grande distinction, il avait conquis, en peu de temps, l'estime et les sympathies du colonel dont il fut l'ami dévoué et plus tard l'aide-de-camp.

Attaché à son service par le devoir, à sa personne par le cœur, il a partagé, depuis ce moment, ses travaux, ses périls et sa fortune, se préparant, à l'école de l'illustre général, aux fonctions élevées qu'il remplit aujourd'hui avec tout l'éclat de son esprit et de ses capacités militaires. Son nom est, à jamais, inséparable de celui du héros du Mans dans l'histoire de sa vie militaire et diplomatique. Comme Bertrand il a aimé et suivi son chef jusqu'à sa tombe, il restera, comme lui, dans l'éternel rayonnement de sa glorieuse carrière.

— Capitaine T..., cria-t-il d'aussi loin qu'il put se faire entendre, le colonel vous invite à rejoindre la colonne.

Celui-ci, le sabre en main, frappait l'air comme un fou, gourmandant ses hommes qui, disséminés un peu partout, cherchaient en vain les armes qui avaient disparu.

— De quoi s'agit-il? fit l'officier d'état-major en arrivant au galop.

— Les hommes punis des avant-postes ont pris, cette nuit, cinq fusils que je ne retrouve plus, répondit le capitaine furieux. Ces bandits-là sont capables de tout.

L'officier sourit en manifestant quelque doute sur l'opinion émise par le capitaine, et sans entrer dans de plus longs détails :

— Rejoignez au plus tôt la colonne en marche. C'est un ordre

que je suis chargé de vous transmettre, reprit-il en saluant militairement

Bon gré mal gré, il fallut obéir à l'ordre donné, et la compagnie en retard, traînant après elle ses cinq soldats désarmés, vint prendre son rang dans le bataillon après avoir essuyé, en passant, les lazzis des loustics du régiment.

Le capitaine se rendit, aussitôt, auprès du colonel qui écouta son rapport sans témoigner le moindre étonnement.

— Vous êtes dans l'erreur, dit-il, lorsque le capitaine eut fini de parler. Les Arabes ont enlevé vos armes. Estimez-vous heureux qu'ils n'aient pas eu le courage de s'en servir contre vous.

— En avant, commanda-t-il ensuite, en éperonnant Marabout, le cheval gris-pommelé qui galopait si gracieusement sous son élégant cavalier.

*
* *

On s'arrêta à cinq heures du soir sous les murs du fort de Sebdou dont l'excellente position défiait toute attaque et permettait aux troupes de prendre un repos rendu indispensable par une marche de quatre mois à la poursuite d'un ennemi invisible le jour, se rapprochant la nuit en provoquant des alertes souvent plus fatigantes que dangereuses.

Dès l'arrivée, le chef de la colonne débarrassa le camp de l'incommode razzia qui l'obstruait et la fit conduire à Tlemcen sous la garde de ses cavaliers. On put alors dormir en paix, mettre un peu d'ordre à ses affaires. Le camp devint, pendant le jour une ruche pleine de bourdonnements provoqués par la folle gaieté des troupiers qui eurent bientôt oublié, dans cette paisible retraite, les fatigues de cette longue expédition.

Le colonel semblait, au contraire, ne prendre aucun repos. Toujours le dernier debout après le couvre-feu, ce travailleur infatigable ne donnait trêve ni à son esprit ni à ses forces physiques. Tantôt on le voyait seul, à une heure avancée de la nuit, dans les rues du camp, veillant avec un soin paternel au repos de ses soldats; tantôt, la tête penchée sur sa plume, il écrivait rapidement les rapports officiels sur les opérations qui venaient d'avoir lieu.

Doué d'une facilité de rédaction étonnante, il recevait ses officiers à toute heure, même en travaillant; écoutait leurs demandes ou leurs plaintes, donnait des ordres sans se laisser

distraire de l'objet qui occupait déjà son esprit, sans interrompre le cours de ses premières pensées.

Maître absolu de ses impressions, il restait impassible au milieu des événements les plus imprévus, fussent-ils heureux ou tristes. Dans la joie comme dans la tristesse, au camp comme au quartier, il avait le calme et la simplicité qui appartiennent en propre aux hommes de génie, et la proverbiale bonté du soldat sans peur et sans reproche. Au régiment on l'aimait comme un père, on allait tranquillement à lui, mais, une fois en sa présence, on sentait qu'il y avait dans cet homme si calme et si bon une volonté de fer au service d'une âme éminemment forte et élevée.

Un officier de cette trempe aurait-il pu être athée? Non. La foi eût manqué à sa gloire; sans elle, il n'eût pas été parfait. Le sentiment religieux qui l'animait l'a grandi dans tous les actes de sa vie militaire et de sa vie privée. En soldat chrétien, il franchissait le seuil d'une église aussi fièrement qu'il marchait au combat.

On se rappelle avec plaisir la réception pompeuse qu'il fit à Mgr Calot lorsque ce prélat visita pour la première fois la ville de Sidi-bel-Abbès, et l'imposante cérémonie qui eut lieu, le lendemain, dans la cour du quartier, pour la bénédiction du drapeau. Ah! c'est en éprouvant la plus vive émotion que l'on vit, dans ce moment solennel, le futur général de l'armée de la Loire s'incliner avec les couleurs françaises sous la main du vénéré Pontife et prier un instant, les yeux fixés sur le drapeau de son régiment.

Bénédiction et prière qui en s'élevant au cœur de Dieu arrachèrent, cinq ans après, sur le champ de bataille de Wœrth, ce même drapeau des mains de l'ennemi victorieux! (1)

(*A suivre.*) BLANC,
Capitaine en retraite.

LE CENTENAIRE DE LAMARTINE (2).

S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, a prononcé dans la cathédrale de Mâcon un admirable discours dont nous n'avons pas voulu donner

(1) L'auteur était, à cette époque, sous-lieutenant porte-drapeau au régiment du colonel Chanzy.

(2) Discours de Mgr Perraud, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon, membre de l'Académie française, prononcé le mardi 21 octobre 1890, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Lamartine, après le service funèbre célébré pour le repos de son âme en l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon.

des fragments tronqués, morcelés, gâtés par la sténographie. Nous avons attendu la vraie pensée, la vraie parole de l'éminent académicien, et voici que notre attente ni celle de nos lecteurs ne sont aucunement déçues. L'on va constater avec quelle élévation de langage et de sentiments Mgr Perraud a loué, tout en l'appréciant avec la haute liberté qui sied aux orateurs apostoliques, cette grande figure poétique, historique, mais avant tout chrétienne de Lamartine.

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !

Dans une réunion littéraire, j'aimerais à faire admirer ce vers, où de si grandes pensées sont exprimées avec tant de concision. J'y trouve résumé tout le mystère de cette destinée humaine que mesure à chacun de nous la course rapide de la naissance à la mort, mais que dominent, pour l'expliquer et l'éclairer, l'idée, le souvenir, la présence du Dieu infiniment sage et bon dans le plan duquel la mort n'est que le douloureux et nécessaire passage de la vie éphémère du temps à la substantielle et persistante immortalité.

Ici, en face des saints autels, sur l'emplacement même de cette ancienne église de Saint-Pierre où, il y a un siècle la sollicitude de parents chrétiens s'empressait de procurer la grâce inestimable du baptême au petit enfant qui devait à jamais illustrer leur race, je vois dans ces paroles du poète ce qu'il y a mis lui-même : une prière. J'ajoute aussitôt, pour l'instruction du siècle qu'il a rempli de sa gloire, et aussi pour la consolation de la noble femme que la Providence a constituée l'héritière de son nom et la gardienne de son tombeau (1), une prière qui a été exaucée.

Oui, après avoir répandu les plus abondantes bénédictions sur le berceau et sur la jeunesse de cet enfant prédestiné, la religion, — je dis la religion, messieurs, — et non pas simplement une religiosité vague et sentimentale, mais la religion avec ses dogmes précis, ses croyances et ses obligations positives, ses rites mystérieux et sacrés, entoura la vieillesse de ce grand homme, lui donna la force de supporter d'inénarrables épreuves ; enfin, le moment venu, lui permit de saluer dans la mort, comme au jour de son expansive adolescence, le libérateur dont

la main
Céleste messager, porte un flambeau divin (2).

(1) Mme la comtesse Valentine de Cessiat-Lamartine, nièce du poète et propriétaire du château de Saint-Point.

(2) *L'Immortalité* (*Premières Méditations*).

Vous pouvez donc être assurés, messieurs, d'avoir bien interprété les intentions les plus certaines de Lamartine lorsque vous avez résolu d'ajouter cet épilogue tout religieux aux solennités littéraires et artistiques célébrées depuis trois jours avec tant d'éclat et une si touchante unanimité, en ce premier centenaire de sa naissance.

Je n'aurai pas de peine d'ailleurs à déterminer le sens précis de cette imposante cérémonie.

Que, dans des fêtes exclusivement profanes et séculières, des hommes ne se croient pas astreints à une scrupuleuse exactitude quand il s'agit de louer leurs héros, cela n'a rien d'étonnant. D'ailleurs, comme ni les auteurs, ni les complices de ces exagérations oratoires n'en sont ordinairement les dupes, il ne faut pas soumettre à une critique trop sévère les emphases de leur admiration.

Il n'en saurait être de même pour nous, et nous ne pouvons oublier un seul instant que nous sommes redevables à nos auditeurs de la vérité seule. Or, dit notre vieux patriarche Job, « quel homme sera justifié, si on le compare avec Dieu (1) »?

Je n'éprouve pas plus de difficulté, messieurs, que je n'ai de mérite à vous tenir cet austère langage. C'est Lamartine lui-même qui vous le fait entendre. Ecoutez cette touchante supplication :

O Père de la nature,
Source, abîme de tout bien,
Rien à toi ne se mesure,
Ah ! ne te mesure à rien.
Mets, ô divine clémence,
Mets ton poids dans la balance,
Si tu pèses le néant !
Triomphe, ô vertu suprême,
En te contemplant toi-même,
Triomphe en nous pardonnant. (2)

Je suis venu ici pour faire écho, par la prière publique de l'Eglise, à ces sentiments d'une âme qui, au milieu même de ses faiblesses ou de ses égarements, s'est toujours préservée du déterminisme brutal dont tant d'hommes se prévalent aujourd'hui pour abriter lâchement leurs fautes derrière la fatalité prétendue des instincts et des passions.

Lamartine a prié « la divine clémence de triompher en lui

(1) Numquid homo Dei comparatione justificabitur? (Job. IV, 17.)
(2) *Harmonies*, l. II : *Pensées des morts*.

pardonnant ». Cette humble attitude, ce langage vraiment chrétien me dispense d'énoncer explicitement des réserves sur telle ou telle de ses œuvres dans lesquelles il ne s'est suffisamment souvenu ni du Dieu de son baptême, ni de la religion de sa mère ; et plein de confiance pour lui dans l'infinie miséricorde, je puis parler librement des services inappréciables dont la France spiritualiste et chrétienne est redevable au chantre des *Méditations* et des *Harmonies*.

Avant de les résumer dans une revue nécessairement sommaire et insuffisante, je dois tenir compte d'une parole de l'Évangile. « Ce que Dieu a uni, a dit notre divin Maître, ne le séparez pas » (1).

Le grand cœur qui a tant aimé les siens, qui n'a laissé échapper aucune occasion de leur exprimer de la façon la plus délicate son tendre et inaltérable attachement, se plaindrait, j'en suis sûr, si, sous prétexte de l'honorer davantage, je l'isolais du groupe d'âmes auxquelles l'ont rattaché les liens des plus chères affections. Il demeure donc bien entendu que, dans cette pieuse manifestation composée de nos regrets, de nos espérances, de nos prières, nous comprenons avec lui tous les membres de sa famille. Toutefois, nous ferons une particulière mention de ce père et de cette mère qui, le 21 octobre 1790, souriaient avec tant de bonheur à leur premier-né. Nous recommanderons encore à Dieu la vaillante compagne qui fut associée à ses triomphes et à ses douleurs. Enfin, nous nommerons cette angélique Julia, plutôt montrée que donnée à la terre, dont l'âme fut reprise pour la vie éternelle sous les splendeurs du ciel d'Orient. Ses virginales dépouilles, rapportées en France, devaient occuper les premières le caveau funèbre de Saint-Point, auquel vous êtes allés porter hier, messieurs, le tribut de votre religieux souvenir.

N'oublier aujourd'hui aucun des siens, c'est remplir un de ces devoirs de convenance qui se confondent avec la charité. Mais, vis-à-vis de la mère du poète, nous sommes tenus à quelque chose de plus, et je me sens obligé à la saluer ici avec une reconnaissance mêlée de vénération.

Que n'a-t-elle pas fait ? je devrais peut-être dire que n'a-t-elle pas souffert pour élever et pour maintenir à la hauteur du plan providentiel dont elle avait le pressentiment cet homme né non

(1) S. Matth. xix, 6.

seulement de sa chair et de son sang, mais de sa pensée, de son cœur, de sa foi, de son âme tout entière.

Cette âme au long regard, à l'héroïque effort (1).

Oui, en un jour où nous avons l'honneur de représenter ici la France recueillie entre le berceau et la tombe de Lamartine, rendons un particulier hommage à cette femme supérieure. Remercions-la (je laisse parler son fils) « d'avoir épié, jour à jour, la pensée de cet enfant pour la tourner vers Dieu, comme on épie le ruisseau à sa source pour le diriger vers la prairie où l'on veut faire refleurir l'herbe nouvelle (2). »

Que serait-il devenu, avec son imagination débordante, avec son exquise, mais périlleuse sensibilité, s'il avait eu le malheur d'avoir pour mère une femme médiocre et frivole, esclave du monde et de la mode, à religion routinière et superficielle? Heureusement, elle regarda comme le plus impérieux de ses devoirs d'étudier constamment devant Dieu, dans la lumière de son éternelle vérité, la mission dont elle était investie à l'égard du fils auquel elle aurait pu appliquer le mot de saint Augustin sur son Adéodat : il avait un génie à faire peur (3).

Non, elle ne faillit pas à sa tâche. Semblable à cette mère « véritablement admirable et digne d'être louée par les gens de bien » dont parlent nos saints Livres, « cachant sous les plus chaudes effusions de l'amour maternel un cœur viril (4) », elle imprima profondément dans les âmes de ses enfants le respect, le culte, l'adoration du Dieu dont elle était vraiment pour eux, par la pureté de sa vie, la vivante image.

Voilà pourquoi, à travers les vicissitudes d'une existence très agitée, en dépit de lacunes ou de défaillances regrettables, l'idée de Dieu est demeurée, pour Lamartine, l'inspiration maîtresse et souverainement directrice dont rien ne l'a pu faire dévier.

Si j'insiste sur ce point, c'est que lui-même ne s'est jamais lassé de revenir, en toute occasion, sur la dette de reconnaissance dont il se sentait redevable envers sa mère. Non seulement, il n'a jamais cru l'avoir suffisamment payée, mais plus les honneurs, le crédit, l'autorité littéraire ou politique s'accu-

(1) *Harmonies* : *Le tombeau d'une mère.*
(2) *Cours familier de littérature*, 1er entretien, p. 9.
(3) Horrori mihi erat ejus ingenium (S. Aug. *Conf.* l. IX, ch. 6).
(4) II livre des Machabées, VII, 20, 21.

mulaient sur sa tête, plus il aimait à en rapporter la gloire sur celle qu'après Dieu, il proclamait avec raison sa seconde et visible Providence.

Parmi les nombreux témoignages de sa piété filiale, il en est un qui m'a paru particulièrement digne d'être mis en relief aujourd'hui, car il s'harmonise très bien avec les hommages décernés depuis trois jours par les voix les plus autorisées de notre pays au génie du poète et de l'orateur.

A l'heure et dans le lieu où nous sommes, n'est-il pas bien touchant de pouvoir relire ce souvenir de sa première enfance, consigné par lui dès le début de son *Cours de littérature* :

« Mes premiers respects pour le livre me vinrent d'où vient « toute révélation aux enfants, de leur mère.

« La mienne avait la piété d'un ange, et, dans son visage, la « beauté de ses traits et la sainteté de ses pensées luttaient « ensemble comme pour s'accomplir l'une par l'autre.

« Or, chaque jour, à certaines heures, je la voyais prendre « sur une tablette un volume de dévotion qui lui venait de sa « mère... Sa physionomie changeait tout à coup d'expression; « elle se recueillait, et, devinant je ne sais quelle conversa- « tion muette avec un autre que moi, sans qu'elle eût besoin « de me faire un signe, je rentrais dans le silence et je respec- « tais sa lecture.

« ... Je compris ainsi à demi qu'il existait par ces livres sans « cesse feuilletés sous ses mains pieuses, le matin et le soir, je « ne sais quelle littérature sacrée, par laquelle au moyen de « certaines pages qui contenaient sans doute des secrets au- « dessus de mon âge, celui qu'on me nommait le bon Dieu « s'entretenait avec les mères, et les mères s'entretenaient avec « le bon Dieu. *Ce fut mon premier sentiment littéraire;* il se « confondit dans ma pensée avec je ne sais quoi de saint qui « respirait sur le front de la sainte femme quand elle ouvrait ou « qu'elle refermait ces mystérieux volumes » (1).

Voilà ce que je puis appeler dans un mot de notre langue sacrée la *Genèse* de la vocation intellectuelle de Lamartine, et voilà en même temps, Messieurs, l'admirable et nécessaire hiérarchie des communications divines au sein du monde de la famille.

Le père et la mère ne sont pas seulement institués pour

(1) *Cours familier de littérature*, premier entretien.

coopérer à l'œuvre créatrice qui ajoute incessamment de nouveaux anneaux à la longue chaîne des générations, ils ont encore la très haute et impérative mission d'aller chercher en Dieu, pour les communiquer à ceux qu'ils ont appelés à vivre, la sagesse, la justice, la piété et tout ce qui rend l'homme capable d'atteindre à ces immortelles destinées. D'ailleurs, ce beau nom de parents, si l'on comprend bien la force de son sens étymologique (*parere*), n'exprime-t-il pas ce perpétuel enfantement des âmes, qui s'exerce par le ministère sacré de l'éducation ?

Sans doute, les parents ne donnent ni l'intelligence, ni le talent, ni bien moins encore le génie, qui viennent de Dieu seul. Mais que ne peuvent-ils pas pour diriger, féconder, développer ces dons précieux et leur faire porter tous les fruits que Dieu et les hommes sont en droit d'attendre ?

A l'époque où l'enfant, entouré de sollicitudes si éclairées, commençait à devenir un homme capable de penser par lui-même et de faire ses débuts dans la carrière où il devait si vite prendre rang parmi les maîtres, la France subissait encore l'influence du siècle précédent. « La philosophie matérialiste, a dit Lamartine dans son beau discours sur les destinées de la poésie, s'était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs, et beaucoup de ceux qui « seuls alors avaient la parole croyaient « avoir desséché pour toujours dans les autres ce qu'ils étaient « parvenus à flétrir et à tuer en eux, toute la partie morale, « divine, mélodieuse de la pensée humaine. »

Admirablement préparé à ce rôle par les facultés dont il était doué et par l'éducation qu'il avait reçue de sa mère, Lamartine fut une protestation victorieuse contre cette indigne trahison de l'intelligence humaine retournant contre celui que notre saint Paul appelle « le père des esprits (1) » les dons à connaître le vrai, à exprimer le beau, à aimer et à faire aimer le bien.

Vous souvient-il, messieurs, d'un bel épisode de la République de Cicéron ? Scipion l'Africain apparaît en songe à un de ses descendants ; après lui avoir communiqué ses pensées et ses espérances sur cette puissance romaine qui s'étend au loin par ses conquêtes et s'assimile par sa législation les nations vaincues, il s'élève à des pensées plus universelles et d'une plus haute philosophie. Il décrit la musique merveilleuse faite dans les pro-

(1) *Hebr.* XII, 9.

fondeurs du firmament par les évolutions des astres. Il prétend qu'à force de l'avoir entendue, les hommes n'y prêtent plus aucune attention et se sont rendus incapables d'en jouir.

Il a souvent été donné à Lamartine d'égaler l'idée que lui-même s'était faite de la mission — j'allais presque dire de l'apostolat — dévolue au vrai poète, chargé d'être en ce monde l'écho des voix célestes. Il a défini la poésie « l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée, avec ce que la nature a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons (1). »

Il l'a encore appelée « la voix de l'humanité pensant et sentant, qui plane sur le bruit tumultueux et confus des générations et dure après elles. Cette voix lui a été donnée par Dieu lui-même et, sortie de lui, elle remonte à lui (2). »

Ailleurs encore, et cette fois dans sa langue favorite, il a dit :

Élance-toi, mon âme, et d'essor en essor,
Remonte de ce monde aux beautés éternelles,
Et toujours aspirant à des beautés nouvelles,
Crie au Seigneur : Encor ! encor ! (3)

Voilà bien la poésie dans la plus compréhensible acception du ministère dont elle est investie au milieu des hommes. Comme le personnage symbolique mis en scène par Longfellow, le poète est celui qui ne cesse de redire à ses compagnons de voyage l'*Excelsior* des pensées magnanimes et des désirs qu'aucun bien créé ne saurait assouvir.

Oui, au jour de ses meilleures inspirations, Lamartine a été cette voix venue de Dieu pour soulever les âmes, leur donner des ailes et les faire monter jusqu'à l'absolue et vivante Beauté, vengée par lui des affronts que lui avait infligés l'école sensualistes et ses chétifs versificateurs.

Si grande toutefois qu'ait été la mission du poète qui a chanté parmi nous, dans une langue égale à de tels sujets, le Dieu personnel et l'immortalité de l'âme, j'oserai presque dire qu'il s'est élevé plus haut et qu'il a mieux mérité de son pays et de son siècle lorsqu'il s'est fait, comme homme public, le champion de ces mêmes causes, toujours attaquées, jamais vaincues ; lorsque, porté au pouvoir par les hasards d'une révolution et investi d'une part prépondérante dans le gouvernement de la France,

(1) Discours sur les destinées de la poésie.
(2) Même discours.
(3) *Harmonies*. (Paysage dans le golfe de Gênes.)

il n'a laissé échapper aucune occasion de proclamer ces vérités essentielles et de montrer en elles le fondement de l'édifice social et la condition nécessaire de toute vraie civilisation.

Je ne me départirai pas, messieurs, de la réserve que mon caractère m'impose, et je n'apprécierai ici ni les événements de 1848 ni le rôle politique de Lamartine au milieu de ces événements.

Mais ce qui est au-dessus de toute discussion, ce qui sera éternellement glorieux pour cet homme si brusquement investi d'une sorte de souveraineté résultant moins de sa situation officielle que de la prodigieuse puissance de sa parole, c'est qu'il ne s'est jamais servi de l'une et de l'autre que pour rappeler au peuple les droits de l'éternelle justice, lui inspirer les résolutions les plus généreuses et lui communiquer l'enthousiasme dont il était lui-même rempli. L'enthousiasme ! Si jamais ce mot a eu la plénitude de sa très noble signification, c'est bien quand on l'applique aux effets produits par certains discours de Lamartine.

Les âmes ressentaient alors cette commotion sacrée qui les soulève bien au-dessus de la terre et les jette, toutes frémissantes, dans le sein de Dieu.

A cet égard, Messieurs, le centenaire est pour nous d'une très saisissante et secourable opportunité. Il nous permet de rendre la parole à ce mort. Comme aux jours où il dominait le pays de toute la hauteur de son génie et de son immense popularité, il va s'en servir pour protester avec nous contre les doctrines abjectes qui prétendent aujourd'hui s'installer en maîtresses dans la conscience de la France et y étouffer non seulement la foi au surnaturel chrétien, mais toute notion, toute préoccupation, toute aspiration supérieure aux phénomènes de la matière et aux misérables exigences des sens.

J'ai déjà dit combien, à ses débuts, Lamartine avait souffert de ces théories dégradantes qui s'attaquent « à la partie morale, divine, mélodieuse de l'âme humaine ».

Quelle douleur n'eût pas ressentie ce grand citoyen et avec quelle indignation éloquente ne l'eût-il pas exprimée s'il avait dû rencontrer sur son chemin les sectaires qui, sous prétexte de progrès scientifique et d'émancipation sociale, travaillent avec tant d'acharnement parmi nous à découronner l'homme de sa triple dignité d'être raisonnable, libre, immortel, et se vantent d'avoir laissé bien loin derrière eux leurs précurseurs et maîtres en athéisme !

Au temps même où Lamartine était à la tête du gouvernement provisoire, un des plus hardis coryphées des négations contemporaines avait condensé toute sa haine contre l'Etre suprême dans une formule fameuse : Dieu, c'est le mal, à laquelle répondait l'autre formule non moins retentissante dont il entendait faire le principe de la génération sociale : la propriété, c'est le vol.

Ces antithèses tapageuses peuvent un instant exciter la curiosité de la foule, et lui procurer de malsaines distractions, mais elles lassent vite le bon sens public. Il prend en dégoût ces sophismes creux et sonores. Il se dit à lui-même que si Dieu n'était qu'une chimère, il ne provoquerait ni de telles adorations ni de tels ressentiments. Ces violences de langage trahissent l'effort désespéré de la raison pour se soustraire à l'évidence de de la vérité. En définitive, Dieu vit

Jusque dans la pensée,
Jusque dans la haine insensée
De ses ingrats blasphémateurs (1).

Aussi les adeptes de l'athéisme prétendu scientifique, qui, surtout depuis quinze ans, aspirent à la direction intellectuelle de la France, ont-ils fait choix d'une méthode singulièrement plus habile et plus redoutable.

Quel est donc leur procédé? Ils passent Dieu sous silence. Jamais, en aucune circonstance, ils ne prononcent son nom. Ils font profession par là de le ranger dans la catégorie du non-être, ce qu'ils estiment être bien autrement décisif que de lancer contre lui des outrages qui seraient une espèce d'aveu implicite de son existence.

Ceux dont je parle écrivent peu de livres, et ils ont pour cela d'autres raisons que le défaut de temps dévoré par les affaires. Mais ils ne laissent échapper aucune occasion de se mettre en contact avec l'opinion publique pour la pénétrer de leurs idées. Ils font donc des discours, beaucoup de discours.

Or, lisez leur prose, sombre et froide comme un brouillard de décembre, terne et lourde comme le plomb. Jamais vous n'y trouverez l'allusion la plus lointaine à une cause première de ce qui révèle la vie du monde et vers laquelle l'humanité puisse orienter sa marche, afin de trouver en elle le but suprême de ses mouvements et l'accomplissement final de sa destinée.

(1) *Harmonies : Hymne au Christ.*

Un des scélérats qui, en 1871, préparaient le massacre des otages par les sanguinaires provocations de son journal, avait annoncé résolûment que l'heure était venue où l'humanité, enfin émancipée, allait *biffer Dieu*. Cependant le malheureux écrivait encore ce nom auguste, dont on pouvait discerner les lettres sous la rature blasphématoire. Le positivisme actuel n'en laisse plus rien subsister. C'est bien la plus radicale élimination du divin dont fasse mention l'histoire des aberrations humaines. Il faut en convenir, ce silence de mort satisfait d'une manière bien plus logique la haine foncière de Dieu qui semble être la passion maladive de ces tristes et ténébreux personnages.

Grand poète, dans ce cachot où ils se vantent d'avoir enfermé l'âme d'une nation spiritualiste et chrétienne, faites rentrer l'air et la lumière.

Redites-nous, pour qu'à notre tour nous puissions les répéter à cette chère France pour laquelle nous partageons tous vos patriotiques désirs, redites-nous quelques-unes des paroles que vous adressiez aux foules dans les circonstances solennelles où vous saviez si bien leur apprendre à quelles conditions un peuple se montre digne de la liberté politique et capable du progrès social.

Le 19 décembre 1848, la promulgation de la Constitution avait lieu ici, sur la place d'Armes, en face du péristyle de cette cathédrale. Après le préfet et le maire, qui avaient parlé au nom du gouvernement et de la cité, Lamartine se leva. Je ne citerai qu'un fragment de son discours :

« Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur, parce que seul il est infaillible, seul juste, seul bon, seul parfait...

. . . .

« Elevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même pour qu'il inspire de plus en plus ce peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut.

« Qu'il bénisse la Constitution !

« Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom !

« Qu'elle soit pleine de lui !

« Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie, qu'elle sanctifie le peuple français (1). »

(1) *Œuvres complètes. Discours politiques.*

Les applaudissements provoqués par ce magnifique langage duraient encore lorsque les représentants officiels du pouvoir entrèrent dans cette église pour le chant du *Te Deum*.

Ce serait le cas de redire ici le mot de Bossuet après la victoire de Rocroi : « Mâcon commença l'action de grâces, toute la France suivit ; » oui, toute la France, car c'est bien à elle que l'incomparable orateur avait parlé, comme c'est d'elle, en ce ce moment, que je voudrais pouvoir me faire entendre.

Un peu plus tard, ce n'était pas l'élu du peuple adressant au peuple une harangue au plein vent du forum. C'était le publiciste qui, au moment de prendre la direction d'un journal, exposait en quelques lignes les principes dont il comptait s'inspirer et les idées au service desquelles il entendait mettre l'instrument puissant de la presse quotidienne.

Je dois à un des rares survivants parmi les amis intimes de Lamartine, le vénérable M. Dubois (de Château, près Cluny), la précieuse communication de l'article qui parut en tête du journal *le Pays*, au mois d'avril 1851. J'en extrais les lignes suivantes. Elles méritent bien l'honneur d'être lues tout haut, sous les voûtes de ce temple :

« Toute civilisation qui ne vient pas de l'idée de Dieu est fausse.

« Toute civilisation qui n'aboutit pas à l'idée de Dieu est courte.

« Toute civilisation qui n'est pas pénétrée de l'idée de Dieu est froide et vide. La dernière expression d'une civilisation parfaite, c'est Dieu mieux vu, mieux adoré, mieux servi par les hommes.

« La pensée n'a été donnée à l'homme que pour chercher. Que cherche-t-elle ? Un morceau de pain sur la terre ? Non, C'est son Dieu qu'elle cherche dans l'infini ? Elle croit, elle adore, elle prie.

« La prière est le dernier mot et le dernier acte de toute civilisation vraie. »

Messieurs, je vous le demande, joignez vos vœux aux miens pour que ces paroles retentissent dans toutes les consciences françaises et leur communiquent la force de secouer le joug ignominieux du positivisme athée qui, s'il lui était donné de triompher, nous déshonorerait à jamais devant l'assemblée des nations.

*
* *

Enfin, je dois monter plus haut encore dans ces continuelles ascensions dont Lamartine nous disait tout à l'heure qu'elles étaient la loi de la poésie.

Ici toutefois se présente un problème redoutable. Je n'ai nulle envie de l'éluder.

Ce Dieu, dont le nom est revenu si souvent sur ses lèvres ou sous sa plume, n'est-il pas uniquement le Dieu de la raison naturelle; et nous, disciples de l'évangile, pouvons-nous, sans faire violence à la vérité, compter Lamartine parmi les nôtres?

Nous ne pouvons pas le nier. Il y a eu dans l'histoire de son âme des crises, trop longues, hélas! durant lesquelles les croyances positives de son enfance ont cédé la place à une religion philosophique et de pur sentiment.

Ces éclipses de la foi de son baptême nous inspirent de profonds regrets. Mais il serait inexact et injuste de s'en prévaloir pour ranger Lamartine parmi les conquêtes définitives du rationalisme et de la libre pensée.

Glorifier dans son essence et dans ses attributs l'être qui est le principe de la vie universelle, et se prosterner humblement devant le Dieu fait homme pour l'adorer, n'implique aucune contradiction. Le symbole de Nicée débute par cette déclaration solennelle : « Je crois en Dieu le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses qui se voient et de celles qui ne se voient pas. »

Le même saint Paul, qui a proclamé si énergiquement la divinité de Jésus-Christ, a célébré dans un langage plein de poésie les grandeurs du Dieu de la nature, tout à la fois caché et manifesté sous le voile transparent des beautés du monde visible (1).

Ailleurs encore, tout ému de l'inscription qu'il venait de lire sur un autel dressé au milieu d'une des places d'Athènes, il rappelait aux membres de l'Aréopage, descendants abâtardis d'Aristote et de Platon, que ce « Dieu inconnu est celui en qui nous avons l'être, le mouvement et la vie », et avec lequel chacun de nous est en un mystérieux et perpétuel contact (2).

Oui, certes, Lamartine a souvent chanté, proclamé, exalté le Dieu du monde et de la nature. Mais s'il a eu le malheur de n'avoir pas toujours été très fidèle au Dieu des chrétiens, il n'a pas commis la faute irréparable de finir sa carrière terrestre en le reniant. Loin de là.

(1) *Epître aux Romains*, ch. I, 19, 20.
(2) *Actes des Apôtres*, XVII.

Vous rappellerai-je la pièce classique du *Crucifix* et la prière qui la termine ? Le poète a pleuré sur les pieds de Jésus crucifié. Il s'est exercé à bien mourir en méditant sur la mort du Juste volontairement immolé pour le salut des hommes. Et il s'écrie :

Au nom de cette mort, que ma faiblesse obtienne
De rendre sur ton sein ce douloureux soupir !
Quand mon heure viendra, souviens-toi de la tienne,
O toi qui sais mourir !

Lamartine est mort sous la bénédiction du prêtre (1) qui lui présentait le crucifix, et il a reçu le mystérieux pardon qui lui était offert. Un de ses amis, dont le nom mérite bien d'être prononcé tout haut ici dans cette solennité, Victor de Laprade, a pu dire : « Lamartine est mort ; Lamartine a été enseveli dans le Christ (2). »

Mais l'esprit de critique de notre temps tiendrait-il pour suspects les sentiments exprimés dans le langage lyrique de la poésie ? Lamartine a été lui-même au-devant de cette objection. « Si mes vers laissent des doutes, a-t-il dit, je m'explique en prose. » Ecoutez cette page :

« Le christianisme a été la vie intellectuelle du monde depuis dix-huit cents ans et l'homme n'a pas découvert jusqu'ici une vérité morale ou une vertu qui ne fussent contenues en germe dans les paroles évangéliques.

« J'ai été élevé dans son sein. J'ai été formé de sa substance. Il me serait aussi impossible de m'en dépouiller que de me dépouiller de mon individualité. Et si je le pouvais je ne le ferais pas, car le peu de bien qui est en moi vient de lui et non de moi » (3).

D'ailleurs, pour revenir à mon point de départ et à la prière que j'ai empruntée à Lamartine lui-même :

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !

vous savez d'où elle est tirée : de l'*Hymne au Christ*.

Non, je l'affirme, ce n'est pas au Dieu de la pure raison que Lamartine a voulu remettre ses meilleures espérances pour les destinées de son âme immortelle. Il a formellement entendu dormir son dernier sommeil au pied de la Croix du divin

(1) M. Deguerry, curé de la Madeleine, fusillé le 24 mai 1871 à la Roquette, en compagnie de Mgr Darboy, archevêque de Paris.
(2) *Correspondant* du 10 mars 1869.
(3) *Œuvres complètes*, t. XVI.

Rédempteur, et puisque c'est par le sang répandu sur cette croix que nous avons imploré pour cette âme, suivant le langage touchant de la liturgie de l'Église, « le rafraîchissement, la lumière et la paix », je veux finir en répétant devant cet autel, en présence de ce catafalque, un fragment de cette sublime invocation :

Verbe incréé, source féconde
De justice et de liberté,
Parole qui guéris le monde,
Rayon vivant de vérité,

. . . .
. . . .

Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine
Et de l'homme à son Dieu sois la vivante chaîne,
Illumine sans fin de tes feux éclatants
Les siècles endormis dans le berceau des temps.

Puisse cette prière, qui a jailli d'une inspiration absolument chrétienne, redevenir la prière universelle de notre chère France! Car, pour revenir à une pensée de Lamartine et compléter une citation qu'à dessein j'ai laissée tout à l'heure inachevée, après avoir dit que « la prière est le dernier mot et le dernier acte de toute civilisation vraie, » il ajoute, et en présence de l'auditoire qui m'écoute j'estime que cette parole n'a pas besoin d'être commentée : « La plus belle attitude de l'homme libre, c'est d'être debout devant son semblable; la plus belle attitude de l'humanité, c'est d'être agenouillée devant Dieu. »

LES SEMINARISTES SOLDATS

Une cérémonie touchante a eu lieu le 29 octobre, à huit heures du matin, à Saint-Sulpice, où l'on célébrait une messe à l'occasion du départ, en application de la nouvelle loi militaire, de quatre-vingt-sept jeunes gens appartenant au séminaire de Saint-Sulpice, aux Missions-Etrangères et à l'ordre de Saint-Lazare. Une foule considérable avait envahi l'église. C'est le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui a officié pontificalement, assisté du docteur Elias Hoyek, archevêque maronite d'Arca, et de Mgr Elie XII Abolyonan, patriarche chaldéen de Babylone.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, le cardinal, coiffé de

la mitre et la crosse d'archevêque à la main, a adressé aux « partants » une allocution émouvante que voici :

Mes chers enfants,

J'ai voulu, en célébrant cette messe du départ, vous donner un témoignage de la sollicitude dont l'Église vous entoure. J'ai voulu aussi prier avec vous pour l'armée. Je le disais il y a quelques jours seulement, en invitant les fidèles à réciter le Rosaire durant le mois d'octobre suivant les prescriptions de Notre Saint-Père Léon XIII, l'Eglise priera toujours pour l'armée, parce qu'elle ne se désintéressera jamais de l'honneur de la France. On l'a remarqué plus d'une fois : il y a une sympathie naturelle entre le prêtre et le soldat. L'un et l'autre sont appelés, sous des formes diverses, à une vie de dévouement. Aussi, vous le savez, mes chers enfants, quand vos évêques ont réclamé le maintien des lois de l'Eglise qui vous interdisent la profession des armes, ce n'était pas pour vous soustraire au travail et au péril; ils demandaient que votre dévouement pût s'exercer, s'il le fallait jusqu'à la mort, dans les conditions compatibles avec votre vocation sacerdotale.

Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter ces questions, dont l'importance n'est pas moindre au point de vue social qu'au point de vue religieux. Nous l'avons fait auprès des dépositaires des pouvoirs publics, et accompli ainsi notre devoir envers l'Eglise et envers la France. Ce que je vous dois en ce moment, mes chers enfants, c'est un conseil et un encouragement, et je vous laisse la parole de saint Paul : *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperaniur in bonum;* à ceux qui aiment Dieu toutes choses tournent à bien.

Nous ne dissimulons nullement la douleur que nous éprouvons en vous voyant arracher aux exercices du séminaire pour y substituer l'apprentissage du maniement des armes; en vous voyant enlever à la vie de recueillement, de prière et d'étude, indispensable pour vous préparer à l'ordination sacerdotale. Mais nous vous disons : Faites en sorte, avec le secours de Dieu, que cette épreuve tourne à votre bien, que votre vertu n'en souffre pas de défaillance et que votre vocation n'en soit pas ébranlée.

Certes, s'il est des jeunes hommes qui aiment Dieu ce sont ceux qui se sentent appelés au sacerdoce. Pourquoi renoncent-ils aux joies de la famille, à la liberté de la vie dans le monde, sinon pour l'amour de Dieu, qui leur a fait entendre au fond du cœur l'appel au dévouement pour sa gloire et le salut des âmes de leurs frères?

Que cette généreuse et sainte disposition ne s'affaiblisse pas, mes chers enfants, durant l'année que vous passerez sous les drapeaux. Vous ne pourrez pratiquer la vie de prière et de recueillement de la même manière qu'au séminaire ; et cependant vous serez toujours, Dieu aidant, des hommes de prière, et au milieu des exercices militaires vous saurez rester unis à Dieu par le cœur. Je me souviens

combien je fus touché, en visitant l'hôpital militaire du Gros-Caillou, de trouver, parmi les souvenirs de notre dernière guerre, le livre de l'*Imitation* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ramassé près d'un jeune soldat mort sur le champ de bataille. Le livre était ouvert au chapitre qui parle du désir du ciel et du bonheur promis à ceux qui ont bien combattu. Ce jeune soldat, qui, en donnant son sang pour la patrie, consolait et fortifiait son agonie solitaire par les saintes espérances de la foi, avait certainement vécu sous les armes uni à Dieu par le cœur.

Puis, mes chers enfants, si vous aimez Dieu sincèrement, vous aimerez vos camarades. Ce sont vos frères, particulièrement durant cette année où vous vivrez ensemble sous la même discipline. L'amour de Dieu et l'amour du prochain sont inséparables. Vous trouverez certainement parmi vos camarades de nobles cœurs; vous vous comprendrez. Je viens de le dire, la sympathie est naturelle entre le prêtre et le soldat. Ces jeunes gens qui gardent sous les drapeaux le souvenir d'une mère chrétienne et de ses conseils vous aideront par leur amitié à garder, vous aussi, le souvenir d'une mère plus sainte, de l'Église, qui vous a recommandé au départ de ne pas oublier que vous êtes appelés à devenir ses ministres. Les fils d'une mère chrétienne tiennent à honneur de rentrer au foyer dignes de leur mère. Vous tiendrez plus encore à revenir au séminaire dignes de l'Église.

Sans doute, vous rencontrerez aussi des jeunes gens que l'incrédulité ou les passions ont déjà atteints de leurs funestes influences. Devez-vous les haïr? Non; songez qu'un jour vous serez les ministres du pardon pour les âmes. Vous les aimerez en détestant le péché, en fuyant tout ce qui peut diminuer la dignité et la pureté de votre vie. Peut-être aurez-vous quelquefois à souffrir des railleries ou des persécutions. Mais, si l'on reconnaît en vous la loyauté qui ne dissimule point ses sentiments, la franchise qui dit la vérité sans chercher à blesser ses adversaires, l'obligeance du camarade toujours prêt à rendre service, on vous rendra justice un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Vous serez, s'il plaît à Dieu, les meilleurs soldats pour l'accomplissement de tous vos devoirs militaires et les plus fidèles observateurs de la discipline. Je vous redirai ici volontiers une parole de saint François de Sales, qui voulait que le vrai chrétien fût en même temps le plus *brave* au milieu du monde. Dans notre vieille langue française telle que la parlait le bienheureux évêque de Genève, le *brave*, ce n'était pas seulement celui qui se bat courageusement sur un champ de bataille, mais celui qui accomplit dignement et aimablement les devoirs de sa profession.

Que vos chefs vous rendent ce témoignage, mes chers enfants! Comme aussi vous aimerez à nous redire que vous avez rencontré dans vos chefs des hommes qui savent allier au courage du guerrier

la vertu du chrétien; ou, s'ils ne partagent pas tous votre foi, qui savent apprécier les sentiments qu'elle inspire! Pour nous, nous leur demeurerons profondément reconnaissant de la bienveillance qu'ils vous auront témoignée et dont vous vous serez montrés dignes.

Nous vous donnons pour patron et pour modèle durant votre année de service militaire un des saints les plus populaires de l'Eglise et de la France, saint Martin de Tours. Quand on lit le récit de sa vie des camps, on croirait lire une page de l'existence que vous allez être obligés de mener. Et, de fait, il y a plus d'un trait d'analogie entre l'époque présente et le IVe siècle de l'ère chrétienne, où le vieux paganisme, rajeuni par une philosophie incrédule, luttait contre le christianisme.

Saint Martin dès sa jeunesse avait songé et s'était préparé à la vie religieuse. Il était fils d'un vétéran des armées romaines et les lois de l'empire lui imposaient le service militaire. Devenu soldat, il ne dévia pas de la voie dans laquelle il avait commencé à marcher. Il montra, dit Sulpice Sévère, son historien, tout ce que doit être un chrétien : intégrité de mœurs, merveilleuse charité envers ses compagnons d'armes, patience qui ne se lassait jamais. Le biographe ajoute ce trait caractéristique de la bonté de saint Martin : il avait un homme à son service, nous dirions aujourd'hui son ordonnance, et il le servait plutôt qu'il n'en était servi. Tout son argent du *stipendium militare* allait aux pauvres, et les populations chrétiennes conservent encore vivante la mémoire de l'héroïque charité qui lui fit donner la moitié de son manteau au pauvre transi de froid qu'il rencontra à la porte d'Amiens, sa ville de garnison.

Après cinq années de service, saint Martin demanda son congé. On était à la veille d'une expédition, on le taxa de lâcheté. Le serviteur de Dieu répondit avec fermeté : « Si vous attribuez à la lâcheté et non pas à ma foi ma demande de congé, placez-moi sans armes en avant des premières lignes et, au nom du Seigneur Jésus, armé du signe de la croix, j'irai sans crainte au-devant des bataillons ennemis. » Mes chers enfants, c'est la réponse que vos évêques ont faite pour vous à ceux qui ont voulu vous imposer le maniement des armes. Vous croyez que c'est la lâcheté qui nous arrête ; eh bien ! faites-nous aumôniers et infirmiers dans les ambulances et sur les champs de bataille. Nous irons sans armes, mais sans crainte, parce que nous irons au nom de Jésus-Christ et de l'Eglise, soigner et consoler les blessés et les mourants même au péril de notre vie.

Vos mères, mes chers enfants, vous bénissent au départ pour l'armée. L'Eglise qui est aussi votre mère, vous bénit aujourd'hui par la main de l'évêque. Il est une autre mère que vous invoquez chaque jour, la très sainte Vierge Marie. Que son nom béni, qui signifie pureté de vie, obéissance et dévouement, soit le mot d'ordre que vous gardiez fidèlement jusqu'à votre retour!

NÉCROLOGIE

Le Rme Père Abbé de Solesmes, dom Couturier est mort à Solesmes, le 29 octobre.

L'éminent religieux était âgé de soixante-treize ans.

Il était né à Chevillé-sur-Dème, dans le diocèse de Tours. Il prit l'habit en 1854 et devint bientôt prieur. Après la mort de dom Guéranger, il y a quinze ans, il lui succéda dans les fonctions d'Abbé de Solesmes et de supérieur général des Bénédictins de France.

Le Rme Père a succombé à la maladie dont il souffrait depuis plus de deux ans, mais qui, en ces derniers temps, s'était beaucoup aggravée. Dans les dernières semaines de septembre, l'appétit faisait défaut, l'estomac refusant son service ; une infusion de thé ou de tilleul, c'était tout le repas du matin comme du soir, et ce régime de la diète à peu près absolue se prolongeait, et le P. abbé allait toujours, restait debout ; mais, le 2 octobre, il lui fallut prendre le lit, et le dimanche suivant, — dimanche du Rosaire, — le danger parut assez sérieux pour qu'on se résolût à donner au malade les derniers sacrements, qu'il reçut en pleine connaissance.

Ses funérailles ont eu lieu mardi 4 novembre, fête de saint Charles, son patron. Le cher Père est mort hors de l'abbaye, dans la maison en face, dans cette même chambre où M. de Freycinet reçut autrefois l'hospitalité. La vengeance de dom Couturier pendant sa maladie fut de prier pour l'expulseur.

—

Le *Messager de Toulouse* annonce la mort de Mgr Tolra de Bordas, décédé à Toulouse, à l'âge de 63 ans.

Mgr Tolra appartient à une des plus honorables familles du Rousillon. C'était un prêtre fort instruit et à qui on doit plusieurs ouvrages très appréciés, notamment une *Etude sur les Salons littéraires du XVIIIe siècle*, qui fut couronnée par l'académie des Jeux Floraux, un travail sur l'économiste Rossi, qui fut remarqué par notre académie de législation ; enfin, une traduction française, très élégante et très précise, du *Canigou*, le beau poème épique du grand poète catalan Jacento Verdaguer.

—

Nous apprenons la mort du général de division en retraite de Fontanges de Couzan. Né le 12 février 1817, le général entra à

Saint-Cyr en 1836 et en sortit dans l'arme de l'infanterie, où il fit une brillante carrière.

Il était colonel à quarante-deux ans, ayant acquis les plus beaux états de service : décoré pour fait d'armes à la Zaatcha, cité à l'ordre de l'armée de Crimée, blessé deux fois pendant le siège. Il fut fait commandeur de la Légion d'honneur sur le champ de bataille pendant la campagne d'Italie.

Le général de Fontanges de Couzan, promu divisionnaire en 1874, prit sa retraite avant d'avoir atteint la limite d'âge en 1880.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Lundi 27 octobre, le Saint-Père a reçu en audiences particulières et distinctes LL. GG. Mgr Robert Dunn, archevêque de Brisbane, en Australie, et Mgr Thomas Croke, archevêque de Cashel en Irlande.

—

Le Souverain Pontife vient de créer comte romain héréditaire M. Keller, ancien député, président du Comité antiesclavagiste français.

Cette faveur du Saint-Père couronne justement une longue série d'actes méritoires, accomplis sur le plus glorieux des champs de bataille, celui du dévouement aux œuvres religieuses et sociales.

—

On remarque, dit le *Moniteur de Rome*, que pas un seul journal libéral italien n'a osé reproduire le texte intégral de la dernière Encyclique.

Le *Capitan Fracassa* en donne aujourd'hui l'explication que voici : « Le latin, dit-il, est très peu lu. » Or, tout le monde sait que la dernière Encyclique *Dall' alto dell' Apostolico Seggio* était écrite en italien. Les organes de M. Crispi, paraît-il, ne savent plus même reconnaître la différence qu'il y a entre le latin et l'italien.

—

La presse et les agences télégraphiques ont annoncé ces jours-ci que le Vatican avait reconnu le gouvernement républicain du Brésil et signalaient ce fait comme une tendance du

Vatican à séparer la politique papale de la politique des Etats monarchiques.

Il y a dans ces appréciations une erreur fondamentale qu'il est important de rectifier.

Avant tout, après avoir pris des renseignements à très bonne source, on peut affirmer que, jusqu'aujourd'hui, le Vatican n'a encore fait aucun acte qui puisse être considéré comme une reconnaissance du gouvernement brésilien.

Mais cela n'exclut pas que le Vatican ne reconnaisse ce gouvernement du jour où il est régulièrement constitué comme il l'est d'ailleurs maintenant.

Dans leurs appréciations des actes du Saint-Siège, les journaux non catholiques ne veulent ordinairement considérer que le côté absolument politique des choses. Or, il faut se souvenir avant tout que le Souverain Pontife a pour devoir de son ministère de s'occuper du bien suprême des âmes. C'est ce devoir qui a toujours guidé le Siège apostolique dans ses relations avec tous les gouvernements sans aucune distinction, qu'ils soient établis sur des bases démocratiques ou sur des principes monarchiques.

Voilà pourquoi aussi le Saint-Siège va entrer en relations avec le gouvernement du Brésil, tout en faisant des réserves sur tout ce qui n'est pas conforme au droit ecclésiastique et à la loi divine.

—

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites étend à l'Eglise universelle la fête de trois saints inscrits déjà au martyrologe : de saint Jean Damascène, le grand adversaire des iconoclastes, qui est désormais élevé au rang des docteurs de l'Eglise ; de saint Sylvestre, abbé, fondateur de la Congrégation sylvestrine de l'Ordre de Saint-Benoît, et de saint Jean de Capistran, de l'Ordre de Saint-François, illustre par la sainteté de sa vie et par son zèle pour la défense de la foi ; par ses prières, il obtint à Belgrade la défaite d'une nombreuse armée de Turcs.

La fête de saint Jean Damascène, confesseur et docteur, se célèbrera le 27 mars, sous le rite double ; celle de saint Sylvestre, abbé, le 26 novembre, sous le même rite ; enfin, celle de saint Jean de Capistran, confesseur, le 28 mars, sous le rite semi-double. Les messes et offices respectifs des fêtes de ces saints seront obligatoires à partir de 1892.

France.

Paris. — S. E. le cardinal Richard vient d'adresser aux curés de Paris une lettre sur la nécessité d'organiser avec soin la diffusion de l'instruction religieuse au profit des élèves des écoles communales privés par la laïcisation, de l'enseignement du catéchisme et de la connaissance de Dieu. Pour y arriver, l'éminent prélat recommande d'avoir recours au zèle des catéchistes volontaires qui ont instruit déjà tant d'enfants.

— C'est en présence d'une magnifique et imposante assistance que Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, a célébré dans l'église des Carmes, la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des cours.

Nous avons constaté avec joie que les élèves étaient plus nombreux que jamais ; l'église avait peine à les contenir tous. C'était là un spectacle bien consolant et réconfortant pour leurs excellents maîtres, et pour tous ceux qui ont tant à cœur la prospérité et le triomphe du haut enseignement chrétien.

Selon l'usage, le corps des professeurs de l'Institut, ayant à sa tête le doyen de la Faculté de droit, M. Merveilleux du Vignaux; les professeurs de l'école libre des hautes études et M. l'abbé Monier, supérieur du séminaire, étaient présents. Nous avons également remarqué Mgr Jean Grimes, évêque de Christchurch (Nouvelle-Zélande).

La cérémonie s'est terminée par le salut du Très-Saint-Sacrement.

Après le premier évangile, Mgr d'Hulst a prononcé l'allocution d'usage.

Annecy. — Les journaux maçonniques de la Savoie et de la région voisine ont longuement exploité, ces derniers jours, une histoire scandaleuse où il était question du mariage d'un prêtre. M. l'abbé Maccand, vicaire général de Mgr l'évêque d'Annecy, vient, à ce sujet, d'adresser à l'un d'eux la lettre suivante :

Annecy, le 20 octobre.

*A monsieur le rédacteur en chef de l'*Allobroge.

Monsieur,

Dans votre numéro du 19 octobre courant, sous le titre : « Le mariage d'un abbé, » vous faites, d'après le *Lyon républicain*, le récit d'une aventure qui se serait passée dans une paroisse appartenant au diocèse d'Annecy.

L'administration de ce diocèse a le droit et le devoir de signaler à vos lecteurs les erreurs que contient cet article :

1° Le personnage qui a tenté ce prétendu mariage a en effet porté l'habit ecclésiastique; mais il n'a point reçu l'ordre de prêtrise. Il n'a donc pu remplir nulle part les fonctions de vicaire; il n'a jamais pu avoir de pénitente ;

2° Ce monsieur n'appartient pas au clergé d'Annecy ;

3° La personne qui l'accompagnait chez le curé de Thônes n'est ni de la commune de Thônes, ni du département de la Haute-Savoie :

4° Enfin, la vocation de cet ecclésiastique avait été aussi libre et spontanée que possible; c'est après cinq ans de service militaire et portant les galons de sous-officier qu'il avait fait, il y a quatre ans, pour entrer dans le clergé d'Annecy, des démarches qui n'ont pas abouti.

Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

L.-Th. Maccand, *vicaire général.*

Langres. — L'inauguration de l'école chrétienne de Vicq a eu lieu dimanche au milieu d'une nombreuse affluence. Cette manifestation a d'autant plus d'importance que les républicains de l'endroit, à l'instigation du préfet, avaient tout mis en œuvre pour la faire échouer. Déjà, plusieurs jours à l'avance, les petites feuilles radicales de la région avaient publié des articles comminatoires dont les sous-entendus disaient assez clairement que, dans le cas où Mgr l'évêque de Langres irait présider la cérémonie d'inauguration, des troubles graves éclateraient à Vicq.

Le ban et l'arrière-ban des révolutionnaires de Vicq et environs avaient été convoqués, en apparence, pour la fondation d'une société de « libre-pensée » mais en réalité pour provoquer des désordres sur le parcours du cortège épiscopal. Ce choix du jour de la cérémonie de Vicq pour la fondation d'une société libre-penseuse en dit assez sur les intentions des organisateurs, et, s'il faut en croire l'*Avenir de la Haute-Marne*, les meneurs se proposaient de ne reculer devant aucune violence.

Prévenu de ces faits par le maire et l'adjoint de Vicq, le curé-doyen de Varennes a demandé à Mgr Larue de faire le sacrifice de sa visite à ses diocésains de Vicq. Peu après, le préfet se rendait, dans le même but, à l'évêché et apprenait de Mgr Larue qu'il avait déjà résolu de ne pas se rendre à Vicq, et dimanche à la messe, M. le curé de Vicq donnait lecture à ses paroissiens de la lettre suivante que lui adressait son évêque :

ÉVÊCHÉ DE LANGRES

—

Langres, le 24 octobre 1890.

Cher monsieur le curé,

Je me faisais une fête d'aller dimanche prochain faire ma première visite pastorale dans votre paroisse ; mais j'ai appris par les journaux et par les renseignements que j'ai reçus de différents côtés qu'on se proposait d'organiser des manifestations qui seraient de nature à troubler la cérémonie que vous avez préparée. En présence d'une pareille situation, vous comprenez qu'il m'est difficile de me rendre à Vicq ; car comme évêque, je suis le père de tous mes diocésains, et il me serait pénible d'en voir quelques-uns qui ne témoigneraient pas au premier pasteur du diocèse le respect qui lui est dû.

Homme de paix et de conciliation, je me fais tout à tous et je prie pour que la concorde soit maintenue entre tous les habitants d'une même paroisse. Je vous loue, cher monsieur le Curé, du zèle que vous déployez pour une œuvre que je vous ai engagé à entreprendre, et qui est appelée à assurer l'avenir religieux de votre paroisse. Continuez comme vous avez commencé, ne vous laissez pas arrêter par les obstacles que vous rencontrerez nécessairement sur votre route et comptez toujours sur l'appui de votre évêque. Et pour vous donner un témoignage de ma paternelle affection et vous encourager à persévérer dans la voie pacifique dans laquelle vous marchez, je vous nomme chanoine honoraire de ma cathédrale. Je bénis de tout mon cœur votre école, les saintes religieuses qui la dirigent et tous vos chers paroissiens.

Veuillez agréer, cher Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

ALPHONSE-MARTIN,
Évêque de Langres.

Ce n'était pas assez pour le préfet Joliet. Aussi l'ex-crocheteur de Solesmes dictait-il, de son côté, au maire de Vicq, un arrêté interdisant à *titre provisoire* toute démonstration *politique ou religieuse* sur la voie publique, en raison des manifestations « *annoncées* ».

Malgré tout, la réunion a été des plus brillantes ; la population catholique se pressait en masse dans l'église, ornée de ses plus beaux ornements, de fleurs, de guirlandes, et de drapeaux tricolores avec ces mots : Dieu et la France.

Pour l'inauguration de l'école, 600 personnes se pressaient dans le vaste local où la bénédiction solennelle leur a été donnée par M. le curé de Bussières.

La journée se serait passée sans encombre, grâce au sangfroid de la population catholique, si, vers le soir, les révolu-

tionnaires de l'endroit, exaspérés de ce calme et déçus dans leur espoir de désordre et de bagarre, ne s'étaient portés en hurlant vers l'école libre, pour en arracher la statue qui surmontait la porte. Ils y ont réussi et ont, paraît-il, jeté dans un puits la statue dont il ne reste que quelques débris. On connaît, assure l'*Avenir*, les auteurs de cet acte de brigandage, mais tout porte à croire que l'enquête promise, pour sauver les apparences, n'aboutira pas.

C'est, comme on le voit, une véritable guerre aux catholiques qui a été déclarée à Vicq; heureusement, la population chrétienne de cette commune s'est montrée capable de soutenir la lutte.

Personne plus que les familles de cette commune n'est à même de juger quelle affreuse chose est l'enseignement laïque, défendu par les moyens qu'on sait. Aussi l'école libre de Vicq s'est-elle remplie dès le premier jour, malgré les calomnies des révolutionnaires locaux. L'école laïque n'y a pas gagné un élève.

Tours. — La *Semaine religieuse* du diocèse de Tours vient de publier le mandement de Mgr l'archevêque, relatif aux prochaines fêtes de saint Martin, à l'inauguration de la nouvelle basilique et au jubilé sacerdotal du vénérable prélat. Sa Grandeur se félicite de pouvoir inaugurer, le 11 novembre prochain, la nouvelle église élevée sur le tombeau de saint Martin. Certes, ce temple ne sera pas aussi vaste que l'ancienne basilique, mais il sera du moins aussi digne que possible de son objet.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 4 novembre. — Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, M. Griffe monte à la tribune et développe une interpellation sur le mode d'application de la loi ayant pour but la répression des fraudes dans la vente des vins. Il soutient que la loi du 14 août 1889, que le ministre a qualifiée de « loi d'honnêteté commerciale et d'hygiène publique », est absolument méconnue à Paris.

M. Rouvier répond et l'ordre du jour pur et simple est voté.

Chambre des Députés.

Mercredi 29 octobre. — Discussion générale du budget.

M. Henri Germain commence par jeter un coup d'œil sur la situa-

tion financière de la France en 1885. Selon lui, on a, depuis cette époque, amélioré considérablement les finances : En 1884, le budget se soldait par un écart de 788 millions entre les recettes et les dépenses. L'écart est aujourd'hui de 375 millions seulement. Pourtant la Chambre précédente, hormis les droits de douanes, n'a pas créé d'impôts nouveaux.

Cela démontre, qu'il faut persévérer dans cette voie et ne pas créer de nouveaux impôts.

Mais une chose choque M. Henri Germain. En 1875, on a payé les dépenses avec les recettes. Chose rare, puisque, pour équilibrer les budgets, on a toujours recours aux emprunts. Les recettes n'ont pas diminué : au contraire. En 1875, elles étaient de 2 milliards 668 milllions. En 1891, elles seront de 3 milliards 100 millions. Si le budget n'est pas en équilibre, c'est que les dépenses sont trop fortes.

La fissure est d'abord dans l'agriculture et le commerce, qui demandent 25 millions de plus qu'en 1875. Elle est ensuite dans les colonies, qui coûtent le double de ce qu'elles coûtaient en 1875. Elle est dans les pensions civiles et militaires, qui demandent 90 millions de plus qu'en 1875. Elle est dans le ministère de l'instruction publique, qui demande 110 millions de plus qu'alors, chaque année.

Et encore, peut-on réduire ces dépenses? M. Germain se déclarerait satisfait si on lui faisait la promesse de ne pas les augmenter. Mais la grosse fissure est dans le budget des travaux publics. Ce ministère demande 300 millions de plus qu'en 1875! Enfin, il y a le service de la dette.

Oui, les grosses économies, les seules sérieuses, peuvent être faites sur les travaux publics et sur le service de la dette.

Sur ce dernier service, on peut réduire 120 à 150 millions. D'abord, en réduisant le taux d'intérêt des caisses d'épargnes.

Selon M. Germain, qui fixe le taux à 2 0/0, cette réduction serait moins préjudiciable au public qu'une conversion.

Puis, l'orateur réclame la création de lignes de chemins de fer à voie étroite, car, dit-il, les chemins vicinaux ne doivent pas être semblables aux routes nationales, et les trains de petites lignes n'ont pas besoin de rouler aussi vite que les P.-L.-M.

Enfin, il y aurait lieu de supprimer le privilège des bouilleurs de cru, de surtaxer l'alcool, etc., etc. Mais pas d'impôts nouveaux.

M. Rouvier répond en suppliant la Chambre de voter son budget, en déclarant qu'il aimerait mieux *succomber* que de le changer.

Jeudi 30 *octobre*. — Par 356 voix contre 34, la Chambre décide de passer à la discussion des articles de la loi de finances, après avoir entendu deux grands discours de MM. Pelletan et de Freycinet. M. Pelletan a longuement critiqué le budget et résumé la plupart des objections qu'avaient présentées les membres de la droite. Il a terminé en jetant, pour ainsi dire une déclaration de guerre au mi-

nistère : « Si le gouvernement, a-t-il dit, repousse toute réforme, il ne restera plus aucune base pour l'union républicaine. »

M. de Freycinet a répondu, rejetant énergiquement l'idée d'un renvoi à la commission, déclarant ne pouvoir accepter de recommencer un travail qu'il juge terminé. Deux motions ont été proposées : l'une par M. Déroulède (renvoi du budget), repoussée par 335 voix contre 33 ; l'autre par M. Gaillard, adoptée par 356 contre 44. Elle est ainsi conçue : « La Chambre, confiante dans le gouvernement, lui demande de mettre à l'étude une réforme de l'assiette de l'impôt dans un sens démocratique. » Cela fera peut-être patienter quelques naïfs.

Mardi 4 novembre. — Vote du budget du Commerce et de l'Industrie.

Vient ensuite le budget des affaires étrangères.

M. de la Ferronnays dit que l'arrangement conclu le 12 août 1889 entre la République française et l'Angleterre à propos de Zanzibar aurait dû être soumis aux Chambres ; l'orateur cite des précédents.

M. Ribot expose qu'il sagissait de discuter avec l'Angleterre des prétentions plutôt que des possessions de territoires ; l'arrangement du 12 août est bon dans son ensemble.

En ce qui concerne la Gambie, l'Angleterre a beaucoup réduit ses prétentions, et c'est sur une série de cotes mal taillées qu'on est arrivé à un accord.

Quant à l'arrangement entre l'Angleterre et l'Allemagne, la France ayant obtenu Madagascar, c'était presque se désintéresser de ce qui se passait à Zanzibar ; l'histoire de ces dernières années le prouve.

Dans l'Afrique orientale, près de Zanzibar, la France avait des intérêts bien supérieurs ; n'est-ce pas un grand avantage d'avoir obtenu de l'Angleterre la reconnaissance formelle de notre protectorat sur Madagascar ? L'émotion produite à Madagascar prouve que ça n'a pas été là un acte insignifiant. C'est bien le protectorat avec toutes ses conséquences.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le projet Moreau. — Paris port de mer. — Elections en Suisse. — Etranger.

6 novembre 1890.

Il serait injuste de refuser le mérite de l'originalité au projet de loi contre les titres de noblesse qui émane de l'initiative de M. Moreau (du Nord). Ce député radical demande « que nul n'ait le droit d'ajouter à son nom patronymique un signe, un titre, un nom établissant une distinction, rappelant une posses-

sion féodale ou un droit à une dénomination quelconque. » Après une farouche profession de foi démocratique, M. Moreau, s'adoucit par des considérations toutes fiscales, et sa loi autorise l'usage des titres, moyennant redevance à l'Etat. On sait ce qu'il en coûterait pour avoir simplement la particule ou pour être baron, comte, marquis, duc, etc.

C'est-à-dire que ce démocrate ingénieux établit encore une sélection, celle de l'argent, dans la catégorie des nobles de sang. Il édifie une aristocratie sur une autre. Il ne lui suffit pas qu'il existe une distinction apparente entre le duc et le vilain : il lui faut encore une différence affirmée par le nom et sanctionnée par la loi. M. Moreau dit qu'il faut atteindre la vanité. Si on impose la vanité, pourquoi pas la gourmandise, la luxure, la colère et les autres péchés capitaux ? Est-ce que les « états d'âme » vont devenir imposables maintenant ? Quand on frappe d'un impôt spécial une catégorie de contribuables, il faut, pour répondre à une idée de justice, que cet impôt soit établi en compensation d'une fraction des charges publiques à laquelle se soustrait la catégorie visée. On ne peut pas voter le projet de loi sur les titres sans violer le premier principe des constitutions démocratiques, qui est l'égalité devant l'impôt. L'égalité veut qu'on ne paye pas pour s'appeler de Montmorency quand on ne paye pas pour s'appeler Moreau.

—

Le projet de Paris port de mer dû à M. Bouquet de la Grye, l'éminent ingénieur hydrographe en chef de la marine française, est décidément à l'ordre du jour.

Il y a longtemps que les Parisiens caressent le rêve de voir la capitale de la France devenir une place commerciale maritime de premier ordre, et, pour ce faire, toutes les propositions tendant à ce but ont été l'objet d'examens sérieux et approfondis.

Jusqu'à ce jour, aucun projet n'avait réalisé les *desiderata* du gouvernement et des édiles du département de la Seine, lorsqu'une société d'études, à la tête de laquelle se trouvait et se trouve encore M. le vice-amiral Thomasset, présenta au ministre des travaux publics le projet de M. Bouquet de la Grye.

Vingt conseils généraux de la région traversée s'empressèrent d'émettre des vœux favorables; la Chambre des députés

puis le Sénat prirent en considération une proposition tendant à mettre à l'enquête le susdit projet, et enfin, il y a environ un mois, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, invita les chambres de commerce de France à se prononcer.

Les résultats parvenus sont excellents; en grande majorité, les chambres de commerce se prononcent pour ce projet, dont nous allons donner à nos lecteurs l'idée la plus complète, mais aussi la plus concise.

Le but. — Etablir un canal de Paris à Rouen en approfondissant le lit de la Seine, et amener à Paris les navires marchands de fort tonnage. Faire de la capitale de la France un port maritime et le mettre en rapport direct avec tous les centres producteurs.

Augmenter le trafic, supprimer les transbordements, diminuer le nombre des intermédiaires, abaisser les tarifs de transport, défendre le commerce français contre la concurrence du port d'Anvers, qui nous a pris les marchandises à destination de l'Alsace, des provinces rhénanes et des Ardennes, qui est en train de rendre ses tributaires la Franche-Comté, la Champagne et la Bourgogne.

Favoriser la défense nationale en unissant notre capitale à la mer par une ligne de défense permettant de ravitailler aisément le camp retranché de Paris.

Le tracé. — De Paris à Rouen, en suivant les méandres de la Seine sur un parcours de 180 kilomètres. Profondeur de 6 m. 20, suffisant pour donner accès à 95 0/0 des navires abordant au Havre, ouvrage établi pour une profondeur de sept mètres.

Le port maritime entre Saint-Denis et Clichy.

Cinq ports secondaires : aux Andelys, à Vernon, Mantes, Poissy-Achères et Argenteuil.

Quatre écluses.

Sur les cinq grandes sinuosités formées par le cours de la Seine, deux coupures : Oissel et Sartrouville.

Durée du trajet, y compris le passage des écluses, dix-sept heures.

Le fret. — Fret d'aller : tous les objets d'importation venant des divers points du globe par l'Océan et les mers du Nord.

Fret de retour : Tous les produits agricoles et manufacturés exportés par l'Est, le centre de la France et par la place de Paris.

En prenant pour base les statistiques officielles, le trafic du

Havre à Rouen, celui de la batellerie actuelle, on arrive, d'après le travail fait par l'ancien chef du mouvement général des chemins de fer de l'Ouest, à un mouvement de deux millions de tonnes pour la première année. Ce chiffre, en suivant la progression de 5 0/0 constamment observée dans l'exploitation des canaux, serait de huit millions deux cent cinquante mille tonnes au bout de vingt ans.

La depense. — D'après le projet de M. Bouquet de la Grye, soumis à l'approbation d'ingénieurs éminents, le montant des travaux serait de 135 millions et la durée probable de ces travaux n'excèderait pas trois ans.

Les produits. — 1° Un droit maximum de 3 francs par tonne de jauge sur les navires par trajet entre les deux points extrêmes du canal; un tarif kilométrique pour les stations intermédiaires.

On peut dès la première année calculer sur un trafic de deux millions de tonnes, donnant un produit de six millions de francs.

Ce produit serait, pour la deuxième année, de dix millions cinq cent mille francs, arriverait à la cinquième année à quinze millions et, par une progression constante, donnerait, à la vingtième année, vingt-quatre millions sept cent cinquante mille francs.

2° Jouissance, pendant la durée de la concession (99 ans) de la partie du lit de la Seine mise à sec pour les travaux.

3° Jouissance, pendant la durée de la concession, des surfaces du domaine de l'État nécessaires à la construction et à l'exploitation du canal.

Voilà, résumé le mieux possible, le projet grandiose de M. Bouquet de la Grye. Il ne peut avoir d'ennemis sérieux qu'Anvers et l'Allemagne, et c'est pour cela que cette œuvre a rallié l'élite intelligente de ceux qui ont à cœur la prospérité et la grandeur de la France.

—

Dimanche ont eu lieu dans toute la Suisse les élections, pour trois ans, des députés du Conseil national (*Nationalrath*) qui partage avec le Conseil des États le pouvoir suprême de la Confédération.

Le Conseil était jusqu'ici divisé en deux groupes, les radicaux libéraux et les conservateurs catholiques. Le groupe radical marchait jusqu'ici d'accord avec les socialistes; mais ceux-ci

ont résolu de s'affranchir d'une alliance qui ressemblait fort à une tutelle et présentaient des candidats à Zurich, à Bâle ville, à Berne, dans l'Oberland et le Mitterland bernois, à Saint-Gall, à Neuchâtel et à Lausanne.

De l'ensemble des résultats connus, on peut conclure que les deux grands partis ont gardé leurs positions. L'avantage est plutôt pour les conservateurs, qui remportent dans le Tessin une brillante victoire à 1,150 voix de majorité. Ils l'emportent aussi à Fribourg et dans les petits cantons de la Suisse centrale.

La tentative des socialistes échoue complètement; ils n'ont réussi à faire passer aucun de leurs candidats.

A Genève, où les radicaux s'étaient divisés en deux groupes, l'un des radicaux-libéraux se réclamant de Carteret, l'autre des radicaux tout court reprenant le drapeau de James Fazy, la lutte était extrêmement vive. Les radicaux-libéraux l'ont emporté.

—

Le résultat des élections qui ont eu lieu dernièrement en Belgique, pour le renouvellement triennal des conseils communaux et cantonaux, a donné lieu à une nouvelle lutte à outrance entre les catholiques et les libéraux, les premiers pour maintenir leurs positions prépondérantes dans l'administration de ces conseils, les seconds pour remplacer leurs adversaires dans cette administration.

Les catholiques peuvent se féliciter du résultat d'ensemble de ces élections et notamment dans la partie wallonne. Si Anvers, Gand et Liège demeurent acquis aux libéraux, ils gardent de magnifiques résultats à Bruges, Malines, Courtrai, Nivelles, Binche, Enghien, Audenarde.

—

La mise en application du bill Mac-Kinley provoque une crise du travail aux Etats-Unis. Les ouvriers veulent être augmentés en proportion du renchérissement qui est la conséquence du nouveau tarif (10 0/0 sur les articles de luxe, 40 0/0 sur les autres) et en proportion des bénéfices présumés que la protection doit procurer aux patrons. Il paraît que M. Mac-Kinley a oublié, dans sa nomenclature, les grenouilles mortes : la douane a décidé que ces batraciens devaient, comme matière première, payer 10 0/0 *ad valorem*. La poste, s'associant à ce besoin d'isolement qui s'est emparé du pays, vient de décider

qu'elle ne distribuerait pas les journaux étrangers contenant les listes de tirages des obligations à lots. Si cette mesure ridicule est mise en pratique, il y aura certainement un conflit avec les puissances européennes. Le manque de jugement de ce jeune peuple est tel, que les organisateurs de l'exposition de Chicago comptent sur la participation de 25,000 exposants étrangers, et que le président de ce *humbug* prétend qu'au besoin les Européens, à défaut de bateaux, y viendraient en radeaux, — pour voir la plus *great attraction* du monde, qui sera « la cabine en troncs d'arbres dans laquelle a passé ses premières années l'ex-président Lincoln, et où son père a épousé sa mère, Nancy Hanks ».

—

La gravité de l'état du roi de Hollande inspire quelques inquiétudes au point de vue politique de l'Europe. A la mort de Guillaume III, la couronne reviendra à sa fille, la princesse Wilhelmine, qui, aujourd'hui a dix ans.

La reine Emma sera nommée régente, en vertu de la loi votée il y a cinq ans. La proclamation de la régence serait faite et elle devra, avant la fin du mois de novembre, investir la reine Emma. Mais si la jeune princesse Wilhelmine succède à Guillaume III, elle ne portera que la couronne royale de Hollande. A la suite d'une convention intervenue dans la famille des Nassau, le grand-duché de Luxembourg sera définitivement séparé du royaume des Pays-Bas et reviendra de droit au duc de Nassau. C'est à cause de ce fait que l'on a surtout des craintes. A ce sujet, un personnage politique, très influent à la cour disait : « Il est difficile de prévoir, dès à présent, ce qu'il adviendra du grand-duché de Luxembourg, lors de l'avènement du grand-duc de Nassau. Malheureusement on ne peut s'empêcher d'avoir de douloureuses appréhensions. Récemment, lorsque le grand-duc passa quelques mois à la tête des affaires du Luxembourg, il ne cessa de protester de son patriotisme ; mais ses paroles aigres-douces manquaient de franchise ; on sentait que le grand-duc subissait l'influence de l'Allemagne, bien qu'il fût une des victimes des Prussiens. Les Luxembourgeois sont amenés peu à peu aux idées allemandes, et quand le moment sera venu, je crois fort que le grand-duché sera absorbé par l'Allemagne. Il est bien certain que cette sorte d'annexion ne se fera pas seule; elle amènera des conflits et des

troubles dont nous serons les premiers à nous ressentir. Alors, nous-mêmes, nous aurons affaire aux socialistes qui, depuis quelques mois déjà, se préparent. » Si, actuellement, les socialistes restent tranquilles, c'est qu'ils ont encore le respect du roi. Mais après le décès de celui-ci, ils provoqueront des manifestations, ils tenteront de faire un coup d'Etat, car ils ont déjà déclaré ne pas vouloir être dirigés par la reine.

—

Les Tories commencent à s'inquiéter sérieusement de la situation économique en Irlande. On a beau dire dans les feuilles ministérielles que la récolte des pommes de terre ne sera pas aussi désastreuse que le prétendent les *home rulers*, il y a un fait indéniable c'est qu'une épouvantable famine menace les deux tiers de l'île d'Emeraude.

Les comités gladstoniens et irlandais à Londres et dans les villes manufacturières anglaises et écossaises organisent déjà des souscriptions pour venir en aide à la prochaine détresse de l'Irlande; les ouvriers irlandais employés dans les fabriques du Lancashire ainsi qu'à Newcastle ont promis d'abandonner quand on le leur demanderait un penny par jour au profit de leurs malheureux compatriotes. Les dames qui admirent la politique de M. Gladstone et de M. Parnell se sont engagées à recueillir des souscriptions.

Il est douteux que les chefs du parti Gladstonien obéissent uniquement à un sentiment philanthropique, ils ont voulu damer le pion aux tories qui jusqu'à présent se sont contentés de déclarer que les lugubres rumeurs concernant l'Irlande sont exagérées, et qui n'ont absolument rien fait pour aviser aux moyens que la charité suggère en vue de soulager l'affreuse misère qui dans quelques semaines désolera l'île-sœur. Ils laissent même à entendre que cette « prétendue « famine irlandaise est exploitée par anticipation dans un but politique et pour soulever les populations d'Irlande contre le gouvernement.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que les nationalistes ne semblent pas trop compter sur le concours financier des Irlando-Américains pour combattre le fléau. Ceux-ci délient facilement les cordons de leur bourse pour aider les parnellistes, mais lorsqu'il s'agit d'empêcher l'Irlande de mourir de faim, ils montrent une étrange parcimonie; peut-être comptent-ils sur le déses-

poir des affamés pour amener dans les mois d'hiver une crise terrible en Irlande et ameuter non seulement les Irlandais, mais encore les classes ouvrières anglaises contre les conservateurs et surtout contre M. Balfour.

—

Une légère éclaircie se produit dans la situation du Portugal. Du moins, s'il faut en croire un télégramme de Lisbonne, le cabinet Salisbury, donnant un démenti au langage de ses journaux, se serait laissé toucher par les dangers que le traité anglo-portugais, tel qu'il est conçu, fait courir au trône du roi Don Carlos. Le chef du Foreign-Office aurait consenti à admettre en principe la revision du traité. Des négociations seraient engagées à cette fin dans un avenir prochain, probablement dès que le Portugal aura désigné son ministre à Londres. Et en attendant, interviendrait un *modus vivendi* provisoire, c'est-à-dire, si nous interprétons bien le sens de ces indications, un arrangemment qui arrêterait momentanément la marche en avant de la Société britannique du Sud-Africain jusqu'à ce que la sphère d'action des deux pays sur le Zambèze et le Chiré ait été réglée.

Il faut espérer que cette nouvelle ne tardera pas à être officiellement confirmée. Elle apaiserait, au moins momentanément, le chauvinisme portugais, donnerait au cabinet Chrysostomo Abreu le temps de se consolider, réduirait, jusqu'à nouvel ordre. l'agitation républicaine au silence. Nous ne parlons pas de l'avenir. Tout dépendrait évidemment des concessions que le cabinet Abreu obtiendrait de l'Angleterre. Insuffisantes, elles provoqueraient une recrudescence violente et peut-être décisive du mouvement antidynastique en Portugal. Mais que le cabinet anglais consentît seulement à rouvrir les négociations pour modifier les conditions du traité, ce serait déjà beaucoup de gagné.

PETITE CHRONIQUE

Les diffamateurs de profession :

C'est le cas du sieur Gallot, le directeur du journal l'*Yonne*, condamné à diverses reprises pour diffamation envers les membres du clergé qu'il poursuit d'une haine toute particulière.

Il n'est naturellement calomnies qu'il n'invente, persuadé que du mensonge il reste toujours quelque chose.

Le tribunal d'Auxerre vient de lui infliger une condamnation nouvelle, 500 fr. d'amende, 200 fr. de dommages-intérêts, avec insertion dans deux journaux, pour avoir accusé M. l'abbé Jacquelin, un excellent prêtre très estimé dans tout le diocèse, d'avoir *escroqué* le testament d'un de ses confrères.

— L'autre jour, à six heures du matin, un jeune homme, M. R..., arrivé de Paris à Vannes dans la soirée précédente, est parti, pieds nus, de la rue d'Auray et s'est rendu à la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, située à 16 kilomètres de Vannes. Ce jeune homme, qui fait partie des nouveaux admis à l'Ecole Polytechnique, accomplissait un vœu qu'il avait fait avant de se présenter à l'examen.

— Le bâton de maréchal offert par l'empereur au comte de Moltke à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire consiste en un tuyau long d'environ 60 centimètres recouvert de velours bleu foncé, et à ce velours sont attachés des aigles impériaux en or et des couronnes royales. Le bâton est entouré aux deux bouts de cercles ornés de perles, de diamants et de rubis. Le tuyau du bâton contient un document exprimant au jubilaire la faveur toute particulière de son souverain.

— Le maire radical de Toulon vient d'être mis en état d'arrestation.

Les journaux étant pleins de détails sur cette lamentable affaire et donnant tout au long les noms des inculpés, nous sommes obligés à notre grand regret, de le faire également. le procès devant avoir un grand retentissement.

A la suite d'une lettre anonyme, le parquet de Toulon avait prescrit une information sur une affaire d'avortement.

Les renseignements recueillis ayant démontré que les faits allégués étaient exacts, ordre fut donné de procéder à l'arrestation des coupables.

On arrêta donc M. Fouroux, maire de Toulon, ancien officier de marine, qui a succédé à M. Dutasta, récemment décédé. Il est âgé de trente ans.

Mme de Jonquières, née de Chicourt, créole de la Martinique.

Joséphine Laure, sage-femme, âgée de quarante-deux ans.

Mme Audibert, née Vian, âgée de trente-sept ans, divorcée.

Le crime a eu lieu vers le mois de juin, au moment où le mari de la principale inculpée, M. de Jonquières, capitaine de frégate, allait revenir à Toulon après une longue période de navigation. Mme de Jonquières était alors enceinte de cinq mois.

— Le *New York Hérald* nous apprend que M. le Comte de Paris a quitté New-York samedi pour regagner l'Europe. Avant de partir, il avait rendu visite au général Grant et avait reçu celle du général Horace Porter.

Les généraux Butterfield et Porter, le général Sickles et le colonel E.-H. Wright, du comité de New-York, et le colonel J.-P. Nicholson, du comité de Philadelphie, ont été délégués pour souhaiter au prince un bon voyage.

M. le Comte de Paris restera en Angleterre jusqu'au mois de décembre, puis il ira passer une partie de l'hiver dans ses propriétés d'Espagne.

Le prince va travailler à un second volume de son histoire de la guerre civile d'Amérique, pour lequel il a recueilli de nombreuses notes.

— Une réunion organisée vendredi soir par le comité électoral de M. Laguerre, au théâtre de Grenelle, à Paris, avait attiré mille à douze cents personnes.

M. Laguerre s'est avancé sur le devant de la scène et a voulu parler. Aussitôt les cris de : Démission ! Démission ! sont partis de tous les coins de la salle et ne se sont arrêtés que pour recommencer de plus belle dès que l'orateur essayait d'ouvrir la bouche.

Pendant une demi-heure environ, M. Laguerre a fait tous ses efforts pour se faire entendre, mais la réunion, fermement décidée à ne pas lui laisser dire un mot, s'est obstinée de ce cri de démission rythmé sur l'air des *Lampions*, si bien que le député boulangiste s'est retiré dans la coulisse du théâtre en exprimant par des gestes furieux sa colère et son désappointement.

— Le sieur Tutany, employé comme infirmier à Lariboisière, avait été renvoyé de cet hôpital, puis repris au mois de septembre 1890. Il fut placé alors dans la salle Grisolle.

Dans cette même salle, au lit n° 23, était un ouvrier maçon, nommé Moniglia, atteint de pneumonie avec délire.

Le 29 septembre dernier cet homme fut en proie à un violent accès de délire et ses voisins prévinrent l'infirmier.

Tutany arriva furieux d'être dérangé, il injuria le malade, le bouscula, le frappa et lui mit la camisole de force.

Le lendemain, Moniglia mourait. Les malades portèrent plainte contre l'infirmier, qui fut arrêté. Une instruction fut ouverte et l'autopsie de Moniglia fut ordonnée. Le rapport du médecin légiste ayant conclu que la mort de Moniglia devait être attribuée à la pneumonie dont il souffrait et non aux coups dont il portait les traces, Tutany a été poursuivi en police correctionnelle sous inculpation de coups.

Le tribunal, se montrant indulgent pour cet infimier laïque, ne l'a condamné qu'à huit jours de prison.

— Le gouvernement italien est dans l'émoi. L'impératrice d'Autriche a annoncé au pape qu'elle lui rendrait prochainement visite au Vatican. Mais rien ne permet de croire qu'elle ira également saluer à

Rome le roi et la reine d'Italie. Les efforts de M. Crispi tendent en ce moment à épargner au roi Humbert et à la reine Marguerite cet affront; mais on sait que l'impératrice d'Autriche est très indépendante de caractère et on se souvient qu'elle quitta même Vienne lors de la visite de Victor-Emmanuel dans la capitale autrichienne, visite qui ne fut jamais rendue par l'empereur d'Autriche. Tout fait prévoir en ce moment que l'impératrice n'ira pas au Quirinal.

— Le roi des Belges est allé, ces jours derniers, à Berlin, non seulement pour rendre à l'empereur Guillaume une visite de courtoisie, mais encore et surtout pour traiter des affaires du Congo et chercher auprès de certains grands financiers allemands les ressources qui sont nécessaires à son État tropical.

— De nouveau, les anarchistes font parler d'eux à Lyon.

Cinq arrestations viennent d'avoir lieu, et cela à la suite de faits qu'il est bon de faire connaître.

Depuis un mois, le parti anarchiste s'agitait; des réunions privées étaient tenues presque tous les soirs avec le concours de compagnons étrangers de Paris et de Marseille, qui faisaient des conférences dans les bouges des quartiers ouvriers et distribuaient des fonds.

— Ce que coûtent les Parlements:

Le Parlement le plus coûteux est celui de France, puisque d'après les comptes de 1888, les deux Chambres françaises ne coûtent pas moins de 12,154,088 francs.

Viennent ensuite: le Parlement espagnol 2,229,205 francs, l'italien, 2,150,000, l'autrichien 2,010,627, l'anglais 1,299,000, le belge 900,124, et le portugais 753,000 francs.

Le Parlement allemand (Reichstag) est le moins cher de tous: il ne revient qu'à 479,087 francs.

CHOSES ET AUTRES

Nous trouvons dans le *Journal des Débats*, au sujet de la catholique république de l'Equateur, d'intéressants détails que le lecteur lira volontiers :

M. le comte de Paris faisait l'autre jour l'éloge de la république des États-Unis. Il est dans le nouveau monde une autre république qui donnerait assurément satisfaction aux catholiques les plus convaincus, car c'est le pays de l'univers où le gouvernement est le plus foncièrement catholique.

Dans son dernier message, le président Florès, neveu de Garcia Moreno, après avoir rendu grâces au Dieu tout-puissant, se félicite des bonnes relations que son gouvernement entretient avec le Saint-Père et des témoignages de bienveillance qui lui ont été prodigués par la cour de Rome. « Notre pays, dit-il, a de bien puissants motifs

de gratitude envers le grand Pontife Léon XIII, qui ne cesse de nous combler de ses faveurs. » Et il termine son message en protestant du respect de la République pour « la loi suprême que représente sur la terre le Vicaire de Jésus-Christ. »

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la République de l'Équateur ne se borne pas à témoigner son dévouement au Pape par de belles phrases. Elle y ajoute, ce qui est plus substantiel, une allocation annuelle de 1 million. Cette largesse n'empêche pas la République de prospérer. Tous les ans, les recettes de l'État s'accroissent; des routes ou des chemins de fer mettent les villes du littoral en communication avec l'intérieur. De plus, les Équatoriens sont le peuple le moins chargé d'impôts de la terre. Le contingent des contributions directes et indirectes ne dépasse pas 20 fr. par tête, tandis que dans les États voisins il atteint 80 fr.

*
* *

Le *Matin* publiait, le 23 octobre, un article de M. Henri des Houx ayant pour titre : « Frocs et Orties », où on lisait :

Une autre fois, — je crois, sans l'affirmer, que M. Goblet était encore ministre, — je connus par le détail un incident très significatif, mais qui fit grand honneur au gouvernement de la République.

Le préfet de la Gironde transmit à son ministre une réclamation inattendue de Mgr l'archevêque de Bordeaux. C'était Mgr Guilbert, depuis cardinal. L'archevêque dénonçait au gouvernement une chapelle de Franciscains qui s'était rouverte sur une paroisse de la ville et dont le curé trouvait la concurrence gênante. L'éminent prélat requit du préfet l'application des décrets.

Que devait-on faire? La requête de l'archevêque était légale; mais fallait-il remettre en mouvement la force publique, raviver les querelles religieuses! Le ministre d'alors (était-ce M. Goblet?) tourna fort adroitement la difficulté. Il négocia avec la nonciature et il obtint de Rome un ordre direct qui enjoignait aux Franciscains de fermer spontanément la chapelle illicite.

Quel qu'il fût, ce ministre fit acte de sagesse et d'habileté.

Aujourd'hui, nous lisons dans le *Matin*:

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, ancien vicaire général du cardinal Guilbert, vient d'adresser à M. Henri des Houx une lettre dont notre collaborateur nous demande l'insertion :

Saint-Brieuc, le 27 octobre.

Monsieur,

Je viens de recevoir communication d'un article que vous avez publié dans le journal le *Matin* et dont un extrait a été reproduit par le *Nouvelliste* de Bordeaux.

(*Suit l'extrait de l'article de M. des Houx.*)

J'ignore, monsieur, comment et par qui vous avez connu l'incident relatif à la chapelle des Franciscains de Bordeaux; mais je puis vous affirmer que vous avez été mal renseigné. J'étais, en ce temps-là, vicaire général de Mgr Guilbert et mieux que votre correspondant en situation de connaître la vérité.

La vérité, la voici :

Le préfet de la Gironde fit savoir à l'archevêque que plusieurs chapelles de religieux ayant recommencé à recevoir les fidèles, soit pour les messes du matin, soit pour les saluts du soir, il pouvait, d'un moment à l'autre, se trouver dans la nécessité de les faire fermer; qu'il lui répugnait de prendre des mesures de rigueur auxquelles, cependant, il serait forcé de recourir. En conséquence, il priait l'archevêque d'intervenir auprès des religieux et de les engager, s'il le croyait utile, à prévenir des mesures regrettables, en évitant d'admettre le public dans les églises fermées par application des décrets.

L'archevêque fit appeler chez lui les supérieurs des divers ordres. Il leur communiqua l'avis officieux de la préfecture. Les uns, comme les Carmes et, je crois aussi, les Dominicains, estimèrent qu'il valait mieux tenir compte de l'avis du préfet et renoncer à admettre le public dans leur chapelle; d'autres, et nôtamment les Franciscains, furent d'un avis contraire, l'archevèque laissant à chacun la plus entière liberté.

La chapelle des Franciscains resta donc ouverte au public, mais, après quelques semaines, le préfet la fit fermer, et les scellés y furent apposés de nouveau.

Voilà les faits; je n'ai point à les apprécier. Il en ressort clairement que le rôle de Mgr Guilbert en cette affaire fut bien différent de celui que votre correspondant lui a prêté.

Lorsque j'ai quitté Bordeaux, il n'est pas un supérieur de religieux qui n'ait tenu à me témoigner les sentiments de vénération et de reconnaissance qu'il gardait à la mémoire du cardinal Guilbert.

S'il vivait encore, je n'aurais pas à prendre la plume pour le défendre: il se défendrait lui-même; les polémiques dans les journaux ne lui déplaisaient pas; mais, puisque le *Nouvelliste* de Bordeaux en appelle aux souvenirs des coopérateurs du défunt cardinal, il était de mon devoir de dire les miens. J'ose espérer que vous voudrez bien les faire connaître à vos lecteurs et rectifier ainsi ce qu'il y a eu d'inexact dans l'article auquel je réponds.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signé: † Pierre Marie,
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

EN CAMPAGNE

Souvenirs militaires.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Depuis son arrivée à Sebdou, le colonel cherchait un moyen pour reprendre aux Arabes les armes qu'ils avaient enlevées à la compagnie du capitaine T...

Un soir, à la tombée de la nuit, il était assis près de sa tente et semblait réfléchir profondément tout en rejetant de sa pipe au long tuyau de mérisier de longues bouffées de fumée qui s'élevaient, légèrement, au-dessus de sa tête.

Tout à coup, il se leva de son siège et cria d'une voix forte :

— Bou-Raka, viens ici!

Le chaous ainsi nommé se leva précipitamment et vint se placer devant son chef, immobile comme une pyramide, la main à son turban.

— Pars et rapporte au plus tôt les fusils volés au camp d'El-Aricha!

Bou-Raka s'inclina et reprit ensuite son immobilité.

— Qu'attends-tu?

— L'Arabe est comme le poisson répondit le chaous. Il faut cacher l'hameçon pour le prendre.

— Mets-y au bout une place de cheik, va! dit le colonel en souriant.

Le chaous détacha son cheval et bondit en selle comme une panthère.

— De quel côté vais-je me diriger? fit-il tout bas en caressant l'encolure de son coursier.

Les réflexions de Bou-Raka ne furent pas de longue durée.

— Il n'y a que ce coquin de Bou-Améma, le marabout, qui peut avoir fait le coup en compagnie d'Ahmet son futur gendre. S'il en est ainsi la jeune Hariam sera sous peu la femme de Bou-Raka, dit-il avec un mauvais sourire.

A ces mots, il piqua des deux et disparut comme un trait dans les dernières lueurs du crépuscule.

Bou-Raka était, à cette époque, un homme de 45 ans, environ, dont le nom inspirait la crainte autour de lui. Son aspect

était repoussant. Il avait le teint noir, les yeux rougis par le vice, le regard sombre et menaçant. Ses longs cils retombant en touffes épaisses sur ses paupières saillantes donnaient à sa physionomie l'expression d'une inflexible dureté, deux rides profondes coupaient sa large figure à demi-couverte d'une barbe grisonnante et descendaient pareilles à deux coups de sabre, jusqu'au-dessous de sa bouche dont le rictus moqueur contrastait d'une façon singulière avec le feu de son regard.

Il marchait gravement, avec cette fierté méprisante particulière aux Arabes qui exercent une fonction imposante ou redoutable. Homme de servitude et d'action il se donnait tout entier au maître qui le payait, ne reculant devant aucun péril pour assurer l'exécution des ordres qu'il en avait reçus. Les indigènes craignaient son audace et son servilisme; ils ne prononçaient jamais son nom. Dans les invocations qu'ils adressaient à Allah pour conjurer un péril imminent ils disaient toujours :

— Délivre-nous du lion, de la panthère et du chaous!

Tel était l'homme qui fendait l'air au triple galop en traversant les hauts plateaux d'El-Gor.

*
* *

Le chaous arriva vers minuit au douar du marabout, mit pied à terre et vint droit à un gourbi placé sur un monticule, protégé par une barrière formée par des cactus et par des aloès.

— Bou-Améma! cria-t-il de sa voix rauque. Personne ne répondit à cet appel. Mais au bruit qui se produisit, aussitôt, dans l'intérieur, il comprit que le marabout prenait certaines précautions avant de l'admettre en sa présence.

— Où es-tu? cria-t-il de nouveau, avec une féroce énergie.

— Qui m'appelle? répondit alors Bou-Améma en se montrant sur le seuil de sa demeure.

— Bou-Raka... Le connais-tu ?

Le marabout sortit de son gourbi, prit la main du chaous et la porta à ses lèvres.

— Que viens-tu faire ici à cette heure avancée de la nuit?

Bou-Raka se pencha vers le marabout et lui dit d'un air mystérieux en lui glissant un écu dans la main :

— Le « Kébir » veut donner une place de cheik à celui qui lui rendra les armes volées au camp d'El-Aricha. Une pareille récompense me tente. Je viens donc te prier, marabout, de tracer sur mon front, de tes mains sacrées, l'invocation à Allah

qui a la vertu de faire découvrir tous les objets perdus.

A ces mots le chaous s'assit sur le tapis qui couvrait le sol en jetant un regard scrutateur tout autour de lui.

— Le coquin a tout enlevé, pensa-t-il : Hariam et les fusils.

Bou-Améma sourit de la candeur du terrible chaous et, prenant une baguette arrondie par le bout qu'il trempa dans un liquide noir et épais, il écrivit, avec une solennelle lenteur, un verset du Coran sur le front de Bou-Raka dont le regard perçant ne quittait ni sa main, ni ses yeux.

— Fils d'Allah ! dit-il à haute voix, en terminant, que Mahomet t'assiste dans tes recherches, et sois, un jour, aussi bon cheik que tu es bon chaous !

Bou-Raka se leva, baisa à son tour la main du marabout et quitta le gourbi sans lui permettre de sortir avec lui.

A peine dehors, il s'essuya le front avec le pan de son burnous et s'éloigna, rapidement, en riant de la sérieuse attitude du marabout dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales.

— Le vieux chacal est amorcé, attention ! murmura-t-il.

Il détacha son cheval, et, plongé dans l'ombre d'un figuier, la main sur la selle, il attendit.

Bou-Améma ne mit pas longtemps sa patience à l'épreuve. Sortant, presque aussitôt, de son gourbi, il enfourcha sa monture et fila comme le vent, dans la direction du chott d'El-cherbi.

— Bon voyage, marabout ! dit Bou-Raka en s'élançant sur son cheval. Tu ne seras guère avant moi dans la tente d'Ahmet, je te l'assure.

*
* *

Le ciel radieusement étoilé laissait tomber une demi-clarté qui permettait aux cavaliers de voir le terrain qui s'étendait devant eux et de se diriger, sûrement, à travers les sinueuses clairières de l'alfa et de ses palmiers nains. Un grand silence régnait dans cette région solitaire, seulement troublé, à cette heure de la nuit, par le bruit des pas de leurs fougueux coursiers et le souffle oppressé qui sortait de leurs naseaux fumants.

Ils coururent, ainsi, pendant une heure, brûlant le sable, les yeux fixés sur un point de l'horizon qui blanchissait au loin.

Il y avait là, au milieu de quelques peupliers, venus sur les bords d'un étang, une dizaine de tentes appartenant aux membres d'une même famille, gens de rapine qui s'étaient établis

aux confins de l'Algérie pour être mieux à la portée de fuir à la première alerte.

En apercevant le douar, le chaous ralentit l'allure de son cheval et s'arrêta, peu après, devant une hutte fermée par des broussailles, recélant un silo plein d'avoine et de blé. Après avoir mis pied à terre il prit ses pistolets, dégaina son poignard et se glissa, comme un reptile, jusqu'à la tente d'Ahmet.

Il y arriva au moment où Bou-Améma lui disait avec une chaleur fébrile :

— Le « Kébir » nommera cheik celui qui lui rapportera les fusils que tu lui a volés. Va les rendre. Tu auras, ainsi, la récompense sans courir le risque de te faire fusiller. Le chaous est en chasse, prends garde à toi !

Ahmet s'empressa de déterrer les armes qu'il avait enfouies au fond de son gourbi, en fit un faisceau et se disposait à sortir lorsque Bou-Raka parut à l'entrée, le poignard dans les dents, les pistolets aux poings.

Les deux Arabes reculèrent épouvantés, saisis par la terreur.

Les traits contractés du chaous, son attitude menaçante et le sourire cruel qui plissait sa bouche ne leur laissaient aucun doute sur ses intentions hostiles, ni aucun espoir de salut.

— Par Mahomet, hurla-t-il comme un fauve, je vais agir envers toi et ton complice, marabout, en bon chaous qui veut être bon cheik.

Il braqua, en même temps, ses pistolets sur les deux voleurs qui se laissèrent tomber sur le sol en s'enveloppant la tête dans leurs burnous.

— A moins, reprit Bou-Raka, en appuyant sur les mots, qu'il vous plaise : à toi, Bou-Améma, de me donner en mariage Hariam, ta fille ; à toi, Ahmet, de me céder ta fiancée

L'œil vif du marabout brilla comme une escarboucle dans les plis entr'ouverts de son burnous.

— Si tu dis vrai, prends-la ! dit-il timidement.

Ahmet, conservant toujours la même attitude, restait silencieux et immobile attendant froidement la mort avec ce fatalisme qui est le fond de la religion mahométane.

Le chaous, sûr de son triomphe, le prit en pitié et baissa son arme.

— Qu'attends-tu pour répondre ? lui dit-il avec un ton railleur.

L'Arabe se releva lentement et détourna la tête pour ne pas rencontrer le regard de son bourreau.

— La mort est sans espoir, murmura-t-il. Prends Hariam, si tu veux !

Bou-Raka, après s'être emparé des armes, se dirigea vers la hutte où il avait laissé son cheval, fier de sa double victoire.

— Ahmet ! s'écria-t-il, en mettant le pied sur l'étrier, tu seras cheik, au revoir.

Celui-ci sourit avec tristesse.

— Au revoir, répéta-t-il, pour ton malheur, chaous !

*
* *

La colonne ayant terminé sa campagne, avait repris à Tlemcen son service intérieur.

Tlemcen, la ville sainte, avait compté jadis plus de soixante mille habitants. Les vestiges de ses trois enceintes, le nombre considérable de tombes qui couvrent ses environs, les ruines de ses monuments et du Manshoura et l'imposante mosquée de Bou-Médine donnent une idée de son ancienne splendeur et du rôle important qu'elle a joué dans les temps reculés.

Aujourd'hui, plus modeste mais plus pacifique, elle se repose à l'ombre de ses oliviers des longues luttes qu'elle a eu à soutenir, en laissant à la domination française le soin d'élargir ses rues, de déblayer ses ruines, de couvrir ses abords de jardins, de villas et de cacher ses rides sous des tapis de vignes et de fleurs.

C'est là, dans ce coin paisible et verdoyant que Bou-Raka vint préparer les fêtes de son prochain mariage.

Bou-Améma, obligé de céder à la force pour sauver sa vie, avait dû sacrifier le bonheur de son enfant et, ce qui le préoccupait davantage, les rouleaux d'écus qu'Ahmet lui eût donnés en échange de sa fille Hariam. Il n'avait rien à attendre de ce côté-là du chaous qui était trop heureux de profiter d'une circonstance aussi favorable pour ne pas la prendre pour lui sans bourse déliée.

Ahmet dont le ressentiment était plus redoutable, fut mieux partagé et reçut de Bou-Raka la récompense qui avait été mise à sa disposition au retour de sa course nocturne.

Le mariage du chaous eut lieu avec tout le cérémonial en usage chez les Arabes. Pendant quinze jours on n'entendit dans Tlemcen que le bruit du tam-tam et des armes à feu. Une foule de gens en guenilles promenèrent chaque jour, dans les rues de la ville, les parures destinées à la jeune Hariam tandis que des

femmes, auprès d'elle, teignaient en rouge, ses pieds, ses ongles et ses mains. Quand ces formalités eurent été remplies, on vit un soir, Bou-Raka, couvert d'or et de soie, conduit en grande pompe auprès de son épouse. Monté sur un cheval richement harnaché, le chaous, ayant les traits cachés sous son burnous, s'abandonnait aux mouvements de son coursier qui, guidé par un Arabe, décrivait des courbes gracieuses tout le long de la voie suivie par le cortège.

Des hommes, des femmes et des enfants le précédaient les uns portant des torches, les autres soufflant dans des cornemuses dont les sons stridents retentissaient au loin, au milieu des cris de la foule. Bou-Améma reçut son gendre au seuil de sa demeure et le conduisit, après le baise-main de rigueur, dans la salle du festin.

A son arrivée les femmes s'éloignèrent, la cohue des invités et des mendiants entra et de partout à la fois l'on attaqua le dîner au couscous couronné d'un rôti de mouton.

Bou-Raka peu scrupuleux sous le rapport des pratiques religieuses quoique mahométan, but et mangea comme un « roumi » sans avoir l'air de voir le marabout qui, scandalisé de la conduite de son gendre, dardait sur lui des regards enflammés.

Mais, tout à coup les traits de Bou-Améma se détendirent et le plus méchant sourire effleura ses lèvres frémissantes. Le vieux renard, en méditant sur ses projets de vengeance, venait de trouver une arme dans le plus ignoble des vices qui puisse dégrader un enfant du Coran.

Le capitaine T..., attiré par la curiosité, rôdait, en compagnie de plusieurs officiers, parmi les groupes de parasites qui pullulent dans les noces arabes. Il comprit au changement qui s'était opéré dans la physionomie de Bou-Améma qu'un danger sérieux menaçait le chaous. Il s'approcha de lui en lui disant tout bas :

— On te prépare aussi une vilaine surprise ; prends garde à la lune de miel !

Bou-Raka, à moitié ivre, se mit à rire comme un fou.

— Sois tranquille, capitaine, répondit-il dès qu'il put dire un mot. Bou-Améma en sera pour ses frais.

En effet, deux mois après, le rusé marabout en était pour ses frais, mais il avait tué son gendre en lui payant, chaque jour, *douze verres d'absinthe*.

BLANC,
Capitaine en retraite.

ARCHÉOLOGIE SACRÉE

Les Catacombes.

(*Suite. — Voir le numéro du* 8 *novembre* 1890.)

Mobilier : autels. — Sacrarium. — Baptistères. — Ambons.

V

On a beaucoup discuté pour savoir quel nom était donné à l'autel dans la primitive Eglise, saint Paul l'appelle tantôt *altare* (*Hebr.*, XIII, 10) tantôt *mensa Domini* (I *Cor.* X, 21). Nous retrouvons ces deux mots indistinctement employés par les Pères, surtout à partir du IVe siècle, *altare ab altitudine nominatur quasi alta ara*, dit saint Isidore de Séville. Origène et saint Irénée se servent du mot θυσιαστήριον de θυσιέω, *je sacrifie*; on trouve aussi *sedes corporis et sanguinis Christi.* Un reproche que le pasteur Roller relève très vivement contre les catholiques est celui que les païens des premiers siècles adressaient aux chrétiens : « Vous n'avez, leur disaient-ils, aucun temple, aucun autel. » Minutius Felix, Tertullien, Origène, Arnobe, loin de s'en défendre, se glorifient de ce reproche. J'estime qu'ils voulaient indiquer la différence qu'il y a entre l'autel chrétien et l'autel païen, où tout était frauduleux et sanguinaire. Le pasteur Roller en conclut que le sacrifice de la messe n'existait pas dans les premiers siècles de l'Eglise. Il est cependant obligé d'avouer que l'autel chrétien remonte aux catacombes et qu'il prit naissance dès le IIIe siècle à l'occasion des services religieux pour les défunts. Pour éviter l'encombrement résultant de meubles apportés dans ces étroites cryptes, on se servit du sarcophage d'un défunt ou d'une table de marbre posée sur sa tombe; plus tard on sortit le sarcophage de sa niche et l'on le plaça plus en évidence; il occupa la position qu'on a donné plus tard aux autels. Tout porte à croire qu'on disait la messe de préférence sur la tombe d'un martyr ; néanmoins c'est le pape Félix Ier martyrisé en 274 qui le premier *constituit supra sepulchra martyrum missas celebrari.* Ce décret cité pour la première fois au IXe siècle par Anastase le bibliothécaire est mis en doute par M. Roller. Dans les catacombes où les fidèles se réunissaient pour la prédication, comme dans le cimetière de Priscille, l'autel est placé au centre de la catacombe entre la chaire du pontife et le peuple.

dans une chapelle de la catacombe de sainte Catherine de Chiusi, l'autel consiste en une petite table de marbre posée sur une colonnette de traversin et placée au fond de l'abside, la chaire de l'évêque est *in cornu Evangelii*. Lorsque l'Eglise put exercer son culte au grand jour, elle consacra par de nouvelles lois l'usage de ne célébrer les saints mystères que sur les ossements des martyrs.

Bien que des passages de saint Athanase et de saint Augustin autorisent à conclure que les autels en bois étaient en usage au ve siècle en Afrique et en Egypte, l'usage plus général était qu'ils fussent en pierre. Un décret du Pape saint Sylvestre, qui paraît aujourd'hui apocryphe, aurait même prescrit que la pierre seule serait la matière des autels. Un décret du concile d'Epaone en 509 exclut toute autre matière. Cependant nous voyons dès cette époque les métaux précieux employés à la confection des autels. Pulchérie offre un autel d'or à Constantinople ; l'autel de sainte Sophie, celui que sainte Hélène donna à Jérusalem étaient d'or massif.

Tous les autels présentent une surface plane, comme les tables ordinaires, de façon qu'on pût y déposer soit les vases sacrés, soit les offrandes des fidèles. Ils avaient généralement la forme quadrangulaire. Quelques-uns reposaient sur une base de maçonnerie creuse pour qu'on pût y renfermer des reliques ; d'autres appelés *arca* étaient composés de trois tables de marbre, une horizontale reposant sur les deux autres fixées verticalement sur le sol. Saint-Vital, à Ravenne, possède un autel de ce genre. D'autres n'étaient qu'une simple table de marbre soutenue par des colonnes. Quelquefois il n'y a qu'une colonne placée au milieu de la table. A Avignon, le P. Cahier a trouvé, il y a quelques années, un autel posé sur cinq colonnes dont quatre supportent les angles de la table ; dans la cinquième colonne placée au milieu était une colonne creuse où étaient les reliques. A Rome, on employa les autels profanes comme matériaux, particulièrement ceux de Cybèle.

Dans le principe, l'autel déjà élevé par la confession, qu'il surmontait, ne paraît pas avoir eu de degrés. Ceux des Catacombes de Rome et de Naples reposent *in plano*. Au IVe siècle on les éleva d'une marche qui fait le tour. A la base de l'autel était une piscine pour recueillir l'eau ayant servi aux prêtres et aux vases sacrés. Au-dessus le *ciborium* ou baldaquin. Sur l'autel peu d'ornements ; pas de croix ; elle était sur le *cibo-*

rium; d'un côté, un chandelier avec un cierge allumé; de l'autre, un encensoir. D'autres fois deux chandeliers ou deux encensoirs. Les principaux ornements étaient de riches tapis, des pierres précieuses, des fleurs naturelles. L'unité d'autel dans les premières basiliques est aujourd'hui démontrée; même dans les catacombes deux, trois ou même plusieurs *arcosolia* de martyrs y sont disposés pour y dire la messe.

L'usage des autels portatifs date de l'ère des persécutions. Ils étaient de la même matière que les autels fixes : bois, marbre, métaux, selon les circonstances; il y en eut même en terre cuite. Je me rappelle qu'à Saint-Jean de Latran on conserve la table où saint Pierre célébrait. M. Roller nie l'authenticité de cette relique.

VI

Chez les Romains le *sacrarium* était d'abord une sorte d'oratoire privé qui contenait les images de quelques divinités, surtout celles des *dieux lares*. Aussitôt après s'être levés, les Romains allaient faire leurs prières dans cet oratoire, dont l'ornementation était quelquefois fort riche. Alexandre Sévère avait deux *sacrarium*. Dans le plus grand se trouvaient avec les images des lares, les statues du Christ, d'Abraham, d'Orphée et d'Alexandre. Parmi les statues que contenait l'autre on mentionne celles d'Achille, de Virgile et de Cicéron. Souvent les papiers de famille se trouvaient déposés dans ces petits temples domestiques. Sous l'empire, on appela *sacrarium* la chapelle où l'on érigeait la statue d'un empereur. Tite-Live donne le nom de *sacrarium* à tout endroit sacré non public. Le *sacrarium* était aussi la partie d'un temple public où étaient gardés les objets sacrés, les ustensiles du culte. Ainsi dans le temple de Jupiter Capitolin, le *sacrarium* était spécialement affecté aux chariots et aux chars sacrés des processions; les Saliens avaient un *sacrarium* où ils renfermaient les *anciles*.

Dans la liturgie chrétienne, le *Sacrarium* est tantôt une petite voûte qui existait autrefois dans le chœur des églises et où l'on serrait les vases sacrés; tantôt une armoire où on plaçait les espèces consacrées et qui était creusée dans la muraille, ou dans un pilier du côté de l'Evangile. Quelques églises avaient deux *Sacrarium*, à droite et à gauche du sanctuaire, comme i en existe encore dans l'ancienne cathédrale de Carcassonne;

d'autres n'avaient pour *Sacrarium* qu'un édicule en pierre ou en bois placé près de l'autel. Cette pièce renfermant les richesses des cathédrales, était construite avec beaucoup de soins et mise à l'abri des coups de main et de la malveillance, par des portes étroites et ferrées qui ne s'ouvraient qu'à l'intérieur de l'église. Rarement munis de fenêtres, ces réduits n'avaient ordinairement aucune ouverture à l'extérieur.

VII

Dans le principe il n'y avait d'autres baptistères que les rivières et les fontaines, on baptisait partout où on trouvait de l'eau. C'est ainsi que près de la ville de Philippes, saint Paul baptisa Lydie et que le diacre Philippe régénéra dans la première fontaine qui se trouva à sa portée, l'eunuque de la reine Candace. Saint Justin dit qu'on ne baptisait pas autrement de son temps. A Rome, on conduisait les nouveaux convertis au Tibre. En Angleterre, saint Augustin et saint Paulin, envoyés par le pape saint Grégoire, baptisaient dans des rivières que Bède appelle Trenta, Gleni et Sualica. Saint Apollinaire et saint Victor conduisaient leurs catéchumènes à la mer ; saint Jérôme nous apprend que c'était une dévotion fort répandue de son temps de recevoir le baptême dans le Jourdain.

Le premier et le plus vénérable baptistère de l'univers est celui qu'on a établi au lieu même où Notre-Seigneur a été baptisé. Une croix de bois est plantée dans l'eau et tout à l'entour le rocher est revêtu de marbre.

On a signalé la présence de plusieurs baptistères primitifs dans les catacombes, entre autres dans le cimetière de Saint-Pontien, dans la crypte de la basilique de Sainte-Prisque, dans le cimetière Ostrien. Quelques cryptes, celles de Saint-Pontien, du Vatican, de Saint-Alexandre, avaient des sources naturelles ; d'autres, celles de Priscille et de Calixte, recevaient leurs eaux par des conduits dans des citernes ; d'autres enfin possédaient des puits comme les cimetières de Prétextat et de Sainte-Hélène.

Dès le temps de Constantin on commença à construire des baptistères distincts mais proches des basiliques. Ce n'est qu'à partir du VI[e] siècle qu'on les transporta dans le *Narthex* puis dans l'intérieur de l'église. Nous avons encore en France deux ou trois baptistères qui ont conservé leurs conditions antiques : ceux de Fréjus, d'Aix aujourd'hui renfermé dans l'intérieur de

la cathédrale; celui de Saint-Front de Poitiers, aujourd'hui église paroissiale; à Rome, ceux de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Constance. Ces baptistères étaient très spacieux. Au centre, se trouvait une cuve en pierre à fleur du pavé, on y descendait du côté droit par trois degrés, il y avait trois autres marches à gauche pour sortir et une septième au milieu pour l'officiant. Eu égard aux convenances de la discipline ancienne, les baptistères des premiers siècles avaient une telle abondance d'eau qu'ils ressemblaient à des lacs, de là le nom de *piscina*, *natatorium*. Aussi les évêques avaient-ils le soin de choisir pour bâtir leurs baptistères des lieux où se trouvaient des sources et des cours d'eau. Le Pape Damase pour établir celui du Vatican fit descendre du Janicule de grands cours d'eau et voulut perpétuer lui-même la mémoire de ce fait par une inscription. A Aquilée, le baptistère était établi sur l'Alsa. Les baptistères affectaient généralement la forme octogonale; tels sont ceux de Latran, peut-être le plus ancien; de Sainte-Técle de Milan, de Florence, de Saint-Zénon de Vérone, d'Aix en Provence, de Fréjus. Il y en avait de forme hexagonale tels que ceux de Parme, d'Aquilée; d'autres de forme ronde comme ceux de Pise, de Pistoie, de Bari.

Autrefois il n'y avait qu'un baptistère par ville épiscopale, parce qu'autrefois l'administration du baptême était réservée à l'évêque. C'est au VIe siècle seulement que des baptistères furent concédés à des paroisses rurales. Dès les premiers siècles, les baptistères furent dédiés à Saint-Jean-Baptiste, ainsi que les autels qui s'y trouvaient. Les reliques mêmes placées sous les autels étaient celles de ce saint. Ces édifices étaient décorés avec une grande magnificence de peintures, de mosaïques, de sculptures, représentant surtout le baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain; et des scènes de la vie du précurseur. Diverses figures symboliques relatives au baptême sont représentées dans les baptistères, le cerf, emblème des catéchumènes désirant ardemment se désaltérer dans les sources d'eau vive; le poisson, par allusion à la régénération dans la sainte piscine; la colombe en souvenir du baptême de Notre-Seigneur. Souvent on suspendait au-dessus de la piscine des colombes d'or et d'argent dans lesquelles on renfermait le saint-chrême et l'huile des catéchumènes.

VIII

Le mot *ambon* est dérivé du grec ἀναβαίνειν *monter*, parce qu'on montait à l'ambon par des degrés. Il est difficile d'indiquer la place, la forme et le nombre des ambons dans les anciennes basiliques. Il est certain que l'ambon était situé entre le sanctuaire et la nef; mais il occupait quelquefois le point central; d'autres fois il était placé sur un des côtés de la nef; d'autres fois, il y en avait un de chaque côté; d'autres fois trois, un pour l'évangile, un pour l'épître, un pour la lecture des prophéties et des autres livres de l'Ancien Testament. L'ambon de Saint-Clément à Rome se compose de trois degrés ou tribunes distinctes.

Le plateau supérieur surmonté d'un pupitre où l'on peut déposer le livre, était réservé au diacre qui y chantait l'Evangile, le visage tourné vers les hommes; c'est de ce plateau qu'on promulguait les édits, mandements et censures des évêques, qu'on récitait les diptyques des vivants et des morts; qu'on annonçait les jeûnes, les vigiles, les fêtes; qu'on lisait les lettres de *paix* ou de *communion*; les actes des martyrs; qu'on publiait les nouveaux miracles; que les diacres et les prêtres adressaient leurs instructions au peuple (l'évêque prêchait de sa chaire au fond de l'abside). C'était du haut de l'ambon que les nouveaux convertis faisaient leur profession de foi. Saint Augustin rappelle ce détail liturgique à l'occasion de la conversion du célèbre rhéteur Victorin (1).

L'épître se lisait sur le second degré et le sous-diacre avait le visage tourné vers l'autel.

Le troisième plateau servait aux clercs inférieurs pour lire les autres parties de l'Écriture.

Sur le prolongement des ambons, vers la nef, étaient fixées des pointes de fer pour recevoir les flambeaux destinés à éclairer les fidèles la nuit.

L'ambon était l'espace occupé par les clercs, ce que nous appelons le chœur.

Ces ambons étaient souvent décorés d'ornements en mosaïque ou en bas-reliefs.

L'ambon a été remplacé par le *Jubé* qui lui-même l'a été en partie par la *chaire*.

(1) *Confessions*. L. VIII, ch. II.

Ouvrages à consulter.

Les catacombes de Rome, par G. R. de Lagrèze, Paris 1887, petit travail sans grande valeur.

La Rome souterraine de M. de Rossi, dont M. G. Boissier a rendu compte dans d'excellents articles de la *Revue des Deux Mondes* du 1er sept. 1865, 1er mars 1869, 1er avril 1878.

Les catacombes de Rome, par M. Th. Roller, 2 vol., Paris 1881. Ce travail consciencieux, fruit de 15 années d'études, est malheureusement gâté par l'esprit de parti. M. Aubé lui-même, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1883, regrette que l'oreille du pasteur protestant perce si souvent.

Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, par l'abbé Martigny, travail très clair, le meilleur que nous ayons et dont M. G. Boissier a fait l'éloge, il est malheureusement un peu ancien, la critique laisse à désirer. Anastase le bibliothécaire que l'auteur cite souvent, est un auteur peu digne de foi.

Dictionnaire de Larousse.

Bulletin d'Archéologie chrétienne.

Les travaux du P. Cahier dans la *Revue des Pères Jésuites* et ses *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature.*

Thiers, *Dissertation sur les jubés.*

De Rossi, *Les monuments de la sculpture chrétienne aux premiers siècles de l'Eglise.*

Ducange, *Glossaire.*

Van-Drival, *Étude sur les fonts baptismaux*, 1858.

Guillaume-Durand, *Rational ou Manuel des divins offices*, *traduit par Barthélemy*, 5 vol.

Cours d'Archéologie sacrée de l'abbé Godard, professeur au Grand Séminaire de Langres. Excellent travail.

Précis d'antiquités liturgiques de l'abbé Chavoz.

Notice archéologique sur les ciboires, sur l'encens et les encensoirs, sur les calices et les patènes, par l'abbé Barraud.

Bulletin monumental. Tom. VI, de Caumont.

L'abbé G. M.

ODE A LA SAINTE EGLISE

Des poètes sacrés oh ! que n'ai-je la lyre !
Car j'ai trouvé l'objet de doux et nobles chants :
L'Eglise est une mère et je voudrais redire
Ce que le monde entier lui doit de soins touchants.
Mon Dieu, si c'est pour moi trop sublime entreprise
De louer ses bienfaits, ses charmes immortels,
Dès les premiers accords que ma harpe se brise
Et retombe en poussière au pied des saints autels !

Les hommes l'appelaient par la voix des prophètes,
Dans les temps reculés de leur bonheur perdu ;
David et Salomon, par de splendides fêtes,
A son ombre voulaient qu'un culte fût rendu,
Bien longtemps avant eux, le monde en vit l'image
Qui flottait sur les eaux du déluge vengeur ;
Plus tard, son ombre encore affermit le courage
De Moïse guidant le peuple voyageur.

Jésus naît, il grandit et son âme divine
Répand des flots d'amour sur les pauvres humains ;
Vers le pécheur qui souffre un Dieu souffrant s'incline,
Le pardon du coupable est l'œuvre de ses mains.
Pour nous c'est jusqu'au fond qu'il boit la coupe amère ;
De tous nos ennemis il expire vainqueur.
Dans son dernier soupir il nous donne une mère :
Cette mère, l'Eglise, est l'œuvre de son cœur.

Ah ! qu'il est beau cet arbre au point de son aurore !
Je vois dans ses reflets la pourpre des martyrs,
La candide blancheur du lis qui vient d'éclore,
Le rayon généreux des fervents repentirs.
Etienne le contemple et meurt ravi de joie,
Priant pour ses bourreaux, lui la fleur des élus,
Cet astre éclaire Saul... il tombe sur la voie,
Puis soudain se relève apôtre de Jésus.

Vogue, ô barque de Pierre, et que rien ne t'arrête ;
Va porter jusqu'à Rome et le Christ et la foi,
Puisqu'un Dieu te conduit, qu'importe la tempête
Les flots t'élèveront se brisant contre toi.
Sainte Eglise, ma mère, oh ! combien je t'admire,
Dans l'arène sanglante où nul ne te défend !
Toi qui verras crouler royaume sur empire,
Sainte Eglise immortelle, oui, je suis ton enfant.

Mais l'épreuve a passé... tu n'es plus méconnue :
L'héritier des Césars veut se nommer ton fils,
Car la croix lumineuse a paru dans la nue,
Cette croix que bientôt adorera Clovis.
On enlève à tes mains les fers et les entraves :
Vas-tu d'un bras puissant venger ta liberté ?...
Non, tu vas dénouer les liens des esclaves,
Prêchant à l'univers la loi de charité.

Tu vas de l'art éteint sauver la noble flamme
A l'époque funeste où l'homme naît guerrier;
Lui montrant la vertu pour élever son âme,
Du barbare adouci tu fais le chevalier.
Puis quand son cœur fougueux ne bat que pour la gloire,
Brûlant de conquérir, à toute heure, en tout lieu,
Tu lui dis que la paix vaut mieux que la victoire;
De ton cœur maternel sort la trêve de Dieu.

Tu consoles nos preux battus en Terre-Sainte
De n'avoir pu garder le tombeau du Sauveur,
Tout leur sang est au Christ et doit couler sans plainte;
Jusques dans les revers Dieu bénit leur valeur.
Puis s'ils ont de la croix sauvé quelque parcelle,
Tu sauras abriter ces restes précieux :
Tu changeras la pierre en voiles de dentelle,
Et la flèche gothique entr'ouvrira les cieux.

Depuis longtemps déjà tes nombreux monastères
S'élèvent sur la route où marchent les parfaits :
Les uns y sont heureux dans des rigueurs austères,
D'autres vers l'infortune étendent leurs bienfaits.
Le moine patient qui se livre à l'étude
Vit d'abord pour son Dieu, puis pour son manuscrit;
Un autre, défrichant l'aride solitude,
Aime d'un seul amour le peuple et Jésus-Christ.

Tes ennemis diront en leur pervers langage :
« Ces beaux temps ont passé, votre Eglise a vécu;
« Sa splendeur, elle expire avec le Moyen-Age.
« Sa foi n'est plus qu'un mot... la science a vaincu. »
Quels pauvres insensés!... quels aiglons infidèles!...
Quand l'aigle les soutient sur l'abîme béant,
On les entend crier : « Brisons-lui les deux ailes! »
Et ce mot les rejette au gouffre du néant.

Nous qui croyons en toi comme on croit en sa mère
Et qui n'avons jamais douté de ton amour,
Nous ne rougissons point de notre foi sincère;
Tu ne fais pas la nuit lorsque brille le jour.
Ton œil qui voit d'en haut se plaît aux découvertes,
Tu marches sans faiblir avec l'humanité;
La vapeur te conduit jusqu'aux plages désertes
Où le triste barbare a soif de vérité.

Mais si le faux progrès nous entraîne au mensonge,
Pour nous montrer l'écueil tu baisses le flambeau ;
Sans toi nous oublierions dans le charme d'un songe,
L'avenir éternel qui succède au tombeau.
Parfois le siècle change et tu restes la même,
Ton pas majestueux avance avec lenteur;
Tout faire et tout souffrir dans un calme suprême,
Ah ! voilà bien le sceau de ton divin auteur.

Le reptile infernal que l'on nomme hérésie
Enfonce dans ton sein un perfide aiguillon ;
Mais le Christ affermit son épouse choisie ;
Le dard en la blessant fait jaillir un rayon.
Il fallait cette page à ta sublime histoire,
Quand l'enfer te menace, avec Dieu tu l'attends ;
La lutte et la douleur, loin de souiller ta gloire
Nous montrent ton *Credo* pur comme aux premiers temps.

Oh! non, ne change point, reste mère des hommes;
Ne vois que des enfants, même dans les ingrats,
Car nous avons besoin, faibles comme nous sommes,
De retrouver toujours notre place en tes bras.
Garde pour nos berceaux cette goutte d'eau pure
Qui coule jusqu'à l'âme et lui rend sa beauté ;
Garde sur nos autels l'auguste nourriture
Qui fait vivre ici-bas de la Divinité.

Garde ce tribunal, merveille de sagesse,
Dont le plus grand coupable aime à franchir le seuil,
Où le cuisant remords se change en allégresse
Où renaît l'innocence, où s'abîme l'orgueil.
Garde contre l'enfer ce baume redoutable
Qui mûrit les chrétiens et les arme soldats;
Garde pour nos mourants cette huile vénérable
Qui les rend vigoureux dans les derniers combats.

Garde le nœud sacré, lien de la famille,
Qu'ont formé nos parents, l'un et l'autre à genoux ;
Et le signe divin qui dans nos prêtres brille
Nous montrant que Jésus reste au milieu de nous.
Conserve en nos cités la vaste basilique,
Vieux témoin qui nous dit la foi de nos aïeux,
Conserve notre amour pour le clocher rustique
Qui grave son image au fond des cœurs pieux.

Viens nous rompre le pain de la sainte parole,
Lorsque nous défaillons sur le rude chemin,
Et tire du cellier qui réchauffe et console
De quoi remplir la gourde au pauvre pèlerin.
Découvre-nous la croix, fais-la nous bien connaître,
Dis-nous quand nous cherchons les plaisirs, les honneurs,
Combien riche est celui qui suit pieds nus le Maître,
Et combien sont heureux ceux qui versent des pleurs.

Conserve parmi nous et le cloître et l'hospice,
L'un pour contempler Dieu, l'autre pour le servir ;
Tels sont les deux parfums d'un ardent sacrifice
Que tes mains au Seigneur ne cessent point d'offrir.
Adorer le Très-Haut et soulager nos peines,
Voilà toute l'Eglise, il le faut publier ;
Oui, c'est la charité qui coule dans tes veines,
Et toi seule est maîtresse en l'art de s'oublier.

Ah ! c'est que l'Esprit-Saint est le Maître invisible
Qui t'ouvre l'Ecriture et parle avec ta voix,
C'est qu'il inspire aussi notre Pape infaillible
Pour veiller au trésor de ses divines lois,
Conserve-nous toujours ce chef invulnérable,
Il peut être martyr, mais il reste debout,
Car il est à jamais la pierre inébranlable
Que le Christ affermit et qui résiste à tout.

Garde jusqu'à la fin et l'Evêque et le Prêtre,
Qui sont de l'Evangile un résumé vivant.
A l'autel, Dieu leur dit : « Vous m'avez donné l'être. »
Et l'ange derrière eux se prosterne en tremblant.
O mère, j'ai trouvé la source de ta vie,
La force qui soutient et dirige tes pas :
Elle est dans un calice, elle est dans une hostie ;
Tu fais vivre Jésus, tu ne périras pas !

SILVICOLA.

UN GUIDE DU DAUPHINÉ

M. Paul Joanne vient de publier un Nouveau Guide du Dauphiné auquel M. Henri Duhamel a consacré beaucoup de temps et de peine afin de le mettre à la hauteur de la science moderne. Les touristes y trouveront tout ce qui peut ajouter au charme

des excursions. Des notes historiques et archéologiques en font un véritable manuel des trésors renfermés dans chaque localité du Dauphiné et de la Savoie, deux pays vraiment pittoresques et grandioses. Parmi les nouveaux renseignements fournis par M. Henri Duhamel et ses érudits collaborateurs, nous signalerons les questions de *Turedonno* (Tourdan et non Ornacieux), *Laviscone* (Pont-de-Beauvoisin et non les Echelles), *Etanna* (Yenne), trois stations gallo-romaines, qui ont été le sujet de diverses et récentes publications. Ces trois stations se trouvaient sur les trois voies impériales qui reliaient Rome à la première province établie en Gaule par les Romains et dont Vienne fut la métropole. Jusqu'après Jules César, Lyon n'était qu'un bourg obscur d'une tribu gauloise confrontant aux Allobroges et aux Voconces. Cette cité ne commença à prendre de l'importance qu'à la guerre civile du Triumvirat, lorsque le Sénat enjoignit à Plancus d'avoir à quitter *Cularo* (Grenoble) pour aller fonder une ville de refuge à la colonie romaine chassée de Vienne par les Allobroges. Avant la transformation du vicus gaulois de *Lugudunum* en la cité de *Lugdunum*, Vienne fut le centre des relations de Rome avec la province établie en Gaule ou *l'Allobrogie*. Trois voies impériales y aboutissaient : la première traversait Genève et Yenne (*Etanna*) ; la seconde passait à Tarantaise, Léminc (Chambéry), *Laviscone* et *Augustum* (Aoste) ; la troisième suivait la direction de *Cularo* (Grenoble), Moirans, la Côte-Saint-André, Mareilloles, Saint-Barthélémy de Beaurepaire, Tourdan (*Turedonno*), Pact, Moissieu, Eyzin-Pinets.

Plus aucun doute n'existe sur l'identification d'*Augustum* avec la localité dauphinoise nommée *Aoste*. Il n'en est pas de même de *Laviscone*. Nombreuses sont les localités qui ont vu surgir des archéologues voulant leur attribuer l'honneur d'être les héritières de *Laviscone*. Les débats se resserrent présentement entre les villes du Pont-de-Beauvoisin et des Echelles. Une charte du Cartulaire de Grenoble dénommant, au XIe siécle, les Echelles sous le vocable de *Lavascrone*, quelques tombeaux et quelques lampes romaines mis à jour vers les Portiques, près du pont d'Entre-deux-Guiers, quelques fondations pour l'endiguement des eaux vers les merveilleuses grottes des Echelles, ont paru à quelques archéologues des preuves suffisantes pour l'identification de *Laviscone* avec les Echelles, de *Laviscone* avec *Lavascrone*. De nos jours, la science épigraphique exige des inscriptions pour la solution de sembles questions. Car

toute voie impériale avait ses bornes, ses temples et ses palais que réclamaient les administrateurs civils et militaires gallo-romains. De nombreuses inscriptions et autres antiquités, des hospices pour les voyageurs et une tradition constante indiquent clairement la direction suivie par la voie de Leminc à *Laviscone*. Un premier tronçon de voie impériale a été signalé par MM. Vallet, Ducis et Macé au-dessus du lac d'Aiguebelette. Un second tronçon et des murs appelés *Sarrazins* se voient encore à La Bridoire. M. Macé a signalé un troisième tronçon entre le Pont-de-Beauvoisin et Belmont-Tramonet. Des inscriptions païennes du premier siècle de notre ère, reproduites par M. Allmer dans son magistral ouvrage sur Vienne, ont été trouvées le long de ces tronçons à Lépin, Domessin, Pont-de-Beauvoisin, Belmont-Tramonet et Romagnieu. Les hospices d'Aiguebelette et du Pont-de-Beauvoisin sont aussi sur la direction de ces tronçons. Les comptes des châtelains du Pont-de-Beauvoisin et des trésoriers généraux de Savoie, conservés aux archives de Turin et patiemment compulsés, établissent la grande supériorité du péage du Pont-de-Beauvoisin sur celui des Echelles, dès la plus haute antiquité.

L'inscription de Lépin est ainsi conçue : « *A la Victoire Auguste, Titus Flaminius Secundus, Titus Flaminius... tous deux fils de Titus Flaminius, et Marcus... Romanus, fils de Cneus..., ont, de leurs deniers, élevé cet autel* » ; celle de Domessin est dédiée « *à Titus Crispius Antiquus et à Ambarria Remulla, fille de Caius* (*Antiquus*), *Quintus Virius Crispus l'ayant élevé à la mémoire de son frère et de sa mère* » ; celle de Romagnieu « *à Claudia Albina, fille de Tiberius Claudius Albinus, commandant de vaisseau de la flotte de Germanie* » ; celle de Belmont Tramonet « *à Jupiter très Bon, très Grand, Sextus Cornelius Pollio, en son nom et au nom de Lucius Cornelius Corbulo, son frère* ». Enfin voici l'inscription du Pont-de-Beauvoisin :

MARTI AVG.
C. BETVTIVS HERMES
IIIIII....VIR....AVG
T......P........I

« A Mars Auguste, Caius Betutius Hermes, sévir augustal, a ordonné par testament de construire cet autel. » Elle a été recueillie au milieu des substructions romaines dont M. Joseph Arragon, officier d'académie, a pu relever le plan.

Si l'on n'oublie point que, seules, les localités importantes avaient des sévirs augustaux attachés au culte des dieux lares, et qu'à Pont-de-Beauvoisin, Betutius Hermes, sévir augustal, desservant le culte des dieux lares, fit construire un second temple dédié à Mars, on conclura nécessairement à l'importance de cette ville au premier siècle de l'ère chrétienne. Rien d'analogue n'existe sur la route des Echelles. Donc les documents épigraphiques signalent sous Auguste, entre Léminc et Aoste, sur une voie romaine traversant le col d'Aiguebelette, un poste important à Pont-de-Beauvoisin.

Au tome premier, page 387, de l'histoire de Savoie, M. Victor de Saint-Genis dit : « La route de Lyon gravissait, après Chambéry, la montagne d'Aiguebelette et venait aboutir sur la frontière à Pont-de-Beauvoisin, centre important formé de deux petites villes, l'une savoyenne, l'autre dauphinoise, que sépare le Guiers. *Cette route tracée dans la direction d'une voie antique, était la seule directe et sûre entre le massif de la Grande-Chartreuse, les marais de Chantagne, le cours torrentueux du Rhône et les gorges profondes du Bugey*..... Si l'on compare les comptes des péages, *on reconnaît que le péage du Pont-de-Beauvoisin était après Suze, le plus productif du Duché*. Du 6 avril 1301 au 6 avril 1302, les fermiers constatèrent le passage de 2,404 ballots pour 1,826 mulets chargés. En 1474, on y taxa 2,914 mulets ; en 1494, le chiffre s'éleva à 7,216 ». Nous pourrions remonter encore plus haut en prenant les comptes des châtelains du Pont-de-Beauvoisin. Mais nous désirons abréger. Renouvelant les franchises et les privilèges des bourgeois du Pont-de-Beauvoisin, les ducs Amédée VII et Louis II, se réservèrent dans leurs lettres patentes des 22 mars 1415, 3 juillet 1436, 26 octobre 1441, *suivant un usage immémorial, le droit de subsides pour le passage au dit Pont des troupes, des princesses de Savoie allant se marier en France, et de l'Empereur*. Aussi, le 13 avril 1412, quatre cent cinquante-cinq enfants allèrent au château de Cognin, sur le chemin de Vimines, recevoir le comte de Savoie, revenant par le Pont-de-Beauvoisin et Aiguebelette d'accomplir un vœu à l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois, comme nous l'apprend Timoléon Chapperon dans l'histoire de Chambéry au XIVe siècle. Dans sa correspondance de 1601, publiée par M. J. Romans, Lesdiguières dit que le chemin du Pont-de-Beauvoisin à Aiguebelette est la seule voie directe de Lyon à Chambéry, et que

les troupes françaises la suivirent. Le 27 avril 1666, accompagné de deux cents gentilshommes, le président Lapérouse vint à Aiguebelette recevoir Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours arrivant de France par le Pont-de-Beauvoisin pour épouser le duc Charles Emmanuel. La tradition est donc bien établie.

Se basant sur le principe que les routes du moyen-âge n'étaient que les anciennes voies romaines, M. Guignes, archiviste de Lyon, signala les maisons hospitalières, échelonnées, dès la période mérovingienne, le long des routes les plus fréquentées, comme le moyen de retrouver la direction des voies impériales. Ces hospices étaient construits pour les voyageurs indigents. Or, le 12 juillet 1228, complétant l'œuvre de ses ancêtres et la confirmant, le sire de Chambéry céda à l'abbaye de la Novalaire tous ses droits sur l'hôpital de Saint-Michel et de Saint-Germain d'Aiguebelette, près du château des nobles de Clermont, seigneurs de Saint-Geoire-en-Valdaine. En 1336, le noble Louis de Ryvoire, seigneur de Domessin, fit rédiger la charte de restauration de l'hôpital du Pont-de-Beauvoisin, à la Maladière. C'est une preuve de la direction de la voie impériale de Léminc à Aoste.

Cette direction est tellement évidente que MM. Martin, Franklin et Vaccarone, dans leur Notice rédigée en faveur des Echelles, disent : « *En* 1655, *on continuait à passer par le col d'Aiguebelette*, *soit pour le transport à dos de mulet*, *des marchandises et des voyageurs, soit pour la poste* ». Même en 1672, alors que la route des Echelles avait été complètement ouverte à la circulation par le duc Charles Emmanuel II, « *le commerce ne put se résoudre à prendre la direction des Echelles*, *tellement il est difficile de changer les habitudes et la routine.* »

L'importance du Pont-de-Beauvoisin sous Auguste, et le passage en cette ville d'une voie impériale nous sont encore révélés par l'importante voie de raccordement établie à la période romaine entre Voiron et le Pont-de-Beauvoisin. C'est ce que viennent de prouver les récentes découvertes, publiées dans la *Petite Revue Dauphinoise* en 1887, 1888 et 1889. De Voiron partait une large voie pavée en dallage, et dont chaque dalle restaurée en 1685, coûtait trois livres. Lors de la réfection du chemin de Saint-Nicolas de Macherix, MM. Vial, maire, et Chabert, agent-voyer, remarquèrent sur une étendue de cent vingt mètres, au-dessus du dallage, un béton en ciment blanc et briques rouges pillées. Le long de ce chemin, on a mis

à jour les inscriptions, les tombeaux gallo-romains, les médailles des diverses empereurs, les vases et les ruines du temple de Saint-Sixte, de Merlas, de Saint-Geoire, de Saint-Bueil, de Saint-Jean d'Avelanne. Sur ce chemin romain, côtoyant un vieux chemin gaulois creusé dans le rocher, existaient les commanderies de Saint-Sixte, de Voiron, les hospices de Saint-Aupre, de Merlas, du Crollard à Voissant, de Saint-Geoire. A Saint-Jean d'Avelanne a été découvert le tombeau d'un décurion des Voconces. On ne peut expliquer cet embranchement que par la nécessité de mettre *Cularo* en relation avec *Labiscone* et la voie de Leminc. De Chirens, cet embranchement se sectionnait sur Apprieu, Virieu, Chélieu, Charencieu, les Abrets, Aoste et le Rhône. Les preuves de cet embranchement sont les tuiles romaines trouvées au château de Virieu, les inscriptions du temple et des tombeaux de Charancieu, la Commanderie des Abrets. A Chélieu, cet embranchement rejoignait la grande voie d'Aoste à la Tour du Pin. Un tronçon de voie impériale, une statue en marbre de Cérès, des médailles de Macrin, des vases, des moulins domestiques et des débris de magnifiques mosaïques recueillies par nous à Chélieu, au passage à niveau du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz, à Grenoble, prouvent la direction de la voie d'Aoste à Bourgoin. Thierric, fils naturel de l'Empereur Frédéric Barberousse, et religieux de la Chartreuse de la Sylve-Bénite, fonda ou restaura à Chélieu un hospice pour les voyageurs indigents. Les titres de cet hospice sont conservés à la mairie de Virieu-sur-Bourbre. Le Cartulaire de Grenoble, dès le IXe siècle, a enregistré des chartes importantes relatives à Chélieu (*Caduliacum*).

La Monographie de Merlas, publiée par la *Petite Revue Dauphinoise*, nous révèle sur le canton de Saint-Geoire un mas et un ruisseau du nom d'Oncin ; le Cartulaire de Chalais mentionne un peu plus loin le mas de La Bridoire. Ces noms de la rive gauche du Guiers se retrouvent sur la rive droite, ce qui nous autoriserait à croire qu'entre Aiguebelette et Aoste existait un vaste territoire gallo-romain dont le vocable : *La Bridoire* (*Labisco* de l'auteur anonyme de Ravenne), serait un dernier souvenir. *Labisco* existait encore au VIe siècle, d'après l'auteur anonyme de *Ravenne*. Le christianisme aurait sanctionné ce vaste territoire et y aurait créé les paroisses de Saint-Sixte, Saint-Geoire, Saint-Nicolas de Macherix, Saint-Jean d'Avelanne.

Nous ne contestons nullement l'existence aux Echelles d'une voie de raccordement entre Leminc et Valence, entre *Cularo* et *Lemincum*. Ce chemin de raccordement est prouvé par l'inscription du temple de *Maia* à Vilette, les tombeaux des Portiques aux Echelles où existait aussi une commanderie. Dans les origines féodales des Alpes occidentales, M. Léon Ménabrea cite un fait qui nous rappelle la tradition mettant aux Echelles le chemin de Chambéry à Valence par Moirans. Le comte de Savoie rendant la liberté à son prisonnier, le marquis de Montferrat et le renvoyant en Espagne, le fit conduire aux Echelles et de là à Moirans pour y prendre la ligne de Valence. Près de Voiron existe la commune de *Coublevie* (*duplex via*). Ce nom rappelle le passage sur son territoire de deux voies romaines : celles des Echelles à Moirans, celle de Voiron à Pont-de-Beauvoisin.

La confusion de la route de Chambéry aux Echelles avec celles de Léminc à Aoste par *Labiscone* rendrait inexplicable une page de l'histoire du Dauphiné et de Savoie. Depuis Aiguebelette jusqu'à Aoste existèrent deux souverainetés indépendantes qui brisaient les Etats des comtes de Savoie : c'étaient les seigneuries de Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Geoire. La seigneurie de Pont-de-Beauvoisin obligea longtemps le comte de Savoie à entretenir ses relations avec ses Etats par le Rhône, les Abrets, le lac de Paladru, Voiron et les Echelles. Encore touchait-il déjà à la seigneurie de Saint-Geoire. Aussi pour obtenir la vassalité des Clermont leur donna-t-il le fief d'Aiguebelette. Et pour obtenir le passage de Pont-de-Beauvoisin, le 8 mai 1251, le comte Amédée acheta de Berlion de Riogre, coseigneur de cette ville, des rentes à percevoir sur les habitants des deux rives du Guiers. Le 20 janvier 1263, le comte donna au même Berlion le fief des moulins de Preysins qu'il échangea bientôt contre Belmont-Tramonet. Le 2 mai 1288, Amédée acquit les parts de Nauthelme et Guionnet de Rivagre, et le 2 juin de la même année la part d'un autre Berlion, qui conserva la seigneurie directe et immédiate de Domessin. Dès le 10 septembre 1362, le Pont-de-Beauvoisin fut donné au prince d'Achaïe. D'autre part les Dauphins ne cessèrent de tendre à la possession de la route du Pont-de-Beauvoisin au col d'Aiguebelette. Une lettre du comte, datée de Pierre Châtel, 8 février 1354, nous fait connaître toutes les précautions prises contre une invasion projetée. Ayant confié à la noblesse de Savoie et aux

chefs des Compagnies venues d'Italie les soixante-seize postes qu'il possédait en Viennois, il vint avec la bannière de Chambéry combattre à la Tour du Pin le Dauphin et ses gens d'armes. Commencée à Noël, la chevauchée ne prit fin que par la bataille des Abrets, le 12 janvier 1354. Toute la noblesse dauphinoise fut faite prisonnière. La paix fut conclue à Paris, par le traité du 5 janvier 1355. Mais quel entassement de parchemins aux archives de Paris, de Turin et de Grenoble provoqua ce premier traité, expliqué par une infinité d'autres ayant tous trait aux frontières du Guiers, du Pont-de-Beauvoisin et de la Grande-Chartreuse, annexée seulement à la France par François Ier, en 1537. Louis XI, qui avait épousé à Chambéry, le 10 mars 1451, la princesse Charlotte, s'aboucha à Pont-de-Beauvoisin avec son beau-père pour la solution de cette question. Mais en 1454, les gens du Dauphin envahissent le Pont et la Bridoire, mettant tout à feu et à sang, détruisant le monastère des Carmes fondé par le prince d'Achaïe, et que restaurèrent, en 1488, Jacques de Clermont, son épouse, Jeanne de Poitiers, et le prieur de Saint-Beron, Guillaume Oyselet. La question des frontières du Guiers et du Pont-de-Beauvoisin ne fut même pas terminée par les traités de 1601, 1672, 1760.

Nous n'avons feuilleté qu'un chapitre du Guide Joanne ; il dit assez le multiple intérêt qu'y trouve le touriste à la recherche du beau et désireux de connaître le passé. A. C.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances, a adressé la lettre suivante aux séminaristes de son diocèse appelés sous les drapeaux :

Coutances, le 22 octobre.

Mes chers enfants,

Voici l'heure de l'épreuve.

Vous allez quitter pour un an le pieux asile où vous vous prépariez, dans l'étude et la prière, à votre sublime avenir.

Vous savez combien la nécessité que vous devez subir déchire depuis longtemps notre cœur et alarme notre tendresse !

Vous savez si, pendant ces jours d'absence, notre sollicitude et nos vœux vous accompagneront !

A l'heure de votre départ, nous voulons vous offrir un viatique qui puisse vous soutenir dans la route, vous fortifier dans le danger et vous ramener avec toute votre vigueur.

L'apôtre saint Paul, écrivant à ses chers Philippiens, leur disait : *Nihil solliciti sitis; sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum.*

Et pax Dei quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu.

De cætero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate (1).

Ces paroles, chers enfants, résument les conseils paternels que nous voulons vous adresser.

Nihil solliciti sitis. Ne vous inquiétez pas.

Vous allez vous exercer, dans un milieu nouveau, à pratiquer des vertus qui devront être celles de toute votre vie. Est-ce qu'en effet leur vocation n'impose pas aux séminaristes les vertus militaires, l'obéissance, le dévouement, le sacrifice ? Est-ce que le prêtre n'est pas le soldat des postes difficiles et périlleux ? Est-ce que pour Dieu, chers enfants, si telle était sa volonté, vous n'affronteriez pas les glaces du pôle, les feux de l'équateur, les fouets, les flammes, toutes les tortures ?

In omni oratione et obsecratione. N'avez-vous pas d'ailleurs, pour entretenir vos forces, la prière et tous les saints commerces du cœur qui vous tiendront près de Dieu et vous le donneront en quelque sorte pour compagnon de vie et de travail ?

Cum gratiarum actione. Oserions-nous donc vous inviter à l'action de grâces ? Certes, nous maintenons toutes nos réserves. Mais Dieu sait tirer le bien du mal. Avec vous, chers enfants, Dieu, le grand exilé, rentre dans la caserne.

Vous vous y montrerez non moins intrépides devant les railleries que vous le seriez devant la peste ou la guerre. Vous montrerez, c'est notre espoir, comment s'harmonisent la force et la foi. Vous montrerez ce que c'est qu'un cœur droit et franc, et comment un séminariste, contraint de quitter pour un temps son uniforme sacré, sait porter et honorer l'uniforme du soldat français.

On a voulu éloigner le soldat du prêtre, et le prêtre du soldat; on a voulu élever entre eux un mur de préjugés et de haines. L'armée va savoir, d'un bout de la France à l'autre, ce que sont les aspirants au sacerdoce.

Pour votre part, vous pouvez faire toucher du doigt que la piété, dans l'état militaire, est le vrai lustre de la discipline et du courage.

Mais l'épreuve ne laisse pas d'être dure.

A quelles conditions serez-vous victorieux ?

Nous vous répondrons avec l'apôtre :

Quæcumque vera. Vous serez (on l'a dit avec colère, nous le redi-

(1) Cap. IV, 6, 7 et 8.

sons avec confiance et pour consoler notre douleur), vous serez des *séminaristes*, de vrais séminaristes, à la caserne. Vous n'aurez garde de rougir jamais ni de Dieu, ni de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni de son Eglise. Dès le premier jour, soyez fermes et calmes. Sans aller témérairement au devant des attaques qu'il vous faudra subir, ne vous laissez ni déconcerter, ni ébranler. C'est le cas de mettre en pratique la devise si chrétienne et si française : *Fais que dois, advienne que pourra.*

Quœcumque pudica. Gardez religieusement, avec le trésor de votre foi, le trésor de votre pureté. *Teipsum castum custodi.*

Vous savez quels seuils vous ne pouvez jamais franchir, quelles relations vous devrez absolument vous interdire. Qu'à vous voir, à vous entendre, on se sente excité au respect de soi-même! Que votre seule présence soit une leçon de dignité ! Au milieu de toutes les infections que vous devez peut-être traverser, portez la bonne odeur de Jésus-Christ.

Quœcumque justa. La justice, c'est le devoir.

Vous serez actifs, diligents, soigneux, pleins d'entrain, d'ardeur dans votre service, des soldats modèles, en un mot, unissant la la bonne humeur à toutes les convenances.

L'Église est une école de respect : qu'autant qu'il dépendra de vous, l'armée le soit aussi. Partout où vous rencontrerez l'autorité respectez-la.

Fidèles à Dieu, remplissez pour lui plaire et pour le glorifier, toutes vos fonctions même les plus pénibles.

Quœcumque sancta. C'est ici le point essentiel. Si vous pratiquez religieusement vos moyens de sanctification, vous serez invincibles; mais vous ne le serez qu'à ce prix.

Vous ferez donc ostensiblement, matin et soir, votre prière. Chaque jour, à moins d'impossibilité, vous ferez votre visite au Très Saint Sacrement. Notre-Seigneur, si bon pour vous au séminaire, comblera votre assiduité de tous les dons de son Cœur.

Vous vous confesserez, autant que possible, comme au séminaire.

Et la communion! Notre âme se serre à la pensée que parfois elle vous sera difficile. Mais nous comptons assez sur votre piété pour être sûr que vous ne vous arrêterez que devant des obstacles insurmontables.

Il est une autre communion que vous n'interromprez pas : ce sont vos rapports avec vos directeurs du grand séminaire. Vous les tiendrez au courant de l'état de votre âme, de vos peines, de vos anxiétés, de vos dispositions, afin que, de loin, leur sagesse et leur dévouement puissent vous continuer leurs services.

Quœcumque amabilia. Vous serez aimables. Quand on porte Dieu avec soi, quand on donne à toute sa vie pour règle inviolable de ne tenir compte que de lui ; quand dans ce voisinage sacré, on trouve

à toute heure ces joies qui paient amplement le sacrifice, comment la satisfaction intime de l'âme ne s'épancherait-elle pas au dehors? Il est facile d'être aimable quand on est riche de vos trésors.

Il vous appartient donc de faire apparaître en votre personne doucement et humblement, l'humanité et la bénignité du Sauveur notre Dieu, de passer comme lui en faisant le bien par l'attrait de la bonté, de la douceur, de la bienveillance, par le rayonnement en un mot de l'amabilité, qui vous conciliera les sympathies de vos chefs et de vos égaux.

Quæcumque bonæ famæ. Votre réputation ne vous intéresse pas seuls. Par vous, on jugera les séminaires qui vous ont élevés et le sacerdoce même où l'on sait que vous aspirez. Que l'intégrité de votre réputation vous soit une préoccupation constante! Ayez horreur de tout ce qui la pourrait atteindre.

Si qua virtus. Il vous en faudra chers enfants, de la vertu. Outre les tentations que porte partout avec lui le pauvre cœur humain, vous rencontrerez peut-être les sarcasmes, les moqueries, les injures, les outrages. Soyez forts dans cette lutte ! Si vous ne pouvez pas, comme les apôtres, vous réjouir d'avoir été jugés dignes de souffrir les affronts pour le nom de Jésus, vous les supporterez du moins avec patience. Vous recevrez pour première récompense une augmentation de grâces, un accroissement de courage, une plus grande énergie de caractère. Ainsi les vertus apostoliques, au lieu d'être ébranlées par l'orage, s'enracineront plus profondément dans vos âmes.

Si qua laus disciplinæ. C'est la sainte avidité du bien. Vous la conserverez ; vous conserverez cette faim, cette soif qui fait trouver dans l'accomplissement du devoir une saveur, un contentement, un rassasiement dont vous avez goûté les charmes.

Armés de la sorte, vous serez de bons soldats du Christ Jésus et de notre France bien-aimée. La paix de Dieu, cette paix qui surpasse tout sentiment, gardera vos cœurs et vos intelligences.

Allez donc, chers enfants, allez en paix! Protégés par l'invincible bouclier de votre foi, défendus contre le danger par les ressources que vous avez à votre disposition, sûrs de Dieu dans la mesure où vous vous défierez de vous-mêmes, allez! Vous nous reviendrez plus aguerris et plus vaillants, après avoir préludé par l'apostolat de l'exemple au ministère plus large et plus sublime qui vous sera confié dans l'avenir.

Allez sous la garde maternelle de Notre-Dame des Armées, à laquelle nous vous confions et que vous ne manquerez pas d'invoquer filialement pendant ces jours d'épreuve.

Allez; et, Dieu aidant, à l'affliction et à la crainte succèderont pour nous la consolation et la sécurité. Vous nous donnerez la joie de répéter, pendant votre absence et à votre retour, la parole de l'Apôtre

bien-aimé : *Majorem horum non habeo gratiam quam ut audiam filios meos in veritate ambulare* (1).

Recevez, chers enfants, avec notre paternelle bénédiction, l'assurance de notre meilleur dévouement en Notre-Seigneur.

† ABEL,
Evêque de Coutances et Avranches.

Dans la France tout entière des messes du départ sont célébrées pour les conscrits de l'année ; de pieuses et pratiques exhortations leur sont adressées ; des *Manuels* du soldat chrétien et des objets de piété leur sont distribués. Partout le zèle sacerdotal se déploie et la prière se multiplie pour le bien moral de cette jeunesse appelée à l'exercice de nouveaux devoirs.

Parmi les très nombreuses cérémonies de ce genre dont la presse catholique de province nous apporte le récit, nous croyons particulièrement intéressant de recueillir quelques traits de celles qui ont eu lieu à l'occasion du départ des séminaristes soumis au service militaire.

Alger. — On télégraphie d'Alger, le 10 novembre :

« Ce matin a eu lieu, dans la chapelle de Notre-Dame-d'Afrique, devant les élèves du grand séminaire, la messe des séminarites incorporés dans les zouaves.

« La messe a été célébrée par S. Em. le cardinal Lavigerie, qui a exhorté les jeunes conscrits à prêcher par leurs exemples le courage, l'ordre et la discipline.

« Après cette belle cérémonie, les séminaristes-soldats se sont rendus à la caserne d'Orléans, où Mgr Dusserre, archevêque-coadjuteur, qui fut lui-même zouave il y a quarante ans, les a présentés à leurs officiers. »

Lyon. — Trente-quatre séminaristes sont appelés à la caserne. Le mercredi 5 novembre, S. Em. le cardinal Foulon est allé au grand séminaire. « Son Eminence, dit la *Revue* du diocèse, a montré la gravité du péril de la situation nouvelle faite à ses chers fils. Mais en même temps le Père vénéré a pris soin d'indiquer la conduite à tenir pour triompher sûrement. » — Le lendemain, le cardinal archevêque, assisté de ses vicaires généraux, MM. Déchelette et Jeannerot, a célébré le saint sacrifice dans le sanctuaire de Fourvière pour appeler les grâces de Dieu et la protection de Marie sur les séminaristes partants, et il leur a adressé de nouveau ses exhortations et ses encouragements.

Reims. — La messe du départ a eu lieu au grand séminaire, le

(1) *Ep. III S. Joannis.*

4 novembre. Huit séminaristes devaient partir; trois jeunes Frères des écoles chrétiennes, soumis à la même obligation, s'étaient joints à eux.

S. Em. le cardinal Langénieux a voulu célébrer lui-même la sainte messe. Il a prononcé ensuite une allocution très noble, très paternelle, très pratique, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire. « Pressé par la plus tendre sollicitude à votre égard, a dit Son Eminence, nous voulons, selon le devoir de notre charge, vous dire comment vous devez vous conduire au régiment durant l'année de service, pour *résister au mal*, pour *conserver dans toute sa vigueur la pureté de votre vocation*, pour *faire* autour de vous *tout le bien* que doivent désirer et que doivent réaliser des jeunes gens appelés à l'honneur et à l'apostolat du sacerdoce. »

Son Eminence a terminé par ces paroles : « Allez donc avec confiance ! Donnez au monde cette leçon d'obéissance à la sainte volonté de Dieu; montrez à notre génération indifférente et sensuelle que la foi fait les grands caractères. Montrez que le séminariste à la caserne est un homme d'honneur, fidèle à Dieu et au devoir. Nous comptons sur vous : *Confidimus de vobis in Domino, quoniam quæ præcipimus et facitis et facietis.* — Amen. »

Aix. — La messe du départ des séminaristes a eu lieu le 7 novembre, dans l'église de Notre-Dame de la Seds. Elle a été célébrée par Mgr l'archevêque qui a prononcé une émouvante allocution. L'assistance des fidèles était nombreuse : ils avaient été convoqués par une lettre de Sa Grandeur lue au prône de toutes les paroisses, le dimanche précédent.

Bordeaux. — A la messe du départ des séminaristes, célébrée dans la cathédrale Saint-André, étaient convoqués les autres conscrits. « A l'évangile, dit le *Nouvelliste,* Mgr Lecot est monté sur son trône et a prononcé une éloquente allocution. L'archevêque de Bordeaux a parlé de trois choses, trois choses sacrées entre toutes, trois choses qui font le soldat sans peur et sans reproche : la famille, la patrie, la religion.

Bourges. — Les séminaristes partants étaient au nombre d'une vingtaine. Mgr l'évêque de Sinope, auxiliaire de son frère Mgr Marchal, a célébré la messe du départ, le 5 novembre, et adressé aux partants les plus touchantes exhortations et les plus sages conseils.

Tours. — La cérémonie pour le départ des séminaristes-soldats a eu lieu le 1er novembre, à l'archevêché.

« Après avoir achevé le saint sacrifice, dit la *Semaine religieuse,* Monseigneur prend la mître et s'assied... Il rappelle le souvenir d'Ignace de Loyola, de François-Xavier, se réunissant à Montmartre avec plusieurs autres jeunes gens avant d'affronter les périls de l'apostolat, et promettant de rester fidèles. « Vous aussi, mes

enfants, ajoute Sa Grandeur, vous allez avoir à subir de terribles assauts. Eh bien! venez donc renouveler entre mes mains vos promesses de clercs. » — Les séminaristes s'avancent: « A genoux, dit le pontife, tous ensemble récitez le *Credo* catholique »... L'instant est solennel: d'une seule voix, les séminaristes font avec générosité au pied de l'autel leur profession de foi... Le vénérable Père verse des larmes sur ses enfants; le bon supérieur du séminaire, présent à cette scène, a peine à contenir son émotion... Le *Credo* récité, les séminaristes, le cœur profondément remué, répètent, leur main dans la main du pontife, le *Dominus pars...*; le Seigneur est leur héritage; ils n'en veulent point d'autre. — Et quoiqu'on cherche à le leur enlever, c'est le Seigneur lui-même qui se chargera de leur rendre cet héritage: *Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi* »... Le Père bénit une dernière fois ses enfants et les congédie en leur souhaitant la patience et la force au milieu du combat. »

Arras. — Le 4 novembre, les séminaristes appelés au service militaire étaient réunis dans la chapelle du palais épiscopal. Dans l'après-midi, Mgr Dennel, présent au grand séminaire, confirma, dans une nouvelle allocution, les paternels et énergiques conseils qu'il leur avait adressés le matin.

Au séminaire, pendant neuf jours, on avait prié spécialement pour les partants.

Belley. — Mgr l'évêque s'était rendu, le 4 novembre, au grand séminaire de Brou. Il célébra, pour les séminaristes soldats, la sainte messe et leur adressa une allocution, commentaire éloquent de cette parole : *Noli vinci a malo sed vince in bono malum.*

Carcassonne. — Le jeudi 6 novembre, à 7 heures et demie, a eu lieu dans la chapelle de l'évêché la messe du départ en faveur des jeunes conscrits, qui comptaient parmi eux huit séminaristes.

Dans son allocution, Mgr Billard, avec l'énergique éloquence qui lui est habituelle, a tracé à grands traits le portrait du soldat modèle, fidèle à son devoir, rompu à la discipline, homme d'honneur et de foi, tout prêt à verser son sang, s'il le faut, pour son pays.

Il a terminé sa patriotique allocution en citant quelques paroles du général de Sonis, modèle des braves et modèle des chrétiens.

Evreux. — Six séminaristes partants. Mgr Hautin a dit la messe pour eux, le 4 novembre. Dans la belle allocution qu'il a prononcée, il a développé le texte : *Eritis mihi testes*, et il leur a particulièrement recommandé l'obéissance et la bonté.

Langres. — Le 5 novembre, la messe du départ, célébrée par Mgr Larue, a eu lieu dans la chapelle du grand séminaire. L'évêque a chaleureusement recommandé aux huit séminaristes appelés sous les drapeaux la fidélité à la prière et le bon exemple.

Montauban. — Avant la messe qu'il a célébrée pour eux, le 4 novembre, Mgr Fiard a adressé aux séminaristes-soldats ses conseils et ses encouragements les plus chaleureux, qu'il a résumés en ces trois mots : « Soyez courageux, soyez irréprochables, soyez apôtres. »

Nancy. — Douze séminaristes astreints au service militaire. La messe du départ a été dite dans la chapelle du grand séminaire, le 4 novembre. « Au sortir de la chapelle, dit la *Semaine religieuse* de la Lorraine, et devant la communauté réunie à la salle des exercices, Monseigneur a adressé aux partants, dans une allocution paternelle, les graves conseils et pratiques que réclame leur nouvelle situation. Moyens à employer pour sortir victorieux de l'épreuve du service militaire, secours qui leur seront ménagés, dangers spéciaux contre lesquels ils auront à se prémunir, tel a été le thème développé par Sa Grandeur. »

Une sèche analyse, dit en terminant la *Semaine religieuse*, ne peut rendre la bonté paternelle et la chaleur communicative avec lesquelles Monseigneur l'a développé.

Des prières spéciales seront récitées chaque jour au séminaires *pro fratribus absentibus.*

Saint-Flour. — Une quinzaine de séminaristes doivent partir. Le 29 octobre, Mgr Baduel est allé au grand séminaire célébrer la messe pour eux. « Avant de commencer le saint sacrifice, dit la *Semaine catholique* de Saint-Flour, Sa Grandeur, dans un langage très touchant a exprimé à ses « chers enfants » la peine que lui causait cette séparation. « Elle ne sera que momentanée, cette séparation », a continué le vénérable évêque, qui a donné à ses séminaristes les avis les plus pratiques basés sur l'espérance que tous seront fidèles à leur vocation. Cette vocation se maintiendra précisément par la pratique des vertus militaires, dont ils ont déjà contracté l'habitude, l'application, la régularité, l'obéissance. »

Soissons. — Samedi, dit l'*Argus*, a été célébrée, en l'église cathédrale, la messe de départ des jeunes conscrits. Mgr Duval, ayant à ses côtés M. l'abbé Guyenne, curé-archiprêtre, et M. le chanoine Piot, y assistait.

Parmi les cinquante conscrits qui avaient pris place dans le chœur avec leurs familles se trouvaient quatorze séminaristes, qui, aux termes de la nouvelle loi militaire, vont passer une année sous les drapeaux. Plusieurs d'entre eux portaient encore la soutane.

Après la messe, dite par M. l'abbé Carlier, premier vicaire, Monseigneur, dans une paternelle allocution, a engagé les jeunes soldats à conserver leur foi religieuse, à servir la patrie de tout cœur, leur commandant en outre de se montrer bienveillants envers les séminaristes qui partaient pour accomplir consciencieusement leur service militaire.

Mgr Duval a distribué ensuite des médailles aux conscrits et à leurs parents, en disant à chacun quelques paroles bienveillantes.

Tulle. — Sept séminaristes sont appelés sous les drapeaux. La cérémonie des adieux a eu lieu dans la chapelle du grand séminaire, le soir du dimanche 2 novembre. Elle était présidée par Mgr Denéchau, qui a commenté éloquemment la parole de saint Paul : *Certa ut bonus miles Christi.*

NÉCROLOGIE

On annonce la mort du vice-amiral Olry.

Le vice-amiral Olry, récemment nommé inspecteur général de la marine, était âgé de cinquante-huit ans.

Capitaine de frégate en 1870, il fut aide-de-camp de l'amiral Bouet-Vuillaumez dans l'escadre du Nord, puis il fut dirigé sur le Havre, en qualité de colonel auxiliaire. Appelé, quelque temps après, au commandement d'une brigade active, il prit part au combat d'Etrepagny, où il se distingua.

On se rappelle la part qu'il prit, en 1878, en qualité de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, à la répression de l'insurrection canaque, et plus récemment, en qualité de commandant de la division navale du Levant, au bombardement de la colonne d'expédition du cosaque Annenkoff.

—

Le compositeur *César* Franck vient de succomber aux suites d'une pleurésie.

M. César Franck était encore dans toute la force de son talent. Il avait commencé très tard à produire : jeune, il avait dû travailler pour vivre ; les leçons qu'il donnait tout le jour dans des couvents et des pensionnats de jeunes filles lui prenaient son temps, et jusque vers 1870, il n'avait guère composé que le petit oratorio de *Ruth.*

Après cette époque, il avait composé les partitions des *Béatitudes*, de *Rédemption*, de *Psyché,* et un grand nombre de morceaux d'orgue d'une grande valeur.

Professeur au Conservatoire, il a eu pour élèves MM. d'Indy, Albert Cahen, Arthur Coquart, Jacques de Bréville, Camille Benoît, etc., etc.

On dit qu'il laisse plusieurs œuvres importantes, encore inédites.

—

Le général de brigade en retraite Servel est mort à Paris, hier. Né à Rennes en 1821, il était sorti de l'Ecole polytechnique en 1843, comme sous-lieutenant du génie. Nommé général de brigade le 23 septembre 1880, il avait été mis à la retraite le 5 décembre 1883. Le général Servel était commandeur de la Légion d'honneur.

—

Une dépêche de Vienne annonce la mort du comte *Maurice* d'Esterhazy, l'ancien ministre, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Appartenant au vieux parti conservateur hongrois, il prit une large part aux événements qui précédèrent la guerre de 1866, en refusant toutes les concessions qui auraient pu amener une entente entre Vienne et Berlin. M. d'Esterhazy avait fait partie également du ministère centraliste de Schmerling en 1861, qui avait dissous la Diète de Hongrie et rétabli le système dictatorial. Il s'était opposé là aussi à une solution pacifique et conforme à la Constitution de 1848.

Après le compromis de 1867, il comprit que son rôle politique était fini.

M. d'Esterhazy vécut tantôt à Vienne, tantôt dans une de ses nombreuses terres de Hongrie, tantôt enfin à Dresde, où il vient de s'éteindre complètement oublié et presque inconnu de la jeune génération politique.

—

Le R. P. Tissot, supérieur des missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, a reçu de M. Sicé, avocat à Vizagapatam, une lettre pleine de renseignements édifiants sur l'apostolat et la mort de Mgr Tissot. Ce regretté prélat est décédé, il y a deux mois, aux Indes, où il dirigeait un diocèse égal en étendue au tiers de la France. A l'arrivée des premiers missionnaires de Saint-François de Sales, cette contrée ne possédait que trois ou quatre pauvres chapelles. Eglises et écoles, tout était à créer. Mgr Tissot s'appliqua avec ardeur et succès aux œuvres nécessaires.

Pour ne parler, dit M. Sicé, que des travaux les plus saillants exécutés sur son initiative ou pendant son administration, je citerai l'église Sainte-Anne à Vizagapatam, si simple et si belle en même temps, les églises de Nagpore, Kamptee, Jubbulpore, Berhempore, Cocanada, Cuttack, Vizianagrum, Gopalpur et Yanaon, le grand collège de Nagpore, le collège de Saint-Louis de Vizagapatam, les pensionnats de demoiselles que dirigent les Sœurs de Saint-Joseph, à

Nagpore, Kamptee, Jubbulpore, Yanaon, Cocanada, Vizagapatam et Cuttack, l'orphelinat fondé récemment à Amravooti, dans le Bérac, qu'il a placé sous la direction des Filles de la Croix; le séminaire qu'il a établi, au commencement de cette année même, à Gopalpur. Tous ces monuments, dont la plupart feraient honneur à un architecte de profession, redisent bien haut tout ce qu'il a fallu de talent, de dévouement et de ressources pour pouvoir, en un laps de temps qui n'a guère dépassé les vingt-cinq premières années de son séjour parmi nous, arriver à fournir à des chrétientés diverses, séparées par des distances considérables, tant de moyens de sanctification, d'instruction et d'édification. Il avait saisi de prime-abord les besoins les plus urgents des centres de population tant soit peu importants qu'il trouvait disséminés dans les différentes parties de son immense vicariat, et il n'a rien négligé pour y donner ample et prompte satisfaction.

Au prix de quelles fatigues, à travers quelles épreuves ce programme fut accompli, on le devine. Les édifices du culte et de la charité institués, Mgr Tissot entreprenait d'autres travaux d'utilité publique. Le pays lui est redevable de nombreux bienfaits, tels que le dessèchement d'un marais qui infestait la ville de Vizagapatam. Mais ces occupations ne détournaient pas l'évêque une seule minute de sa mission apostolique. Il a préparé une admirable moisson d'âmes, avec le concours d'auxiliaires dévoués. Rien ne lui coûtait pour étendre la famille catholique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Une convention vient d'être signée au Vatican, par le cardinal secrétaire d'Etat et le chargé d'affaires de l'Equateur, M. de Larrea, à l'effet de régler la question du traitement des évêques de cette République.

Jusqu'ici, c'étaient les fidèles eux-mêmes qui étaient tenus d'y pourvoir. Dorénavant, un fonds spécial est alloué à cet effet sur les revenus de l'Etat.

C'est ce qui a fait dire, par erreur, au *Journal des Débats*, que le gouvernement de l'Equateur venait de donner un million pour le Denier de Saint-Pierre. La vérité est qu'une somme à peu près égale a été allouée pour le traitement des évêques et le service du culte, et c'est ce qui vient de former l'objet de la convention signée au Vatican.

—

On annonce pour la fin de ce mois l'arrivée à Rome de LL. EEm. Vincent Vannuttelli, pro-nonce apostolique à Lisbonne, et Albin Dunajewski, évêque de Cracovie, qui furent créés cardinaux au dernier consistoire et qui n'ont pas encore reçu le chapeau. Leur prochaine arrivée présage, comme le confirment d'ailleurs des informations positives, que le Saint-Père tiendra consistoire aux approches de Noël, pour imposer le chapeau cardinalice à ces deux princes de l'Eglise et en même temps pour combler les vides que la mort a faits dans le Sacré-Collège par suite de la perte des EEmes Pecci, Hergenroether et Pallotti. Parmi les nouveaux cardinaux qui seraient créés au prochain consistoire, on cite de bonne source Mgr Rotelli, nonce à Paris; Mgr Walsh, archevêque de Dublin, et Mgr Sepiacci, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers.

—

L'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, S. E. le marquis de Pidal, de retour de son congé, a formellement déclaré au cardinal secrétaire d'Etat que si le cabinet de Madrid avait cru devoir exprimer ses regrets au représentant de l'Italie de ce que quelques laïques intervenus au récent Congrès catholique de Saragosse eussent proféré des paroles outrageantes au roi Humbert, il ne s'ensuivait nullement de la part du gouvernement espagnol une désapprobation du Congrès de Saragosse ou une limitation au droit des catholiques d'Espagne de se réunir et de délibérer au sujet des intérêts de l'Eglise et du Saint-Siège.

—

Le *Moniteur de Rome* proteste vivement contre la décision que vient de prendre le gouvernement de Berlin à l'endroit de l'Université catholique de Fribourg, en Suisse, à savoir qu'elle ne pourra être considérée comme une Université où les études de droit sont valables dans le sens du paragraphe 2 de la loi allemande.

—

Un bref pontifical adressé au président de la Société de la Jeunesse catholique d'Italie approuve et encourage vivement le projet d'organisation d'un grand pèlerinage à Rome, auquel prendront part les comités de la jeunesse catholique de divers

pays, à l'occasion du troisième centenaire, en juin 1891, de la mort de saint Louis de Gonzague.

—

Aussitôt que l'on a eu annoncé qu'on venait de créer parmi les anti-cléricaux de Rome un cercle républicain-socialiste qui, par une horrible profanation, avait reçu le nom de Cercle Jésus-Christ, il y en a eu qui ont assuré que la questure avait interdit l'ouverture de ce Cercle. Bien que toute iniquité doive être permise sous le gouvernement de Crispi, qui a juré la destruction du catholicisme, la nouvelle de l'interdiction a cependant trouvé créance, parce qu'il pouvait paraître probable que des *raisons électorales*, à défaut du respect pour la foi de la très grande majorité des Italiens, conseillassent au vieux franc-maçon d'observer quelque réserve.

Malheureusement, Crispi n'a pas même eu cette pudeur; dimanche, 2 novembre, le Cercle infâme a fait sa première apparition officielle à l'occasion de la commémoration de la bataille de Mentana. A cette cérémonie, il a déployé librement son drapeau, qui porte l'effigie du divin Sauveur, sacrilègement arborée pour être un outrage à la foi et pour être l'objet de blasphèmes et de malédictions. Cette manifestation était organisée par les Associations radicales et comprenait environ trois cents personnes, la fine fleur de tout ce qu'il y a d'ennemis de Dieu à Rome. Dans le nombre se trouvait un groupe de femmes anti-cléricales qui faisaient bruyamment montre de leur incroyance et devaient se réunir autour de la bannière de Satan.

Jésus et Satan mis ensemble dans une fête maçonnique et garibaldienne — cela dit assez dans quel abîme d'impiété sont tombés les envahisseurs de Rome. Les puissances des ténèbres se déchaînent pleines de rage, et de jour en jour croît leur fureur.

France.

Tours. — Les fêtes de Tours, que nous avons annoncées, ont commencé mardi. A dix heures, a eu lieu l'inauguration de la nouvelle basilique de Saint-Martin. Nous lisons dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

Dès neuf heures, une foule immense se pressait aux abords et dans toutes les parties du magnifique édifice élevé à la gloire du grand évêque de Tours, du thaumaturge des Gaules.

Cette cérémonie a pris le caractère d'une véritable manifestation

catholique, où tous, pasteurs et fidèles, se sont unis dans un sentiment de piété et d'action de grâces.

Dans le chœur, au-dessus du grand autel, resplendit le superbe ciborium offert par M. le comte Moissant, mort, hélas! sans avoir pu assister à l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il avait voué sa fortune et sa vie.

Tout autour ont pris place : Mgr l'archevêque de Bordeaux, Mgr l'archevêque coadjuteur de Rennes, Mgr Juteau, évêque de Poitiers, entièrement rétabli et qui semble tout heureux de se retrouver au milieu de ses anciens paroissiens; dom Albéric, Père Abbé de Fontgombault; Mgr Chevalier, clerc national auprès du Saint-Siège; puis M. l'abbé Archambault, curé de la cathédrale; M. l'abbé Sorin, curé de Saint-Julien; MM. les grands vicaires et chanoines diocésains.

Dans le vaste espace qui s'étend au pied du chœur, se tiennent un grand nombre de prêtres du diocèse. MM. les membres de la fabrique de Saint-Julien, plusieurs notabilités catholiques de la ville et MM. les entrepreneurs et architectes de la basilique.

A dix heures précises, les orgues, parfaitement installées dans la tribune provisoire, font retentir leurs accords sous les doigts de M. Laluxière, qui, depuis bien des années, remplit la fonction d'organiste à Saint-Julien.

C'est l'arrivée de Monseigneur qu'on salue. Sa Grandeur porte un long manteau violet de toute beauté. Elle monte alors le grand escalier, entourée de ses grands vicaires. Nos Seigneurs les évêques présents vont au-devant d'Elle jusqu'au bas du chœur.

M. le curé de Saint-Julien prend alors la parole et, s'adressant à Monseigneur, lui souhaite la bienvenue au nom de tous les catholiques de la Touraine.

Monseigneur l'en remercie dans une charmante et touchante allocution; on sent que le vénéré prélat éprouve une joie immense à la vue de celle qui éclate sur les visages de tous ceux qui l'entourent, en constatant l'intime communauté d'idées et de sentiments qui unit, à cette heure, le père et les enfants.

Tous, en effet, lui adressent du fond de leur cœur leur reconnaissance pour l'œuvre grandiose qu'il a menée avec tant de tact, de persévérance et d'habileté, à travers des dangers et des difficultés sans nombre, et dont il peut contempler aujourd'hui le radieux couronnement.

La messe commence.....

Après l'évangile, M. l'abbé Williez, vicaire général, est monté en chaire et a prononcé un discours dont le fond comme la forme sont remarquables.

M. l'abbé Williez y a donné un rapide, mais complet aperçu des péripéties par lesquelles les différentes basiliques ont passé, et cela

en termes si clairs, si nettement exprimés, que l'assistance, suspendue aux lèvres de l'orateur, n'a pas perdue une seule parole.

A l'issue de la messe, Monseigneur a donné solennellement sa bénédiction, pendant que toutes les têtes se courbaient pour la recevoir.

C'est Monseigneur l'archevêque de Bordeaux qui a officié pendant le salut du Très Saint-Sacrement qui a terminé la solennité.

Puis les fidèles ont entonné le *Te Deum*, dernier cri d'allégresse que tous ont adressé au ciel en témoignage de leur reconnaissance.

La foule s'est ensuite écoulée, emportant de cette magnifique cérémonie le plus consolant et le plus vivifiant souvenir.

Après la messe pontificale, célébrée dans la nouvelle basilique, Mgr l'archevêque a réuni dans un dîner une soixantaine de convives.

Au dessert, notre vénérable archevêque a pris la parole, et, dans un toast, nous dirions plus volontiers dans une causerie pleine d'esprit et de tact, il a remercié avec effusion tous ceux qui ont contribué par leur talent et leur dévouement à élever le monument qui fait aujourdhui l'admiration de tous.

Les paroles de Mgr l'archevêque ont été soulignées à chaque instant par les applaudissements des convives. En effet, personne n'a été oublié dans les éloges que le digne prélat a fait de tous les collaborateurs qui l'ont aidé dans cette entreprise difficile, à laquelle son nom restera attaché.

Après le toast de Mgr Meignan, Mgr de Bordeaux a porté la santé de notre bon archevêque et l'a félicité de son courage et de sa persévérance.

Le dîner terminé, les salons de l'Archevêché ont été ouverts, et la plus grande partie de MM. les prêtres du diocèse sont venus présenter leurs vœux et leurs hommages à Sa Grandeur qui les a reçus avec sa bonté habituelle.

Nous lisons encore dans le même journal :

Le clergé du diocèse a offert aujourd'hui à Mgr Meignan une œuvre d'art merveilleuse, due au talent magistral d'Avisseau, comme témoignage du respect et de l'affection de ses prêtres, à l'occasion des noces d'or et des noces d'argent du vénéré prélat. Il s'agit d'une aiguière pontificale et de son bassin en terre cuite, modelés et émaillés dans le goût et selon les procédés de Bernard Palissy, ressuscité par les Avisseau. Il nous a été donné de voir ce nouveau chef-d'œuvre de céramique, création entièrement originale et toute personnelle à l'archevêque de Tours, où tout a été voulu et calculé en vue de célébrer les mérites et les travaux de Mgr Meignan.

Vannes. — L'*Agence Havas* a transmis à la presse la dépêche suivante :

Un décret présidentiel annule trois délibérations prises par le

conseil général du Morbihan à la session d'août dernier, allouant 5,000 francs sur le budget rectificatif de 1890 et une même somme sur le budget primitif de 1891 à l'évêque du diocèse, et 2,000 francs à titre de subvention aux écoles primaires libres.

Il est dommage que ces allocations n'aient pas été attribuées par le conseil municipal de Paris à des œuvres anti-religieuses et à des écoles sans Dieu. M. Carnot aurait eu un décret de moins à signer.

On annonce que le conseil général du Morbihan a autorisé son président à se pourvoir devant le conseil d'Etat contre le décret qui annule les délibérations par lesquelles des crédits de 10,000 francs et de 2,000 francs étaient alloués à Mgr l'évêque de Vannes et aux écoles libres du département.

Les conseillers généraux du Morbihan donnent là un bon exemple. Il ne faut pas se lasser de revendiquer, par tous les moyens possibles, le droit et la justice, le succès immédiat fût-il plus que douteux.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 7 *novembre.* — On adopte, sans discussion — mais le scrutin a été long — le projet de loi, déjà adopté en première délibération, ayant pour objet de modifier divers articles du Code de commerce sur les lettres de change.

Mardi 11 *novembre.* — Discussion de l'interpellation de M. Blavier. M. Blavier a appris au Sénat que, dans le département de Maine-et-Loire, on distille les mûres récoltées sur les buissons des chemins, pour en faire de l'eau-de-vie. Il paraît aussi que la régie considère cette opération comme illicite, et qu'elle l'interdit comme constituant une application non prévue du privilège des bouilleurs de cru.

M. Rouvier a donné raison à la régie et le Sénat a donné raison au ministre et adoptant l'ordre du jour pur et simple.

Chambre des Députés.

Jeudi 6 *novembre.* — Discussion du budget des affaires étrangères.

Tous les ans, un zélé jacobin réclame la suppression de l'ambassade près du Vatican. Cette fois c'est le célèbre pharmacien chansonnier Leconte qui attache le grelot.

Il déclare être libre-penseur et ne pas croire au péché originel. Et il ajoute :

— Pourquoi envoyer un ambassadeur auprès du Pape? Est-ce

pour connaître les *ragots* et les potins qui se font dans le Vatican?

On murmure sur nombre de bancs, même à gauche. Et M. FLOQUET rappelle l'orateur à la dignité de la tribune. Ceux-là même, qui sont de votre avis, ne sont pas enchantés de voir défendre leurs opinions sur un ton aussi badin...

M. RIBOT réclame le vote des crédits. M. RABIER déclare les refuser.

Les crédits sont votés par 317 voix contre 205.

Sur le chapitre affecté aux allocations pour les établissements scolaires français en Orient, s'engage un débat intéressant.

M. DELAFOSSE estime que le crédit de 520,000 francs proposé par la commission ne correspond pas aux services rendus à la France par ces établissements.

Gambetta a proclamé à maintes reprises la nécessité de protéger notre clientèle catholique en Orient ; en effet, les populations auxquelles les missionnaires enseignent le français deviennent amies de la France.

La France est devenue une puissance africaine ; elle a obtenu à Madagascar et au Soudan des avantages considérables. Il faut aujourd'hui développer ces contrées, qui sont devenues toutes françaises ; nos missions constituent l'auxiliaire le plus précieux de notre colonisation ; ces missions doivent être protégées.

Il y a quelques mois, la France était en guerre avec le Dahomey. Qui a obtenu un traité de paix? un missionnaire.

A Madagascar, les Sociétés bibliques se sont insinuées peu à peu ; elles ont converti la Reine et la plus grande partie de la population à la religion, c'est-à-dire à la politique anglaise. Si on l'eût permis à nos missionnaires, ils auraient soutenu le combat. Les missions catholiques sont les meilleurs auxiliaires de notre colonisation ; il faut avoir le courage de le reconnaître.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU, qui revient d'un voyage en Extrême-Orient, a déclaré qu'il avait été charmé, enthousiasmé, de voir que, dans leurs écoles, les congréganistes des deux sexes montrent le plus grand dévouement pour la France.

— Ils ne s'occupent, a-t-il dit, ni de politique ni de religion. J'ai accepté leur hospitalité, ce qui prouve que je les honore. Je me plais à leur rendre hommage. Ah! par exemple, il y a un ordre, celui des jésuites, qui ne peut changer sa nature! Moi, je ne suis pas plus pour chasser les jésuites que les princes ou que les sémites ; et je suis d'avis qu'il faut vivre avec *tout cela!*

Comme on riait, sur nombre de bancs. M. de Douville s'est fâché tout rouge. Il s'est écrié :

— On rit? Ah! je plains les rieurs! Ils feraient bien d'aller s'asseoir autre part qu'ici ! M. Floquet ferait bien, pour son compte de mettre le holà à cette hilarité inconvenante. A-t-on jamais vu ?

Enfin, les rires calmés, l'orateur a continué sa conversation :

— Les chrétiens d'Orient sont de braves gens! Ils font dans leurs écoles l'éloge de la Révolution française! Je ne puis oublier la façon dont j'ai été reçu en Orient, notamment par les filles de Sion, qui sont de braves sœurs d'origine alsacienne. Elles m'ont reçu en faisant chanter par les enfants : « La France a horreur du servage! »

M. Ribot a répondu. Certes, les crédits sont insignifiants. Il réclamera un supplément de crédit pour le budget de 1892, car ces écoles rendent en effet les plus grands services.

M. Muller a déposé un amendement tendant à augmenter de 1.500 francs le crédit affecté à l'école de Corfou.

Mais cet amendement a été repoussé par 316 voix contre 188. La Chambre a voté les chapitres du budget des affaires étrangères, sans modifications.

On a abordé ensuite le budget du ministère de la guerre.

Vendredi 7 novembre. — Discussion du budget de la guerre.

Samedi 8 novembre. — Fin de la discussion du budget de la guerre et discussion du budget de la justice.

Lundi 12 novembre. — Discussion du budget des Cultes.

M. le Président dit qu'il est saisi de deux propositions : l'une, de M. Maurice Faure, demandant de ne pas passer à la discussion des articles de ce budget ; l'autre de M. Ferroul demandant la suppression de ce budget.

A la majorité de 338 voix contre 154, sur 492 votants, la Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. de Belleval développe une proposition de loi tendant à supprimer le budget des cultes à partir du 1er juillet 1891 et à en affecter le produit à une caisse des invalides du travail.

L'amendement de M. de Belleval est mis aux voix et à la majorité de 369 voix contre 76 sur 445 votants, n'est pas adopté.

M. Maurice Faure, sur le chapitre premier (personnel des bureaux des cultes 225,000 fr.), propose une réduction de 25,000 francs. Ce ne serait que le retour au chiffre du dernier budget.

M. Fallières dit que si le service des cultes est maintenu, il faut rétribuer le personnel affecté à ce service.

L'amendement de M. Maurice Faure est mis aux voix et, à la majorité de 319 voix contre 181 sur 500 votants, n'est pas adopté.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

M. Calvinhac, sur le chapitre 5 (traitement des archevêques et évêques, 930,000 francs), demande que ce chapitre soit ramené à 620,000 fr. par le retour au nombre d'archevêques et évêques déterminé par le Concordat.

M. Fallières explique que les archevêques et évêques créés postérieurement au Concordat l'ont été très régulièrement; si l'on voulait revenir à l'application pure et simple du Concordat, il faudrait sup-

primer aussi un grand nombre de paroisses. On ne le pourrait sans jeter le plus grand désordre dans les départements.

L'amendement de M. Calvinhac est mis aux voix et, à la majorité de 319 voix contre 187 sur 506 votants, n'est pas adopté.

M. Jumel croit que le gouvernement pourrait du moins étudier les économies possibles sur ce chapitre. Il serait surprenant que le budget des cultes fût seul irréductible. Il propose une réduction de 10,000 fr. sur les évêques et de 20,000 fr. sur les desservants.

On vote par division sur l'amendement de M. Jumel qui tend à une réduction soit sur les évêchés, soit sur les traitements des curés.

En ce qui touche les évêchés, l'amendement est repoussé par 303 voix contre 202.

Le chapitre 5 est adopté.

Sur le chapitre 9 (allocation aux desservants), M. Etcheverry questionne le ministre sur la suspension de traitement des desservants, qu'il estime contraire à la loi et que rien ne justifie.

L'orateur termine en demandant au ministre s'il a l'intention de rétablir les traitements suspendus par son prédécesseur.

M. Thévenet répond que les mesures prises par lui contre les desservants s'appuient sur les lois.

Vous avez renoncé au serment : avez-vous tenu les engagements contenus dans l'acte concordataire de 1810 ? Non ! (Vifs applaudissements à gauche). N'avez-vous pas pris part à toutes les élections? N'a-t-on pas vu partout publier le journal la *Croix* dans lequel vous attaquez la république, et vous avez mené une campagne acharnée. (Nouveaux applaudissements sur les bancs de la majorité et à l'extrême gauche.)

M. Fallières répond qu'aucun gouvernement monarchique ou républicain n'a jamais permis qu'on violât le Concordat. Il faut qu'on s'habitue à considérer que le pouvoir est le seul devant qui l'on doive se soumettre. (Applaudissements répétés.)

On parle de persécution : La république ne fait que répondre aux attaques incessantes de l'Eglise. Il y a eu seulement 181 suspensions de traitements. Nous ne sommes pas un gouvernement de persécution, nous sommes un gouvernement ferme, résolu à se faire respecter. (Nouveaux applaudissements sur tous les bancs de la majorité).

Mgr Freppel. Messieurs, je ne veux pas intervenir dans le débat qui vient de s'élever entre M. le ministre et M. Etcheverry, par la raison toute simple que cette question, M. Fallières et moi nous l'avions déjà traitée contradictoirement dans la séance du 14 novembre 1882 ; or, je ne trouve pas que les arguments qu'il a répétés à cette tribune infirment le moins du monde la thèse que j'avais soutenue contre lui et qui est la thèse même de M. Etcheverry.

Mais je tiens à protester hautement contre les accusations de M. Thévenet et de M. Fallières. (Interruptions à gauche.)

Jamais, aux dernières élections législatives, le clergé n'a pris parti entre la République et la Monarchie. (Vives protestations et exclamations à gauche et au centre.)

Non, jamais! Vos clameurs ne peuvent rien contre la réalité des faits. Je mets M. Thévenet et M. Fallières au défi de nous apporter un mandement, une lettre pastorale, un document épiscopal quelconque, où l'on se soit prononcé pour la monarchie contre la République; il n'en existe pas. (Bruit à gauche.)

M. Leydet, ironiquement. Les évêques sont tous républicains!

Mgr Freppel. Voici ce qui s'est produit. Quand deux candidats se trouvaient en présence, l'un ennemi de l'Eglise et de la religion, l'autre défenseur de la religion et de l'Eglise, le clergé votait pour celui-ci de préférence à celui-là. Qui donc pourrait lui en faire un reproche? (Interruptions.)

C'était son droit et son devoir. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Édouard Delpeuch. C'est pour cela, n'est-ce pas, qu'à Paris le clergé a voté et fait voter pour M. Mermeix contre M. Cochin?

M. Horteur. Et Boulanger?

Mgr Freppel. La vérité est que vous vous faites de la République une conception absolument différente de la nôtre. Or, vous n'êtes pas la personnification nécessaire de la République, tant s'en faut! Il est permis de se faire une autre idée de ce régime. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Emile Moreau. Vous voudriez la République du Paraguay!

Mgr Freppel. La République que vous avez inaugurée dans ce pays est une République étroite, intolérante, persécutrice et athée (bruit à gauche), tandis que la République que vous auriez pu établir et peut-être même faire triompher eût été une République large, tolérante, juste envers tous, respectueuse des droits de la religion et du clergé. (Très bien! très bien! à droite.)

Un membre à gauche. Et où vous auriez le pouvoir.

M. Saint-Romme. Votre présence à la tribune est une preuve de sa tolérance, cependant!

Mgr Freppel. Je suis donc en droit de repousser les accusations de M. Thévenet et celles de M. Fallières, comme absolument erronées, et je leur porte une deuxième fois le défi d'apporter à cette tribune un mandement ou une lettre pastorale où le clergé, aux dernières élections législatives, ait attaqué la forme républicaine. Il s'est constamment maintenu sur le seul terrain de la défense des droits de l'Eglise et de la religion. (Bruit à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)

Ce qui ne me paraît pas douteux, c'est que le clergé préférerait une République pensant et agissant autrement que la vôtre: c'est aussi mon sentiment. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.)

M. le Rapporteur dit qu'au 16 mai le clergé avait déjà soutenu le parti de l'ordre moral. Depuis 1870 il n'a jamais désarmé; or, en descendant sur la place publique, il transgresse ses droits.

Les prêtres ont toujours voulu gouverner la France et l'Eglise s'est proclamée elle-même ennemie de la société moderne.

C'est l'Eglise qui est dans l'Etat et non l'Etat dans l'Eglise. (Applaudissements.)

Après le discours de M. Leygues, les autres chapitres du budget des cultes ont été adoptés. On a alors passé au budget de l'Imprimerie nationale.

Mardi 11 *novembre*. — Discussion du budget de l'Intérieur.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs d'outre-mer dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans attendre les derniers jours de l'année. En rendant service à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception du journal.*

Prix d'abonnement pour toute l'Union postale : 18 francs.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les laïcisations. — Monument à Garibaldi. — Le comte de Paris au Canada. — Etranger.

13 novembre 1890.

Depuis quelque temps, le *Journal Officiel* fait connaître, avec plus de fréquence que jamais, des laïcisations d'écoles primaires. On sait que celles de ces exécutions administratives qui jouissent de l'honneur de cette insertion, sont celles qui visent la transformation en écoles sans Dieu et sans morale religieuse, d'établissements fondés avec un caractère confessionnel, par des particuliers. C'est une iniquité devant laquelle la Convention avait reculé; en confisquant les fondations, elle avait, en effet, pris l'engagement de subvenir à leur fonctionnement. Aujourd'hui, non seulement on confisque, mais on fait de la fondation un usage contraire à la volonté du testateur. C'est, comme le fait remarquer la *Liberté*, une infraction au pacte social lui-même, car précisément l'avantage le plus transcendental que l'homme retire de l'état de société, est l'exécution posthume de ses volontés.

Les dons et legs faits en France en 1887, dernière année dont nous connaissions la statistique, ont été au nombre de 3,750 pour 36,392,000 fr., dont 1,709 pour 4,330,000 fr., aux évêchés, cures et fabriques, grands séminaires, communautés religieuses et consistoires; — 1,509 pour 18,195,000 francs aux hôpitaux, hospices, Enfants trouvés, asile d'aliénés ; — 110 pour 402,000 f. aux caisses d'épargne et société de secours mutuels ; — 39 pour 1,315,000 fr. aux lycées, colléges, petits séminaires, écoles spéciales et corps savants ; — 383 pour 12,150,000 francs aux communes et départements. De 23 millions en 1872 et 31 en 1873, ces dons étaient revenus à 23 en 1884 ; ils tendent à s'élever de nouveau. Dans le chiffre de 36,392,000 fr. pour 1887 (7,934,000 en immeubles, 26,614,000 en espèces et 2,444,000 en valeurs) ne sont pas comprises les largesses faites directement pendant la vie des donateurs. On voit qu'il y a là un mouvement important que l'on entraverait si l'on continuait à violer les intentions des testateurs.

—

Depuis la reprise des séances de la Chambre, les radicaux mènent grand bruit au Palais-Bourbon, afin d'obtenir de la part de leurs collègues républicains des souscriptions au monument Garibaldi. On en voit tous les jours des échantillons dans les feuilles du parti ; mais jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas produit les résultats attendus. Le projet de monument est plus que froidement accueilli, et l'on cite bon nombre de membres de la gauche qui ont refusé de souscrire.

Quelques-uns se souviennent de la lettre de M. de Freycinet à Garibaldi, qui, disait alors le représentant du gouvernement de la Défense nationale, ne faisait que « se plaindre et parler sans agir », et des conclusions de la commission d'enquête de 1871, fort sévère pour le commandant des troupes de Dijon. D'autres, sans examiner les résultats plus que problématiques du monument garibaldien, ne pensent pas qu'il y ait une bien grande urgence ni même une opportunité marquée à aller ainsi, de but en blanc, faire des avances à l'Italie. Aussi ne faut-il pas chercher ailleurs que dans ces récriminations et le manque d'enthousiasme l'attitude prise depuis quelques jours par les feuilles irrédentistes de la péninsule qui affectent de regretter l'initiative de nos radicaux.

—

Les journaux du Canada nous apportent les échos de la chaleureuse réception qui a été faite à Montréal au comte de Paris et au duc d'Orléans.

C'était la France que les Canadiens français acclamaient dans les descendants de ses anciens rois.

Parmi les délégations qui sont venues saluer les princes, on a remarqué celle des anciens zouaves pontificaux, le régiment qui fut commandé par Charette, « sans peur et sans reproche, » et qui fit si vaillamment son devoir en 1870, sous le nom de *Volontaires de l'Ouest* :

Les zouaves pontificaux, a dit le comte de Paris, appartiennent à des nationalités différentes, mais ils ont conservé pieusement ce dévouement à la patrie qui est, après la foi religieuse, le plus noble sentiment que Dieu ait placé dans le cœur de l'homme.

C'est ce sentiment qui, à l'heure du péril national, réunissait tous vos camarades de France dans un effort héroïque digne des plus glorieuses époques de notre histoire. C'est lui qui inspire la fidélité et le loyalisme dont vous êtes justement fiers.

Vous êtes, chacun dans votre pays, des champions dévoués de la religion, de l'ordre social, de la vraie liberté qui protège les faibles contre l'oppression du nombre. C'est à ce titre que je vous salue et que je vous remercie du témoignage de sympathie que vous m'apportez ; ce témoignage sera un des plus précieux souvenirs de ma visite au Nouveau-Monde.

Le général de Charette avait prié le duc d'Orléans de communiquer à ses anciens soldats une lettre intéressant le régiment ; après cette lecture, le jeune prince a ajouté ces mots :

Le nom des zouaves de Charette est cher à tous les Français, car ils n'ont pas seulement combattu pour le Saint-Père, ils ont combattu pour la France. Je leur envie ce glorieux souvenir, moi qu désire si ardemment servir mon pays et devenir un de ses soldats.

Voici d'autre part le texte du discours prononcé par M. le comte de Paris au banquet officiel qui a été donné en son honneur :

Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je me trouve appelé à vous remercier en français de l'accueil cordial que vous voulez bien me faire. Vous qui, grâce à votre énergie et à celle de vos ancêtres, avez su vous reconstituer une patrie française, non seulement par la langue, mais par les mœurs, par la religion, vous ne savez pas combien le son de cette langue maternelle est doux aux oreilles de l'exilé, lorsqu'il la retrouve sur toutes les lèvres comme dans la patrie.

Mais cette sensation, si vive qu'elle soit, est peu de chose à côté du puissant intérêt qu'il y a, pour les Français soucieux de l'avenir de leur pays, à suivre de près la grande expérience qui se poursuit sur les rives du Saint-Laurent depuis les jours douloureux de la séparation.

Pour l'honneur de notre race, il est consolant de constater ce qu'a pu faire un petit noyau de Français isolés, abandonnés sur cet immense continent, et de voir la forte nation qui en est issue.

Ceux-là même que l'exil ne sépare pas de la patrie feraient bien de venir se retremper parmi vous, s'il se sentaient envahis par les appréhensions que certains symptômes font naître chez les esprits prévoyants.

En observant de près les rapides développements du peuple canadien français, en admirant sa force de multiplication et d'expansion, on a le droit de dire : non, notre race n'est pas atteinte d'un incurable affaiblissement. Si la population cesse de croître en France, ce n'est donc que la conséquence accidentelle et, on peut espérer, passagère des lois et des mœurs.

En quoi les lois et les mœurs du Canada diffèrent-elles de celles de la France ?

Vous le savez comme moi. Les impérieuses nécessités de la défense nationale ne retiennent pas sous les drapeaux la partie la plus jeune de la nation. Votre législation testamentaire laisse au père de famille une juste liberté. Vos enfants reçoivent une éducation religieuse qui, avant de leur parler de leurs droits, leur enseigne leurs devoirs envers Dieu, envers l'État, envers la famille.

Vous vous dites, et vous vous dites hautement un peuple chrétien et catholique ; soutenus et encouragés par un clergé patriote, vous avez, à force de sagesse et de ténacité, conquis l'heureuse situation dont vous jouissez aujourd'hui sous l'égide d'une reine qui restera l'une des grandes figures de notre époque, et à laquelle vous avez raison de prodiguer les témoignages de votre fidélité.

Puis, s'adressant en anglais aux notables, dont les applaudissements soulignaient chacune de ses phrases :

Et vous, messieurs, a-t-il ajouté en terminant, vous les dignes descendants des Bretons, permettez-moi, après avoir adressé la parole à vos compatriotes dans notre langue maternelle, de répondre maintenant dans votre langue elle-même à votre cordial accueil. Je veux, en effet, vous associer tous au toast que je vous propose de porter : je bois, messieurs, à la prospérité du Canada.

—

Le discours de M. Salisbury au banquet du lord-maire a été rempli des assurances les plus pacifiques. Le premier ministre

voit partout des indices de paix. Il a insisté tout d'abord sur la visite projetée du Csarewith aux Indes, comme hôte de la Reine. Ce voyage sera, en effet, la preuve des relations très cordiales entre l'Angleterre et la Russie, car on ne s'attendait jusqu'ici à les voir se rencontrer en Asie que les armes à la main.

Lord Salisbury a aussi exprimé l'espoir que la Hollande s'inclinerait devant les vœux de la majorité à la Conférence de Bruxelles.

Le premier ministre a confirmé la nouvelle de l'arrangement provisoire avec le Portugal.

Dans la suite de son discours il a parlé longuement de la politique économique des Etats-Unis et a posé le point d'interrogation de savoir si l'Angleterre continuera de suivre sa voie libre échangiste. On sait qu'il y a en Angleterre même un commencement sérieux de réaction contre le système de Manchester. Les Anglais sont trop pratiques pour s'y obstiner s'ils s'aperçoivent qu'ils n'en tirent pas profit.

Lord Salisbury s'est aussi prononcé contre la limitation des heures de travail.

—

Bien qu'on se soit accordé jusqu'ici à n'attacher pas grande importance à l'entrevue que viennent d'avoir M. de Caprivi et M. Crispi et à n'y voir qu'une réclame électorale au profit de ce dernier, certains bruits tendent aujourd'hui à lui donner une signification politique.

On assure dans les cercles bien informés que M. de Caprivi aurait exprimé à M. Crispi des craintes touchant les difficultés que rencontre le gouvernement royal à combattre l'irrédentisme et les obstacles qui pourraient l'empêcher à rester loyalement et fortement dans la triple alliance. M. Crispi aurait répondu que le peuple italien, dans son immense majorité, voulait la paix dont il voit la garantie dans la triple alliance, mais, que si l'Italie continuait à porter le lourd fardeau que lui ont imposé jusqu'à ce moment ses alliances, sa force réelle serait ébranlée et l'Italie cesserait d'être l'alliée sûre, sur laquelle on a pu compter absolument dans le passé.

On ajoute que les deux hommes d'Etat ont cherché des moyens qui permettraient à l'Italie de soulager son budget.

Il n'est que temps. Les journaux italiens nous apportent précisément quelques chiffres qui feront toucher du doigt la situation précaire de l'Italie au point de vue financier. En 1877, le

déficit était de 23 millions, en 1881 de 51 millions, en 1887-89 de 73 millions et l'exercice de 1888-89 sera suivant les évaluations de M. Magliani, clôturé par un déficit de 234 millions. Les budgets de la guerre et de la marine à eux seuls s'élèvent à 600 millions ! L'Italie est en train de jouer la fable de la grenouille, et l'on peut prévoir la fin qui l'attend.

—

Les élections municipales qui ont eu lieu en Angleterre et dans le pays de Galles ont tourné à l'avantage de l'opposition. Les libéraux ont gagné des sièges à Manchester, à Bury, à Liverpool, à Nottingham, à Berkenhead, à Plymouth, à Norwich, à Bristol, à Oxford, à Hull, tandis que les conservateurs gagnent quelque terrain à Leeds, Chester, Cerby, Stockport, Bradford, Leamington et Halifax. Le bilan général du scrutin donne un gain de quatre-vingt-dix sièges aux libéraux, de cinquante à leurs adversaires, ce qui donne une différence de quarante sièges au profit du parti qui suit M. Gladstone. Les succès des libéraux confirment le résultat de toutes les élections partielles législatives des trois dernières années et attestent que les préjugés contre l'émancipation législative de l'Irlande et contre son champion, M. Gladstone, se dissipent définitivement sur toute l'étendue du territoire.

—

Le roi de Hollande n'est pas encore mort, mais la succession de Hollande est déjà ouverte. Toutefois les choses ne marchent pas également vite dans les deux parties qui la composent, en Hollande proprement dite et en Luxembourg.

En Hollande, où l'héritage de Guillaume III passe sur la tête de sa fille, âgée de dix ans, il n'y a lieu, pour le moment, qu'à l'institution d'une régence.

En Luxembourg, la position de la question est un peu différente. Le roi de Hollande n'ayant pour toute descendance qu'une fille, celle-ci est inapte à régner sur le grand-duché, où la loi salique est en vigueur. Alors, il va de soi que, du moment où une régence devait être instituée ici, le régent ne pouvait être que le successeur définitif de Guillaume III. C'est ce que les Chambres luxembourgeoises ont parfaitement compris, et le duc de Nassau, héritier du roi de Hollande dans le grand-duché, vient d'être investi de ses nouvelles fonctions. Il y est entré avec modestie et bon ton, comme quelqu'un qui ne voudrait pas

éveiller les susceptibilités du malade de la Haye. D'ailleurs le duc de Nassau, qui vient d'entrer en scène, n'est plus un jeune homme : il a juste le même âge que le roi de Hollande dont il prend la place à Luxembourg, ce qui signifie qu'il a dépassé soixante-douze ans.

—

On ne saurait demander aux hardis explorateurs de l'Afrique centrale les vertus d'un François-Xavier dans les Indes ou la mansuétude d'un Vincent de Paul. Mais encore y a-t-il des degrés dans la rigueur des moyens à employer pour ouvrir le continent noir à la civilisation. M. Stanley et ses lieutenants paraissent avoir sur ce point des notions bien faites pour étonner. Si on en croit M. Stanley, le major Barttelot n'aurait été qu'une espèce de brute féroce qui semait l'épouvante et la mort sur son passage. Un autre lieutenant, M. Jameson, toujours d'après les révélations faites par M. Stanley aux journaux américains, serait encore plus barbare que Barttelot. Entre autres fantaisies macabres, il aurait livré une jeune fille aux indigènes et l'aurait fait tuer et manger par eux pour dessiner sur nature une scène de cannibalisme. On n'avait pas encore poussé aussi loin le scrupule dans le réalisme ni la férocité dans l'art. C'est à un Anglais que l'on doit ce raffinement; comment pourrions-nous en douter, puisque c'est un autre Anglais qui le raconte?

En vérité, les révélations de M. Stanley et de ses compagnons les uns sur les autres font un étrange contraste avec les effusions religieuses dont l'auteur de : *A travers les ténèbres de l'Afrique* a rempli tant de pages. Les procédés de M. Stanley lui-même sont connus depuis longtemps; on voit qu'il a fait école. Nous reconnaissons que les élèves ont dépassé le maître: mais il en est responsable, puisque c'est lui qui les a choisis pour l'aider dans son œuvre de civilisation ! Nous serions heureux de savoir ce qu'en pensent les pauvres nègres auxquels on l'apporte. Si les lions savaient peindre ? dit le fabuliste. Si les nègres savaient écrire? dirons-nous à notre tour. Mais à quoi bon? Ne sont-ils pas suffisamment vengés par les récits de M. Stanley sur ses camarades, et de ceux-ci sur M. Stanley ?

Ces récits excitent quelque émotion en Angleterre; cela se comprend de reste. Ils portent une grave atteinte au vernis biblique dont la pieuse Angleterre aime à couvrir ses entre-

prises les plus intéressées; ils rendent difficile la campagne de dénigrement qui se poursuit dans la presse britannique contre les procédés de nos compatriotes. Ah ! si l'un d'entre eux s'était rendu coupable d'un seul de ces actes qui semblent avoir constitué la vie quotidienne de la troupe de M. Stanley, quels cris, quels élans de colère, quels effarements indignés se produiraient chez nos vertueux voisins! On se rappelle les dénonciations dont nous avons été l'objet à propos de la traite qui se serait faite sous notre pavillon dans la région de Zanzibar; le blocus a été établi pour constater les faits et les réprimer; qu'a-t-on trouvé? Rien! Pas un seul cas n'a pu être relevé à notre charge. Que l'on compare nos nationaux aux Anglais, comme le dit le *Journal des Débats*, nous avons moins de prétentions évangéliques; mais de quel côté est le véritable esprit d'humanité?

PETITE CHRONIQUE

Un double assassinat vient d'être commis à Ascq (Nord) sur la personne du Curé et de sa servante. Voici quelques détails sur ce crime :

C'est dans la nuit de lundi à mardi que le double assassinat a été commis. Mardi matin, une demoiselle Dubois, qui avait coutume de porter du lait au presbytère, sonnait à la porte. Personne ne vint ouvrir.

Mlle Dubois s'aperçut alors que la porte n'était pas fermée à clef et entra dans le corridor. Elle vit M. le curé et sa servante gisant dans une mare de sang. Frappée de terreur, elle cria au secours; un voisin accourut et alla prévenir M. le vicaire de ce qui se passait.

Ce dernier habite une maison particulière, à une centaine de mètres de là. Il arriva à son tour et constata que la servante était morte, mais que M. le curé vivait encore. Tous les deux avaient été frappés avec un instrument contondant. M. le curé portait une blessure à la tempe gauche, et la servante trois coups à la tempe droite.

Des débris de bouteille se trouvaient à côté du prêtre.

M. le docteur Delbar, d'Ascq, donna les premiers soins au blessé et fit prévenir M. le docteur Follet, de Lille, son médecin habituel.

M. l'abbé Dillies, curé d'Ascq, est âgé de 85.

Il occupe son poste depuis 48 ans. Sa charité est légendaire, non seulement à Ascq, mais aux environs. Il est riche et il donne abondamment. Chaque dimanche, il fait le tour de son église après la messe distribuant quelquefois près de 80 francs.

Aussi l'émotion produite dans le pays par ce forfait est-elle indescriptible.

La servante Rosine Marescaux était âgée de 63 ans. Elle était depuis longtemps au service de M. le Curé.

Le mobile du crime est le vol. Il est même certain que l'assassinat n'aurait pas été commis si le voleur n'avait pas été surpris.

Le bureau qui se trouvait dans la chambre à coucher de M. le curé a été fracturé. Il contenait une boîte remplie de bijoux que l'on a également forcée. Une chaîne en or, une bague en or enrichie de diamants et quelques autres objets de valeur ont été laissés par terre. Ce qui prouve que le criminel n'a pas eu le temps de poursuivre son dessein jusqu'au bout.

La chambre de Rosine Marescaux était également dévalisée. Tous les meubles avaient été fouillés. Il est impossible de déterminer exactement s'il y a eu vol et quelle est la somme qui aurait été enlevée.

La justice n'a recueilli jusqu'à présent aucune présomption pouvant la mettre sur la trace des coupables. Du reste, il n'y a aucun indice de nature à éveiller des soupçons. M. le curé ne peut donner aucun éclaircissement. Il dit que Rosine marchait devant lui portant une lumière, qu'il a vu celle-ci s'éteindre et qu'il est tombé. Il croit donc que sa blessure est accidentelle. Son état est grave. On espère toutefois qu'il survivra.

— Le Conseil supérieur du schisme des vieux-catholiques genevois a fait faire, le 28 septembre, des élections dans sept paroisses.

Le total des électeurs dans ces sept paroisses était de 1.247. L'élection s'est faite sans aucun contrôle des catholiques, et cependant le résultat officiel ne donne qu'un total de 219 votants, malgré la commune de Carouge, qui est la citadelle des fauteurs du schisme, et qui a fourni à elle seule 84 votants.

Dans aucune paroisse le quart, primitivement exigé par la loi, n'a été atteint. Sur l'ensemble des sept paroisses, comprenant quatorze communes, le chiffre des votants est resté de 94 au-dessous du quart.

Le budget du culte dépasse pour les sept paroisses susdites la somme de 26.000 francs. Et comme il y a 219 votants, cela fait 115 francs pour chaque votant.

Voilà donc des individus qui ne vont jamais à l'église et ne font acte de présence qu'aux urnes, et qui cependant coûtent annuellement 115 francs par tête aux contribuables pour leur prétendu culte catholique, alors que le véritable culte catholique ne reçoit pas un centime.

— Oh! la belle fête organisée, dimanche, salle Guichard, à Boulogne, par le journal l'*Autonomie,* le comité révolutionnaire du 16e arrondissement, la Solidarité, groupe socialiste du 15e arrondissement, et l'Union des libres-penseurs socialistes et lyriques de la localité!

On baptisait « socialistement » trente-deux enfants des deux sexes,

âgés de trois à dix ans, et coiffés, pour la circonstance, de bonnets phrygiens écarlates.

Les parrains, Baudin, Camélinat, Chauvière, Cipriani, Vaillant et même Thivrier s'était excusés, Mme Léonie Rouzade et M. Odin ont seuls fulminé contre les catholiques et les bourgeois.

Les bébés ont témoigné leur satisfaction par des vagissements variés.

La cérémonie a consisté en une embrassade générale et en distribution de gâteaux et de bonbons au rabais.

Le baptême religieux n'a qu'à se bien tenir !

— M. Soulange-Bodin, vicaire à l'église de Plaisance, cousin de M. Floquet, président de la Chambre des députés, et neveu de de M. Mariani, notre ancien ambassadeur à Rome, rentrait hier soi à son domicile, impasse Raynaud, rue de Vanves, lorsque quatre ou cinq jeunes gens se mirent à l'injurier grossièrement, pour la seule raison qu'il est prêtre.

L'abbé ne prêta pas d'abord attention aux propos de ces mauvais sujets ; mais l'un d'eux s'étant approché de lui et lui ayant arraché son parapluie des mains, M. Soulange-Bodin, qui est un homme jeune et vigoureux, perdit patience et envoya rouler d'un coup de poing son agresseur a u milieu de la rue.

Les compagnons de cet individu se ruèrent alors sur le prêtre et s'apprêtaient à le frapper par derrière, lorsque des passants, ayant reconnu M. Soulange-Bodin, qui est très aimé à cause de sa charité dans le quartier qu'il habite, se jetèrent à leur tour sur les vauriens et les forcèrent à prendre la fuite. Dans la lutte, le parapluie de M. Soulange-Bodin fut brisé ; son chapeau, qui avait été projeté au milieu de la rue, lui fut rapporté à son domicile par une brave femme du quartier.

— Les élections pour le renouvellement triennal du Sénat (série C) sont fixées au 4 janvier.

Le *Journal officiel* a publié hier, avec le décret de convocation, la liste des départements soumis à ce renouvellement. Ce sont les départements de l'Orne (3), du Pas-de-Calais (4), du Puy-de-Dôme (4), des Basses-Pyrénées (3), des Hautes-Pyrénées (2), des Pyrénées-Orientales (2), du Haut-Rhin (1), du Rhône (4), de la Haute-Saône (2), de Saône-et-Loire (3), de la Sarthe (2), de la Savoie (2), de la Haute-Savoie (2), de la Seine (5), de la Seine-Inférieure (4), de Seine-et-Marne (2), de Seine-et-Oise (4), des Deux-Sèvres (2), de la Somme (3), du Tarn (2), de Tarn-et-Garonne (2), du Var (2), de Vaucluse (2), de la Vendée (3), de la Vienne (3), de la Haute-Vienne (5), des Vosges (3), de l'Yonne (2).

On sait que les conseils municipaux sont convoqués pour le 30 novembre, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de élection de sén ateurs.

Les numéros qui suivent le nom de chaque département indiquent le nombre des sénateurs à élire dans chacun de ces départements.

Trois autres décrets fixent également, comme nous l'avons dit, au 4 janvier 1891 l'élection d'un sénateur dans les départements d'Oran (Algérie), du Nord et de la Côte-d'Or.

— Voici quelques renseignements relatifs au téléphone Paris-Londres, qui va être prochainement mis en service.

Le câble partira de la côte française aux environs de Calais pour aboutir à Douvres. De là, le fil téléphonique sera aérien jusqu'à Londres.

A Paris, l'appareil téléphonique sera installé provisoirement à la Bourse; on l'établira définitivement à l'hôtel des téléphones de la rue Gutenberg, une fois le bâtiment terminé.

Le téléphone Paris-Londres fonctionnera jour et nuit.

Quant au prix des communications, il n'est pas encore définitivement fixé. Il est certain, toutefois, qu'il ne sera pas moindre de vingt francs par cinq minutes.

CHOSES ET AUTRES

Le R. P. Didon vient de recevoir de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat au nom de S. S. le Pape Léon XIII, la lettre suivante à propos de la publication de *Jésus-Christ*:

Révérend Père,

Le Saint-Père a reçu avec votre lettre pleine de déférence du 15 de ce mois, l'exemplaire que vous lui avez offert de l'ouvrage publié par vous et intitulé : *Jésus-Christ*. Cet hommage filial a été accueilli par Sa Sainteté avec une satisfaction particulière, car il s'agit d'un travail qui, traitant un sujet de tant d'intérêt à notre époque, a déjà attiré sur lui l'attention et l'éloge des savants et qui produira certainement des fruits abondants à l'avantage des fidèles.

C'est pourquoi l'Auguste Pontife vous remercie de l'hommage. Il vous rend un juste éloge pour vous être appliqué avec le soin le plus louable à mettre dans la lumière qui lui est due la personne Très Sainte de notre divin Rédempteur; et comme gage de bienveillance paternelle, Il vous envoie du fond du cœur la Bénédiction Apostolique.

En vous notifiant tout cela, je vous offre les plus vifs remerciements pour l'exemplaire que vous avez bien voulu m'envoyer à moi-même; et avec les sentiments d'une particulière estime, je me déclare, de Votre Révérence, le très affectionné dans le Seigneur.

M. Card. Rampolla.

Rome, le 25 octobre 1890.

*
* *

D'après une dépêche de Besançon, le général de Négrier, commandant le 7e corps, vient d'adresser un ordre du jour dans lequel se trouvent les passages suivants :

Toute brimade, toute mauvaise plaisanterie sera considérée comme une faute grave et punie de prison.

Les chefs de chambrée seront rendus responsables au même titre que les coupables.

Les propos grossiers seront absolument proscrits ; les chefs de chambrée y veilleront.

Les hommes doivent avoir entre eux les égards que comporte la noblesse de leur état de soldat.

On note ces prescriptions comme des mesures protectrices prises à l'égard des séminaristes. S'il en est ainsi, il faut en conclure que la préoccupation des séminaristes à la caserne a inspiré au général de Négrier le langage le plus juste, le plus digne de lui et le plus conforme au respect de la profession militaire.

*
* *

Le général Boulanger ne peut se résoudre au silence. Il vient de publier, dans la *Voix du Peuple*, une lettre adressée aux électeurs de Clignancourt, convoqués à choisir un successeur au célèbre Joffrin.

A ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages, je dois cette déclaration formelle : c'est que je n'ai jamais voulu et ne veux encore autre chose pour mon pays que la république, qui est la seule forme de l'Etat démocratique, et que, si j'en veux une autre que la république parlementaire, c'en est une dans laquelle ce ne sera pas un homme, mais le peuple qui sera souverain.

Pour expliquer ma conduite autant que pour édifier la démocratie, je dois confesser mes erreurs.

Etranger à la politique, dans laquelle m'avait jeté la persécution, j'ai cru à la possibilité d'une réconciliation des Français sur le terrain de la souveraineté populaire, et j'ai cru qu'on pouvait modifier les institutions par les moyens légaux, électoraux et parlementaires.

C'est là une illusion que l'expérience m'a fait perdre et qui m'avait entraîné à accepter le concours de partis dont j'avais oublié les injures, parce qu'ils semblaient poursuivre comme nous la revision et se rallier à la république, à la condition qu'elle en finirait avec toutes les persécutions.

Il me faut reconnaître que j'avais eu tort de compter sur la sagesse et la bonne foi de ces partis. Cette erreur nous a valu des échecs qui ont été une épreuve dans laquelle on a pu juger de la fidélité et de

la sincérité des hommes. Ils ont pu retarder le triomphe de la cause populaire : ils ne l'ont pas compromis.

J'expie dans la proscription le tort d'avoir écouté des conseillers qui me reprochent aujourd'hui les intrigues auxquelles ils se sont livrés, la politique qu'ils m'ont recommandée en exploitant mon nom près des électeurs pour en obtenir les suffrages.

Ils renient maintenant cette politique, je la renie bien plus qu'eux encore.

Ils séparent leur cause de la mienne pour revenir au parlementarisme.

Je sépare ma cause de la leur pour revenir et appartenir tout entier au peuple devant lequel je comparaîtrai quand il pourra me donner des juges, ou qui me trouvera quand il aura besoin d'un soldat pour défendre la France ou achever la Révolution française.

Ls général Boulanger termine en recommandant l'abstention.

Une grande Œuvre terminée.

Une excellente occasion d'y participer.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le *dernier* volume du *Dictionnaire des Dictionnaires* a paru et que, depuis trois semaines, on l'expédie à tous les souscripteurs, en suivant l'ordre d'inscription. Cette publication œuvre colossale et menée à bonne fin par Mgr Guérin, comptera parmi les plus importantes de notre siècle.

Pour nous, catholiques, elle comblera une lacune. Nous ne serons plus les tributaires des Encyclopédies antireligieuses qu'il nous répugnait de consulter, et qu'il est dangereux de laisser sous les yeux de la jeunesse.

Avec le *Dictionnaire des Dictionnaires*, nous aurons à notre disposition le recueil le plus complet, le plus orthodoxe, appelé à rendre à la société les plus grands services.

Nous engageons vivement nos lecteurs qui ne l'ont pas fait encore à souscrire *immédiatement.*

L'auteur, par une combinaison ingénieuse, a trouvé le moyen de faciliter extraordinairement l'acquisition de cet ouvrage indispensable que les *soucsripteurs privilégiés* posséderont, en définitive, *pour rien.*

Le nombre de ceux qui peuvent profiter de ces avantages est augmenté, et le paiement du montant de la souscription est facilité, pour les budgets modestes, par *quatre versements échelonnés.* On trouvera plus loin, aux annonces, de nouveaux détails, avec le *bulletin de souscription.*

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ETAT ACTUEL DU PROTESTANTISME

I. Comme religion, le Protestantisme a à peu près cessé d'exister. Il est sans dogmes, sans principes surnaturels de morale ; il ne parle plus que de l'esprit de Dieu, de la grâce du Christ, sans formule précise de foi, sans symbole, sans dogme défini. Il n'est donc plus une religion. Cependant il n'est pas sans influence sur les gouvernements et la société ; dans certaines contrées il se remue beaucoup et dans quelques provinces de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord il a encore les masses derrière lui. En fait d'œuvres, il cherche à faire concurrence à l'Eglise catholique et il n'est pas sans avoir à enregistrer des succès. Nous avons à parler ici principalement de ses missions, de ses sociétés bibliques et de ses autres œuvres de bienfaisance et d'éducation.

Jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle le Protestantisme n'avait pas de missions à l'extérieur ; mais, en 1714, le premier collège des missions fut fondé à Copenhague. On y forma des missionnaires pour les populations danoises et en même temps on envoya des ouvriers évangéliques au Groënland. L'impulsion était donnée. Vers la fin de ce même siècle, plusieurs sociétés évangéliques, ayant pour objet les missions protestantes, se fondèrent, et après elles un plus grand nombre encore s'établirent dans la première moitié de notre siècle. Ainsi la grande société des missions de Londres naquit en 1795 ; la société presbytérienne en Ecosse, en 1796 ; la société néerlandaise, en 1792. Dans les premières années du XIX[e] siècle nous voyons successivement apparaître les sociétés de Boston (1810), de Bâle (1816), de Berlin (1823), la société des missions de l'Eglise réformée française (1823), et celle des missions de Chine (1816), de Barmen (1828), de Dresde (1836), de Halle (1849), qui dépensent annuellement 15 à 16 millions de francs. A peine l'Alsace et la Lorraine étaient-elles devenues des provinces allemandes, que déjà les sociétés des missions de Bâle et de Berlin vinrent s'y établir. Récemment une nouvelle société s'est fondée ayant pour objet principal les missions à l'intérieur ; c'est l'*union évangélique*, qui se vante de compter déjà près de 80,000 mem-

bres et qui ramasse chaque année 50 à 60.000 francs. Elle étend sa ramification sur toute l'Allemagne et donne la main aux sociétés de Londres et de Bâle. Elle compte des comités dans les principales villes et paie largement des orateurs populaires qui portent la parole aux réunions qu'elle organise. Elle est animée d'une haine farouche contre l'Eglise catholique, ses institutions, notamment contre la papauté, les jésuites et en général contre tous les ordres religieux. Elle fait sentir son action dans toute l'Allemagne et la Suisse et souffle l'intolérance au cœur de la population protestante.

A côté des sociétés de missions, se sont fondées les sociétés bibliques, destinées à propager la parole de Dieu dans toutes les langues et dans tous les pays et qui agissent de concert avec les sociétés des missions proprement dites. La société biblique et étrangère de Londres, établie en 1804, est le centre auquel se rattachent les ramifications étendues dans toutes les contrées protestantes. On travaille au but qu'on se propose avec un grand zèle et d'immenses moyens pécuniaires. Malheureusement ces traductions des saintes Ecritures sont souvent défectueuses ; depuis 1831 on a supprimé les livres deutéro-canoniques ; on n'y ajoute aucune explication ; la plupart des peuples païens ne sont pas préparés à une nourriture aussi forte, ignorant encore l'a. b. c. du Christianisme.

De là de graves et fréquents abus qui arrêtent entièrement les succès des missions, qu'entravent d'ailleurs les divergences d'opinions et de doctrines parmi les missionnaires des sectes différentes. Les protestants travaillent avec un certain succès dans les îles de la mer Pacifique, à Taïti, où ils ont établi, en 1817, une imprimerie. Ils se répandent également dans les îles de la Société et de Sandwich. L'Afrique, peuplée de 100 millions d'infidèles, ne comptait encore, il y a deux ou trois ans, qu'un petit nombre de missionnaires protestants soutenus principalement par le gouvernement anglais. Mais depuis l'établissement des Allemands à Zanzibar, à Cameroun, sur les côtes orientales et occidentales du continent noir, les missions protestantes en Afrique ont trouvé de nouvelles forces. Des missionnaires allemands s'y sont transportés et y ont travaillé les populations indigènes, en répandant des bibles à foison et en y établissant des hôpitaux et d'autres œuvres de bienfaisance et de propagande. L'Australie ne compte à son tour qu'un très petit nombre de missionnaires protestants ou évangéliques. Ces der-

niers y cherchent avant tout à paralyser les missionnaires catholiques. En Chine leur nombre est plus grand, et sous l'habile et infatigable direction de Gutzlaff ils ont pu pénétrer jusqu'au Japon. L'Inde possède à Calcutta un évêque anglican avec deux suffragants à Bombay et à Madras; elle doit beaucoup sous le rapport des missions aux lords-évêques Héber et Wilson qui ont travaillé beaucoup pour ces contrées. Enfin en 1839 les protestants ont fondé une mission à Alger, où d'ailleurs ils ne parviennent guère à gagner du monde à leur religion. Les missionnaires protestants sont très soutenus par leurs coreligionnaires de l'Europe, principalement par ceux de l'Angleterre. Ainsi la Société des missions en Angleterre paie à chaque missionnaire un salaire annuel de 6,000 fr., 1,000 fr. pour sa femme et 500 fr. pour chaque enfant mineur. En 1840 les missions protestantes avaient 2,517 travailleurs actifs, 898 stations, et faisaient une dépense d'environ 14,000,000 fr. Aujourd'hui il y a environ 5,000 missionnaires protestants évangélisant environ 1,500 localités diverses répandues sur la surface du globe.

Mais la propagande protestante ne s'arrête pas là. Elle se sert encore des œuvres de bienfaisance, d'éducation pour s'attirer les âmes. Dans ces derniers temps elle a déployé une grande activité sur ce terrain.

Dans la plupart des grandes villes les protestants ont fondé des asiles pour les vieillards, des cercles pour les jeunes gens, les ouvriers, des refuges pour les servantes momentanément sans place ou pour des filles repenties. Ils possèdent dans plusieurs villes des hôpitaux ou des hospices desservies par des diaconesses qui vont également à domicile soigner les malades. Par là le protestantisme s'affirme aux yeux des populations, maintient quelques cœurs chancelants qui autrement s'adresseraient à l'Eglise et gagnent parfois des prosélytes.

Les établissements d'instruction publique leur servent au même but. Dans presque tous les grands centres ils ont un collège dirigé par un maître protestant, ayant quelquefois sous lui, pour mieux cacher leur jeu, un ou plusieurs professeurs catholiques ou même juifs. Ils ont également des établissements d'instruction à eux, ils cherchent au moins à se glisser comme maîtres dans les collèges de l'Etat, les lycées, les universités, les collèges. La presse est un puissant levier entre leurs mains pour miner le catholicisme et faire du prosélytisme. Revues

journaux, livres, images, théâtres, tout leur sert pour atteindre leur but.

Voilà en peu de mots la propagande protestante. Si les catholiques dépensaient seulement la moitié des sommes qu'emploient les protestants pour servir leur cause, s'ils déployaient seulement le quart de l'activité dont font preuve les protestants dans la question des missions, des établissements d'instruction publique, de la presse, vraiment notre religion se trouverait dans de meilleures conditions.

II. Si le protestantisme se montre vivant et actif au point de vue des missions, des œuvres de bienfaisance, d'éducation, il est par contre mort au point de vue doctrinal. Il faudrait lire à ce propos le savant ouvrage de Doellinger : la *Réforme*, et le *Symbolisme* de Moehler, pour se faire une idée du désarroi complet qui règne dans le camp protestant dès qu'il s'agit de la doctrine elle-même. Que croient les protestants, qu'admettent-ils ? Quels sont les différents articles de leur religion ? Déjà du temps de Bossuet, les protestants, pour éviter quelque peu les pressantes objurgations des catholiques, distinguaient entre les articles fondamentaux et non fondamentaux. Aujourd'hui, ils ont retenu encore cette subtile distinction qui, d'ailleurs, ne les sauve en rien ; mais s'ils retiennent cette distinction dans leurs livres et leurs symboles, en pratique ils ne croient plus la plupart ni aux uns ni aux autres. Sans doute les orthodoxes, comme ils s'appellent, reçoivent la confession d'Augsbourg comme le symbole de leur foi, quoique eux aussi l'interprètent parfois dans un sens opposé, ce qui ne doit pas étonner puisque Mélanchthon, qui en est l'auteur, a varié lui-même sur plusieurs articles, comme l'a démontré Bossuet dans son admirable *Histoire des Variations*. Au surplus, il y a les orthodoxes luthériens et il y a les orthodoxes calvinistes; les uns ne croient pas ce que croient les autres.

Aux orthodoxes s'opposent les libéraux, qui eux-mêmes se sous-divisent en d'infinies ramifications, selon qu'il s'agit des articles de la foi, de l'inspiration et de l'interprétation de l'Ecriture sainte, de la personne de Jésus-Christ, des miracles, etc. En Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Amérique, le protestantisme est en ce moment un vrai kaléidoscope ; c'est un caméléon aux mille couleurs, aux mille reflets, un Janus non pas à deux, mais à cent mille faces. Non seulement les fidèles ne s'entendent pas entre eux quand il s'agit

des articles de la foi, mais les pasteurs, les consistoires sont tout aussi divisés. Cette lamentable situation a fini par exciter le zèle de quelques protestants, qui en avaient honte, et ils ont pensé à chercher quelque point de repère, un moyen quelconque pour amener une certaine union ou entente au moins extérieure.

Les rois de Prusse Frédéric Guillaume III et Frédéric Guillaume IV s'intéressèrent vivement à l'entreprise. Ce fut surtout depuis 1817 que l'idée d'unir étroitement les protestants par un symbole unique prit consistance. Cette année fut célébré avec grande pompe dans toute la Prusse l'anniversaire de la Réforme. On crut l'occasion favorable de tenter une union qui était loin d'exister entre les esprits et les cœurs. Frédéric Guillaume III fit réunir un synode à Berlin et en conféra la présidence au fameux Schleiermacher, théologien savant et modéré dans ses opinions. Les débats de l'assemblée furent souvent vifs et orageux. L'on ne parvint point à s'entendre, et on laissa subsister côte à côte les anciens livres symboliques des Luthériens et des Réformés ou Calvinistes. Cela contraria beaucoup le roi qui, en 1824, pour faire au moins quelque chose, publia un *Agenda* ou *Rituel*, auquel devaient se conformer tous les pasteurs dans leurs offices. Cet *agenda* souleva des tempêtes; Luthériens et Réformés se prononcèrent vivement contre l'ordonnance, qui finit cependant par être suivie dans la plupart des provinces.

Mais si l'union extérieure était quelque peu faite, celle des idées, des croyances était loin d'exister. En France on fit également quelques efforts pour réconcilier les différentes sectes protestantes. Ici, la lutte fut moins vive et moins longue, car le Rationalisme exerçait plus d'empire sur les Protestants qu'en Allemagne. Cependant on réunit un synode à Paris. L'issue fut celle du synode de Berlin. On ne put s'entendre sur aucune question doctrinale, pas même sur l'inspiration de l'Ecriture Sainte. La scission fut plus grande après qu'avant, et moins que jamais les protestants ne s'entendent sur les articles de leur croyance. Les pasteurs Pressensé, Scherce, Malan et d'autres, qui se posent volontiers comme les chefs du protestantisme en France, sont loin d'être d'accord entre eux; presque tous ils inclinent vers le plus triste Rationalisme. Les Protestants se divisent de plus en plus, selon la prédiction qui leur en a été faite par Bossuet. Leurs sectes sont plus nombreuses que les sables de la mer et les étoiles du firmament. Il nous est impossible d'en parler avec quelque étendue ni même seulement d'en dire les noms, il faudrait pour

cela des volumes. Nous nous contentons d'en indiquer les principaux linéaments.

Tout d'abord les Protestants, comme nous l'avons indiqué plus haut, se divisent en deux grands groupes : celui des orthodoxes et celui des libéraux ; à leur tour ces deux groupes se subdivisent en une infinité d'autres. Ainsi on a les Puséystes, les Latitudinaristes, les Episcopaliens, les Mennonites, les Schwenkfeldiens, les Sociniens, les Anabaptistes, les Naturalistes, les Mythistes, les Momiers, etc.

Les Puséistes ou Puséystes sont nés en Angleteterre. Ils ont pour chef le docteur Pusey, chanoine de l'église du Christ et professeur d'hébreu à Oxford. Pusey, Newmann et d'autres se mirent avec ardeur à étudier l'histoire de l'Église, notamment celle des trois premiers siècles. Comme ils cherchaient la vérité de bonne foi, ils trouvèrent que le Protestantisme, loin de revenir à l'Église primitive, comme le prétendaient Luther, Calvin, Mélanchton, était au contraire une croyance absolument opposée à la foi des premiers siècles. Ils demandaient donc le retour à l'Église primitive et cherchaient à rétablir la messe, la confession auriculaire, la pénitence, le jeùne, l'invocation des saints, le culte de la Vierge. Ce remarquable mouvement, sorti des rangs de l'orthodoxie, eut pour suite la conversion d'une multitude de protestants au catholicisme.

Les latitudinaristes, dits aussi latitudinaires, sont au pôle opposé des orthodoxes et des puséystes. Ils ont pris cette désignation pour faire entendre qu'ils interprètent aussi largement que possible l'Ecriture sainte, les dogmes, et qu'à leurs yeux l'Eglise n'avait pas une constitution fixe et déterminée. Les latitudinaristes sont les libéraux contre les libéraux, principalement en ce qui concerne l'Ecriture sainte et les articles de foi. En fait de croyances, ils sont simplement naturalistes.

Les mythistes sont ceux qui n'admettent que des mythes dans les livres saints et en bannissent tout le côté historique, disant que ce que l'Ecriture raconte comme étant des faits, n'est en réalité que des paraboles, des similitudes, des fables renfermant un sens spirituel, dogmatique ou moral. C'est Strauss, si tristement imité par notre Renan, qui est le père des mythistes.

Les naturalistes rejettent tous les miracles, tous les mystères et interprètent l'Ecriture et la religion dans un sens absolument rationaliste. C'est pourquoi on les appelle plus généralement simplement rationalistes

III. Nous venons de signaler les principales sectes protestantes. Nous avons dit qu'elles sont nombreuses comme les sables de la mer, comme les étoiles du firmament. Les protestants ne le nient point. Ils s'en font même un mérite en disant que l'esprit de Dieu agit comme il veut et donne à l'un l'intelligence des Ecritures à un degré plus parfait qu'à l'autre. Le mouvement, c'est la vie, ajoutent-ils ; or les sectes si multiples prouvent qu'il y a beaucoup de vie dans les adeptes de la Réforme. C'est ainsi qu'un livre paru il y a deux ans en Alsace, intitulé : *Les Sectes protestantes et le Séparatisme en Alsace*, ne compte pas moins d'une vingtaine de sectes dans cette seule province. Et il n'y a pas là de l'exagération, car l'ouvrage a pour auteur un pasteur protestant des environs de Strasbourg.

Toutefois quelque nombreuses, quelque variées que soient ces sectes, elles se laissent toutes ramener à deux principes qui se combattent réciproquement et qui s'excluent. Ces deux principes sont l'orthodoxie et le libéralisme. L'orthodoxie s'attache désespérément à la doctrine de Luther, à la confession d'Augsbourg de Mélanchton, ou aux livres symboliques regardés comme inviolables par eux. Tout en rejetant la fixité du dogme catholique, ils retiennent pour eux la croyance telle qu'elle a été fixée par Luther et ses disciples. Ils tombent ainsi dans la plus étrange contradiction, car Luther avait proclamé comme premier principe de sa religion le libre examen. Les libéraux, eux, sont plus logiques. Ils partent du grand principe posé par Luther et le poussent jusqu'aux dernières conséquences. Chacun pouvant interpréter l'Ecriture sainte selon son sens privé, éclairé ou non par le Saint-Esprit, pouvant regarder comme article de foi ce qui lui paraît tel, les libéraux en sont venus à rejeter entièrement l'inspiration des livres saints, les miracles, les mystères, la divinité du Christ, sa rédemption, les sacrements, en un mot tout le côté surnaturel de la religion. De pas en pas, de conséquences en conséquences, ils en sont venus au plus complet rationalisme. C'est pourquoi aussi les sectes intermédiaires tendent de plus en plus à disparaître. Elles diminuent sensiblement et restent en tout cas sans influence sur les masses. Il n'y a plus dans le protestantisme que deux tendances. Les uns, effrayés à la vue des horribles ravages du rationalisme, voyant l'indifférence, l'incrédulité des masses, et persuadés que la société ne peut être sauvée des périls qui la menacent dans un avenir prochain que par des croyances fortes

et précises, se cramponnent avec une énergie digne d'une meilleure cause à la doctrine telle qu'elle fut enseignée par Luther, par Calvin, et veulent qu'on s'en tienne strictement aux livres symboliques de leur confession. Les autres, au contraire, affirment que tout le mal vient de l'esprit étroit avec lequel on a procédé dans la question de la croyance. Il fallait, prétendent-ils, suivre en tout et largement le principe fondamental posé par Luther lui-même. Ce principe, c'est le libre examen. Chacun a le droit d'interpréter l'Ecriture comme il lui convient, de croire et de rejeter ce qu'il veut. Ces libéraux sont logiques, nous l'avons dit plus haut ; seulement ils arrivent à des conséquences telles qu'il ne reste plus un brin de religion, plus un brin de livre inspiré. Le libéralisme est la négation de toute religion surnaturelle. Or il n'y a que celle-là qui puisse exercer une influence salutaire sur l'homme. C'est en face de cette double tendance que se trouve placé le protestantisme actuel : il est ou libéral, ou orthodoxe, ou rationaliste, ou croyant. Ce fait se révèle en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Bohème.

Cependant le protestantisme ne peut rester ou orthodoxe ou libéral. L'esprit humain est ainsi fait qu'il ne peut rester longtemps à mi-chemin. S'appuyant sur un principe, il ira de conséquence en conséquence et il ne s'arrêtera qu'aux limites extrêmes. C'est un fait psychologique ; c'est un fait enseigné par l'histoire. Le protestantisme actuel ne fait que le confirmer une fois de plus. Les orthodoxes se retournent et se demandent pourquoi il faut tout juste s'arrêter à la doctrine de Luther ; ils interrogent l'histoire, les documents des premiers siècles et trouvent, non sans quelque surprise, que l'enseignement de Luther ne répond pas du tout à celui des conciles, des Pères des premiers temps du christianisme. Ils ne trouvent pas non plus de quoi établir la mission surnaturelle, divine de Luther. Cela étant, la doctrine du réformateur perd à leurs yeux une grande partie de son autorité ; même elle reste sans valeur pour l'éternité. Or, comme il faut une religion, comme l'homme sans religion ne peut faire son salut, les orthodoxes inclinent de plus en plus vers le catholicisme, et les plus sincères, les plus convaincus d'entre eux reviennent dans le giron de l'Eglise. C'est l'histoire du Puséysme ; c'est l'histoire d'une foule de personnages qui, en Angleterre et en Allemagne se convertirent et embrassèrent la religion catholique. Les libéraux, au con-

traire, descendent rapidement le terrain glissant qui conduit à l'abîme. Ils deviennent rationalistes et partant incrédules. Le gros des protestants se rallie à ce parti. C'est pourquoi le rationalisme cause des ravages terribles dans la population protestante, notamment dans les villes et les centres industriels. C'est le paganisme sous une autre forme. Mais la séparation se fait. Bientôt il n'y aura plus qu'un cri : Ou croyant catholique ou rationaliste incrédule. Il ne restera plus de place pour l'œuvre de Luther. L'abbé PLUOT.

LE SOCIALISME D'ETAT (1)

C'est pour la deuxième fois que le Congrès des jurisconsultes catholiques nous fait l'honneur de siéger à Angers. Depuis l'époque déjà lointaine — je l'appelle ainsi parce que des cœurs amis trouvent toujours trop long le temps de la séparation — depuis l'année 1879, où vous étiez venus discuter parmi nous les questions qui nous préoccupent à si juste titre, vous avez fourni une carrière aussi laborieuse que féconde. Avec le concours de l'excellente *Revue catholique des Institutions et du Droit*, organe autorisé des doctrines émises dans vos Congrès, vous n'avez rien négligé de ce qui s'impose à l'attention des jurisconsultes chrétiens : droits de la personne humaine, droits de la famille, droits de l'Etat, droits de l'Eglise ; et aux yeux de tous les esprits sincères, vous avez jeté de vives lumières sur ces points si graves et trop souvent obscurcis par l'ignorance et la passion. Pour moi, je vous ai suivis avec un vif intérêt, d'une ville à l'autre, m'applaudissant de vous voir traiter ces matières en dehors de toute déclamation, comme il sied à des hommes de loi, en vous tenant sur le terrain des principes. Aussi, après mes souhaits de bienvenue au nom de ma ville épiscopale, ma première parole doit-elle être une parole de félicitation pour tous les membres de votre association, et, en particulier, pour l'homme éminent qui préside à vos travaux et qui, par la noblesse de son caractère, jointe à un si grand esprit de foi et à une science profonde, a su conquérir au Sénat comme dans la France entière, l'affection des catholiques et la respectueuse estime de nos adversaires eux-mêmes.

En parcourant votre programme de cette année, il m'a été

(1) Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers au congrès des jurisconsultes catholiques, le 7 octobre 1890.

facile de voir que la question dont l'étude semble devoir vous occuper davantage est celle-là même que l'on met à l'ordre du jour dans toutes les assemblées : la question ouvrière ou sociale, comme on se plaît à l'appeler. Non pas que vous ayez l'intention d'aborder cette question si importante par son côté technique, ni d'entrer dans le détail des œuvres de charité nécessaires ou utiles à la solution du problème : d'autres congrès, dont on ne saurait trop apprécier les travaux, se sont imposé cette tâche et l'ont remplie avec autant de zèle que de talent; mais tel ne saurait être votre but. Jurisconsultes chrétiens, vous avez à examiner où se trouve le droit et ce que réclament les principes; car, en dehors du droit, il n'y a qu'injustice, et sans les principes, on ne peut rien construire de solide ni de durable, même avec les meilleures intentions du monde. C'est là-dessus que je voudrais vous présenter quelques courtes observations.

Il est certain, messieurs, qu'un vent de socialisme d'Etat souffle en ce moment sur toute l'Europe occidentale. Y a-t-il là un courant irrésistible? On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit se produire un mouvement tout pareil au sein de l'Angleterre elle-même, où, jusqu'ici, les deux principes de la liberté individuelle et la liberté d'association semblaient avoir suffi dans l'organisation du travail. On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit en France ceux-là mêmes qui avaient attaché le plus d'importance à l'idée corporative, et avec raison, abandonner peu à peu cette idée ou du moins la reléguer au second plan, par lassitude ou par désespérance, pour demander aux pouvoirs publics la réglementation du travail, qu'il s'agisse d'ouvriers adultes ou mineurs. Réduction des heures de travail, c'est, dit-on, l'affaire de l'Etat; fixation d'un minimum de salaire, encore l'Etat; proportion à établir entre les profits et les salaires — car on va jusque-là — toujours l'Etat, dans le monde du travail, l'Etat comme puissance régulatrice et souveraine.

Eh bien, messieurs, je n'hésite pas à le dire, c'est là une tendance aussi funeste dans ses conséquences que mal fondée en principes. Entendons-nous bien : personne que je sache, du moins parmi nous, ne songe à contester que l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire, surtout à l'égard des petits et des faibles,

L'Etat, et c'est précisément sa raison d'être, l'Etat a pour mission de protéger tous les droits sans exception : comment n'entrerait-il pas dans son rôle de prendre sous sa protection ceux qui, par l'infirmité de leur condition, en ont le plus besoin ? Si le Code civil, sans sortir de sa sphère, peut et doit prévoir les abus de la puissance la moins discutée de toutes, la puissance paternelle, pour y mettre un frein, à plus forte raison ses prescriptions peuvent-elles tendre à faire respecter la justice et la moralité publique, quand il s'agit d'un simple contrat de louage. Je dirai plus : lorsque, dans l'intérêt de tous, pour des motifs d'hygiène et de salubrité publique, le législateur s'inquiète des conditions matérielles de l'atelier ou de l'usine ; lorsque, appuyé sur une loi divine, il assure aux uns et aux autres le repos du septième jour, pour empêcher la destruction de l'ordre domestique et social, religieux et moral, il n'excède pas ses attributions. Là-dessus il ne saurait y avoir, entre chrétiens, de contestation possible : on peut discuter sur la question de mesure ; le principe est inattaquable.

Mais, messieurs, nous sommes depuis quelque temps en présence d'une théorie qui a une tout autre portée. Il y a, en effet, un abîme entre cette proposition : « L'Etat intervient comme gardien de la justice et de la morale dans l'observation du contrat de travail » ; ce qui est son droit, et cette autre proposition « L'Etat intervient pour fixer lui-même les termes du contrat » ; ce qui est le pur socialisme d'Etat. C'est ainsi, pour me servir d'un exemple, que la différence est du tout au tout, suivant que l'on dit : « l'Etat a le droit de réprimer les abus de la puissance paternelle » ; ce qui est la vérité ; ou bien : « L'Etat a le droit de se substituer au père et à la mère pour régler le régime intérieur de la famille », ce qui est une erreur. Partant de cette confusion, on attribue au législateur le droit de fixer la limite maximum de la durée du travail journalier même pour les ouvriers majeurs ; le droit d'imposer aux chefs d'entreprise un minimum de salaire ; et enfin le droit de fixer la proportion entre les salaires et les bénéfices commerciaux et industriels.

Car voici ce que je lisais, il y a quelque temps, à ma grande surprise, dans une lettre signée d'un nom vénéré : « Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir d'une manière efficace et durable des rapports pacifiques entre patrons et ouvriers, tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé et établi publiquement une

mesure juste et convenable réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient réglés tous les contrats libres entre le capital et le travail (1) ». Et l'on ajoute que « tous les contrats libres devraient être soumis à une révision périodique, chaque trois ou cinq ans, afin qu'on pût garder l'accord réciproque sur le contrat ». Faire déterminer par la puissance publique la proportion entre les bénéfices et les salaires, qu'est-ce autre chose sinon livrer à l'Etat, avec la liberté individuelle, toute la vie économique d'un pays ?

Je ne m'arrêterai pas aux conséquences d'une pareille théorie pour le commerce et pour l'industrie ; il serait facile de démontrer qu'ils y trouveraient leur ruine ; mais tel n'est pas le but de cette réunion. Ici, nous envisageons les choses au point de vue des principes. Jurisconsultes chrétiens, vous avez assurément le droit de vous demander sur quel fondement l'on pourrait s'appuyer pour attribuer à l'Etat un pouvoir aussi formidable que celui-là. Ce n'est certes pas sur la notion même de l'Etat ; car vous auriez beau la presser dans tous les sens, vous ne feriez jamais sortir ni du pouvoir législatif, ni du pouvoir judiciaire, ni du pouvoir exécutif, rien qui ressemblerait de près ou de loin à un droit quelconque de fixer, en matière privée, la proportion entre les bénéfices et les salaires. Aussi je ne sache pas que l'on ait fait sérieusement un pareil essai de démonstration. Pour justifier cette réglementation abusive du travail par l'Etat, on aime mieux s'envelopper de formules plus ou moins spécieuses comme celle-ci : Le travail est une fonction sociale ; par conséquent il appartient à l'Etat de la réglementer comme toute autre fonction de ce genre. C'est là une maxime que, pour ma part, je conteste absolument. Le clergé, la magistrature et l'armée remplissent des fonctions sociales : cela se comprend de soi. Mais le travail de l'ouvrier comme celui du patron est d'ordre purement privé.

Le contrat qui les lie l'un à l'autre est un contrat personnel, d'homme à homme, de particulier à particulier, et dans lequel les pouvoirs publics n'ont rien à voir, si ce n'est pour faire respecter la justice et la morale, ainsi que je le rappelais tout à l'heure. Dira-t-on que le travail est une fonction sociale parce qu'il intéresse la société ? Mais à ce compte-là, il n'y a pas de manifestation de l'activité humaine qui ne ferait surgir toute

(1) Lettre de S. E. le cardinal Manning à Mgr l'évêque de Liège, le 4 septembre 1890. (*Gazette de Liège.*)

une armée de fonctionnaires; car c'est le propre de la société qu'aucun de ses membres ne puisse s'isoler du corps entier auquel se rapportent en profit ou en perte tous les actes individuels. Autant vaudrait soutenir que le consommateur, sans lequel le producteur ne saurait subsister, remplit à son tour une fonction sociale; et alors, où s'arrêter dans cette voie? Il n'y a plus de Français qui ne puisse se dire un fonctionnaire. Vraiment, Messieurs, il suffit de serrer d'un peu près cette formule pour montrer que si elle se prête facilement à des développements de pure rhétorique, elle ne résiste pas à l'examen de la raison.

Une deuxième formule que les partisans des nouvelles théories sociales cherchent à accréditer, est celle-ci : En bonne justice, le salaire de l'ouvrier doit être proportionné à ses besoins, et non seulement à son travail. Ici, l'on confond manifestement la justice avec la charité. La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû, et non pas ce que l'on n'a pas reçu de lui. Du moment que le travail est rémunéré au prix convenu et dans une proportion équitable avec ce qu'il produit par lui-même et de son seul fait, le devoir de la justice est rempli; le reste est l'affaire de la charité. Autrement il faudrait soutenir que, en justice, le salaire doit varier suivant que l'ouvrier est célibataire ou père de famille, qu'il a trois ou cinq enfants ou davantage encore. Comment soutenir une pareille théorie sans confondre l'atelier ou l'usine avec un bureau de bienfaisance? Ah! que la charité, qui nous fait aimer notre prochain comme nous-même pour l'amour de Dieu, que la charité venant achever et compléter l'œuvre de la justice, tienne compte des besoins de l'ouvrier pour mettre à son service les ressources dont elle peut disposer, rien de mieux ; c'est même là un devoir qui peut devenir à l'occasion tout aussi impérieux qu'un devoir de justice. Mais, de grâce, que l'on ne brouille pas des notions distinctes par leur nature. L'Etat est le gardien de la justice, *custos justi*, tant que l'on voudra; mais il n'y a aucun principe qui l'autorise à convertir en obligations de justice les actes de la charité particulière; et, par conséquent, ce n'est pas sur de telles maximes que l'on peut s'appuyer pour justifier son intervention abusive dans le domaine du travail.

Voici une troisième formule, plus dangereuse encore et non moins erronée: Le salaire est la juste compensation de la renonciation de l'ouvrier aux profits de son travail. Ou ces mots

ne signifient rien, ou ils veulent dire que, en vertu même du contrat de travail, l'ouvrier devient co-propriétaire ou co-usufruitier du champ, de la mine ou de la manufacture. Car l'on ne peut renoncer à sa part dans les revenus d'un bien ou dans les bénéfices d'une entreprise, qu'à la condition de posséder là-dessus un droit de propriété ou d'usufruit. Que le socialisme international applaudisse à de telles maximes, je le comprends sans peine ; mais il est permis de se demander si l'idée de salaire transformée en renonciation aux profits du travail laisse intact le principe de la propriété individuelle, et si, par là, on ne prête pas le flanc aux attaques de ceux qui ne reconnaissent de légitime que la propriété collective. On peut assurément — et cela est très louable, — stipuler par des conventions positives, acceptées de part et d'autre, la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise ; mais l'ériger en droit, en soutenant que le salaire n'est que la juste compensation de la renonciation à l'exercice de ce droit, cela paraît chose aussi grave en conséquence que mal fondée en raison.

Puis, messieurs, pour justifier l'intervention abusive de l'Etat dans la question ouvrière, on pousse à un degré que je n'ai jamais pu comprendre, l'antithèse entre le capital et le travail, comme s'il s'agissait là de deux notions absolument contradictoires. Mais est-ce que le capital, lui aussi, ne représente pas le travail ? Qu'est-il autre chose, sinon une accumulation de travail, de père en fils, d'une génération à l'autre ? Et lors même qu'il serait le fruit de l'intelligence et de l'activité d'un seul homme, le travail y entrerait toujours pour une grande part. J'ai connu en Alsace — et c'est un des meilleurs souvenirs de ma vie, — un simple ouvrier mineur parvenu, à force d'application et de patience, à l'une des plus hautes situations industrielles de France. Comment dénier à cet homme la qualité de travailleur ? Et de quel droit l'Etat viendrait-il entraver son œuvre par des règlements de toute sorte, sous prétexte de protéger ceux qu'une égale dose de volonté et de savoir-faire aurait pu conduire au même point de prospérité ?

On dit enfin que la liberté de l'ouvrier, dans le contrat de travail, est purement illusoire, que c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, et que, par suite, l'Etat doit jeter dans la balance le poids de son autorité pour rétablir l'équilibre. Mais c'est encore là une de ces formules où l'on se paie de mots plutôt que de raisons. Si l'égalité de condition ou de fortune

est nécessaire pour assurer la validité du contrat de travail, il faut dire adieu à toute convention de ce genre ; elle serait nulle de plein droit. Dans ce cas, c'est à l'Etat, comme on l'écrivait récemment, qu'il appartiendra de fixer les termes du contrat de louage. Jamais le monde n'aura vu d'absolutisme pareil à celui-là. Et d'ailleurs, j'aurais, jusqu'à un certain point, compris l'objection il y a quarante ou cinquante ans, alors que l'individu isolé se trouvait en présence d'une force dont il lui était assez difficile de triompher. Mais aujourd'hui que les masses ouvrières ont dans les mains cette double arme qui s'appelle le droit de coalition et le droit de grève, menace permanente pour les chefs d'entreprise, il est permis de se demander de quel côté se trouve réellement le plus de liberté et d'indépendance.

Qui est le mieux garanti contre l'avenir? Qui a le moins de sécurité? Pour moi, la réponse est à tout le moins douteuse, quand je songe que ce patron qui a mis dans l'entreprise toute sa fortune, l'héritage de ses pères, l'avenir de ses enfants, est tellement à la merci de ses ouvriers qu'il peut suffire d'une excitation produite par quelques meneurs pour consommer sa ruine, tandis que les portes de l'établissement rival s'ouvriront à ceux qui, par le refus de travailler au moment le plus critique, l'auront irrémédiablement perdu. Il y a là, pour le patron, des causes de dépendance, j'oserai dire de faiblesse, sur lesquelles il est impossible de fermer les yeux, si l'on veut être impartial et envisager la question sous tous ses aspects.

Messieurs, il faut dire les choses telles qu'elles sont et n'avoir aucun souci d'une popularité facile à conquérir, mais aux dépens du droit et de la vérité. Assurément les souffrances occasionnées par les transformations de l'industrie moderne sont grandes, et ce n'est pas ici que l'on pourrait nous reprocher d'y être insensibles, dans une ville où abondent les œuvres et les corporations ouvrières. Mais, de grâce, ne recourons pas à des remèdes qui pourraient facilement devenir pires que le mal. N'allons pas ajouter, à profusion, de nouvelles contraintes légales à celles qui déjà, nous enserrent de toutes parts, pour l'enseignement et l'éducation, comme pour le reste. Faut-il donc absolument multiplier les sanctions pénales, et lever à grands frais des légions de fonctionnaires et d'inspecteurs pour faire régner dans le monde du travail la raison et la justice? La conscience moderne est-elle tellement oblitérée qu'il ne faille

plus compter sur elle pour la direction des actes humains? Et, à défaut même d'une conscience plus délicate, n'est-ce plus rien, comme mobile de conduite, que l'intérêt personnel, l'intérêt bien entendu, pour défendre le patron contre des excès qui tourneraient à son détriment, et l'ouvrier contre l'abus de ses forces et le gaspillage de sa vie?

L'époux a-t-il perdu, avec tout sentiment de famille, son droit sur l'épouse, et l'un et l'autre leur empire sur leurs enfants lorsqu'il s'agit d'empêcher la désertion du foyer domestique? En ce temps de publicité, où rien n'échappe à l'attention, peut-il se produire quelque part un abus grave, sans que la presse cherche à en prévenir le retour par ses plaintes et ses réclamations? Et d'un autre côté, pour citer un exemple, M. Harmel et tant d'autres vaillants industriels ont-ils eu besoin de l'intervention de l'Etat pour organiser le travail dans leurs usines équitablement et chrétiennement? L'Eglise n'est-elle plus là, l'Evangile à la main, pour généraliser de plus en plus ces dévouements, et faire triompher ainsi la justice et la charité? Il ne faut donc pas se hâter de jeter vers les pouvoirs publics un appel aussi désespéré lorsqu'on peut mettre en jeu tant d'autres forces réunies. Que des pays protestants, où la charité s'était refroidie par suite des déclamations de Luther et de ses disciples contre l'efficacité des bonnes œuvres, aient pu sentir le besoin d'imposer la bienfaisance à coups de règlements, je ne m'en étonne que tout juste; mais c'est l'honneur de la France de n'avoir connu qu'à l'état de rares exceptions ces exploitations du jeune âge et de la faiblesse qui, en Angleterre surtout, ont pu motiver les sévérités du législateur.

Et maintenant, messieurs, il faut conclure : au socialisme d'Etat, sous quelque forme qu'il se produise, opposons les deux principes de la liberté du travail et de la liberté d'association. Lorsque, vers la fin du siècle dernier, le législateur français posa le principe de la liberté du travail, c'était là une réforme aussi légitime en soi que généralement désirée avant 1789. Les cahiers du clergé, plus encore que ceux des deux autres ordres de l'Etat, la réclamaient formellement. Choisir librement sa profession, en établir le siège partout où on le voudrait, travailler d'après les méthodes de fabrication que l'on jugerait les plus avantageuses : c'était là un triple droit dont l'exercice devenait utile et même nécessaire par l'avènement de la grande industrie, par l'extension des relations commerciales, par la

concurrence de la production manufacturière entre les différentes nations désormais plus rapprochées les unes des autres.

Dans ces conditions nouvelles de l'économie sociale, il ne pouvait s'agir d'envisager le droit de travailler comme une sorte de droit régalien, ainsi que l'avaient imaginé certains légistes de l'ancien régime — et le moderne socialisme d'Etat ne s'en rapproche que trop; — il ne pouvait plus être question de renfermer l'activité ouvrière dans le cadre exclusif des anciennes corporations d'arts et métiers, quelle qu'eût été d'ailleurs la fécondité de leur rôle dans les âges passés; car leurs monopoles n'avaient fini que trop souvent par devenir des moyens d'oppression politique et d'extorsion fiscale. Il fallait nécessairement donner plus d'air et d'espace à cette organisation traditionnelle du travail, devenue trop étroite dans la suite des temps. Voilà pourquoi, de Pie VI à Pie IX, les Souverains Pontifes, toujours à la tête du véritable progrès, n'avaient pas hésité à abolir dans leurs Etats les monopoles et les privilèges, pour assurer son plein essor à la liberté industrielle et commerciale, tout en maintenant le grand principe de l'association fondé sur la religion, sur la justice et sur la charité (1).

Mais la Révolution française n'a pas su imiter ces sages réserves. Il était dans sa destinée de gâter les réformes même les plus légitimes, parce qu'elle se plaçait en dehors des principes pour sacrifier à des utopies. En même temps qu'elle proclamait la liberté du travail à la suite des cahiers de 1789, elle détruisait ce qui en est le complément naturel, le corollaire logique et le correctif indispensable, la liberté d'association. Dans un mouvement de réaction aveugle contre le passé, elle n'avait pas compris que la liberté individuelle du travail sans la faculté de s'assembler pour débattre et sauvegarder leurs communs intérêts, n'allait devenir, pour les classes ouvrières condamnées à l'isolement, qu'un instrument d'oppression et de servitude. Et nous voici occupés depuis cent ans à réagir, à notre tour, contre cette fatale erreur de 1791, à reconstituer peu à peu et péniblement le droit des ouvriers à l'association par les sociétés de secours mutuels, par les caisses de pensions de retraite, par les banques populaires, par les sociétés coopératives, par les syndicats professionnels, en un mot, par le réta-

(1) *Motu proprio* de Pie VI, du 16 décembre 1801, — *Motu proprio* de Pie IX, du 14 mai 1852.

blissement, sous une forme ou sous une autre, du régime corporatif.

Qu'est-ce à dire, messieurs? songeons-nous, le moins du monde, à faire revivre les corporations obligatoires et fermées, au risque de porter atteinte à la liberté du travail? Je n'ignore pas que telles ont pu être, il y a quelques années, les tendances de certaines revues; mais ces réminiscences du passé, où il entrait plus d'audace que de sagesse, me semblent avoir fait leur temps. Et, en effet, tel ne saurait être raisonnablement notre but; tel n'est pas, en tout cas, mon idéal dans les conditions de l'industrie moderne. Nous voulons combiner, dans une alliance féconde, le principe de la liberté du travail avec le principe de l'association libre et volontaire. Nous voulons des corporations pouvant se former librement entre patrons et ouvriers; des unions de métiers ayant la faculté de créer et d'entretenir, sous la protection des lois, leurs œuvres de secours et de prévoyance en faveur des enfants, des veuves, des vieillards, des invalides du travail, sans être entravées dans leurs développements par des restrictions méticuleuses au droit de propriété collective, soit mobilière, soit immobilière; en un mot, de vraies associations ouvrières, ayant comme autrefois leur patrimoine corporatif sous l'égide du droit public et de la religion.

En résumé, c'est à provoquer l'initiative personnelle et l'action collective que doivent tendre nos efforts, si nous voulons résoudre la question ouvrière conformément aux lois de la justice et de la charité. Laissons à l'Etat, au législateur, aux pouvoirs publics de tout ordre, leur vraie fonction, qui est de protéger tous les droits, et plus particulièrement les droits des petits et des faibles; mais n'allons pas leur demander ce qui ne rentre nullement dans leurs attributions. Ce serait un véritable abus de la force que d'enlever à un ouvrier majeur, ayant la libre disposition de sa personne, la faculté de travailler plus de huit ou dix heures par jour, parce qu'il aura plu à un souverain ou à une majorité parlementaire d'arrêter à ce chiffre la durée du travail. Je me demande en vain sur quel principe on pourrait s'appuyer raisonnablement pour justifier une pareille prohibition. Est-ce en vue d'assurer le bien commun? Mais qui ne voit qu'on ouvre ainsi la porte, sans possibilité de la refermer plus tard, à toutes les exigences du socialisme contemporain?

Après la réglementation législative ou administrative du

travail des adultes, viendra nécessairement, et par une conséquence toute logique, la fixation par l'Etat, du minimum des salaires, de la proportion entre les salaires et les bénéfices commerciaux et industriels, du taux des produits, du cours des valeurs, du prix des loyers, etc.; car tout cela intéresse également le bien commun. Ce sera la main-mise de l'Etat sur toutes les conditions de l'activité humaine. Et, ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ces idées de dépendance et de sujétion absolue se produisent à une époque où l'on ne parle que d'émancipation personnelle, où le suffrage universel exerce une vraie souveraineté de fait, de telle sorte que celui qui, armé du droit de vote, est censé avoir assez d'intelligence pour contribuer à former les pouvoirs publics, serait réputé incapable de stipuler, dans les termes où il l'entend, un simple contrat de louage. Aussi, suis-je bien convaincu qu'il s'opèrera sous peu, et de toutes parts, un mouvement de réaction contre tous ces projets de réglementation excessive, et que les ouvriers seront les premiers à refuser de devenir d'éternels mineurs sous la tutelle de l'Etat.

Pour ma part, messieurs, je ne puis me résoudre à favoriser par de telles concessions l'erreur moderne de l'omnipotence de l'Etat; car il ne faut pas oublier que le christianisme est fondé sur la dignité de la personne humaine, qui, grâce à l'Evangile, a désormais sa valeur propre, sa fin à elle, la libre disposition de ses actes sous les règles de la loi divine, au lieu d'être absorbée comme autrefois dans un tout irresponsable et impersonnel. L'empire romain avait essayé de cette réglementation à outrance : « Sous le nom de justice, il imposait, selon l'expression de Lactance, les lois les plus injustes et les plus iniques » : *Leges, etiam nomine justitiæ, iniquissimas injustissimasque sanxerunt;* et il n'était parvenu qu'à organiser la misère universelle. Je ne saurais me résoudre davantage à voir la France catholique emboîter le pas aux pays protestants, où la contrainte légale, par voie de pénalités, a pu paraître indispensable pour suppléer à l'insuffisance du dévouement et de la charité. Liberté individuelle; liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes; intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus : voilà, Messieurs, ma formule dans la question du travail; laissez-moi espérer que telle sera aussi la vôtre.

LA QUESTION SOCIALE

(*Suite et fin. — Voir le numéro du* 8 *novembre* 1890.)

Mais l'Evangile est aussi la plus sublime et la meilleure loi, non seulement pour chaque homme, quelle que soit sa position, mais aussi pour la société humaine, quels qu'en soient la constitution, le degré de son développement historique et sa civilisation : car la parole de Dieu contient les droits de tous et de chacun ainsi que les devoirs qui découlent de ces droits.

Nous n'avons pas besoin d'invoquer pour cela les saints mystères surnaturels de la foi, qui forment l'essence de la révélation divine; il suffit de considérer les vérités morales et religieuses, naturelles sur lesquelles reposent les lois du droit naturel et de la charité naturelle. Ces vérités peuvent déjà être reconnues par la raison seule ; mais d'après le témoignage de l'histoire, elles n'ont été, en réalité, conservées pures et entières, que dans la lumière de la révélation, tandis que, sans la révélation elle a été de plus en plus obscurcie dans l'antique paganisme, et encore plus perdue dans l'incroyance de nos jours.

L'Evangile nous apprend que l'inégalité sociale que nous remarquons à toutes les époques de l'histoire, a sa première cause dans la nature et les conditions de la vie des hommes, mais que la cause suprême en est dans la volonté de Dieu. Par suite de la nature et des conditions de vie de l'homme, la propriété privée et sa conservation dans la famille par l'héritage a pris origine, et de même, les différences et les inégalités des positions des professions et de la fortune en sont résultées. Cependant tout cela s'est fait au cours du développement des hommes et des peuples non seulement conformément à des lois naturelles nécessaires, mais aussi par suite de la volonté libre des hommes. Or, cette volonté n'a pas toujours été bonne, mais elle a été souvent inspirée par le mal.

Au-dessus de toutes ces conditions de vie et de toute volonté humaine règne, comme nous l'apprennent la foi et la raison, la Providence toute puissante, juste et bienveillante de Dieu, et pour cette raison tout homme doit considérer son état et sa situation, quelque lourds qu'ils soient, non pas comme une œuvre de hasard ou de l'arbitraire humain, mais comme le fait de la Providence divine qui le conduit, s'il est de bonne volonté,

par cette voie, au salut éternel et qui lui permet de vivre déjà sur cette terre, vertueux et heureux.

Certes, il n'est défendu ni par la foi chrétienne, ni par la morale naturelle, que l'homme ou que les compagnons d'un même état, d'une même situation de vie, tendent à améliorer les conditions de leur situation ; seulement cela ne peut être fait que par des moyens léganx, approuvés par les lois de la morale chrétienne et naturelle, mais jamais par la fraude ou la violence. Cela a été, dès l'origine et toujours, un principe inébranlable du christianisme et de l'Eglise.

Ici prévalent, relativement à la propriété, au domaine du droit temporel et aux situations sociales légalement existantes, les mêmes principes qui font la loi, d'après les paroles claires de Jésus-Christ et de ses apôtres, en ce qui concerne l'ordre politique et les autorités temporelles existants. Comme le Christ et ses apôtres ont enseigné, par la parole et par leur exemple, à respecter et à honorer les autorités existantes, instituées et ordonnées par la Providence divine, ainsi est aussi prescrit comme un devoir de conscience, le respect de la propriété et des droits qui en résultent.

En conséquence les chrétiens n'ont jamais rien refusé aux autorités païennes, malgré les persécutions cruelles dont ils ont été victimes de leur part, ni l'obéissance due, ni le respect dû, ni les impôts dus. Ils ont même, suivant la prescription expresse de l'apôtre, rendu le service dû et la fidélité due aux maîtres injustes et cruels. Jamais les vrais chrétiens n'ont pris part à des révolutions contre les autorités légales, jamais ils n'ont participé à des violences ou des trahisons contre leurs maîtres. Par la foi et par la patience, ils ont vaincu le monde païen; souvent ils ont converti leurs maîtres, et enfin ils ont remplacé l'antique ordre social, basé sur l'esclavage, par un ordre social meilleur, celui du christianisme. En cela ils donnent un sublime exemple à la société actuelle si menacée partout de dangers, et ils nous apprennent comment nous devons, de notre côté, rencontrer les maux du temps.

Mais si, d'une part, le christianisme défend absolument la révolution violente et la destruction, par des moyens occultes, de l'ordre politique et social existant, comme un grave péché contre Dieu et comme un crime contre la société humaine tout entière, il reconnaît et proclame, d'autre part, le devoir pour les autorités instituées par Dieu et pour tous ceux qui occupent

des positions supérieures, de respecter la dignité et les droits d'homme de leurs inférieurs et de leurs sujets, et de tendre, par tous leurs efforts, à lever, à diminuer, autant que possible, les maux sociaux, en exerçant cette justice et cette charité que le christianisme enseigne et propage de toutes les manières.

Quelle que soit l'origine de ces maux, soit le développement qu'ont pris l'économie sociale et la civilisatien, soit la faute des hommes, soit l'inévitable nature des conditions générales de la vie, il n'est pas permis de rester indifférent en leur présence, puisque évidemment, ils ne laissent pas parvenir les peuples à la paix intérieure.

Ce n'est pas ici la place pour examiner, par le détail, les voies et moyens dont disposent, sous ce rapport, les autorités publiques et les citoyens. Mais en ceci, tous ceux qui comprennent la situation dans un esprit chrétien, sont unanimes, à savoir : que la principale source des maux sociaux de notre temps continuera à couler tant que les agissements occultes et publics de l'incroyance et de la révolution contre la foi chrétienne et contre l'ordre public chrétien ne seront pas efficacement combattus. Tous les efforts destinés à endiguer la propagation des maux sociaux seront vains, tant que la religion chrétienne, qui, constitutionnellement, doit être la base de l'enseignement dans tous les établissements créés pour l'instruction, sera l'objet, tantôt de façon cachée, tantôt ouvertement, d'attaques, de calomnies et d'accusations fausses, par paroles, par écrits et par images ; tant que même la doctrine de la divinité du Christ, sur laquelle repose tout le Christianisme peut être publiquement reniée, et que des systèmes philosophiques peuvent être inventés et enseignés dans toutes les universités qui, malgré leur faiblesse scientifique, partent en guerre contre la doctrine chrétienne et minent la foi de la jeunesse; tant que les principes sur lesquels l'existence des Etats repose : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la providence, la sainteté et la justice de Dieu, la compensation éternelle dans l'autre monde, le caractère sacré du mariage, l'inviolabilité de la propriété, pourront publiquement être reniés et que la jeunesse pourra être empoisonnée avec fantasmagories sans consistance et sans consolation, du naturalisme et du matérialisme. La majesté du Roi du ciel et de la terre ne peut être publiquement méprisée sans que le pouvoir de l'autorité terrestre, émanation du pouvoir divin, en souffre, et sans que, avec lui, la société humaine

s'en ressente. Ici les choses à demi ne servent à rien, il faut toute l'énergie de la foi au Christ, fils de Dieu : « Quiconque n'est pas pour moi est contre moi », dit le Seigneur.

Seule la vraie crainte de Dieu guérira les peuples de leurs maux. Tout homme envisageant les choses de plus haut, sera d'accord avec nous, que l'influence religieuse intégrale, qui revient à l'Eglise, par rapport à l'école et à l'éducation de la jeunesse, fait partie des conditions essentielles d'une vraie et foncière amélioration de notre situation et que, d'après toutes les expériences, le développement libre des ordres religieux et de leur action compte parmi les moyens les plus efficaces pour remédier aux maux du temps. Il faut donc que nous priions instamment et constamment Dieu pour qu'Il dispose les cœurs de ceux qui occupent sous ce rapport des positions compétentes, à ce qu'ils permettent ou ordonnent ce qui est salutaire à ce point de vue. Et si nous pouvons avoir la conviction que nos députés parlementaires poursuivront à l'avenir comme par le passé invariablement et fidèlement ce but, nous devons tous les accompagner dans leurs généreux efforts de nos prières les plus ferventes : là où il y a, à côté des lutteurs, de nombreuses personnes qui prient, nous pouvons avoir confiance que la victoire sera nôtre. En attendant, nous ne voulons pas négliger, selon l'avertissement du Saint-Père, d'employer avec zèle et avec un dévouement complet les moyens qui sont à la disposition de l'Eglise.

Quels sont ces moyens ? Le Saint-Père fait avant tout ressortir ceux-ci : L'amélioration des mœurs ; une vie religieuse plus intense ; l'esprit de conciliation et de concorde ; l'augmentation du bien-être chez les pauvres, de la bienfaisance chez les riches ; le développement des sociétés chrétiennes et des œuvres charitables.

La vraie piété, la morale et les vertus qui sont basées sur la morale sont ce qu'il y a de plus essentiel et de plus important, la racine même de tout le reste. Il incombe naturellement au clergé, notamment au clergé paroissial, de s'en occuper. C'est pourquoi nous vous adressons du fond de notre cœur la parole à vous d'abord, nos très chers frères, qui êtes nos collaborateurs fidèles dans la vigne du Seigneur.

Vous avez prouvé, d'une façon éclatante, pendant les jours de souffrances, la fermeté et le dévouement de votre foi. Le temps est arrivé où la force de l'amour du Christ, de cet amour

qui fit choisir au divin Sauveur la pauvreté afin de nous rendre riches, doit se révéler d'une manière plus éclatante encore.

La lutte contre l'incroyance, qui menace tout, contre l'immoralité qui se propage et qui empoisonne tout, le raffermissement et le rétablissement de la foi, la propagande de la morale pure et chrétienne dans toutes les classes du peuple, l'éducation religieuse de la jeunesse sont confiés tout particulièrement par le Seigneur à ses serviteurs. Mais que nous sommes peu nombreux, comme nos forces sont insuffisantes en présence des besoins et des tâches qui prennent, sur tant de points, des proportions gigantesques ! Combien sont grandes les difficultés et puissants les obstacles qui s'opposent à nos efforts !

Et cependant nous ne devons pas perdre courage !

Le vrai zèle apostolique doublera nos forces et nous rendra faciles les choses les plus difficiles. Ce zèle apostolique — nous ne devons jamais le perdre de vue — n'est autre chose que l'amour de Jésus-Christ, cet amour sacré au sujet duquel l'apôtre écrit : « L'amour est patient et bienveillant ; l'amour n'est pas envieux, ni orgueilleux, ni ambitieux, ni égoïste ; il ne se laisse pas emporter à la colère. » (I ad Corinth., 13, 4, 5.) Voilà comment l'amour du Christ doit se révéler dans notre œuvre.

Et si cet amour est en nous, nous nous acquitterons, à notre époque et au milieu des difficultés qu'elle présente, de la tâche que la Providence nous a imposée. Cet amour nous inspirera le vrai zèle et il nous préservera des erreurs d'un faux zèle. Cet amour nous rendra capables de nous faire « tous à tous » afin de gagner tous les hommes au Christ.

Poussés par cet amour, très chers frères, faites tout ce qui est possible afin de rendre aux fidèles, notamment aux ouvriers, l'assistance au service divin, les dimanches et les jours de fête, aussi attrayante que possible, de vous emparer d'eux par le fond et par la forme de vos sermons, de leur enseigner ce qui est nécessaire et salutaire, de remplir leurs cœurs de confiance en Dieu, d'amour pour Dieu, et d'élever, de réjouir leurs âmes par la beauté et par la solennité du service divin. Efforcez-vous surtout de les amener souvent aux saints sacrements et de leur donner le plus souvent possible l'occasion d'assister à des missions populaires. Bref, remplissez tous vos devoirs envers tous et surtout envers ceux que le travail et la misère accablent, dans l'église et dans la visite des paroissiens, et

exercez toutes les vertus d'un bon pasteur selon le cœur et selon l'exemple de Jésus-Christ, le vrai bon pasteur qui nous a montré qu'il faut poursuivre, à travers toutes les difficultés, les brebis qui nous sont confiées.

Puissent tous les vrais chrétiens, notamment les patrons, les pères de famille, les instituteurs, les notables des communes, se rappeler qu'ils ont reçu de Dieu la mission de prendre part à l'œuvre de Jésus-Christ! Puissent-ils appuyer énergiquement et avec persévérance les prêtres de leurs paroisses, et ne pas oublier qu'ils travaillent ainsi pour le bien de leur famille, de leur commune et de toute la société et qu'ils remplissent ainsi la volonté de Dieu!

Le deuxième moyen recommandé par le Saint-Père est l'esprit de paix et de concorde. Quand même il y aurait, sous un rapport quelconque, divergence d'opinion dans les différentes classes, cette divergence ne doit jamais avoir pour conséquence la violation des lois de la justice et de la charité; au contraire, dans ces cas, toute discorde devrait être écartée par l'autorité paternelle et l'intermédiaire charitable des pasteurs d'âmes.

Trop souvent nous avons fait, pendant ces dernières années, l'expérience des grands dommages qui résultent, pour les ouvriers comme pour les patrons, de ces différends qui empêchent la marche régulière de l'industrie et des métiers.

Les intérêts des deux parties sont intimement liés ensemble; ils ne peuvent donc être sauvegardés que grâce à une entente mutuelle. Cette entente ne pourra cependant s'établir que si l'on fait preuve, de part et d'autre, de sentiments bienveillants et dévoués.

L'appel du Saint-Père à la paix et à la concorde est d'autant plus motivé que les intérêts des parties en opposition, les agitations et les difficultés du temps présent amènent plus facilement des situations tendues, d'où naît la discorde.

Nous vous disons donc, avec l'apôtre :

« Autant que cela tient à vous, vivez en paix avec les hommes. » (Ep. ad Rom., 12, 18.) L'esprit de paix, de conciliation est indispensable pour traiter utilement la question sociale. Il s'agit, d'une part, de témoigner aux ouvriers toute charité et toute sympathie pour leurs réclamations légitimes; il s'agit aussi, d'autre part, de les préserver et de les délivrer des tendances fourbes qui leur raviront le suprême bien de la foi chré-

tienne et de la paix de l'âme, et qui les conduiront infailliblement à leur perte éternelle.

En troisième lieu, le Saint-Père, pour combattre les maux sociaux et écarter les dangers du temps présent, avertit tous ceux qui sont chargés d'un travail et accablés souvent de graves soucis, qu'ils agiront sagement en modérant leurs désirs, et dit aux riches qu'ils ont à exercer la charité dans un esprit de justice et de miséricorde.

L'esprit de patience et de résignation d'une part, et l'esprit de charité d'autre part, sont avant tout le fruit du vrai christianisme. Mais ils doivent marcher de conserve : nous réclamerions en vain la patience chrétienne de la part des pauvres, si nous ne faisons pas la charité avec un vrai dévouement.

Puisse donc un nombre toujours plus grand de riches imiter le bel exemple de ces patrons qui ont pris soin du bien-être moral et matériel de leurs ouvriers en créant en leur faveur des institutions charitables de tout genre! Le bonheur que répand parmi les ouvriers leur œuvre humanitaire, leur assurera la gratitude et le contentement de ceux-ci et attirera sur eux, sur leurs familles et sur leurs entreprises la bénédiction de Dieu.

Puissent ceux à qui Dieu a accordé une influence puissante sur la marche des affaires et la situation des ouvriers, par suite de leurs affaires en capitaux et en biens, ne jamais abuser de leur position au détriment des pauvres et des faibles ! Puissent-ils toujours avoir conscience de leur devoir le plus sacré et reconnaître leur suprême intérêt, le bonheur et le bien-être de ceux qui rendent, par le dur travail de leurs mains, leurs entreprises fructueuses et lucratives !

Enfin, le Saint-Père cite, comme un moyen très efficace pour remédier aux maux sociaux, la propagation et le développement des Sociétés chrétiennes (Cercles).

Combien les sociétés sont importantes pour la foi et pour la morale chrétienne, l'histoire nous le démontre. Déjà aux premiers siècles, du temps des premières persécutions des chrétiens, la vie religieuse et ecclésiastique a revêtu des formes d'associations.

Tout le monde sait combien heureuse a été la vie religieuse et populaire, lorsque, au temps du moyen-âge, les sociétés et les gildes fleurissaient. Aussi les sociétés chrétiennes de nos jours sont basées sur l'esprit populaire et sur l'esprit chrétien.

C'est donc un devoir sacré, particulièrement pour les pasteurs

d'âmes qui ne peuvent en beaucoup d'endroits se dispenser de ce moyen auxiliaire, de propager et de protéger la vie dans les sociétés chrétiennes.

Bien mérités sont les éloges que le Saint-Père a pu décerner, sous ce rapport, à notre clergé et à notre peuple ; nous nous y associons avec une vive reconnaissance, animés de la confiance qu'ils sauront, tous les deux, conserver cette gloire en protégeant les sociétés déjà existantes, en les ranimant et développant où cela est nécessaire et en les propageant là où il n'en existe pas encore mais où elles seraient nécessaires. Voilà notre première tâche.

Mais il faut aussi créer de nouvelles sociétés, surtout dans les endroits où se trouve une nombreuse population ouvrière menacée, au point de vue religieux et moral, par le courant de notre époque; dans beaucoup d'endroits ces nouvelles sociétés ont déjà pris racine ou sont sur le point de se former. Nous ne devons pas perdre de vue que les besoins, la situation et le caractère du peuple varient d'endroit à endroit. Il faut donc laisser une certaine liberté à l'organisme et au mouvement des sociétés à créer. Nous nous bornerons pour cela à indiquer seulement quelques principes généraux.

Pour que ces sociétés puissent se développer, se préserver d'abus et devenir fructueuses, il faut qu'elles soient véritablement chrétiennes et véritablement pratiques.

D'abord, elles doivent être véritablement chrétiennes. Certes, elles ne peuvent ni ne doivent, comme les anciennes confréries et sodalités, tant estimées aussi au double point de vue civique et social, être consacrées partout exclusivement ou en première ligne au développement de la vie religieuse ou des dévotions ecclésiastiques spéciales. Mais elles doivent toutes avoir pour base la religion et le christianisme sincère et vivant, et pour règle, la loi de la morale chrétienne.

Où cela fait défaut, toute société restera infructueuse et tombera en ruine, ou elle dégénèrera et empirera la situation. Il vaut donc mieux commencer avec un petit nombre de membres véritablement pieux et croître lentement, que de donner, dès l'origine, une grande extension à la Société en faisant des concessions à l'esprit mondain et en semant ainsi le germe de la ruine dans la société. Dans tous les cas, il faut en outre tendre par tous les efforts à ce que les membres de chaque société remplissent leurs devoirs religieux, et il est recommandable

que l'une ou l'autre fête ecclésiastique soit particulièrement fêtée par la société et qu'une prière spéciale soit prescrite à ses membres.

Ensuite, de courtes conférences sur des questions sérieuses doivent être données dans les sociétés ; le bonheur d'une vie vraiment chrétienne, la recommandation des vertus professionnelles nécessaires, l'esprit et l'exemple du divin Sauveur doivent en former le principal sujet. Des exercices périodiques pour préparer les esprits à recevoir les saints sacrements, seront toujours le moyen le plus efficace pour renouveler l'esprit et le zèle. Ainsi traité, nous en sommes certain, notre peuple vaincra, par la force du christianisme et par la piété, les maux du temps.

Il n'est pas moins essentiel que les sociétés soient pratiques, en poursuivant un but déterminé et en offrant à leurs membres de vrais avantages pour la vie, tels que leur position les réclame. C'est ainsi que les *Gesellenvereine* et les *Sociétés pour apprentis* ont produit, avec des moyens simples, de si grandes choses, et ont acquis une force vitale indestructible. Nous pouvons dire la même chose des nombreuses sociétés d'ouvriers et d'ouvrières, dont l'origine date de moins loin. Déjà cette circonstance qu'elles offrent aux membres, et notamment à la jeunesse, un abri agréable en les protégeant contre les dangers de la vie des rues et des cabarets, et qu'elles offrent aux heures de loisir une société agréable à tous, cette circonstance, disons-nous, est un grand bienfait.

Mais plus encore que par de pareils agréments, les membres sont attirés et conservés à la société lorsqu'ils acquièrent par expérience la conviction qu'ils apprennent dans leur société des choses réellement utiles, et que la voie leur y est préparée pour le bonheur de leur vie. Un bon moyen d'atteindre ce but, c'est d'habituer les membres à montrer du dévouement dans les charges de la société : tout homme apprend à apprécier une chose pour laquelle il a fait quelque sacrifice, et il lui restera d'autant plus fidèle.

Nous ne voulons pas négliger de rappeler l'attention de tous sur les grands dangers qui résultent du désir des jouissances si grand de nos jours, et qui est encore augmenté par les innombrables fêtes organisées partout. Nos sociétés ne doivent pas aider à propager ce mal, mais elles doivent tâcher d'y remédier d'une façon pratique.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la vie chré-

tienne dans les sociétés ne peut fleurir que lorsque les pasteurs d'âmes y apportent toute leur affection. Toutefois, il n'est ni possible ni désirable que le clergé seul en supporte la charge. Les affaires des sociétés doivent principalement être confiées aux soins de leurs comités, élus parmi des laïques capables, secondés et protégés par tous les membres de la société, surtout par ceux qui appartiennent au corps enseignant. Le prêtre doit, autant que possible, être plutôt l'ami dévoué et fidèle que l'administrateur direct des affaires de la société.

Le vrai dévouement pastoral, qui doit inspirer le serviteur du Fils de Dieu, le guidera aussi en cette circonstance, lui montrera la bonne voie et lui donnera l'autorité nécessaire.

Nos très chers Frères, nos très chers diocésains, écoutez les avertissements du suprême Docteur de l'Église que vos évêques vous adressent en son nom et par son ordre. Ne négligez pas les grandes tâches de notre temps; mais tournez-vous vers elles avec patience, avec persévérance, avec zèle et avec amour.

Vous à qui Dieu a donné les biens de la terre et qui avez sous vos ordres des centaines et quelquefois des milliers de vos frères, soyez reconnaissants à Dieu pour la position privilégiée que vous occupez et souvenez-vous toujours des devoirs de la justice chrétienne, de la charité et de la miséricorde chrétienne qui vous incombent en raison de votre position. Ne méconnaissez pas les signes du temps, et ne vous soustrayez pas aux devoirs particuliers, sérieux et urgents que le temps présent vous impose sur le terrain social.

Et vous qui appartenez aux classes ouvrières et au métier, compagnons de cet état que le Christ, Fils de Dieu, a choisi pour lui-même et qu'il a sanctifié, aimez votre état et remplissez-en fidèlement les devoirs. Ne vous laissez pas séduire par des promesses hypocrites qui ne peuvent jamais être accomplies. Ne vous laissez pas tromper par des doctrines fausses et ne suivez pas les inspirations de la passion. Ayez plutôt confiance dans ceux qui travaillent vraiment pour votre bien-être. Respectez les autorités publiques, les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles.

Soyez volontairement soumis à toutes les institutions qui se sont créées pour votre protection et pour votre bien. Surtout ne perdez jamais de vue que votre bien-être et celui de vos familles doit toujours être protégé et augmenté par le travail

actif et par l'économie, par la sobriété et par la pureté des mœurs, par le renoncement à cette soif fatale des jouissances qui empoisonne la jeunesse, qui jette la ruine dans les familles et qui empêche toute aisance durable. Souvenez-vous toujours que nous ne pouvons trouver notre ciel et notre bonheur sur cette terre, mais que nous sommes destinés pour l'éternité et que la récompense de toutes nos peines et de toutes nos luttes nous est réservée dans l'autre monde. Ayons à cœur l'avertissement du Maître divin, qui dit : Cherchez avant tout le règne de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. (S. Math., VI, 33.)

En appelant du fond de nos cœurs la bénédiction de Dieu sur vous tous, nous terminons par les paroles de saint Paul : « Du reste, mes frères, soyez pleins de joie, soyez parfait ; avertissez-vous les uns les autres ; soyez animés du même esprit ; soyez pacifiques et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous. » (II ep. ad. Corinth., XIII, 11.)

Fulda, 23 août 1890.

† PHILIPPUS, archevêque de Cologne. — † JOHANNES CHRISTIAN, archevêque de Fribourg. — † GEORG, prince-évêque de Breslau. — † WILHELM, évêque de Hildesheim. — † M. FÉLIX, évêque de Trèves. — † FRANZ-GASPARD, évêque de Paderborn. — † BERNARD, évêque d'Osnabrück. — † ANDRÉAS, évêque d'Ermeland. — † PAULUS-LÉOPOLD, évêque de Mayence. † KARL, évêque de Limburg. — † LÉO, évêque de Culm. — † JOHANNES, évêque tit. de Philadelphie. — † HERMANN, évêque de Munster. — † EDUARD, évêque tit. d'Aurieliopolis, évêque auxiliaire et vicaire capitulaire de Posen. — † KARL KRAUS, vicaire capitulaire et administrateur de l'archidiocèse de Gnesen.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

A la date du 4 novembre, S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a adressé à ses diocésains une Lettre pastorale et Mandement prescrivant des prières pour les soldats sous les drapeaux, et en particulier pour les séminaristes à la caserne.

Nous tenons d'autant plus à reproduire cette Instruction épis-

copale que nous y trouvons exprimée de nouveau la condamnation, toujours nécessaire à rappeler, de la loi injuste et persécutrice de la religion qui assujettit les clercs à la vie militaire :

Mes très chers Frères,

Dans quelques jours, la nouvelle loi qui oblige les séminaristes au service militaire entrera en voie d'exécution. Déjà ceux que cette mesure atteint ont quitté le séminaire, et c'est sous le coup de cette séparation douloureuse redoutée depuis longtemps, que nous venons vous demander le secours de votre prière unanime.

Ces jeunes gens que Dieu appelle au sacerdoce et au service de vos âmes, élevés en dehors du contact dangereux du monde, heureusement ignorants et de la malice des hommes et de la perversité de certains milieux, les voilà tout d'un coup jetés, sans expérience, dans les périls et les séductions de la vie la moins en rapport avec leur sainte vocation.

Sans doute, ils auront à souffrir de l'interruption forcée des études et de l'absence de toute formation cléricale; mais ce mal, si grand qu'il soit, est réparable avec le temps. Ce n'est pas le plus grand qu'aient voulu faire à la religion ceux qui ont déclaré que cette loi néfaste vise moins le bien de l'armée que la décadence du sacerdoce catholique.

A les entendre, il n'en doit sortir que des ruines irréparables et la perte assurée de toutes les vocations.

Ils se trompent, et l'avenir le leur prouvera !

Mais il faudrait ignorer complètement dans quelle atmosphère de choix, toute faite de science, de piété et de pureté, doit grandir l'âme d'un prêtre pour ne pas trembler en la voyant passer par l'école de la caserne avant d'avoir conquis, par une formation complète, la force surnaturelle dont sont revêtus les ministres de Dieu pour le salut de leurs frères.

Eh bien, nous qui savons comment s'élève et se perfectionne l'enfant, l'adolescent, le jeune homme appelé à l'honneur et à la charge du sacerdoce ; nous qui savons ce que vont rencontrer de surprises, de pièges et d'entraînements ceux qui nous quittent pour le service militaire, nous sommes dans la crainte et sous le poids de l'angoisse, et nous n'avons d'autre espérance que l'espérance chrétienne fondée sur la prière qui obtient des miracles.

C'est pourquoi, nos très chers Frères, nous nous adressons à vous et faisons appel à votre foi et à votre charité.

Quand il en était temps encore, nous avons, comme tous nos vénérables collègues dans l'épiscopat, essayé d'empêcher le vote de cette loi dont on fait une arme de guerre contre la religion. Nos justes protestations, jointes à celles de tous les esprits sérieux et indépendants, n'ont point été entendues. Nous subissons la violence

qui nous est faite. Mais nous devons, autant qu'il est en nous, pour la sainte Eglise et le bien des âmes, en atténuer les effets déplorables.

Encore une fois il ne nous reste que la prière.

Et ce n'est pas seulement pour le bien de nos séminaristes que nous vous la demandons avec tant d'instance ; c'est pour vous, nos très chers Frères, dans le but de sauvegarder la vocation des futurs prêtres dont le ministère est indispensable à vos âmes.

Il y a longtemps que l'Apôtre l'a dit : « Comment croire en Jésus-Christ, si on n'en entend point parler ; comment peut-on en entendre parler, si personne ne prêche ? »

Eh bien, si nos jeunes lévites ne sortent pas victorieux, plus forts et plus purs de l'épreuve à laquelle ils sont soumis, s'ils ne nous reviennent pas avec toute la vigueur de leur foi et de leur zèle, où seront les prêtres de l'avenir, ceux qui doivent vous parler du ciel, vous donner la grâce divine, instruire vos enfants et les former à la vertu ?

Il s'agit donc de vous, de vos familles, dont les intérêts religieux, les plus importants, les plus précieux de tous, sont intimement liés aux intérêts spirituels du clergé. — Dans cette pensée, nul parmi les fidèles, parmi ceux qui croient et qui professent, ne restera indifférent au sort de nos élèves du séminaire, obligés, pendant un an, de subir le régime de la caserne; tous voudront faire une sainte violence au Ciel pour leur persévérance et leur sanctification.

Le dimanche 2 novembre, la messe du départ pour les conscrits de l'année a été célébrée dans la cathédrale de Vannes. Nous recevons communication de l'éloquent et paternel discours prononcé à cette occasion par Mgr Bécel :

> Sors de ton pays, de ta parenté, de la maison de ton père, et viens dans le pays que je te montrerai. (Genèse, XII, 1.)

Mes Frères,

Ainsi parlait à Abraham le Seigneur tout-puissant, qui voulait faire de lui le père d'un grand peuple. Et le vénérable patriarche obéit, *sans savoir*, ajoute saint Paul, *où il irait*...

L'ange gardien de la France ne fait-il pas entendre le même langage aux chers jeunes gens pour qui vient d'être célébrée la *messe du départ* et dont quelques-uns sont encore revêtus de l'habit ecclésiastique ou religieux ? Ceux-ci et ceux-là, décidés à ne point discuter le commandement, se lèveront comme un seul homme à l'heure marquée, sans considérer si l'appel auquel ils répondront est juste et opportun. Ils iront avec plus de résignation que d'enthousiasme, où l'obéissance les conduira. Assurément cette soumission passive

leur sera méritoire et leur portera bonheur devant Dieu et devant les hommes.

Mes Frères, les départs ont toujours quelque chose de pénible, de plus ou moins mystérieux, en raison du motif qui les occasionne, du but qu'il s'agit d'atteindre, de la durée de l'absence, des chances de retour. Comment ne pas jeter un regard douloureux et inquiet sur les personnes et les choses qu'il faut quitter ! Cette séparation, même quand le service du pays l'impose, ne s'opère pas sans brisement de cœur. Avant les derniers adieux, il convient de songer aux préparatifs. Le père et la mère s'en préoccupent, en dissimulant leurs soupirs et leurs larmes. N'arrive-t-il pas même que l'insouciance des enfants augmente le chagrin et les craintes des parents?

Or, mes Frères, les conscrits que nous entourons ce matin de notre pieuse sympathie, pour qui nous faisons des vœux ardents, sont tous les fils de l'Eglise, notre commune Mère. C'est elle qui m'a donné mission de parler ici à ceux qui partent et à ceux qui restent.

Aux premiers je crierai de toute la force de ma religion et de mon patriotisme :

Courage ! Confiance ! Fidélité !

Aux seconds :

Reconnaissance ! mêlée de compassion et de fierté. Charité ! Charité pour l'amour de l'Eglise et de la France !

Tels sont le sujet et le partage de ce discours.

Oui, courage, mes enfants ! Laissez-moi vous donner ce nom. Ne faites-vous pas tous partie de la grande famille diocésaine dont j'ai l'honneur d'être le Père ? Courage ! Qu'est-ce à dire ? Est-il question de vous envoyer à la frontière, menacée d'une nouvelle invasion ? Non, grâce au Ciel. Si jamais vous étiez réduits à cette périlleuse extrémité, on vous verrait voler au combat avec intrépidité, vaincre ou mourir... Durant les rudes exercices auxquels vous allez être soumis, mettez-vous en garde contre vous-mêmes et contre ceux de vos camarades qui ne sauraient pas respecter vos croyances et vos pratiques religieuses.

Cette double guerre intestine est plus redoutable que vous ne le pensez. Qui de nous, hélas ! ne connaît pas par une triste expérience les défaillances du cœur humain ? Que celui qui a toujours triomphé des assauts de la triple concupiscence dont parle l'apôtre saint Jean jette la première pierre au vaincu ! Pour vous, mes enfants, faites votre profit de ces avertissements de l'Esprit-Saint : « Que celui qui est debout prenne garde de tomber ! » — « Celui qui s'expose au danger y périra. » Par conséquent, évitez les occasions, plus ou moins prochaines, de perdre la foi et les mœurs ; fuyez le cabaret, tous les lieux où votre vertu serait compromise.

Ne prêtez point l'oreille aux conversations licencieuses... Détournez les yeux des lectures impies ou immorales... Haut les esprits et les

cœurs! Que l'horrible blasphème ne souille jamais vos lèvres! Ayez toujours, sans respect humain, assez de fermeté de caractère pour professer votre foi et faire librement acte de religion! S'il vous est défendu d'entrer officiellement dans la maison de Dieu, allez y individuellement, avec humilité et respect. Tracez pieusement sur vous le signe de la croix. Adorez dans son tabernacle le Dieu de votre première communion. Ne rougissez pas de saluer ses ministres et toutes les personnes qui lui sont consacrées. Où trouverez-vous un ami plus sûr, plus fidèle, plus généreux, que le prêtre de Jésus-Christ, qui, à l'exemple de son Maître, s'efforce de passer au milieu de ses frères en faisant le bien? Vous savez à quoi vous en tenir et ce que vous pouvez attendre d'un pareil appui.

A ces conditions, mes enfants, vous serez des soldats sans peur et sans reproche...

Courage donc! Mais aussi confiance! Sans doute il vous en coûtera de quitter le toit paternel, d'abdiquer votre liberté, de renoncer à vos habitudes, de mener une vie tour à tour fatigante et désœuvrée... Vous en souffrirez davantage vous surtout, chers séminaristes que j'aperçois dans ce sanctuaire, portant en quelque sorte le deuil d'une existence studieuse et recueillie. Vous n'étiez pas destinés à vous exercer au maniement des armes. Votre évêque l'a dit hautement et respectueusement, mais en vain... La loi elle-même que vous subirez vous affecte, en temps de guerre, au service des blessés et des malades... Vous allez donc faire un apprentissage inutile. Résignez-vous, en sûreté de conscience, à votre triste sort. Vous payerez, à votre manière et très largement, votre dette à la patrie. Si les lois ecclésiastiques vous défendent de verser le sang de vos semblables, vous seriez, au besoin, disposés à donner le vôtre pour l'Eglise et pour la France.

Jeunes soldats, quels que soient vos antécédents et vos aptitudes, ayez confiance!

Avant tout, comptez sur le secours du *Dieu des armées*. S'il est pour vous, qui sera contre vous? Or, il vous doit, il vous donnera des grâces d'état proportionnées à vos besoins et à vos dispositions. Malheur à ceux qui s'efforcent de détruire l'idée de Dieu dans l'esprit et le cœur du soldat! Ils commettent un crime de lèse-patrie.

Confiance en la très sainte Vierge! Marie est votre mère, une mère puissante et bonne; invoquez avec confiance *Notre-Dame des Armées*. Si la mère qui vous a donné le jour vous passe au cou, avant de se séparer de vous, l'image de votre mère du ciel, portez avec dévotion ce bouclier d'une autre sorte. C'est à lui que des milliers de chrétiens sont redevables de leur salut. Comme nous étions attendris, durant le saint sacrifice de vous entendre chanter ce beau cantique en l'honneur de la très sainte Vierge! Nous n'avions pas été moins émus lorsque auparavant était sortie de toutes vos poitrines cette

vieille profession de foi : *Credo in unum Deum* Chantez toujours ainsi, mes amis, priez avec autant de ferveur, aucun chant patriotique n'exprimera mieux vos aspirations et vos espérances et n'enflammera davantage vos plus nobles ardeurs.

Confiance aussi dans vos chefs ! Assez d'autres chercheront peut-être à les discréditer auprès de vous ! Ceux qui nient Dieu ne veulent pas de maîtres. Ils sont logiques dans leur incrédulité ou pour mieux dire, dans leur inconduite. Ils sapent dans ses bases le principe de toute autorité divine et humaine. N'oubliez pas que l'armée doit vivre de discipline, de respect, d'estime et d'obéissance. A-t-on jamais entendu dire qu'un soldat vraiment chrétien ait donné l'exemple de l'insubordination, qu'il ait déserté son drapeau, qu'il ait méprisé ou trahi ses chefs ? Ceux qui auront auprès de vous la charge du commandement méritent tous les sentiments que vous êtes disposés à leur manifester. Je m'estime heureux de saisir cette occasion pour leur payer publiquement le tribut de mon respectueux dévouement et de ma sincère reconnaissance. Plusieurs d'entre eux nous ont donné ces jours-ci, à votre sujet, des preuves d'une grande bienveillance que je n'oublierai point. Je suis d'autant mieux autorisé à rendre d'eux ce témoignage qui justifie mes recommandations et vous facilitera la prompte et entière exécution de leurs ordres. Encore une fois, confiance en eux ! ils vous conduiront toujours dans le chemin de l'honneur et peut-être un jour à la victoire.

N'en doutons pas, jeunes et chers amis, tôt ou tard le drapeau de la France se déploiera victorieux. En attendant, saluez-le avec fierté. Portez-le d'une main ferme et résolue. Il symbolise la patrie, ses intérêts, sa sécurité, sa gloire. En avant, pleins de bravoure et fidèles jusqu'à la mort !

Mais ne perdez pas de vue un autre drapeau sous lequel vous avez été enrôlés à votre naissance. N'est-ce pas de la croix du Sauveur Jésus qu'il est vrai de dire : *Ce signe a fait le tour du monde,* il le protège et, à la fin des siècles, il paraîtra dans le ciel, quand reviendra sur la terre, dans toute sa majesté et toute sa gloire, le Souverain Juge des vivants et des morts. Bienheureux alors ceux qui n'auront pas déserté la croix ! Bienheureux ceux qui auront combattu le bon combat et gardé la foi de leur baptême ! Un homme d'honneur n'a qu'une parole. Or, soldats chrétiens, souvenez-vous que vous avez donné votre parole à Jésus-Christ, votre chef. D'abord, d'autres s'engagèrent pour vous à croire en lui, à observer ses commandements et ceux de l'Eglise qu'il avait fondée. Ces promesses, vous les avez ratifiées personnellement au jour béni de votre première communion. Grands et précieux souvenirs, si vous êtes fidèles. Il y va de votre bonheur pour le temps et pour l'éternité. Sur tous les champs de bataille de la vie chrétienne, renouvelons ce serment de nos pères : *Potius mori quam fœdari!*

II

Mes Frères, cette cérémonie, si imposante par elle-même, emprunte à votre présence et à votre attitude une haute signification. Une fois de plus la ville de Vannes, qui compte ici d'honorables représentants, aura bien mérité de la religion et de la patrie. Cet empressement l'honore et me console. L'armée s'en souviendra, comme moi.

Il ne vous suffira pas, mes Frères, d'avoir pris part à cette manifestation religieuse et patriotique. Non contents d'avoir accompagné les premiers pas de cette nouvelle légion dans la voie de l'honneur chrétien, vous aurez à cœur de vous intéresser à son sort, de l'assister de vos prières et de vos aumômes.

Au foyer domestique aussi bien que dans les assemblées paroissiales, la prière pour nos armées de terre et de mer devient plus obligatoire que jamais.

Considérez ce tableau d'intérieur chrétien, formé du père, de la mère, des frères, des sœurs, humblement agenouillés et faisant mémoire de celui des leurs qui fut appelé sous les drapeaux... La mère surtout souffre de l'absence de son fils; elle est anxieuse. Ah ! cette femme forte a au cœur l'amour de la patrie; elle fait des vœux ardents pour que son fils la serve fidèlement... Pourvu, dit-elle tout bas, qu'il n'oublie point le service de son Dieu ! ce ne sont pas tant ceux qui tuent le corps que je redoute pour lui, mais je crains qu'il ne perde son âme. Pauvre mère ! elle a raison de redouter ce malheur ; car son fils est plus exposé qu'elle ne le pense à lui revenir avec des idées, des sentiments et des habitudes qui le rendront méconnaissable aux yeux d'une mère chrétienne.

Voilà pourquoi, mes Frères, aujourd'hui que tout homme est soldat, que l'élève du sanctuaire lui-même devra passer par la caserne et en affronter les périls, il est indispensable de s'imposer, coûte que coûte, de nouveaux sacrifices pour sauvegarder les principes religieux, la valeur morale et même physique de cette intéressante jeunesse, l'espoir de l'Église et de la France.

A l'œuvre donc! préoccupons-nous de fonder dans toutes les villes de garnison des lieux de refuge, des asiles, où le troupier, après les heures de manœuvres et de corvées, pourra trouver un repos nécessaire, des récréations utiles et agréables, une société de bon aloi, un conseiller, un ami, un confident. De toutes parts on s'ingénie à lui procurer ces loisirs salutaires. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, nous n'avons pas vainement fait appel à la charité publique. A Vannes et à Lorient, nos soldats ne sont pas abandonnés. Il est urgent de développer et d'assurer cette œuvre de préservation, de l'établir ailleurs, notamment à Pontivy.

Or, mes Frères, pour arriver à ces fins si désirables, il faut aviser à créer des ressources extraordinaires. Hélas ! ce sont toujours les

mêmes bourses qui s'ouvrent en présence de tous nos besoins. Elles ne sont pas inépuisables. Et cependant il sera nécessaire d'y recourir encore. Mes Frères, charité s'il vous plaît, pour l'amour de Dieu et de la France ! Ce sont les âmes créées à l'image de Dieu qu'il faut préserver de l'esclavage du démon ; ce sont les défenseurs de la patrie qu'il faut éloigner de toutes les occasions d'énervement et de corruption.

Vous, Mesdames, qui opérez chez nous des merveilles de charité, allez encore de porte en porte... Après avoir quêté le sou des écoles chrétiennes, la nourriture et le vêtement de vos pauvres, le denier du culte catholique, dites hardiment : *Pour l'œuvre militaire, s'il vous plaît!* Oui, réclamez sans crainte cette dette d'honneur. Celui qui aurait le triste courage de ne pas la payer manquerait à la fois de cœur et de savoir-vivre. Oserait-il ensuite faire état de sa religion et de son patriotisme ?

A vous, jeunes soldats, mes dernières paroles. Votre cause est trop belle et trop intéressante. Elle est gagnée... Raison de plus pour que je vous dise encore : Courage ! Confiance ! Fidélité !

J'ai appris que vous devez rallier votre régiment le 11 de ce mois. Or, ce jour-là, l'Église célébrera la fête de saint Martin. Heureuse coïncidence ! Le thaumaturge des Gaules fut soldat avant d'être évêque. Sous l'habit militaire comme sous les ornements épiscopaux, il pratiqua toutes les vertus de son état. Ce n'est pas seulement en partageant son manteau avec un pauvre, à la porte d'Amiens, qu'il se montra charitable. Il avait auparavant ouvert les trésors de son cœur à ses compagnons d'armes, en les édifiant de paroles et d'exemples.

Il me sera donné d'assister, le 16 de ce mois, à l'inauguration de la nouvelle basilique élevée à la mémoire de ce héros chrétien. Prosterné au pied de son glorieux tombeau, je lui demanderai de vous obtenir la grâce de demeurer, comme lui, courageux, confiants, fidèles à Dieu et aux hommes, à l'Église et à la France, jusqu'à la mort. Ainsi soit-il !

Un rédacteur du *Salut public*, de Lyon, s'est entretenu avec un des séminaristes incorporés dans la garnison de cette ville. Les détails fournis par le jeune soldat sur l'état d'esprit de ses camarades méritent d'être reproduits :

Mgr Foulon nous a donné ce conseil très pratique : si votre chambrée est tellement composée que la prière faite à genoux au pied du lit soit un sujet de blasphèmes et de scandales, abstenez-vous de cette manifestation extérieure. Mais dans ce cas seulement ! il sera d'un bon exemple de prouver que vous n'oubliez point vos pratiques religieuses et que le respect humain ne vous fait pas plus peur que la pensée de marcher au feu.

Au surplus, on est revenu sur la première impression à la suite du vote de la loi militaire. A ce moment, on était très tourmenté dans les sphères religieuses de l'idée que nombre de vocations péricliteraient dans le noviciat militaire.

A l'heure actuelle, c'est le sentiment contraire qui prévaut. Et même on admet qu'il vaut mieux pour l'édification des régiments, nous voir mêlés à nos compagnons de sac et maniant à côté d'eux le fusil, le sabre ou le canon, que d'être versés dans un corps spécial d'ambulanciers.

Au surplus, il y a déjà des précédents. La caserne de la Part-Dieu a vu, voici une huitaine de jours un séminariste, encore revêtu de la soutane, entrer le front haut, mais sans forfanterie, et se présenter à l'officier d'habillement du 3e cuirassiers, régiment dans lequel il allait être incorporé.

Personne n'a seulement souri de cet acte de franchise. Au contraire, on a salué le nouveau venu avec une nuance marquée de déférence et d'approbation.

— Combien êtes-vous appelés, cette année?

— Trente-six, dont trente du département de la Loire et six seulement du département du Rhône.

— Et où serez-vous envoyés?

— Cinq d'entre nous, qui sont de la région de Tarare, vont à Mâcon. La Croix-Rousse fournit un soldat à Besançon et un autre à Vienne. Les vingt-neuf séminaristes restants seront casernés à Lyon, M. le général du Bessol, qui commande le 13e corps d'armée, ayant autorisé les jeunes gens de son ressort à faire ici leur année.

— Il eût été bon peut-être que quelque sous-officier instructeur vous donnât par avance un avant-goût des exercices, et de cette façon vous auriez été moins empruntés au milieu des « bleus ».

— Cette bonne fortune nous a été réservée au séminaire de Saint-Irénée, où nous venons de passer un mois dans une sorte de retraite préparatoire. Le séminaire possède, en effet, parmi ses clercs, un ancien sergent qui, avec l'approbation de nos supérieurs, nous a donné des leçons préliminaires de manœuvres, nous a appris à marcher au pas, à faire des conversions, — sans calembour, — à plier nos effets, à établir notre sac.

Ajoutons que Mgr Lavigerie a célébré à Alger la messe de départ des séminaristes soldats. C'est dans les zouaves que ces jeunes gens sont incorporés ; ils ont été présentés à leurs officiers par Mgr Dusserre, archevêque coadjuteur, qui fut lui-même zouave il y a quarante ans.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 14 *novembre.* — M. Boulanger lit nombre de rapports sur des crédits supplémentaires pour 1890. Il affirme que l'exercice de 1890 se soldera par un excédent d'une cinquantaine de millions. Mais l'honorable sénateur ne se trompe-t-il pas ?

Mardi 18 *novembre.* — Discussion d'un projet de loi ayant pour objet de modifier les droits de l'époux sur la succession de son conjoint décédé.

Chambre des Députés.

Jeudi 13 *novembre.* — Discussion du budget de la marine. L'amiral Vallon fait de nombreuses critiques sur l'état actuel de notre marine et de l'administration.

Vendredi 14 *novembre*, — M. Barbey répond à l'amiral Vallon et reconnaît le bien-fondé de plusieurs de ses observations.

La Chambre adopte, par 308 voix contre 175, une proposition, acceptée par le gouvernement, tendant à nommer une commission de la marine, dont les attributions seront analogues à celles de la commission de l'armée.

Samedi 15 *novembre.* — Fin de la discussion du budget de la marine.

Lundi 17 *novembre.* — Discussion du budget de l'Algérie, des postes et télégraphes.

Mardi 18 *novembre.* — Discussion du budget des travaux publics.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs d'outre-mer dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans attendre les derniers jours de l'année. En rendant service à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception du journal.*

Prix d'abonnement pour toute l'Union postale : 18 francs.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un toast du cardinal Lavigerie. — Déclaration de M. Piou. — Election de Clignancourt. — Etranger.

20 novembre 1890.

Mercredi de la semaine dernière, 12 novembre, à la résidence archiépiscopale de Saint-Eugène à Alger, un déjeuner a été

offert par le cardinal Lavigerie à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée. Les officiers de la flotte étaient au nombre de quarante, ayant à leur tête les vice-amiraux Duperré et Alquier, les contre-amiraux O'Neil et Auger-Dufresse.

Parmi les autres convives on remarquait l'archevêque Dusserre, coadjuteur, les généraux Bréart, commandant le 19e corps, Bayard, commandant la subdivision d'Alger; M. Florentin, commandant l'artillerie; le préfet, le procureur général, le premier président, le recteur de l'Académie, le président du tribunal civil, le procureur de la République, le secrétaire général du gouvernement et les quatre conseillers du gouvernement.

A la fin du repas le cardinal Lavigerie a prononcé le toast suivant :

Messieurs, permettez-moi, avant de nous séparer, de boire à la marine française, si noblement représentée aujourd'hui au milieu de nous.

Notre marine rappelle à l'Algérie des souvenirs glorieux et chers ; elle a contribué dès le premier jour à sa conquête, et le nom du chef éminent qui commande actuellement l'escadre de la Méditerranée semble lui ramener comme un lointain écho de ses premiers chants de victoire.

Je suis donc heureux, monsieur l'amiral, en l'absence de notre gouverneur, retenu loin de nous, d'avoir pu vous faire ici comme une couronne d'honneur de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France, les chefs de notre vaillante armée, de notre administration et de notre magistrature.

Ce qui me touche, surtout, c'est qu'ils soient tous venus à cette table sur l'invitation du vieil archevêque qui a, comme eux, pour mieux servir la France, fait de l'Afrique sa seconde patrie. Plaise à Dieu que le même spectacle se reproduise dans notre France, et que l'union qui se montre ici parmi nous, en présence de l'étranger qui nous entoure, règne bientôt entre tous les fils de la mère patrie !

L'union, en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin suprême ; l'union est aussi, laissez-moi vous le dire, le premier vœu de l'Eglise et de ses pasteurs à tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute, elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lors-

qu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

C'est ce que j'enseigne autour de moi; c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé, et en parlant ainsi, je suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée.

En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres.

Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire d'accomplir leur œuvre de folie, surtout d'assiéger du dehors comme le font encore quelques-uns malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions ou de nos haines et jetant dans le cœur de la France le découragement, précurseur des dernières catastrophes.

La marine française nous a, de même que l'armée, donné cet exemple : Quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres, elle n'a jamais admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, du gouvernement qu'abrite ce drapeau.

Voilà une des causes pour lesquelles la marine française est restée forte et respectée, même aux plus mauvais jours, pourquoi elle peut porter son drapeau comme un symbole d'honneur partout où elle doit soutenir le nom de la France et, permettez à un cardinal missionnaire de le dire avec reconnaissance, où elle protège les missions chrétiennes créées par nous.

L'amiral Duperré a répondu :

Monseigneur, je remercie Votre Eminence au nom de la marine, dont vous venez d'exprimer les sentiments. Je bois à l'apôtre de l'Afrique, à son Eminence le cardinal et au clergé d'Algérie.

Au moment du départ de ses invités, le cardinal Lavigerie a fait jouer la *Marseillaise* par la musique des Pères Blancs.

—

Le toast du cardinal Lavigerie a été un coup de tonnerre dans un ciel serein; tout l'équipage a fait assaut sur le pont. Les uns applaudissent à outrance, les autres blâment carrément, sauf respect, d'autres se tiennent sur la réserve, le plus grand nombre cherchent à donner aux paroles de l'éminent orateur un

sens plus étendu que celui de l'auteur. Il ne faut pourtant pas prendre le cardinal pour ce qu'il ne peut pas être et en faire un défenseur du triste régime républicain qui opprime la France.

Le principe de l'indifférence de l'Eglise vis-à-vis de tous les régimes politiques est hors de cause. Il était superflu d'attendre le discours du cardinal pour avoir son idée arrêtée sur ce point. Mais nous ne sommes pas ici, à Paris et en province de France, dans le royaume des théories pures, nous sommes en face d'un régime politique vivant, agissant et... engloutissant la nation.

Voilà la vérité.

Le cardinal Lavigerie, en mettant une belle théorie à côté de ce vilain fait, a le tort de prêter un secours involontaire aux républicains de mauvaise foi qui veulent confondre la théorie avec l'application et nous obliger à nous dire satisfaits de tout ce que fait leur république particulière, sous prétexte que l'Eglise s'accommode du régime républicain en général.

Précisons la question, et, en quelques mots, résumons la situation faite aux catholiques par cette République dans laquelle on nous invite à entrer « sans arrière-pensée ».

Cette situation la voici :

Les laïcisations poursuivies à outrance et le gouvernement les imposant même par la violence aux communes qui n'en veulent pas ;

Les congrégations religieuses demeurant expulsées au mépris de ce droit d'association que tous les républicains avaient inscrit dans leur programme comme un droit primordial et intangible, et l'administration, afin de bien montrer que les décrets de 1880 restent toujours pour elle une chose sacro-sainte, envoyant des commissaires de police remettre à neuf les scellés qui avaient dix ans de date ;

Les mêmes corporations frappées par la loi et le fisc des taxes les plus iniques ;

Les curés sac au dos, les séminaristes envoyés à la caserne, où plusieurs, malgré toutes les exhortations et les prières qui les y accompagnent, perdront, il est permis de le craindre, leur vocation première, réalisant ainsi les espérances hautement manifestées par la plupart de ceux qui ont voulu qu'ils fussent soldats.

Voilà tout ce qu'il faut accepter si on veut adhérer à la république. On ne peut être républicain qu'à cette condition. Est-ce le parti radical qui seul formule ces exigences ? Non.

Elles sont depuis trois jours exposées, développées, précisées, point par point, dans tous les journaux qui représentent la politique du gouvernement, et ces journaux prennent soin de nous rappeler, de peur que nous ne l'ayons oublié, que trois des ministres qui sont en ce moment au pouvoir — et les trois les plus importants — ont fait successivement à la tribune des déclarations analogues.

Nous ne pouvons pas un instant supposer, notre respect nous le défend, que le cardinal Lavigerie ait pu changer d'avis sur des lois et des actes qui provoquaient de sa part, il n'y a pas si longtemps encore, de si éloquentes observations. Mais il nous sera bien permis de regretter que dans son allocution rien ne soit réservé.

—

Il n'est pas besoin de dire que le toast du cardinal Lavigerie occupe en ce moment toute la presse. Voici quelques appréciations :

Citons d'abord le *Moniteur de Rome :*

Cette parole autorisée est plus qu'un programme : c'est un événement. La France aspire franchement à la paix et à la concorde. Mais personne n'avait le courage de dire la parole libératrice, cette parole qui donne en quelque sorte leur formule aux vœux de tout un peuple.

Cette parole, la voilà enfin.

L'illustre primat ne sait pas seulement sauver l'Afrique, sous l'inspiration et la direction de Léon XIII ; il rend en même temps la liberté à son pays, avec la paix et l'union.

Nous saluons avec joie cette grande voix qui nous vient de l'Afrique : là est le salut.

Nous voudrions pouvoir le croire.

L'*Univers :*

Le toast éloquent et politique porté par S. Em. le cardinal Lavigerie à la marine française fait grand bruit. Tous les journaux en parlent avec un vif intérêt, et l'on s'en occupe très fort aussi à la Chambre, au Sénat, dans les salons. C'est un événement.

L'acte est incontestablement grave et pourrait vite avoir des résultats importants si nos gouvernants étaient des hommes d'Etat ; mais tous, sous des formes différentes, ne sont que des intrigants, des roublards, des exploiteurs, ayant soif du pouvoir à cause des divers avantages qu'il donne et sans nul souci des devoirs qu'il impose envers le pays. Tous assurément sont heureux de l'adhésion explicite, chaleureuse, presque passionnée, que l'illustre archevêque

d'Alger et de Carthage vient de donner à la République, mais aucun ne comprendra les avis qu'au fond cette adhésion contient. Ils y verront que le cardinal dit avec vigueur au clergé, aux catholiques, d'accepter sans arrière-pensée, par un acte de raison, le gouvernement établi; ils ne verront pas que du même coup il demande au président de la République et à ses ministres d'être enfin les hommes de la France et non les serviteurs exclusifs, violents, méchants, des doctrines et des haines révolutionnaires...

Que dit, au fond, ce toast d'une forme si chaude? Il dit que le clergé français, se conformant aux enseignements de l'Eglise, n'est pas foncièrement hostile au régime républicain. Rien de plus vrai. Il ajoute qu'il faut reconnaître hautement, sans ambages, la République. Tous parmi les catholiques ne pensent pas ainsi. Quelques-uns disent non; les autres, plus nombreux, veulent attendre encore. Dame! il n'est pas tentant de se rallier avec cette plénitude au régime que personnifient aujourd'hui MM. Constans, de Freycinet, Rouvier, Guyot, Carnot ; que pourra personnifier de nouveau demain M. Jules Ferry. Mais si dans cette voie nous ne pouvons tous marcher du même pas, tous cependant nous condamnons l'opposition systématique et sommes prêts, si la République agit bien, à l'en féliciter, sans nous laisser arrêter par la crainte de la consolider en la félicitant. Oui, qu'elle nous rende les libertés qui nous sont dues, et nous ne mettrons à son règne aucun empêchement.

Le *Monde* fait les déclarations suivantes :

C'est pour mieux combattre et avec plus d'efficicacité l'œuvre de déchristianisation systématiquement entreprise et implacablement poursuivie depuis dix ans par tous nos gouvernants, que le cardinal Lavigerie croit devoir conseiller de renoncer, dans cette formidable lutte, à toute préoccupation politique, à tout esprit de parti.

Sur ces questions, évidemment, on peut différer d'avis : La France s'est-elle bien réellement prononcée pour la République et sans esprit de retour? Le moment est-il venu de se rattacher à cette forme de gouvernement, alors qu'elle est encore comme identifiée avec un régime de persécution? On comprend très bien, à ce sujet, les doutes et les anxiétés de la plupart des catholiques et même les protestations des royalistes.

Ce sont là des problèmes épineux, mais sur lesquels, certes, le cardinal Lavigerie a bien le droit d'avoir son opinion et de s'exprimer; s'il est évêque et prince de l'Eglise, il est en même temps citoyen français et citoyen illustré par de grands services rendus à son pays; pourquoi ne dirait-il pas hautement comment il croit qu'on peut mieux servir la France et la Religion?

Quant à nous, restant fidèles à notre ligne politique, nous continuons de croire que la France devrait, pour assurer sa vie normale,

sa prospérité et sa grandeur, relever l'institution fondamentale et traditionnelle de la Monarchie; mais, catholiques et patriotes avant tout, nous croyons aussi qu'on doit toujours subordonner les considérations de l'esprit de parti aux intérêts de la religion et de la patrie et, dans l'humble mesure de nos forces, nous avons constamment travaillé à cette union patriotique que le cardinal Lavigerie recommande avec une judicieuse clairvoyance des périls de tout genre qui menacent la France.

Le *Soleil* :

Nous avons reproduit, dans le *Soleil* du 14 novembre, le toast porté à la marine française par Mgr Lavigerie, primat d'Afrique. L'illustre cardinal a constaté, dans son discours, que la forme républicaine n'a rien en soi de contraire aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées. Il a déclaré qu'à son avis la France s'est prononcée pour la République. Et il estime que, dans l'intérêt de la religion, dans l'intérêt supérieur de la patrie, le devoir de tout bon Français est de cesser la guerre des partis et de ne pas mettre en cause la forme du gouvernement...

Mais, comme le fait fort bien remarquer le *Moniteur de Rome*, les catholiques, en acceptant la République, n'entendent pas se résigner aux lois votées par la majorité républicaine, et que l'on appelle « l'œuvre fondamentale de la République ».

« Il faut, dit le *Moniteur de Rome*, que la guerre cesse, non seulement contre le Concordat, mais encore et surtout contre l'Église, que les lois scolaires et militaires soient appliquées avec douceur, en attendant qu'elles puissent être modifiées. »

On remarquera qu'il y a concordance entre le langage du *Moniteur de Rome* et celui que M. Piou nous tenait hier, au sujet de la loi militaire et de la loi scolaire.

Les déclarations du cardinal Lavigerie, approuvées par le Vatican, ont produit une vive impression dans le monde politique et dans le monde parlementaire. Nous sommes loin de vouloir en diminuer l'importance. Nous ferons remarquer cependant que l'attitude du primat d'Afrique est conforme aux traditions de l'Église et à la politique du Vatican.

La *Gazette de France* se déclare résolûment contraire à l'opinion du cardinal :

C'est une opinion personnelle, dit la *Gazette de France*, que l'illustre cardinal exprime lorsqu'il déclare qu' « en dehors de cette résignation (à la forme républicaine), rien n'est possible ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même ».

Mais exprimerait-il, en ces termes, l'opinion de plusieurs et même

d'un grand nombre, nous n'en serions pas émus davantage; car, en une semblable matière, toutes les opinions sont libres, et il est loisible à chacun de nous de remplir selon les inspirations de sa conscience ses devoirs de citoyens français.

La *Gazette de France* soutient ensuite « qu'il n'est pas bien établi que la République soit réellement voulue par la France », et que, dans tous les cas, la volonté même du peuple ne pourrait légitimer la République française :

Elle repose tout entière sur des principes révolutionnaires, c'est-à-dire antichrétiens; sur des principes hautement condamnés par l'Église, notamment sur le principe de la souveraineté absolue du peuple.

Elle est antichrétienne par son origine, par ses principes, par ses doctrines, par son tempérament, par ses traditions et par ses œuvres.

La volonté du peuple ne saurait l'empêcher d'être telle; elle ne pourrait lui donner ce qu'elle n'a pas et ne peut avoir; elle ne pourrait la légitimer.

Le *Moniteur universel*, dans un article de son directeur, M. Depeyre, dit :

Quant à nous, animés du plus profond respect pour le cardinal Lavigerie et pleins d'admiration pour les services éclatants qu'il a déjà rendus à l'Église et à la France, nous n'en resterons pas moins rebelles à des conseils qui nous conduiraient au reniement de nos plus intimes convictions.

L'*Anjou* publie en tête de ses colonnes un article non signé sur le toast du cardinal. On sait que l'*Anjou* est l'organe de Mgr Freppel. En voici quelques extraits :

C'était le jour même où une loi qu'on pourrait qualifier de sacrilège contraignait nos séminaristes à entrer dans la caserne pour y faire le service militaire, au mépris du Concordat et des immunités de l'Eglise, en violation des maximes de l'équité et du droit naturel.

« L'épreuve est faite, dit Mgr Lavigerie, et le moment est enfin venu de le déclarer. » Oui, l'épreuve est faite, cela est vrai; mais quelle épreuve, grand Dieu! La religion chrétienne bannie de toutes les écoles primaires; les manifestations extérieures du culte interdites dans la plupart des grandes villes; les religieux expulsés de leurs couvents et leurs chapelles fermées; les sœurs de charité chassées des hôpitaux de Paris; le clergé mis à la porte des bureaux de bienfaisance et de toutes les commissions hospitalières; nos prêtres menacés de perdre leur modique traitement sur la délation du premier venu et au moindre caprice ministériel; les catholiques pratiquants exclus de toutes les fonctions civiles, judiciaires et administratives;

l'athéisme social devenu, en droit comme en fait, le mot d'ordre du régime, à tel point que, depuis le premier jusqu'au dernier magistrat de la République, aucun n'ose même plus prononcer en public le nom de Dieu; et tout cela, sans qu'il apparaisse le moindre signe d'un changement quelconque dans les dispositions du parti dominant; oui, vraiment, la République a fait ses preuves, et le moment est enfin venu de déclarer hautement que c'est le devoir du clergé et des catholiques d'adhérer sans réserve et sans arrière-pensée à un régime qui s'est signalé à leur reconnaissance par de tels bienfaits!

« Il faut entrer dans l'édifice lui-même », ajoute Mgr Lavigerie. Soit; mais à une condition, c'est de n'être pas obligés de laisser à la porte la dignité, la conscience et l'honneur. Or, c'est le sacrifice de ces grandes choses que tous les républicains, sans exception, imposent aux catholiques avant de leur permettre d'entrer dans l'édifice. Vous accepterez les lois scolaires et la loi militaire sans aucune arrière-pensée d'y toucher, nous crient-ils, d'une seule et même voix, depuis M. Ribot jusqu'à M. Clémenceau, ou bien vous resterez à la porte. C'est là un fait indéniable, qui se reproduit pour chaque élection, dans toutes les manifestations de la vie publique. Eh bien, quel est donc le prêtre, quel est donc le catholique digne de ce nom, qui pourrait se résigner à acheter le droit d'entrer dans l'édifice républicain au prix d'une adhésion à l'école sans Dieu et à la maxime : « les curés sac au dos? » Or, sans cette adhésion formelle, la porte reste impitoyablement fermée : cela se voit tous les jours.

L'illusion de Mgr Lavigerie, qu'il nous permette de le lui dire respectueusement, c'est de croire que la République, *en France*, est une simple forme de gouvernement, comme ailleurs, en Suisse et aux Etat-Unis, par exemple, et non pas une doctrine, une doctrine foncièrement et radicalement contraire à la doctrine chrétienne. Sans doute, alors même qu'elle ne serait qu'une simple forme de gouvernement, il serait encore permis de se demander si elle a pour elle le droit; si elle est le droit historique et national; si une possession de quinze ou vingt années peut prescrire légitimement contre une tradition de quatorze siècles; s'il est raisonnable de voir « la volonté du peuple nettement affirmée », selon le mot du Prélat, dans une série de trois ou quatre élections équivoques, portant sur des personnes déterminées, plutôt que sur le régime lui-même, élections d'ailleurs trop souvent frelatées, et dont le résultat est dû pour une bonne part à l'inqualifiable pression de manœuvriers sans scrupules, absolument dépourvus de sens moral, et sachant mettre à profit les moyens d'action que leur fournit l'excessive centralisation de l'Etat français. Il faudrait n'avoir rien vu de tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps pour oser prétendre que cette manipulation du suffrage universel et cet escamotage de votes, trois ou quatre fois renouvelés, avec l'appui de toute une armée de fonctionnaires, équivalent à « une volonté du peuple nettement affirmée. »

Mais laissons ce côté de la question, bien qu'il ait aussi son importance. Car enfin, comment Mgr Lavigerie n'a-t-il pas vu quel parti l'on ne manquera pas de tirer de son « acceptation » si prompte et si facile contre le pouvoir temporel du Pape ? Et, en effet, là aussi il y a eu des élections successives ; il y a eu même un plébiscite. Si donc quinze ou vingt années, durant lesquelles les suffrages se seront échelonnés et toujours dans le même sens, suffisaient pour motiver « une adhésion sans arrière-pensée » à une forme de gouvernement, M. Crispi aurait beau jeu pour prétexter « d'une volonté du peuple nettement affirmée ». Nous savons fort bien que le pouvoir temporel du Pape repose sur un fondement beaucoup plus respectable que n'importe quelle autre souveraineté ; mais enfin le droit est le droit toujours et partout; et il peut paraître quelque peu imprudent d'énoncer, à Paris ou à Alger, des théories que nos adversaires ne se feront pas faute d'appliquer à Rome.

Quoi qu'il en soit à cet égard, une chose demeure incontestable, c'est que la République, *en France,* n'est pas comme ailleurs une simple forme de gouvernement acceptable en soi, mais une doctrine, et une doctrine antichrétienne, dont l'idée mère est la laïcisation ou la sécularisation de toutes les lois et de toutes les institutions, sous la forme de l'athéisme social. C'est ce qu'elle a été dès son origine, en 1792 ; c'est ce qu'elle était en train de devenir en 1848, pour peu qu'elle eût vécu ; c'est ce qu'elle est à l'heure actuelle, en 1890. Les Pères *blancs* auraient beau jouer la *Marseillaise* autour d'elle du matin au soir, qu'elle ne changerait pas de nature, parce que, si elle devenait autre chose, elle cesserait d'être la République française, c'est-à-dire la forme la plus radicale et la plus anti-chrétiennne de la Révolution.

Mgr Lavigerie désire sans nul doute que la République française devienne plus tard autre chose que ce qu'elle est en ce moment. Évêque, son adhésion ne saurait être que conditionnelle, quoi qu'en disent les journaux républicains, qui lui font, en supposant le contraire, un outrage immérité. C'est évidemment à une République de l'avenir qu'elle s'adresse, et non à celle du présent. Pourquoi faut-il, cependant, qu'on ne trouve dans son discours aucune trace de réserves ni de conditions ? Pareille omission est extrêmement regrettable, parce qu'elle donne lieu aux républicains de dire — ce qu'ils répètent tous en ce moment à l'envi les uns des autres, — qu'il s'est enfin trouvé un évêque pour adhérer sans arrière-pensée à un régime inspiré et gouverné par la Franc-Maçonnerie.

Rien n'est assurément plus souhaitable que de voir se réaliser l'union de tous les enfants d'une même patrie. Mais c'est précisément la République qui rend cette union impossible, parce que, n'étant que la domination d'un parti, au lieu d'être un gouvernement national, elle coupe la France en deux moitiés, et repousse comme autant

d'ennemis tous ceux qui refusent de subir le joug de la Franc-Maçonnerie. Mgr Lavigerie parle de « conserver la paix, de sauver le culte, d'arracher le pays aux abîmes qui le menacent ». Mais, comment ne pas voir que c'est la République qui sème la division jusque dans le moindre village par ses lois scolaires, met les familles en lutte les unes avec les autres, menace le budget des cultes dont la suppression n'est qu'une affaire de temps entre opportunistes et radicaux, tous d'accord sur la question de principe, et qu'enfin elle nous conduit aux abîmes par l'effrayante démoralisation dont les écoles sans Dieu seront et sont déjà la source? Voilà pourquoi c'est faire œuvre de religion et de patriotisme que de combattre un régime aussi funeste aux intérêts de l'Église qu'à ceux de la France.

Mgr Lavigerie a-t-il pesé toutes ces graves considérations avant d'adhérer si bruyamment, sans restriction, sans condition et sans arrière-pensée, à l'état de choses actuel? Il est permis d'en douter. Quant à nous, entre une République athée qui n'entend renoncer à aucune de ses erreurs et une monarchie chrétienne qui présenterait toutes garanties à la religion et à la patrie, notre choix est fait depuis longtemps. Aucune invitation, d'où qu'elle vienne, ne nous fera changer d'avis.

Les journaux républicains se partagent en deux catégories, dont l'une, celles des feuilles à tendances plus ou moins modérées, approuve et applaudit, et dont l'autre, celle des feuilles radicales, critique et combat.

La *Justice* :

Voilà qui est à merveille... Malheureusement, j'ai de la défiance et cette méfiance me paraît assez naturelle.

Le boulangisme est écrasé; la réaction est malade; et voilà l'Eglise qui caresse la République! Elle n'a jamais fait autrement aux heures où elle n'avait pas de chances pour la renverser.

La *Lanterne* s'adresse au prélat :

Voyons : oui ou non, l'Eglise a-t-elle abjuré le *Syllabus*?

Si oui, nous pourrons croire à sa réconciliation avec la République.

Si non, non.

Le *Radical* :

Le bi-archevêque dit bien que c'est pour opérer un sauvetage qu'il se « résigne » à adhérer. Mais à moins d'être le dernier des naïfs et M. Lavigerie est tout autre chose, le prélat algérien peut-il croire que pour lui être agréable la République *va renoncer aux conquêtes devenues définitives* ?

Le *Mot d'Ordre* :

Voilà donc la République orthodoxe! Le cardinal n'a pas fait

connaître à son maritime auditoire, pour qui d'ailleurs ces questions sont de l'hébreu, si Léon XIII désavouait le *Syllabus* et acceptait la déclaration des *Droits de l'Homme.*

Le *Courrier du Soir* énumère de la sorte les conditions que le clergé doit remplir pour être admis dans la République :

Pour cela, il abandonnera ses prétentions séculaires à l'instruction de la jeunesse et ne confondra plus la liberté des consciences avec leur captation.

Pour cela au lieu de crier à la persécution et de prêcher la révolte, même quand le Trésor verse nos contributions dans ses aumônières, il adoptera les lois préservatrices que la majorité républicaine la moins persécutrice entend maintenir ou édicter.

Lorsque ses congrégations ne se croiront par autorisées à jouir d'un régime d'exception ; lorsque les prêtres accompliront leur devoir de citoyens, et les associations religieuses leurs obligations fiscales, les indignations légitimes des vieux républicains seront apaisées.

Mais ce temps heureux est-il aussi proche que nous le fait espérer le langage du cardinal Lavigerie ?

L'*Estafette*, journal de M. Jules Ferry, rappelle que la République est « ce qu'elle est, n'ayant rien à céder de ses principes ni de ses conquêtes, n'acceptant de subir aucune condition ». Et elle demande si ce sont là les idées de « M. le cardinal Lavigerie. »

Dans le *Paris*, M. Ranc dit tout simplement que le cardinal Lavigerie, avec son adhésion à la forme républicaine, veut tout simplement « restaurer le pouvoir des curés ». On devine aisément la conclusion.

Celle du *Jour* est à noter.

Le cardinal Lavigerie ne fait pas de son adhésion un marché ;

Il ne pose pas de conditions.

C'est *après épreuve faite*, qu'il vient à la République.

Ce qui équivaut, *de sa part*, *à la déclaration que*, *depuis vingt ans*, *le gouvernement de la République a fait*, *en somme*, *quelque bien à la France.*

Est-il besoin d'ajouter que c'est singulièrement forcer le sens du discours d'Alger ?

—

Les exigences des républicains croissent d'ailleurs à mesure que les concessions de certains conservateurs se formulent. Jadis, on disait que la république était ouverte à tous ; aujourd'hui, sur un mot d'ordre de MM. John Lemoinne et Ranc, les

opportunistes déclarent qu'il ne suffit pas de mettre hors de cause la question de la forme du gouvernement, qu'il faut accepter non seulement la république, mais les lois qui sont, suivant leur expression, « l'œuvre fondamentale de la république, » à savoir la loi scolaire et la loi militaire. Ils entendent imposer aux conservateurs, avec la république, un *Credo* républicain fabriqué dans leurs chapelles. « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas, » a dit M. Thiers. Eux disent. « La république sera athée ou elle ne sera pas. »

Les conservateurs qui acceptent la république sont-ils disposés à faire un pas de plus et à accepter les lois de laïcisation ?

Le *Soleil* est allé demander une réponse à M. Piou, l'un des quatre présidents des droites et qui a toute autorité pour parler au nom du groupe constitutionnel. Voici la déclaration de M. Piou :

Les journaux républicains se méprennent étrangement. Ils auraient le droit de nous faire des conditions si nous demandions une place dans les rangs du parti au nom duquel ils parlent, si nous frappions à la porte de la concentration républicaine.

Mais il n'en est rien, est-il besoin de le dire : Nous ne demandons ni part de pouvoir ni part d'influence. Nous n'y avons ni droit ni prétention. Nous avons été élus pour la défense de doctrines profondément opposées à celles qui prévalent aujourd'hui, les déserter serait trahir. Personne de nous n'y songe, croyez-le bien.

On nous dit : Pour accepter la république, il faut accepter en leur entier la loi scolaire et la loi militaire, c'est-à-dire la loi de laïcisation et la loi des « curés sac au dos. » Il est possible que cela soit nécessaire pour accepter la république du parti au pouvoir. Mais il y en a peut-être une autre que le pays lui préférerait, s'il avait à choisir entre les deux. En tous cas, à cette question : acceptez-vous dans toutes leurs dispositions la loi scolaire et la loi militaire, je réponds très nettement : non. Loin de les accepter, j'entends les combattre devant le suffrage universel, au moins dans leurs parties les plus blessantes.

On dit : La loi militaire et la lois colaire sont la pierre de touche entre vous et nous ; entre vous, les hommes de la concentration conservatrice, et nous, les hommes de la concentration républicaine. Et moi je réponds : Cela est vrai.

Et je l'entends ainsi : La question a été nettement posée; la réponse est aussi claire, et nous voilà les uns en face des autres sur notre véritable terrain de combat.

Les modifications que nous voulons, les voici :

Nous voulons — en vertu de ce grand principe de la Révolution

de 1789, d'après lequel tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics — qu'on n'exclue pas des écoles de l'Etat les instituteurs munis de leur brevet, par cela même qu'ils portent un habit religieux.

Nous voulons, pour les communes, le droit de faire entendre leur voix dans le choix de l'instituteur communal.

Nous voulons que, dans les écoles primaires de l'Etat, comme dans les lycées de l'Etat, l'enseignement religieux soit donné par le ministre du culte, au jour fixé par les règlements, aux enfants dont les parents le demandent.

Voilà pour la loi scolaire.

Quant à la loi militaire, nous demandons au moins que les élèves séminaristes soient préparés, en temps de paix, au service auquel ils sont destinés en temps de guerre, et par conséquent, placés dans les ambulances et les hôpitaux.

Nous demandons surtout que l'Etat garde, vis-à-vis des croyances de la grande majorité de la nation, l'attitude d'impartialité qui est son premier devoir.

Nous demandons que le langage et les actes des représentants du gouvernement ne soient pas inspirés par un parti-pris d'hostilité ou de raillerie à l'égard de la religion.

Car il y a une question de réforme dans la conduite, comme il y a une question de réforme dans la législation.

S'imaginer que nous renoncerons à ces revendications, c'est s'imaginer que nous cesserons d'être conservateurs. Cela, jamais !

Je n'ai pas à dire à vous, monsieur de Kerohant, qui dans vos polémiques avez si bien compris le caractère de notre politique, je n'ai pas à dire que nous n'abandonnons pas un seul point de notre programme. Si nous poursuivons, en face d'un parti à tempérament et à allures radicales, la constitution d'un grand parti *tory* lui disputant le pouvoir devant le suffrage universel comme le font les conservateurs anglais, c'est pour mieux défendre les idées conservatrices et assurer avec leur succès le rétablissement de la paix religieuse, en même temps que de la paix sociale.

Mais la constitution de ce parti n'est possible, vous le sentez bien, qu'à une condition : c'est que la question constitutionnelle qui, d'ailleurs, nous divise, soit écartée ; que le principe du gouvernement établi soit accepté, et que la lutte ne s'engage plus ni directement ni par sous-entendus sur la forme du gouvernement, mais sur la façon de gouverner.

Je suis convaincu que le parti conservateur, reconstitué sur ce terrain, accru d'éléments aujourd'hui séparés de lui, reconquerrait la majorité devant le pays et arriverait à la possession légale et paisible du pouvoir.

En résumé, comme on le voit, M. Piou, interprète autorisé

des idées de la droite constitutionnelle, accepte le principe de République, mais repousse nettement les lois que MM. John Lemoinne et Ranc appellent « l'œuvre fondamentale de la République ». Il accepte la République. Mais quant aux idées, aux doctrines et aux méthodes de gouvernement, il est, sur tous les points, en accord avec les conservateurs de toute origine. Sa politique, il est facile de s'en rendre compte, se résume d'un mot: A la concentration républicaine, formée sous l'impulsion, ou plutôt sous la domination du radicalisme, il oppose la concentration conservatrice sur le terrain constitutionnel.

—

Ainsi qu'on s'y attendait, l'élection de dimanche à Paris n'a pas donné de résultats. Il s'agissait, on le sait, de remplacer le citoyen Joffrin à Clignancourt. Ce collège électoral passera dans l'histoire avec un caractère tout à fait spécial. C'est là que le général Boulanger fut nommé; c'est là que le citoyen Joffrin fut déclaré élu sans l'être; c'est là enfin que sa succession donne lieu à la plus curieuse exhibition de candidatures que nos luttes électorales aient encore mises au jour. On a compté jusqu'à trente déclarations de candidatures, parmi lesquelles quatre ou cinq seulement sont sérieuses.

MM. Longuet, Lissagaray, Lavy, Dejeante et Jules Roques se disputaient plus ou moins sérieusement les suffrages du 18e arrondissement.

M. Longuet, bien connu pour ses opinions radicales, a donné sa démission de rédacteur de la *Justice* en vue d'affronter le scrutin. Ce sacrifice ne lui assurera point, à ce qu'il semble, la victoire sur le communard Lissagaray, directeur de la *Bataille*, et que soutient tout l'opportunisme. C'est entre ces deux champions que se répartissent les suffrages de Montmartre avec quelques voix données à l'ancien ami de M. Joffrin, M. Lavy, et aux candidats ouvriers et socialistes Dejeante et Jules Roques.

Le côté véritablement intéressant de cette élection n'est point là, du reste. Ce qui est curieux, c'est la série des candidats à côté. On y voit des pensionnaires de l'asile Sainte-Anne et des citoyens qui n'ont d'autre but que de parler au public en échappant, dans les affiches dont ils couvrent les murs de l'arrondissement, au droit de timbre, ce qui est, comme on sait, le privilège des candidats. Ce qu'on ne s'explique pas,

c'est la dose d'illusions que possèdent ces naïfs qui, le lendemain, sont très étonnés de n'être pas élus. Ils recommenceront, d'ailleurs, lors de la prochaine occasion, à s'offrir aux suffrages de leurs concitoyens et à en recevoir la même inutile leçon.

—

Voici les renseignements que publie le *Journal des Débats* au sujet de la crise financière qui vient d'éclater à Londres :

Depuis quelques jours déjà, les bruits les plus inquiétants circulaient touchant le crédit des grandes maisons de banque de Londres. Le *Times* arrivé ce soir ne parle encore qu'à mots couverts, tout en indiquant clairement la maison en détresse. Aujourd'hui on a l'explication : il s'agissait de Baring Brothers, qui ont été sauvés d'un désastre par l'intervention de la haute banque anglaise, mais qui, suivant les usages, vont entrer en liquidation.

Les Baring Brothers étaient la première maison de banque anglaise; leur signature était connue et recherchée dans le monde entier, le chiffre de leurs affaires énorme. La plupart des achats de marchandises dans l'Inde, la Chine, le Japon, l'Amérique, se faisaient au moyen de remboursements sur les Baring. Ceux-ci avaient une situation exceptionnelle : ils étaient les banquiers de l'Italie, de la Russie, des grandes compagnies de chemins de fer de tous les pays, et pour leur malechance ils ont été les banquiers de la république Argentine, de l'Uruguay. Malheureusement, ils s'étaient laissé entraîner au-delà des limites raisonnables dans des transactions avec la république Argentine et ils succombent sous le poids.

On savait depuis quelques mois déjà que leurs engagements de ce côté étaient gigantesques, qu'en dehors de crédits à découvert commerciaux, ils avaient sur les bras des quantités de titres argentins non vendus et irréalisables. Leur crédit avait souffert, mais on ne prévoyait pas l'issue funeste.

Il paraît que cette semaine et la semaine prochaine, arrivaient à échéance 100 millions de francs (4 millions de livres) tirés sur Baring par Samuel-B. Hale, leur agent à Buenos-Ayres. Dans la situation actuelle du marché financier de Londres, ayant épuisé leurs ressources liquides, les Baring se sont trouvés acculés et ils ont dû appeler à leur aide.

Laisser tomber leur maison eût entraîné un désastre dont la portée était incalculable. Il y avait un précédent à suivre, un précédent d'origine française, l'intervention de la Banque de France et de la haute banque en faveur des créanciers (déposants ou porteurs de lettres de change) du Comptoir d'escompte de Paris. On s'en est inspiré à Londres : à la suite de conférences auxquelles assistaient lord Salisbury et M. Goschen, il a été décidé qu'on

garantirait les acceptations de la maison Baring. On dit que la Banque d'Angleterre a donné sa garantie pour 2 millions de liv. st. (d'après d'autres pour 1 million seulement) ; la London and Westminster Bank, pour 750,000 liv. st.; les maisons de Rothschild, Hambro, Glyn Mills chacune pour 500,000 liv. st. ; Morgan, pour 300,000 liv. st.. etc.

On avait fait courir le bruit qu'on demandait au gouvernement de prendre à sa charge deux millions dans le fonds de garantie. Ce n'est pas possible ; il serait moins improbable que le chancelier de l'Echiquier fît une avance à la Banque sous une forme légale. Encore faut-il accepter sous réserve toutes les informations de cette nature, de même que les nouvelles relatives au dépôt d'un projet de loi rendant moins rigide la constitution de la Banque d'Angleterre.

Grâce à l'intervention de la haute banque, le danger semble écarté pour la tenue des engagements acceptés par Baring.

C'est un événement de grande importance que la disparition, dans des circonstances semblables, de l'une des premières maisons de banque du monde.

Cette disparition n'est pas de nature à faciliter la liquidation argentine. Il est impossible de savoir déjà si la place de Londres ne sera pas éprouvée par d'autres désastres.

Les fonds de l'Amérique du Sud, Argentins, Uruguay, ont fortement baissé à Londres.

Le chef de la maison Baring (M. Charles Baring, né en 1828) siégeait depuis 1885 à la Chambre des lords sous le titre de lord Revelstoke. C'est le cousin de sir Evelyn Baring, agent diplomatique de l'Angleterre en Egypte.

—

L'arrangement anglo-portugais est maintenant officiel. Le traité, qui avait si profondément froissé l'opinion portugaise est annulé du consentement des deux parties contractantes ; et les cabinets de Londres et de Lisbonne s'accordent six mois pour en négocier un nouveau, en maintenant le *statu quo* territorial actuel, dans l'intervalle. Un des points du traité annulé, celui qui ouvrait le Zambèze et le Chiré portugais aux bâtiments britanniques, reste acquis; mais encore n'est-ce là qu'une confirmation du *statu quo* provisoire, puisque des navires de guerre anglais ont, on le sait, franchi le Zambèze portugais il y a quelques semaines, sans attendre la permission du gouvernement de Dom Carlos.

Reste maintenant à savoir si, dans les négociations pour le nouveau traité, le cabinet Salisbury fera des concessions

sérieuses au Portugal, ou des concessions purement apparentes, destinées simplement à laver l'Angleterre du reproché d'intransigeance. De la réponse à cette question dépend l'apaisement définitif de l'opinion portugaise. En attendant, le nouveau cabinet de Lisbonne a six mois de répit devant lui, six mois pendant lesquels il pourra se consolider et préparer la partie sensée de l'opinion à un compromis raisonnable avec la Grande-Bretagne. C'est une trêve, une trêve à l'agitation périlleuse à laquelle le royaume lusitanien était en proie depuis plus d'un an.

—

Le mouvement en faveur de la rentrée des jésuites va grandissant en Allemagne. Dimanche, ont eu lieu de grandes assemblées catholiques dans une dizaine de villes rhénanes et westphaliennes, et mardi les catholiques de Berlin se sont réunis, pour voter la résolution de l'assemblée de Cologne réclamant l'abrogation de la loi contre les jésuites. De même, le congrès que les catholiques du Wurtemberg préparent en ce moment et qui aura un grand retentissement en Allemagne, parce que ce sera le signal d'une organisation très forte du parti du Centre dans ce pays éminemment protestant, s'occupera, en dehors des questions sociales et politiques, de la rentrée des ordres religieux et notamment des jésuites. A Berlin, comme l'autre jour à Aix-la-Chapelle et à Crefeld, les orateurs ont exprimé leur conviction que le Conseil fédéral et le Reichstag reconnaîtront la nécessité et la haute utilité de l'abrogation de la loi bismarkienne contre les jésuites parce que ceux-ci seront dans la lutte contre le socialisme, les premiers au feu.

La *Gazette de Cologne,* qui est restée culturkampfiste et bismarkienne aussi après la chute du prince de Bismark, se lamente fort en présence des succès que les assemblées catholiques ont dans toutes les parties de l'Allemagne. Elle goûte particulièrement mal le fait que même la presse conservatrice protestante, tout comme les journaux progressistes, commencent à ne plus faire opposition à la rentrée des jésuites, et ensuite cet autre fait que les orateurs catholiques réclament les ordres religieux non seulement au nom de la justice et de l'égalité des citoyens devant la loi et devant la Constitution, mais au nom du patriotisme et du salut de l'empire, menacé par le socialisme.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

EFFETS DU PROTESTANTISME

Après avoir étudié le protestantisme en lui-même, envisageons-le dans son influence et comparons ses effets à ceux que produit le catholicisme. Il nous sera facile de voir encore ici où est la vérité. Examinons cette double influence dans l'ordre religieux, dans l'ordre moral et dans l'ordre social.

I. Point de vue religieux. — En vertu du libre examen, plus d'autorité, plus de dogme et partant plus d'unité, plus de foi, plus de piété. D'après le protestantisme, Dieu lui-même fait le mal comme le bien dans l'homme; l'adultère de David n'est pas moins l'ouvrage de Dieu que la vocation de saint Paul. La prescience de Dieu rend le libre arbitre impossible. Le protestantisme qui fait de Dieu un monstre est pire que l'athéisme qui le nie simplement. Il fausse toute religion en faussant la notion de Dieu. Il jette dans l'âme l'abattement, le désespoir, et par là même lui ôte tout ressort et toute énergie. Par là même que le protestantisme a nié la liberté, il a nié tout ce que l'on appelle mérite, démérite, récompense, châtiment, vice, vertu, bien, mal, devoir, responsabilité. Aussi le protestantisme est-il frappé de stérilité. Il nie l'utilité des bonnes œuvres : comment aurait-il le privilège d'enfanter des saints? Ils ne comptent dans leurs rangs aucun personnage que l'on puisse comparer à saint Bernard, à saint François de Sales, à saint Vincent de Paul. L'auréole de la sainteté, avons-nous dit déjà, ne brille point parmi eux. Où est son apostolat? Où sont chez lui les institutions pieuses, ces ordres religieux d'hommes et de femmes voués par état au soulagement de toutes les misères de l'humanité? Il condamne le célibat qui est le principe et le gage de tous les dévouements. Loin qu'il ait produit des saints, le protestantisme en est réduit à envier à l'Eglise catholique ceux qu'elle forme en si grand nombre. Il n'a la sainteté sous aucun rapport; loin de là, il est déshérité de toute vertu, il est la corruption sous toutes ses formes. Dès lors nous comprenons qu'il n'ait jamais pu réformer le genre humain, bien qu'il se soit donné le nom de réforme. Nous comprenons qu'il ait rejeté le culte des saints, puisqu'il n'a pas de martyrologe. Nous com-

prenons sa propagation rapide, car loin de déclarer la guerre à la corruption comme le christianisme, il réhabilita la chair, il fit appel aux instincts les plus grossiers et jeta une proie à toutes les passions. Quelle fière prédication que celle qui annonçait que c'en était fait du jeûne, de la prière, de la confession, du sacrifice, de l'aumône, etc. D'autre part, le protestantisme ne peut prémunir le fidèle contre l'erreur, puisqu'il ne laisse en définitive à chacun d'autre lumière que celle de sa raison. Il y a plus, il conduit irrémédiablement au doute. Entre tant de docteurs qui se contredisent, qui croire en effet? Sous quelle bannière se ranger? Dans quel camp se jeter? A quoi s'attacher? Quelle planche saisir! Sur quel point d'appui placer le pied? A quelle voix se rendre, lorsque tant de voix diverses crient de tous côtés : Venez à nous, c'est nous qui possédons la vérité? Comment distinguer le pour et le contre? Qui ne restera dans l'incertitude? Qui ne prendra le parti de ne croire à rien dans une religion qui enseigne la contradiction et par là même l'erreur? Et l'on comprend que l'erreur ne puisse mener à la sainteté. De là est venue l'indifférence en matière de religion; l'anarchie dans les croyances engendra le scepticisme. Pour tous ces motifs, le protestantisme n'a plus aucune vitalité. Il n'y a plus de gloire à s'immoler au bien public, plus de honte à devenir le fléau de sa patrie, plus de lutte intérieure contre soi-même, il n'y a qu'à se laisser entraîner au torrent de la corruption. Le protestantisme n'a jamais été qu'une théorie vaine et stérile. Il a détruit les sacrements qui communiquent la vie divine aux âmes et notamment l'Eucharistie; il a détruit le culte et aboli les fêtes. Bref, la meilleure preuve que le sentiment religieux est indestructible dans le cœur de l'humanité, c'est que le protestantisme n'a pu le déraciner et le détruire. Tel est le protestantisme : il a détruit le dogme, la morale et le culte qui sont les trois éléments constitutifs de la religion; par là, il a détruit la religion elle-même; il n'est pas une religion, mais la négation de toute religion; il proteste et trouve sa condamnation dans son nom même de protestantisme. Le protestantisme et le rationalisme, c'est tout un; en tout cas, le premier conduit nécessairement au second, qui est aussi le fruit du libre-examen. Il y a encore des protestants, il n'y a plus de protestantisme. Le protestantisme se dissout; ce n'est plus qu'une question de temps, pour que la foi obligatoire protestante retourne à la foi obligatoire catholique, dont elle s'est jadis séparée.

Partout où il a été implanté, le protestantisme a eu une action souverainement délétère. L'Anglais, l'Allemand et l'Anglo-saxon, bien loin d'avoir au même degré que les nations latines le sentiment de la sainteté, se vantent même de n'y pas aspirer. L'Angleterre répand à profusion des bibles, des tracts religieux, mais individuellement elle n'a plus la foi, elle ne prie plus. « Voyez un Anglais, dit l'abbé Moigno, un Anglais qui se rend au prêche ; il y va avec la même attitude régulière que s'il se rendait à ses affaires ; mais on voit, on sent qu'il ne pense pas à la prière. Entré dans le temple, il cache un instant son visage dans son chapeau et il s'assied ; c'est tout ! » Il ignore jusqu'au nom de la charité. Rien n'est comparable à l'ignorance et à l'abrutissement des classes pauvres en Angleterre. « Plus de trente mille âmes à Londres, dit M. Auguste Nicolas, sont incapables de recevoir une éducation morale et religieuse. » L'Allemand est devenu rationaliste et sceptique, et méprise les ministres de son culte. Comme en Angleterre, l'ivrognerie et la prostitution prennent des proportions incroyables ; la corruption et le libertinage sont en progression constante à Berlin comme à Londres. Voilà les mœurs de cette société protestante qui prétend marcher à la tête de la civilisation. Osera-t-on comparer avec cette décadence l'état des nations latines où, malgré les efforts de la révolution, la foi est encore vive, les pratiques de piété maintenues, les institutions religieuses florissantes, l'apostolat continu ; où il y a, certes, des prodiges de vertu et de sainteté, où le sacerdoce est digne et désintéressé, et où le catholicisme fleurit et montre au monde étonné le spectacle édifiant et consolant d'une pleine vitalité !

II. Point de vue moral. — Le protestantisme a détruit l'ordre moral. En niant la liberté morale, il a dégradé l'homme qui n'a plus à se perfectionner en soutenant la lutte du devoir contre la passion, de la vertu contre le vice, mais bien à se laisser entraîner au torrent jusqu'à ce qu'il soit englouti sous ses flots. L'incroyance engendre l'immoralité ; plus de dogmes, plus de morale : de là l'affaiblissement des mœurs dans le protestantisme et chez les nations protestantes. Si les protestants du Nord avaient le tempérament des races catholiques du Midi, ce serait encore chez eux un plus grand dévergondage.

On a dit que les races latines étaient en décadence ; mais si cela est, ce n'est point parce qu'elles ne sont point protestantes,

c'est au contraire parce qu'elles ont perdu l'esprit catholique. Loin de procurer l'ascension des peuples, le protestantisme les a laissés se dégrader, se corrompre, il a même concouru à leur dégradation et à leur corruption, les faisant descendre de la hauteur à laquelle le christianisme les avait élevés.

L'irréligion ou l'impiété produit bientôt l'immoralité ; de là la corruption et le laisser-aller qui existent chez les nations protestantes dans les mœurs privées et publiques. Les doctrines desséchantes et stériles du protestantisme n'ont jamais pu produire aucune de ces âmes héroïques que le christianisme a placées sur les autels ; son tronc pourri et vermoulu n'a pas la sève qui divinise et sanctifie les âmes, et sur son sol semblable à celui de Sodome, nulle fleur n'a pu s'épanouir dans tout son éclat, nul fruit n'a pu parvenir à sa maturité. C'est là un fait tellement incontestable que, dès l'origine, les réformateurs eux-mêmes se plaignirent hautement de la corruption des réformés et versèrent à ce sujet les larmes les plus amères. « Non, disait Erasme, je ne saurais croire que des hommes dont les mœurs sont si contraires à la doctrine du Christ, soient guidés par l'esprit du Christ. » Et à ce spectacle, le dernier mot de Calvin fut un mot de déception et d'angoisse ; voyant partout les symptômes d'une dissolution prochaine, il dit sur son lit de mort: « L'avenir m'effraie, je n'ose y penser, car, à moins que le Seigneur ne descende des cieux, la barbarie va nous engloutir. Ah! plaise à Dieu que nos fils ne me regardent pas comme un prophète ! »

Le protestantisme n'a jeté en effet dans les masses que des principes dissolvants dont les peuples ont tiré les conséquences pratiques. Comment les mœurs seraient-elles possibles? Le protestantisme a sapé la famille par la base en autorisant, après quinze siècles de christianisme, la polygamie et le divorce et c'est en grande partie ce qui a fait sa propagation. Au contraire, honneur, mille fois honneur à la papauté qui, en maintenant les lois sacrées de la société domestique, a bien mérité de l'humanité et de l'avenir ! « La facilité du divorce dans les pays protestants, écrivait Mme de Staël au commencement du siècle, porte atteinte à la sainteté du mariage. On y change aussi facilement d'épouses que s'il s'agissait d'arranger les incidents d'un drame.» Cette dépravation n'a fait que s'acroître, « La monogamie, est-il dit dans une revue allemande, est un reste de l'esprit monacal. » La dissolution dans l'Allemagne

du Nord, l'Allemagne protestante, est générale, ouverte, impudente ; de la capitale elle a gagné les villes, les bourgs et jusqu'aux villages. Jamais pareille corruption ne s'est produite dans un pays catholique. La gangrène a pénétré tout le corps social, au point qu'elle semble incurable. La corruption est une lèpre qui ronge la Prusse jusqu'à la moëlle. A Berlin, le nombre des divorces grandit dans une proportion effrayante.

Non seulement le divorce est devenu facultatif à toutes les classes, en Angleterre, mais le mariage civil est devenu commun. Dans chaque quartier, il suffit de se présenter devant un magistrat appelé registrator, avec des témoins, de déclarer qu'on veut se marier, et de signer pour que le mariage soit valide. Le *Journal des Débats*, grand admirateur cependant de l'Angleterre, n'hésita pas un jour à dire que s'il fallait s'en rapporter à ce qui perce au dehors, sans percer le mur domestique, on devrait admettre que presque tous les maris anglais battent leurs femmes. Et M. Fitz-Roy disait il y a longtemps en plein parlement : « On ne peut lire les journaux sans être constamment frappé d'horreur tant sont nombreux les exemples de traitement brutal et cruel infligé au sexe faible par le sexe fort, par des hommes dont les atrocités devraient faire rougir les fronts anglais. Les femmes sont vendues par leurs maris, les enfants par leur père et leur mère ; il existe des marchés publics où les enfants des deux sexes sont offerts au plus fort enchérisseur. »

A Berlin, dans tous les quartiers, il y a de vrais marchés ouverts à l'immoralité : les affaires sont montées commercialement comme des maisons de banque.

A Magdebourg, il n'y a pas une rue, peut-être pas une maison qui ne soit l'asile de filles perdues. En 1868, la statistique médicale y a constaté 75,000 cas de syphillis sur une population de 90,000 habitants.

Dans les campagnes, les unions légitimes sont devenues à peu près exceptionnelles, aussi compte-t-on dans chaque communes 50 naissances illégitimes sur 100. La femme mariée ou non en est arrivée à une telle dégradation qu'un homme honnête tremble devant le mariage. On compte tous les ans environ 30,000 jeunes filles qui viennent chercher du travail à Berlin, et qui n'y trouvent que la honte, la pauvreté, la misère, et finalement la mort. En un mot, ce qui, en fait de vice, n'est qu'à l'exception chez nous, est pour ainsi dire général chez

les nations protestantes, et est devenu un fléau public aussi grand que le paupérisme.

L'ivresse est le défaut commun du peuple anglais. L'abus des liqueurs alcooliques a envahi toutes les classes de la société. Les femmes elles-mêmes, jusqu'aux femmes de la haute société ont un faible pour le gin. Force est d'avoir pour domestiques de très jeunes filles. A trente ans la tempérance est une exception rare. A Glascow, dix mille individus s'enivrent le samedi soir, immédiatement après la paye, et restent ivres le dimanche, le lundi et même le mardi. Dans cette même ville, on arrête vingt mille femmes ivres au point de ne plus pouvoir tenir debout.

Et quelles sont les conséquences nécessaires de ces statistiques? la misère la plus profonde, la promiscuité des sexes, la folie, le crime! Voilà ce qu'a fait le protestantisme de ces malheureuses nations, et le catholicisme auquel elles commencent à revenir les sauvera seul de cette étrange misère morale et physique. Evidemment les nations latines ou catholiques n'ont rien à envier à l'Angleterre sous le rapport de l'aisance, des mœurs, des lois et des institutions et c'est le cas de dire avec Montesquieu : « Chose admirable, la religion chrétienne, surtout la religion catholique qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci »

III. Point de vue social. — La révolte contre l'autorité religieuse amena la révolte contre l'autorité civile, et tout le monde sait que la révolution est fille du protestantisme. Luther et Calvin n'eurent pas plus de respect pour le pouvoir des princes que pour la dignité humaine et les droits du citoyen, pour l'autorité que pour la liberté. Comment respecter l'autorité du roi quand on s'est révolté contre le Pape et contre Dieu? Après avoir commencé par exciter les paysans à la révolte contre les princes, Luther se tourna du côté des princes quand il vit les paysans défaits. Que de guerres civiles n'a pas engendrées la Réforme? Le protestantisme est de sa nature révolutionnaire, et si l'esprit de révolte travaille aujourd'hui également les nations catholiques, si elles courent elles-mêmes à leur déchéance c'est qu'avec l'esprit catholique, ces mêmes nations ont perdu le sentiment de l'autorité, de l'autorité religieuse, de l'autorité politique, de l'autorité civile, de l'autorité domestique.

La Réforme a toujours été reconnue par la Révolution comme étant de la même race et du même sang, et elle reconnaît aussi la révolution : toutes deux marchent sur la même ligne. Les droits de l'homme sont nés du protestantisme. Pourquoi tous les historiens datent-ils du XVIe siècle le commencement de la révolution? C'est qu'alors commence la Réforme. La Réforme relâche les liens qui attachent l'homme à Dieu, elle proclame l'indépendance de l'homme : l'homme secoue le joug de Dieu, la Réforme est une première révolte contre Dieu. « L'appel à la révolte des chrétiens contre le Pape se traduisit en appel à la révolte des sujets contre les rois, » a dit le P. Ventura. « Le protestantisme, dit Bossuet, naturellement indocile et indépendant, est fatal à la royauté et à toute autre autorité légitime. »

C'est depuis que la Réforme a failli renverser l'autel que les trônes ont été ébranlés. Le socialisme qui se propage en Allemagne n'est pas autre chose que le protestantisme appliqué à l'ordre civil. De même qu'en Allemagne les anabaptistes, dès le début de la Réforme, les paysans de France se soulevèrent en Guyenne, en Auvergne, etc.; des châteaux furent pillés, les seigneurs tués; on craignit une nouvelle jacquerie : « Si la Bible, destinée à nourrir nos âmes, disaient les premiers socialistes de Munzer, appartient à tous, pourquoi pas la terre, destinée à l'entretien des corps? »

Si la population augmente en Allemagne, cela ne tient pas à plus de vertu, nous l'avons vu, puisqu'un grand nombre de naissances sont illégitimes. La prospérité matérielle est inférieure à celles des nations catholiques. En Angleterre la fortune n'est que le privilège d'un petit nombre, et le paupérisme en ce pays est une plaie sociale. D'ailleurs plus il y a de débauche, moins il y a d'aisance. Un rapport déposé devant le Parlement Anglais, en 1875, nous apprend que le nombre des personnes recevant des secours en vertu de la loi des pauvres, était, au 1er janvier, tant pour les indigents assistés à domicile que pour ceux reçus dans les workhouses, de 812,312, dont 622,557 de la première catégorie, et 55,655 de la seconde. Il résulte donc de ces chiffres que la moyenne des indigents était de vingt-neuf par 1,000 de la population. La population, dit M. Cochin, a triplé en un siècle, et le paupérisme est devenu huit fois plus nombreux. Plus d'un sixième de la population, non compris l'Irlande, reçoit des secours publics. »

Quant à la puissance extérieure des nations, si elle est

momentanément moins forte chez les nations latines, cela ne tient pas au catholicisme qni les a toujours rendues très fortes tant qu'elles l'ont gardé, mais à la révolution qui les divise et qui les affaiblit. Tant qu'elles ont conservé leur union par et dans le catholicisme, elles ont gardé leur force et leur supériorité : elles ont eu la prédominance.

Que disons-nous enfin des arts et des sciences et de leur état comparé chez les nations protestantes et chez les nations catholiques ?

Le protestantisme a tué la science, témoin ces paroles d'Erasme : « Luther a prétendu que toute science spéculative et pratique est diabolique, que toutes les sciences spéculatives sont des erreurs et des péchés. » Mélanchton a condamné tous les cours publics. La foi fait faire des progrès à la science. Qu'est-ce que la science sceptique de l'Allemagne ? des rêveries. Les savants allemands doivent tout leur prestige aux nuages dont ils s'enveloppent. « Leurs théories les plus vantées, dit l'abbé Moigno, sont des négations délirantes. Pour eux les choses grandes et saintes, Dieu, l'univers, n'ont aucune certitude objective ; elles ne sont pas des réalités distinctes de l'esprit qui les conçoit. »

Le protestantisme a tué l'art en déclarant la pompe des autels une superstition, la musique une inutilité, la peinture et la sculpture une idolâtrie, en ne voulant pas que la chrétienté concourût à élever la basilique de Saint-Pierre. Loin de matérialiser l'idée pour la faire descendre jusqu'à nous, loin d'idéaliser la matière pour nous élever au-dessus d'elle, il a répudié les arts, il a déchiré les images, brisé les statues, dans lesquelles brillaient à la fois le génie des artistes et la vertu des saints. Comment pouvait-il inspirer les artistes, lui qui abattait les croix, abolissait les fêtes, rejetait le culte des martyrs et des vierges qui nous élève au-dessus de la matière et des sens. Les arts recherchent l'idéal ; le catholicisme seul le leur fait entrevoir : car le catholicisme, comme la piété, est utile à tous. Il est seul capable de faire les grands génies comme les grands saints !

L'abbé Pluot.

LE TOAST DU CARDINAL LAVIGERIE

Lettre-circulaire de S. E. le cardinal Lavigerie (1)
archevêque d'Alger
communiquant à MM. les curés de son diocèse le texte de l'allocution adressée par lui à la marine française.

Alger, 14 novembre 1890.

Messieurs et chers collaborateurs,

Je désire que vous conserviez dans les archives de vos paroisses le texte de l'allocution que j'ai adressée, avant-hier, à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée. Vous avez pu, sans doute, la lire hier, dans les journaux de l'Algérie; mais je tiens à ce que vous la receviez de moi d'une manière officielle, et que, dans une matière à laquelle l'opinion attache à juste titre une réelle importance, il ne vous reste aucun doute ni sur l'authenticité, ni sur l'intégrité du texte que je vous transmets, et où, par suite de quelque faute de copiste, il pourrait se glisser quelque lacune ou quelque erreur.

Le voici donc, Messieurs, tel que je l'ai écrit et prononcé (2) :

« Messieurs,

« Permettez-moi, avant de nous séparer, de boire à la marine française, si noblement représentée au milieu de nous.

« Notre marine rappelle à l'Algérie des souvenirs glorieux et chers; elle a contribué, dès les premiers jours, à la conquête. et le nom du chef éminent qui commande en ce moment l'escadre de la Méditerranée semble lui ramener comme un lointain écho de ses premiers chants de victoire.

« Je suis donc heureux, monsieur l'amiral, en l'absence de notre gouverneur général, retenu loin de nous, d'avoir pu vous faire aujourd'hui comme une couronne d'honneur de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France : chefs de notre vaillante armée, de notre administration, de notre magistrature. Ce qui me touche surtout, c'est qu'ils soient tous venus à cette table sur l'invitation du vieil archevêque qui a, comme eux, pour mieux servir la France, fait de l'Afrique sa seconde patrie.

(1) Cette lettre ne doit pas être lue en chaire.

(2) Entre ce texte authentique et le texte télégraphique publié par les journaux, on peut relever en effet quelques différences, d'ailleurs peu nombreuses et peu importantes.

« Plaise à Dieu que le même spectacle se produise dans notre France, et que l'union qui se montre ici parmi nous, au milieu des populations étrangères qui nous observent, règne bientôt entre tous les bons citoyens de la mère patrie.

« L'union, en présence d'un passé qui saigne encore, d'un avenir qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin suprême. L'union parmi les chrétiens est aussi, laissez-moi vous le dire, le premier vœu de l'Eglise et de ses pasteurs, à tous les degrés de la hiérarchie.

« Sans doute, elle ne nous demande, pour la réaliser, de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est légalement affirmée ; quand la forme d'un gouvernement n'a rien, en soi, de contraire aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, comme le disait dernièrement Léon XIII ; lorsqu'il faut, pour tenter d'arracher enfin son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion, sans arrière-pensée, à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la religion et de la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi ; c'est ce que je souhaite de voir enseigner, en France, par tout notre clergé, et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être désavoué par aucune voix autorisée.

« En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte et la foi dont nous sommes les ministres. Ce serait folie que d'espérer protéger les colonnes de l'édifice social, en refusant toute entente avec ceux qui en ont aujourd'hui la garde, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui y voudraieut tout détruire d'achever leur œuvre ; folie surtout de l'assiéger du dehors, comme le font quelques-uns malgré des hontes récentes, donnaut aux ennemis qui nous entourent le spectacle de nos ambitions, de nos divisions ou de nos haines, et jetant dans le cœur de la France un découragement précurseur des dernières catastrophes.

« La marine française nous a, de même que l'armée, donné toujours cet exemple, quels que fussent les sentiments de

chacun de ses membres; elle n'a jamais admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie, quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, de gouvernement qu'abrite ce drapeau. Voilà l'une des causes pour lesquelles la marine française est restée forte et respectée, même aux plus mauvais jours; pourquoi elle peut porter son drapeau, comme un symbole d'honneur, partout où elle doit soutenir le nom de la France et — permettez à un cardinal missionnaire de le dire avec reconnaissance — où elle protège les missions chrétiennes créées par nous.

« Messieurs, à la marine française! »

M. le vice-amiral Duperré m'a répondu en ces termes :

Monseigneur,

« Je remercie Votre Eminence, au nom de la marine française, dont vous venez d'exprimer les sentiments.

« Je bois à l'apôtre de l'Afrique, à Son Eminence le cardinal, et au clergé d'Algérie! »

Ce texte est, comme vous le voyez, le résumé succinct de mes enseignements, qui ne sont eux-mêmes que l'écho fidèle des enseignements solennels du Vicaire de Jésus-Christ. Vous les retrouverez, en particulier, dans les lettres pastorales que je vous ai adressées, dans ces dernières années, au sujet de l'encyclique *Humanum genus*, de l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens,* de l'encyclique *Immortale Dei*, de l'encyclique *Sapientiæ christianæ*. Je me préparais à vous en adresser une autre au sujet de la dernière lettre du Saint-Père aux évêques[1] d'Italie, où presque tout ce qui est dit de la situation religieuse de la péninsule convient si bien à la France, lorsque notre gouvernement, par un décret récent, a fixé les élections triennales pour le Sénat aux premiers jours du mois de janvier. La période électorale doit donc s'ouvrir par l'élection des délégués sénatoriaux, à la fin même de ce mois.

Or, il m'a paru que je ne devais pas mêler à une élection, qui n'est pas toujours, il est vrai, l'écho de l'opinion publique, mais qui n'en suscite pas moins des compétitions passionnées, les graves enseignements de Léon XIII.

Je n'ai pas renoncé à mon dessein, et lorsque le Parlement français sera pleinement reconstitué, au mois de janvier prochain, je vous adresserai les enseignements que je vous destine.

Au fond, je ne ferai qu'y rappeler, comme je l'ai fait déjà

dans mes lettres pastorales, qu'il est du devoir et de l'honneur de tous les catholiques de ne pas laisser se prolonger la situation actuelle de l'Eglise en France, et que pour cela ils n'ont qu'un moyen pratique, celui que leur a conseillé explicitement le Souverain Pontife : prendre part résolûment aux affaires publiques, non comme adversaires de la forme du gouvernement établi, mais en réclamant, au contraire, leurs droits de cité dans la république qui nous gouverne (1).

Cette adhésion ne doit donc être ni une œuvre d'entraînement, ni, à plus forte raison, une œuvre d'enthousiasme. Ce doit être une œuvre de résignation, de raison et, pour nous catholiques, après les paroles formelles que je viens de citer en note, une œuvre de conscience. Il est vrai que l'on s'est habitué, en France, par suite de l'attitude d'un grand nombre de ses défenseurs, à regarder la République comme un gouvernement impie et sectaire; mais, en soi, la forme républicaine n'a rien de nécessaire à cet égard. Le seul gouvernement existant aujourd'hui dans le monde qui ait un caractère vraiment et complètement catholique est, en effet, une république : la république de l'Equateur; le seul où la liberté de l'Eglise ne reçoive aucune atteinte est encore une république : la république des Etats-Unis.

(1) (Ad rempublicam) non adeunt (catholici), neque adire debent ob eam causam, ut probent quod est hoc tempore in rerum publicarum rationibus non honestum; sed ut has ipsas rationes, quoad fieri potest, in bonum publicum transferant sincerum atque verum, destinatum animi habentes, sapientiam virtutemque catholicæ religionis, tamquam saluberrimum succum ac sanguinem, in omnes reipublicæ venas inducere. Haud aliter actum in primis Ecclesiæ ætatibus. (*Encycl.* Immortale Dei.)

Generatim nullam velle rerum publicarum partem attingere tam esset in vitio, quam nihil ad communem utilitatem affere studii, nihil operæ. Idque esset etiam cum pernicie conjunctum christiani nominis; propterea quod plurimum possent qui male essent in Ecclesiam animati, minimum qui bene. (*Ibid.*)

Dictis decretisque (Ecclesiæ) si recte dijudicari velit, nulla per se reprehenditur ex variis reipublicæ formis, ut quæ nihil habent quod doctrinæ catholicæ repugnet, eædemque possunt, si sapienter adhibeantur et juste, in optimo statu tueri civitatem. (*Ibid.*)

Neque illud per se reprehenditur, participem esse populum reipublicæ : quod ipsum, certis in temporibus certisque legibus, potest non solum ad utilitatem, sed etiam ad officium pertinere civium. (*Ibid.*)

Votre adhésion faite, il faudra user résolument des droits qu'elle vous confère, dans la discussion et la direction des affaires du pays, et contribuer ainsi à fonder enfin le grand parti conservateur et national, qui seul peut rendre nos luttes fécondes, notre gouvernement stable, et inspirer dès lors la confiance qui nous est indispensable au dehors. Ce serait un des spectacles les plus lamentables de l'histoire que celui que nous continuerions à donner au monde : spectacle de silence et d'indifférence apparente devant tous les attentats consommés on médités contre l'Eglise.

Ce serait une honte éternelle aux yeux de l'avenir, pour nous tous, évêques, prêtres, fidèles, que de n'avoir rien tenté pour la défense de la foi devant ces ruines qui s'amoncellent, et de perdre ainsi l'Eglise en France pour la mince satisfaction de nous éloigner de plus en plus des aspirations du pays et suivre des partis dont plusieurs sont honorables sans doute, mais qui ont tous montré leur impuissance.

Une fois sur le même pied que tous les autres citoyens, les catholiques ont, comme eux, le droit de s'associer pour défendre leur cause, entre eux d'abord, et ensuite avec tous ceux qui, d'accord avec eux, voudront défendre la justice et la liberté.

Je le répète, là est le salut de la France.

C'est ce que je vous expliquerai bientôt, messieurs et chers collaborateurs, dans la lettre pastorale que je prépare.

En attendant, méditez sur le devoir où nous sommes de sacrifier tout ce que permettent de sacrifier la conscience et l'honneur, de faire tout ce que la conscience et l'honneur nous ordonnent de faire; et, pour cela, acceptons sans arrière-pensée et sans nous laisser troubler par de vaines clameurs (1) la Constitution que le pays s'est donnée.

(1) Le télégraphe nous en a déjà porté les échos.

Les uns prétendent que l'allocution que je viens d'adresser à la marine française a sa raison dans le boulangisme, auquel nous aurions appartenu, alors que nulle part il n'a trouvé plus d'adversaires que dans un pays et auprès d'hommes qui savaient ou qu avaient vu trop de choses pour être jamais des complices ou des dupes.

D'autres osent dire que c'est pour nous venger de ce que les vieux partis, comme ils les appellent, avaient refusé leur appui matériel à l'œuvre antiesclavagiste que j'affirme de nouveau des doctrines que je prêche depuis plusieurs années, d'après les enseignements les plus solennels du Saint-Siège, que l'on n'a pas voulu comprendre ailleurs,

Veuillez agréer, messieurs et chers coopérateurs, l'expression de mes sentiments les plus paternels en Nôtre-Seigneur.

† Charles, cardinal Lavigerie,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

Lettre de Monseigneur l'Evêque d'Annecy
A S. Em. le Cardinal Lavigerie,
Archevêque d'Alger et de Carthage.

Annecy, le 15 novembre.

Eminence Révérendissime,

Dans l'allocution que Votre Eminence a prononcée récemment à Alger, au milieu des chefs de divers corps constitués de la colonie, elle a, selon qu'elle en a pris la coutume, ouvert une voie nouvelle.

Je ne doute point que ce chemin ne soit bientôt suivi par beaucoup de catholiques, et j'aime à m'y engager dès ce moment. Mais, en pareille matière, il ne saurait être question de programme général à adopter, de formulaire à rédiger ; dans ce mouvement commun, chacun gardera la pleine liberté de ses

alors que toutes les ressources de cette œuvre sont venues, jusqu'ici, de ces vieux partis qui sont les partis de la foi, de la générosité et de l'honneur.

D'autres me font ridiculement aspirer à des palmes académiques, alors que j'ai déjà publiquement déclaré, à diverses reprises, que rien ne serait plus étrange que de courir après des palmes littéraires, lorsqu'on est le chef d'hommes apostoliques qui ne recherchent que les palmes du martyre.

Enfin, on trouve adroit de dire, comme une chose inouïe, que c'est au son de la *Marseillaise* que j'ai fait recevoir et reconduire mes invités par la musique de Saint-Eugène, alors qu'elle n'a fait que saluer, selon l'usage, par l'air national, qui a au dehors un tout autre caractère que celui qu'on lui donne en France, l'arrivée des chefs de notre armée et de notre flotte. C'est M. le général Bréart, général en chef de l'armée d'Afrique, et M. l'amiral Duperré, commandant l'escadre de la Méditerranée, qui ont été accueillis, comme ils le sont toujours par nous en Afrique, au son de l'air national !

Les évêques, les prêtres et les chrétiens qui sont venus de France aux fêtes de la consécration de la cathédrale de Carthage ont vu, en Tunisie, le même honneur rendu à nos chefs ; et ils savent que ne pas le leur rendre, en présence de populations étrangères, aurait été considéré comme une sorte de reniement de la patrie.

Tout cela ne peut que faire rire parmi nous ; mais on s'en sert ailleurs pour empoisonner les flèches de la plus fine calomnie. Nous ne sommes sans doute pas au bout.

appréciations particulières, de son degré de vitesse, de ses procédés de discussion, de la mesure qu'il convient de donner à la manifestation de ses convictions, à l'expansion de ses sentiments.

Votre Eminence me permettra de lui faire part, à cette occasion, de pensées bien anciennes chez moi et qu'il me tardait de faire connaître ; car je trouverai dans cette publicité le grand avantage d'une situation nette et loyalement exprimée.

Lorsqu'il s'agit, entre Français, des affaires publiques, ou, selon le langage ordinaire, de ce qui touche à la politique, on entend tout d'abord ce langage : il faut choisir de toute nécessité, entre ces deux formes de gouvernement d'une nation, la monarchie et la république. Les uns disent que la monarchie est de beaucoup le meilleur des gouvernements et qu'il faut, avant toutes choses, s'efforcer de la rétablir en France ; les autres, que la république est le seul mode de gouvernement qui puisse donner la liberté au citoyen, la prospérité au pays, et qu'aucun sacrifice ne doit coûter lorsqu'il s'agit de la maintenir.

J'ai toujours pensé qu'avant d'établir cette comparaison, avant de se donner à l'un de ces deux partis, il y avait une question à se poser et à résoudre : la monarchie est-elle encore possible en France !

Si l'esprit monarchique subsiste parmi nous, la monarchie est possible, et l'on peut travailler à son rétablissement. Si l'esprit monarchique a disparu, et complètement, la monarchie est impossible, et c'est se condamner à une entreprise sans issue que de s'efforcer de la faire revivre.

Qu'est-ce donc que l'esprit monarchique ?

C'est le sentiment qu'il y a et qu'il doit y avoir dans le pays une souveraineté, — je ne dis pas un gouvernement, mais une souveraineté ; — c'est le sentiment que cette souveraineté appartient à une famille comme une maison appartient à une famille, et que les conditions de propriété et de transmission de cette souveraineté sont exactement les mêmes que pour la propriété et la transmission de tous les autres biens.

Tel est l'esprit monarchique. Il a existé, en France, autant et plus peut-être qu'en toute autre contrée de l'Europe. Subsiste-t-il encore ? Non. Je dis plus : Y a-t-il en France, en cette année 1890, beaucoup d'hommes qui comprennent, qui devinent ce qu'a été l'esprit monarchique ? Je suis convaincu que le nombre de ces hommes est des plus restreints. Il faut beaucoup

de lecture pour entendre seulement ce que voulaient dire pour nos arrière-grands-pères ces mots : le roi, la famille royale.

S'il n'y a plus en France ni esprit monarchique, ni même trace de cet esprit, comment une monarchie pourrait-elle être rétablie? Si les titres de roi et de royauté se trouvaient un jour rétablis au sommet d'une constitution, comment une durée quelconque serait-elle assurée à ce régime? Or, ce qui fait la monarchie, c'est précisément qu'elle est incontestée dans sa durée, que sa perpétuité paraît la chose du monde la plus naturelle.

Que si la monarchie est impossible en France, à quoi bon disserter sur les avantages intrinsèques, absolus de cette forme de gouvernement? Et pourquoi proposer à ses efforts un but qui s'éloigne, s'efface et ne saurait être atteint?

Ce qui fait que nombre de citoyens s'essayent encore à rétablir une monarchie, c'est la manœuvre fort originale que leur opposent leurs adversaires. Ils disent : « Vous renoncez à la monarchie; c'est donc que vous venez à nous. Très bien ! Nous vous prévenons seulement que nous ne vous recevrons qu'à telles et telles conditions. »

Vous venez à nous! Mais qui êtes-vous donc? Mais que doit-on comprendre dans ce mot Nous?

« Nous » veut dire, pour ceux qui parlent ainsi, les hommes politiques qui détiennent le gouvernement en France depuis trois législatures, les hommes politiques qui composent la majorité dans le Parlement, Chambre des députés et Sénat. Ils parlent et se conduisent comme s'ils étaient non pas un gouvernement, mais une souveraineté, comme s'ils étaient une famille royale, comme si enfin la France était pour eux une propriété. Ils se considèrent comme une dynastie s'étant mise en la place d'une autre dynastie.

Qu'ils se trompent du tout au tout, nous n'avons pas besoin de le dire; mais, ce qu'il importe de remarquer bien particulièrement, c'est qu'ils peuvent, pendant un temps plus ou moins long, en imposer à la foule, grâce à cette attitude de vainqueurs et de maîtres.

Non, nous n'irons point à vous, et pour deux raisons.

La première c'est que vous êtes injustes. Ce mot comprend pour nous tous les reproches qui vous sont adressés depuis quinze ans.

La seconde, c'est que nous n'avons nulle raison, nul besoin d'aller à vous.

Nous sommes Français, nous sommes chez nous: nous y restons.

Lorsqu'un roi, exerçant l'autorité royale commet des injustices, les sujets qui en sont les victimes lui font parvenir, comme ils le peuvent, leurs doléances, leurs réclamations.

Lorsque, dans une république, les hommes constituant une majorité dans les divers corps électifs commettent de parti pris, systématiquement, des injustices, ceux de leurs concitoyens qui en sont les victimes s'efforcent ou d'obtenir à leur tour la majorité, ou de former une minorité assez forte pour faire respecter leurs droits essentiels.

Et c'est ce que nous entendons faire.

Vous n'êtes point la République ; vous n'êtes point la France ; vous n'êtes pas des maîtres, et nous ne sommes point des sujets.

Nous ne vous demandons rien ; nous ne demandons pas à traiter avec vous ; nous n'en avons nul besoin.

La constitution de tout Etat républicain donne aux citoyens le droit et les moyens de prendre leur place au soleil. Nous voulons la prendre. Et si nous ne l'avons pas prise plus tôt, c'est par ce motif que beaucoup de conservateurs et beaucoup de catholiques estimaient qu'il fallait avant tout s'appliquer à l'œuvre inutile, impossible d'un changement dans la forme du gouvernement.

Je remercie de nouveau Votre Eminence de ce qu'ayant pris elle-même la parole sur un sujet qui paraissait nous être interdit, elle m'a donné l'occasion de dire ce qui est ma pensée habituelle et le vœu le plus cher pour la prospérité de notre patrie.

Je suis, avec le plus profond respect, de Votre Eminence Révérendissime le très humble et très obéissant serviteur.

† Louis, *évêque d'Annecy.*

LES JÉSUITES

Luthériens et calvinistes, libres-penseurs spiritualistes et athées matérialistes se rencontrent dans un point : leur haine commune contre l'Eglise, haine qui trouve son expression la plus pure dans le franc-maçon.

Il y a des gradations dans cette haine commune : si l'Eglise

l'éveille, les ordres religieux l'exaspèrent et la Compagnie de Jésus la fait tourner en rage.

Exterminer les jésuites, tel est le *ceterum censeo* de la Loge. Le jésuite est le premier objet de sa haine satanique; même là où elle simule le respect de l'Eglise, pour mieux cacher son jeu, elle s'attaque ouvertement aux jésuites, elle leur fait une guerre sans trêve ni merci.

Pourquoi cette rage folle contre le jésuite ?

Donnons la parole aux FF.·.

« Toi, Léon, s'écrie le Gr.·. M.·. Lemmi dans la *Revista della Messoneria Italiana,* tu bénis les Jésuites et tu maudis les francs-maçons. Tu nous maudis à cause de nos crimes et de nos trahisons. A cause de quels crimes et trahisons ? Tu n'en désignes pas et tu n'en connais peut-être même pas, malgré ton infaillibilité. Ces crimes, je veux te les confesser. Nous luttons et nous lutterons éternellement pour la délivrance de l'humanité de cette obéissance de cadavre que les Jésuites veulent lui imposer. »

Et ailleurs (l. c. XVII, p. 234 et 291) Lemmi précise encore davantage : « Tout ce que les Francs-Maçons veulent pour le bien et pour la cause de la liberté, les Jésuites le veulent pour le mal et pour l'asservissement. C'est pourquoi le premier devoir des Francs-Maçons est de s'opposer partout à l'alliance des Jésuites avec la réaction et de la détruire là où elle existe. Pour atteindre ce but, nous devons nous emparer de l'opinion publique et du gouvernement des peuples. »

« Vis-à-vis des tendances du cléricalisme, le gouvernement a le devoir absolu d'intervenir d'office. *Plus de tolérance ! Liberté pour tous, les Jésuites seuls exceptés !* »

A côté du cri de rage du F.·. italien, écoutez la diatribe non moins cynique d'un F.·. allemand :

« La Franc-Maçonnerie, écrit le F.·. Eimer dans la *Freimaurerzeitung*, se trouve dans l'opposition de principes la plus vive avec le jésuitisme. Ce que chacun d'eux poursuit pour l'homme et pour l'humanité, est en opposition flagrante. Les Jésuites eux-mêmes, esclaves d'un supérieur qui joue le rôle d'un Dieu omnipotent et omniscient, veulent, selon leur guise, manier et exploiter les hommes comme des esclaves sans volonté, veulent au moyen de leurs fables biscornues qui s'étendent jusque dans l'autre vie, au moyen de haine, anathème et bûchers, les réduire à des instruments aveugles et immoraux de leur tyrannie clé-

ricale ; tandis que les francs-maçons travaillent sans relâche à leur propre perfection et à l'élévation des autres, que de l'esclavage et de l'ignorance ils veulent élever à la plus haute dignité humaine. *C'est pourquoi le jésuite, dans son action absolutiste, rencontrera toujours et nécessairement l'action contraire de l'homme libre*, QUI NE RECONNAIT AUCUNE AUTORITÉ, et tout aussi nécessairement le franc-maçon trouvera partout où il voudra réaliser ses idées humanitaires un adversaire dans l'ennemi mortel de ses idées, dans le jésuite. »

Oui, voilà pourquoi vous détestez le jésuite ; voilà pourquoi vous vous acharnez contre lui avec une rage sans pareille, parce que ce jésuite se dresse partout sur votre chemin.

Et pourquoi le rencontrez-vous toujours fatalement ?

Parce que, comme vous le dites fort bien, ce jésuite représente le principe autoritaire.

Et que vous tous, protestants comme libéraux et votre synthèse le franc-maçon, vous représentez le principe de la révolte contre l'autorité.

C'est pourquoi, nous tous, nous aimons et vénérons le fils de saint Ignace, parce qu'en lui s'incorpore ce principe de l'autorité qui vient de Dieu, comme celui de la révolte vient de Satan;

Parce qu'il se dresse partout comme un obstacle sur vos voies ; parce que dans ce temps de troubles et de bouleversement, le jésuite est le défenseur par excellence de l'ordre ;

En un mot, nous l'aimons parce que vous le haïssez, et que vous devez le haïr.

L'autre jour encore, l'organe maçonnique, la *Bauhuette*, nous rapportait ce mot typique du F.·. G.·. Rietz :

« Il faut en arriver à ce que d'une part le mot « jésuitique » devienne synonyme de mensonge et fourberie, et que d'autre part le mot « maçonnique » désigne le bien et la vérité ! »

Il en est déjà ainsi, car ce que vous appelez le bien, c'est le mal, ce que vous nommez la vérité, n'est que le mensonge !

Allez-y hardiment de vos mensonges et de vos calomnies ; montrez-vous dignes fils de Voltaire et petits-fils d'un plus méchant et plus vilain être encore ; vous ferez des dupes sans doute parmi les imbéciles, mais vous ne tromperez pas ceux qui savent ce que c'est qu'un jésuite, qui en ont vu un seul à l'œuvre.

Et même ceux qui ne les connaissent pas, les aiment, car ils comprennent à votre haine, combien ceux que vous essayez de salir doivent être purs et bons !

« Jésuites en robes courtes », nous appelez-vous. Ah, si vous saviez comme ce que vous croyez être une injure nous flatte ! Nous n'avons qu'un seul regret, c'est de ne pas mériter un titre aussi élogieux.

L'EGLISE ET L'ETAT

DANS LES RÉPUBLIQUES EN GÉNÉRAL

Le pouvoir de l'Eglise, celui de l'Etat sont différents, oui, essentiellement différents ; différents dans leur fin, différents aussi, mais seulement à certains égards, dans leur origine ; de là différents dans leurs Constitutions, surtout si nous les envisageons dans tous leurs éléments. Mais jamais, au grand jamais, il n'existe entre eux une contradiction intrinsèque.

Si nous admettions un moment cette absurdité, il nous faudrait alors accuser Dieu de contradiction, car ces deux pouvoirs ont été établis par lui et « ce qui est de Dieu est selon l'ordre, » nous dit l'apôtre, nous dit aussi la raison.

Si on voulait mélanger et fondre l'un dans l'autre ces deux pouvoirs si différents dans leur nature, si l'un usurpait les droits de l'autre, l'ordre voulu par Dieu serait détruit.

Voilà pourquoi l'Eglise n'a jamais convoité la puissance matérielle des princes ; voilà aussi pourquoi les Papes, même les plus grands, les plus influents n'ont jamais aspiré au pouvoir temporel de souverain d'une monarchie universelle ; voilà pourquoi des hommes comme Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, alors que la chrétienté était encore unie dans une même foi, se sont montrés les pasteurs des âmes, les princes de la paix, les dénonciateurs incorruptibles du mal et de l'injustice, les vengeurs de l'innocent et de l'opprimé. Jamais le monde n'a connu de césarisme papal, jamais un Pape ne l'a enseigné. Une telle doctrine serait antichrétienne et irait contre l'ordre établi par Dieu.

Pour la même raison, haïssons-nous, en hommes libres et en enfants de l'Eglise, l'Eglise d'Etat et l'absolutisme dans quelque forme qu'il puisse se présenter. Que ce soit l'absolutisme dans la monarchie à l'exemple de Néron, se divinisant lui-même, ou dans la république par une majorité parlementaire sapant, au nom du peuple, tous les droits divins et humains. Nous connaissons et nous ne voulons pas « l'Etat-dieu ». Ce césaropapisme a malheureusement existé dans le monde et aujourd'hui encore

compte ses adeptes et ses représentants. L'histoire et la raison se réunissent cependant pour nous prouver qu'il n'a apporté aux peuples que malaise et faiblesse. Et cela parce qu'il détruit l'ouvrage de Dieu et dégrade la libre nature de l'homme, le chef-d'œuvre de la création.

Le catholicisme, plus qu'aucune autre religion, élève et ennoblit la dignité de la nature humaine; voilà pourquoi aucune société religieuse n'a combattu et arrêté les empiètements sacrilèges de l'omnipotence de l'Etat, avec la liberté d'une conscience virile, comme l'Eglise catholique romaine. Pourquoi, parmi les feuillets du grand et vénérable livre qui raconte l'histoire glorieuse de notre Mère, y en a-t-il tant écrits en caractères de sang? Que crie le sang des millions de martyrs? Liberté! Liberté! Oui, voilà le mot qui tombe des lèvres du héros chrétien expirant, liberté pour notre foi, liberté pour notre sainte Eglise.

Voilà pourquoi l'Etat omnipotent ne signifie pour nous que l'esclavage ignominieux des peuples et n'est supporté que par une race incapable de résistance et mûre pour le knout. Et cela, nous, les fidèles enfants de l'Eglise, nous ne l'avons jamais été, nous ne le sommes certainement pas encore aujourd'hui! Ces deux pouvoirs, l'Eglise et l'Etat, sont-ils différents dans leurs fins, ils ont par conséquent alors chacun leur propre domaine où ils exercent leurs droits et leurs devoirs; tous deux sont indépendants dans la sphère de leur puissance ou, comme on dit, autonomes. L'Eglise n'a aucun pouvoir sur les choses purement temporelles; celles-ci sont en dehors de son but, par conséquent en ces matières elle n'a aucun ordre à donner à l'Etat.

Mais l'Etat n'a pas davantage le droit de régir les affaires de l'Eglise, de créer les lois ecclésiastiques ou de contrôler celles que l'Eglise a établies, ou encore de se présenter comme le tuteur de l'Epouse du Seigneur. Ce n'est pas là un enseignement nouveau, mais bien la doctrine simple, ancienne et catholique que le divin Fondateur de l'Eglise a énoncée en ces termes: « Rendez à César, c'est-à-dire à la puissance temporelle : monarchie ou république, ce qui lui revient; mais rendez aussi à Dieu, à l'Eglise établie par Lui pour sauver les âmes, tout ce qui lui est nécessaire pour accomplir sa mission. »

Maintenant où chercher la raison fondamentale de l'existence de l'Eglise et de l'Etat comme elle est voulue par Dieu? Dieu a créé l'homme un être sociable; de là la nécessité d'un état politique, même dans l'ordre naturel des choses. Il a donné à son

Eglise le caractère d'une société visible et parfaite. Or, aucune société d'êtres libres et raisonnables ne peut subsister sans une autorité protégeant et guidant la liberté. Cette autorité est par conséquent voulue par Dieu, elle ne peut, de sa nature, descendre que de lui.

Mais enfin quelle est l'autorité des Papes comme des évêques, des empereurs comme des chefs de république? Le nom le dit : autorité vient d'auteur. C'est le pouvoir commandant le respect et la crainte qu'un être possède sur un autre à qui il a donné la vie. Ainsi est établie l'autorité du père au milieu de ses enfants. Mais Dieu seul possède la suprême autorité. « Nul n'est plus père que lui. »

Il donne à chacune de ses créatures tout ce qu'Il possède, Lui, « de qui toute paternité est nommée dans le ciel et sur la terre » (Ephésiens, III, 15). Et voilà pourquoi toute autorité véritable ne peut être qu'un éclat de la sienne. Non, la puissance des forts, ni un contrat libre ou ainsi nommé, comme l'enseigne la nouvelle philosophie de J.-J. Rousseau, encore moins le droit purement naturel, ne peuvent être les bases d'un édifice social fermement établi et promettant aux générations qu'il doit protéger la sécurité et la paix. Doit-il exister une autorité dans l'Eglise comme dans l'Etat, il faut que cette autorité soit revêtue de cette majesté, qui descend sur le Pape, sur le roi, sur toutes les autorités ecclésiastiques et temporelles de Celui qui a dit : « Par moi règnent tous les rois et c'est de moi que les législateurs tiennent leur pouvoir. (Prov., VIII, 15.) Une société qui ne repose pas sur cette base est bâtie sur le sable, elle ne peut résister aux attaques du socialisme.

Un pouvoir qui n'a pas été établi par Dieu, ne peut dompter ses subordonnés que par le canon et les baïonnettes, un tel pouvoir n'a aucun droit à mon obéissance, encore moins à mon respect !

Ainsi « tout pouvoir vient de Dieu » ; mais comment ? Est-ce que le principe d'autorité s'applique de la même manière au pouvoir spirituel de l'Eglise comme à la puissance temporelle d'une monarchie ou d'une république ?

Non, l'Eglise est établie pour tous les hommes ; ses institutions de salut sont nécessaires à tous les hommes dans les arrêts de Dieu. Voilà pourquoi le Fils de Dieu fait homme a *personnellement* et *immédiatement* établi cette autorité qui doit produire dans l'Eglise cette unité qui est son plus grand idéal et

dont son modèle est au ciel « afin qu'ils soient un, comme toi, ô mon Père, et moi nous sommes un. » En effet, le fondateur divin de l'Eglise établissait immédiatement dans son Eglise non seulement le pouvoir enseignant religieux et gouvernemental, mais encore les représentants de ce pouvoir quand il conférait à Pierre et en lui à ses successeurs, les évêques de Rome, le pouvoir des clefs dans tout le royaume, la puissance de pasteur suprême sur les agneaux et les brebis; quand il conférait à tous les apôtres et encore à leurs successeurs la mission d'enseigner et de gouverner l'Eglise.

Mais la société politique repose aussi sur l'ordre divin et son pouvoir lui vient aussi de Dieu; voilà pourquoi l'obéissance aux deux pouvoirs est une véritable obligation de conscience. L'insurrection contre le pouvoir temporel légitime ou le pouvoir ecclésiastique n'est pas seulement un crime que condamne un juge terrestre, mais encore un péché duquel nous répondrons au Souverain Juge, car les deux puissances, l'Eglise comme l'Etat, participent de l'autorité inébranlable de Dieu.

(*A continuer.*) MGR SCHRŒDER.

LA LAICISATION DES HOPITAUX

Il y a quelques jours, le *XIX*e *Siècle* publiait un article de M. Millerand au sujet des Sœurs. Dans cet article on remarquait le passage suivant au sujet de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis qui n'ont pas encore été laïcisés :

Dans ces deux derniers établissements non laïcisés, le prix moyen de la journée de malade, non compris les frais du personnel médical, est de 3 fr. 36 53. Il n'est que de 2 fr. 66 33 dans les deux hôpitaux laïcisés.

Tout compte fait la laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis permettrait de réaliser pour les 550,000 journées de malades qu'on y relève annuellement, une économie de plus de 380,000 francs.

M. le docteur Després, interrogé sur cette affirmation étrange par un rédacteur du *Gaulois*, a répondu ;

J'ignore l'origine des chiffres invoqués par M. Millerand ; mais, s'ils émanent de l'Assistance publique, je me permettrai de ne pas les accepter comme exacts.

Je reconnais toutefois que la journée de malade, à Saint-Louis et à l'Hôtel-Dieu, est plus chère qu'à Tenon et à Saint-Antoine, mais pour des raisons bien différentes de celles qui sont invoquées par M. Millerand.

D'abord à Saint-Antoine comme à Tenon, le nombre des malades est considérable, et il n'est pas difficile de comprendre que, les services généraux y coûtant le même prix que dans les hôpitaux moins peuplés, le prix de revient d'une journée de malade y est moindre par la force même des choses.

A Saint-Louis, la journée de malade est et a toujours été plus chère qu'ailleurs, en raison de l'existence dans cet hôpital d'un pavillon payant, le pavillon Gabriel, où les malades sont nourris comme ont le droit de l'être des gens qui paient, c'est-à-dire mieux que ne le sont les indigents.

D'autre part, le traitement des affections de la peau, qu'on traite spécialement à Saint-Louis, exige des médicaments dont le prix est généralement élevé.

Pour ne parler que des bains, ceux que prennent les malades de Saint-Louis, bains à l'amidon ou à la gélatine, coûtent environ dix fois plus que les bains ordinaires en usage dans les autres hôpitaux.

La substitution d'infirmières laïques au personnel religieux ne pourrait rien changer à cela.

A l'Hôtel-Dieu, c'est à peu près la même chose. L'Hôtel-Dieu est un hôpital de cours, où les professeurs font beaucoup d'opérations, avec des pansements nouveaux très coûteux. Dans le seul service de M. le docteur Sée, il se fait une consommation considérable de médicaments que l'on expérimente ; c'est une très grosse source de dépenses, et qui suffit à expliquer le coût élevé de la journée de malade dans cet hôpital.

Mais la présence des religieuses n'y est pour rien.

D'ailleurs, à Bichat et à Laennec, laïcisés, le prix de revient de la journée de malade est supérieur à ce qu'il est à l'Hôtel-Dieu.

J'ai tenté d'expliquer tout cela, jadis, au conseil municipal ; on n'a pas voulu m'entendre. J'espère être plus heureux devant la Chambre.

J'ai la conviction que la laïcisation des services hospitaliers est un mal qu'il faut supprimer ; je suis également convaincu que les Sœurs rentreront un jour dans les hôpitaux, d'où elles ont été chassées. Or, je suis républicain, et je voudrais bien que cette juste réparation ne soit pas faite contre la République.

C'est ce que je m'efforcerai de démontrer à la Chambre.

—

M. le docteur Desprès adresse au *Journal des Débats* la lettre suivante, en réponse au discours prononcé l'autre jour au conseil municipal par le directeur de l'Assistance publique :

Paris, le 27 octobre 1890.

Monsieur le directeur,

Vendredi dernier, à la séance du conseil municipal, M. le directeur de l'Assistance publique n'a pas hésité à faire de nouveau l'apologie

de la laïcisation des hôpitaux, c'est-à-dire du renvoi des Sœurs. Cela était dans son rôle, puisqu'il le paraît et qu'il le dit, il a été nommé directeur à cause de son penchant accusé pour la laïcisation. Le corps médical eût pourtant préféré qu'il eût mieux connaissance et qu'il eût davantage le souci des intérêts des malades. Les opinions de M. le directeur sont à lui, nous n'y voyons aucun autre mal ; mais ce que nous ne saurions accepter, c'est qu'il présente les comptes de son administration et l'état des hôpitaux sous un aspect aussi peu conforme à la vérité.

Il n'est pas exact que les dépenses de l'administration n'aient pas triplé (sans compter le coulage) par l'effet du renvoi des Sœurs. Je sais bien que l'on prépare à l'administration centrale un compte de premier établissement des laïques, mais il sera arrangé pour les besoins de la cause. Il semble, en effet, prouvé aujourd'hui que l'on administre les hôpitaux non pour le bien des malades, mais pour la justification de la plus déplorable des mesures. Comme il ne faut pas que M. le préfet de la Seine et M. le ministre de l'intérieur, de qui seuls dépend le directeur de l'Assistance publique, soient égarés, voici des chiffres :

On a mis à la Charité, non pas 18 laïques à la place des Sœurs, mais bien 35 laïques, à qui l'on donne 750 francs par an en moyenne, tandis que les Sœurs n'avaient que 200 fr. par an. Les laïques ont en outre une indemnité de logement de 600 fr., et on leur donne à l'hôpital le petit déjeuner du matin, plus le déjeuner copieux de midi. Pour masquer cela au budget de l'Assistance publique, on compte une partie des laïques dans les serviteurs. En plus de cela, de son vivant mon collègue Trélat avait obtenu pour son service deux laïques supplémentaires, et, depuis, pour remédier au désordre de la lingerie de l'hôpital, on vient d'ajouter encore deux laïques : de sorte que, dans ce seul service, ce qui coûtait du temps des Sœurs 30 fr. de gages par mois en coûtera maintenant 450. C'est le coût de *deuxième* établissement, en attendant le troisième. Encore notre linge à pansement vient-il, de temps en temps, humide et mal plié.

Au total, voici les chiffres exacts :

Budget de 1881 (avant la laïcisation), page 77, Charité :

1° Sous-employés : 22 Sœurs et une surveillante pour l'accouchement. Dépense : 5,604 fr.

2° Infirmiers et infirmières : 76. Dépense : 21,480 fr.

Budget de 1889 (après laïcisation), page 81, Charité :

1° Sous-employés : 18, le reste est compté avec les infirmiers. Dépense : 25,200 fr.

2° Infirmiers et infirmières : 103. Dépense : 48,800 fr.

Budget de 1890 (après laïcisation), page 63 : Charité (là encore il fallait dissimuler) :

1° Surveillants et surveillantes : 3. Dépense : 4,900 fr.

2° Sous-surveillantes : 15. Dépense : 18,800 fr.

3° Suppléantes 15. Dépense : 20,000 fr.

4° Infirmiers et infirmières : 91. Dépense : 30,200 fr.

Pour ce qui est de l'avantage qu'auraient tiré les malades de la laïcisation, j'ai montré au conseil municipal, qui, d'ailleurs, n'a rien voulu entendre, que l'administration est obligée de retrouver dans les économies qu'elle fait sur les malades les dépenses que lui coûtent les infirmières laïques. Le pain et le vin des malades sont aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans. L'année dernière, je ne sais si cela a changé depuis, la boucherie a été achetée directement à la Halle, et sans adjudication de fourniture pour l'année, contrairement aux prescriptions des lois. On payait un homme 1,000 fr. par an pour faire des achats à la Halle, et nos malades ne mangeaient guère que de la viande importée et arrivée abattue à Paris.

Quant à la tenue de nos salles, cela va à peu près quand nous y sommes ; mais, dès que la visite est terminée, il n'y a plus personne. Lorsque je pénètre dans mes salles en dehors de l'heure où j'arrive d'habitude, je trouve rarement les laïques ; mais, en revanche, je vois parfois, égarés sur une table de nuit, les livres suivants : *la Clef des songes*, ou *l'Art de tirer les cartes*.

Monsieur le rédacteur, on ne changera pas l'espèce humaine. Sans la discipline, l'ordre et l'exactitude des Sœurs, on ne trouvera pas de femme pour faire le service d'hôpital, qui ne convient qu'à des êtres qui veulent bien vivre sans famille, sans nom et sans intérêt pécuniaire. Malheureux qui ne le comprend pas !

Veuillez agréer... Docteur Armand DESPRÈS,

Chirurgien à l'hôpital de la Charité,
député du 6e arrondissement.

P.-S. — Pour donner une idée du service laïque, il est bon que le public sache que l'administration vient de faire enlever les rideaux du cabinet annexé à chaque salle où se tenaient les Sœurs et où les laïques étaient installées à leur place.

La *Gazette des Hôpitaux* a reçu de M. le docteur Després, chirurgien de l'hôpital de la Charité, député du VIe arrondissement, la lettre suivante :

Paris, le 16 novembre.

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir, mes collègues et moi, un rapport de M. Strauss, conseiller municipal, touchant l'examen du budget de l'administration de l'Assistance publique. Ce rapport, qui entre

beaucoup trop et sans droit, dans l'organisation intérieure des hôpitaux, est terminé par un tableau annexe indiquant le coût du personnel laïque mis à la place des Sœurs et les frais de son installation.

Le rapporteur a été induit en erreur par l'administration; il lui a été donné des renseignements volontairement inexacts, qu'il faut relever sans retard.

Les effets de la laïcisation se font de plus en plus durement sentir. Quoique l'administration, à la fin de cette année, vienne de déplacer un certain nombre d'infirmières laïques de nos hôpitaux du centre, et qu'elle y replacera, d'ailleurs, vers le mois de février 1891 (on verra que ces infirmières sont placées à l'hôpital Laënnec, qui renferme aujourd'hui 46 infirmières laïques, là où il n'y avait jadis que 17 sœurs), quoique l'administration ait mis des suppléantes à la place de quelques sous-surveillantes depuis l'année dernière, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1889, le prix des « service de santé et services économiques », qui en 1889 était de 2,377,000 francs (Budget de 1888, p. 61), est aujourd'hui de 2,687,900 francs (rapport de M. Strauss, p. 48 et 49) ; total, 310,000 francs d'augmentation. En revanche, la dépense de la cave, le vin, que l'on achetait en 1887 au prix global de 2,310,000 francs, n'est plus acheté cette année qu'au prix inférieur de 2,047,400 francs; total 262,600 francs d'économie sur le vin des malades.

Mais c'est surtout dans le tableau annexé au rapport que l'inexactitude des renseignements fournis par l'administration apparaît le plus clairement. Ce n'est pas 750 francs par an que l'on donne uniformément aux infirmières laïques, c'est 750 à 925 francs, plus 600 francs d'indemnité de logement, plus le déjeuner du matin et le déjeuner du midi. Nulle part, le logement et la nourriture ne figurent au tableau. Ce qui y figure encore moins, ce sont les gratifications de fin d'année ou *étrennes* distribuées à 432 infirmières laïques, et que l'on ne donnait pas aux sœurs, étrennes qui s'élèvent bon an mal an à 50 francs par infirmière laïque, c'est-à-dire : 432 multiplié par 50, soit 21,600 francs de dépense accessoire ajoutée à toutes les autres.

Pour ce qui est du coût d'installation des infirmières laïques à l'hôpital Cochin, par exemple, j'ai montré, pièces en main, et bien en face de M. le directeur Peyron (Bulletin municipal officiel, 16 novembre 1885), que l'on avait acheté, près de l'hôpital Cochin, une maison au prix de 88,000 francs et que l'on y avait dépensé pour la mettre en état 51,000 francs; soit, en tout, 139,000 francs : puis comme cela ne suffisait pas, l'on a donné congé à des locataires d'une maison productive de revenu appartenant à l'administration de l'Assistance publique, 17, rue du Faubourg Saint-Jacques, et pour avoir des logements destinés aux laïques, l'on a supprimé un revenu

de 4,400 francs. De sorte que le renvoi des Sœurs de l'hôpital Cochin a nécessité une dépense inutile pour les malades de 139,000 fr. en capital et 4,400 francs en revenus.

Le *chiffre* de la dépense d'installation des laïques, à l'hôpital Cochin, donné par l'administration et reproduit dans le rapport est de 36,002 fr. 78! Tout commentaire est superflu.

Veuillez agréer, etc. Docteur Armand DESPRÈS,

Chirurgien à l'hôpital de la Charité,

Député du VIe arrondissement.

L'EGLISE CATHOLIQUE EN ECOSSE

Un journal trace le tableau suivant de l'Église catholique . Écosse, à l'heure présente.

Après le martyre des archevêques Beaton et Hamilton, la hiérarchie ecclésiastique disparut presque entièrement. Une révolution religieuse, barbare et sanglante, s'était accomplie au nom de la liberté de conscience : l'antique religion nationale fut supprimée, ses fidèles furent persécutés, ses prêtres furent traqués, mis à mort ou exilés. Les sectaires s'emparèrent des biens ecclésiastiques et des églises qu'ils n'avaient pas renversées, comme à Melrose, à Elgin, à Saint-André, de fond en comble. Il n'y eut plus de sacerdoce. Le culte public devint impossible. Les Ecossais fidèles qui avaient la vocation sacerdotale n'avaient plus dans leur patrie les moyens d'achever leur éducation ecclésiastique. Ils étaient obligés d'aller à l'étranger où ils fondèrent des Collèges, à Valladolid en Espagne, à Douai en France, à Wurzbourg en Allemagne, à Rome. Dans ces maisons sacrées continua à brûler, jour et nuit, pendant plusieurs siècles, la lampe qui devait éclairer la foi du peuple écossais fidèle, en notre siècle.

L'Eglise d'Ecosse, sans évêque, fut administrée par un préfet apostolique, puis par un évêque, enfin par deux évêques, l'un pour le *Highland*, l'autre pour le *Lowland,* au péril de leur liberté et même de leur vie. Ce n'est que sous le règne pacificateur et réparateur de Victoria, un des meilleurs souverains qu'ait connus la Grande-Bretagne, que les citoyens catholiques parvinrent enfin à jouir de la liberté. Ils en profitèrent pour se compter, réorganiser leur Eglise et recommencer la conversion de leurs concitoyens. En 1675, on ne connaissait que 12 à 14,000 fidèles dans le *Highland* et 2,000 dans le *Lowland*. Au-

jourd'hui ils sont environ 300,000 (la population totale du royaume est de 3,736,000 habitants).

La hiérarchie ecclésiastique fut restaurée par les lettres apostoliques du Pape Léon XIII en date du 4 mars 1878, sous l'épiscopat de Mgr Strain, prédécesseur immédiat de Mgr Smith. Mgr Strain, jusqu'alors évêque des districts de l'Est, devint archevêque de Saint-André et Edimbourg et primat d'Ecosse, comme son prédécesseur Hamilton, dernier archevêque-primat de l'ancienne Eglise, pendu à Stirling par les « instaurateurs de la liberté de conscience ».

L'archevêque actuel, Mgr Smith, a présidé le premier concile provincial d'Ecosse qui a été réuni depuis la primatie de l'archevêque Hamilton.

La province ecclésiastique d'Ecosse se compose d'un siège primatial (Saint-André et Edimbourg), d'un archevêché (Glasgow) et de quatre évêchés dont les titulaires sont les suffragants de l'archevêque de Saint-André et Edimbourg. Ces évêchés sont :

1. *Aberdeen*, fondé à Mortlach en 1063 et transféré à Aberdeen vers 1125. Il a été vacant 301 ans, de 1577 à 1878. C'est dans ce diocèse qu'est situé le nouveau monastère de Fort-Augustus, de l'ordre de Saint-Benoît. Il renferme deux collèges l'un à Blairs, l'autre à Fort-Augustus, et vingt-cinq églises et chapelles.

2. *Argyll and the isles.* Le siège d'Argyll a été fondé vers 1200 et vacant de 1579 à 1878, pendant 299 ans. Le siège des Isles aurait été, dit-on, fondé par saint Patrick en 447 et a été vacant de 1553 à 1878, pendant 325 ans. L'évêque actuel est un Mac Donald, de l'illustre race des fidèles de ce nom. Il réside à Oban. Le diocèse renferme 37 églises et chapelles, dont 11 dans les Isles.

Ce diocèse des Isles a une histoire vraiment touchante. Il en est six qui sont toujours restées catholiques, malgré les plus furieuses persécutions des anglicans et des presbytériens : leurs églises ont été détruites, leurs prêtres tués ou chassés, mais les insulaires sont restés fidèles. Il en est qui pendant deux siècles n'ont pas eu de clergé organisé ; de loin en loin, un prêtre fugitif venait en cachette souvent au péril de sa vie, toujours à celui de sa liberté, dire la messe et conférer les sacrements. Deux de ces îles sont au midi de l'île de Skye à l'Ouest de l'Ecosse, Canna et Eigg. Quatre autres font partie des Hébrides : Benbecula, Louth-Uist, Eriskaz et Barra. C'est de là que viennent

beaucoup de ces superbes soldats gaëlles de la Reine que l'on admire dans l'armée anglaise, doux comme les moutons de leurs montagnes et braves comme des lions.

3. *Dunkeld*, siège fondé vers 1115, a été vacant pendant 293 ans de 1585 à 1878.

4. *Galloway*. Le siège de Withorn ou Galloway a été fondé par S. Ninian, éteint peu après 803 et rétabli en 1189. Il a été vacant pendant 320 ans, de 1558 à 1878. L'évêque (c'est actuellement Mgr Mac Lachlan) réside à Dumfries.

Le siège de Glasgow, aujourd'hui sans suffragant, a été fondé (comme évêché) vers 543 par S. Kentigern (Mungo) et érigé en archevêché avec quatre suffragants en 1492. Il a été vacant pendant 275 ans, de 1603 à 1878. L'archevêque actuel est Mgr Eyre. C'est un diocèse florissant, avec 106 églises ou chapelles, deux collèges, une académie de Saint-Kentigern à Glasgow, des écoles industrielles, un hôpital catholique, des orphelinats, etc.

L'archevêché de Saint-André à Edimbourg a été fondé avant l'an 900 (comme évêché) et érigé en archevêché métropolitain en 1472. Il a été vacant de 1571 à 1878, pendant 307 ans. Il renferme 68 églises, 38 écoles, 11 couvents et institutions et 52 mille communiants, dont 23 mille dans la ville d'Edimbourg.

L'Eglise catholique en Ecosse comprend actuellement 338 prêtres, 332 églises, 294 écoles, 49 couvents ou institutions religieuses. Les couvents sont ceux des Jésuites, des Bénédictins, des Franciscains, des Rédemptoristes, des Maristes. Il existe aussi de nombreuses congrégations de femmes, dont les Petites-Sœurs des pauvres, à Edimbourg, à Welburn, Lochée, etc. Les Petites-Sœurs font un singulier effet au milieu des descendants spirituels de Knox. Quels changements dans les faits et dans les mœurs publiques! Il y a un siècle, que dis-je, il y a cinquante ans, on aurait lapidé les religieuses dans les rues qu'elles traversent maintenant entourées du respect du peuple. Et les Jésuites, les maudits « papistes » d'autrefois, sont en sécurité à Edimbourg.

Les Rédemptoristes, à Kinnoul-Hill (Perth). Dans cette dernière ville les Ursulines ont une maison florissante. Il y a deux couvents du Sacré-Cœur, à Oban et à Rothesay, etc.

Partout la moisson des âmes est abondante, mais les moissonneurs font défaut encore : on manque de prêtres, quoique le nombre des vocations croisse chaque année. Avis aux missionnaires qui aiment à récolter en plein pays « civilisé ».

Les évêques sont trop pauvres pour fonder des séminaires, sinon les vocations seraient plus multipliées encore. Il ne faut pas oublier, en effet, que toute cette Eglise vit de contributions volontaires.

Au lecteur qui voudrait faire une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique de l'Ecosse on recommande un excellent ouvrage, publié récemment : *History of Scotland, chiefly in its ecclesiastical aspect, by M. G. J. Kinloch* (Edimbourgh, R. Grant and son, 2 vol. in-12°, 1888). Il s'arrête à l'an 1610, mais sera prochainement continué. C'est un résumé clair, attachant, éloquent même des annales d'un peuple héroïque et de ses vicissitudes religieuses.

Les préjugés contre les « papistes » existent encore, mais insensiblement ils s'éteignent.

La pompe et le caractère vivant des cérémonies dans les églises catholiques éveille la curiosité des dissidents et frappe leurs yeux et leurs oreilles avant d'attirer leurs cœurs.

La fécondité des œuvres catholiques, la vie morale intense qui en jaillit, la robustesse de cette Eglise, toujours ancienne et toujours jeune, font réfléchir les riches et les lettrés. Les pauvres et les classes populaires sont touchés par l'apostolat des religieuses et des prêtres dévoués qui s'occupent d'eux et de leurs enfants, en même temps que du bien de l'Etat et du règne de Dieu dans la société contemporaine. En un mot, il y a ici des symptômes évidents d'une grande renaissance et même d'une restauration certaine, si l'esprit du mal ne recourt pas encore une fois à la violence.

LETTRE PASTORALE

DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES D'IRLANDE

Très chers Frères,

Assemblés à Dublin pour notre réunion d'automne, nous nous croyons obligés de ne pas nous séparer dans les critiques circonstances que traverse notre pays sans exprimer les sentiments que nous éprouvons unanimement sur certaines questions d'un pressant intérêt pour notre peuple. Notre vigilante sollicitude pour le bien-être spirituel et temporel de notre troupeau nous pousse à lui adresser en ce moment critique quelques paroles de profonde sympathie et de salutaire conseil.

Tout d'abord, nous avons à témoigner du caractère sérieux

de la calamité qui nous presse. D'après nos observations personnelles et attentives, et d'après les rapports sûrs de ceux qui sont en contact quotidien avec la population, nous savons que la récolte des pommes de terre a désastreusement manqué dans des districts considérables de la région. Nous sentons donc impérieusement le devoir de demander au gouvernement qu'il prenne de sérieuses mesures, pendant qu'il en est encore temps, pour prévenir les conséquences déplorables qui, plus particulièrement dans les parties les plus pauvres du pays, suivront inévitablement un désastre si considérable de la récolte sur laquelle la population compte surtout pour vivre.

Nous avons vu avec regret les tentatives faites pour nier le caractère sérieux du danger qui nous menace. L'histoire des précédentes époques de détresse en Irlande ne fournit que trop d'exemples de démentis de ce genre. Cette histoire rappelle aussi les conséquences déplorables de ces démentis qui empêchaient le pouvoir exécutif de prendre à temps des mesures effectives.

Des plans très utiles pour employer la population, pour développer d'une façon durable les ressources du pays ont été hautement proposés par des hommes éminents du pays et par des corps èlus qui jouissent de la confiance du peuple. Les moyens d'écarter en tout cas la plupart des pires conséquences de la calamité qui nous menace sont manifestement à notre portée. Il n'y a pas de raison pour que l'adoption des mesures de secours soit différée. Nous demandons de la façon la plus instante qu'on emploie les pauvres à quelque travail rémunérateur parce que nous savons par une triste expérience l'effet démoralisant des secours donnés sous forme d'aumône pure et simple.

Nous reconnaissons pleinement les secours qu'apporterait la construction de chemins de fer conformément au plan déjà sanctionné par le Parlement. Mais il est clair que de la façon dont sera réalisé ce plan de secours, dépendent les effets bienfaisants qu'on en peut attendre et qu'il faudra le plus possible y employer les pauvres habitants des districts où passeront les lignes en projet. On ne doit pas non plus perdre de vue qu'en dehors de la région embrassée par le développement du réseau ferré il y a beaucoup d'autres districts à la situation desquels il n'est pas moins urgent de porter remède. Nous devons élever notre voix pour protester contre l'idée qu'on remédiera suffi-

samment à la situation de ces districts en renvoyant la population à la bienfaisance officielle (littéralement, aux secours de la loi des pauvres).

Lié à cette question de la misère qui menace, un autre point se dresse sur lequel nous ne pouvons omettre d'appeler toute attention. La crise à laquelle nous avons aujourd'hui à faire face est de telle nature que si elle n'est pas combattue avec succès, elle doit conduire notre peuple à un désastre dont le fatal résultat se prolongera jusqu'aux années à venir. A ce point de vue, il est de toute évidence important que des mesures soient prises pour procurer à la population des semences de pommes de terre moins exposées à contracter la maladie.

En suggérant ces moyens d'alléger la détresse de nos pauvres qui souffrent, nous manquerions à notre devoir si nous ne vous rappelions, chers bien-aimés, que les épreuves comme celle dont nous sommes menacées viennent de Dieu et que c'est à lui que nous devons recourir pour être secourus. « Notre Dieu est notre refuge et notre force ; il est notre puissant secours dans les tribulations qui nous sont survenues. (Ps. XLV.) Levez-vous, Seigneur Dieu ! que votre main s'élève, n'oubliez pas les pauvres. » (Ps. IX.)

Nous prenons aussi cette occasion, chers bien-aimés, pour nous acquitter d'un autre devoir de notre charge.

Par suite de quelques événements récents et par suite des commentaires de certains journaux non moins hostiles à la foi qu'aux aspirations nationales du peuple irlandais, nous voyons avec regret que l'attitude des évêques d'Irlande sur quelques questions importantes a été défigurée et méconnue. En outre, certains principes non douteux de la doctrine catholique ont été souvent mis en question. Nous jugeons dès lors que c'est notre impérieux devoir de renouveler les instructions déjà données par nous à notre troupeau au sujet de ces questions et de ces points de doctrine.

Dans ces instructions publiées il y a deux ans à la suite d'une assemblée générale des archevêques et évêques d'Irlande réunis à Dublin, nous avons mis en garde notre peuple, comme c'était notre devoir, contre l'emploi d'un langage précipité ou irrespectueux à l'égard du Souverain Pontife ou des Congrégations par lesquelles il communique ordinairement ses décrets aux fidèles. De plus, obéissant aux ordres du Saint-Siège, et désireux de nous acquitter du devoir qui nous était imposé, nous

avons publiquement déclaré que le décret du Saint-Office qui avait été adressé à la hiérarchie d'Irlande, avait été publié comme se rapportant non au domaine de la politique, mais à celui de la morale seulement. Et nous avons averti notre troupeau que dans toutes les questions relevant de la morale comme dans celles qui relèvent de la foi, le Souverain Pontife, le Vicaire du Christ sur la terre, avait le droit inaliénable et divin de parler avec autorité.

Les instructions des évêques d'Irlande étaient suivies d'un exposé fait par l'archevêque de Dublin et où la portée et le caractère obligatoire du décret étaient très complètement et très clairement expliqués.

Dans cet exposé, il était établi tout d'abord que le décret était une décision strictement et exclusivement portée sur une question de morale, que le « point » résolu avait rapport à la légitimité, « à la légitimité morale » de l'emploi dans la lutte agraire en question des méthodes d'action connus sous le nom de « plan de campagne » et de « boycottage », et que cette décision était négative — c'est-à-dire que ces méthodes ne pouvaient être légitimement employées.

L'archevêque établissait aussi que si le point tranché par la Sacrée Congrégation avait sans aucun doute une apparence politique très importante, cette apparence n'enlevait pas et ne pouvait pas enlever à la question son caractère essentiel.

Ce « point » était développé par sa Grâce par les termes suivants :

« Toute question portant sur le point de savoir si une action particulière ou une ligne d'action est ou n'est pas moralement légitime est une question de morale. Et en cela elle rentre dans la sphère de l'autorité de l'Eglise.

« L'action ou la ligne d'action en question peut, si on considère la chose au point de vue humain, être politique, ou sociale, ou médicale ou légale. Mais la question de savoir si cette action ou ligne d'action est ou n'est pas d'accord avec les règles de la morale, c'est-à-dire avec la loi naturelle — ce n'est pas une question de science politique, ou de science sociale, ou de science médicale, ou de science légale. C'est essentiellement et exclusivement une question de morale. Toute question de ce genre, ajoutait l'archevêque, doit être réglée par le tribunal qui a compétence pour la résoudre sur le terrain de la morale.

« Les personnes qui ne sont pas catholiques ont à examiner

ces questions par elles-mêmes, chacune selon les lumières de son jugement particulier, pour savoir ce qui est bien ou mal. Dans les questions non tranchées par l'autorité de l'Eglise, les catholiques sont libres de faire de même. Mais lorsque cette autorité a tranché la question, le jugement privé est obligé de s'incliner. Lorsqu'il s'agit de la légitimité morale d'une action ou d'une ligne d'action qui peut produire, comme cela arrive, un énorme avantage — un avantage, par exemple, en politique, la question de légitimité morale est absolument en dehors de la question d'utilité publique.

« Ces questions appartiennent à des sphères différentes. Les politiciens peuvent s'occuper de l'une ; l'Eglise s'occupe de l'autre.

« L'Eglise n'a pas plus à se prononcer sur l'avantage ou le désavantage politique d'une action ou d'une ligne d'action que les circonscriptions ou le Parlement n'ont à se prononcer sur la moralité. Elle se prononce sur la moralité, côté moral du cas qui lui incombe et sur cela seulement. La décision évidemment peut être repoussée, soit par ceux qui ne reconnaissent pas son autorité, soit par ceux qui, sans la répudier formellement, la méconnaissent. L'Eglise peut seulement proclamer la loi morale, Elle ne peut toujours empêcher les hommes de la violer. »

Des commentaires semblables sur la portée et l'autorité du décret ont été donnés par d'autres évêques, selon que l'occasion s'en est présentée dans leurs diocèses respectifs.

En conclusion, nous jugeons de notre devoir de vous exprimer notre profonde sympathie pour ces malheureux tenanciers qui, pour diverses causes, ont été évincés de leurs fermes et de leurs foyers, et ont été ainsi privés du moyen de gagner leur vie et celle de leurs familles.

Des projets destinés à la réintégration de ces pauvres gens dans leurs foyers ont été déjà proposés au Parlement, et paraissent avoir été favorablement accueillis dans les milieux les plus influents. Nous espérons ardemment que la sagesse du Parlement pourra trouver le moyen de réaliser ce très désirable objet. Il est indispensable pour assurer la paix au pays. Il ne peut y avoir aucun espoir d'harmonie et de paix en Irlande, tant que ces malheureuses familles resteront sans toit et devront compter pour leur pain quotidien sur la générosité de leurs compatriotes.

Nous ne croyons pas non plus qu'il soit conforme à la justice

et à l'humanité que des évictions soient maintenant poursuivies dans les districts éprouvés où, par un décret de la Providence, les pauvres tenanciers sont devenus incapables non seulement de payer leur rente, mais encore de retirer de la terre le moyen de vivre.

Pour le reste, chers bien-aimés, unissons-nous dans une ardente prière au Maître tout-puissant par lequel les rois règnent et les législateurs décrètent de justes choses. Puisse-t-il vouloir accorder à ce pays si longtemps éprouvé les bénédictions d'une durable paix !

Bénie est la nation dont Dieu est le Seigneur, le peuple qu'il a choisi pour son héritage.

Le roi n'est point sauvé par une grande armée, ni le géant par sa grande force.

Voici que les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent et sur ceux qui espèrent en sa miséricorde.

Pour délivrer leurs âmes de la mort et les nourrir dans la disette.

Que votre miséricorde, ô Seigneur, soit sur nous qui avons espéré en vous. (Ps. XXXIII.)

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit sur vous tous.

La lettre est signée de tous les archevêques et évêques d'Irlande.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Mardi 11 novembre, S. S. Léon XIII a reçu en audience particulière le Rme P. Louis de Parme, général de l'Ordre des Frères Mineurs, qui lui présenta le Père président, le Père préfet et les professeurs du nouveau Collège international des missions franciscaines, fondé par l'Ordre au couvent de Saint-Antoine près de Latran, et dont l'inauguration a eu lieu le 20 courant. Dans les vastes bâtiments du couvent qui est aussi devenu la résidence de la curie généralice de l'Ordre depuis que le général des Franciscains a été expulsé de l'*Ara cœli*, on a installé toute l'administration centrale de l'Ordre.

Le Souverain Pontife se fit expliquer par le Père Général le but de la fondation du nouveau collège, qui est de préparer spécialement les jeunes religieux franciscains aux missions,

par l'étude des langues et des sciences et pour leur donner l'occasion de se perfectionner dans les études supérieures de philosophie, de théologie, ainsi que dans les lettres et les sciences naturelles. Sa Sainteté, après s'être informée avec le plus vif intérêt des diverses branches de l'enseignement, s'est arrêtée plus particulièrement à parler de la théologie, dont Elle a montré la nécessité, d'autant plus grande aujourd'hui que les adversaires de la religion l'attaquent avec plus d'audace.

La sainteté unie à la force de la parole de Dieu, voilà, a dit Léon XIII, l'arme invincible que nous devons employer et qui nous permettra non seulement de résister à la persécution, mais aussi d'en retirer tout le bien et tout le profit dont les épreuves actuelles sont l'occasion, d'après les desseins miséricordieux de la Providence. » En parlant ainsi, le Saint-Père s'animait lui-même d'une admirable ardeur, qui semblait dire que la persécution ne l'effrayait point et qu'il espérait fermement la voir tourner à la gloire de l'Eglise.

Pour vous, Franciscains, a continué Léon XIII, vous avez un grand maître de théologie dont vous devez suivre les enseignements pour soutenir et défendre la doctrine catholique. De même que les Dominicains ont saint Thomas, les Franciscains ont le docteur séraphique saint Bonaventure. C'est lui qui, après avoir atteint le sommet de la plus haute science spéculative, a fait ses délices de la théologie mystique, où il n'a pas d'égal. Nous le lisons, quant à Nous, volontiers et souvent, et cette lecture inonde Notre âme de la plus douce joie, car on peut dire vraiment que saint Bonaventure conduit par la main, *manu ducit*, jusqu'à Dieu.

Et pendant qu'il prononçait ces paroles, les traits de l'illustre pontife s'illuminaient comme sous l'empire de la plus sainte émotion, car il apparaissait en quelque sorte transfiguré à ces bons Pères franciscains, qui étaient émus, eux aussi, jusqu'aux larmes en entendant le Vicaire de Jésus-Christ faire un si bel éloge de leur saint docteur. A la fin de son discours, Léon XIII a recommandé de nouveau « d'unir à l'étude de la théologie de saint Bonaventure l'exercice des vertus séraphiques. » « A rien ne servirait la doctrine, a-t-il dit, si l'on n'avait présent à l'esprit que c'est un moyen de travailler à sa propre sanctification et à celle d'autrui. Voilà ce à quoi doivent tendre tous les Franciscains, mais plus particulièrement ceux que Dieu appelle à évangéliser les peuples encore assis à l'ombre de la mort. C'est à eux, plus qu'à tous autres que la science et la vertu sont nécessaires, afin de bien remplir cette grande

mission de convertir les âmes, qui est spécialement confiée aux ordres religieux. » Le Saint-Père a mis le sceau à ce touchant discours par la bénédiction apostolique, qu'il a accordée avec effusion de cœur au supérieur général des Franciscains, à tous les Pères présents et aux missionnaires du nouveau collège Saint-Antoine.

—

Un bref récent du Souverain Pontife à l'archevêque de Naples et aux autres évêques de la Campanie, en réponse à la Lettre que ces évêques lui avaient adressée à la suite d'une réunion synodale, insiste sur la parfaite docilité dont tous les fidèles doivent être animés à l'égard de leurs Pasteurs, afin que l'action commune soit de plus en plus efficace contre les ennemis de l'Eglise.

—

La nouvelle du projet de mariage entre le prince héritier d'Italie, Victor-Emmanuel, qui porte le titre de prince de Naples, avec la princesse Marguerite de Prusse, sœur de l'empereur Guillaume, se confirme malgré certain démenti de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*. Ce démenti ne nie pas, en effet, que le projet de mariage existe. Il conteste simplement qu'il en ait été question dans la récente entrevue entre M. de Caprivi et M. Crispi. Mais, d'après une version très accréditée, M. de Caprivi en aurait parlé au roi Humbert à Monza, où il lui a remis la lettre autographe de l'empereur Guillaume se rapportant, dit-on, à ce mariage destiné, ajoute-t-on, à se faire dans un an. C'est après avoir reçu cette lettre que le roi Humbert a remis à M. de Caprivi les insignes de l'ordre suprême de l'Annonciade, en vertu duquel le chancelier germanique devient *cousin* de Sa Majesté italienne. On ajoute enfin que, pour rendre le mariage possible, la princesse Marguerite se serait engagée à embrasser le catholicisme. Rien de mieux pour elle, sans doute ; mais on se tromperait fort si l'on croyait que cette nouvelle consolidation de l'alliance italo-germanique pouvait donner au royaume d'Italie, avec Rome capitale, la stabilité qui lui manque à sa base. — A ce propos, une feuille libérale de Milan, le *Corriere della Sera*, avoue que si le gouvernement italien est lié corps et âme à la triple alliance, cela tient à la question romaine. La feuille milanaise déclare, en effet, que l'Italie ne peut rester isolée ni

désarmée, parce que quiconque nourrit envers elle des intentions hostiles pourrait, quand bon lui semblerait, prendre prétexte de la question romaine pour la faire tourner au détriment de l'Italie.

D'autre part, cette fatale nécessité des armements et des alliances coûte à l'Italie des sacrifices tellement graves qu'elle se trouve engagée dans une situation économique et financière absolument désastreuse, digne châtiment de ceux qui ont cru consolider leur œuvre unitaire en spoliant le Pape, en violant ses droits imprescriptibles.

France.

PARIS. — Le mercredi 20 novembre, à quatre heures, a eu lieu la séance annuelle de l'Institut catholique de Paris. La cérémonie était présidée par NN. SS. les Evêques fondateurs de l'Institut. Sur l'estrade siégeaient LL. EEm. les cardinaux Bernadou, archevêque de Sens; Langénieux, archevêque de Reims ; Richard, archevêque de Paris; NN. SS. Ducellier, archevêque de Besançon; Turinaz, évêque de Nancy; Coullié, évêque d'Orléans; Goux, évêque de Versailles; Boyer, évêque de Clermont; Jacquenet, évêque d'Amiens; Péronne, évêque de Beauvais; Lamarche, évêque de Quimper; Duval, évêque de Soissons; Lagrange, évêque de Chartres; Renouard, évêque de Limoges; Petit, évêque du Puy ; Hautin, évêque d'Evreux ; Bécel, évêque de Vannes ; Lelong, évêque de Nevers ; Germain, évêque de Coutances; Laborde, évêque de Blois; Trégaro, évêque de Séez; Pagis, évêque de Verdun; Marchal, évêque de Sinope. A côté d'eux avaient pris place MM. les Administrateurs et Professeurs de l'Institut catholique, M. le Supérieur et MM. les Directeurs du Séminaire. Dans l'assistance nous avons remarqué MM. Pelgé, Bureau et Fages, vicaires généraux de Paris; M. Odelin, promoteur diocésain ; M. Reulet, doyen du Chapitre métropolitain; le R. P. Nouvelle, vicaire général de l'Oratoire ; M. Thomas, chanoine honoraire, secrétaire particulier du Cardinal-Archevêque de Paris; MM. les Curés de Saint-Sulpice, de Sainte-Clotilde, de Saint-Eustache, de Notre-Dame de Lorette, de Saint-François-Xavier, de l'Annonciation de Passy, de Saint-Jean Saint-François, de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Leu, de Saint-Merri, de Saint-Jean-Baptiste de Belleville, etc., etc.; M. le comte Armand ; M. Chesnelong, sénateur; le R. P. Le Tallec, plusieurs directeurs du séminaire Saint-Sulpice et de nombreux ecclésiastiques.

— L'enceinte de la petite chapelle romane des missionnaires, rue Lhomond, était dimanche, à neuf heures, bien insuffisante pour contenir la foule des prêtres et des amis du R. P. Augouard.

Mgr Trégaro, évêque de Séez, était le prélat consécrateur ; c'est à son petit et grand séminaire de Séez que le digne missionnaire a fait ses études. NN. SS. Juteau, évêque de Poitiers, et Duboin, évêque de Raphanée, étaient les assistants.

Cette touchante et solennelle cérémonie a duré près de trois heures. Cent cinquante abbés et prêtres en surplis occupaient le chœur et tous les fidèles priaient avec une foi insigne pour cet intrépide apôtre, qui n'a que trente-huit ans et qui a déjà fait parler si éloquemment de lui sur cette terre d'Afrique où il prêche si bien la religion et où il fait aimer la France.

Il est de haute stature ; ses yeux sont étincelants d'ardeur et sa figure très ascétique porte les traces des luttes énergiques et des glorieuses victoires qu'il a remportées.

Le moment le plus émouvant a été celui où il a parcouru l'église bénissant son père, sa mère, son frère, prêtre au pays natal, ses deux sœurs et tous ses amis avec une dignité vraiment épiscopale.

A midi un quart, un grand banquet a eu lieu. Mgr Augouard avait à sa droite son vénérable père, puis MM. Moussey, conseiller général de Poitiers ; de la Brière, son ex-compagnon d'armes à Patay, etc ; à sa gauche, NN. SS. de Séez, de Poitiers, et en face, M. le supérieur Emonet, entre les présidents de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, etc. Au dessert, c'est M. le supérieur qui a ouvert la série des toasts. M. de la Brière a fait applaudir le glorieux passé de Mgr Augouard en évoquant ses souvenirs de luttes communes sur le champ de bataille. Un digne prêtre alsacien, des Pères du Saint-Esprit, a réuni auss tous les suffrages en portant la santé de M. Augouard père.

Le général de Charette, qui n'avait pu assister à cette belle fête de famille, a adressé la lettre suivante à Mgr Augouard :

« C'eût été pour moi un honneur d'assister au sacre du premier volontaire de l'Ouest.

« C'est un honneur pour le régiment tout entier de voir un soldat, revêtu de cette haute dignité, continuer sur la terre étrangère la croisade commencée en France sous le drapeau du Sacré-Cœur. Votre Grandeur a bien fait de mettre dans ses armes cet insigne divin. Il nous protégera nous aussi. Nous sommes fiers de vous, Monseigneur. Allez planter, à côté de

Joubert, le drapeau du Sacré-Cœur sur la terre africaine. C'est la meilleure manière d'en prendre possession au nom de la France. »

Le Mans. — Les religieux bénédictins de la Congrégation de France ont procédé, à Solesmes, à l'élection d'un nouvel Abbé en remplacement de dom Couturier.

Le R. P. dom Delatte, prieur actuel de l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes a été choisi. Aux termes du droit et suivant les statuts de l'Ordre l'élection devra être confirmée par le Saint-Siège. En attendant cette sanction de l'autorité suprême, le T. R. P. Gauthey, abbé de Marseille, reste chargé de la direction de la Congrégation de France.

Le nouveau Père abbé et Supérieur général de la Congrégation des Bénédictins de France a fait profession il y a six ans. Auparavant il était professeur à la Faculté catholique de Lille.

Etranger.

Angleterre. — On se rappelle la lettre de S. E. le cardinal Manning qui fut lue à la séance du congrès de Liège et qui fit une si grande sensation. Un passage de cette lettre, relatif à la fixation des salaires, donna lieu à des interprétations diverses. Rappelons ce passage :

Ma dernière parole semblera peut-être violente et hardie. Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir d'une manière efficace et durable des rapports pacifiques entre patrons et ouvriers tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé et établi *publiquement* une mesure juste et convenable réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient régis tous les contrats libres entre le capital et le travail.

De plus, comme les valeurs sont soumises dans le commerce à des variations nécessaires, il faudrait que tous les contrats libres fussent soumis à une révision périodique, chaque *trois* ou *cinq* ans, afin qu'on pût garder l'accord réciproque sur le contrat. Cette condition doit être insérée dans le contrat même.

Le *Courrier de Bruxelles* publie une lettre que le cardinal a adressée au secrétaire d'une des sections du congrès de Liège, M. C. van Overbergh, et qui précise le sens de la déclaration ci-dessus. Le cardinal dit :

1° Par *publiquement*, je veux dire par convention ouverte et reconnue.

2° La proportion dont je parle doit être déterminée par les maîtres et leurs employés.

3° La révision périodique doit être également déterminée par les mêmes contractants.

4° Le recours au législateur doit être évité en ces matières, autant que possible.

Voici un autre passage de cette lettre :

L'endroit que vous citez de ma lettre au congrès de Liège exprime ma plus profonde conviction. Mais, pour arriver à ce principe de proportion, la coopération sincère et volontaire des capitalistes est absolument nécessaire.

Pendant cent ans les capitalistes ont caché délibérément leurs énormes profits, et en même temps on a acheté le travail au plus bas prix.

L'année passée la grève des ouvriers dans les mines avait pour motif le fait que les profits des capitalistes avaient augmenté de 80 0/0 tandis que les rétributions des travailleurs avaient à peine augmenté de 30 0/0. Je pourrais donner beaucoup d'exemples pareils.

L'obstacle absolu en ce moment, c'est le refus des capitalistes de déclarer leurs profits. Le contrat libre est sacro-saint et domine sur le travail sans pain. Dans ces conditions, la liberté du contrat n'existe pas. C'est une cruelle moquerie.

Au commencement le principe de proportion réglait l'agriculture.

Le système métayer en est la preuve évidente.

Ici les fruits de la terre sont palpables. Personne ne peut les cacher.

De même, changé en paiement d'argent, le principe existe encore, parce que les prix des produits sont registrés et publiés.

Mais dans les fabriques et les manufactures tout est caché.

Néanmoins les prix dans les opérations commerciales donnent beaucoup d'indices pour calculer les profits des capitalistes.

Mais finalement ce système de justice ne pourra pas se réaliser sans établir des rapports de confiance et de sympathie mutuels entre les maîtres et leurs ouvriers.

Voici le premier pas : convertir les cœurs égoïstes, travail plus difficile que le travail des mines.

Avant d'arriver à cet heureux résultat, nous aurons à faire un chemin bien pénible, et peut-être à traverser des dangers sérieux. Le monde du travail s'organise et, pour la plupart, les capitalistes sont aveugles.

J'ai lancé cette proposition hardie parce que je la crois conforme à la justice naturelle et surnaturelle, à laquelle, en dernière analyse, nous serons contraints d'arriver.

† Henry E., Cardinal archevêque de Westminster.

— Nous détachons d'une correspondance publiée par le *Soleil* cette curieuse relation :

Les Anglicans vantent volontiers l'élasticité de leur Eglise. Très

élastique en effet cette religion qui tolère que, dans quelques-uns de ses temples, un pasteur, de l'austère costume des puritains, prêche le calvinisme; tandis que dans d'autres sanctuaires, étincelants de lumières, des ministres, couverts d'ornements brodés, célèbrent un service qui ressemble à s'y tromper à la messe et enseignent la doctrine de la présence réelle, de la confession, etc... Le dogme qui a fait le plus de chemin parmi les membres de ce qu'on est convenu d'appeler la « Haute Eglise », c'est la croyance au Purgatoire et la prière pour les morts qui en est le corrollaire. Hier (3 novembre) des services spéciaux ont eu lieu dans plus de 250 églises anglicanes; mais le principal est celui qui a été célébré dans la paroisse de St-Alban, à Londres, sous les auspices de la confrérie des Stes-Ames. A voir l'autel couvert de cierges et les ministres ornés de chasubles et de dalmatiques noires, à entendre les chants, notamment celui du *Dies iræ,* on aurait pu se croire dans un sanctuaire catholique. Par exemple, où l'illusion aurait cessé, c'est lorsque le prédicateur, ou du moins celui qui aurait dû l'être, le chanoine Luckcok, de la cathédrale d'Ely, se fit excuser, alléguant que... sa femme avait la fièvre typhoïde.

Il fut remplacé, au pied levé, par le révérend W. Whitworth, curé de la paroisse de Tous-les-Saints dans Margaret-Street. La confrérie des Saintes-Ames, dont nous parlions tout à l'heure, a été fondée à Hatchan en 1873. Elle a pris, en peu d'années, un développement tel que dans plus de 115 églises anglicanes on a chanté les vêpres des trépassés, et que même, dans plusieurs cathédrales, on a fait allusion à la Commémoration des Morts. La confrérie a fait aussi don à une centaine de paroisses de cierges, de calices, de devantures d'autels, d'ornements, etc. Voilà la révolution qui a été opérée, et le mouvement ritualiste compte à peine un demi-siècle d'existence.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 21 *novembre.* — Après l'adoption de projets d'intérêt local devait venir la discussion d'un projet de M. ISAAC sur l'organisation des colonies.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT aux colonies, a prié le Sénat d'ajourner le débat afin de pouvoir étudier un projet similaire déposé par le gouvernement.

L'ajournement a été voté.

Puis, on a repris la discussion sur les droits de l'époux survivant, sur la succession du conjoint prédécédé. Le projet a été promptement voté. Divers sénateurs ont annoncé leur intention de ne prendre la parole que lors de la seconde délibération.

Mardi 25 *novembre.* — Discussion du projet réglant les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

M. Maze développe un contre-projet qui tend à faire des employés de chemins de fer des fonctionnaires, afin de leur enlever le droit de coalition et de grèves. M. Cuvinot, rapporteur, a combattu le contre-projet.

M. Yves Guyot a rappelé que la Chambre a voté le projet, que le Sénat l'a voté avec une modification, et que, cette modification n'ayant pas été acceptée par la Chambre, le Sénat se trouve en présence du texte primitif.

Le projet, en suspens depuis plus de vingt ans, fera-t-il éternellement le volant de raquette entre la Chambre et le Sénat?

Sur quoi roule ce grand débat? Sur ce principe, qui est inclus dans l'article 1er, que la résiliation d'un contrat peut donner matière à une réparation; et le différend repose sur ceci, que l'article 2 contient ces mots : « sans motif légitime ».

L'article 2 demande que la convention par laquelle les compagnies et administrations de chemins de fer louent les services de leurs agents commissionnés ne puisse être résiliée « sans motif légitime », par la volonté de l'une des deux parties contractantes que moyennant la réparation du préjudice causé à l'autre partie.

Chambre des Députés.

Mercredi 19 *novembre.* — Suite de la discussion du budget des travaux publics.

M. Rivet a pris la parole dès le début de la séance, pour demander au ministre d'engager avec les Compagnies de chemins de fer des négociations tendant à obtenir, en faveur des facteurs et des employés des postes et télégraphes, le droit de voyager à tarif réduit. Ces modestes employés n'ont qu'un congé de huit jours par an.

Il est juste de leur faciliter les moyens d'en profiter. Ils ont au moins autant de droit que les congréganistes à cette petite faveur. Il faudrait inviter les Compagnies à ne plus donner à profusion des permis de circulation aux membres des congrégations religieuses, « qui ne rendent aucun service à l'Etat ».

M. Yves Guyot, que les jacobins ne peuvent soupçonner de cléricalisme, a répondu particulièrement à ces dernières paroles de M. Rivet.

Il a exposé que les membres des sociétés de gymnastique et de tir, certaines catégories d'indigents, les sapeurs-pompiers, les élèves du Prytanée militaire, les membres des sociétés savantes, les instituteurs, les congréganistes et d'autres encore obtiennent des réductions de tarifs.

Les congréganistes qui obtiennent cette faveur sont ceux qui sont voués à l'enseignement ou qui s'occupent d'œuvres charitables. Les

remises qui leur sont accordées représentent une somme de 269,000 fr.

Y a-t-il un grand intérêt pour le parti républicain à demander la suppression de cette faveur? Le ministre ne le pense pas : cette mesure aurait le caractère d'une petite persécution.

— Les députés voyagent bien sans payer! s'écrie M. Le Provost de Launay.

Arrive M. Leydet, qui propose la suppression de toute faveur particulière. On vote. Il y a pointage. La séance est suspendue pendant cette opération.

L'ordre du jour pur et simple a été repoussé par 250 voix contre 248. La proposition Rivet a été adoptée par 269 voix contre 207. M. Leydet a retiré sa proposition.

On arrive ensuite aux conventions avec les chemins de fer.

M. Boudenoot a réclamé une réduction de 59 millions sur les travaux à exécuter en 1891.

M. Cornudet, rapporteur, a repoussé cette proposition.

M. Germain a réclamé des économies dans l'exploitation et dans la construction, mais aussi des travaux nouveaux.

M. le ministre des travaux publics a promis que l'on ferait de bonne besogne, de nombreux travaux et des économies tout à la fois.

On a, après cette déclaration, repoussé toutes les demandes de réduction et achevé le vote du budget des travaux publics.

Jeudi 20 *novembre*. — L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Bouge demande à entretenir la Chambre de la situation précaire qui est faite aux instituteurs laïques par la loi du 19 juillet 1889. La troisième république s'est occupée dès le début du problème de l'éducation du peuple et a opéré des réformes qui resteront mémorables ; elle a fait beaucoup pour les élèves et pour le matériel scolaire, mais elle n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû pour l'instituteur.

M. Bourgeois répond que la loi de 1889 contient un grand nombre d'améliorations dont plusieurs ont été réalisées et dont les autres sont prochaines.

M. le Provost de Launay estime qu'il est possible de réaliser sur le budget de l'instruction publique une économie de plusieurs millions; le budget ordinaire de l'instruction publique s'élève à 173 millions; le chapitre 7 (Faculté) s'élève à la somme de 3,399,500 francs ; en 1888, il était de 2,529,000 francs.

Au chapitre 8, le ministère a rétabli l'inspection générale des facultés que la Chambre avait supprimée. De quel droit? Voilà une économie de 25,000 francs facile à faire.

M. le Provost de Launay dit que les internats de jeunes filles comptent 1,400 élèves et coûtent 1,600,000 francs à l'Etat.

M. Bourgeois objecte que ces internats sont à la charge des communes et ne coûtent rien à l'Etat.

M. le Provost de Launay s'oppose à la création de nouvelles facultés. Quant à des réformes utiles, la république ne peut pas les faire.

M. Moreau : Il y a une lacune dans votre discours, vous n'avez pas parlé des séminaires.

M. le Provost de Launay : Nous ne discutons pas le budget des cultes.

L'orateur conclut à la suppression des bourses dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de l'instruction.

M. Dupuy, rapporteur, constate que le précédent orateur accepte enfin les lois scolaires et il attribue cette évolution de la droite à la volonté exprimée par deux fois par le suffrage universel.

Les lois scolaires sont entrées dans nos mœurs, voilà pourquoi la droite n'apporte plus sur le terrain de l'enseignement l'agitation qu'elle y apportait depuis dix ans. (Interruption à droite.)

Alors vous êtes des irréconciliables. Eh bien ! nous, nous sommes des irréductibles.

M. Dupuy ajoute que la substitution dans les écoles mixtes du personnel féminin au personnel masculin ne peut se faire que petit à petit.

« Nous trouverons, ajoute-t-il, ce personnel parmi les 12 ou 15,000 filles qui attendent, et qui découragées aujourd'hui, seraient bientôt des désespérées. Quant à la loi des laïcisations, son application complète sera très prochaine. Nous n'avons plus que 1,417 congréganistes à remplacer, et cela ne nous coûtera que 185,000 francs. Toutes les écoles de garçons sont maintenant laïcisées. (Applaudissements à gauche.)

M. Dupuy convient que le nombre des internes des lycées a baissé par suite de l'accroissement du prix de la pension, mais le nombre des externes a augmenté.

Répondant à une observation de Mgr Freppel, M. Dupuy reconnaît que la campagne faite contre les aumôniers des lycées n'a pas été utile, mais que la campagne contre les lycées ne le fut pas davantage.

L'orateur termine en signalant le retour offensif des congrégations, qui rouvrent des établissements. Il en conclut que l'heure de la vigilance n'est pas passée. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Lamarzelle présente des observations sur la surveillance de l'enseignement de la philosophie et de la morale dans les lycées de garçons et les lycées de filles. Il ne croit pas à la neutralité religieuse du gouvernement. L'orateur parle d'un cours professé dans une classe de philosophie d'un lycée et en cite divers extraits.

M. de Lamarzelle est interrompu par M. Douville et lui demande s'il ferait lire ce livre à ses enfants.

M. Douville-Maillefeu répond : Je leur fais lire Rabelais, mais je ne leur fais pas lire la Bible, car je ne suis pas pornographe. (Bruit à droite et au centre.)

Le calme se rétablit un peu, mais ne dure pas longtemps.

M. de Lamarzelle continuant la citation, soulève à chaque instant des interruptions de la gauche et du centre.

L'orateur ajoute que le professeur, nommé Thomas, a été énergiquement blâmé, mis en congé, puis replacé avec avancement. Il enseignait à Annecy, il est aujourd'hui à Alger. (Voix à gauche et au centre : on a bien fait.)

M. de Lamarzelle reproche encore au ministre d'avoir autorisé des ouvrages, notamment ceux d'Alfred de Musset, dont il se refuse à lire certains passages.

La majorité écoute l'orateur et elle insiste pour qu'il lise ces passages. M. de Lamarzelle tient cet ouvrage à la disposition de ceux qui voudront le lire.

M. Bourgeois, sans se prononcer sur le système du professeur Thomas, donne lecture des conclusions du livre qui sont celles de la philosophie spiritualiste. Quant à la question de Musset, il importe dit-il, de rappeler les conditions dans lesquelles le livre a été inscrit dans les programmes des ouvrages autorisés.

Un des hommes chargés du programme est l'ancien précepteur de la famille d'Orléans. On releva deux ou trois passages pouvant donner lieu à quelque inquiétude. J'ai pris, ajoute le ministre, un arrêté interdisant ce livre.

M. de Douville-Maillefeu, mis en cause par M. de Lamarzelle, dit qu'il est respectueux non seulement de la conviction religieuse, mais encore des apparences de conviction. Le Syllabus du jour est, ajoute-t-il, pour les moines de jouer la *Marseillaise* sur le trombone. (Rires.) M. de Douville-Maillefeu ajoute que l'internat a été inventé par les moines pour démoraliser la jeunesse. Nous sommes, dit-il en terminant, un certain nombre dans cette Chambre qui n'avons pas besoin de prêtres.

La discussion générale est close. On adopte les chapitres 1 à 5.

Vendredi 21 *novembre*. — On reprend la discussion du budget de l'Instruction publique.

Sur les chapitres relatifs à l'École de Médecine, divers orateurs ont pris la parole pour réclamer des augmentations de personnel et des sommes affectées aux laboratoires et à la bibliothèque. M. Bourgeois a prié la Chambre de ne voter ces augmentations que l'an prochain, pour 1892. Les amendements ont été successivement retirés par leurs auteurs.

M. Maurice Faure est venu ensuite demander une diminution de 10,000 francs sur le chapitre relatif aux bourses de licence. Il a développé cette thèse, déjà soutenue lors de la discussion générale, que les licenciés abondent sur la place et qu'il n'y a pas assez de chaires pour les occuper tous. Il y a lieu d'enrayer ce mouvement. C'est pour marquer le désir de la Chambre de remanier ce service que l'auteur désirerait voir adopter son amendement.

La diminution a été votée à mains levées.

M. Lasserre a réclamé le rétablissement du crédit nécessaire à l'établissement d'enseignement secondaire spécial de Cluny. Selon l'orateur, cette école fournit de bons professeurs. Le rapporteur, M. Dupuy, et le ministre, M. Bourgeois, ont répondu que les résultats ne compensent point les dépenses.

Mais, comme tant d'autres réformes, celle-là est remise à l'an prochain. M. Bourgeois a fini par accepter, ainsi que la commission, d'ajouter 250,000 francs au crédit du chapitre concernant les lycées nationaux, afin de faire fonctionner encore pendant l'année scolaire l'école de Cluny.

Samedi 22 *novembre.* — Suite du budget de l'Instruction publique. On a adopté un amendement de M. Siegfried, augmentant de 40,000 francs le crédit pour l'École alsacienne, et un amendement de M. Delpech, combattu par la commission du budget, augmentant de 10,000 francs le crédit affecté aux bourses nationales.

Une longue discussion s'est engagée entre M. Gustave Rivet, M. Buisson, commissaire du gouvernement, et M. Bourgeois, au sujet de la situation des instituteurs primaires de la 6e classe de traitement.

Un vote formel de la Chambre avait, l'an dernier, supprimé cette sixième classe. Tous les instituteurs de premier degré devaient passer dans la cinquième classe et toucher, à la rentrée d'octobre, une indemnité de 100 francs. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de la décision de la Chambre?

Pourquoi? répondent M. Brisson et M. Bourgeois, mais c'est moins notre faute que celle de la Chambre, qui réclame des économies! Les nécessités budgétaires sont telles qu'il faudra huit années pour appliquer la loi votée par la Chambre.

Il y a 26,000 institutrices qui sont encore dans la 6e classe provisoire à l'ancien taux et traitement; pour les mettre au taux de la 5e classe. il faudrait 5,200,000 francs.

On verra l'an prochain! dit le ministre.

On aborde le budget des Beaux-Arts.

Lundi 24 *novembre.* — Suite de la discussion du budget des Beaux-Arts.

Mardi 25 *novembre.* — Discussion du budget de l'Agriculture.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Mort du roi de Hollande. — La régence. — Elections italiennes. Le discours de Turin. — Etranger.

27 novembre 1890.

Le roi de Hollande, dont la santé inspirait depuis si long-

temps de graves inquiétudes, est mort en son palais de Loo dimanche dernier 23 novembre, à 5 h. 45 du matin.

Alexandre-Paul-Frédéric-Louis-Guillaume III, fils de Guillaume II et de Anna-Paulowna, sœur du czar Nicolas, est né le 19 février 1817. Il avait donc soixante-treize ans et neuf mois. Prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, colonel propriétaire du régiment d'infanterie autrichienne n° 63, chef du régiment des dragons russes de l'Ukraine : tels étaient ses titres. Mais il en avait d'autres, autrement glorieux et solides, à l'affection des Hollandais. C'était, en effet, un des rares souverains modernes qui soient réellement populaires.

Il succéda à son père, qui lui-même était très aimé et que ses sujets avaient surnommé le Roi-Chevalier, le 17 mars 1849, peu de mois après la promulgation de la Constitution libérale qui régit actuellement les Pays-Bas. Guillaume II lui légua par conséquent un précieux héritage que le fils s'employa pendant quarante-un ans, à consolider, et qu'il transmet à son tour intact à la jeune princesse Wilhelmine.

Une inondation terrible, qui ravageait en 1862 le Brabant septentrional, lui fournit l'occasion de se rendre à jamais populaire. Après avoir vidé sa cassette au profit des malheureux atteints par le fléau, il prit part au sauvetage général, parcourant en barque les lieux menacés et arrachant à la mort ses sujets en danger. Pour perpétuer le souvenir de cette noble conduite et lui prouver leur reconnaissance, ceux-ci, malgré leur misère, lui offrirent une coupe d'argent qui depuis cette époque figura chaque jour à la table royale.

Pendant toute sa vie, Guillaume III est resté attaché à la constitution nationale, la respectant tout le premier et s'efforçant de développer les institutions parlementaires. C'était un libéral dans la véritable acception du mot, qui sut émouvoir la nature essentiellement froide des Hollandais. L'organisation judiciaire, celle des provinces et des communes, furent, par ses soins, établies sur des bases conformes à l'esprit du temps. Les postes, entrant à leur tour dans le mouvement progressif, furent élevées au niveau des pays voisins. Quant aux finances, leur situation fut tellement améliorée que bientôt les recettes excédèrent les dépenses.

Combien de nations en Europe, voudraient pouvoir en dire autant ! Le roi donna lui-même l'exemple de l'économie en

faisant réduire de quatre cent mille florins sa liste civile, qui ne s'éleva plus qu'à un million six cent quatre-vingt-seize mille francs. Plus d'un souverain ferait sagement de méditer cette courageuse initiative.

Ces dispositions ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et le bien-être matériel s'étendit à toutes les classes de ce vaillant et bon peuple. D'importants travaux de canalisation furent entrepris, en même temps qu'on terminait le dessèchement de la mer d'Harlem et qu'on inaugurait plusieurs lignes de chemin de fer. Dès lors la Hollande s'engageait résolument dans cette voie du progrès que suivent à l'envi toutes les puissances européennes, en cherchant mutuellement à se dépasser.

Les colonies, dont les serfs furent affranchis, ne prospérèrent pas moins rapidement que la mère-patrie, et celle-ci soutint victorieusement, entre autres à Bornéo, le choc de ceux qui s'opposaient à ses desseins colonisateurs.

Mais, tout en pratiquant des réformes à l'intérieur, Guillaume III tournait ses regards vers l'extérieur, c'est-à-dire vers son puissant et inquiétant voisin, l'Allemagne, et mettait tout en œuvre pour perfectionner le merveilleux système de défense dont la nature a pourvu les Pays-Bas. Que l'ennemi se présente un jour devant ses portes, et la Hollande, appelant la mer à son secours, abattra ses digues et le submergera, dût-elle disparaître avec son envahisseur dans les flots déchaînés. Il n'y a point de force qui puisse résister à cela.

Quant au Luxembourg, éternel objet de convoitise, son sort est réglé de la manière suivante : Bien que Guillaume III en eût la possession, il n'a jamais été considéré comme appartenant aux Pays-Bas, en raison même de sa situation. D'autre part, en vertu de la loi salique, il ne pourra être revendiqué par la reine Wilhelmine. C'est au prince Guillaume de Nassau qu'échoit le duché.

Après avoir achevé son œuvre intérieure en proclamant, malgré une assez vive opposition, la plus large tolérance en matière de religion, après s'être assuré le respect de l'Allemagne en s'entourant de toutes les garanties exigées par les circonstances, Guillaume III avait le droit d'espérer que son règne s'écoulerait désormais paisiblement, au milieu du bonheur des siens. Celui qui préside aux destinées des rois et des bergers en décida autrement, et la vieillesse du roi de Hollande fut attristé par des deuils successifs.

Il avait épousé, le 18 juin 1839, la princesse Sophie, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, une des femmes les plus spirituelles et les plus lettrées de notre époque. C'est grâce à elle, qui était une enthousiaste de la France, que le jeune roi aima notre pays et détermina en sa faveur un mouvement de sympathie que la cour et la nation suivirent bientôt. La littérature française devint familière en haut lieu, et notre langue se répandit dans toutes les classes de la société hollandaise ; enfin, la crainte et la haine des Allemands aidant, tout le matériel de défense fut commandé à la France. A l'heure de nos revers, Guillaume III fit de fréquents séjours à Paris. Jamais on ne le vit à Berlin.

La reine Sophie fut enlevée à son affection en 1877. Deux ans plus tard, son fils Guillaume d'Orange, l'héritier de la couronne, s'éteignait à Paris. Puis, peu de temps après, c'était son second fils, le prince Alexandre, très intelligent, mais difforme et chétif, qui mourait également, laissant le vieillard seul et désolé.

Dans ces cruels moments, Guillaume III se montra à la hauteur de sa lourde tâche. Très vigoureux, — et d'ailleurs très galant, comme il le prouva maintes fois, — il ne songea plus qu'à conjurer les périls de toute sorte qu'il voyait poindre à l'horizon, et se remaria avec la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, qui lui donna bientôt une fille, sur qui se concentre aujourd'hui l'attention du peuple hollandais.

Le règne de Guillaume III aura été sage et pacifique. L'histoire pourra dire de ce roi qu'il a fait plus de besogne que de bruit, et qu'il a régné « avec » plutôt que « sur » ses sujets.

—

La reine Emma, qui va exercer la régence en Hollande, n'a pas le haut renom d'esprit politique, de sagacité, de courage dont jouissait la première femme de son royal époux, la reine Sophie, née princesse de Wurtemberg. Il importe peu. Elle trouvera dans l'amour maternel le plus sûr des guides, même dans les complications de la politique, surtout si elle n'oublie jamais que la patrie de sa fille doit primer dans son âme la sienne propre, et que l'héritage de la maison d'Orange est l'héritage d'une monarchie libérale, constitutionnelle et parlementaire. Le peuple néerlandais, sous des dehors froids, posi-

tifs, compassés, cache des sentiments profonds et solides. Ce n'est pas de lui que viendront les difficultés et les périls pour la reine enfant en laquelle revivent les Guillaume le Taciturne, les Maurice de Nassau, les Guillaume III d'Angleterre.

On est en droit d'espérer que la reine-régente saura mettre à profit ces incomparables dispositions de sujets comme tant de souverains aimeraient à s'en faire fabriquer sur mesure, qu'elle se renfermera rigoureusement dans le rôle encore assez beau que lui fait la Constitution, qu'elle élèvera sa fille pour les responsabilités du trône; qu'enfin, une fois le moment venu, elle procédera au choix d'un époux pour elle, en ne perdant pas plus de vue les droits d'une nation indépendante et fière que le bonheur individuel de la reine Wilhelmine. L'Europe suivra avec une attention sympathique les premiers actes de la régence. Elle respecte un peuple dont la grandeur historique ne se mesure pas à l'étendue de son territoire et qui a eu le rare mérite de tout sacrifier pour la liberté, à l'exception de l'esprit d'ordre et de sage conservation.

—

La Chambre a ratifié le projet de loi portant approbation du traité conclu avec le roi de Dahomey.

Le traité est très court. Il ne contient qu'un préambule et deux articles. Dans le préambule, les contractants confirment tous les traités antérieurs intervenus entre la France et le royaume de Dahomey.

Par l'article 1er, le roi de Dahomey s'engage à respecter le protectorat de la France sur le royaume de Porto-Novo et s'interdit toute incursion dans ce pays.

Par l'article 2, la France s'engage à payer une redevance annuelle de 20,000 fr. au roi de Dahomey, qui nous cède les douanes de Kotonou, que jusqu'à présent il détenait.

L'exposé des motifs s'attache à rappeler les traités antérieurs, celui de 1851 qui nous donnait le droit d'avoir un fort à Widah, ceux de 1868 et 1878 qui ont établi nos droits à Kotonou et celui de 1881 qui a établi notre protectorat sur Porto-Novo, protectorat que jusqu'ici le roi Behanzin n'avait jamais voulu reconnaître.

C'est cette résistance de sa part qui a été la cause originelle du conflit qui a éclaté l'année dernière et qui vient de se terminer par la reconnaissance de notre droit.

L'exposé des motifs conclut que notre situation au Dahomey reste désormais intacte.

—

Voici quel serait, d'après les calculs faits à la Consulta, le résultat des élections de dimanche dernier en Italie :

La nouvelle Chambre se composera de 372 ministériels et de 136 non ministériels de toutes nuances. Il se confirme que tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat qui se sont portés candidats sont élus. Le triumvirat a subi un échec marqué; MM. Nicotera et Tajani sortent notablement affaiblis de la lutte.

Le roi a adressé un télégramme de félicitations à M. Crispi, qui est élu à Palerme, à Syracuse, à Girgenti et à Messine. Le président du conseil a reçu également des télégrammes de félicitations du général de Caprivi, du prince de Bismarck et de lord Salisbury. Il a opté pour Palerme, comme il s'y était engagé.

—

Avant le vote, M. Crispi avait tenu à adresser un dernier appel aux électeurs. Il le fit à l'occasion d'un banquet qui lui était offert à Turin.

Il y avait trois cents convives.

Le ministre n'a pas osé parler de la question romaine, comme il le fit dans son dernier discours. Son thème a été l'apologie du signor Crispi, le plus grand des ministres, le plus étonnant des financiers.

Après avoir parlé de la situation parlementaire et avoir loué son administration, M. Crispi définit sa politique en Afrique. Il ne veut pas d'extension de territoire, mais la tranquille possession d'une colonie suffisante au bien-être de ses habitants. Le succès a souri et au-delà, a-t-il dit, aux efforts accomplis en Afrique.

Les nouvelles reçues d'Afrique contredisent éloquemment cette belle assurance.

Examinant la politique étrangère, il se défend d'avoir voulu la guerre, Il s'est efforcé, au contraire, de résoudre avec cordialité tous les différends internationaux.

Quant au déficit financier, M. Crispi déclare que l'Italie a déjà subi des crises plus graves. La cause de la crise actuelle est d'après lui dans l'extension des travaux publics. La dépense des armements ne vient pas de la triple alliance, au contraire, puisque cette alliance constitue une protection et une sauve-

garde pour l'Italie. L'armée et la marine coûtent d'ailleurs moins cher par tête d'habitant italien que dans d'autres pays. Pour être exact, M. Crispi aurait dû ajouter que l'Italie étant moins riche que les autres pays, ce *moins cher* est encore trop pour ses épaules.

En terminant, le ministre a dit qu'il ne se repent pas d'avoir aboli les droits différentiels à l'égard de la France, quoique la France maintienne des barrières très élevées contre l'importation italienne.

Ce plaidoyer *pro domo* ne trompe personne ni en Italie ni à l'étranger. Les belles paroles de M. Crispi ne peuvent être acceptées pour argent comptant et ses périodes n'ont rien changé à la situation financière de ce malheureux pays.

Le tableau qu'en a tracé M. Cavalotti est encore présent à la mémoire de tous.

Depuis que M. Crispi est au pouvoir, disait-il, l'Italien est tombé de 103 à 95 en trois années, le nombre des faillites s'est accru de 1,603 à 2,200! Avant la guerre de tarifs engagée contre la France pour complaire à l'Allemagne, l'excédant des importations sur les exportations n'était, en Italie, que de 325,000,000 en 1888. cet excédant était déjà de 440,000,000 et l'année dernière, il s'est élevé à 503,000,000 ! En une seule année, les exportations ont diminué de 125 millions. Aussi voit-on partout l'épargne diminuer. Avant l'avènement de M. Crispi, l'excédant des dépôts sur les remboursements dans les caisses d'épargne, les banques populaires et coopératives étaient en moyenne de 113 millions par an ; en 1888 cette moyenne est tombée à 16 millions. L'or disparaît, la réserve métallique des banques s'en va en fumée : chaque année l'Italie doit faire passer à l'étranger plus de 30 millions en or pour solder sa balance commerciale.

Le Trésor en est arrivé à cette extrémité d'être obligé de refuser le papier des banques et exige de l'or. Ce sont les derniers expédients et nous pourrions bien assister bientôt à une débâcle générale.

—

Le discours du Trône lu par lord Salisbury à l'ouverture de la session du Parlement britannique constate que les garanties de la paix européenne n'ont pas diminué. Des négociations sont entamées, d'une part avec l'Italie pour la délimitation des frontières réciproque en Afrique et, d'autre part, avec la France

pour la réglementation des pêcheries de Terre-Neuve. Pour ce qui concerne l'intérieur du royaume, le discours du Trône annonce la présentation par le Gouvernement de plusieurs projets de loi, notamment pour l'Irlande d'un projet de loi sur le rachat des terres irlandaises et sur le développement dans un sens plus autonome du gouvernement local en Irlande.

—

Les discussions qu'a soulevées à la Chambre hongroise la question du baptême des enfants issus des mariages mixtes montrent une fois de plus que le joséphisme a fait pénétrer ses racines pernicieuses jusque dans la moëlle de ce pays et que ses hommes d'Etat ont fait de ces doctrines de suprématie de la puissance civile la substance de leur éducation politique. Mais nous n'en sommes pas encore heureusement au Kulturkampf, annoncé avec joie par les libéraux. Le comte Apponyi, magnat catholique, ne s'est pas prononcé pour le mariage civil obligatoire, mais simplement pour la nécessité de retirer à l'Eglise l'enregistrement des actes de l'état-civil. Entre les deux, il y a la différence du principe à la formalité. Le clergé d'ailleurs marche d'accord avec ses chefs et sous son impulsion.

—

On sait que le congrès des Etats-Unis avait parqué les Peaux-Rouges dans d'immenses parallélogrammes nommés réserves, où l'on avait pris l'engagement de les laisser vivre en paix. Les Yankees n'ont pas tenu leurs promesses, et les descendants des Bas-de-Cuir en étaient réduits à vivre des rations que leur distribuait avec plus ou moins de fidélité l'agent local du bureau indien; ils apprenaient que le gouvernement interdisait aux missionnaires de leur apprendre à lire ou à balbutier une prière dans leur propre langue. On devine quelles explosions formidables ce régime prépare.

Chaque année, quand revient l'époque de la grande danse du Serpent, fête mi-religieuse, mi-politique, les Peaux-Rouges sont dans un état d'excitation nerveuse tel que la plus légère étincelle suffit à allumer un incendie. C'est ce que sait bien l'homme remarquable connu sous le nom de *Taureau assis*. A la fois sorcier, chef politique et principal guerrier des Sioux du Dakota, il a déjà mené il y a onze ans cette campagne d'hiver qui coûta la vie à l'un des meilleurs officiers de cava-

lerie de l'armée fédérale, le général Custer, et à toute sa colonne. La veuve du général Custer, qui, suivant la coutume américaine, escortait son mari et qui a échappé comme par miracle au massacre, a raconté récemment, dans une grande revue, les incidents tragiques de cette expédition.

Traqué, affamé, Sitting Bull se rendit à condition. L'agent ndien expérimenté chargé de le surveiller, le major Mac Laughlin, crut faire merveille d'exciter des dissentiments entre lui et un chef rival, Jean l'Herbe. Ces calculs ont été déçus. On s'attend à une reprise des hostilités. Les colons de ces parages lointains s'enfuient en hâte. Le résultat n'est pas douteux. Il y aura beaucoup de souffrances, beaucoup d'innocents mis à mort. Les Sioux ne pourront résister aux forces écrasantes de l'*Oncle Sam* (c'est le gouvernement fédéral), qui a le bras long. Il n'y aura qu'une page de plus dans cette sombre histoire de l'anéantissement d'une race. Il n'y aura que quelques victimes de plus dont le sang aura servi à cimenter l'édifice tant vanté de la civilisation moderne.

A NOS LECTEURS

A propos du Dictionnaire des Dictionnaires

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le *dernier* volume du *Dictionnaire des Dictionnaires* a paru et que, depuis trois semaines, on l'expédie à tous les souscripteurs, en suivant l'ordre d'inscription. Cette publication œuvre colossale entreprise et menée à bonne fin par Mgr Guérin, comptera parmi les plus importantes de notre siècle.

D'après le vœu exprimé dans de très nombreuses lettres l'éminent directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, avant de clore la liste des *souscriptions privilégiées*, se propose d'en rendre l'accès facile à tous les budgets; à cet effet, il accorde de plus longs délais de paiement. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pu le faire encore profiteront de cette excellente occasion. On n'a plus à faire l'éloge de cette œuvre magistrale, unique en son genre. (Les autres inspirées par l'esprit de *laïcisation*, contiennent plus ou moins des infiltrations anticatholiques.) C'est pourquoi cette publication est accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme. Toutes les personnes qui ne séparent pas l'instruction de la religion, qui ont pour devise : *Foi* et *Science*, *Dieu Patrie*, veulent posséder ce recueil indispensable, d'une utilité quotidienne, qui est toute une bibliothèque (*quatre-vingts millions de lettres*, la matière de 80 *vol. in*-8°). Une ingénieuse combinaison en facilite l'acquisition à ceux qui souscriront sans retard. On trouvera aux annonces la circulaire explicative et le bulletin de souscription.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Pratique de l'Église dans les quatre derniers siècles pour les approuver canoniquement. — Pratique actuelle du Saint-Siège. — Quelles mesures Pie IX se proposait-il de prendre au Concile du Vatican?

I

D'après le témoignage de saint Possidius, auteur de la vie de saint Augustin, que Jean Salina a rééditée et commentée en 1741, il est certain qu'il y eut dès les premiers siècles de l'Eglise des couvents de femmes. Des documents du IVe siècle nous prouvent que ces religieuses vivaient chacune chez elle, ou plusieurs ensemble, mais sans être soumises à aucune règle commune, ainsi que l'a prouvé Benoît XIV. A cette époque, l'Eglise n'avait pas encore introduit la différence entre les vœux solennels et les vœux simples; le Saint-Siège laissait aux évêques le soin de diriger, chacun dans son diocèse, les Ordres nouveaux qui y prenaient naissance.

Cette grande liberté ne tarda pas à engendrer de graves abus. C'est alors que les Conciles de Latran (IVe) et de Lyon (IIe) décidèrent que les fondateurs des ordres nouveaux seraient tenus de s'inspirer d'une des quatre règles approuvées pour les communautés d'hommes. Ce que les Conciles décidaient pour les communautés d'hommes doit s'appliquer aux communautés de femmes, d'après l'axiome du droit : *ubi eadem est ratio, ibi eadem juris dispositio*, comme le fait remarquer Mgr Lucidi, et aussi d'après l'excommunication lancée par le pape Jean XXII contre ceux qui prétendaient fonder de nouvelles communautés sans se soumettre aux décrets des saints Conciles de Latran et de Lyon.

Le Concile de Trente s'occupa de cette question des réguliers.

C'est en exécution de ses décisions que le Pape saint Pie V porta la célèbre constitution *Cura pastoralis*, obligeant toutes les religieuses sans exception à prononcer des vœux solennels et à se soumettre à la clôture pontificale. On sait que c'est la volonté seule de l'Eglise qui établit la distinction entre les vœux solennels et les vœux simples. *Solemnitas voti sola*

Ecclesiæ Constitutione inventa est, dit le Pape Grégoire XIII. Boniface VIII, dans la décrétale : *Quod votum*, exprime la même doctrine. Sont solennels les vœux faits dans un Ordre approuvé à cet effet par le Saint-Siège, tous autres vœux sont simples. Néanmoins le Saint-Siége ne supprima pas les communautés à vœux simples ; il les toléra sans les approuver et les maintint sous la juridiction des évêques. La plus connue de ces communautés à vœux simples est celle des Filles de la charité.

II

Avec le temps et les besoins nouveaux, les communautés à vœux simples, surtout celles de femmes, devinrent très nombreuses. En France, toutes les communautés de femmes actuellement existantes sont à vœux simples ; il n'y a d'exception que pour celles établies à Nice et dans la Savoie avant l'annexion, parce que le Saint-Siége a déclaré qu'il continuait à les approuver pour les vœux solennels.

Au fur et à mesure de la diffusion de ces communautés, l'Eglise a fixé sa législation.

Lorsqu'une communauté veut obtenir l'approbation du Saint-Siége, elle doit d'abord présenter des lettres testimoniales de tous les évêques des lieux où elle a des maisons. Les lettres et la supplique du supérieur sont remises à l'évêque du diocèse dans lequel a été faite la première fondation ou dans lequel se trouve la maison-mère. L'évêque fait un rapport sur le but de l'Institut, sur le nombre des maisons, des frères ou des sœurs, des moyens d'existence, de l'utilité et des progrès de l'Institut. Il doit aussi s'enquérir de la façon dont les novices sont formés et instruits, et se faire présenter les directoires afin de se rendre compte de l'esprit des supérieurs. Il est tenu de communiquer ces ouvrages à la *Congrégation des Évêques et Réguliers*.

Si l'Iustitut est de fondation récente, ou bien, s'il n'a qu'une ou deux maisons, ou si ses constitutions ont besoin de corrections importantes, la Congrégation se contente d'adresser des félicitations, soit sur le but qu'il poursuit, soit à raison des circonstances où il a été fondé.

Après un certain temps, lorsque l'Institut s'est développé et qu'il a porté des fruits, que les Ordinaires l'ont recommandé, on lui concède un *bref laudatif* et même quelquefois un bref d'approbation, surtout si ses constitutions n'exigent pas de retouches importantes. Néanmoins le décret d'approbation est ordinaire-

ment différé jusqu'à ce que les observations sur les constitutions aient amené les modifications que la Sacrée Congrégation a jugées opportunes.

Bizzari rapporte les observations faites par la Sacrée Congrégation à vingt-et-un instituts qui, de 1858 à 1861, ont demandé l'approbation du Saint-Siège. Elles prouvent avec quel soin la Sacrée Congrégation veille au bon ordre des Instituts qu'elle approuve. Tantôt la Sacrée Congrégation leur reproche de s'écarter de leur but primitif, de vouloir trop embrasser, de s'occuper moins d'œuvres qui ne conviennent pas à des religieuses; tantôt elle veille à ce que l'autorité de la supérieure ne dégénère pas en une autocratie dangereuse ' c'est même un des points qui reviennent le plus fréquemment; à ce que son élection soit correctement faite, à ce que le choix et le nombre de ses conseillers soit réglés; d'autres fois, elle modère le zèle imprudent dans certaines dévotions, dans certaines confidences imprudentes et imposées dans la direction, dans le choix des livres de piété mis entre les mains des sœurs.

Aussi n'est-ce qu'après un certain temps, lorsque l'expérience a permis d'introduire d'utiles modifications aux constitutions que le *décret d'approbation* est accordé, et encore cette approbation n'est-elle accordée que pour trois ans, ou pour cinq ans avant d'être définitive.

Voici les différentes formules d'approbation :

Après un préambule sur l'érection, la fin de l'Institut, les vœux, l'autorité du supérieur on conclut :

1° SS^mus D. N... etc... *attentis litteris commendatitiis Antistitum locorum, scopum seu finem fundatoris (vel instituti) præsentis decreti tenore summopere laudat atque commendat.*

2° SS^mus D. N... *attentis...* etc..., *præfatum institutum uti congregationem votorum simplicium, sub regimine Moderatoris (vel Moderatricis) generalis, salva Ordinariorum jurisdictione ad præscriptum Sacrorum Canonum et Apostolicarum constitutionum, præsentis decreti tenore amplissimis verbis laudat atque commendat, dilato ad tempus opportunius constitutionum examine.*

Lorsque c'est un décret d'approbation, à la place des mots *laudat atque commendat*, on substitue *approbat atque confirmat.*

3° SS^mus D. N... *suprascriptas constitutiones prout in hoc exemplari continentur ad triennium (vel quinquennium) per modum experimenti approbat atque confirmat.*

Si l'approbation définitive des Constitutions est accordée, on efface les mots *ad triennium*... etc., *per modum experimenti.*

C'est au Souverain Pontife lui-même que les pièces doivent être adressées. Pie IX, dans une audience du 22 septembre 1854, l'a formellement indiqué.

Depuis quelques années, Léon XIII n'approuve jamais un institut d'hommes sans exiger de cet institut qu'il accepte une mission chez les infidèles. Ainsi a-t-il procédé lorsqu'il a approuvé les missionnaires d'Issoudun qui ont pris la mission de la Nouvelle-Guinée, en Océanie; les Oblats de Saint-François de Sales, dont la maison-mère est à Troyes et qui ont une mission dans le sud de l'Afrique. Cette obligation ne se trouve pas dans le droit; le Pape l'impose, soit à titre de *provisor universalis* comme l'appelle saint Thomas, étant chargé de veiller au salut des âmes du monde entier et de le hâter par tous les moyens qu'il juge convenables, soit parce qu'il veut donner à ces congrégations nouvelles un champ d'action plus vaste et les empêcher de se nuire dans leurs œuvres d'éducation ou d'apostolat.

Les phases de la procédure sont donc : l'éloge du but, l'éloge de l'institut, l'approbation formelle de l'institut, la révision des constitutions, l'approbation temporaire des constitutions, enfin l'approbation définitive des constitutions.

III

La commission établie sous la présidence du cardinal Catarini par Pie IX pour préparer les travaux du concile du Vatican par rapport aux ordres religieux avait rédigé sur cette matière dix-huit schèmes (1) qui portaient les titres suivants : 1° *De regularibus ;* 2° *de voto obedientiæ ;* 3° *de vita communi ;* 4° *de clausura ;* 5° *de parvis conventibus ;* 6° *de noviliatu et de novitiorum ac neo-professorum institutione ;* 7° *de affiliationibus ;* 8° *de studiis regularium ;* 9° *de gradibus regularium ; et titulis ;* 10° *de ordinatione regularium ;* 11° *de electione regularium ;* 12° *de visitatione regularium ;* 13° *de expulsione regularium incorrigibilium ;* 14° *de jurisdictione episcoporum in regulares, præsertim delinquentes ;* 15° *de monialibus ;* 16° *de institutis votorum simplicium ;* 17° *de spiritualibus exercitiis et recessibus ;* 18° *de privilegiis.*

De ces dix-huit schèmes, les quatre premiers seuls furent

(1) *Schema, schème* peut se traduire par ébauche, projet.

distribués aux Pères du Concile, mais ne furent l'objet d'aucune délibération. En voici le résumé.

Le schème de la première constitution (sur l'*état religieux, ou les réguliers en général*, déplore d'abord les calomnies et les injures déversées aujourd'hui sur l'état religieux pour le rendre méprisable et odieux ; il se termine par des exhortations aux évêques et aux supérieurs d'ordres pour qu'un esprit vraiment religieux soit maintenu dans les communautés.

Le deuxième Schème fait ressortir le mérite et la haute dignité de l'obéissance religieuse. Il termine en déclarant que celui-là se rend coupable du péché le plus grave qui invoque l'autorité laïque pour échapper aux ordres des supérieurs.

Le troisième Schème rappelle les efforts faits par le Concile de Trente, par Clément VIII, Urbain VIII, Innocent IX et Innocent II pour rétablir dans les ordres l'esprit de pauvreté volontaire ; il rappelle que les réguliers n'ont droit qu'à la nourriture, au vêtement, aux choses nécessaires à la vie ; et il entre à ce sujet dans de nombreux détails.

Le quatrième Schème expose dans six chapitres le but de la clôture et l'étendue de la loi ecclésiastique qui l'ordonne, il propose que les évêques rétablissent la clôture selon toute la rigueur dans les couvents de femmes.

Les quatorze autres Schèmes n'ont jamais été distribués aux Pères du Concile. Cependant pour que les membres de la *Commission des postulata* fussent à même de voir si, au nombre de ces propositions, il y en avait qui n'eussent pas été prises en considération par les Schèmes mêmes, on leur avait communiqué un résumé succinct des matières qui y sont traitées.

Le cinquième Schème expose, d'une part, les inconvénients et les dangers qu'entraînent pour la discipline religieuse quantité de petites communautés, et, d'autre part, les difficultés qui s'opposent dans les circonstances actuelles à la suppression de ces inconvénients, puisqu'il n'est guère possible d'établir partout des communautés composées au moins de douze membres. Il propose que toutes ces communautés soient soumises à la juridiction de l'évêque, tout en restant sous celle des généraux d'ordre, si elles ne se composent pas habituellement d'au moins six religieux profès dont quatre au moins doivent être prêtres.

Le sixième Schème propose que sous peine de nullité les novices ne soient reçus que dans les maisons désignées pour ce but par le Saint-Siège ; le Schème parle du maître des novices,

des confesseurs, de la prise d'habit, de l'instruction des nouveaux profès.

Il y a, dit le septième Schème, deux sortes d'affiliation : l'affiliation au couvent, l'affiliation à une province. Il propose la suppression de la première : elle est pleine d'inconvénients.

Le huitième Schème règle les méthodes d'enseignement pour les études des réguliers, s'occupe des manuels dont on se servira, des examens ; il indique que dans l'enseignement on se servira de la langue latine, et chez les orientaux de la langue liturgique.

Le neuvième Schème veut que les grades ou titres soient conférés aux religieux, *ex justitia* et non *ex gratia*, il rappelle que les privilèges accordés aux supérieurs en vertu de leur charge s'éteignent avec ces titres, dès que les religieux ne sont plus en charge.

L'ordination des réguliers dit le dixième Schème est soumise à certaines règles ; entre autres le droit, pour l'évêque, d'examiner à son tour la valeur des sujets qu'on lui envoie pour l'ordination ; cet évêque est l'Ordinaire du lieu où se trouve le couvent et non pas n'importe quel évêque ; le candidat doit avoir passé au moins trois mois entiers dans sa résidence. Dans les instituts où se font des vœux simples, les supérieurs n'auront plus le droit de donner des dimissoires.

Le onzième Schème établit en particulier que les supérieurs généraux d'ordres religieux et des instituts à vœux simples n'entreront en fonction qu'après avoir été confirmés par le Saint-Siège ; le temps que durera leur charge est fixé à douze ans.

Les douzième, treizième, quatorzième, quinzième Schèmes ne disent rien de nouveau.

Le seizième Schème, parlant *des instituts religieux à vœux simples*, indique que les maisons d'hommes et de femmes où l'on ne fait que des vœux simples seront soumises en tout aux évêques, excepté pour leurs constitutions approuvées du Saint-Siège. Tous les trois ans les supérieurs généraux auront à envoyer au Saint-Siège un rapport sur la situation temporelle.

Le dix-huitième Schème déclare que tous les privilèges en contradiction avec les décrets du Concile de Trente sont supprimés, ainsi que les privilèges obtenus de vive voix et les privilèges personnels. Quant aux privilèges dont chaque ordre se croit en possession, ils seront soumis à une sévère révision.

En dehors des Schèmes, un petit nombre de propositions relatives à des Congrégations de Suisse et de Belgique, furent remises aux Pères. Il a été aussi émis le vœu (Martin, p. 53) que les évêques soient attentifs à ne pas multiplier inutilement les instituts de femmes. La sagesse serait de les ramener à trois ou quatre types principaux.

Ouvrages à consulter.

Sur la 1re question : *De visitatione Sacrorum liminum*, par Monseigneur Lucidi. Tome II, p. 228.

Sur la 2e question : *Collectanea in usum Secretariæ Sacræ Congregationis Episcoporum et Regularium*, par le cardinal Bizzari, p. 772.

Des communautés religieuses à vœux simples, par l'abbé Craisson.

L'ouvrage précédent de Mgr Lucidi, p. 240. Cet ouvrage n'est que le résumé des principes posés par le cardinal Bizzari. Il en a paru une 3e édition en 1882 ou 1883 revue par Schrader.

Sur la 3e question : *Omnium Concilii Vaticani... documentorum Collectio*, par Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, p. 235.

Mgr Martin a publié en français un résumé de sa collection sous ce titre : *Les travaux du Concile du Vatican*, Poussielgue 1873.

Dictionnaire du droit canonique de Mgr André, art.: *Religieux*.

P. G. Moreau,
vicaire général.

L'EGLISE ET L'ETAT

DANS LES RÉPUBLIQUES EN GÉNÉRAL

(*Suite et fin. — Voir le numéro du* 29 *novembre* 1890.)

Mais si ce sont là les fondements de toute société civile, comme l'enseigne l'Eglise catholique, celle-ci d'un autre côté laisse à la liberté de l'homme une vaste arène quand il s'agit de discuter les différentes formes que peut revêtir le pouvoir politique. Celles-ci ne sont pas *immédiatement établies par Dieu;* toutes les formes de gouvernement, la république aussi bien que la monarchie et chacune dans leurs dispositions différentes, peuvent être, dans les matières publiques politiques, les possesseurs légitimes de l'autorité sans que cette autorité cesse pour cela de descendre de Dieu.

Cette question : Quelle forme de gouvernement est la plus légitime chez ce peuple-ci, chez ce peuple-là ? a le même sens

que cette autre question : Quel titre est légitime? Est-ce celui d'empereur, de roi, de prince ou de chef de république ?

A cette question ne répond aucun enseignement de l'Eglise, mais bien le développement de l'histoire de chaque peuple et les lois fondamentales du droit visible et naturel.

Ainsi il est vrai de dire dans toutes les formes de gouvernement que la puissance politique doit être ramenée indirectement à Dieu, l'auteur de la nature, et à la conduite de la Providence divine.

Maintenant je demande clairement : premièrement, quelle forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, république, est, d'après sa nature, catholique ? Aucune. Telle est la réponse claire et nette.

Je demande en second lieu : le catholique, comme tel, doit-il par principe donner la préférence à une forme de gouvernement politique, plutôt qu'à une autre ? La réponse est la même : non !

Peut-il de même, tout en restant obéissant à l'Eglise, être non seulement un bon sujet d'une république, mais aussi être, d'après ses convictions, républicain ?

Je réponds oui et trois fois oui !

Aucun enseignement de l'Eglise, aucun précepte de la morale catholique ne peut l'empêcher d'être un vrai, un chaud, un enthousiaste républicain.

Mais, me dira-t-on, ceci, c'est de la philosophie abstraite, politique et sociale. Prenons le monde et les sociétés comme ils sont. Comme catholique, au point de vue pratique et actuel, ne préférez-vous pas une forme de gouvernement à une autre ? Certainement, répondrai-je avec conviction, certainement. — Et ici je m'efforcerai d'être aussi clair que possible.

Je préfère cette forme de gouvernement et ce gardien de l'autorité qui comprennent le véritable devoir de l'Etat ; qui s'attachent à protéger, à défendre, à satisfaire les droits des citoyens ; qui emploient au mieux l'autorité ; qui en abusent le moins ; enfin qui donnent une garantie certaine à la vraie liberté et avant tout, à la plus précieuse de toutes les libertés, la véritable liberté religieuse.

Au surplus je sais, d'après l'histoire, que tous les gouvernements, monarchie ou république, peuvent être très bons ou très mauvais. Je tiens aussi à citer ici ce proverbe qui renferme une grande vérité : « Chaque peuple a le gouvernement qu'il mérite. »

Dans un pays, la forme de gouvernement qui est la légitime et la meilleure est celle qui répond le mieux aux usages et à la morale, en un mot aux traditions du pays.

II

L'Eglise et les républiques de l'Amérique du Nord

Plaçons-nous à notre point de vue, et parlons de notre république des Etats-Unis, me demanderez-vous.

Vous me poserez peut-être aussi la question suivante : « Nous voulons être de bons sujets; concluez-vous *de là* que pour nous le gouvernement républicain est le meilleur?

Chaque Etat, quelle que soit d'ailleurs sa forme de gouvernement, ne peut exiger que ceci de ses sujets : Qu'ils observent et suivent fidèlement ses Constitutions et ses lois. — En cela consiste pour l'Etat l'essence d'un bon citoyen. Mais, veut-il me contraindre à proclamer que son gouvernement et ses lois sont les meilleurs qui existent, qui existeront jamais, alors il outrepasse ses droits et ambitionne ridiculement le monopole des pensées

Une telle exigence trahit l'Etat-dieu qui, non content d'être honoré et estimé, veut encore être adoré et déifié. Voilà pourquoi je conteste à chaque homme le pouvoir de me poser une telle question et de juger, d'après ma réponse, de ma fidélité à la république. J'obéis fidèlement et ponctuellement aux lois de l'Etat. Je n'ai rien de plus à répondre, rien de plus à démontrer. Cette première réponse n'est pas superflue pour préserver de tout empiètement nos droits de libres citoyens garantis par la Constitution même. Pour les catholiques en particulier, l'occasion se présente parfois ici et ailleurs de réfuter en principes de telles prétentions. Mais faisons maintenant un peu de politique sociale américaine. Eh bien, voici ma réponse franche et nette.

Oui, je considère que, pour nos Etats-Unis, le gouvernement républicain est le meilleur.

Parlez-vous aussi comme catholique? Pourquoi pas? Nous catholiques, nous ne sommes pas deux hommes différents, catholiques d'une part et politiciens de l'autre.

Comme catholique, je ne souhaite à nos Etats-Unis, ni la monarchie, ni l'empire, ni la royauté, ni l'aristocratie.— Comme catholique, je ne souhaite pas pour nous d'autre forme de

gouvernement que la République ; je dis et chante de tout cœur : *Vivat, floreat, crescat respublica !* Et ce qui vaut encore mieux que tout le reste, comme prêtre et sujet de la République, je prie de toutes mes forces le Seigneur notre Dieu de répandre ses plus riches bénédictions sur cette belle et grande contrée.

Mais cependant vous êtes Allemand.

Oui, certainement je le suis. Et avec tous les Allemands habitant ce pays, je dis avec joie et sincérité : Nous sommes ici comme Américains, nous sommes de tout cœur dévoués à la République.

Un Allemand américain bien connu, M. Karl Schurz a dit, il n'y a pas longtemps : « J'aime l'Allemagne comme ma mère, l'Amérique comme ma fiancée. »

Cela veut dire : Jamais on n'arrachera de mon cœur l'amour de ma vieille patrie, mais je n'oublie pas pour cela que maintenant j'ai trouvé une terre hospitalière, un nouveau pays à qui mes forces, mon dévouement appartiennent désormais.

Il est certain que la profession de notre foi politique et religieuse vaut mieux pour notre bien qu'une réfutation des objections de certains adversaires qui trouvent des obscurités dans l'évidence même, qui découvrent à l'œil nu des taches dans le soleil. Ceux qui défendent sciemment de mauvaises causes sont précisément ceux qui ne déposent jamais les armes. « La mauvaise foi ne désarme pas ». Dans cette intention seulement je mentionne ce reproche que d'aveugles ennemis du catholicisme nous jettent continuellement à la face : vous, catholiques, vous êtes tout au moins étrangers à la République américaine, vous ne pouvez pas en être de véritables partisans puisque vous *reconnaissez* un souverain étranger : le Pape.

La réponse à cette niaise accusation (permettez-moi l'expression) est tout entière déjà dans les principes catholiques sur la différence entre le pouvoir spirituel et temporel que nous venons de discuter ensemble. Je n'ajoute à cela que quelques mots, mais j'espère qu'ils ne laisseront rien à désirer en clarté, en intelligence.

Nous disons donc aussi hautement que positivement :

Premièrement. Le Pape n'a aucun droit au gouvernement des Etats-Unis.

Deuxièmement. Aucun Pape n'a jamais, même de loin, élevé une prétention à un tel droit.

Troisièmement. Jamais un évêque catholique, jamais un prêtre catholique, jamais un laïque catholique de ce pays n'a souscrit un tel droit au Pape!

Ainsi la République régit ses affaires elle-même, elle seule a le droit de nous donner des lois concernant les choses publiques ou temporelles, elle seule, dans ces choses, a droit à notre obéissance.

Mais si quelqu'un voulait, même au nom de la République, pénétrer dans le sanctuaire de notre conscience, troubler d'une manière quelconque notre liberté religieuse, nous protesterions par un appel à la Constitution qui nous assure la liberté de la religion et de la conscience.

« Aucun Etat, aucun gouvernement n'a le droit de se mêler de ces choses! » Cette autorité, Dieu l'a donnée uniquement et seulement à son Eglise et au Pape la plénitude de cette autorité. Voilà pourquoi dans les choses ecclésiastiques nous obéissons au Pape, aux évêques et aux prêtres envoyés par Dieu. Et afin que notre pensée soit complète, j'ajouterai ici : Nous lui obéissons volontiers et avec joie. Et de même que nous aimons au-dessus de tout sur la terre, notre Mère la Sainte Eglise, ainsi dans l'Eglise, aimons-nous au-dessus de tous le Pape, le Chef de la Chrétienté, le Vicaire de Jésus-Christ. Et nous envisageons l'obéissance filiale, l'attachement fidèle à l'Evêque de Rome comme le trait caractéristique d'un vrai et sincère catholique. Les droits du Pape sont nos droits, son honneur est le nôtre, ses souffrances sont nos souffrances. Oui, plus le successeur de Pierre suit de près son divin Maître au chemin du Calvaire, plus la couronne d'épines qui ceint le front céleste de l'Eglise le rend semblable à Jésus-Christ, plus joyeuse aussi est notre obéissance, plus profonde notre vénération, plus intime notre amour pour Lui.

Et qui donc est ce Pape, « *ce monarque étranger* », comme on l'appelle. Il est le défenseur résolu et infatigable du droit, de la justice, de tous les principes d'où dépendent le maintien et la stabilité de toutes les sociétés humaines, républiques ou monarchies.

Il est encore aujourd'hui, et aujourd'hui plus que jamais, le représentant auguste de tous les principes qui constituent la base d'une société civilisée : l'autorité efficace et véritable. Qui plus que le vieillard du Vatican a enseigné clairement et inculqué le devoir de l'obéissance envers la puissance politique légitime?

Voilà pourquoi tous les gouvernements, tous les véritables sujets de l'Etat devraient le remercier avec nous, catholiques, de ce que, à une époque où partout l'anarchie irréligieuse lève le drapeau de la révolte et s'efforce d'ébranler, de détruire les fondements de la société, ils prennent à tâche de soutenir la véritable et légitime autorité.

Voilà pourquoi le Pape n'est un « étranger » dans aucun pays. Comme chef ecclésiastique suprême de l'Eglise il appartient à tous les pays, à toutes les parties du monde, à tous les peuples, à toutes les nations où il y a des catholiques qui l'aiment et le vénèrent comme un père, comme le meilleur et le plus digne des pères.

Quoi qu'il puisse me rester à dire sur certains points de notre Constitution américaine et de la place de l'Eglise dans celle-ci, le temps ne me le permet pas. Voilà pourquoi je finis en lançant à nos adversaires et à nos accusateurs ce mot de saint Ambroise : « *Nec terremus, nec timemus.* Vous n'avez nulle raison de nous craindre, mais nous ne vous craignons pas non plus. »

Mgr SCHRŒDER.

LE CARDINAL LAVIGERIE ET LA RÉPUBLIQUE

Son Em. le cardinal Lavigerie a adressé à un catholique français (1) la lettre suivante :

Alger, 20 novembre 1890.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre, au moment même où j'allais quitter Alger pour me rendre dans le Sahara avec mes missionnaires. Mais je préfère retarder mon départ pour ne pas différer d'un seul jour ma réponse.

Je n'ai certes pas oublié la courageuse initiative que vous avez prise, à Hyères, pour la défense de nos Œuvres africaines contre Mme Paule Mynk. Mais ce souvenir n'est pas nécessaire pour me décider à rester ici un jour de plus. Ce qui me touche surtout, ce sont vos angoisses. Si je vais chercher au loin des âmes inconnues pour leur porter les lumières de l'Evangile, à combien plus forte raison ne me dois-je pas à ceux que saint Paul appelle « domestiques de la foi » ?

Je viens donc volontiers répondre aux questions que vous me posez relativement au toast que j'ai porté ici, la semaine dernière, aux représentants de la marine française.

(1) M. de C..., avocat à Amiens et rédacteur de la *Croix* de Picardie.

Pour rendre ma réponse plus claire, je pense mieux faire encore en vous disant simplement les motifs qui ont formé, dans une matière aussi grave que délicate, ma propre conviction. Je n'y suis pas, en effet, arrivé d'un seul coup; j'ai passé par vos angoisses; il a fallu, pour fixer mes résolutions, une expérience suffisante et, plus encore, la voix d'une autorité à laquelle nous devons tous obéir.

C'est l'expérience des dernières années, de celles en particulier qui se sont écoulées depuis la fin de l'Empire, qui, humainement parlant, m'a persuadé que, sauf un miracle sur lequel on ne peut compter, rien n'est possible, en France, en dehors de la forme du gouvernement que le pays s'est légalement donnée.

La monarchie s'est suicidée, en effet, avec le comte de Chambord, qui a maintenu si haut le drapeau de l'honneur chrétien, mais qui, au fond, n'a pas voulu régner, dans un sentiment élevé du devoir royal et des responsabilités qu'il impose.

J'en puis parler en connaissance de cause, ayant eu l'honneur de l'approcher, de recevoir les marques de sa bienveillance intime jusque dans la mort (1), et d'admirer de près ses pures vertus. Il ne m'a laissé qu'un regret, celui de n'avoir pu, à cause des distances et des nombreux devoirs, aller m'agenouiller sur sa tombe, comme on s'agenouille sur la tombe d'un saint.

Or, j'ai eu occasion de l'entendre s'exprimer lui-même sur les motifs qui lui faisaient éviter le trône. Une première fois à Marienbad, comme je lui demandais respectueusement, en présence de son auguste compagne, pourquoi il avait cru devoir écrire la lettre que l'on sait, la reine prit la parole dans ces termes, que j'ai soigneusement retenus : « Il a bien fait de ne pas aller en France ; il n'aurait pas pu y remplir ses devoirs et faire tout le bien qu'il aurait voulu faire. » A quoi le roi fit un signe d'assentiment en disant simplement : « Elle a raison. »

Quelques jours après, à Carlsbad, à la fin d'une visite qu'il daigna me faire lui-même et après une conversation où il fut de nouveau question de son retour et même, je me souviens de ce détail, de la joie qu'il aurait eue à être reçu par moi aux portes de ma cathédrale, dans cette Algérie que nous devons à la royauté française, il me dit en souriant : « Je ne suis plus jeune (c'était en 1873), si la France me veut, il faut qu'elle ne tarde plus à venir me chercher. »

(1) M. le comte de Chambord a légué, par son testament, cent mille francs au cardinal Lavigerie, pour ses œuvres africaines.

« La France de saint Louis, Sire, lui répondis-je, serait déjà venue; mais la France actuelle... »

Et je le vis tristement s'éloigner, avec la conviction que, comme il est arrivé, nous ne verrions jamais ce noble prince que sur un trône, celui du ciel.

Il est vrai que le comte de Chambord a un successeur d'un autre caractère et formé à des idées différentes; mais lui, non plus, selon toute apparence et autant qu'on peut prévoir l'avenir, ne règnera pas.

Il a dit souvent à ses fidèles, conformément à ses principes, qu'il ne veut être roi qu'à la condition qu'auparavant la France déclare le vouloir. Mais la volonté de notre France, telle que l'ont faite nos révolutions, ne choisit plus librement: elle se laisse forcer et prendre; et, après la tentative infructueuse qui vient d'échouer, comme on l'a vu, le roi, en proclamant publiquement, par un mouvement généreux sans doute, qu'il prend sur lui la responsabilité de tout ce que d'autres avaient fait, sans rien distinguer et en déclarant tous les moyens bons pour réussir, s'est suicidé lui-même auprès de tous ceux qui croient aux principes immuables et absolus de la morale chrétienne, d'après lesquels le mal n'est jamais permis, même pour amener le bien.

Que dirai-je de l'Empire?

Le chef légitime de la dynastie impériale s'est plus nettement encore que les héritiers de nos rois, refusé de se prêter à la rétablir.

Il s'est rallié à la République.

Après de tels faits qui se sont succédé coup sur coup, comme s'ils étaient précipités par la Providence, et au milieu de tous les obstacles qui s'opposeraient, parmi nous, à la résurrection et surtout au maintien d'un Etat monarchique, comment garder encore quelque espérance?

Un vieux professeur d'histoire à la Sorbonne, comme moi, qui a longtemps réfléchi sur l'enchaînement des choses humaines, peut vous dire qu'en dehors d'un miracle sur lequel, je le répète, on ne peut compter, en dehors des dernières catastrophes qui seraient la fin de la France, ou d'une surprise qui amènerait elle-même ces catastrophes, le retour de la monarchie est impossible. Par conséquent, il n'y a plus rien de viable, parmi nous, que la forme républicaine.

Une telle pensée se fortifie encore lorsqu'on ne s'arrête pas à la France, et qu'on étudie le reste du monde.

Il faut revenir à la parole fameuse du grand homme qui mourait, il y a trois quarts de siècle, à Sainte-Hélène, sous le ciel même de notre Afrique : « Dans un siècle, » disait-il avec cette seconde vue que donne quelquefois l'approche de la mort, « l'Europe sera républicaine ou cosaque. »

Peut-être eût-il supprimé le dernier mot, s'il avait assisté, comme nous, aux progrès, à l'audace croissante du nihilisme.

Pour peu que l'on sache écouter les bruits qui arrivent jusque dans nos déserts, la République, dans un temps prochain sera partout indestructible. On a vu ce qu'une tentative faite pour la détruire au Mexique a coûté à un des plus nobles fils de la Maison d'Autriche, appuyé par toutes les forces de l'Empire. On vient de voir comment elle s'est établie au Brésil, en renversant le meilleur et le plus modeste des hommes.

On voit les mêmes aspirations bruyantes se faire jour dans les diverses contrées de l'Europe.

Je viens de parcourir l'Italie. La république y est préparée, en partie consciemment, par des complots occultes, en partie inconsciemment, par les souffrances croissantes et les vieux souvenirs du peuple. Je dis ceci au point de vue purement humain ; mais, à un autre point de vue, auquel devrait penser l'antique et maintenant pauvre Maison de Savoie, prisonnière, elle aussi, de la révolution, M. Thiers disait avec sa vive intelligence : « Je ne vous expliquerai pas ce que c'est que le Pape; mais ce que je sais, c'est que tous ceux qui en ont mangé en sont morts. »

Voilà ce qui m'a frappé comme homme, habitué aux grandes leçons de l'histoire et vivant en dehors du monde et de toutes les passions de parti ; mais j'avoue que, dans une si grave matière et devant des conséquences comme celles qu'on en doit attendre, j'aurais hésité, j'hésiterais encore, si nous n'avions pas dans l'Eglise un phare qui brille toujours, et que je n'eusse pu contrôler mes pensées à sa lumière.

Ce phare allumé au milieu de nous, catholiques, jusqu'à la fin des temps, c'est le Pape ; j'entends non pas un Pape quelconque, un Pape du passé, si glorieux qu'il soit, mais le Pape du présent, le « Pape vivant ». C'est lui seul qui a grâce d'état pour décider les rapports de l'Eglise avec les choses actuelles, lui qui a droit de nous diriger dans ce qui les concerne, lui que nous avons, par conséquent, le devoir précis d'écouter et de suivre lorsque, du haut de sa chaire pontificale, il juge nécessaire de nous diriger.

C'est ce qu'enseigne explicitement Léon XIII lui-même dans son encyclique *Sapientiæ Christianæ*.

« In constituendis obedientiæ finibus nemo arbitretur parendum in eo duntaxat esse quod ad dogmata pertinet. Hoc est in officiis christianorum ponendum ut potestate ductuque Episcoporum imprimisque Sedis Apostolicæ regi se gubernarique patiantur... Jamvero et quid credere oporteat *et quid agere* ab Ecclesia jure divino præcipitur atque in Ecclesia a Pontifice Maximo. »

Or, que pense le Pape vivant, que pense Léon XIII? Et je ne parle pas ici seulement de son génie politique, que ses ennemis même admirent; je parle de son autorité comme Vicaire de Jésus-Christ. A-t-il jugé bon de nous dire ce qu'il croit nécessaire pour l'Eglise, en ce qui concerne les formes de gouvernement et les devoirs des chrétiens, dans ce temps où Dieu l'a chargé de la conduire?

Pour répondre à une semblable question, il y a qu'à relire avec attention et en en interprétant fidèlement le langage d'après les règles théologiques, les Encycliques que Léon XIII a successivement adressées aux évêques du monde chrétien.

Sans doute, il n'y parle point de tel ou tel peuple en particulier, et il se tient, comme l'ont fait dans le passé ses prédécesseurs, dans une sphère qui est au-dessus de toutes les compétitions ou des intérêts de personne; mais, pour les principes en eux-mêmes, c'est son droit et, lorsqu'il y a urgente nécessité par suite des périls qui menacent la religion, son devoir de les affirmer et de les mettre dans leur vraie lumière, relativement aux circonstances.

Or, si vous relisez attentivement les principales Encycliques où le Saint-Père aborde les questions actuelles et particulièrement les Encycliques *Immortale Dei* et *Sapientiæ christianæ*, vous y verrez clairement, conformément aux doctrines de saint Thomas et de tous les grands docteurs du moyen âge et contrairement aux doctrines gallicanes :

1° Que l'Eglise accepte également toutes les formes politiques de gouvernement, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire aux principes de la morale et de la foi ;

2° Qu'elle demande aux catholiques de ne point se mettre à l'écart de la vie publique dans les pays où ils habitent, mais d'y prendre une part active, non pour approuver ce qui peut s'y faire de mal, mais pour y user, au contraire, de tous leurs droits

de citoyens afin d'y rendre pratiquement chrétienne les institutions de leur pays ;

« Dictis decretisque (Ecclesiæ) si recte dijudicari velit, nulla per se reprehenditur ex variis reipublicæ formis, ut quæ nihil habent quod doctrinæ catholicæ repugnet eædemque possunt, si sapienter adhibeantur et juste, in optimo statu tueri civitatem. » (Encycl. *Immortale Dei.*)

« Neque illud per se reprehenditur, participem esse populum reipublicæ : quod ipsum certis in temporibus certisque legibus potest non solum ad utilitatem, sed etiam ad officium pertinere civium. » (*Ibid.*)

« (Ad rempublicam) non adeunt (catholici) neque adire debent ob eam caussam, ut probent quod est hoc tempore in rerum publicarum rationibus non honestum ; sed ut has ipsas rationes, quoad fieri potest, in bonum publicum transferant sincerum atque verum, destinatum animi habentes, sapientiam virtutemque catholicæ, religionis, tanquam saluberrimum succum ac sanguinem, in omnes reipublicæ venas inducere. Haud aliter actum in primis Ecclesiæ ætatibus. » (*Ibid.*)

Je me contente de ces textes ; mais il y en a d'autres qui ne sont pas moins clairs et d'où il faut conclure :

1° Que, pour la France, la forme républicaine de gouvernement — je dis la forme, et non pas, comme on s'est joué des lecteurs en me faisant dire, d'une manière déloyale, l'athéisme des républicains — peut être acceptée par tous les chrétiens ; et que

2° La résignation et l'adhésion à la forme de gouvernement lorsqu'elle est nécessaire pour exercer efficacement ses droits de citoyen, est, aux yeux du Vicaire de Jésus-Christ, dans certains cas, obligatoire pour les chrétiens fidèles.

Les enseignements du Saint-Père vont plus loin ; ils descendent dans le détail de ce que doivent faire les catholiques, en présence de l'oppression de l'Eglise, et de l'union qu'ils doivent former entre eux pour défendre la religion :

« Quibus tamen officiis non ita, ut oportet, cumulate et utiliter satisfacturi sunt, si alii seorsum ab aliis in certamen descenderint. » (Encycl. *Sapientiæ christianæ.*)

« Ad hanc vero conjunctionem animorum similitudinemque agendi, inimicis catholici nominis non sine causa formidolosam, primum omnium concordia est necessaria sententiarum. » (*Ibid.*)

Mais vous pourrez lire les Encycliques que je vous signale

sans qu'il soit nécessaire d'y insister ici, puisque vous n'avez point de difficultés spéciales à cet égard, ou que, du moins, vous ne m'en dites rien dans votre lettre.

Je conclus donc de tout ce qui précède qu'au simple point de vue de la raison, rien n'est plus conforme au bon sens que d'accepter, sans arrière-pensée, la seule forme de gouvernement qui paraisse désormais possible en France et qui puisse nous permettre d'y défendre efficacement nos droits ; et, au point de vue des doctrines de l'Eglise, qu'il est obligatoire, en conscience, de suivre les règles pratiques que le Pape nous donne à cet égard ; que l'on manque à ses devoirs de catholique lorsqu'on se refuse à suivre ses conseils, et qu'on est, à plus forte raison, très gravement répréhensible lorsqu'on y manque ou qu'on y contredit publiquement.

On l'a bien vu, dans une circonstance récente. Pour avoir simplement, dans un moment d'oubli, contredit ouvertement des conseils donnés par le Saint-Père, l'un des cardinaux les plus vénérables, les plus pieux, les plus savants, les plus anciens du Sacré Collège a été solennellement repris et a dû, pour éviter les conséquences d'une manifestation passagère, reconnaître ses torts et demander humblement sa grâce au Saint-Père.

Donc, encore une fois, sur le fond même de la question que vous me posez, il ne saurait y avoir de doute : c'est une obligation, pour les catholiques français, de suivre, dans les affaires de leur pays, les principes qu'a rappelés à plusieurs reprises le Saint-Père, et pratiquement de ne plus faire d'opposition systématique à la forme du gouvernement établi, de se résigner à y adhérer, afin de pouvoir user utilement de leurs droits de citoyens pour soutenir l'Eglise et ses institutions dans la vie publique du pays.

Mais, me direz-vous, puisque j'ai moi-même cette conviction, conformément aux enseignements réitérés du Saint-Père, pourquoi, dès les premiers jours, n'en ai-je pas affirmé le sens dans les Lettres pastorales que j'adresse à mon diocèse ? Ce devait être pourtant mon devoir de le faire. Pourquoi ai-je attendu jusqu'à ce jour pour me prononcer, et pourquoi l'ai-je fait avec éclat ?

Une telle question, si vous me la faisiez sérieusement, monsieur, prouverait simplement avec quelle inattention les catholiques lisent quelquefois les documents les plus graves, et en particulier les enseignements que leur transmettent nos Lettres.

A la vérité, ils se fient trop facilement à leurs journaux, même bons, pour apprendre exactement ce qu'ils doivent savoir. Par suite des travaux qui leur incombent, par suite de préoccupations intéressées, leurs rédacteurs trouvent qu'il est plus facile de dissimuler un enseignement, même pontifical, que d'en exposer clairement le sens et d'en conseiller l'obéissance à leurs lecteurs.

C'est ce qui est arrivé à mes propres Mandements.

Qui s'en souvient?

Qui y a seulement prêté un moment, je dis même dans mon diocèse, l'attention suffisante?

J'ai donc prononcé mon toast tel qu'il est parce que j'étais affligé et inquiet, à la fin, du peu d'attention pratique que l'on prêtait, en France, aux enseignements, aux conseils du Saint-Père et à ceux de plusieurs évêques. Personne n'avait lu mes Mandements, mais tout le monde a lu mon toast; vous l'avez lu vous-même et il vous a inspiré vos scrupules. Il était court, ce que ne peuvent être les mandements; il était politique, ce qui intéresse davantage les partis; il s'adressait à la fois à l'Algérie et à la France, en s'adressant à la marine française réunie dans le port d'Alger; il était accompagné, par suite de la présence de nos chefs militaires, de l'exécution de la *Marseillaise*, sur les ordres d'un cardinal, usage suivi parmi nous et nécessaire, lorsqu'on y veut bien réfléchir, au milieu de populations étrangères où la *Marseillaise* n'a plus le caractère révolutionnaire qu'elle a en France, mais seulement le caractère national, comme l'avait, il y a vingt ans, l'air de la *Reine-Hortense*, qui n'était pas plus religieux, mais que nous entendions tous avec respect, comme nous rappelant la patrie.

Si vous lisez les journaux, vous verrez, monsieur, que j'ai atteint mon but: mon toast a fait une tout autre impression que mes Mandements, et ceux qui ont voulu comprendre mes réserves nécessaires au point de vue religieux, les ont comprises comme les ont comprises l'*Univers* et la *Croix* (de Paris). L'opinion s'en occupe, et on a beau faire, désormais la question est posée. Les catholiques dignes de ce nom la résoudront par l'obéissance au Saint-Père, dont je n'ai jamais fait que répéter les leçons et soutenir les droits. Ils la résoudront par la résignation à la forme du gouvernement actuel, par la cessation d'une opposition systématique à la forme républicaine qui rendrait stériles leurs efforts pour la défense de la religion dans l'ordre

politique, et enfin par la formation d'une union catholique efficace qui leur a été si fortement recommandée.

Voilà ma réponse, monsieur, accompagnée des explications qui doivent la faire bien comprendre de tous ceux qui se trouvent dans les angoisses par lesquelles j'ai passé et où vous êtes vous-même. Faites-en l'usage que vous croirez le plus utile.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression des religieux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. † CHARLES, cardinal LAVIGERIE,

Archevêque d'Alger.

Mgr Trégaro, évêque de Séez, écrit au cardinal Lavigerie.

Eminence,

La France entière s'est émue au récit des paroles que vous avez prononcées dans une circonstance grave et solennelle. Une société d'élite vous entourait : le clergé, la magistrature, la marine y étaient noblement représentés. Vous avez été écouté avec tout le respect dû à votre auguste personne et à la haute dignité dont vous êtes revêtu.

La question que vous traitiez, Eminence, avait en effet une portée considérable. Attaquant de front la situation actuelle de la France, vous avez fait hautement appel à l'union, nous conviant tous, avec votre voix autorisée, à nous rallier au gouvernement actuel de la France. Nous y sommes disposés, Eminence; mais qu'il soit permis cependant aux catholiques, en particulier, d'examiner le terrain sur lequel vous nous convoquez, avant d'y descendre. La République ne nous effraie pas, si elle reconnaît nos droits; et nous l'accepterions sans arrière-pensée, de même que nous combattrions une monarchie ou un empire qui nous les refuseraient.

Or, quelles sont donc les garanties qui nous ont été offertes jusqu'ici? La persécution sourde et souvent ouverte et en permanence, et rien ne nous fait espérer qu'elle cessera bientôt. La franc-maçonnerie juive, toute puissante aujourd'hui, continue plus que jamais à s'acharner à notre perte. Les plus vaillants parmi nous, odieusement expulsés de leur domicile, sont toujours en exil. A-t-on rendu aux pères de famille la plus sacrée des libertés, celle de laisser en héritage leur foi à leurs enfants? Ne voyons-nous pas chaque jour fermer nos écoles chrétiennes pour faire place, au besoin par la force brutale, à des écoles sans Dieu? Ne sont-ils pas nombreux les vénérables prêtres

catholiques condamnés à mendier, après avoir été privés arbitrairement d'un modeste traitement que la plus vulgaire justice leur accorde, uniquement pour avoir usé d'un droit incontestable qui appartient à tout citoyen français, celui de s'intéresser au bon gouvernement de son pays? On refuse à l'Eglise la liberté d'enseigner les peuples, comme elle en a reçu l'ordre de Dieu lui-même, qui lui a dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » On proclame enfin des lois qui tarissent la source de l'apostolat, du sacerdoce.

Je m'arrête; il serait trop long d'énumérer la liste des mesures vexatoires, pour ne pas dire tyranniques, auxquelles nous sommes en butte. Du reste, Eminence, vous les connaissez aussi bien que moi. Vous avez su dans maintes circonstances flétrir éloquemment les agissements de nos ennemis et il nous souvient d'avoir applaudi à votre vaillance.

Le passé nous donne le droit de nous tenir plus que jamais en garde pour l'avenir. Que nous offre-t-on, en effet, en retour de l'union à laquelle Votre Eminence nous convie? Pas même la vie sauve, le droit sacré des vaincus. Un des coryphées de la maçonnerie juive, nos maîtres, hélas! aujourd'hui, le publiait hautement il y a quelques jours à peine : « La franc-maçonnerie, s'écriait-il, est une institution appelée à répandre la lumière et à combattre le cléricalisme, le seul parti pour lequel la haine soit une chose sainte. » Du reste, tous les journaux de la secte répondant à votre discours, tiennent à peu près le même langage. Devant de semblables menaces, il me semble que la conduite de tous les Français vraiment catholiques est clairement tracée : mourir s'il le faut, mais mourir sur la brèche en combattant pour Dieu et pour la France. Nos devoirs envers la France vont jusqu'à la conscience, nous saurons les remplir; mais ils s'arrêtent à la porte de ce sanctuaire sacré que nul n'a le droit de violer. Qu'on rende à l'Eglise catholique les libertés auxquelles elle a droit et qu'elle tient de Dieu lui-même, et le gouvernement de la France, quel que soit le nom qu'il porte n'aura pas de plus fidèles, de plus dévoués sujets que les catholiques.

Alors, Eminence, l'union, la concorde régneront dans notre noble patrie. Nous demandons la liberté pour tous sans exception, mais la liberté large, grande, vraie, telle enfin que le Christ l'a donnée aux hommes, ses créatures. Nous demandons, ce qui est la suprême justice, à rendre à César ce qui appar-

tient à César, mais aussi à Dieu ce qui appartient à Dieu. Jusque-là, Eminence, il est fort à craindre que votre éloquent appel ne soit pas entendu de tous. Nous attendrons donc, quoi qu'il arrive, avec confiance et sans défaillance, des jours meilleurs.

Veuillez, je vous prie, Eminence, pardonner la franchise de mon langage, qui n'enlève rien aux respectueux hommages que je vous dois et à ma profonde vénération pour un illustre prince de l'Eglise.

Daignez donc agréer, Eminence, l'assurance de tout mon dévouement et de mes sentiments les plus distingués.

† François-Marie, *évêque de Séez.*

Séez, 17 novembre 1890.

D'autre part nous lisons dans l'*Anjou*:

Nous ne connaissons rien de plus dangereux, pour les intérêts de l'Eglise et de la France, que l'appel de Mgr Lavigerie au clergé et aux catholiques, afin de les entraîner à adhérer comme lui, sans arrière-pensée, à la forme républicaine.

Evidemment, le vénérable Prélat n'a pu se méprendre un seul instant sur le succès de ses conseils : il savait fort bien qu'on ne les suivrait pas ; et ce n'est pas le côté le moins fâcheux de la manifestation d'Alger que de voir un haut dignitaire de l'Eglise lancer avec tant d'éclat des paroles destinées à demeurer sans effet. Mais supposons même qu'on voulût se rendre à son invitation, et que, par un prodige d'abdication sans exemple dans l'histoire, un grand parti, appuyé sur une tradition monarchique de quatorze siècles, en vînt à renoncer du soir au matin à des convictions soutenues jusque-là avec une inébranlable fermeté. Le résultat le plus clair de ce suicide serait de tuer l'idée monarchique en France et de rendre impossible à jamais « ce gouvernement de réserve » qui, en de mauvais jours et après de lamentables expériences aurait pu devenir la ressource suprême de la patrie. Ce résultat serait-il désirable ? Nous le demandons aux plus résolus d'entre ceux qui se montrent disposés à tenter l'entreprise.

Et les royalistes eux-mêmes — nous pourrions en dire autant des partisans de l'Empire — quelle serait désormais leur attitude devant le pays, eux qui en forment la portion la plus saine et la plus religieuse? Tous républicains, selon le vœu de Mgr Lavigerie. Fort bien ; mais à cela il y a une toute petite difficulté. Qui donc ajouterait foi à la sincérité d'une conversion si subite et si peu attendue ? Personne. Quel serait donc l'électeur assez naïf pour croire qu'après avoir dit et répété depuis soixante ans qu'il n'y a de salut pour la

France que dans le retour à la Monarchie, ceux qui ont tenu ce langage en toute occasion et au prix de tant de sacrifices seraient devenus, par une illumination soudaine, autant de républicains convaincus et sans arrière-pensée? Mais ce qu'on ne manquerait pas de leur jeter à la face, en un jour d'élection, ce seraient des paroles comme celles-ci: « Vous manquez absolument de franchise ; vous voulez nous tromper; vous n'avez fait que vous mettre un faux nez; à bas les masques! nous aimons mieux voter pour de vrais républicains: ceux-là du moins ne nous laissent pas ignorer ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent faire. »

La première conséquence de la volte-face conseillée par Mgr Lavigerie serait donc de mettre en suspicion la loyauté de tout un grand parti, le plus honnête et le plus chrétien qu'il y ait en France, d'annihiler son action aux élections futures et de laisser dorénavant le champ libre aux partisans des Ferry, des Freycinet et des Constans, qui auraient beau jeu pour traiter leurs adversaires d'hommes sans franchise et sans convictions. Il ne nous est pas permis de supposer que l'archevêque d'Alger veuille aboutir à un résultat aussi lamentable que celui-là ; car ce ne serait pas seulement un désastre pour la France, mais encore un grave péril pour les intérêts de la religion.

Comment! Voilà douze ans que le clergé et les catholiques ne cessent de s'élever contre un régime qui a foulé aux pieds leurs droits et leurs libertés ; et, par la plus étrange des contradictions, ils donneraient, à l'heure actuelle, pour corollaire à leurs plaintes légitimes une adhésion formelle à la République! Mais on ne manquerait pas de nous dire, et avec raison — car il y a un bon sens populaire qui démêle bien vite les situations fausses : — « Vous avez donc joué la comédie depuis douze ans ; puisque, après tout ce qui s'est passé, vous adhérez si facilement à la République, il n'était donc pas vrai de dire, comme vous le répétiez chaque jour, que les écoles neutres sont une menace perpétuelle pour la foi des enfants, que le service militaire imposé aux séminaristes entrave le recrutement du clergé, et que jamais sous aucun autre régime, la religion n'avait été en butte à autant de vexations et d'attaques. Car, si vous étiez sincèrement convaincus de ces choses, bien loin de chercher à affermir la République par votre adhésion formelle, vous vous appliqueriez à la combattre de toutes vos forces, pour la remplacer par un gouvernement chrétien ? »

A cela que répondre ? Nous ne le verrions pas trop pour notre part, si les conseils de Mgr Lavigerie pouvaient être suivis. Or, rien n'est plus funeste, aux yeux des populations, que de paraître avoir manqué de sincérité. Présentez-vous aux élections sous l'étiquette de la République, après l'avoir si longtemps combattue et vous verrez le résultat.

Et que l'on ne se rejette pas sur une prétendue nécessité d'adhérer

à la République pour faire face aux périls qui peuvent nous menacer du dehors. Car c'est précisément dans le maintien du régime actuel que nous voyons un grave péril pour la France. N'est-ce pas la forme républicaine qui nous tient fatalement isolés au milieu de l'Europe monarchique. Supposons-la venue, cette heure critique que notre patriotisme voudrait reculer dans un avenir indéfini, mais dont il'est impossible de ne pas se préoccuper dès maintenant. Certes, notre brave armée fera tout son devoir; et, en quelques mains que pourra se trouver alors le drapeau de la France, tous les catholiques le suivront, oubliant à cette heure-là leurs griefs et leurs justes ressentiments, comme ils l'ont fait en 1870. Que Monseigneur d'Alger se rassure pleinement à cet égard. Mais n'y a-t-il pas de quoi trembler à la pensée des difficultés qui viendront de ce parlementarisme républicain auquel on nous propose d'adhérer avec tant de complaisance? Voit-on ce gouvernement à cinq cents ou à mille têtes, sans force et sans unité, conduire une aussi formidable affaire et pour laquelle il faudrait ce qui, ailleurs, personnifie la patrie avec un suprême prestige?... Mais non, ne parlons pas de cela. Seulement, que l'on veuille bien nous permettre de ne pas voir dans un pareil régime la meilleure défense contre les périls du dedans et du dehors.

Que les Suisses et les Allemands qui rédigent le *Moniteur de Rome* donnent leur adhésion enthousiaste à une République définitive, libre à eux; mais, cela, c'est notre affaire à nous Français; *de nobis res agitur*; et les conseils d'une feuille étrangère, n'ayant d'autre autorité que la sienne, ne pèsent d'aucun poids dans une question où notre liberté d'appréciation reste pleine et entière.

Ces essais successifs — car ce n'est pas le premier — de République définitive, s'ils parviennent à troubler quelques esprits, ont aussi leur avantage. A voir l'accueil qu'ils reçoivent des adversaires de la religion, tous unis pour le maintien des lois iniques et antichrétiennes, on se rend parfaitement compte de ce qu'est le régime au fond et dans sa nature même. Rien ne montre mieux que, dans ce pays, la République n'est et ne sera jamais que l'œuvre d'un parti, et, comme l'a dit si admirablement Monsieur le Comte de Paris, que le gouvernement national de la France, c'est la Monarchie.

Nous lisons dans le *Bulletin religieux* de Beauvais :

Le *Bulletin religieux* reproduit dans son dernier numéro une appréciation du *Moniteur de Rome* sur le toast de S. Em. le cardinal Lavigerie et signale en même temps un remarquable article du journal l'*Anjou*, qui combat les idées du cardinal.

Le *Moniteur de Rome* n'est le journal ni officiel, ni même officieux du Vatican; il n'est pas davantage l'organe du clergé français.

Par suite de cette appréciation, nous croyons devoir donner con-

naissance à nos lecteurs de l'article de l'*Anjou* dont nous avons parlé, non pour imposer ses conclusions mais uniquement pour faire voir qu'il est sage de se tenir sur la réserve dans une question aussi grandement et légitimement discutée.

Suit la reproduction du premier article de l'*Anjou*.

La *Semaine religieuse* d'Angoulême reproduit la lettre de Mgr l'évêque de Séez au cardinal Lavigerie.

La *Semaine religieuse* de Soissons reproduit l'allocution du cardinal et la lettre de Mgr l'évêque d'Annecy, et elle conclut par ces réflexions :

Nous n'avons pas compétence pour donner notre avis en une si importante matière, mais nous répéterons que l'esprit de parti a singulièrement exagéré la portée du discours de Mgr Lavigerie. « On ne fera jamais croire à personne — dirons-nous avec la *Semaine de Valence*, que l'apôtre de l'Afrique accepte la République avec ses lois scolaire et militaire, ni qu'il soit prêt à accepter la loi sur le divorce ou celle sur les congrégations religieuses. Qu'a-t-il dit, en définitive, qui n'ait été dit cent fois ?

« La forme républicaine n'est pas nécessairement anti-chrétienne, nous le prouvions récemment par l'exemple de la République de l'Équateur. »

La *Semaine religieuse* de Châlons fait suivre le texte de l'allocution du cardinal et quelques citations de la lettre de Mgr Isoard de l'adhésion suivante :

Ces paroles bien comprises, n'ont rien qui surprenne nos lecteurs. Depuis sa fondation, la *Semaine religieuse de Châlons*, obéissant au programme de Mgr l'évêque, s'est soigneusement gardée d'attaquer la forme républicaine. Autant elle s'est prononcée contre les sectaires à qui reviennent les intrigues et les attentats contre les libertés chrétiennes, autant elle a respecté la forme de gouvernement que la France s'est donnée, la seule qui semble possible dans l'état présent des esprits, sans offenser pour cela les fidélités chevaleresques qui s'imposent au respect de tous les gens d'honneur.

L'Eglise n'est pas inféodée à telle ou telle constitution. Elle ne repousse que les lois contraires à sa discipline et à l'Evangile. C'est dans son sein, nous en avons la ferme espérance, que s'opérera la réconciliation sincère de tous les Français, car presque tous sont baptisés, et parmi ceux qui ne pratiquent pas la religion, presque tous se promettent de rendre un jour ou l'autre son joug maternel et bienfaisant : nous en voyons la preuve à chaque pas.

Nous n'avons donc pas à modifier notre ligne de conduite. Nous continuerons à adhérer à la forme de gouvernement établie : mais

nous ne cesserons pas de dire aux sectaires, avec Mgr l'évêque d'Annecy :

« Vous n'êtes point la République ; vous n'êtes point la France.

« Lorsque dans une république, les hommes constituant une majorité dans les divers corps électifs commettent de parti pris, systématiquement, des injustices, ceux de leurs concitoyens qui en sont les victimes s'efforcent ou d'obtenir à leur tour la majorité, ou de former une minorité assez forte pour faire respecter leurs droits essentiels.

« Et c'est ce que nous entendons faire. »

Nous voulons l'union de tous les Français dans le respect de tous les droits légitimes.

Et nous estimons que c'est le seul moyen de faire vivre la République et de sauver la France.

Nous croyons enfin devoir reproduire, non sans un sentiment de regret, deux documents dont vient de s'enrichir le grave débat politique soulevé par S. Em. le cardinal Lavigerie. Le premier de ces documents est une lettre de M. le comte de Vanssay, adressée à notre excellent confrère le directeur de l'*Espérance du Peuple*, à Nantes, et dans laquelle M. de Vanssay repousse, de toutes les forces de son pieux dévouement à la mémoire de M. le comte de Chambord et avec l'autorité de ses souvenirs, le reproche fait au noble prince de n'avoir pas voulu régner.

Le second document est une lettre adressée à M. le comte de Chambord par Mgr Lavigerie en août 1874, c'est-à-dire durant cette période d'extrême confusion et de désarroi, qui suivit l'échec des tentatives de restauration monarchique, et avant que la République fût légalement instituée, lettre dans laquelle l'archevêque d'Alger adjure le comte de Chambord de tout faire pour sauver la France.

La publication de cette dernière lettre nous semble criticable. Sans doute, en se portant aussi délibérément qu'il l'a fait sur le terrain politique, le cardinal Lavigerie s'est placé sur un champ de bataille où l'on échange plus facilement les coups que les raisons; lui-même par sa lettre à un catholique a rudement frappé le parti royaliste, et dans le passé et dans le présent, et même, peut-on dire, dans l'avenir, autant que cela est possible à l'homme. Par la lettre publiée aujourd'hui, les royalistes qu'il a blessés au cœur essaient de rendre coup pour coup. Ces choses s'expliquent aisément, mais on doit convenir que tout cela est profondément regrettable.

Lettre de M. le comte de Vanssay au directeur de « l'Espérance du Peuple ».

Versailles, 28 novembre 1890.

Mon cher directeur,

Vous seriez étonné et les lecteurs de l'*Espérance du Peuple* partageraient votre étonnement si, après avoir avancé que S. Em. le cardinal Lavigerie avait, du vivant de Monsieur le comte de Chambord, formulé en ma présence les vœux les plus ardents pour la restauration de la Monarchie légitime, je ne demandais pas à l'éminent prélat la permission de protester contre un passage de la lettre qu'il vient d'adresser à M. de C... avocat et rédacteur de la *Croix* de Picardie.

Vous me connaissez assez pour être sûr que je ne le ferai qu'avec le profond respect dont je ne me départirai jamais vis-à-vis d'un prélat tel que lui ; mais, devant l'accusation qu'il fait peser sur la mémoire de l'auguste Prince que j'ai eu l'honneur de servir durant tant d'années et dont il m'a été donné de connaître les pensées intimes, mon silence serait plus qu'une faiblesse, ce serait une lâcheté.

Mgr Lavigerie déclare que « la Monarchie s'est suicidée avec le comte de Chambord, qui a maintenu si haut le drapeau de l'honneur chrétien, mais *qui au fond n'a pas voulu régner*, dans un sentiment élevé du devoir royal et des responsabilités qu'il impose ».

Le cardinal fonde son opinion sur ce fait que, dans une première entrevue à Marienbad, ayant respectueusement demandé au roi pourquoi il avait cru devoir écrire la lettre du 27 octobre 1873, adressée de Salzbourg à l'honorable M. Chesnelong, la reine prit la parole dans ces termes, qu'il a soigneusement retenus : « Il a bien fait de ne pas aller en France ; il n'aurait pu y remplir ses devoirs, ni faire tout le bien qu'il aurait voulu faire » ; à quoi le roi fit un signe d'assentiment en disant simplement : « Elle a raison. »

Et cela signifiait que le roi avait pour toujours renoncé au trône et, dans un sentiment exagéré des responsabilités, préféré le « suicide » au plus sacré des devoirs !

On croit rêver en entendant interpréter ainsi une parole si naturelle et si sensée.

Mais vous n'aviez donc pas compris, Monseigneur, le premier mot de cette lettre de Salzbourg, dont Armand de Pontmartin a dit qu'elle était « inspirée par saint Louis, écrite par Bossuet ! »

Vous ignoriez à ce point les intrigues parlementaires, prétendant enchaîner, dès son arrivée en France, la liberté d'action de celui qui avait dit : « Si je repousse la formule d'importation étrangère, avec son roi qui règne et ne gouverne pas, c'est que, là encore, je me sens soutenu par l'immense majorité du pays, qui ne comprend rien à ces subtilités, qui est fatigué de ces mensonges. »

Le vénéré Auguste Nicolas, dont le témoignage ne vous sera pas suspect, aurait pu vous rapporter ce propos, tenu en sa présence par un des hommes activement mêlés aux intrigues de ce temps : « Eh ! bien, oui, nous ne pouvons pas faire autrement, mais il sera notre esclave. »

Voilà pourquoi, Monseigneur, le Roi a cru devoir éviter à ce moment les pièges qu'on lui tendait; mais il avait si peu, « au fond », comme vous le supposez, la pensée de se soustraire à son devoir, que moins de trois semaines après ce suicide accompli, il venait à Versailles sous mon humble toit, où il a passé treize jours.

Je n'ai point à divulguer ici ce qu'il y est venu faire et ce qu'il y a fait; l'impartiale et véridique histoire le dira à son heure, mais j'affirme à Votre Grandeur qu'il n'est point venu pour assister aux funérailles de la Monarchie.

Ce n'est pas tout. Quelques jours après l'entrevue de Marienbad, Monsieur le comte de Chambord, accompagné de son fidèle serviteur, gravissait les quatre étages du petit hôtel Victoria, à Carlsbad, pour surprendre dans la très modeste chambre qu'il occupait, Mgr Lavigerie.

L'entretien fut long, car un orage survint d'une violence extrême, ainsi qu'il en éclate quelquefois dans les pays de montagnes.

La cardinal raconte qu'après avoir exprimé au prince le bonheur qu'il éprouverait en le recevant aux portes de sa cathédrale d'Alger, celui-ci lui répondit en souriant : « Je ne suis plus jeune; si la France me veut, il faut qu'elle ne tarde pas à venir me chercher. »

La France pouvait se dispenser de faire ce long voyage. Si le Roi s'est servi de l'expression que le cardinal met dans sa bouche, le mot a trahi sa pensée ; il eût suffi du moindre signe pour accourir à son appel ; n'avait-il pas écrit et répété cent fois : « Je suis prêt aujourd'hui, demain, dès cette heure. » Mais, fidèle aux déclarations de toute sa vie, il a répondu au cardinal ce qu'il n'avait cessé de redire : « Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle »

C'est aussi, pour le dire en passant, le noble langage tenu par Monsieur le Comte de Paris, auquel Mgr Lavigerie daigne accorder le titre d'héritier légitime; mais lui non plus ne règnera pas, car il a coopéré au suicide de la Monarchie en prêtant l'oreille, dans une certaine mesure, aux instances réitérées de la grande majorité du clergé et des catholiques, exécuteurs zélés des instructions données par deux organes de la presse chrétienne tenus en haute estime par le cardinal : l' *Univers* et la *Croix*.

Et c'est avec des arguments de cette force que l'éminent apôtre des nègres de l'Afrique centrale a décrété que le sentiment monarchique en France est mort pour toujours et prophétise l'avènement prochain et inévitable de la « République universelle. »

Tous les souverains d'Europe goûteront-ils beaucoup la prophétie ?

je l'ignore. La triple alliance, sous le coup de cette menace, va-t-elle se dissoudre ? j'en doute.

Maintenant, mon cher directeur, je vous confie une mauvaise pensée qui traverse mon esprit. Je me demande si la grave accusation de « suicide » dont Mgr Lavigerie ne craint pas de charger la mémoire de M. le Comte de Chambord, tout en le couvrant de fleurs, ne vient pas tout simplement de ce que notre auguste prince n'a pas cru devoir suivre les conseils que lui donnait le cardinal, peu de temps après les entrevues de Marienbad et de Carlsbad, dans une lettre dont je vous envoie la copie textuelle et dont vous ferez absolument tout ce que vous voudrez.

Cette lettre vous prouvera que je n'ai rien exagéré en disant que Mgr Lavigerie désirait ardemment le retour de la Monarchie, puisque l'expression si chaleureuse de ses vœux était accompagnée de tout un plan de campagne dans le but de renverser la République, au risque même d'allumer la guerre civile.

Je suis convaincu que vous serez de l'avis du Roi en trouvant, comme lui, que le coup d'Etat proposé était d'une exécution pratique trop téméraire pour être tenté.

Ce que je puis vous assurer, c'est la scrupuleuse authenticité du document.

Je l'affirme parce que cela est vrai.

Cordialement à vous. Henry de Vanssay.

Lettre de Mgr Lavigerie à M. le comte de Chambord

La Couronne (Charente), 25 août 1874,
jour de la fête de saint Louis.

Sire,

J'obéis à Votre Majesté en lui envoyant la photographie placée sous cette enveloppe. C'est l'humble symbole de notre Afrique, qui demande au fils de saint Louis de l'arracher enfin à la mort en lui laissant donner l'Évangile.

Hélas ! Sire, ce n'est pas seulement l'Afrique qui a besoin de vous en ce moment, c'est la France, c'est le monde chrétien tout entier. Jamais je n'en avais eu le sentiment comme ce matin, jour de la fête de votre illustre aïeul, le « défenseur de l'Église », en célébrant à vos intentions le saint sacrifice ; c'est même ce sentiment extraordinaire qui me donne le courage d'écrire à Votre Majesté comme je vais le faire, pour lui dire ma pensée tout entière, celle du clergé de France, de tous les vrais amis du roi.

Sire, il est inutile de se le dissimuler, la France, votre France, va sombrer. Encore quelques mois, et sa tombe sera scellée. On ne peut rien attendre de l'Assemblée actuelle, et moins encore de celle qui lui succèdera. Aussi le pays tout entier commence à se ruer vers l'Empire avec une force en apparence irrésistible, et l'Empire, s'il

dure, c'est la fin de la Royauté ; s'il est une fois encore écrasé par l'étranger, c'est la fin de la France.

Mais, Sire, c'est lorsque tout paraît perdu que tout doit être sauvé, afin que la main de Dieu se montre clairement au monde.

Le courant qui entraîne les esprits, depuis quelques semaines surtout, n'est qu'à la surface : ce que le pays cherche au fond, dans son immense détresse, c'est un sauveur, et, pensant que l'Empire seul a l'énergie nécessaire pour s'emparer du pouvoir, il va vers lui ; mais si le Roi, qui, lui, a le droit et par conséquent aussi le devoir de prendre cette virile initiative, se présentait au moment favorable, après avoir tout préparé d'avance, le pays l'acclamerait d'abord avec transport. Sire, je ne doute pas que si Votre Majesté le veut, elle ne soit sur le trône avant la fin de la présente année 1874. Mais je vois aussi avec douleur que si l'occasion qui se présente est perdue, la vraie Monarchie ne se fera pas.

Il ne faut, en effet, dans ce moment, que trois choses pour rétablir la Royauté comme elle doit l'être, c'est-à-dire sans diminution, sans concessions impossibles, sans concessions parlementaires, et ces trois choses, par une disposition providentielle, ne dépendent que de vous seul.

La première, c'est le refus de l'Assemblée d'organiser le septennat ;

La seconde, c'est le vote de la dissolution immédiatement après et dans les premiers jours de décembre ;

La troisième, *c'est la venue du roi,* dans les jours d'épouvante qui s'écouleront entre le vote de la dissolution et les élections nouvelles, pour *proclamer la royauté* dans une de nos villes avec le concours d'un de nos chefs d'armée qui y commanderait et dont on se serait assuré d'avance : il y en a qui sont prêts, je le sais, et les serviteurs fidèles ne vous manqueront pas ce jour-là pour vous entourer de leurs cœurs et de leurs poitrines.

Tout ne dépend donc que de vous, Sire; il ne faut que deux ordres formels à vos amis et une démarche de Votre Majesté. Tout le reste ira de soi, pourvu que le secret le plus profond soit gardé sur vos intentions ultérieures jusqu'au moment décisif.

Rien ne pourra, en effet, opposer un sérieux obstacle. L'Assemblée aura décrété sa fin prochaine par un vote de la plupart de ses membres. Ceux des centres surtout se verront à la veille de devenir les otages des radicaux et les proscrits de l'Empire.

Mac-Mahon, déraciné par le refus d'organisation de son pouvoir, sera en présence d'élections qui le menaceront d'une fin honteuse.

Tout ce qui possède en France une situation, une propriété, se croira menacé de tout perdre, même la vie, par le triomphe légal du radicalisme dans le scrutin ; et, dans cette poignante et universelle anxiété, vous apparaîtrez à tous, si vous revendiquez vos droits par force, comme le sauveur de la vie, des biens, de l'honneur des

Français. Ce sera une immense émotion qui entraînera vers vous les chefs de notre armée, l'armée même, le pays et bientôt le monde.

Il y aura une lutte des rues dans quelques villes. Elle vous servira et ne durera qu'un jour. Il y aura quelques périls à courir pour vous-même au premier moment peut-être, permettez-moi de le dire : tant mieux! Sire. Vos ennemis ne pourront plus répéter que c'est sans dangers personnels pour elle que Votre Majesté tient ferme son drapeau et son principe. Heureux ceux qui pourront vous aider, au péril de leur vie : ils seront les martyrs du droit, les martyrs de l'Eglise, que seul, humainement, vous pouvez sauver.

Est-ce pour lui permettre de dire ces choses que Dieu a voulu qu'un évêque de France se trouvât rapproché de Votre Majesté sur une terre étrangère et reçût d'elle de si touchants témoignages de bonté ?

Je l'ignore, Sire; mais ce que je sais, c'est qu'en traçant ces lignes si étrangères aux pensées habituelles de mon ministère, j'obéis à une impulsion qui ne vient pas de moi seul : ce sera l'excuse de l'homme auprès de Votre Majesté. L'évêque n'en a pas besoin, car il remplit un devoir; il demande seulement à Celui qui tient entre ses mains les cœurs des rois de donner, comme toujours, à Votre Majesté la lumière et la force.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de me dire, avec un profond respect, de Votre Majesté, Sire, le très humble, très obéissant, très fidèle serviteur et sujet.

CHARLES, *Archevêque d'Alger*
délégué apostolique.

LES PRIX DE VERTU (1)

Messieurs,

M. de Montyon a beaucoup aimé ses semblables. Il a été, de son vivant, et il est encore, soixante-dix ans après sa mort, le bienfaiteur d'un grand nombre de « pauvres français ».

Il avait la passion d'obliger et ne pouvait souffrir les gens sans penser à les soulager. Il le faisait sans étalage, et le plus souvent sous le voile de l'anonyme, avec une persévérance dans la charité qui ne s'est jamais démentie : témoin le jour où il a reconstitué la dotation de ses premiers prix de vertu, dont l'Académie française avait été dépouillée pendant la tourmente

(1) Rapport sur les prix de vertu lu dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 28 novembre 1890, par M. Léon Say, directeur de l'Académie française.

révolutionnaire. Son caractère dominant était d'être charitable.

Il donnait beaucoup, mais, au moment même où il donnait aux uns, il comptait de très près avec d'autres. On lui a connu une main très ouverte et aussi une main très fermée. La charité semblait sortir de son cœur comme d'une source naturelle, mais cette source, par une contradiction inexplicable, coulait avec une abondance extraordinaire entre des rives très étroites et sur un lit sans profondeur. C'est qu'il allait rarement au fond des choses et qu'il rapetissait volontiers ses idées. Les grands horizons lui déplaisaient — on s'en aperçoit en lisant ses ouvrages — et, dans les affaires courantes de la vie, il poussait la passion du détail jusqu'à la minutie. Ce grand donneur de millions administrait sa fortune par sous et deniers.

Pendant l'émigration, il aida généreusement les Français qui s'étaient réfugiés à Londres. Un jour, c'était sous le Consulat. il entendit une dame, fort riche en France de biens sequestrés, mais très pauvre en Angleterre, se lamenter de n'avoir pas cinq guinées pour aller à Paris où elle aurait eu la plus grande chance, par une sollicitation personnelle, de se faire rendre ses biens. Le lendemain, elle reçut d'un anonyme les cinq guinées qui lui faisaient faute, partit tout de suite, recouvra ses biens, comme elle l'avait espéré, et revint en Angleterre arranger ses affaires avant de retourner définitivement en France. Avez-vous cherché à savoir, lui demanda Montyon, de qui vous aviez reçu les cinq guinées? — Je vous dirai franchement que non ; elles ne peuvent m'avoir été envoyées que par un véritable ami, et, en pénétrant ce mystère, j'aurais craint de l'affliger. — Mais vous avez retrouvé votre fortune ; il faut tâcher de savoir le nom du prêteur. — Pourriez-vous m'aider à le découvrir ? — Vous n'irez pas bien loin. — Serait-ce vous ? — Oui, et je vous demande mes cinq guinées. »

L'esprit d'ordre et l'esprit de charité ne sont pas d'ailleurs exclusifs l'un de l'autre ; ils peuvent s'entendre ; il faut applaudir à l'ordre quand il se fait pourvoyeur de la charité. Aussi Montyon, qu'on devinait le plus souvent, quoiqu'il donnât en secret, n'eût-il pas à souffrir des mauvais propos qu'on faisait courir sur l'âpreté de l'administration de sa fortune.

Le nombre de ceux qui l'aimaient, de son vivant, était considérable ; le nombre de ceux qui l'aiment de nos jours, va toujours en croissant. Il est mis au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité, et c'est justice.

Il n'y a que les économistes, j'ai regret à l'avouer, dont il n'ait jamais pu se faire pardonner.

Un des correspondants de l'Institut — académie des sciences morales et politiques — qui a beaucoup d'autorité en économie politique et autant d'esprit que de science, ne peut prendre son parti, et il a bien raison, des impôts progressifs sur le revenu des riches et des essais de moralisation des peuples par les combinaisons fiscales, que Montyon a préconisés dans ses ouvrages. Aussi a-t-il dit, dans un commentaire du livre de Montyon : « Bien peu de philanthropes ont la notion du juste. » Quant à ses prix de vertu, il les croit sans efficacité, parce qu'on n'est pas vertueux pour avoir un prix. « Mais à tout prendre, ajoute-t-il, et c'est par là qu'il conclut, le fondateur des prix de vertu aurait pu faire un plus mauvais emploi de sa fortune. »

Comment avec cette contradiction d'opinion faire une paix durable entre Montyon et l'économie politique? La tâche est difficile. L'histoire mentionne pourtant une entrevue touchante qu'il eut avec un des pères de l'économie politique française. Le grand Turgot se serait jeté un jour dans ses bras, tant il avait ressenti d'émotion au récit des actes bienfaisants de son administration. Turgot a été, on le sait, intendant de Limoges; Montyon l'était, à la même époque, de Clermont. La famine désolait les deux provinces d'Auvergne et du Limousin. Montyon, après avoir pourvu aux premiers besoins de ses administrés, se rendit un jour chez son voisin, pour s'entendre avec lui sur ce qu'il y avait encore à faire. Il lui raconta qu'il avait remis de l'argent à des personnes sûres, chargées de faire des achats considérables de blé. « Ces personnes seront de retour incessamment, dit-il ; j'aurai à l'avance l'avis secret de leur arrivée ; je ferai savoir alors, sans affectation, aux accapareurs, que je connais parfaitement, que bientôt la province regorgera de blé et qu'il y aura dans les prix une baisse énorme et subite. Effrayés de cette perspective, qui menacera leur fortune, ils se hâteront de vendre, et c'est à ce moment même que l'abondance renaîtra véritablement. » — « Ah ! mon ami, que je vous embrasse, s'écria Turgot en pleurant, vous êtes un magicien et je me servirai de votre baguette. »

L'anecdote est jolie, mais elle est évidemment apocryphe; non pas qu'un économiste ne puisse pleurer d'attendrissement. L'esprit d'observation scientifique et l'habitude de constater aussi bien les plus dures que les plus douces lois naturelles

auxquelles l'humanité est soumise, ne sont pas contradictoires avec la bonté du cœur. On peut pleurer d'attendrissement sinon parce qu'on est économiste, du moins quoiqu'on le soit, tout comme un astronome, un chimiste ou un physicien. Mais est-il possible que Turgot ait embrassé Montyon pour avoir fait des opérations sur les blés? Quand il est question de la liberté du commerce des blés, les économistes ne rient ni ne pleurent : ce n'est matière ni à plaisanter ni à s'attendrir. C'est le cas de rester sérieux et de garder le visage qui convient à un homme sévère, mais juste.

Et le fait se serait passé à l'époque où le grand Turgot écrivait à l'abbé Terray les sept admirables lettres que l'on connaît sur la liberté du commerce des grains. Ces lettres prouvent surabondamment que la principale cause des famines et le plus grand obstacle à l'approvisionnement régulier des provinces provenaient des opérations des blés du roi, comme on disait; la concurrence que lui faisait l'Etat décourageait le commerce libre.

Non, jamais Turgot n'a considéré comme un magicien l'intendant qui faisait de l'Etat un marchand de blé au rabais. Je jurerais qu'il n'a pas embrassé Montyon pour sa baguette magique; mais il l'a embrassé tout simplement comme un homme de cœur qu'il était, parce qu'il trouvait plaisir à embrasser un brave homme. Supposez que, sous cette coupole, Montyon apparaisse tout à coup, n'irions-nous pas tous nous jeter dans ses bras ! J'aperçois d'ici nombre d'économistes qui ne seraient pas des derniers à s'y précipiter.

Les famines sont heureusement plus faciles à guérir que les autres misères humaines et nous en sommes venus à bout, dans notre siècle, en suivant Turgot plutôt que Montyon; chose étrange, c'est du bon marché des blés qu'on a peur aujourd'hui et c'est pour être défendu contre l'abondance qu'on demande des armes à la loi. Montyon n'y aurait pas répugné : il était protectionniste.

La question du commerce des blés et celle des droits de douane ne sont pas d'ailleurs les seules où les économistes refusent de se laisser aller aux séductions de Montyon. Ils lui reprochent d'avoir contribué à répandre l'opinion que la charité est un moyen de détruire la misère, et que l'abus irréfléchi qu'on peut en faire étant la preuve de l'excellence du cœur, a droit à toutes nos sympathies. Les économistes sont sans aucun doute

d'accord avec Montyon sur ce point que la charité rend les plus grands services à ceux qui l'exercent, mais ils considèrent, et c'est par là qu'ils prétendent se distinguer du grand philanthrope, que l'effet est quelquefois tout autre sur ceux qui en sont l'objet.

La charité a souvent créé plus de misères nouvelles qu'elle n'en a guéri d'anciennes, et quand elle a des clients d'habitude, elle brise le ressort de leur initiative et le sentiment de leur responsabilité. C'est un reproche que mérite surtout la charité légale, qui fait presque à coup sûr du mal, parce qu'elle ne peut procéder que par dispositions générales et qu'il lui est impossible de mesurer son action à la capacité de recevoir les bienfaits chez ceux auxquels elle s'adresse. L'Angleterre souffre et souffrira encore pendant des siècles de la loi des pauvres de la reine Elisabeth.

Comment croire que la charité soit un remède universel contre la misère et qu'elle ait la puissance de nous en débarrasser, comme s'il s'agissait d'une vermine à faire tomber du manteau de l'humanité en le secouant? La misère est dans l'homme et non pas sur lui. Il est malheureusement impossible d'en faire disparaître les causes parce qu'elles sont inhérentes à la faiblesse de notre nature. Nos maladies morales et physiques n'ont-elles pas pour première raison que nous sommes des hommes? C'est ce qu'on pourrait appeler, pour employer un néologisme dont on abuse, depuis qu'on est devenu socialiste, le risque professionnel de l'humanité.

Aussi n'est-ce que par les actions isolées qu'on peut faire du bien à ceux dont on est entouré et encore à la condition d'agir empiriquement, localement, en se gardant avec soin de généraliser, soit pour le fond, soit pour la forme. Ce qui fait du bien dans un cas peut faire du mal dans un cas identique, selon les individus et les lieux. La même action charitable peut délivrer de la misère tout un village, ou y développer, au contraire, une population de pauvres héréditaires. Ce n'est pas l'Eglise qui pourra s'élever contre cette triste constatation de la faiblesse humaine : l'Evangile a dit qu'il y aurait toujours des pauvres parmi nous. Ce ne sont pas non plus les moralistes, les philosophes, les hommes d'étude et de réflexion, ils connaissent l'histoire des maladies de la volonté et de la conscience humaines. La charité, qui élève l'âme de celui qui donne, peut abaisser l'âme de celui auquel elle s'adresse; c'est évident. Aussi

doit-elle se présenter toujours avec humilité. Il lui faut être modeste, n'étant jamais maîtresse du terrain sur lequel elle opère. Elle n'a pas le droit d'être dogmatique. N'a-t-elle pas reçu souvent des leçons, quand elle voulait en donner? J'excuse le langage, quelque sévère qu'il soit, de ceux qui malmènent les mauvais charitables, et croyez bien pourtant que je ne fais pas fi des simples de cœur. La raison a de tout temps aimé à morigéner le sentiment. Elle use de son droit; je le trouve bon, et si elle en abuse, je le lui pardonne, par amour de l'humanité. On peut bien trouver une place dans son cœur pour l'amour de l'humanité à côté de l'amour du prochain. Il est vrai que l'humanité n'est pas le prochain; c'est plutôt le lointain; ce qu'on aime quand on aime l'humanité, c'est l'être de demain, la foule de ceux qui ne sont pas encore, les enfants de nos enfants, rattachés aux générations éteintes et à la génération au milieu de laquelle nous vivons par les liens immortels qui unissent les âmes.

C'est quelquefois avec une sorte de férocité enthousiaste que les pratiquants de la charité libérale parlent des maux dont la charité autoritaire et légale a rempli le monde.

Sans connaître dans le détail l'histoire de la bienfaisance anglaise, vous avez peut-être appris à honorer le nom d'une femme qui est devenue comme la personnification de la charité réfléchie et maîtresse d'elle-même, qui se dévoue aux pauvres de Londres, qui s'ingénie à leur rendre, avec l'amour du foyer, celui de la famille, et qui a réussi admirablement à réveiller dans leur âme endormie le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants et d'eux-mêmes. Pourquoi ne la nommerais-je pas dans cette compagnie? Je sais bien que mes confrères, fidèles à une tradition respectable, parlent ordinairement par simple allusion de ceux qui ne sont pas l'objet même de leurs discours, mais qu'ils désirent honorer en passant; ils se contentent de les faire deviner en reproduisant les traits les plus fins de leur caractère et de leur talent, de même qu'à la Chambre des communes d'Angleterre, on interpellait l'honorable membre pour Tavistock ou pour Tiverton, comme si on ignorait les noms de lord John Russell et de Palmerston. Je ne crains pas de me dépouiller de cette réserve vis-à-vis de miss Octavia Hill quand ce ne serait que pour placer en quelque sorte son nom en tête de la liste de nos prix de vertu et pour la mettre au rang qui lui convient dans la noble armée des gens de bien.

Miss Octavia Hill a la passion des pauvres et le souci de leur dignité. Elle ne veut pas qu'on les lui gâte, comme les riches malavisés s'en sont montré si souvent capables, et elle déplore la dégradation morale où les lois prétendues charitables ont fait tomber la population des pauvres de Londres. Il faut l'entendre sur ce sujet, elle est intarissable. Jusques à quand les riches abuseront-ils de sa patience? C'est le démon qui se glisse dans leurs œuvres et les corrompt. Que font-ils de l'âme et de la dignité de ceux qu'ils secourent? Un homme qui se fait nourrir et n'a souci de rien d'autre n'est qu'une bête à l'étable, un porc à l'engrais, qui déshonore l'humanité.

(*A suivre.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On annonce la prochaine publication d'un bref pontifical prescrivant une quête annuelle en tous pays, le jour de l'Epiphanie, pour l'Œuvre antiesclavagiste.

Le produit de la quête serait versé à la Propagande pour être distribué dans les diverses missions catholiques d'Afrique, au prorata des sommes recueillies dans chaque diocèse.

—

On télégraphie de Rome au *Journal des Débats :*

L'autorisation de prendre part aux élections municipales de Rome, accordée par le Pape à l'Union romaine, ne sera pas purement platonique : Léon XIII vient en effet d'envoyer 50,000 francs aux bureaux de cette association pour soutenir les candidats catholiques.

Il est bon de faire remarquer que l'autorisation donnée par le Pape aux catholiques italiens de prendre part aux élections municipales n'est pas une chose nouvelle ; toujours le Vatican les a non seulement autorisés, mais vivement encouragés à participer à ce genre d'élections, dans lesquelles n'est pas impliquée l'approbation à l'ordre de choses établi par la Révolution en Italie.

—

Le R. P. Monsabré a commencé, à Rome, ses prédications de l'Avent. C'est dans l'église San-Andrea della Valle que le célèbre religieux a pris la parole ; c'est là que Mgr Dupan-

loup souleva un jour les applaudissements de son auditoire, et que Mgr Lavigerie a été sacré évêque en 1864.

—

Sur la proposition de Mgr Fava, évêque de Grenoble, et d'un certain nombre de hautes personnalités catholiques à la tête desquelles est M. Lucien Brun, le pape Léon XIII vient de créer un nouvel ordre de chevalerie, destiné à récompenser les services importants rendus à sa personne et à l'Eglise.

L'ordre des *Serviteurs de Saint-Pierre* comprendra des chevaliers, des commandeurs et des grands-croix. L'insigne consiste en une étoile d'émail blanc à six pointes, portant en son centre la représentation de la Sainte Trinité, et entourée d'un flamboiement d'or. Le tout est surmonté d'une tiare avec les clefs pontificales, également en or. Un ruban jaune avec liserés rouges suspend ce bijou sur la poitrine ou au cou des titulaires.

France.

On télégraphie de Rome au *Temps* :

Plusieurs évêques français se sont adressés à Léon XIII pour savoir quelle attitude ils devaient prendre dans l'agitation causée par les déclarations du cardinal Lavigerie. Le Pape a chargé le cardinal Rampolla de répondre. La lettre, écrite en latin, est adressée au premier des évêques dont on a reçu une lettre :

Le Pape fait rappeler l'encyclique de Grégoire XVI à propos de la guerre en Espagne. Cette encyclique déclare que le Saint-Siège reconnaît les gouvernements constitués, sans que cette reconnaissance implique une approbation des principes qui ont présidé à leur installation.

Il s'efforce de démontrer le peu de fondement et l'injustice de l'accusation pesant sur les catholiques qu'on tient à considérer comme adversaires du régime actuel en France, pour la seule raison que ce sont des catholiques, comme si être catholique était forcément synonyme d'être adversaire de la République.

La lettre ne parle pas du cardinal Lavigerie et devra être publiée pour servir de réponse aux autres évêques qui se sont adressés au Saint-Siège ; elle est non seulement faite pour la France, mais aussi pour répondre à ceux qui disaient que le Vatican s'était trop empressé de reconnaître la République brésilienne.

—

Le *Temps* publie l'information suivante :

Dans sa dernière séance d'assemblée générale, le conseil d'Etat a été appelé à interpréter un point important de la loi du 13 juillet 1889

sur le recrutement. Il s'agissait de définir ce qu'on devait entendre par les mots « ministres d'un des cultes reconnus par l'Etat chargés du service paroissial », employés par le tableau B énumérant les catégories de fonctionnaires admis au bénéfice de l'indisponibilité, c'est-à-dire dispensés en temps de paix des périodes d'exercices, et ne devant être appelés en cas de guerre qu'en vertu de convocations individuelles.

La haute assemblée a été d'avis qu'il y avait lieu de classer comme indisponibles, les ministres des cultes suivants : curés, desservants, pasteurs, rabbins, placés à la tête d'une circonscription ecclésiastique et vicaires rétribués sur les fonds de l'Etat.

Cette définition exclut les vicaires et prêtres habitués, rétribués par les fabriques, qui font partie d'un cadre indéterminé ne relevant que de l'autorité ecclésiastique et sur lequel le gouvernement n'exerce aucun contrôle.

D'une loi qui porte atteinte aux droits de l'Eglise et qui est mauvaise à tous les points de vue, les interprétations abusives du conseil d'Etat font une loi plus injuste et plus insupportable encore. Le texte de la loi comprend dans la dispense sans distinction aucune les ministres du culte chargés du service paroissial ; MM. les conseillers d'Etat décident arbitrairement que la dispense ne s'appliquera qu'à ceux d'entre ces ministres du culte qui sont rétribués par l'Etat.

L'interprétation donnée dans la circonstance par les conseillers d'Etat est donc purement et simplement une aggravation voulue, apportée par les hommes politiques de la République à une loi de persécution. Ils attestent une fois de plus que rien ne les détache, rien ne les guérit de la néfaste politique antireligieuse.

SAINT-FLOUR. — La *Semaine catholique* du diocèse de Saint-Flour annonce que M. l'abbé Fuzet, curé de Marcolès, poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Aurillac sur une dénonciation calomnieuse a été acquitté.

Voici les détails que donne sur cette affaire le *Moniteur du Cantal*, dont un rédacteur assistait aux débats :

Ainsi que s'y attendait l'opinion publique dont le jugement avait devancé celui du tribunal d'Aurillac, M. le curé de Marcolès a été acquitté à l'audience de samedi dernier.

Sans nous arrêter aux considérations qui ont pu décider le parquet à intenter cette action malgré la certitude qu'elle ne pouvait pas aboutir, nous ferons remarquer que les personnes devant lesquelles se sont abaissées les barrières du huis clos et qui ont pu, comme

nous, suivre les débats, ont emporté cette conviction que M. l'abbé Fuzet, avait été victime d'une dénonciation calomnieuse, de la part d'un précoce vaurien. Rien, absolument rien n'est resté debout de toutes ses imputations; tous les tiers signalés par lui comme pouvant en attester la sincérité sont venus à tour de rôle lui infliger les plus énergiques démentis; de la déposition du père de ce malheureux, lue à l'audience, ressort le flagrant délit de contradictions et de mensonges.

Naturellement les feuilles radicales s'étaient empressées de crier au scandale clérical. On peut être sûr qu'elles auront moins de hâte à faire connaître l'issue du procès.

Étranger.

Espagne. — Nous sommes heureux de publier la lettre que la reine d'Espagne a envoyée à l'Eminentissime cardinal Benavides, en réponse à l'Adresse que lui avaient fait parvenir les évêques espagnols réunis au récent Congrès catholique de Saragosse. Ce document, si remarquable en soi, emprunte aussi une importance spéciale au fait que le texte en a été tout d'abord approuvé par le Conseil des ministres. Voici la lettre de Sa Majesté :

Mon Révérend Père dans le Christ, cardinal Benavides.

Ami cher et aimé, archevêque de Saragosse,

J'ai reçu avec la plus douce émotion l'éloquent Message que, par un mouvement spontané de fidélité et de patriotisme, ont voulu m'adresser d'un commun accord les prélats réunis dans l'enceinte des murs sacrés de la Seu, dans l'héroïque et pieuse Saragosse.

J'apprécie à la haute valeur qu'ils reçoivent de leur provenance, de leur fermeté bien connue et de leur constance exemplaire, les sentiments d'affection au trône et les vœux pour la prospérité de la patrie, si sincèrement et si bien exprimés. Avec ces sentiments, j'agrée du plus profond de mon âme les prières ferventes pour le roi, pour la nation et pour toute la famille royale, prières élevées à la très Sainte Vierge devant le glorieux Pilar où tant de générations sont venues prêter le culte de leur foi, toujours vive dans notre catholique Espagne.

La Reine du Ciel accueillera sous la maternelle protection de sa miséricorde la prière des Maîtres et des Pasteurs de ce troupeau privilégié qui doit à sa divine intercession tant de grâces insignes et tant de mémorables faveurs. Jamais ne s'effacera de mon cœur reconnaissant de reine, de mère et de chrétienne le souvenir impérissable de la grâce qu'obtint avec moi la monarchie espagnole aux jours douloureux d'indicible angoisse, où la précieuse existence du roi, mon auguste fils, était en péril.

Le Tout-Puissant daigna exaucer les supplications du Pontife

romain qui en priant pour son filleul, accrut immensément les dons inestimables que, dans sa bonté paternelle, il nous prodigue sans cesse. Le Très-Haut accueillit les ferventes instances que, de tous les autels, élevaient vers son trône les ministres de sa très sainte religion, il l'entendit acclamer de la nation tout entière, il écouta la voix de nos larmes et exauça mes prières. Pourquoi donc ne pas espérer de son infinie clémence que, m'accordant l'aide de sa grâce, comme vous venez de le lui demander et étendant sa divine protection sur le roi, il conserve à notre chère Espagne la paix, à la faveur de laquelle elle puisse restaurer et accroître son pouvoir, son bien-être, sa culture et préparer de glorieuses destinées qui renouvellent son immortelle grandeur?

Je vous prie, vénérable prélat et cher ami, d'être l'interprète de ma reconnaissance auprès de tous les Rév. archevêques, les Rév. évêques et vicaires capitulaires qui, par une heureuse inspiration ont écrit et signé un document où resplendissent magnifiquement, tels qu'ils subsistent dans le cœur du peuple espagnol, l'amour de la patrie, la foi catholique et la fidélité monarchique, trois sentiments qui ont produit les faits les plus beaux et les pages les plus éloquentes de sa glorieuse histoire.

Après avoir répondu comme c'était mon devoir à un Message aussi agréable pour moi à tant de titres, je tiens à vous manifester, illustre Cardinal, que, conformément à nos devoirs constitutionnels, j'ai passé à mes ministres responsables les deux demandes unies à votre Message, en leur recommandant autant que possible de les prendre en considération, parce que, sans aucun doute, elles ont été inspirées à tant de respectables prélats par le commun désir de procurer le bien de l'Eglise et de l'Etat.

Très Révérend Père dans le Christ, cardinal Benavides, archevêque de Saragosse, que Notre-Seigneur Vous ait dans sa protection et sa sainte garde.

De Notre palais, le 25 octobre 1890.

MARIE-CHRISTINE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 27 *novembre*. — On revient à la délibération sur le projet relatif aux rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies.

MM. TOLAIN, BERNARD, LACOMBE, YVES GUYOT, ont tour à tour pris la parole.

L'article 2 du projet a été repoussé par le Sénat. Voilà donc le

projet renvoyé à la Chambre, qui n'a pas l'intention de céder au Sénat. Ça ne finira jamais.

Malgré cette perspective, le Sénat continuera aujourd'hui l'examen des autres articles de la loi.

Vendredi 28 *novembre.* — On a continué l'examen du projet relatif aux rapports des agents des chemins de fer avec les Compagnies.

On a adopté un amendement de M. Trarieux portant que les parties contractantes ne pourraient renoncer à l'avance au droit éventuel de demander des dommages-intérêts.

Malgré une opposition de MM. Lacombe et Buffet, l'amendement de M. Trarieux a été adopté, ainsi que l'ensemble du projet, par 171 voix contre 64.

Mais, nous le rappelons, le projet devra revenir devant la Chambre.

M. le président Le Royer a prononcé l'éloge funèbre de M. de Bondy, sénateur de l'Indre, décédé, après quoi on a levé la séance en signe de deuil.

Mardi 2 *décembre.* — Après que le président a annoncé la mort de M. Marion, sénateur de l'Isère, et fait son éloge funèbre, le Sénat a repris la discussion de la loi sur les droits de succession de l'époux survivant. Rien de saillant dans la discussion.

Le projet a été adopté. Après quoi l'on a entamé la discussion du projet relatif aux syndicats professionnels des patrons et des ouvriers.

Chambre des Députés.

Mercredi 26 *novembre.* — Discussion du budget des postes, télégraphes et téléphones.

Jeudi 27 *novembre.* — Discussion du budget des colonies.

Par 284 voix contre 199, on a adopté l'article de la loi de finances portant qu'une somme de 18 millions, au compte de l'Annam, du Tonkin et de l'Indo-Chine, sera prélevée sur l'excédent des recettes de l'exercice 1889.

Vendredi 28 *novembre.* — Fin de la discussion du budget des colonies.

Par 303 voix contre 248, la Chambre refuse ensuite de voter le projet d'emprunt, avant d'avoir examiné les impôts nouveaux proposés par le gouvernement.

Le scrutin n'a pas, en lui-même, une grande importance ; il montre cependant que la Chambre n'a pas en M. le ministre des finances une confiance absolue, et que, en tous cas, elle ne veut pas satisfaire à des désirs insuffisamment justifiés.

Samedi 29 *novembre.* — On passe à l'examen du budget des dépenses du ministère des finances. M. Poincarré demande que soient réservés les chapitres intéressés par l'emprunt. Accordé. M. de Soubeyran, sur l'article 1er expose qu'une économie importante peut être réalisée par une conversion facultative du 4 1/2 pour cent.

Et l'orateur propose une réduction de 500,000 francs sur le chapitre, afin de permettre à la Chambre de manifester son désir de voir opérer une conversion.

M. Poincarré réplique que l'Etat n'a pas le droit de faire une telle opération. M. Pelletan appuie la proposition de M. de Soubeyran. M. Peytral, qui vient ensuite, veut, lui, que la conversion soit obligatoire.

Mais on renvoie le vote de la proposition de Soubeyran à un des chapitres suivants.

Le chapitre 1er est adopté.

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la Ville de Paris à émettre les obligations complémentaires de l'emprunt de 250 millions.

Lundi 1er décembre. — Invalidation de l'élection de M. Mary-Raynaud. Discussion de projets de création de nouveaux impôts.

Des impôts nouveaux ? dit M. de Soubeyran, voilà quelque chose d'inutile ! On peut s'en passer ! On peut trouver, à l'aide de la conversion et de la diminution d'intérêt, toutes les ressources nécessaires. Il ne peut y avoir aucune réclamation contentieuse au sujet de la conversion des obligations trentenaires. Aucun article de loi ne dit que la conversion ne peut pas être faite avant l'époque fixée par le tableau d'amortissement.

Après que M. Poincarré, rapporteur, s'est élevé contre les théories de M. de Soubeyran, M. Pelletan est venu soutenir la thèse de ce dernier.

Tout le monde, a-t-il dit, est d'accord sur ce principe que rien ne s'oppose à ce que l'Etat rembourse les obligations à terme avant le terme fixé. Pourquoi s'entêter à ne pas convertir ? Pourquoi servir un intérêt de 5 0/0 et de 4 0/0 quand on peut ne donner que 3 0/0? Le service de la dette sera diminué d'autant.

L'amendement de M. de Soubeyran réclamant la conversion des obligations trentenaires est mis aux voix et, malgré le refus de M. Rouvier de s'y rallier, est adopté par 306 voix contre 216.

A la proclamation de ce vote, il y a quelque effarement sur les bancs du gouvernement. Que va faire M. Rouvier ? Le ministre ne bouge pas. On continue la discussion.

Comme, dans cette séance, qui n'a pris fin qu'à sept heures, on a adopté ou repoussé une vingtaine d'amendements, qu'on a adopté soixante chapitres, il nous est impossible de relater la discussion par le détail. Aussi bien, tout l'intérêt de la séance a-t-il porté sur les discours de MM. de Soubeyran et Pelletan, et sur le vote qu'on vient de voir.

A retenir, cependant, le chapitre des pensions militaires.

M. Le Tellier a proposé une augmentation de 3 millions pour les pensions militaires de la guerre.

M. Rouvier a promis d'introduire dans le prochain budget une

somme suffisante pour améliorer la situation des anciens militaires.

Promesse vague. Voyant cependant qu'il n'avait rien à espérer pour le moment, M. Le Tellier a retiré son amendement.

Mardi 2 *décembre.* — Suite de la discussion des finances. M. Félix Faure, sur le chapitre du personnel des douanes, chapitre qui s'élève à 28,022,786 francs, a réclamé une augmentation de 33,000 francs.

M. Rouvier a vainement protesté en parlant de la gêne du budget, la commission a vainement repoussé l'amendement, M. Félix Faure l'emporte par 256 voix contre 234.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection de Clignancourt. — Les délégués sénatoriaux. — Trente milliards de dettes. — Etranger.

4 décembre 1890.

Enfin, nous n'entendrons plus parler de l'élection de Clignancourt. Ce qu'il y a de curieux dans le resultat que nous donnons plus bas, c'est qu'il satisfait tous les partis en présence, voire les abstentionnistes. Les électeurs de M. Joffrin voient leur programme triompher de nouveau dans la personne de M. Lavy, candidat du parti ouvrier, bien qu'il ait obtenu moins de voix que son prédécesseur. Les radicaux font bon marché de l'échec de M. Longuet, leur candidat, parce que les électeurs ont préféré M. Lavy, socialiste, à M. Lissagaray, candidat du gouvernement. Les officieux constatent avec satisfaction que M. Lissagaray est le seul, après M. Lavy, qui ait obtenu un plus grand nombre de suffrages qu'au premier tour. Enfin, les amis du général Boulanger se frottent les mains parce que le chiffre des électeurs qui se sont abstenus étant sensiblement supérieur à la moitié du chiffre des inscrits, il en résulte que les boulangistes qui ont élu le général le 22 septembre 1889 ont encore la majorité dans le XVIIIe arrondissement de Paris.

Les abstentionnistes, ont, plus que leurs concurrents, raison de se réjouir du scrutin. Ceci dit, il importe d'ajouter que la population parisienne est restée profondément indifférente au sujet du résultat de l'élection. Il ne faut pas croire pour cela qu'elle se passionne le moins du monde pour le triomphe des autonomistes du conseil municipal sur leurs adversaires les républicains municipaux et les indépendants pour l'élection des délégués sénatoriaux. Sans les difficultés qui doivent en résulter pour la candidature de M. de Freycinet qui donnent quelque

piquant à l'affaire, l'opinion du public resterait aussi apathique en ce qui concerne le choix des nouveaux délégués, qu'en ce qui touche les revendications de M. Lavy.

En tout cas, il ne paraît pas que M. de Freycinet doive être autrement embarrassé pour demeurer partisan des droits de Paris, qu'il ne l'a été pour passer du radicalisme à l'opportunisme et *vice versâ*. D'ailleurs, n'a-t-il pas à son actif une profession de foi dans laquelle il promettait aux Parisiens de contribuer dans la mesure de ses forces à l'établissement d'une mairie centrale dans le chef-lieu de la Seine? On peut donc être assuré que le président du conseil, le candidat au fauteuil académique de M. Emile Augier, saura, comme toujours, se plier aux circonstances et approprier son langage à la diversité des auditeurs et des situations.

—

Voici le nombre de voix obtenues dimanche par les candidats de Clignancourt :

PARIS. 18e ARRONDISSEMENT (CLIGNANCOURT).

	Electeurs inscrits	18.716	
	Votants	8.616	
	Bulletins nuls	625	
	Suffrages exprimés	7.991	
MM.	Lavy, conseiller municipal, possibiliste	3.220	Elu.
	Lissagaray, démocrate-socialiste	2.121	
	Dejeante, ouvrier chapelier, néo possibiliste	788	
	Daumas, ex-conseiller munic., social. révol.	588	
	Ch. Longuet, conseiller munic., radic. social.	431	
	Docteur Lunel, revisionniste	302	
	Jules Roques, révolutionnaire	249	
	Emile Lefèvre, républicain	131	
	Ed. Dufresnois, républicain revisionniste	74	
	Ed. Klotz, socialiste indépendant	8	
	Th. Budaille, socialiste revisionniste	5	
	Gasselin, républicain protestataire	3	

Les autres candidats : Pernette, Jean, Cotton, de Neuville, Estivallet et Henry ont obtenu chacun une voix.

—

C'est dimanche aussi qu'avait lieu, dans les départements soumis au renouvellement sénatorial, l'élection des délégués.

La loi de 1878 a établi une certaine proportionnalité entre le

nombre des délégués sénatoriaux et le nombre des conseillers qui est lui-même, on le sait, dans une certaine mesure, proportionnel à la population.

Cette loi avait été appliquée par mesure générale en janvier 1885 et janvier 1888 aux départements soumis à cette époque au renouvellement sénatorial; mais la série sortant le 4 janvier prochain n'avait pas encore subi l'effet de la nouvelle législation.

Un certain nombre de départements en faisant partie y avaient seuls été soumis pour des élections partielles. Il est donc intéressant de faire connaître le nombre des délégués qui ont été élus dans les départements convoqués le 30 novembre. Voici le tableau :

Orne	861	délégués
Pas-de-Calais	1.659	—
Puy-de-Dôme	1.068	—
Pyrénées (Basses)	931	—
Pyrénées (Hautes)	651	—
Pyrénées-Orientales	428	—
Haut-Rhin (Belfort)	169	—
Rhône	694	—
Saône (Haute)	836	—
Saône-et-Loire	1.235	—
Sarthe	830	—
Savoie	593	—
Savoie (Haute)	534	—
Seine	569	—
Seine-Inférieure	1.379	—
Seine-et-Marne	852	—
Seine-et-Oise	1.256	—
Sèvres (Deux)	723	—
Somme	1.292	—
Tarn	680	—
Tarn-et-Garonne	415	—
Var	419	—
Vaucluse	392	—
Vendée	805	—
Vienne	638	—
Vienne (Haute)	573	—
Vosges	915	—
Yonne	812	—
Oran	208	—

Au total, les 20 départements convoqués ont eu à élire

22,349 délégués des conseils municipaux, c'est-à-dire électeurs sénatoriaux.

—

Tout le monde se rappelle les protestations indignées des amis du gouvernement, quand les candidats de l'opposition signalaient la situation financière du pays.

Aujourd'hui, les plus exaltés seront bien obligés de reconnaître que nous étions dans le vrai ; ce n'est pas un conservateur qui parle, c'est un des membres les plus autorisés de la gauche.

M. Camille Pelletan, rédacteur en chef de la *Justice*, s'est livré à un travail fort complet sur notre situation financière.

Son rapport distribué aux députés, comprend plus de deux cents pages ; nous ne pouvons que l'apprécier dans son ensemble.

M. Pelletan, après avoir fait un parallèle avec les dettes des divers États, avoue que la dette de la France est de beaucoup la plus élevée, et examine un à un tous les éléments de cette dette.

Nous ne relèverons aujourd'hui que l'aveu de notre situation financière, si souvent contestée par les membres de la majorité :

Ainsi la France, dit M. Pelletan, a aujourd'hui une dette de 30 milliards : c'est de beaucoup la dette la plus considérable qui soit ; la plus grosse du globe, après la nôtre, étant encore la dette anglaise, descendue au-dessous de 18 milliards.

Sur ces 30 milliards, 22 milliards et demi représentent les besoins, les conflits, les malheurs de la nation ; les luttes qu'elles a soutenues pour défendre son territoire, les guerres qu'elle a engagées sur tous les points de la terre, les désastres qui, par deux fois, l'ont forcée à payer sa rançon, et aussi l'outillage qu'elle a dû se créer, ses routes, ses canaux, ses édifices, les instruments de son travail, les parures de ses villes ; 7 milliards 500 millions de francs, ou le quart de la dette, représentent la prime donnée aux intermédiaires de ces emprunts, ou aux prêteurs.

Ainsi le boni qu'en un siècle la France a accordé à ses créanciers dépasse à lui seul le chiffre de la plupart des dettes du monde et occupe, dans son passif, une place plus grande que la rançon de ses plus cruels désastres.

Nous espérons qu'après cette simple citation, dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, nos adversaires ne crieront plus à la calomnie.

—

Les affaires d'Irlande sont littéralement en plein gâchis.

Voici pourquoi. Il existait depuis quatre ans entre le chef de la cause irlandaise, M. Parnell, et M. Gladstone, le chef des libéraux, une coalition ayant pour but de battre en brèche et de renverser aux prochaines élections le ministère conservateur, présidé par lord Salisbury, et cette coalition avait jusqu'ici les meilleures chances, toutes les chances de succès.

Sur ces entrefaites, M. Parnell a été impliqué et quasi déshonoré dans un procès en divorce qui vient d'être jugé. Non seulement le plaignant, le mari, a pu articuler contre sa femme toutes sortes de faits établissant sa culpabilité avec M. Parnell; mais celui-ci, au lieu de venir répondre aux accusations dont il était l'objet, s'est dérobé et a fait défaut, comme on dit en termes de procédure.

Aussitôt grande émotion chez les alliés de M. Parnell, chez M. Gladstone particulièrement qui, à l'âge où il est, quatre-vingts ans, a toujours été le modèle des époux. M. Gladstone a donc pensé que le jugement qui a prononcé le divorce en question atteignait la moralité de M. Parnell, l'obligeait à donner sa démission de chef du parti irlandais et le forçait à quitter, au moins momentanément, la politique active. M. Parnell a répondu par un manifeste dans lequel il déclare qu'il ne se retirera pas devant la sommation de M. Gladstone et qu'il attend celle du peuple irlandais.

Le plus heureux en tout ceci, c'est le gouvernement, qui est sûr de la victoire aux prochaines élections si M. Gladstone et M. Parnell se séparent l'un de l'autre, ou qui peut même faire des concessions à l'Irlande pour gagner M. Parnell et précipiter ainsi la défaite de M. Gladstone. Hâtons-nous d'ajouter que l'affaire n'est point terminée et que M. Parnell, malgré tout, peut être amené encore à s'incliner devant les objurgations de son illustre ami.

Une réunion des députés irlandais a eu lieu à Londres. Sur 86 membres dont se compose le groupe, 74 députés irlandais étaient présents. Cinq sont en Amérique, les sept autres avaient envoyé leur adhésion en faveur de M. Parnell.

Ce dernier était présent.

Après une discussion assez vive sur l'ordre du jour, M. Nolan a proposé l'ajournement, pour permettre aux députés de consulter leurs électeurs. M. Sexton a combattu cette proposition; il a demandé une décision immédiate, pour éviter une rupture avec le parti libéral. Il a déclaré que la démission de

M. Parnell était absolument nécessaire pour assurer le succès du *home rule*.

Après plusieurs discours pour et contre, M. Parnell a pris la parole. Il a reproché vivement aux députés présents qui, la semaine dernière, l'ont choisi pour chef de réclamer maintenant sa démission. M. Parnell a déclaré en terminant que le peuple irlandais était derrière lui et qu'il ne démissionnerait jamais sur l'injonction de cette réunion de ses collègues.

—

Il semble, d'après les dépêches, que l'accord serait enfin intervenu au Tessin entre les chefs du parti conservateur et du parti radical.

La base d'entente serait un projet de loi formulé par le commissaire Künzli, d'après les indications du Conseil fédéral, et établissant le système de représentation proportionnelle pour l'élection de la Constituante. Après plusieurs conférences des délégués des deux partis avec le commissaire fédéral, le projet a été accepté de part et d'autre, signé par les délégués des deux partis et présenté au Grand Conseil.

L'élection aura lieu le deuxième ou troisième dimanche de décembre. D'après les prévisions, la Constituante comprendrait 111 membres, dont 55 libéraux et 56 conservateurs. Ces chiffres seuls indiquent toute la fragililé de cet arrangement qui, pour plaire aux radicaux, réduit la majorité conservatrice à rien et rend tout gouvernement impossible. Le *referendum* de Bâle, qui a eu pour résultat de faire rejeter un projet de représentation proportionnelle, vient de prouver que ce système ne jouit pas de trop de sympathies.

—

Pendant que la franc-maçonnerie est arrivée en Italie à un tel degré de puissance qu'elle se croit tout permis, on aime à constater qu'il n'en est pas encore ainsi en d'autres pays, notamment dans la catholique Espagne, où la magistrature se maintient indépendante des pressions de la secte.

Il y a quelques jours, un procès très curieux par son objet et par la qualité des personnes qui y prenaient part s'est déroulé devant le tribunal de Castellon. Au banc des accusés étaient assis un prêtre, M. Balaguer, et un journaliste, M. Serrano ; ils se trouvaient sous l'imputation d'avoir injurié et calomnié

la Franc-Maçonnerie. Ces deux écrivains distingués avaient, en réalité, dans le journal la *Verdad* (la *Vérité*) accusé la Franc-Maçonnerie d'avoir commis ou favorisé des assassinats et prêté la main à d'autres délits; ils avaient en outre reproduit dans le même journal un article de la *Civilta cattolica* portant ce titre : *La Ligue antimaçonnique* et un article de Léo Taxil intitulé : *Le Franc-maçon assassin*.

Vis-à-vis d'eux se trouvait, au tribunal, un professeur de Madrid, M. Morayta, qui, se qualifiant de Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie espagnole, réclamait la condamnation des deux accusés à la peine qu'entraîne la diffamation. Le professeur comptait évidemment sur l'appui du public et sur la connivence des juges; mais ses espérances ont été trompées, car le public s'est montré dès le premier moment favorable à MM. Balaguer et Serrano, et le tribunal les a purement et simplement acquittés.

Les accusés ont été défendus énergiquement par l'avocat V. Gosco et par M. Ramon-Nocedal, l'éminent directeur du *Siglo futuro* de Madrid. Ils ont d'abord contesté le droit de M. Morayta d'ester en justice, ensuite ils ont fait un vigoureux réquisitoire contre la Franc-Maçonnerie dont ils ont démontré le caractère pervers et le but satanique : ils ont revendiqué pour les écrivains catholiques le droit, fondé sur les lois espagnoles, de révéler les trames ténébreuses de cette secte condamnée par l'Eglise; ils ont conclu en invitant le tribunal à ouvrir des procès contre la Maçonnerie, au lieu de poursuivre ceux qui l'attaquent, puisqu'il s'agit d'une secte qui tombe sous la sanction de la loi pénale.

Le tribunal, en acquittant les accusés, a sanctionné ce principe : qu'il est permis, conformément à la jurisprudence de la cour suprême, d'attaquer les actes de la Franc-Maçonnerie en tant qu'ils sont contraires à la religion catholique, pourvu qu'on ne publie pas des appréciations qui frappent directement ou indirectement une personne déterminée.

PETITE CHRONIQUE

Dernièrement a eu lieu à Bruxelles une élection législative pour pourvoir au siège laissé vacant par la mort de M. Simons, député indépendant, décédé.

M. Graux, ancien ministre des finances, libéral, a été élu par

8,543 suffrages ; M. Théodore, candidat catholique, en a obtenu 6,932.

Dans la soirée a eu lieu une grande manifestation en faveur de la revision de la Constitution.

Aucun incident ne s'est produit.

— Election au conseil supérieur pour l'Annam et le Tonkin M. Jules Ferry a été élu par 834 voix sur 884 votants.

Election au conseil supérieur pour le Cambodge : Votants, 59. — MM. Garrot, 18 voix; Rueff, 16; Dussol, 15.

— M. le duc de Chartres a reçu hier les deux compagnons de voyage de son fils, MM. Bonvalot et le R. P. de Deken.

Pendant toute la journée de nombreux visiteurs se sont inscrits à l'hôtel de la rue Jean-Goujon.

— A Jersey :

Le général Boulanger, venant de Londres, est rentré à Jersey, après une absence de treize jours.

Le *XIXe Siècle* annonce que le général d'Andlau, qui fut compromis dans l'affaire Caffarel-Wilson, vient à son tour d'élire domicile à Jersey, après avoir parcouru l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne et la Belgique.

— On lit dans la *Presse :*

« Une brochure venant de Londres, ayant pour titre : *Les Carlovingiens* et que l'on attribue, par son style incisif et gouailleur, à M. Henri Rochefort, a été arrêtée à la frontière.

« Deux mille exemplaires environ, enfermés dans un tonneau, ont été saisis hier matin.

« Chacun des exemplaires contenait le fac-similé d'un portrait charge du président de la République qui a été édité à Paris il y a quelque temps. »

L'*Intransigeant*, de son côté, dément que M. Rochefort soit l'auteur de cette brochure dont il n'aurait même jamais entendu parler.

— Le maire de Sceaux vient de faire procéder, par mesure de conservation, à l'exhumation des restes de Florian, qui étaient inhumés dans le jardin de l'église.

Le squelette était parfaitement bien conservé et la plupart des dents adhéraient encore, très brillantes, aux maxillaires. Ces restes ont été placés avec soin dans un nouveau cercueil de chêne doublé de plomb, et inhumés à nouveau.

— Le *Dailg Chronicle* annonce que le Comte de Paris s'est entendu avec un éditeur de New-York, pour la publication d'une relation de son récent voyage. Le livre aurait pour titre : *l'Amérique revisitée* ou *l'Amérique vingt-cinq ans après la guerre.*

— Un monument va être prochainement érigé à la mémoire du Père Damien dans l'île Molokaï, où le vaillant missionnaire mourut en soignant les lépreux.

Le roi de Hawaï a lui-même choisi, il y a quelque temps, l'empla-

cement où s'élèvera ce monument : le centre de l'île, sur une hauteur d'où on domine la mer.

— Le 23 novembre a eu lieu, à Rouen, la cérémonie de l'inauguration du monument de Gustave Flaubert.

C'est le statuaire Chapu qui a reprodiut les traits du grand écrivain.

M. Edmond de Goncourt, en remettant, au nom du comité de souscription, le monument à la municipalité de Rouen, a prononcé un discours.

CHOSES ET AUTRES

Nous lisons dans le *XIXe Siècle*, journal républicain, la lettre suivante, pleine de détails édifiants sur la façon dont les malades sont soignés et surveillés dans les hôpitaux par les infirmières laïques. Nous demandons à nos lecteurs la permission de leur citer ce document.

Ce 20 novembre 90.

Monsieur le directeur,

Vous citez dans votre numéro de ce jour un exemple du manque de surveillance dans les hôpitaux ; voulez-vous me permettre de vous en dire un autre tout récent?

Vendredi dernier on a enterré, à Beaujon, un pauvre garçon de mes amis, Georges Gelecdts, employé à la Raffinerie parisienne. Le pauvre malheureux avait mis fin par la mort à ses atroces souffrances.

Mercredi soir, à *neuf heures*, il s'était pendu dans son lit ; il lui avait fallu, pour ce faire, déchirer ses draps, en tresser une corde, s'agiter enfin pendant un certain temps. De plus il souffrait tant depuis plusieurs jours qu'à maintes reprises il avait manifesté l'intention d'en finir.

Mais, vraiment, cela valait-il la peine qu'on se dérangeât un peu pour le surveiller? Les filles de salle ont bien d'autres soucis! Ne leur faut-il pas du temps pour aller se faire lutiner par l'interne de service? Car je dois ajouter qu'à ma dernière visite à ce pauvre ami, je n'ai pas été peu choqué de heurter ma douleur à des groupes de ces filles riant aux éclats avec MM. les carabins. Elles devraient bien, ce me semble, avoir la pudeur de mettre une sourdine à leur hilarité débordante, au moins les jours de visites publiques.

Si l'on ajoute à ce manque de soins et à ce sans-gêne la grossièreté des employés et préposés, à l'entrée, on comprend sans peine la terreur qu'inspirent les hôpitaux aux malheureux obligés d'y avoir recours.

Votre journal se plaît, monsieur, à prendre en main la défense des faibles ; un mot de vous peut faire beaucoup, c'est pourquoi je me permets de vous signaler ce triste fait, dont aucune feuille, d'ailleurs (chose bizarre !) n'a parlé.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Em. RICHARD,
167, rue de Rome

Voilà par quelles créatures ont été remplacées les sœurs, au dévouement si infatigable! Les mesures laïcisatrices font-elles donc tellement partie de ces lois fondamentales de la République, si chères à MM. Ranc et Lemoinne, que l'on ne puisse se décider à les supprimer? Ce ne seraient pas les malades qui s'en plaindraient.

*
* *

Un correspondant du *Défenseur* de Moutiers écrit une lettre humouristique qui contient un piquant et instructif contraste.

Il a une fille au couvent de X... et un cousin à la Loge.·. d'Alberville. Sa fille est entrée au couvent parce qu'elle se sentait au cœur un attrait pour la vertu, la prière et qu'elle a toujours aimé les pauvres. Son cousin a mené une vie assez légère, il aime les plaisirs et s'est fait recevoir à la Loge par amusement et amour de l'inconnu et du mystérieux.

« Ma fille, ajoute-t-il, a été reçu *gratis* au couvent : on ne lui a demandé que son dévouement et sa docilité, et en échange on lui assure, pour la vie : le pain des pauvres, une robe noire, une chambrette froide, et, s'il plaît à Dieu, la mort contractée au service des malades... Mon cousin a payé pour avoir le droit de devenir franc-maçon, il a payé pour obtenir le grade d'*apprenti*, payé pour recevoir le grade de *compagnon*, payé pour recevoir le grade de *maître*, payé chaque année sa cotisation, versé même quelquefois au *tronc de la veuve*.

« Ce qui veut dire que par l'affiliation de mon cousin, la Loge s'est enrichie; et que par l'adjonction de ma fille, le couvent s'est appauvri.

« Eh bien ! quand mon cousin mourra, la Loge.·. gardera ce que mon cousin lui a apporté, et le gouvernement ne demandera à la Loge aucun droit de succession, aucun absolument.

« Au contraire, quand ma bien-aimée enfant mourra, le gouvernement enverra ses agents, qui enlèveront du couvent une grosse portion de ses modestes avoirs ! le 11 p. 0/0 de ce que ma fille sera censé avoir possédé des biens du couvent. Remarquez, je vous prie, que déjà le couvent aura payé, chaque année, l'impôt de mainmorte, lequel impôt a été créé justement pour rem-

placer dans la caisse du gouvernement les droits de successions.

*
* *

La Chambre se prononcera prochainement sur le projet de loi déposé par le gouvernement, le 29 mars dernier, tendant à l'adoption de l'heure, temps moyen de Paris, comme heure légale en France et en Algérie.

Ce projet a été inspiré par le bureau des longitudes qui souhaite même une réforme plus radicale et demande non seulement l'heure nationale mais l'heure universelle, demandée du reste, dès 1883, par le gouvernement des Etats-Unis.

Dans la conférence tenue à Rome en octobre 1883, tous les grands Etats furent représentés. En dépit ou peut-être à cause des dissertations savantes, on ne parvint pas à s'entendre. La conférence proposa l'adoption de l'heure astronomique de Greenwich. Ce système, avait entre autres inconvénients, celui-ci : C'est dans la partie la plus peuplée du monde civilisé que se fût produite la différence maxima entre l'heure universelle et l'heure locale. En Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Espagne, en Italie, ainsi que le démontra M. Faye, l'heure universelle serait à peu près minuit en plein midi. Les vaudevillistes trouveraient là plus d'un rapprochement piquant. Mais la logique n'aurait-elle pas le droit de se plaindre de s'endormir et de s'éveiller toujours trop tôt ou trop tard ! L'heure universelle et l'heure locale ne seraient d'accord pour s'unir qu'à l'abri de tout regard humain, au beau milieu de l'Océan Pacifique.

Le rapporteur du projet de loi soumis à la Chambre ne s'est pas aventuré si loin. Il reste en France et demande simplement, d'accord avec le gouvernement, une heure nationale. Dans les départements, éloignés de Paris, on compte, en effet, jusqu'à trois heures différentes : l'heure de la gare qui est celle des chemins de fer, — à peu près uniforme partout, afin d'assurer la régularité des services, — l'heure de la mairie et l'heure de l'église.

Depuis la lutte déclarée entre le maire et curé, ces deux heures-là ne s'accordent jamais. Sans doute, le clocher étant plus voisin du ciel, le soleil et le bedeau parviennent parfois à s'entendre. Mais les sonneries de l'*Angelus* du matin, de midi et du soir qui règlent le départ et le retour des champs sont subordonnés au sommeil plus ou moins profond, aux occupations

ou distractions du fonctionnaire qui gouverne l'indiscipline des enfants de chœur et l'appel des cloches.

L'inexactitude naît de cet arbitraire. Aussi le rapporteur, n'oubliant pas qu'il est député, comme M. Josse était orfèvre, met surtout en relief cet argument : Pour les élections à tous les degrés, tant pour l'ouverture et la fermeture des scrutins, des contestations pourraient avoir lieu.

En effet, dans certaines villes, avec l'adoption actuelle de l'heure de Paris, la fermeture aura lieu de 20 à 25 minutes en avance ou en retard sur l'heure locale. Or, dans la lutte électorale, nul doute que, suivant les besoins de leur candidat respectifs, la mairie et l'église ne cherchent en cette différence quelque motif d'invalidation.

Ce ne sont pas seulement les électeurs qui seraient perplexes, les huissiers le seraient aussi. L'heure légale a-t-elle permis au soleil de se lever et à l'huissier d'expérimenter? Grave problème. De même, les Mégy futurs seraient fixés sur la minute précise où ils ont et n'ont plus le droit de tuer l'agent de police qui vient les arrêter.

Peut-on nier, après ces considérations, les avantages promis par l'heure légale? Qui eût pu songer que ces vingt ou vingt-cinq minutes pouvait peser d'un si grand poids sur la vie nationale?

Il est vrai qu'un facteur se dérobera toujours aux décisions de la Chambre. Il n'a point le fétichisme ni le respect des parlementaires. Il va son petit bonhomme de chemin, sans se soucier des heures où s'ouvre et se ferme l'urne électorale. Il ne se préoccupe que d'ouvrir et de fermer les urnes parfumées de fleurs. C'est le soleil.

Il se soucie de l'unité et de l'égalité autant que d'un poêle mobile. Il sourira là-haut des efforts tentés par les représentants du peuple pour « le mettre au pas » comme un simple sous-préfet. C'est lui qui se charge d'aller chercher midi à quatorze heures.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs d'outre-mer dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans

attendre les derniers jours de l'année. En rendant service à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception du journal.*

Prix d'abonnement pour toute l'Union postale : 18 francs.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

EDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an.	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an.	16 fr.	»
Six mois.	9	»

Union postale universelle.

Un an.	18 fr.	»
Six mois.	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an.	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco :* 0 40.

A NOS LECTEURS

A propos du Dictionnaire des Dictionnaires

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le *dernier* volume du *Dictionnaire des Dictionnaires* a paru et que, depuis trois semaines, on l'expédie à tous les souscripteurs, en suivant l'ordre d'inscription. Cette publication œuvre colossale entreprise et menée à bonne fin par Mgr Guérin, comptera parmi les plus importantes de notre siècle.

D'après le vœu exprimé dans de très nombreuses lettres l'éminent directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, avant de clore la liste des *souscriptions privilégiées,* se propose d'en rendre l'accès facile à tous les budgets; à cet effet, il accorde de plus longs délais de paiement. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pu le faire encore profiteront de cette excellente occasion. On n'a plus à faire l'éloge de cette œuvre magistrale, unique en son genre. (Les autres inspirées par l'esprit de *laïcisation*, contiennent plus ou moins des infiltrations anticatholiques.) C'est pourquoi cette publication est accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme. Toutes les personnes qui ne séparent pas l'instruction de la religion, qui ont pour devise : *Foi* et *Science*, *Dieu Patrie*, veulent posséder ce recueil indispensable, d'une utilité quotidienne, qui est toute une bibliothèque (*quatre-vingts millions de lettres*, la matière de 80 *vol. in*-8°). Une ingénieuse combinaison en facilite l'acquisition à ceux qui souscriront sans retard. On trouvera aux annonces la circulaire explicative et le bulletin de souscription.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS

ET LE SAINT-SIÈGE

Des dépêches de Rome ont annoncé que plusieurs évêques français s'étaient adressés au Saint-Siège pour savoir quelle attitude ils devaient prendre à la suite de l'allocution du cardinal Lavigerie. Nous nous trouvons en mesure de publier aujourd'hui la réponse que S. Em. le cardinal Rampolla a faite à celui de NN. SS. les évêques qui a consulté le premier, sur cette question, le Souverain Pontife, réponse qui a été ensuite communiquée aux autres évêques qui avaient également consulté Sa Sainteté.

Voici le texte de ce document :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

On m'a remis la lettre qui m'avait été adressée par Votre Grandeur, le 19 novembre, et dans laquelle il était fait mention d'un dissentiment récemment soulevé en France sur une très grave affaire, dissentiment qu'il était d'autant plus important d'écarter que l'accord parfait des esprits est plus nécessaire entre tous les catholiques.

Il est facile de connaître la pensée et le sentiment du Saint-Siège sur cette question, d'après la doctrine exposée dans les actes publiés à ce sujet.

Il appert de ces actes que l'Église catholique, dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien, ni dans sa constitution ni dans ses doctrines, qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut offrir et maintenir une excellente condition de société, si l'on en use avec justice et avec prudence.

En effet, l'Église, s'élevant au-dessus des formes changeantes de gouvernement aussi bien que des querelles et des rivalités des partis, s'attache avant tout aux progrès de la religion, au maintien et au développement de laquelle elle doit s'appliquer à donner tout son zèle et tous ses soins.

S'inspirant de ces pensées et de ces considérations, le Siège apostolique, fidèle à suivre la tradition de tous les temps, non seulement respecte les pouvoirs civils (que l'Etat soit gouverné par un seul ou par plusieurs), mais aussi entretient des relations avec eux, en envoyant et en recevant des ambassadeurs et des légats, engage des négociations pour le règlement des affaires et la solution des questions qui intéressent les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

L'accomplissement de ce ministère, dont l'importance dépasse les choses humaines, ne préjudicie rien quant aux droits qui peuvent appartenir à des tiers, ainsi que l'a sagement déclaré le pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, en suivant les traces de ses prédécesseurs, dans la lettre apostolique du 7 août 1831, qui commence par ces mots : *Sollicitudo.*

C'est pourquoi le même souci du bien de la religion qui guide le Saint-Siège dans les négociations qu'il engage et les relations mutuelles qu'il entretient avec les chefs d'Etat doit être aussi la règle des fidèles dans les actes non-seulement de la vie privée, mais aussi de la vie publique. En conséquence, lorsque les intérêts de la religion l'exigent, et lorsque aucune raison juste et particulière ne s'y oppose, il convient que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin que par leur zèle et leur autorité, les institutions et les lois se modèlent sur les règles de la justice, et que l'esprit et la salutaire influence de la religion s'exercent pour le bien général de l'Etat.

Maintenant, pour ce qui regarde les catholiques de France, il n'est pas douteux qu'ils ne fassent œuvre utile et salutaire si, en considération de l'état dans lequel se trouve depuis longtemps leur pays, ils veulent suivre la voie qui les conduira le plus promptement et le plus efficacement à ce noble but que j'ai indiqué.

Pour obtenir ce résultat, on peut beaucoup attendre de l'action sage et concordante des évêques, beaucoup de la prudence des fidèles eux-mêmes et plus encore, pour finir, de la force même et de l'action du temps.

Cependant, comme la nécessité de défendre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre social fait converger vers elle toutes les sollicitudes de tous ceux qui ont à cœur le salut de la société humaine, il importe souverainement que les catholiques de France s'accordent entre eux et prennent le rôle dans lequel ils pourront le mieux exercer l'activité de leurs forces et la grandeur de leur zèle.

Ceux qui mettant en œuvre les querelles suscitées par les rivalités des partis, voudraient engager l'Eglise et les forces catholiques dans un combat plus étroit, ceux-là écarteraient leur pensée des biens suprêmes vers lesquels il faut faire converger leurs forces ; à agir de la sorte, ils épuiseraient en vain ces forces sans aucun fruit de salut ou de gloire et finalement ils causeraient un grand dommage à l'illustre nation française, en laissant s'amoindrir en elle ces principes souverains du juste et du vrai, ces œuvres excellentes, et ces traditions catholiques qui, formant comme le trésor commun de la nation, lui ont toujours procuré de grandes forces et une gloire insigne.

Au reste, j'ai le ferme espoir que les catholiques de France dont on connaît le zèle admirable pour la religion et le remarquable amour pour la patrie, comprendront parfaitement quels sont les devoirs qui leur sont imposés par la nécessité des temps et que, dociles à la voix de leurs pasteurs, ils travailleront avec une parfaite entente des esprits et avec cette union des forces qui seule peut amener au but désiré.

Fort de cette confiance, je me réjouis de vous exprimer les sentiments de particulière estime avec lesquels je suis au fond du cœur, de Votre Grandeur, etc.

Signé : Cardinal Rampolla.

—

Illustrissime et Reverendissime Domine,

Redditæ mihi sunt litteræ ab Amplitudine Tua die XIX novembris datæ, quibus erat injecta mentio dissidii sententiarum quod nuper excitum est in Galliis super re gravissima ; quod dissidium eo magis abesse oportet, quo magis necessaria est inter catholicos omnes summa voluntatum conjunctio.

Quæ mens ac sententia sit Apostolicæ Sedis ea super re, facile dignoscere potes ex doctrina explicata in actis quæ ab eadem prodiere. Patet ex illis catholicam Ecclesiam, cujus, divina missio tempora et loca omnia complectitur, nihil in sua constitutione et doctrinis habere quod ab aliqua abhorreat reipublicæ forma, quum singulæ optimum civitatis statum parare ac tueri possint, si juste ac prudenter adhibeantur. Scilicet Ecclesia assurgens supra mutabiles imperii formas ac contentiones et studia partium, spectat imprimis religionis incrementa et animarum salutem, quod bonum supremum est, cui curando ac provehendo studium operamque omnem sedulo debet conferre.

Hæc cogitans et animo intendens Apostolica Sedes, traditionem sequens ætatum omnium, non modo civiles potestates observat (sive unius, sive plurium imperio regatur respublica), sed etiam cum iis agit missis exceptisque nunciis et legatis, et consilia confert ad transigenda negotia et definiendas quæstiones quæ mutuas rationes Ecclesiæ et reipublicæ attingunt. Perfunctio hujus muneris cujus amplitudo humanas res supereminet, nullum infert præjudicium juribus quæ forte ad aliquos spectare possunt, velut sapienter declaravit sanctæ memoriæ Pontifex Gregorius XVI, decessorum suorum vestigia sequens, in Litteris Apostolicis die VII augusti datis anno 1831, quarum initium: « Sollicitudo ».

Itaque eodem studio curandi religionis bonum quo ducitur Sancta Sedes in negotiis agendis colendisque mutuis officiis cum rectoribus civitatum, ducantur etiam fideles oportet in actibus non modo privatæ vitæ sed etiam publicæ. Quapropter, ubi id postulent religionis rationes, nec ulla justa ac peculiaris causa impediat par est ut fideles ad rem publicam capessendam accedant ut eorum industria et auctoritate institutiones ac leges ad justitiæ normam exigantur, ac religionis spiritus et benefica vis universam rei publicæ compagem influat.

Jamvero quod ad catholicos attinet qui in Galliis sunt, dubitandum non est quin opportunum ac salutare opus gesturi sint, si, perpensa conditione in qua jampridem eorum patria versatur, eam velint inire viam quæ illos ad nobilem, quem dixi, finem expeditius et efficacius perducat.

Ad hoc opus efficiendum, multum conferre potest sapiens et concors episcoporum actio, multum fidelium ipsorum prudentia, plurimum denique vis ipsa progredientis ætatis. Interim vero, cum necessitas tuendi religionem et principia quibus socialis

ordo continetur curas in præsens in se convertat virorum omnium quibus humanæ societatis salus cordi est, expedit summopere ut Gallici fideles in unum consentiant et hanc sibi provinciam suscipiant, in qua actuosas vires ac zelum magnanimum exerceant.

Qui vellent Ecclesiam viresque catholicas in aciem angustiorem deducere iisque uti ad concertationes studiis partium excitas, hi averterent animum a cogitatione bonorum maximorum ad quæ vires illas converti oportet; frustra illas absumerent nullum salutis vel gloriæ fructum edituras; gravem denique inferrent illustri Gallorum nationi perniciem, sinentes in ea imminui ea summa recti verique principia, ea opera egregia et catholicas traditiones, quæ quasi communis gentis thesaurus validas illi semper præbuere vires et præclara laudis ornamenta.

Ceterum mihi certa spes inest fore ut Galliarum catholici, quorum compertum est eximium religionis studium et singularis caritas in patriam, probe percipiant quæ sint officia sibi ab hac temporum necessitate imposita, et dicto audientes pastoribus suis opus aggrediantur summa animorum consensione et conjunctione virium quæ sola potest tuto ad optatum finem perducere.

Hac fiducia fretus, sensus Tibi profiteri gaudeo peculiaris existimationis, qua sum ex animo, Amplitudinis Tuæ, etc.

Voici le passage des Lettres Apostoliques *Sollicitudo* auquel il est fait allusion dans la lettre qu'on vient de lire :

Si.. (a Nobis vel a successoribus Nostris) cum iis qui alio quocumque gubernationis genere rei publicæ præsunt, tractari aut sanciri aliquid contigerit, nullum ex actibus, ordinationibus et conventionibus id generis, jus iisdem attributum, acquisitum, probatumque sit, ac nullum adversus ceterorum jura... discrimen jacturæque et imputationis argumentum illatum censeri possit ac debeat.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

AU CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BARCELONE (1)

A notre cher Fils François de Paule cardinal Benavides y Navarrete, de l'ordre des prêtres, du titre de Saint-Pierre au Mont-Janicule, archevêque de Saragosse.

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons ressenti la plus grande joie à la lecture de la lettre, remplie des plus généreux sentiments, que vous Nous avez envoyée au nom des fidèles d'Espagne qui ont tenu leur deuxième congrès en votre illustre ville, et difficilement pourrions-Nous dire ce que Nous y avons le plus admiré : les témoignages de la constance dans la foi qui anime depuis les temps les plus anciens les âmes de vos ancêtres et a comblé de tant de gloire votre nation, ou les preuves sincères de votre dévotion filiale envers Nous, comme du profond respect que vous professez pour le Siége Apostolique.

C'est à cette foi et à cette dévotion filiale, sans nul doute, qu'il faut rapporter le souci que vous avez de voir le Souverain Pontife jouir d'une liberté complète et soustrait au caprice de toute domination étrangère, lui que la perversité humaine et la violence de ses ennemis, après l'avoir dépouillé de son domaine temporel, ont réduit à un état misérable, plein de périls et assez semblable à l'esclavage.

Ces soins et cette sollicitude ne Nous ont pas été de peu de consolation, au milieu des amertumes et des soucis qui Nous oppressent. En effet, quand on nous voit si terriblement en butte aux machinations des impies, qui, réunis en une association perverse, n'épargnent rien pour faire aboutir leurs mauvais desseins en soulevant une guerre atroce et obstinée contre l'Église et son Chef, il est facile de com-

(1) Nous empruntons à l'*Univers* la traduction de ce document.

prendre combien grande a dû être Notre allégresse de contempler ainsi les fils de la lumière, placés sous la direction de leurs évêques, se réunir et délibérer entre eux sur les meilleurs moyens et la meilleure forme pour préparer leur légitime défense, en s'animant réciproquement à soutenir constamment et de tous leurs efforts la cause de Dieu.

Mais ce qui a mis le comble au plaisir et à la satisfaction que Nous a donnés votre Congrès, c'est le grand nombre d'évêques qui, en compagnie des champions les plus distingués de toutes les classes de la société et les plus remarquables par leur science et leur éloquence, sont venus de toute l'Espagne à Saragosse, où ils ont été reçus avec tant de courtoisie et de splendeur; c'est aussi la foule de peuple qui s'y est rassemblée; c'est enfin la grandiose solennité de ce qui s'est passé en ce Congrès.

En réfléchissant à tout cela, Nous comprenons avec quelle force s'est réveillée la puissante énergie du peuple espagnol, qui non seulement s'est ébranlé, à la voix des plus puissants devoirs, pour défendre, par l'action combinée de tous, les intérêts suprêmes de l'ordre social et religieux mis en péril, mais qui a parfaitement conscience des forces et des moyens avec lesquels il pourra travailler au bien commun, sans se laisser arrêter par aucun obstacle.

Afin d'écarter ces obstacles, il est de tous points nécessaire qu'on voie disparaître les derniers vestiges des discordes qui ont malheureusement divisé les catholiques d'Espagne, et que les forces qui étaient disjointes soient disposées et concertées non sous la direction d'hommes privés d'autorité, qui s'attachent avant tout aux intérêts de la vie présente et aux passions de parti, mais sous la direction de ceux que Dieu a posés en avant pour la défense et la conservation de l'ordre religieux et moral.

A cette fin, Nous avons confiance que le petit nombre de ceux qui résistaient encore à Nos avis et qui ne se laissaient pas guider par cet esprit de fraternelle concorde, qui est si nécessaire et que Nous désirons tant, se montreront enfin dociles, comme il convient à de bons fils de l'Eglise, et qu'ils se grouperont tous en une armée aux rangs serrés

pour venir au secours de cette Mère très aimée, combattue de tous côtés par les menaces et les coups de ses ennemis. Nous nourrissons vraiment l'espoir que, par l'action comme par la parole, ils montreront qu'ils ont abandonné le chemin où ils étaient entrés témérairement et où, ne faisant de bien ni à eux ni à l'Eglise, après avoir épuisé leurs forces en un travail inutile, ils étaient cause de la plus triste calamité pour l'Eglise comme pour eux-mêmes.

Pour votre part, cher Fils, vous et les autres évêques espagnols, qui connaissez par expérience la force invincible de la concorde parfaite qui unit entre eux les intelligences et les cœurs, vous avez donné un exemple de sagesse et de vertu, et vous avez ajouté encore au titre d'illustre gloire que vous avez hérité de vos ancêtres quand, placés sous les auspices de la Vierge Mère de Dieu, que la nation espagnole vénère avec une dévotion spéciale, vous vous êtes réunis dans votre ville avec la plus parfaite union des volontés.

Poursuivez donc, avec la même grandeur et générosité d'esprit, la voie où vous êtes entrés; efforcez-vous, autant que possible, avec une énergie surhumaine, de fomenter la concorde et la paix. Cette paix, c'est ce dont l'Eglise a besoin aujourd'hui par-dessus tout, c'est ce qu'elle vous demande instamment, c'est ce qu'elle réclame des fidèles soumis à votre autorité, s'ils ne veulent s'écarter totalement de ce à quoi les obligent les devoirs les plus saints.

A cette fin, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, ne cessez d'avertir et de prier pour que, tous se persuadant qu'en ce qui concerne la défense de la religion, il faut lui subordonner les intérêts temporels et tout ce qui est d'utilité privée, tous les efforts se portent, dans la lutte actuelle, à obtenir pour l'Eglise un complet triomphe. Mais cela doit se pratiquer non selon la prudence ou le caprice de chacun, mais avec l'approbation et le mandat de ceux qui ont reçu de Dieu cette charge.

Toute autre manière de procéder proposée aux catholiques, si elle est contraire à cela, ou si elle s'en écarte, produira des effets déplorables au lieu d'en produire d'heureux ; elle ne sera pas l'œuvre de Dieu, et par conséquent

elle sera une œuvre non de progrès, mais de perdition pour ceux qui agiront ainsi, selon ce que dit Jésus-Christ : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne récolte pas avec moi dissipe.*

Mais Nous ne saurions douter, en vérité, que tous les évêques espagnols, qui de tout temps ont su avoir tant de crédit auprès de Nous, par leur excellente attitude, par la foi qui les distingue et par le respect qu'ils professent pour le Siège Apostolique, s'uniront à leur clergé et au peuple dont ils ont la garde pour remplir pleinement Nos désirs dans le Seigneur et donner satisfaction complète à Notre sollicitude. Aussi, appuyé sur cette confiance, Nous vous envoyons, avec toute l'effusion de Notre cœur, comme preuve de Notre amour paternel, la bénédiction apostolique, à vous, Notre cher fils, à Nos vénérables Frères les archevêques et évêques d'Espagne, à tous ceux qui ont pris part au congrès de Saragosse ou qui, par leurs votes, ont approuvé ses résolutions, et enfin à toute la nation espagnole, que Nous avons toujours aimée avec une profonde affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 novembre de l'année 1890, la treizième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'HYPNOTISME (1)

L'hypnotisme est à l'ordre du jour.

On en parle dans les Académies et dans les salons. Pas une revue, pas un journal qui n'y consacre quelques pages. Il a déjà ses romans. L'*Alphonsine* de M. Adolphe Belot, le *Jean Mornas* de M. J. Claretie, sont de véritables études d'hypnotisme sous couleur de romans. L'hypnotisme s'est fait sa place au Salon de peinture. En 1887, une même salle du Palais de l'Industrie renfermait presque côte à côte deux toiles représentant des scènes de sommeil provoqué. *Une suggestion*, par le

(1) Nous sommes heureux de donner ici l'avant-propos d'un ouvrage actuellement sous presse chez Leday, éditeur, 10, rue Mézières, Paris. *L'Hypnotisme, étude scientifique et religieuse*, par M. l'abbé P. G. Moreau, vicaire général, ancien directeur de l'école Bossuet et de l'école Sainte-Anne.

peintre suédois Richard Bergh, montrait une femme assise, le dos appuyé sur des coussins, l'œil fixe, le regard perdu, la volonté abandonnée tout entière à l'ordre qui lui est donné par l'opérateur. *Une leçon de clinique à la Salpêtrière*, retraçait une des leçons faites par M. le professeur Charcot. A côté du maître et en face d'un groupe de spectateurs, on voyait une jeune femme, Mlle W..., sujet bien connu des familiers de la Salpêtrière, que le peintre montrait en état d'hypnotisme et de contracture, soutenue par le chef de clinique.

Pas une ville où les hypnotiseurs ne fassent des conférences... C'est presque une épidémie dont certains gouvernements se sont émus. Tout le monde a pu aller entendre M. Donato en 1887 à la salle des Capucines où le célèbre fascinateur parlait le mardi devant un auditoire en partie composé de médecins. C'est dans une de ces conférences que M. Clovis Hugues, alors député de Marseille et que les lauriers de Mlle Lucile empêchaient sans doute de dormir, se présenta à M. Donato comme sujet d'expériences. M. Donato le fit s'agenouiller, puis, lui prenant les poignets et le regardant fixement, lui dit d'essayer de se relever l'avertissant qu'il n'y parviendrait pas. M. Clovis Hugues y parvint, mais non sans de grands efforts. Il le fit ensuite se coucher sur le dos. M. Clovis Hugues eut encore plus de peine à se relever, subissant toujours l'influence de M. Donato.

Pas une fête où on n'invite un hypnotiseur en renom. A Paris chaque soir et tous les dimanches, les pères et les mères conduisent des bandes nombreuses d'enfants, de jeunes filles, au théâtre Dickson et au théâtre Robert Houdin, où le programme de magnétisme est des plus *fin de siècle*. Un jeune médecin de province, homme d'esprit, que cet engouement agaçait, imagina de présenter dans les soirées où on l'invitait un sujet d'une nature particulière. Il magnétisait Aurélie. Aurélie était le nom dont il avait baptisé une de ces cannes recourbées qui étaient de mode il y a trois ou quatre ans. A force de pressions aussi adroites que caressantes, il parvenait à faire tenir Aurélie en équilibre sur son extrémité inférieure. Il avait même fini par faire croire à ses auditeurs qu'Aurélie ainsi sur sa pointe était magnétisée. Comme il débitait son boniment avec un sérieux imperturbable, personne ne songea à rire ou à douter de la réalité du phénomène, si bien qu'il n'y eut plus de vraie partie d'hypnotisme sans Aurélie.

Bientôt l'hypnotisme fera la loi au Palais, comme il la fait déjà à la Faculté de Médecine.

Le temps n'est peut-être pas éloigné où la *Revue de l'hypnotisme* remplacera le *Code*. Du train dont vont les choses, les hommes de ma génération assisteront à une véritable révolution dans la morale sociale. Aujourd'hui il faut encore un magnétiseur, un suggestionniste. Demain peut-être quelque audacieux publiera que l'action du monde extérieur sur les sens extérieurs frappe le cerveau d'une telle manière que l'individualité disparaît pour faire place à la passivité absolue. On rira d'abord, un reporter ira interwiever l'auteur, les journaux le discuteront et sa théorie sera lancée.

Enfin l'hypnotisme a été l'an dernier officiellement introduit dans la chaire chrétienne (1). Pour nous, prêtres, c'est un signe que l'heure a sonné où il nous est interdit de nous désintéresser dans cette question. Déjà, en effet, nous pouvons dire de l'hypnotisme ce qu'écrivait en 1853 du magnétisme animal, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers (2) : « Tant que ces opérations n'ont présenté que le caractère d'un exercice purement récréatif, ou que la curiosité n'y a cherché que les effets d'un fluide répandu dans la nature, notre sollicitude ne s'est point alarmée. Aujourd'hui il est de notre devoir de donner des avertissements, de prémunir les fidèles contre les pièges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien. »

Aussi aucun de nous n'a été surpris de voir S. E. le cardinal Richard honorer de sa présence la dernière conférence du R. P. Le Moyne à Saint-Merry, dont il bénissait ainsi et encourageait les efforts. « Vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, avait d'ailleurs écrit son vénérable prédécesseur dans le *Mandement* que je rappelais, et avant tout l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer. » Quand l'exemple part d'aussi haut, c'est presque une obligation pour chaque prêtre de faire entrer désormais l'hypnotisme dans le programme de ses études théologiques, sous peine de rester étranger au mouvement scientifique et religieux de son époque et de compromettre sa mission auprès des âmes.

A peine né, en effet, l'hypnotisme s'est posé en adversaire du dogme chrétien. Aussi je ne m'explique pas comment M. le

(1) *Le Télégraphe* a donné l'analyse des conférences du R. P. Le Moyne à Saint-Merry dans ses numéros des 2, 9, 16, 23 et 30 mars 1890.
(2) *Mandement* de Mgr Guibert, évêque de Viviers, 27 novembre 1853.

Dr Bérillon s'est cru autorisé à affirmer qu'en raison de leur libéralisme, les évêques de France avaient témoigné une grande sympathie « aux procédés thérapeutiques de l'hypnotisme », et surtout que la cour de Rome « ... avait *déclaré dans ces derniers temps* que la réalité des phénomènes de l'hypnotisme était tout ce qu'il y a au monde de plus incontestable et de mieux prouvé... *que l'usage de l'hypnotisme était permis*... » (1). Il est vraiment regrettable que M. Bérillon ait négligé de nous indiquer où il avait découvert d'aussi intéressants documents. Pour ma part, j'aurais été curieux de les mettre en regard d'autres documents signés : Bérillon, Paul Bert, Regnard, Bourneville, Luys, Richet... où ces écrivains ne semblent noter leurs observations que pour saper plus sûrement l'édifice chrétien ; où ils affectent non seulement le plus grand mépris de toute croyance religieuse, mais ne savent même pas dissimuler leur joie à la pensée que leurs découvertes enterreront à jamais le miracle. Ce n'est pas nous, en effet, qui avons poussé l'hypnotisme sur le terrain théologique, mais les hypnotiseurs qui comptent s'en servir comme d'un nouvel engin de destruction contre la foi catholique.

Pas un depuis le plus obscur jusqu'au plus illustre qui ne nie hautement toute révélation, toute action d'une puissance et d'une nature supérieure, et qui ne prétende expliquer les faits miraculeux de l'Evangile par la grande hystérie et la suggestion; et Donato n'est pas le seul à s'écrier: « Jésus fut le plus prodigieux des magnétiseurs... Jésus guérissait les infirmes en les magnétisant! » (2) « Dans les temps les plus reculés, a écrit le Dr Bottey, Jésus-Christ, les apôtres, les prêtres opéraient des guérisons par l'imposition des mains; de même les pythonisses, les magiciens, etc... (3) » Le Dr Bernheim qui, dans une première édition de son opuscule sur *la suggestion*, semblait exempt de toute hostilité envers le surnaturel, dans sa seconde édition, attaque directement les miracles de Lourdes. Avant de faire connaître à ses lecteurs le résultat de son étude historique, critique et expérimentale, le Dr Gibier déclare qu'il est l'adversaire implacable du merveilleux et du surnaturel : il a des paroles amères, violentes, injustes contre le christianisme et la

(1) *Revue de l'hypnotisme*, année 1887-88, p. 377.
(2) *Cité par le P. Touroude.*
(3) *Le magnétisme animal*, p. 167.

foi religieuse : il ouvre son avant-propos par cette déclaration, écrite en lettres majuscules, pour frapper vivement l'attention de ses lecteurs : *Nous sommes l'ennemi du merveilleux et du mysticisme, et n'admettons pas qu'il puisse se produire rien en dehors des lois de la nature.*

M. Paul Copia, collaborateur de la *Revue de l'hypnotisme*, et M. Skepto sont animés d'une telle haine que, à propos de l'hypnotisme, ils exhument toutes les anciennes et nouvelles objections contre le catholicisme. « L'histoire, s'est écrié au *Congrès des magnétiseurs* tenu à Paris en 1889, M. Guyonnet-Dupérat, l'histoire nous rapporte que le Christ fut forcé de s'y reprendre à deux fois pour faire une cure laborieuse » ; et gravement il le classe dans la catégorie des « volontistes, mystiques et spirites ! »

Tous à la suite de Strauss, de M. Renan, de Karle-Hase (1) assimilent les résurrections attribuées à Notre-Seigneur à de simples réveils de personnes en léthargie. Ils expliquent le changement de l'eau en vin aux noces de Cana par la suggestion ; les guérisons par le magnétisme animal ; Notre-Seigneur opérant à la façon des magnétiseurs par l'imposition des mains ou en soutenant l'organe souffrant (2). A leurs yeux la guérison de l'hémorroïsse présente toutes les allures et toutes les modalités des guérisons magnétiques modernes (3). En vain M. Bérillon cherche-t-il à s'abriter derrière MM. Guermonprey et Desplats, professeurs à la Faculté Catholique de Lille qui « ont apporté, dit-il, d'importantes contributions à l'étude de l'hypnotisme », lui et ses collègues font partie de ce groupe dont la devise était celle de Voltaire : « Ecrasons l'infâme ! » Pour eux, l'infâme c'est le surnaturel.

Malheureusement un certain nombre de chrétiens, par suite de l'ignorance et de la fascination qu'exercent toutes les nouveautés que la réclame embellit, jouent avec l'hypnotisme sans en soupçonner les dangers. « L'hypnotisé a écrit le Dr Barth, est un aliéné véritable ; son intelligence est faussée dans ses plus secrets ressorts, il n'a ni plus de personnalité, ni plus de responsabilité qu'un fou (4) ». Chez d'autres, au contraire, d'une conscience délicate, se manifeste une vive et légitime

(1) *Vie de Jésus*, 4e Edition 1854.
(2) *Luc*, IV, 40; V, 13. *Matth*, IX, 78, 29; XX, 34 etc.
(3) *Luc*, VIII, 42-46.
(4) *Du sommeil naturel*, p. 137

anxiété. Ils veulent être éclairés. Ils nous interrogent. Or comment leur répondrons-nous, autrement qu'avec des soupirs attristés ou des gestes de découragement, si nous n'avons nous-mêmes sur cette question que « des divagations », comme me le disait, il y a quelques semaines, un curé de Paris?

C'est à remplacer ces divagations par des données scientifiques que travaillent déjà NN. SS. les évêques. C'est pour entraîner leurs prêtres vers l'étude de ces sciences nouvelles, que S. E. le cardinal-archevêque de Paris avait autorisé le R. P. Le Moyne à parler de l'hypnotisme en chaire; que NN. SS. les archevêques et évêques de Reims, Lyon, Evreux, Oran, ont introduit cette question dans le programme des conférences diocésaines de l'année 1890. « Il n'y a, disait au mois de juillet dernier un illustre prélat, il n'y a plus que deux choses qui m'intéressent dans la lecture des revues et des journaux. En politique, la question sociale. En psychologie, l'hypnotisme. » « Je lirai avec le plus grand plaisir votre travail sur l' *hypnotisme*, m'écrivait à la date du 15 novembre dernier, un de nos plus savants évêques, question à l'ordre du jour, et qui, comme vous le dites, mérite la peine d'être traitée sérieusement. »

Malheureusement, les travaux dus à des plumes ecclésiastiques sont trop peu nombreux. Plusieurs même ne sont que de simples brochures, déjà anciennes, écrites dans un excellent esprit, mais à la hâte, et sous un horizon restreint. C'est pourquoi plusieurs ont estimé qu'à côté du *Mandement* de Mgr Sanchez Hervas, évêque de Madrid Alcala, des études de MM. Granclaude, Ribet, Méric, Lelong, Claverie, Trotin, Léon Guillemet, Elie Blanc, des RR. PP. Matignon, de Bonniot, Franco, Le Moyne, Touroude, il y avait place pour une nouvelle étude scientifique et religieuse sur l'hypnotisme.

Les travaux des hypnotiseurs se comptent déjà par centaines, et chaque jour voit éclore une nouvelle « contribution à l'étude de l'hypnotisme ». Il faut que nous les suivions pas à pas, et que, sans nous laisser rebuter par l'aridité ou l'étrangeté du sujet, nous tenions au courant de leurs découvertes ceux de nos confrères qui n'ont ni le temps, ni la facilité de recourir aux sources.

Je me suis efforcé d'exposer aussi nettement que le sujet me le permet, les théories des magnétiseurs, hypnotiseurs, suggestionnistes. Je note les observations les plus topiques, les plus *franches*. Je les fais parler le plus possible, j'évite d'introduire

dans cette exposition mes appréciations personnelles ou certaines données métaphysiques douteuses et obscures, dont je trouve qu'on n'a déjà que trop abusé, et qui ne sont la plupart du temps que des trompe-l'œil.

Une étude religieuse termine cette étude scientifique; chaque expérience nouvelle étant pour nos adversaires l'occasion d'une épigramme nouvelle, je dédaigne l'impertinence mais je relève l'objection. Que faut-il penser de leurs théories sur les guérisons miraculeuses, sur les cas de possessions, sur l'extase, sur les stigmates?... Ces phénomènes ne sont-ils, comme ils le prétendent, que des effets nerveux amplifiés? Est-il permis d'hypnotiser? de se laisser hypnotiser? Peut-on ne voir dans ces phénomènes hypnotiques que le jeu normal des forces humaines agrandi par le sommeil nerveux? ou l'action du démon est-elle nécessaire pour expliquer certains phénomènes, en particulier ceux de la suggestion mentale à distance?

C'est aux sources que j'ai puisé.

Je me suis vite aperçu qu'en hypnotisme comme en toute espèce de question, les auteurs se copiaient sans le dire. En hypnotisme cette supercherie devient une véritable duperie, car il en résulte que le même fait raconté cent fois par cent copistes différents, laisse croire aux lecteurs qu'il y a cent faits en faveur d'une expérience, alors que le rôle est toujours tenu par la même demoiselle Rosa, Esther ou Elisa.

C'est une répétition de la fable :

..... le nombre d'œufs grâce à la renommée
De bouche en bouche allait croissant;
Avant la fin de la journée
Ils se montaient à plus d'un cent.

J'ai donc écarté les copistes pour ne m'attacher qu'aux maîtres ou à leurs disciples autorisés.

C'est ainsi que pour l'Ecole de la Salpêtrière j'ai étudié les ouvrages des D[rs] Gilles de la Tourette et Bottey. C'est dans le docteur Bernheim que j'ai étudié la suggestion; dans le docteur Ochorowicz, la suggestion mentale; dans les docteurs Bourru, Burot, Leupi, l'action des médicaments à distance; dans le D[r] Baréty, la force neurique rayonnante; dans le D[r] Regnard les différentes sortes de sommeil, et ainsi de suite. Autant que possible je cite le passage du livre auquel j'emprunte chaque observation. Si je commettais un oubli, je prie les auteurs de ne pas m'accuser de plagiat. Mon oubli serait involontaire. Je

n'ai, d'ailleurs, aucun mérite à avouer que ma science en hypnotisme est toute d'emprunt. C'est même ce qui la rend de bon aloi. Mon seul mérite est de reproduire avec la fidélité d'un historien ce qu'enseignent les hypnotiseurs; afin que ceux qui me liront ne soient déroutés ni par une objection, ni par une expérience, qu'ils soient à même de réfuter les uns, d'éclairer les autres, surtout de ne jamais répondre par une plaisanterie ou une fin de non-recevoir à toute question embarrassante.

Je manquerais au plus doux des devoirs si je ne remerciais du fond du cœur, ceux de mes vénérés maîtres qui ont bien voulu revoir ces pages. Je leur dois de les présenter avec plus de confiance à mes lecteurs, et de penser que j'ai entrepris une œuvre utile aux âmes et digne de l'Eglise.

Lucrèce exprime par une belle image le lien qui rattache les générations passées aux générations à venir. Il nous montre les coureurs antiques s'élançant dans la carrière et tenant dans leurs mains un flambeau ; puis lorsqu'ils arrivent épuisés aux termes de la course, ils remettent à d'autres qui le portent plus loin, le flambeau qu'ils laissent échapper d'une main défaillante.

Et quasi cursores vitæ lampada tradunt.

Pour nous prêtres, ce flambeau c'est le dépôt du dogme catholique tel que le Saint-Siège l'enseigne et l'explique, tel qu'il nous a été confié au jour de notre sacerdoce par nos Evêques.

Puissé-je avoir continué l'œuvre à laquelle mes aînés ont donné leur part d'efforts et de dévouement. C'est toute mon ambition.

En la fête de Saint Martin, 11 novembre 1890.

P. G. Moreau, *Vicaire-Général.*

LE DOMAINE DE LA TRAITE

ET LE PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

Le C. F. Alexis vient de publier le texte complet du discours qu'il a prononcé au Congrès antiesclavagiste de Paris le 22 septembre dernier. On lira avec intérêt ce travail si complet sur l'état des possessions africaines.

Le comité directeur de l'œuvre antiesclavagiste m'a chargé de dresser, pour ses délibérations et ses conférences, une carte

de l'Afrique ; il m'a aussi invité à en donner une explication sommaire.

C'est donc une simple démonstration, et non un discours, que je me permettrai d'adresser aux personnes qui ne seraient pas familiarisées avec les détails de ce continent africain, dont tout le monde parle aujourd'hui, et que les puissances de l'Europe sont en train de se partager.

L'Afrique, cet immense continent, est trois fois plus étendue que l'Europe, cinquante-six fois plus que la France. Nous ne nous figurons pas très bien la superficie d'un pays pareil. Pour en donner une idée, prenons comme unité de comparaison la surface de la grande île de Madagascar, laquelle, déjà plus grande que la France, serait cependant contenue au moins quatre fois dans l'Etat du Congo, par exemple. La comparaison frappe plus encore si l'on nous dit que le Congo belge contiendrait plus de soixante-dix fois la Belgique elle-même, qui le possède par son Roi.

Voilà quant à l'idée de grandeur. Passons à la constitution physique du sol, qui a une si grande influence sur l'habitabilité d'une contrée.

Sans nous arrêter à la description des côtes, qui sont généralement basses et peu hospitalières, disons que l'Afrique comprend trois grandes divisions naturelles :

1° Dans la partie septentrionale, jusqu'à la latitude de Tombouctou, c'est le Sahara, ce sont les déserts arides qui dominent ; l'eau y manque, il n'y a pas de fleuves, parce que les fleuves sont le résultat des pluies ; or, pour de simples raisons météorologiques, cette région étant dans la zone des calmes, les pluies y sont rares ou nulles, de là cette suite de déserts qui traversent non seulement l'Afrique, mais encore l'Asie, par l'Arabie, la Perse jusqu'au Nord de la Chine.

Naturellement, dans ces déserts où l'agriculture est si peu pratiqué, les habitants, très clairsemés, sont nomades ; ils conduisent leurs troupeaux de steppes en steppes, selon l'époque de la pousse des herbages : c'est la région pastorale, toutefois parsemée d'*oasis* cultivées.

2° Au contraire, la partie centrale de l'Afrique, du lac Tchad au lac Nyassa, que, dans notre jeunesse, les meilleures cartes laissaient en blanc, avec l'étiquette de *régions inhabitées*, cette partie centrale, dis-je, est aujourd'hui reconnue comme la plus riche, la mieux arrosée, la plus productive, la plus peuplée.

C'est là que coulent le Niger et son affluent la Binué ; c'est de là que le Nil égyptien sort des grands lacs Victoria, Albert et Edward, que nous ont fait connaître les Speke, les Baker, les Stanley ; c'est là que s'étale ce prodigieux fleuve du Congo, découvert par Livingstone et Stanley, et qui a pour tributaires les lacs Tanganiyka, Moéro, Banguélo et d'autres, non loin du lac Nyassa affluent du Zambèze. C'est là aussi que se trouve cette étrange forêt congolaise, si bien décrite par Stanley, qui l'a traversée, et qui couvre à elle seule un territoire équivalent à la France et à l'Espagne réunies.

Stanley s'est demandé pourquoi cette végétation luxuriante, baignée dans une atmosphère extraordinairement humide. Il en trouve l'explication dans la proximité des montagnes neigeuses du Rowenzori, du Kénia et autres du grand plateau central, montagnes dont la hauteur arrête et condense les nuages venus des deux Océans. Comme nous le disions, ces régions, si bien arrosées et si plantureuses, sont la patrie des peuples nègres, mais aussi, malheureusement, c'est la région de la chasse à l'homme.

3° Au sud, la troisième grande division naturelle comprend le bassin du Zambèze jusqu'au Cap. Les richesses minérales abondent, et les steppes herbeuses qui y dominent ont pour conséquence la vie pastorale, qu'y mènent non seulement les indigènes, mais encore les colons européens.

Ajoutons que, par l'élévation de leur altitude, 1,000 mètres en moyenne, les régions des grands lacs de l'Afrique australe ont un climat plus salubre et plus supportable que ne le ferait supposer leur situation intertropicale.

Ces considérations d'ordre physique étaient utiles pour comprendre ce que nous allons dire des populations africaines.

Au point de vue ethnographique, le continent comprend deux grandes divisions de races :

1° Les régions sèches du nord et du nord-est sont particulièrement habitées par les races blanche et brune et leurs métis, c'est-à-dire par les *Arabes*, les Berbères et autres Sémites, par les Nubiens, les Somalis, les Gallas et autres Ethiopiens. Ce sont des peuples nomades, guerriers, conquérants, vivant de négoce ou de rapines. Professant l'islamisme, ils s'adonnent particulièrement à la chasse et au trafic des esclaves.

2° Plus au sud, dans le Soudan, sont les *nègres* proprement dits, et dans l'Afrique centrale les *Bantous*, autres variétés de

la race noire. On aurait tort, en effet, de confondre les noirs en un seul type ; ils sont de familles très diverses, de physionomies très variées, et les nuances physiques et morales qu'on observe parmi elles sont aussi distinctes qu'entre l'Européen et le Chinois. En général, ces noirs, groupés en peuplades peu nombreuses, vivent de la culture du sol, sont de mœurs paisibles, simples, naïves, superstitieuses, quoiqu'ils soient très aptes à une culture intellectuelle plus élevée qu'on ne le pense généralement. Malheureusement leur crédulité, exploitée par des féticheurs, les rend souvent cruels, anthropophages même, et leur simplicité de grands enfants les laisse à la merci des tyrans de toute espèce.

Au point de vue social, politique et religieux, la différence est tout aussi profonde : les blancs arabes et leurs métis, en introduisant en Afrique les pratiques du mahométisme, ont vu partout, chez les noirs fétichistes, une proie à saisir, des esclaves à subjuguer, un bétail humain à traiter de toutes façons, par le fer et par le feu, tâche dont ils ne s'acquittent, hélas ! que trop bien. C'est un à deux millons de nègres qu'ils pourchassent annuellement, tuant les uns, emmenant les autres en esclavage, au risque d'en perdre les trois quarts en route.

Arrivons donc à cette grave question de la traite.

L'aire de la traite couvre environ la moitié centrale du continent africain. Sa limite coïncide au nord avec celle du Soudan et des peuples nègres ; elle se dirige du nord de la Sénégambie vers Tombouctou, le lac Tchad et Kartoum sur le Nil : de là elle traverse l'Abyssinie et le Somaul, longe à courte distance les côtes orientales jusqu'au bassin du Zambèze, dans le pays des Matébélés. Dans l'Afrique australe et occidentale, où les Européens ont plus d'influence, la limite de la traite s'éloigne des côtes, surtout dans le bassin du Congo, qu'elle remonte jusqu'aux Stanley-Falls, à 1,500 kilomètres de la mer. De là elle se dirige à travers le Cameron allemand et le Niger anglais pour aboutir au Dahomey, de triste célébrité, et au pays de Kong, parcouru par le capitaine Binger, et aujourd'hui soumis à la France.

C'est dans cette immense surface, beaucoup plus grande que l'Europe, que s'exerce la cruelle chasse à l'homme. C'est là qu'on enlève pour l'exportation chaque année trois cent mille nègres, et, comme pour un esclave qui arrive à la côte cinq ou six autres ont péri dans l'attaque de leurs villages ou sont

morts en route de faim et de mauvais traitements, c'est donc, comme je l'ai dit, peut-être deux millions de victimes faites annuellement par les féroces négriers mahométans ! Qu'on juge par là de l'admirable fécondité de cette race nègre, ainsi constamment décimée, et réparant ses pertes pour maintenir son chiffre actuel de population, qu'on évalue en général à cent vingt millions d'âmes.

Quel espoir ne doit-on pas fonder sur cette vitalité elle-même ? Arrive le jour de la libération tant souhaitée, arrive la protection efficace des Européens, ces cent vingt millions de noirs, régénérés par le christianisme, deviendront dans un siècle quatre cents millions, et avant deux siècles peut-être un mlliard d'êtres humains que l'Afrique, si féconde, nourrira sûrement sans difficulté. Quelle conquête d'âmes pour le ciel ! Quelle belle perspective pour l'œuvre antiesclavagiste du Pape Léon XIII et du cardinal Lavigerie !

Arrivons à la répression de la traite : c'est le sujet qui nous tient le plus au cœur.

Je n'ai pas à rentrer dans les détails des résultats du congrès diplomatique de Bruxelles, qui sont bien connus. Je commence par signaler les grandes lignes de caravanes qui partant des marchés de l'intérieur se dirigent naturellement vers la côte, du moins dans l'Afrique septentrionale et orientale, où l'action de l'Europe est encore trop récente pour être complètement efficace.

Pour ménager l'honorabilité des puissances on a supprimé les parties de routes accédant aux ports de ces côtes, là où peut-être se fait encore, quoique frauduleusement, l'embarquement des esclaves.

Ainsi telle route aboutirait à Quiloa, telle autre à Mombaza ; mais, depuis que les Allemands et les Anglais y veillent, les traitants évitent ces ports pour embarquer clandestinement aux environs.

Afin de s'y opposer, l'acte général de Bruxelles (art. XXI) a établi sur les mers orientales une zone de surveillance que vous voyez tracée sur la carte, et dont la limite, partant de Quilimane, descend jusqu'au sud de Madagascar, englobe cette île et remonte en ligne droite vers l'entrée du golfe Persique. Entre cette ligne et la côte, tout croiseur autorisé doit, dans certaines conditions, arrêter les bâtiments indigènes suspectés de faire la traite.

Une autre délimitation est celle de la zone d'interdiction ou de réglementation de l'entrée des armes à feu, des munitions et des spiritueux. Cette zone comprend les trois quarts du continent, du 20e degré de latitude nord au 22e degré de latitude sud, ainsi qu'une bande maritime côtière de 100 milles marins (art. VIII et XV).

Mais qui exercera cette surveillance sur terre et sur mer, de façon à amener un résultat pratique?

Ce seront naturellement les puissances européennes qui se sont partagé, dans ces derniers temps, les territoires africains, et chacune y est intéressée surtout dans la zone d'influence qu'elle s'est attribuée par accord avec les puissances voisines.

J'aborde à présent la partie la plus délicate de ma tâche : le partage politique de l'Afrique. Sachant que je dois à chaque nation une stricte impartialité, je désavoue d'avance toute expression qui pourrait froisser l'amour-propre bien légitime de chacune d'elles. Un grand nombre de délimitations, marquées par des indications afférentes à chaque nation, sont rigoureusement établies d'après les traités existants; en dehors de celles-là, je signalerai comme litigieuses et provisoires les limites qui le sont en effet, et que, du reste, pour dégager l'avenir, j'ai indiquées en traits interrompus.

(*A suivre.*) F. Alexis, *M. G.*

LES PRIX DE VERTU

(Suite.)

Un jour, parlant devant les étudiants de l'Université d'Oxford, elle s'applaudissait de l'amélioration incontestable du sort des malheureux de Londres, depuis qu'on fait tant d'efforts généreux et judicieux pour les soulager.

« Cependant, je ne vous le dis pas, ajouta-t-elle, pour vous engager à vous reposer, en vous croisant les bras. Je vous le dis parce que c'est une vérité et que cette vérité doit remplir nos cœurs de joie ; mais il faut aussi vous rappeler qu'on n'a pu accomplir quelque progrès qu'à force de patience et de lutte.

« Prenons garde, en cherchant à élever le niveau du bien-être matériel et en faisant des efforts pour supprimer tous les maux guérissables, de porter atteinte, en nous et chez les autres, à quelques-uns de ces ressorts éternels que rien ne saurait rem-

placer dans l'humanité! Evitons de faire l'aumône à petites doses, ce qu'on peut appeler la charité par bouchée. Nous avons vu ce système à l'œuvre, au milieu de notre peuple, sous sa vieille forme surannée. Il a dévoré le cœur de nos hommes et de nos femmes, il a corrompu, dégradé, appauvri des centaines de foyers; il a détruit la vie de famille. Mais pensez-vous que le vieux démon soit mort? Non pas; il renaît, il prend un aspect grandiose; il vient à nous sous forme de dispensateur de dîners gratuits servis à des milliers de pauvres convives; il raconte toutes sortes de merveilles sur le développement des corps par la bonne nourriture. Hypocrite, il n'a pas la moindre intention de tenir ses promesses de régénération. Mais il sait affaiblir à ce point le sentiment de la responsabilité, que les parents ne savent plus si c'est à eux ou au bon public qu'il appartient de nourrir leurs enfants. C'est un fantôme, un suceur de sang; il ronge la vie de famille et ce qui reste du sentiment du devoir. »

Quel malheur que miss Octavia Hill ne puisse faire la connaissance des braves gens charitables, dont j'ai à vous parler aujourd'hui! Je ne vois nulle part de démon sous cette coupole et je ne crois pas qu'elle trouvât ici quelque habit vert à exorciser. Elle perdrait l'envie de faire raisonner à nos oreilles ses nobles invectives, si elle était présente à cette cérémonie. Son cœur tendre s'ouvrirait et elle n'aurait que de douces paroles pour « les pauvres français », comme a dit Montyon dans son testament, dont nous allons récompenser la persévérance dans la charité.

Nos pauvres vertueux ont sur les riches un avantage dont miss Hill apprécierait la valeur. N'ayant pas d'argent, ils apportent ce qui vaut mieux que l'argent : ils se donnent eux-mêmes et partagent avec de plus pauvres qu'eux ce qu'il y a de plus précieux dans le trésor de l'humanité : le cœur et l'âme.

Quand je pense à cette belle cohorte, qui va défiler devant vous, de filles et de sœurs dévouées, de servantes attachées à la misère de leurs maîtres, d'hommes et de femmes vivant au chevet des malades, ou recueillant des orphelins auxquels ils rendent une famille, sans songer à se faire valoir, sans penser qu'on pourra un jour les admirer et le leur dire en plein visage, sans se soucier d'eux-mêmes, toujours tout aux autres et faisant le bien comme par instinct divin, je crois les voir en route pour les plus hautes destinées de l'âme humaine, ils me semblent cheminer entourés de chœurs qui les enivrent d'une harmonie céleste :

Quand pourrai-je t'offrir, ô charité suprême,
Au sein de la lumière même,
Le cantique de mes soupirs! (1)

L'exemple de Montyon a été heureusement suivi, et nous ajoutons aux ressources originaires que nous devons au grand fondateur des prix de vertu des suppléments considérables, qui nous permettent d'augmenter le nombre ou l'importance de nos prix. Cette année encore, nous avons reçu deux mille francs d'une bienfaitrice qui n'a pas dit son nom et qui n'est point revenue, mais qui reviendra, gardez-vous d'en douter. Elle connaît le chemin de notre Académie; ne sommes-nous pas habitués à entendre les mêmes personnes frapper souvent à notre porte?

Ce n'est pas d'ailleurs au hasard que sont dues les charités qu'on nous charge de distribuer, et les bienfaiteurs de nos clients savent bien ce qu'ils font quand ils remplissent notre bourse des pauvres. Notre discernement leur paraît sans doute plus aiguisé que le leur; ils se réfugient chez nous de peur de se tromper ou d'être trompés en agissant seuls, et de faire du mal par leur ardeur même à trop vouloir faire le bien. Ils mettent leur confiance certainement dans notre cœur, mais aussi dans notre sagesse. Ils se disent que l'Académie, qui est une bien vieille dame, doit être une personne sensée, et que le respect avec lequel nous conservons nos traditions est une marque de notre puissance sur nous-mêmes. On ne craint pas les entraînements de ceux qui savent, comme nous, mettre un frein à leurs improvisations et qui ont l'habitude de régler académiquement ce qu'ils laissent échapper de leur bouche ou de leur plume. Peut-être se sont-ils aperçus, en lisant nos ouvrages, que nous n'avons pas plus d'imagination qu'il n'en faut, en un mot que nous ne sommes pas tous des poètes, ce qui les rassure. Excusez cette illusion d'un économiste.

Beaucoup de donateurs imitent tout simplement Montyon, et leurs bienfaits ont un caractère de généralité qui nous permet d'employer leur argent pour récompenser les « pauvres français », quels qu'ils soient, dont a parlé Montyon et dont la persévérance dans les bonnes œuvres de toute nature nous a été signalée.

Telles sont les fondations Honoré de Sussy, Souriau, Laussat, Buisson et la fondation anonyme. D'autres nous chargent

(1) Racine, *Cantiques spirituels*.

de récompenser la piété filiale : tel est le caractère des fondations Camille Favre, Marie Lasne, Letellier et Robin. Le prix Gémond est destiné aux actes de dévouement et de sauvetage. La fondation Lelevain a pour objet de récompenser la sagesse et la probité « d'une personne de Paris. »

Le livret qui est distribué par les soins de l'Académie donne la liste complète des récompenses. Il fait connaître sommairement les actes qui nous ont paru dignes d'un prix. Je ne puis m'arrêter à toutes les stations que nous avons faites dans l'instruction qu'a dirigée votre commission, pour dire à chacun de ceux que nous récompensons ce qui nous a paru digne d'éloge dans leur conduite, et pour leur adresser, en leur tendant une main qui n'est pas seulement charitable, les remerciements des malheureux auxquels ils se sont dévoués. Je suis obligé de faire un choix pour ne pas être trop long.

Il n'y a pourtant pas autant de monotonie qu'on pense dans ce que j'aurais à vous dire, car les petits drames qui nous ont été contés, qui nous ont émus et qui pourraient vous émouvoir encore, ne se ressemblent guère que par le dévouement. C'est bien en effet le dévouement qui joue toujours le grand et noble rôle. C'est comme un même cœur qui a parlé chez les quatre-vingt-deux braves gens auxquels nous avons décerné des prix de vertu, mais ce cœur n'a pas dit toujours la même chose. Ceux qui souffrent ont chacun leur manière de souffrir, et, ce qui est consolant, il y a autant de manières de soulager les souffrances qu'il y en a de les ressentir. Aussi l'art de faire le bien n'a-t-il pas de règle ; il suit les inspirations d'une bonne âme. En vous donnant lecture des dossiers de nos prix, il me serait facile de prouver ce que je viens d'avancer. Je ne le ferai pas, pour ménager votre temps et aussi parce que si la monotonie n'est pas dans les faits, il se pourrait bien qu'elle fût dans la manière dont je les rapporterais.

M. l'abbé Béraud a reçu le premier de nos prix Montyon. Ce vénérable prêtre, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-quatre ans, n'a jamais cessé de penser aux autres ; il a été et il est encore un modèle du plus pur dévouement et de la plus intelligente charité.

Toute sa vie, il l'a passée à vouloir le bien et à le faire, et il a réussi, par un ensemble de hautes vertus et de qualités morales, servies par des aptitudes physiques véritablement étonnantes, à créer, dans des conditions qui dépassent tout ce qu'il pouvait espérer, deux orphelinats à Meplier, et à Montferroux,

près de Blanzy, dans Saône-et-Loire ; ces orphelinats rendent aux populations laborieuses de ces districts miniers des services signalés.

Mais je ne sais pas si les exemples qu'il a donnés d'un dévouement absolu à tous ceux qui l'entouraient, d'une volonté très ferme où il puisait la force de se tirer de tout et de tout débrouiller, d'une modestie et d'une discrétion qu'on rencontre chez ceux-là seulement qui savent compter avant tout sur eux-mêmes, d'un travail coupé par quatre ou cinq heures de sommeil et poursuivi avec une bonne humeur et une énergie à faire honte aux gens qui demandent à la loi huit heures de *bon temps* sur ce qu'on appelle les *trois huit* de la journée, si sa vie tout entière, en un mot, n'a pas fait et ne fera pas plus de bien que ses œuvres mêmes et ne restera pas dans la mémoire des habitants de la région où il a vécu, comme un monument plus durable encore que les abris qu'il a construits pour les orphelins.

Il a été pour nos paysans et pour nos travailleurs un modèle sensible, et à leur portée, malgré son élévation, de l'union du grand et du fort avec le bon et le beau. On racontera un jour comme une légende sa vie à Montceau-les-mines, dont il a été le premier curé.

Quand il se produisait un malheur, quand il arrivait un accident, quand on était surpris par un incendie ou par une inondation, on le trouvait toujours là où il y avait le plus de danger. Grand, fort, résolu, il n'hésitait jamais et il a sauvé la vie d'un bon nombre d'ouvriers. Dans le terrible accident du puit Cinq-Sous, en 1853, il est descendu à plusieurs reprises dans la mine pour remonter les blessés et les morts. Il a fait preuve d'un sang-froid et d'une audace inouïs. Marcheur intrépide, faisant aisément ses 50 à 60 kilomètres dans la journée, nageur hors ligne, il a toujours été et est encore d'une force extraordinaire. Comme le grand-prêtre Joad, il ne craint que Dieu. Quand il était curé de Blanzy, il faisait le service religieux de Montceau ; pour aller d'une église à l'autre, il fallait traverser une rivière, et le pont, dans ce temps-là, était figuré par une planche souvent couverte ou même emportée par les eaux.

Ce n'était pas pour l'arrêter et, en plein hiver, il lui arrivait de passer à la nage, ses vêtements en paquet sur la tête. Il est difficile d'obtenir de lui des renseignements sur ses anciens sauvetages ; quand on lui en parle, il se borne à vous répondre qu'il a toujours été fou, et que c'est une manie chez lui de se fourrer

partout où il y a du danger. Depuis qu'il a quitté sa cure pour se consacrer à ses orphelinats, il est le plus fort laboureur du pays. Il peut faire tous les métiers : Il a été le maçon et le charpentier de ses bâtiments. Il a appelé auprès de lui de braves femmes pour l'aider et pour soigner ses orphelins, et il en a fait la congrégation des Sœurs franciscaines de Meplier. Il fallait le voir bâtissant, quand il transportait une grosse poutre, lui seul à un bout et toutes les religieuses avec les enfants à l'autre. Il n'avait pas besoin d'engins perfectionnés pour ses terrassements et savait remplacer les toiles sans fin dont on se sert pour faire glisser au loin les déblais, par un défilé de ses braves Sœurs, qui passaient, le tablier tendu, devant le trou qu'il creusait, emportant l'une après l'autre la pelletée du curé-terrassier. Il apprenait aux autres à ne pas se ménager et sa santé de fer lui a toujours tout permis. C'est bien la véritable éducation athlétique, comme on dit aujourd'hui, qu'il a donnée pendant plus d'un demi-siècle à ceux dont il était entouré.

Sa force morale et sa force matérielle ont fait des miracles de construction, de mise en valeur des terres, de travail productif. Les orphelinats de Meplier et de Montferroux font à peu près les frais de la nourriture des enfants. Avec des prix de journée payés par les assistances publiques de la Côte-d'Or, du Doubs, de l'Isère et du Jura, une subvention du conseil général et des dons particuliers, le budget se balance, y compris les annuités de quelques emprunts, aussi bien que beaucoup d'autres budgets.

Comme on menaçait sa modestie en lui disant que l'un de nous parlerait sans doute de lui aujourd'hui, il répondit : « Dites à ce monsieur qu'il parle surtout de mes religieuses ; je les ai assez fait travailler pour leur offrir cette petite douceur. » La douceur est pour nous, messieurs, car rien ne peut nous être plus agréable que d'associer les religieuses de Meplier à l'hommage que nous rendons à M. l'abbé Béraud.

— Mlle Louise-Marie vient sur notre liste après M. l'abbé Béraud et nous lui avons décerné le second de nos prix Montyon. Elle habite Condé-sur-Noireau, et après s'être dévouée à sa famille et avoir occupé pendant quelque temps une bonne situation dans une maison de commerce de la ville, elle a tout quitté pour se consacrer aux petites filles abandonnées. Elle prend avec elle d'abord trois enfants, puis d'autres et d'autres encore. Son logement ne peut plus contenir ceux qu'elle a recueillis ; elle en loue un plus vaste. Elle a trente

petites filles aujourd'hui, dont la plus âgée a quatorze ans. Elle les veille, les soigne, les envoie à l'école; elle leur apprend des travaux appropriés à leur âge, pour qu'elles puissent un jour gagner leur vie. Elle a donc de la fortune, de la santé, tout ce qu'il faut pour se faire une famille d'adoption et l'élever? Non; elle est toujours souffrante, elle est souvent clouée au lit par la douleur, et ses ressources sont celles de la charité publique, les quêtes et une loterie annuelle. Elle a su attirer la bienveillance sur ses petites amies, et en leur donnant son cœur elle a su en même temps leur donner le cœur des autres.

— Le Mat est, depuis 1875, patron de la station de sauvetage de Roscoff; mais dès 1864 il n'a cessé de montrer le dévouement le plus courageux et de contribuer à de nombreux sauvetages. Un jour, matelot à bord d'une chaloupe de pêche, il sauve Alphonse Knée, embarqué avec trois autres sur la *Florence*, et celui qu'il a sauvé est le seul survivant de l'équipage. Quinze jours plus tard, se trouvant à terre et passant près du port de Roscoff, il entend crier : au secours! Un enfant est tombé dans le bassin. Le Mat se jette à l'eau tout habillé, nage, plonge et ramène qui?... La petite fille de celui qu'il avait sauvé du naufrage de la *Florence*. Nous avons dans notre dossier quatorze récits plus émouvants les uns que les autres des sauvetages du patron Le Mat. Ce brave marin a marié dernièrement deux de ses enfants, et à la fin du repas de noce, au moment où on allait entonner les chansons bretonnes, il se lève, et pour chanson il dit à ceux qui l'entouraient : « Mes enfants, nous sommes tous ici dans la joie; n'oublions pas les naufragés; je vais faire une quête pour la Société centrale des naufragés. » Et les gros sous de pleuvoir dans son chapeau.

N'oublions pas non plus les naufragés, car nous avons pensé à celui qui pense toujours à eux et nous avons conscience d'avoir bien placé, en le décernant à Le Mat, le prix fondé par une personne anonyme pour récompenser les actes de vertu, de dévouement et de courage.

— Nous avons récompensé un autre sauveteur qui risque sa vie à Dunkerque, comme Le Mat à Roscoff, pour secourir les naufragés et ceux qui tombent dans les sas des écluses de Dunkerque, où les courants sont rapides et dangereux. Il s'appelle Denquin. C'est un homme d'environ soixante ans, et le mémoire qu'on nous a remis sur sa vie renferme l'histoire du sauvetage de plus de trente personnes.

Un jour, c'est en 1824, il sauve le jeune Henri Jonsoone, âgé de onze ans, tombé dans le port : c'est le premier sauvetage dont on se soit souvenu pour nous en faire le récit. Mais, dans la vie héroïque des hommes comme dans celle des peuples, il y a un temps qui précède l'âge historique. Aussi, avant le premier de ses sauvetages que j'appellerai historiques, Denquin en a-t-il accompli sans doute beaucoup d'autres que nous ne connaîtrons jamais. En 1853, c'est un enfant de onze ans qui patine, avec ses petits camarades, sur l'eau gelée des fossés des remparts, qui passe à travers la glace et que Denquin va chercher dessous. Une autre fois, c'est Ernest Dervitte, âgé de dix ans, qu'il sauve; puis le jeune Barteloot, de dix ans également; et le petit Dallet, et la jeune Royer, de sept ans.

Mais son dévouement aux pauvres enfants qui se noient devait recevoir un bien plus grand prix que celui que vous pouvez lui offrir aujourd'hui. Je trouve en effet dans le dossier cette note, que je reproduis textuellement : « Grincourt (Joseph), batelier, demeurant à Saint-Nicolas, commune de Bourbourg, certifie que le 25 mai 1878, vers six heures du soir, le nommé Henri Denquin, âgé de onze ans, est tombé accidentellement dans le sas de l'écluse au moment où l'éclusier Denquin était occupé à lever les vannes pour passer un bateau. Attiré par les cris de l'enfant, il se jette résolûment à l'eau par un mouvement d'humanité, et reconnaît, après l'avoir retiré, que c'est son fils. »

En croyant sauver l'enfant d'un autre, c'est son fils qu'il avait arraché à la mort.

Il ne faut pas croire que Denquin ne se soit dévoué que pour les enfants et, sur la liste que j'ai entre les mains, je lis des noms d'hommes et de femmes de tout âge.

Il a même un jour coupé la corde avec laquelle une femme s'était pendue. Vous connaissez le préjugé des gens de la campagne, qui n'osent pas toucher à un pendu avant l'arrivée du commissaire. Denquin passait devant la maison du nommé Failly ; il y avait là un rassemblement de gens qui disaient que la femme Failly s'était pendue et qui n'osaient pénétrer dans la maison avant la police. Denquin n'hésite pas; il entre, mais il s'excuse, car il ne peut s'empêcher de se demander s'il est dans son droit. « Comme je suis, dit-il, doué d'une certaine effervescence qu'il ne m'est pas toujours possible de maîtriser moi-même, j'ai saisi le sabre d'un chasseur à pied qui était présent

sur les lieux, et j'ai pu soulever le châssis de la fenêtre et m'introduire dans la maison. Je me suis empressé de couper la corde qui l'avait étouffée, car il était déjà trop tard. A l'arrivée du commissaire, j'ai fait ma déclaration, comme ayant ouvert la fenêtre et m'étant introduit dans la maison sans attendre la police, pour essayer de sauver cette malheureuse. Le commissaire m'a félicité et m'a dit que j'avais très bien fait... »

LE DROIT D'ACCROISSEMENT A LA CHAMBRE

Séance du 8 décembre.

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons au paragraphe 3 (évaluation des voies et moyens), c'est-à-dire à l'article 19. Le chiffre du projet est à modifier, par suite des diverses résolutions que la Chambre a prises depuis peu.

M. BURDEAU, rapporteur général. Le nouveau chiffre est de 3 milliards 165 millions 292,627 francs.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a sur cet article 19 plusieurs amendements. M. Piou propose le suivant :

« Les biens des congrégations autorisées, acquis en conformité de leurs statuts approuvés ou en vertu de l'autorisation du gouvernement, ne sont pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884. »

M. JACQUES PIOU. Il y a un amendement de M. Brisson qui est antérieur en date au mien.

La Chambre décide que l'amendement de M. Piou doit être discuté le premier.

M. JACQUES PIOU. L'opinion publique s'est émue, dans ces derniers temps, de l'interprétation donnée aux lois de 1880 et de 1884 qui ont créé la taxe d'accroissement.

Tout le monde savait que cette taxe frappait les biens des congrégations non reconnues et aussi ceux que les Congrégations reconnues possèdent par l'intermédiaire de leurs membres, sans autorisation de l'Etat; mais personne ne savait que le patrimoine de ces congrégations reconnues, celui qu'elles se constituent avec l'agrément de l'Etat, qui paye déjà des droits de mainmorte pût être frappé également de la taxe d'accroissement.

L'administration a cependant soutenu que la généralité du texte de la loi excluait toute distinction ; elle s'est créé des arguments de mots et elle a saisi la justice de ses prétentions. La justice admet que les lois d'impôts doivent être plus que toutes autres interprétées et appliquées suivant la teneur stricte des textes ; en matière fiscale,

il est de jurisprudence que c'est l'esprit qui tue et la lettre qui vivifie.

Le tribunal de la Seine et la Cour de cassation ont donc fait droit aux réclamations de la régie, non peut-être sans quelques regrets... (Interruptions à gauche.)

Une voix à gauche. Qui vous l'a dit?

M. Jacques Piou. Ce qui me l'a dit, ce sont les motifs mêmes de la décision rendue par le tribunal (très bien! très bien! à droite), où je lis cet attendu : « Quelque difficulté qu'il y ait à mettre d'accord la généralité de ce texte avec les principes généraux qui protègent le patrimoine des congrégations autorisées. »

C'est en s'autorisant de ce jugement que M. Brisson vous demande d'opérer les recouvrements dus en vertu de l'article 9 de la loi de 1884 et de l'arrêt de cassation du 27 novembre 1889.

Je n'ai certes pas la pensée de contester à cette tribune l'autorité d'un arrêt de justice, et encore moins de vous en demander la revision. Il a été rendu par la juridiction compétente et respect lui est dû.

Mais ce respect ne peut en rien paralyser les prérogatives du pouvoir législatif, et il vous appartient de protéger contre les équivoques la pensée du législateur. S'il vous apparaît que cette pensée est dénaturée par une rédaction inexacte et incomplète, vous pouvez le mettre en lumière par une nouvelle formule. (Très bien! tres bien à droite.)

Les parlements ont souvent usé de ce droit, ou plutôt rempli ce devoir, car votre premier devoir est de maintenir aux lois la portée que vous avez voulu leur donner. On a rappelé, d'ailleurs, un précédent qui a une grande analogie avec le cas qui nous occupe.

En 1872, après le vote de la loi frappant d'un impôt les valeurs mobilières, la régie, qui est fiscale par essence, — je puis dire par devoir, — prétendait que les sociétés en nom collectif que l'Assemblée nationale n'avait pas voulu atteindre, étaient soumises à l'impôt.

La régie s'autorisait, comme aujourd'hui, de la généralité des termes employés. Elle vint devant la Cour de cassation, et la Cour de cassation, appliquant sa théorie, condamna les sociétés en nom collectif au payement de l'impôt.

M. Léon Say, qui était alors ministre des finances, se rappelle l'émotion que cette décision causa dans l'Assemblée nationale. Plusieurs députés, au nombre desquels était M. Feray, demandèrent à l'Assemblée de s'expliquer. Et alors, comme tout à l'heure, des protestations s'élevèvent au nom de la souveraineté de la justice et de la séparation des pouvoirs.

Voici comment M. Gouin, le rapporteur, leur répondait : « Personne ne conteste l'autorité de la Cour de cassation; ce qui a été jugé est bien jugé. Quant à nous, nous faisons ce que nous devons faire. Quand un texte de loi est obscur, il faut en faire un autre qui ne présente pas de difficultés d'interprétation. »

Et, avec l'adhésion de M. Léon Say, l'Assemblée reconnut que la volonté du législateur de 1872 n'avait pas été de frapper les sociétés en nom collectif; elle adopta une formule plus claire et ne prêtant plus à l'équivoque.

Ce que l'Assemblée nationale a fait pour les sociétés en nom collectif, je vous demande de le faire aujourd'hui pour les congrégations reconnues. Je ne vous demande pas de reviser la loi de 1884, mais de la rédiger en termes plus clairs.

La volonté du législateur a été de ne pas frapper le patrimoine légal des congrégations reconnues. C'est la démontration que je me propose de faire ; et si je le fais, la question sera jugée.

Je vais donc mettre sous vos yeux les travaux préparatoires des lois de 1880 et de 1883, et interroger les orateurs qui ont parlé au nom du gouvernement et de la commission du budget.

A ce point de vue, je me félicite de rencontrer au banc des ministres les rapporteurs des budgets de 1881 et de 1885, MM. Rouvier et Jules Roche. C'est en mettant sous vos yeux leurs discours et leurs rapports que j'espère faire ma démonstration. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En 1880, l'administration des domaines fit dresser l'état de la fortune immobilière des congrégations en France. Cet état accusait une valeur mobilière totale de 712 millions.

Sur ces 712 millions il y en avait 142 représentant les biens simplement occupés par les congrégations religieuses à titre précaire. Leur fortune était donc de 580 millions; 160 appartenaient aux congrégations non reconnues; le reste, soit 420 millions, appartenait aux congrégations reconnues. Tel est l'enjeu de la discussion actuelle.

Je ne conteste pas ces chiffres. Je ne rechercherai pas sous quelles conditions la plupart de ces biens sont entrés dans le patrimoine des congrégations reconnues. Je prie la Chambre de vouloir bien retenir ces chiffres, dont elle verra l'importance.

Les évaluations contenues dans les tableaux dressés par l'administration des domaines décidèrent M. Henri Brisson à présenter un amendement ayant pour but de soumettre les congrégations aux mêmes impôts que ceux payés par tous les citoyens. Il réclamait une taxe sur le revenu, conformément à la loi de 1872. La Chambre a admis cet amendement et en a formé l'article 3 de la loi de finances de 1880.

Cet article s'appliquait aux congrégations reconnues et aux congrégations non reconnues. Mais M. Henri Brisson demandait en second lieu la taxe d'accroissement, qui n'était pas autre chose qu'un droit de mutation par décès.

Il faisait observer que les congrégations demeuraient à perpétuité ; que leurs membres se transmettaient leurs biens les uns aux autres, et que les divers modes de transmission de biens employés par eux

n'étaient pas payés au même taux que les mutations entre particuliers. Il demandait donc qu'ils fussent soumis au droit de 11,25 0/0.

L'amendement de M. Henri Brisson supposait une dévolution de part s'appliquant aux membres restants des congrégations non reconnues. Une telle rédaction ne se heurtait à aucun principe de droit civil, et, toute dure qu'elle était, elle ne blessait aucun principe juridique.

Mais il n'en est pas de même quand elle s'applique aux congrégations reconnues ; elle se heurte aux principes fondamentaux de notre droit civil.

Ici une explication est indispensable pour la clarté du débat.

Les congrégations reconnues forment des établissements d'utilité publique. (Bruit à gauche.) La loi qui les autorise leur confère une personnalité civile distincte de celle de leurs membres. Cette personnalité a son existence, sa capacité et son patrimoine propre ; ce patrimoine est affecté à un but d'utilité générale et échappe par suite à toute appropriation privée. Aucun membre de la communauté ne peut en demander la dissolution ni le partage.

Et il en est de même d'ailleurs des hospices des départements, des communes ; en un mot, de tous les établissements publics ou d'utilité publique. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce qui constitue l'état de la propriété pour tous ces établissements, — et par là j'énonce une vérité incontestable, — c'est que leur patrimoine n'appartient à aucun membre de la communauté.

Je ne parle pas en ce moment des congrégations non reconnues ; mais, avec les établissements reconnus d'utilité publique, nous sommes en présence de biens immobiles, appartenant à une personne immobile aussi, qu'il s'agisse de congrégations reconnues, de séminaires, d'hospices, etc.

M. Bouge. Mais les administrateurs des hospices ne jouissent pas des revenus des biens (Bruit à droite.)

M. Piou. Cela est si vrai que, lorsqu'une communauté religieuse autorisée vient à être dissoute, les biens ne font pas retour à ses membres, mais, d'après la loi de 1825, — qui, bien que faite pour les congrégations de femmes, a une portée générale, — aux donateurs ou à leurs héritiers, et à défaut de ces derniers, à des établissements de même nature déterminés par la loi.

Nous pouvons donc admettre comme un principe au-dessus de tout débat que, dans les congrégations religieuses reconnues, il n'y a pas de propriété personnelle pour les membres de la communauté, et que dès lors, au moment du décès de l'un d'eux, il n'y a pas dévolution de part, ni par conséquent de mutation par décès. (Très bien! très bien !)

Si on le contestait, je pourrais apporter à l'appui un grand nombre de décisions judiciaires. La Cour de cassation, notamment, contaste

qu'une congrégation religieuse reconnue légalement ne constitue pas une société civile, qu'aucun membre ne peut demander le partage, et qu'en cas de dissolution les membres n'ont droit à aucune part des biens.

Cela est si vrai que l'on s'est préoccupé de la perte que subissait le Trésor du fait de la permanence des biens de la communauté, et qu'on les a frappés, en 1849, d'une taxe de mainmorte représentative du droit de transmission.

Cette taxe, qui était alors de 62 centimes par franc d'impôt, est aujourd'hui de 85 centimes. Comme le disait, en 1849, M. Jules Grévy, cette taxe constitue une sorte de forfait entre l'Etat et les communautés ; elle compense l'absence de mutation des biens.

M. Brisson, qui savait cela mieux que moi et qui voulait atteindre les congrégations reconnues comme les autres, proposa, en 1880, la disposition suivante : « Tous les membres d'une congrégation, quels qu'ils soient, auront le droit de demander la dissolution et le partage des biens. »

C'eût été là une révolution... (rires), une révolution juridique, car, grâce à cette proposition, la propriété des congrégations devenait personnelle. Si elle avait été admise, il en serait résulté que, dans toutes les congrégations, il y aurait eu lieu à accroissement.

Mais, devant la commission du budget, le ministre de la justice s'éleva contre cette innovation considérable, et M. Rouvier, dans son rapport, déclara que la question touchait à des arguments juridiques trop graves ; bref, la disposition fut écartée.

Quelle en est la conséquence? C'est que, si la propriété des congrégations reconnues n'a pas été transformée en propriété personnelle, la taxe d'accroissement ne peut pas la viser et ne concerne par conséquent que les congrégations non reconnues. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La commission du budget admet alors la rédaction suivante : « Les accroissements opérés dans toutes les congrégations religieuses, sans exception, au profit des membres restants de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société, sont assujettis au droit de mutation. »

En apparence, toutes les congrégations sont atteintes sans exception.

M. Philipon. Que voulez-vous de plus formel que ce texte?

M. Piou. Ne vous avancez pas, car vous allez voir la règie, le tribunal de la Seine et la Cour de cassation dire que le texte de 1880 ne s'applique pas aux congrégations reconnues.

M. Brisson. C'est après le vote d'un tout autre texte.

M. Piou. Je parlerai tout à l'heure de ce nouveau texte.

Quelle est la matière de l'impôt? Ce sont les accroissements opérés au profit des membres restants. Or dans les congrégations reconnues, il n'y a pas d'accroissement opéré au profit des membres restants,

puisqu'aucun membre n'a de part, il n'y a pas de dévolution au profit de personne. (Très bien! très bien! à droite.)

Permettez-moi une comparaison. L'Institut possède des biens considérables; croyez-vous qu'au décès de chacun des immortels (sourires), il y ait un accroissement au profit des survivants? En aucune façon, et cela parce que ce ne sont pas les membres qui possèdent individuellement les biens de l'Institut. (Très bien! très bien! à droite.) Il en est de même pour les congrégations reconnues.

M. Camille Dreyfus. C'est au contraire tout différent.

M. Piou. Je vais vous donner encore la preuve que le texte adopté en 1880 par la commission du budget ne visait pas les congrégations reconnues. Vous savez qu'en 1880 deux impôts ont été mis sur les congrégations religieuses : l'impôt sur le revenu, qui s'applique à toutes les congrégations, et l'impôt d'accroissement dont je m'occupe actuellement.

Or M. Rouvier, dans son rapport général, quand il calcule le rendement de la taxe sur le revenu, dit que la fortune immobilière de toutes les congrégations représente 600 millions, et leurs valeurs mobilières connues, 26 millions, en ajoutant toutefois que l'administration, armée des moyens d'investigation qu'elle va trouver dans la loi, pourra faire ressortir l'ensemble de leurs valeurs mobilières à 300 millions.

C'est sur le revenu à 5 0/0 de ces 900 millions qu'est calculé le chiffre de 1 million 350,000 fr. inscrit comme prévision dans la loi de finances. Voilà pour le calcul de la taxe sur le revenu.

Si toutes les congrégations doivent payer la taxe d'accroissement, ce sera la même somme de 900 millions qui va servir de base au calcul de l'impôt. Or, il n'en est pas ainsi. M. Rouvier déclare que l'administration a évalué à 470 millions les biens mobiliers et immobiliers des congrégations soumises à des clauses de reversion. Et c'est sur 470 millions qu'est calculée la taxe d'accroissement.

Or ces 470 millions excluent les 430 millions des congrégations autorisées. (Très bien! très bien! à droite.)

Le rapport de M. Rouvier contient un fait qui est l'évidence même. Après avoir dit que la matière imposable pour la taxe d'accroissement sera de 470 millions au lieu de 900, il ajoute qu'il y a une distraction à opérer.

Il y a, dit M. Rouvier, un certain nombre de biens qui payent les droits de mutation quand ils entrent dans le patrimoine des congrégations; en quinze ans, c'est 70 millions de biens qui payent ainsi le droit de mutation. Or, ils ne doivent pas payer une seconde fois ce droit, il convient donc de les distraire du chiffre soumis à l'impôt.

Voilà ce que disait M. Rouvier.

Or, si les congrégations reconnues étaient frappées de la taxe d'accroissement, c'est 70 millions qu'il aurait fallu distraire; mais, comme

on n'a fait entrer dans le calcul de cette taxe que les biens des congrégations non autorisées, la distraction n'a porté que sur la moitié des biens de toutes les congrégations, sur 35 millions.

Pourquoi ne retrancher que 35 millions? Parce qu'il n'y en a que 35 afférant aux congrégations non autorisées! N'est-ce pas là la preuve par les chiffres après la preuve par les textes. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Brisson soutient que la Chambre avait en vue le patrimoine total de toutes les congrégations, et que c'est le Sénat qui a restreint la loi de 1880.

Le Sénat n'a fait qu'une chose : il a modifié le texte en ce qui concerne la désignation, la dénomination des sociétés imposées. Frapper les congrégations religieuses, c'était bien, mais les nommer, c'était dur! La langue française est pleine de ressources,

« Et jusqu'à « je vous hais », tout s'y dit poliment. »

Prenons un équivalent, a dit le Sénat, afin de donner à la loi une allure plus générale. Et il a mis : « Toutes les sociétés qui ne distribuent pas de dividendes. »

« Toutes les sociétés qui admettent l'adjonction de nouveaux membres. » Le Sénat s'est donc borné à sauver les apparences et les bienséances, et il a laissé passer la loi. (Très bien! très bien! à droite.)

Un orateur de la droite, M. Chesnelong, avait précisé la question. Il avait dit : « Il est bien entendu que les congrégations reconnues ne sont pas visées », et M. Roger-Marvaise répondit que les congrégations non autorisées étaient seules frappées, parce qu'elles ne payaient pas la taxe de 1884. (Très bien! très bien! à droite.)

Voyons maintenant la mise en application de la loi de 1880 : la régie adresse une circulaire à ses agents et excepte formellement de l'application du droit d'accroissement les congrégations reconnues, parce que, dit-elle, l'accroissement ne s'y fait pas.

Voilà pour la loi de 1880. (Applaudissements à droite.)

Voyons maintenant si la loi de 1884 a voulu étendre aux congrégations reconnues le droit d'accroissement.

En 1884, la commission du budget signalait les déceptions que la régie avait rencontrées. Elle avait prévu 3 millions 255,000 francs pour la taxe d'accroissement, et la recette avait été de 86,000 francs. Elle avait prévu 1 million 350,000 francs pour la taxe sur le revenu, et elle n'avait perçu que 144,000 francs. Pourquoi?

Parce que, disait le rapporteur, les congrégations devaient profiter des définitions légales imaginées par le Sénat ; parce que, pour échapper au droit sur le revenu, elles avaient délibéré de ne pas distribuer de dividende ; parce que, pour échapper au droit d'accroissement, elles avaient déposé des statuts n'admettant pas l'adjonction de nouveaux membres.

Quelles congrégations ? Ce n'étaient évidemment pas les congréga-

tions reconnues puisque la régie ne leur avait rien demandé, et que, par conséquent, elles n'avaient pas eu à modifier leurs statuts, ce qu'elles ne peuvent faire d'ailleurs qu'avec l'autorisation du gouvernement.

En présence de ces déceptions, le rapporteur de la commission du budget, M. Jules Roche, proposait d'en revenir à la rédaction adoptée par la Chambre en 1880.

De quoi donc s'agit-il? D'étendre la loi de 1880? Non. De la rendre plus précise, plus claire, et d'en assurer l'exécution! (Très bien! très bien! à droite.)

Je regrette de ne pas voir M. Jules Roche à son banc. Je lui demanderais si ce n'était pas là sa pensée; je la trouve d'ailleurs dans les termes mêmes de son rapport qui parle uniquement d'assurer la perception de l'impôt établi par la loi de 1880, en expliquant la différence entre la rédaction proposée par la commission, dont en 1880 M. Brisson était le président, et la rédaction formulée par le Sénat. (Très bien! très bien! à droite.)

De quoi s'agit-il donc dans la pensée du rapporteur et dans les termes du rapport? D'assurer la perception de la loi de 1880 avec l'étendue qu'elle avait, de revenir à la rédaction qui avait été adoptée par la commission du budget, sous la direction de M. Brisson.

Or, quoiqu'elle contînt ces mots: « toutes les congrégations sans exception », elle ne visait que les congrégations non reconnues. Et cela va éclater dans la discussion avec la lumière de l'évidence.

M. Jules Roche apporte le texte nouveau, l'article 9 de la loi de 1884, portant que les articles 3 et 4 seront appliqués à toutes les congrégations reconnues ou non reconnues.

Mais on n'a pas changé la formule de l'impôt. C'est la taxe sur les revenus; et alors les congrégations paieront. C'est la taxe sur l'accroissement opéré au profit des survivants, et alors les congrégations autorisées ne paieront pas.

Car il est entendu que la perception de l'impôt est subordonnée à la réalité du fait juridique qui donne naissance à cette perception même. (Très bien! très bien! à droite.)

M. de Mackau intervient dans le débat. Il ne dit qu'un mot, il croyait évidemment énoncer une vérité première :

« Pour la taxe d'accroissement, vous n'avez pas touché aux congrégations religieuses autorisées. Il est bien entendu qu'elles ne sont pas atteintes. »

Et M. Jules Roche répond :

« La rédaction que nous proposons ne change rien aux dispositions générales de la loi de 1880. » (Très bien! très bien! à droite.)

Mais, alors, la loi de 1880 ne frappait pas les congrégations reconnues. Vous voyez les conséquences.

On va au Sénat. Vous allez voir les explications données dans la

discussion. Vous allez entendre le représentant du gouvernement, le directeur de l'administration, le rapporteur de la commission.

« L'article 9, dit M. Dauphin, rapporteur général, a pour objet d'assurer la perception des impôts autorisés par les articles 3 et 4 de la loi de 1880. »

M. Boulanger, commissaire du gouvernement s'exprime ainsi :

« Nous n'avons nullement touché, dans la loi nouvelle, aux dispositions de la loi de 1880. »

Comment ! vous n'y avez nullement touché, et vous auriez compris dans cette loi les congrégations reconnues et les 420 millions de biens qu'elles possèdent?

Ç'aurait été y toucher et dans des proportions assez lourdes que d'introduire un impôt qu'elles ne payaient pas et d'élever la matière imposable de 470 à 900 millions. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat, dit à son tour :

« Cette loi de 1880, à laquelle nous ne voulons pas toucher... »

Tout le monde le dit :

Et on ajoute : « Nous voulons seulement la rendre applicable. Les dispositions nouvelles de la pensée du gouvernement, n'ont pour but que de mettre fin aux manœuvres qui avaient empêché la loi de recevoir son application.

La loi est-elle modifiée? Crée-t-on une nouvelle matière imposable? Non, tout le monde le déclare. Comment ! on aurait introduit subrepticement une disposition de loi ayant pour effet d'englober le patrimoine des congrégations reconnues, sans en dire un mot, par prétention, sans qu'une voix se fût élevée pour défendre leurs droits, pour rappeler les principes respectés en 1880 par la commission et la Chambre, sans qu'on pût le soupçonner, sans qu'aucun orateur en parlât, sans qu'une discussion fût provoquée ! C'eût été une surprise indigne des hommes qui se faisaient au Sénat et à la Chambre les défenseurs de la loi de 1880 et des dispositions nouvelles. (Très bien! très bien ! à droite.)

Mais, à côté de l'argument des textes, il y a l'argument des chiffres.

Puisqu'il y a une nouvelle matière imposable vous allez avoir un rendement proportionnel de l'impôt. L'impôt doit donner 3 millions 257,000 francs en 1880, alors qu'il ne porte que sur les 470 millions des congrégations non reconnues. Si vous comprenez les biens des congrégations reconnues et y ajoutez les 430 millions qui en proviennent, vous allez élever le chiffre de l'impôt.

Eh bien, est-il élevé dans le budget de 1884? Non, il est diminué. Je ne referai pas les calculs devant la Chambre.

Les 3 millions 257,000 francs portés au budget de 1880 ne sont plus au budget de 1884 que deux millions 714,000 francs. Comment ! vous avez augmenté le nombre des contribuables, la qualité, l'im-

portance des biens soumis à l'impôt, et vous n'avez pas une somme supérieure ? En vérité, est-ce possible ?

Tout concourt à montrer la vérité de ma proposition, que ni en 1880, ni en 1884, on n'a visé les congrégations reconnues, pas plus dans les textes que dans les chiffres.

Alors, que reste-t-il à faire, sinon à proclamer la certitude qui se dégage de ce long historique que je viens de vous soumettre ? Quelles hésitations la Chambre pourrait-elle avoir ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si je ne craignais que des considérations politiques ne se mêlassent à ce débat, je serais pleinement rassuré sur son issue. Mais à quel titre ces considérations trouveraient-elles place dans une discussion qui n'a d'autre objet que la recherche loyale de la vérité ? (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Il ne s'agit pas de savoir si vous donnerez une direction nouvelle à votre politique, mais de dire si vous entendez laisser un impôt dépourvu de toute base légale s'introduire furtivement dans notre législation fiscale à la faveur d'une équivoque, si la Chambre permettra à un arrêt de se substituer à une loi. (Applaudissements à droite.)

Il n'y a pas d'autre question ; c'est une pure question de bonne foi.

Il est possible aussi que ce mot de mainmorte réveille dans beaucoup d'esprits de vieilles défiances et trouble la liberté de beaucoup de jugements. Serait-ce juste ? La mainmorte des congrégations reconnues est une création de la loi.

L'Etat, qui en est le maître, doit en être le protecteur. Elle se constitue par sa volonté ; elle est placée sous sa tutelle ; elle doit pouvoir compter sur sa sauvegarde. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'Etat a voulu qu'elle servît à des œuvres admirables et fécondes qui font partie de sa mission d'assistance au dedans, de civilisation au dehors. (Bruit à gauche.) Il ne voudra pas la sacrifier à un préjugé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais qu'importent ces considérations secondaires quand il s'agit de la vérité. Vous voudrez rendre cet hommage à vos devanciers de 1880 et de 1884, de proclamer qu'ils n'ont pas commis l'énormité juridique de simuler une mutation pour avoir le droit de la taxer, l'énormité morale de frapper plus que les autres une classe de contribuables.

C'est, en effet, par respect du grand principe de l'égalité devant l'impôt que le législateur de 1880, que le législateur de 1884 n'ont pas voulu superposer deux taxes qui ne diffèrent l'une de l'autre que par le nom : ils n'ont pas voulu commettre une spoliation et l'abriter derrière une ruse de rédaction. (Vifs applaudissements.)

M. Henri Brisson. — La loi de 1880 et celle de 1884 ne peuvent faire aucun doute. C'est devant les tribunaux qu'ont été portées les questions d'interprétation, et ils se sont formellement prononcés. Car

il y a beaucoup de procès : 400 congrégations résistent à l'application de la loi. Le prétoire est ouvert; on peut plaider, mais ce n'est pas devant la Chambre qu'il faut essayer de gagner tous ces procès en bloc.

Ce que propose M. Piou, ce serait l'abrogation de la loi en vue d'exempter les congrégations reconnues ; or, la loi de 1880 est légitime, il n'y a pas lieu de la révoquer.

Il y a dix ans, l'orateur a démontré que les congrégations religieuses possédaient à cette époque 712 millions d'immeubles ; les congrégations religieuses reconnues possédaient 400 millons. La loi de 1884 a stipulé que le droit de 3 0/0 sur les valeurs mobilières et le droit de 9 0/0 sur les mutations seraient payés par les congrégations religieuses, reconnues ou non. Cet impôt, par suite de procès, n'a pu être perçu en entier. Les procès ont été gagnés par l'administration ; il s'agit de savoir aujourd'hui ce que le ministre des finances entend faire de ces perceptions ajournées.

Les congrégations, après avoir compté sur la faiblesse de l'administration, sur l'erreur de la justice, comptent aujourd'hui sur la faiblesse de la Chambre pour abroger les lois de 1880 et 1884. (Applaudissements.) L'esprit laïque ne reculera pas devant la mainmorte; le cléricalisme divise la France en diverses congrégations constituant dans leur ensemble un gouvernement politique et financier qui, grâce à sa fortune, sait à certains moments jeter de formidables enjeux sur le tapis de la politique.

La congrégation pénètre de son influence les services civils; on lui a laissé la possibilité de s'emparer des cadres de la société en lui accordant le droit de former la jeunesse dans les établissements d'enseignement secondaire. Toutes les congrégations autorisées ou non ont obéi au mot d'ordre qui leur a été donné de ne pas payer le droit.

L'administration elle-même a paru sanctionner cette unité de direction, car elle n'a saisi qu'un seul tribunal, celui de la Seine, et n'a appelé devant ce tribunal qu'une seule congrégation.

Ce que la loi de 1884 a voulu frapper, c'est l'ordre successoral nouveau introduit dans les congrégations et contraire à l'ordre successoral adopté par le Code. Les congrégations non autorisées, pour échapper au droit, ont usé d'une mystification. En 1880, elles possédaient 170 millions ; en 1884, 150 millions avaient disparu et ne constituaient plus que des biens occupés par elles.

Les sociétés anonymes, toutes les fois que les actions changent de mains, acquittent un droit de mutation, elles payent encore un droit de timbre; les sociétés religieuses échappent à ces taxes parce qu'elles n'ont pas d'actions.

M. Piou a été souvent désigné comme l'organe le plus qualifié de cette fraction de la droite qui se proposait de former avec quelques républicains une majorité nouvelle, probablement différente de celle

qui existe aujourd'hui. L'amendement qu'il présente est peut-être le terrain qu'il a choisi pour opérer cette conjonction. La majorité républicaine ne le suivra par sur ce terrain.

Il faut demander aux candidats de la République non seulement de respecter le mot République, mais encore les lois scolaire et militaire, que nos devanciers ont votées. La majorité actuelle ne permettra pas qu'on fasse brèche au régime qui a été créé. Elle sait que tous les assauts contre la République ont été menés par la congrégation ; c'est à elle qu'on veut préparer une victoire.

La Chambre n'a pas à discuter sur la thèse de la personnalité civile, mais elle a mission de garder un dépôt qu'elle ne voudra pas compromettre, elle ne montrera pas plus de faiblesse en matière d'impôts qu'en matière scolaire et militaire et elle ne désertera pas la cause de la République laïque. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Millerand. C'est une questiou politique qui se pose devant une assemblée politique. M. Piou a prétendu qu'il voulait commenter mieux que la Cour de cassation les lois de 1880 et de 1884 ; pas du tout, c'était une modification à ces lois qu'il avait l'intention d'introduire.

L'amendement de M. Flourens est du même genre, puisqu'il demande d'exempter les congrégations qui à l'étranger reçoivent une subvention du gouvernement pour leur établissement.

L'orateur repousse également les amendements Piou et Flourens.

Il ne s'agit pas de persécutions contre les congrégations, il s'agit de rétablir l'égalité qu'on veut violer. Tandis que les contribuables payent pour droits de mutation 17 centimes, les congrégations ne payent que 10 centimes pour les droits de mainmorte. Peut-on admettre que les congrégations payent seulement la moitié des droits que payent les autres citoyens ? La majorité républicaine ne le permettra pas.

Quant aux deux autres amendements de MM. Freppel et Clausel de Coussergues, ils peuvent se résumer en un seul. Ici, c'est bien une faveur, un privilège qu'on veut rétablir pour une catégorie de contribuables. Les droits de mutation ne doivent-ils pas s'appliquer à tous les citoyens ? On vient au contraire demander de modifier ces dispositions de la loi d'enregistrement en faveur des congrégations non autorisées.

La conséquence de l'adoption de ces amendements serait l'interdiction de faire appliquer les droits de mutation par décès : les tribunaux n'auraient plus aucun pouvoir pour juger dans les causes de ce genre.

Quant aux congrégations qui se sont soumises à la loi, il faudrait arriver à introduire un nouvel amendement pour les rembourser sur les ressources du budget. (Protestations à droite.)

En somme, derrière la question d'interprétation se pose la question

de la politique que le gouvernement doit tenir envers les congrégations. En votant les lois scolaire et militaire, la majorité n'a fait qu'appliquer le principe de la laïcité. Vous n'y laisserez pas porter atteinte.

L'orateur demande au gouvernement d'adopter en face des congrégations une attitude nouvelle, l'attitude de la loi.

Dans l'intérêt de tous et surtout de la République, il faut que la loi si longtemps attendue sur les associations soit enfin élaborée.

Au point de vue des personnes, la liberté absolue de s'associer; au point de vue des biens, éviter le danger de la mainmorte, de ces biens énormes que certaines associations retirent de la circulation au détriment de la richesse publique. M. Floquet a déjà présenté ce projet de loi, le gouvernement devrait l'imiter.

Quant aux amendements, il n'y a qu'à les repousser, et il faut adopter l'amendement Brisson, qui donnerait à tous les citoyens la garantie de l'égalité. (Applaudissements à gauche.)

M. Rouvier, ministre des finances. Le gouvernement demande à la Chambre de statuer d'abord sur la proposition de M. Piou, sauf à nous expliquer ensuite sur les autres propositions dans leur ordre logique.

Je vous demande la permission d'exposer par une simple déclaration, l'opinion du gouvernement sur l'objet du débat.

La Cour de cassation a rendu un arrêt dont on vous a parlé à plusieurs reprises, mais sans vous le lire. Je vais vous en citer quelques lignes:

« Attendu qu'en matière d'impôt, c'est avant tout dans le texte même de la loi qui les établit qu'il faut chercher quelle a été l'intention du législateur et que les dispositions dans lesquelles il l'a manifestement exprimée doivent recevoir l'application stricte et littérale que leur teneur commande;

« Attendu qu'aux termes de l'article 9, paragraphe 1er, de la loi du 29 décembre 1884, les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 sont payés par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées;

« Attendu que ce texte est aussi formel qu'il est clair; qu'il en résulte que, tandis que sous l'empire de la loi du 28 décembre 1880 étaient seules passibles du droit d'accroissement établi par l'article 4 de cette loi les sociétés ou associations civiles qui rentraient dans la définition qu'elle donnait et qui réalisaient les conditions particulières d'exigibilité de cet impôt qu'elle énonçait avec précision. »

Donc, sur ce premier point, on a admis la thèse de M. Piou.

Je continue:

« Mais attendu que... sous l'empire de la loi du 29 décembre 1884, le droit d'accroissement est dû par toutes les congrégations, com-

munautés et associations religieuses, à raison de ce seul fait qu'elles sont des congrégations, des communautés et des associations religieuses autorisées ou non autorisées. » (Très bien ! à gauche.)

Je n'irai pas plus loin. Le gouvernement a l'intention d'appliquer l'arrêt de la Cour de cassation, parce qu'il est conforme à la volonté du législateur. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Piou. Pas à la vôtre !

M. le Ministre. Vous avez cité mon rapport, mais l'administration l'a cité, elle aussi, dans son mémoire devant la Cour de cassation. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

La Cour de cassation a choisi entre les deux thèses, et je le répète, nous nous inclinons devant son interprétation, la seule qui soit conforme à la volonté du législateur et la seule qui puisse ramener les congrégations à l'égalité au point de vue de l'impôt. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En un mot, nous entendons appliquer la loi à tout le monde, sans faiblesse. (Applaudissements à gauche.)

M. Piou. Je ne répondrai qu'un mot à M. le ministre des finances.

Il sait probablement ce qu'il a voulu faire en 1884, et il n'a pas besoin des mémoires de son administration pour l'éclairer.

Qu'a-t-il donc voulu en 1884? Il déclare, dans son rapport, qu'il n'a pas entendu frapper les congrégations autorisées. (Bruit à gauche.)

Il l'a si peu voulu qu'après la loi de 1880, aucune réclamation n'a été adressée aux congrégations autorisées, et que l'administration a même adressé à ses agents des instructions en ce sens.

La loi de 1884 a-t-elle voulu étendre celle de 1880? Tous les orateurs qui ont parlé au nom du gouvernement ou de la commission du budget ont dit le contraire; les chiffres, d'ailleurs, sont là pour le prouver. (Bruit à gauche.)

Vous avez le droit de faire une loi nouvelle (bruit); mais je dirai à M. le ministre des finances que, par le langage qu'il vient de tenir, il a créé une loi à la tribune, il a substitué un arrêt à la loi. (Bruit à gauche.)

M. Barthou. Si la Cour de cassation s'était prononcée en votre faveur, vous ne protesteriez pas.

M. Piou. Vous savez bien que la Cour de cassation est prisonnière de la lettre, et qu'en matière d'impôt elle n'a qu'un pouvoir étroit d'interprétation.

J'ai montré quelle avait été l'intention du législateur en rédigeant ce texte, et je constate que vous n'avez pas réfuté ma démonstration. (Très bien ! très bien ! à droite. — Aux voix !)

La Chambre prononce la clôture de la discussion.

M. le président. Je consulte la Chambre sur l'amendement de M. Piou.

A la majorité de 350 voix contre 166, l'amendement n'est pas adopté. (Applaudissements à gauche.)

Séance du 9 décembre.

M. Peytral préside. Après l'adoption de projets d'intérêt local, la discussion des amendements relatifs au droit d'accroissement est reprise.

M. Flourens a développé cette thèse qu'il y avait lieu d'exempter du droit d'accroissement les congrégations qui rendent à la France des services en Extrême-Orient.

Le ministre a protesté contre cette inégalité de traitement tout en affirmant que ces congrégations recevraient des subventions en récompense de leurs services.

M. Clausel de Coussergues a ensuite développé un amendement portant qu'il y a lieu de ne toucher les droits de perception qu'au lieu de décès des congréganistes, et non dans tous les chefs-lieux de résidence des succursales des congrégations.

L'orateur veut concilier tout le monde, évidemment. Il ne dit pas que la loi de 1884 soit bonne, loin de là, mais il ne nie pas que cette loi soit formelle. Ce n'est pas sur le texte de la loi qu'il récrimine, c'est sur son application.

Quand meurt un membre d'une congrégation religieuse, le droit de mutation est perçu dans tous les bureaux d'enregistrement du ressort desquels dépendent les communes où se trouve une parcelle mobilière quelconque de la fortune de la congrégation.

M. Clausel de Coussergues, pour démontrer que cette application de la loi est inique, dit :

Si, dans une succession, on trouve des actions de la Compagnie P.-L.-M., touchera-t-on le droit de succession dans les bureaux d'enregistrement de toutes les communes que traverse la ligne de Paris à Menton ?

Mais, tout le monde le sait, avec la loi de 1884, on a voulu ruiner, rapidement, toutes les congrégations. L'orateur le démontre.

Je prends la congrégation des Filles de la Charité, congrégation qui est reconnue. Elles possèdent, d'après les évaluations de l'enregistrement, des biens d'une valeur de 23 millions. En disant qu'elles possèdent, je dois ajouter qu'elles n'ont qu'une jouissance incomplète de leurs biens, car la plus grande partie est grevée de charges : entretien d'hospices, d'orphelinats, etc.

Les Filles de la Charité sont au nombre de plus de 10,000 en France ; mettons 10,000, cela fait à chacune une part de 2,300 fr. dans le bien commun.

Quand l'une d'elles se retire, l'enregistrement perçoit un droit de 11 fr. 25 0/0, soit 258 fr. 75. C'est déjà un chiffre honnête. (Mouvement.)

Mais, en cas de décès, l'enregistrement oblige la congrégation à faire une déclaration dans chaque bureau d'enregistrement dans le ressort duquel elle a une parcelle de biens.

Or, en admettant que sur les 901 maisons il y en ait plusieurs, à Paris notamment, qui ressortissent à un même bureau, on peut compter qu'il y a encore 800 bureaux dans lesquels la déclaration doit être faite. Je prends un chiffre moyen, et je serai heureux que l'administration rectifie mes données s'il y a lieu.

Il y a donc, en cas de décès, 800 déclarations à faire dans 800 bureaux. Mettons pour chaque déclaration la valeur minimum de 20 fr.; les Filles de la Charité devront payer, à raison de 11 25 0/0 sur une valeur de 20 francs, 2 fr. 25, plus la feuille de papier timbré de 60 c.; cela fait au total 2 fr. 85 par bureau. Et je ne compte pas les accessoires: timbre de la quittance, coût de la procuration, frais de déplacement, etc.

Si vous multipliez 2 fr. 85 par 800 bureaux, vous arrivez à un chiffre de 2,280 fr. pour un décès. (Mouvements divers.)

Et si vous vous rappelez que M. le directeur général ne m'a pas contredit quand j'ai dit que la part social pour chaque membre de la congrégation, était de 2,300 fr. sur le capital social de 23 millions, vous voyez ce qui leur reste.

L'exemple des Filles de la Charité est typique. M. Clausel de Coussergues, avec un grand talent, a dévoilé le but poursuivi par les défenseurs de cette loi inique. Et il a demandé à la Chambre de voter son amendement.

Après une réplique de M. Rouvier, qui s'est défendu de faire autre chose que d'appliquer la loi, M. Henri Brisson a recommencé ses attaques contre les congrégations, qu'il a accusées de dissimuler leurs fortunes en déclarant seulement un dixième de leurs biens ou en les faisant estimer à un dixième de leur valeur.

Puis est venu M. Delmas, républicain, qui a réclamé une enquête, affirmant que s'il lui était démontré qu'un seul citoyen pût payer deux fois ce qu'il doit, il voterait l'amendement Clausel de Coussergues.

On a voté. L'amendement de M. Clausel de Coussergues a été repoussé par 312 voix contre 243.

Mgr Freppel a alors déposé un amendement analogue, dans le fond, à celui de M. Clausel de Coussergues, qui a été repoussé par 323 voix contre 177.

Un amendement de M. Robert Mitchell, tendant à doubler

les droits de mainmorte et à supprimer les droits de mutation a été repoussé par 340 voix contre 127.

On allait passer au vote sur l'amendement Brisson, qui a mis en branle toute la discussion, amendement réclamant le paiement des droits dus depuis 1884, par les congrégations, et qu'il fût fait état de ces sommes au budget des recettes, lorsque, à l'étonnement de tous, M. Brisson a déclaré qu'il retirait son amendement.

Il a dit être satisfait du rejet des amendements déposés par les députés de la Droite et des déclarations du gouvernement.

Comme conclusion à ce long débat, M. Thévenet a demandé que le gouvernement dépose, à bref délai, un projet de loi sur toutes les associations religieuses et privées, projet que la Chambre examinerait avec plus de soin et d'ampleur qu'elle ne peut le faire au cours de la discussion du budget.

M. de Freycinet a promis de déposer prochainement ce projet.

Après cette déclaration, tous les auteurs des amendements ont battu en retraite et l'on a, sans débats, adopté tous les articles de la loi de finances, sauf quelques articles réservés.

LE CARDINAL LAVIGERIE ET LA RÉPUBLIQUE

L'*Univers* a publié la dépêche suivante, adressée à son rédacteur en chef, M. Eugène Veuillot :

Biskra, le 6 décembre, 9 h. 40.

Je proteste, au point de vue de mon droit absolu, contre la publicité donnée sans mon autorisation par un journal à une lettre de moi au comte de Chambord, lettre qui était, de sa nature, intime et confidentielle, et qu'on publie sans même faire observer qu'elle était écrite au moment où la France, libre de tout lien, était appelée à se prononcer légalement sur la forme de son gouvernement définitif, et à la suite de confidences également intimes. Mais, au fond, je n'y trouve que la confirmation de l'opinion, désormais irrévocablement acquise à l'histoire, que l'héritier de notre ancienne monarchie n'a pas voulu régner, malgré tous les efforts faits pour lui faire accepter la couronne et par suite des influences contraires que tout le monde connaît.

Cardinal LAVIGERIE.

—

On a publié, à Alger, le 6 décembre, une note de l'archevêché ; elle est conçue dans les termes suivants :

Plusieurs journaux persistent à affirmer déloyalement qu'en con-

seillant aux catholiques la soumission à la forme républicaine sans arrière-pensée, le cardinal Lavigerie conseille d'accepter tous les actes des républicains. Rien n'est plus faux.

Les membres du clergé qui l'ont salué à son départ à l'archevêché, rapportent que le cardinal a déclaré que c'est une véritable infamie d'oser prêter une telle pensée à un évêque, surtout à un évêque qui compte vingt années de travaux et de luttes contre tous les attentats consommés ou médités contre l'Église ; c'est exclusivement au point de vue politique que le cardinal a fait son adhésion, s'engageant ainsi à se soumettre à la forme du gouvernement et à ne rien tenter ou encourager contre elle; mais, au point de vue religieux, il entend conserver le droit de s'opposer à tous les actes de persécution et de faire appel à tous les catholiques ralliés à la forme actuelle du gouvernement pour s'unir à lui dans ce but.

D'autre part M. l'Evêque d'Annecy a écrit au Rédacteur en chef de l'*Anjou* la lettre suivante :

Annecy, le 23 novembre 1890.

Monsieur,

Je viens vous prier d'accueillir dans votre journal quelques mots de réponse à l'article que vous avez consacré, dans le numéro du 26, à une lettre écrite par moi à S. Em. le cardinal Lavigerie.

J'avais affirmé que l'esprit monarchique n'existe plus en France. Vous dites, à plusieurs reprises, que je n'apporte aucune preuve de cette assertion.

Veuillez observer tout d'abord qu'une déclaration de ce genre n'est pas une thèse historique. Elle ne peut que poser le principe; les preuves sont produites si une discussion s'engage. C'est ce que nous voyons pour le toast de l'archevêque d'Alger. Le sens et la portée de cet acte acquièrent beaucoup de précision et de force par la circulaire du cardinal à son clergé en date du 14 de ce mois, et par sa lettre à un catholique français écrite quelques jours après.

La réfutation que vous avez entreprise de notre opinion sur l'état de l'esprit public en France me fournit à moi-même l'occasion de produire quelques preuves à l'appui de mon dire.

L'*Anjou* nous dit, et je retrouve cette argumentation dans tous les journaux royalistes :

La France a un tempérament monarchique aujourd'hui comme au temps de Louis XV. Ce qui le prouve, c'est que « bon gré, mal gré, il lui faut un homme en qui s'incarne le pouvoir. »

Il est vrai ; mais le peuple romain, au temps des Césars, voulait aussi un homme prenant la place de tous les pouvoirs. Cependant le peuple romain n'avait pas l'esprit monarchique. — Ce qui fait une monarchie, ce n'est point que le premier dans l'Etat se nomme roi, c'est l'hérédité de la fonction. Ce qui fait la monarchie, c'est la

succession régulière du pouvoir dans une même famille; succession admise par la nation comme un fait normal et nécessaire; succession maintenue en vertu d'un droit supérieur et placée hors des atteintes de l'opinion, du vote populaire, et des revers, des fautes du souverain.

Tel était l'esprit de la France au temps de saint Louis, de Charles VII, de François Ier, de Louis XIV et de Louis XV. Mais tel n'est plus l'esprit de la France, quand elle laisse si facilement s'abîmer la monarchie de Charles X et celle de Louis-Philippe. La nation et le roi ne sont plus inséparables, ne sont plus un. Le roi est un passant au pouvoir.

Les souvenirs de 1848 ne me paraissent pas condamner, comme vous l'affirmez, ces appréciations. On disait alors : C'en est fait de la monarchie, — et, nous dites-vous, on s'est réveillé de cette illusion dans les bras de l'empire. Oui, mais l'empire n'a pas eu plus de durée que n'en avaient eu le gouvernement de la Restauration et le gouvernement de Juillet. La France avait dit, en 1852, à un homme : Prenez tout en main! Donnez-moi seulement quelques années de tranquillité!

Cet homme, l'empereur Napoléon III, a joui pendant assez longtemps d'une popularité et d'une puissance vraiment extraordinaires. Mais la monarchie n'a pas été rétablie avec lui et par lui; mais la France et sa race ne se sont pas identifiées, comme l'étaient la France et l'ancienne famille royale. L'esprit monarchique avait disparu.

L'empereur a régné aussi longtemps que ses entreprises ont été heureuses. Le roi, chez les nations qui ont l'esprit monarchique, règne aussi longtemps qu'il est vivant.

On a donc pu dire avec fondement, en 1848, que c'en était fait de la monarchie en France. Dans ma pensée, on pouvait le dire dès le 7 août 1830.

Comme preuve de l'existence de l'esprit monarchique en France, il nous est dit encore qu' « il y a vingt ans à peine, le peuple français a envoyé à l'Assemblée nationale une très forte majorité de monarchistes, dont le seul tort a été de ne pas donner satisfaction aux vœux du pays, en proclamant la royauté ». Nous répondons: Le peuple avait envoyé à l'Assemblée, comme il le fait après toutes les calamités générales, les hommes qui lui apparaissaient comme les plus capables de rétablir les affaires: les plus instruits, les plus riches, et, dans certaines de nos provinces, les plus attachés à la foi chrétienne.

Mais, comme ce peuple n'avait plus l'esprit monarchique, il n'a pas dit à ses élus : Rétablissez la monarchie. Et c'est justement parce que cette majorité avait le sentiment de cette disposition de l'esprit public qu'ayant le grand désir de proclamer et de rappeler le roi, elle ne l'a point fait.

Telles sont, entre bien d'autres, comme l'affaiblissement du prin-

cipe d'hérédité, la perte du respect, telles sont les preuves historiques d'une assertion que l'on nous reproche de donner d'une manière absolument gratuite. En fait, depuis soixante ans, aucune monarchie n'a été possible chez nous : ni la monarchie légitime tempérée, ni la monarchie constitutionnelle, ni la monarchie plébiscitaire.

Je suis plus sensible à cette autre observation qui, dans la pensée de quelques-uns, est un reproche : A quoi bon soulever cette discussion, provoquer de nouvelles causes de discorde?

J'y réponds ainsi :

C'est l'opinion de l'immense majorité de nos concitoyens que le clergé est et doit fatalement être royaliste ; qu'un catholique est un royaliste, et qu'un homme qui n'est pas royaliste et s'en tient au gouvernement existant ne peut pas être catholique ; que l'Eglise attend d'un roi le retour à son ancienne situation dans l'Etat ; en un mot, que nous voulons la royauté, parce que nous voulons l'ancien régime.

Je dis que cela n'est point. Beaucoup l'ont dit avant moi, Mais j'ai ajouté qu'il y a une bonne raison pour que nous ne soyons pas royalistes : c'est que la royauté n'est plus désormais possible en France. Et j'affirme qu'il est grandement temps de faire à ce sujet les déclarations les plus catégoriques. Car c'est le temps du combat, comme le dit le cardinal-archevêque d'Alger. Or, ce qui nous a jusqu'ici interdit de combattre avec toutes nos forces, et ouvertement, pour la foi chrétienne contre l'athéisme, pour la justice contre l'injustice, c'est la gêne extrême que nous cause depuis tant d'années ce préjugé : être catholique et être royaliste et homme d'ancien régime, c'est tout un.

Comme aussi ce qui diminue, dans de sérieuses proportions, le nombre des défenseurs de la foi et de la justice qui est due à tous les citoyens, c'est le sentiment qu'il n'y a rien à faire, — que tout effort sous un gouvernement républicain est parfaitement inutile, et que tout le bien que nous sommes en droit d'espérer se fera de lui-même dès le jour où le roi aura pris la place du chef d'une République.

Dispositions d'esprit aussi fatales que commodes ! Tout d'abord, la présence d'un roi ne dispenserait du travail, de l'effort, du sacrifice, ni les fidèles, ni les prêtres, ni les évêques. C'est une première illusion à déposer. Mais, si un roi gouvernait la France pendant quelque temps, la monarchie ne serait point pour cela rétablie : c'est sur ce point que nous appelons les réflexions de nos concitoyens catholiques.

Redisons donc, avec le cardinal-archevêque d'Alger, qu'il « faut accepter, sans arrière-pensée, la seule forme du gouvernement qui paraisse désormais possible en France et qui puisse nous permettre d'y défendre efficacement nos droits ». Les règles pratiques données par le Pape, dans ses Encycliques, favorisent, conseillent manifestement une telle conduite. La dernière fois que nous avons eu l'hon-

neur d'être admis en sa présence, il nous disait : « Ne pourra-t-on jamais ne s'occuper que de la religion? Défendre la religion, répandre la religion, ne peut-on pas faire cela avant tout et toujours ? » Nous convions les catholiques à se conformer à ces désirs — nous pourrions dire à ces ordres — du Chef de l'Eglise.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

† Louis,
évêque d'Annecy.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans attendre les derniers jours de l'année. En rendant ser- vice à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception du journal.*

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

EDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an.	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an.	16 fr.	»
Six mois.	9	»

Union postale universelle.

Un an.	18 fr.	»
Six mois.	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an.	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco :* 0 40.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 4 *décembre.* — Une question importante, celle des syndicats professionnels, était soumise aux délibérations du Sénat. Après une joute oratoire à laquelle ont pris part MM. Tolain, Buffet, Léon Renault et Fallières, le Sénat a décidé, par 178 voix contre 94. d'ajourner la discussion, qui sera reprise lorsque la Chambre aura pris une décision sur la loi du contrat de louage, concernant les rapports des employés de Chemins de fer avec les Compagnies.

Lundi 8 *décembre.* — Le Sénat s'était réuni dans l'espoir de pouvoir commencer la discussion du budget.

Il a tenu une séance de dix minutes, pour voter des projets d'intérêt local et fixer sa prochaine séance à mercredi.

Mercredi, 10 *décembre*. — Le Sénat continue à attendre le budget.

Chambre des Députés.

Mercredi 3 *décembre*. — On continue la discussion du budget et on s'occupe du taux d'intérêt des Caisses d'épargne.

La question est, quoique compliquée en apparence, assez simple, au fond.

Tout le monde est d'accord pour dire que l'on ne peut continuer à servir aux déposants des caisses d'épargne un intérêt de 4 0/0, puisque, avec les fonds déposés, on achète de la rente qui rapporte entre 3 60 et 3 80 pour cent. Si l'on continuait à servir l'intérêt de 4 0/0 aux déposants, le capital déposé serait fortement entamé au bout d'une dizaine d'années.

Il faut réduire. Mais, à quel taux? La Commission du budget a proposé 3.25 pour cent. Le gouvernement propose 3.50. M. Hubbard propose 3, 75. Enfin M. Laur, un peu fantaisiste propose 3,95.

Jeudi 4 *décembre*. — M. Hubbard développe un amendement tendant à fixer le taux d'intérêt à 3,75 0/0, afin de permettre aux Caisses d'épargne de faire une graduation proportionnelle aux sommes déposées chez elles.

L'amendement est mis aux voix et adopté par 272 voix contre 228.

M. le Ministre des finances vient réclamer le renvoi de la question à la commission spéciale. Il parle en son nom personnel, dit-il.

— Pas du tout ! s'écrie M. de Freycinet, c'est au nom de tout le cabinet.

Enfin, la question ministérielle est posée ! M. Burdeau, M. Pelletan, M. Laroche-Joubert, viennent réclamer une décision immédiate. On va voter lorsque M. de Freycinet demande la parole.

Il dit quelle douleur il a de voir la discussion s'éterniser. Est-ce que l'important n'est pas de voter le budget, pour éviter l'expédient des douzièmes provisoires ? Est-ce que la question des Caisses d'Epargne ne peut pas attendre un peu ? Si la Chambre vote une réduction trop forte de l'intérêt, est-ce que le Sénat n'est pas là qui mettra le holà ? Créer un conflit, en ce moment, ce serait désastreux !

Enfin, si on repousse le renvoi, le cabinet démissionnera ; cela à la veille du jour de l'an, à la veille des élections sénatoriales. Il compte sur le bon sens de la Chambre.

On vote et le gouvernement triomphe par 322 voix contre 196.

On va donc continuer la discussion du budget des recettes. Toutes les délibérations prises concernant le taux d'intérêt des Caisses d'Epargne ne comptent plus. C'est seulement lorsque la question, examinée par la commission spéciale, viendra en discussion devant

les Chambres, en mars, avril, ou même plus tard, que les votes auront une sanction.

Jusqu'à nouvel ordre, les Caisses d'Epargne serviront aux déposants le même intérêt que par le passé.

Vendredi 5 *décembre.* — On arrive au premier projet d'impôt nouveau présenté par le gouvernement, l'impôt sur la valeur mobilière, qui élève la taxe de 3 à 4 0/0.

M. Thévenet combat cette augmentation. En 1872, dit-il, lorsque l'on taxa le revenu, cette mesure fut présentée comme une nécessité du moment, pour acquitter la rançon de la France. Cette taxe était dure. Mais, vu le motif, tout le monde l'accepta. Aujourd'hui, ce n'est plus aussi simple. Adopter cet impôt, c'est frapper trop durement des contribuables qui subissent déjà toutes les autres charges.

Cette augmentation frappe surtout les porteurs d'obligations de chemins de fer.

La taxe sur le revenu qui est actuellement de 0 fr. 45, serait de 0 fr. 60 avec l'augmentation proposée, soit 1 fr. 40 sur un revenu de 15 fr., c'est-à-dire plus de 9 0/0. On atteindrait ainsi la petite épargne dans une proportion exorbitante.

M. Rouvier répond à son ancien collègue. Il affirme que le pays n'est pas aussi chargé d'impôts qu'on se plaît à le répéter. Il prétend que le pays n'est pas gêné car, s'il l'était, les valeurs baisseraient et les dépôts dans les banques diminueraient. Or il n'en est rien, au contraire. Toutes les bonnes valeurs sont en hausse.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières n'a pas empêché le développement des affaires.

L'impôt est voté par 291 voix contre 248.

Samedi 6 *décembre.* — La Chambre vote un droit sur les affiches murales peintes, par 321 voix contre 180.

Ce droit est de un franc par mètre carré pour les villes de moins de 2,500 habitants; de deux francs pour les villes de 2,500 à 40,000 habitants, de trois francs pour les villes au-dessus de 40,000 habitants, et de quatre francs pour la ville de Paris.

Cet impôt produira 3 millions 500,000 fr. environ.

M. Pelletan propose que l'on supprime la taxe de 10 0/0 votée en 1871 sur le prix des places des voyageurs de chemins de fer et sur le prix des transports de grande vitesse. Il démontre qu'avec les lois de recettes existantes, on pourrait se passer de cet impôt.

M. Burdeau s'oppose à la proposition qui, selon lui, causerait un déficit considérable, car, d'après les conventions, l'Etat serait responsable des moins-values qui seraient constatées dans les recettes des chemins de fer.

M. Rouvier déclare ensuite n'être pas hostile à la proposition, mais il demande le délai qui lui sera nécessaire pour entamer des négociations avec les compagnies.

Après une assez longue et confuse discussion à laquelle prennent part divers orateurs, la proposition de M. Pelletan est repoussée par 233 voix contre 229.

Lundi 8 *et mardi* 9 *décembre.* — Nous donnons plus haut le compte-rendu de ces deux séances.

Mercredi, 10 *décembre.*— La Chambre, par 363 voix contre 54, vote l'ensemble dn budget et s'ajourne au 18 décembre.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le droit d'accroissement à la Chambre. — Lettre des archevêques et évêques irlandais. — L'affaire Parnell. — Portugal. — Allemagne.

11 décembre 1890.

On aul plus haut le compte-rendu de l'odieuse séance du 8 décembre à la Chambre des députés. Depuis le plus modéré centre gauche, jusqu'au radical le plus farouche, la gauche tout entière a sanctionné de nouveau le droit d'accroissement c'est-à-dire l'iniquité la plus monstrueuse qu'il soit possible d'imaginer.

Aux esprits, généreux sans doute, mais évidemment illusionnés, qui à la Chambre et ailleurs, avaient cru pouvoir espérer une conciliation impossible, c'est la réponse des républicains.

Elle n'est pas pour nous surprendre : nous l'attendions.

—

Une réunion du bureau permanent des archevêques et évêques d'Irlande tenues' est mercredi à Dublin. Ce bureau se compose des quatre archevêques et de six évêques choisis pour représenter les quatre provinces ecclésiastiques d'Irlande.

La lettre suivante a été rédigée et il a été résolu à l'unanimité de la communiquer à la presse pour qu'elle fût publiée. Le bureau a donné connaissance de cette lettre par télégramme aux évêques absents et il a reçu l'adhésion de tous ces prélats, dont les noms se trouvent, avec ceux des membres du bureau, au bas de l'adresse :

Très révérends Pères et Concitoyens,

Les évêques d'Irlande ne peuvent plus longtemps garder le silence, en présence de la question toujours grossissante qui agite non seulement l'Irlande et l'Angleterre, mais tous les pays où les Irlandais ont trouvé une patrie. Cette question est celle-ci : qui doit être à l'avenir le chef du peuple irlandais, ou plutôt, qui ne doit pas être son chef?

Sans aucun doute ou hésitation et dans les termes les plus formels possible, nous exprimons ainsi notre avis unanime : on peut appeler tout autre à occuper ce poste, dont les responsabilités sont grandes, mais M. Parnell, expressément non.

Comme pasteurs de cette nation catholique, nous ne basons pas cet avis qui est le nôtre, et cette déclaration solennelle sur des motifs politiques, mais simplement et uniquement sur les faits et les circonstances révélés dans le procès en divorce de la cour de Londres.

Après le verdict rendu par la cour, nous ne pouvons voir en M. Parnell qu'un homme convaincu d'un des plus grands outrages à la religion et à la société, outrage aggravé dans son cas par presque toutes les circonstances qui pouvaient lui donner un relief scandaleux comme crime et comme honte. Assurément, la catholique Irlande, qui se distingue à un si haut point par sa vertu et la pureté de sa vie sociale, n'acceptera pas pour son chef un homme ainsi déshonoré et entièrement indigne de la confiance des chrétiens.

En outre, comme Irlandais dévoués à notre pays, désireux de sa sa grandeur et sérieusement appliqués à lui assurer les bienfaits d'une législation autonome, nous ne pouvons qu'être influencés par la conviction que le maintien de M. Parnell comme chef, ne fût-ce que d'une fraction du parti irlandais, aurait pour effet inévitable de désorganiser nos rangs et de diviser en camps hostiles les forces jusqu'alors unies de notre pays.

Dans la perspective d'événements si désastreux, nous n'entrevoyons que la défaite inévitable aux élections générales qui approchent, et comme résultat, le *home rule* indéfiniment ajourné, la coërcition perpétuée, la force de ceux qui pratiquent l'éviction accrue et les tenanciers continuant d'être expulsés, sans une lueur d'espoir d'être jamais rétablis dans leurs biens.

Vos serviteurs dévoués dans le Christ.

(Suivent les signatures des vingt-trois archevêques et évêques d'Irlande.)

Dublin, 3 décembre 1880.

—

M. Parnell avait dit à l'issue de la seconde réunion des députés nationalistes : « Je lutterai jusqu'au bout », et il a trop bien tenu parole. Il a disputé pied à pied le terrain qui se dérobe sous lui ; il a défendu morceau par morceau son autorité qui s'en va ; et il l'a fait avec une énergie, avec un talent qui lui ont valu l'admiration même des journaux conservateurs anglais. Le leader irlandais est un tacticien consommé, et il a employé cette semaine à son propre sauvetage toutes les manœuvres dont une longue expérience parlementaire l'a rendu familier.

Les partisans ont d'abord soulevé une question préjudicielle : ils voulaient faire trancher la question à Dublin sous la pression de la Ligue nationale dont M. Parnell est le président. Battu sur ce point, le leader a trouvé autre chose, un « trik » comme disent les Anglais ; il a fait proposer par un de ses partisans, M. Clancy, une espèce de compromis, par lequel M. Parnell consentait à déléguer la direction du parti pendant une période déterminée, si les députés pouvaient obtenir des gladstoniens l'engagement de concéder, dans le projet établissant le *home rule*, la direction de la police et la nomination des juges au pouvoir exécutif irlandais, et au Parlement d'Irlande le pouvoir de régler la question agraire.

Cette manœuvre était d'une habileté consommée : M. Parnell se donnait par là des dehors de désintéressement et il mettait ses adversaires irlandais et gladstoniens dans une situation difficile, du moment qu'ils acceptaient cette proposition perfide car si les gladstoniens refusaient, c'est qu'ils n'étaient pas les vrais amis de l'Irlande pour laquelle ces deux réformes sont de toute nécessité ; et s'ils les acceptaient, c'était un triomphe pour Parnell, qui se retirait de la vie politique après avoir assuré, en soignant son abdication, le salut de sa patrie. Les députés irlandais sont tombés dans le piège ; ils n'ont eu en vue que l'intérêt politique du parti sans oser insister sur la cause réelle de tout le mal : la faute personnelle de leur chef. La proposition Clancy a été votée à l'unanimité, et aussitôt, une députation du parti irlandais se rendait chez M. Gladstone pour lui demander de faire connaître les idées du parti libéral sur le *home rule*. Mais celui-ci, qui, lui aussi, est rompu à toutes les tactiques de la lutte parlementaire, ne s'est pas laissé prendre.

Comme les dépêches d'aujourd'hui nous l'annoncent, il n'a pas répondu à l'ultimatum de M. Parnell ; il a simplement répondu aux délégués qu'il ne s'agissait pas pour le moment de s'occuper des détails de son projet sur le *home rule*, mais bien de la direction du parti national. Aujourd'hui les membres du parti irlandais se sont réunis en conférence à une heure pour délibérer sur la réponse de M. Gladstone. Que vont-ils décider ? Combien de jours vont-ils encore perdre en délibérations inutiles ? Il y a huit jours qu'ils parlementent. C'est huit jours de trop. Pendant ce temps-là M. Parnell, qui ne peut plus rester à la tête d'une nation catholique, qui est flétri par les tribu-

naux, abandonné par les meilleurs amis de la cause irlandaise, déclaré indigne d'être le chef du parti par la voix de l'épiscopat, M. Parnell gagne du terrain, se forme un parti au sein du parti national et menace de provoquer une scission funeste parmi les patriotes irlandais. Il est des hommes qui, quand ils tombent, s'efforcent d'entraîner dans leur ruine tout ce qui se trouve dans l'orbite de leur influence. M. Parnell paraît être un de ces hommes-là !

Un nouveau conflit armé vient de se produire entre Portugais et Anglais dans l'Afrique du Sud. Des dépêches de ces derniers jours nous ont signalé l'attaque qu'auraient opérée des forces portugaises, commandées par le colonel Pavia d'Andrade et le baron de Rezende, contre le territoire du chef Mutaca, et l'invasion du territoire de Lomogunda que revendiquent les Anglais, par un autre détachement de sujets du roi Dom Carlos. Suivant la version anglaise des faits, télégraphiée du Cap, les Portugais auraient enlevé le drapeau britannique arboré sur les territoires en question par la compagnie anglaise du Sud-africain, qui aurait été obligée de recourir à la force et de s'emparer des personnes du colonel d'Andrade et du baron de Rezende pour rétablir sa domination. Le cabinet de Lisbonne s'inscrit, toutefois, en faux contre cette version. Il déclare avoir reçu des renseignements attestant que l'agression a été commise par les Anglais et non par des sujets du royaume lusitanien, ce qui changerait naturellement la face des choses.

Apparemment, la vérité tient le juste milieu entre les deux narrations. Le territoire qui a été le théâtre du conflit est situé à l'est du 32e degré, c'est-à-dire dans la sphère d'influence reconnue par le traité anglo-portugais dont le cabinet de Lisbonne a demandé la revision. Les Portugais y étaient installés depuis quelque temps déjà, et n'ayant probablement pas été avisés encore, en novembre dernier, des négociations qui ont annulé le traité pour le remplacer par un *modus vivendi* provisoire, ils ont considéré l'apparition du drapeau anglais dans la région comme une violation flagrante des droits du Portugal. Quoi qu'il en soit, l'incident qui s'est produit est, à tous les points de vue, regrettable en ce moment. Le chauvinisme britannique a été vivement froissé par la nouvelle de l'attentat commis, d'après la version anglaise, contre son drapeau, et il

pourrait bien tenter de peser sur le cabinet Salisbury pour l'amener à se montrer à peu près intraitable vis-à-vis du Portugal, dans les négociations en cours pour la conclusion d'un traité de délimitation définitif.

—

Le jeune empereur d'Allemagne est monté sur le trône avec tout un plan de réformes dans la tête. Et de temps en temps il en fait connaître une, selon les circonstances, qui étonne autant par le langage net et dépouillé d'artifice de celui qui l'énonce, que par l'originalié de vues et l'indépendance d'appréciation qu'elle révèle. Tels les fameux rescrits impériaux sur la question sociale. Tel le discours que l'Empereur vient de prononcer à l'occasion de l'ouverture des travaux de la commission d'enquête sur l'enseignement moyen. L'Empereur s'est attaqué à deux choses surtout : au surmenage intellectuel et à l'enseignement classique.

Sur le premier point tous les gens sensés lui donneront raison, et ceux qui ont passé par cette torture s'associeront tout particulièrement à ses protestations. Mais que va penser la pédagogie allemande du peu de respect de Sa Majesté pour le latin et le grec ? Ne voyez-vous pas comme une légion de têtes chauves et de lunettes se dresser ébahie, douloureusement étonnée, indignée même, à ce langage irrévérencieux, sur tous les points de l'Allemagne ? Si c'était un simple mortel qui eût osé dire que l'on apprend trop de latin et de grec, quelles colères, quels haussements d'épaules chez les pédagogues ! En tout cas, les partisans des humanités modernes peuvent être reconnaissants à l'Empereur, on ne pourra plus les traiter de révolutionnaires, à l'avenir, quand ils hasarderont leurs critiques et leurs projets de réforme.

L'Empereur se trompe cependant quand il met sur le compte des humanités classiques la faveur que rencontrent les théories socialistes dans certains milieux, et l'abondance de « déclassés ». C'est là un fruit de l'enseignement de l'Etat et de l'école obligatoire.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Lettre de S. S. Léon XIII aux Evêques du monde catholique.

Vénérable Frère,

Salut et Bénédiction Apostolique.

L'Eglise catholique, qui embrasse tous les hommes d'un même amour maternel, n'a rien eu, pour ainsi dire, de plus à cœur dès l'origine, comme vous le savez, Vénérable Frère, que de voir l'esclavage, qui opprimait sous son triste joug le plus grand nombre des humains, supprimé et entièrement aboli.

Gardienne zélée de la doctrine de son fondateur, qui par lui-même et par la voix des apôtres a enseigné aux hommes la fraternité qui les unit tous comme issus de la même origine, rachetés du même prix, également appelés à la même béatitude éternelle, elle a pris en main la cause délaissée des esclaves et s'est faite la revendicatrice courageuse de la liberté, en procédant, il est vrai, comme l'exigeaient l'affaire et les temps, graduellement et prudemment. Et elle réussit dans son entreprise par sa sagesse et sa conduite réfléchie en réclamant constamment ce qui était de la religion, de la justice et de l'humanité. En cela, elle a bien mérité du progrès et de la civilisation.

Dans la suite des âges, le zèle de l'Eglise à revendiquer la liberté pour les esclaves ne s'est pas ralenti ; bien plus, à mesure que sa voix était plus écoutée, elle n'en était que plus ardente à se faire entendre. Nous en avons pour témoignages irrécusables les documents de l'histoire, qui a fait un honneur particulier de leur zèle à plusieurs de Nos prédécesseurs, parmi lesquels se distinguent surtout saint Grégoire le Grand, Adrien Ier, Alexandre III, Grégoire IX, Pie II, Léon X, Paul III, Urbain VIII, Benoit XIV, Pie VII, Grégoire XVI. Tous ont mis toute leur sollicitude et toute

leur activité à obtenir que l'institution de l'esclavage fût supprimée là où elle existait et à empêcher que les germes n'en repoussassent après avoir été coupés.

Un si grand héritage de gloire transmis par Nos prédécesseurs ne pouvait être répudié par Nous. C'est pourquoi, nous n'avons omis aucune occasion de réprouver publiquement et de condamner ce cruel fléau de l'esclavage, et Nous Nous sommes appliqué à traiter cette question dans la lettre que Nous avons adressée, le 3 des nones de mai de l'an 1888, aux évêques du Brésil, où Nous les avons félicités de ce qui avait été fait en ce pays par l'initiative si louable du pouvoir public et des particuliers pour l'affranchissement des esclaves, en leur montrant combien l'esclavage répugne à la religion et à la dignité humaine.

En écrivant cette lettre, Nous étions vivement ému de la condition de ces hommes qui vivent sous la domination d'un maître ; mais Nous avons été plus douloureusement affecté encore au récit des misères qui affligent les populations entières de certaines parties de l'Afrique intérieure.

Il est douloureux et horrible de constater, comme Nous l'avons appris de rapporteurs véridiques, que quatre cent mille Africains, sans distinction d'âge ni de sexe, sont arrachés violemment chaque année de leurs villages, puis, les mains enchaînées et sous les coups de fouet de leurs conducteurs, sont traînés, avec une longue route à faire, jusqu'aux marchés, où ils sont exposés et vendus comme des troupeaux à l'encan.

Devant le témoignage de ceux qui avaient vu et que les récents explorateurs de l'Afrique équinoxiale ont confirmé, Nous Nous sommes senti embrasé du désir de venir en aide, autant que Nous le pourrions, à ces malheureux et d'adoucir leur misère. Dans ce but, et sans retard, Nous avons confié à Notre cher Fils le cardinal Charles-Martial Lavigerie, dont Nous connaissions l'activité et le zèle apostolique, la mission d'aller dans les principales villes d'Europe pour montrer l'ignominie de ce honteux trafic, et persuader aux princes et aux particuliers de secourir cette malheureuse race. Aussi avons-Nous de particulières actions de

grâces à rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien-aimé Rédempteur de toutes les nations, qui, dans sa bonté, n'a point permis que Nos efforts s'exerçassent en vain, mais qui a voulu, au contraire, qu'ils fussent comme une semence jetée dans un sol fécond qui promet une abondante moisson.

Et, en effet, les souverains et les catholiques du monde entier, tous ceux aussi qui tiennent pour sacrés les droits des gens et la nature, se sont mis à l'envi à rechercher les voies et les moyens les plus favorables pour supprimer radicalement un commerce aussi barbare. Le Congrès solennel dernièrement tenu à Bruxelles auquel ont pris part les délégués des souverains européens, et le Congrès plus récent encore des particuliers qui, dans le même but, se sont réunis de si grand cœur à Paris, présagent manifestement que la cause des nègres sera défendue avec autant d'ardeur et de constance que le poids de leurs misères est lourd. C'est pourquoi Nous ne voulons pas laisser passer l'occasion qui Nous est de nouveau offerte de rendre de justes actions de grâces aux souverains de l'Europe et à tous les hommes de bonne volonté, et Nous demandons instamment au Dieu tout-puissant qu'il veuille bien accorder le succès à leurs projets et aux commencements d'une si grande entreprise.

Mais, outre le souci de protéger la liberté, un autre souci plus grave touche de plus près à Notre ministère apostolique, qui Nous ordonne de veiller à ce que la doctrine évangélique soit propagée dans les régions de l'Afrique, où elle illuminera des clartés de la vérité divine, pour qu'ils deviennent avec Nous participants du royaume de Dieu, les habitants de ces terres assis dans les ténèbres, entourés qu'ils sont d'épaisses superstitions. A ce soin Nous Nous donnons avec d'autant plus d'énergie qu'ayant une fois reçu cette lumière, ils secoueront aussi loin d'eux le joug de la servitude humaine.

En effet, partout où les mœurs et les lois chrétiennes sont en vigueur ; partout où la religion a enseigné aux hommes à observer la justice et à honorer la dignité humaine, partout où s'est largement répandu l'esprit de la charité fra-

ternelle que Jésus-Christ nous a enseignée, il ne peut plus subsister ni servitude, ni cruauté, ni barbarie, et tout au contraire on voit fleurir l'aménité des mœurs et la liberté chrétienne ornée des œuvres de la civilisation.

Déjà plusieurs hommes apostoliques, comme de vaillants soldats d'avant-garde de Jésus-Christ, ont abordé ces régions et y ont répandu non seulement leur sueur, mais aussi leur vie avec leur sang, pour le salut de leurs frères. Mais si la moisson est abondante, peu nombreux sont les travailleurs ; c'est pourquoi il faut que d'autres, en grand nombre, sous l'action du même esprit de Dieu, sans craindre ni les périls, ni les difficultés, ni les labeurs, s'en aillent vers les régions où s'exerce ce honteux commerce, afin de porter à leurs habitants la doctrine de Jésus-Christ, qu'accompagne la vraie liberté.

Mais l'entreprise d'une si grande œuvre réclame des ressources égales à sa grandeur même. Car ce n'est pas sans de grandes dépenses qu'on peut pourvoir à l'établissement des missionnaires, aux frais de longues routes, à la mise en état des maisons, à la construction et à l'ornementation des églises et aux autres nécessités du même genre ; toutes ces dépenses, il faudra les supporter durant quelques années, aussi longtemps que, dans les lieux où se seront établis ces prédicateurs de l'Évangile, ils ne pourront se suffire avec leurs propres moyens.

Plût à Dieu que Nos ressources fussent assez abondantes pour Nous permettre d'assumer cette charge ! Mais puisque la grande détresse où Nous sommes s'oppose à cette réalisation de Nos vœux, Nous vous faisons paternellement appel, Vénérable Frère, à vous et à tous les autres évêques avec tous les catholiques, et à votre charité comme à la leur Nous recommandons une œuvre si sainte et si salutaire, Nous souhaitons, en effet, que tous y participent, fût-ce par la plus légère aumône, afin que, répartie entre plus de monde, la charge soit moins lourde à porter pour chacun ; afin aussi que la grâce de Jésus-Christ, qu'il s'agit de propager, se répande sur tous et qu'à tous elle accorde la paix, le pardon des péchés et tous les dons de choix.

C'est pourquoi Nous décidons que, chaque année, au jour, et dans tous les lieux où l'on célèbre la fête de l'Epiphanie, une quête soit faite, pour venir en aide à l'œuvre dont Nous venons de parler. Et Nous avons choisi, entre les autres, cette solennité parce que, comme vous le comprenez très bien, Vénérable Frère, c'est en ce jour que le Fils de Dieu s'est tout d'abord révélé aux nations en se faisant voir aux Mages, qui, à cause de cela, ont été gracieusement appelés par saint Léon le Grand, Notre prédécesseur, *les prémices de notre vocation et de notre foi.* Ainsi, Nous avons bon espoir que Notre-Seigneur Jésus-Christ, touché de la charité et des prières de ses fils qui ont reçu la lumière de la vérité, illuminera aussi par la révélation de sa divinité cette partie si malheureuse du genre humain, et qu'il l'arrachera au bourbier de superstition et à la condition misérable où elle croupit depuis si longtemps dans l'abjection et l'abandon.

C'est en outre Notre volonté que l'argent recueilli en ce jour dans les églises et les chapelles soumises à votre juridiction, soit envoyé à Rome, au conseil de la Propagande. C'est à celui-ci qu'il appartiendra de partager ces offrandes entre les missions qui sont ou seront installées dans les régions de l'Afrique *spécialement pour y détruire l'esclavage;* et la règle de ce partage sera que l'argent provenant des nations qui ont des missions catholiques, ayant pour but la libération des esclaves, ainsi que Nous l'avons dit, soit appliqué à soutenir et à aider ces missions. Quant au reste des aumônes, il sera partagé avec un sage discernement entre les missions les plus pauvres, par le même conseil de la Propagande, qui est au courant des besoins de ces missions.

Nous ne saurions douter que le Dieu riche en miséricorde accueille avec bonté les vœux que Nous avons conçus pour les malheureux Africains, et que vous, Vénérable Frère, vous donniez spontanément votre zèle et vos efforts pour qu'ils soient pleinement remplis. De plus, Nous avons confiance que ce secours temporaire et particulier, donné par les fidèles pour effacer la tache d'un trafic inhumain et pour

soutenir les messagers de l'Evangile dans les lieux où ce trafic existe, n'amènera aucune diminution dans la libéralité avec laquelle ils ont coutume d'aider les missions catholiques en versant leurs offrandes à l'œuvre fondée à Lyon sous le nom de *Propagation de la Foi*. Cette œuvre salutaire, que Nous avons déjà recommandée au zèle des fidèles, aujourd'hui encore, Nous saisissons l'occasion de l'honorer par un nouvel éloge, en exprimant le désir qu'elle étende au loin sa bienfaisance et qu'elle jouisse d'une heureuse prospérité.

En attendant, Vénérable Frère, Nous vous donnons très affectueusement la Bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance pastorale.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le XX novembre de l'année MDCCCXC, la treizième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Texte latin.

VENERABILIS FRATER

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Catholicæ Ecclesiæ, quæ omnes homines materna caritate complectitur, nihil fere antiquius fuit inde ab initio ceu nosti, Venerabilis Frater, quam ut servitutem, quæ misero jugo premebat mortalium quamplurimos, sublatam cerneret plenitusque deletam. Sedula enim custos doctrinæ Conditoris sui, qui per se Ipse et Apostolorum voce docuerat homines fraternam necessitudinem quæ jungit universos, utpote eadem origine cretos, eodem pretio redemptos, ad eamdem vocatos beatitatem æternam, suscepit neglectam servorum causam ac strenua vindex libertatis extitit, etsi, prout res et tempora ferebant, sensim rem gereret ac temperate. Scilicet id præstitit prudentia et consilio constanter postulans quod intendebat religionis, justitiæ et humanitatis nomine; quo facto de nationum prosperitate cultuque civili meruit optime. — Neque ætatis decursu hoc Ecclesiæ studium adserendi mancipia in libertatem elanguit; imo quo fructuosius erat in dies, eo flagrabat impensius. Quod certissima testantur monumenta historiæ, quæ eo nomine plures commendavit posteritati Decessores Nostros, quos inter præ-

stant S. Gregorius Magnus, Hadrianus I, Alexander III, Innocentius III, Gregorius IX, Pius II, Leo X, Paulus III, Urbanus VIII, Benedictus XIV, Pius VII, Gregorius XVI, qui omnem curam et operam contulere, ut servitutis institutio, ubi vigebat, excideret, et caveretur ne unde exsecta fuerat, ibi ejus germina reviviscerent.

Tantæ laudis hereditas a Prædecessoribus tradita repudiari a Nobis non poterat : quare nulla prætermissa a Nobis occasio, improbandi palam damnandique tetricam hanc servitutis pestem ; ac data opera de ea re in litteris egimus, quas III Nonas Maias anno MDCCCLXXXVIII ad Episcopos Brasiliæ dedimus, quibus gratulati sumus de iis quæ pro mancipiorum libertate in ea regione gesta fuerant laudabili exemplo privatim et publice, simulque ostendimus quantopere servitus religioni et humanæ dignitati adversetur. Equidem cum ea scriberemus vehementer commovebamur eorum conditione qui dominio subduntur alieno ; at multo acerbius affecti sumus narratione ærumnarum, quibus conflictantur incolæ universi regionum quarumdam Africæ interioris. Miserum sane et horrendum memoratu est, quod certis nunciis accepimus, fere quadringenta Afrorum millia, nullo ætatis ac sexus discrimine, quotannis abripi per vim e rusticis pagis, unde catenis vincti ac cæsi verberibus longo itinere trahuntur ad fora, ubi pecudum instar promercalium exhibentur ac veneunt. — Quæ cum testata essent ab iis qui viderunt, et a recentibus exploratoribus Africæ æquinoctialis confirmata, desiderio incensi sumus opitulandi pro viribus miseris illis levandique eorum calamitatem. Propterea, nulla interjecta mora, dilecto Filio Nostro Cardinali Carolo Martiali Lavigerie, cujus perspecta Nobis est alacritas ac zelus Apostolicus, curam demandavimus obeundi præcipuas Europæ civitates, ut mercatus hujus turpissimi ignominiam ostenderet, et Principum civiumque animos ad opem ferendam ærumnosæ genti inclinaret. — Quam ob rem gratiæ Nobis habendæ sunt Christo Domino, gentium omnium Redemptori amantissimo, qui pro benignitate sua passus non est curas Nostras in irritum cedere, sed voluit esse quasi semen feraci creditum humo, quod lætam segetem pollicetur. Namque et Rectores populorum et Catholici ex toto terrarum orbe, omnes demum, quibus sancta sunt gentium et naturæ jura, certarunt inquirere, qua potissimum ratione et ope conniti præstet, ut inhumanum illud commercium evellatur radicitus. Solemnis Conventus non ita pridem Bruxel-

lis actus, quo Legati Principum Europæ congressi sunt, ac recentior cœtus privatorum virorum, qui eodem spectantes magno animo Lutetiam convenere, manifesto portendunt tanta vi et constantia Nigritarum causam defensum iri, quanta est ea qua premuntur ærumnarum moles. Quare oblatam, iterum occasionem nolumus omittere, ut meritas agamus laudes et gratias Europæ Principibus ceterisque bonæ voluntatis hominibus, atque a summo Deo precamur enixe, ut eorum consiliis et orsis tanti operis prosperos dare velit eventus.

At vero præter tuendæ libertatis curam, gravio alia pressius attingit apostolicum ministerium Nostrum, quod Nos curare jubet, ut in Africæ regionibus propagetur Evangelii doctrina, quæ illarum incolas sedentes in tenebris, a cæca superstitione offusis, illustret divinæ veritatis luce, per quam nobiscum fiant participes hereditatis Regni Dei. Id autem eo curamus enixius, quod illi, hac luce recepta, etiam humanæ servitutis ab se jugum excutient. Ubi enim christiani mores legesque vigent, ubi religio sic homines instituit, ut justitiam servent atque in honore habeant humanam dignitatem, ubi late spiritus manavit fraternæ caritatis quam Christus nos docuit, ibi neque servitus, nec feritas, neque barbaria extare potest; sed floret morum suavitas, et civili ornata cultu christiana libertas. — Plures jam Apostolici viri, quasi Christi milites antesignati adiere regiones illas, ibique ad fratrum salutem non sudorem modo sed vitam ipsam profuderunt. Sed *messis quidem multa, operarii autem pauci* : quare opus est, ut alii quamplures eodem acti spiritu Dei, nulla verentes discrimina, incommoda et labores, ad eas regiones pergant, ubi probrosum illud commercium exercetur, allaturi illarum incolis doctrinam Christi veræ libertati conjunctam. — Verum tanti operis aggressio copias flagitat ejus amplitudini pares. Non enim sine ingenti sumptu prospici potest Missionariorum institutioni, longis itineribus, parandis ædibus, templis excitandis et instruendis, aliisque id genus necessariis, quæ quidem impendia per aliquot annos sustinenda erunt, donec in iis locis ubi consederint Evangelii præcones, suis se sumptibus tueri possint. Utinam Nobis vires suppeterent quibus possemus hoc onus suscipere. At quum votis Nostris obsistant graves, in quibus versamur, rerum angustiæ, te, Venerabilis Frater, aliosque sacrorum Antistes et Catholicos omnes paterna voce compellamus, et Vestræ eorumque caritati commendamus opus tam sanctum et salutare. Omnes enim participes ejus optamus fieri,

exigua licet collata stipe, ut dispartitum in plures onus levius cuique toleratu sit, atque ut in omnes effundatur gratia Christi de cujus regni propugnatione agitur, eaque cunctis pacem, veniam peccatorum, et lectissima quæque munera impertiat.

Propterea constituimus, ut quotannis, qua die in quibusque locis Epiphaniæ Domini celebrantur mysteria, in subsidium memorati operis pecunia stipis instar corrogetur. Hanc autem solemnem diem præ ceteris elegimus quia, uti probe intelligis, Venerabilis Frater, ea die Filius Dei primitus sese gentibus revelavit dum Magis videndum se præbuit, qui ideo a S. Leone Magno decessore Nostro scite dicti sunt *vocationis nostræ fideique primitiæ.* Itaque bona spe nitimur fore, ut Christus Dominus permotus caritate et precibus filiorum, qui veritatis lucem acceperunt, revelatione divinitatis suæ etiam miserrimam illam humani generis partem illustret, eamque a superstitionis cœno et ærumnosa conditione, in qua tamdiu objecta et neglecta jacet, eripiat.

Placet autem Nobis, ut pecunia, prædicta die, collecta in ecclesiis et sacellis subjectis jurisdictioni tuæ, Romam mittatur ad Sacrum Consilium Christiano nomini propagando. Hujus porro munus erit partiendi eam pecuniam inter Missiones quæ *ad delendam potissimum servitutem* in Africæ regionibus extant aut instituentur: cujus partitionis hic modus erit, ut pecunia profecta ex nationibus, quæ suas habent catholicas missiones ad vindicandos in libertatem servos, ut memoravimus, istis missionibus sustentandis juvandisque addicatur. Reliquam vero stipem idem Sacrum Consilium, cui earumdem missionum necessitates compertæ sunt, inter egentiores prudenti judicio partietur.

Equidem non ambigimus, quin vota Nostro pro infelicibus Afris concepta, benigne excipiat dives in misericordia Deus, ac tu, Venerabilis Frater, ultro collaturus sis studium operamque tuam, ut ea expleantur cumulate. — Confidimus insuper, per hoc temporarium ac peculiare subsidium, quod fideles conferent ad inhumani commercii labem abolendam et sustentandos Evangelii nuncios in locis ubi illud viget, nihil imminutum iri de liberalitate qua Catholicas missiones adjuvare solent collata stipe in Institutum quod Lugduni conditum *a propagatione fidei* nomen accepit. Salutare hoc opus, quod fidelium studiis pridem commendavimus, hac nunc opportunitate oblata novo ornamus laudis testimonio, optantes ut late porrigat beneficen-

tiam suam et læta floreat prosperitate. Interim Tibi, Venerabilis Frater, Clero et fidelibus pastorali vigilantiæ tuæ commissis, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die xx Novembris anno MDCCCXC, Pontificatus Nostri decimo tertio. LEO PP. XIII.

L'EGLISE ET LES FORMES DE GOUVERNEMENT

Constitution « *SOLLICITUDO ECCLESIARUM* » DU 7 AOUT 1831

Nous croyons utile de publier comme suite à la dernière lettre du cardinal Rampolla, la traduction du Bref de Grégoire XVI, *Sollicitudo Ecclesiarum,* auquel Léon XIII renvoie :

GRÉGOIRE ÉVÊQUE
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR FUTURE MÉMOIRE DU FAIT.

Prologue.

§ I. — La sollicitude que les Pontifes romains ne cessent d'éprouver pour les Eglises, en vertu de la charge qui leur a été confiée par Dieu de garder le troupeau des fidèles, les presse de travailler de tout leur pouvoir à procurer partout et à tous les peuples, tout ce qui peut être le plus utile à l'administration régulière des choses sacrées et au salut des âmes.

Cependant telle est parfois la condition des temps, tels les changements de gouvernements et les vissicitudes des Etats, que souvent les Pontifes romains sont empêchés de subvenir promptement et librement aux besoins spirituels des peuples. Car — aux yeux surtout de ceux qui règlent leur sagesse d'après les principes du monde — l'autorité de ces mêmes Pontifes pourrait être compromise en ce sens qu'ils paraîtraient, mus en quelque manière par la passion des partis, porter un jugement sur les droits des personnes, dans le cas où, plusieurs prétendants se disputant le principat, ils entreraient en rapport d'affaires pour les Eglises de ces contrées, spécialement pour la nomination des évêques, avec ceux qui y sont de fait en possession du pouvoir.

Ce fâcheux et pernicieux soupçon a été constamment repoussé, presque à toutes les époques, par les Pontifes romains, à qui il importe autant que sa fausseté soit dévoilée, que leur est à

cœur leur salut éternel; cela est cause, en effet, que le concours dont ils ont besoin leur est refusé ou du moins différé plus que ne le voudrait la justice.

Constitutions précédentes rappelées.

§ II. — C'est là certainement ce qu'avait en vue notre prédécesseur Clément V, d'heureuse mémoire, lorsque dans le concile général de Vienne il ordonna prudemment, par une constitution très sage, que, si le Souverain Pontife attribuait, de science certaine, à quelqu'un un titre de dignité quelconque, le nommant, l'honorant, ou de quelque façon le traitant comme investi de cette dignité, soit verbalement, soit dans une constitution ou des lettres — il ne fût point entendu qu'il confirmât en lui cette dignité, ni qu'il lui conférât aucune sorte de droit nouveau.

§ III. — C'est ce qu'attesta encore très clairement Jean XXII, lorsqu'il s'adressa à Robert Bruce, qui agissait en roi des Ecossais, des lettres de bon accord, sous le titre de roi, sachant bien, conformément aux prescriptions de la constitution Clémentine, qu'il n'ôtait rien au roi d'Angleterre et n'ajoutait au premier aucun droit nouveau. Non seulement il eut soin de le déclarer dans deux lettres à Robert, mais, par une épître pleine d'égards, il prévint expressément Edouard, roi d'Angleterre, avec qui se débattait cette querelle pour la domination de l'Ecosse, que, par ce mode d'appellation, il ne pensât point que rien fût accru ou retranché aux droits de l'un ou de l'autre.

§ IV. — Pie II n'agit pas autrement, lorsque l'empereur Frédéric et Matthieu, fils de Jean Huniade, se disputaient le principat de Hongrie. Ce Pontife répondit en effet qu'il attribuait, suivant la coutume, le titre de roi à celui qui occupait le royaume, et que, par cet acte, il n'entendait causer de préjudice à personne.

§ V. — Cette façon d'agir, que Nous savons avoir été observée par le Saint-Siège depuis les temps les plus reculés, Notre prédécesseur, Sixte IV, d'heureuse mémoire, l'a tenue pour certaine et spécialement confirmée dans une constitution qu'il déclarait irrévocable et valable à perpétuité : à savoir que si quelque personne était, par les Pontifes romains — soit directement, soit par le moyen de leurs nonces — reçue, nommée ou traitée comme revêtue de la dignité royale ou de toute autre dignité; ou bien si quelque personne, s'attribuant d'elle-

même une de ces dignités, était reçue ou traitée — soit personnellement, soit représentée par ses ambassadeurs — dans les consistoires, ou dans toute autre circonstance et même admise en la présence du Pontife, — il ne pût résulter d'actes semblables aucun préjudice contre les ayants droit aux royaumes et dignités.

§ VI. — C'est pourquoi, en conformité de la règle établie par ces constitutions au siècle précédent, Clément XI, Pontife d'immortelle mémoire, non seulement donna le titre de roi catholique au sérénissime archiduc d'Autriche, Charles, mais encore il l'avertit qu'il ne lui refuserait aucunement désormais l'usage des droits annexés à ce titre, quant aux domaines qu'il occupait ou qu'il pourrait éventuellement occuper d'autre part. Il déclara formellement en consistoire qu'il approuvait les constitutions précitées de ses prédécesseurs, qu'il les renouvelait, en sorte que les droits de ceux qui, en particulier, se disputaient la succession du royaume d'Espagne, fussent également saufs.

Opportunité de la règle établie par ces constitutions.

§ VII. — En vérité, si telle a été toujours la coutume observée et la règle établie par le Siége apostolique, de pourvoir partout au règlement des affaires religieuses sous les conditions susmentionnées, afin que de sa conduite on ne pût tirer aucune sanction propre à faire connaître ou à définir les droits des princes ; certes, nous devons d'autant plus avoir soin d'observer cette règle au milieu des revirements si fréquents des choses publiques, de peur de paraître déserter en quelque sorte pour des motifs humains la cause de l'Eglise.

Déclaration qui les renouvelle.

VIII. — C'est pourquoi ayant entendu une congrégation spéciale de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise Romaine, dans la plénitude de Notre puissance apostolique, de Notre propre mouvement et après mûre délibération, — considérant la constitution sus-mentionnée de Clément V, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, laquelle, à l'occasion de contentions analogues sur certaines principautés, Nos autres prédécesseurs, Jean XXII, Pie II, Sixte IV et Clément XI, approuvèrent et renouvelèrent ; — excités par les exemples de ces pontifes et adhérant absolument à leur avis, Nous l'approuvons

semblablement, Nous la sanctionnons de nouveau. En suite de quoi, si, dans la négociation relative au régime spirituel des Eglises et des fidèles, quelque personne reçoit de Nous ou de Nos successeurs le titre de n'importe quelle dignité, même la royale, de science certaine, verbalement, dans une constitution, dans des lettres, par des légats ou des orateurs, quelque part et dans quelque temps que ce soit; si elle est qualifiée et honorée de quelque autre façon ou acte que ce puisse être en vertu desquels cette dignité lui est reconnue de fait; ou bien si, pour les mêmes affaires spirituelles, il arrive qu'une convention soit conclue par Nous avec ceux qui président d'une façon quelconque au gouvernement de la chose publique; — Nous déclarons, même pour les temps à venir, que nul droit n'est attribué, acquis ou approuvé, en vertu de ces actes, ordonnances et concordats, que rien n'en peut être inféré contre les droits et privilèges des autres, et qu'on ne doit pas y voir un titre de perte de patronage ou de mutation. Et cette condition de la sauvegarde des droits des parties, pour ce qui est ajouté aux actes de cette nature, Nous publions, définissons et ordonnons qu'elle soit maintenue, — proclamant de nouveau, en Notre nom et au nom des Pontifes Romains Nos successeurs, que dans de telles circonstances de temps, de lieux et de personnes, Nous avons uniquement en vue les choses qui sont du Christ, et Nous ne Nous proposons comme fin des conseils pris, que ce qui peut conduire plus facilement les hommes au bonheur spirituel et éternel.

§ IX. — Nous décidons que ces lettres sont et seront toujours fermes, valides et efficaces; qu'elles auront leurs effets pleins et entiers; et qu'elles doivent être observées inviolablement par tous ceux à qui il appartiendra, en quelque temps que ce soit, nonobstant toutes dispositions contraires.

Sanction pénale.

§ X. — Qu'à aucun homme il ne soit permis d'enfreindre cette page de Notre approbation, sanction, déclaration, dénonciation, décret, mandat et volonté, — ou, avec une audace téméraire, de la contredire : que si quelqu'un a la présomption de commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome près de Sainte-Marie Majeure, aux nones d'août, de l'incarnation du Sauveur l'an mil huit cent trente et un, de Notre pontificat le premier.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT A LA CHAMBRE

(*Suite.*)

On se souvient que la question du droit d'accroissement qui, pendant deux jours, a occupé la Chambre, a été traitée par M. A. Robert, avec une lucidité et une solidité juridiques qui suffiraient à avoir raison des sophismes dont M. Henri Brisson et ses amis étayent leur thèse, si le parti-pris le plus étroit n'avait présidé à toute la campagne menée par l'ancien président de la Chambre.

M. Robert tire ainsi qu'il suit la morale de la discussion qui vient de se terminer :

Les séances de la Chambre des 8 et 9 décembre peuvent être réduites à leur plus simple expression dans les termes suivants :

« Améliorez, ont dit les amis des congrégations ; améliorez, d'une façon quelconque, la législation fiscale qui régit les communautés religieuses. »

Et les adversaires des mêmes congrégations ont répondu : « Si vous placez la question sur le terrain JURIDIQUE, la Chambre est INCOMPÉTENTE ; c'est aux tribunaux seuls qu'il appartient de statuer. Si vous la portez sur le terrain politique, vous vous y prenez ou trop tôt ou mal à propos. Nous ne consentirions, dans aucun cas, à corriger la loi que lorsque l'application effectuée avec docilité en aura démontré les inconvénients. »

Ce débat n'a reçu *aucune sanction législative*. Le rejet ou le retrait d'un amendement est bien mentionné à l'*Officiel*; mais la résolution *négative* de l'une des Chambres n'est pas transmise à l'autre Assemblée, elle n'est pas promulguée, et on ne peut en tirer aucun parti dans une discussion sur l'interprétation du texte de la loi antérieure, visée par ces amendements. En d'autres termes, le débat est *parlementaire et non législatif*; il a une certaine importance au point de vue *historique*, il n'a aucune portée au point de vue *juridique*.

Il en aurait été autrement si, par exemple, la Chambre, après avoir rejeté les amendements de la droite, avait adopté celui de M. Brisson. Malgré le principe que les lois n'ont pas d'effet rétroactif, que ce sont les tribunaux seuls qui en sont les interprètes, le fisc aurait pu, par une de ces sélections adroites dont il est coutumier, grouper un certain nombre de fragments des discours prononcés pour en composer un vigoureux réquisitoire contre les congrégations. Mais le résultat final de la discussion ne lui a pas procuré ce dernier avantage : il en avait assez d'ailleurs.

On peut se demander si c'est bien volontairement et spontanément que M. Brisson a retiré son amendement, et, pour résoudre cette question, il n'est pas hors de propos de rappeler quelques dates. C'est le 26 *avril* 1890 qu'a paru l'instruction officielle de l'administration de l'enregistrement notifiant l'arrêt des Frères des écoles chrétiennes, prescrivant le recouvrement des droits d'accroissement et invitant les préposés à faire un tableau général de ces rentrées. Un mois environ aprés, le 9 *juin*, M. Brisson trouvant que les rentrées ne marchent pas assez rapidement, propose son amendement pour faire état au budget de 1891 des impôts recouvrés en vertu de la loi du 29 décembre 1884. Loin d'accélérer les rentrées, l'amendement les arrêta complètement; c'est M. Brisson qui le constate lui-même dans son discours du 8 décembre, où il dit que plus de 400 congrégations ont refusé de payer le droit d'accroissement sur les biens non soumis à l'accroissement. Donc, rien n'a été changé dans la situation; et cependant M. Brisson, dont on a beaucoup et trop parlé, mais qu'on n'a jamais comparé à *une girouette*, a retiré son amendement le 9 décembre.

Quel est donc ce mystère? Peut-on l'expliquer raisonnablement, si ce n'est pas un traité secret entre le ministre des finances et M. Brisson, traité dont il est facile d'apercevoir le principal article : « Je consens, a dit certainement le ministre, à *ne pas améliorer* quant à présent la législation fiscale des congrégations, mais je ne consens pas à *l'empirer*, même moralement, dans une mesure quelconque, si minime qu'elle soit. Si j'appuie le rejet des amendements de la droite, il faut que vous preniez l'engagement de retirer le vôtre. Les tribunaux sont déjà assez portés naturellement, soit à donner raison à l'administration, soit à suivre la jurisprudence de la cour de cassation. Il ne faut, à aucun prix, qu'à ces raisons si puissantes vienne s'ajouter la pression morale d'une résolution positive de la Chambre. »

Aprés la campagne menée contre les congrégations religieuses par les organes du parti radical, on aurait pu aboutir à un résultat pire encore. Le gouvernement, maître de sa majorité du centre, appuyé par toute l'extrême gauche, aurait pu écraser la résistance des congrégations ; il aurait pu prendre le contre-pied de l'amendement de M. Piou et faire voter, avec effet rétroactif, une disposition qui aurait soumis expressément au droit d'accroissement les biens possédés par les congrégations

religieuses de femmes et soumis au régime de la loi de 1825.

Entre la souveraine injustice, la véritable mise *hors la loi* qu'aurait comportée une pareille mesure et la justice qui aurait réparé l'obscurité ou l'équivoque d'un texte, il y a un abîme, et on pouvait s'éloigner des deux extrêmes sans rencontrer pour cela le juste milieu. Mais M. Rouvier pouvait-il procéder autrement qu'il ne l'a fait, à moins de proclamer ou qu'il avait jadis commis ou qu'il commettait présentement une grossière erreur, et à moins d'abandonner immédiatement son portefeuille ?

Quand M. Piou lui disait avec autant de modération que de courtoisie : « Au nom de l'honneur d'une grande assemblée, au nom de votre propre réputation dans le présent et dans l'avenir, expliquez-nous pourquoi, alors que vous étiez rapporteur des lois en discussion, vous avez évalué à 900 *millions* le total général des biens de toutes les congrégations passibles du droit de 3 0/0 et à 433 *millions* seulement, c'est-à-dire à moins de la moitié, les biens soumis aux clauses de reversion et sujets au droit d'accroissement ? »

M. Rouvier a fait à la tribune une réponse qui n'en est pas une : « Je vous aurais donné cette explication, si la discussion avait pris une autre tournure. Ce passage de mon rapport a d'ailleurs passé sous les yeux de la Cour de cassation. » Or, tous ceux qui ont vu les mémoires savent que cette dernière phrase est le contraire de la réalité. Mais M. Rouvier a fait une autre réponse, efficace et topique cette fois, dans les coulisses parlementaires en obtenant le retrait de l'amendement de M. Brisson.

Gagner du temps, laisser aux tribunaux l'occasion de montrer plus de courage que les ministres, tel est le seul effort que l'on pouvait espérer de M. Rouvier dans la circonstance. Quoi qu'il arrive, ceux qui connaissent un peu le dessous des cartes, qui savent combien certains magistrats (non pas des juges de la cause astreints au secret), mais des magistrats en exercice, et non des moins éminents, ni des moins intelligents, se sont intéressés à cette question, et quelle opinion ils s'en sont faite, ceux-là sauront gré au ministre d'avoir empêché qu'une résolution positive de la Chambre exerce une influence directe ou indirecte sur les nombreux tribunaux appelés à connaître de la question.

A. Robert.

Plusieurs sénateurs ont, paraît-il, l'intention de reprendre, au cours de la discussion qui va s'engager au Luxembourg sur le budget, la question qui a été posée à la Chambre par l'honorable M. Clausel de Coussergues. Une plus ample explication est, en effet, nécessaire et il importe que le gouvernement, qui ne pourra plus arguer de son ignorance, soit mis en demeure de fournir une réponse moins évasive, moins dérisoire que celle que M. le ministre des finances a faite devant la Chambre.

En se renseignant auprès de ses bureaux, en interrogeant M. le directeur de l'enregistrement qui l'assistait à la Chambre, mais aux lumières duquel il avait apparemment négligé de recourir, M. Rouvier apprendra certainement que les conséquences monstrueuses de la loi de 1884, appliquée comme elle l'a été, n'étaient point un mystère dans l'administration des finances. Il apprendra que cette administration avait été saisie de réclamations qui avaient paru assez sérieuses pour qu'il fût momentanément sursis au recouvrement des taxes; mais que, vers le mois d'octobre dernier, précisément au moment où la presse annonçait l'intention qu'avait M. Brisson d'interpeller le gouvernement, ce sursis fut révoqué et les congrégations mises en demeure de s'acquitter sans rémission. On lui dira — ce qui ne peut manquer de le surprendre, — que, le 15 octobre 1890, la congrégation des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, ayant son siège à Paris, 140, rue du Bac, recevait un commandement de payer une somme de 200,000 fr. à raison de 82 décès de ses membres.

Comment, sur quelle base, à l'aide de quel calcul cette somme a-t-elle été fixée, c'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer à M. le ministre des finances, qui a d'ailleurs tous les moyens de s'éclairer. Mais, ce qui saute aux yeux, c'est que cette taxe dépasse toute mesure. Si on évalue à 10,000 environ le nombre des filles de la charité établies en France, et étant donné que le chiffre annuel en décès est de 200 en moyenne, on arrivera à un chiffre de plus de 400,000 fr., et cela par le seul droit d'accroissement, indépendamment du droit de mainmorte, indépendamment du droit de 3 0/0 institué par la loi de 1880. Notez que les charges sont imposées à une congrégation dont les biens peuvent être estimés à 18 millions; mais que la plupart de ces biens ne sont nullement productifs de revenus, attendu qu'ils sont affectés, par la volonté des donateurs, à des fondations charitables, de sorte que l'Etat confisque

en réalité non les revenus disponibles d'une congrégation, mais le propre patrimoine des pauvres, et que la congrégation ne pourrait s'acquitter qu'en détournant ces biens de leur destination.

Nous supposons que M. le ministre des finances se fera également un devoir d'acquérir quelques notions plus précises que celles dont il s'était pourvu la semaine dernière sur la situation qui est faite aux congrégations d'hommes où se recrutent les missionnaires, de ces congrégations dont M. Boulanger faisait naguère au Sénat un si complet éloge, auxquelles M. de Douville-Maillefeu, plus récemment encore, rendait devant la Chambre un hommage si éclatant, qui reçoivent du gouvernement une subvention trop faible au gré de M. le ministre des affaires étrangères, lequel, au cours de la discussion du budget, s'est engagé à en proposer l'augmentation l'année prochaine. Dévoûment patriotique, services inestimables rendus à l'influence française, ces mots ont été répétés, prodigués, par les orateurs républicains, par les représentants mêmes du gouvernement. Il s'agit maintenant de savoir quelles réalités correspondent à ces paroles, et si, sur une sommation de M. Brisson et pour que M. Clémenceau et M. Camille Pelletan n'éprouvent aucun déplaisir, ces mêmes associations, dont on a vanté si fort et réclamé les bons offices, seront écrasées de taxes excessives, injustes, absolument exorbitantes, hors du droit commun, et qui les mettraient dans l'impossibilité d'exister ou tout au moins d'accomplir utilemenf leur tâche.

M. le ministre des finances, mieux informé ne refusera pas sans doute de dire ce qu'il pense d'un impôt qui, sous prétexte de rétablir l'égalité entre les citoyens, attribue à une catégorie de citoyens une charge huit à dix fois plus forte que celle qui pèse sur la généralité des contribuables, et l'on est en droit de demander que le Sénat n'entende pas seulement l'expression de la pensée personnelle de M. Rouvier, mais qu'il soit complètement éclairé sur l'opinion du cabinet. Quelque répugnance, dit le *Journal des Débats* lui-même, qu'éprouve M. le président du conseil à prendre un parti ou à émettre une idée dont les conseillers municipaux de Paris et les autres électeurs sénatoriaux de la Seine pourraient être scandalisés, il n'est pas admissible que cette question d'intérêt local et spécial exerce une influence tellement prépondérante sur la direction gouvernementale que tout autre intérêt lui soit subordonné, et que, par cette seule

considération, le cabinet tout entier, après avoir inscrit les mots de modération et de tolérance en tête de son programme, continue à se rendre complice d'une politique de violence, d'injustice et de persécution.

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

D'APRÈS LES ENSEIGNEMENTS DU SOUVERAIN PONTIFE (1)

Les gros livres ont fait leur temps, à moins qu'ils n'entrent dans le monde accompagnés d'un peu de musique boulevardière; nos mains ne peuvent plus les porter, ni nos cerveaux les contenir. C'est l'heure des petits livres, qui trouvent quelquefois grâce à travers les feuilles légères qui voltigent dans l'air. Faisons-leur bon accueil, quand ils le méritent.

En voici un qui s'appelle modestement « opuscule », sans autre prétention que d'être utile. Il compte cependant XIV-383 pages in-18°, en caractères minuscules et denses. Combien d'au-

(1) Par l'auteur de l'opuscule *le Prêtre et la situation actuelle*. Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 1 fr. 25; *franco*, 1 fr. 50; 12 exemplaires, *franco*, 12 fr.; 100 exemplaires, *franco*, 87 fr. — Recommandé par l'Œuvre du Vœu national.

Les *Annales catholiques* ont, pour reproduire l'article du R. P. At que l'on va lire, des raisons toutes particulières. Ce travail, que l'auteur, après l'avoir complété, a publié en volume et dont le P. At fait ressortir, avec sa plume magistrale, l'importance et l'utilité, nous ne pouvons oublier qu'il a paru d'*abord* en articles dans nos *Annales* (nos du 2 mars au 25 mai 1889); l'auteur a soin de mentionner expressément cette circonstance en tête de son *Avant-Propos*; et il rappelle même, à ce sujet, que notre Revue a l'honneur de compter un nombre notable de Nosseigneurs les évêques parmi ses abonnés.

Nous pouvons donc être justement fiers de tout ce que dit le P. At en faveur de ce livre. Du reste, il n'est point seul à apprécier ainsi cet ouvrage auquel on n'a donné une forme modeste que pour en rendre la diffusion plus facile. Les *Etudes ecclésiastiques* et la revue le *Règne du Cœur de Jésus* ont signalé aussi SON IMPORTANCE CAPITALE, EXCEPTIONNELLE. Le R. P. Tissot, d'Annecy, l'appelle « une synthèse..., une *Somme*, » une *Somme* de tout ce qui intéresse de nos jours la vie chrétienne. M. Léon Harmel et M. l'abbé Garnier le propagent activement, et c'est un fait que le P. At nous dira lui-même plus loin.

L'un des principaux membres de l'Œuvre des Cercles écrivait, en demandant une provision d'exemplaires *pour ses amis* : JE NE CONNAIS PAS DE LIVRE PLUS PRATIQUE ET QUI RÉPONDE MIEUX AUX BESOINS ACTUELS.

Du reste, aussitôt après la publication de ce travail dans notre Revue, une très grande quantité d'exemplaires furent souscrits pour la réimpression du volume. (*Note de la rédaction des Annales.*)

teurs auraient distribué cette matière sur un nombre double de pages, avec de belles marges, de riches justifications, le tout coté 7 fr. 50, le tarif du génie ; sur papier de Hollande, 16 fr. ; papier Japon, 30 fr. Le nôtre, voilé sous l'anonyme, *a préféré une édition économique*, *parce qu'il veut être lu à bon marché*, *sans autre profit que la gloire de Dieu* et le salut des âmes.

Le Renouvellement dans la vie chrétienne, tel est le titre du volume de propagande publié par l'œuvre de Saint-Paul. Il n'est pas tapageur ; il ne piquera pas la curiosité des mondains ; les chrétiens eux-mêmes, prêtres et laïques, ne soupçonneront pas tout de suite *les richesses de doctrine et d'observations*, les fins aperçus, *les conseils pratiques*, *la connaissance des choses de notre temps*, qu'il contient.

Les esprits exercés n'ignorent pas que les règles de la vie chrétienne enveloppent les intérêts du temps et de l'éternité. Ce jugement *à priori* ne les empêche pas de penser que la théologie ascétique ne doit pas dépasser les limites de la vie intérieure, qu'elle doit régler tout au plus les rapports *privés* des chrétiens. La tradition mal interprétée semble favoriser cette opinion ; mais on revient vite de cette illusion. Pour le dire en passant, c'est cette disposition qui explique pourquoi les œuvres spirituelles des oratoriens anglais, de William Faber en particulier, l'un des plus grands mystiques du XIXe siècle, n'ont pas rencontré sur le continent un accueil suffisamment favorable auprès de tous les chrétiens. D'aucuns n'étaient pas éloignés d'y voir le romantisme de la vie spirituelle.

Notre auteur a donc fait de larges applications des principes aux maux de la société contemporaine. Il a le mérite de *condenser beaucoup de matières dans un nombre de pages restreint*. Pour se mettre à la portée de tous, afin de ne pas surcharger le texte et de ne pas en ralentir le mouvement, il a mis *la moitié de ses pensées dans des notes très serrées* qu'on peut lire ou passer. *Cette disposition est très heureuse ;* elle trahit chez l'auteur une connaissance très étendue de la littérature ecclésiastique moderne.

Sous cette forme, il traite successivement du *Renouvellement de la vie chrétienne* pour l'individu, la famille et la société. La première partie est la plus développée.

Le chapitre Ier, qui est intitulé : La Fin de l'homme, est une preuve de la ductilité de la doctrine de notre auteur, qui résout là les problèmes scabreux des rapports de l'ordre naturel avec

l'ordre surnaturel de l'existence du bien et du mal sur la terre, de l'aspiration de l'homme vers le bonheur, de la douleur avec ses mystères et ses hautes significations. L'ordre social lui-même, la subordination de l'Etat à l'Eglise, les questions à la fois économiques et morales qui divisent les classes, la valeur de l'enseignement sans Dieu, tous ces intérêts sont rattachés très logiquement au dogme de la fin de l'homme, qui semble ne regarder que les dévotes.

Le chapitre III : la Foi, lumière de la vie chrétienne, démontre mieux encore ce que nous avons avancé. Les dangers que la foi court chez nous y sont énumérés : l'ignorance ou l'insuffisance de la foi ; le laxisme qui en altère la simplicité et la pureté ; le naturalisme, qui l'attaque dans l'ordre spéculatif; le libéralisme, qui est l'hérésie de l'ordre pratique. De là découlent l'insuffisance ou l'impuissance pratique de la foi, l'absence des principes, le défaut de caractère, la disparition de la haine pour le mal, étouffée dans une charité mal comprise. En indiquant le remède à tous ces maux, on parle des lectures, et on arrive au journalisme, question complexe et ardue, traitée magistralement, avec une sûreté de doctrine, un tact et des nuances extrêmement remarquables.

Le chapitre IV est consacré aux *vertus opposées à la triple concupiscence*. L'auteur dénonce les illusions de la dévotion moderne, qu'on pourrait appeler parisienne ou figariste ; et il conclut à la nécessité des vertus réelles, qui se résument dans l'esprit de pénitence et de renoncement. Il ne ménage pas notre mollesse ; l'orgueil en général ; la vanité dévote, si usitée de nos jours ; le goût de la publicité, auquel la charité elle-même n'échappe pas ; les louanges exagérées que s'adressent les saints du troisième Testament sont l'objet de censures discrètes.

A propos de la cupidité, sans épargner les mondains, il atteint les gens pieux trop amis de leurs intérêts, quelquefois jusqu'à l'indélicatesse. La spéculation et les jeux de bourse, sur lesquels la conscience des chrétiens est si mal informée, ont leur tour. Le luxe n'est pas oublié. A l'article *chasteté*, les romans, les spectacles, les danses, les chants et autres pratiques sont jugés avec une juste rigueur.

Le tableau que présente la France sous ce rapport n'est pas très rassurant, l'auteur indique les périls de pareilles tendances : Enervement des âmes et du corps, disparition des familles nombreuses, le malaise qu'engendre l'excès des jouissances, les

crises périodiques de la grande industrie, la suppression de l'expiation, si nécessaire dans une civilisation avancée. Mais la pratique de la mortification passe de plus en plus à l'état légendaire, témoin le carême de Paris — qui devient chaque jour celui de la province — avec ses matinées musicales et ses soirées dansantes, ses grands repas, le tout accompagné de prétendues aumônes — rachat des péchés mignons — qui tombent sans doute dans le sein des pauvres, mais surtout chez les modistes, les fleuristes, aux bains de mer, aux eaux thermales et dans les fêtes de charité sans charité. C'est du la Bruyére moins le style et le tableau, auxquels notre humble ascétique ne vise pas. La conclusion est celle-ci : pénitence et expiation, dans toutes les formes et à tous les degrés.

Un « opuscule » si substantiel est difficile à analyser, même à vol d'oiseau. Nous ne résistons pas au besoin de signaler les vertus cardinales et théologales, contenues dans le chapitre V; c'est toujours *l'étude des mœurs contemporaines*, *mêlée aux expositions doctrinales qui court tout le long du volume*, et en *forme le plus vif intérêt.* Sont opposés à la vertu de Prudence d'abord l'hypnotisme, ensuite le spiritisme et le serment maçonnique. La vertu de Force ne s'accommode ni de l'absence de principes, ni de la fuite de l'esprit de mortification; elle prescrit le courage dans la lutte, quand l'Eglise est opprimée par l'Etat à l'aide de lois injustes, telles que la loi scolaire, la loi militaire, les lois fiscales dirigées contre les congrégations religieuses; elle impose le devoir électoral, mal compris ou déserté par la plupart des chrétiens : « Jusqu'ici, les catholiques en France se sont montrés beaucoup trop faibles. Sous prétexte d'une prudence hors de saison, ils ont généralement manqué d'énergie. Ce qu'il faut, c'est la résistance, la résistance à outrance, la résistance acharnée..... Voyez ce qu'en Belgique a produit une volonté résolue. Verrons-nous jamais en France le spectacle de cette lutte triomphante? Il fallait au lendemain de la déclaration de guerre (loi de 1882), et sans perdre un instant, engager énergiquement la bataille sur tous les points à la fois. Rien n'a été fait d'assez prompt, d'assez entraînant. » Merci pour cette courageuse citation, empruntée à une brochure vaillante, qu'on a étouffée dans le silence, quoique Léon XIII l'ait louée.

La vertu de Justice n'est pas mieux observée. Les outrages que le Décalogue reçoit dans la société moderne ne se comptent

plus : la sophistication des matières, les ruses et les tromperies du commerce, les hommes d'affaires véreux, les financiers sans vergogne, les fonctionnaires malhonnêtes défilent ici en bon ordre sous le fouet vengeur du moraliste. On rappelle au chrétien qu'il doit être un parfait honnête homme, et nul ne doit porter plus haut que lui le sentiment de l'honneur. On l'exhorte à ne pas confier ses fonds à des juifs, et à ne pas donner sa confiance à des fournisseurs francs-maçons. Après avoir recommandé le respect de la réputation du prochain, l'auteur préconise la faim et la soif de la justice, qui est l'amour ardent des saintes causes. C'est ce qu'il appelle l'esprit chevaleresque, qui est la passion de la justice, accompagné d'enthousiasme, sentiment sublime qui fait les croisades, Castelfidardo et Loigny. Combien ces considérations sont distinguées et dans la situation !

Dans les vertus théologales, on trouve à l'article Religion la question du dimanche et celle des funérailles, avec les abus qui s'y rattachent, parfaitement exposées. Dans la Charité, il faut signaler de fines observations sur l'amour de Dieu trop humain, qui n'adore pas, qui fait du sentiment et des phrases, amour sans sacrifice et sans efficacité ; et sur l'amour du prochain, altéré par toutes les contrefaçons de la philanthropie mondaine. C'est l'apostolat qui est la vraie forme de la charité.

Les chapitres VI et VII traitent des sacrements, sources de la vie chrétienne et de quelques autres moyens nécessaires ou très utiles pour la vie chrétienne. Ils sont remplis d'excellents aperçus dogmatiques, moraux et pratiques.

Avec le chapitre VIII nous arrivons au renouvellement de la vie chrétienne dans la famille. Tableau topique et navrant des maux qui désolent aujourd'hui la famille, sans omettre la diminution du nombre d'enfants. Parmi les remèdes indiqués, on trouve de charmants détails sur le rétablissement du Livre de raison ; mais l'éducation est le moyen capital de tout restaurer. Suit *un petit traité sur l'éducation*, dans la famille et au dehors. A souligner l'interdit jeté sur les lycées et sur les écoles neutres.

Avec le chapitre IX, nous voyons le renouvellement de la vie chrétienne dans la société. C'est le règne de Jésus-Christ. Le renouvellement individuel et familial est la condition du renouvellement social. Avis est donné aux chrétiens partagés, amis du *Figaro* et autres feuilles similaires, qui posent en conservateurs et perdent tout, qui se donnent pour les défenseurs des

intérêts catholiques jusqu'à interdire à d'autres de s'en mêler, et nous ont conduits là où nous sommes. Il s'agit d'abord du christianisme social dans l'ordre professionel : devoirs des patrons, la corporation chrétienne dans le passé et dans l'avenir, étude sommaire sur le socialisme, les Cercles catholiques et le moyen de les former, rôle du clergé dans les œuvres; partout il se mêle au mouvement : en France, il semble qu'il songe à emboîter le pas.

Si le clergé doit s'occuper des questions économiques, il ne repoussera pas le concours précieux des laïques; tous ensemble, ils doivent travailler à l'union chrétienne des classes : la science sociale — car il existe une science sociale — permettra à la classe dirigeante d'exercer sur les masses une influence légitime.

Il faut encore que le christianisme pénètre dans l'ordre public et politique : c'est ce qui constitue à proprement parler le règne social de Jésus-Christ. Analyse des éléments constitutifs de cet ordre de choses. Le suffrage étant l'unique voie légale de le rétablir, le suffrage doit être chrétien. Devoirs de l'électeur : droits et devoirs du clergé en matière d'élection, d'après les enseignements de Mgr Isoard et de Mgr Freppel. C'est ainsi que le libéralisme à tous les degrés est réfuté en quelques lignes.

Une idée transcendante, renouvelée du moyen âge, avec les modifications que comportent les temps modernes, couronne cette belle exposition de la théologie sociale : c'est le rétablissement de la chrétienté, ou la fédération des peuples chrétiens, groupés autour du Vicaire de Jésus-Christ et de l'Eucharistie, dans le Sacré-Cœur.

Telle est dans ses grandes lignes l'œuvre de l'abréviateur anonyme. Elle a déjà reçu de nombreux encouragements; M. Harmel, M. l'abbé Garnier la répandent à profusion : nous la recommandons aux catholiqués, au clergé en particulier. La richesse du fond, la simplicité de la forme, le bon marché auquel elle est livrée, tout concourt à assurer son succès. Ce livre est une *bibliothèque de poche*; on peut l'appeler : le Manuel du chrétien à l'heure présente. On trouve disséminées ailleurs une grande partie des vérités qu'il renferme : une condensation de ces mêmes vérités, si savante, si méthodique, si exacte, si ferme, si modeste d'allure, si modérée pour le ton, n'est, croyons-nous, *nulle part*.

(*Univers.*) P. At., *prêtre du Sacré-Cœur.*

LES PRIX DE VERTU

(Suite,)

— Mme Collicard, de Theys, arrondissement de Grenoble, est l'infirmière volontaire de tous les malades des environs et elle fait le premier pansement de tous les ouvriers qui se blessent. Beaucoup de blessés dont les artères ont été coupées seraient morts avant l'arrivée du médecin sans son adresse merveilleuse pour arrêter les hémorragies par la pression.

Pour se dévouer aux pauvres blessés, il suffit d'avoir un bon cœur ; mais pour rendre son dévouement efficace, il faut, outre le cœur, avoir l'intelligence, le sang-froid et l'adresse des doigts : ce sont des qualités très rares. Chez Mme Collicard, nous trouvons tout réuni ; mais, ce qui est plus rare encore, elle a la passion de soigner sans la passion si répandue et si souvent funeste de se faire médecin.

On a dit que tout le monde se croyait médecin. C'est la profession la plus nombreuse et quand on se promène, un bandeau sur la figure, on recueille, comme le fou du duc d'Este, avant de rentrer chez soi, plus de cent ordonnances de ceux qu'on a rencontrés. Mme Collicard n'a pas la prétention d'être médecin ; elle a simplement celle d'être bonne et de faire bien ce que les hommes de l'art prescrivent à ses malades ; ou plutôt elle n'a pas de prétention du tout, elle ne se soucie guère qu'on rende justice à son dévouement et à son mérite. Elle a tout uniment besoin de remplir son devoir envers son prochain.

Je lis le passage suivant extrait d'une note de M. le docteur Turc qui est au dossier :

« Si, bien souvent, le médecin a sérieusement à se plaindre de l'ingérence plus ou moins adroite et surtout plus ou moins désintéressée d'une foule de donneurs de conseils, de guérisseurs de tout acabit auprès de ses malades, il arrive quelquefois que des personnes dévouées lui apportent un concours précieux par leur intelligente charité. Tel est le cas de Mme Collicard qui, depuis plus de trente ans, est la providence des malades et des blessés pauvres, surtout de son pays. »

Le docteur qui a écrit ces lignes a bien plus raison encore qu'il ne lui a convenu de le faire paraître.

Nos campagnes sont toujours désolées par la descendance abominable des anciennes sorcières et des vieilles conjuratrices de sorts. Je ne parle pas seulement des femmes criminelles qui

exploitent la crédulité de nos paysans pour leur extorquer de l'argent, et que la justice atteint quelquefois, trop rarement par malheur. Mais il y a des criminelles qui vivent tranquilles et comme entourées de la considération de tout un village, parce qu'elles connaissent des remèdes de bonnes femmes et qu'elles se chargent de guérir les malades par l'application de ces remèdes. Le nombre des enfants du peuple est considérable qui meurent ou qui perdent la vue par les pratiques dégoûtantes que les commères de village perpétuent et se passent de génération en génération, héritage d'ineptie et de fétichisme. Rien n'est plus digne de mépris que le remède de bonne femme, mais aussi rien n'est plus digne d'admiration que les soins dévoués d'une femme bonne.

Aussi avons-nous décerné sans hésitation un des prix de la fondation Honoré de Sussy à Mme Rosalie Collicard, de Theys.

— Nous avons cette année, comme les années précédentes, rencontré des exemples nombreux de dévouement de serviteurs à leurs vieux maîtres tombés dans l'indigence.

Arrêtons-nous à l'histoire d'Apolline Louis-Jean, de Saint-Pierre (Martinique).

Elle entre toute jeune au service de la famille B..., qui était dans une grande aisance et élève les sept enfants de ses maîtres. La fortune abandonne la famille B... ; les crises sucrières, les mauvais payeurs et les faillites la ruinent. Le père meurt et les sept enfants sont réduits à une sorte de dénuement. La brave Apolline commence par donner tout ce qu'elle a ; elle vend les petits bijoux qu'elle a reçus en cadeaux, témoignage de contentement et d'amitié de ses maîtres aux jours de bonheur. Elle avait gagné, disait-elle, ce qu'elle possédait au service de ses maîtres : ne devait-elle pas tout leur rendre, puisque le malheur était venu ?

Pour assurer la subsistance quotidienne de ses petits maîtres, elle entreprend un commerce de colportage.

Elle part tous les deux jours de Saint-Pierre, emportant des comestibles, des haricots, du riz, des bougies, du savon, et marche toute la journée dans un rayon de 20 à 25 kilomètres, puis rentre le soir, brisée de fatigue; le surlendemain, elle est toujours prête à repartir. Sa santé ne peut y suffire; elle transforme alors sa petite boutique ambulante en une petite échoppe. On lui donne des planches pour la construire et de la paille pour la couvrir. Une personne charitable lui permet de l'installer

sur un bout de terrain inoccupé. Des ouvriers lui prêtent la main et la petite maison s'achève. Apolline ne marche plus autant, mais elle travaille davantage. Son activité et le dévouement qu'elle porte à ses maîtres lui font des amis ; on l'aime, on l'aide, on la soutient; des marchands lui confient leurs marchandises et n'en reçoivent le prix qu'en cas de vente.

Elle prend parfois, rarement — car c'est perdre quelques heures — une courte vacance pour aller voir ses jeunes et petits amis. Elle les embrasse et s'en retourne réconfortée, « toute seule, dit la notice, dans la nuit, sans crainte des voleurs ni des serpents, et reprend sa vie de travail et d'abnégation. »

Nous avons décerné un prix Montyon à Apolline.

— Que ne puis-je vous parler avec détail de Joséphine Carry, de Chamesol (Doubs), qui est depuis 1866 au service de deux vieillards dont l'un est aveugle et l'autre couvert de plaies ! Elle ne touche plus de gages depuis longtemps, ses maîtres étant tombés dans l'indigence.

Je pourrais citer encore Rosalie Buisson, du Puy (Haute-Loire), qui ne quitte pas sa vieille maîtresse et la nourrit par son travail ; et la veuve Emilien Nurbel, de Saint-Louis (Réunion), qui n'a jamais voulu abandonner sa maîtresse ruinée, lui a fermé les yeux et a recueilli son enfant ; et Marie Ferrand, de Saint-Vivien (Gironde) ; et Annette Balion, de Dijon (Côte-d'Or); et Jeanne-Marie Raffray, de Saint-Servan; et Marie Lacampagne, de Lasseube (Basses-Pyrénées), qui a aujourd'hui quatre vingt-huit ans et a servi pendant soixante ans son maître, longtemps après qu'il ne pouvait plus lui payer aucun gage ; et Pierrette Commeau, de Beaune (Côte-d'Or) ; et Marie Lainé, de Mesnil-Hubert (Orne), et Alphonsine Vavasseur, de Caen. Il y en a d'autres, il faut passer.

L'histoire des pauvres maîtres est un martyrologe. Ce sont de bons vieux tombés dans l'indigence, paralysés, malades, vivant presque toute l'année, si cela s'appelle vivre, dans un lit ou sur un grabat. L'histoire des servantes est comme une vie des saints. Elles s'oublient pour des gens auxquels le hasard seul les a souvent attachées ; leur sympathie s'est éveillée à la vue des souffrances physiques et morales de ceux qu'elles étaient appelées à soigner. Il a fallu se sacrifier pour faire du bien, et elles se sont sacrifiées, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde.

Nous avons trouvé un exemple de dévouement charitable, dont je voudrais vous dire quelques mots, chez une jeune fille qui, frappée de cécité dans son jeune âge, a soigné avec une persévérante charité une vieille femme aveugle comme elle.

La vieille femme habitait le hameau des Croix, dans l'arrondissement de Rambouillet. Elle y est morte il y a quinze mois à l'âge de quatre-vingt-dix ans, très sourde et sans famille. Les habitants des environs payaient le loyer de sa petite chambre et lui envoyaient du pain, du bois, du cidre, quelquefois un pot au feu. Elle vivait de charité dans l'isolement, et son isolement devint encore plus profond quand elle perdit la vue.

Il y avait dans le même hameau une jeune fille âgée aujourd'hui de vingt ans et qui, tout enfant, était devenue aveugle et n'a jamais recouvré la vue. La petite aveugle, fille d'un brave artisan dont la famille était nombreuse, en apprit assez pour surveiller ses frères et ses sœurs plus jeunes qu'elle. Elle tricotait des bas et faisait le ménage. Mais les soins multipliés qu'elle donnait à sa famille ne suffisaient ni à son activité ni à son désir de faire du bien. Elle aimait la vieille aveugle abandonnée, lui tenait compagnie, la soignait avec une tendresse filiale, intéressait à son sort les riches voisins des villages et des châteaux environnants et embellissait par sa joyeuse humeur la nuit perpétuelle dans laquelle elles vivaient toutes deux.

Pauvres malheureuses, qui, dans la charmante vallée au fond de laquelle était caché leur hameau, ne pouvaient, ni à l'aube des printemps, ni au crépuscule des automnes, prendre leur part de ces joies si tendres et si pures qui s'échappaient en couleurs resplendissantes ou en nuées pâles des bois et des prés autour de leur enclos :

> Oh ! que je voie au loin la fumée à long flots
> S'élever de ce toit au bord de cet enclos !

L'aveugle infortunée craignait que son ange protecteur ne se fatiguât à faire son petit ménage après avoir tant travaillé pour sa famille. « Ma petite Marie, ne m'abandonne pas, lui disait-elle, mais ne te fatigue pas de revenir, tu sais bien que je n'ai que toi au monde. »

La pauvre vieille n'est plus, et, en souvenir d'elle, nous avons décerné à la jeune Marie Renaud un des prix Montyon.

— Nous sommes avec nos deux pauvres aveugles dans les environs de Rambouillet. Paris n'est pas bien loin. Il faut y aller chercher la vertu. (*A suivre.*)

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES
ET LE FISC

Mgr l'évêque de Versailles vient d'adresser la lettre suivante à M. Brisson, député, ancien ministre, au sujet des taxes nouvelles imposées aux congrégations religieuses :

A Monsieur H. Brisson, député, ancien ministre.

Monsieur,

Les journaux nous ont appris que dans la discussion prochaine de la loi de finances pour 1891, vous aviez l'intention d'intervenir et de déposer un amendement destiné à presser le gouvernement d'exécuter en toute rigueur, et avec les aggravations introduites par les circulaires de la régie, les dispositions relatives aux congrégations contenues dans les lois de finances du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

En vertu de ces lois, les congrégations sont assujetties à un impôt spécial de 3 pour cent établi sur le revenu de leurs biens meubles et immeubles, fixé d'office et uniformément par la loi à 5 pour cent de leur valeur, quoique en réalité, ils ne rapportent rien. De plus, au décès ou au départ de chacun de leurs membres, elles doivent payer, à leur titre seul de congrégations religieuses, — car les sociétés d'une autre nature en sont exemptes — une taxe de 11 fr. 25 pour cent dite d'*accroissement*, en raison de l'augmentation présumée du capital appartenant à chacun des membres restants. La déclaration multiple, à laquelle n'avait point songé certainement le législateur, mais que l'enregistrement réclame aux termes de la loi du 22 frimaire an VII, surélevant dans beaucoup de cas le droit à percevoir bien au-dessus du capital à déclarer, achève de donner à l'ensemble de ces mesures, auxquelles vous avez attaché votre nom, les proportions d'une confiscation à terme, mais certaine et à brève échéance.

Je ne fais point de politique et je ne m'occupe pas de questions financières. Je laisse à d'autres plus compétents le soin de déclarer que l'égalité est violée au détriment des congrégations, dont les membres sont assujettis à des taxes spéciales qui n'existent que pour eux seuls ; je leur laisse la charge de démontrer qu'il est injuste de percevoir un droit de succession ou de transmission sur un accroissement qui ne s'opère pas, et de le prélever à un titre particulier quand il a déjà été acquitté

d'une manière équivalente au profit de l'Etat par la taxe de mainmorte établie par les lois de 1849 et de 1872. Ils n'auraient pas de peine à démontrer que c'est faire payer la même chose deux fois, ce qui, dans les transactions privées, conduit ceux qui se le permettent sur les bancs de la cour d'assises ou de la police correctionelle.

Mais il est un autre ordre de considération qu'il m'appartient de faire valoir, en ma qualité d'évêque et de citoyen français, jaloux de la gloire et de la légitime influence de mon pays : c'est que l'adoption de votre amendement entraînerait la ruine des instituts auxquels appartiennent ces humbles religieux et ces vaillantes sœurs, qui sont les plus utiles auxiliaires de notre influence politique dans tout l'Orient.

Ce fait est reconnu au sein même du parti politique auquel vous appartenez. Gambetta, dont vous ne refuseriez pas de reconnaître le patriotisme et le dévouement aux institutions républicaines, demandait, pendant son ministère, au supérieur d'un de nos instituts d'envoyer des maîtres dans les écoles françaises d'Orient, ajoutant que, si l'on manquait d'argent, le ministère des affaires étrangères se chargeait d'en fournir. On assure que cette conviction est partagée, dans les sphères élevées du pouvoir, par ceux qui ont été à même de se rendre compte des services que rendent les congrégations par la diffusion de notre langue et le respect universel qu'elles inspirent.

Mais où ira-t-on chercher des maîtres pour les écoles du Liban, si l'on ruine l'institut des frères auquel ils appartiennent ? Où trouvera-t-on les Sœurs qui tiennent nos orphelinats en Syrie et qui soignent nos malades au Tonkin, si l'on dépouille les sœurs de Saint-Paul de Chartres ou les Filles de la Charité? La ruine inévitable des établissements où elles se forment serait un désastre irréparable pour notre influence nationale, et il n'y a que nos ennemis qui pourraient s'applaudir de leur disparition.

Mais le mal que l'adoption de votre amendement pourrait produire dans les contrées éloignées n'est rien, ou peu de chose, en comparaison de celui dont nous aurions à gémir autour de nous. Depuis le commencement du siècle, surtout dans ces dernières années, la charité privée a multiplié les asiles dans lesquels sont recueillies et soulagées toutes les misères que la charité officielle est impuissante à connaître ou à guérir. La plupart de ces créations utiles ont la forme de communautés religieuses. Que deviendront, si elles sont ruinées, obligées de

se dissoudre, tous les malheureux, tous les orphelins, tous les petits enfants qui trouvent là un asile et du pain? Faudra-t-il les mettre sur le pavé, pour voir augmenter le nombre, déjà effrayant dans nos villes et sur nos grandes routes, des mendiants et des vagabonds?

Il est des misères d'une autre nature, que la société produit et qu'elle est toute seule impuissante à guérir, si elle n'attire à son secours les principes et le dévouement religieux. Ces maisons, si utiles à la police des mœurs, et dont l'existence matérielle est toujours difficile, sont vouées par vos dispositions législatives à une destruction certaine.

Il y en a une dans la ville que j'habite, qui abrite environ deux cents pauvres filles qui vivent des ressources produites par une souscription charitable et par le travail peu rétribué que la maison leur impose.

La ville de Versailles et le département de Seine-et-Oise ont supprimé les secours précédemment accordés, mais la police municipale n'a pas supprimé les demandes d'entrée, qui sont toujours favorablement accueillies. L'administration de l'enregistrement demande aujourd'hui, et par contrainte, plusieurs milliers de francs pour payer vos impôts à de pauvres religieuses dont la société ne saurait trop apprécier l'abnégation et qui tendent la main pour faire vivre leurs pensionnaires. Faudra-t-il jeter à la rue, d'où on les a retirées, ces malheureuses créatures, ou diminuer le morceau de pain qu'on se procure pour elles si péniblement?

Les Petites-Sœurs des Pauvres, qui se consacrent à soulager d'autres misères, les plus respectables de toutes, celles que produisent la vieillesse et l'infirmité, devront-elles fermer leur maison ou leur cœur quand des malheureux sans abri, sans feu et sans pain, viendront frapper à leur porte? Timides et contraintes, elles ont consciencieusement payé dans ces derniers mois, à la suite de décès accumulés depuis cinq années et pour solde de tous vos impôts combinés, une somme de cent mille francs, qu'elles n'ont pas tirés de leur superflu, puisqu'elles vivent uniquement d'aumônes et qu'elles se nourrissent de la desserte de leurs vieillards. Que de misères elles auraient pu soulager avec une pareille somme ! que de pauvres, nécessairement abandonnés, elles auraient pu recueillir !

Songez-y bien, monsieur le député, l'impôt que vous prétendez prélever sur la richesse des congrégations est prélevé

pour la plus grande part sur la misère et sur la douleur; les congrégations en souffriront, mais les pauvres seront les plus atteints. C'est à leur patrimoine que vous vous attaquez.

Je vous prie de m'excuser si je me suis cru permis de vous présenter ces considérations, qui vous avaient probablement échappé dans vos calculs fiscaux. Vous êtes homme, et certainement charitable ; vous ne serez pas insensible à la pensée des maux dont je n'ai pu vous signaler, dans cette lettre, qu'une bien faible partie. Comme vous le voyez, la politique et le cléricalisme n'ont rien à voir ici ; c'est une question d'humanité que je plaide, et en même temps une question de patriotisme et de justice. Vous voulez assurément fonder une république stable et digne de l'estime des peuples; vous n'y parviendrez jamais si vous ne lui donnez pour base le respect des consciences, l'équité dans les intérêts qui s'imposent à l'attention et à la sollicitude des législateurs.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'hommage des sentiments de haute considération avec lesquels je suis

Votre très humble serviteur,

† PAUL, *évêque de Versailles*

LA CROIX CHEZ LES SAUVAGES DE L'AFRIQUE

C'est un fait bien connu que l'Afrique a été presqu'entièrement évangélisée anciennement, et si les pauvres noirs sont retombés dans la barbarie, on trouve encore chez eux parfois des vestiges du culte chrétien. Une lettre écrite du Zanguebar anglais aux *Missions catholiques*, par le R. P. Alexandre Le Roy, renferme des détails extrêmement intéressants sur une découverte semblable qu'il vient de faire chez les Wa-boni.

Ces Wa-boni représentent une population très intéressante, très singulière, mais d'une étude compliquée et difficile.

D'où sont-ils venus ? Eux-mêmes ne le savent pas. Mais ils aiment à dire modestement que c'est pour eux que Dieu a fait les forêts et les plaines, les rivières et les lacs, les fruits et les bêtes. Faut-il conclure de là que les Wa-boni sont les premiers habitants de cette partie de l'Afrique? Faut-il voir en eux une population du nord que les Gallas auraient rencontrée aux confins de l'Abyssinie et qu'ils auraient dispersée? Les rensei-

gnements manquent actuellement pour résoudre cette question.

Ils portent différents noms. Près du confluent des deux rivières qui font le Tana, au nord, ils sont relativement nombreux et s'appellent Ma-nyolé. Plus bas, on les retrouve sous le nom de Wa-sanyé (à Sanyé-ni) qu'ils portent également dans le bassin du Sabaki où ils occupent divers points. Sur le Tana, on les appelle généralement Wa-boni. Chez les Wa-nyika, on les connaît sous le nom de Wa-langulo, et enfin, au nord de Lamu sur la côte où ils sont répandus, ce sont les Wa-dahalo ou Wa-twa.

Nulle part ils sont en grand nombre, et, comme ils ne volent pas, comme ils n'attaquent personne, comme ils ne veulent ni conquêtes, ni troupeaux, ni rien, comme d'ailleurs ils donnent assez volontiers une part des produits de leurs chasses, ils vivent généralement en bonnes relations avec leurs voisins de race *bantu*. Mais les Gallas les tiennent dans une sorte de vasselage humiliant et coûteux. Si, par exemple, le Boni tue un éléphant, une défense, sur deux, doit être livrée au Galla. C'est du Galla aussi qu'ils parlent la langue (ils ont oublié la leur propre), avec quelques expressions empruntées ici au massaï et là au somali. Du Galla enfin ils tiennent leurs noms, beaucoup d'usages, beaucoup d'idées, beaucoup d'ornements et d'objets de toillette.

Armés d'arcs très forts et de flèches empoisonnées (la lance est au Galla) ils s'attaquent à l'éléphant, au rhinocéros, au buffle, à l'hippopotame, au sanglier et aux autres animaux de la savane africaine, sans excepter le lion et le léopard. Aux gazelles et aux animaux de moindre taille, ils dressent des piéges. Mais ils méprisent les oiseaux et se croiraient grandement déshonorés s'ils mangeaient une poule : tant pis pour Henri IV, roy de France et de Navarre! La « poule au pot », c'est chez eux la nourriture de l'esclave... Mais, comme ils ne peuvent toujours se procurer de la viande, ils vont sans la moindre vergogne mendier, près de leurs voisins qui travaillent, un peu de farine, du maïs, du sorgho, des bananes, et, à défaut de tout cela, ils ont le miel sauvage dont ils sont très friands, les fruits de la forêt, la farine des cycas, les feuilles des arbres, les herbes des champs... Cependant, fatigués sans doute de vivre si modestement, on en trouve qui commencent à travailler un peu. Comme animaux domestiques, ils n'ont que quelques chiens, qu'ils utilisent pour la chasse

Le type de ce peuple singulier est au fond celui de la race *bantu*, mais avec plus de finesse et de correction : résultat qui peut être dû au genre de vie qu'il mène. Leurs cases rondes ne sont guère que des huttes de campement, leurs mœurs paraissent douces et bonnes, leur intelligence développée, et leur manière enfin d'envisager leur condition misérable peu en rapport avec l'idée qu'on s'en fait.

Si je ne craignais de tomber dans des longueurs fatigantes, j'aurais bien envie de dire ici l'étonnement dont je fus saisi, l'an dernier, un jour de malheur où, passant par l'intérieur des terres de Malindi à Mombasa, je m'égarai avec quelques hommes seulement dans la grande forêt de Sokoké. Nous étions entrés sous bois vers six heures du matin, nous promettant une marche à l'ombre fort intéressante et une journée magnifique. Mais voilà que, ayant pris une piste d'éléphants pour un chemin fait de pieds d'hommes, notre petite caravane se trouva peu à peu engagée dans un inextricable dédale où l'on ne voyait partout que des arbres, de la terre et du ciel, même en montant sur les plus hautes branches, selon la méthode du petit Poucet. Rien à manger, rien à boire. Cependant le soleil se couchait, et nous avions déjà pris nos dispositions pour nous retirer sur les arbres et y passer la nuit, comme de simples anthropoïdes, lorsque tout à coup nous nous trouvâmes en présence d'un sentier parfaitement battu. Tout le long, on voyait des pièges tendus, faits d'un lacet en nœud coulant attaché à un tronc d'arbuste plié de force et qui, en se relevant, devait enfermer le cou ou la patte de la bête et l'occire par pendaison. Il était six heures du soir. Nous suivîmes ce chemin avec confiance, pensant que c'étaient là traces d'hommes, toujours comme il est raconté dans les merveilleuses aventures dudit petit Poucet ; mais, au lieu d'aboutir comme celui-ci à un mirifique château tout plein de lumières, nous arrivâmes au bout d'une heure en une vaste clairière au fond de laquelle dormait un étang et où, sur la lisière de la forêt, s'élevait un mince filet de fumée blanche entre quatre ou cinq cases rondes et misérables. C'était un village de Wa-boni.

Après avoir raconté notre aventure, donné mes petits cadeaux et reçu de mon côté des griffes de lion, un arc, des flèches et une provision de poison végétal avec instruction sur la manière de m'en servir, je me permis de faire à mon hôte quelques observations sur le dernier des péchés capitaux, vulgairement

connu des théologiens et des écoliers sous le nom de paresse.

« — Et pourquoi travailler ? répondit le vieux. Est-ce que la terre ne nous donne pas, à nous, tout ce qu'il faut pour vivre sans que nous ayons besoin de tant la tracasser, comme font les esclaves ? »

Un peu interloqué, je hasardai pourtant une objection :

« — Alors, ponrquoi demandez-vous de la farine à ceux qui travaillent, du linge à ceux qui voyagent ?

« — C'est un droit, dit le chef. Ceux qui travaillent prennent un coin de la terre, coupent un bout de forêt, tarissent un étang. Or, à qui sont les terres, les forêts et les eaux ? C'est à nous. Et toi, quand tu passes, tu suis un sentier. Ce sentier, c'est nous qui l'avons fait...

« — Ah !

« — Oui.

« — Mais si personne ne passait dans vos sentiers et ne cultivait vos terres, de quoi vivriez-vous ?

« — De quoi vivent les singes ? Quand tu verras les singes mourir de faim, les Wa-boni mourront aussi...

« — Ah ! les Wa-boni sont des singes ?

« — Si tu veux le croire, ils n'y font pas d'objection. »

En ce moment; ma pensée se porta tout naturellement vers MM. les hommes d'origine simienne, en me disant que, dès que je leur signalerais ce membre inconnu de la famille, j'aurais certainement une récompense. Toutefois, je ne pouvais m'empêcher de trouver que, pour une bête, mon interlocuteur n'en avait guère l'air. Et il continuait :

« — Sans travailler la terre, nous avons la viande des animaux, le miel des abeilles, les fruits de la forêt, les feuilles, les herbes...

« — Oh ! les feuilles, les herbes...

« — Oui, nous savons ce qui se mange, nous, et ce qui ne se mange pas.

« — Et le linge ?

« — Si nous avons du linge, nous en prenons ; si nous n'en avons pas, les bêtes que nous tuons nous prêtent leur peau...

« — Je n'ai jamais vu, dis-je au vieux, personne de votre tribu comme esclave chez les musulmans de la Côte...

« — Précisément. Les musulmans de la Côte savent que nous ne travaillons pas, que nous leur serions inutiles, que d'ailleurs nous nous laisserions mourir chez eux, et c'est pourquoi ils ne

nous prennent pas. Du reste, nous, jamais nous ne pourrions vendre un de nos enfants comme esclave , nous préférerions périr tous...

« — Ceci est parfait, répliquai-je, et là-dessus nous nous ressemblons. Mais pourquoi vous bâtissez-vous de si petits villages, des cases si misérables ? Ne craignez-vous pas des tribus ennemies, la guerre, le pillage?

« — C'est juste pour éviter le pillage et la guerre que nos cases sont ainsi faites. Nous n'avons rien : à qui n'a rien on ne vole rien. Les grands villages, les fortes estacades, les troupeaux, les champs ; mais c'est tout cela qui attire l'ennemi.»

A ce drôle d'homme, ma philosophie ne trouvait franchement pas grand'chose à répondre. Et il parlait toujours.

« — Quand il y a tant de maisons ensemble, si bien garnies, si bien bâties, les disputes, les injures et les vengeances ne manquent jamais : deux hommes avec chacun une poule, c'est assez pour créer des inimitiés de vingt ans.

« — Mais vous, vous n'avez jamais de querelles ?

« — Nous, nous vivons famille par famille, de manière que, à la tête de chaque village, il n'y ait qu'un chef qui est le père de tous les autres, qui commande et qui est obéi. Au village, il n'y a aussi que des frères et des sœurs. Le jeune homme qui veut se marier doit aller chercher son épouse au loin : elle lui est donnée s'il peut fournir un éléphant, un buffle ou quelque grosse bête. Et c'est à lui plus tard de se faire un nouveau campement. »

Voilà, si je ne me trompe, d'étranges idées en matière d'économie politique et sociale ; mais ce qui dépasse les bornes, c'est d'être obligé d'avouer que, à son point de vue spécial, n'ayant besoin de rien et n'étant pas d'ailleurs gêné dans ses mouvements par une nombreuse société ambiante qui accapare toute la terre, ce nomade a raison ! En tout cas, messieurs les savants, vous pouvez être d'un autre avis que lui ; mais ne me dites pas que mon sauvage est une demi-bête à peine sortie de sa larve simienne. Des sauvages, y en a-t-il jamais eu ? Si l'opinion d'un missionnaire n'était réputée pour rien, j'en connais un qui aimerait à soutenir qu'on a trop souvent pris comme tels ceux qui se faisaient une idée différente de la civilisation.

Mais nous n'en avons pas fini avec mon homme. Ayant remarqué que ni lui, ni ceux de son entourage ne portaient d'amulettes, je le lui fis observer.

« — En effet, dit-il, on ne connaît guère ces choses-là.

« — Mais vous n'avez pas de sorciers parmi vous ?

« — Non, quand nous voulons en voir, nous nous adressons aux Wanyika ou aux musulmans de la Côte.

« — Et vous n'offrez pas de sacrifices ?

« — Des sacrifices ? Nous en offrons à Waka (Dieu). Je tue un buffle, par exemple. Eh ! bien, j'en prends un morceau, le meilleur, j'en brûle une partie sur le feu, je mange l'autre et je la donne à manger à mes enfants : voilà mon sacrifice. Je recueille du miel, j'en jette une partie dans la forêt et vers le ciel : voilà mon sacrifice. Je me procure du vin de palme : j'en répands la moitié d'une gourde sur la terre : voilà mon sacrifice, mon sacrifice à Waka. Et je le lui dis. Et il m'entend. »

Ces explications extraordinaires et authentiques, si simples, si grandes, si conformes à la religion primitive, achevèrent de me convaincre, je l'avoue, que mon sauvage dépassait plus d'un civilisé. Mais où avait-il puisé ces idées ?

Il ne put jamais me le dire, se contentant d'affirmer que ses ancêtres avaient fait ainsi, qu'il les suivait, et qu'il enseignait ses enfants à l'imiter.

Je voulus le pousser plus loin :

« — Mais pourquoi ces sacrifices et qu'est-ce que Waka ?

« — Waka ? Mais c'est le maître de tout, celui que les Swahilis et toi appellent Mungu (nous parlions swahili). Il nous a donné ces terres, ces forêts, ces plaines, ces montagnes, ces fleuves, tout. Nous nous en nourrissons. Mais il est sévère : il en veut sa part, et nous la lui donnons. Quelquefois il descend dans nos campements et fait mourir l'un de nous. Alors nous enterrons bien bas celui dont il a pris la vie, et ceux qui restent vont plus loin : car il est dangereux de rester sous le regard de Dieu... »

Si j'ai cité cette conversation, prolongée ensuite bien avant dans la nuit, devant ce petit feu qui brûlait toujours, et sous ce grand ciel où la croix du Sud se détachait toute étincelante au-dessus des arbres, c'est d'abord qu'elle me parut alors surprenante dans la bouche de ce pauvre sauvage, sans résidence fixe, perdu au fond des bois ; mais c'est aussi qu'elle m'est revenue naturellement en mémoire sur le Tana, à l'occasion d'un autre fait non moins étonnant.

En arrivant au village de Kiaponi, dans le Kina-Komba, nous trouvâmes un campement de Wa-boni, vivant là comme

partout de chasse et de mendicité, ni l'une ni l'autre n'étant encore interdite en ces fortunés pays. Or, le soir, pendant que nous dressons nos tentes et que cette opération groupe autour de nous autant d'enfants pokomos que l'arrêt d'une voiture de Bohémiens dans une petite ville européenne amène de curieux, voici que tout à coup débouchent par la porte pratiquée dans l'estacade une dizaine de femmes Wa-boni revenant de la forêt : elles sont chargées d'énormes fagots, et elles les portent sur le dos au moyen d'une courroie passée sur le front, à la manière des Gallas, des Somalis et des Massaï. Ces types de parfaites sauvagesses, sentant à dix pas la graisse dont elles se frottent, ne manquent pas d'intérêt artistique ; mais voici qui fait bien vite oublier la graisse et les fagots : sur leurs jupons de peau tannée, des croix parfaitement dessinées, des croix de perles rouges avec bordure de perles blanches !

Cette apparition de la Croix en un pays où nous pensions être les premiers à devoir l'introduire, n'est pas, du reste, la seule qu'il nous ait été donné de constater en ce voyage. Sur un autre fleuve en face de celui-ci, le Sabaki, nous devions la retrouver au cou d'un enfant des Wa-nyika, gravée à la pointe d'un instrument sur une petite plaque de cuivre. Mais il n'en connaît pas la signification : « C'est un signe que portaient nos pères, dit-il, que portent nos frères jusque là-bas, là-bas, et que, moi aussi, je porte à mon cou. »

NÉCROLOGIE

Nous n'avons pu annoncer, il y a huit jours, la mort d'un homme vénérable, M. *Maurice* MEIGNAN, dont la vie tout entière a été consacrée aux œuvres ouvrières.

M. Maurice Meignan est décédé à Paris, le 7 décembre. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 10 décembre, M. le comte Albert de Mun et M. Harmel ont prononcé d'éloquentes allocutions pour retracer la vie pleine d'œuvres de ce véritable ouvrier de Dieu :

Il y a dix-neuf ans, jour pour jour, a dit M. de Mun, le 10 décembre 1871, celui que nous pleurons aujourd'hui, et qu'alors je connaissais à peine, me conduisait au cercle du boulevard Montparnasse, qu'il avait fondé et qu'il dirigeait depuis de longues années, et là, m'ayant placé en face des ouvriers membres du cercle, pour m'inviter à prendre la parole, il décida ainsi, en un moment, du reste de ma vie.

Quelques jours plus tard, dans une chambre du cercle, dix hommes rassemblés autour de lui, et que le feu de sa parole animait d'un ardent enthousiasme, fondaient, pour la répandre dans toute la France, l'œuvre dont les bannières entourent aujourd'hui son cercueil.

Je ne sais rien de plus de Maurice Meignan, et c'est assez pour que sa mort soit un deuil profond pour moi, comme pour vous tous.

Je ne sais rien de plus de lui, sinon qu'ayant fait ainsi sortir du berceau où si longtemps il avait abrité son enfance l'œuvre dont nous sommes les soldats, il demeura le lendemain ce qu'il était la veille, ce qu'il fut avant et par-dessus tout, le directeur de son cercle, ajoutant ainsi l'exemple de l'humilité parfaite, de la sainteté joyeuse et douce, du dévouement pratique et quotidien à ceux qu'il venait de nous prodiguer; de l'enthousiasme le plus généreux, du courage le plus intrépide, et de cette éloquence du cœur que la loi et l'amour du peuple faisaient jaillir de ses lèvres dans les plus belles inspirations.

Tel il fut, au milieu de nous pendant dix-neuf ans, modèle vivant et agissant, n'ayant, quelles que fussent les difficultés et les épreuves, ni une parole de découragement, ni une heure de faiblesse, conseiller toujours fidèle et toujours prêt, n'imposant jamais ses avis, mais ne les refusant jamais; constamment occupé de s'effacer et de disparaître, et pourtant, quand il le fallait, dans nos réunions intimes ou dans nos grandes assemblées, quand les esprits semblaient ébranlés, quand il croyait qu'on pouvait un moment douter des ressources de l'âme populaire, de la fécondité du dévoument chrétien, ou que l'hésitation, les retours de l'égoïsme, le calcul des intérêts humains, menaçaient de refroidir les cœurs, alors, se levant avec l'impétuosité d'un jeune homme, laissant la passion qui le dominait emporter sa parole, et jetant à ses auditeurs un de ces appels ardents qui les subjuguaient au premier mot; n'acceptant dans nos rangs, lui qui les avait formés, que la dernière place, et lorsqu'enfin, il consentit à recevoir un titre d'honneur, n'en voulant pas d'autre que cette garde de notre bannière, qui exprimait si bien son rôle et sa mission parmi nous, à lui qui fut, en effet, le gardien vigilant de nos traditions, des promesses de notre origine et de l'idée fondamentale de notre œuvre, que la croix et sa devise triomphante montrent écrite sur notre drapeau.

M. Harmel s'est exprimé en ces termes :

Les souffrances et les revendications légitimes du travailleur éveillaient en son âme un écho profond, qui se traduisait par les accents d'éloquence émue que nous avons tant de fois applaudie.

A l'exemple de son maître, Jésus-Christ, il est resté toute sa vie penché vers les petits, vers les faibles, vers les opprimés. Dans notre siècle d'égoïsme et de jouissances, où les idées païennes ont fait une

atmosphère d'injustice et de dureté destinée à justifier toutes les oppressions, M. Maurice Meignan nous est constamment apparu comme la douce personnification de la plus tendre compatissance pour les déshérités. Pareil au bon Samaritain de l'Evangile, il ne s'est pas arrêté à discuter ses devoirs, il est allé au blessé et lui a consacré sa vie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A la date du 8 novembre 1890, S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, avait écrit, au nom du Saint-Père, une lettre de félicitation à Mgr l'évêque de Lodi, président d'honneur du huitième congrès catholique italien, qui s'est tenu dans cette ville au mois d'octobre dernier. Le Saint-Père lui-même vient d'adresser à Mgr l'évêque de Lodi le Bref suivant :

LEON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

Les lettres qui Nous ont été adressées il y a peu de temps par vous et par d'autres vénérables Frères et Fils bien-aimés, réunis pour tenir le huitième congrès des catholiques italiens, Nous ont apporté une douce consolation au milieu des difficultés présentes ; elles Nous ont fait concevoir l'heureux espoir que vos travaux collectifs produiront d'excellents fruits. Nous sommes très satisfait de ce que vos résolutions se rapportent à ces choses que nous savons être grandement importantes au point de vue du bien commun. En effet, il n'y a pas de chose plus digne de louange, ni mieux en rapport avec le caractère des temps que de prendre soin de la bonne éducation de la jeunesse, d'améliorer la condition de ceux qui vivent de leur travail, de maintenir et d'accroître les œuvres ayant pour objet la piété et la charité, et de répandre dans le peuple des écrits dont la lecture soit utile et salutaire.

Tout en louant à bon droit votre zèle et en vous encourageant à exécuter courageusement les résolutions qui ont fait l'objet de vos délibérations, Nous appelons par Nos prières les secours de la grâce céleste sur vos entreprises, et, comme gage de ces secours, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique, à vous, à Nos autres vénérables Frères et Fils chéris, qui ont pris part avec vous au congrès de Lodi.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 décembre de l'année 1890, la treizième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

—

Le Souverain Pontife a reçu le 12 décembre, dans une audience qui a duré près d'une heure, l'éminent évêque de Nancy et Toul, Mgr Turinaz. Le Saint-Père s'est plu à lui renouveler les assurances les plus touchantes de sa prédilection pour la France, à lui dire quelles espérances il aime à fonder sur la nation très chrétienne et combien il désire par dessus tout « l'étroite union de tous les catholiques français, sous la direction ferme et compacte des évêques, pour la sauvegarde des suprêmes intérêts religieux ». Par là — et il l'a fait, d'ailleurs, explicitement — Léon XIII a donné sa haute approbation au programme d'action que Mgr Turinaz a si bien tracé lorsque, dans une récente occasion, il a convié tous les bons catholiques à s'élever au-dessus des divergences et des opinions contingentes pour se grouper autour de la croix et agir de là avec cette ardeur et cet esprit de concorde qui sont le gage du succès.

A ces détails, nous pouvons ajouter que le Saint-Père s'est montré aussi particulièrement satisfait et touché du fidèle exposé que Sa Grandeur lui a fait des œuvres catholiques si prospères dans le diocèse de Nancy, notamment en matière d'instruction et d'éducation. Il a été aussi heureux d'apprendre de quelles œuvres utiles promet de devenir le centre le monument national élevé à Jeanne d'Arc à Domremy, principalement pour confirmer dans les rangs de l'armée française l'esprit chrétien et patriotique si nécessaire, alors que l'armée est devenue d'une certaine manière la nation tout entière. Enfin, avec une gratitude qui s'est traduite dans les termes de la plus paternelle bonté, le Souverain Pontife a reçu la riche offrande que Mgr Turinaz a apportée, au nom de ses diocésains, pour le Denier de Saint-Pierre.

Au sortir de l'audience et comme il était encore sous le charme de son entretien avec l'auguste Pontife, Mgr Turinaz aimait à exprimer sa joie au sujet de la santé si prospère et si vigoureuse encore qu'il plaît à Dieu d'accorder à Léon XIII, pour la consolation de tous les catholiques.

—

S. Em. le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, vient, en sa qualité de bibliothécaire de la Sainte Eglise, d'adresser une importante lettre aux vice-bibliothécaires et aux officiers

de la bibliothèque Vaticane. Voici la traduction de ce document :

Capoue, le 26 novembre 1890.

Depuis que le Saint-Père, dans sa grande bonté, m'a nommé bibliothécaire de la S. E. R., j'ai eu plnsieurs fois l'occasion de parler avec lui de la bibliothèque Vaticane. Le Pape Léon XIII, qui, de tant de manières, s'est montré l'ami et le protecteur des bonnes études, a, si je ne me trompe, deux intentions particulières à l'égard de la bibliothèque Vaticane. La bibliothèque, par ses admirables richesses scientifiques, littéraires et historiques, honore le siège pontifical, et en même temps elle attire à elle un grand nombre d'érudits de toutes les parties du monde. Pour répondre à ce double objet, le Saint-Père a fait agrandir et mieux aménager la salle d'étude : il a accru le nombre de ceux qui se consacrent aux travaux de la biliothèque ; il a créé un conseil mensuel qui propose, entre autres choses, les améliorations à introduire. A toutes ces mesures et à plusieurs autres que vous connaissez, notre bien-aimé Pontife en a ajouté naguère une très importante et très digne d'éloge. Par son ordre, on est en train d'organiser une belle et très vaste bibliothèque, qui portera le nom de Léonine, où seront transportés prochainement tous les imprimés de la bibliothèque Vaticane, bien qu'ils soient au nombre d'environ trois cent mille. De cette façon, on laissera libres et pouvant servir à l'usage d'un musée annexé à la bibliothèque les salles de l'appartement Borgia, si admirablement peintes par Pinturicchio, qu'il ne semble pas téméraire de les comparer avec celles de Raphaël.

Pour nous, si nous devons, comme amis des bonnes études, être très reconnaissants au Saint-Père de ce qu'il a fait au profit de la bibliothèque Vaticane nous avons en outre des obligations spéciales et très graves, comme étant particulièrement attachés à cette bibliothèque. La principale de ces obligations consiste à répondre par notre bon vouloir et par un travail intellectuel intelligent et assidu aux intentions du Pape.

Sur son ordre, l'objet auquel doivent être spécialement consacrées les études et l'activité des officiers de la bibliothèque, c'est de dresser avec toute la perfection possible, les nouveaux catalogues des manuscrits et de livrer ces catalogues à l'impression. Les manuscrits en effet sont très nombreux, rédigés en diverses langues anciennes et écrits en caractères, qui ne sont pas toujours faciles à lire. Dès lors, l'œuvre des nouveaux catalogues est sans nul doute longue et mal aisée. Il est vrai qu'on a mis la main à ce travail depuis plusieurs années, de sorte que divers volumes en sont déjà imprimés ; mais il est vrai aussi que le chemin à parcourir est encore long et que l'on y rencontre parfois des difficultés nouvelles et inattendues. Au demeurant, aucun travail n'est plus nécessaire que celui des nouveaux catalogues pour maintenir à la bibliothèque Vaticane la

renommée d'être, en fait de manuscrits, la première du monde; puisque le Pape veut, pour d'excellentes raisons, que ce trésor de l'Eglise romaine devienne un trésor aisément accessible à tous, les nouveaux catalogues, faits et imprimés avec perfection, sont absolument nécessaires pour faciliter à tous les recherches scientifiques, littéraires ou historiques. Vous savez que ni le Pape, ni les illustres savants catholiques n'ont aucune crainte du développement de ces études, et nous sommes tous certains, d'ailleurs, qu'elles serviront plus d'une fois à mieux témoigner la vérité de la religion et à éclairer l'histoire de l'Eglise, de la Papauté et de Rome, trop souvent obscurcie par les nuages des erreurs et des passions.

Je vous exhorte donc, éminents et révérends officiers de la bibliothèque, à poursuivre votre œuvre avec beaucoup d'ardeur et d'attachement. Soyez assidus à vos fonctions et songez que si le Pape a voulu tout exprès fixer un horaire et établir un registre qui atteste la présence des officiers, ç'a été pour donner à votre zèle un efficace et nouveau stimulant, comme aussi pour tenir compte de l'œuvre de chacun.

Quant à moi, bien que loin de vous, je suis résolu à remplir autant qu'il me sera possible les devoirs de ma charge. Pour cela, outre que je me rendrai au milieu de vous aussi souvent que me le permettront les soins de mon diocèse, je me décide à vous écrire cette lettre. Peut-être vous en écrirai-je d'autres encore, et en faisant ainsi, je sais que j'imiterai l'illustre cardinal Quirini, lequel, étant bibliothécaire de la S. E. R. et demeurant à Brescia, comme évêque de ce diocèse, écrivit plusieurs lettres aux officiers de la bibliothèque.

Pour le moment, je voudrais surtout que ma première lettre servît à manifester la grande estime et affection que je porte à chacun de vous et que je désire voir s'accroître pour l'œuvre commune à laquelle nous travaillons.

Le biblibliothécaire de la S. E. R.,
Card. Alphonse Capecelatro,
archevêque de Capoue.

France.

Paris. — Samedi 20 décembre, à sept heures et demie, aura lieu en l'église Saint-Sulpice, l'ordination dite de Noël, qui se fait chaque année, à cette époque, dans le diocèse de Paris.

Les ordinands, au nombre de 113, se répartissent ainsi : 15 prêtres, 58 diacres, 16 sous-diacres, 17 minorés et 7 tonsurés.

Les saints ordres seront conférés par Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Avignon. — Nous lisons dans le *Courrier du Midi* :

Divers journaux, notamment le *XIX*e *Siècle*, le *Petit Marseillais*

et le *Petit Var*, publient une correspondance d'Avignon, conçue à peu près dans les mêmes termes, trahissant par conséqueat une même origine, et ayant trait au legs fait jadis par M. l'abbé Endignoux à Mgr Dubreil, archevêque d'Avignon, pour élever dans le cimetière de Saint-Véran un monument devant servir à la sépulture du clergé séculier de notre ville.

Ce legs serait, d'après le *Petit Var*, de 481,800 fr.; d'après le *Petit Marseillais*, de 48,800 fr.; et d'après le *XIX*e *Siècle*, de 4,800 fr.; il est en réalité de 4,600 fr.

Les journaux ci-dessus ajoutent que Mgr l'archevêque aurait refusé d'exécuter les intentions du testateur. Nous donnons à cette assertion le plus formel démenti.

Lyon. — Mgr Pagis poursuit à travers la France ses prédications en faveur de la glorification de Jeanne d'Arc.

L'évêque de Verdun est arrivé hier à Lyon et s'est fait entendre devant une foule considérable, dans l'église de l'Immaculée Conception.

Le cardinal Caverot présidait la cérémonie; M. Ch. Widor, organiste de Saint-Sulpice, tenait les orgues.

Troyes. — La commune de Gélannes, dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, était récemment le théâtre d'une de ces écœurantes bouffonneries auxquelles se complaisent les apôtres de la libre-pensée.

Il s'agissait du « baptême civil » de trois enfants racolés à cet effet dans une troupe de vagabonds, par un sieur Bonhenry Gournet, lui-même étranger à la commune, et dont le prosélytisme démagogique est, paraît-il un objet de scandale dans le pays.

Les autorités locales, parmi lesquelles figurait au premier rang l'instituteur heureux sans doute d'affirmer à cette occasion les fameux principes de la neutralité scolaire, avaient été conviées à cette grotesque cérémonie qui s'est accomplie, ajoute notre correspondant, au milieu d'une abondante distribution de dragées aux enfants de l'école laïque.

Quant au maire de Gélannes, dont la présence rehaussai l'éclat de cette représentation burlesque, voulant donner une consécration officielle à ce nouveau culte dont l'aventurier Gournet s'est improvisé le pontife, il avait mis gracieusement à sa disposition la salle de la mairie.

C'est ainsi que, grâce à la complaisance coupable des fonc-

tionnaires républicains, on peut voir, sous prétexte de propagande libre-penseuse, un établissement municipal servir de théâtre aux exploits d'un charlatan vulgaire.

LES CHAMBRES

Sénat.

Samedi 13 *décembre*. — M. LE PRÉSIDENT LE ROYER annonce à ses collègues la mort de M. Edmond de Lafayette, sénateur de la Haute-Loire, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

M. BOULANGER, rapporteur général de la commission des finances, dépose deux rapports : l'un sur le projet de loi portant fixation du budget général de 1891; l'autre sur le projet de loi relatif à l'emprunt.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local. M. BARDOUX dépose un rapport sur la proposition de M. Poirier, relative à l'organisation du Conseil général de la Seine.

Par 167 voix contre 0, le Sénat vote le projet concernant le déclassement de la place d'Arras. Puis est ordonné le renvoi à une prochaine séance de la discussion de la loi portant modification au recrutement de l'armée.

On valide l'élection de M. Drouet, nommé sénateur de l'île de la Réunion.

Lundi 15 *décembre*. — M. Le Royer préside. Le Sénat adopte le projet portant règlement des comptes de l'exercice 1889. Puis, quatorze projets d'intérêt local sont adoptés à mains levées.

On déclare l'urgence sur le projet de loi tendant à modifier l'article 17 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Un amendement de M. MEINADIER, portant que les conscrits désignés pour faire partie des armées de mer pourront déposer des demandes de transfert devant les commissions de révision, huit jours avant la réunion de ces commissions, est adopté.

Mardi 16 *décembre*. — Le Sénat fixe à jeudi la discussion du budget.

Mercredi 17 *décembre*. — Séance de quelques minutes. Vote de projets d'intérêt local.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le fisc et les Congrégations religieuses. — Folies du Conseil municipal. L'emprunt. — Moralité « fin de siècle. » — Étranger.

18 décembre 1890.

L'*Agence libre* parle de l'intention des sœurs de charité d'aller s'établir en Italie. On annonce également de Strasbourg le

projet qu'auraient les chartreux de Bressonville et de l'Isère, les trappistes des Vosges, de transporter leurs maisons en Alsace. Si les congrégations ne peuvent se soustraire dans certaines circonstances, au prix même d'une émigration, aux atteintes du fisc ; si, notamment, les biens soumis à une affectation spéciale ne peuvent disparaître, ni échapper à la main-mise de l'Etat, dans l'hypothèse d'un départ qui hâterait l'œuvre de confiscation rêvée sans doute par nos gouvernants, il n'en est pas moins possible que, devant les tentatives de spoliation dont ils vont être l'objet, à la veille des actes de poursuites qui les menacent, les membres de ces congrégations chercheront, dans un changement de domicile légal et pour les biens qu'ils possèdent librement et sans charges, la condition juridique la meilleure pour s'opposer à la perception exorbitante du droit dont on prétend les frapper.

Si, nonobstant toutes exhortations et toutes contraintes, l'émigration de ces associations si précieuses pour les œuvres de la charité, de l'assistance, se réalise, un tel événement produira de lamentables effets. Ce sera une partie de notre influence, de notre activité, de notre richesse, qui passera la frontière pour aller chercher ailleurs un sol moins inhospitalier. Ces graves considérations qui ne pouvaient, certes, émouvoir les Brisson de la Chambre, ne seraient pas, assure-t-on, sans préoccuper un certain nombre de membres républicains de la Chambre haute; et l'on annonce même que l'amendement de M. Clausel de Coussergues serait repris au Sénat par MM. Bardoux, Jules Simon, Challemel-Lacour lui-même.

Pour que ce dernier s'intéresse ainsi au sort des congrégations religieuses, il faut qu'au point de vue exclusivement républicain et à l'égard des prétendus bénéfices que les fortes têtes du parti à la Chambre espéraient tirer des nouvelles mesures fiscales adoptées, les choses n'aillent pas aussi aisément ni aussi favorablement qu'on se l'imaginait. En tous cas, nous voudrions pouvoir espérer, pour l'honneur du nom français, que les décisions de la Chambre seront infirmées par le Sénat.

—

D'ailleurs comme on connaît son Sénat, on le traite. Les journaux républicains recourent à leurs moyens ordinaires pour le sommer de repousser l'amendement Bardoux, alors que la majorité, laissée à elle-même, préférerait le voter. L'*Esta-*

fette y met encore une certaine hypocrisie : elle insiste sur le danger des douzièmes provisoires, qui deviendraient inévitables, si le Sénat ne se résignait pas une fois de plus à ratifier, la mort dans l'âme, les décisions de la Chambre qu'il sait injustes et qu'il sent funestes. Mais le *Siècle* y met moins de formes : « Un vote hostile au gouvernement, écrit-il, aurait ce résultat de fournir une arme aux adversaires du Sénat et de diviser les républicains dans les départements appelés à nommer des sénateurs. » On n'oserait pas tenir ce langage à une Assemblée qui aurait pris l'habitude de se faire respecter. Mais on a vu si souvent le Sénat républicain s'incliner devant les menaces les plus offensantes pour son honneur, qu'on se dit — est-ce à tort ? — que la même manœuvre sera, cette fois encore, couronnée du même succès.

—

M. Jules Ferry est décidément candidat sénatorial dans les Vosges. Des conseillers généraux et conseillers d'arrondissement lui ont dempndé de vouloir bien accepter une candidature ; il s'est fait d'autant moins prier que le succès est certain. Certainement, sauf quelques radicaux, personne, dans la majorité républicaine, ne fera mauvais accueil à l'ex-président du conseil ; mais nous croyons que, même dans les rangs opportunistes, beaucoup préféreraient ne pas le voir revenir sur la scène politique. Nous serions, par exemple, fort étonnés que MM. de Freycinet et Constans soient satisfaits de se trouver au Sénat avec un dangereux concurrent. M. Le Royer lui-même pourra être inquiet pour sa chère présidence.

—

Le conseil municipal de Paris continue à être sujet à ses attaques d'épilepsie laïcisatrice.

Une question adressée l'autre jour par M. Albert Pétrot sur le désir exprimé par une jeune malade protestante de l'hôpital de Berck-sur-Mer de faire sa première communion d'après le rite catholique a soulevé dans une de ses dernières séances, une discussion des plus vives. M. Pétrot produit une lettre écrite par la petite-fille à sa grand'mère pour lui demander de faire sa première communion catholique.

D'après M. Pétrot, ce désir abominable n'a pu évidemment venir à cette enfant qu'à la suite de pression, manœuvres, etc.,

de la part des Sœurs qui soignent les enfants de l'hospice. Il conclut en invitant l'administration à laïciser au plus tôt l'hôpital de Berck.

Laissant rapidement le « potin » originaire et pas du tout prouvé de côté, les laïcisateurs recommencent les déclamations tant de fois faites contre les Sœurs et pour la plus grande glorification des laïques.

Par extraordinaire — il faut le noter bien vite, c'est si rare — l'Administration de l'Assistance publique ne se joint pas à ce concert. *Le directeur de l'Assistance publique* déclare qu'il n'y a « peut-être » rien de fondé dans les inductions de MM. Pétrot et consorts.

M. Ferdinand Duval se charge de répondre aux laïcisateurs.

Voici le texte de cette réponse courte, précise et nette :

« Messieurs, M. Rouanet a dit tout à l'heure qu'il fallait de notre part, à nous de la droite, une certaine témérité pour demander le maintien des Sœurs dans les hôpitaux et en même temps parler du respect de la liberté de conscience.

« Je vais répondre à M. Rouanet par deux faits.

« Le premier est celui même sur lequel la discussion roule.

« De quoi s'agit-il ? D'une enfant protestante qui écrit une lettre dans laquelle elle exprime le désir de faire sa première communion avec ses camarades catholiques. A qui cette lettre était-elle adressée par l'enfant ? A ses parents. Ceux-ci firent connaître leur volonté en opposition avec le désir de leur fille et cette volonté fut respectée.

« Que conclure de ces faits ?

« Que la volonté des pères de famille est respectée à l'hôpital de Berck et que personne n'a cherché à lui porter atteinte.

« Et c'est un fait aussi simple et aussi irréprochable qui sert de prétexte pour demander la laïcisation de l'hôpital de Berck !

« Messieurs, si mes collègues de la Droite et moi-même nous voulons que les Sœurs soient réintégrées dans les hôpitaux d'où on les a chassées et qu'elles soient maintenues dans les services hospitaliers qu'elles dirigent encore, c'est pour que la liberté de conscience soit respectée.

« J'ai été préfet de la Gironde six ans et préfet de la Seine pendant cinq ans.

« Jamais il ne m'a été apporté une plainte contre les Sœurs. Jamais on n'a relevé un fait permettant de les accuser de porter atteinte à la liberté de conscience des malades.

« Depuis plus de trois ans, je suis membre du conseil municipal de Paris, et je n'y ai entendu formuler aucun fait précis, sauf celui que M. Bassinet a apporté une fois à cette tribune. (Bruit.)

« Je répète que le seul fait articulé contre les Sœurs est celui que M. Bassinet a exposé en 1887.

« Or, quel était ce fait? Dans un hôpital, à l'approche de Noël, on avait distribué des brioches aux malades qui remplissaient leurs devoirs religieux ; les autres malades n'en avaient pas.

« La séduction exercée n'était pas bien forte et M. Bassinet y a facilement résisté.

« Mais si l'on n'a jamais pu formuler contre les Sœurs une accusation sérieuse, je puis vous rappeler dans le sens contraire un fait qui prouve que la liberté de conscience n'existe plus pour les catholiques dans les hôpitaux laïcisés. Ce fait est consigné dans vos procès-verbaux de 1886.

« A ce moment, un des malades soignés dans les hôpitaux adressa au conseil une pétition. Il exposait qu'il avait demandé un prêtre, que ce prêtre s'était rendu à son appel, mais qu'à la porte de la salle, l'infirmière laïque avait barré le passage à cet ecclésiastique et l'avait empêché d'entrer.

« Quand cette pétition fut apportée à la tribune, que fit le conseil?

« Sur le proposition de M. Joffrin, il vota des félicitations à l'infirmière. (Bruit.)

« A partir de ce jour-là, nous avons eu le droit de dire que vous parlez beaucoup de la liberté de conscience, mais que vous ne la respectez pas. » (Mouvement.)

On vote ensuite au scrutin sur l'ordre du jour déposé par M. Pétrot, invitant l'administration à « procéder sans retard à la laïcisation de l'hôpital de Berck-sur-Mer. »

L'ordre du jour de M. Albert Pétrot est adopté par 52 voix contre 17, sur 69 votants.

—

La grosse réforme du budget voté cette année par la Chambre a été l'incorporation du budget extraordinaire dans le budget ordinaire ; réforme d'ailleurs excellente, dont la conséquence a été la consolidation de la dette flottante, par le vote d'un emprunt.

Voici le texte définitif de la loi que doit ratifier le Sénat :

Art. 1er

Le ministre des finances est autorisé à aliéner au mieux des

intérêts du Trésor et à inscrire au Grand-Livre de la dette publique, avec jouissance du 1er janvier 1891, la somme de rentes 3 0/0 nécesssaire ;

1° Pour produire un capital effectif de 391 millions 863,000 francs augmentée des dépenses matérielles et des frais quelconques de l'opération autorisé par la présente loi, lesquels ne pourront excéder un capital de 2,975,000 fr.;

2° Pour le remboursement à l'échéance ou l'échange des obligations du Trésor à court terme, aux échéances des 1er septembre 1890, 1er mars et 1er septembre 1891 et 1er mars et 1er septembre 1892, s'élevant ensemble à la somme de 303,100,000 fr.

L'article 41 de la loi du 17 juillet 1889 est abrogé.

Art. 2.

Le produit de l'émission de 891,863,000 francs mentionné à l'article précédent sera affecté :

1° A parfaire, jusqu'à concurrence de 137 millions 789,829 fr. 91, les ressources destinées au remboursement du capital des obligations venues à échéance en 1888 et en 1889, pour suppléer tant aux émissions d'obligations du Trésor à court terme, autorisées par l'article 23 de la loi du 30 mars 1888 et par l'article 16 de la loi du 29 décembre suivant, qu'à l'affectation donnée par cette dernière loi à l'excédent de recette qui serait constaté en clôture de l'exercice 1889;

2° Au remboursement des obligations venues à échéance les 1er mars et 1er septembre 1890 ;

3° Au budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1890 jusqu'à concurrence de 154,073,000 fr., pour suppléer à l'émission d'obligations du Trésor à court terme, autorisée par l'article 16 de la loi du 17 juillet 1889.

Art. 3.

Les obligations du trésor à court terme émises, jusqu'à concurrence de 370,975,392 francs 72, à l'échéance des années 1893 à 1895 inclusivement, sont affectées au paiement des garanties d'intérêt aux Compagnies de chemin de fer, à effectuer en exécution des lois de finances des 8 août 1885, 26 février 1887, 30 mars 1888, 29 décembre 1888 et 17 juillet 1889.

Nous passons sous silence les autres articles relatifs à des moyens d'exécution.

Avec une parfaite tranquillité d'esprit, M. Georges de Labruyère racontait dans l'*Eclair*, il y a quelques jours, comment il a mis hors d'atteinte de la justice le nommé Padlewski, l'assassin du général Séliverstoff. M. de Labruyère étant à

déjeuner l'autre jour chez Mme Séverine, une femme vient lui demander : « Voulez-vous sauver Padlewski ? » Et il répond oui, après avoir posé simplement cette question: « Crime de droit commun ou acte de justice ? » L'envoyée de l'assassin a naturellement répondu : « Acte de justice ». Il faut que M. de Labruyère soit naïf pour supposer que, dans n'importe quel cas, on lui eût fait une autre déclaration. Le voilà donc décidé à sauver Padlewski. Mais on manque d'argent. Que faire? M. de Labruyère, avec sa grande sérénité, va en demander au directeur de l'*Eclair*, comme avance sur le récit de l'évasion qu'il s'engage à lui livrer. Le directeur de l'*Eclair* accepte les yeux fermés ; M. de Labruyère fait annoncer qu'il va se battre en duel dans le Tyrol, et il franchit la frontière accompagné de deux amis qui croient être les témoins d'une affaire d'honneur et ne sont que ceux de l'évasion de Padlewski, lequel voyage également avec M. de Labruyère sous le nom du docteur Wolff.

Après celle-là, on ne dira pas que la presse est impuissante ! L'autre jour, elle avait fait ajourner le procès d'Eyraud par la publication de l'interview des jurés dans le *Matin*. L'*Eclair*, journal concurrent, a voulu faire mieux. Le *Matin* prolonge la vie des assassins de quelques jours. *L'Eclair* les sauve tout à fait. C'est superbe, et bien « fin de siècle ». Il se trouvera cependant quelques esprits arriérés pour penser que le rôle de la presse n'est pas celui-là. M. de Labruyère s'est fait raconter le crime par l'assassin, et cela lui a suffi pour avoir une opinion. C'est rudimentaire. Padlewski a déclaré qu'il punissait le général Séliverstoff de l'attitude qu'il avait prise lors d'une recente affaire de bombes à Paris. Or le général faisait son devoir ; l'assassin l'en a châtié, et un honnête homme croit rester un honnête homme en sauvant cet assassin.

Et voilà où nous en sommes en cette fin d'année 1890 !

La justice s'est cependant émue et avant-hier on a arrêté M. de Labruyère.

—

Il nous est né un nouvel Etat, le grand-duché de Luxembourg, qui compte 20,000 âmes de population et 120 hommes de troupes. C'est un peu plus que Monaco. A proprement parler, l'Etat n'est pas nouveau, il est au contraire très ancien ; seulement il était représenté jusqu'ici par la Hollande, et n'avait pas, vis-à-vis de l'étranger, d'existence distincte. Aujourd'hui, l'union est

brisée, pour une raison très simple. La Hollande, chez qui la loi salique n'est pas en vigueur, aura pour reine, à sa majorité, la princesse, âgée aujourd'hui de dix ans, qui recueille la couronne de Guillaume III; mais dans le Luxembourg, les femmes sont exclues du trône, et alors il a fallu y appeler le chef masculin d'une autre branche de Nassau. Tout cela a été dit à son heure.

Mais ce qui n'avait pu encore être dit, c'est que ce nouveau duc de Luxembourg vient de notifier son avènement à l'Europe par les voies solennelles, et qu'il aura dans toutes les capitales un peu importantes, comme Londres, Paris, Berlin, Vienne, Rome et Pétersbourg, des chargés d'affaires. Avant la mort de Guillaume III, le dernier roi des Pays-Bas, les agents diplomatiques hollandais étaient chargés des intérêts luxembourgeois; à l'avenir, il n'en sera plus de même, et le grand-duc, qui a pris possession de sa couronne, est obligé pour ses débuts d'imposer à son peuple la charge d'être représenté à ses propres frais en Europe.

Du reste, tout va bien de ce côté. Le grand-duc de Luxembourg passe surtout pour être le protégé de l'Autriche : en tout cas, son fils, celui qui recueillera un jour la couronne grand-ducale et qui est âgé à présent de trente-huit ans, est major général dans l'armée autrichienne.

—

L'Italie souffre et M. Crispi rencontre des difficultés politiques de plus en plus graves. Le nombre des ouvriers sans travail augmente depuis plusieurs jours à Milan d'une façon inquiétante. Il ne s'agissait d'abord que des mécaniciens, puis sont venus les maçons, et maintenant ce sont des ouvriers de tous les métiers qui se trouvent sans ouvrage et sans ressources. La rigueur de la température rend leur situation très pénible. Ils ont nommé un comité chargé de recueillir des secours chez les particuliers, et ils ont adressé à la municipalité une pétition par laquelle ils demandent qu'on distribue aux frais de la ville 200,000 fr. aux ouvriers les plus nécessiteux.

Dans l'intérieur du royaume, M. Crispi a à lutter contre le désaccord qui règne dans le sein même de son cabinet et qui se manifeste presque tous les jours par la déclaration de tel ou tel ministre de vouloir résigner ses fonctions. M. Crispi a beau s'évertuer à concilier tant d'exigences opposées et d'amours-

propres froissés, le désaccord n'en reste pas moins dans un état quasi permanent, compliqué par l'union qui semble vouloir s'établir dans les rangs de l'opposition.

La politique extérieure présente aussi de sérieux embarras à M. Crispi. De grandes difficultés ont surgi du côté du Négus Ménélik d'Abyssinie. Nous apprenons maintenant que les négociations anglo-italiennes pour la conclusion d'une convention africaine ne peuvent qu'inquiéter très sérieusement le gouvernement italien. Les trop grandes exigences de M. Crispi ont été accueillies plus que froidement en Angleterre. On nous annonce de Londres que le comte Torricelli a déclaré à lord Salisbury que la situation désormais prépondérante et assurée de M. Crispi, à la suite des dernières élections, lui imposait l'obligation d'obtenir la réalisation des prétentions italiennes en Afrique, c'est-à-dire l'annexion de Kassala. Cette déclaration de l'ambassadeur d'Italie n'a obtenu qu'un refus péremptoire du premier ministre britannique.

PETITE CHRONIQUE

L'Académie française s'est réunie le 11 décembre pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Emile Augier.

Tous les académiciens étaient présents, sauf cependant M. Emile Ollivier, actuellement à Saint-Raphaël.

Après trois tours de scrutin, M. de Freycinet a été déclaré élu, à deux heures moins un quart, par 20 voix sur 38 votants.

Voici un tableau donnant le détail des opérations des divers tours de scrutin :

MM.	1er tour.	2e tour.	3e tour.
Barbier.	0	0	1
Becque.	2	1	0
Brunetière	7	4	3
De Freycinet.	13	17	20
De Kéraniou. . . .	0	0	0
Nauroy.	0	0	0
Regnault.	0	0	0
Zola.	3	2	1
Thureau-Dangin. . . .	12	13	12
Bulletins blancs. . . .	1	1	1
Votants. . .	38	38	38

— Une élection municipale a eu lieu dimanche dans le quartier du Combat (XIXe arrondissement).

Inscrits : 7.917 | *Volants :...*

MM. Grébauval, revis	1.980	ÉLU
André Gély, possib.	1.756	
Pierron, ouvrier.	402	
Divers	14	

Il s'agissait de remplacer M. Chabert, décédé. Au premier tour, M. Grébauval avait obtenu 1,260 voix ; M. André Gély, 1,244. Au mois de mai dernier, M. Chabert avait été élu par 3,006 voix, contre 2,594 données à M. Grébauval.

— Les savants d'aujourd'hui sont impitoyables.

'il est une chose que l'on croyait bien établie, c'est l'existence du courant qui part des côtes d'Amérique pour venir, après avoir traversé l'Océan, se heurter contre les côtes de l'Ouest de la France, des îles de la Manche et du Sud-Ouest de l'Angleterre, et qui est connu sous le nom de gulf-stream.

C'est au gulf-stream, qui comporte un certain degré de calorique, que les savants attribuent une foule de particularités météorologiques, et notamment la douceur du climat de certaines contrées, telles que les îles de Jersey et de Guernesey.

Eh bien ! un géographe américain, M. Ridway, prétend bouleverser cette théorie. Il déclare que le gulf-stream n'existe pas, ou tout au moins qu'il ne traverse pas l'Atlantique.

D'après lui, ce courant part bien de la Floride, mais, arrivé à une certaine distance, il se perd entièrement dans la mer.

Naturellement nous ne nous portons pas garants de la science de M. Ridway.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans attendre les derniers jours de l'année. En rendant service à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception de la revue.*

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

EDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an.	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an.	16 fr.	»
Six mois.	9	»

Union postale universelle.

Un an.	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an.	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco :* 0 40.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Aux mines d'or de Montezuma**, d'après F. Ober; — **Petits Princes et petites Princesses**, par Mme E. Foa; — **Les petits Poètes et Littérateurs**, par la même: — **Les petits Savants**, par la même; — **Mémoires d'une poupée**, par Mlle Julie Gouraud; — Jolis volumes in-8°, très soigneusement illustrés. — Paris, 1890, chez Paul Delarue, éditeur, 9, rue de l'Eperon. — Prix (voir aux annonces du précédent numéro.)

A la veille du premier jour de l'an, où le choix d'un livre instructif et intéressant à donner aux enfants et aux jeunes gens, est si souvent difficile à faire, nous recommandons avec plaisir les volumes dont on vient de lire les titres. A l'agréable, les auteurs ont su joindre l'utile. Le cœur et l'intelligence y trouveront également leur part. L'œil n'a pas été oublié non plus et l'éditeur a su en faire de charmants et gracieux volumes.

2. — **La Ressuscitée de Cologne**, par Antonin Rondelet, 1 vol. in-12 de 315 pages. — Paris, 1890, chez Henri Gautier. — Prix, 3 fr.

Ce volume est inattendu et sera accueilli avec une grande curiosité. Il est assez rare, en effet, de voir un professeur de philosophie et d'économie politique qui, dans une longue carrière, s'est fait entendre avec succès dans les chaires de nos Facultés, publier à un âge avancé un ouvrage de fantaisie et d'imagination. Le roman de M. Antonin Rondelet, sans perdre de vue le but moral de la vie, présente un vif intérêt. L'auteur laisse deviner plutôt qu'il ne fait sentir la profondeur de sa pensée et de son expérience de la vie. Ces pages ont le charme attrayant des histoires de jeunesse qu'aiment à raconter les vieillards, et les mères lui sauront gré d'avoir écrit pour leurs jeunes filles un de ces livres qu'on cherche et qu'on trouve rarement.

3. — **Chrétiens et hommes célèbres au XIXe siècle**, par M. l'abbé A. Baraud. — 3 gros vol. in-12 illustrés, de plus de 400 pages chacun. — Paris, 1890, chez Téqui. — Prix, 9 francs.

Au moment où l'impiété fait parade des idées irréligieuses dans la vie et la mort de ses tristes héros de notre époque, il est nécessaire, pour nous catholiques, de prouver que nous n'avons pas à rougir de notre foi, professée par tout ce que le XIXe siècle compte d'hommes éminents dans la politique et l'armée, dans la magistrature et le barreau, dans les sciences, les arts et l'industrie.

Même dans ce siècle si perverti, la Religion catholique peut montrer avec une noble fierté, comme une preuve de sa vitalité et de sa puissance, l'admirable couronne de ces chrétiens nombreux, supérieurs par leur intelligence ou leur génie, qui se sont fait gloire de la pratiquer publiquement dans les positions les plus élevées

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

et les carrières les plus diverses. « Très rares, en effet, écrivait à l'auteur M. Oscar Havard, rédacteur au *Monde*, sont les personnages de marque qui de nos jours ont mal fini. » La presse, trop souvent dirigée par la franc-maçonnerie fait d'ordinaire le silence, à la mort des hommes célèbres de notre temps, sur leurs sentiments religieux. C'est donc un devoir de rechercher les faits et paroles inspirées par la foi, propres à réjouir les cœurs catholiques.

L'ouvrage de M. l'abbé Baraud est d'une grande utilité pour affermir la foi de tous, des *jeunes gens* d'abord.

C'est ainsi que l'apprécie un prêtre éminent, supérieur d'une importante institution d'enseignement secondaire, chargé par l'autorité ecclésiastique d'examiner ce travail : « C'est un ouvrage de ce genre que je voudrais placer dans les mains de nos élèves, lorsqu'ils quittent cette maison, pour les confirmer dans la foi. Cette pensée de présenter l'influence et l'action du catholicisme dans la vie et la mort des hommes célèbres, grands par l'intelligence, par le cœur et par la situation qu'ils ont occupée est excellente. Sur un grand nombre d'âmes, ce sera la meilleure des instructions et la plus puissante exhortation à la pratique des devoirs religieux. »

Ce livre pourra servir ainsi à dissiper les préjugés de ceux qui, vivant hors de la sphère et de l'action catholique, et qui croient encore à l'incompatibilité de la science et de la foi.

En le lisant, les chrétiens convaincus verront avec une sainte joie des cœurs d'élite, des esprits supérieurs apporter à nos croyances, l'hommage de la science et de la vertu, et ceux que l'incrédulité a plus ou moins atteints reconnaîtront combien est absurde le préjugé toujours si répandu que la *foi* et la *raison* sont incompatibles; ils apprendront que si les âmes médiocres refusent de soumettre à l'enseignement divin leur intelligence orgueilleuse, les âmes plus nobles prouvent au contraire, par leurs convictions et par leur vie qu'il est souverainement raisonnable de croire.

Cet ouvrage sera donc *grandement utile aux prêtres, aux orateurs, aux directeurs d'œuvres, de cercles catholiques et de bibliothèques paroissiales.*

4. — **La Révolution, le Concordat et la liberté religieuse**, par le R. P. Dom Chamard. — Un joli vol. in-12 de VIII-285 pages. Paris, 1891, chez Letouzey et Ané. Prix : 3 fr. 50.

En présence des difficultés que la situation actuelle crée au clergé, une étude claire et succincte du Concordat dans ses origines, dans sa formation, dans ses conséquences, est de la plus grande utilité aux personnes désirant s'instruire sur cette question si importante. Le clergé principalement a besoin d'être éclairé sur ce point, afin de pouvoir exercer, avec plus de justesse et de sécurité, une certaine influence sur les personnes mal éclairées, mais disposées cependant à marcher dans la voie de la vérité. Aussi sommes-nous persuadés, qu'après avoir lu cette étude, tout homme de bonne foi sera convaincu que l'observation sincère du Concordat rendrait à l'Eglise de France toute la liberté qu'elle réclame et que sans rien changer à ce traité, elle pourrait vivre en paix avec l'Etat.

De tous côtés on entend des appels à la liberté ; on ne voit pas pourquoi les Catholiques ne profiteraient pas de cette aspiration générale, en revendiquant pour eux-mêmes ce que tout le monde réclam.e

Nous ne pouvons que recommander ce travail aussi utile que sérieux, que nous voudrions voir entre toutes les mains.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MICROBES POLITIQUES

Longtemps la Franc-Maçonnerie a considéré comme une nécessité absolue de dissimuler son rôle véritable. Les francs-maçons ne s'occupaient que d'Alchimie et d'autres études semblables, puis on a proclamé la Philanthropie comme but parallèle, enfin l'Alchimie a disparu du programme et la mission humanitaire est restée le seul programme officiel. On sait être de son époque ! Du reste, l'organe officiel de la Maçonnerie, la *Latomia*, ne se gêne pas pour dire : « La raison sociale (Firma) de la bienfaisance ne sert qu'à dissimuler autre chose. »

Les excellents Fr.·. n'ont jamais bien su garder leur langue, ils ont laissé et laissent plus que jamais échapper des aveux bien significatifs. La chose est assez naturelle. Un scélérat ne jouit pas complètement du crime qu'il a commis s'il ne peut pas s'en vanter. L'admiration des scélérats et l'horreur des gens honnêtes sont les épices qui relèvent la satisfaction éprouvée par l'infamie commise.

Le F.·. Venturini, dans son histoire de la Franc-Maçonnerie, ne se gêne pas pour nous dire que pour comprendre l'histoire moderne, il faut découvrir le rôle occulte joué par les F.·.

« Chaque bibliothèque publique offre au travailleur intelligent des ouvrages dans lesquels l'histoire et le secret de la Franc-Maçonnerie se trouvent disséminés. Cherchez et vous trouverez. Evidemment, il faut savoir s'y prendre ! Qui veut essayer de deviner, l'essaie, et tant mieux pour lui s'il réussit. *Mais on ne le rendra aisé à personne.* Toutefois, on n'en peut rien, si des intelligences particulièrement fines découvrent elles-mêmes la clé. »

Ces intelligences n'ont jamais fait défaut.

Au Congrès de Vérone, le ministre prussien comte de Haugwitz s'exprimait ainsi sur la Franc-Maçonnerie :

« Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, il me serait encore incompréhensible comment les gouvernements peuvent témoigner une insouciance pareille vis-à-vis d'une institution d'une nature aussi malfaisante, qui forme un véritable Etat dans l'Etat. »

Marie-Thérèse, cette souveraine dont le cœur était aussi grand que l'intelligence, disait un jour au comte de Kaunitz, qui essayait de dissiper ses appréhensions de la Franc-Maçonnerie : « Ecoutez, mon cher Kaunitz, vous voulez nous faire accroire là une chose que vous ne croyez pas vous-même. Joseph (Joseph II) se souviendra encore un jour de nos paroles, et déplorera amèrement de s'être fié à ces gens dangereux. Quand ils verront qu'il n'y a plus rien à faire avec la cuisine alchimique et d'autres machines semblables, ils seront tous d'accord, ils s'ingénieront dans votre métier et voudront gouverner. Nous vous le disons : ils mettront la maison sens dessus dessous, et vous rendront la vie dure. Nous ne vivrons pas assez longtemps pour le voir, et nous nous en réjouissons ; mais vous, vous aurez à voir comment vous pourrez venir à bout de vos Frères Francs-Maçons ! »

En effet la prophétie de la grande Marie-Thérèse s'est réalisée d'une façon plus terrible encore qu'elle ne prévoyait. Joseph II a fini par reconnaître les tendances de la Loge et lança son rescrit du 16 décembre 1785. Les FF.·. qui jusqu'alors avaient élevé ce prince jusqu'aux nues, se tournèrent contre lui. Le « Prince de la lumière » devenu le « Frère sacristain », rencontra partout l'action hostile des Loges. En 1789, il ordonna leur clôture : rien d'étonnant à ce qu'il mourût en 1790 !

Depuis, la Loge n'a cessé de s'acharner contre le maire de Habsbourg, et pour comprendre la catastrophe de Meierling on fera bien de suivre le conseil du F.·. Venturini.

Le journal maçonnique *Latomia* reproduit la conversation de Marie-Thérèse avec son premier ministre et ajoute les paroles significatives :

« La pieuse impératrice jugeait, et certes NON SANS RAISON, *que l'Union maçonnique avait des buts politiques allant très loin.* »

Les princes et les hommes d'Etat méprisaient la Franc-Maçonnerie comme inoffensive ou s'affiliaient à elle pour la diriger. Le sourire suffisant des premiers fit autant de mal que le sourire machiavélique des autres.

La Franc-Maçonnerie s'accommodait parfaitement de la présomption des princes comme de leur rouerie naïve. « Si on confie aux princes la direction des loges, ce n'est qu'en apparence, et les députés (des loges) couvrent leurs mesures du nom du prince. »

Cet aveu cynique mérite d'être retenu.

Les princes pouvaient se tromper, mais il est un homme sur la terre qui ne meurt pas, qui ne fait que changer de nom. Cet homme avait dès le début de la secte reconnu son caractère satanique et l'avait dénoncée, par la Bulle du 28 août 1738, aux princes comme aux peuples. Il s'appelait alors Clément XII, aujourd'hui il se nomme Léon XIII, et sans cesse il renouvelle son cri d'alarme !

Nous avons montré, l'autre jour, le Gr.·. Vén.·. Lemmi apostrophant, avec son langage empreint d'une révoltante impudence, le Vicaire du Christ et le défiant de préciser ses accusations contre la secte ; écoutez maintenant la *Latomia* parler de la Bulle fameuse de Clément XII. L'irrévérence reste la même, mais l'hypocrisie de Lemmi fait place à la franchise :

« Le Pape, avec ce flair subtil qui lui est propre en toutes choses religieuses et politiques, reconnut le mieux l'essence intime de la Maçonnerie. »

Oui, *Latomia*, le Pape a ce que vous appelez si gracieusement « un flair subtil »; oui, le Pape perce les trames qui se dérobent aux sages de ce monde, car il est éclairé d'une lumière surnaturelle, c'est l'infaillibilité, que vous combattez avec tant d'acharnement et dont vous reconnaissez vous-même les effets !

Le docteur Koch vient de trouver un remède pour délivrer nos corps d'un fléau qui les ravage ; c'est une solution d'or, dit-on. Pour le fléau bien plus pernicieux qui ravage le monde moral, ce remède serait certes inefficace. Si cette solution d'or tue le microbe de la tuberculose, le bacille de la Franc-Maçonnerie et du libéralisme se développe à merveille dans l'or ; il y frétille et ne s'y sent pas d'aise. Pour le détruire, il faut une autre solution, il faut saturer le monde de christianisme. Et si l'on ne recourt pas à ce remède, on verra le corps social bientôt livré aux mains du chirurgien sinistre, du socialisme, qui opérera avec le fer et le feu.

NÉCROLOGIE ÉPISCOPALE

La France a perdu, cette année, treize évêques tant dans les missions que dans notre pays ; et nous avons relevé les décès épiscopaux survenus depuis vingt ans, soit parmi nos évêques de France, soit parmi les prélats missionnaires, vicaires apostoliques, coadjuteurs, auxiliaires ou démissionnaires. Nous

avons constaté, de 1870 à 1890, la mort de 206 prélats dont *douze* cardinaux : Nosseigneurs DE BONALD, archevêque de Lyon, 1870 ; BILLET, archevêque de Chambéry, 1873 ; MATHIEU, archevêque de Besançon, 1875 ; SAINT-MARC, archevêque de Rennes, 1878 ; PIE, évêque de Poitiers, 1880 ; RÉGNIER, archevêque de Cambrai, 1881 ; DONNET, archevêque de Bordeaux, 1882 ; DE BONNECHOSE, archevêque de Rouen, 1883 ; DE FALLOUX DU COUDRAY, cardinal-diacre de Saint-Ange, 1884 ; GUIBERT, archevêque de Paris, 1886 ; CAVEROT, archevêque de Lyon, 1887 ; PITRA, bibliothécaire de la Sainte-Eglise, évêque suburbicaire de Porto, sous-doyen du Sacré-Collège, 1889. La France a perdu, durant cette même période de temps, *trente-trois* archevêques, *quatre-vingt-dix* évêques, *cinquante-trois* vicaires apostoliques, *un* archevêque-coadjuteur, *vingt* évêques démissionnaires, *six* évêques auxiliaires ou exerçant d'autres fonctions.

Ces décès épiscopaux sont ainsi répartis : *sept* en 1870, *onze* en 1871, *huit* en 1872, *onze* en 1873, *cinq* en 1874, *neuf* en 1875, *huit* en 1876, *quinze* en 1877, *dix* en 1878, *six* en 1879, *huit* en 1880, *huit* en 1881, *onze* en 1882, *huit* en 1883, *seize* en 1884, *sept* en 1885, *dix* en 1886, *treize* en 1887, *onze* en 1888, *dix* en 1889, *treize* en 1890.

Les treize prélats français décédés cette année sont les suivants par ordre chronologique :

Mgr *Eugène-Paul* COUPAT, des Missions-Etrangères de Paris, né à Egliseneuve-des-Liards, diocèse de Clermont, le 8 juin 1842, évêque titulaire de Tagaste le 15 septembre 1882, vicaire apostolique du Su-tchuen Oriental, mort le 25 janvier.

Mgr *Jean-Marie-Gustave* BLANC, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, né à Reugney, diocèse de Besançon, le 6 mai 1844, évêque titulaire d'Antigone le 14 avril 1877, vicaire apostolique de Corée, mort le 21 février.

Mgr *Constant-Mathurin* HILLION, né à Mauron, diocèse de Vannes, le 21 octobre 1830, évêque du Cap Haïtien, le 22 décembre 1873, archevêque de Port-au-Prince, le 10 juin 1886, mort aussi le 21 février.

Mgr *François* TAGLIABUE, lazariste, né à Coincy, diocèse de Soissons, en 1822, nommé le 25 septembre 1868, évêque titulaire de Pompéiopolis et vicaire apostolique du Pé-tché-ly Sud-Ouest, en Chine, transféré le 4 août 1884 au Pé-tché-ly Septentrional ou Pékin, mort le 13 mars.

Mgr *Edmond-Alfred* Dardel, capucin, né à Aix-les-Bains, le 26 octobre 1825, profès en 1846, évêque titulaire de Zoara, le 23 août 1889 et vicaire apostolique des îles Seychelles, mort le 21 mars à Port-Victoria (Seychelles) avant d'avoir été sacré.

Mgr *François* Grolleau, né à Chavagnes-les-Eaux, diocèse d'Angers, le 1er mars 1828, évêque d'Evreux le 17 juin 1870, mort le 3 avril.

Mgr *Louis-Joseph* d'Herbometz, des Oblats de Marie-Immaculée de Marseille, né à Brillon, diocèse de Cambrai, le 17 janvier 1822, élu le 22 décembre 1863 évêque titulaire de Mélitopolis, vicaire apostolique de la Colombie Britannique, mort le 4 juin.

Mgr *Symphorien* Mouard, capucin, né le 22 novembre 1827, à Sombernon, diocèse de Dijon, élu évêque titulaire de Cidonie, le 8 août 1882 et vicaire apostolique des îles Seychelles, premier évêque de Lahore, le 10 août 1888, lors de l'établissement aux Indes de la hiérarchie ecclésiastique, mort à Lahore le 14 juillet.

Mgr *Julien* Costes, né Savignac, diocèse de Rodez, le 19 octobre 1819, nommé évêque de Mende le 17 mars, et sacré le 3 septembre 1876, démissionnaire en 1889, mort le 8 août 1890.

Mgr *Pierre-Paul* Stumpf, né à Eguisheim, diocèse de Strasbourg, alors que l'Alsace appartenait à la France, évêque titulaire de Césaropolis et le 13 mai 1881 coadjuteur de Mgr Roess auquel il succéda comme évêque de Strasbourg le 17 novembre 1887, mort le 19 août.

Mgr *Léon* Bélouino, né à Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, le 8 décembre 1824, élu le 20 août 1880, évêque titulaire de Séropolis et nommé auxiliaire de Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, démissionnaire et retiré à Paris où il servit d'auxiliaire aux cardinaux Guibert et Richard, mort le 25 août subitement à Hillion (Côtes-du-Nord), en quittant l'autel où il venait de célébrer la messe.

Mgr *Joseph* Coadou, des Missions-Étrangères de Paris, né à Locronan, diocèse de Quimper, le 18 janvier 1819, élu évêque titulaire de Chrysopolis le 27 juillet 1880 et vicaire apostolique du Mayssour, tranféré le 25 novembre 1886, au siège de Mysore (Indoustan), nouvellement érigé, mort en septembre.

Mgr *Henri-Joseph* Faraud, des Oblats de Marie, de Marseille, né à Gigondas, diocèse d'Avignon, le 17 mars 1862, évêque titulaire d'Anemour, vicaire apostolique de l'Athabaska-

Mackensie, colonie anglaise de l'Amérique du Nord, mort le 26 septembre.

Mgr *Jean-Marie* Tissot, de la congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, né à Mégève, diocèse d'Annecy, le 28 septembre 1810, évêque titulaire de Milève le 6 août 1863 et vicaire apostolique de Vizagapatam dans les Indes, dont il fut le premier évêque, le 25 novembre 1886, lors du rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique dans les Indes, mort doyen de l'épiscopat des Indes le 21 septembre 1890 à Totavally, en cours de mission, et inhumé à Suradah dans une humble chapelle.

ARCHÉOLOGIE SACRÉE

L'art de la Renaissance dans ses causes et ses principaux caractères

I

L'art de la Renaissance est né de deux causes: les unes se tirent des principes mêmes de l'art; les autres des vices de la société du temps.

En 1849, M. Jules Quicherat fit connaître un manuscrit du *Fonds de Saint-Germain*, à la Bibliothèque nationale, contenant les dessins, les essais, les notes, les confidences d'un architecte du XIIIe siècle, Villard de Honnecourt. M. Quicherat a décrit ce curieux document et M. Lassus en a entrepris la publication, qui n'a été achevée qu'en 1859. Ce que cet album nous apprend c'est moins comment le style gothique s'est formé que la manière dont il s'est altéré.

Comme tous les grands styles, le gothique fut parfait en naissant. Le style ogival net, avant les exagérations des derniers temps, un moment classique, connaît la mesure et la sobriété. Beaucoup d'édifices achevés au XIVe siècle sont aussi purs, aussi frappants d'unité que le plus beau temple grec. L'édifice respire une droiture de jugement, un sentiment de justesse remarquables, dont malheureusement les architectes se départiront trop vite. L'ivresse des combinaisons hardies que chaque page du manuscrit de Villard révèle donne de l'inquiétude. On sent que ce beau style périra par le tour de force de l'abus des plans faits sur le papier. Le feuillet 28 nous montre Villard et Pierre de Corbère créant de compagnie et par une sorte de concours (*inter se disputando*) des formes nouvelles plus remarquables

par leurs difficultés et leurs bizarreries que par leur solide beauté. Les défauts qui vont ruiner ce système s'y dévoilent avec une effrayante fatalité. L'unité des édifices est devenue impossible ; on n'y voit plus deux chapiteaux semblables; les fenêtres se chargent de dessins intérieurs si légers qu'ils sentent la fantaisie de l'imagination, on touche à l'exagération et à l'impossible ; on s'obstine à faire tenir en l'air l'inconcevable chœur de Beauvais et les édifices qui, s'ils ne nous étaient connus que par des dessins, passeraient certainement pour chimériques. L'œuvre paraît surhumaine, et l'on comprend qu'on ait voulu faire croire à un pacte avec le diable pour tenter de la faire passer du monde des rêves à celui de la réalité.

Le XIVe siècle pousse ces tendances à l'extrême. Exagérant encore la hauteur des vides, le style gothique rayonnant engage une sorte de défi avec la pesanteur et l'espace. Tantôt elle le gagne comme à Beauvais, mais souvent les justes exigences de la raison dans l'art de bâtir se vengent d'être traitées avec si peu de souci. Les clochers s'élancent à des hauteurs démesurées; leurs formes sveltes, leurs découpures évidées laissent une impression douteuse entre l'imagination qui est charmée et le jugement qui réprouve. L'extrême richesse des détails amène trop de formes anguleuses ou saillantes, statues surmontées de dais et de pinacles, trèfles en pignon, galeries à jour, toute une broderie de pierre qui a l'air d'être faite en carton. L'unité de l'édifice est absolument sacrifiée ; l'addition des chapelles latérales qui, dans presque toutes les cathédrales, date de ce siècle, montre que l'attention donnée aux subdivisions et aux détails l'emporte sur l'effet de l'ensemble. Les lignes horizontales qui dans le premier gothique ont encore de l'ampleur, disparaissent tout à fait. L'art n'est plus qu'un prodigieux tour de force après lequel il n'y a plus que l'impuissance. Le défaut général de solidité est la première conséquence de ce système d'architecture compliqué. Le gothique a poussé le goût de la légèreté jusqu'à la folie. Il exagère les hauteurs et les vides, raréfie la pierre, réduit les murs au dernier degré de maigreur, se joue des piliers et des voûtes comme si ces masses n'étaient que des formes géométriques. Les lois de la pesanteur et de l'équilibre n'existent plus pour lui. Les fenêtres étroites du roman sont devenues des baies énormes qui font de l'édifice une cage à jour. Les galeries rudimentaires du style roman ressemblent à des églises superposées.

Les lignes verticales se substituent aux lignes horizontales ; les plans en saillie et en retrait aux surfaces unies. L'artiste avide de produire un sentiment d'étonnement et de terreur ne recule pas devant les moyens d'illusion et de fantasmagorie. Il dissimule ses moyens de solidité. La voûte semble poser sur des colonnettes tandis qu'elle pose en réalité sur les murs latéraux ; ces murs eux-mêmes effraient par leur peu de masse; mais au-dehors, une forêt de béquilles, s'il est permis de s'exprimer ainsi, supplée à leur insuffisance. Ces frêles étais ne sont là que pour détourner l'attention. La cathédrale maintenue contre toute vraisemblance, étayée par mille contreforts, véritable sophisme de pierre, fait penser à certains syllogismes où le raisonnement privé de raison dans les prémisses, vacille et s'affaisserait s'il n'était soutenu par le sophisme voisin.

L'édifice gothique du style fleuri et flamboyant plus encore que la cathédrale du style rayonnant est assujetti à ces conditions si multiples qu'il s'écroulerait vite s'il n'était entouré de soins perpétuels; il souffre de deux maladies mortelles : l'imperfection des fondements et la poussée des voûtes. Un simple dérangement dans le système d'écoulement des eaux suffirait pour tout perdre. Si nos églises gothiques n'avaient été perpétuellement entretenues et rebâties, elles auraient toutes disparu, elles n'auraient pas vécu cent ans.

Le gothique sort donc des conditions humaines. C'est moins une architecture logique, un style durable, un système fécond que l'exagération d'un moment, un art tourmenté et malade, un tour de force, un défi ; c'est un style épuisé. Voilà pourquoi il est mort avant d'avoir atteint la perfection, pourquoi, au lieu de tourner au progrès, il a tourné à la décadence. L'album de Villard est à cet égard un document instructif.

II

L'art est le reflet de la société que l'artiste a sous les yeux. Or la philosophie, les lettres, les mœurs, la politique de la société au XVI[e] siècle cherchent leurs inspirations beaucoup plus dans l'idée païenne que dans l'idée chrétienne ; de là cette imitation du beau tel que l'avait compris et réalisé le génie païen de la Grèce et de Rome et qui constitue dans les arts ce qu'on appelle la Renaissance.

Le paganisme s'était introduit dans la philosophie par la Réforme et la résurrection du platonisme. En assujettissant l'Ecri-

ture au jugement de la raison individuelle, les réformateurs avaient ramené les esprits à la religion naturelle. Ce rationalisme méprisant les pensées symboliques mystérieuses inspirées par la foi, dépouillait l'art de ce charme indéfinissable qui est un reflet de la vie de la grâce. L'art s'individualise comme la croyance.

Aussi nous ne verrons plus s'élever ces cathédrales, œuvres de foi et de génie, dues à l'élan de tout un peuple. L'église des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, a été élevée à la lettre par l'amour. Relisez les récits charmants relatifs à la construction de la cathédrale de Chartres et de la basilique de Saint-Denis, l'enthousiasme éclate à chaque ligne. Il n'est question ni de corvée, ni de châtiment, ni de pénitence, ni d'impositions, ni de mesures administratives, c'est la foi seule qui élève ces merveilles. Les livres et les commentaires des anciens philosophes, répandus par les grecs réfugiés en Occident, à la chute du Bas-Empire, les traductions faites à la cour de Florence, les fêtes célébrées en l'honneur de Platon, les attaques dirigées contre la scholastique par les humanistes italiens et allemands, ramenèrent les esprits à la philosophie païenne. Ce respect pour les grands noms de l'antiquité n'est pas seulement le privilège de quelques lettrés, mais bien une religion populaire. A Mantoue, on pare de fleurs la statue de Virgile comme l'autel d'une divinité ; à Brindisi, on montre aux étrangers la maison du poète comme un monument dont on pouvait s'enorgueillir. Dès le XIIIe siècle, Dante s'adressant au poète des Eglogues et de l'Enéide, le reconnaissait comme son maître.

Tu sé lo mio maëstro e lo mio autore.

C'est lui qui l'introduit dans les cercles où l'accueillent Homère, Horace, Ovide, Lucain, et il évoque tout l'Aréopage des philosophes, des poètes et des moralistes de l'antiquité : Socrate, Platon, Démocrite, Diogène, Anaxagore, Thalès, Héraclite, Zénon, Orphée, Cicéron, Tite-Live, Sénèque, Euclide et Ptolémée. Pétrarque expire, dit-on, le front penché sur un manuscrit d'Homère qu'il pouvait à peine épeler. Les papes et les princes alimentent cette passion en Italie. Blondus de Forli dédie à Eugène IV sa Roma *instaurata*, Alric de Hutten et Erasme la propagent en Allemagne. François Ier fonde le Collège de France et cherche à y attirer Erasme, en même temps qu'il s'attachait des artistes et des littérateurs italiens et grecs. Montaigne parle très plaisamment en divers endroits de ses

Essais de l'engouement qui régna dès lors pour les lettres latines. M. Charles Yriarte a expliqué comment Florence donna le branle du mouvement de la Renaissance, grâce à la philosophie grecque et latine dont la première elle subit l'influence.

J'ose à peine indiquer les progrès effrayants du sensualisme dans les mœurs dû aux livres de Boccace, de Pétrarque, de Brantôme ; les fêtes célébrées dans les Cours avec l'attirail des symboles mythologiques ; nommer cet infâme Borgia que le Pinturrichio peignit agenouillé aux pieds de sa maîtresse Julie Farnèse, représentée en Mère de Dieu ; rappeler Savonarole réclamant la suppression dans les écoles, des livres infâmes de Tibulle, de Catulle, d'Ovide. Les Souverains Pontifes eux-mêmes idolâtrèrent tellement le mérite de la forme que souvent ils furent peu scrupuleux à l'endroit de la moralité dans les ouvrages d'art. Lorsque Léon X, qui avait autorisé sur son théâtre les comédies de Plaute, accordait une bulle à l'Arioste, pour l'impression de son poème, on était accoutumé à juger d'une Vénus ou d'une Vierge, d'une Léda ou d'une Madeleine, au même point de vue. Le nu s'étalait désormais avec impudeur jusque dans le sanctuaire, c'est ce qu'on appela revenir à l'antiquité. Pie II passant à travers Viterbe, le Saint-Sacrement dans les mains, avait à sa droite et à sa gauche des tableaux vivants : la Cérès, le combat de saint Michel contre Satan, la Résurrection, la Vierge enlevée par les Anges. Le cardinal Riario, neveu de Sixte IV, fit défiler devant Léonore d'Aragon, Orphée, Bacchus et Ariane traînée par des panthères ; l'éducation d'Achille ; des nymphes que tourmentaient des Centaures !

Les doctrines politiques ne s'éloignaient pas moins du christianisme. Machiavel les a réunies en 1515 dans ses *Principautés ;* c'est la théorie de l'intérêt avant le droit, de l'habileté avant la vertu ; c'est le roi au-dessus de l'Eglise, au-dessus de Dieu ; c'est la domination de l'homme au lieu de l'autorité divine ; c'est le paganisme pratique.

La Renaissance dans les arts correspond donc à une révolution profonde et générale dans la société du XVIe siècle. Elle a son point de départ à Florence. De là elle se répand en Europe, à la faveur des circonstances qui se trouvent en harmonie avec son principe ; enfin par la dissolution des Confréries de tailleurs de pierre, elle assure sa complète victoire sur l'art chrétien.

III

Le caractère principal de la Renaissance c'est l'imitation tantôt savante, tantôt barbare des ordres classiques, après avoir essayé d'allier les formes gréco-romaines au système gothique. Rien de plus mobile, de plus indécis que ce nouvel art.

De 1530 à la fin du XVI[e] siècle règne le goût italien. L'imitation de l'antiquité n'empêche pas l'originalité. Les monuments présentent des sculptures délicates, des dessins très variés, des caprices charmants et les membres de l'architecture grecque sont combinés avec une certaine indépendance qui produit un effet souvent maniéré, heurté, parfois heureux et savant.

Sous Richelieu, on remarque une transition prononcée. Un des traits de la décoration, c'est l'interruption des lignes par des cartouches, avant-goût du style *rocaille* qui fleurira sous Louis XV.

Sous Louis XIV, la Renaissance proprement dite est morte. On copie simplement l'antique presque sans invention, sans enthousiasme.

Au temps du Régent et de Madame de Pompadour fleurit le genre maniéré, mesquin, coquet, libertin dans l'ornementation. On ne comprend plus rien aux monuments religieux ; on badigeonne les églises ; on y accole des membres monstrueux ; on défonce les verrières, on démolit les jubés; on cannèle et on marbre les colonnes gothiques lorsqu'on ne les coupe pas.

Depuis Louis XVI jusqu'à nos jours, nous assistons à une réaction contre la Renaissance. M. de Châteaubriand a le premier élevé la voix. Les hommes les plus étrangers à tout esprit de système l'ont suivi. « Plus je vois les monuments gothiques, s'écriait David d'Angers, un maître en statuaire, plus j'éprouve de bonheur à lire les belles pages religieuses si pieusement sculptées sur les murs séculaires de nos églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant. Il fallait donc que cette écriture devînt si visible que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. Ce soir, au moment où j'écris, le soleil couchant dore encore la façade de la cathédrale d'Amiens; le visage calme des saints de pierre semble rayonner. » MM. de Montalembert, Lassus, Viollet-le-Duc n'ont pas parlé autrement néanmoins c'est encore le retour à l'antiquité qui domine. Puissent le Panthéon et la Madeleine être les der-

niers monuments d'un art aussi peu digne du Dieu qu'on y oblige à résider, que du chrétien qu'on y enferme pour prier !

Les principales transformations dues à la Renaissance sont dans le plan, la voûte, les clochers, les contreforts, les fenêtres, les arcades, les colonnes, l'ornementation.

La croix latine disparaît peu à peu. L'Eglise affecte la forme de la croix grecque, la forme circulaire, ou en parallélogramme terminé par une abside carrée ou semi-circulaire. L'édifice est aussi bien palais, temple, salle de spectacle, bourse. Les proportions s'amoindrissent; l'orientation est peu observée.

Le *Soffito* italien, le plafond souvent remplace la voûte. La coupole est en honneur. Une lanterne et quelquefois une flèche la surmontent.

De la coupole semblent naître des clochers. C'est en se rapprochant de notre temps que l'on rencontre dans cette partie de nos églises, les fantaisies les plus laides et les plus ridicules.

Les contreforts disparaissent. Les moulures antiques, les frontons, les pilastres sont répandus à profusion; on se sert aussi comme point d'appui de grosses consoles renversées.

Les fenêtres sont encore percées en ogive, mais leurs rinceaux carrés dessinent le cintre.

Les portails sont généralement cintrés.

La colonne antique a reparu, mais mal imitée; on ne reconnaît ni la pureté des lignes, ni la sagesse des proportions des anciens.

Beaucoup de mouvement et de luxe dans la décoration et le mobilier.

G. M.

Ouvrages à Consulter.

Cours d'Archéologie sacrée, de l'Abbé Godard. — *Florence*, par M. Charles Yriarte. — *La Civilisation en Italie et au temps de la Renaissance*, par Jacob Burckard, traduit par M. Schmitt (1853). — *Les origines de la Renaissance*, par M. Eusèbe Gebhart. — *De la poésie chrétienne*, M. Rio. — *De l'art chrétien*, M. Rio. — *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art*, M. de Montalembert. — *Revue archéologique*. — *Annales archéologiques*. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1880, 15 novembre 1885.

LE DOMAINE DE LA TRAITE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Si l'on fait le tour des côtes africaines, abstraction faite des îles, on peut remarquer qu'elles sont découpées en plus de trente

portions appartenant à six puissances européennes: la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, outre l'Etat indépendant du Congo belge et trois républiques libres.

1. Qu'il me soit permis de commencer cette revue par l'Etat du Congo, car, quoique jeune encore, c'est lui qui présente peut-être le mieux, en Afrique, le type d'un Etat chrétien constitué de toutes pièces, en moins de dix années.

On sait l'origine de cet Etat. C'est en 1876 que le roi Léopold II forma une *Association internationale pour la civilisation de l'Afrique*, par la création de stations scientifiques et hospitalières, ayant notamment pour but la suppression de l'esclavage.

Des postes étaient déjà établis dans la région orientale, sur la route de Zanzibar au Tanganika, lorsque Stanley, qui venait de descendre le Congo, dans sa mémorable expédition de 1875-77, fut appelé à Bruxelles. Le Roi le chargea, dès l'année 1879, de remonter le même fleuve en créant des stations sur ses rives et en signant des traités avec les indigènes. Cinq ans après, 1885, le congrès de Berlin, après avoir statué la liberté commerciale du bassin hydrographique du Congo, prolongé conventionnellement jusqu'à l'océan Indien, après y avoir interdit la traite des nègres etc., reconnut la souveraineté du roi des Belges sur le territoire qui constitue l'Etat du Congo. Les limites de cet Etat, par accords faits avec la France et le Portugal notamment, sont : à l'ouest, le cours moyen du Congo et son affluent l'Oubangi ; au nord, le 4ᵉ degré de latitude nord ; à l'est, le 30ᵉ degré de longitude-est Greenwich, ainsi que les lacs Tanganyka, Moéro et Banguélo ; au sud et au sud-ouest, les limites du bassin fluvial, le 6ᵉ degré de latitude sud et la rive gauche du bas-Congo.

Ce vaste territoire n'a qu'une entrée bien étroite, mais c'est l'embouchure même du fleuve, navigable sur 180 kilomètres, depuis Banana et Boma, jusqu'à la région montueuse des chutes. De Matadi au Stanley-Pool un chemin de fer est en construction pour suppléer à l'innavigabilité du fleuve; mais au-delà, sur le grand plateau central, plus de trente bateaux à vapeur parcourent déjà les 10,000 kilomètres de voies navigables formées par le Haut-Congo jusqu'aux Stanley-Falls, ou par ses puissants affluents, l'Oubangi, le Lomami, le Kissaï et vingt autres.

Nous n'avons pas à parler ici de l'avenir commercial de ce vaste pays. Disons seulement que son organisation administrative, judiciaire, militaire et religieuse est complète. Des Pères

du Saint-Esprit, des missionnaires belges de Bruxelles évangélisent le bas et le moyen Congo, tandis que les Pères Blancs du cardinal Lavigerie sont établis à Mpala et à Kibanga, sur les rives du Tanganika. C'est à Mpala aussi que le brave capitaine français Joubert, ancien zouave pontifical, s'est constitué un petit royaume qu'il défend avec une troupe de nègres disciplinés et aguerris, capables de repousser les agressions des traitants arabes.

Au point de vue antiesclavagiste, je crois intéressant de signaler deux camps retranchés établis par l'Etat et gardés chacun par une milice d'un millier d'indigènes commandés par des officiers belges. L'un de ces camps, au confluent du Congo et de l'Arouwimi, s'oppose à la descente des Arabes, qui ravagent encore la région forestière au-dessus des Falls, et l'autre, le camp du Lomami, met en échec les traitants de Nyangoué.

Bien plus, un résident belge surveille les agissements de Tippo-Tip lui-même, dans sa capitale de Kassongo. Désormais, tout danger sérieux ayant disparu, l'Etat congolais a autorisé le comité antiesclavagiste belge à mettre en route son expédition, qui a pour but de lancer un premier bateau à vapeur sur le haut Congo et un second sur le Tanganyka même. Espérons que, dans un an peut-être, les pavillons protecteurs belges et congolais flotteront sur ce lac, de concert avec le pavillon des missions anglaises, qni s'y trouve déjà.

Je me suis attardé avec cet Etat du Congo parce que, placé au cœur de l'Afrique centrale, il montre ce que l'on pourra obtenir également pour la cause antiesclavagiste dans les possessions qui l'entourent, et que je vais signaler rapidement.

1° Voici d'abord la colonie portugaise de l'Angola qui s'avance, d'une part, jusqu'à la rivière Koango, limite contestée, au-delà de laquelle se trouve le territoire de Lunda, récemment annexé à l'Etat libre ; d'autre part, les Portugais iront jusqu'au Kapombo et au Zambèze si le traité du 20 août avec le gouvernement anglais est ratifié.

2° Du Cunène au fleuve Orange, la colonie allemande du Damaraland est limitée à l'intérieur, d'après le traité avec l'Angleterre, par les 20e et 21e degrés de longitude est, avec une pointe sur le Zambèze.

3° La colonie anglaise du Cap s'est agrandie successivement des territoires du Khama, des Barotsés et du Nyanssaland, de façon à avancer au nord jusqu'à l'Etat du Congo et à atteindre

la pointe sud du lac Tanganyka, à 3,000 kilomètres du Cap. Ces vastes régions sont celles que parcourut le grand Livingstone, après les Portugais, sans doute, et où il mourut en 1873. Elles comprennent, comme enclaves, les deux républiques de l'Orange et du Transwaal, formées par les descendants des Boers hollandais.

4° Sur la côte orientale, le Mozambique portugais s'avance jusqu'au 32e degré de longitude, en moyenne, et jusqu'à Zumbo, sur le Zambèze, le long de ce fleuve les Portugais auront droit, d'après les traités, d'établir des routes ou chemins de fer pour relier leur colonie de l'Angola à celle du Mozambique.

5° Citons en passant la grande île de Madagascar, désormais réservée au domaine de la France.

6° Le Zanguebar, ou l'Est africain allemand, qui a pour limite au sud la Rovuma, atteint, à l'ouest les lacs Nyassa, Tanganyka et Victoria. — Il est à remarquer que, dans les partages africains, les grands lacs sont ordinairement limitrophes, et ainsi leur mitoyenneté est profitable à plusieurs puissances.

7° Au nord d'une ligne qui joint la côte de Mombaza au lac Victoria, et du parallèle de 1 degré sud, commence le territoire de la Compagnie impériale britannique de l'Est africain; il englobe cette célèbre contrée, l'Ouganda, que Mgr Livinhac a évangélisée pendant douze ans, d'une manière si fructueuse qu'elle s'est illustrée par d'héroïques martyrs de la foi, dont nous voyons ici même les fils et les frères survivants. Bien plus, le roi Mouanga, après avoir été le bourreau des chrétiens, est devenu catéchumène afin de se faire ensuite catholique. Quelle plus belle récompense pourrait désirer un missionnaire qui cherche avant tout le salut des âmes!

D'après le traité conclu avec l'Allemagne, le territoire anglais de l'Equateur touche au Congo belge; de là il s'avance vers le nord et se confond avec le bassin hydrographique du Nil, réserve faite des possessions italiennes en Abyssinie et de celles du khédive d'Egypte.

8° Au nord de Juba, le territoire italien s'étend de la côte des Somalis jusqu'en Abyssinie; il se termine vers Massaouah, sur la mer Rouge.

Il faut toutefois réserver la côte anglaise de Berbérah, sur le golfe d'Aden, et le territoire français d'Obock et Tadjourah.

9° Enfin l'Egypte elle-même se trouve de fait, comme l'on sait, occupée militairement et administrée en partie par l'An-

gleterre, dont l'action s'exerce plus ou moins vers le sud et peut-être le sud-ouest.

Telles sont, dans l'Afrique orientale et centrale, les zones d'influence presque complètement délimitées, et appartenant à l'Etat du Congo, au Portugal, à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la France et à l'Italie. Ce sont ces puissances qui se chargeront naturellement de la police de ces régions, pour empêcher le transport des esclaves vers les pays musulmans de l'Asie.

II. — Dans l'autre moitié du continent africain, au nord et à l'ouest, qui comprend le Sahara et le Soudan, les délimitations sont moins complètes et les subdivisions des côtes plus nombreuses. Les frontières ne sont souvent que des amorces partant du littoral et s'arrêtant dans des régions peu explorées. Nous allons les signaler en reprenant au bassin du Congo.

1° D'abord le Gabon et le Congo français. Ils sont séparés de l'Etat libre, vers l'est par une partie du Congo et de l'Oubangi ; au nord, par la frontière allemande du Cameron, qui suit le 2e degré 30 minutes de latitude septentrionale jusqu'au 15e de longitude, laissant un passage à l'action française vers le Soudan central.

2° Mais il faut réserver dans le Congo français deux enclaves, celle du Kabinda portugais, au sud-ouest, et un territoire espagnol situé sur la côte nord-ouest et dont les délimitations sont en ce moment l'objet de négociations diplomatiques.

3° Le Cameron allemand est intercalé entre le Congo français et le Niger anglais ; ses limites vers le Soudan ne sont pas fixées.

4° Au delà d'une ligne tirée du Rio del Rey à Yola, sur la Binné, viennent le Niger et le Soudan anglais, comprenant les importants Etats de Sokoto et de Bornou, jusqu'à la ligne de convention anglo-française du 20 août dernier, qui joint la ville de Say à la côte nord-ouest du lac Tchad.

5° Plus à l'ouest, le Dahomey, réservé à l'action française, est limitée par deux méridiens s'avançant de la côte jusqu'au 9e degré de latitude. Il est suivi du Togoland allemand et de la Côte d'Or, colonie anglaise, sans qu'il y ait encore pour ces trois possessions de ligne de fermeture vers l'intérieur dans le Soudan.

6° Plus loin recommence, à Grand Bassam, le territoire français, rattaché au Soudan par la ville de Kong, puis aux Rivières du Sud et au Sénégal jusqu'au cap Blanc.

Il faut toutefois, dans ce territoire français, faire la part de

quatre enclaves sur la côte : la république noire de Libéria, le Sierra Leone anglais, le Cacheo ou Guinée portugaise et la Gambie anglaise.

7° Au nord du cap Blanc, la côte saharienne et l'Adar sont des possessions espagnoles, ainsi que les îles Canaries, en face du cap Juby, où se trouve une station anglaise. Dans le Maroc, sultanie musulmane indépendante, les Espagnols possèdent les présides fortifiées de Ceuta, Mélilla et autres.

8° Nous arrivons ainsi à la possession française la plus importante : l'Algérie et la Tunisie. Dans l'accord du 5 août dernier, l'Angleterre reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes à travers le Sahara jusqu'à la ligne tirée de Say, sur le Niger, à Barua, sur le lac Tchad. La France pourra ainsi réunir l'Algérie au Sénégal et au Dahomey, et former cet empire immense, mesurant près de 4,000 kilomètres du nord au sud et autant de l'est à l'ouest. Quel superbe champ d'action, où les aptitudes militaires de la nation pourront s'exercer librement contre les pirates du désert, pour amener dans toute l'Afrique du nord le règne de la liberté et de la justice ! La France ne faillira pas à cette tâche, qui lui revient de droit.

9° Enfin, entre la Tunisie et l'Egypte s'étend la Tripolitaine, soumise à l'empire turc ; mais du lac Tchad aux bassins du Congo et du Nil règnent de vastes régions sahariennes et soudanaises : le pays des Tibbous, le Tibesti, le Darfour, le Wadaï, le Baghirmi, libres encore, semble-t-il, de contrats signés avec les Européens : mais là aussi on ne tardera pas à signaler des délimitations d'influence politique entre les possessions limitrophes françaises, anglaises, allemandes...

Mais n'anticipons pas sur l'avenir. Qu'il nous suffise d'avoir établi la situation actuelle, déjà bien différente de ce qu'elle était il y a dix ans à peine.

Je terminerai en rapportant un vœu du roi Léopold II, souverain de l'Etat du Congo ; c'est que ce partage de l'Afrique continue à se faire toujours pacifiquement, car la guerre transportée sur ce continent serait un mauvais exemple donné aux populations indigènes, qu'il s'agit d'amener à la civilisation par les moyens que donne la charité chrétienne.

Un dernier mot. Que ce partage africain ait souvent pour mobile les intérêts politiques et commerciaux, rien de plus naturel : ce sont là les petits calculs humains. Pour nous, je crois

qu'il est plus consolant d'y voir des desseins providentiels, des vues de la miséricorde divine pour la régénération et la christianisation de nos frères de races noires. Commencer par la suppression de la traite et arriver à l'abolition de l'esclavage, tel est en ce moment le vrai rôle des puissances chrétiennes en Afrique, et, bon gré mal gré, nous sommes forcés de reconnaître la justesse de cette observation que faisait à Saint-Sulpice le vénérable cardinal Lavigerie :

Le doigt de Dieu est là! F. ALEXIS, M. G.

LES PRIX DE VERTU

(Suite. — Voir les numéros précédénts.)

La fondation Lelevain a pour objet de décerner des prix de vertu, de sagesse et de probité à *une personne de Paris*. La *personne de Paris* n'est pas le Parisien, ou plutôt c'est le Parisien de toute provenance. Quant au Parisien de pure provenance, il devient très rare et semble n'avoir plus d'autre mission que d'infuser l'esprit de Paris *aux personnes de Paris* pour leur apprendre à n'être plus tout à fait ce qu'elles étaient avant leur acclimatation sur les bords de la Seine.

Je n'ai pas la prétention de définir le Parisien et je n'oserais pas définir la Parisienne ; c'est la tâche impossible, parce que, sans être changeants, les Parisiens sont presque toujours de la couleur de ceux qui les regardent quand ceux qui les regardent ont de l'esprit. Leurs qualités et leurs défauts sont à facettes. Ils brillent toujours par un côté, ce qui met tous les autres dans l'ombre. Paris, aperçu de tant de points de vue divers, excite naturellement les passions les plus contraires. On l'aime et on le déteste ; on en a toujours dit et on en dit encore beaucoup de bien et beaucoup de mal. Et puis Paris est comme un univers. Il est divisé en une infinité de mondes. Chacun des mondes qui le composent pense, vit et parle comme si les autres n'existaient pas. Aussi le voyageur qui navigue au milieu de cet archipel, peut-il dire du mal de l'un d'eux sans y entendre malice. Il croit avoir tout vu, tout connu, tout jugé. Le fait est qu'il a longé les côtes de toutes sortes de mondes parisiens qui ne se sont pas révélés à lui, dont, loin de médire, il aurait chanté le climat, la douceur et la vertu, si le vent contraire complice des passions soulevées contre Paris, ne l'avait éloigné de leurs rivages.

La charité elle-même se divise en mondes différents. Vous connaissez le monde de la charité qui s'amuse, de la charité où on danse, où on mange, où on se costume et où on se prépare à l'assaut de la misère en battant du tambour et en sonnant du clairon. Il est charmant. On y rencontre la patissière du *Moulin Joli* vendant de la crême dans des cornets de plaisir et des bouquetières, qui sont des fleurs elles-mêmes, enveloppant d'un sourire le gardénia de votre boutonnière. C'est une féerie adorable dont il semble qu'on ne puisse jamais se lasser. Cependant, l'avouerai-je, tant d'éclat porte aux yeux, je suis aveuglé; tant de bruit porte à la tête, je suis assourdi. C'est un tourbillon qui me donne le vertige. Ce monde assurément n'a pas encore mon âge, où je n'ai déjà plus le sien.

Il y a aussi celui de la charité modeste et silencieuse, qui trouve dans l'accomplissement du devoir un attrait suffisant et n'a pas besoin d'en relever le charme intime par les agréments du monde où l'on s'amuse charitablement. Celui-là n'aime pas qu'on le loue : nous lui rendons simplement les honneurs qui lui sont dus. Nous pourrions, si nous le voulions, faire l'éloge de sa vertu : ses perfections n'ont rien de caché pour nous; sa discrétion ne l'a pas mis à l'abri de nos regards. Plusieurs de nos confrères ont bien voulu nous y introduire.

Vous ne sauriez oublier les hospitalités de nuit, les dispensaires et les fourneaux économiques, les maisons ouvrières, que dans des récits touchants ils nous ont si scrupuleusement décrits. Ils ont entr'ouvert pour nous la porte de maisons malheureusement moins bonnes et moins saines que les maisons ouvrières fondées dans ses dernières années, et nous ont montré se glissant dans des escaliers tortueux beaucoup de femmes que nous pourrions nommer si nous étions indiscrets; ces femmes excellentes vont porter de mansarde en mansarde la charité de leur parole et de leur argent à ces infortunés que Paris recèle et qu'il est si difficile de secourir avec efficacité.

Cependant nous ne pouvons aujourd'hui, dans notre éloge de la vertu, donner la place que nous voudrions et qu'elles méritent, à ces Parisiennes femmes du monde, aimables, riches, belles, comblées de tous les dons, qui sont peut-être en ce moment très près de nous, qui nous voient mais que nous ne voyons pas, parce qu'elles échappent à la compétence que Montyon et ses imitateurs nous ont strictement mesurée. Les fondateurs des prix que nous décernons ne nous permettent pas de nous occu-

per des riches. Nous pouvons récompenser les bienfaiteurs pauvres seulement, ceux dont la charité se passe pour ainsi dire de ressources et qui se donnent tout entiers à d'aussi pauvres qu'eux.

La charité est très périlleuse pour la richesse aimable et bien élevée. Il y a des femmes du monde qui réussissent à faire le vrai bien, que ne rebute pas le devoir de se refuser à la mauvaise charité. Elles pratiquent la charité difficile, et je les aime. D'autres succombent aux entraînements de leur cœur, leur charité est facile ; insouciantes des conséquences de leurs bienfaits isolés et semeuses du mal de demain, elles m'inspirent, je crains de l'avoir déjà trop fait sentir, un grand éloignement.

Il est heureux pour moi que Montyon ait pris la précaution de me fermer la bouche. Si je n'ai pas d'éloges à faire, je n'ai pas, du moins, des vérités trop tristes à dire.

Dans le voyage intéressant que je fais, en courant, pour le compte de Montyon, à travers les actes de vertu et de dévouement de Paris, je ne chemine donc pas avec la vertu dame du monde. Je n'ai pas le droit de causer avec elle ; je n'ai pas à juger la façon dont elle fait ou comprend le bien. Cela me permet de croire sans hésitation à toutes les vertus des femmes de Paris et à la vertu de toutes les femmes *quia*... je veux dire *parce que* cela est très naturel et peut-être plus raisonnable qu'on ne pense.

Le troisième monde de la charité parisienne nous reste seul ouvert ; c'est celui du dévouement obscur des pauvres dont on nous a signalé de si fréquents exemples. Nous avons deux prix spéciaux à leur offrir, mais Paris a débordé cette année sur nos prix généraux et aux deux prix de la fondation Lelevain nous avons dû ajouter douze autres prix puisés dans les fondations de Montyon et de ses imitateurs.

Les deux récompensés de la fondation Lelevain sont une jeune fille et un jeune homme.

La jeune fille est un modèle de dévouement à sa chère et misérable famille et un exemple bien rare de vaillance. Elle s'appelle Lucie Houlier. Depuis l'âge de treize ans elle a soutenu son père, sa mère et ses frères par son travail de couture. Son père et deux de ses frères sont phtisiques. Sa mère est estropiée et le jeune frère qui lui reste est élevé par elle. Elle travaille douze heures par jour et va chercher son ouvrage à plus d'une heure de la mansarde qu'elle habite.

Il ne faudrait pas lui parler de la réduction des heures de travail. Elle ne veut pas de repos. Non seulement elle prodigue ses soins à la famille, mais elle trouve encore le temps de veiller au chevet des malades quand il y en a dans sa maison.

Le jeune homme s'appelle Gensse ; il a vingt-six ans et depuis son enfance témoigne à son père aveugle et à ses autres parents un dévouement sans bornes. C'est un travailleur acharné qui gagne sa vie et la vie de tous les siens. Il lui semble que son rôle naturel est de vivre pour les autres : ce n'est point, pour lui, faire un sacrifice que de tout subordonner aux besoins de sa famille.

En dehors de la fondation spéciale, nous avons pu récompenser à Paris d'autres actes de vertu et de dévouement.

On nous a signalé entre autres un sauveteur d'un rare mérite, qui s'appelle Amédée Faivre. Il tient de famille et son père, éclusier à la Monnaie, lui a donné de bonne heure ses premières leçons de courage ; car le père était un sauveteur renommé en Seine et ses enfants se plaisent à dire que son habit comptait plus de médailles de sauvetage que de boutons.

A onze ans, en 1859, le jeune Faivre accomplit son premier sauvetage à l'écluse de la Monnaie ; il retire de l'eau un jeune homme de dix-sept ans qui voulait se noyer. En 1863, il sauve des enfants qui, en jouant dans une barque, étaient tombés à l'eau et une femme qui, poussée par la misère, voulait se suicider. Il était alors élève du collège Chaptal et c'est à la distribution des prix de son collège qu'il reçut la médaille de sauvetage que le ministre de l'intérieur lui décerna à cette occasion. Quel tapage ont fait ses petits camarades ! Ils ne ménagèrent pas sa modestie et l'assourdirent de leurs applaudissements. Ils étaient tous aussi fiers que s'ils avaient sauvé eux-mêmes des enfants et des femmes, et les mamans qui traversèrent les ponts en ramenant chez elles les petits Chaptal, après la distribution des prix, leur tinrent solidement la main pour qu'ils ne se jetassent pas à l'eau, en passant, à l'instar de leur ami Faivre.

Pendant le siège de Paris, le courageux Faivre continua à se dévouer et fut assez heureux pour rendre sur la rivière les plus grands services à nos défenseurs. Aussi reçut-il, dans l'année terrible, la plus belle des médailles qu'il ait jamais gagnée : la médaille militaire.

Vous le voyez, Messieurs, Paris peut lutter avec Roscoff et Dunkerque. Il a bien mérité d'être port de mer. Il a dans Faivre

un émule de Le Mat et de Denquin. Vous pourrez en témoigner maintenant; ce marin de la Seine n'est pas le marin d'eau douce dont les marins d'eau salée parlent quelquefois en souriant. comme de gens qui ne voient jamais le danger de trop près. Faivre regarde le danger en face, il le voit de près et le brave. Aussi lui décernez-vous un des prix de la fondation anonyme.

Il ne faut pas croire non plus qu'il n'y ait de servantes dévouées qu'en province. Voilà une vieille femme de quatre-vingt-deux ans, appelée Virginie Leleu, atteinte d'une cataracte double qui la rend à peu près aveugle. Elle soigne sa maîtresse depuis vingt-sept ans. Le ménage où elle était entrée comme servante avait de l'aisance. La mort du mari fait disparaître presque toutes les ressources, et la veuve est réduite à vivre de privations. Virginie ne reçoit plus, bien entendu, de gages; au contraire, elle met ses économies à la disposition de sa maîtresse. Elle la soigne quand elle aurait besoin d'être soignée elle-même. L'Académie lui décerne un prix de la fondation Buisson.

Louise Adenis a de vieux parents âgés de quatre-vingt-un ans et de quatre-vingt-quatre ans; le père est aveugle et la mère impotente. Pour les nourrir, elle travaille depuis l'âge de treize ans avec une activité qui ne s'est jamais ralentie, et elle y arrive à force de volonté et de courage. Elle ne sait pas qu'il y a des gens qu'on empêche de se surmener et qu'on protège contre l'excès de leur propre travail. On l'étonnerait bien si on lui apprenait que l'Académie de médecine pourrait délibérer un jour pour savoir s'il ne serait pas conforme aux règles de l'hygiène sociale de la forcer au repos. Pour elle il n'y a d'autre repos que celui du cœur, et son cœur n'en a pas quand ses vieux parents ont des besoins qu'elle ne peut satisfaire.

Aussi avons-nous, sans avoir consulté les lois sur le surmenage, décerné à Louise Adenis un des prix de la fondation Robin.

Mlle Henriette Baron habite Montrouge. C'est bien encore une personne de Paris. Elle y accomplit, nous dit un de nos correspondants, modestement, silencieusement, depuis douze ans, des actes de la plus haute vertu. Son père, après l'avoir élevée dans une grande aisauce, due à un commerce fructueux, a perdu sa fortune et est mort, laissant à la charge de sa fille une mère infirme et un frère aveugle.

Que faire quand on n'a pas appris à travailler pour vivre? La

pauvre fille s'est faite copiste et ce que ses copies lui rapportent est à peine suffisant pour la faire vivre, sa mère, son frère et elle. On gage si peu à copier, même des vers. L'éditeur de la *Muze historique de Loret* lui payait 3 francs le mille de vers. Il est vrai que ce sont de bien mauvais vers, mais il y en a 200,000.

Que Loret me pardonne si je manque de respect à sa *Muze*; il est bonhomme; n'a-t-il pas pardonné à d'autres zoïles : témoin les vers qui suivent; à raison de 3 francs le mille, ils ne valent, il est vrai, qu'un liard pour la copiste, hélas! mais je n'en donnerais pas tant pour les avoir faits :

On m'a plusieurs fois rapporté
Qu'il avait animosité
Contre ma muse et ma personne;
Et c'est tout de bon que je dis :
Que Dieu le mette en paradis.

Malgré tout, Mlle Baron est heureuse parce qu'elle a la conscience du bien qu'elle a fait à sa mère. Ceux qui l'emploient l'aiment, l'admirent. On voudrait la reposer en l'attirant chez soi, en l'emmenant en voyage, en lui procurant des distractions qui sait! peut-être voudrait-on la marier? On aime tant marier à Paris. Mais la pensée de sa mère la retient au logis. Son pauvre logis, elle l'aime, parce qu'il abrite ceux qu'elle aime et qu'il est témoin de ses privations, de ses efforts. Ses efforts ne sont peut-être pas toujours sans regret; elle sait qu'elle fait des sacrifices. Ce n'est pas elle, ce sont les autres qui l'ignorent.

L'Académie a surpris le secret de cette vie, toute mystérieuse, d'abnégation et de dévouement, et elle a voulu l'honorer en décernant à Mlle Baron un des prix de la fondation Camille Favre.

Nous avons fini de vous raconter les actes de vertu de Paris et nous ne vous dirons pas l'histoire, aussi intéressante pourtant que les autres, d'Elisa Camphell, d'Henriette Guichand, de Zélie Vauthier, de Marie Néroux, de Mme Tissier, de Marie Treuffet, d'Elisa Degournay, de dame Huneau auxquelles nous avons décerné des prix. Il n'y a pas de différence entre elles et je ne me suis pas aperçu que leur vertu ait des degrés.

Je m'arrête donc. Vous en avez assez appris pour être convaincus que si le vice s'étale souvent à Paris, la vertu y trouve encore des recoins où se cacher; il est vrai qu'il faut la chercher avec beaucoup de persévérance pour la découvrir. Elle a

trop de contacts avec le vice pour ne pas rechercher l'ombre.

C'est que dans les grandes villes, en fait d'honneur et de honte, de bonne et mauvaise vie, les extrêmes se touchent. Paris offre aux faibles de tristes occasions, incessamment renouvelées, de succomber, quand la force de résistance dont ils sont doués est inférieure aux tentations dont ils sont l'objet, mais il offre aussi à un grand nombre de braves gens l'occasion contraire de faire sans bruit leur devoir. L'obscurité de la vie qu'on peut y mener est même quelquefois, pour les âmes timides, une défense contre les mauvaises inspirations de cette vanité si répandue, qui craint le qu'en dira-t-on du voisinage. L'isolement dans la foule parisienne est plus profond que partout ailleurs, parce que l'égoïsme de ceux qui vous y coudoient le rend à peu près inévitable.

Il est possible que le monde qu'on voit à Paris ne prenne pas les choses assez au sérieux et qu'il rie trop de tout; mais, dans le monde qu'on ne voit pas, il y a beaucoup de braves gens qui ne rient jamais et pleurent souvent. Tout n'est pas gai à Paris. Tout n'y est pas bon non plus, mais il ne faut pas dire que tout y soit mauvais.

Paris apparaît presque toujours à ceux qui essayent de le comprendre, poètes ou non, comme un être vivant. Pour les uns, c'est un géant admirable et capable de tout ce qui est noble ; ses plus petites actions sont grandes; son esprit est du génie, et son intelligence voit le beau et le bien sans efforts, comme par intuition.

Pour les autres, c'est un monstre méprisable et capable de tous les crimes; un tison d'enfer, un réceptable de vices, il s'est fait Babylone pour détruire ce qui restait encore en lui de sens droit, pur et divin. Son esprit n'est que dénigrement et le mot de devoir n'a pas de sens pour lui.

Comme un corps vivant, Paris a des organes; ce qui le mène, c'est tantôt un cerveau puissant et tantôt un cœur aimant. Il ne faut pas croire que ces sortes de comparaisons anatomiques déplaisent aux Parisiens. Fait singulier qui d'ailleurs n'a pas peu contribué à discréditer Paris auprès des bonnes gens, on rencontre plus de Parisiens flattés d'être pris pour des cerveaux que pour des cœurs. Ils laissent volontiers aux provinciaux — où la vanité va-t-elle se nicher ! — la gloire du cœur comme étant moins noble que celle du cerveau.

Un président du Corps législatif, dont Fiévée aurait pu dire

plus justement que d'un autre personnage, qu'il était né sur les marches du trône, et dont les reparties ont été souvent marquées au coin de Paris, interrompit un jour du haut de son fauteuil, un de ces Parisiens spirituels et sensés, que Paris chargeait alors de défendre ses droits. Le Parisien de Paris avait dit que Paris était le cerveau de la France. « Si vous dites que Paris est le cerveau de la France, repartit le président, on pourra vous dire que la province en est le cœur, et on pourra ajouter que la France a quelquefois mauvaise tête et toujours bon cœur. »

Le mot plut ; il était joli sans être méchant. Personne ne s'en formalisa. Je le trouve pourtant souverainement injuste.

Le président ne connaissait pas les vertus de Paris.

Il n'avait pas lu dans le cœur de Paris comme nous y lisons nous-mêmes dans nos enquêtes sur les prix de vertus.

Il est possible que les mauvaises têtes, comme l'esprit d'ailleurs, courent les rues, mais au fond de bien des retraites où d'humbles vies s'usent silencieusement dans l'obscurité du travail, on rencontre à Paris une légion de cœurs excellents. Ils restent ignorés, cela est certain ; ils ne sont pas appréciés comme ils devraient l'être, je n'en disconviens pas, mais par l'unique raison qu'ils ne se soucient pas d'être découverts et ne tiennent pas à être jugés par les fortes têtes du voisinage.

Ces héros inconnus travaillent pour autre chose que pour être l'objet de notre curiosité. Ils n'ont pas d'horizon sans doute et ne projettent pas leurs regards au loin, mais ils voient avec sûreté où il faut mettre le pied. Ils marchent droit dans des sentiers que nous ignorons et ne nous croisent pas dans la vie.

Pour la vertu, Paris vaut bien la province. Notre pays a fait son unité ; la charité y est indivisible, elle est la même partout, et on ne peut accoler à son nom aucune épithète géographique.

La France, toute la France, Paris et la province, tête et cœur, action et amour, forme un seul et grand peuple qui, dans l'adversité comme dans la bonne fortune, n'a jamais été désenchanté du bien, qui même dans les jours où il était animé des passions les plus violentes n'a jamais cessé d'aimer de toutes les forces de son âme le beau et le vrai, parce qu'il a toujours gardé profondément gravé dans son cœur le sentiment de sa grandeur morale.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

Prix d'éloquence. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner, en 1890 : *Les Contes de Perrault.* Un prix, de la valeur de deux mille cinq cents francs, est décerné au manuscrit inscrit sous le n° 3 portant pour épigraphe : « Nous allons voir que toutes les opinions du peuple sont très saines (Pascal), » dont l'auteur est Arvède Barine. Un prix, de la valeur de quinze cents francs, est décerné au manuscrit inscrit sous le numéro 46, portant pour épigraphe : « *Nudi sunt et recti et venusti*, » dont l'auteur est M. Auguste Salles, professeur agrégé au lycée de Caen. Une mention honorable est accordée au manuscrit inscrit sous le numéro 33, portant pour épigraphe : « Livre unique entre tous les livres, mêlé de la sagesse du vieillard et de la candeur de l'enfant; l'accompagnement naturel de sa lecture serait le bourdonnement d'un rouet, le branle assoupissant d'un berceau. »

Prix Montyon. — Destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné un prix de deux mille francs à l'ouvrage intitulé : *l'Education athénienne au cinquième et au quatrième siècle avant Jésus-Christ*, par M. Paul Girard.

Deux prix de quinze cents francs aux deux ouvrages suivants : *Antonin le Pieux et son temps* (138-161), par M. G. Lacour-Gayet; *le Réalisme et le naturalisme dans la littérature et dans l'art*, par M. A. David-Sauvageot.

Dix prix de mille francs à chacun des ouvrages suivants : *Paris*, par M. Auguste Vitu; *Lamartine, étude de morale et d'esthétique*, M. Charles de Pomayrolcs; *Madame de la Vallière*, par M. l'abbé L. Pauthe; *la Confession d'un père*, par M. Victor Fournel; *Des Andes au Para*, par M. Marcel Monnier; *l'Epave mystérieuse*, par Mme de Nanteuil; *Marchand d'allumettes*, par A. Gennevraye (Mme la vicomtesse Lepic); *le Petit Gosse*, par M. William Busnach; *Péri en mer*, par M. Gustave Toudouze; *Dans ma nuit*, par Mme Bertha Galleron de Calonne.

Deux prix de six cents francs aux deux ouvrages suivants : *Madame d'Epone*, par Bradat; *Mon oncle et mon curé*, par Jean de la Brète.

Six prix de cinq cents francs à chacun des ouvrages suivants : *Tu seras agriculteur*, par M. Henry Marchand; *Antoine Brasseur*, par Mme G. Crauk; *Demoiselle Micia*, par Mme Pora-

dowska, née Gachet; *le Feu à Formose*, par M. Jean Dargène; *Madame de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris* (1562-1630), par Mlle H. de Leymont; *Histoire d'un enfant de Paris*, (1870-1871), par Mme G. Mesureur.

Prix Gobert. — L'Académie décerne le grand prix de la fondation Gobert à M. Doniol, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique.*

Le second prix de la même fondation est décerné à M. le vicomte de Broc, auteur d'un ouvrage intitulé : *la France sous l'ancien régime.*

Prix Thérouanne. — Le prix Thérouanne, de la valeur de 4.000 fr., est ainsi réparti :

1° Un prix de 3,000 fr., à M. le vicomte de Meaux, pour un ouvrage intitulé : *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*;

2° Un prix de 1,000 fr. à M. Antonin Deloume, pour son ouvrage intitulé : *les Manieurs d'argent à Rome.*

Prix Halphen. — Le prix Halphen, de la valeur de 1,500 fr., est décerné à M. Adolphe Guillot, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Prisons de Paris et les prisonniers.*

Prix Guizot. — Le prix Guizot, de la valeur de 3,000 fr., est ainsi réparti :

1,000 fr. à un ouvrage sur *Tourville et la marine de son temps* (1642-1701), par M. J. Delarbre;

1,000 fr. à une *Etude sur Montaigne*, accompagnée de notes, glossaire et index, par MM. H. Motheau et D. Jouaust.

500 fr. à un ouvrage intitulé : *la Mission de Talleyrand à Londres* en 1792, par M. Georges Pallain;

500 fr. à un ouvrage intitulé : *Lasource, député* (1763-1793), par M. Camille Rabaud.

Prix Bordin. — La somme de 3,000 fr., montant du prix Bordin, est ainsi répartie :

1° Un prix de 1,500 fr. est décerné à M. Alfred Marchand, auteur d'un ouvrage intitulé : *les poètes lyriques de l'Autriche.*

2° 500 fr. à chacun des trois ouvrages suivants : *Vauvenargues*, par M. Maurice Paléologue; *Chapelain et nos deux premières Académies*, par M. l'abbé Fabre; *la Renaissance de la poésie anglaise* (1798-1889) et les *Poètes modernes de l'Angleterre*, par M. Gabriel Sarrazin.

Une mention très honorable est accordée à M. Emile Simond, auteur d'une *Histoire du 28e de ligne.*

Prix Marcelin Guérin. — Le prix Marcelin Guérin de la valeur de 5,000 fr. est ainsi réparti:

1° Un prix de 1,500 fr. est décerné à M. L. de la Sicotière, auteur d'un ouvrage intitulé : *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832).

2° Trois prix de la valeur de 1,000 fr. chacun sont décernés aux trois ouvrages suivants : *La France actuelle*, par M. Ramon Fernandez; *Histoire littéraire de la Suisse française*, par M. Philippe Godet ; *le Mouvement littéraire du XIXe siècle*, par M. Georges Pellissier.

3° 500 francs sont attribués à l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par M. de la Rocheterie.

Prix Langlois. — La somme de 1,400 fr., disponible cette année sur la fondation Langlois, est ainsi répartie :

Un prix de 1,000 fr. est décerné à M. J. Loth, pour la traduction des *Mabinogion, chants gallois ;*

Et 400 fr. sont attribués à une traduction du *Théâtre anglais de Christophe Marlowe*, par M. Félix Rabbe.

Prix Jules Janin. — Sur la somme de 3,000 francs montant de la fondation Jules Janin, l'Académie décerne :

Deux prix de 1,200 fr. chacun : à une traduction de la *Consolation philosophique de Boëce*, par M. Octave Cottreau; à la traduction de la *Moselle* d'Ausone, par M. H. de La Ville de Mirmont;

Et 600 fr. sont attribués à une traduction de *Salluste*, par M. L. Constans.

Prix Archon-Despérouses. — Le prix Archon-Despérouses, de la valeur de 4,000 fr., est ainsi réparti :

1° Un prix de 1,500 fr. est décerné à M. Gabriel Vicaire, auteur des *Emaux bressans*, du *Miracle de Saint-Nicolas* et d'un poème intitulé : *Marie-Madeleine*.

2° Deux prix de 1,000 fr., à chacun des recueils suivants : *Femmes antiques*, par Jean Bertheroy : *Rêves et visions*, par Mlle Jeanne Loiseau.

3° Un prix de 500 fr. au recueil des vers intitulé : *les Pipeaux,* par Mlle Rosemonde Gérard.

Une mention très honorable est décernée à M. Achille Paysant, auteur d'un recueil de vers intitulé : *En Famille*.

Prix Vitet. — Le prix Vitet, de la valeur de 600 fr. est décerné à M. Paul Mesnard.

Prix Lambert. — Ce prix, de la valeur de 1,600 fr., est ainsi réparti :

1,000 fr. à Mme Dardenne de la Grangerie.

600 fr. à Mlle Marie O'Kennedy.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, de la valeur de 1,150 fr., est attribué à M. Frédéric Béchard.

VARIÉTÉS

L'Explorateur Bonvalot au Thibet.

On connaît la route parcourue par M. Bonvalot à travers l'Asie. Parti de Paris le 1er juillet 1889, avec le prince Henri, fils du duc de Chartres, il arrivait le 26 septembre dernier au Tonkin, après avoir traversé à pied, dans toute sa largeur, le continent asiatique. Ce tour de force n'avait jamais été accompli ; le voyageur russe Priewalki, le voyageur anglais Carey ont eu jadis une intention analogue, mais ils furent arrêtés bientôt par des difficultés matérielles qu'ils jugèrent insurmontables.

La partie du trajet la plus pénible, comme aussi la plus intéressante, a été la traversée des montagnes du Thibet où, pendant des mois, la petite caravane resta, dans des régions inexplorées, à une altitude constante de 4,000 à 6,000 mètres.

— Jusqu'au 31 décembre, ça alla encore, dit M. Bonvalot à l'un de nos confrères du *Petit Journal* : nous suivions les traces d'une caravane mongole, qui nous paraissait se diriger vers Lhassa, capitale du Thibet, mais deux jours d'un ouragan épouvantable nous firent perdre cette piste. Il ne nous restait, pour nous diriger à travers ces solitudes, ces enchevêtrements de montagnes, que l'aide de la boussole.

Plusieurs des chasseurs et chercheurs d'or qui faisaient route avec notre troupe nous avaient quittés avant ce moment pour aller à leurs affaires. Nous restions quatorze.

— Vous marchiez de quelle façon ?

— A cheval ou montés sur des chameaux, ou à pied, surtout à pied, car le mal de montagne et les privations eurent bientôt raison de nos malheureuses bêtes. Nous marchions par petites étapes, forcément, car les vents d'ouest qui soufflent incessamment et avec violence dans ces parages nous exténuaient. Levés de bon matin, nous dressions nos tentes vers le milieu du jour.

— Et la nourriture ?

— Peu variée, je vous en donne mon billet : de la viande et de la graisse de mouton, de la graisse et de la viande de mouton, sauf le cas où d'aventure quelque antilope ou quelque chamois s'était risqué à portée de nos express-rifles.

En réorganisant notre caravane au Lob-Nor, nous avions emporté des vivres pour six mois. Une quarantaine de moutons nous suivaient, de ces moutons de forte taille et à grosses queues qui se rencontrent dans l'Asie centrale. L'un d'eux nous accompagna presque jusqu'au bout du voyage. Nous l'appelions Macha. Il s'était apprivoisé tout à fait et allait toujours librement à nos côtés. Nous nous étions attachés, vraiment, à cette pauvre bête, et j'aurais bien voulu la ramener ici. Moins heureux que nous Macha est mort de saignement de nez, suite du long séjour qu'il avait fait à ces altitudes excessives.

Quant à manger autre chose que du rôti, il n'y fallait pas songer. Le riz même, cet aliment si précieux pour le voyageur, nous manquait. Nous en étions largement pourvus, mais impossible de nous en servir, l'eau à ces grandes hauteurs bouillant à une température trop faible pour sa cuisson.

Nous avons aussi beaucoup souffert du froid, d'autant plus que le combustible, dans ces effroyables déserts, ne se trouve pas commodément. Pas trace de végétation, vous comprenez. Nous n'avions, pour entretenir nos maigres foyers, que les excréments desséchés des yacks sauvages, sorte de bœufs à queue de cheval, qui viennent là l'été par grands troupeaux.

Notez que le jour il y avait toujours 15 à 20 degrés au-dessous de zéro ; la nuit le mercure de nos instruments gelait ; c'est dire que la température descendait au-dessous de 40. Un grand nombre de nos armes à feu se brisèrent, car l'acier à ces températures devient cassant comme du verre.

— Une véritable expédition du pôle Nord, alors ?

— Ma foi !

— Et y a-t-il des habitants dans ce délicieux pays ?

— Heu ! heu ! c'est selon. Nous avons marché des mois sans en trouver un seul. De temps à autre nous tombions sur une tribu. Ce sont de vrais sauvages, point inhospitaliers, mais horriblement défiants : cela se conçoit, ils n'avaient jamais aperçu d'hommes de notre race. Pâtres et chasseurs exclusivement, ils ont de longues chevelures, mais la barbe ne commence à leur pousser que vers cinquante ou soixante ans, et quelle barbe ! un poil par ci par là.

Il eût été inutile d'entreprendre de leur persuader qu'avec nos mentons embroussaillés nous ne fussions pas plusieurs fois centenaires. Notre âge respectable a contribué pour beaucoup à leur inspirer du respect pour nos personnes... notre âge... et notre armement supérieur.

— Auriez-vous échangé des coups de fusil ?

Nous ne sommes pas allés jusque-là. Nos armes leur faisaient peur... avant. Ils n'avaient à nous opposer que des fusils à mèche, de grands couteaux et des pierres, qu'ils lancent du reste à l'aide de frondes avec une adresse étonnante. Ces gens montent de petits chevaux comme eux rabougris et comme eux très robustes.

Ils se nourrissent de viande crue, leurs chevaux eux-mêmes mangent rarement autre chose. La polyandrie est chez eux en honneur, c'est-à-dire que la même femme a plusieurs maris à la fois.

— Vous avez tous résisté à la fatigue jusqu'à la fin ?

— Non. A proximité de Lhassa, nous nous sommes arrêtés. Nous étions, je dois l'avouer, à bout de forces.

Vouloir pénétrer dans cette ville, que les Thibétains considèrent comme l'arche sainte, c'eût été nous attirer mille complications.

Les Lamas consentirent cependant à négocier avec nous et à nous aider. Pendant quelque temps, nous avons campé là pour nous remettre un peu.

Six des nôtres, marchands kalmouks pour la plupart, nous quittèrent en pleurant pour suivre une caravane de pèlerins qui s'en allaient dans une direction opposée à la nôtre. Deux autres avaient succombé au mal de montagnes. Nous restions six : le prince Henri et moi, mon vieux Rachmed, sujet russe de race turque, qui m'a accompagné déjà dans mes précédents voyages, Abdoullah, interprète, qui traduisait en langue mongole et chinoise ce que je lui disais en russe ; enfin le Père de Decken, un missionnaire belge qui en route s'était joint à nous avec son serviteur, un chrétien chinois nommé Tourdja.

Nous n'avions plus de bêtes de somme, et depuis Lhassa nous avons voyagé en réquisitionnant, de proche en proche, soit par intimidation — mais toujours l'argent à la main, inutile de le dire — les tribus que nous rencontrions et qui nous fournissaient des yacks domestiques pour porter nos bagages.

C'est ainsi que nous avons atteint Battam ; nous étions là,

redescendus à 2,000 mètres et nous retombions dans des routes possibles. Plus loin, à Ta-Tsien-Lou, ville de 42,000 habitants, frontière chinoise, nous avons été accueillis par des missionnaires qui nous ont remarquablement soignés pendant un mois; nous en avions grand besoin.

Enfin, après avoir traversé encore Yunnam, nous avons abouti au Tonkin. Une jonque nous a conduits sur le fleuve Rouge jusqu'à Hanoï.

M. Bonvalot pense qu'il y a beaucoup à faire au Tonkin, admirable d'après lui, à la condition de le gouverner de certaine manière.

LA LAICISATION DES HOPITAUX A LA CHAMBRE

Séance du 18 décembre.

M. Armand Desprès. L'interpellation que je vais avoir l'honneur de développer devant la Chambre, et dont elle a elle-même fixé la date, n'est de ma part ni un piège, ni un acte d'hostilité.

Nul plus que moi ne souhaite la stabilité ministérielle et n'est prêt à donner son appui au gouvernement. Si j'avais eu en mon pouvoir un autre moyen de fournir à la Chambre l'occasion de se prononcer sur ce qu'on appelle à tort la laïcisation, et qui n'est en réalité que l'expulsion des Sœurs des hôpitaux de Paris, je l'aurais certes employé.

Ce que je demande aujourd'hui au ministre de l'intérieur, c'est de nous laisser discuter entre nous, membres de cette Assemblée, une question où la politique n'est pas en jeu et qui n'intéresse que la justice, l'humanité et le bon sens. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.) Je voudrais que le ministre de l'intérieur se désintéresse de cette question.

M. Constans, ministre de l'intérieur. Comment voulez-vous que je me désintéresse d'une question au sujet de laquelle vous m'interpellez ? (On rit.) Je ne demanderais pas mieux que de m'en désintéresser.

M. Armand Desprès. Alors, comme je ne viens pas faire ici, je l'ai dit en commençant, acte d'hostilité, je transforme mon interpellation en une simple question. (Mouvements divers.)

M. le président. M. Desprès est parfaitement libre de transformer son interpellation en question; mais chacun des membres de la Chambre demeure libre de changer de nouveau ensuite la question en interpellation. (Très bien ! très bien! — Mouvements divers.)

M. Armand Desprès. Avant d'entrer dans les détails de l'administration hospitalière et de parler du mérite des Sœurs, je rappellerai que toutes les lois depuis le commencement du siècle ont établi et déterminé quelle était l'autorité qui avait la haute direction des établissements hospitaliers.

Avant la Révolution, le chef de ces établissements était le roi de France. Sous la Constitution de l'an IV, la Convention, par décret du 18 vendémiaire an IV, a fixé les attributions du ministre de l'intérieur et a placé sous sa direction les hospices, hôpitaux et établissements de charité. Aucune loi n'a infirmé ce décret, en vertu duquel, encore aujourd'hui, le maître des hospices et hôpitaux en France est le ministre de l'intérieur.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Et les conseils municipaux ?

M. Armand Desprès. C'est, je le sais une opinion répandue et qu'on voudrait accréditer, que les Conseils municipaux ont la haute main sur les établissements hospitaliers. Mais il n'en est rien, et c'est bien le ministre de l'intérieur qui en a la haute direction.

M. Terrier. Vous oubliez la loi de 1884.

M. Armand Desprès. Nous l'examinerons. Quand il a fallu établir un système de direction pour les hôpitaux, qu'a-t-on fait? Je laisse pour le moment Paris de côté, j'y reviendrai.

La loi de 1821, relative aux commissions hospitalières, énonce notamment que ces commissions arrêtent les détails des services et les contrats à passer avec les congrégations religieuses pour les soins à donner aux malades.

La loi de 1837 ne modifie pas ces dispositions. Le décret du 23 mars 1852 établit les commissions administratives; elles sont composées de cinq membres, et peuvent être dissoutes par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet. Vous voyez qu'elles sont toujours sous la direction du ministre.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Tout cela est abrogé.

M. Armand Desprès. Je vais vous montrer le contraire. La loi du 3 avril 1884 a apporté quelques modifications à la loi de 1837, mais elle dispose simplement que les conseils municipaux doivent donner leur avis sur les budgets des établissements de bienfaisance; ils doivent également donner leur avis sur les autorisations de plaider, transiger, etc., et sur l'acceptation des dons et des legs faits à ces établissements. Pour les villes dont le budget est supérieur à 50.000 fr., c'est le préfet qui décide.

Quant aux contrats passés avec les congrégations religieuses, on a établi en 1838 et en 1839 dans quelles conditions ces sortes de traités devaient intervenir entre les administrations hospitalières et les congrégations. Il a été dit que ces traités devaient être approuvés par le ministre de l'intérieur. Là encore, vous voyez que le ministre a toujours le dernier mot. (Interruptions).

M. le comte de Douville Maillefeu. Ce sont là des circulaires ministérielles qui sont bonnes pour les sous-préfets, mais pas pour la Chambre.

M. Armand Desprès. Il y a une autre circulaire qui détermine le mode de résiliation des contrats passés avec les congrégations, lors-

qu'on veut les renvoyer. Le contrat de résiliation doit être fait en quintuple original : un pour la supérieure de l'ordre hospitalier, un pour la Sœur supérieure de l'hospice, un pour la commission administrative, un pour le préfet et un pour le ministre de l'intérieur. Où voyez-vous paraître le maire, le conseil municipal? Et d'où a pu venir cette prétention de les faire intervenir?

M. Terrier. Le maire est président de la commission administrative, donc il intervient.

M. Armand Desprès. Ce que j'énonce est absolument conforme aux idées mêmes du gouvernement. Dans une circulaire commentant la loi de 1884, le ministre de l'intérieur, en parlant des attributions des conseillers municipaux, dit qu'il ne leur appartient pas d'entrer dans le détail de l'emploi des fonds et de dicter des conditions en matière d'établissements hospitaliers. Par deux fois les ministres ont rappelé, depuis 1884, que les conseils municipaux n'avaient que le droit de donner un avis, et pas autre chose.

M. Moreau (Nord). Le droit de payer et de ne rien dire.

M. Armand Desprès. M. le ministre de l'intérieur va me répondre que le conseil municipal de Paris donne tous les ans 17 millions pour équilibrer le budget de l'Assistance publique.

Je réponds que ces 17 millions sont donnés par la ville de Paris en vertu d'une loi.

Lorsqu'on a confisqué les biens des pauvres et du clergé, dans la tourmente révolutionnaire... (Exclamations à gauche.)

Voix diverses à gauche. On n'a rien confisqué. (Bruit.)

M. Armand Desprès... Ces biens ont été réunis au domaine national. C'était la confiscation pure et simple (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Enfin, au bout de trois ans, la Convention a fait elle-même cesser la vente des biens des hôpitaux, mais comme les hôpitaux n'avaient plus de ressources, par décret du 27 vendémiaire an VIII elle a décidé... (Interruptions à l'extrême gauche.)

Mais, messieurs de l'extrême gauche, vous devriez au moins respecter la Convention, si vous ne respectez pas autre chose. (Rires et interruption à gauche).

M. le comte de Douville-Maillefeu. C'est vous qui ne la respectez pas. La Convention n'a rien confisqué. Elle n'a fait que mettre l'ordre là où il y avait du désordre. Que la Chambre en fasse autant.

M. Armand Desprès. Par le décret du 27 vendémiaire an VIII, la Convention a décidé qu'il serait établi un octroi de bienfaisance, et les hôpitaux y prélèveraient par privilège les fonds nécessaires pour équilibrer leur budget. Voilà donc une loi, et si le conseil municipal de Paris donne 17 millions par an à l'Assistance publique, c'est en vertu de cette loi.

Sous l'Empire, M. Haussmann et M. Husson ont transformé ce

fonds, qui étaient alloués sur l'octroi, en une subvention municipale.

L'Empire voulait mettre la main sur les hôpitaux, comme le conseil municipal de Paris a voulu le faire depuis. Et alors, par ce moyen détourné, il est arrivé que les conseils municipaux qui se sont succédé depuis ont cru qu'ils donnaient de l'argent à l'Assistance publique, alors qu'ils ne faisaient qu'exécuter les prescriptions de la loi. (Bruit à gauche.)

Si vous consultiez la ville de Paris pour savoir si elle doit donner ces 17 millions aux malheureux, pas un de vos électeurs ne vous dirait de les refuser. (Interruptions sur les mêmes bancs.)

Je suis habitué depuis longtemps aux interruptions. C'est ici comme au conseil municipal, avec cette différence qu'au conseil municipal il y avait un président qui donnait lui-même le signal des interruptions. J'ai trop de confiance dans notre président pour croire qu'il suive cet exemple. (On rit.)

En dépit des droits du gouvernement, que je viens d'établir, le conseil municipal de Paris et les conseils municipaux de plusieurs autres villes de France jaloux de l'imiter, renvoyaient les Sœurs des hôpitaux.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. Ils ont eu raison. (Bruit à droite.)

M. ARMAND DESPRES. En dépit, je le répète, de tous ces droits... (Nouvelles interruptions à l'extrême gauche) on a renvoyé les Sœurs alors qu'aucune réclamation, qu'aucun mouvement d'opinion n'avait dicté cette mesure. Le gouvernement a capitulé devant le conseil municipal de Paris. (Bruit et interruptions sur les mêmes bancs.)

Je demande pardon à la Chambre d'entrer dans ces développements, mais la question tient à cœur à tous mes amis et aux hommes qui ont la responsabilité des malades dans les hôpitaux.

On a donc renvoyé les Sœurs des hôpitaux de Paris et de plusieurs hôpitaux de province.

A Paris, un petit hospice, l'hospice La Rochefoucauld, avait été laïcisé le premier. On avait renvoyé les huit Sœurs. Il paraît que cette première tentative encouragea le directeur de l'Assistance publique, qui professait des opinions extrêmement laïcisatrices.

Quelque temps après, il présentait en effet au conseil municipal un projet de laïcisation générale des hôpitaux. L'occasion lui fut fournie par l'hôpital de la Pitié, dont les Sœurs appartenaient à l'ordre de Sainte-Marthe, et qui, ne pouvant plus arriver à se recruter, demandaient à être remplacées.

Le conseil municipal adopta ce projet. Ce vote surprit le corps médical, qui manifesta une violente indignation, 95 médecins des hôpitaux adressèrent au directeur de l'Assistance publique une lettre dans laquelle ils demandaient qu'on ne renvoyât pas les Sœurs de charité. Ils passaient bien condamnation sur la laïcisation de La

Rochefoucaud, de la Pitié et de Saint-Antoine, mais ils demandaient le maintien des Sœurs dans les autres hôpitaux.

Notre lettre eut un retentissement jusque dans les assemblées du pays. La Chambre ne crut pas devoir intervenir, mais on interpella au Sénat, et le ministère de M. Jules Ferry fut mis en minorité, car l'ordre du jour de M. Lambert Sainte-Croix fut adopté à 24 voix de majorité. Comme le Sénat, à cette époque, ne renversait pas les ministères (bruit à gauche), celui-là resta en fonctions.

C'est l'honorable M. Constans qui porta la parole devant le Sénat, et il le fit en homme politique, en véritable ministre. Il fit remarquer que l'on ne pouvait pas revenir sur les faits signalés, mais qu'on n'avait nullement en vue une proscription en masse. Notre protestation trouva donc en lui un écho.

Malheureusement cette promesse ne s'est pas réalisée : il y a eu une proscription en masse des Sœurs, non seulement à Paris, mais encore dans les départements. Il y a eu, passez-moi l'expression, une débauche de laïcisation. (Bruit à gauche.)

Quand le cabinet de M. Jules Ferry tomba et fut remplacé par celui de mon ami M. Brisson, nous avons entendu dans la bouche du ministre de l'intérieur, M. Allain Targé, ce langage étonnant, que la ville de Paris, donnant 18 millions à nos hôpitaux, avait le droit de tout faire.

Avec ce sophisme, on pourrait soutenir aussi que la ville de Paris peut tout faire à la préfecture de police, puisqu'elle lui donne 16 millions. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

L'approbation de M. Allain-Targé a eu pour effet d'encourager la laïcisation à outrance. Quelles qu'aient pu être les réclamations faites par les malades ou au nom de leurs intérêts (bruit à gauche), — car les cent médecins qui avaient signé la lettre, juifs, protestants, libres-penseurs, francs-maçons, n'avaient en vue que les malades, — rien n'a pu décider M. Allain-Targé à suspendre les laïcisations, et on a renvoyé toutes les Sœurs que l'on a pu renvoyer.

Si l'on a maintenu celles de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis, c'est parce qu'il y avait un décret de 1808 qui s'opposait à ce qu'on les renvoyât.

On est même allé plus loin. Le gouvernement a renvoyé les Sœurs de trois établissements sans y être obligé par le conseil municipal de Paris. Et, ici, je ne parle pas de vous, monsieur le ministre, mais d'un de vos prédécesseurs; je sais en effet, que vous avez empêché, au contraire, la laïcisation de deux de ces établissements. (Bruit à gauche.)

Le renvoi des Sœurs de ces trois établissements, je le répète, est un acte inexcusable et préjudiciable aux malades. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Et voilà pourquoi nous, qui ne faisons pas de la politique pour la

politique, nous qui sommes depuis trente ans dans les hôpitaux, qui savons ce qui s'y passe, nous venons vous dire : Voici ce qu'étaient les Sœurs, et voici ce qu'on a mis à la place (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi nous tenons à avoir des sœurs dans les hôpitaux. Vous le savez très bien, et la plupart d'entre vous, à l'extrême-gauche, vous les gardez dans vos hôpitaux de province, convaincus que vous ne pourriez pas les remplacer. (Bruit à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

En effet, il n'y a que sept hôpitaux, hors Paris, qui aient été laïcisés. (Bruit à gauche.)

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. Vous voyez donc bien que nous n'avons pas de fanatisme; quand les Sœurs sont bonnes, nous les gardons. (On rit.)

M. ARMAND DESPRÈS. Qui vous a dit que celles de Paris n'étaient pas bonnes ?

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. Ceux qui les ont changées. (Nouveaux rires.)

M. ARMAND DESPRÈS. Une femme qui n'a ni famille, ni intérêts pécuniaires, qui n'a même pas de nom, car elle s'appelle la Sœur, qui vit de la vie des prisonniers, qui couche au dortoir, mange au réfectoire, une femme qui pendant les 365 jours de l'année peut vous fournir son service, de quatre heures du matin à neuf heures du soir, avec la régularité d'une horloge : cette femme, dis-je, avez-vous pu la remplacer? Non. (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

Nous pouvions compter sur l'exactitude, le zèle et le dévouement des Sœurs. Jamais, du moins je n'en ai pas le souvenir, il n'est arrivé, dans un service surveillé par les Sœurs, des faits semblables à ceux que nous avons vus récemment. (Bruit à gauche.)

J'ai le regret de constater que depuis 1882, date du renvoi des Sœurs, il y a eu six cas de mort imputables à la négligence ou l'imprudence. (Bruit à gauche.)

L'un de ces cas a été plus particulièrement douloureux, il a été discuté, il est public, il a la force probante d'une vérité contradictoirement établie.

La chose s'est passée à l'hôpital Saint-Antoine. Une femme de vingt-six ans, qui avait eu des affections inflammatoires... (Bruit à gauche.)

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur. Vous entrez, je crois dans une mauvaise voie. Si vous voulez nous parler d'accidents qui sont arrivés de tout temps aux laïques comme aux Sœurs, vous m'obligerez à mettre sous les yeux de la Chambre l'équivalent de ce que vous apporterez ici. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. ARMAND DESPRÈS. Oui, mais le fait que j'apporte ici est vérifié, authentique. Cette malheureuse femme avait reçu de l'infirmière de

l'acide oxalique au lieu d'un purgatif, et elle en est morte. (Interruptions à gauche.)

M. Emile Ferry *et plusieurs autres membres*. Ce n'est pas la question!

M. Armand Després. Je vous demande pardon, c'est bien la question.

Si j'insiste sur ce fait, c'est parce qu'il fournit un enseignement précieux. L'infirmière coupable de cet accident était depuis quinze ans à l'hôpital Saint-Antoine, tant qu'elle a servi sous la surveillance des Sœurs elle n'avait commis aucun accident.

C'est quand les Sœurs n'ont plus été là, quand elles ont été remplacées par des infirmières laïques que cette lamentable erreur s'est produite.

Je n'accuse pas autrement ces infirmières, je suis sûr qu'elles déplorent cet accident, mais je dis que l'administration a le devoir de placer auprès des malades des personnes qui les mettent à l'abri de pareils accidents.

La malheureuse infirmière dont je parle a été condamnée pour homicide par imprudence, j'ai cité des faits publics; je voudrais savoir si ceux que va citer M. le ministre ont été aussi rendus publics et s'ils ont été contrôlés.

On dit que les Sœurs font du prosélytisme; elles en font moins que les aumôniers. Aussi n'y a-t-il pas un médecin ou un chirurgien qui ait protesté contre le renvoi des aumôniers des hôpitaux. Il n'en est pas un de nous qui n'ait trouvé juste que le curé comme le pasteur eût accès dans les salles d'hôpitaux, mais qu'il ne demeurât pas dans l'hôpital. Voilà la liberté de conscience.

Pour les Sœurs, c'est autre chose. Le prêtre faisait du prosélytisme dans les salles; il fallait protéger le malade contre ce prosélytisme. Mais les religieuses ont bien autre chose à faire dans les hôpitaux. (Interruptions à gauche.)

M. Chautemps. Vous avez parlé vous-même de quatre cas d'obsession religieuse de la part des Sœurs vis-à-vis des malades.

M. Armand Després. Dans une lettre adressée à M. Sarcey, je disais que je pourrais citer le cas d'un aumônier qui engageait la religieuse à intervenir auprès du malade pour qu'il se confessât. Mais c'était le prêtre qui poussait la religieuse à faire du prosélytisme. (Interruptions à gauche.)

J'ajoutais que, dans ma longue carrière, j'ai été obligé d'intervenir trois fois contre des actes de prosélytisme.

M. Chautemps. Vous avez dit quatre fois.

M. Armand Després. Quatre fois si vous voulez; en trente ans c'est peu, ce n'est rien.

M. Chautemps. Dans votre bouche, c'est beaucoup.

M. Armand Després. Au reste les religieuses ont tant d'autres

qualités qu'on peut bien leur passer cela. (Interruptions à gauche.) Jamais dans mon service on n'a confessé un malade qui ne l'avait pas demandé.

Nous sommes maîtres de modérer les actes de prosélytisme. Mais il y a autre chose : quand un malade est condamné, quand il va mourir, l'infirmière laïque le quitte et va à ses affaires ; au contraire la religieuse reste là auprès du mourant (applaudissements à droite); sa religion lui commande de réciter les prières des agonisants et elle les récite agenouillée au pied du lit.

Vous n'y attachez pas d'importance, soit ! moi non plus. Mais quand un des vôtres meurt il a auprès de lui des parents, des amis; au contraire le pauvre à l'hôpital est seul ; lorsque les religieuses n'avaient pas été renvoyées des hôpitaux, il n'était pas seul (applaudissements à droite), la religieuse était là, en sorte que si le malheureux recouvrait un instant la raison, il voyait auprès de lui un regard bienveillant où il puisait quelque courage.

Il y a mille et un petits soins que rend la religieuse au malade, et qui sont précieux Elle s'attache aux plus souffrants, et bien souvent, quand un père mourant se désole du sort réservé à ses enfants, une suprême consolation lui est réservée : la Sœur lui promet d'en faire prendre soin par d'autres religieuses, et cette promesse, toujours tenue, adoucit les derniers moments du malheureux. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce n'est pas avec des médicaments seulement qu'on guérit. (Applaudissements à droite.) Il faut aussi au malade des consolations : les religieuses les lui donnent, tandis que les infirmières ne sont pas payées pour cela. (Nouvelle approbation à droite.)

Permettez-moi de vous citer un fait. En 1871.... (Bruit et interruptions à gauche.)

En 1871, il y avait à l'hôpital Baujon des fédérés blessés, sur le lit desquels on voyait inscrit : « Capitaine, lieutenant, sergent des fédérés. » Nos troupes pénètrent dans l hôpital. « Sauvez-nous, nous avons des enfants ! » disent les hommes aux Sœurs hospitalières. Celles-ci n'hésitent pas, elles enlèvent la dangereuse étiquette, elles sauvent les fédérés, et cependant les hommes de la Commune n'avaient certes pas été tendres pour les religieuses. (Applaudissements à droite.)

M. le comte de Douville Maillefeu. C'est M. Dolbeau qui vous a raconté cela.

M. Armand Desprès. Je ne parle pas de M. Dolbeau, je parle des religieuses.

J'entre dans la troisième partie de mon discours, que ma fatigue me force à abréger. Il s'agit de voir ce qu'a coûté la laïcisation.

Vous avez mis à la place des Sœurs des mercenaires qui vous coûtent, au lieu de 200 fr., 780 fr. quand elles ne sont pas logées, 1,800 f. quand elles sont logées, sans compter le coulage.

Les mercenaires sont généralement des personnes qui n'ont pu faire autre chose, des domestiques sans place, des femmes qui n'ont pu rester dans la profession qu'elles avaient choisie. (Bruit à gauche.)

Je sais que vous avez établi des écoles d'infirmières laïques, vous leur donnez des leçons de bandage, de petite pharmacie ; ce sont des leçons d'ordre, de dévouement, de sacrifice qu'il leur faudrait. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En 1869, l'Assistance publique dépensait 17 millions par an, dix ans après elle dépensait 3 millions de plus et dans les dix dernières années 5 millions de plus à nouveau. Voilà le résultat financier de la laïcisation.

Dans l'hôpital de la Charité, auquel j'appartiens, j'ai fait le relevé avant et après la laïcisation. J'ai constaté que la dépense est moindre, et, en même temps, que celle du traitement des surveillantes laïques substituées aux Sœurs est plus considérable. Qu'en conclure ? C'est qu'on a rogné sur le malade.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Si c'est là ce qu'on appelle une question, je demande la parole moi aussi.

M. Armand Desprès. Je constate en effet que la dépense du vin, qui était en 1887 pour tous les hôpitaux réunis de 310.000 fr., n'est plus cette année que de 262.000 fr., alors que le nombre des malades a augmenté et que le prix du vin n'a pas diminué.

M. Emile Ferry. Vous ne parlez pas des 300 lits créés et de l'augmentation de 10 0/0 sur la viande.

M. Armand Desprès. Vous achetez de la viande abattue au lieu de viande fraîche. (Bruit et interruption à gauche).

Je suis épuisé, forcé d'abréger, et je ne dirai qu'un mot au point de vue politique.

Quel profit la République a-t-elle tiré du renvoi des Sœurs des hôpitaux ? La laïcisation s'est-elle faite en vertu d'une disposition légale, par un ministre, par un homme d'Etat ? Non; elle est partie d'où j'ai indiqué, et est remontée plus haut. Elle s'est faite, pour ainsi dire à l'insu des pouvoirs publics, sans qu'aucune loi ait établi la nécessité du renvoi des Sœurs.

Vous voyez, par suite, combien le rôle des républicains est facile. Il n'y a pas à revenir sur les lois ni sur le passé ; il suffit de décider dans l'intérêt des malades. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Croyez-vous que vous n'y gagnerez pas ?

Quand il a fallu réparer les désastres de la guerre, la France vous a fait crédit ; quand le 16 mai est venu, la France attachée à la République, n'a pas voulu suivre la réaction, et 6 millions 300,000 suffrages ont été accordés aux républicains, aux 363.

A partir du moment où la République a été hors de pages, elle a persécuté la religion des petits par les petits côtés, vous avez vu la désaffection commencer, la désaffection plus redoutable que la haine.

Et qu'est-il arrivé aux élections de 1881 ? C'est que les républicains n'ont plus eu que 4 millions de suffrages. Et en 1885? 4.200.000, à peu près le même chiffre.

La République n'a donc pas gagné à cette persécution. (Très bien! très bien! à droite.)

Il y a un réel besoin de pacification religieuse. Il faut faire cette pacification, et vous pouvez la faire sans humiliation sur le point que je viens d'indiquer.

Là, point d'amende honorable à faire. Vous n'aurez qu'à dire que c'est l'intérêt des malades qui commande le maintien des Sœurs dans les hôpitaux, et vous aurez aux prochaines élections un million de voix de plus en faveur de la République et 80 républicains de plus à la Chambre.

J'ai essayé de vous faire partager ma conviction profonde, confirmée par l'exercice de mon métier, et mon but, en portant cette question à la tribune, était que vous puissiez pousser le gouvernement à laisser les Sœurs dans les hôpitaux, dans l'intérêt des malades, dans l'intérêt de la République, dans l'intérêt de la France. (Applaudissements à droite.)

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. Vous voyez la République qui vous applaudit. (Bruit). *(A suivre.)*

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 18 *décembre.* — Dès l'ouverture de la séance, on commence la discussion générale du budget. M. FRESNEAU prononce un long discours, dans lequel il réclame la réforme administrative, après s'être plaint de la situation faite au Sénat par le dépôt tardif du budget.

Divers orateurs prennent la parole. On constate dans tous les discours des critiques amères, tant du budget que de la politique générale du ministère.

Diverses économies ont été réclamées. Seul, M. BOULANGER, rapporteur, a tenté de démontrer que nos finances sont en excellent état.

Vendredi 19 *décembre.* — Après l'adoption de projets d'intérêt local, on reprend la discussion du budget.

M. LACOMBE a répondu au discours du rapporteur général, qui affirmait l'excellent état de nos finances.

M. Lacombe s'est élevé contre les dépenses toujours croissantes. Le budget de 1891 porte 110 millions de dépenses de plus que celui 1885. C'était d'ailleurs forcé.

On ne pouvait appliquer les lois scolaires et militaires, et le pro-

gramme des travaux publics sans aboutir à ce résultat. L'orateur rappelle que lui et ses amis avaient, lors de la discussion des lois, annoncé le déficit. Mais on ne les écouta point. Aujourd'hui, le mal est fait.

Comme M. Rouvier demande à l'orateur ce qu'il pense de l'incorporation du budget extraordinaire de la guerre, M. Lacombe réplique que cette opération n'a pu être faite qu'au moyen d'une majoration illicite des recettes.

L'équilibre du budget ne peut se faire ainsi, mais au moyen d'économies.

M. Rouvier répond à ce discours et répète les arguments qu'il apporta déjà à la Chambre, lors de la discussion générale.

M. Buffet, après une suspension de séance, a protesté contre les «sommations d'aller rapidement en besogne» qui sont faites, chaque année, par la Chambre et par le gouvernement.

Samedi 20 *décembre*. — Le budget du ministère de la justice est voté rapidement, après qu'on a repoussé divers amendements portant réduction sur le traitement du personnel.

On passe au budget des cultes. Là, un léger incident se produit, M. de l'Angle Beaumanoir demande au ministre s'il ne compte pas faire à son budget une légère réduction, en supprimant le traitement de Mgr Lavigerie. On rit sur tous les bancs. M. de Beaumanoir explique qu'il s'attendait à cette réduction. Car, dit-il, si un pauvre desservant breton s'était publiquement occupé de politique, comme l'a fait le primat d'Afrique, on l'eût certainement écrasé sous les foudres gouvernementales.

M. Fallières répond qu'il est heureux d'avoir l'occasion de féliciter publiquement Mgr Lavigerie de son adhésion à la République. Cet acte est d'un honnête homme et ne sera pas blâmé « par celui qui fait autorité dans le monde catholique. »

L'incident clos, on vote le budget des cultes, le budget de la Légion d'honneur et le budget de l'intérieur, y compris le budget spécial de l'Algérie. Tout cela sans aucun changement.

Puis, sur le budget de la guerre, le débat traîne un peu en longueur. Plusieurs amendements, relatifs à la remonte, aux cadres de l'état-major, sont défendus par leurs auteurs, combattus par M. de Freycinet et, finalement, repoussés.

En fin de séance, M. de Kerdrel a prononcé un long et remarquable discours sur l'organisation de la marine.

Lundi 22 *décembre*. — C'est le vote du budget à la vapeur.

La marine, l'instruction publique, les beaux-arts, le commerce, les colonies, les postes et télégraphes, l'agriculture et les travaux publics voient leur différents chapitres adoptés sans presque de discussion.

A peine M. Lebreton demande-t-il à M. Bourgeois, sur le budget

de l'instruction publique, quelques explications sur l'enseignement qui semble se professer aujourd'hui dans les Facultés de l'Etat, sur l'irresponsabilité criminelle.

« Autrefois, dit-il, on enseignait que les voleurs étaient des coupables, aujourd'hui ce sont des irresponsables, des hypnotisés ! »

C'est le procès Eyraud-Bompard qui a éveillé la susceptibilité de l'honorable sénateur.

M. Bourgeois répond que la question est soumise aux discussions et que l'Etat ne doit avoir là dessus aucune doctrine personnelle, pas plus qu'il n'a une philosophie ou une religion à lui. Il doit être neutre.

Au chapitre de la subvention des théâtres, M. Halgan voudrait effacer la part réservée au Théâtre-Libre. M. Larroumet, directeur des beaux-arts, commissaire du gouvernement, explique que la somme réservée à cet établissement est destinée, dans la pensée du gouvernement, à se renseigner sur ce qui s'y passe, et le Sénat vote la subvention.

Les autres budgets sont votés ensuite.

Mardi 23 *décembre.* — Le budget est voté.

Mercredi 24 *décembre.* — La session est close.

Chambre des Députés.

Jeudi 18 *décembre.* — Nous donnons plus haut le compte-rendu de cette séance.

Samedi 20 *décembre.* — Le président annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député. C'est, paraît-il, de M. Mermeix qu'il s'agit. Cette demande sera examinée par une commission spéciale.

On adopte, malgré une vive opposition de M. Le Provost de Launay, un projet ouvrant des crédits supplémentaires, au budget de l'instruction publique, pour les lycées de garçons.

La Chambre adopte ensuite une proposition de la commission du budget, tendant à donner au gouvernement le droit d'accorder par décret rendu en conseil d'Etat, les prorogations de surtaxes d'octroi pendant un délai de trois mois.

Enfin, M. Franconie développe son interpellation sur certains abus de l'administration, à la Guyane, concernant l'exercice du suffrage universel dans cette colonie. M. Gaillard a réclamé une enquête parlementaire. Mais l'ordre du jour pur et simple a été adopté par 345 voix contre 166.

Lundi 22 *décembre.* — La Chambre a siégé pendant une heure et demie pour adopter quelques projets d'intérêt loeal et valider l'élection de M. Lavy, élu en remplacement de M. Joffrin, décédé, à Clignancourt.

M. Le Senne, au nom du groupe boulangiste, a cru devoir protester contre cette élection.

Il a prononcé un discours tendant à démontrer que M. le général Boulanger était toujours député de Clignancourt et que M. Joffrin ne l'avait jamais légalement remplacé.

Mercredi 24 *décembre.* — Le budget est définitivement voté et la Chambre est envoyée en vacances.

NÉCROLOGIE

Le général de division Osmont grand-croix de la légion d'honneur, est mort hier à quatre heures du soir, foudroyé par une attaque d'apoplexie, au cercle militaire, en faisant une partie de whist.

Il était depuis huit ans à la retraite et avait été pendant sa longue carrière l'un des plus brillants officiers de l'ancien corps d'état-major qui en a fourni de si remarquables.

Né le 31 janvier 1818, à Montpellier, il était entré le 15 novembre 1836 à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit le 1er octobre 1838, avec le n° 6, pour suivre les cours de l'Ecole d'état-major. Capitaine en 1845, il a fait toutes les grandes campagnes du second Empire ; c'était un officier que les généraux recherchaient et demandaient.

Il avait été chef d'état-major de Bazaine au Mexique. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1882.

—

Nous apprenons la mort du général comte de Brauer, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Lunéville, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Au cadre de réserve depuis 1871, le général de Brauer commandait à la bataille de Reichschoffen l'une des deux brigades de cuirassiers, de glorieuse mémoire.

Originaire d'Alsace, le général de Brauer appartient à une famille essentiellement militaire. Non seulement ses frères, mais ses cinq fils ont été ou sont au service. L'aîné est chef d'escadrons de cuirassiers, un est mort en Tunisie, un autre est au Tonkin.

—

Le général de brigade Wartelle, ancien commandant de l'artillerie du 1er corps d'armée, est décédé à la suite d'une longue maladie.

Le général Wartelle avait été récemment mis en disponibilité pour raison de santé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée de M. Ferry. — Justice et Cabotinage. — Accalmie politique.

24 décembre 1890.

Un événement qui jette une certaine lumière sur la situation intérieure, c'est la rentrée en scène de Jules Ferry. L'homme de l'art. 7, des décrets et de la politique sectaire et persécutrice, vient de se soumettre à un verdict public et a été élu candidat au Congrès républicain pour les élections sénatoriales de janvier dans les Vosges. Il a prononcé à cette occasion un discours-programme dans lequel il annonce son intention de rentrer dans la politique. Quel programme vient-il y défendre ? Celui qu'il a toujours défendu, celui de la loi militaire, de la loi scolaire, de toutes les lois dirigées contre l'Eglise. Les succès obtenus par M. Brisson ne laissent pas dormir M. Ferry ; il voit que la France accepte tout, que ministère et majorité ne refusent rien aux exigences radicales. Alors, pourquoi ne le voudrait-on pas, lui aussi ? Et il revient, et il déclare aux évêques qui veulent entrer dans la République que leur intention est de s'emparer du « bien » de celle-ci, qui est l'école laïque et neutre. Celle-là on ne la cèdera pas, car elle est l'âme de la république. Après cela M. Ferry invite les catholiques à se rallier à la république : elle elle n'est pas intolérante du tout, et lui-même a toujours été l'apôtre de la tolérance. Pour tenir un pareil langage, M. Ferry doit être bien certain que ses amis, les francs-maçons, sont les maîtres en France, et que le goût de la spéculation religieuse n'est pas prêt de finir. Les avances faites par les conservateurs sont repoussées ; de l'apaisement religieux, on n'en veut pas. Voilà la réponse des républicains français aux paroles de paix et à une proposition de désarmement de la droite.

Après le gouvernement dans l'affaire des congrégations ; c'est M. Jules Ferry qui la leur donne dans son discours d'Epinal. La République d'ailleurs n'est qu'une étiquette qui cache autre chose ; la République, telle qu'on l'entend en France actuellement, est la guerre à l'Eglise.

—

L'endroit où l'on s'est le plus amusé à Paris, ces derniers jours, l'endroit où se sont débitées les mots graveleux, aux éclats de rire de l'assistance, ce n'est pas le Palais-Royal, ni

le théâtre des Variétés : c'est la salle des assises où se jugeaient deux vulgaires criminels que la badauderie parisienne et la vicieuse curiosité ont voulu rendre intéressants, nous voulons parler des assassins de l'huissier Gouffé. Ce n'est ni Baron l'ineffable, ni Joly du Vaudeville, ni Coquelin cadet qui ont fait s'esclaffer la foule : c'est M. le président Robert. Il faut ajouter d'ailleurs que, dans cette affaire, tout le monde semble possédé du démon du cabotinage. Un certain M. Liégeois, professeur de droit et amateur d'hypnotisme, a félicité M. Quesnay de Beaurepaire d'avoir débarrassé la scène politique « du cheval d'Arcole et de Rivoli. » L'avocat a demandé qu'on fasse essayer à Gabrielle Bompard, en pleine audience, le peignoir qu'elle portait le soir du crime. Quelques instants après, un incident assez vif s'est produit. La défense s'est indignée de ce qu'on ne permît pas à Gabrielle Bompard de se faire hypnotiser sous les yeux du jury. Le public qui suivait ces débats a été écœurant de cynisme, il a fallu une fois faire évacuer la salle, et les gardes, bien stylés, ont mis dehors le « pauvre peuple, » qui était calme, et laissé à leurs chaises les « belles madames, » qui s'éventaient en poussant de petits cris, ou en riant aux bons mots de M. le président.

On ferait en effet un recueil dans le genre des almanachs d'autrefois, avec les calembours ou les traits d'esprit qu'il a laissé échapper. S'apercevant qu'un des officiers ministériels s'était absenté, il s'écria : « Mais il manque un huissier, ici! » Cette fine allusion à la disparition de Gouffé a été saisie au vol et soulignée par des rires. Nous ne répéterons pas les demandes de détails scabreux dans lesquelles M. Robert s'est complu. Il nous semble que le code d'instruction criminelle a besoin de modifications. Plus on restreindra le rôle du président d'assises, mieux cela vaudra ; l'expérience l'a prouvé.

En ce qui concerne Eyraud, par exemple, on eût pu terminer l'interrogatoire en quelques minutes, puisque l'assassin avouait le crime et la préméditation. Enfin ces histoires inutiles d'hypnotisme jetées dans les débats étaient bien inutiles, aussi bien au moins que les expériences auxquelles le docteur Voisin, médecin du dépôt, s'est livré sur l'accusée. La justice devrait échapper à la maladie de cette fin de siècle qui est l'irrespect et la confusion. Au contraire, elle la favorise et la protège.

—

Ils vont bien nos édiles parisiens. Un journal républicain, le *National*, nous initie à certains détails de leur existence à l'Hôtel-de-Ville. De même qu'à la Chambre, certaines commissions du conseil municipal se réunissent le matin en dehors des séances, et ces messieurs, qui ne touchent qu'une indemnité dérisoire de 6,000 fr., ont soin de faire figurer au budget supplémentaire leurs frais de déplacement — pour se rendre aux commissions — et les déjeuners pantagruéliques qui en sont la conséquence. « Les notes de ces déjeuners quasi-quotidiens s'élevaient par tête à 25 et 30 fr., et quelquefois plus haut. » Le syndic a jugé un tantinet exagérée la licence stomacale des édiles, et il a déclaré que, dorénavant, les frais de déjeuner ne seraient plus remboursés que jusqu'à concurrence de *neuf francs*.

Le chiffre n'est pas très démocratique. Voit-on d'ici la commission de l'assistance publique se réunissant pour délibérer sur les misères du pauvre, sur les moyens d'y remédier et clôturant sa délibération par un déjeuner à 9 fr. sur les deniers du pauvre ! Neuf francs, c'est moins que trente francs, mais ce chiffre apparaît encore comme scandaleux en regard de la ration à dix centimes allouée aux meurt-de-faim qui s'obstinent à envoyer siéger à l'Hôtel-de-Ville les exploiteurs de leur propre misère. Et voilà comment les champions outranciers des revendications sociales entendent l'égalité démocratique.

—

L'accalmie politique s'affirme de plus en plus en Europe, au fur et à mesure que nous approchons des fêtes de Noël et du nouvel An. Les assemblées parlementaires des différents pays ont réussi à en finir avant leurs vacances avec les questions dont la solution leur incombait, ou bien à ajourner cette solution jusqu'au renouvellement de leurs sessions, et les Etats à l'horizon politique desquels semblaient naguère devoir bientôt surgir des complications plus ou moins graves, comme en Angleterre, par exemple, avec l'affaire Parnell, et en Hollande à propos du Luxembourg, sont maintenant déjà rentrés dans la tranquillité.

A Constantinople, il est vrai, on n'est point encore venu à bout de la crise patriarcale, mais elle a cependant perdu son caractère aigu primitif, et cela permet d'entrevoir un apaisement pas trop éloigné, tandis que, d'autre part, nous voyons la Serbie

éviter l'un après l'autre avec succès les écueils semés sur sa route politique.

On a accueilli partout avec une réelle satisfaction la nouvelle que le gouvernement helvétique vient de faire un premier pas vers la restriction de ce fameux droit d'asile pour les réfugiés politiques dont tant d'individus parviennent à abuser impudemment en sachant colorer d'une teinte politique de simples crimes de droit commun, et qui, par l'impunité qu'il leur assure ne fait que multiplier sans cesse le nombre de ces crimes.

Enfin, l'empereur Guillaume joue au pédagogue, et si M. Crispi fait des sottises, il n'est pas pris au sérieux. Messieurs les confiseurs peuvent travailler tranquilles. En France même, il est peu probable qu'une crise ministérielle se produise avant le 1er janvier. C'est l'âge d'or. Hâtons-nous d'en profiter : il durera peu.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Aux élections administratives qui ont eu lieu le 21 décembre à Rome pour le renouvellement complet — après le régime du commissariat royal — des 80 conseillers de la municipalité, l'*Unione romana*, ou comité électoral catholique, a dû se placer sur le terrain de la minorité pour obtenir au moins, aux termes de la loi, la représentation du cinquième des conseillers à élire contre les quatre cinquièmes de la majorité libérale, résultant de la coalition de tous les éléments officiels ou officieux et disposant de tous les moyens, même les moins avouables, de succès, tels que le régime actuel les assure au libéralisme. Au reste, malgré cette coalition, l'*Unione romana* a fait triompher non-seulement 16 candidats, représentant le 5e des conseillers à élire, mais aussi huit autres candidats sur les 25 qu'elle a portés sur sa liste et qui, grâce à la discipline des électeurs catholiques et avec leurs seules forces, l'ont emporté avec un nombre de voix supérieur aux suffrages obtenus par les libéraux élus.

Au dernier moment, les libéraux se sont divisés.

—

On dément catégoriquement la prétendue nouvelle d'après laquelle le roi des Belges aurait écrit au Souverain Pontife pour

que les catholiques belges fussent invités à voter le projet de loi sur le service obligatoire pour tous. C'est là une pure invention, comme tant d'autres.

—

Il est sérieusement question du rétablissement de la légation de Hollande près le Saint-Siège.

—

Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui 24 décembre les hommages et les vœux du Sacré-Collège, à l'occasion de la Noël, et il a prononcé dans cette circonstance un important discours où il renouvelle de vives protestations surtout à l'endroit des fausses assurances du dernier discours du trône sur la prétendue liberté assurée à l'Eglise en Italie.

—

S. G. Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, a eu l'honneur d'être reçu vendredi, en audience particulière, par le Souverain Pontife.

France.

GRENOBLE. — Les francs-maçons de l'Isère continuent leurs exploits. A l'occasion des obsèques de M. André Faure, mort préfet de Limoges, qui avait des sentiments religieux et qui a été enterré religieusement, ils ont essayé de compromettre un prêtre, M. le curé de Seyssinet. Mais, dans une lettre adressée à son évêque et rendue publique, ce digne prêtre a fait complètement justice de leurs inventions et il a démontré que les francs-maçons lui ont, au contraire, « rendu cet hommage que, de près ou de loin, il est incapable de s'associer par ses actes ou par une omission à une manifestation antichrétienne »

ROUEN. — Sous ce titre : « les Vocations ecclésiastiques », on lit dans le *Moniteur de Rome* :

Mgr Thomas, archevêque de Rouen, vient de publier un remarquable mandement sur les vocations sacerdotales en France. Le moment ne saurait être mieux choisi. Les derniers incidents ont montré la nécessité d'attirer les meilleures et les plus nobles préoccupations sur ce sujet. Depuis longtemps, ce thème sollicite les prévoyances des esprits supérieurs en France, comme dans les autres pays. On se rappelle les brochures publiées partout; on n'aura pas oublié surtout le retentissement qu'a eu l'écrit de Mgr Bougaud, alors qu'il était encore vicaire général à Orléans.

Après le vote de la dernière loi militaire française, l'initiative de l'éminent archevêque de Rouen, qui est en même temps un écrivain de marque et un esprit politique très élevé, ne passera pas inaperçue. Il y a là le prélude d'une action d'autant plus féconde qu'elle sera obscure, positive, de tous les jours, une des politiques à longue échéance, qui fournissent à l'Eglise les garanties lointaines de son empire social et civilisateur.

Le *Moniteur de Rome* publie la seconde partie de ce document que nous avons déjà signalé.

Etranger.

Autriche-Hongrie. — D'après une dépêche, l'empereur d'Autriche aurait écrit au cardinal Simor « pour le prier, lui et ses confrères du haut clergé, de ne pas soulever de grand débat à la Chambre haute lors de la discussion relative au baptême des enfants issus des mariages mixtes ». Et la dépêche ajoute que c'est sur les instances du ministre hongrois comte Spazary qu'aurait eu lieu cette intervention personnelle de l'empereur auprès de l'épiscopat.

D'autre part, deux brefs signés du cardinal Rampolla viennent d'être publiés dans le journal *Magyar-Altam*. Dans ces brefs, le pape, répondant à la question du cardinal Simor sur l'affaire du conflit entre le gouvernement et l'épiscopat, désapprouve hautement le décret du ministre des cultes, le comte Csaky, relatif aux baptêmes des enfants issus de mariages mixtes. La partie des brefs qui cause le plus de sensation, c'est celle où le pape exprime la douleur qu'il éprouve de la tendance modérée de quelques évêques :

« Les évêques, dit-il, ont encouragé le comte Csaky à publier
« son décret en déclarant qu'il n'était pas contraire aux lois de
« l'Eglise. »

Le pape donne au cardinal Simor l'autorisation de manifester sa désapprobation aux évêques et au gouvernement.

Avis important.

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre prochain, de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription sans attendre les derniers jours de l'année. En rendant service à l'administration des Annales, *ils éviteront ainsi toute erreur ou retard dans la réception de la revue.*

Le gérant : P. Chantrel

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

